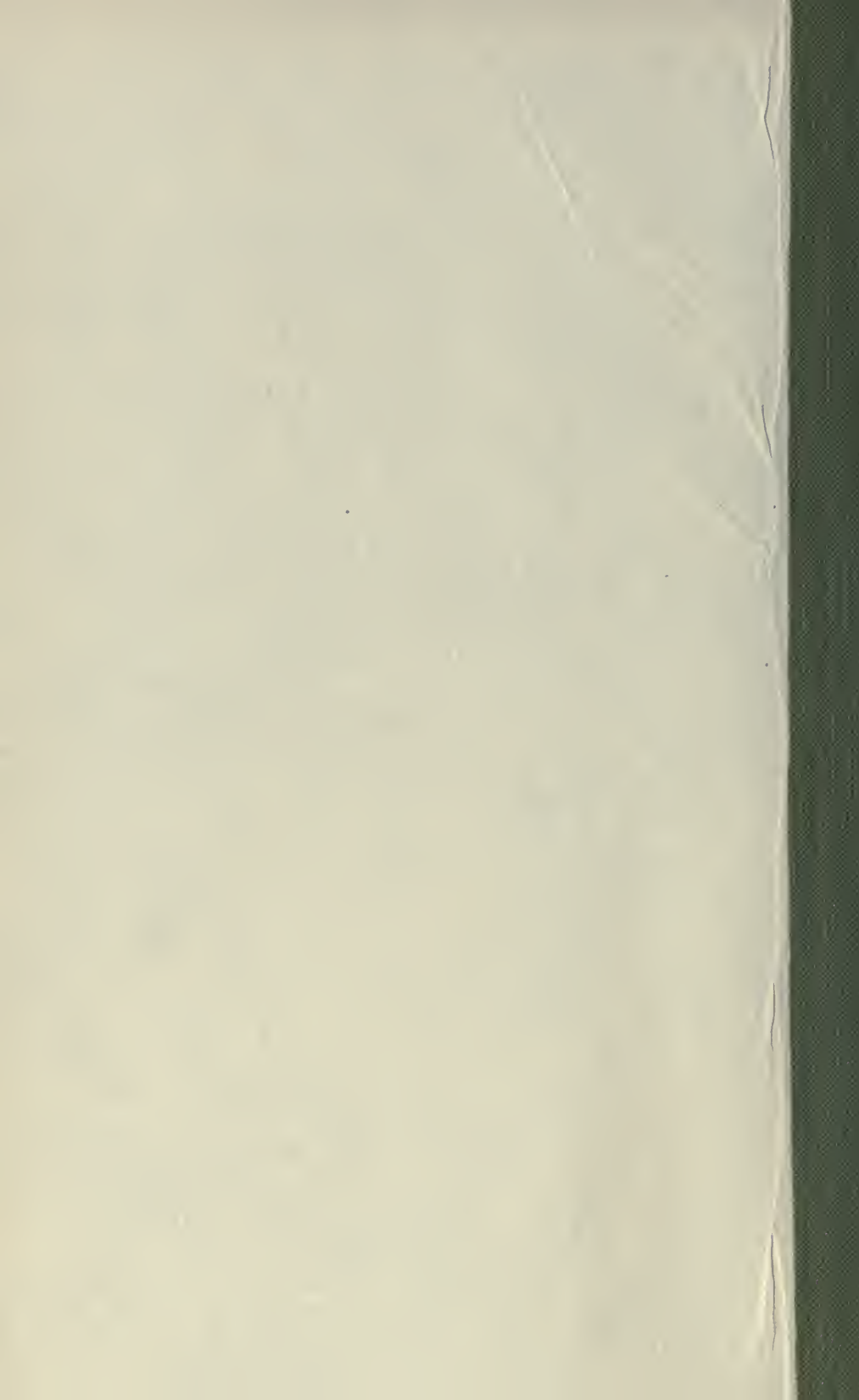


UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY













4.

5433

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

4200

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi non férié de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

La bibliothèque de l'Association (Sorbonne, salle des conférences de grec, au rez-de-chaussée) est ouverte le mardi de 4 h. à 5 h. 1/2, et le samedi de 2 à 4 h.

---

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, les ouvrages offerts à la bibliothèque, doivent être adressés, franc de port, 44, rue de Lille, vi<sup>e</sup>.

Les manuscrits destinés à la *Revue*, ainsi que les ouvrages envoyés pour compte rendu, doivent être adressés à M. Louis MÉRIDIER, rédacteur en chef de la *Revue*, librairie Leroux, 28, rue Bonaparte, vi<sup>e</sup>.

---

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat poste, à M. Henri LEBÈVE, agent bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, vi<sup>e</sup>.

Tout membre qui, après deux ans, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

37.1161.  
R9

B.

# REVUE

DES

# ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

---

TOME XXXIV

ANNÉE 1921

---

PARIS

ÉDITIONS ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE, VI<sup>e</sup>



DF

10

R4

t. 34



## ERRATUM

---

N° 156, p. 9. Lire Ἀνδροτίων.

— p. 11. Toute la partie du raisonnement fondée sur l'inscription des Méthymnéens pêche par la base; car la gravure n'est στοιχιδόν qu'après les premières lignes, celles que nous citons. D'ailleurs, pour un démotique de huit lettres terminé en -ιος, il y a sept solutions, et non quatre: il faudrait encore ajouter Είκατος et Θορτίος de la tribu Acamantis, Κόπρετος de l'Hippothontis.

G. G.

Bon à tirer donné le 18 février 1922.

*Le rédacteur en chef*, Louis MÉRIDIER.

---



I

ASSOCIATION  
POUR L'ENCOURAGEMENT  
DES ÉTUDES GRECQUES  
EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique  
par décret du 7 juillet 1869).

---

STATUTS

§ I. OBJET DE L'ASSOCIATION.

Art. 1<sup>er</sup>. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. NOMINATION DES MEMBRES ET COTISATIONS.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au minimum de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le paiement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

### § III. DIRECTION DE L'ASSOCIATION.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,  
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,  
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an ;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit ;

3° Les autres membres sont rééligibles ;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances ; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances sont suspendues pendant trois mois, du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

#### § IV. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

#### § V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

---

## LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

---

Cette médaille, œuvre de notre confrère M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurii. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze. . . . .	10 fr.
— en argent. . . . .	100 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, Paris, VII<sup>e</sup>. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

---

## MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

- † ADER, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
- † ALEXANDRE (Ch.), membre de l'Institut.
- † BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain.
- † BEULÉ, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
- † BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France.
- † BRUNET DE PRESLE, membre de l'Institut.
- † BURNOUF (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
- † CAMPAUX, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy.
- † CHASSANG, inspecteur général de l'Instruction publique.
- † DAREMBERG, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
- † DAVID (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
- † DEBÈQUE, membre de l'Institut.
- † DELYANNI (Théodore-P.), président du Conseil des ministres à Athènes.
- † DEVILLE (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
- † DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
- † DÜBNER, helléniste.
- † DURUY (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
- † EGGER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
- † EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société Asiatique.
- † GIDEL, ancien proviseur du lycée Condorcet.
- † GIRARD (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris.
- † GOUMY, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
- † GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
- † HAVET (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
- † HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux.
- † HIGNARD, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
- † HILLEBRAND, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
- † JOURDAIN (Charles), membre de l'Institut.
- † LEGOUVÉ, de l'Académie Française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.



- † LÉVÊQUE (Charles), membre de l'Institut.  
† LONGPÉRIER (Adrien de), membre de l'Institut.  
† MAURY (Alfred), membre de l'Institut.  
† MÉLAS (Constantin), à Marseille.  
† MILLER (Emm.), membre de l'Institut.  
† NAUDET, membre de l'Institut.  
† PATIN, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.  
† PERROT (Georges), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.  
† RAVAISSON (Félix), membre de l'Institut.  
† RENAN (Ernest), membre de l'Institut.  
† RENIER (Léon), membre de l'Institut.  
† SAINT-MARC GIRARDIN, de l'Académie française.  
† THENON (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.  
† THUROT, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.  
† VALETTAS (J.-N.), professeur à Londres.  
† VILLEMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie française.  
† VINCENT (A.-J.-H.), membre de l'Institut.  
† WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.  
† WEIL (Henri), membre de l'Institut.  
† WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.  
† WITTE (baron J. de), membre de l'Institut.
- 

## SOUSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES

### POUR LES MONUMENTS GRECS ET L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

M. ZOGRAPHOUS, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron DE WITTE et M. G. D'EICHTHAL ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. DE ROTHSCHILD, pour *deux cents francs*. — M. BIKÉLAS, pour *cent francs* (outre sa cotisation). — De même M. LAPERCHE pour *cent francs*. — M. PÉLICIER, pour *cent francs*. — M. Jean DUPUIS, pour *deux cent cinquante francs*. — M. Adolphe CHÉVRIER, déjà membre fondateur pour les Monuments grecs, a versé *cent francs* pour l'illustration de la Revue. — M. VASNIER et M. E. D'EICHTHAL, dans les mêmes conditions, ont versé chacun *cent francs*. — M<sup>lle</sup> POINSOT a versé *cent francs*. — M. le duc DE LOUBAT a versé *neuf cents francs*. — M. LOIZON a versé *cent francs*. — M. PETITJEAN a versé *cent francs*. — M. GILLON a versé *cent francs*. — M<sup>me</sup> Paul LÉVY a versé *neuf cents francs*. — M. Victor BÉRARD a versé *quatre cents francs*.

---



## MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS ET POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Le Ministre de l'Instruction publique.  
Le Musée du Louvre.  
L'École nationale des Beaux-Arts.  
L'Université d'Athènes.  
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.  
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.  
Le Gymnase Avéroff à Alexandrie (Egypte).

### MM.

† BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.  
† BASILY (Démétrius).  
† BIKÉLAS (D.).  
† BRAULT (Léonce).  
† BRUNET DE PRESLE.  
† CARATHÉODORY-EFFENDI (Étienne).  
† CASTORCHI (Euthymios).  
† CHASLES (Michel).  
† CHEVRIER (Adolphe).  
† COLLIGNON (Maxime).  
† COROMILAS.  
† DIDOT (Amb.-Firmin).  
† DRÈME.  
† DUMONT (Albert).  
† DUPUIS (Jean).  
† EGGER (Emile).  
† EICHTHAL (Gustave d').  
EICHTHAL (Eugène d').  
FOUCART (Paul).  
† GRAUX (Henri).  
HACHETTE et C<sup>te</sup>, libraires édi-  
teurs.  
† HANRIOT.  
† HEUZEY (Léon).  
† LAPERCHE.  
† LAPRADE (V. de).  
† LECOMTE (Ch.).  
† LEREBoullet (Léon).

### MM.

LOUBAT (duc de).  
† MISTO (H.-P.).  
† NEGROPONTIS.  
† OCHER DE BEAUPRÉ (colonel).  
† PARMENTIER (général).  
† PÉLICIER (P.).  
PEPIN-LEHALLEUR.  
† PERROT (Georges).  
† PIAT (A.).  
POTTIER (Edmond).  
† QUEUX DE SAINT-HILAIRE (mar-  
quis de).  
REINACH (Salomon).  
REINACH (Théodore).  
† RODOCANACHI (P.).  
ROTHSCHILD (baron Edmond de).  
† SARIPOLOS (Nicolas).  
† SYMVOULIDIS.  
† SYNGROS (A.).  
† VANÉY.  
† VASNIER.  
† VÉRNA (baron de).  
† WITTE (baron J. de).  
† WYNDHAM (Charles).  
† WYNDHAM (George).  
† ZAFIROPULO (E.).  
† ZOGRAPHOS (Christaki Effendi).

## ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. PATIN, membre de l'Institut.  
1868. EGGER, *Id.*  
1869. BEULÉ, *Id.*  
1870. BRUNET DE PRESLE, *Id.*  
1871. EGGER, *Id.*  
1872. THUROT, *Id.*  
1873. MILLER, *Id.*  
1874. HEUZEY, *Id.*  
1875. PERROT, *Id.*  
1876. EGGER, *Id.*  
1877. CHASSANG, inspecteur général de l'Université.  
1878. FOUCART, membre de l'Institut.  
1879. GIDEL, proviseur du Lycée Condorcet.  
1880. DARESTE, membre de l'Institut.  
1881. WEIL, *Id.*  
1882. MILLER, *Id.*  
1883. QUEUX-DE-SAINT-HILAIRE (marquis de).  
1884. GLACHANT, inspecteur général de l'Université.  
1885. JOURDAIN, membre de l'Institut.  
1886. GRÉARD, *Id.*  
1887. GIRARD (Jules), *Id.*  
1888. MÉZIÈRES, *Id.*  
1889. CROISSET (A.), *Id.*  
1890. MASPERO, *Id.*  
1891. RENAN (Ernest), *Id.*  
1892. HOUSSAYE (Henry), *Id.*  
1893. COLLIGNON (Max.), *Id.*  
1894. SCHLUMBERGER (G.), *Id.*  
1895. BIKÉLAS (D.).  
1896. BRÉAL (M.), membre de l'Institut.  
1897. DECHARME (P.), professeur à la Faculté des lettres.  
1898. CROISSET (M.), membre de l'Institut.  
1899. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Id.*  
1900. D'EICHTHAL (Eugène), *Id.*  
1901. GIRARD (P.), *Id.*  
1902. REINACH (Salomon), *Id.*  
1903. POTTIER (Edmond), *Id.*  
1904. TANNERY, directeur de la manufacture des tabacs  
à Pantin.

1905. GUIRAUD (Paul), membre de l'Institut.  
1906. BABELON (E.), *Id.*  
1907. REINACH (Th.), *Id.*  
1908. HOMOLLE, *Id.*  
1909. OMONT (H.), *Id.*  
1910. ROUJON (H.), *Id.*  
1911. DIEHL, *Id.*  
1912. MONCEAUX, *Id.*  
1913. MICHON, professeur à l'École du Louvre.  
1914. GLOTZ, membre de l'Institut.  
1915. PUECH, professeur à la Faculté des Lettres.  
1916. MEILLET, professeur au Collège de France.  
1917. CROISSET (M.), membre de l'Institut.  
1918. Le général BOUCHER.  
1919. BÉRARD (Victor), sénateur.  
1920. FOUGÈRES, professeur à la Faculté des Lettres.
-

## MEMBRES DU BUREAU POUR 1920-1921

*Président* : M. G. Fougères.  
*1<sup>er</sup> Vice-Président* : M. E. Bourguet.  
*2<sup>e</sup> Vice-Président* : M. Maurice EMMANUEL  
*Secrétaire-général* : M. Dalmeйда.  
*Secrétaire-adjoint* : M. Renauld.  
*Trésorier* : M. J. Maurice.  
*Trésorier adjoint* : M. H. Lebègue.

## MEMBRES DU COMITÉ POUR 1920-1921

### Nommés en 1918.

MM. CROISSET (Maurice).	MM. REINACH (Th.).
HOLLEAUX.	PERNOT.
GIRARD (P.).	CHAPOT.
MICHON.	

### Nommés en 1919.

MM. POTTIER.	MM. DUSSAUD.
MAZON.	D'ALÈS.
GLOTZ.	VENDRYÈS.
Général BOUCHER.	

### Nommés en 1920.

MM. BÉRARD.	MM. S. REINACH.
PUECH.	ROUSSEL.
JOUGUET.	MÉRIDIÈRE.
OMONT.	

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. CROISSET (Alfred).	MM. POTTIER (E.).
D'EICHTHAL (Eug.).	REINACH (Th.).

## COMMISSION DE PUBLICATION

MM. HAUSSOULLIER.	MM. Les anciens PRÉSIDENTS de
REINACH (Théodore).	l'Association.

---

## MEMBRES DONATEURS DÉCÉDÉS

S. M. LE ROI DE GRÈCE GEORGES I<sup>er</sup>.

MM.

- ACHILLOPOULO, à Paris.  
ALLINE, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux.  
ANQUETIL, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.  
ANTROBUS (Fr.), à Londres.  
ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog.  
AUVRAY (l'abbé Emmanuel), à Rouen.  
AVIERINO (Antonin), à Taganrog.  
BARENTON (Arm. de), à Paris.  
BARET, avocat à Paris.  
BASIADIS (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.  
BEER (Guillaume), à Paris.  
BERRANGER (l'abbé H. de), à Trouville.  
BERTHAULT (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.  
BEULÉ (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.  
BIENAYMÉ (Jules), membre de l'Institut.  
BIKÉLAS (D.), à Athènes (1).  
BIMPOS (Th.) archevêque de Mantinée.  
BLAMPIGNON (l'abbé), à Vanves.  
BOUNOS (Élie), à Paris.  
BOUSQUET (l'abbé), maître de conférences à l'Institut Catholique de Paris.  
BOUTROUE, à Paris.  
BRAÏLAS (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.  
BRAULT (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.  
BRUNET DE PRESLE (Wladimir), membre de l'Institut.  
CALVET-ROGNIAT (le baron Pierre), à Paris.  
CAILLEMER (Exupère), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon.  
CARAPANOS, correspondant de l'Institut de France, à Athènes.  
CARATHEODORY-EFFENDI (Ét.), ancien ministre de Turquie, à Bruxelles.  
CARTAULT, professeur à la Faculté des Lettres.  
CASTORCHIS (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.  
CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut.  
CHARAMIS (Adamantios), professeur à Taganrog.  
CHASLES (Henri), à Paris.  
CHASLES (Michel), membre de l'Institut.  
CHASSIOTIS (G.), fondateur du lycée de Péra, à Athènes.  
CHÉVRIER (Ad.), conseiller à la cour de cassation, à Paris.  
CHÉVRIER (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.

(1) Don d'une somme de 200 francs.

- CHOISY (Auguste), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris.
- CHRISTOPOULOS, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
- CLADO (Costa), à Londres.
- CLADO, docteur, à Paris.
- COMBOTHECRAS (Sp.), à Odessa.
- CONSTANTINIDIS (Zanos), à Constantinople.
- CONSTAS (H. Lysandre), directeur de l'École hellénique, Odessa.
- CORGIALEGNO (Marino), banquier, à Londres.
- CORONIO (Georges), à Paris.
- COUMANOUDIS (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
- COURCEL (baron Alphonse de), sénateur, ancien ambassadeur à Londres.
- COUSIN (G.), professeur à l'Université de Nancy.
- COUSTÉ (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
- COUVE (L.), professeur à la Faculté des lettres, à Nancy.
- CUCHEVAL, professeur honoraire au lycée Condorcet.
- DAMASCHINO, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
- DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
- DECHARME (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
- DELYANNI (N.), ministre de Grèce, à Paris.
- DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
- DE RIDDER, conservateur adjoint au Musée du Louvre.
- DESJARDINS (Charles-Napoléon), membre de l'Institut.
- DEVILLE (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
- DEVILLE (M<sup>me</sup> veuve), à Paris (1).
- DIDON, inspecteur général des ponts et chaussées.
- DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
- DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
- DORISAS (L.), à Odessa.
- DOUDAS (D.), à Constantinople.
- DOULCET (Mgr), évêque de Nicopoli, à Paris.
- DOZON (Aug.), ancien consul de France,
- DRÈME, président de la Cour d'appel d'Agen.
- DUBOIS DE LA RÛE, à Paris.
- DUMONT (Albert), membre de l'Institut.
- DUPUIS, proviseur honoraire, à Paris.
- DURUY (Victor), de l'Académie française.
- DUSSOUCHET, professeur honoraire au lycée Henri IV, à Paris.
- ÉDET, professeur au lycée Henri IV, à Paris
- EGGER (Émile), membre de l'Institut.
- EGGER (M<sup>me</sup> veuve Ém.), à Paris.
- EGGER (Max), ancien professeur de l'Université, à Paris.
- EGGER (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
- EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société Asiatique, à Paris.
- FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
- FALLEX (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.

(1) Don d'une rente annuelle de 500 francs.



- FERRY (Jules), ancien président du Sénat.  
FIX (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.  
GEVAERT (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts,  
directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.  
GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.  
GIDEL (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.  
GILLON (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.  
GIRARD (Jules), membre de l'Institut.  
GIRAUD (Ch.), membre de l'Institut.  
GLACHANT (Ch.), membre de l'Institut.  
GOLDSCHMIDT (Léopold), à Paris.  
GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, à Francheville (Rhône).  
GRANDIN (A.), à Paris.  
GRAUX (Henri), à Vervins (Aisne).  
GRÉARD, de l'Académie française, recteur de l'Université de Paris.  
GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.  
GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis.  
HANRIOT (H.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.  
HAUVETTE (Amédée), professeur à la Faculté des Lettres de Paris.  
HAVET (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de  
France.  
HAVET (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.  
HEUZEY, conseiller à la cour d'appel de Rouen.  
HEUZEY (Léon), directeur honoraire des Musées nationaux.  
HOUSSAYE (Henry), de l'Académie française.  
INGLESSIS (Alex.), à Odessa.  
JASONIDIS (O. John), à Limassol (île de Chypre).  
JOANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).  
JOLLY D'AUSSY (D.-M.), au château de Crazannes (Charente-Inférieure).  
JORDAN (Camille), membre de l'Institut, à Paris.  
JORET (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.  
KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.  
KONTOSTAVLOS (Alexandre), ancien ministre, à Athènes.  
KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille.  
KOSTÈS (Léonidas), à Taganrog.  
KRIVTZOFF (M<sup>me</sup>), en Russie.  
LABITTE (Adolphe), libraire à Paris.  
LACROIX (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.  
LAMY (Ernest), à Paris.  
LANDELLE (Charles), peintre, à Paris.  
LAPERCHE, à Paris (1).  
LATTRY (A.), à Odessa.  
LATTRY (Georges), président du musée et de la bibliothèque de  
l'École évangélique, à Smyrne.  
LATTRY (D<sup>r</sup> Pélopidas), à Odessa.  
LAZZARO (Périclès-H.), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.  
LE BRET (M<sup>me</sup>), à Paris.  
LECOMTE (Charles), négociant, à Paris.  
LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

- LEGRAND (Emile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, à Paris.
- LEREBoullet (D<sup>r</sup> Léon), membre de l'Académie de médecine.
- LEROUX (G.), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
- LESSEPS (Ferdinand de), de l'Académie française.
- LEUDET (M<sup>me</sup> V<sup>o</sup>), à Piencourt (Eure).
- LEVIEZ (Ernest), à Paris.
- LUDLOW (Th.-W.), à New-York.
- MAGGIAR (Octave), négociant, à Paris.
- MALLORTIE (H. de), principal du collège d'Arras.
- MANZAVINOS (R.), à Odessa.
- MARANGO (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
- MARCELLUS (comte Edouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
- MARTIN (Th.-Henri), membre de l'Institut.
- MASPERO (G.), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
- MAURICE (M<sup>me</sup> Ch.), née Vincent.
- MAVRO (Sp.), à Athènes.
- MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ancien ministre de Grèce à Paris.
- MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
- MAVROGORDATO (M.), à Odessa.
- MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien ministre, à Athènes.
- MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
- MÉLAS (B.), à Athènes.
- MÉLAS (Léon), à Athènes.
- MÉTAXAS (Stavro), à Marseille.
- MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
- MILLIET (Paul), à Paris.
- MISTO (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
- MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
- MOURIER (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
- NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog.
- NEGROPONTE (Jean), à Paris.
- NEGROPONTE (Michel), négociant à Paris.
- NEGROPONTES (Ulysse), à Paris.
- NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
- NICOLAÏDÈS (Nicolas), à Taganrog.
- NICOLOPOULO (Nicolas-G.), à Paris.
- PAISANT, président honoraire de tribunal, à Versailles.
- PAIX-SÉAILLES (Charles), à Paris.
- PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
- PARISSI, à Paris.
- PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.
- PASPATI (J.-F.), à Odessa.
- PASPATI (Georges), à Athènes.
- PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
- PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons (2).

(1) Don d'une somme de 800 francs.

(2) Don d'une somme de 6,100 francs.



- PERRARD (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.  
PERRIN (Ernest).  
PERRIN (Hippolyte).  
PESSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.  
PETITJEAN, professeur au lycée Condorcet, à Paris.  
PIARDYS (Nicolas B.), à Samothrace.  
PISPAS (D<sup>r</sup>. B.), à Odessa.  
PSICHA (Etienne), à Athènes.  
QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), à Paris.  
RAGON (l'abbé), professeur à l'Institut Catholique, à Paris.  
RAMBAUD (Alfred), sénateur, membre de l'Institut.  
REINACH (Ad.), ancien membre de l'École française d'Athènes.  
REINACH (Joseph), à Paris.  
RENIERI (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.  
RIANT (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.  
RICHARD-KÖENIG, à Paris.  
RISTELHUBER, ancien bibliothécaire, à Strasbourg.  
ROBERTET, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.  
ROCHEMONTEIX (M<sup>is</sup> de), à Paris.  
RODOCANACHI (Th.-P.), à Odessa.  
RODOCANACHI (Pierre), à Paris.  
ROMANOS (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.  
RUELLE (Ch.-Emile), administrateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève.  
SARAKIOTIS (Basile), à Constantinople.  
SARAPHIS (Aristide), négociant, à Mételin.  
SARIPOLOS (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.  
SATHAS (Constantin), à Paris.  
SCARAMANGA (Jean-E.), à Marseille.  
SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog.  
SCARAMANGA (Luc-J.), à Taganrog.  
SCARAMANGA (Jean-P.), à Taganrog.  
SCARAMANGA (Stamatios), à Taganrog.  
SCHLIEMANN (H.), à Athènes.  
SCHLEGEL (F.), commandant, à Paris.  
SCLAVO (Michel), à Odessa.  
SIBIEN (Armand), architecte, à Paris.  
SINADINO (Nicolas), à Alexandrie (Egypte).  
SOMAKIS (M<sup>me</sup> Hélène), à Paris.  
SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.  
SOUTZO (prince Constantin D.), à Slobosia-Corateni (Roumanie).  
SOUTZO (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.  
SOUVADZOGLOU (Basile), banquier, à Constantinople.  
STEPHANOVIC (Zanos), négociant, à Constantinople.  
SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française.  
SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.  
SYMVOULIDIS, conseiller d'Etat, à Saint-Pétersbourg.

- SYNGROS (A.), à Athènes.  
TANNERY (Paul), directeur de la manufacture de tabacs de Pantin.  
TARLAS (Th.), à Taganrog.  
TELFY, professeur à l'Université de Pesth.  
THEOCHARIDÈS (Constantinos), à Taganrog.  
TILIÈRE (marquis de), à Paris.  
TOUGARD (abbé), bibliothécaire du petit séminaire à Rouen.  
TOURNIER (Ed.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.  
TOURTOULON (baron de), à Aix (Bouches-du-Rhône).  
VALIERI (Jérôme), à Marseille.  
VALIERI (N.), à Odessa.  
VALIERI (Oct.), à Londres.  
VASNIER, greffier des bâtiments, à Saint-Georges du Vièvre (Eure).  
VENIERI (Anastase), ancien directeur de l'Institut hellénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.  
VLASTO (Ernest), à Paris.  
VLASTO (Et.-A.), à Ramleh San Stephano, Alexandrie (Egypte).  
VLASTO (Th.), à Liverpool.  
VOULISMAS (E.), archevêque de Corfou.  
VUCINA (Al.-G.), à Odessa.  
VUCINA (J. G.), à Odessa.  
WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, ambassadeur.  
WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.  
XYDIAS (Sp.), à Athènes.  
ZAPPAS (Constantin), fondateur du prix *Zappas*.  
ZARIPHI (Georges), négociant.  
ZAVITZIANOS, docteur-médecin, à Corfou.  
ZIFFO (L.), négociant, à Londres.  
ZOGRAPHOS (Christaki Effendi), fondateur du prix *Zographos*.  
ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.
-

## LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1920

NOTA. L'astérisque désigne les membres donateurs.

### MM.

- ACKERMANN (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 6, rue Guynemer, vi<sup>e</sup>. — 1892.
- \* ADAM (M<sup>me</sup> Juliette), Abbaye de Gif (Seine-et-Oise). — 1883.
- ADLER (M<sup>me</sup>), docteur ès lettres, Gesammeloftsgade, 10, à Copenhague. — 1920.
- AILLAUD (M<sup>me</sup> F.), 51, boulevard du Château, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1913.
- \* ALÈS (l'abbé Adhémar d'), professeur à l'Institut Catholique, 8, avenue de Villars, vii<sup>e</sup>. — 1905.
- ALLÈGRE, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 29, rue Saint-Gilbert, Lyon. — 1892.
- \* ALPHERAKIS (Achille), à Pétrograd, Moïka, 104. — 1869.
- ANAGNOSTOPOULOS (Georges), docteur ès lettres, chez M. Lazzarou, 45, rue Thémistocle, Athènes. — 1919.
- \* ANDRÉADÈS (A.), professeur à l'Université, 7, rue des Philhellènes, Athènes. — 1913.
- ANTHONY, professeur à l'école d'anthropologie et au Museum, 55, rue de Buffon, v<sup>e</sup>. — 1920.
- ANTONIADIS (M<sup>lle</sup> Sophie), licenciée ès lettres, 36, boulevard Socrate, Le Pirée, Grèce. — 1920.
- ANTONOPOULO (M<sup>lle</sup> Marie). — 1918.
- APOSTOLIDIS (G.), à Constantinople. — 1880.
- \* ARMENGOL (Pedro y Martí), Cura Regente de Baldellou, Provincia de Huesca (por Binefar), Espagne. — 1918.
- ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger. — 1899.
- ATHANASAKI (Jean), avocat, 2, rue de l'Académie, à Athènes. — 1880.
- AUBERT (Jean René), homme de lettres, 201, rue de Paris, Les Lilas (Seine). — 1918.
- AUDOUIN (Ed.), professeur à la Faculté des Lettres, Villa des Cèdres, Chemin haut des Sables, Poitiers (Vienne). — 1895.
- AUTÉ (Fernand), professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, 33, boulevard Louis-Blanc, Montpellier. — 1893.

- BABELON (E.), conservateur au Cabinet des médailles, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil, vii<sup>e</sup>. — 1890.
- BALCELLS Y PINTO (Joaquin), docteur ès lettres, Salméron, 13, 2<sup>o</sup> Barcelone. — 1911.
- \* BALTAZZI (Georges), député, 35, rue Acharnôn, Athènes. — 1895.
- \* BANQUE NATIONALE DE GRÈCE, à Athènes. — 1868.
- BANQUÉ Y FALIU (D<sup>r</sup> José), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, Balmes, 87, 3<sup>o</sup>, 1<sup>a</sup> Barcelone. — 1911.
- BARDOU (D<sup>r</sup>), de l'Institut Pasteur, 2, place Vanhœnaker, à Lille. — 1918.
- \* BASILI (Michel G.-A.), docteur en droit. — 1890.
- \* BASILY (Alexandre de), 9, rue Anatole de la Forge, xvii<sup>e</sup>. — 1894.
- BAYARD (le chanoine), docteur ès lettres, professeur de langue et littérature grecques aux Facultés libres de Lille, 60, boulevard Vauban, Lille. — 1910.
- \* BEAUDOUIN (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Roquelaine, Toulouse. — 1884.
- BELIN et C<sup>ie</sup>, libraires-éditeurs, 8, rue Férou, vi<sup>e</sup>. — 1884.
- \* BENEYTON (l'abbé Joseph), directeur de l'école Saint-Jean, 112, boulevard Malesherbes, xvii<sup>e</sup>. — 1909.
- \* BÉRARD (Victor), sénateur, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes, 75, rue Denfert-Rochereau, xiv<sup>e</sup>. — 1892.
- BERNARDAKIS (Gregorios), professeur à l'Université d'Athènes. — 1909.
- \* BERNÈS (Henri), professeur au Lycée Lakanal, membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel, v<sup>e</sup>. — 1893.
- BERNÈS (Marcel), professeur au lycée Louis-le-Grand, 37, rue des Binelles, Sèvres (S.-et-O.). — 1907.
- BERTOS (Nicolas), Hôtel Henri IV, 12, rue Gay Lussac, v<sup>e</sup>. — 1920.
- BIBLIOTHÈQUE de l'Université d'Aix. — 1920.
- BIBLIOTHÈQUE de la Chambre des députés, à Athènes. — 1920.
- BIBLIOTHÈQUE de la ville, Winterthur, Suisse. — 1920.
- BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE (section de philologie), 11, rue des Récollets, Louvain. — 1914.
- BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Liège. — 1891.
- BIDEZ, professeur à l'Université, membre de l'Académie nationale de Belgique, 62 boulevard Léopold, Gand (Belgique). — 1895.
- \* BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du lycée hellénique de Galatz, à Corthion d'Andros, Grèce. — 1883.
- BIZARD (Léon), professeur au lycée Rollin, 7, boulevard de la République, Noisy-le-Sec (Seine). — 1918.
- BLANCHARD (R. H.), esquire, antiquarian, Sharia Kamel, between Shepherd's and Cook's, le Caire. — 1909.
- \* BLANCHET (J.-Adrien), membre de l'Institut, 10, boulevard Emile-Augier, xvi<sup>e</sup>. — 1894.
- BLEU (Albert), professeur du lycée français, à Mayence. — 1904.
- BLOCH (G.), professeur honoraire à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, à Marlotte (Seine-et-Marne). — 1877.

- BLUM (Léon), professeur au lycée Janson de Sailly, 41, rue Gustave Flaubert, xvii<sup>e</sup>. — 1920.
- BODIN (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 43, rue de Tivoli, Dijon. — 1894.
- BOISACQ (Emile), professeur à l'Université, 271, Chaussée de Vleurgat, Bruxelles. — 1919.
- BONDEUX (Lucie), professeur au lycée de jeunes filles, 5, avenue de la gare, Le Puy. — 1921.
- BONNASSIES (Jules), Marina dei Ronchi Massa, provincia di Massa Carrara, Villa Anna (Italie). — 1893.
- \* BONNAT (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts, 48, rue de Bassano, viii<sup>e</sup>. — 1906.
- BOSCH Y GIMPERA (Pedro), professeur à l'Université, Lauria 56, 2<sup>e</sup>, Barcelone. — 1914.
- BOTASSIS, 66, avenue Victor Hugo, xvi<sup>e</sup>. — 1921.
- BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 26, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne (Seine). — 1902.
- BOUCHER (général Arthur), 103, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine (Seine). — 1913.
- BOUCHER (Henri), publiciste, 15, rue de Prony, xvii<sup>e</sup>. — 1909.
- BOUDNIORS (Ch.-Henri), professeur au lycée Henri IV, 9, rue du Val-de-Grâce, v<sup>e</sup>. — 1895.
- BOULAY DE LA MEURTHE (comte Alfred), 7, rue de Villersexel, vi<sup>e</sup>. — 1895.
- BOURGUET (Emile), professeur à la Faculté des Lettres, 38 bis, rue Boulard, xiv<sup>e</sup>. — 1897.
- BOYATZIDÈS (Jean C.), Académie de Sina, rue de l'Université, Athènes. — 1907.
- BRÉHIER, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 40, rue de l'Yvette, xvi<sup>e</sup>. — 1912.
- BRENOUS (Joseph), professeur à la Faculté des Lettres, 34, boulevard du Roi-René, Aix (Bouches-du-Rhône). — 1899.
- BRÉTON (Guillaume), docteur ès lettres, éditeur, 79, boulevard Saint-Germain, vi<sup>e</sup>. — 1898.
- BRILLANT (Maurice), 19, rue Vaneau, vii<sup>e</sup>. — 1913.
- BRILLET (Jules), docteur ès lettres, professeur au lycée, 35, rue d'Illiers, Orléans. — 1916.
- BRIZEMUR, professeur au lycée Carnot, 5, rue Lauriston, xvi<sup>e</sup>. — 1903.
- \* BROSELARD (Paul), lieutenant-colonel en retraite, 8, Grand Faubourg, Vendôme (Loir-et-Cher). — 1883.
- BRUNSCHVIG (Léon), membre de l'Institut, maître de conférences de philosophie à la Sorbonne, 53, rue Scheffer, xvi<sup>e</sup>. — 1917.
- \* BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique de Constantinople, à Ismid (Turquie d'Asie). — 1876.
- \* BUDÉ (Guy de), 12, rue de l'Hôtel de-Ville, à Genève. — 1910.
- BULARD (Marcel), chargé de cours à l'Université de Nancy. — 1909.
- CAHEN (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 7, rue Emeric David, à Aix (Bouches-du-Rhône). — 1900.



- CALOGEROPOULO (Panayottis D.), bibliothécaire de la Chambre des Députés, 5, rue Asklépios, Athènes. — 1891.
- CAMBAS (N.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1904.
- CANET, agrégé des lettres, 23, rue du Cherche-Midi, vi<sup>e</sup>. — 1906.
- CARATHEODORY (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées, 12, rue Pesmatzoglu, Athènes. — 1876.
- CARCOPINO (J.), ancien membre de l'École française de Rome, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 82, boulevard Haussmann, viii<sup>e</sup>. — 1906.
- CARPENTIER, 35, rue Jacquemart-Giélée, Lille. — 1893.
- \* CASSO (M<sup>me</sup>). — 1875.
- CASTELLANI (Giorgio), 35, via Palestro, Rome. — 1895.
- CATELIN (M<sup>lle</sup> Paule de), 67, avenue Marceau, xvi<sup>e</sup>. — 1921.
- CAVAIGNAC (Eugène), professeur à l'Université, 6, avenue de la Liberté, Strasbourg. — 1903.
- CERCLE de la librairie, représenté par M. Lobel, 117, boulevard Saint-Germain, vi<sup>e</sup>. — 1896.
- \* CERCLE HELLÉNIQUE d'Alexandrie (Egypte). — 1903.
- CHACORNAC (C.), proviseur du lycée Condorcet, 8, rue du Havre, ix<sup>e</sup>. — 1895.
- CHAMBRY (E.), professeur au lycée Condorcet, 10, avenue Parmentier, x<sup>e</sup>. — 1921.
- CHAMONARD (J.), professeur au lycée Michelet, 3, square du Croisic, xv<sup>e</sup>. — 1895.
- CHAPOT (V.), ancien membre de l'École d'Athènes, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 6, place du Panthéon, v<sup>e</sup>. — 1899.
- CHAPOUTHIER (Fernand), licencié ès-lettres, 4, rue de Crébillon, vi<sup>e</sup>. — 1921.
- CHARTIER (chanoine), vice-recteur de l'Université, 471, rue Lagouchetière Ouest, Montréal, Canada. — 1907.
- CHAVIARAS (Démosthène), à Symi (Dodécanèse). — 1919.
- CHELIODAKIS (Kyriskos), directeur du gymnase, à la Canée (Crète). — 1910.
- \* CHERFILS, 41, avenue Kléber, Paris, xvii<sup>e</sup>. — 1907.
- \* CICELLIS (G.-P.), 473, rue Paradis, Marseille. — 1919.
- CLÉMENT (E.), professeur au lycée, 4, quai Saint-Jean Baptiste, Nice. — 1908.
- CLERC (Michel), doyen de la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, Château Borély, Marseille. — 1893.
- CLOCHÉ (Paul), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon. — 1908.
- \* COLARDEAU, professeur de littérature grecque à l'Université, 11, boulevard Edouard Rey, Grenoble. — 1894.
- \* COLIN (Armand) et C<sup>ie</sup>, libraires-éditeurs, 103, boulevard Saint-Michel, v<sup>e</sup>. — 1891.
- COLIN (Gaston), professeur à la Faculté des Lettres, 32, quai Claude le Lorrain, Nancy. — 1899.
- COLIN (Jean), maison de l'Institut de France, 185, Queen's Gate, Londres — 1920.
- COLLARD (F.), professeur à l'Université, 22, rue Léopold, Louvain. — 1879.

- COLLART (Paul), professeur au lycée Pasteur, 3, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1903.
- COLLINET (Paul), professeur à la Faculté de droit, 3, place Malherbes. xvii<sup>e</sup>. — 1922.
- COURBAUD (Edmond), professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 1, rue Davioud, xvi<sup>e</sup>. — 1909.
- COURBY (F.), chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lyon. — 1911.
- CRÉPIN (Victor), professeur au lycée Montaigne, 11, rue Boulard, xiv<sup>e</sup>. — 1891.
- \* CROISSET (Alfred), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 13, rue Cassette, vi<sup>e</sup>. — 1873.
- \* CROISSET (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, place Marcellin Berthelot, v<sup>e</sup>. — 1873.
- CUMONT (Franz), associé étranger de l'Institut de France, 3, boulevard de Courcelles, viii<sup>e</sup>. — 1892.
- CUNY, professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Raymond Lartigue, à Bordeaux. — 1907.
- \* DALMEYDA (G.), docteur ès lettres, professeur de première supérieure au lycée Condorcet, 123, rue de la Tour, Paris, xvi<sup>e</sup>. — 1893.
- DANIEL (M<sup>lle</sup>), docteur en philosophie et lettres, 43, rue Ernest-Allard, Bruxelles. — 1912.
- DAUX, membre de l'École française d'archéologie, Athènes. — 1918.
- DAVIS (M<sup>me</sup> K.), à Danzac, par Macau (Gironde). — 1910.
- DAYAL (Har), Mölnlycke, Suède. — 1921.
- DELACROIX (Gabriel), professeur au lycée Montaigne, 4, rue de Sèvres, vi<sup>e</sup>. — 1883.
- DELAGRAVE (Charles), libraire-éditeur, 13, rue Soufflot, v<sup>e</sup>. — 1867.
- DELATTE, professeur à l'Athénée, 31, rue Publémont, à Liège, Belgique. — 1911.
- DEL COURT (M<sup>lle</sup> Marie), docteur en philosophie et lettres, 13, rue des Ecoles, v<sup>e</sup>. — 1921.
- \* DELLAPORTA (Brasidas), à Taganrog. — 1873.
- DE MAY (Jean), 3, boulevard Rambaldi, Nice (Alpes Maritimes). — 1907.
- DÉMÉTRIADÈS (Démètre Styl.), professeur agrégé à l'Université, 14, rue Karageorgi, Athènes. — 1912.
- DEONNA (Waldemar), ancien membre de l'École française d'Athènes, chemin de la Gradelle, par Chêne, Genève (Suisse). — 1904.
- \* DESJARDINS (M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> Charles-Napoléon), 83, rue de Sèvres, vi<sup>e</sup>. — 1883.
- DESROUSSEAUX, directeur d'études à l'École des Hautes-Études, 10, rue Git-le-Cœur, vi<sup>e</sup>. — 1911.
- \* DEVIN, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 6, avenue Pierre I<sup>er</sup> de Serbie, xvi<sup>e</sup>. — 1867.
- DIEHL (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 72, avenue de Wagram, xvii<sup>e</sup>. — 1891.
- DIÈS (l'abbé A.), professeur aux Facultés catholiques, 3, rue Rabelais, Angers. — 1921.
- DIEUDONNÉ (A.), conservateur adjoint au département des médailles de la Bibliothèque Nationale, 7, rue Guillaume Lenoir, Suresnes (Seine). — 1898.

- \* DIEUX, professeur au lycée Charlemagne, 14, avenue Jules Janin, xvi<sup>e</sup>. — 1889.
- DIHIGO (Jean-Michel), docteur, professeur de linguistique et de philologie à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.
- DORISON (L.), professeur à la Faculté des Lettres, 1, rue Piron, Dijon. — 1894.
- DOSSIN (G.), 16, rue des Ecoles, Wandrè-lez-Liège (Belgique). — 1920.
- \* DOSSIOS (N. G.), docteur ès lettres, 37, rue de Chaillot, xvi<sup>e</sup>. — 1881.
- DOTTIN (Georges), doyen de la Faculté des Lettres, 39, boulevard Sévigné, Rennes (Ille-et-Vilaine). — 1897.
- DRAGOMIS (Etienne), ancien président du Conseil des Ministres, à Athènes. — 1888.
- DRESNAY (vicomte DU), château du Dréneuc, Fégréac (Loire-Inférieure). — 1914.
- DREYFUS (Raphaël), professeur au lycée, Évreux. — 1920.
- DRIAULT (Edouard), 3, avenue Mirabeau, Versailles. — 1921.
- DROSINIS (Georges), rue de Polytechnique, à Athènes. — 1888.
- DRUESNE, professeur au Lycée Lakanal, 72, rue Charles Laffitte, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1920.
- DUCHESNE (Mgr), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'archéologie, palais Farnèse, Rome. — 1877.
- DUFOUR (Médéric), professeur de littérature grecque à l'Université, 49, rue Henri-Kolb, Lille. — 1901.
- \* DUGAS (Charles), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 1, rue Auguste Broussonnet, Montpellier. — 1910.
- DURAND, chargé de cours à l'Université de Paris, 28 bis, avenue Galois, à Bourg-la-Reine. — 1898.
- \* DURRBACH (F.), professeur à la Faculté des Lettres, 40, rue du Japon, Toulouse. — 1892.
- DUSSAUD (R.), Conservateur-adjoint au musée du Louvre, Professeur à l'École du Louvre, 3, rue du Boccador, viii<sup>e</sup>. — 1907.
- EBERSOLT (Jean), docteur ès-lettres, 1, rue Charles Dickens, xvi<sup>e</sup>. — 1906.
- \* ECOLE BOSSUET, représentée par M. l'abbé Dibildos, directeur, 6, rue Guynemer, vi<sup>e</sup>. — 1890.
- \* ECOLE HELLÉNIQUE d'Odessa. — 1873.
- ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm, v<sup>e</sup>. — 1869.
- ECOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE, représentée par M. Gaston Trélat, 254, boulevard Raspail, xiv<sup>e</sup>. — 1915.
- \* ECOLES PUBLIQUES ORTHODOXES de Chios (Grèce). — 1893.
- EDDÉ (Dr), Alexandrie, Egypte (à Paris, chez M. J. Enkiri, 46, rue de Grenelle, vii<sup>e</sup>). — 1920.
- EGINTIS (M.), professeur à l'Université et directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.
- \* EICHTHAL (Eugène d'), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 144, boulevard Malesherbes, xvii<sup>e</sup>. — 1871.
- ELÈVES (les) de première du collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs, vi<sup>e</sup>. — 1869.
- EMMANUEL (Maurice), professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, 42, rue de Grenelle, vii<sup>e</sup>. — 1893.



- ENKIRI (Jean), 46, rue de Grenelle, VII<sup>e</sup>. — 1920.
- ERRERA (Paul), avocat, professeur à l'Université libre, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
- ESPY, professeur au lycée, 23, rue Barbaroux, Marseille. — 1914.
- \* ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), sénateur, 34 bis, rue Molitor, XVI<sup>e</sup>. — 1872.
- EUMORFOPOULOS (Nicolas-A.), 24, Pembridge Gardens, London W. 2. — 1897.
- EUSTRATIADIS (Sophronios), métropolitain de Léontopolis, 33, rue de Poissy, V<sup>e</sup>. — 1922.
- \* EXPERT (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, 20, rue du Dragon, VI<sup>e</sup>. — 1900.
- \* FALLIÈRES (Armand), ancien président de la République, 19, rue François I<sup>er</sup>, VIII<sup>e</sup>. — 1886.
- FANOURAKIS (Euménios), professeur de religion au gymnase de Candie, Hérakleion. — 1918.
- FAYE (Eugène de), directeur d'études, à l'École pratique des Hautes Etudes (sciences religieuses), 37, rue de Babylone, VII<sup>e</sup>. — 1913.
- FERTÉ, 180, rue de Rivoli, I<sup>er</sup>. — 1916.
- FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois, II<sup>e</sup>. — 1877.
- FITZ-GÉRALD (Augustin), 23, avenue du Bois de Boulogne, XVI<sup>e</sup>. — 1909.
- FLANDIN (Marcel), professeur au lycée Rollin, 6, boulevard de Clichy, XVIII<sup>e</sup>. — 1910.
- FLORISOONE, professeur au lycée Janson de Sailly, 19, rue Lagrange, V<sup>e</sup>. — 1886.
- \* FLOT (M<sup>me</sup> M.), 10, rue des Prouvaires, I<sup>er</sup>. — 1918.
- FONDATION THIERS, 5, rond-point Bugeaud, XVI<sup>e</sup>. — 1910.
- \* FOUCART (Paul), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 19, rue Jacob, VI<sup>e</sup>. — 1867.
- FOUGÈRES (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, 6, boulevard Saint-Michel, VI<sup>e</sup>. — 1886.
- FOURNIER, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 69, cours Pasteur, Bordeaux. — 1903.
- FRANÇOIS (Louis), professeur au lycée Rollin, 95, boulevard Saint-Michel, V<sup>e</sup>. — 1907.
- FRANEL (Jean), professeur, square de Gingette, 2, Lausanne (Suisse). — 1905.
- FRIS-JOHANSEN, inspecteur du Musée National, Copenhague. — 1920.
- FRTZ-ESTRANGINT (H.), homme de lettres, 40, rue François I<sup>er</sup>, VIII<sup>e</sup>. — 1918.
- \* FULLER (S. Richard), 193, rue de l'Université, VII<sup>e</sup>. — 1906.
- GABARRA (J.-B.), curé de Cap-Breton (Landes). — 1918.
- GACHON, professeur à la Faculté des Lettres. Montpellier. — 1893.
- GANDERAX (Louis), 4, rue Boissière, XVI<sup>e</sup>. — 1891.
- GAUDIER (Charles), professeur de première au lycée Janson de Sailly, 15, rue de Pléto, XV<sup>e</sup>. — 1893.
- \* GENNADIUS (Jean), ancien ministre de Grèce, 14, De Vere Gardens, London W, 8. — 1878.

- GEORGIN, professeur au lycée Henri IV, 46, boulevard de Port-Royal, v<sup>e</sup>. — 1899.
- GEORGIN (B.), professeur au lycée Fustel de Coulanges, 32, avenue des Vosges, Strasbourg. — 1921.
- GEORGIU (Paléologue), directeur du gymnase Avéroff et de l'Ecole Tossitsée, 12, rue Masguid el Attarine, à Alexandrie (Egypte). — 1892.
- GERNET, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Alger. — 1908.
- GHIKAS (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.
- \* GILLON (G.), 1, boulevard Morland, iv<sup>e</sup>. — 1901.
- GILSON (Docteur), 9, rue Waldéck-Rousseau, Angoulême (Charente). — 1908.
- \* GIRARD (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 53, rue du Cherche-Midi, vi<sup>e</sup>. — 1880.
- GIRARDIN (Joseph), professeur au collège cantonal, 143, Stalden à Fribourg (Suisse). — 1916.
- GIUSTINIANI (Mad. N.), Rond Point, Alexandrie. Egypte. — 1921.
- \* GLOTZ (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, membre de l'Institut, 73, rue du Cardinal Lemoine, v<sup>e</sup>. — 1895.
- GLYPTI (Georges), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1902.
- \* GOELZER (Henri), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Guillaume Tell, xvii<sup>e</sup>. — 1892.
- \* GOIRAND (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris, 12, rue Cernuschi, xvii<sup>e</sup>. — 1883.
- \* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, ancien sénateur, 180, rue de la Pompe, xvi<sup>e</sup>. — 1883.
- GOUTE SOULARD (abbé), Institution Saint-Joseph, Roanne. — 1922.
- GRAILLOT (H.), ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. — 1898.
- GRÉGOIRE (Henri), chargé de cours à l'Université de Bruxelles, 130, avenue Montjoie, Bruxelles. — 1904.
- GREIF (Francisque), conseiller à la Cour d'appel, 4, rue Colbert, Nîmes. — 1908.
- GROS (Etienne), maître de conférences suppléant à la Faculté d'Aix, 33, rue de Turenne, Marseille. — 1910.
- GROUVÈLE (V.), 3, square Rapp, vii<sup>e</sup>. — 1898.
- \* GRYPARIS (N.), ancien consul d'Odessa, à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie). — 1886.
- GSELL (Stéphane), professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, xvi<sup>e</sup>. — 1893.
- \* GYMNASSE AVÉROFF, à Alexandrie (Egypte). — 1897.
- \* GYMNASSE DE JANINA (Grèce). — 1872.
- \* HACHETTE et C<sup>ie</sup>, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain, vi<sup>e</sup>. — 1867.
- HALLAYS (André), avocat à la Cour, 33, boulevard Raspail, vii<sup>e</sup>. — 1888.
- HARMAND (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri Poincaré, 3, rue Dom Calmet, à Nancy. — 1892.
- HARRIS (Ch. R. Schiller), 43, High Street, Oxford. — 1919.

- HARTER, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc. — 1898.
- HATZFELD (Jean), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux, 230, Grand Hôtel, à Leysin (Suisse). — 1912.
- HAUSSOULLIER (B.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile, ix<sup>e</sup>. — 1881.
- \* HAVET (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, 18, quai d'Orléans, iv<sup>e</sup>. — 1869.
- HEIBERG (le Dr J.-L.), professeur à l'Université, 13, Classensgade, Copenhague. — 1891.
- HELMER (P. Albert), sénateur, 3, place de la Madeleine, viii<sup>e</sup>. — 1920.
- HELMER (Ernest), notaire, 37, rue d'Altkirch, Mulhouse. — 1920.
- \* HERIOT-BUNOUST (l'abbé Louis). — 1889.
- HEROLD (Ferdinand), 48, rue Nicolo, xvi<sup>e</sup>. — 1910.
- HESSELING (D. C.), professeur à l'Université de Leyde. — 1913.
- \* HODGI EFFENDI (J.), conseiller d'État, 101, grande rue de Péra, Constantinople. — 1876.
- HOÉG (Carsten), 5, Rosenvaengtsallé, Copenhague. — 1920.
- HOLLEAUX (Maurice), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 19, quai Malaquais, vi<sup>e</sup>. — 1889.
- HOMOLLE (Th.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, 8, rue des Petits Champs, ii<sup>e</sup>. — 1876.
- HUBERT (Henri), conservateur-adjoint du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, 22, avenue Gambetta, 4 bis, Chatou (Seine-et-Oise). — 1897.
- HUET (Paul), ingénieur, 8, rue de l'Université, viii<sup>e</sup>. — 1916.
- HYPÉRIDIS (G.-C.), directeur du journal 'ΑΜΑΛΘΕΙΑ, Smyrne. — 1903.
- \* INGLESSIS (Pan.), docteur médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.
- \* JAMOT (Paul), ancien membre de l'École française d'Athènes, conservateur adjoint au musée du Louvre, 11 bis, avenue de Ségur, vii<sup>e</sup>. — 1890.
- JARDILLIER (Robert), professeur au lycée, 5, rue de la Monnoye, Dijon. — 1917.
- JEANSELME (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine, 5, quai Malaquais, vi<sup>e</sup>. — 1919.
- \* JORDAN (E.), professeur à la Faculté des Lettres, 48, rue de Varenne, vii<sup>e</sup>. — 1912.
- JOUBIN (André), professeur d'archéologie et histoire de l'art, 18, rue Spontini, xvi<sup>e</sup>. — 1893.
- JOUGUET (Pierre), directeur d'études à l'École des Hautes Études, 11, rue d'Assas, vi<sup>e</sup>. — 1898.
- \* JOURJON, professeur honoraire, villa Tranquille, à Grandris (Rhône). — 1908.
- KAPSAMBÉLIS, ministre plénipotentiaire de Grèce, 11, avenue Marceau. — 1922.
- \* KELLER (L.-M.), professeur au lycée, 10, rue de la Boule d'Or, Niort. — 1908.

KINCH (le D<sup>r</sup> K.-F.), St-Anna Plads, 20, Copenhague, K. — 1898.  
KOEHLIN (Raymond), 32, quai de Béthune, iv<sup>e</sup>. — 1898.  
\* KOUNDOURI (Panaghi). — 1897.

LABASTE, professeur au lycée Voltaire, 48, rue des Abbesses, xviii<sup>e</sup>.  
— 1902.

LACROIX (Maurice), professeur au lycée, Troyes. — 1916.

\* LAFAYE (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 126, boulevard Raspail, vi<sup>e</sup>. — 1892.

LAFON (R.), professeur au lycée, 19, place de l'Avoine, Alençon (Orne). — 1922.

\* LAGONICO (Théodore J.), 6, rue de Corinthe, Alexandrie, Egypte. — 1904.

\* LALOY (Louis), docteur ès lettres, rue des Capucins, Bellevue (S.-et-O.). — 1897.

LAMBRAKIS (Chr.), Hôtel Trianon, 1 bis, rue de Vaugirard, vi<sup>e</sup>. — 1920.

LAMBRINO (Scarlat), licencié ès-lettres, 17, chemin des Trianons, Rueil (Seine). — 1922.

\* LANGEARD (Paul), 9, rue Férou, vi<sup>e</sup>. — 1916.

LAPORTE, licencié ès lettres. — 1916.

LASCARIS (M<sup>lle</sup>), 146, rue de Rennes, vi<sup>e</sup>. — 1921.

LAUMONIER (Alfred), membre de l'Ecole Française d'archéologie, Athènes. — 1919.

LAURENT (Joseph), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 147, rue Jeanne d'Arc, à Nancy. — 1895.

LA VILLE DE MIRMONT (H. de), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue de Caudéran, à Bordeaux. — 1888.

LAYÉ (L. A.), professeur au lycée, 4, rue Beauclair, Aurillac. — 1914.

LAZZARO (M<sup>me</sup> E. Hadji), 123, avenue Vassilissa Olga, Salonique. — 1894.

\* LEBÈGUE (Henri), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 93, boulevard Saint-Michel, v<sup>e</sup>. — 1888.

\* LECÈNE (Paul), chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, professeur à la Faculté de médecine, 51, boulevard Raspail. — 1920.

\* LECHAT (Henri), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 22, quai Gailleton, Lyon. — 1891.

LÉCRIVAIN (Ch.), professeur à la Faculté des Lettres, 37, rue des Chalets, Toulouse. — 1912.

LEFEBVRE (Gustave), inspecteur en chef du service des antiquités d'Egypte, Musée du Caire. — 1904.

LEGRAND (Philippe-Ernest), professeur à la Faculté des Lettres, Lyon. — 1892.

LE LASSEUR (M<sup>me</sup> D.), 7, rue Greffulhe, viii<sup>e</sup>. — 1915.

LENOIR (R.), agrégé de philosophie, 144, rue de la Roquette, xi<sup>e</sup>. — 1922.

\* LÉTIENNE (D<sup>r</sup>), La Sauvagère, à Vierville-sur-Mer (Calvados). — 1906.

LÉVY (Georges-Raphaël), membre de l'Institut, 3, rue de Noisiel (rue Spontini), xvi<sup>e</sup>. — 1888.



- LÉVY (Isidore), directeur d'études à l'École des Hautes-Études, 4, rue Adolphe-Focillon, xiv<sup>e</sup>. — 1909.
- \* LÉVY (M<sup>me</sup> Paul), 16, rue Adolphe-Yvon, xv<sup>e</sup>. — 1910.
- LÉVY-WOGUE (Fernand), professeur au lycée Janson-de-Sailly, 36, boulevard Henri IV, iv<sup>e</sup>. — 1917.
- LIÉRIER (Michel), docteur ès lettres, chargé de mission en Grèce, 3, avenue Mirabeau, Versailles. — 1921.
- LIESSE (André), membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des arts et métiers, 28, avenue de l'Observatoire, xiv<sup>e</sup>. — 1918.
- \* LIVIERATO (Spyro G.), professeur à l'Université, 36, rue de l'Académie, Athènes. — 1922.
- LOIZON (J.), président honoraire de Tribunal, 22, rue de Russie, Tunis. — 1904.
- \* LOUBAT (duc de), associé correspondant de l'Institut, 53, rue Dumont-d'Urville, xv<sup>e</sup>. — 1903.
- \* LUR-SALUCES (marquis de), 10, rue Dumont-d'Urville, xv<sup>e</sup>. — 1895.
- LYCÉE CHARLEMAGNE, 101, rue Saint-Antoine, iv<sup>e</sup>. — 1896.
- LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, 123, rue Saint-Jacques, v<sup>e</sup>. — 1907.
- LYON (Ernest), licencié ès lettres et en droit, 87, rue de Courcelles, xvii<sup>e</sup>. — 1921.
- \* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, St Martin's Street, London W.-C. — 1878.
- MAGNIEN (V.), professeur au lycée, 5, boulevard de Courtais, à Montluçon. — 1914.
- \* MAISONNEUVE (Jean), libraire, 3, rue du Sabot, vi<sup>e</sup>. — 1875.
- \* MANOUSSI (Démétrius de), 11, rue Villebois-Mareuil, xvii<sup>e</sup>. — 1869.
- MANTADAKIS (P.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Égypte). — 1903.
- MARCHEIX, ancien bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, vi<sup>e</sup>. — 1883.
- MARESTAING (Pierre), licencié en droit, diplômé de l'École Pratique des Hautes Études, 17, boulevard Flandrin, xv<sup>e</sup>. — 1902.
- MARINO (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
- MARQUANT (M<sup>lle</sup>), 27 *ter*, boulevard Diderot, xii<sup>e</sup>. — 1915.
- MARTHA (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagnaux, vi<sup>e</sup>. — 1881.
- \* MARTIN (Victor), professeur à l'Université, à Bochet de Pesay par Carouge, près Genève. — 1917.
- \* MARTROYE (François), docteur en droit, 131, boulevard Saint-Germain, vi<sup>e</sup>. — 1910.
- MASQUERAY (P.), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Emile Fourcaud, Bordeaux. — 1893.
- MASSOUL (M<sup>me</sup>), attachée au département de la céramique antique au Musée du Louvre, 100, Grande Rue, Maisons-Alfort. — 1916.
- MATHIEU (Georges), professeur au lycée, 33, rue du faubourg St-Jean, Nancy. — 1916.
- \* MAURICE (Jules), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 15, rue Vaneau, vii<sup>e</sup>. — 1902.

- MAURY, professeur à la Faculté des Lettres, villa Leo, avenue de l'Hôpital suburbain, Montpellier. — 1895.
- \* MAXIMOS (P.), à Odessa. — 1879.
- \* MAZON (Paul), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 109, rue des Chantiers, Versailles. — 1902.
- \* MEILLET (Antoine), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École des Hautes-Études, 2, rue François Coppée, avenue Félix Faure, xv<sup>e</sup>. — 1908.
- MÉNARDOS (D<sup>r</sup> Simos), professeur de l'Université d'Athènes, ὁδὸς Πατησίων-θέρης, 1. — 1907.
- MENDEL (Gustave), ancien membre de l'École d'Athènes, 11, avenue de l'Observatoire, vi<sup>e</sup>. — 1902.
- MÉRIDIÉ (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 2, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1906.
- MEILLER (Octave), licencié ès lettres, 77, rue de Tolbiac, xiii<sup>e</sup>. — 1921.
- MESSINESI (Léonce), 19, avenue Duquesne, vii<sup>e</sup>. — 1903.
- \* MÉTAXA (J. N.), ministre de Grèce, résident, 80, rue Saint-Jacques, Marseille. — 1922.
- \* MEUNIER (le chanoine), docteur ès lettres, directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, Corbigny (Nièvre). — 1895.
- MEYLAN-FAURE, professeur à l'Université, 5, avenue Davel, Lausanne. — 1904.
- MICHAELIDIS (C. E.), villa La Farandole, Antibes (Alpes-Maritimes). — 1890.
- MICHEL (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université, 42, avenue Blondin, à Liège. — 1893.
- MICHEL-LÉVY (M<sup>me</sup> H.), 78, avenue Malakoff, xvi<sup>e</sup>. — 1919.
- \* MICHON (Etienne), conservateur au musée du Louvre, professeur à l'École de Louvre, 26, rue Barbet-de-Jouy, vii<sup>e</sup>. — 1893.
- MILLET (Gabriel), directeur d'études à l'École des Hautes-Études, 34, rue Hallé, xiv<sup>e</sup>. — 1896.
- MOAZZO (M<sup>lle</sup> Dora), 5, rue Solon, à Athènes. — 1918.
- \* MONCEAUX (Paul), professeur au Collège de France, 47, rue de Verrières, Antony. — 1885.
- MONCHANIN (M<sup>lle</sup> F.), 6, rue Férou, vi<sup>e</sup>. — 1914.
- \* MORAND-VÉREL (M<sup>me</sup>), 48, rue Jacob, vi<sup>e</sup>. — 1916.
- \* MORIN-JEAN, 33 bis, boulevard de Clichy, ix<sup>e</sup>. — 1912.
- MUSÉE (le) du Cinquantenaire, Bruxelles. — 1905.
- NAVARRÉ (O.), professeur à la Faculté des Lettres, 57, boulevard Armand Duportal, Toulouse. — 1895.
- \* NICOLAU D'OLWER (D<sup>r</sup> Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, avocat, Escudillers, 70, 1<sup>e</sup>. Barcelone. — 1911.
- NICOLE (George), 72, boulevard Flandrin, xvi<sup>e</sup>. — 1919.
- \* NICOLOPOULO (Jean-G.), 66, rue de Monceau viii<sup>e</sup>. — 1884.
- NIHARD, professeur à l'Athénée royal, 45, avenue de Spa, Heusy, près Verviers (Belgique). — 1918.
- NOAILLES (Pierre), professeur à la Faculté de droit, 64, rue St-Rémi, Bordeaux. — 1900.
- \* NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann, viii<sup>e</sup>. — 1888.



\* NORMAND (Ch.), directeur de la Revue *L'ami des monuments et des arts*, président de la Société des Amis des monuments parisiens, ancien hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, iv<sup>e</sup>. — 1889.

OECONOMOS (Cyriacos), 43, rue des Arts, Levallois-Perret. — 1918.

OECONOMOS (Lysimaque), chez M. Oeconomos, 43, rue des Arts, Levallois-Perret). — 1919.

OGUSE, agrégé de grammaire, 226, rue Lecourbe, xvi<sup>e</sup>. — 1922.

\* OLIVIER (Adolphe), 6, rue de Maubeuge, ix<sup>e</sup>. — 1907.

OLLIER, professeur au lycée de Bourg (Ain). — 1922.

\* OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, 17, rue Raynouard, xvi<sup>e</sup>. — 1884.

\* OURSEL (Paul), Consul général de France, 68, boulevard Malesherbes, viii<sup>e</sup>. — 1867.

PALLIS (A.), Aigburth Drive, Liverpool. — 1915.

PANAYOTATOU (M<sup>me</sup>), docteur en médecine, boulevard Ramley, 46, Alexandrie, Égypte. — 1921.

\* PAPADIMITRIOU (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa. — 1893.

PARIS (Pierre), directeur de l'École des Hautes Etudes Hispaniques, 10, Marqués de la Ensenada, Madrid. — 1894.

PARMENTIER (Léon), professeur à l'Université de Liège, à Hamoir-sur-Ourthe (Belgique). — 1895.

PELLETIER (Mgr François), recteur de l'Université Laval, Québec (Canada). — 1902.

PEPIN LEHALLEUR (Adrien), 7, rue Nitot, xvi<sup>e</sup>. — 1880.

PERDRIGEAT (Amédée), professeur honoraire au lycée, 82, rue Lafayette, Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure). — 1917.

PERDRIZET (Paul), professeur à la Faculté des Lettres, 22, rue Oberlin, Strasbourg. — 1889.

PÉREIRE (Henry), 33, boulevard de Courcelles, viii<sup>e</sup>. — 1890.

PERNOT (Hubert), chargé de cours à la Sorbonne, 31, avenue de Joinville, Nogent-sur-Marne. — 1900.

PERSAKI (M<sup>me</sup>). — 1918.

\* PERSOPOULO (Nicolas), Trébizonde, Mer Noire, poste restante. — 1873.

PÈTRE (Augustin), 31, rue Faidherbe, Saint-Mandé (Seine). — 1920.

PETRIDÈS (Petro), 30, rue du Faubourg Saint-Jacques, xiv<sup>e</sup>. — 1918.

\* PEYRE (Roger), professeur honoraire, 59, rue de la République, Toulouse. — 1879.

PHARMAKOWSKY (B.), membre de la commission archéologique, Palais d'hiver, à Petrograd. — 1898.

PHILIPPART (Hubert), professeur à l'Athénée de Schaerbeek, 10, avenue Emile Verhaeren, à Bruxelles. — 1920.

PICARD (Auguste), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, vi<sup>e</sup>. — 1870.

PICARD (Georges), 2 bis, rue Benouville, xvi<sup>e</sup>. — 1903.

PICART (Charles), directeur de l'École française d'archéologie d'Athènes. — 1919.

PICHON (René), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV, 28, rue Vauquelin, v<sup>e</sup>. — 1903.

- PIERROTET (Paul), directeur du Collège Sainte-Barbe, 2, rue Cujas, v<sup>e</sup>. — 1903.
- PIETROWICZ (Ludwik), professeur à l'Université de Poznan (Pologne). — 1921.
- PINARD (Joseph), professeur au lycée royal de Turda (Roumanie). — 1921.
- \* PLASSART (André), secrétaire général de l'École française d'Athènes. — 1908.
- POINCARÉ, sénateur, 26, rue Marbeau, xvi<sup>e</sup>. — 1914.
- \* POTTIER (Edmond), professeur à l'École du Louvre, conservateur adjoint des Musées nationaux, membre de l'Institut, 72, rue de la Tour, xvi<sup>e</sup>. — 1884.
- PRÉTAT (Georges), publiciste, 27, rue de la Tour d'Auvergne, ix<sup>e</sup>. — 1922.
- PESSEURS (les) de langues anciennes du lycée Carnot, Dijon (chez M. Voisin, rue Pelletier-de-Chambure) (*deux cotisations*). — 1921.
- \* PUECH (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres, 1, rue du Val-de-Grâce, v<sup>e</sup>. — 1892.
- PUPIL, ingénieur des arts et manufactures, 51, rue de Seine, vi<sup>e</sup>. — 1920.
- RADET (G.), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 9 bis, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.
- RADOS (Constantin N.), docteur ès lettres, professeur à l'Université, 53, rue Aristote, Athènes. — 1912.
- RAINGEARD, agrégé des lettres, professeur de première au Lycée, 10, rue Molac, Nantes, Loire-Inférieure. — 1906.
- RALLI frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille — 1867.
- RECORDON (Edouard), professeur, Clos Daisy, à Corseaux, près Vevey (Suisse). — 1906.
- REGARD (Paul F.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 12, rue Margaux, Bordeaux. — 1919.
- \* REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. (Seine). — 1878.
- \* REINACH (Théodore), membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, 2, place des États-Unis, xvi<sup>e</sup>. — 1884.
- \* RENAULD (Emile), professeur au lycée Condorcet, 152, rue Ordener, xviii<sup>e</sup>. — 1902.
- RHEINART (Fernand), avocat, La Hamardière, rue du Maréchal Foch, à Domfront (Orne). — 1903.
- RICCI (Seymour de), 18, rue Boissière, xvi<sup>e</sup>. — 1901.
- RICHARD (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles, xvi<sup>e</sup>. — 1888.
- RIVAUD (Albert), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 23, rue Arsène Orillard, à Poitiers. — 1908.
- RIZZO (G. E.), professeur à l'Université, correspondant de l'Institut, via Mergellina, 216, Naples. — 1919.
- ROBIN (L.), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 35, rue de l'Arbalète, v<sup>e</sup>. — 1908.

- \* ROCCA (Jean), licencié ès lettres, 28, rue Edouard Delanglade, Marseille. — 1919.
- ROCHE, professeur au lycée, Troyes. — 1921.
- \* RODOCNACHI (Michel-E.), négociant. — 1867.
- ROMANOS (Athos), ancien ministre de Grèce à Paris, 23, rue de Bassano, viii<sup>e</sup>. — 1891.
- \* ROTHSCHILD (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, rue du faubourg Saint-Honoré, viii<sup>e</sup>. — 1884.
- ROUGIER (Louis), docteur ès lettres, professeur à l'Ecole Chateaubriant, palais Ricci, Rome. — 1921.
- ROUILLARD (M<sup>lle</sup> Germaine), licenciée ès lettres, 80, rue de Rome, viii<sup>e</sup>. — 1915.
- ROUSSEL (Pierre), professeur à la Faculté des Lettres, 18, rue Eugène Carrière, Strasbourg. — 1913.
- ROUSSELLE (Gaston), professeur au lycée, faubourg de la Petite-Vitesse, Constantine. — 1914.
- ROUX (René), attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Berne. — 1908.
- SAINGAS (M<sup>me</sup> Hélène), 12, rue Tronchet, viii<sup>e</sup>. — 1917.
- SALA (M<sup>me</sup> la comtesse), 22, rue Clément-Marot, viii<sup>e</sup>. — 1901.
- SALTAS (Jean), 24, rue du Regard, vi<sup>e</sup>. — 1918.
- \* SARTIAUX (Félix), chef des services administratifs du chemin de fer du Nord, 105, quai d'Orsay, vii<sup>e</sup>. — 1909.
- \* SAYCE (A. H.), professeur à l'Université, correspondant de l'Institut, Queen's College, Oxford. — 1879.
- \* SCARAMANGA (Pierre J.), 36, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine. — 1872.
- SCHILIZZI (M<sup>lle</sup>), 2, rue de Saïgon, xvi<sup>e</sup>. — 1921.
- \* SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 29, avenue Montaigne, viii<sup>e</sup>. — 1888.
- SCIAMA (Raoul), professeur au lycée, 10, rue des Marcheries, Alençon (à Paris, 15<sup>bis</sup>, rue Georges Bizet, xvi<sup>e</sup>). — 1914.
- SÉCHAN (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 4, rue Vézian, Montpellier. — 1912.
- \* SÉGALA Y ESTALELLA (D<sup>r</sup> Luis), professeur de langue et littérature grecques à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université, Argüelles (Via Diagonal), 418, 3<sup>e</sup>, 2<sup>a</sup>, Barcelone. — 1908.
- SENART (Emile), membre de l'Institut, 18, rue François I<sup>er</sup>, viii<sup>e</sup>. — 1867.
- SENSINE (Henri), professeur à Lausanne (Suisse) — 1907.
- SEREFAS (Athanasios D.), 17, Salaminos, à Salonique. — 1905.
- SERRUYS (Daniel), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 2, rue Le Regrattier, iv<sup>e</sup>. — 1902.
- SERVICE DES ANTIQUITÉS (Bibliothèque du Musée), Le Caire. — 1921.
- SEURE, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, ancien professeur de première au lycée St-Louis, 16, avenue Elisée-Reclus, vii<sup>e</sup>. — 1901.
- SEYRIG, licencié ès lettres, 10, Porte du miroir, Mulhouse. — 1921.
- \* SHEAR (M<sup>me</sup> Théodore Leslie), 211 North Broadway Yonkers, New-York. — 1899.
- SIMAS (Madame F.), 220, rue St-Jacques, v<sup>e</sup>. — 1905.

- SIMONE BROUWER (Dr F. de), professeur, Vico II, Montecalvario, 2. Naples. — 1906.
- \* SINADINO (Michel), 1, rue des Fatimites, Alexandrie (Egypte). — 1886.
- \* SINANO (Victor), 17, rue des Pharaons, Alexandrie (Egypte). — 1884.
- SINOIR, professeur au lycée, 20, rue du Britais, Laval (Mayenne). — 1892.
- SIOTIS (Dr), directeur de l'établissement hydrothérapique de Constantinople, 7, rue Télégraphe, Péra, Constantinople. — 1903.
- SIRET (Louis), ingénieur à Cuevas de Vera, par Almeria (Espagne). — 1909.
- SJÖSTEDT (M<sup>lle</sup>), licenciée ès lettres, 139, avenue Malakoff, xv<sup>e</sup>. — 1920.
- SKIAS (André N.), professeur à l'Université, 7, rue Valtetziou, à Athènes. — 1892.
- SKILROS (George-Eustache), 289-291, Regent-Street, London W. 1. — 1876.
- SORLIN-DORIGNY (A.), 32, avenue Félix Faure, xv<sup>e</sup>. — 1911.
- SOTIRIADIS, professeur à l'Université, 21, rue Lucien, Athènes. — 1902.
- SOURDILLE (C.), professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue des Cordeliers, Caen. — 1914.
- STAMOULIS (Anastase), négociant à Silimvria (Grèce). — 1874.
- STAVRIDI (Sir J.), consul général de Grèce, 33, Lenox Gardens, London S. W. 1. — 1908.
- SVORONOS (J.-N.), directeur du musée numismatique, Athènes. — 1903.
- TAFRALI, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Jassy, 6 Str. Palade (Roumanie). — 1910.
- \* TANNERY (M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Paul), 16, rue Bouchut, xv<sup>e</sup>. — 1907.
- TOUSSAINT (R.), docteur ès lettres, 137, rue de Sèvres, vi<sup>e</sup> (*deux citations*). — 1920.
- TOUTAIN (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes-Études, 25, rue du Four, vi<sup>e</sup>. — 1914.
- TRACHILIS (Stephanos), professeur à Candie, île de Crète. — 1906.
- \* TRAVERS (Albert), inspecteur général honoraire des postes et télégraphes, villa Kereost, Saint-Pol-de-Léon (Finistère). — 1885.
- TRIANTAPHYLIDIS (G. J.), 127, boulevard Malesherbes, xvii<sup>e</sup>. — 1894.
- TRIANTAPHYLIDIS (Manolis), 23, rue Joachim III, Athènes. — 1921.
- \* TSACALOTOS (E.-D.), professeur au 1<sup>er</sup> gymnase Varvakion, à Athènes. — 1873.
- TSAPALOS (Milio), ingénieur des mines, 9, rue Saint-Senoche, xvii<sup>e</sup>. — 1907.
- TUDEER (L. O. Th.), maître de conférences à l'Université d'Helsingfors, 32, Fredrikinkatu, à Helsinki (Finlande). — 1920.
- \* TYPALDO-BASSIA (A.), avocat à la Cour suprême, 20, rue Homère, Athènes. — 1895.
- \* UNIVERSITÉ D'ATHÈNES. — 1868.
- \* UNIVERSITÉ DE LONDRES (le bibliothécaire de l'), King's College, Strand Londres W. C. 2. — 1919.
- \* VALLOIS (R.), ancien membre de l'École d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Bordeaux. — 1914.
- VANDAELE, professeur à l'Université, Besançon. — 1920.



- VASSILAKIS (D<sup>r</sup> Germanos), archimandrite supérieur de l'Église grecque de Paris, 7, rue Georges Bizet, XVI<sup>e</sup>. — 1903.
- \* VASSILIADIS (Socrate), Néroutzo Bey, n<sup>o</sup> 1, Alexandrie (Égypte). — 1921.
- VATELOT (S.), directeur du lycée gréco-français, 10, rue Mekteb, Péra-Constantinople. — 1903.
- \* VENDRYÈS (Joseph), professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 83, rue d'Assas, VI<sup>e</sup>. — 1903.
- VÉNIZÉLOS, ancien président du Conseil des ministres. — 1918.
- VERSINI (Georges), professeur au lycée, Le Havre. — 1919.
- VIANEY (J.), doyen de la Faculté des Lettres, 1, boulevard du Peyrou, Montpellier. — 1894.
- VILLAT (Henri), professeur à la Faculté des Sciences, 11, rue du Maréchal Pétain, Strasbourg. — 1916.
- \* VLASTO (Antoine P.), 10, cours Pierre Puget, Marseille. — 1919.
- VOLONAKI (Michel D.), professeur de philologie, ancien secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, 89, rue Zootocou pigis, à Athènes. — 1909.
- VOYAZIS (Marc), 72, rue Charlot, III<sup>e</sup>. — 1919.
- \* VUCINA (Emmanuel G.), 1, rue Xanthippe, à Athènes. — 1873.
- WALTZ (Pierre), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 6, rue d'Amboise, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) — 1910.
- WALTZING, professeur à l'Université, Liège. — 1921.
- WARREN (E. P.), M. A. Fewacres, Westbrook, Maine, U. S. A. — 1919.
- WEILL (Raymond), capitaine du génie, docteur ès lettres, 71, rue du cardinal Lemoine, V<sup>e</sup>. — 1904.
- WINTZWEILER, élève de l'École Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm, V<sup>e</sup>. 1920.
- \* WOODHOUSE (W.-J.), M. A. Professor of Greek at the University of Sydney, New South Wales (Australie). — 1910.
- \* XANTHOPOULOS (Démétrius). — 1879.
- XANTHOUDIDIS (Etienne), éphore des antiquités, à Héracleion, île de Crète. — 1908.
- \* XYDIAS (Nicolas), artiste-peintre. — 1884.
- YON (Albert), professeur au lycée, Tarbes (Hautes-Pyrénées). — 1911.
- ZAIÏMIS (Assemakis), à Athènes. — 1891.
- ZALOCOSTA (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
- ZANOS (M<sup>lle</sup>). — 1914.
- ZARIFI (Georges), chez M. Léonidas Zarifi, banquier, à Constantinople. — 1902.
- ZARIFI (Périclès), banquier, 10, rue du Coq, à Marseille. — 1867.
- ZENGHÉLIS (M<sup>lle</sup>), rue Alexandre Soutzos, Athènes. — 1921.

PÉRIODIQUES ÉCHANGÉS AVEC LA REVUE

---

FRANCE.

*Paris.*

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances.  
Annales du musée Guimet. Série in-4°. Série in-8° (Bibliothèque d'études).  
Série in-18 (Bibliothèque de vulgarisation).  
Bulletin de correspondance hellénique.  
Congrès des Sociétés Savantes.  
Echos d'Orient.  
Ecole Française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire.  
Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines.  
Polybiblion. Partie littéraire. Partie technique.  
Répertoire d'art et d'archéologie.  
Revue Critique.  
Revue de l'Orient chrétien.  
Société nationale des antiquaires. Mémoires et Bulletins. Mettensia.

DÉPARTEMENTS.

*Aisne.*

Bulletin de la Société académique de Laon.

*Côte-d'Or.*

Mémoires de la Commission des antiquités du département.

*Doubs.*

Mémoires de la Société d'émulation.

*Gard.*

Mémoires de l'académie de Nîmes.

*Gironde.*

Revue des études anciennes.

*Haute-Garonne.*

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

*Hérault.*

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.  
Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.

*Loiret.*

Mémoires et Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

*Meurthe.*

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

*Oise.*

Comité archéologique de Senlis.

*Rhône.*

Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.  
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

*Seine-Inférieure.*

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.



ÉTRANGER.

*Amérique.*

American journal of archaeology.  
American journal of philology.  
Bulletin of the archaeological Institute of America.  
Classical Philology.

*Angleterre.*

Annals of archaeology and anthropology issued by the Liverpool Institute of archaeology.  
Annual of British School at Athens.  
Journal of Hellenic Studies.

*Belgique.*

Analecta Bollandiana.  
Musée belge et bulletin bibliographique du Musée belge.

*Égypte.*

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie.

*Espagne.*

Institut d'Estudis catalans. Anuari.

*Grèce.*

ἈΘΗΝΑ.

Ἀρχαιολογικὴ ἐφημερίς.  
Ἀρχαιολογικὸν δελτίον τοῦ ὑπουργείου τῶν ἐκκλησιαστικῶν καὶ τῆς δημοσίας ἐκπαιδεύσεως.

Δελτίο τοῦ ἐκπαιδευτικοῦ ὀμίλου.

Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἐταιρείας τῆς Ἑλλάδος.

Διεθνὴς ἐφημερίς τῆς νομισματικῆς ἀρχαιολογίας (Journal international d'archéologie numismatique).

Απογραφία.

Mittheilungen des deutschen archaeologischen Instituts.

Νέος ἑλληνομνήμων.

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας.

Φιλολογικὸς σύλλογος Παρνασσός. Ἐπετηρίς.

*La Havane.*

Revista de la Facultad de Letras y Ciencias.

*Italie.*

R. Accademia dei Lincei. (Atti, notizie degli scavi di antichità).

R. Accademia di archeologia, lettere e belle Arti, Napoli (Memorie, rendiconti) Bessarione.

Bollettino d'arte del Ministero della P. Istruzione.

Bollettino di filologia classica.

Bollettino dell' Istituto di diretto romano.

Didaskaleion.

Nuova rivista storica.

Rassegna italiana di lingue e letterature classiche.

*Suède.*

Eranos. Acta philologica Suecana.

Uppsala Universitets Arsskrift.

*Syrie.*

Mélanges de la Faculté orientale, Beyrouth.

Syria.

*Turquie.*

Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople.

Ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος.

## PRIX DÉCERNÉS

### DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1921)

---

1868. Prix de 500 fr. M. TOURNIER, Édition de Sophocle.  
— Mention honorable. M. BOISSÉE, 9<sup>e</sup> vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.
1869. Prix de l'Association. M. H. WEIL, Édition de sept tragédies d'Euripide.  
— Prix Zographos. M. A. BAILLY, *Manuel des racines grecques et latines*.  
— Mention très honorable. M. BERNARDAKIS, Έλληνική γραμματική.
1870. Prix de l'Association. M. Alexis PIERRON, Édition de l'Iliade.  
— Prix Zographos. M. PAPARRIGOPOULOS, *Histoire nationale de la Grèce*.
1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile RUELLE, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.  
— Prix Zographos. Partagé entre M. SATHAS, Άνεχδοτα ελληνικά, Χρονικόν άνεχδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ελλάδα, Νεοελληνική φιλολογία, Νεοελληνική φιλολογική παράρτημα, et M. VALETTAS, Δοναδίσωνος ιστορία τής αρχαίας ελληνικής φιλολογίας εξελληνισθεΐσα μετά πολλών προσθηκών και διορθώσεων.
1872. Médaille de 500 fr. M. POLITIS, Μελέτη επί τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Έλλήνων.
1873. Prix de l'Association. M. Amédée TARDIEU, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.  
— Médaille de 500 fr. M. A. BOUCHERIE, Έρμηνεύματα et Καθημερινή όμιλία, *textes inédits attribués à Julius Pollux*.  
— Médaille de 500 fr. M. A. de ROCHAS D'AIGLUN, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance*.  
— Prix Zographos. M. COUMANOUDIS (É.-A.), Άττικής επιγραφαι επιτύμβιοι.  
— Médaille de 500 fr. M. C. SATHAS, *Bibliotheca graeca medii aevi*.
1874. Prix de l'Association. M. C. WESCHER, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quae supersunt, graece et latine*.  
— Prix Zographos. M. Émile LEGRAND, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois*.  
— Mention très honorable. M. E. FILEUL, *Histoire du siècle de Périclès*.  
— Mention très honorable. M. Alfred CROISSET, *Xénophon, son caractère et son talent*.
1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. SATHAS, *Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*, et M. PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*.  
— Prix Zographos. Partagé entre M. MILIARAKIS, Κυκλαδικά, et M. Margaritis DIMITZA, Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine.

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. LALLIER, Thèses pour le doctorat ès lettres : 1<sup>o</sup> *De Critiæ tyranni vita ac scriptis*; 2<sup>o</sup> *Condition de la femme dans la famille athénienne aux V<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècles avant l'ère chrétienne*, et M. Phil. BRYENNIS, Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome.
- Prix Zographos. MM. COUMANOUDIS et CASTORCHIS, directeurs de l'Ἀθήναιον.
1877. Prix Zographos. MM. BAYET et DUCHESNE, *Mission au mont Athos*.
1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. AUBÉ, Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français, et M. Victor PROU, Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.
- Prix Zographos. Le *Bulletin de correspondance hellénique*.
1879. Prix de l'Association. M. E. SAGLIO, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.
- Prix Zographos. M. P. DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*.
1880. Prix de l'Association. M. Ex. CAILLEMER, *Le droit de succession légitime à Athènes*.
- Prix Zographos. M. Henri VAST, *Études sur Bessarion*.
1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. GEVAERT, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*.
- Prix Zographos. M. A. CARTAULT, *La trière athénienne*.
1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. COLLIGNON, *Manuel d'archéologie grecque*, et M. V. PROU, *Les théâtres d'automates en Grèce, au II<sup>e</sup> siècle de notre ère*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. J. MARTHA, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdotes athéniens*, et M. P. GIRARD, Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes*.
1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice CROISSET, *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*, et M. COUAT, *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. CONTOS, Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἐλληνικὴν γλώσσαν, et M. Emile LEGRAND, *Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III.
1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max BONNET, *Acta Thomae, partim inedita*, et M. Victor HENRY, Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste CHOISY, *Études sur l'architecture grecque*, et M. Edmond POTTIER, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques*.
1885. Prix de l'Association. M. Salomon REINACH, *Manuel de philologie classique*.
- Prix Zographos. M. Olivier RAYET, *Monuments de l'art antique*.
1886. Prix de l'Association. Le *Sylloge littéraire hellénique de Constantinople*. Recueil annuel.
- Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée HAUVETTE, *De archonte rege*; — *Les Stratèges athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. BOUCHÉ-LECLERGO, *Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen et G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque*.
1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert MARTIN, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Cavaliers athéniens*, et M. Paul MONCEAUX, Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Proxénies grecques*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Ouvrages divers sur l'antiquité grecque, et Paul TANNERY, Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque.
1888. Prix de l'Association. M. HOMOLLE, Thèses pour le doctorat ès lettres, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos*. — *De antiquissimis Dianæ simulacris deliacis*.
- Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

- Mention très honorable. M. CUCUEL, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon; Œuvres complètes de l'orateur Antiphon*, traduction française.
- Mention très honorable. M. l'abbé ROUFF, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.
1889. Prix de l'Association. M. Henri OMONT, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. DIEHL, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, et M. Spyridon LAMBROS, Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὁρους ἐλληνικῶν κωδίκων.
1890. Prix de l'Association. M. G. SCHLUMBERGER, *Un empereur byzantin au x<sup>e</sup> siècle. Nicéphore Phocas*.
- Prix Zographos. M. MILIARAKIS, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).
1891. Prix de l'Association. M. Edmond POTTIER, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. SAKKÉLION, Βιβλιοθήκη Πατριαρχῆς, et M. LATYSCHIEV, *Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini*.
1892. Prix de l'Association. Partagé entre M. COSTOMIRIS, *Livre XII d'Aétius inédit*, M. P. MILLIET, *Études sur les premières périodes de la céramique grecque*, et M. A.-N. SKIAS (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).
- Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé BATIFFOL, *Thèse sur l'abbaye de Rossano*, et autres travaux de paléographie grecque, et M. SVORONOS, *Numismatique de la Crète ancienne*.
- Prix Zappas. MM. les abbés AUVRAY et TOUGARD, *Édition critique de la petite catéchèse de Saint Théodore Studite*.
1893. Prix Zographos. Partagé entre M. Georges RADET, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis et La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Jean DUPUIS, *Théon de Smyrne*, texte et traduction.
- Prix Zappas. M. NICOLE, *Les Scolies genevoises de l'Iliade et Le Livre du préfet*.
1894. Prix Zographos. Partagé entre M. TSOUNTAS, Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός, et M. CLERC, *De rebus Thyatirenorum et Les Métèques athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres.
- Prix Zappas. M. CAVVADIAS, Γλυπτὰ τοῦ ἔθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Épidaure*, I.
1895. Prix Zographos. M. A. BAILLY, *Dictionnaire grec-français*.
- Prix Zappas. M. V. BÉRARD, *De l'origine des cultes arcadiens*, (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67), thèse pour le doctorat ès lettres.
1896. Prix Zographos. S. E. HANDY BEY et M. Th. REINACH, *Une nécropole royale à Sidon*.
- Prix Zappas. M. Paul MASQUERAY, *De tragica ambiguitate apud Euripidem et Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.
1897. Prix Zographos. Partagé entre MM. DEFRASSE et LECHAT, *Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépius*, et M. BEAUCHET, *Histoire du droit privé de la république athénienne*.
- Prix Zappas. M. Maurice EMMANUEL, *De saltationis disciplina apud Graecos et Essai sur l'orchestique grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.
- Médaille d'argent. M. DE RIDDER, *De ectypis quibusdam quae falso vocantur argivo-corinthiaca et De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes*.



1898. Prix Zographos. Partagé entre M. D. C. HESSELING, *Les cinq livres de la loi (le Pentateuque)*, traduction en néo-grec et M. Hilaire VANDAELE, *Essai de syntaxe historique : l'optatif grec*.  
 — Prix Zappas. Le Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἐταιρείας τῆς Ἑλλάδος.
1899. Prix Zographos. Partagé entre M. ARDAILLON, *Les mines du Laurion dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ph.-E. LEGRAND, *Etude sur Théocrite* (Thèse pour le doctorat ès lettres).  
 — Prix Zappas. M. MILIARAKIS, Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου.
1900. Prix Zographos. Partagé entre M. Charles MICHEL, *Recueil d'inscriptions grecques*, et M. Gustave FOUGÈRES, *De Lyciorum communi et Mantinée et l'Arcadie orientale* (Thèses pour le doctorat ès lettres).  
 — Prix Zappas. M. POLITIS, Μελέται περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς γλώσσης τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ. Πρωτομιά. Τόμος Α' (fascicules 68-71 de la bibliothèque Marasly).
1901. Prix Zographos. Partagé entre M. NAVARRE, *Essai sur la rhétorique grecque* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. OUVRE, *Les formes littéraires de la pensée grecque*.  
 — Prix Zappas. M. G. MILLET, *Le Monastère de Daphni*.
1902. Prix Zographos. Partagé entre M. COUVREUR, *Hermiae Alexandrini in Platonis Phaedrum scholia* et M. A. JOUBIN, *La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès* (Thèse pour le doctorat ès lettres).  
 — Prix Zappas. M. SVORONOS, Ἑρμηνεῖα τῶν μνημείων τοῦ Ἑλευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου καὶ τοπογραφία Ἑλευσίνος καὶ Ἀθηνῶν.
1903. Prix Zographos. Partagé entre M. ΠΑΤΖΙΔΑΚΗΣ, Ἀκαδημικὰ ἀναγνώσματα T. I. (Bibl. Marasly, fascicules 175-178) et M. Paul MAZON, *L'Orestie d'Eschyle*.  
 — Prix Zappas. Le général DE BEYLIÉ, *L'Habitation byzantine*.
1904. Prix Zographos. Partagé entre M. CARRA DE VAUX, *Les mécaniques ou l'élevateur d'Héron d'Alexandrie et Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques de Philon*, et M. DE RIDDER, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque Nationale*.  
 — Prix Zappas. Le Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.  
 — Médaille d'argent. T. STICKNEY, *Les sentences dans la poésie grecque d'Homère à Euripide* (Thèse pour le doctorat ès lettres).  
 — Médaille d'argent. M. COLARDEAU, *Épictète* (Thèse pour le doctorat ès lettres).
1905. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. GLOTZ, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. L. LALOU, *Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et la musique dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres).  
 — Prix Zappas. M. Alexandre PALLIS, Ὁμήρου Ἰλιάς.  
 — Prix exceptionnel, M. VENDRYÈS, *Traité d'accentuation grecque*.  
 — Médaille d'argent, M. V. CHAPOT, *La province romaine proconsulaire d'Asie*.
1906. Prix Zographos. Partagé entre MM. BOURGUET, *L'administration financière du sanctuaire pythique au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. COLIN, *Rome et la Grèce de 200 à 146 avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).  
 — Prix Zappas. M. CAVALLERA, *S. Eustathii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologica*.  
 — Médaille d'argent. Le Λεξικὸν ἐγκυκλοπαιδικόν.
1907. Prix Zographos. Partagé entre MM. CUNY, *Le nombre duel en grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et MÉRIDIÈRE, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse et Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains* (Thèses pour le doctorat ès lettres).  
 — Prix Zappas. Le Νέος Ἑλληνομνήμων.

- Médaille d'argent. M. Adhémar d'ALÈS, *La théologie de saint Hippolyte*.
- Médaille d'argent. M. ADAMANTIOS ADAMANTIOU, Τὰ Χρονικά τοῦ Μορέως.
1908. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. LEFEBVRE, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre* et M. J. DELAMARRE, *Inscriptiones Amorgi* (Inscriptiones Graecae, vol. XII, fasc. 7).
- Prix Zappas. M. LÉON ROBIN, *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote et La théorie platonicienne de l'Amour* (Thèses pour le doctorat ès lettres).
- Médaille d'argent. Simos MÉNARDOS, Τοπωνυμικὸν τῆς Κύπρου.
- Médaille d'argent. Jean B. PAPPADOPOULOS, *Théodore II Lascaris, empereur de Nicée* (Thèse pour le doctorat d'Université).
1909. Prix Zographos. Partagé entre MM. Hubert PERNOT, *Girolamo Germano, grammaire et vocabulaire du grec vulgaire et Phonétique des parlers de Chio* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et Paul PERDRIZET, *Fouilles de Delphes* (tome V). *Monuments figurés*. (Petits bronzes, etc.).
- Prix Zappas. M. Grégorios BERNARDAKIS, Λεξικὸν ἐρμηνευτικὸν τῶν ἐνδοξοτάτων Ἑλλήνων ποιητῶν καὶ συγγραφέων (Biblioth. Marasly).
- Médaille d'argent. M. CAVAIGNAC, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au v<sup>e</sup> siècle*. (Thèse pour le doctorat ès lettres).
- Médaille d'argent. M. DALMEYDA, *Euripide, les Bacchantes*. Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (Thèse pour le doctorat ès lettres).
- Médaille d'argent. M. EGINITIS, Τὸ κλίμα τῆς Ἑλλάδος. Μέρος α': τὸ κλίμα τῶν Ἀθηνῶν. Μέρος β': τὸ κλίμα τῆς Ἀττικῆς.
- Médaille d'argent. M. G. NICOLE, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique*.
1910. Prix Zographos, partagé entre MM. Pierre BOUDREAUX, édition des *Cynégétiques* d'Oppien et Waldemar DEONNA, *Les Apollons archaïques*.
- Prix Zappas. M. PAPAPOPOULO-KERAMEUS. Nombreuses publications de textes inédits; ouvrages divers.
- Prix exceptionnel. M. Paul VALLETTE, *De Oenomaio cynico* (Thèse latine pour le doctorat ès-lettres).
- Médaille d'argent. M. GERMAIN DE MONTAUZAN, *La science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'empire romain*.
- Médaille d'argent. M. René STUREL, *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque*.
1911. Prix Zographos, partagé entre M. Gabriel LEROUX, *La salle hypostyle de Délos*, et M. ΠΑΠΑΓΕΩΡΓΙΟΥ, *Sophocle, Électre*. Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (coll. Zographos).
- Prix Zappas. M. VLACHOYANNIS, Ἀρχεῖα τῆς νεωτέρας ἐλληνικῆς ἱστορίας.
1912. Prix Zographos, partagé entre M. JOUQUET, *La vie municipale dans l'Égypte romaine et Papyrus de Théadelphie* (thèses pour le doctorat ès-lettres) et M. G. NICOLE, *Supplément au Catalogue des Vases peints du Musée d'Athènes*.
- Prix Zappas. M. ΠΕΡΙΤΗΣ, Λεξικὸν ἑλληνογαλλικόν.
- Médaille d'argent. M. BRILLANT, *Les secrétaires athéniens*.
- Médaille d'argent. M. Georges DUHAIN, *Jacques de Tourneil, traducteur de Démosthène*.
- Médaille d'argent. M. ROUFFIAC, *Les Inscriptions de Priène et le grec du Nouveau Testament*.
- Médaille d'argent. M. Georges LAMPAKIS, Δελτίον de la Société d'archéologie chrétienne.
- Mention très honorable. M. l'abbé NAU, publications diverses sur la diffusion des idées grecques en Orient.



1913. Prix Zographos, partagé entre M. Jean MASPERO, *Papyrus grecs d'époque byzantine et Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, et M. LESQUIER, *Les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides* (Thèse pour le doctorat ès lettres).
- Prix Zappas. M. MAGNIEN, *Le futur grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres).
  - Médaille d'argent. M. TAFRALI (O.), *Thessalonique au xiv<sup>e</sup> siècle et Topographie de Thessalonique* (Thèses pour le doctorat ès lettres).
  - Médaille d'argent. M. le général BOUCHER, *L'Anabase de Xénophon*, avec un commentaire historique et militaire.
1914. Prix Zographos. Partagé entre M. BIDEZ, *Vie de Porphyre, avec les fragments des traités περι ἀγαμάτων et de regressu animae* et M. FERNAND COURBY, *Le portique d'Antigone ou du Nord-Est* (Exploration archéologique de Délos, fasc. 5).
- Prix Zappas, La Λαογραφία.
  - Médaille d'argent. M. J.-B. THIBAUT, *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Église grecque*.
1915. Prix Zographos. M. DEFOURNY, *Aristote. Théorie économique et sociale*.
- Prix Zappas. M. XANTHOUDIS, éditeur de l'Ἐρωτόκριτος.
  - Médaille d'argent. M. SYLVAIN MOLINIER, *Les « Maisons sacrées » de Délos au temps de l'indépendance de l'île* (Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des Lettres, t. XXXI).
1916. Prix Zographos. M. P. CLOCHÉ, *La restauration démocratique à Athènes en 403 av. J.-C. et Étude chronologique sur la troisième guerre sacrée (356-346 av. J.-C.)* (Thèses pour le doctorat ès lettres).
1917. Prix Zographos. Partagé entre M. ALLINE, *Histoire du texte de Platon* (Bibl. Ec. Hautes Etudes, fasc. 218) et M. DELATTE, *Études sur la littérature pythagoricienne* (Bibl. Ec. Hautes Etudes, fasc. 217).
- Prix Zappas. M. BOISACQ, *Dictionnaire étymologique grec*.
  - Prix Zappas. M. RADOS, *La bataille de Salamine* (thèse).
  - Médaille d'argent. M. MATHIEU (Georges), *Aristote, Constitution d'Athènes* (Bibl. Ec. Hautes Etudes, fasc. 216).
1918. Prix Zographos. Partagé entre M. Pierre ROUSSEL, *Délos colonie athénienne et Les cultes égyptiens à Délos du III<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. l'abbé PIOT, *Un personnage de Lucien, Ménippe et Les procédés littéraires de la seconde sophistique chez Lucien, l'Éphrasis* (Thèses pour le doctorat ès lettres).
- Prix Zappas. La Société d'Enseignement (Ἐκπαιδευτικὸς Ὀμιλος) d'Athènes.
1919. Prix Zographos. M. PAUL REGARD, *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament et La phrase nominale dans la langue du Nouveau Testament*. (Thèses pour le doctorat ès lettres).
- Prix Zappas. M. LYSIMAQUE OECONOMOS, *La vie religieuse au temps des Comnènes et des Anges*. (Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris).
  - Médaille d'argent. M. ZACHARIAS, *Le recueil de chants et de danses grecques (Arion)*.
1920. Prix Zographos. Partagé entre M. HATZFELD (Jean), *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, et M. CARCOPINO (Jérôme), *Étude sur la loi de Hiéron et les Romains* (Thèses pour le doctorat ès lettres).
- Prix Zappas, RENAULT (Emile), *Lexique choisi de Psellos et Étude de la langue et du style de Michel Psellos* (Thèses pour le doctorat ès lettres).
  - Médaille d'argent. M<sup>me</sup> D. LE LASSEUR, *Les déesses armées et leurs origines orientales*.
  - Médaille d'argent. M. FOULCHÉ-DELBOSC, *Bibliographie hispano-grecque de Legrand*.
  - Mention très honorable. M<sup>me</sup> ADLER (Ada), *Catalogue supplémentaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Copenhague*.

1921. Prix Zographos. Partagé entre M. KERAMOPOULLO, *Θεολογία*, et M. C. EMEREAU, *Saint Ephrem, son œuvre littéraire grecque* (thèse).
- Prix Zappas. M. ANDRÉADÉS, *Ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς δημοσίας οἰκονομίας*.
- Médaille d'argent. M. B. LATZARUS, *Les idées religieuses de Plutarque* (thèse).
- Mention très honorable. M. PSACHOS, *Ἡ παρασημαντικὴ τῆς βυζαντινῆς μουσικῆς*.
-

# ACTES DE L'ASSOCIATION

(Novembre 1920 — Juillet 1921)

---

N° 493. Séance du 4 novembre 1920.

Présidence de M. Fougères, président de l'Association.

*Membres nouveaux.* — MM. le Dr Eddé, présenté par MM. Jean Enkiri et Marguerite-de la Charlonie;

Louis Rougier, Dr ès lettres, professeur au Lycée français de Rome, présenté par M<sup>me</sup> Henri Michel-Lévy et M. Robin.

*Communication.* — M. Dieudonné parle du droit et du revers dans les monnaies grecques antiques. Pour les monnaies primitives, à carré creux, le droit est naturellement, le côté historié, et, à partir de l'époque des monnaies à portrait, le droit est le côté de l'effigie. Puisque, dans les deux cas, le plan est convexe au droit, concave au revers, on possède un critérium pour discerner le droit d'avec le revers dans la période intermédiaire; on constate alors que la tête de divinité, quand il y en a une, a été mise soit au droit, soit au revers, généralement au revers pour passer de là au droit. Les progrès de l'anthropomorphisme et les convenances de fabrication l'ont voulu ainsi. Ajoutons que le côté convexe, ou côté du droit, était produit par la pile, l'autre côté par le trou-seau. C'est le contraire au moyen-âge, et nous avons consacré ce changement dans notre locution « pile ou face ». Cependant les médailleurs se souviennent de l'antique usage quand ils usent d'un flan légèrement bombé pour le côté principal de leur composition.

MM. Fougères et Th. Reinach présentent des observations.

*L'abonnement à la Revue.* — L'abonnement à la *Revue* devant être payé désormais en sus de la cotisation annuelle (10 fr. pour les membres de l'Association), M. Émile Renauld demande s'il ne serait pas opportun de fixer une somme pour le rachat de la cotisation supplémentaire.

M. Th. Reinach estime qu'il faudrait distinguer les personnes physiques et les personnes morales. Le rachat serait autorisé pour les premières, mais non pour les autres; on pourrait le fixer, par exemple, à 150 francs pour chacune des deux cotisations.

MM. Glotz et P. Girard présentent des observations; le Président estime que la question devra être soumise à la prochaine Assemblée générale.

N° 494. Séance du 2 décembre 1920.

Présidence de M. G. Fougères, président de l'Association.

*Recueil Milliet.* — Le Président présente à l'Association le tome 1<sup>er</sup> du Recueil Milliet : *Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne*. Pour ce qui regarde la suite, on réunira la Commission qui étudiera les conditions de l'établissement du deuxième volume.

M. Glotz communique une lettre qu'il a reçue de M. Kenyon, président de l'Association des Études grecques en Angleterre. M. Kenyon félicite notre Association à l'occasion de son cinquantenaire et rappelle que la Société anglaise a été fondée il y a quarante ans sur l'exemple de la nôtre. M. Fougères répondra à cette lettre, que nous nous ferons honneur de conserver dans nos Archives.

*Communication.* — M. L. François. *Les sources du Borysthéniticos de Dion Chrysostome*. Quelles sont les sources de la cosmologie stoïcienne de Dion, et comment les utilise-t-il ? On est frappé de l'accent ému et religieux du *Borysthéniticos*. On y sent une âme pénétrée de foi. Nous savons, d'autre part, que Posidonius était à la fois savant et mystique. M. François montre que le mythe du *Borysthéniticos* est une application de la physique posidonienne, et relève certaines expressions caractéristiques, telles que *πᾶθος*. Il étudie ensuite la théorie de l'ecpyrose et de l'exsudatose universelles. Posidonius est-il, directement, la source de Dion ? Peut-être faut-il penser plutôt à un ouvrage tel que le *Περὶ κόσμου*. Dion a dû s'inspirer de diatribes plus ou moins directement issues de celles de Posidonius.

MM. Robin, Th. Reinach, Puech, Fougères, l'abbé d'Alès présentent des observations.

N° 495. Séance du 6 janvier 1921.

Présidence de M. Fougères, président de l'Association.

*Membre décédé.* — M. le chanoine Tougard, Bibliothécaire du Petit Séminaire à Rouen, membre donateur depuis 1867. Helléniste distingué, il avait, en collaboration avec M. l'abbé Auvray, publié une *Édition critique de la petite catéchèse de Saint Théodore Studite*, à laquelle fut attribué le prix Zappas en 1892.

*Membres nouveaux.* — Mademoiselle de Catelin, présentée par MM. Lebègue et Pottier ;

MM. F. Chapouthier, licencié ès lettres, présenté par MM. Fougères et Holleaux ;

B. Georin, professeur au Lycée Fustel de Coulanges à Strasbourg, présenté par MM. Perdrizet et Pottier ;

Waltzing, professeur à l'Université de Liège, présenté par M. Glotz.

Le Président exprime nos félicitations à M. Glotz, élu membre de l'Académie des Inscriptions. La direction de la *Revue des Études grecques* était un des titres qui ont fixé le choix de l'Académie. Nous sommes donc touchés de près par le succès de notre éminent confrère.

*Communications.* — M. Lacroix signale à l'Association la situation grave qui est faite au grec dans certains lycées : réunions de classes (notamment fusion de la 2<sup>e</sup> A et de la 4<sup>e</sup> A) ou réductions d'horaires. Le 4 août 1920, le Directeur de l'Enseignement secondaire écrivait à M. Henri Bernès qu'aucune mesure de ce genre n'avait été suggérée par l'Administration supérieure. Il semblait donc

qu'il n'y eût que des excès de zèle de la part des administrations locales. Cependant, une circulaire du Ministre de l'Instruction publique adressée aux Recteurs le 8 novembre 1920, et qui interdisait les fusions de classes, déclarait que « dans les classes où l'effectif des élèves suivant l'enseignement du grec est très réduit, le nombre des heures attribué à cet enseignement peut être diminué sans inconvénient pour les études, la classe devenant une sorte de leçon particulière dans laquelle les élèves, constamment interrogés ou tenus en haleine, peuvent progresser plus rapidement que dans une classe normale ». Contre cette doctrine, M. Georges Mathieu avait déjà, le 15 octobre 1920, dans le *Bulletin de la Société des professeurs de français et de langues anciennes*, élevé de très fortes objections. M. Lacroix a vu, néanmoins, son enseignement réduit d'une heure en 1<sup>re</sup> A, et, débouté de sa réclamation par le Ministre de l'I. P., il a dû se résoudre à donner à ses élèves une heure supplémentaire non rétribuée.

On peut constater, d'autre part, que la doctrine ministérielle n'est pas appliquée à tous les enseignements : à Nancy, en 1920, la 1<sup>re</sup> A et la 2<sup>e</sup> A ont été réunies pour le grec, tandis que trois élèves de 2<sup>e</sup> B, prenant l'allemand comme deuxième langue, jouissaient d'un horaire normal, sans réunion avec aucune autre classe ni section. L'enseignement du grec est donc seul à n'être pas respecté. L'instruction ministérielle est-elle légale ? Si l'on se reporte à l'article 2 de l'arrêté du 31 mai 1902 et au *Bulletin administratif* (1902, tome II, p. 205-6), les modifications dans la répartition hebdomadaire des matières de l'enseignement ne peuvent être faites par les chefs d'établissements et autorisées par les chefs d'Académie qu'après avis des assemblées de professeurs. Les réductions d'horaires faites sans cet avis sont donc illégales, et M. Lacroix estime, en terminant, que l'Association des E. G. aurait son mot à dire dans la question.

Des observations sont présentées par MM. Renaud, H. Bernès, Fougères, Pernot, Th. Reinach, Meillet, M. Croiset.

M. H. Bernès fait remarquer qu'une diminution d'horaire entraîne une diminution de travail : les heures de travail en étude sont proportionnées à celles de l'enseignement. D'autre part, les Finances imposent surtout les réductions à l'I. P., qui est tenue dans une humilité systématique. Et le grec est comme la Cendrillon de l'Enseignement secondaire. Notre Association doit protester contre cette situation. M. Bernès estime que ce n'est pas spécialement au point de vue de la légalité qu'on devra se placer, mais à celui de l'intérêt du grec, qu'on déconsidère. Nous devons demander qu'on revienne sur des méthodes dangereuses, et une démarche auprès du Ministre sera préférable à une protestation écrite. Nous pourrions, d'ailleurs, informer de notre intention la Société des Études anciennes.

M. Th. Reinach pense que nous devons protester contre la théorie d'après laquelle des classes réduites faites à un petit nombre d'élèves équivaldraient par le résultat à un horaire normal : le principe pourrait mener à des conséquences absurdes.

M. Meillet signale les conséquences dangereuses qu'entraîne, dans les questions qui nous occupent, l'autonomie financière des lycées.

A la suite de cette discussion, on décide de réunir le Bureau et les anciens présidents de l'Association en vue d'une démarche auprès du Ministre de l'I. P.



M. H. Pernot. *Sur l'emploi de διὰ dans le Nouveau Testament*. A propos de l'article récent de M. Bruston (*De quelques passages obscurs du Nouveau Testament*, *R. E. G.*, n° 451), M. Pernot montre l'intérêt que présente le grec moderne pour l'intelligence du Nouveau Testament en général, et de ces passages en particulier.

La langue du N. T. reste, pour les Grecs d'aujourd'hui, quelque chose de très vivant. En général, et surtout quand il s'agit de l'Evangile de Marc, la phrase moderne s'applique exactement sur la phrase ancienne, et les différences qu'on observe donnent plutôt l'idée d'une simple transposition, n'affectant en rien le fond, que celle d'un changement véritable.

Ce point de vue n'est pas nouveau. C'est celui des Grecs, et, en Occident même, quelques savants l'ont adopté. Il s'en faut cependant que, dans les recherches relatives à la langue du N. T., on en ait suffisamment tenu compte. Lorsqu'un mot ou une forme sont attestés à la fois dans le N. T. et en romaine, il devient non plus inutile, mais secondaire de constater qu'ils se trouvent également dans les papyrus. En ce qui concerne l'emploi de διὰ, étudié par M. Bruston, le grec moderne, d'accord par endroits avec la grammaire ancienne, s'oppose à l'explication proposée : aux trois passages visés, il faut laisser à διὰ le sens de *après*, qu'on lui donne couramment.

M. Th. Reinach, tout en partageant sur ce dernier point l'opinion de M. Pernot, fait des réserves sur la méthode indiquée par lui, et exprime l'opinion que les papyrus peuvent être, au contraire, d'un grand intérêt pour l'étude de la langue du N. T.

MM. Fougères et Renauld présentent également des observations.

N° 496. Séance du 3 février 1921.

Présidence de M. G. Fougères, Président de l'Association.

*Membre décédé*. — Mademoiselle Poinso, à Alfortville, membre de l'Association depuis 1901.

*Membres nouveaux*. — MM. E. Chambry, professeur au Lycée Condorcet, présenté par MM. Dalmeida et Mazon;

Roche, professeur au Lycée de Troyes, présenté par MM. Fougères et Lacroix.

*Communication*. — M. Holleaux. Ἀὐτοῦ, *Réponse à M. P. Girard*. M. Holleaux rappelle qu'en 1914 il avait, au sujet de la Chronique de Lindos, proposé la restitution

συμβαίνει δὲ τῶν ἀναθεμάτων  
τὰ πλεῖστα μετὰ τῶν αὐτῶν  
ἐπιγραφῶν διὰ τὸν χρόνον ἐφθίρειν.

M. P. Girard a objecté qu'il fallait ἐπιγραφῶν αὐτῶν. M. Holleaux pense qu'il y a des dérogations à la règle ; l'inscription est de 100 av. J.-C. ; or, à cette époque et même antérieurement, on trouve αὐτῶν à cette place. Cf. Meisterhans, p. 154 : on lit dans un décret attique de 323 στεφανῶσαι αὐτὴν καὶ ἐγγόνους διὰ τὴν αὐτοῦ ἀρετήν. Cf. aussi *R. E. G.*, 1918, p. 238 (décret de l'époque impériale) σωθ[εῖσα] τῆι αὐτῶν [εὐ]νοίαι.

Voilà pour l'épigraphie. En ce qui regarde les textes, on constate que, chez Polybe, là où il y a un risque d'hiatus, αὐτοῦ est placé entre l'article et le substan-



tif. (Cf. Kaelker, *De elocutione Polybiana*). P. ex. : III, 13, 5 ; IV, 33, 9 ; VIII, 34, 12 ; XIII, 5, 3 ; XVIII, 12, 2 ; XXIII, 5, 2 ; XXVII, 13, 4. — Voir aussi Diodore XXXI, 27, 1 ; XVIII, 4, 1 : τὰς λοιπὰς αὐτοῦ ἐπιβολάς.

M. Holleaux estime donc qu'il a fait un solécisme en nombreuse compagnie : si M. P. Girard a raison pour la belle époque, inscriptions et textes donnent raison à M. Holleaux pour la basse époque.

M. P. Girard se félicite d'avoir provoqué une réponse aussi intéressante, mais conteste la valeur de quelques faits cités. — M. Bourguet fait observer que le dorien paraît avoir l'habitude de construire αὐτοῦ dans les conditions où M. Holleaux l'a restitué, et cite comme exemple l'inscription de Damonon (v<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). — M. l'abbé d'Alès dit que d'abondantes confirmations de la thèse de M. Holleaux se trouveraient chez les Pères de l'Église grecque.

M. l'abbé d'Alès. *Glanes d'exégèse patristique.*

M. l'abbé d'Alès dédie à la Société Guillaume Budé quelques observations sur des points qui arrêtaient, il y a deux ou trois cents ans, les éditeurs des Pères :

1<sup>o</sup> Le mot ἐπιτριβή. Ce mot rare, à peu près négligé par les lexicographes, se rencontre notamment chez Origène, *In Matt.*, *Hom.* XVIII, 15 (Migne, P. G., XIII, 1173). L'éditeur bénédictin Delarue ne l'a pas compris, et Huet a renoncé à le comprendre. Cependant on retrouve chez Origène ἐπιτριβή, *Contra Celsum*, IV, 70 ; ἐπιτριβεσθαί, *Periarchon* III, 1 ; *In Ierem.*, *Hom.* XII, 5. La comparaison de ces passages détermine très nettement l'idée fondamentale de cette famille de mots : idée de perversion, d'endurcissement dans le crime. C'est le même sens qui reparaît chez des Pères tous dépendant d'Origène : Eusèbe, *Praepar. ev.*, III, 17 ; *De vita Constantini*, I, 45 ; saint Athanase, *Histor. Arian. ad monachos*, 62 ; saint Épiphane, *Haer.*, LXVI, 58. — On peut jalonner ainsi l'évolution sémantique : 1<sup>o</sup> sens propre : broyer, écraser ; 2<sup>o</sup> sens figuré : écraser, détruire, perdre (fréquent chez Aristophane : *Plutus*, 129 ; *Av.*, 95 ; Lucien, *Icaromenipp.*, 33 ; Scoliaſte de Sophocle, *Ajax*, 103) ; 3<sup>o</sup> sens moral : perdre, corrompre, endurcir. De là ἐπιτριπτος, fréquent chez Aristophane, et l'acception qui vient d'être signalée dans le domaine ecclésiastique.

2<sup>o</sup> Exégèse de saint Jean Chrysostome, *In Ioan.*, *Hom.* XLII, début (Migne, LIX, 239). Le traducteur latin a méconnu le mouvement général de la pensée, et cru trouver une invitation à fuir les fréquentations vicieuses, là où il y a en réalité une invitation à s'abstenir de provocations inutiles. Cette erreur initiale l'a engagé dans un système de compensations qui accumule quatre contre-sens en deux lignes.

M. Puech présente quelques observations.

M. A. Meillet. *Quelques observations sur la métrique homérique.* — M. A. Meillet essaie de situer la métrique homérique dans l'ensemble du développement de la métrique grecque. A en juger par la comparaison de mètres lyriques, tels que le mètre éolien, avec les mètres védiques, les anciens types métriques ne comportaient pas le retour du temps fort (qui n'est pas un ictus) à intervalles égaux. C'est par suite d'un préjugé qu'on cherche à couper les vers grecs en pieds égaux. Mais, par le fait qu'un changement introduit dans le rythme de la langue même amenait à faire grand usage de groupes de deux brèves, et que, en conséquence, s'introduisait le principe de l'équivalence d'une longue et de deux

brèves, inconnu à la métrique éolienne comme à la métrique védique, on était amené à faire des vers ayant un nombre de syllabes variables (l'hexamètre varie de 12 à 17), et à régulariser le retour des temps forts, pour rendre le mètre sensible. — Dans une langue où le rythme est dactylique, le rythme est plus pressé que là où le rythme est trochaïque, et c'est ce qui fait que le vers sapphique n'a pas de coupe régulière, tandis que le vers védique ayant le même nombre de syllabes en a une.

M. Maurice Emmanuel présente des observations.

N° 497. Séance du 3 mars 1921.

*Membre décédé.* — M. le Dr J. F. de Albear, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, membre de l'Association depuis 1894.

*Membre nouveau.* — M. H. Seyrig, étudiant à la Faculté des Lettres, présenté par MM. Fougères et Lebègue.

*Communication.* — M. Victor Bérard, *L'unité de l'Odyssée. Discussion de textes.* Certains vers d'Homère sont inintelligibles, et grande est souvent l'importance de ces vers pour la composition et la teneur des poèmes homériques. P. ex. α, 263 : ἐπεὶ ῥα θεοὺς νεμεσίζετο αἰὲν ἔόντας. Aucun moyen d'expliquer ce vers : νεμεσίζομαι signifie « se fâcher contre ». Il faut rétablir ΕΠΟΠΙΖΕΤΟ, ou même, pour éviter l'hiatus et rétablir le même nombre de lettres, ΕΠΟΠΙΖΕΘ'ΟΓ.

M. Bérard constate que, sur quarante-deux cas, les explications qui donnent un résultat sont des explications épigraphiques, et il prend soin de choisir les cas où tous les manuscrits sont d'accord ; il laisse de côté les cas où on se trouve en présence d'une variante. On constate : 1° que ces fautes sont antérieures aux Alexandrins ; elles se trouvaient donc dans un manuscrit d'une grande autorité ; 2° quand les Alexandrins ou Eustathe discutent ces passages, ils croient y relever des atticismes ; 3° le plus souvent il faut recourir à la palæa graphè pour arriver au texte véritable, ce qui suppose une vulgate athénienne ne connaissant ni longues ni doubles ; 4° certaines des difficultés correspondent à des cas où l'on admet ou non le digamma.

Examinons, par exemple γ 299 : ..κύματ' ἄτρ τὰς πέντε νέας... : que pourrait vouloir dire τὰς ? M. Bérard propose ΚΥΜ'ΑΤΑΡΑΛΛΑΣ. — ε, 344-5 : ἐπιμαίσο νόστου | γαλήης Φαιήκων ne veut rien dire. Agar conjecture νόσφι, qui est au rebours du sens ; en nous reportant au vers 348 nous écrivons ΕΠΙΜΑΙΕ'ΕΦΑΨ'ΑΙ. La faute vient peut-être d'une réminiscence de ι, 441 : ἐπεμαίσο νῶτα, mais suppose l'écriture ΕΦΑΠΣΑΙ. — ι, 50-51 : ἤλθον ἔπειθ', ὅσα φύλλα καὶ ἄνθεα γίγνεται ὤρη, | ἡέριοι. Écrivons ΕΑΡΙΝΗ. — κ, 398 : nous avons, ici, une très belle correction d'Agar : au lieu de πᾶσιν δ'ἑμαρθεὶς ὑπέδω γόος : ΠΑΣΙΑΕΦΙΜΕΡΟΣΦΕΙΣΤ ΠΕΔΥΓ'ΟΟΥ. Nous arrivons ici à des vers où est en cause la question du digamma. Par exemple : κ, 248 : ...γόνον δ'ῶϊστο θυμός. Van Leeuwen explique : « et nos cœurs présageaient le gémissement ». Écrivons, plus simplement : ΓΟΟΙΟΔΕΦΙΕΤΟ ΘΥΜΟΣ. Des suppressions de digamma ont entraîné des suppressions de pronoms. Exemple : θ, 340 : ἀμφις ἔχουσιν ne saurait exprimer que l'idée de « séparer » : il faut écrire ΑΜΦΙΜ'ΕΧΟΙΕΝ.

On a quelquefois deux vers inintelligibles. Par exemple κ 192 : οὐδ' ὄπη ἀννεῖτα : il faut lire ἀννεῖτ'ἄψ. Au vers 193 nous lisons ΕΠΙΣΕΝΙΣΠΟΙΜΗΤΙΝΕΓΩΔΟΥΚΟΙ

ΔΑΓΑΜΕΙΝΩ. — λ, 423-4 : on explique : « et moi, levant les mains, je les jetai par terre », ou : « élevant les mains vers la terre, je fus frappé d'un coup d'épée » ! Lisons ΠΟΤΙΦΟΙΑΝΑΧΕΙΡΑΣΑΕΙΡΩΝ | ΒΑΛΛΟΜΕΝΟΣΘΝΗΣΚΟΝ.

Au sujet de x 235. M. Bérard rappelle sa communication sur « La messe noire de Circé » (séance du 5 février 1920) et la correction qu'il a proposée ANEMΙΣΓΕ ΔΑΛΕΙΣΩΙ. Même chant, v. 237, à ΘΑΥΜΑΜΕΧΕΙ il est préférable de substituer ΘΑΥΜΑΜΕΓΕΣΤΙΝ. Le vers 328 est inintelligible : il faut écrire ΟΣΚΕΠΠΗΚΑΙ ΠΟΤΟΝ, en scandant selon la palaea graphé.

Parmi les passages qui peuvent servir à la dislocation du poème, il y en a deux principaux. D'abord la fin du chant ζ, v. 433-4. Télémaque ne peut avoir deux coiffures ni aller deux fois près de son père. La fin de l'*Odyssée* ne peut être mise en cause à propos du dernier vers, où nous écrivons κεκορυθμένον (M. Bérard reviendra sur ce passage). Dans l'épisode des Kikones, se trouve un vers qui a soulevé de graves difficultés : : 60 ζζ δ' ἄφ' ἑκίστης νηὸς εὐκνήμιδες ἑταῖροι | ὦλονθ'. . . Ce chiffre de pertes a paru, à tous égards, invraisemblable : l'épisode des Kikones aurait été ajouté ; Ulysse ne devait avoir qu'un seul navire. Le vers cité plus haut a servi d'argument pour nier le périple. On lèvera les difficultés en restituant ΕΚΑΣΣΦΗΣΝΗΟΣ.

Le texte homérique — les papyrus l'attestent — comportait le digamma, et ce fait, à une certaine époque, amena des corrections. C'est ainsi qu'au vers 72 de ε : ἀμφὶ δὲ λειμῶνες μαλακοὶ ἴου ἡδὲ σελίνου, on écrivait déjà dans l'antiquité μαλακοὶ ἴου : un Ptolémée proposait même d'écrire σίου. Au vers 530 de ι, au lieu de πτολίπορθον Φοῖαδε on a écrit πτολίπόρθιον οἴαδε. Il y a des endroits où la vulgate corrige, et d'autres non.

M. Bérard termine par de brèves indications générales sur la manière dont il conçoit l'établissement du texte et la traduction de l'*Odyssée* qui lui ont été confiés par la Société G. Budé.

MM. Th. Reinach, P. Girard, A. Meillet, présentent des observations.

N° 498. Séance du 7 avril 1921.

Présidence de M. Fougères, Président de l'Association.

*Membre nouveau.* — M<sup>lle</sup> Marie Delcourt, docteur en philosophie et lettres, présentée par MM. Lebègue et Mazon.

*Communication.* — M. F. Sartiaux, *Fouilles de Phocée*. M. Sartiaux communique les principaux résultats de la nouvelle exploration qu'il a poursuivie à Phocée, en octobre 1920. Ses recherches ont porté sur la région antérieurement explorée et le promontoire qui partage la baie en deux parties : *Micros* et *Megalos lalos*.

Dans la première région les découvertes les plus importantes ont été : 1° des tombes des premiers temps chrétiens, dont l'une contenait des ampoules à *eulogies* du type Saint-André ; 2° un grand pavement de mosaïques en cinq couleurs appartenant à un péristyle couvert qui entourait une cour intérieure, et dont les dimensions correspondent sensiblement à celles des grandes maisons de Délos ; 3° un sarcophage contenant des fragments de céramique et de figurines du type de Myrina (1<sup>re</sup> s.) ; 4° une pierre taillée paléolithique ; 5° des fragments de poterie primitive grise faite au tour et présentant de fines incisions sans incrustations, qui rappellent certaines trouvailles de Troie.

Les résultats les plus intéressants ont été fournis par l'étude du promontoire, qui a été poursuivie au triple point de vue archéologique, géologique et philologique. Un des sondages archéologiques a réservé la trouvaille, de beaucoup la plus importante qui ait été faite jusqu'ici, de fragments de céramique dont les dates s'échelonnent entre l'époque mycénienne et l'époque romaine.

L'étude géologique entreprise par M. Dalloni, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, a démontré que ce promontoire était primitivement un îlot rattaché à la côte d'une façon précaire par une lagune ou une petite levée d'alluvions, et que la terre qui le recouvre aujourd'hui, ne pouvant provenir ni de l'érosion ni des alluvions, est exclusivement archéologique.

Entre ce stade primitif et l'état actuel, où le promontoire s'étale sur une large surface, nous connaissons un stade intermédiaire, fourni par le tracé de la muraille qui entourait le promontoire au moyen-âge, et qui s'élevait sur une infrastructure remontant à l'époque romaine. A cette dernière époque, l'isthme reliant l'îlot à la côte était encore dessiné.

La géologie et la topographie permettent ainsi à elles seules de restituer les phases de l'aménagement du promontoire.

Les premiers habitants se sont trouvés en présence d'un îlot exigü et escarpé : ils ont dû le relier d'abord à la terre, puis l'élargir. Sur le littoral les meilleures terres s'étendaient au débouché de la vallée autour du monticule *Bakathanasi Myli* alimenté en eau potable. L'établissement primitif devait donc se trouver au pied de ce monticule, l'îlot situé en face n'ayant constitué d'abord qu'un point d'atterrissement. Ces conclusions confirment certains textes et permettent d'en interpréter d'autres. D'après Strabon (XIII, 3, 6) et Pausanias (VII, 3, 40) Phocée, d'abord occupée par les Lélèges, a été ensuite une dépendance rurale de Cymé.

M. Sartiaux examine de près un texte peu connu, et pourtant essentiel, de Nicolas de Damas (Müller F. H. G., III, fr. 53, p. 387). Les premiers Ioniens qui occupèrent le site étaient, dit ce texte, des bâtards que leur esprit aventureux avait déterminés à quitter leur pays natal. M. Sartiaux rapproche ce renseignement d'une hypothèse de P. Guiraud reprise par M. Glotz (*Le travail dans la Grèce ancienne*) d'après laquelle ce n'est pas le manque de terre qui a déterminé le mouvement d'émigration, mais le régime de la propriété foncière. Les premiers Ioniens venaient chercher dans la campagne de Cymé, région agricole occupée par une population rurale, non pas un port, mais des terres : donnée intéressante pour la topographie.

Nicolas de Damas dit encore que les Ioniens s'emparèrent d'un îlot situé non loin de la terre ferme, puis que, s'étant avancés sur un monticule de la côte, ils entreprirent de combler complètement l'intervalle. L'étude géologique fournit du texte une interprétation certaine : l'îlot n'est autre que le promontoire, et le monticule est le coteau de *Bakathanasi Myli*, distant d'environ 500 mètres.

Cet îlot parasitaire, situé à peu de distance d'un rivage fertile et où les premiers colons prenaient pied pour observer la côte, se retrouve dans maintes autres circonstances de la colonisation primitive (Ulysse devant le pays des Cyclopes, *Od.*, IX, 416 ; les Ioniens sur les côtes d'Espagne ou sur l'îlot de Syrié devant Éphèse, etc...).



M. Sartiaux commente le texte très important de Tite-Live (XXXVII, 31) où l'historien décrit d'abord la ville, dont il donne les dimensions, puis, à partir d'un certain point, *une langue de terre*, reliée à la côte par un isthme étroit. Les renseignements correspondent bien à l'état des lieux ; mais les dimensions sont fausses : elles sont cinq fois plus grandes : il en résulte que *passus* doit être remplacé par *pes* : on obtient ainsi des dimensions qui répondent, à très peu près, à la réalité. Une confusion de ce genre paraît exister dans le Panégyrique de Constantin (19, p. 175 Baehrens) sur les dimensions de Marseille.

Nous en trouvons une autre dans le passage relatif à l'île de Bacchium, voisine de la ville et couverte de temples et de statues (XXXVII, 21). L'île rocheuse et stérile de Haghios Georgios, à laquelle on a pensé, n'a jamais pu être couverte d'édifices. Tite-Live a voulu désigner dans ce passage l'ancien flot, qui avait été relié artificiellement à la côte, et qui n'y était encore rattaché à l'époque où se place le récit (189 av. J.-C.) que par un isthme étroit. Tite-Live a employé le mot *presqu'île* pour celui d'*île*. Il est singulier que dans l'autre passage où il décrit Phocée (XXXVII, 31) il ait fait mention d'une langue de terre, et non d'une île. A-t-il omis une incidente de sa source, ou confondu les données de plusieurs sources ? Quoi qu'il en soit, l'île de Bacchium ne peut être que l'ancien flot situé en face de Phocée.

Il y a lieu d'ajouter que l'îlot de Saint-Georges commande le *golfe* et non la *ville*. Or Tite-Live dit expressément *imminet urbi Phocaeensium* ; seul l'îlot du promontoire est *imminent* à la ville. D'autre part, il existe encore de nos jours à Phocée une survivance de la vieille tradition de l'îlot.

L'identification de cette île de Bacchium avec l'île de Bacchina mentionnée par Pline (II. N., V, 38), soulève des difficultés malaisées à résoudre.

MM. Fougères, Glotz, Pottier, Michon présentent des observations.

N° 499. Séance générale du 19 mai 1921.

Présidence de M. Fougères, président de l'Association.

*Allocution du Président.* — Le Président rappelle nos deuils de l'année écoulée : Joseph Reinach, George Nicole, Boppe, Cuheval, l'abbé Tougard, Stavro-Kebedjy, de Albear, Paix-Séailles, M<sup>lle</sup> Poinsoy, Fauconnier, de Ridder. Il rappelle également la cérémonie de commémoration qui a récemment eu lieu à l'École française d'Athènes en l'honneur de ses membres morts pour le pays. Il montre quel doit être, dans la France d'aujourd'hui, le rôle de nos études, de l'atticisme dans sa plus large et profonde signification. Il souhaite que nos séances s'adressent davantage au grand public ; il exprime à M. J. Maurice qui, à notre grand regret, résigne ses fonctions de trésorier, la reconnaissance de l'Association ; il remercie de généreux donateurs, M<sup>me</sup> Davis et M. Toussaint.

Le secrétaire, au nom de la Commission des Prix, donne lecture de son rapport sur les travaux et concours de 1920-1921. La Commission attribue sur le prix Zographos une somme de 600 fr. à M. A. D. Keramopoulos pour ses *Thebaïka*, et une somme de 400 fr. à M. Casimir Emereau pour son ouvrage sur *L'œuvre littéraire grecque de saint Ephrem le Syrien*. Le prix Zappas est décerné à M. Andréadès pour la première partie de son *Histoire des finances grecques depuis les temps héroïques jusqu'à la constitution du Royaume hellénique* ;

M. Lazarus reçoit une médaille d'argent pour son ouvrage sur *Les idées religieuses de Plutarque* ; une médaille d'argent est également décernée à M. Henri Sahuc, metteur en pages de la *Revue des Études grecques* ; M. K. A. Psachos obtient une mention très-honorable pour son *Histoire de la notation byzantine des premiers temps de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*.

*Rapport financier.* — M. Henri Lebègue, trésorier-adjoint, donne lecture de son rapport sur la situation financière de l'Association. Ce rapport est approuvé.

*Renouvellement du Bureau et du Comité.* — Le scrutin donne les résultats suivants :

1<sup>er</sup> Vice-président : M. Maurice Emmanuel.

2<sup>e</sup> — : M. Hubert Pernot.

Secrétaire-archiviste : M. Georges Dalmeyda.

Secrétaire-adjoint : M. Emile Renaud.

Trésorier : M. Félix Sartiaux.

Trésorier-adjoint : M. Henri Lebègue.

Membres du Comité : MM. Fougères, Bréhier, Meillet, Robin, François, R. Pichon, Collart.

M. Emile Bourguet, 1<sup>er</sup> Vice-Président, passe, de droit, Président pour 1921-1922.

N<sup>o</sup> 500. Séance du 2 juin 1921.

Présidence de M. E. Bourguet, président de l'Association.

*Allocution du Président.* — M. Bourguet exprime ses remerciements à l'Association et l'assure de tout son dévouement. Il a le plaisir de communiquer une lettre de M. Alfred Paisant, qui est membre de notre Association depuis cinquante ans et a eu pour parrain Victor Egger. En souvenir de son illustre parrain et de son ami le marquis de Queux de Saint-Hilaire, M. Paisant renouvelle sa cotisation de membre donateur. M. Bourguet le remercie au nom de l'Association.

*Membres nouveaux.* — M<sup>lle</sup> Schilizzi ;

M<sup>lle</sup> Lascaris ;

M<sup>me</sup> Panayotatou, docteur en médecine ;

M. Costas Constantinou, professeur au *Robert College* de Constantinople ;

M. Octave Merlier, licencié ès lettres ;

M. Joseph Pinard, professeur au Collège de Vassy ;

M. Manolis Triantaphyllidis, présentés par MM. Pernot et Dalmeyda ;

La Bibliothèque universitaire d'Aix-en-Provence, présentée par M. Henri Lebègue ;

Les professeurs de langues anciennes du *Lycée Carnot* à Dijon (deux cotisations) présentés par MM. Jardillier et Robin ;

M. Michel Lhéritier, docteur ès lettres, présenté par MM. Fougères et H. Lebègue.

*Communications.* — M. Victor Chapot. Le *Périphe du Pont-Euxin*, attribué à Arrien, a provoqué parfois des admirations de commande. Les critiques les plus modérés ont dit leur estime pour la seule partie qui semble une réédition remaniée, en grec, d'un rapport officiel du gouverneur de Cappadoce adressé à l'empereur Hadrien. Le reste est de telle nature que son authenticité est fort suspecte. C.-G. Brandis l'a contestée ; plusieurs savants se sont incidemment ralliés à ses conclusions, formellement combattues, au contraire, par Fr. Reuss et C. Patsch.



On remarque immédiatement l'extravagante composition de cet ouvrage. L'auteur part de Trébizonde et poursuit jusqu'à Dioscurias (chap. 1-xi); puis, sans explication, décrit la côte anatolienne du Bosphore de Thrace à Trébizonde (XII-XVI); après quoi il annonce à l'empereur la mort de Cotys, roi du Bosphore cimmérien, qui l'amène à faire connaître « la route de mer jusqu'à ce Bosphore » et passe alors à tout le littoral de Dioscurias au Bosphore de Thrace par le nord (XVII-XXV). Après chaque section vient une formule de conclusion : « Voilà ce qu'on trouve de tel point à tel autre ». Une seule exception, la moins explicable : aucun rappel analogue quand on arrive à Panticapée, capitale de Cotys, qui passe inaperçue, elle, l'étape essentielle, et ne marque même pas la fin d'un chapitre. Patsch, en admettant, sous la plume des copistes, un bouleversement des chapitres, en reconstitue ainsi la série : I-XI, XVII-XXV, XII-XVI. Mais il n'explique pas l'étrange effacement de l'escale principale, ni certaines formules de transition qui ne cadrent point avec le texte. Reuss les supprime comme interpolées, pas toutes cependant.

Donc, mauvais plan; mais, dit Patsch, Arrien était alors un auteur peu entraîné, un débutant. Non, selon Reuss — dont Patsch a ignoré à tort le travail — ; pour lui, l'*Anabase* d'Arrien est antérieure au *Périple* qui, plus exact sur certains points, a donc bénéficié d'études complémentaires. Thèse inadmissible, et que personne n'admet. Quarante ans après la mort de Cotys, Arrien, prytane à Athènes, vivait encore et nous ne savons pas mieux le terme que le début de son existence. Pour composer tout jeune l'*Expédition d'Alexandre*, les loisirs lui auront manqué; ou alors il sera entré bien tard dans les fonctions publiques (on ne voit pas pourquoi) et aura joui d'une longévité exceptionnelle. Rien n'indique d'ailleurs, dans le texte, en dépit d'affirmations téméraires, qu'Arrien ait accompli personnellement toute la circumnavigation de l'Euxin, ni même qu'il se soit rendu jusqu'au royaume du Bosphore. Si le *Périple* décrit si bien des points de la côte sur lesquels l'*Anabase*, manifestement plus récente, s'exprime si mal, c'est une raison de plus de penser qu'Arrien ne fut point l'auteur du premier de ces livres.

Reuss a voulu invoquer des arguments philologiques : les mêmes expressions se rencontreraient dans le *Périple* et dans les autres ouvrages d'Arrien. — Elles se rencontrent même un peu partout, tant elles sont banales et courantes; on trouve surtout de sèches notations de distances, des phrases à peine construites, sans verbes. L'imitation est au surplus une loi du plagiat, et celui-là était facile.

Reuss et Patsch ont enfin allégué dans un sens, Brandis dans l'autre, des arguments de détail, portant sur l'omission de plusieurs noms géographiques ou des particularités de forme, d'orthographe, des erreurs de localisation. Tout cela n'est qu'accessoire et il y a beaucoup plus grave. Quels services pouvait rendre ce *Périple* à Hadrien? Aucun, apparemment. Eût-il voulu gagner le royaume du Bosphore, il n'aurait point sans doute perdu son temps à longer un rivage : la navigation n'était plus si timide. Et il est invraisemblable que les bureaux impériaux n'aient point possédé toutes indications nécessaires. Les documents géographiques, au II<sup>e</sup> siècle, n'étaient pas une nouveauté : depuis longtemps, les chefs d'Etats se préoccupaient de faire relever les itinéraires et les distances; une carte du monde, au temps d'Auguste, fut exposée à Rome même et il existait

des cartes portatives. Le Pont-Euxin avait, sous Hadrien, comme une ceinture de provinces impériales qui invitaient l'empereur à connaître exactement ces pays. Depuis un siècle peut-être voguait dans cette mer l'importante *classis Pontica*; on devait savoir à Rome les ressources ou les difficultés de ses croisières. Bien mieux, Hadrien lui-même avait déjà fait, dans toute la région nord de l'Asie mineure, des voyages dont le détail nous échappe, mais qu'il n'a pas dû entreprendre sans être muni de renseignements valant au moins ceux que le *Périple* est censé lui fournir.

Malgré tout, dit Reuss, dès l'antiquité cet ouvrage était attribué à Arrien. Procope, par exemple, reproduit souvent cette citation : ὡς Ἀρριανός. — Seulement il n'ajoute point : ἐν Περιπλῳ τοῦ Εἰσιένου Πόντου, comme le fait dans un cas unique Etienne de Byzance; ce dernier a donc connu un *Périple* mis sous le nom d'Arrien. Est-ce celui que nous possédons encore? Ce dernier n'est toujours pas celui que mentionne, une fois aussi, au x<sup>e</sup> siècle, Léon Diacre, qui prétend lui avoir emprunté une absurde histoire qu'on ne retrouve même pas dans nos divers manuscrits du *Périple*. Quant à Etienne de Byzance, il paraît avoir vécu au vi<sup>e</sup> siècle. Ce sont là des garants sans valeur; ils auront été dupes d'une supercherie, qui a peut-être suivi d'assez près la mort d'Arrien, vers la fin du i<sup>er</sup> siècle.

M. Millet. — *Jésus parmi les Docteurs à propos d'un bas-relief byzantin*. M. Millet présente un bas-relief byzantin, qui se trouve encadré sur la façade d'une église d'Ano-Volo, nommée Episkopi. On y voit Jésus, enfant, vêtu d'une tunique courte, et donnant la main à sa mère, en face d'un vieillard, assis sur un fauteuil. M. Giannopoulos, qui l'a publié dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, l'attribue à l'ancien art chrétien. Le style indique plutôt le vi<sup>e</sup> ou le vii<sup>e</sup> siècle. Quant au sujet, il paraît difficile à expliquer. L'auteur de la communication croit y reconnaître Jésus parmi les Docteurs et appuie son hypothèse sur une étude complète de ce thème.

Une pareille étude embrasse toute l'étendue du domaine chrétien. D'Orient en Occident, elle suit la filiation des formes iconographiques et peut ainsi retrouver dans l'art français du xiii<sup>e</sup> siècle l'explication du vieux bas-relief byzantin.

Que l'on examine l'épisode principal, le plus souvent traité, qui constitue le type iconographique, ou la narration continue, conçue au v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècle, selon le modèle des colonnes triomphales, on aboutit aux mêmes constatations. S'il s'agit du « type », d'un type spécial, assez rare, où Jésus, simple auditeur, discute, seul, vis-à-vis des docteurs, vus de profil, nous passons des vieux ivoires, répliques des modèles syriens, aux miniatures coptes du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècles. et, de là, aux médaillons de la cathédrale d'Amiens (vers 1223). S'il s'agit de la narration continue, nous partons d'un manuscrit byzantin, le Laurentianus VI, 23, qui reproduit, au xi<sup>e</sup> siècle, sous une forme pauvre et sèche, les œuvres perdues du v<sup>e</sup> et du vi<sup>e</sup>, et nous y trouvons le cycle des chapiteaux de Chartres. Nous y trouvons aussi un détail caractéristique : l'enfant de douze ans, en tunique courte, les mains vides, sans le rouleau, symbole de la mission messianique, en un mot, le petit Jésus d'Episkopi et des sculptures françaises. Ainsi avertis, nous examinons enfin la dernière scène, qui se rencontre seulement en Occident, au xiii<sup>e</sup> ou au xiv<sup>e</sup> siècle, à Amiens, dans le *Paris. lat. 1077*, à Tolén-

tino; nous y suivons la sainte famille après la recouvrance, sur le chemin de Nazareth; nous nous attachons au motif principal, Jésus conduit par la main de Marie, et nous découvrons, sous des dehors gracieux, vivants et souples, les traits fondamentaux du bas-relief byzantin.

Du même coup notre bas-relief s'explique. Le vieillard est le chef des docteurs. Suivant le récit apocryphe, Marie s'est avancée. Pendant que s'achève la harangue, elle a saisi la main de Jésus pour le ramener au berceau.

M. l'abbé d'Alès présente des observations.

N° 501. Séance du 7 juillet 1921.

Présidence de M. E. Bourguet, président de l'Association.

*Membre décédé.* — Le Président exprime les profonds regrets que nous cause la mort de notre confrère Jean Lesquier, docteur ès-lettres, membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. Notre Association avait, en 1913, couronné son ouvrage sur *Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*. Il partageait alors le prix Zographos avec Jean Maspéro, qui, lui aussi, nous a été prématurément enlevé. Nous recevions, en 1920, l'hommage de sa belle étude sur *L'Armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien*. La perte de ce jeune savant est particulièrement sensible à l'Association.

*Membres nouveaux.* — MM. Edouard Driault;

Botassis;

Rodocanachi;

Ernest Lyon, licencié ès lettres et en droit;

Ludwik Piotrowicz, professeur à l'Université de Poznan (Posen);

Ilar Dayal, M. A., à Malmö (Suède).

*Communication.* — M. Bourguet. *Sur une base de Delphes.*

M. B. déclare d'abord que les observations qu'il va présenter lui sont toutes personnelles et n'engagent en rien l'Association. Il doit revenir sur une base de Delphes, à propos de laquelle il devra mettre en lumière, une fois de plus, certains procédés allemands à notre égard, contre lesquels il a protesté depuis dix ans. Puisqu'on parle quelquefois d'un rapprochement éventuel entre les savants de divers pays, il semble qu'une question préalable doive être d'abord réglée, celle des fouilles de Delphes, de la tentative d'expropriation et du pillage sur lequel M. Holleaux a eu, lui aussi, à exprimer ici même son sentiment. Des garanties sont nécessaires, si l'on veut avoir les textes publiés d'une manière décente, et les savants français ne peuvent continuer à perdre leur temps pour relever les fautes grossières et lourdes dont leur héritier prématuré s'est rendu coupable.

Il s'agit de la base à deux colonnes d'Aristainéta, qui est un type nouveau de l'offrande en hauteur. Nous en avons tous les éléments. MM. Replat, Martinaud et Bourguet, en rapprochant d'une base en calcaire où on lit ΕΤΑΤΙΜΟΛΛΑΟ plusieurs morceaux d'une architrave ionique en marbre, deux chapiteaux et des fragments de deux colonnes, ont reconstitué le modèle de ces bases qui ont eu un véritable succès à Delphes, puisqu'il est possible d'affirmer l'existence de trois autres dans le sanctuaire. La première étude où la base d'Aristainéta ait été décrite en détail a paru dans le *Bull. de corr. hell.*, 1911, p. 472-481. Quelques

mois après, la *Berl. Philol. Wochenschrift*, 1912, p. 347-350 la publiait aussi. Pour que la réédition n'eût pas l'air d'un simple démarquage, on avait « restitué » la base entière, au lieu de donner l'état actuel des fragments que faisait connaître le *Bulletin*, et surtout, grâce à un texte inédit que l'on s'était approprié, on avait reconstitué le tableau généalogique de la donatrice. Un décret de proxénie où on lisait : Δελφοί: ἔδωκαν Ἀρ[ε]τω: Τιμόλιου Λοκρῶι se rapportait évidemment à un personnage de la même famille : Τιμόλοος et Ἄρετος devaient avoir dans leur descendance une Τιμαρέτη, et c'est le nom qu'on nous invitait, d'un ton péremptoire, à substituer à celui de [Ἀρι]στ[ι]ν[ε]τή Τιμόλιου qui avait été d'abord proposé avec réserve. Aujourd'hui le doute n'est plus possible : le fragment qui porte les trois lettres TAI fait sûrement partie du bloc où le nom de la donatrice est gravé, Aristainéta est quasi certain.

De plus, le décret qui avait été « publié » à cette occasion (on a déjà insisté ailleurs sur la valeur spéciale de ce terme entre guillemets, qui doit être remplacé par un mot plus exact) n'a rien à voir avec la base. Les Delphiens n'ont pas accordé les privilèges habituels à ΑΡ.ΤΩΙ, mais à ΦΡΙΚΩΙ Τιμόλιου Λοκρῶι : la pierre est fort abîmée, mais la lecture est sûre, et ce Phrikos (le nom, jadis très rare, se trouve plusieurs fois dans les inscriptions de Delphes) est peut-être à rapprocher d'un hiéromnémon qui figure parmi les Étoliens.

MM. Glotz et l'abbé d'Alès présentent des observations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 1921

---

## ALLOCUTION de M. Gustave FOUGÈRES

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

---

MESSIEURS,

Notre tradition d'affectueuse solidarité confère à votre Président annuel le pieux devoir d'adresser d'abord les souvenirs et les regrets de notre Association aux confrères que la mort nous a ravis depuis un an. Au moment de déposer notre couronne sur ces tombes récentes, permettez-moi d'évoquer ici le souvenir d'une scène sublime, où, dans la splendeur d'un décor classique, la cruauté de la mort s'est parée d'une poésie si vraiment antique que tout helléniste en rêverait pour lui-même la divine sérénité. Au printemps de 1915, un cuirassé français, mortellement blessé à l'entrée des Dardanelles, était venu s'engloutir dans les eaux bleues de Ténédos, sous les yeux épouvantés d'une population amie. On vit alors les femmes de l'île parfumée, massées sur le rivage, entonner une longue lamentation, en effeuillant inlassablement sur la mer des bouquets de roses, pour fleurir le linceul qui couvrait nos héros. Geste d'une suavité où revivait la sensibilité atavique de l'antique Éolide ! Il me semble que les ombres de Sapho et d'Anacréon, qui en ont inspiré le sentiment, nous approuve



raient de n'en pas laisser s'évanouir la consolante vision, faute d'en pouvoir imiter la grâce et la délicatesse.

Comme toujours, la mort a, cette année, frappé aveuglément parmi nous, sans nous ménager les surprises les plus douloureuses. A tous ceux que nous venons de perdre nous devons le même hommage de sympathie. Ne sommes-nous pas assurés qu'en se joignant à nous ils nous offraient tous, doctes ou non, le meilleur d'eux-mêmes ? Leur adhésion signifiait pour nous l'oblation de leurs noblesses intellectuelles. Chez plusieurs, c'était l'attestation d'un remords et comme une réparation envers un idéal méconnu ou simplement négligé, qui, tout à coup, au milieu des soucis de la vie pratique, s'est révélé comme le vrai chemin de l'esprit. Il a suffi parfois d'un réveil d'impressions de jeunesse, d'une réminiscence scolaire venant confirmer par un trait de sagesse antique une observation d'expérience actuelle, ou bien encore d'une vision rapide, au cours d'une lecture ou d'un voyage, dévoilant un monde de beauté et suscitant l'enthousiasme qui aspire à l'initiation. La sympathie des uns nous a encouragés et soutenus, l'activité des autres nous a servis et honorés. Il nous reste le devoir de préciser notre dette de reconnaissance envers leur mémoire.

Joseph Reinach faisait partie de notre Association comme membre donateur depuis 1888. Mais, en fait, il lui appartenait de naissance, par une sorte d'obligation de famille. S'il n'était pas, comme ses deux frères, un spécialiste des études grecques, il était trop humaniste, dans toute l'acception du terme, pour n'être pas fortement imprégné de culture hellénique. Il connaissait de la Grèce tout ce qu'un lettré aussi précoce peut en avoir retenu de ses études classiques, et les siennes, comme celles de ses deux frères, furent brillantes à souhait, pour la plus grande gloire de notre lycée Condorcet. A ce premier fonds il ajouta tout ce qu'un curieux constamment en éveil se fait un devoir d'apprendre au cours de la vie. La Grèce l'avait attiré de bonne heure. Son premier livre de jeunesse, un Voyage en Orient, écrit au sortir du collège, est d'un écrivain

sûr et délicat, qui sait voir avec ses yeux et décrire avec son esprit ces paysages classiques saturés d'histoire, de mythologie et de vie passée. Ce livre nous fut révélé, vers 1881, dans la classe de rhétorique du lycée Condorcet, par notre maître Aderer, dont la critique *emunctae naris* estimait cette œuvre d'un de ses meilleurs disciples. Joseph Reinach était philhellène : état d'âme qui n'exigeait alors qu'un peu d'idéalisme, sans un courage devenu de plus en plus méritoire, aussi bien en Grèce qu'en France, pour les esprits qui n'habitent plus Sirius. Son philhellénisme, abreuvé aux bonnes sources, était le plus délicieux article de voyage. Au cours d'une croisière que nous fîmes ensemble dans les îles grecques en 1904, il enrichissait toutes nos visions. En politique, Joseph Reinach réservait son suffrage à Périclès, président de la République athénienne, et à Gambetta, son hypostase. Ce parlementaire si instruit était enclin à voir l'actualité avec les verres colorés de l'histoire. Durant la guerre, sa dernière incarnation le ramena comme d'instinct à la Grèce antique : il reprit la plume — mais non le style — de Polybe, pour définir, en observateur clairvoyant des hommes et des faits, les causes générales et profondes de situations prodigieusement complexes : il excellait à en tirer de sobres et utiles leçons.

Notre Association a partagé la douleur incurable du père, quand il fallut accepter la certitude de la fin glorieuse de notre jeune confrère Adolphe-J. Reinach, espoir de l'un et de l'autre. Aujourd'hui, c'est à MM. Salomon et Théodore Reinach que nous adressons l'hommage ému de nos condoléances.

La vie de Georges Nicole, professeur de langue et de littérature grecques à l'Université de Genève, membre de l'Association depuis 1891, nous offre le modèle d'une belle unité dans une carrière d'helléniste. Né à Genève en 1842, Nicole était nommé, en 1872, chargé de cours à notre École pratique des Hautes Études. Il y resta deux ans avant de prendre possession d'une chaire dans l'Université de sa ville natale. C'est surtout dans les études de papyrologie qu'il s'est acquis une autorité univer-

sellement reconnue. Grâce à lui, Genève devint un centre d'érudition hellénique où se formèrent des élèves initiés aux bonnes méthodes de critique et de déchiffrement. La collection genevoise des papyrus latins et grecs fournit à Nicole la matière d'une série de laborieuses publications, notamment sur les œuvres d'art conservées à Rome à l'époque impériale, sur l'édit de l'empereur Léon le Sage relatif aux corporations de Constantinople, sur les scolies genevoises de *Illiade*, sur les archives militaires du 1<sup>er</sup> siècle. La critique des textes et l'histoire de l'art antique ont reçu d'importantes contributions des travaux de Georges Nicole. Aussi les hellénistes et les latinistes les plus notoires de divers pays se sont-ils empressés de témoigner au maître genevois leur vénération en composant, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de son professorat, un livre de mélanges, qui reste lui-même un monument de durable érudition. Parmi ses disciples, le savant helléniste comptait son propre fils, M. Georges Nicole, ancien membre étranger de notre École d'Athènes, professeur à l'Université de Genève, membre de notre Association depuis 1919. Nous prions celui-ci d'agréer nos regrets confraternels.

La semaine passée, il y a exactement huit jours, nous avons reçu la nouvelle d'une mort foudroyante qui frappait un de nos collaborateurs dans toute la force de l'âge. André De Ridder, né en 1868, ancien membre de l'École française d'Athènes, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, membre donateur de l'Association depuis 1904, avait débuté dans l'archéologie en 1893. Chargé d'explorer les ruines de l'importante acropole mycénienne de l'île de Ghâ, au milieu du lac Copais, il put révéler les détails du plan très original du palais, avec son dispositif en équerre, compromis entre le type du palais crétois (alors inconnu) et celui des résidences proprement mycéniennes. Quatre ans après son retour en France, il publiait ses thèses de doctorat. La thèse française, intitulée *l'Idée de la mort en Grèce à l'époque classique*, traitait avec une élégance aisée un sujet peut-être trop général pour être approfondi en 200 pages sous

son triple aspect religieux, philosophique et archéologique. C'est surtout dans sa thèse latine, consacrée à l'étude de la série des reliefs en bronze faussement qualifiés d'argivo-corinthiens, que la véritable vocation du jeune savant s'est affirmée. De Ridder restitue ces bronzes en partie aux ateliers de Chalcis, en partie à ceux d'Athènes, les uns et les autres travaillant d'après des modèles ioniens. Dès lors, c'est à l'étude des bronzes que De Ridder s'est voué sinon exclusivement, du moins avec prédilection. Il y acquit l'autorité d'un spécialiste que le Musée du Louvre reconnut en l'adjoignant à la conservation du Département des antiquités grecques et romaines. Désormais, l'écrivain distingué de l'essai sur l'Idée de la mort renonça aux généralités pour se vouer à la patiente publication de volumineux catalogues : ceux des bronzes antiques du Musée national d'Athènes, de la Bibliothèque nationale à Paris, du Musée du Louvre, de la collection de Clercq. Il y ajoutait le catalogue des vases peints de notre Bibliothèque nationale. Le profit de ces laborieux répertoires serait encore plus complet si les descriptions s'y accompagnaient partout d'une illustration même sommaire. Malgré ces travaux absorbants, De Ridder eut encore l'abnégation de se charger, à partir de 1902, de la rédaction du Bulletin archéologique de notre *Revue des Études grecques*. L'Association ne saurait oublier la bonne volonté dont il fit preuve envers elle en acceptant la lourde succession d'un maître et d'un écrivain tel que M. Henri Lechat. C'eût été presque de la présomption si le successeur avait eu la moindre velléité de rivaliser avec son devancier. De Ridder eut la sagesse de borner son ambition à servir aux lecteurs de la *Revue* un dépouillement modeste, mais utile et suffisamment illustré, des études et des découvertes éparses en de multiples publications. Son dernier Bulletin vient de paraître dans le premier fascicule de 1920, distribué quelques jours avant la mort de l'auteur. La meilleure justification des services rendus par notre regretté confrère n'est-elle pas dans l'embarras que nous éprouvons à la pensée d'en être désormais privés? Cette disparition



soudaine d'un homme frappé en pleine activité n'est malheureusement pas un cas exceptionnel. La terrible commotion de la guerre a étendu ses ravages même sur les générations qui avaient passé l'âge de porter les armes. Notre héroïque jeunesse décimée sur les champs de bataille a laissé à ses aînés un fardeau bien lourd pour les sensibilités et les organismes délicats, atteints dans leurs fibres les plus secrètes. Le stoïcisme des apparences n'est qu'un remède moral que nous voyons trop souvent inférieur à l'épreuve.

C'est la même réflexion que m'inspire aussi une autre triste nouvelle apprise au début même de cette séance. Nous venons de perdre en M. Boppe, ministre de France à Pékin, membre de l'Association depuis 1885, ancien conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, puis ministre de France auprès du gouvernement serbe pendant la guerre, un des connaisseurs les plus délicats des choses de l'Orient, amateur passionné de l'art asiatique, en particulier de l'art persan. J'ai eu l'honneur de connaître M. Boppe au moment le plus critique de sa carrière diplomatique. Après avoir suivi l'armée serbe dans sa douloureuse et épique retraite à travers les montagnes d'Albanie, il se voua avec un zèle admirable à l'œuvre de reconstitution des débris de cette armée, ravagés par la famine, les épidémies et l'épuisement. Il a lui-même raconté, dans un livre qui fait revivre ces poignantes émotions, les horreurs incroyables de cette retraite et le prodige de la résurrection serbe à Corfou, pareil au miracle de Lazare sortant de son sépulcre. L'auteur de ce récit est égal au drame qu'il avait vécu : le livre vaut l'action. L'un et l'autre méritent d'être salués avec toute l'estime due au caractère et au talent.

Plusieurs de nos vénérables vétérans nous ont été ravis. Ainsi nous apprenons encore, à l'instant même, la mort de M. Cucheval-Clarigny, membre donateur de l'Association depuis 1876, universitaire et humaniste de la vieille roche. Quoique plutôt latiniste très averti que spécialiste des études helléniques, il connaissait trop bien l'histoire de l'éloquence latine et la



théorie de la rhétorique romaine pour n'être pas pénétré de ce que toutes deux devaient à leurs devancières grecques. Ses convictions classiques donnaient à son enseignement une autorité dont l'équivalent n'est pas facile à retrouver dans les nouveautés pédagogiques à l'ordre du jour. S'il est vrai qu'il n'y a que la foi qui sauve et que le dogme est secondaire, souhaitons à l'enseignement de demain une foi égale à celle des vieux maîtres expérimentés dont M. Cucheval-Clarigny était un des plus honorables représentants.

Cette liste nécrologique déjà trop longue est encore incomplète. Il faut y ajouter les noms de M. Stavro Kébedjy, Athénien de naissance, membre de l'Association depuis 1868 ; — de M. l'abbé Tougard, docteur ès lettres, bibliothécaire du Petit Séminaire de Rouen, membre donateur depuis 1867, l'année même de notre fondation ; — de M. de Albear, professeur de littérature grecque à l'Université de la Havane, où il a enseigné pendant 29 ans ; il nous appartenait depuis 1894 : nous devons regretter sa perte, qui prive la France d'un représentant intellectuel précieux dans un pays de culture latine. Je dois citer encore M. Paix-Séailles, membre donateur depuis 1896 ; M<sup>lle</sup> Poincot, membre donatrice depuis 1901, qui avait eu la libéralité de nous verser un don de 1000 francs pour l'illustration de notre *Revue* et de contribuer, en outre, à celle du volume du Cinquantenaire. Enfin nous ne reverrons plus à nos séances la figure sympathique d'un amateur assidu, M. Fauconnier ; il était des nôtres depuis 1907. C'est l'enchantement d'un voyage en Grèce qui l'avait rallié à notre œuvre. Ils étaient légion ceux qui, avant la guerre, pensaient, contrairement au poète, que partir, ce n'est pas forcément « mourir un peu », mais souvent revivre. Telle était du moins la philosophie de ceux que la Grèce attirait. M. Fauconnier était parti, et revenu avec de nouvelles raisons de vivre. Son plaisir était de s'asseoir souvent parmi nous pour prendre encore un petit air de Grèce.

Je crois répondre aux sentiments de l'Association en préjugant sa participation morale à une pieuse cérémonie destinée

à honorer la mémoire des jeunes missionnaires de notre Ecole d'Athènes qui nous représentaient là-bas, au berceau même de notre culture classique. Attirés vers la Grèce par une vocation d'humanistes, la guerre les a enlevés à la science, mais, hélas, ne les lui a pas tous rendus. Les uns sont tombés sur nos champs de bataille, les autres sont morts aussi pour la patrie sur le sol lointain qu'ils avaient explorés comme savants et qu'ils durent défendre comme Français. Ayant assisté à leur départ, si simplement martial, au jour de la mobilisation, votre Président vous prie de lui accorder, pour le dernier moment où il a le droit de parler en votre nom, l'autorisation de reporter notre pensée de patriotes et d'hellénistes vers les noms inscrits sur le monument récemment édifié, dans le jardin de l'École d'Athènes, à la mémoire de Gabriel Leroux, de Charles Avezou, de Gustave Blum, de Johannès Pàris, et d'Adolphe-J. Reinach. Entourée de lauriers toujours fleuris, cette stèle commémorative, œuvre d'un sculpteur tout pénétré des leçons de l'art antique, M. Louis Lejeune, n'est-elle pas le symbole de notre foi commune, consacrée par l'ardente sincérité de nos héros dans leur suprême sacrifice ?

Messieurs, les justes hommages que nous décernons à nos morts ne se bornent pas à une pieuse manifestation. Pourquoi ne seraient-ils pas pour les survivants l'occasion d'un examen de conscience ? Vos Présidents du temps de guerre n'ont pas manqué de vous dégager les enseignements que leur suggéraient les circonstances. Ils vous disaient en substance : « Le conflit mondial est un conflit d'idées. L'idéal défendu par la France et ses alliés, c'est l'humanisme, celui-là même qui est le drapeau de notre Association ». Or, aujourd'hui, ce qu'il nous faut défendre, c'est notre triomphe lui-même, aussi menacé par les garanties de la paix que par les sévices de la guerre. La Paix et la manière de s'en servir, qui donc en a parlé mieux que nos vieux auteurs favoris ? Consultons-les, car ils savent tout. Nous cherchions l'an dernier un programme de fête pour célébrer notre Cinquantenaire. Que n'avons-nous pensé à une

représentation de la *Paix* d'Aristophane? Que de vérités elle eût pu faire entendre sans nous compromettre! Jugez en plutôt, d'après cet abrégé :

*Le chœur* : « Accourez tous! il s'agit du salut commun! Alliés, c'est le moment de vous entraider. Allons! ramenons à la lumière la plus grande des déesses. Quand une fois nous la tiendrons, rien au monde ne pourra plus nous la ravir. Allons tous aux câbles, et tirons ferme. Hisse, oh! hisse!

*Trygée* (autrement dit le *Père Pinard*) : Mais il n'y pas d'ensemble! Voulez-vous bien tirer tous à la fois! Eh là, les Béotiens! Vous faites semblant. Ça va se gâter!

*Hermès*. Bon! Voilà les Argiens qui flanchent! C'est se moquer du monde!

*Le chœur*. Il n'y a pas à dire le contraire : les ruraux, ça sait trimer. Ce sont les armuriers qui ne veulent rien savoir.

*Trygée*. Voyons, les gars! Ça n'avance toujours pas. Allons-y! et ensemble! et que cela « barde », nom de Zeus!

*Le chœur*. Toujours rien de fait!

*Trygée*. C'est ignoble, à la fin! On tire à hue et à dia! Argiens, si vous continuez comme ça, on va vous froter les reins!

*Hermès*. Au diable aussi les Mégariens! Et vous aussi les Athéniens! Vous pourriez bien penser à autre chose qu'à vos « poursuites! »

*Le chœur*. Eh bien alors, mettons les paysans seuls aux cordes. Vous allez voir!

*Hermès et Trygée*. Tiens, ça va déjà mieux! Ils font de la besogne, les ruraux! Enfin, voilà de l'ensemble. Cette fois-ci, ça y est. Bravo! »

La déesse apparaît, radieuse, acclamée. Mais il reste à la dresser sur son piédestal et à la faire tenir debout. Comment notre Association peut-elle répondre aux vœux du bon Trygée? Tout simplement en restant fidèle à ses principes dans l'esprit qui convient aux circonstances. Il semble, sans nous flatter d'illusions vaniteuses, qu'une partie, tout au moins, du monde attendait, dans le désarroi général, une direction morale et intel-

lectuelle de la France. Il y a, en mécanique, des appareils délicats et savants qu'on appelle des transformateurs d'énergie. Leur rôle consiste à capter, à régulariser, à transformer en énergies utiles et disciplinées les forces éparses et lointaines, les fluides mystérieux qui leur sont amenés par des canalisations multiples et souvent invisibles. Arrivées à l'état brut, ces forces ressortent de l'appareil à l'état d'énergies intelligentes, capables de produire du mouvement, de la lumière, de la chaleur, de la beauté et tout ce qui peut seconder l'activité industrielle et le bien-être des hommes. Dans le monde antique, c'est la Grèce et particulièrement Athènes à qui ce rôle fut dévolu. Tout ce qui arrivait à Athènes de l'Orient, de l'Occident, du Sud et du Nord en ressortait clarifié, vivifié, organisé par l'intelligence attique, et mis au service de l'humanité. Qu'il s'agisse de domestiquer la matière ou de diriger les hommes, l'esprit de logique, d'harmonie et de mesure reste le souverain principe, car il associe science et psychologie, idée et sentiment, pratique et théorie. Un monde de purs techniciens non doublés de psychologues serait un monde affreusement borné. Car enfin la vie vous met en contact direct avec les hommes plus souvent qu'avec la matière. Il importe donc de bien connaître soi-même, ses semblables, et — surtout — les autres ! Le technicien qui fait profession de transformer la matière a d'abord affaire à ses agents d'exécution. Tout problème théorique se double en pratique d'un problème de psychologie appliquée.

C'est pourquoi la culture des *humanités*, qui a pour principal objet celle de l'esprit de finesse, reste l'élément essentiel de l'éducation d'une élite. Si même nous écoutions plutôt les hommes réalistes que les doctrinaires de la pédagogie, cette discipline ne serait pas moins nécessaire à la moyenne qu'à l'élite directrice. Ne nous laissons pas abuser : l'opinion unanime des vrais hommes d'affaires est favorable à la culture générale ; elle réclame des esprits déliés, sachant s'exprimer oralement et par écrit avec netteté, surtout capables de psychologie et de distinguer rapidement l'essentiel de l'accessoire. Telle est la conclu-



sion formelle d'une enquête approfondie, dont le journal l'*Usine* vient de publier l'édifiant résultat. Ce n'est pas dans les études spéciales que se forment les conducteurs d'hommes.

En nous inspirant de ces vœux, il est facile de s'apercevoir que le problème de l'enseignement est avant tout un problème de méthode plutôt que de matière. Il faut revenir à la clarté par la simplification. L'enseignement classique a peut-être eu tort de trop généraliser les procédés d'analyse qui conviennent à l'érudition pure, et l'enseignement supérieur de trop dédaigner la diffusion des conclusions d'ensemble qui sont la récompense des recherches de détail. Un équilibre bien compris est la première condition de l'ordre, et le besoin d'ordre est une qualité aussi française qu'attique.

Aussi notre Association n'a-t-elle pas cru pouvoir rester indifférente au débat qui s'engage sur la question des études classiques. Chargé de transmettre à M. le Ministre de l'Instruction publique vos desiderata concernant l'horaire des classes de grec dans nos lycées et collèges, votre Président s'est acquitté de sa mission et a reçu l'assurance que vos vœux seraient examinés. Appelé par ailleurs en consultation auprès de la commission de l'Enseignement à la Chambre des députés, il a eu l'occasion, cette fois sans mandat officiel de votre part, de plaider une cause qui n'est pas aussi désespérée dans les milieux parlementaires que des indices contraires pourraient le faire craindre.

Dans l'une et l'autre de nos assemblées politiques, cette cause trouve des défenseurs autorisés et convaincus. Nous avons la bonne fortune de compter parmi eux mon brillant prédécesseur, M. Victor Bérard, qui n'a garde d'oublier à la tribune du Sénat les promesses de sa Présidence de l'an passé. Il vient de nous en donner une preuve touchante. Vous savez qu'un concours de circonstances défavorables nous a fait renoncer à l'exécution des projets esquissés en vue de célébrer notre Cinquantenaire. Mais nous trouverions à cet ajournement une compensation morale des plus précieuses si une initiative



récente de M. Victor Bérard obtenait gain de cause. Il s'agirait de faire décerner à notre illustre Doyen d'âge, M. Léon Heuzey, une de nos plus hautes distinctions nationales. Nous ne pouvons que féliciter et remercier unanimement M. Victor Bérard d'une proposition honorifique, dont le succès serait pour l'éminent confrère qu'elle vise le couronnement d'une admirable carrière d'helléniste et, pour notre Association tout entière, une profonde satisfaction de sentiment.

En ce qui concerne son activité personnelle, notre Association a réussi, en dépit de toutes les difficultés du moment, à poursuivre les publications qui lui assurent une situation scientifique fort honorable. La *Revue des Etudes grecques*, sous la direction éclairée et scrupuleuse de M. Glotz, a pu se mettre à jour. Le volume du Cinquantenaire récemment paru est la plus significative manifestation d'un zèle dont l'Association profite depuis 20 ans. Ce volume, M. Glotz nous le lègue, sinon comme son testament, du moins comme le dernier spécimen de son savoir-faire. Nous l'en remercions en toute sincérité. Nous savons bien ce que lui ont coûté de patience, de temps et de diplomatie l'élaboration de ce gros ouvrage et celle des derniers fascicules de la *Revue*. Aussi comprenons-nous les raisons qui l'ont décidé à se décharger d'une tâche pour laquelle il a fait plus que son devoir. Notre gratitude a, du moins, le réconfort de supposer que ce labeur scientifique a pu compter parmi les autres titres qui ont valu à M. Glotz son entrée récente à l'Institut. M. Méridier a bien voulu assumer sa lourde succession. Il nous est trop connu pour que nous ne soyons pas assurés qu'il continuera avec tact, diligence et ténacité les traditions de son prédécesseur.

Il en aura d'autant plus de mérite que la situation financière devient de jour en jour plus difficile. Nos ressources ont cessé de suffire à nos dépenses indispensables. L'état d'âme de notre trésorier s'éloigne de plus en plus de la béatitude. M. Maurice nous a demandé à être relevé de ses fonctions, en raison de l'état de sa santé, si éprouvée par les vicissitudes

de la guerre. Nous voyons avec peine s'éloigner un collaborateur qui nous fut si dévoué. En attendant que nous soyons assurés d'une autre bonne volonté égale à la sienne, nous sommes réduits à solliciter de notre secrétaire-adjoint M. Lebègue un surcroît de sacrifice. Nous vous demandons de ratifier sa nomination comme trésorier-adjoint. Vraiment, dans les embarras qui nous assaillent, c'est un spectacle réconfortant que celui de l'abnégation des collaborateurs attelés à ce char un peu trop pesant pour des routes embourbées. Aussi ne devons-nous pas leur ménager les plus chaleureuses actions de grâces. Elles iront aussi à notre très distingué secrétaire, M. Dalmeyda, qui nous gâte jusque dans la rédaction impeccable de ses procès-verbaux et nous charme dans celle de ses rapports annuels. Nous n'aurions garde d'oublier de célébrer comme il convient tous ceux qui donnent le bon exemple, à commencer par les auteurs de communications dans nos séances mensuelles, et ceux qui ont fait aboutir les publications auxquelles l'Association s'intéresse soit directement soit officieusement : M. Salomon Reinach, à qui l'on doit l'achèvement du beau recueil des textes sur la peinture antique, dont l'apparition a libéré en partie l'Association de ses engagements envers M. Paul Milliet, et aussi ceux de nos confrères qui contribuent au brillant succès de la Bibliothèque Guillaume Budé, soit en participant à sa direction soit en collaborant aux éditions. L'accueil fait par le public à cette manifestation de l'érudition française s'affirme de plus en plus encourageant.

Mais il ne suffit plus de remercier avec effusion ceux qui travaillent. Il faut que chacun s'impose un effort personnel. Il est indispensable de trouver parmi nous et hors de nous les concours nécessaires à notre besogne de réparation. Quelques uns l'ont compris spontanément, et cela est tout à leur honneur. Nous avons reçu divers dons pour l'illustration de la *Revue* et du numéro du Cinquantenaire. M. Toussaint nous a versé 500 francs pour récompenser des ouvrages relatifs à la situation économique des pays helléniques. M. Toussaint est

venu à nous, la main pleine, après son séjour à l'armée d'Orient, qui a fait de lui un philhellène. Son cas n'est pas unique, et cela s'explique : il est commun à ceux qui ont vu de près l'élément le plus sain de l'hellénisme, le bon λαός, le peuple des Trygées, qui a su, comme les filles de Ténédos, garder, dans sa simplicité, quelque chose de la noblesse atavique. M<sup>me</sup> Davis, elle aussi, nous a donné 500 francs qui entreront en compte pour couvrir les frais de la *Revue*.

Messieurs, de tels concours nous viendront encore si nous savons organiser notre activité en accord avec les besoins de notre milieu et répandre au dehors la conviction que travailler avec nous et nous aider, c'est apporter une contribution efficace, quoique sereine, à l'harmonie de la Cité présente et future.

---

# RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRIX

SUR LES TRAVAUX ET CONCOURS DE 1920-1921

---

MESDAMES, MESSIEURS,

La tâche de votre Rapporteur a été, dans ces dernières années, inégalement lourde ; son sujet s'est trouvé, par moments, « peu chargé de matière », et si cette condition n'empêche pas — nous l'avons appris — de faire une bonne tragédie, il est moins certain qu'elle soit favorable à un Rapport de la Commission des Prix, où l'invention a, évidemment, moins de part. A vrai dire, c'est une fois seulement, en 1916, que la totalité des prix n'a pu être attribuée : nous sommes revenus, depuis, au chiffre normal, et les ouvrages que vous récompensez cette année sont égaux en nombre à ceux de 1920. Ils sont, certes, dignes de votre attention : peut-être, cependant, serait-il, dans l'ensemble, permis d'être plus bref, si certains des travaux « hors concours » ne nous retenaient assez impérieusement. Je n'oublierai pas, de toute manière, que je me suis défendu d'avoir pour principe que la longueur de ce Rapport doit être constante, et indépendante de son contenu.

Votre Commission a attribué sur le prix Zographos une somme de 600 francs à M. A. D. Kéramopoullos pour son ouvrage intitulé *Thébaïka*, et une somme de 400 francs à M. Casimir Émereau pour sa thèse de doctorat consacrée à *L'œuvre*

*littéraire grecque de St-Ephrem le Syrien.* L'ouvrage de M. Kéramopoulos est digne de l'excellent archéologue dont vous connaissez le savoir précis et la large culture. C'est le fruit de longues recherches, poursuivies notamment de 1904 à 1910 alors que l'auteur, éphore des antiquités de Béotie, Eubée et Phocide, faisait à Thèbes de fréquents et longs séjours. Les résultats de ses travaux ont été d'abord publiés dans les *Praktika*, dans l'*Ephéméris archéologique*, dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* et dans les *Athenische Mittheilungen* : réunis ici, ils forment un ouvrage d'ensemble très nourri, très substantiel, solide monument construit avec ferveur, et qui justifie bien son épigraphe, empruntée à la deuxième Pythique : « Je viens de Thèbes la brillante, vous apporter cet hymne ».

Le volume comprend deux parties : 1° les fouilles, 2° la topographie. Les fouilles ont porté notamment sur les couches prémycéniennes rencontrées en bâtissant le péribole du Musée, sur les murs et les portes de la Kadmée, sur le temple d'Apollon Isménios, sur deux hauteurs appelées Kastellia, voisines de ce temple, enfin sur des tombeaux d'époque mycénienne ou plus récents, trouvés vers la colline de Kolonaki. Nous ne pouvons relever ici que bien sommairement les résultats les plus importants de ces fouilles. M. Kéramopoulos a remis au jour une des portes de la Kadmée, ces Ἡλέκτρα Πύλαι qui évoquent à notre mémoire les beaux vers d'Eschyle où nous est peint l'orgueil impie du formidable géant Capanée. Cette porte était, de chaque côté, flanquée d'une grosse tour. M. Kéramopoulos a remarquablement dégagé ces tours, et son livre, riche d'illustrations, nous en donne de très nettes images. Il n'a pas été moins heureux dans sa recherche et dans sa fouille du temple d'Apollon Isménios. Jugeant impossible que ce temple fût — comme on l'avait admis — situé sur l'emplacement actuel du cimetière et de l'Église St-Luc, il l'a cherché sur la colline voisine, et son hypothèse s'est trouvée confirmée par les résultats. Trois trouvailles ont été d'une importance particulière, parce qu'une inscription et des dédicaces permet-



taient de les dater : une œnochoé de bronze, une phiale et un chapiteau d'ordre dorique. Trois édifices s'étaient succédé, et M. Kéramopoullos les décrit dans l'ordre où il les découvre, c'est-à-dire en allant du plus récent au plus ancien. Le premier décrit semble avoir été construit vers 383, quand les Thébains sont en paix avec les Athéniens et quand les partis politiques durent, à l'imitation d'Athènes, rivaliser de zèle pour l'embellissement de la ville, — ou bien encore après 374. D'un temple plus ancien, du vi<sup>e</sup> siècle, connu d'Hérodote et de Sophocle, on a retrouvé quelques morceaux, notamment une dédicace gravée sur tuf ; enfin un temple encore plus ancien, construit en bois et en briques, s'était dressé sur la colline, et fut probablement détruit et incendié vers le viii<sup>e</sup> siècle. M. Kéramopoullos en a mis au jour quelques offrandes céramiques de style mycénien, géométrique et protocorinthien.

Sur la même colline, et contigus aux fondations du temple, M. Kéramopoullos a trouvé six tombeaux de l'époque mycénienne dont il nous détaille le contenu : ce sont de beaux vases à décor curviligne, des jarres à trois anses, des armes de bronze, des bijoux, des cuves d'argile destinées à recevoir le mort : ces objets sont de la deuxième et troisième période égéenne, selon la division d'Evans : comme ils se trouvent dans les mêmes tombeaux, cette division, dit l'auteur, « peut s'en trouver ébranlée, à moins que l'on n'admette un long usage de ces sépultures ». On voit que ces trouvailles thébaines sont, à tous égards, d'un grand intérêt.

Nous relèverons encore la mise au jour, sur le grand Kastelli, de deux tombeaux d'époque chrétienne contenant des vases et des lampes du type connu, et, sur le flanc ouest du petit Kastelli, la découverte d'une catacombe creusée vers le v<sup>e</sup> siècle de notre ère : elle comprend une grande chambre voûtée en forme de croix, puis un étroit couloir également voûté qui conduit à une petite salle ; sur un des murs de la grande chambre, se distingue le dessin en couleur noire d'une longue figure ovale de Christ barbu entourée de ce nimbe crucé qui, d'abord sym-

bole des dieux solaires; puis attribut des figures impériales, apparaît pour la première fois au iv<sup>e</sup> siècle autour de la tête du Christ.

La seconde partie de l'ouvrage est — nous l'avons dit — consacrée à la topographie. Des diverses enquêtes qu'elle contient nous nous bornerons à relever deux résultats, en raison de leur intérêt général. Quelle créance mérite Pausanias, à en juger par la confrontation de ses *Bœotika* avec l'exploration présente? Le voyageur déclare plusieurs fois qu'il a visité la ville, qui n'était plus, naturellement, la Thèbes ancienne, détruite par Alexandre. Soit que M. Kéramopoulos examine les monuments situés en dehors de la Kadmée, soit que, son Pausanias en main, il pénètre dans la citadelle et confronte les descriptions avec les sites et avec les pierres, il constate la parfaite fidélité du Périégète. Sur aucun point celui-ci n'est en contradiction ni avec Pindare, ni avec Xénophon, ni avec Arrien, ni avec Plutarque. Cette réhabilitation — au moins partielle — est d'autant plus intéressante que Pausanias est bien souvent malmené par d'autres archéologues : il n'est pas niable qu'il puisse être, en mainte circonstance, convaincu d'étourderie ou de confusion, et son procès — vous vous en souvenez — se renouvelait naguère ici même, lorsque M. Bourguet, nous parlant de sa dernière mission à Delphes, apportait une constatation favorable au voyageur. Il est donc juste d'entendre les témoins à décharge : l'exploration de M. Kéramopoulos aura été une bien heureuse fortune pour Pausanias.

Mais il n'est pas seul en cause dans ces questions de topographie. Bien que les Tragiques aient eu d'autres préoccupations que de décrire avec précision les monuments et les sites et d'y guider les voyageurs, on s'est souvent demandé ce que leurs descriptions contenaient de souvenirs personnels et de réalité. Pour prendre un exemple, Euripide, dans *Ion*, nous parle-t-il de « choses vues »? Y a-t-il, dans sa description du temple d'Apollon, une légère défaillance de mémoire, et, par contre, l'emplacement du banquet n'est-il pas avec précision,

dans la pensée du poète, certain plateau très familier aux pâtres et aux pèlerins du Parnasse? M. Kéramopoulos répond, en ce qui concerne Thèbes, à des questions de ce genre. Ce que nous lisons dans Sophocle ne nous fait nullement admettre que le poète ait vu de ses yeux les lieux dont il parle; mais Eschyle et Euripide semblent les décrire avec un réel souci d'exactitude, en témoins fidèles et précis.

L'ouvrage de M. Kéramopoulos est de ceux sur lesquels on s'attarderait volontiers, et nous n'avons pu signaler que trop brièvement les trouvailles qu'il nous apporte. Mentionnons cependant une des plus importantes, qui est décrite dans le chapitre consacré aux *Bœotika* de Pausanias. C'est une belle fresque du Palais de Kadmos représentant une femme vêtue à la crétoise, tenant de la main droite des lis et de la main gauche une œnochoé polychrome : il y avait là, sans doute, toute une procession de femmes portant des objets divers et semblables à celles qui ornent les murs de Tyrinthe et de Knossos. On voit combien ces fouilles ont été heureuses : c'est un travail de bon ouvrier, et l'auteur l'offre pieusement à sa patrie dans une noble page de vers élégiaques qui montre que cet archéologue à la méthode précise est aussi un excellent humaniste.

En écrivant son étude sur l'œuvre littéraire grecque de Saint Ephrem le Syrien, M. Casimir Émèreau, professeur à l'Assomption de Nîmes, s'est proposé de réparer une injustice. Il lui a paru que le docteur syrien, qui fut un des plus populaires de l'Orient byzantin, n'avait, parmi nous, ni le renom ni la sympathie qu'il méritait : il s'est donc mis à l'œuvre avec ardeur, et son livre apporte des résultats appréciables et de très bonnes promesses. Son but a été de rendre à la littérature grecque un auteur qui lui appartient de plein droit; mais Saint Ephrem appartient avant tout à la littérature syriaque et sa figure byzantine doit être, ainsi que le dit M. Émèreau, « reportée dans l'ambiance sémitique ». Or la fusion des civilisations sémitique et hellénique est un champ d'études qui n'a

guère été défriché; M. Franz Cumont, par ses *Etudes syriennes*, a fait, en quelque sorte, œuvre d'éclaireur. C'est donc avec raison que M. Émèreau appelle de ses vœux l'historien qui révélera tout ce que la littérature byzantine doit à la littérature syriaque : il nous apporte, en attendant, une utile contribution à cette histoire.

Les œuvres de Saint Ephrem furent traduites du syriaque en grec de son vivant même : nous possédons de nombreuses homélies qui se donnent pour de telles traductions, mais dont le texte et l'authenticité même ne sont pas toujours sûrs. M. Sylvius Joseph Mercati, qui a entrepris de publier l'œuvre éphrémienne dans le texte syriaque, grec et latin, a, dans son édition, comme dans une thèse soutenue à l'Université de Bologne en 1903, fait une étude attentive des scholies métriques contenues dans un assez grand nombre de manuscrits, et déjà signalées par W. Meyer dans les *Fragmenta Burana* en 1901.

Les travaux de Meyer et de Mercati ont inspiré et guidé l'étude de M. Émèreau. Le fait essentiel qu'il a voulu mettre en relief, c'est que l'Ephrem grec est un poète, et que son texte, publié comme de la prose par les Assemani de Rome, doit être — ainsi que Mercati l'a fait pour trois homélies — reconstitué dans sa teneur métrique. La loi de cette métrique est l'isosyllabie, sans considération de quantité ni d'accent : les côla sont des heptasyllabes ou des tétrasyllabes ; ils peuvent former des systèmes strophiques où le sens et le rythme sont étroitement unis ; enfin un élément essentiel de cette nouvelle rythmique est le parallélisme. Ce parallélisme, à dire vrai, peut être d'une singulière monotonie : les kyrielles d'Ephrem faisaient à Krumbacher l'effet d'un orgue de Barbarie. La comparaison est juste : M. Émèreau ne le conteste pas et voit simplement ici la preuve évidente que derrière l'Ephrem grec il faut voir un Ephrem syriaque d'âme orientale et de génie sémitique. Ce parallélisme, au mouvement de balancier « qui va et revient sur lui-même, marquant d'oscillations lentes et rythmées le temps qui s'enfuit, est l'heureuse expression de rêveries sans



fin, perdues dans la contemplation des mêmes idées et chères à l'Oriental de tous les temps ». Quant à l'isosyllabie, elle est tenue, en général, pour la règle essentielle de la métrique syriaque : une rythmique tonique eût été impossible dans une langue où l'accent est pauvre et faible. M. Emereau croit donc pouvoir hasarder l'hypothèse suivante : Une métrique grecque qui ne repose sur aucune base prosodique ni tonique pourrait bien n'être qu'un simple décalque d'une métrique étrangère à la tradition poétique indo-européenne. Une imitation du sermon sur Abraham et Isaac, qu'on relève dans une homélie de saint Grégoire de Nysse, montre que cette métrique nouvelle date du iv<sup>e</sup> siècle.

Ces principes posés, il est intéressant de suivre M. Émèreau dans son étude de l'influence de Saint Ephrem sur la prédication chrétienne du v<sup>e</sup> siècle, sur le développement de l'hymnographie byzantine, et de voir ce que doit au docteur syrien son disciple enthousiaste Saint Romanos le Mélode. Que certaines idées ou certaines hypothèses de ce livre puissent prêter à la controverse ou laisser des doutes, c'est ce dont l'auteur — qui sait, quand il le faut, faire de prudentes réserves — ne songera pas à s'étonner. De bons juges se sont demandé, notamment, s'il n'avait pas, comme M. Mercati, trop réduit la part d'une évolution proprement hellénique ; on pourra trouver aussi que le vocabulaire, la grammaire et le style de l'Ephrem grec sont un peu sommairement étudiés. Nous nous garderons de reprocher au style de M. Émèreau son exubérance fleurie qui le fait ressembler quelquefois à un jardin printanier : c'est sans doute un reflet d'Orient, l'effet d'un commerce assidu avec une poésie asiatique ; c'est surtout l'effet d'un jeune enthousiasme qui est une des précieuses qualités de ce livre : cet enthousiasme a très heureusement soutenu M. Émèreau dans un travail difficile dont les matériaux étaient dispersés ou même hors de portée, en raison de l'état de guerre. Votre Commission a voulu récompenser le jeune savant de ce que son livre nous donne et nous promet.



Le prix Zappas est attribué à M. Andréadès pour la première partie de son *Histoire des finances grecques depuis les temps héroïques jusqu'à la constitution du Royaume hellénique*. Professeur et ancien doyen de la Faculté de droit d'Athènes, M. Andréadès est deux fois docteur de notre Faculté de droit; il est l'auteur d'un bon livre sur l'Administration financière des Iles Ioniennes sous la domination vénitienne; les lecteurs de notre *Revue* ont gardé souvenir de son étude sur les finances de l'Etat homérique. Cette étude constitue le premier livre du présent volume, qui en comprend cinq; le deuxième est consacré aux finances publiques des Spartiates; le troisième aux finances du monde grec à l'époque classique; le quatrième aux finances d'Athènes; le cinquième aux finances byzantines. Chacun d'eux a son intérêt propre, parce que l'auteur sait, de l'étude des faits, dégager des considérations d'ordre politique ou économique qui sont souvent d'assez grande conséquence. Ces livres sont, cependant, d'étendue très inégale: celui d'Athènes est aussi long que les trois premiers; celui de Byzance, qui ne traite qu'une partie du sujet, tient presque la moitié du volume. Si l'on constate, d'autre part, que la période hellénistique est écartée, l'ensemble pourrait d'abord sembler incomplet et donner plutôt l'impression d'une juxtaposition que d'une harmonie. Mais l'étude de la période hellénistique est, nous dit-on, réservée à une édition anglaise en préparation aux Etats-Unis. L'étendue du chapitre consacré aux finances d'Athènes est justifiée par la plus grande abondance des renseignements que nous possédons, et par ce fait essentiel qu'en matière d'administration financière Athènes est très près de nos principes modernes: elle connaît notamment la finance « sociale » qui aide et favorise les classes pauvres; enfin, si l'exposé des finances byzantines tient une si grande place dans le volume, bien qu'une partie en soit encore réservée pour la suite, la disproportion s'est, en quelque sorte, imposée à l'auteur: il n'avait pas, ici, la faculté de nous renvoyer à des études antérieures: il s'agissait pour lui non pas seulement d'ordonner des

matériaux, mais de les constituer; c'est là, d'ailleurs, une des nombreuses difficultés que présentait l'établissement de l'ouvrage, tant en raison de sa nature que du temps même où il était entrepris. M. Andréadès, dans un Avertissement, fait confiance au lecteur des embarras d'un historien qui peut compter, dit-il, au nombre des victimes de la Guerre. C'est ainsi que les événements des dernières années ont apporté chez les grandes puissances européennes de tels changements de politique et de situation financières qu'il a paru sage d'ajourner la publication de certaines parties du présent ouvrage, notamment de la première section du tome premier. Ceux qui liront ces intéressantes études ne regretteront pas que l'auteur ait préféré une solution de fortune à l'ajournement indéfini de l'ouvrage entier.

L'étude de M. Andréadès a de la vie. Le lecteur profane n'abordera peut-être pas sans appréhension un ouvrage dont le profit semble, au premier abord, réservé à des spécialistes. Il sera agréablement détrompé : les discussions techniques et les chiffres n'étouffent pas les idées générales, et l'antique est constamment vivifié par le moderne. Tel chapitre sur les dépenses publiques d'Athènes retiendra l'attention par des idées ou des précisions intéressantes sur l'éducation publique, sur le budget des fêtes, sur l'exacte proportion des dépenses de Périclès avec les revenus d'Athènes : M. Andréadès nous apporte ici des chiffres qui pourraient servir au procès du grand homme d'Etat si nous ne l'avions, depuis longtemps, acquitté avec enthousiasme. On ne lira pas avec moins d'intérêt les pages consacrées à son « socialisme politique », aux travaux qu'il entreprit non parce qu'ils étaient nécessaires, mais pour procurer du travail aux citoyens qui avaient quitté les champs, ou qui, corrompus pour des causes diverses, prétendaient vivre aux frais de l'Etat. Relevons encore, dans le chapitre des finances des Spartiates ce qui a trait à la psychologie de ce peuple, que tout semble conduire au mépris de l'argent et qui est, au contraire, proverbiallement cupide et ladre; les impôts, certes, ne sont popu-

lares en aucun pays, mais la répugnance qu'ils inspirèrent aux Spartiates passe la mesure ordinaire ; conséquence ironique : ce peuple guerrier ne fut jamais préparé à la guerre. Ces traits de caractère, mis en exacte concordance avec les faits, forment un chapitre original de psychologie financière.

Le livre de M. Andréadès, abondamment documenté, nouveau sur bien des points et particulièrement en ce qui touche la période byzantine, est écrit dans un grec élégant et aisé, dont le purisme n'a rien d'agressif. Ce n'est qu'une partie d'un vaste travail, mais ce commencement nous répond de la grande valeur de l'ensemble.

Plutarque est, peut-être, de tous les écrivains anciens, le plus populaire en France, depuis que Jacques Amyot permit aux dames de son temps « d'en régenter les maîtres d'école ». Cette popularité ne s'est assurément pas marquée par une grande émulation dans l'étude du philosophe. Le respect a été distant. Depuis le livre de Gréard, déjà vieux de cinquante-cinq ans, jusqu'à une époque toute récente, le sage de Chéronée a paru délaissé par la science française. Disgrâce pire encore, il s'est vu le plus souvent loué, et même défini, par les épithètes de « bonhomme » et de « simple », alors que la simplicité était chose bien difficile à une époque d'effervescence intellectuelle où un homme tel que lui se trouvait partagé entre tant de préoccupations, de sentiments, d'idées et de croyances. C'est ce qu'a bien compris M. Bernard Latzarus, et ce qui l'a persuadé de fixer avec quelque netteté certains traits de cette physiologie complexe, dans une thèse de Sorbonne sur *Les idées religieuses de Plutarque*. Aussi bien le moment était-il favorable à une étude de ce genre, en raison des progrès faits depuis un quart de siècle dans l'histoire des religions, et des découvertes delphiques qui permettent « de replacer dans son milieu le plus illustre des prêtres d'Apollon Pythien ». M. Latzarus commence par étudier l'époque où vécut Plutarque et le milieu où se forma son esprit. Ce tableau de la plus étrange mêlée de croyances et de traditions était assurément difficile ; de cette

confusion de doctrines E. Egger trouvait que Plutarque nous présentait une idée très vivante ; mais l'historien ne peut se résigner à la confusion : il doit chercher et suivre des courants principaux, et montrer, en quelque sorte, le plan et la règle du désordre. M. Latzarus a renoncé, nous dit-il, à « débrouiller ce chaos », et nous en éprouvons du regret. Les traits saillants qu'il se borne à marquer, le rapprochement avec Dion de Pruse, le contraste avec Apollonios de Tyane laissent l'esquisse incomplète. Nous en ferions à l'auteur un plus sérieux grief s'il n'avait la très honorable excuse d'avoir vu son travail interrompu par la guerre, et s'il ne reconnaissait lui-même les lacunes de son livre, que, très modestement, il nous donne pour l'ébauche et la promesse d'une étude plus complète. Mais l'impression d'ébauche n'est déjà presque plus sensible dans la deuxième partie, consacrée à l'apologétique de Plutarque, aux objections élevées contre l'idée religieuse et la religion grecque, et à la réfutation que le prêtre de Delphes en a faite. Enfin la troisième partie expose avec autant de solidité que de relief la doctrine positive de Plutarque, ses idées sur les dieux, les démons, la survie, les oracles, le culte qu'on doit rendre à la divinité. Rien de plus noble que l'effort de cet honnête homme pour retremper la religion grecque aux sources nationales, pour combattre non pas l'athéisme, qu'il ne redoute guère, mais la méconnaissance de Dieu, dont le premier attribut est la bonté. Sans répit il travaille à nous faire aimer cette divinité bienfaisante, et son pieux scrupule met à la charge des démons ce qu'il peut trouver, dans la religion de sa patrie, d'indécent et de barbare. Mais que penser de Dionysos Omestès ou d'Artémis Orthia ? Ce n'est pas sans embarras que Plutarque nous renvoie, sur ces cas difficiles, au sens moral, à la révélation naturelle qui dément en nous tout ce qui est indigne de Dieu. Bien dure est la tâche que s'est donnée ce philosophe qui reste fidèle à la foi des ancêtres. Par quelles ressources d'érudition, par quelle subtile dialectique faire agréer à la jeunesse une conciliation du polythéisme grec et de la philo-



sophie? Entreprise vaine, effort désespéré, mais combien digne de sympathie!

M. Latzarus a bien suivi et sainement apprécié cet effort. Il l'a fait avec d'autant plus de justesse que son style souple, délicat, d'une rare qualité littéraire, se révèle comme un excellent instrument d'analyse. Votre Commission attribue à son travail une médaille d'argent.

Une médaille d'argent est également décernée à M. Henri Sahuc, qui entré en 1889 comme jeune apprenti à l'imprimerie Marchessou, aujourd'hui dirigée par MM. Peyriller, Rouchon et Gamon, est, depuis 17 ans, metteur en pages de la *Revue des Etudes grecques*. La bonne présentation de nos textes doit beaucoup au soin et au goût de M. Sahuc, qui est maître dans l'art de graver et de paragonner les signes sur les lettres grecques. Jamais, depuis 1904, il n'a interrompu son excellent travail, si ce n'est pour aller servir pendant la guerre, d'abord comme soldat, puis comme sous-officier. La médaille que vous lui attribuez aujourd'hui est une marque de votre grande estime, et pour M. Sahuc et pour la maison à laquelle il appartient.

Une mention très-honorable est décernée à M. K. A. Psachos, professeur au Conservatoire d'Athènes, pour son *Histoire de la notation byzantine, des premiers temps de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*. Cette étude technique nous retrace la continuité des efforts qui ont été faits pour obtenir, dans la représentation des sons musicaux, des signes de plus en plus clairs. Au VII<sup>e</sup> siècle, la notation *ecphonétique* se substitue à la notation alphabétique : c'est un ensemble de 14 signes, que M. Psachos appelle justement *symboliques*, et qui indiquent, par à peu près, les mouvements de la voix vers l'aigu ou vers le grave. Quand le style mélodique, moins simple, exigea des indications plus précises, on eut recours à une *sténographie* dont l'invention semble appartenir à Saint Jean Damascène. Il subsista néanmoins, dans les textes, des régions marquées de signes *aphones*, dont le sens se perpétuait par la seule tradition orale. Au XVI<sup>e</sup> siècle apparaissent des commentateurs qui remplacent ces signes



aphones par des signes phonétiques ayant une valeur musicale. Toutefois l'exégèse complète des textes sténographiés ne sera vraiment constituée qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Pierre le Péloponnésien. Sans ce remarquable musicien, tenu en très haute estime par les Musulmans et les Arabes, dont il connaissait à fond l'art musical, et sans les travaux de son élève, Pierre de Byzance, il serait impossible de se faire une idée de la notation sténographiée et d'établir le parallélisme entre ce système et la notation d'aujourd'hui.

Cette notation, en usage depuis 1818 et officiellement reconnue par l'Eglise, a été établie par des musiciens qui ont suivi le chemin tracé par Pierre le Péloponnésien, et dont le plus illustre est Grégoire le Protopsalte. Ce « maître-chanteur », outre son œuvre personnelle, qui est considérable, a expliqué des textes sténographiés et les a notés dans toutes les écritures analytiques qui se sont succédé, y compris la notation contemporaine. Les exemples de Grégoire sont donc un parfait tableau de l'histoire et de l'évolution de la notation byzantine.

M. Psachos a fait, à son tour, l'examen de la notation sténographiée. Les 40 signes aphones sont restés incompris de presque tous les musicologues : ces signes, qui représentaient des lignes mélodiques entières, ont été, soit négligés, soit considérés comme des nuances expressives ou de simples ornements. M. Psachos redresse ces erreurs, qui ont eu des résultats pitoyables, et donne l'exemple de la saine méthode qui convient à ces délicates études. De beaux fac-similés en couleur éclairent ce travail, qui est fait avec le plus grand soin et constitue un apport utile et nouveau.

Mesdames et Messieurs, les envois de l'étranger, qui s'étaient faits assez rares au cours de ces dernières années, sont déjà beaucoup plus nombreux. M. Augusto Rostagni, dont nous vous avons déjà présenté les *Poeti alessandrini*, et dont M. Puech a apprécié dans notre *Revue* l'essai sur Julien l'Apostat, nous offre, sous le titre *Ibis*, une étude intéressante et hardie. Il rejette la tradition qui reconnaissait Apollonios de Rhodes dans l'adver-

saire de Callimaque; il cherche à montrer que l'*Ibis* d'Ovide était étroitement dépendant de l'*Ibis* grec, et que celui-ci, simple mosaïque faite de fragments de Callimaque, était, non pas de ce poète, mais d'un de ses imitateurs du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Au surplus, le titre de l'ouvrage n'aurait aucune relation avec l'oiseau égyptien. Si ces conclusions doivent prêter à la controverse, le livre de M. Rostagni a le mérite d'unir, dans l'étude des textes et des scholies, le scrupule honnête à l'indépendance.

Nos confrères hellènes vous font hommage de travaux dont vous apprécierez l'intérêt et, quelquefois, la hardiesse. M. Démosthène Chaviaras vous contait, l'an dernier, d'anciennes et glorieuses traditions de sa chère île de Symi. C'est à un évangélaire conservé dans cette île, au monastère de Roukouniotis, qu'est consacrée une partie de la brochure qu'il vous offre aujourd'hui. L'évangélaire, attribué à Léon le Sage, ne serait qu'une copie du manuscrit royal, faite sans art, mais offrant des leçons importantes et dont on pourra tirer profit. La première partie de la brochure serait d'un intérêt singulier si nous pouvions souscrire aux conclusions de l'auteur. Il s'agit du *Codex purpureus petropolitanus N* : selon M. Chaviaras, Théodose le Petit (408-450) n'en a pas été le calligraphe, ainsi qu'on l'a cru : il a seulement dirigé le travail, et ce travail constituerait une première tentative d'imprimerie : la régularité, le parfait alignement des lettres ont amené M. Chaviaras à penser qu'elles n'ont pas été tracées à la main, mais imprimées au moyen de formes taillées dans le buis ou dans l'ébène. On voit, dès l'abord, les objections qui s'élèvent. Le procédé que reconstitue M. Chaviaras aurait-il pu, précisément, produire la régularité qui lui fait édifier son hypothèse? On en peut douter; une critique sérieuse de cette hypothèse exigerait, d'ailleurs, un examen attentif du manuscrit. L'examen est pour tenter un esprit curieux, car il y aurait, à faire ainsi remonter dix siècles en arrière les commencements de l'imprimerie, un intérêt sur lequel je crois superflu d'insister.

M. Pallis revient à l'Épître aux Romains, dont il nous donne un texte, un commentaire et une traduction anglaise. La préface contient, dans sa brièveté, des vues originales. M. Pallis cherche à établir que l'Épître n'a pas été écrite à Corinthe, qu'elle n'a pas été adressée à Rome, et que son auteur ne l'a datée de la Ville éternelle que pour lui donner plus de relief. Elle aurait été, vraisemblablement, composée à Alexandrie entre l'an 70 (car il y est parlé d'un châtement qui paraît être la destruction de Jérusalem) et la fin du 1<sup>er</sup> siècle. L'auteur n'en serait donc pas saint Paul, mais quelqu'un qui se serait servi de ce nom pour donner plus d'autorité à son écrit. M. Pallis n'aura pu se dissimuler que son exégèse hardie soulèverait bien des objections. La principale est celle qui se pose toutes les fois qu'on met en doute l'authenticité d'une œuvre de génie. Enlever à saint Paul l'Épître aux Romains force à supposer un autre saint Paul. Quoi qu'il en soit, cette saine inquiétude qui fait renouveler à M. Pallis l'étude de textes importants ne reste jamais sans utiles résultats. L'attention sera retenue non pas seulement par les questions d'exégèse, mais par le travail audacieux souvent, parfois heureux, de critique verbale, et par l'explication même du texte. M. Pernot nous montrait, dans une communication récente, qu'on fait souvent fausse route en s'attachant trop exclusivement au grec ancien pour l'explication du Nouveau Testament : ce texte reste pour les Grecs d'aujourd'hui quelque chose de très vivant, et nos commentateurs trouveraient profit à s'inspirer de ce sentiment de continuité qui, dans bien des cas difficiles, donne la solution la plus naturelle et la plus évidente. Il ne faut pas s'étonner que l'ouvrage de M. Pallis offre des illustrations souvent heureuses de l'idée de notre confrère. On sait, en effet, quel profond sentiment de sa langue possède l'éminent auteur de l'*Iliade* romaine, à la fois poète et philologue.

Deux ouvrages que j'ai à vous signaler évoquent un deuil récent qui nous a été profondément sensible ; ce sont les derniers envois que vous aurez reçus de M. N.-G. Politis. Vous

couronniez, en 1900, le premier volume de ses *Proverbes*, et, en 1914, la revue *Laographia*, organe de la Société d'études folkloriques dont M. Politis était président. L'une des deux études que vous recevez aujourd'hui contient les conclusions de la Commission de toponymie instituée par décret royal en 1909, pour soumettre à un examen historique les noms de localités grecques dont le changement semblait opportun. Il s'agissait, particulièrement, d'éliminer les noms étrangers, tâche regardée, disait-on, comme un complément naturel de la proclamation d'indépendance. Le travail, commencé dès les premières années de l'établissement du Royaume, avait été fait de façon très défectueuse. La Commission de 1909 l'a repris avec rigueur et méthode sous la présidence de M. Politis, et la brochure qui vous est offerte contient les résultats de ses enquêtes. — Le second envoi est intitulé *Mélanges laographiques*; la Commission des archives folkloriques de Grèce a eu la très heureuse idée de réimprimer des études publiées depuis environ 40 ans par M. Politis dans divers périodiques dont certains étaient devenus rares. Le volume, qui nous est donné pour le commencement d'une série, contient surtout des études destinées au grand public. Elles sont — vous le saviez d'avance — d'un très grand intérêt ethnique et psychologique. M. Politis aimait l'âme populaire et il la suivait avec une sorte de tendresse dans toutes ses manifestations, dans toutes ses idées, puérides ou profondes. Son pays lui doit une grande reconnaissance pour le monument qu'il lui élevait avec un infatigable labeur. Pour nous, nous n'oublierons jamais la bonne grâce avec laquelle il mettait à la disposition de ses confrères les vastes et précieux matériaux dont il disposait; nous n'oublierons pas non plus qu'il fut toujours un sincère et ardent ami de la France, et qu'il sut l'être courageusement. La sympathie que nous avons pour lui était doublement forte : elle se fondait sur l'estime que nous avons à la fois pour une belle œuvre de science et pour un honnête homme.

M. Michon vous offre sa très intéressante étude sur *Une tête*



*de jeune homme de la frise du Parthénon*. Il s'agit du marbre précieux dont M<sup>lle</sup> de la Coulonche a fait présent au Musée du Louvre en souvenir de son père et de son grand-père, Amédée Daveluy, premier directeur de l'École française d'Athènes. A quelle partie de la frise, à quel panneau, à quel personnage appartenait cette tête? M. Michon s'arrête particulièrement à deux panneaux, l'un du British Museum (XVIII), l'autre du Musée de l'Acropole (XIX), et dans cette étude, qui ne peut guère sortir des simples possibilités, vous apprécierez la méthode rigoureuse et précise que vous aimez à retrouver dans les travaux de votre ancien Président.

M. Pernot vous fait son présent annuel, qui est toujours le bienvenu. Son choix de poésies traduites du néo-grec est destiné à faire connaître, comme le dit son titre, *La Grèce actuelle dans ses poètes*. Khantzaras vous chantera ses charmantes idylles paysannes, Krystallis ses chansons de toile, Drossinis, Zervos et Porphyras les beaux paysages de mer et la poésie des îles, Markoras pleurera les jeunes mortes en des vers à la fois touchants et plastiques qui font songer à l'*Anthologie*, Palamas invoquera la Vénus de Milo pour que l'« expatriée » vienne rajeunir son pays, et célébrera la France, sa seconde mère, à qui va tout son amour. Souhaitons à la Grèce d'écouter ses poètes, qui sentent noblement, et dont la mélancolie ne tue pas la foi.

M. Pernot nous prie de ne pas oublier que toute poésie perd à la traduction, — remarque juste, mais dont son livre n'est pas la meilleure confirmation.

Mesdames et Messieurs, je terminerai cette revue, déjà longue, en vous parlant de deux œuvres collectives dont vous fournissez les équipes. Notre Association avait reçu de notre très regretté confrère M. Paul Milliet un don destiné à couvrir les frais d'un répertoire des textes grecs et romains relatifs à l'art antique. Il s'agissait, non pas de refaire le recueil d'Overbeck qui était épuisé, mais d'en élargir le plan, d'enrichir l'ouvrage de textes nouveaux révélés par les papyrus ou les



inscriptions, de traduire les textes, de les annoter, de les éclairer de références aux travaux les plus récents, d'établir enfin un ouvrage qui pût servir non pas seulement aux érudits, mais aux artistes et au grand public. La mise en train fut lente, trop lente, et ce travail considérable ne put entrer en voie d'exécution que lorsque Adolphe Reinach y consacra son infatigable activité et sa prodigieuse puissance de travail. Voici le premier volume, qui contient les textes relatifs à l'histoire de la peinture. Il est clair, bien divisé; la figure des artistes y prend du relief, les techniques sont précisées, la lecture en est vraiment attachante. Ce commencement nous fait pressentir l'intérêt des volumes qui seront consacrés à l'architecture et à la sculpture. Car l'œuvre est bonne et doit être poursuivie. Elle évoquera toujours deux mémoires qui nous resteront chères : celle du donateur dont l'initiative fut aussi bien inspirée que généreuse, et celle du jeune savant qui a glorieusement sacrifié à son pays une vie qui donnait de si belles promesses. En votre nom, nous exprimons à M. Salomon Reinach toute votre reconnaissance pour les soins pieux grâce auxquels ce travail a pu voir le jour malgré toutes les difficultés créées par la guerre. Vous ne lirez pas sans émotion les belles pages dont il a fait précéder le volume. Qu'il sache que sa douleur est la nôtre et que nous disons avec lui du vaillant garçon qui n'a laissé de traces qu'en esprit :  $\pi\alpha\sigma\alpha$   
 $\gamma\eta\ \tau\acute{\alpha}\rho\omicron\varsigma$ .

Des publications de la Société Budé, je n'ai pas à vous faire un long éloge : vous les accueillez avec un empressement dont il serait impertinent de vous expliquer les raisons. Pour ne mentionner que les ouvrages grecs, MM. Maurice et Alfred Croiset vous ont donné les deux premiers volumes d'un *Platon* qui vous est promis complet ; Octave Navarre, un *Théophraste*, Paul Mazon un premier volume d'*Eschyle*, que le second va suivre de près ; *Aristophane* et *Sophocle* paraîtront très prochainement. Ces textes établis, annotés et traduits, ont, s'il se pouvait, passé leurs promesses. Les principes qui dirigent le

travail ont été magistralement énoncés par Louis Havet dans ses *Règles pour les éditions critiques* ; l'œuvre est bien française par sa « fidélité vraie », par sa probité, qui ne sait pas esquiver les difficultés avec un faux air de distraction, par « son respect de tout ce qui est du domaine de l'art et du goût ». Nos étudiants ont reçu d'enthousiasme ce précieux instrument de travail, longtemps attendu. Et ce n'est pas du seul public français que la Collection reçoit bon accueil : de tous pays lui viennent des messages de bienvenue. Ce sont là, Mesdames et Messieurs, des signes favorables, et qui nous apporteraient du réconfort si — paradoxe cruel — une Société d'encouragement avait besoin d'être encouragée : ils nous permettent, cependant, de ne pas craindre à l'excès la menace de je ne sais quel esprit nouveau, dédaigneux de ce qui nous est cher. Vous venez de voir les jeunes savants et aussi leurs aînés, encouragés de tous côtés, vous apporter, comme le disait Drossinis, « leur gerbe de blonds épis » : il y a donc lieu d'être confiants, mais en n'oubliant pas — surtout dans une période où l'avenir de nos études demande quelque vigilance — que la confiance n'est sottie que quand elle se dispense d'agir.

Georges DALMEYDA.

---

# RAPPORT DU TRÉSORIER-ADJOINT

## I. État comparatif des Recettes en 1919 et 1920.

### A. Intérêts de capitaux.

	1919	1920
1° Rente Deville 3 %/.....	500 »	500 »
2° Coupons de 164 obligations Ouest. } Coupons de 17 oblig. Ouest nouv.. }	2,332 60	2,200 50
3° Coupons de 1 obl. Égypte unifiée..	27 56	29 65
4° Coupons de 17 obligations Midi...	242 24	229 50
5° Coupons de 26 obligations Est.....	365 16	364 50
6° Coupons de 23 obligations Fusion nouvelle.....	331 »	337 50
7° Coupons de 3 obligations Ouest- Algérien.....	42 74	40 50
8° Coupons de 1 oblig. 4 %/ Orléans.	17 82	18 »
9° Emprunt national 1917 4 %/.....	59 »	59 »
10° Intérêts du compte courant.....	10 95	40 »
	3,929 07	3,819 15

### B. Subventions et dons divers.

11° Subvention du Ministère de l'Ins- truction publique.....	500 »	300 »
12° Don de l'Université d'Athènes.....	» »	» »
13° Dons pour l'illustration de la <i>Revue</i> .	» »	» »
	500 »	300 »

### C. Cotisations, ventes, recettes diverses.

14° Cotisations des membres ordinai- res....	3,250 »	3,892 50
15° Souscriptions de membres dona- teurs.....	500 »	1,000 »
16° Vente de publications et médailles.	364 50	911 60
	4,114 50	5,804 10
Totaux.....	8,543 57	9,923 25

## II. État comparatif des Dépenses en 1919 et 1920.

### A. Publications.

	1919		1920	
1° Revue des Études grecques .....	560	»	3,144	75
2° Secrétaire adjoint à la rédaction de la Revue.....	»	»	100	»
			560	»
			3,244	75

### B. Encouragements.

3° Prix Zographos.....	500	»	1,000	»
4° Prix classiques.....	86	50	205	45
5° Concours typographique.....	»	»	»	»
			586	50
			1,205	45

### C. Frais généraux.

6° Impressions diverses.....	»	»	287	85
7° Loyer, impositions, assurances...	1,611	75	153	50
8° Service du palais des Beaux-Arts..	90	»	90	»
9° Service de la bibliothèque.....	1,000	»	1,000	»
10° Droits de garde et frais divers à la Société Générale.....	84	70	94	24
11° Distribution de publications.....	321	20	183	55
12° Recouvrement de cotisations.....	93	75	92	65
13° Frais de bureau, correspondance et divers .....	217	75	349	85
14° Nettoyage, éclairage et chauffage.	82	60	69	55
15° Médailles .....	4	45	13	»
16° Achat et reliures de livres.....	»	»	5	»
TOTAUX.....			4,652	70
			6,789	39

## III. Budget sur ressources spéciales.

### Fondation Zappas.

Recettes de l'exercice 1919 : 500 francs.

Recettes de l'exercice 1920 : 600 francs.

Montant du prix en 1920 : 600 francs.

IV. *Mouvement des fonds en 1920.*

1° Solde en caisse au 31 décembre 1919.....	1,508 35
2° Recettes en 1920 (tableau n° I).....	9,923 25
3° Rente Zappas en 1919.....	600 »
	<hr/>
	12,031 60
Sorties de caisse (tableau n° II).....	6,789 39
Il reste donc en caisse, au 31 décembre 1920...	4,005 20
somme qui se décompose ainsi :	
Solde à la Société Générale.....	1,508 35
En caisse de l'agent bibliothécaire... ..	2,496 85

PRÉVISIONS POUR 1921.

V. *Recettes prévues pour 1921.*

A. Intérêts de capitaux.

1° Rente Deville 3 0/0.....	500 »	} 3,816 88
2° Coupons de 163 obligations Ouest.	2,200 50	
3° Coupon de 1 obligation Égypte unifiée.....	27 56	
4° Coupons de 17 obligations Midi...	229 50	
5° Coupons de 27 obligations Est....	364 50	
6° Coupons de 25 obligations Fusion nouvelle.....	337 50	
7° Coupons de 3 obligations Ouest Algérien.....	40 50	
8° Coupons de 1 obligation Orléans 4 0/0.....	17 82	
9° Emprunt national 4 0/0 1917....	59 »	
10° Intérêts du compte courant.....	40 »	
	<hr/>	
	3,816 88	



Report..... 3,816 88

**B. Subventions et dons divers.**

11° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	300	»	} 795 »
12° Don de l'Université d'Athènes....	495	»	

**C. Cotisations et ventes.**

13° Cotisations des membres ordinaires.	7,000	»	} 8,050 »
14° Cotisations des membres donateurs.	900	»	
15° Vente de publications.....	150	»	

TOTAL..... 12,661 88

**VI. Dépenses prévues pour 1921.**

**A. Publications.**

1° Impression des n <sup>os</sup> 143-145.....	1,680	»	} 9,034 90
2° Impression des n <sup>os</sup> 146-150.....	2,800	»	
3° Impression des n <sup>os</sup> 151-154.....	2,800	»	
4° Frais supplémentaires (151-154)..	554	90	
5° Illustration de la <i>Revue</i> .....	1,000	»	
6° Secrétaire adjoint à la rédaction de la <i>Revue</i> .....	200	»	

**B. Encouragements.**

7° Prix Zographos.....	1,000	»	} 1,200 »
8° Prix classiques.....	200	»	

10,234 90

Report..... 10,234 90

**C. Frais généraux.**

9° Impressions diverses.....	250 »	}	3,060 75
10° Loyer, impositions, assurances...	325 »		
11° Service du palais des Beaux-Arts.	90 »		
12° Service de la Bibliothèque.....	1,000 »		
13° Droits de garde et frais divers à la Société Générale.....	98 15		
14° Distribution de publications.....	450 »		
15° Recouvrement de cotisations.....	100 »		
16° Frais de bureau, correspondance et divers .....	350 »		
17° Nettoyage, éclairage et chauffage.	82 60		
18° Médailles.....	15 »		
19° Reliure et achat de livres.....	300 »		
			<hr/>
			13,295 65

12,661 88

20° Le déficit serait de six cent trente-trois francs  
soixante-dix-sept centimes.

TOTAL..... 

---

 633 77

Henri LEBÈGUE.

## L'ÉPISTATE DES PROÈDRES

---

Je voudrais examiner une question qui n'a guère préoccupé jusqu'ici les épigraphistes qu'à un point de vue technique, mais qui a cependant son importance dans l'histoire générale d'Athènes. A quel moment et pourquoi le bureau de la Boulè et de l'Ecclèsia a-t-il cessé d'être constitué par les cinquante membres de la tribu prytane, pour l'être par les neuf proèdres tirés au sort parmi les bouleutes des neuf autres tribus? Voyons si, en précisant autant que possible la date de la réforme, on n'arrive pas à en éclairer la signification politique.

Un point est généralement admis, c'est que l'institution des proèdres a des origines lointaines au v<sup>e</sup> siècle et que ces origines ne sont pas pour lui donner un caractère particulièrement démocratique. Les proèdres du iv<sup>e</sup> siècle ont, en effet, pour précurseurs certains personnages qui figuraient en bonne place dans les institutions oligarchiques de 411. D'après Aristote, la constitution des Cinq-Mille, fiction théorique sous le couvert de laquelle fonctionna le gouvernement des Quatre-Cents, chargeait cinq membres du Conseil, désignés par le sort, de juger des votes, et l'un d'entre eux, tiré au sort pour un jour, de mettre les questions aux voix : τὰς δὲ χειροτονίας κρίνειν πέντε τοὺς λαχόντας ἐκ τῆς βουλῆς, καὶ ἐκ τούτων ἓνα καθ' ἑκάστην ἡμέραν τὸν ἐπιψηφιοῦντα (1). Thucydide nous dit le nom

(1) Arist., 'Αθ. II., 30, 4.

officiel de ces cinq présidents : προέδρους τε ἐλέσθαι πέντε ἄνδρας (1). Ces proèdres, quoi qu'en dise Aristote, siégèrent en réalité. Ils ne furent pas seulement chargés, comme le déclare Thucydide, de recruter le Conseil même des Quatre-Cents. Quand l'oligarchie extrême succomba au bout de quelques mois et que le régime des Cinq-Mille fonctionna sous la direction de Théramène, la présidence des cinq proèdres fut effective. Leur existence est démontrée par la formule d'un décret qui appartient manifestement aux derniers mois de 411 ou aux premiers de 410 (2). Ainsi, à en juger par ses antécédents, l'institution du iv<sup>e</sup> siècle est bien loin de porter la marque de la défiance populaire. En 410, le premier soin de la démocratie renaissante fut, au contraire, de rétablir l'ancienne Boulè et de supprimer les proèdres.

Il en fut de même après la seconde révolution oligarchique et la tyrannie des Trente, à partir de l'archonte Euclide. Dans

(1) Thuc., VIII, 67, 3.

(2) *IG*, II Add., p. 396, n° 1c = ed. min., n° 12. C'est Ad. Wilhelm, *Jahreshefte des østerr. Inst.*, I (1898), Beiblatt, p. 43, qui a le premier retrouvé dans cette inscription les cinq proèdres de 411/0. Après lui, Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte*, t. II, p. 430-431 (cf. Busolt, *Griech. Gesch.*, t. III, II, p. 1489, n. 1) a précisé la date du document. Le texte, tel qu'il a été publié, donne cependant lieu à une objection grave. Le voici :

5                   ... ἐπεστάτε.....<sup>17</sup>.....  
                   ... καὶ [μ]ετ' αὐτῷ Π.....<sup>16</sup>.....  
                   ... Εὐπεταίων, Δίων.....<sup>16</sup>.....  
                   ... Κεφαλῆθεν, Καλ.....<sup>16</sup>.....  
                   ... [Γ]πιπομένης εἶπε.

On ne voit pas comment loger après μετ' αὐτῷ les quatre assesseurs de l'épistate. Si chaque nom était accompagné du patronymique en même temps que du démotique, nous ne pouvons avoir que trois assesseurs : Π.....<sup>17</sup>..... Εὐπεταίων, Δίων.....<sup>18</sup>..... Κεφαλῆθεν et Καλ.....<sup>17</sup>..... ; il n'y a pas de place pour un quatrième. Si les noms n'étaient pas suivis des patronymiques, nous avons : Π - - - - démotique ; nom Εὐπεταίων ; Δίων - - démotique ; nom Κεφαλῆθεν ; Καλ - - démotique ; nous voyons alors cinq assesseurs à côté de l'épistate. La réponse à l'objection est simple. Après μετ' αὐτῷ il faut un verbe, qui ne peut être que π[ροέδρουσαν], et il ne reste plus que sept lettres pour le nom du Εὐπεταίων. La formule employée à cette époque ressemble donc déjà à celle qui fut adoptée à partir de 319/8 environ, quand on ajouta à la mention de l'épistate celle de ses collègues, καὶ συμπρόεδροι (voir *IG*, II, n° 187 = ed. min., n° 374 ; *IG*, II, n° 193 = ed. min., n° 399 = Michel, n° 1472), quelquefois avec la nomenclature (cf. *IG*, II 5, n° 245 c = ed. min., n° 449 ; *IG*, II, n° 234 = ed. min., 450).

les trois décrets relatifs à Samos qui nous sont parvenus, non seulement dans le premier, daté de 405/4, mais encore dans les deux autres, rendus en 403/2, le dème dont fait partie l'épistate appartient à la tribu qui exerce la prytanie (Athmonon = Kékropis; Oa = Pandionis; les Kèdes = Érechthèis) (1). Le dernier document où, sans conteste, le démotique de l'épistate concorde avec le nom de la tribu prytane (Agrylè = Érechthèis) se place dans les premières années du iv<sup>e</sup> siècle, sans qu'on en puisse déterminer la date avec une entière exactitude (2). Or, c'est seulement dans une inscription relative à la réorganisation de la confédération athénienne, dans un décret proposé par Aristotélès pour garantir aux alliés le désintéressement d'Athènes (3), que l'on constate pour la première fois d'une façon certaine l'existence des proèdres; car le préambule de cet acte mentionne comme tribu prytane l'Hippothontis et comme épistate Charinos d'Athmonon, qui est un dème de la tribu Kékropis. Ce décret est daté de la septième prytanie de l'archonte Nausinicos (378/7), c'est-à-dire de février ou mars 377. De l'une à l'autre inscription s'étend donc un trou ténébreux de vingt ans.

Mais les neuf années qui séparent la paix du roi (387) et la renaissance des institutions fédérales ne nous ont laissé que des documents rares et tronqués. Période de malheur et d'humiliation, d'où ne survivent que quatre décrets qui puissent être datés avec certitude, un pour chacune des années écoulées entre 387/6 et 384/3; deux d'entre eux portent le nom de la tribu prytane sans indiquer le démotique de l'épistate; les deux autres, qui portaient l'une et l'autre de ces indications, ont perdu celle de la prytanie (4). Quant à la décennie anté-

(1) *IG*, II 5 et II Add. p. 393, n° 1 *b* = ed. min., n° 1, l. 1 ss., 41 ss., 56 ss.; cf. *IG*, II 5, n° 1 *d* = ed. min., n° 2. Dans un décret un peu postérieur à 403/2 (*IG*, II, n° 73 = ed. min., n° 145 = Michel, n° 1450), le démotique de l'épistate était mentionné, mais a disparu. De même dans un décret de 399/8 (*IG*, II, Add., p. 396, n° 1 *c* = ed. min., n° 12, l. 29 ss.).

(2) *IG*, II 5, n° 73 *b* = ed. min., n° 50.

(3) *IG*, II, n° 17 = ed. min., n° 43.

(4) *IG*, II 5, n° 14 *b* = ed. min., n° 28 (387/6); *IG*, II 5, n° 14 *c* = ed. min.,



rieure, il en reste plus de vingt décrets plus ou moins bien conservés; mais le protocole de cette époque n'exigeait pas l'adjonction du dèmotique au nom de l'épistate (1), et un décret de 394/3, qui donnait par exception ce renseignement supplémentaire, le cache aujourd'hui dans une lacune (2). Il n'est donc pas impossible que l'institution qui apparaît au grand jour en 378/7 dissimule sa date de naissance dans la nuit qui enveloppe la vingtaine d'années antérieure.

Puisque le problème des épistates dans le premier quart du IV<sup>e</sup> siècle nécessite des recherches sur leurs dèmotiques, on songe tout naturellement à demander une consultation en règle à M. Kirchner. M. Kirchner n'est pas seulement l'auteur de la *Prosopographia attica*, qui date de 1891-1893; il a encore publié deux travaux qui le désignent, au premier abord, comme le connaisseur le plus expert en matière de nomenclature et de formulaire pour la période en question: à savoir des *Indices* très complets composés pour le t. II des Inscriptions attiques (1893) et l'*editio minor* des décrets postérieurs à l'archontat d'Euclide (1913). Dans la *Prosopographia*, on observe non sans surprise quelque flottement: jusques et y compris l'an 386/5, les épistates sont qualifiés épistates des prytanes (3); celui de 378/7, pour lequel il n'y a pas de doute, est bien donné comme épistate des proèdres (4); mais un autre de la même année est traité simplement d'ἐπιστάτης, sans que l'auteur se prononce (5),

n° 31 (386/5); *IG*, II 5, n° 14 *d* = ed. min., n° 32 (385/4); *IG*, II, n° 105 = ed. min., n° 36 (384/3).

(1) Voir ed. min., n°s 3, 6-8, 10, 13, 16, 17, 23, 26, 27, 51; Dittenberger, *Sylloge*<sup>3</sup>, n° 129.

(2) *IG*, II, n° 9 = ed. min., n° 19.

(3) *Pros.*, n° 1344, d'après *IG*, II 5, n° 11 *f* = ed. min., n° 3 (commencement du IV<sup>e</sup> siècle); *Pros.*, n° 8663, d'après *IG*, II 5, n° 5 *d* = ed. min., n° 13 (399/8); *Pros.*, n° 709, d'après *IG*, II 5, n° 25 = ed. min., n° 17 (394/3); *Pros.*, n° 7359, d'après *IG*, II 5, n° 11 *d* = ed. min., n° 26 (vers 387); *Pros.*, n° 1076, d'après *IG*, II 5, n° 11 *e* = ed. min., n° 27 (avant 387); *Pros.*, n° 3105, d'après *IG*, II 5, n° 14 *b* = ed. min., n° 28 (387/6); *Pros.*, n° 13543, d'après *IG*, II 5, n° 14 *c* = ed. min., n° 31 (386/5).

(4) *Pros.*, n° 13433, d'après *IG*, II, n° 17 = ed. min., n° 43.

(5) *Pros.*, n° 12698, d'après *IG*, II 5, n° 18 *b* = ed. min., n° 42.

et — ce qui est plus troublant — plusieurs personnages appelés épistates des prytanes figurent dans des décrets que l'auteur déclare antérieurs à 376 (1), quand il aurait dû les repousser avant 378/7 ou en faire des épistates de proèdres. Dans les *Indices* et l'*editio minor*, c'est bien pis. L'introduction de la proédie nous apparaît maintenant comme antérieure de beaucoup à 378/7 : l'auteur reconnaît comme épistates des proèdres le plus grand nombre des présidents mentionnés dans la période où leurs rapports avec la tribu prytane sont généralement considérés comme douteux (2). Le dernier président qu'il range parmi les épistates de prytanes est celui qui figure dans un décret de 387/6 (3), et à partir de 386/5 il ne veut plus trouver, semble-t-il, que des épistates de proèdres. Est-ce donc la paix du roi qui marque la limite entre les deux systèmes? Non; car M. Kirchner se laisse aller à des variations singulières et se donne à lui-même de flagrants démentis. S'il met dans la période des prytanes le décret de 387/6, il n'en loge pas moins dans la période des proèdres un décret qu'il croit antérieur (4). Bien pis encore : de deux épistates dont la date est fixée par le nom de l'archonte Euboulidès (394/3), il range l'un parmi les épistates de prytanes (5), l'autre parmi les épistates de proèdres (6).

(1) *Pros.*, n° 5901, d'après *IG*, II, n° 23 = ed. min., n° 58; *Pros.*, n° 1850, d'après *IG*, II, n° 26 = ed. min., n° 60; *Pros.*, n° 915, d'après *IG*, II, n° 27 = ed. min., n° 61; *Pros.*, n° 15117, d'après *IG*, II, n° 29 = ed., min., n° 63.

(2) Voir les *Indices* du t. II, p. 70, s. v. πρόεδροι, ὁ δεῖν ἐπιστάται (sc. ἐπιστάτης τῶν προέδρων).

(3) Voir les *Indices*, l. c., s. v. πρυτάνεις, ὁ δεῖν ἐπιστάται (sc. ἐπιστάτης τῶν πρυτάνων). Dans l'ensemble, Kirchner n'a pas changé d'opinion pour les inscriptions de la liste ci-dessus (p. 4, n. 3) et il y joint *IG*, II, 3 et 5 = ed. min., n° 6 et 7 (peu après 403/2); *IG*, II, n° 9 = ed. min., n° 49 (394/3); *IG*, II 5, n° 43 = ed. min., n° 23 (388/7). Il trouve encore un épistate de prytanes dans le décret de 387/6, *IG*, II 5, n° 14 b = ed. min., n° 28 (voir *Indices*, p. 13, s. v. Δαίφρων); mais il ne se croit plus autorisé à restituer dans le décret de 386/5, *IG*, II 5, n° 14 c = ed. min., n° 31, le nom de la tribu Erechthéis suggéré par le démonique Κηφισιάς de l'épistate : abstention qui ne contredit pas formellement l'affirmation de la *Pros.*, n° 15543, mais qui pour le moins la révoque en doute.

(4) *IG*, II, n° 24 = ed. min., n° 51; voir *Indices*, s. v. πρόεδροι.

(5) *IG*, II, n° 9 = ed. min., n° 19; cf. *Indices*, s. v. πρυτάνεις.

(6) *IG*, II, n° 25 = ed. min., n° 17; cf. *Indices*, s. v. πρόεδροι. Le même personnage est dit épistate des prytanes dans la *Pros.*, n° 709.

Il lui arrive même de voir un épistate de proèdres dans un décret qu'il dit cependant rédigé peu après 403/2 (1). Enfin, lui qui place tout un lot d'inscriptions avant 378/7 et n'y veut plus trouver que des épistates de proèdres (quand naguère il les plaçait avant 376 et y reconnaissait encore des épistates de prytaques (2)), lui qui n'ose pas restituer le nom de la tribu prytaque en conformité avec le dèmotique de l'épistate dans des décrets de 386/5 et de 384/3 (3), le voilà tout à coup qui, dans un décret qu'il croit antérieur à 378/7, mais qu'il rapproche à bon droit de cette année (4), n'hésite pas à restituer le dèmotique de l'épistate en conformité avec le nom de la tribu. C'en est assez. M. Kirchner est un savant qui ne tient pas beaucoup à ses idées. Nous ferons comme lui. Il nous faut, sans lui demander aucun secours, nous adresser aux documents.

Parmi les inscriptions antérieures à 378/7, M. Foucart (5) en a signalé une comme pouvant dissimuler un épistate de proèdres : c'est un décret de 386/5 (6). Il y en a même une autre, de 384/3, qui offre exactement les mêmes particularités (7). Il convient donc de les examiner ensemble. L'une et l'autre ont conservé le dèmotique de l'épistate, mais perdu le nom de la tribu. Dans la première, l'épistate est Cheilôn de Kèphisia; dans la seconde, un citoyen d'Euônymia : ces deux dèmes appartiennent également à la tribu Ἐρεχθίδης. Or, dans les deux cas l'écriture est *στοιχιδόν*, et dans les deux cas la place dispo-

(1) *IG*, II, n° 73 = ed. min., n° 145; cf. *Indices*, p. 46, s. v. Σίμει - -.

(2) Voir p. 5 n. 1; cf. *Indices*, s. v. πρόεδροι. Voir encore *IG*, II, nos 77, 26, 28, 30, 31 = ed. min., nos 59, 60, 62, 70, 71; cf. *Indices*, *ibid.*.

(3) *IG*, II 5, n° 14 b = ed. min., n° 31 (386/5); *IG*, II, n° 105 = ed. min., n° 36 (384/3).

(4) Ed. min., n° 76; cf. *IG*, II, n° 19 = ed. min., n° 41.

(5) P. Foucart, *Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au IV<sup>e</sup> siècle*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXVIII, II (1909), p. 7.

(6) *IG*, II 5, n° 14 c = ed. min., n° 31 = Michel, n° 1445 = Dittenberger<sup>3</sup>, n° 138 (στοιχιδόν, 30 lettres par ligne). L. 2-4 : [ἔδοξεν] τῆι β[ο]λῆι καὶ τῶι δήμῳι [...]. ἰς ἔπρω]τάνε[υα, Χ]ειλῶν Κτηρσιεὺς ἐπ[ε]στάτ[ει, Νέων [Ἀ]λ[α]τιεὺς ἐγραμμάζ[ευε].

(7) *IG*, II, n° 105 = ed. min., n° 36 = Michel, n° 1447 = Dittenberger<sup>3</sup>, n° 143 (στοιχιδόν, 31 lettres par ligne). L. 9-10 : [... ἰς ἔπρωτάν]ευε · [Κ]αλλιάρχης ἐγ[ρα]μμάτευε, .... Εὐών]υμὸς ἐπεστάται.

nible pour le nom de la tribu est précisément de huit lettres. La restitution Ἐφερχθηῖς est donc possible ; malheureusement, il y en a deux autres qui le sont aussi, Κεκροπίς et Ἀντιοχίς. Avec la première, nous aurions des épistates de prytanes ; avec les autres, des épistates de proèdres. Seulement, il faut bien remarquer que les deux hypothèses sont loin d'avoir *a priori* une égale probabilité. Déjà si nous n'avions qu'une inscription, la première serait plus probable que la seconde, par cela même qu'elle ne comporte qu'une solution à huit lettres, condition qui est réalisée, tandis que l'autre comporte virtuellement neuf solutions, dont deux restent possibles et sept sont exclues (1). On pourrait exprimer ces données mathématiquement en disant que, la probabilité de la première étant représentée par  $x$ , la probabilité de la seconde est de  $\frac{2}{9}x$  (2) ; autrement dit, il y a 81,81 0/0 de chances en faveur de la première, et seulement 18,18 0/0 en faveur de la seconde. Mais ce n'est pas une fois que le fait se présente, c'est deux fois. La différence des probabilités se multiplie : il n'y a plus en faveur de la seconde hypothèse que  $\frac{2}{9} \times \frac{2}{9}$  de chances, soit 4,70 0/0, contre 95,30 0/0 en faveur de la première (3). Bien entendu, dans le cas présent, la précision mathématique est quelque peu illusoire, parce que le calcul des probabilités s'appuie sur la loi des grands nombres et qu'ici tout repose sur deux observations. Le hasard est toujours le grand maître des découvertes épigraphiques et tend souvent des pièges à l'érudition. Mais, en mettant notre raisonnement en équation, nous n'avons rien voulu de plus que de montrer que les deux hypothèses proposées par la paléographie sont loin d'avoir une valeur égale.

(1) Encore faut-il observer que la restitution Κεκροπίς serait exclue à son tour, si le secrétaire Νέων [Ἄ]λ[α]ιεύς, était de Ἄλκι Αἰξωνίδες, dème de la tribu Κέκροπισ, et non de Ἄλκι Ἀρχηγνίδες, qui dépendait de la tribu Αἰγέις (voir M. Brillant, *Les secrétaires ath.*, p. 22).

(2) Elle ne serait même que de  $\frac{1}{9}$ , si la tribu Κέκροπισ était exclue pour la raison indiquée à la note précédente.

(3) Je remercie mon savant collègue, M. Lalande, professeur de logique et méthodologie des sciences, d'avoir bien voulu appuyer ces calculs de son autorité.



En dehors de toute raison historique, nous devons admettre qu'une date postérieure à 384/3 est beaucoup plus vraisemblable, pour le remplacement des prytanes par les proèdres, qu'une date antérieure à 386/5 (1).

Mais que se passe-t-il entre 384/3 et 378/7? Comme nous l'avons dit, aucun document ne peut être assigné à cette période intermédiaire avec une date précise. Cependant un grand nombre d'inscriptions, généralement fragmentaires, ont été classées pêle-mêle dans l'intervalle compris entre la paix du roi et les débuts de la seconde confédération. *L'editio minor* y range douze décrets, entre autres, dont l'intitulé porte la mention, presque toujours incomplète, de la tribu prytane et de l'épistate (2). Bien des doutes subsistent, non seulement sur l'année de ces inscriptions, mais même sur leur attribution à la période 387-378 : il y en a que Koehler date de 353/2 (3); Larfeld les place en bloc vers 375 et l'une d'elles vers 352/4 (4); Kirchner lui-même, comme on l'a vu, les croyait d'abord antérieures à 376 et admettait ainsi qu'elles peuvent être postérieures à 378. De fait, pour dater ces inscriptions, on se guide sur l'écriture. Nul n'ignore combien cet indice est trompeur. Voyons si certains documents du groupe discuté ne se laissent pas, pour d'autres raisons, dater avec moins d'imprécision et ramener à l'un des deux régimes en question.

Deux inscriptions sont, d'après le nom du secrétaire, de la

(1) L'inscription de 386/5 a été traitée différemment par les épigraphistes. Ni Koehler (*IG, l. c.*), ni Dittenberger (2<sup>e</sup> éd., n° 76), ni M. Foucart (*l. c.*) n'ont osé restituer Ἐπεχθηρῆς; Dittenberger, toutefois, dans ses *Indices* (t. III, p. 141), mentionne cette inscription parmi celles où il voit des épistates de prytanes. Kirchner varie, à son ordinaire : dans la *Prosop.* (n° 15543), il donne Cheilôn comme épistate des prytanes; dans l'*ed. min.*, il ne se permet pas de restitution; dans la 3<sup>e</sup> éd. de la *Sylloge*, enhardi par l'exemple de Michel, il restitue Ἐπεχθηρῆς. — Dans l'inscription de 384/3, Michel est le seul qui risque une restitution; mais on ne voit pas pourquoi il écrit Ἰπποθωντῆς, qui ne correspond pas à la lacune et ne peut lui être fourni par le démotique de l'épistate.

(2) *IG*, II, nos 23, 77, 26-31 = *ed. min.*, nos 58-63, 70, 71; *ed. min.*, n° 76; *IG*, II 5, nos 85 b, 73 e, 73 f = *ed. min.*, nos 77, 85, 86.

(3) *IG*, II 5, n° 85 b.

(4) Voir le tableau de Larfeld, *Handbuch der griech. Epigr.*, t. II, I, p. 76 et 84.



même année et de la même prytanie, et elles se complètent en partie l'une par l'autre. La première se lit ainsi (1) :

[- - - - - ·] 'Αμ-	Στοιχηδόν
[εινίας . . . <sup>7</sup> . . . Σ]φήττ-	(18 lettres)
[ιος ἐγραμμάτευ]εν <i>vacat</i>	
<i>vacat</i>	
[*Εδοξεν τῆι β]ολῆι καὶ τ-	
[ῶι δῆμωι · 'Αμ]εινίας ἐγρ-	
[αμμάτευεν] · 'Ανδρωτίων	
[Γαργήττιος ἐπεστάτε.	

Voici la seconde (2) :

*Εδοξεν τῶι δῆμω[ι . . . <sup>7</sup> . . . ις ἐπρυ]-	Στοιχηδόν
τάνευεν · 'Αμεινι[ας . . . <sup>7</sup> . . . Σφήττ]-	(27 lettres)
[ι]ος ἐγραμμάτευ[εν . . . . . <sup>13</sup> . . . . .]-	
. . . ο. ἐπεστάτε.	

Comment n'a-t-on pas vu de quelle sorte d'épistate il s'agit ici? Dans la seconde inscription, la tribu prytane est, d'après la lacune, la Pandionis ou l'Acamantis; mais le demotique du secrétaire, Ameinias de Sphettos, exclut l'Acamantis : on peut donc restituer à coup sûr Πανδονίς (3). Or, l'épistate nommé dans la première inscription, Androtion, appartient, de par son dème, Gargettos, à la tribu Aigéis. Par conséquent, il est épistate des proèdres (4). — Mais à quelle date? Le personnage en question, c'est l'Androtion connu comme homme d'État et comme historien. Démosthène nous apprend que ses débuts dans la politique remontaient au-delà de 385 (5). Ce n'est pour-

(1) *IG*, II, n° 27 = ed. min., n° 61.

(2) *IG*, II, n° 28 = ed. min., n° 62.

(3) Cette restitution est encore confirmée par son adaptation exacte à la lacune initiale de la première inscription. Il faut lire :

[\*Εδοξεν τῶι δῆμωι · Πανδ]-  
[ιονίς ἐπρυτάνευεν .] 'Αμ-

(4) On ne sait vraiment pas pourquoi Kirchner, *Pros.*, n° 915, en fait un épistate des prytanes.

(5) *Dem.*, c. *Androt.*, 66 ; c. *Timocr.*, 473.

tant pas vers cette année-là qu'il a pu être bouleuté. Il aurait eu alors au moins l'âge légal de trente ans, et, comme il jouait encore un rôle de premier plan en 344/3 (1), comme il ne commença de composer son *Atthide* que quelque temps après, quand un revirement populaire le contraignit de s'exiler à Mégare (2), il faudrait supposer qu'il se mit à écrire ses Annales après avoir largement dépassé l'âge de soixante-dix ans. Il convient donc de mettre le plus d'intervalle qu'il est possible entre l'entrée d'Androtion dans la vie publique et son entrée au Conseil. L'inscription qui le mentionne comme épistate est placée par Larfeld vers 375 (3); Kirchner la déclarait antérieure à 376 (4), avant de la reporter vers le commencement du siècle (5). Disons qu'elle doit être voisine de 378. Soit avant, soit après, elle se range tout près du document qui nous donne pour la première fois une date certaine pour un épistate de proèdres. Elle précède sans doute de peu la mission confiée à Androtion de faire refondre les couronnes sacrées et fabriquer les vases des processions, mission qu'on s'accorde à placer en 377 ou peu après (6). Voilà le seul exemple que nous connaissions d'un épistate de proèdres qui a pu, à la rigueur, fonctionner un peu avant 378/7; encore est-il plus vraisemblable, comme on voit, qu'il ait siégé cette année ou l'une des années suivantes.

Précisément, à partir de l'archontat de Nausinicos, dès qu'apparaît à nos yeux un épistate de proèdres, tout aussitôt nous en voyons plusieurs. Le décret d'Aristotélès prescrivait, entre autres dispositions, d'inscrire sur la stèle où il serait gravé les noms des cités qui faisaient d'ores et déjà partie de

(1) Didymos, col. VIII, l. 8 ss.; cf. P. Foucart, *Étude sur Didymos*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXVIII, 1, p. 184 ss.

(2) Plut., *De exilio*, 14, p. 603 c; cf. P. Foucart, *l. c.*, p. 160.

(3) Larfeld, *l. c.*, p. 76.

(4) *Pros.*, *l. c.*; cf. Arn. Schäfer, *Demosth. und seine Zeit.*, t. I<sup>2</sup>, p. 351, n. 3.

(5) Voir le *lemma* dans l'ed. min., n° 61.

(6) *IG*, II, n° 74; II 5, n° 74 b; Dem., *c. Androt.*, 70, 73, 78; *c. Timocr.*, 177, 181, 186; Philoch. ap. Harpocr. Suid. Phot., *s. v. πομπεία* (*Fragm. hist. gr.*, t. I, p. 404, fr. 124); cf. Arn. Schäfer, *l. c.*



l'adhésion de toute autre cité (1), si bien que le traité avec Byzance précède, de plusieurs prytanies sans doute, le décret d'Aristotélès. On voudrait du moins arracher son secret à un décret qui est le complément de ce traité et dont l'intitulé subsiste partiellement : c'est le décret par lequel les Athéniens conférèrent la proxénie à l'un des ambassadeurs envoyés par Byzance, Philinos. La partie certaine de l'intitulé est ainsi conçue (2) :

Ἐδοξεν τῇ[ι βολῆι καὶ τῶι]	Στοιχηδόν
δημῶι · Οἶνη[ῖς ἐπρυτάνευ]-	(20 lettres)
ε · Ναυσίας Ἄ[ττηνεὺς ἐγράμ]-	
μάτευεν · Φε. . . . . <sup>11</sup> . . . . .	
ιος ἐπεστ[άτε].	

MM. Kirchner et Wilhelm se souviennent d'un Phéréclès, nommé parmi les guerriers de la tribu Oinèis morts pour la patrie en 425. Ils veulent retrouver ici un de ses descendants, et, après avoir écrit Φε[ρεκλής, ils proposent un des deux dèmotiques de l'Oinèis qui conviennent à la place encore vacante, Θριάσιος ou Φυλάσιος. Malheureusement, telle quelle, la restitution n'est rien moins que certaine. Sans explication, elle sent terriblement la pétition de principe. Le problème qui consiste à trouver un nom commençant par Φε- et un dèmotique terminé en -ιος, avec seize lettres pour la fin du nom et le commencement du dèmotique, est susceptible de solutions innombrables : une douzaine de noms conviennent, et plus de vingt dèmotiques ; selon la longueur des uns et des autres, surgit une quarantaine de combinaisons possibles. En admettant même qu'il s'agisse d'un épistate de prytanes, on pourrait tout aussi bien supposer le dèmotique Πετρεάσιος, qui appartient également à l'Oinèis, avec un nom tel que Φειδῶς. Et, si l'on tient à trouver le fils d'un personnage connu par ailleurs, on

(1) Diodore, XV, 28, 3 : πρώτοι μὲν . . . . Χῖοι καὶ Βυζάντιοι, καὶ μετὰ τούτους Ῥόδιοι καὶ Μυτιληναῖοι καὶ τῶν ἄλλων τινὲς νησιωτῶν. Dans le traité (l. 3 ss.) il est stipulé que les Byzantins seront traités sur le même pied que les Chiotès.

(2) Ed. min., n° 76 ; cf. n° 41, l. 25.

peut renvoyer M. Kirchner au n° 14,179 de sa *Prosopographia*, donner un fils à l'un des Trente qui était de la tribu Aiantis et restituer Φε[ίδων Μαρσθών]ιος ou 'Ραμνούσ]ιος (1). De toute façon, le procédé ne suffit pas. Au lieu d'être un des derniers épistates de prytanes qu'il y ait eu, Φε- pourrait fort bien être le premier épistate de proèdres qui soit parvenu à notre connaissance.

Après tant de discussions qui, chacune prise à part, ne mènent à rien de précis, un fait cependant, que nous avons déjà noté en passant, doit appeler notre attention. En somme, avant 378/7, les décrets qui mentionnent le dèmotique de l'épistate, que ce dèmotique soit conservé ou non, sont relativement rares. De 403/2 à 384/3, on en compte exactement un sur trois (2). De 384/3 à 378/7, période des décrets sans date précise, c'est encore le plus grand nombre qui ne donne pas le dèmotique (3); ceux qui le donnent convergent, comme on l'a vu, sur l'année 378/7 (4), sauf deux dont la date reste vague et dont l'un a même été placé vers 352/1 (5). Au contraire, après le décret d'Aristotélès, c'est une règle constante d'accoler au nom de l'épistate son dèmotique (6). D'où vient

(1) Appliquons le même mode de restitution à un autre des décrets placés par Kirchner de 387 à 378 et par Larfeld vers 375; nous nous trouverons dans le même embarras. Il s'agit de *IG*, II, n° 30 = ed. min., n° 70 :

[Ἐδοξεν τῆι β]ολῆι κα[ὶ τῶι δῆ]-	Στοιχηδόν
[μοι · .....7....]ς ἐπρυτάνε[υέν]	(22 lettres)
..... <sup>10</sup> .....ς Δημοφ[ί]λο Φαλ-	
[ηρεῦς ἐγραμ]μάτευς · /..Μ..	
5 ..... <sup>10</sup> .....ς ἐπεστᾶτε[ι].	

La tribu prytane est l'Érechthéïs, la Kékropis ou l'Antiochis. Les personnages connus dont le nom et le dèmotique conviennent à la lacune et aux vestiges des l. 4-5 sont : ΔιοΜένης Λαμπρεύς (*Pros.*, n° 4068), de l'Érechthéïs; ΛεωΜήδης Κολλυτεύς (n° 9098) et ΔιόΜνηστος Ἐρχιεύς, frère d'Isocrate (n° 4074), tous deux de l'Aigéïs; ΛεώΜαχος Ἀριδωνίος (n° 9097), de l'Aiantis. Le premier serait épistate des prytanes; les trois autres, épistates des proèdres.

(2) Sans dèmotique : ed. min., nos 2, 3, 6-8, 10, 13, 16, 17, 23, 26-28, 32, 51; Dittenberger<sup>3</sup>, n° 129. Avec dèmotique : ed. min., nos 1 (deux fois), 12, 19, 31, 36, 50, 145.

(3) Ed. min., nos 58, 60, 63, 71, 77, 85.

(4) *Ibid.*, nos 61, 62, 76 (voir ci-dessus, p. 9, 12).

(5) *Ibid.*, nos 70, 86. Le premier de ces décrets est placé vers 375, le second vers 352/1, par Larfeld, *l. c.*, p. 76, 83.

(6) Je ne vois qu'une exception, ed. min., n° 95, mais on a là un décret de



cette différence? Sans doute on observe dans le formulaire une tendance croissante à la précision : c'est entendu; mais l'explication est insuffisante. Posons la question autrement. Comment se fait-il qu'à l'époque où l'on négligeait si souvent d'ajouter le dèmotique au nom de l'épistate, on y tenait la main beaucoup plus strictement pour le secrétaire du Conseil? En effet, au temps où l'on donnait le dèmotique de l'épistate une fois sur trois, on donnait celui du secrétaire au moins une fois sur deux (1); quand, un peu plus tard, on cessa presque de l'indiquer pour l'un, on continua pour l'autre, avec plus de soin qu'auparavant, au moins trois fois sur quatre (2). Les décrets ne manquent pas, dans ce quart de siècle, où côte à côte le secrétaire se présente muni de son dèmotique, tandis que l'épistate en est dépourvu (3). N'est-ce pas la même raison qui rendait cette précision plus utile pour le secrétaire que pour l'épistate jusqu'en 378/7 et qui la rendit nécessaire pour tous les deux à partir de cette date? Cette raison s'aperçoit aisément. La mention de la tribu prytane ne donnait aucun renseignement sur l'état civil du secrétaire, puisqu'il était toujours pris dans les neuf autres tribus : on éprouva donc le besoin de l'identifier par son dèmotique. Tant que l'épistate appartenait à la tribu prytane, on trouvait la plupart du temps que le nom de la tribu suffisait à fixer la personnalité de l'épistate; quand il fut, comme le secrétaire, tiré des neuf autres tribus, il fallut bien, pour lui comme pour le secrétaire, éviter une imprécision intolérable, et la mention du dèmotique, de facultative, devint obligatoire. Tant que le dèmotique est un détail ajouté

proxénie manifestement abrégé, qui ne donne pas non plus le dèmotique du secrétaire.

(1) Secrétaires sans dèmotique; ed. min., nos 3, 6-8, 10, 12, 17, 26-28, 36; Dittenberger<sup>3</sup>, n° 129. Avec dèmotique : ed. min., nos 1 (deux fois), 2, 11, 13, 16, 18, 19, 23, 31, 32, 34, 145.

(2) Secrétaires sans dèmotique : éd. min., nos 51, 60, 63, 85. Avec dèmotique : *ibid.*, nos 49, 50, 58, 59, 61, 62, 69, 70, 72, 73, 76, 77, 86.

(3) Voir *ibid.*, nos 2, 11, 13, 16, 23, 32, 58, 59, 77. Il y a même des copies de décret où l'on ne se donne même pas la peine de reproduire le nom de l'épistate, tandis que celui du secrétaire est accompagné du dèmotique (*ibid.*, nos 18, 72, 73).

*ad libitum*, nous avons donc affaire à des épistates de prytanes ; dès qu'il est de règle, nous sommes devant des épistates de proèdres. Dès lors, nous sommes en droit de conjecturer que l'année de l'archonte Nausinicos, l'année qui, dans l'état de notre documentation, nous montre pour la première fois un épistate des proèdres à date certaine, est bien celle où, en effet, fut inauguré le nouveau régime de la présidence.

Ainsi, ce n'est pas par hasard que le nom de « proèdres » apparaît en même temps que l'institution. Il ne serait pas impossible, évidemment, que l'institution eût existé sans que le titre fût encore mentionné dans les formules ; pas impossible non plus que le titre fût quelquefois mentionné sans qu'il en restât trace dans les décrets conservés. Mais, assez peu vraisemblable en elle-même, cette hypothèse se heurterait, de plus, à des coïncidences extraordinaires : il y aurait eu des proèdres avant 378/7, et pourtant on ne trouverait aucun vestige ni du mot ni de la chose avant cette date, tandis qu'à partir de 378/7, dès que le régime des proèdres se révèle par la discordance entre le nom de la tribu prytane et le dèmotique de l'épistate, au moment même où le dèmotique devient indispensable, une nouvelle formule s'introduit dans les intitulés, qui emploie expressément le mot de « proèdres ». En effet, tout de suite après le décret d'Aristotélès et l'acte relatif à Méthymna, dans une des dernières prytanies de l'archonte Nausinicos, un traité conclu avec Chalcis (1) et entraînant l'inscription de cette ville sur la liste des confédérés (2) renferme pour la première fois, au lieu d'ἐπεστάται, l'expression τῶν προέδρων ἐπεψήφισε. Jusqu'en 361/0 la nouvelle formule demeurera très rare ; en seize ans, on ne la retrouvera plus que deux fois (3), contre douze emplois de l'ancienne (4). Il est d'autant plus significatif qu'elle

(1) *IG*, II, Add, p. 398, n° 47 b = ed. min., n° 44.

(2) *IG*, II, n° 47 = ed. min., n° 43, l. 80. Le nom des Chalcidiens n'est plus gravé par la même main que le décret et les noms des Mytiléniens et des Byzantins (cf. Fabricius, Koehler, Kirchner, *ll. cc.*).

(3) Ed. min., nos 403 (369/8), 405 (368/7).

(4) *Ibid.*, nos 96 (377/6), 99 (375/4) ; Michel, n° 91 = Dittenberger<sup>3</sup>, n° 458

fasse son apparition juste dans la même année que la mention obligatoire du dèmotique.

De l'intitulé passons au contenu même des décrets ; il donne lieu aux mêmes observations. Les fonctions du bureau y sont mentionnées lorsqu'il s'agit d'apporter une proposition (προθεῖναι) et surtout d'introduire dans l'assemblée un personnage étranger (προσάγειν). Ce n'est qu'à partir de 369/8 que nous trouvons constamment désignés, à ce propos, τοὺς προέδρους (1), en général τοὺς προέδρους οἱ ἂν λάχῃωσι προεδρεύειν (2) ou, de plus en plus fréquemment, τοὺς προέδρους, οἱ ἂν τυγχάνωσι προεδρεύειν (3). Auparavant, parmi les décrets que l'argument paléographique fait classer par Kirchner dans la période antérieure à 378/7, mais qui peuvent être ramenés un peu plus bas, il y en a un qui s'adresse aux prytanes (οἱ δὲ πρυτάνεις [οἱ ἀεὶ πρυτανεύοντες προσαγόντων (4) et un autre qui fait appel aux proèdres (τὸς προέδρος [οἱ ἂν λάχῃωσι προ]ε[δ]ρεύειν ἐν τῷ [πρώτῃ ἐκκλησίᾳ] π[ρ]οθ[ε]ί[ν]αι) (5). Ils sont tous les deux postérieurs à 387/6, puisque les stèles doivent être dressées ἐν Ἀκροπόλει (6) ; mais le premier vient buler sur le décret d'Aristotélès et, par conséquent, est antérieur à la septième prytanie de l'archonte Nausinicos ; le second a la voie libre au delà de cette date.

En résumé, tous les décrets à date douteuse qui ont été ou ont pu être mis en délibéré par des proèdres viennent toujours se concentrer autour de cette année 378/7 où les proèdres sont en fonction d'une façon certaine. Une série de probabilités et d'indices, dont aucun, pris isolément, n'entraîne la conviction,

(369/8) ; ed. min., nos 104, 106, 107 (368/7), 108 (366/5), 109-111 (363/2), 112, 114 (362/1).

(1) *Ibid.* n° 103 (369/8).

(2) Michel, n° 91 = Dittenberger<sup>3</sup>, n° 158 (369/8) ; ed. min., 107 (368/7), 108 (366/5), 109 (363/2), 117 (361/0), 127 (356/5), 223 (343/2), etc..

(3) Ed. min., nos 106 (368/7), 128 (356/5), 145 (368-365), 152, 188, 192 (avant 353/2), etc..

(4) *IG*, II, n° 41 = ed. min., n° 80, l. 13-14 ; cf. *IG*, II, Add., p. 393, n° 1 b = ed. min., n° 1, l. 72, 74 (403/2).

(5) *IG*, II, n° 47 = ed. min., n° 82, l. 4-6.

(6) *IG*, II, n° 41 = ed. min., n° 80, l. 7 ; *IG*, II, n° 47 = ed. min., n° 82, l. 10.

mais qui constituent par leur accumulation plus qu'un commencement de preuve, nous autorise à penser que le décret d'Aristotélès, rendu en février ou mars 377, n'était pas éloigné du moment où les proèdres ont pris au conseil et à l'assemblée la place des prytanes.

Par là, la restitution proposée par MM. Wilhelm et Kirchner pour le décret en l'honneur du Byzantin Philinos (1) acquiert, en fin de compte, une certaine vraisemblance qu'elle n'avait pas tout d'abord. Si elle était acquise, ou si l'on était seulement sûr que l'épistate  $\Phi\epsilon$  - siégeât à la tête de la tribu prytane, le document aurait un intérêt capital. Il serait un des derniers — le dernier à notre connaissance — où la présidence eût appartenu à l'épistate des prytanes, et le décret d'Aristotélès serait, non seulement le premier à notre connaissance, mais réellement un des premiers où fût mentionné un épistate des proèdres. Le changement de régime aurait une date d'une précision presque absolue. Il est impossible, en effet, de détacher le décret honorifique du traité qui le motive. M. Kirchner, effrayé peut-être de voir un épistate des prytanes se rencontrer nez à nez avec un épistate des proèdres, a l'idée baroque de rejeter le décret honorifique dans les limbes ténébreux de la période antérieure à 378/7, tout en gardant au traité sa date historique. Non : si sa restitution était indiscutable, on pourrait indubitablement affirmer que la réforme se fit dans les deux ou trois prytanies qui précédèrent la septième de l'archonte Nausinicos. Quoique, ici encore, la certitude nous échappe, nous pouvons une fois de plus admettre comme vraisemblable que le régime des proèdres fut créé pendant l'hiver 378/7.

Cet hiver fut dans l'histoire d'Athènes un moment héroïque. La nouvelle confédération faisait naître de vastes pensées et des espérances infinies. Pour s'élever à la hauteur des circonstances, pour ne pas se trouver inégal à l'avenir qu'il ren- trevoit, le peuple athénien réorganise ses institutions, ramasse ses ressources, se concentre tout entier. Il multiplie les réformes

(1) Voir p. 12.

avec une activité fébrile. Une armée de dix mille hoplites et une flotte de cent navires vont être mises à la disposition des Chabrias et des Timothée. On a besoin d'argent : plusieurs lois fiscales y pourvoient (1), notamment une loi nouvelle sur l'εἰσφορά, qui fixe le capital imposable (2). Une autre réforme, de caractère politique, devient nécessaire.

Brusquement, la Boulè voit son rôle grandir. Elle n'a pas seulement à recevoir les ambassadeurs des cités qui demandent à entrer dans la confédération, à les présenter à l'assemblée, à prendre part aux négociations et aux échanges de serments. La constitution fédérale lui assigne une fonction d'une importance primordiale. A côté de l'ἐκκλησία, qui représente spécialement la cité d'Athènes, siège un συνέδριον, qui représente l'ensemble des autres cités : les questions d'un intérêt fédéral sont réglées par des résolutions conformes des Athéniens et des alliés, δόγματα τῶν συμμάχων, δόγματα τῶν Ἀθηναίων καὶ τῶν συμμάχων (3). Entre les deux assemblées il faut un agent de transmission : ce ne peut être que la Boulè. On la voit, en effet, requérir les alliés de prendre une résolution, recevoir la résolution prise, la transformer en un προβούλευμα qu'elle soumet au peuple (5). Avec un pareil système, la commission permanente de la Boulè, la section qui exerce la prytanie, est fort occupée ; elle ne peut pas perdre son temps à s'exhiber dans des fonctions d'apparat. D'autre part, il est bon que la cité directrice de la confédération délègue au bureau et à la prési-

(1) Cf. *IG*, II 5, n° 17 c = ed. min., n° 45

(2) Polybe, II, 62, 7 ; cf. P. Guiraud, *Etudes économiques sur l'antiquité*, p. 96.

(3) Diodore, XV, 28, 3-4 ; *IG*, II, n° 17 = ed. min., n° 43, l. 43-44 ; *IG*, II 5, n° 18 b = ed. min., n° 42, l. 14, 17, 20 (378/7) ; *IG*, II 5, n° 49 = ed. min., n° 96, l. 22 ss (375/4) ; *IG*, II, Add., n° 52 c = ed. min., n° 107, l. 26-29 (368/7) ; *IG*, II, n° 64 = ed. min., n° 124, l. 9 (357/6). Voir Em. Lenz, *Das Syndedrion der Bundesgenossen im zweiten athenischen Bunde*, diss. in., Königsberg, 1880 ; F. H. Marshall, *The second athenian confederacy*, Cambridge, 1905, p. 22 ss..

(4) *IG*, II, Add., n° 17 b = ed. min., n° 44, l. 25 (378/7) ; *IG*, II 5, n° 49 = ed. min., n° 96, l. 24 ; *IG*, II, Add., n° 49 b = ed. min., n° 97, l. 14, 22, 34 (375/4) ; *IG*, II, n° 62 = ed. min., n° 123, l. 11 (357/6).

(5) *IG*, II, n° 51 = ed. min., n° 103, l. 10-11 ; *IG*, II, Add., n° 57 b = ed. min., n° 112, l. 13 ss. ; cf. Marshall, *Op. cit.*, p. 23-24.



dence de l'Ecclèsia comme de la Boulè des personnages qui représentent, non pas une des dix tribus, mais la république tout entière. Le régime des proèdres est ainsi, de par ses origines, en relations intimes avec la constitution fédérale. Les premiers documents qui mentionnent les proèdres sont aussi les premiers qui parlent des synèdres, et, si la création des synèdres les précéda de quelques mois à peine, il en fut de même, à ce qu'il semble, pour l'institution des proèdres. Elle date probablement de 378, et, déterminée par un accord unanime sur les nécessités de la politique extérieure, n'a aucun rapport avec la lutte des partis.

Gustave GLOTZ.

---

# LE MONTANT DU BUDGET

## DE L'EMPIRE BYZANTIN <sup>(1)</sup>

---

### AVANT-PROPOS.

On prête à Napoléon ce mot : « Le budget est le miroir de l'Etat ». De fait, on ne peut se rendre compte de ce que vaut un Etat que quand on connaît sa force financière, et on ne connaît vraiment celle-ci que quand on connaît son budget.

Aussi un des principaux soucis des historiens modernes est-il de déterminer le montant des budgets des États faisant l'objet de leurs études.

A cet intérêt général s'ajoute pour Byzance un intérêt particulier. L'Empire n'était pas seulement l'empire le plus riche du moyen-âge, celui dont la richesse paraissait le trait le plus marquant aux yeux de l'étranger (2), c'était aussi l'Etat dont l'or était l'arme la plus puissante (3).

C'est l'or qu'employait l'Empereur pour donner à sa cour, à ses palais, aux édifices qu'il construisait, cet éclat qui lui paraissait indispensable à sa gloire. C'est par l'or qu'il séduisait

(1) A cette étude sont annexés plusieurs appendices qui ne paraîtront que dans les tirages à part.

(2) La richesse de l'Empire le faisait considérer pendant le haut moyen-âge comme une espèce d'« Eldorado » (Lujo Brentano, *Die byzantinische Volkswirtschaft*; extrait des *Jahrbücher* de Schmoller, Munich, 1917).

(3) Pour les dépenses publiques de Byzance, voyez A. Andréadès, *Histoire des finances grecques* (en grec, tome I (seul paru), p. 417-624, Athènes, 1918).

ou tenait en bride la population redoutable de Constantinople. C'est par l'or qu'il recrutait les mercenaires de toute race qui lui permettaient d'entretenir des armées dépassant — chiffre formidable pour l'époque — le nombre de cent mille (1). C'est enfin sur l'or que reposait toute sa politique extérieure, laquelle consistait principalement dans l'achat de neutralités ou d'alliances.

Les Byzantins se rendaient parfaitement compte de tout cela. Les ministres de Nicéphore Phocas disaient à Luitprand : « Nous avons de l'or, et avec cet or nous soulèverons tous les peuples contre vous, et nous vous briserons comme un pot de terre qui, une fois brisé, ne se raccommode plus » (2).

Mais, chose singulière, alors que nous connaissons à peu près le budget des anciens Athéniens, celui des Califes de Bagdad et des rois occidentaux de l'époque des Croisades, nous ne savons rien de précis sur les recettes publiques des Byzantins.

Cette différence tient à ce que des inscriptions nous ont permis de compléter et d'appuyer les renseignements au premier abord contradictoires de Xénophon et d'Aristophane (3) ; tandis que des documents manuscrits touchant les Abbassides (4) ou

(1) L'armée byzantine est évaluée au temps de Justinien à 150.000 (voyez Stein, p. 155) et au ix<sup>e</sup> siècle à 120.000 (voyez Andréadès p. 466). Une armée de plus de cent mille hommes parut pendant longtemps une chose formidable. Racine, décrivant à Boileau la revue militaire du 15 mai 1692, disait : « C'était assurément le plus grand spectacle qu'on ait vu depuis des siècles. Je ne me souviens point que les Romains en aient vu de pareil, il y avait six-vingt mille hommes ». (Voyez *Œuvres complètes de Racine*, éd. Aimé Martin, Paris, 1844, t. VI p. 209).

(2) Voyez Luitprand, *Legatio*, 58.

(3) On peut estimer que le total des recettes athéniennes, de 1.000 talents au début de la guerre du Péloponèse, passa à 2.000 au cours des hostilités. Ceci en partie parce que le tribut des alliés fut doublé (voyez pour détails A. Andréadès p. 306-9).

(4) Pour les finances arabes il faut continuer à se reporter aux savants travaux d'A. von Kremer, à savoir au chap. VI du volume I de la *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen* (2 vol. Vienne, 1875) complété par *Ueber das Einnahmebudget des Abbasidenreiches* (Denkschriften der kaiserlichen Akademie, Phil.-hist. Classe, t. 36, Vienne, 1888) et *Ueber das Budget der Einnahmen unter der Regierung des Harun al Rasid nach einer neu aufgefundenen Urkunde* (Verhandlungen der VII internationalen Orientalisten Congresses, semitische Section, Vienne, 1888).

les rois du moyen-âge ont été utilisés par les arabisants et les charlistes. Au contraire, si les Byzantins paraissent avoir tenu une comptabilité assez régulière (1), aucun document la concernant ne nous est parvenu.

La question était pourtant tellement importante que, dès la veille de la renaissance des études byzantines — dès avant 1870 —, les historiens l'ont posée. Il est même remarquable que, parmi les premiers qui ont cherché à l'éclaircir, se trouvent, non des économistes, mais un historien du droit, Mortreuil (2), et un arabisant, Barbier de Meynard (3); tous deux d'ailleurs l'ont déclarée insoluble (4).

Paparrighopoulos fut plus hardi; sur la base de calculs que nous expliquons plus loin, il évalua le budget des recettes de l'Empire à 640 millions de francs, monnaie d'alors (5).

Ces calculs furent peu discutés, car les historiens reculent généralement devant ce que Wassilievski a appelé, non sans

(1) On peut le présumer par les renseignements extrêmement précis que donne Constantin le Porphyrogénète sur le coût de différentes expéditions militaires.

(2) Celui-ci dans son *Histoire du droit byzantin* (Paris, 1846, t. III, p. 103-107) donne un aperçu du système fiscal. Il conclut : « L'absence de renseignements positifs nous empêche de pousser plus loin nos recherches sur ce point, et surtout de déterminer la somme formant le total des revenus de l'Empire. Il ne faut pas même songer à fixer par approximation le montant de l'impôt foncier; quant aux impôts indirects, leurs produits encore plus variables rendraient les recherches encore plus vaines ».

Mortreuil cite cependant en note Benjamin de Tudèle (voir plus bas), auquel il ne paraît pas ajouter foi, et il fournit sur les ressources de l'Égypte au moyen-âge quelques renseignements, dont nous montrerons plus loin le caractère contradictoire.

(3) Traduction d'Ibn Kordadbeh, dans *Journal Asiatique*, t. V, 6<sup>e</sup> série, Paris 1865.

(4) C'est l'expression de Mortreuil.

Barbier (p. 479) traduit ce passage d'Ibn Kordadbeh : « L'impôt foncier est affermé annuellement (chez les Byzantins) à 200 *modi* (de pièces valant) 3 dinars. Le *modi* vaut 3 mekkouk. La dime prélevée sur les céréales est destinée aux approvisionnements de l'armée ». Barbier de Meynard ajoute en note : « La mekkouk était autrefois chez les Arabes l'équivalent d'un sac et demi, ce qui fait 3 litres trois quarts. D'après cela, le *modi* (*modius*) pourrait valoir 11-12 litres. Le *modius* des Romains ne valait que 8 litres. On sait à quel point les mesures musulmanes ont varié selon les époques et les provinces : il serait donc difficile de tenter une appréciation du revenu de l'Empire grec d'après une donnée aussi incertaine ».

(5) Cf. *Histoire de la nation hellénique* (en grec, t. III, p. 49-50).

raison, « le labyrinthe des finances byzantines ». Mais ils furent fréquemment reproduits. Dans ces dernières années, le professeur J.-B. Bury (1) et moi-même (2), sans en prendre la responsabilité, avons remarqué qu'ils pouvaient être appuyés par quelques arguments supplémentaires.

Cela a fourni à M. Ern. Stein, dans un ouvrage récent (3), l'occasion de rouvrir la question. Et il l'a rouverte si bien, qu'il aboutit à des conclusions fort éloignées de celles de Paparrighopoulos, puisqu'il monte l'ensemble des recettes à 7 ou 8 millions de pièces d'or (*nomismata* en grec, *solidi* en latin, *besants* en français médiéval), soit à 103-120 millions, moins du sixième du chiffre indiqué dans l'*Histoire de la nation hellénique*.

Devant une divergence aussi forte (4), nous avons pensé que cette question, que nous creusions nous-même depuis longtemps, méritait de faire l'objet d'une étude spéciale.

Cette étude se divise tout naturellement en trois chapitres : 1° conjectures de Paparrighopoulos et arguments pouvant être fournis à leur appui ; 2° raisons de douter de la solidité de ces arguments ; 3° conjectures de Stein.

Avant d'aborder le fond du sujet, une remarque préliminaire s'impose. Les sources, et c'est là la principale difficulté du sujet,

(1) *History of the Eastern Roman Empire* (Londres 1912), p. 219-220.

(2) *Les finances byzantines* (conférence faite à l'École française d'Athènes ; extrait de la *Revue des Sciences politiques*, Paris, 1911).

(3) *Studien zur Geschichte des byzantinischen Reiches, vornehmlich unter den Kaisern Justinus II und Tiberius* (Stuttgart, 1919).

(4) Cette divergence ne saurait s'expliquer uniquement par l'époque. Tous les renseignements de M. Stein se rapportent à l'époque de Justinien, quand l'Empire était infiniment plus étendu que du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle, période que considère Paparrighopoulos. Cela fait compensation pour l'augmentation possible du commerce, ou même pour l'éventualité d'une rentrée plus facile de l'impôt foncier. M. Stein relève, en effet, qu'avec le régime de la grande propriété, dominant au vi<sup>e</sup> siècle, l'impôt foncier ne devait être encaissé qu'avec des difficultés énormes. Cela est exact, mais ne s'applique pas à tout l'empire (l'impôt foncier de l'Égypte nourrissait Constantinople). Et puis la petite propriété ne put jamais être efficacement protégée. Et enfin, comme je l'indiquais à l'instant, l'Empire ne put reconquérir qu'une faible partie des riches provinces que lui enleva l'Islam. En somme, il est peu croyable que l'Empire ait eu moins de ressources sous Justinien que sous les Comnènes et même sous les Macédoniens.



ne nous donnent pas de chiffres généraux. Non seulement elles ne nous apprennent pas le total des recettes et des dépenses, chose qui eût rendu cette étude inutile, mais encore elles ne disent nulle part à quoi se montait telle ou telle recette, les douanes, par exemple, ni ce que représentait tel ou tel chapitre des dépenses, par exemple l'armée, l'administration, la cour.

En revanche, nous avons un certain nombre de chiffres spéciaux, concernant notamment le coût de certaines expéditions et de certains édifices, ainsi que le salaire de certains fonctionnaires. Comment les apprécier ?

Les Byzantins comptaient par *livres*, *nomismata* et *miliaressia*. Comme nous savons à combien de francs de notre monnaie équivalaient ces unités (la livre d'or valait 1.080 francs, le nomisma 14 fr. 40 et le miliaression 1 fr. 20), il est aisé d'effectuer la conversion en monnaie de notre temps (1). Mais cela ne suffit pas. La monnaie, étant alors plus rare, avait une puissance d'achat, c'est-à-dire une valeur réelle, bien plus grande qu'aujourd'hui, cinq fois plus grande, calculait-on généralement avant la guerre (2). Si l'on veut, par conséquent, eslimer avec quelque exactitude à quoi se montait une dépense, il ne suffit pas de multiplier le nombre des livres d'or par 1.080, ce qui nous donne l'équivalent en francs, il faut encore multiplier ce produit par 5, ce qui nous donne l'équivalent en valeur réelle. Ainsi nous savons que les Gouverneurs des thèmes (provinces) de première classe touchaient un traitement annuel de 40 livres d'or qui correspondent à 43.200 francs ; pour trouver la valeur

(1) Je donne les calculs généralement admis. Pour ma part, j'estime que pour le *nomisma* ils sont au-dessous de la vérité. En effet, le *nomisma* (en latin *solidus*, en français *besant*) contenait d'abord 4,32 gr., puis 4,40 gr. d'or ; étant donné que la pièce d'or de 20 francs de l'union latine contient 5,80 gr., le *nomisma* a valu d'abord 15 fr. 39, ensuite 15 fr. 45 (Voyez A. Andréadès, *De la monnaie et de la puissance d'achat des métaux précieux dans l'Empire byzantin*, en grec, Athènes, 1918, p. 6). — Au surplus Paparrighopoulos évalue couramment le *nomisma* à 15 francs.

(2) C'est le rapport admis par Paparrighopoulos, Diehl, Bury, etc. ; ainsi que nous l'avons établi dans notre étude précitée, il est plausible, mais purement conjectural. Les éléments d'un calcul sûr font défaut.

réelle de ce traitement, il faut multiplier ce chiffre par 5. Ainsi encore, il est dit que Sainte-Sophie coûta à Justinien 300.000 livres d'or (1); celles-ci, envoyées aujourd'hui à la monnaie, donneraient 324.000.000 francs, mais les métaux précieux valant alors cinq fois plus, il faut entendre que, selon la tradition, l'église de la Sagesse Divine a demandé près d'un milliard et demi.

Le quotient 5 était celui généralement admis avant la guerre. Depuis 1914, la hausse des prix nécessite l'emploi d'un quotient beaucoup plus élevé. Mais la hausse n'est pas la même dans tous les pays. D'après les calculs de l'*Economist* de Londres du 6 mars 1920, les prix avaient, depuis 1913, augmenté de 135 0/0 aux États-Unis, 205 0/0 en Grande-Bretagne, 286 0/0 en Italie, 324 0/0 en France. Au moment où cette étude fut écrite, il aurait fallu multiplier non plus par 5, mais par 17 en France, 14 en Italie, 10 en Angleterre et 7 aux États-Unis. Ces calculs compliqués n'auraient eu d'ailleurs qu'une valeur temporaire, puisque les prix n'ont été nulle part stabilisés. Je m'en tiendrai donc au multiplicateur cinq et aux prix d'avant-guerre.

## CHAPITRE I

### CONJECTURES DE PAPARRIGHOPOULOS ET OBSERVATIONS QUI SEMBLENT LES CONFIRMER.

Paparrighopoulos prend pour point de départ un des rares chiffres généraux que nous ayons, le suivant : quand les Croisés, après la prise de Constantinople, sacrèrent Beaudouin empereur, ils l'assurèrent qu'il aurait un revenu quotidien de 30.000 *chryssa* par jour, soit un revenu annuel de 160 millions de francs, qui vaudrait près de 800 millions. Les conquérants étaient à même de donner des chiffres précis, puisqu'ils avaient

(1) Chiffre manifestement exagéré, mais important à titre d'indication.

à leur disposition les livres du logothète du Génikon, ministre des Finances. Ceci posé, et étant donné que les régions concédées au nouvel empereur latin ne représentaient que le quart environ de l'Empire, on doit conclure que les revenus de l'État entier se montaient à 640 millions de francs, représentant comme puissance d'achat plus de 3 milliards.

Cette conclusion paraît, à première vue, bien aventureuse ; elle semble surtout oublier que la richesse publique était alors bien moins développée qu'aujourd'hui. Pourtant l'éminent auteur de l'*Histoire de la nation hellénique* l'appuie d'arguments qui ne laissent pas que d'être impressionnants. Il remarque que l'Empire byzantin était, à l'époque, l'État le plus riche de l'univers, qu'il centralisait le commerce et l'industrie de l'Europe, que, partant, si nous voulons avoir une idée exacte de ses forces économiques, il faut le comparer, non à un de nos grands États de l'Europe moderne, Angleterre, France, Allemagne, pris isolément, mais à tous ces États réunis ; qu'au surplus, du x<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle — et il est probable que ce sont les livres de l'État byzantin à cette époque que les Croisés avaient consultés, puisque justement ils se proposaient de conquérir toutes les provinces d'Asie-Mineure et de Syrie qui, sous la dynastie macédonienne, en faisaient partie — l'Empire avait une étendue de beaucoup supérieure à celle des grands États contemporains.

Les rares renseignements que nous avons sur les recettes locales rendent ces calculs encore plus vraisemblables. Benjamin de Tudèle, qui visita Constantinople au xi<sup>e</sup> siècle, nous apprend que Manuel Comnène tirait de sa capitale 20.000 chryssa par jour, soit par an 106 millions de francs. Et, s'il était vrai que Constantinople rapportait à elle seule une somme qui vaudrait 500 millions, est-il invraisemblable de penser que le reste du territoire en donnait cinq fois autant ? Non, peut-être, si l'on considère qu'outre les provinces agricoles naturellement riches et écrasées d'impôts, les grandes villes commerciales et industrielles abondaient dans l'empire. Ne cite-t-on pas dix cités en Asie et vingt-deux autres en Europe où les Vénitiens récla-

mèrent et obtinrent le droit d'avoir des comptoirs commerciaux ? Et ne savons-nous pas aussi qu'une seule des îles grecques et non des plus grandes, Corfou, au témoignage du chroniqueur anglais John Brompton, versait au trésor impérial 4.500 livres d'or (4.620.000 francs), somme qui vaudrait plus de 8 millions ? Ceci en 1190, l'année où Philippe-Auguste, retour de Palestine, visita l'île (1).

D'autre part, nous connaissons le montant des trésors réunis par certains empereurs : Anastase laissa 355.600.000 francs qui vaudraient de nos jours entre 1 1/2 et 2 milliards ; Théophile et Théodora laissèrent 140 millions, qui en vaudraient 700, et Basile le Bulgaroctone 250 millions, qui vaudraient 1.250 millions de francs. Ce furent là sans doute des princes fort sages, mais aucun d'eux n'eut le loisir de thésauriser ; car ils eurent de longues guerres à soutenir, et l'histoire a conservé le souvenir des fortifications et des édifices auxquels ils attachèrent leurs noms. C'est donc qu'ils avaient des ressources immenses à leur disposition.

L'étendue de ces ressources apparaît plus clairement encore, si l'on considère les événements qui suivirent la prise de Constantinople par les Croisés. Nous voyons se former de tous côtés des royaumes indépendants : l'empire de Nicée, celui de Trébizonde, le despotat d'Épire, les royaumes slaves du Nord, les principautés latines de l'Archipel, de la Morée et d'Athènes. Chacun de ces États entretenait une armée souvent puissante et une cour toujours somptueuse ; les maîtres d'un des moins importants d'entre eux, Athènes, étaient, d'après la Chronique de Muntaner, considérés par leurs contemporains comme les plus riches des princes sans couronne. Quelle ne devait pas être la richesse de l'Empire, qui à tous ces États réunis joignait

(1) Paparrighopoulos ne donne pas en principe de renvoi aux textes. Le *Chronicum* de Brompton, auquel il se réfère, a été publié dans le tome I<sup>er</sup> des *Hist. Angl. Scriptores* de Twysden (Londres, 1652). Le texte a été reproduit par Jean Romanos, *Gratianos Zorzis* (Corfou, 1870), p. 120 ; voyez aussi A. Idroménos, *Synoptiké historia Kerkyras* (Corfou, 1895).

la Macédoine, la Thrace, toutes les îles que Venise, qui savait choisir, s'était réservées et, joyau plus précieux que tout le reste, Constantinople, « ville qui de toutes les autres était souveraine », pour parler comme Villehardouin ?

Enfin, et on ne saurait attacher à cette dernière observation trop d'importance, il faut considérer que la part du trésor dans la richesse publique était alors plus grande qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les États constitutionnels, le législateur représentant le contribuable tient compte des intérêts de celui-ci au moment où il fixe le montant de l'impôt. Au contraire, dans les empires absolus comme Byzance, l'impôt est fixé arbitrairement ; le contribuable est taillable et corvéable à merci. Si donc dans les États modernes, antérieurement à la grande guerre, les impôts dépassaient rarement 15 0/0 du revenu national, à Byzance ils pouvaient facilement se monter au double et au triple. Par conséquent, l'empire byzantin pouvait avoir des revenus plus élevés qu'un État contemporain, tout en étant moins riche.

Tels sont, fidèlement résumés, les calculs de l'illustre professeur de l'Université d'Athènes.

Ils soulevèrent d'abord en Grèce quelque scepticisme. Calligas ne les discute pas dans son étude sur la législation fiscale des Byzantins ; il se borne à dire, avec sa causticité ordinaire, qu'il n'attache aucune foi au témoignage de Benjamin de Tudèle, encore que le témoin fût juif et qu'il parlât d'argent. Paparrighopoulos eut plus de succès à l'étranger. Les byzantinologues furent si heureux de trouver un chiffre précis sur les recettes de l'empire, qu'ils reproduisirent souvent ses conclusions, en lui en laissant tacitement la responsabilité. C'est ainsi que procède M. Diehl dans ses *Études byzantines* (p. 125). M. le professeur Bury, qui est probablement avec M. Diehl le plus grand byzantinologue du jour, les reproduisit également, avec d'expresses réserves sur leur caractère conjectural (1), mais en les renforçant par l'observation que le calife de Bagdad

(1) *History of the Eastern Roman Empire* (Londres, 1912), p. 219-221.



Haroun-al-Raschid touchait des seuls impôts en argent et sans compter les impôts en nature, la somme de 530 millions de dirhams ou drachmes (1), laquelle est peu inférieure au total auquel aboutissait Paparrighopoulos. Peu à peu les conclusions de ce dernier, souvent reproduites, jamais discutées, passèrent pour indiscutables (2).

Atelé depuis de longues années à une histoire des finances byzantines, dont la première partie a paru il y a deux ans, je fus naturellement amené à m'occuper de la question.

Au début le résultat de mes recherches fut de me faire entrer très avant dans les idées que je viens de résumer. Ainsi je constatai d'abord que Benjamin de Tudèle ne mérite pas toute la défiance de Calligas. Il pourrait ne pas avoir trop exagéré le montant des revenus de Constantinople, car il en indique très exactement la nature (3). D'ailleurs, Byzance avait une population de 500.000 à 1.000.000 âmes, et elle était de beaucoup le plus grand centre commercial de l'Europe et peut-être du monde. L'affirmation de John Brompton, selon lequel les revenus de Corfou se chiffraient par 1.620.000 francs de l'époque, me parut, elle aussi, moins invraisemblable quand je lus, dans le très remarquable ouvrage que le professeur Cognasso, de l'Université de Turin, a consacré aux derniers Comnènes (4), que, selon un autre chroniqueur étranger, Arnold de Lubeck, les revenus de Chypre se montaient à 7.560.000 francs d'alors.

Les considérations de Paparrighopoulos sur la part énorme que prélevait le trésor sur la richesse publique, considérations

(1) Le dirham, dit Bury, correspond à un franc (p. 226, note 2).

(2) Voyez par exemple Christ Zervos, *Michel Psellos* (Paris, 1920), p. 46, n. 4; Lujo Brentano, *op. cit.*, p. 48.

(3) Il dit, en effet, que le revenu que l'empereur tirait de Constantinople provient des douanes et du loyer des caravansérails et bazars (voyez la p. 43 de la traduction anglaise de Asher). Cela paraît exact; car il semble bien que les impôts directs, si nombreux dans les provinces, n'étaient pas perçus à Constantinople, tandis que les marchés et édifices où était concentré tout le commerce appartenaient à l'État, qui devait en tirer d'énormes revenus.

(4) *Partiti politici e lotte dinastiche alla morte di Manuel Comneno* (Turin, 1912), p. 64.

d'une justesse incontestable et recélant une connaissance très profonde des principes de droit public régissant alors l'impôt (1), me parurent, de leur côté, confirmées par l'observation qu'une partie notable des biens immobiliers appartenait au domaine public et que beaucoup de manufactures, y compris les plus importantes, celles des étoffes de soie et d'or, relevaient de l'État. Les revenus de ce domaine immense et de ces manufactures devaient fournir au moins le cinquième des recettes évaluées, rappelons-le, à 640.000.000 francs d'alors. Le reste, 500.000.000 francs, deux milliards et demi d'aujourd'hui, me sembla un chiffre admissible quand je lus dans l'ouvrage classique de M. Viollet, *Histoire du Droit Français* (t. I, p. 84) que la Gaule seule payait avant Julien, sous seule forme d'impôts directs, 521.771.250 francs, soit presque autant que l'ensemble de l'empire byzantin selon Paparrighopoulos. La somme est certes disproportionnée à la population de la Gaule, qui ne dépassait point dix millions d'âmes; pourtant, remarque M. Viollet, les historiens sont obligés de la tenir pour exacte (2), puisque nous savons que les *capita*, unités fiscales des Gaules, se montaient à 4.536.000 et qu'Ammien Marcellin dit formellement que chaque caput payait 25 pièces d'or (3).

Et tandis qu'abondaient les arguments en faveur de l'hypothèse Paparrighopoulienne, les objections qu'on pouvait y faire

(1) Aujourd'hui pour la levée de l'impôt, le droit public tient compte, non seulement de la justice dans la répartition des charges, mais des légitimes intérêts des contribuables; l'impôt ne saurait être une spoliation. Autrefois et, à vrai dire, presque jusqu'à la Révolution française, on ne tenait compte que des intérêts du trésor. Comme le dit fort bien M. W. G. Holmes (*The age of Justinian*, 2 vol. 2<sup>e</sup> éd. Londres, 1912, p. 149), à Rome comme à Byzance, le peuple était appelé, non seulement à remplir les caisses publiques de ses biens, mais encore à sacrifier ses ressources en nature, son travail et son temps aux besoins du Gouvernement.

(2) M. Viollet dit qu'il ne connaît qu'un auteur qui n'accepte pas le raisonnement qu'il reproduit: M. Charles Guiraud; encore celui-ci se rallie-t-il à ses conclusions, qui sont celles de tous les spécialistes. Baudi de Vesme, Dureau de la Malle, Robert, Longnon, etc.

(3) Viollet calcule le solidus à 13 fr. 60, mais reconnaît que les calculs des auteurs antérieurs sont plus forts.

paraissaient aisément réfutables. Ainsi, pour ce qui est des impôts des Gaules, on pouvait objecter que ces impôts étaient intolérables, puisque Julien les avait réduits des trois quarts, soit à 146.095.950, et la preuve que sous cette forme ils étaient encore écrasants, c'est que les revenus totaux des Mérovingiens et des Carolingiens n'approchèrent jamais, même de très loin, de cette dernière somme. Pourquoi dès lors ne pas prendre pour point de comparaison les revenus de Charlemagne? Pourquoi aussi ne pas descendre à d'autres contemporains des Byzantins, aux souverains du temps des Croisades? Ne voyons-nous pas ceux-ci, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre, avoir toutes les peines du monde pour lever quelques millions de francs? Ne savons-nous pas que le budget ordinaire de saint Louis atteignait tout juste 3.700 000 francs d'alors (1)?

Cette objection ai-je dit, ne pouvait m'arrêter. Pendant tout le moyen-âge, l'Europe occidentale vivait sous le régime féodal; une poussière d'États avait remplacé l'État; la féodalité avait fait disparaître la notion de l'impôt; mais, parallèlement, le pouvoir central se trouvait dégagé des obligations qu'à toutes les autres époques nous voyons peser sur lui. Dans ces conditions, le roi pouvait vivre sur les quelques millions que lui fournissait son domaine. Au moyen-âge, pour trouver des empires tels que nous les concevons aujourd'hui, il faut se tourner vers Byzance et les monarchies orientales. C'est pourquoi le professeur Bury s'est livré à des comparaisons, non avec les finances du roi d'Angleterre, pourtant meilleures que celles du roi de France, mais bien avec celles du Calife de Bagdad. Nous avons vu à quoi étaient évalués les revenus de ce dernier.

(1) Voici quelques chiffres sur les budgets de la France du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle; nous les empruntons à la *Scienza delle Finanze* de M. Nitti (4<sup>e</sup> éd. Naples, 1912, p. 56).

Sous saint Louis (1242) .....	millions : 3,7
— Philippe le Bel (1300).....	— 5,5
— Charles V (1364).....	— 8,1
— Charles VII (1422).....	— 13,6
— Charles VIII (1491).....	— 44,8

Les historiens arabes nous parlent aussi de l'empire perse du viii<sup>e</sup> siècle, des États de Chosroés II; il est question de six cent millions et plus (1). Même surabondance de revenus sur les bords du Nil : Mortreuil (2) rapporte que, d'après les chroniqueurs arabes, le trésor égyptien encaissait, en l'année 868, trois cents millions de pièces d'or.

Tout semblait donc renforcer les conjectures de Paparrighopoulos. Mais ce qui à mes yeux constituait l'argument le plus fort en leur faveur était celui que personne n'avait jusqu'ici donné, à savoir la diversité et l'ampleur des dépenses publiques.

Ce point demanderait à être développé; mais, pour comprendre ce que je veux dire, il suffit de rappeler que l'armée et la flotte byzantines étaient les plus grandes du temps; qu'une bureaucratie nombreuse et grassement rétribuée siégeait à Constantinople; que la cour était d'un luxe tout asiatique; que le caractère chrétien, dont la société était tout imprégnée, exigeait d'énormes dépenses pour les églises, les institutions de bienfaisance, et hélas! aussi pour les couvents. Les Constantinopolitains, plèbe redoutable qu'Isaac l'Ange comparait au sanglier de Calydon, ne coûtaient pas moins que les moines: il fallait les nourrir et les amuser. Enfin l'Empire, et c'est là sa gloire, seul représentant de la civilisation pendant le moyen-âge, était attaqué par les barbares venus des quatre coins de l'horizon; de là des dépenses énormes pour fortifier les frontières, les passes et les villes, et aussi pour acheter la neutralité ou l'alliance de voisins aussi avides que cruels.

A la différence donc des États du moyen-âge dont les dépenses ordinaires se bornaient, pour ainsi dire, aux dépenses personnelles du roi, l'État byzantin avait des dépenses presque aussi variées que les grands États modernes. Quant à leur ampleur, elle appert de ce que nous savons de l'armée byzantine, composée en grande partie de mercenaires, et du luxe de

(1) Voyez dans les Appendices placés à la suite des tirages à part, l'appendice A : *Des finances arabes, perses et égyptiennes.*

(2) *Loc. cit.*

la cour, de ce que nous voyons encore des églises et des fortifications ; mais elle éclate également dans les quelques chiffres qui nous sont parvenus, dont plusieurs sont officiels et qui sont presque toujours considérables. Nous avons cité les données relatives à Sainte-Sophie et aux traitements des gouverneurs ; tout est à l'avenant. Jean Grammatikos, envoyé comme ambassadeur à Bagdad, recevait 4.000 livres d'or, comme qui dirait deux millions. La nouvelle de Constantin le Monomaque sur l'école de droit de Constantinople nous apprend que le doyen de ladite faculté, *nourri par l'État*, recevait annuellement des mains de l'empereur un manteau de soie et d'or (blattion), des présents à l'occasion des fêtes de Pâques, et enfin quatre livres d'or, somme qui aurait valu avant la guerre 22.000 francs et en vaudrait aujourd'hui facilement le double. J'ai été doyen de la faculté de droit d'Athènes ; je n'ai pas souvenance d'aussi délicates attentions de la part du gouvernement hellénique.

Conclusion : des dépenses aussi variées par leur nature et aussi considérables en elles-mêmes supposent des recettes énormes.

## CHAPITRE II

### RAISONS DE DOUTER DE LA SOLIDITÉ DES ARGUMENTS EXPOSÉS AU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

En somme, plus j'étudiais la question, plus je trouvais que Paparrighopoulos avait raison. Et pourtant au moment d'envoyer à l'impression le chapitre où je développais ces arguments, je fus pris de scrupules.

Mon maître et ami M. Charles Gide, ayant parcouru un petit essai où je disais, entre autres choses, que d'après les chroniqueurs byzantins Sainte-Sophie aurait coûté 300.000 livres d'or, m'écrivait : « Tout de même, un milliard et demi pour Sainte-Sophie, c'est raide ». Eh bien, moi aussi je me disais : « Tout de même, un budget valant plus de 3 milliards au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, c'est



raide ». Il a fallu la grande révolution industrielle qui a suivi l'application de la vapeur et de l'électricité, il a fallu le merveilleux développement des richesses mobilières pour que de pareils chiffres ne nous épouvantent pas. Le royaume de Charles X était un État incontestablement plus peuplé et plus riche que l'empire de Manuel Comnène, et pourtant le ministre qui, le premier, soumit aux chambres françaises un budget d'un milliard produisit une telle sensation qu'il est passé dans l'histoire (1).

Natif de Corfou, les renseignements de John Brompton ne me surprenaient pas moins. Je savais bien que mon île natale était, au dire de Villehardouin, « mult riche et plantureuse (2) » et, de plus, que sous les Comnènes les impôts y étaient assez lourds pour provoquer une révolution (3). Mais tout de même il était bien difficile qu'on en tirât quelque chose comme huit millions. Mettons en effet — et c'est se montrer très large — que la situation économique de Corfou fut en 1491 la même qu'au début du xix<sup>e</sup> siècle ; nous savons qu'en 1800, année pacifique et prospère, la production de l'île ne dépassa pas 7.293.260 francs (4). Huit millions d'impôts est une somme que non pas Corfou, mais toutes les îles Ioniennes prises ensemble auraient pu difficilement payer. En 1814 encore, Capodistrias écrivait : « Le maximum des revenus des sept îles peut s'élever à 2.500.000 livres de France » (5).

D'autres observations vinrent aussi ébranler ma conviction.

(1) C'est lui, du reste, qui pour rassurer ses auditeurs, dit le mot fameux : « Saluez-le, Messieurs, vous ne le reverrez plus ».

(2) Chap. xxiv ; dans l'édition de Natalis de Wailly (Paris, 1874), p. 65.

(3) Voyez A. Mustoxidi, *Dellè cose Corciresi* (Corfou, 1848), p. 390.

(4) Elle était représentée par l'huile (67.000 hectolitres) = 5.200.000 francs ; le vin (77.381 hect.) = 1.333.330 ; les grains (35.712 hect.) = 533.330 ; le poisson de mer (420.470 kilos) = 426.600 francs. A la même époque les exportations se montaient à 3.400.000, et les importations à 2.933.000 ; cf. Bory de Saint-Vincent, *Nouvel atlas pour servir à l'histoire des îles Ioniennes* (Paris, 1823).

(5) Mémoire à l'empereur de Russie en date du 5 octobre 1814. Cf. E. Rodocanachi, *Bonaparte et les îles Ioniennes* (Paris, 1899), p. 202, et S. Lascaris, *Capodistrias avant la révolution grecque* (Lausanne, 1918), p. 67.

En premier lieu tous *les chiffres sur lesquels se base Papparigopoulos sont fournis par des voyageurs étrangers* ; or, on sait combien facilement ceux-ci se laissent éblouir par le mirage oriental (1). Rappelons-nous les dimensions prodigieuses que la crédulité anxieuse de l'Occident avait données au trésor impérial de Mahomet II et de Soliman le Magnifique (2). Papparigopoulos avance, il est vrai, que les recettes du futur État de Beaudouin ont dû être justement estimées à 160 millions, puisque, dit-il, les Croisés avaient à leur disposition les livres de compte de l'Empire. Et certes, si nous savions avec certitude que les Croisés avaient garanti à Beaudouin un tel revenu, la chose serait d'importance. Malheureusement, elle n'est rien moins que certaine ; nous ne la connaissons que par Rodolphe de Coggeshale, qui la rapporte comme un on-dit de ceux qui reviennent de la Croisade (3).

Ma méfiance décidément mise en éveil me porta à contrôler soigneusement toutes les sources. C'est ainsi que je fis deux découvertes stupéfiantes.

La première (4) est qu'Ammien Marcellin n'a jamais dit que chaque *caput* des Gaules payait 25 pièces d'or. Il n'a pas écrit *capitibus* mais bien *capitulis* ; c'est son éditeur Accursus qui,

(1) Le peu de foi qu'on peut ajouter aux chiffres qu'ils donnent peut être attesté par le fait suivant : F. Cognasso (*Isacco II Angelo*, Rome, 1915, p. 67) cite une source occidentale (*Chronica Albrici Monachi Trium Fontium* dans *Mon. Germ. Hist.*, XXIII, p. 870) selon laquelle le port de Boucoléon, cédé par Isaac II à son frère Alexis, rapportait 4.000 livres d'argent par jour. Or, ce chiffre équivaut à 300.000 francs par jour et 109.500.000 francs par an. Il est de toute évidence que le Boucoléon, un des plus petits ports de Constantinople, ne pouvait pas donner des recettes se rapprochant, même de loin, de ce chiffre.

(2) Charles Morawits, *Les finances de la Turquie*, p. 4.

(3) Voici au surplus le texte entier : « Denique dicunt redeuntés quod quotidianus redditus imperatoris continet XXX milia perpres ; perpres vero est nummus aureus et valet tres solidos argenti ». Il est à noter que Charles Hopf avait qualifié ce renseignement de « certainement exagéré » ; mais il avait eu tort de croire qu'il s'agissait d'une simple « liste civile » assurée à l'empereur ; d'ailleurs, Hopf ne fait qu'effleurer la question en passant (voyez *Geschichte Griechenlands vom Beginn des Mittelalters* dans l'*Encyclopädie* de Ersch et Gruber, t. LXXXV, p. 205).

(4) Cf. pour ce qui suit O. Seeck, *Die Gallischen Steuern*. Rhein. Mus., XLIX, 1894, p. 630-2.

trouvant le mot *capitula* peu clair (et, en fait, on ne sait pas encore exactement ce que sont ces *capitula* fiscaux), l'a remplacé par *capita*, terme parfaitement clair, mais qui conduit à une absurdité. Il fait peser sur les unités fiscales, dont nous connaissons l'étendue, un impôt égal, sinon supérieur, à leur produit possible (1). C'est M. Otto Seeck, le très savant auteur du *Déclin du monde antique*, qui le premier s'en est avisé; comme c'est un spécialiste d'Ammien Marcellin, il s'est reporté aux manuscrits et a découvert le pot aux roses. Il faut dire à la décharge des auteurs plus anciens, sur lesquels s'appuie M. Viollet, que le Code gréco-syriaque qui nous donne une idée si précise de l'étendue du *caput* n'a été mis au jour que dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

La seconde découverte est de moi; elle est de même nature. Arnold de Lubeck avait dit que l'île de Chypre payait à l'empereur de Constantinople sept cents livres d'or par an (2); c'est Alexandre et Miller qui, dans la collection des historiens des Croisades publiée par l'Académie des Inscriptions, ont corrigé 700 par 7.000; l'édition faisant autorité, Cognasso et d'autres historiens les ont suivis. La seule justification qu'Alexandre donne de sa correction est que la première somme, équivalant à 756.000 francs, était trop modeste et qu'il s'agissait évidemment de 7.560.000 (3). Il suffisait pourtant (4) de réfléchir que 750.000 francs d'alors valaient au bas mot près de quatre

(1) Avec 25 solidi, au prix courant du blé, on pouvait acheter 300 modii. Mais un caput comprenant 20 jugera de première qualité ne pouvait produire plus de 400 modii. L'impôt aurait donc égalé les  $\frac{3}{4}$  du produit brut et égalé, sinon dépassé, le produit net. — Autre remarque concluante : Augustodunum représentait, selon les sources, 32.000 capita; sa cote fiscale aurait par conséquent dû équivaloir à 14 millions de francs; or, toute la Gaule sous César, c'est-à-dire avant l'invasion des barbares, ne payait que 40.000.000 sesterces : 11 millions de francs en chiffres ronds (Eutrope, VI, 17, 3).

(2) *Chronica Slavorum* (t. XXI), p. 178 dans *Mon. German. Hist.*.

(3) *Recueil des historiens des Croisades* (Historiens Grecs, t. II, p. 365).

(4) Pour qu'on ne m'accuse pas d'exagération, je cite textuellement le commentaire en question : « Neque credimus librariis Arnoldi Lubecensis, lib. III, cap. XXXVII, citante Cangio, ita scribentibus : Cyprus est regio mari circumdata, regi Constantinopolitano subdita, persolvens ei annuatim septem auri pondera

millions (3.750.000 francs) au *xix*<sup>e</sup> siècle, et que, de plus, dans cette somme n'étaient pas compris les frais de l'administration de l'île, pour se convaincre qu'il s'agissait d'une somme, non pas modeste, mais considérable (1). Quatre millions! Mais le sultan, dans le véritable compte d'apothicaire qu'il présenta à la Grande-Bretagne au moment de la cession de l'île, soit en 1878, ne prétendait tirer de Chypre qu'un revenu net de 2.300.000 (2). Encore d'ailleurs que l'île fût à l'époque incontestablement très riche (3), rien dans les documents médiévaux n'autorisait la correction, bien au contraire (4).

Voilà pour la première catégorie de textes invoqués en faveur d'un très fort budget byzantin. Les arguments tirés du rapprochement avec les budgets des Califes arabes et avec ceux de la Perse et de l'Égypte font meilleure figure, et c'est pour cela

*quae centenere (leg. centenaria) dicuntur, ubi aperte pro septem legendum septuaginta, id est, francorum nostrorum millies fere septena millia cum dimidio vel paullo plus (7.560.000) ».*

(1) On pouvait aussi tenir compte de l'auteur, que justement, on se proposait de commenter. Cinname (VI, § 1) explique comment Andronic fut chargé de rétablir l'ordre en Cilicie; Manuel lui donna « de l'or en abondance », plus la disposition des recettes de Cilicie et de Chypre; ayant réuni tout cet or, Andronic s'enfuit en Palestine. Si le revenu de Chypre atteignait la somme très forte de 700 kentinaria, il semble bien que Cinname l'eût indiqué, ne fût-ce que pour montrer l'ingratitude d'Andronic.

(2) En réalité, il touchait tout au plus cette somme en papier-monnaie déprécié et valant au grand maximum 1.250 000. Mais les Anglais, pressés d'occuper Chypre, fermèrent les yeux. Voyez A. Andréadès, *Les obligations financières des provinces détachées de l'empire ottoman* (Extrait de la *Revue de droit international public*, Paris, 1908), p. 13-14.

La moyenne des recettes brutes d'avant guerre était de 300.000 livres anglaises environ; celle des dépenses de 250.000; reste un revenu net de 50.000 livres : 1.250.000 francs, moins du tiers de celui que touchaient les empereurs (voyez *The Statesman's Year Book*, année 1912, p. 115).

(3) Voyez G. Constantinidès, *Histoire de Chypre* (en grec, p. 42); cf. Mas-Latrie t. 1, p. 14.

(4) Sept cents livres d'or font 50.400 besants. Or, Kremer (*Einnahmebudget*, p. 309) nous apprend qu'au *ix*<sup>e</sup> s<sup>è</sup>cle, quand l'île était partagée entre les Arabes et les Byzantins, les premiers en tiraient 7.200 pièces d'or et les seconds autant (en tout 14.400). Quand Richard Cœur-de-Lion débarqua dans l'île, le tyran Isaac l'Ange, qui l'occupait, lui offrit de le reconnaître pour souverain et de lui verser un tribut annuel de 20.000 besants. Richard refusa; mais finalement il vendit l'île aux Templiers pour 100.000 besants (voyez Constantinidès, *l. c.*, p. 41-2).



que nous y consacrons notre premier appendice. Il n'en est pas moins vrai que les centaines de millions attribuées par les chroniqueurs arabes à la Perse et à l'Égypte paraissent empreintes d'exagération. D'autre part, si on admet pour exact que sous Haroun-al-Raschid les recettes en numéraire atteignaient 530 millions de dirhams, il faut se rappeler que, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, l'empire arabe avait une étendue (1) et une richesse (2) que l'empire byzantin n'a probablement jamais eues et, de plus, *qu'il s'agit d'un moment unique qu'on peut mal prendre pour point de comparaison*. La décroissance se fit sentir dès le début et continua pendant tout le cours du IX<sup>e</sup> siècle (3). A partir de la mort du calife Moktafy (908-932), la décadence fut si rapide que sous le quatrième de ses héritiers, on ne peut plus parler d'histoire financière du Califat (4).

Cependant, si on ne saurait tirer des conclusions trop optimistes du budget d'Haroun-al-Raschid, il faut pareillement se garder de tomber dans l'excès contraire et d'oublier que puisque, encore sous Moktafy, les Arabes disposaient de plus de 200 millions de dirhams, les Byzantins, qui furent si souvent leurs vainqueurs, ne durent pas disposer de ressources moindres. Sous cette réserve, des calculs de Paparrighopoulos et de ceux que j'avais faits moi-même pour les étayer il ne restait, on le voit, pas grand chose de précis. Il ne faudrait pas croire

(1) Cinq fois plus grande d'après Stein, p. 142.

(2) On peut en juger par ce fait que le trésor laissé par Haroun-al-Raschid est évalué, sans exagération, pense Kremer (I, p. 280), à 900 millions de dirhams, c'est-à-dire qu'il est près de quatre fois supérieur à celui laissé par Basile II. On rencontrait aussi à Bagdad des fortunes dépassant de beaucoup les fortunes privées de Byzance. La preuve en est faite par les listes de confiscations. Un bijoutier possédait 4.000.000 dinars; d'autres seigneurs ont à verser 2.000.000, 1.600.000, 700.000 dinars. Les amendes dépassant 100.000 dinars (pièces d'or) sont fréquentes.

(3) On peut en suivre la courbe dans nos sources. Le total des revenus est porté par Ibn Chaldun (158-170 de l'hégire) à 411.020.000 dirhams, par Kodama (204-237) à 371.713.000, dont les deux tiers en argent et le reste en nature, et par Ibn Kordadbeh (231-260) à 293.255.340, dont le tiers en nature. Au début du X<sup>e</sup> siècle de notre ère (306 de l'hégire), les revenus atteignent avec peine 217 millions de dirhams. (On sait que l'ère de l'hégire part du 16 juillet 622).

(4) Kremer, *Culturgeschichte*, passim.



pourtant qu'il n'en restait rien ; ce qui était prouvé sans valeur, c'étaient les chiffres ; les idées générales demeuraient justes. Il est incontestable, en effet, que les revenus de l'Empire devaient être fort élevés : 1° parce que Constantinople était à la fois la plus grande ville et le plus grand centre commercial et industriel du temps ; 2° parce que les provinces, beaucoup plus lourdement frappées que la capitale, avaient de grandes ressources ; 3° parce que la part que l'État prenait dans la richesse publique était beaucoup plus forte qu'aujourd'hui ; 4° parce que sans des recettes très élevées, il était impossible que l'Empire se livrât aux dépenses variées et très lourdes que nous le voyons faire ; 5° à cause de l'importance du budget des Califes, auquel, vu la similitude des dépenses publiques des deux empires, le budget des Basileis ne pouvait, surtout vers la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, être très sensiblement inférieur.

C'est de tout cela que semble ne pas avoir tenu compte M. Stein, qui dans ses *Études byzantines*, ouvrage remarquable d'ailleurs, vient de rouvrir la question en prenant le contre-pied des calculs faits précédemment.

### CHAPITRE III

#### LES CONJECTURES DE M. ERNST STEIN.

Paparrighopoulos a eu vue la période des Macédoniens et des Comnènes ; M. Stein, celle de Justinien (1). Les périodes sont différentes ; mais, comme nous l'avons déjà démontré, si du vi<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle la richesse a pu s'accroître (ce qui n'est pas sûr), l'Empire avait perdu beaucoup de ses provinces les plus riches et notamment l'Égypte ; les recettes publiques totales ne pouvaient donc être plus fortes au xi<sup>e</sup> siècle qu'au vi<sup>e</sup>.

(1) A la vérité, le livre de M. Stein est consacré plus particulièrement aux règnes de Justin II et de Tibère ; mais toute son argumentation, pour ce qui est de notre question, se base sur des historiens ou des textes législatifs de l'époque de Justinien.

On est donc frappé de voir que, tandis que Paparrighopoulos fait monter les recettes à 640 millions, Stein les évalue de 100 à 115 (7-8 millions de pièces d'or).

Stein est conduit à ces conclusions par l'examen des recettes et des dépenses de l'Empire et par certains arguments subsidiaires.

Avant d'arriver aux deux points qui font le fonds de l'argumentation de M. Stein, je voudrais débayer le terrain de ces derniers ; ils méritent qu'on s'y arrête, parce qu'ils montrent le parti-pris avec lequel l'auteur a abordé notre problème, et aussi parce qu'ils comportent quelques commentaires d'un intérêt plus général.

## I

### *Les arguments subsidiaires.*

1° M. Holmes remarque que les trésors laissés par certains empereurs peuvent servir de base pour calculer leurs revenus. En divisant le montant du trésor par les années du règne on apprend, en effet, quelle était l'épargne annuelle du prince ; ce premier point acquis, si on calcule que cette épargne équivalait à cinq pour cent du revenu, il suffit de multiplier cette épargne par 20 pour avoir le revenu total. Dans l'appendice (1) que nous consacrons à la question des trésors, nous indiquons combien ce procédé statistique est incertain (2). Stein, lui, l'admet ; mais dans sa rage — il n'y a pas d'autre mot — à réduire les revenus publics, il suppose que les empereurs prêtaient à intérêt les sommes mises de côté. Il est évident que si les empereurs pouvaient tirer profit d'intérêts composés, il suffisait d'une épargne annuelle beaucoup moindre pour constituer les trésors que nous connaissons. Malheureusement, les sources ne citent qu'un empereur prêtant à intérêt, et encore

(1) Voyez appendice II.

(2) Le montant du trésor ne vaut que comme indication de la richesse publique ; et c'est bien ainsi que Paparrighopoulos a pris la chose.

est-ce dans des circonstances exceptionnelles. Tous les autres cachaient soigneusement leurs trésors. Les calculs basés sur l'anatocisme sont donc dépourvus de valeur (1).

2° Second exemple : pour expliquer comment Justinien, avec les ressources réduites que les *Studiën* lui attribuent, a pu bâtir Sainte-Sophie, notre auteur remarque (p. 155) que le trésor laissé par Anastase correspondait exactement à ce que le temple de la Sagesse Divine a coûté. Malheureusement encore, Procope (*Anecd.*, XIX) et Lydus (III, 51) attestent que le trésor d'Anastase a été dépensé du vivant de Justin, c'est-à-dire avant qu'on ait commencé à bâtir Sainte-Sophie.

3° M. Stein (p. 143) blâme Bury de faire état des dires des chroniqueurs occidentaux sur les revenus de Corfou (2) et de ne pas tenir compte des données beaucoup plus précises que le *Placitum* de Rizano donne sur les revenus de l'Istrie au début du ix<sup>e</sup> siècle. Le dernier document, publié à plus d'une reprise et étudié par Hartmann (3), montre que toute l'Istrie ne devait à l'empire qu'un impôt de 344 pièces d'or, plus une taxe sur les moutons (1 0/0) imposée plus récemment sous le nom de *xenium* (4).

Mais il résulte des travaux du même Hartmann (5) que, sur toute la côte est de l'Adriatique, l'autorité byzantine était des plus relâchées (6), que particulièrement dès le pontificat de Gré-

(1) Voyez pour détails l'appendice II.

(2) Voyez plus haut.

(3) *Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien* (1889); Hartmann se réfère à Ughelli, *Italia sacra*, t. V, p. 1092 et suiv.; Stein à Kandler, *Cod. dipl. Istriae*, année 804.

(4) Terme qui indique, pense Hartmann (p. 91), un don volontaire.

(5) Voyez *Untersuchungen*, et la *Geschichte Italiens im Mittelalter* (3 vol., 1897, etc.) et, sous une forme plus succincte, le chap. VIII du tome II de la *Cambridge medieval History* (1913).

(6) Hartmann (p. 225 de la *Medieval History*) relève que, dès le début, contrairement à tous les principes bureaucratiques de l'administration byzantine, les gouverneurs des provinces y étaient choisis, non par l'empereur, mais par les évêques et les notables du pays (cf. la *Pragmatica sanctio pro petitione Vigilii*). L'autorité impériale alla s'affaiblissant sous la double pression des autorités locales, d'une part, et de l'Église, de l'autre. Celle-ci aspirait à l'exercice du

goire II (715-731), l'Église avait refusé l'impôt et les grands propriétaires suivi son exemple (*Untersuchungen* p. 91), que l'Istrie était, non seulement un pays de grande propriété et de biens d'Église (*ibid.*, p. 62), mais aussi une marche où les soldats établis pour garder la frontière étaient dispensés de toute obligation fiscale (p. 92).

Si maintenant on se souvient que tant l'empire byzantin que l'empire arabe et l'empire turec (1), pour les provinces qu'ils étaient dans l'impossibilité d'administrer directement, se contentaient d'un tribut qui n'était point un impôt, mais une simple reconnaissance de leur suzeraineté, on concevra comment l'Istrie ne payait qu'une somme qui, même aujourd'hui, n'aurait pas valu plus de 40.000 francs (2); mais on se gardera bien de faire état de cette somme pour évaluer les revenus de l'Empire, — pas plus qu'on ne pourrait se baser sur la « petite somme » (*βαρὺν τι*) que, selon le Porphyrogénète, les villes dalmates payaient au représentant de l'empereur (3).

pouvoir, même en dehors de Rome; à Naples, elle prenait possession des aqueducs et des portes de la ville (p. 225 et suiv.).

(1) Ainsi la Turquie ne tirait, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, que 600.000 piastres ou francs de l'Égypte et 590.000 de la Moldavie et de la Valachie, provinces qui, administrées directement, eussent rendu facilement des dizaines de millions (Cf. Eton, *Tableau de l'Empire Ottoman*, trad. fr., Paris an VII, t. 1, p. 63).

(2) Notons qu'il s'agit de toute l'Istrie byzantine, divisée elle-même en huit villes-arrondissements dont chacune payait entre 22 et 66 pièces d'or.

(3) *De adm. imp.*, XXX, p. 147. Ce passage du livre du Porphyrogénète nous donne sur la Dalmatie des éclaircissements qui nous aident encore mieux à comprendre la situation de l'Istrie. Basile I, intervenant en 842 pour sauver des Arabes les villes de la Dalmatie byzantine, ménagea aussi une entente entre elles et leurs voisins croates. Il stipula qu'elles leur verseraient une somme de 782 nomismata, plus des impôts en nature, comme du vin. La similitude avec le *Placitum* de Rizano est frappante. Or, ce que les villes dalmates semi-indépendantes payaient aux Croates était bien un tribut, indépendant des impôts qu'elles payaient à leurs gouvernements propres. Il semble bien, d'ailleurs, que Basile, dans son intérêt pour ses sujets de la haute Adriatique, aurait cédé au profit des chefs croates le tribut qu'il percevait auparavant (voyez A. Vogt, *Basile I*, Paris, 1908, p. 113) et se serait contenté d'un tribut nominal. Voici, à titre de curiosité, les sommes versées par les villes dalmates : Spalato 200 nomismata, Zara 110, Raguse 72, Opsara, Arbi, Vécla, Trau 100 chacune, et non 100 ensemble, comme le dit Rambaud (*Constantin Porphyrogénète*, Paris, 1870, p. 472; Paparrighopoulos, t. III, p. 76, et Vogt, *loc. cit.*, donnent une interprétation exacte).

Les budgets arabes nous donnent une idée précise du contre-coup qu'un relâchement administratif peut avoir sur les recettes; ainsi les revenus que le Calife tirait de l'Arménie et de l'Azerbeïdjan passèrent de 47.000.000 à 4.800.000 dirhams dès qu'une autonomie locale fut accordée à ces deux provinces (1). Il y a lieu de rapprocher ce renseignement d'une réforme en sens inverse effectuée par les Byzantins qui réduisirent l'Arménie au rang d'une province ordinaire (2); la conséquence de cette mesure fut que des impôts auxquels échappaient jusqu'alors les Arméniens furent désormais perçus (3).

Tout ceci montre que si M. Stein, désirant réfuter le professeur Bury, voulait donner l'exemple d'une province byzantine, il aurait dû choisir non l'Istrie, mais telle province byzantine où le régime fiscal fonctionna réellement et intégralement. Arrivons maintenant à ses deux arguments principaux.

## II

### *Les calculs basés sur les recettes.*

Ceux-ci ne demandent à être ni exposés ni réfutés longuement. Compliqués et arbitraires (4), ils reposent exclusivement

(1) Kremer, *Einnahmebudget*, p. 299.

(2) *Novelle XXXI*. Holmes (p. 482) remarque à ce sujet que l'Arménie était gouvernée auparavant par des « satrapes » semi-indépendants. L'empereur Zénon supprima quatre de ces satrapies pour cause de désaffection (Procope, *De aedificiis*, III, 1); le titre même de satrape fut supprimé par Justinien comme « anti-romain ».

(3) Procope, *De bello persico*, II, 3.

(4) Voici, littéralement traduite, l'argumentation de Stein (p. 143) : « Procope (*Anecd.*, XXI, 1) s'irrite parce que Jean le Cappadocien a augmenté les revenus totaux de la préfecture d'Orient de 3.000 livres d'or = 216.000 solidi. Comme cette augmentation est donnée comme excessive, elle devait représenter une partie considérable des revenus totaux, soit plus de 5 0/0 au minimum. Admettons seulement 6 0/0; les revenus de la préfecture se monteraient à 3.600.000 solidi, et, comme certainement les trois quarts de tous les revenus provenaient de la Préfecture d'Orient, les revenus de l'État, en tant qu'ils étaient en argent et se concentraient aux *arcae* des préfets, donneraient 4.800 000. A quoi il faut ajouter les revenus des administrations particulières et notamment de celle du domaine ». Le point de départ étant complètement faux, il est inutile de discuter les hypo-



sur un passage de Procope, qui dit tout-à-fait autre chose que ce qu'on lui fait dire. Selon M. Stein, d'après Procope, « la création de l'aérikon, sous Justinien, eut pour conséquence une surcharge terrible des contribuables »; c'est dire que l'aérikon représentait une proportion notable, au moins 5 0/0, des recettes de la caisse du Préfet d'Orient. Comme nous savons que l'aérikon avait été fixé à 3.000 livres d'or. Stein part de là pour déterminer le montant des recettes du Préfet d'Orient; puis, par une série d'hypothèses, les revenus de toutes les autres caisses de l'empire.

Or, Procope dit que les contribuables protestèrent, non pas contre le poids de l'aérikon, mais bien contre les abus sans nom dont sa perception servit de prétexte. Je cite Procope textuellement (*Anecd.*, XXI, 4) : « Le préfet du prétoire procura au trésor, outre les impôts publics, une contribution de 3.000 livres d'or. On appela ce nouvel impôt *aérikon* (aérien), sans doute parce qu'il était si inattendu qu'il semblait tomber des nues (1). Il aurait fallu l'appeler l'impôt de la perversité ( $\tau\eta\varsigma$   $\pi\omicron\nu\eta\rho\acute{\iota}\alpha\varsigma$ ), puisqu'il servait de prétexte aux fonctionnaires

thèses; le voudrait-on, que la discussion n'en serait pas facile, car elles sont complètement arbitraires. Il semblerait d'abord que, pour faire jeter les hauts cris, surtout sous un régime autocratique, une augmentation de 6 0/0 ne suffirait pas; il en faudrait une de 20 0/0, et dès lors les revenus de la caisse du préfet d'Orient seraient réduits à 15.000 livres d'or, et ceux de toutes les *arcae* de l'empire à 2.250 livres ou 1.600.000 solidi, soit à moins de 24 millions de francs. — Autre hypothèse non appuyée sur aucun fait : les revenus de la caisse du Préfet d'Orient se montent aux 2/3 des revenus des *arcae*. — Hypothèse également non prouvée, sinon fautive : les revenus des domaines, etc. se montaient de 2 à 3 millions de solidi. — Et puis, dans tout ceci, pas un mot des impôts en nature et des innombrables contributions également en nature, bien difficiles à évaluer, je l'admets, mais qui tout de même constituaient une partie très importante des revenus publics.

(1) L'étymologie de Procope est évidemment fantaisiste. Mais le terme *aérikon* est si peu clair que les savants ne sont pas arrivés à se mettre d'accord sur sa signification. Henri Monnier, le regretté doyen de la faculté de droit de Bordeaux, a discuté toutes les interprétations proposées dans ses admirables études sur l'*Epibolé* (*Nouvelle Revue historique de Droit*, 1892, p. 508-512). Il s'en est depuis ajouté d'autres. Le byzantinologue Pancenko, de l'Institut russe de Constantinople, spécialiste de Procope, m'écrivait en 1909 que pour lui le mot vient du verbe  $\alpha\acute{\iota}\rho\omega$  (lever); l'*aérikon* serait un impôt additionnel rattaché à « la levée » de l'impôt. Pour le prof. Bury, il frappe les maisons à un grand nombre d'étages.

chargés de le faire rentrer pour exercer incessamment leurs brigandages (*ληστεῖαι*) sur leurs ressortissants. Ils feignaient de le percevoir au profit de l'empereur, et ils en tiraient sans peine des sommes suffisantes pour acquérir une opulence royale » (1).

Nous sommes loin, on le voit, des 3.320.000 francs primitifs, montant nominal de l'impôt. Et, si on voulait suivre l'exemple de M. Stein et baser tout un édifice de calculs sur ce seul passage de Procope, on aboutirait à des conclusions se rapprochant beaucoup plus de celles de Paparrighopoulos que des siennes propres. Mais j'ai assez indiqué combien ces calculs me paraissent risqués pour que je ne tente pas l'aventure (2).

Avant d'arriver à notre troisième paragraphe, nous ne pouvons nous tenir de mentionner un argument d'ordre plus général, qui nous a été suggéré par le professeur Bury et qui est particulièrement concluant; le voici. La population des États de Justinien (Italie et Afrique du Nord exclues) devait être, d'après les calculs les plus bas, de 25.000.000. Selon Stein, les recettes de l'État se montraient au maximum à 8.000.000 nomismata. Cela correspond à 1/3 de nomisma par an et par tête. Si les impôts n'avaient pas excédé ce quantum, ils n'auraient pu soulever les plaintes unanimes que l'on sait.

(1) Procope ajoute même : « Justinien ne leur faisait aucun reproche, jusqu'à ce qu'ils eussent déployé le luxe que cette fortune leur permettait d'afficher. Alors il saisissait la première occasion favorable pour leur intenter un procès du caractère le plus grave, afin d'arriver à la confiscation de leur fortune tout entière ».

(2) Voici pourtant un simple essai d'évaluation sur ces bases. Pour que les fonctionnaires acquissent une opulence royale, il fallait que les sommes qu'ils tiraient des rapines dont l'aérikon était le prétexte se montassent à 20 millions de francs au moins. Si cette somme représentait 6 0/0 des revenus de la caisse du Préfet d'Orient, celle-ci aurait eu un revenu de 350 millions, à quoi il faudrait ajouter une somme égale à 1/3 pour le reste des caisses préfectorales, ce qui donne un total de 510 millions. Mais il reste encore les revenus du domaine et des administrations indépendantes, que M. Stein évalue à plus des 2/7 des revenus fiscaux proprement dits. Nous aurions donc un grand total de 700 à 800 millions.

## III

*Calculs basés sur les dépenses.*

L'auteur des *Byzantinische Studien* divise les dépenses de l'empire en quatre chapitres : 1° dépenses militaires; 2° traitements des fonctionnaires civils; 3° dépenses de la cour; 4° subsides donnés aux barbares. Les premières se monteraient à 5 millions de pièces d'or; les secondes, à 1 million; les troisièmes, à 700.000; les quatrièmes, à 300.000. En tout 7 millions de *nomismata*, soit un peu plus de 100 millions de francs valant, avant la guerre, 500 millions environ.

Admettons l'exactitude des calculs des subsides aux barbares. Admettons également l'exactitude de ceux touchant la cour, quoique le palais sacré — avec son luxe inouï et ses milliers de fonctionnaires, courtisans, domestiques, parasites et eunuques, ces derniers seuls plus nombreux que les mouches autour d'un troupeau au printemps (comme le dit pittoresquement Libanius) — dût absorber souvent des sommes supérieures (1). La cour de Bagdad en réclamait sous Mamun deux fois autant : exactement 6.000 pièces d'or par jour.

Admettons encore que l'armée ne coûtât que 5 millions de pièces d'or. Ici pourtant il faut tenir compte de deux faits importants : 1° si la solde de plusieurs catégories de soldats était petite, c'est que ceux-ci avaient reçu de l'État des biens militaires; ces biens, si l'État les avait gardés, il en aurait tiré des revenus; le montant de ces revenus formerait donc un premier article à ajouter au budget de l'armée; 2° une grande partie des dépenses de l'armée était couverte par les contributions en nature perçues sur les habitants des provinces; ces contributions n'en étaient pas moins des impôts, dont le montant devrait être ajouté aux autres frais militaires.

On peut donc conclure que M. Stein nous donne, non le

(1) Surtout quand on entreprenait des constructions, chose fréquente.

budget réel, mais le budget apparent de l'armée. Et il ne nous dit rien de la marine, ni des dépenses d'équipement et d'armement. Admettons cependant ses chiffres. C'est la dernière concession que nous puissions lui faire ; nous ne saurions, en effet, ni évaluer avec lui les traitements de l'administration civile à un seul million de besants, ni encore moins admettre que le budget byzantin se bornât aux quatre chapitres qu'il énumère.

Pour évaluer les émoluments des fonctionnaires, M. Stein se base sur les dispositions du Code par lesquelles Justinien a organisé en 534 l'Afrique reconquise et qui nous sont parvenues, bonheur rare, presque intégralement (1). Il en résulte que l'administration civile de l'ancien État vandale coûtait seulement 45.000 nomismata ; notre auteur en conclut, d'après des calculs qu'il garde par devers lui, que l'ensemble des traitements se montait pour tout l'empire à un million de pièces d'or (exactement 995.000).

Pour ma part, je n'en crois rien. Les chiffres du Code Justinien me paraissent conduire à d'autres conclusions, et, surtout, ils ne nous permettent pas de préjuger les dépenses de l'administration centrale (2).

Examinons d'abord de près ce que disent les dispositions de 534. L'Afrique était administrée par une espèce de Gouverneur général (qu'on nommait Préfet du Prétoire) secondé par 414 fonctionnaires ; de plus, chacune des sept provinces africaines avait un gouverneur, analogue à nos préfets, ayant sous ses ordres 50 fonctionnaires. Il résulte des textes, — et j'ai été heureux de constater que mes calculs coïncident avec ceux de

(1) Nous sommes moins bien partagés pour le reste de l'Empire, même pour l'Italie reconquise et réorganisée peu après l'Afrique. Ici, comme le remarque (*op. cit.*, p. 223) M. Hartmann, le grand spécialiste en la matière, nous n'avons que la *Pragmatique sanction*, les lettres du pape Grégoire et quelques autres sources secondaires.

(2) Je glisse sur le fait que l'administration civile comporte, outre les traitements, une foule de dépenses d'ordre matériel, comme les dépenses d'armement et d'équipement, que M. Stein laisse de côté.

M. Charles Diehl dans son beau livre sur *l'Afrique byzantine*, — que, tandis que le gouverneur général touchait 100 livres d'or, quelque chose comme cinq ou six cent mille francs d'avant guerre, chacun des 414 fonctionnaires (et c'étaient des fonctionnaires d'un certain rang) qui l'entouraient touchait en moyenne 15-16 nomismata; plus exactement par tête 248 francs valant en 1913 moins de 1.500 francs (1). Pareillement, tandis que chaque gouverneur ou préfet touchait 448 nomismata qui vaudraient au moins 35.000 francs, les 50 fonctionnaires qui l'assistaient ne touchaient *en bloc* que 160 nomismata (2), ce qui revient à 3 pièces d'or par tête et par an, somme avec laquelle on ne peut évidemment pas vivre avec quelque décence. La disproportion entre les traitements magnifiques, bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui, du gouverneur général et des préfets, et les traitements infimes des fonctionnaires subalternes indique que ceux-ci devaient avoir d'autres ressources. Cela est d'autant plus évident qu'il s'agissait de fonctionnaires ayant un rôle important à remplir. Songez qu'il n'y avait que 50 fonctionnaires par gouvernement; nous ne sommes pas en présence de vulgaires scribes (3).

Quelles étaient ces ressources? M. Diehl (4) parle de revenus accessoires et en particulier des frais de justice (*sportulæ*).

(1) M. Diehl, p. 106, a groupé ces fonctionnaires et leurs émoluments dans le tableau que voici :

Classe des fonctionnaires	nomismata	francs.
Consiliarii.....	1.440	= 22.557,60
Cancellarii.....	504	= 7.895,16
Scrinia .....	1.478 1/2	= 23.160,70
Scholæ.....	2.693 1/2	= 42.193,68
Professeurs.....	459	= 7.190,23
TOTAL.....	6.573	= 102.997,37

Nous avons donc 414 fonctionnaires touchant en tout 102.997 francs et 37 centimes, soit en moyenne 248 francs.

(2) Voyez Code Justinien, I, 27, I, 40; cf. Diehl, p. 112.

(3) Les scribes étaient payés probablement sur les gros traitements que touchaient les hauts fonctionnaires; c'est ainsi que se passaient les choses dans l'empire des Califes.

(4) *L. c.*



J'estime qu'à ces bénéfices supplémentaires et parfaitement légitimes, s'ajoutait le *siteression*, c'est-à-dire le traitement en nature qui semble être accordé à tous les fonctionnaires byzantins (1). Peut-être existait-il d'autres bénéfices encore. Quelle que fût par ailleurs la nature de ces avantages supplémentaires, il est clair que, s'ils n'avaient pas profité aux fonctionnaires, ils seraient allés grossir les recettes publiques; il faut donc les ajouter au budget des dépenses.

En définitive, pour l'administration comme pour l'armée, il y avait un budget apparent et un budget réel.

M. Stein a eu tort de ne pas enregistrer ce fait important; mais il a eu plus grand tort encore de ne pas tenir compte des frais de l'administration centrale, des rétributions des fonctionnaires siégeant à Constantinople. Procope aurait dû lui ouvrir les yeux: il dit formellement (XXIV, 10) que les fonctionnaires parvenus, à l'ancienneté, au plus haut degré de la hiérarchie administrative touchaient à eux seuls 10.000 livres d'or, soit une somme qui aurait valu avant la guerre plus de 50 millions de francs.

A défaut de Procope, Luitprand aurait suffi à l'éclairer. Dans son *Antapodosis* (VI, 10), l'évêque de Crémone dit que, parmi les choses merveilleuses qu'il a vues à Constantinople et qu'il veut relater, est la cérémonie suivante:

« La semaine qui précède le dimanche des vaïphores, que nous (Latins) nous nommons des rameaux, l'empereur fait la distribution des traitements tant militaires que civils. Je fus invité à la cérémonie, qu'on pensa devoir m'intéresser. Les choses se passèrent comme suit. Une grande table de dix coudees de long et quatre de large était dressée, elle était couverte de bourses pleines de pièces d'or; des signes placés sur chacune d'elles indiquaient les personnes qui y avaient droit. Celles-ci

(1) Voyez A. Andréadès, p. 441. Les Turcs ont conservé ce système; ils nomment les allocations en nature *taïns*. Voltaire emploie ce mot dans son *Histoire de Charles XII*, quand il décrit la captivité du roi de Suède à Didymotichos de Thrace.

commencèrent à défiler devant l'empereur dans le plus grand ordre; elles étaient appelées successivement selon la dignité de leur office. Le premier appelé fut le recteur du palais, à qui on posa, non dans les mains, mais sur les épaules, les sacs de pièces d'or et quatre *scaramanghia* (manteaux de gala). Après lui vinrent le domestique des scholai et le drongaire des ploïmes, dont l'un est à la tête des soldats et l'autre des marins. Ceux-ci, ayant une dignité égale, reçurent une même quantité de nomismata et de *scaramanghia*. Mais la multitude des objets reçus était telle qu'ils ne pouvaient pas les porter sur les épaules; non sans peine et avec l'appui de leur entourage, ils les tiraient après eux. Ensuite furent admis les magistres au nombre de 24; à chacun furent distribuées 24 livres d'or et deux *scaramanghia*. Vint ensuite l'ordre des patrices, dont chacun reçut 12 livres de nomismata et un *scaramanghion*. De ceux qui suivirent et du nombre de pièces distribuées à chacun, je ne sais ni le rang ni le nombre. On vit défiler, répondant à l'appel, une foule immense de protospathaires, de spatharo-candidats, de kitonites, de manglavites, de protocaraves, dont chacun, selon sa dignité, recevait 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 livre ». D'ailleurs la cérémonie ne prit pas fin dans une seule journée : « Commencée le cinquième jour de la semaine des rameaux et durant d'une heure à quatre, elle se répète le sixième et le septième jour. Quant à ceux qui ont droit à un traitement inférieur à une livre d'or, ceux-ci reçoivent leurs émoluments de la main, non de l'empereur, mais du *parakoïmenos*. Et la cérémonie de distribution s'étend sur toute la semaine qui précède Pâques ».

Le témoignage de Luitprand, témoin oculaire et peu prévenu en faveur de Byzance, me dispense de continuer à discuter les calculs de M. Stein concernant l'administration centrale de l'Empire, et dans lesquels l'administration civile figure pour 40 ou 50.000 pièces d'or (1). Mais ce que je ne puis me

(1) Si celui-ci avait donné un chiffre plus élevé, il aurait fallu se livrer à un travail de discrimination pour déterminer quels étaient parmi les fonctionnaires

tenir de lui reprocher avec quelque vivacité, c'est d'avoir pu soutenir que le budget byzantin se bornait aux quatre chapitres qu'il cite.

Comment tout d'abord n'avoir pas tenu compte des dépenses pour Constantinople? Ne savons-nous pas qu'indépendamment de l'argent distribué au peuple dans différentes occasions et des dépenses considérables qu'entraînaient les nombreuses fêtes publiques, le seul blé venant d'Afrique et distribué au peuple se montait à 27 millions de modii? Comme, d'après les renseignements fournis par Julien l'Apostat dans le *Misopogon* (1), on a en moyenne pour un nomisma 12 *modii*, cette seule distribution représentait une dépense de 2.160.000 nomismata, comme qui dirait aujourd'hui 150 millions de francs. Comment Stein a-t-il ignoré les détails concernant le blé (2) et les fêtes publiques consignés dans l'Edit et dans les Nouvelles de Justinien?

Comment d'autre part, un homme qui a étudié de près l'époque de Justinien a-t-il pu se figurer que cet empereur avait équilibré son budget une fois qu'il avait payé ses soldats, ses fonctionnaires, ses courtisans et donné quelques subsides aux barbares? Comment n'a-t-il pas tenu compte, à côté de beaucoup d'autres choses, de ce que l'empereur dépensait en travaux publics, en fortifications et en édifices religieux?

Nous avons parlé plus haut de Sainte-Sophie; or, il ne faut pas oublier que les sommes, certainement énormes, dépensées pour Sainte-Sophie n'ont été qu'une petite partie de ce que l'empereur donna pour la construction d'églises et la fondation d'institutions pieuses ou charitables: couvents, hôpitaux etc...

L'œuvre de défense militaire est résumée par M. Charles Diehl (3) comme suit: « Rome avait été forcée d'entreprendre

défilant devant l'empereur ceux de l'administration civile et ceux qui relevaient des budgets de la guerre et de la Cour.

(1) P. 369 B-D.

(2) Pour le blé, voyez l'édit de Justinien; pour les fêtes publiques, voyez la nouvelle 105.

(3) Nous empruntons ce passage à la *Cambridge medieval History*, publication dans laquelle M. Diehl a condensé ses grands travaux sur Justinien (t. II, ch. I et II).

la défense immédiate des frontières pour protéger ses territoires. Justinien fit plus : derrière la première ligne des *castella* et rattachée à eux par une succession de stations, il bâtit une série de grandes forteresses. Elle servait à renforcer les châteaux-frontières, constituait une seconde barrière contre les invasions et un lieu de refuge pour les habitants du pays. Toutes les provinces étaient ainsi couvertes d'un réseau serré de forteresses à travers lequel il semblait impossible à l'ennemi de se glisser ».

On trouvera dans le même auteur tous les détails désirables sur les travaux publics, de luxe ou d'utilité, entrepris par Justinien. Ce qui coûta surtout cher, ce fut la réédification des plus grandes villes de l'empire : Constantinople et Antioche, détruites par le feu ou les tremblements de terre (1), et la construction d'un grand nombre de villes nouvelles (2). Tous les travaux publics : routes, aqueducs et villes, furent menés avec une magnificence vraiment digne d'un basileus (3).

Je ne veux pas accabler M. Stein plus longtemps, il a droit à des égards. Ses *Byzantinische Studien* sont un travail intéressant et, à un certain degré, nouveau, qui fait honneur et à l'homme qui l'a écrit et au savant byzantinologue (Ludo Moritz Hartmann) qui l'a inspiré. Mais dans la question qui nous occupe, M. Stein, parti d'un point de vue juste, à savoir qu'on avait eu tort de se baser sur des données insuffisantes pour aboutir à des conclusions exagérées, a eu tort à son tour de se baser sur une donnée inexistante (le texte si mal interprété de

(1) Elles furent reconstruites avec un luxe inouï : palais, églises, aqueducs, édifices de toute espèce, rien ne manquait.

(2) Baptisées souvent du nom de l'empereur.

(3) Et quand on parle de Justinien il ne faut pas oublier Théodora. Cette princesse ne fut jamais parcimonieuse : pour aller aux bains de Pythion (en Asie-Mineure), elle éprouvait le besoin de se faire accompagner par 4.000 patrices et cubiculaires, suite que Malalas ne trouve pas exagérée. Mais ce fut surtout sa tardive vertu qui la rendit dépensière ; elle entendait racheter les égarements de sa jeunesse par la création d'un nombre infini d'institutions charitables ou religieuses. Leur fondation et leur entretien entraînent l'addition au budget d'un chapitre supplémentaire que M. Stein oublie avec bien d'autres.

Procopé) pour aboutir à des conclusions également exagérées, quoique en sens inverse.

#### CONCLUSION.

Notre conclusion est évidente. Paparrhigopoulos est allé trop loin dans un sens, Stein trop loin dans l'autre. Leurs conjectures rendent pourtant service à la science ; elles ressemblent à ces approximations successives par lesquelles on arrive souvent à la vérité.

Y arriverait-on en l'espèce ? C'est peu probable, à moins qu'on ne découvre quelque document financier analogue à ceux qui ont permis l'étude des finances des Califes.

Un pareil document serait-il mis au jour que toutes les difficultés ne disparaîtraient pas. D'une part, en effet, il ne faut pas oublier *qu'une grande partie des dépenses ne s'y reflèterait pas*. Nous avons vu comment les « biens militaires » donnés en échange de l'obligation du service constituaient bel et bien une dépense, quoique non apparente. Il en serait de même des revenus de telle province ou de tel port (1), qui ne figureraient pas dans le budget parce qu'ils avaient été cédés à tel membre de la famille royale et qui pourtant doivent y être inscrits, puisqu'ils tiennent lieu des apanages qui eussent été servis avec un autre système administratif. Pareillement, le fait que les dépenses d'équipement de la marine et de l'armée, celles des fortifications et travaux publics, de la poste, des voyages des fonctionnaires et soldats étaient couvertes par les réquisitions, les corvées, le *cursus publicus*, le droit d'hébergement, n'empêche pas qu'on soit en face de dépenses et recettes publiques qu'il faudrait évaluer, si on voulait comparer le budget byzan-

(1) Ainsi Alexis Comnène céda les revenus de la presqu'île de Cassandra à un de ses frères ; Isaac l'Ange, ceux du port de Boucoléon à un des siens. On peut citer d'autres concessions de même nature (voyez Andréadès, p. 546-7). Les sultans cédèrent également en apanage des provinces à des princes ou à des princesses de la maison impériale, notamment à la sultane-mère.



tin avec nos budgets modernes. Or, où trouver les éléments d'une pareille évaluation? Que de difficultés insurmontables auxquelles il faut ajouter celles, moindres il est vrai (1), qui se rattachent à l'impôt perçu en nature complémentirement à l'impôt foncier!

Ce n'est pas tout : en admettant qu'on arrive à constituer tant bien que mal, à l'aide de nouveaux documents complétés par des évaluations forcément arbitraires, un tableau d'ensemble des revenus publics à un moment donné, *il faudra bien se garder des généralisations* et ne pas prétendre connaître le budget byzantin, alors qu'on ne connaît que le budget d'un règne ou tout au plus d'une période. Quand on parle de l'empire byzantin, on est trop porté à oublier sa très longue durée et ses fortunes diverses.

En disant ceci je ne fais pas allusion à la période des Paléologues, quand l'empire n'était vraiment plus que l'ombre de lui-même, quand sa superficie était réduite et ses recettes plus réduites encore par suite des trop grandes concessions douanières consenties aux étrangers (2). Le danger des généralisations existe même pour la période antérieure à la IV<sup>e</sup> croisade. On ne saurait trop se souvenir, en effet, que l'influence de la personnalité du prince se faisait sentir tant sur la quantité et la nature des dépenses que sur le montant des impôts. La première de ces propositions se passe de démonstration (3).

(1) Les impôts en nature, quoique variant souvent avec les récoltes et le prix des denrées, peuvent faire l'objet d'évaluations moyennes. Ils figurent pour des sommes déterminées dans les budgets arabes.

(2) Et notamment aux Génois ; nous savons par Grégoras que la douane de Galata donnait à ces derniers 200.000 pièces d'or par an, tandis que les douanes de Constantinople en donnaient aux empereurs 30.000 ; c'est-à-dire ce que Manuel Comnène, aux dires de Tudèle, tirait *par jour* de sa capitale. Ce simple rapprochement peint mieux que tout le reste le changement survenu. — En 1321, le montant total des recettes s'élevait à 1.000.000 pièces d'or seulement (Grégoras, VIII, 6).

(3) On sait, en effet, que dans tous les régimes autocratiques les dépenses varient avec la personnalité du souverain. Il en était ainsi à Byzance. Avec un basileus ambitieux et magnifique, Justinien ou Manuel Comnène, ce sont les dépenses occasionnées par les campagnes et les édifices splendides qui prédominent. Avec un roi plus conscient de la situation exacte de l'empire, Constantin V,

Pour admettre sans conteste la seconde, il suffit de savoir qu'avec des princes faibles, et à fortiori avec des femmes (1), se produisaient deux abus, regrettables à des degrés inégaux (2), mais qui contribuaient également à diminuer les recettes publiques : d'une part les grands propriétaires, l'Église et les couvents échappaient à l'impôt, de l'autre les gouverneurs des provinces gardaient par devers eux une bonne partie, parfois la majorité des sommes encaissées (3). Dans ces périodes de relâchement, les souverains équilibraient leur budget en ne payant pas les fonctionnaires (4) et en affaiblissant les effectifs de l'armée et de la flotte (5). On peut donc citer des règnes où incontestablement les revenus descendirent au niveau indiqué par M. Stein. Mais toutes les fois que les dépenses normales de l'armée atteignaient le montant qu'il a lui-même indiqué (5 millions de nomismata ou 75 millions de francs), les revenus publics ne pouvaient être inférieurs à 150 ou 200 millions

Nicéphore Phocas, Alexis Comnène, ce sont les dépenses destinées à la défense du territoire. Avec une femme, une part très large est faite aux couvents, aux œuvres de bienfaisance, aux libéralités envers le peuple; enfin, avec un empereur stupide ou débauché, les favoris et les bouffons absorbent une bonne partie des recettes du trésor. Je ne sais pas, à ce point de vue, de contraste plus frappant que celui qu'on voit entre Théophile et son fils Michel. Le premier, malgré des guerres très longues et parfois malheureuses, malgré une inagnificence dont seul le caractère artistique excuse la prodigalité, laissa les caisses du trésor pleines. Michel, dit l'ivrogne, n'ent pas à se mesurer avec les armées sans nombre du Calife Motassem, il ne bâtit pas les palais de Vryon, rivaux de ceux de Bagdad, ni ne reconstruisit les murs de Byzance; il trouva pourtant moyen de dissiper toutes les recettes de l'État, plus la réserve de 140 millions de francs d'alors accumulée par ses parents, avec les cochers et les histrions dont il faisait ses compagnons de débauche

(1) A cause de l'influence monacale.

(2) Le second est évidemment plus condamnable, car l'argent était versé par le contribuable; c'étaient les revenus publics, et non l'impôt, qui diminuaient.

(3) Justinien (Novelle VIII, *præf.*) dit formellement que les abus tolérés par ses prédécesseurs étaient tels que seul le tiers, parfois le quart, des impôts était versé dans le trésor impérial. Voilà une belle illustration de la quatrième règle d'Adam Smith sur la nécessité d'une différence aussi petite que possible entre les sommes versées par les contribuables et celles encaissées par le trésor.

(4) Ils obtenaient ce résultat en généralisant la vente des charges, limitée en principe aux charges honorifiques. Nikéas Choniates (III, 7), dit d'Isaac II qu'il vendait les places « comme on vend les fruits au marché ».

(5) Andronic Paléologue alla jusqu'à dissoudre la flotte.

et souvent, avec des empereurs comme Justinien ou Manuel Comnène, devaient dépasser ce chiffre (1).

A. ANDRÉADÈS,

*Professeur à l'Université d'Athènes.*

(1) Il faut se souvenir en effet que le budget byzantin comprenait, à côté des dépenses normales de l'armée, six autres chapitres de première importance : 1<sup>o</sup> dépenses du palais et de la cour ; 2<sup>o</sup> dépenses diplomatiques (comprenant les tributs aux barbares et les subsides aux amis) ; 3<sup>o</sup> dépenses religieuses et philanthropiques ; 4<sup>o</sup> dépenses pour la marine ; 5<sup>o</sup> fortifications et travaux publics ; 6<sup>o</sup> dépenses pour Constantinople. Voyez pour détails sur ces six chapitres Andréadès, p. 487-610. Je laisse de côté des chapitres secondaires, tel celui de l'instruction publique, exclu par M. Stein (p. 151), et qui existait incontestablement toutes les fois que fonctionnait l'Université de Constantinople (voyez Andréadès, p. 577-588).

---

## LE TÉMOIGNAGE D'ESCHYLE

### SUR LE SAC D'ATHÈNES PAR LES PERSES

La première conquête de l'Ionie par les Perses ne donna lieu à aucune violence, à aucune destruction ; les habitants ne furent ni réduits en esclavage, ni transportés en masse ; le sanctuaire du Panionion fut épargné, et les réunions fédérales continuèrent à s'y tenir (1). Les Perses, en effet, respectaient les cultes des autres peuples (2) ; ils étaient d'ordinaire tolérants (3) et humains (4).

Seulement, quand on touchait à leurs Dieux, on s'exposait à des représailles terribles : sans doute les Perses estimaient-ils qu'à pardonner aux sacrilèges, ils se seraient attiré le courroux de la Divinité. Si les Ioniens, les Érétriens et les Athéniens n'avaient pas, lors de la révolte de l'Ionie (5), incendié à Sardes le temple de Kyhébé, en qui les Perses reconnaissaient leur Anahita, ceux-ci, dans leurs campagnes ultérieures en terre

(1) Hérodote, I, 170. Cf. Curtius, *Hist. gr.*, t. II, p. 156 de la trad.

(2) Cf. Ed. Meyer, *Gesch. des Alt.*, t. III, p. 94.

(3) Il est impossible de prendre au sérieux la théorie dont Cicéron s'est fait l'écho (*De legibus*, II, 10, 26), d'après laquelle les Perses auraient été animés d'une haine puritaine contre l'idolâtrie. Cf. Macan, *Herodotus, the Seventh, Eighth, and Ninth Books*, I, 2, p. 529. En sens contraire, Renan, *Hist. d'Israël*, t. III, p. 464 (où les textes cités à la note 4 ne disent nullement ce que l'auteur en tire).

(4) Cf. Renan, *Hist. d'Israël*, t. III, p. 444 ; Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, 11<sup>e</sup> éd., p. 721.

(5) Sur la révolte de l'Ionie, le travail le plus récent est celui de Percy Gardner, *The Coinage of the Ionian Revolt* (*JHS*, 1911, p. 151).

hellénique, se seraient comportés autrement. Hérodote l'assure en termes formels : Σάρδιες μὲν ἐνεπρήσθησαν, ἐν δὲ αὐτῆσι καὶ ἱρὸν ἐπιχωρίης θεοῦ Κυβέβης· τὸ σκηπτόμενοι οἱ Πέρσαι· ὕστερον ἀντενεπίμπρασαν τὰ ἐν Ἑλληνισι ἱερά (1). Le sacrilège des Ioniens fut puni par le sac et l'incendie de leurs sanctuaires, à commencer par le principal, celui de Didymes (2); le sacrilège des Érétriens fut puni en 490 par le sac et l'incendie des temples d'Érétrie (3); le sacrilège des Athéniens, par de grands ravages en 480 et 479, ravages dont la tradition devait dans la suite exagérer l'importance pour ce qui est des temples (4), mais qui, comme j'essaierai de le montrer ici, furent en un sens plus considérables que ne l'a dit la tradition, car ils s'étendirent non seulement aux temples, mais aux cimetières. De l'acharnement des Perses contre les sanctuaires d'Athènes et de l'Attique, Hérodote avait conclu qu'ils attribuaient aux Athéniens la responsabilité principale du sacrilège de Sardes : aussi, dans le discours qu'il prête à Xerxès expliquant au conseil de ses dignitaires la guerre projetée contre la Grèce, les Athéniens sont-ils, seuls d'entre les Grecs, incriminés nommément; et le premier des reproches que Xerxès leur fait, c'est d'avoir incendié les bois sacrés et les sanctuaires de Sardes, sacrilège que Xerxès leur fera expier par la prise et l'incendie d'Athènes (5).

(1) V, 102. Cf. VI, 101.

(2) Hérodote, VI, 19 : ἱρὸν τὸ ἐν Διδύμοισι καὶ ὁ νηός τε καὶ τὸ χρηστήριον σοληθέντα ἐνεπίμπρατο. — VI, 32 : τὰς πόλιας ἐνεπίμπρασαν αὐτοῖσι τοῖσι ἱεροῖσι.

(3) Hérodote, VI, 101 : οἳ δὲ ἐσελθόντες ἐς τὴν πόλιν τοῦτο μὲν τὰ ἱερά σολήσαντες ἐνεπρήσαν, ἀποτινύμενοι τῶν ἐν Σάρδεσι κατακαυθέντων ἱρῶν.

(4) Pausanias a vu, au Phalère, un Héræon sans porte ni toit (I, 1, 4); il a vu les ruines calcinées d'un temple de Déméter, sur la route d'Athènes au Phalère, et de plusieurs temples à Haliarte (X, 35, 3). A l'en croire, l'Héræon du Phalère aurait été incendié par Mardonios, le temple de Déméter et ceux d'Haliarte par Xerxès. Mais noter que pour l'Héræon du Phalère, il se réfère à la tradition locale (Μαρδόνιον φασιν αὐτὸν ἐμπρήσαι) et qu'Haliarte fut détruit par les Romains, en 171 avant notre ère (Liv., XLII, 63; Strabon, p. 441; Pausanias, IX, 32, 4) et ne se releva jamais (Holleaux, *Rev. de philol.*, 1895, p. 112; *BCH*, 1899, p. 96). En somme, au temps de Pausanias, plus de six siècles après les guerres médiques, la tradition mettait au compte de Xerxès et de Mardonios bien des destructions où ils n'étaient pour rien.

(5) Hérodote, VII, 8 : οὐ πρότερον παύσομαι, πρὶν ἢ ἔλω τε καὶ πυρώσω τὰς Ἀθήνας... Πρῶτα μὲν ἐς Σάρδεις ἐλθόντες... ἐνεπρήσαν τὰ τε ἄλσεα καὶ τὰ ἱερά.



Ioniens et Athéniens oublièrent, bien entendu, qu'ils avaient commencé. Pour en convenir, il leur aurait fallu l'honnêteté et l'impartialité d'Hérodote. Mais les Ioniens devant leurs temples en cendres, les Athéniens devant leur ville brûlée, leur citadelle dévastée, leurs cimetières saccagés, ne pouvaient pas être impartiaux, et se dire que si leurs dents étaient agacées, c'était que leurs pères avaient mangé le fruit vert. De là, la légende (1) — si c'en est une — du serment des Ioniens (2), ou des Grecs avant Platées (3), jurant de ne jamais restaurer les temples brûlés par les Perses, mais d'en laisser subsister les ruines noircies, pour qu'elles portassent à jamais témoignage contre les Barbares. De là, dans Hérodote, le discours de Thémistocle aux Athéniens après Salamine, où la défaite du Grand Roi est expliquée par les sacrilèges de celui-ci (4). Cette explication est déjà dans Eschyle, avec cette aggravation que chez le tragique, c'est Darius qui la donne : en sorte que le père même de Xerxès se trouve être le porte-parole et le garant des griefs helléniques :

οἱ γῆν μολόντες Ἑλλάδ' οὐ θεῶν βρέτη  
 810 ἤδοῦντο συλᾶν, οὐδὲ πιμπράναι νεῶς ·  
 βῶμοι δ' αἴιστοι δαιμόνων θ' ἰδρούματα  
 πρόρριζα φύρδην ἐξανέστραπται βάρων.

Je crois qu'il y a dans ces quatre vers une plénitude précise que les interprètes modernes ne rendent pas bien, et qu'il importe de saisir, Eschyle apparaissant de plus en plus comme notre source d'information la plus sûre pour ceux des faits de la deuxième guerre médique dont il a parlé dans sa tragédie (5).

(1) Cf. Koepf, dans *Arch. Jahrb.*, 1890, p. 271; Lechat, *Sculpt. att. avant Phidias*, p. 433.

(2) Isocrate, *Panég.*, 156.

(3) Lycurgue, *Contre Léocrate*, 81. Diodore, XI, 29. Pausanias, X, 35, 2.

(4) VIII, 109 : ὅς τὰ τε ἱερά καὶ τὰ ἴδια ἐν ὁμοίῳ ἐποίηστο, ἐμπιπράς τε καὶ καταβάλλων τῶν θεῶν τὰ ἀγάλματα.

(5) Cf. l'article sur *La Légende du châtement de l'Hellespont par Xerxès*, dans la *Rev. ét. anc.*, 1912, p. 361.

Patin (1) résume le passage ainsi : « Darius fait connaître comment les Perses, en détruisant par toute la Grèce les images et les temples des dieux, se sont attiré leur colère ». Et Mazon (2) traduit : « ...eux qui, venus sur la terre grecque, n'hésitaient pas à dépouiller les statues des dieux, à incendier les temples; eux par qui des autels ont été détruits, des images divines, pêle mêle, la tête en bas, renversées de leurs socles ». Toutes les traductions, tous les commentaires que j'ai pu voir concordent avec ces deux spécimens. Je voudrais scruter ce passage, le seul des *Perses* où il soit question des sacrilèges commis en Grèce par Xerxès et ses Barbares.

## I

On y voit que ces sacrilèges furent de quatre sortes :

1° θεῶν βρέτη συλᾶν

2° πιμπράναι νεώς

3° βωμοὶ πρόρριζα φύρδην ἐξανεστραμμένοι βάθρων

4° les δαιμόνων ἰδρύματα traités comme les βωμοί.

Les n<sup>os</sup> 2 et 3 se passent de commentaire : les Perses ont incendié les temples; et les autels — lesquels se trouvaient devant la porte des temples, et qui, dès la période archaïque, étaient parfois des constructions assez grandes, un massif revêtu d'orthostates, couronné d'un θριγκός, et posé sur une base à plusieurs marches —, les autels ont été démolis jusque dans leurs fondations (πρόρριζα), et leurs pierres éparpillées sur le sol (φύρδην). Mais les n<sup>os</sup> 1 et 4 demandent de plus longues explications.

Θεῶν βρέτη συλᾶν. La traduction reçue, « dépouiller les statues des dieux » de leurs bijoux, de leur κόσμος (3), s'autorise des

(1) *Tragiques grecs*, t. I, p. 237.

(2) *Eschyle* (coll. Budé), t. I, p. 90.

(3) Pour le sens de κόσμος, voir en dernier lieu Blinkenberg, *Chronique du temple lindien*, p. 443. Le texte littéraire le plus intéressant concernant le κόσμος se trouve dans Elien, *Var. hist.*, I, 20 : Διονύσιος ἐξ ἀπάντων τῶν ἐν Συρακούσαις ἱερῶν ἐσύλησε τὰ χρῆματα. Τοῦ δὲ ἀγάλματος τοῦ Διὸς περιεΐλε τὸν ἐσθῆτα καὶ τὸν κόσμον, ὃς ἦν φασὶ χρυσίου πέντε καὶ ἠδοήκοντα ταλάντων.

textes d'Hérodote et d'Isocrate concernant les pillages des temples grecs par les Perses : τὸ ἱρόν καὶ ὁ νηὸς συληθέντα ἐνεπίμπρατο (Hérod., VI, 19, à propos des Branchides) — τὰ ἱρὰ συλήσαντες ἐνέπρησαν (VI, 101, à propos d'Erétrie) — τὸ ἱρόν συλήσαντες ἐνέπρησαν πᾶσαν τὴν ἀκρόπολιν (VIII, 53, Athènes) — ἱερά συλώμενα καὶ νεῶς ἐμπιπραμένους (Isoc., *Panég.*, 96, Athènes). Mais dans ces textes, il n'est pas question de statues, il ne s'agit que des sanctuaires ; or, personne ne doute que ἱρόν ou νηὸν συλᾶν ne signifie « piller un sanctuaire, un temple ». Le passage d'Isocrate, *Panég.*, 155 : οἱ καὶ τῶν θεῶν ἔδη καὶ τοὺς νεῶς συλᾶν ἐν τῷ προστέρῳ πολέμῳ καὶ κατακάειν ἐτόλμησαν, rapproché d'Elie, *Var. hist.*, I, 20 : τὸ ἄγαλμα τοῦ Ἀπόλλωνος περιεσύλησεν, ἔχον καὶ αὐτὸ χρυσοῦς βοστρύχους, κελεύσας ἀποκεῖραι τινα αὐτοῦς (1) — paraîtra peut-être décider la question en faveur de la traduction traditionnelle du θεῶν βρέτη συλᾶν d'Eschyle. Je garde mes doutes tout de même, parce qu'Isocrate, écrivant une centaine d'années après les événements, n'en connaît plus que la légende et s'exprime avec l'imprécision d'un rhéteur. A prendre sa phrase à la rigueur, il faudrait en conclure que les Perses avaient livré aux flammes les statues susceptibles de brûler (2), c'est-à-dire les idoles de bois (ξόανα) : ce qui paraît difficile à croire, car les Athéniens avaient dû les mettre en sûreté (3) à Salamine, Egine ou Trézène (4), comme ils firent pour la plus vénérée de toutes, celle d'Athéna Polias (5). Les ξόανα étaient

(1) Il s'agit de Denys de Syracuse.

(2) Il est vrai que l'incendie allumé par les Perses avait pu endommager des statues de bronze ou de marbre ; cf. Pausanias, I, 27, 7 : ἔστι δὲ Ἀθηναῖς ἀγάλματα ἀρχαῖα καὶ σφισσι ἀπετάχτη μὲν οὐδέν, μελάντερα δὲ καὶ πληγὴν ἐνεγκεῖν ἔστιν ἀσθενέστερα ἐπέλαθε γὰρ καὶ ταῦτα ἢ φλόξ, ὅτε ἐσθεθηκότων ἐς τὰς ναῦς Ἀθηναίων βασιλεὺς εἶλεν ἔρημον τῶν ἐν ἡλικίᾳ τὴν πόλιν.

(3) Voir le raisonnement de Pausanias (III, 16, 6) à propos de l'Artémis de Brauron : πῶς ἤνικα Ἀθηναῖοι τὴν χώραν ἐκλιπεῖν παρεσκευάζοντο, οὐκ ἐσθέντο καὶ τοῦτο ἐς τὰς ναῦς :

(4) Hérodote, VIII, 41.

(5) Clidème, ou Clitodème, le plus ancien des Athidographes (Pausanias, X, 15, 3), cité par Plutarque, *Thémist.*, 10 (= *FGH*, I, p. 362) : Thémistocle réunit au Pirée, pour l'envoyer dans les îles et les villes du golfe Saronique, la population

les idoles du culte, et, donc, les images saintes par excellence ; comme ils étaient faits de bois, parfois avec tête amovible, on pouvait les transporter aisément.

Pour comprendre ce θεῶν βρέτη συλᾶν, il faut tenir compte, je crois, du caractère particulier du style eschyléen, style souvent assez éloigné, même dans le *diverbiūm*, de l'usage courant : à preuve ce mot βρέτη, qui n'est certes pas un vocable ordinaire pour parler des images divines. Βρέτη est une expression solennelle et poétique, le verbe dont elle dépend et qui la suit immédiatement ne saurait être tout à fait prosaïque. Or, si συλᾶν, dans l'usage courant, signifie « dépouiller », il signifie, en langue poétique « enlever » : ἔσυλα τόξον (Δ 105), « Pandaros enleva son arc de l'épaule », σύλα πῶμα φαρέτρης (Δ 116), « Pandaros enleva le couvercle de son carquois ». Ce sens d' « enlever » paraît même le sens premier du mot. Le suppliant était ἄσυλος, parce qu'on ne devait pas l'enlever, l'arracher de l'autel ou du sanctuaire où il s'était réfugié. Je crois donc qu'Eschyle, avec son θεῶν βρέτη συλᾶν, a voulu rappeler, en termes poétiques, que Xerxès avait enlevé des sanctuaires grecs, et plus exactement des sanctuaires athéniens, certaines des idoles qui s'y trouvaient. Les faits, en tout cas, concordent avec cette interprétation.

Pourquoi le code d'Hamourabi et tant d'autres monuments qui n'avaient pas été faits pour Suse, y ont-ils été retrouvés dans les fouilles ? Parce que c'était l'usage en Orient que le vainqueur prit au vaincu ce que celui-ci avait de plus précieux, ses idoles et son métal. Vers l'an 2000, le roi de Suse envahit la Mésopotamie, et emporta chez lui la statue de Nana, patronne d'Ourouk (1). On trouvera dans un mémoire du Père Scheil (2)

de l'Attique ; mais comme il a besoin d'argent pour la flotte, il prend celui qu'il trouve dans les bagages des réfugiés, au cours d'une perquisition ordonnée sous prétexte de rechercher le gorgonéion (d'or) du xoanon d'Athéna Polias, lequel avait été dérobé pendant le déménagement de l'idole. Sur cette idole, cf. Frickehaus, *Das Athenabild des alten Tempels in Athen*, ap. *Ath. Mitth.*, 1908, p. 17.

(1) Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, 11<sup>e</sup> éd., p. 194.

(2) *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. II, textes élamites-sémitiques, 1, p. 3.



des détails abondants sur cet usage à l'époque très ancienne. Les Achéménides ne devaient pas manquer de s'y conformer. Hérodote, I, 183, raconte que Xerxès fit emporter de Babylone la statue du dieu Bel; elle était en or massif. Arrien note que le même roi avait rapporté de Grèce à Suse, où Alexandre les retrouva, toutes sortes d'objets précieux (1). Il avait bon goût, Xerxès, ou il était bien conseillé par des Grecs qu'il avait avec lui : statues et statuettes, vases de luxe et livres, tout ce qu'il put trouver à Athènes de beau et de rare fut expédié à Suse. Des livres? Oui : les exemplaires d'Homère et d'Hésiode qu'avait fait établir Pisistrate. C'est Aulu Gelle qui l'assure (2), il n'y a aucune raison de révoquer en doute cette assertion (3). Des vases de luxe? Les fouilles de Suse ont rendu quelques fragments de ces beaux vases à fond blanc, comme en fabriquaient certains ateliers du Céramique précisément au temps de la deuxième guerre médique (4). Peut-être le trépied ionien archaïque, qui avait pour poignée la tête de griffon publiée comme « jolie tête d'aigle, de travail oriental » par Jéquier dans les *Mémoires de la Délégation en Perse* (5), a-t-il fait partie, lui aussi, du butin de Xerxès. Je croirais du reste plutôt, d'après le style et

(1) *Anabase*, III, 16, 7 : πολλὰ... ὅσα Ξέρξης ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος ἄγων ἤλαθε.

(2) VII, 17 : *libros Athenis disciplinarum liberalium publice ad legendum prae-bendos primus posuisse dicitur Pisistratus tyrannus. Deinceps studiosius accuratiusque ipsi Athenienses auverunt; sed omnem illam postea librorum copiam Xerxes Athenarum potitus urbe ipsa praeter arcem incensa abstulit asportavitque in Persas. Eos porro libros universos multis post tempestatibus Seleucus rex, qui Nicanor appellatus est, referendos Athenas curavit.* La source de ce passage doit être Suétone : cf. la p. xxxviii de la préface d'Hosius à son édition d'Aulu Gelle.

(3) Cf. Dziatzko, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Bibliolheken*, col. 408.

(4) *Mém. de la Délég.*, *Recherches archéol.*, t. I, p. 116; Pottier, ap. *C. R. Acad. Inscr.*, 1902, p. 428; 1903, p. 216; *Cat. des vases du Louvre*, t. III, p. 170.

(5) T. VII, p. 37. Pour des poignées analogues, provenant de trépieds ioniens archaïques, cf. *Fouilles de Delphes*, t. V, p. 84, pl. X-XI. Un autre ornement caractéristique du trépied ionien archaïque est l'applique porte-anneau, en forme de Sirène ou de Harpie, mi-femme, mi-oiseau (*Fouilles de Delphes*, t. V, p. 80, pl. XII-XIII; Weicker, *Seelenvogel*, p. 90), dont quelques exemplaires, parvenus dans les régions du Haut-Euphrate, peut-être comme butin rapporté des pays grecs par les troupes de Darius ou de Xerxès, sont considérés par les panbabilonistes (Lehmann-Haupt, ap. Roscher, *Lexicon*, IV, col. 699) comme des représentations de la déesse Sémiramis.



la date, qu'il fut envoyé à Suse sous le règne de Darius (1), lors de la répression de la révolte ionienne, quand les Perses saccagèrent les sanctuaires d'Ionie, notamment celui de Didymes. C'est du sac de Didyméion que provenait le bronze colossal d'Apollon Philésios, par Canachos, que Séleucos Nicanor devait, deux siècles plus tard, retrouver en Perse (2) et restituer aux Milésiens, de même qu'il rendit aux Athéniens les Tyrannoctones d'Anténor et les livres de Pisistrate retrouvés à Suse; de même qu'à la même époque, Ptolémée Sôter faisait rendre aux temples égyptiens les images divines, les ustensiles et les livres sacrés dont les Perses les avaient dépouillés (3).

## II

Du Didyméion encore provient un autre ex-voto, que les Macédoniens durent être surpris de retrouver dans Suse. Celui-ci, les Milésiens ne jugèrent pas devoir le réclamer, vu, je suppose, les frais de transport et le peu d'intérêt qu'après deux siècles et demi cette offrande présentait pour eux : ceux qui l'avaient dédiée jadis étaient au temps de Séleucos bien oubliés, leur famille s'était éteinte, les terribles épreuves subies par Milet au début du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle avaient dû anéantir bien des familles qui au <sup>vi</sup><sup>e</sup> avaient brillé dans la cité. L'ἄνθημα dont il s'agit est l'osselet en bronze plein, du poids d'environ un quintal, qui est

(1) De même, les pièces d'argent de Gêta, roi des Édones (*BCH*, 1911, pl. 1), découvertes il y a un siècle en Mésopotamie, qui ont dû être rapportées de Thrace comme butin, le furent, je crois, après la conquête de ce pays par les Perses de Darius en 513, plutôt qu'après le passage de Xerxès en 480.

(2) Pausanias (I, 46, 3) dit « à Ecbatane », Haussoullier (*Études sur Milet et le Didyméion*, p. 44) dit « à Suse ».

(3) Stèle du Satrape : H. Brugsch, ap. *Zeit f. äg. Spr.*, 1871, p. 1; *OGIS*, n° 54, note 25; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, t. I, p. 105. Les successeurs de Sôter prétendent avoir comme lui restitué aux temples égyptiens maint objet sacré enlevé par des Perses : cf. pour Philadelphie, Wiedemann, *Gesch. Aegyptens*, p. 247; pour Évergète, *OGIS*, n° 54, l. 21 et n° 56, l. 10; pour Philopator, Spiegelberg, *Demot. Inschr.*, p. 17.

conservé maintenant au Louvre (1) et dont la face supérieure porte, en belles lettres ioniennes de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la dédicace que voici : τὰδε τᾶγάλματα ἀπὸ λείῳ Ἀριστόλοχος καὶ Θράσων ἀνέθεσαν τῶπόλλωνι δεκάτην ἔχουσαν δ' αὐτὰ σικλῆς ὁ Κυδιμάνδρος, « Aristoloche et Thrason ont dédié à Apollon, comme dîme de leurs moissons, ces ex-votos, fondus par Siclès, fils de Cydimandre ».

Il ne semble pas que cet objet ait servi de base à une statuette de bronze : la face supérieure ne présente ni trou de scellement, ni cavité d'encastrement, ni trace de soudure. Le pluriel τᾶγάλματα nous garantit que l'osselet qui nous est parvenu ne constituait pas à lui seul, malgré ses dimensions, toute l'offrande d'Aristoloche et de Thrason. Le fait qu'il soit signé seulement d'un fondeur indique que la partie disparue n'était pas plus artistique que la partie conservée. Je présume qu'Aristoloche et Thrason étaient deux frères qui avaient offert deux osselets jumeaux, réunis, comme deux boulets ramés, par une chaîne passée dans la bélière que l'exemplaire conservé porte sur l'une de ses faces latérales. Le mot τᾶγάλματα a ici, comme dans d'autres dédicaces archaïques de Milet, son sens étymologique d'« objet destiné à faire plaisir à qui le reçoit et le possède ». Le fondeur est nommé (2), encore que son œuvre n'ait rien d'artistique, parce que la fonte d'une pièce de cette importance devait présenter à cette époque-là des difficultés qu'il était glorieux d'avoir surmontées. On se rappelle que le groupe des Tyrannoctones, voué à Athènes après la deuxième guerre médique pour remplacer celui d'Anténor volé par les Perses,

(1) Salle des antiquités assyriennes et chaldéennes. Larg. 0 m. 31, h. 0 m. 23. La base de marbre, en forme d'osselet, trouvée à Olympie (Treu, *Bildw. von Olympia*, p. 212), mesure 0 m. 79 de large, 0 m. 51 de haut. Un autre bel exemple de grand osselet est celui d'Égine, en terre cuite, orné de délicieuses figures rouges (*JHS*, XIII, p. 135).

(2) Jusqu'à la découverte de l'osselet de Suse, on ne connaissait qu'une signature de fondeur, celle de Botrys de Leucé, du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., trouvée à Rhodes (*Rev. ét. anc.*, 1903, p. 389). Dans la dédicace de l'osselet, la lecture ἐχουσαν, au lieu d'ἐγάλματα proposé par le premier éditeur, est due à B. Keil (*Rev. de philol.*, 1905, p. 335).

était signé de Critios et de Nésiotès. Or, comme Pausanias ne nomme, à propos de ce groupe, que Critios (1) et que dans tout le cours de sa *Périégèse* il ne cite jamais Nésiotès ni aucun élève de Nésiotès, alors qu'il en cite de Critios (2), Hauser (3) a supposé, non sans vraisemblance (4), que Critios était le sculpteur du groupe des Tyrannoctones et que si Nésiotès a été admis avec Critios à l'honneur de la signature, c'est qu'il lui avait servi de fondeur. En ces temps archaïques où la métallurgie gardait encore jalousement ses secrets, on conçoit que le fondeur ait eu le droit de mettre son nom à côté de celui du sculpteur.

Quel était le nom du fondeur de l'osselet ? Il a été lu  $\text{Τσικλης}$  par le premier éditeur (5), cette lecture concorde avec l'apparence de l'original — je dis avec l'apparence, car après examen de l'osselet, je me demande si l'inscription, entre l' $\alpha$  final de  $\alpha\upsilon\tau\acute{\alpha}$  et la première lettre du nom du fondeur, n'a pas reçu dans l'antiquité un ou deux coups de burin, comme on en distingue en d'autres endroits, sur la surface supérieure, assez effacée, de l'osselet. Bruno Keil, sans avoir vu l'original, a conjecturé  $\text{Ησικλης}$ , mais l'examen de l'osselet ne confirme pas cette conjecture. J'avais, de mon côté, conjecturé  $\text{Ἰσικλης}$ , leçon proposée également par l'éditeur de la troisième édition de la *Sylloge*, n° 3 ; il l'a admise dans son texte, et ne signale pas, dans ses notes, la difficulté résultant de l'apparence de l'original. Supposé que la vraie lecture fût bien  $\text{Ἰσικλης}$ , c'est-à-dire « Gloire d'Isis », on en devrait conclure, je

(1) I, 8, 5 : τῶν ἀνδριάντων οἱ μὲν εἰσι Κριτίου τέχνη.

(2) VI, 3, 5 : Δαμόκριτος Σικυώνιος, ὃς ἐς πέμπτον διδάσκαλον ἀνέει τὸν Ἀττικὸν Κριτίαν.

(3) *Röm. Mitth.*, 1904, p. 170.

(4) Lechat (*La Sculpt. att. avant Phidias*, p. 450) fait remarquer toutefois : 1° que Lucien (*Philops.*, 18) désigne Critios et Nésiotès comme les auteurs des Tyrannoctones ; 2° que l'Epicharinos attribué au seul Critios par Pausanias (I, 23, 14), était signé de Critios et de Nésiotès (Loewy, *Inscr. gr. Bild.*, n° 39) ; 3° que l'on a retrouvé quatre autres bases, où Critios et Nésiotès ont signé ensemble.

(5) Haussoullier, ap. *Mém. de la Délégation*, VII, *Recherches archéologiques*, II, p. 157.

crois, que notre fondeur s'était initié à Naucratis, dans la ville milésienne du Delta, aux procédés des fondeurs égyptiens, comme avaient fait, pas longtemps avant lui, d'autres artisans ioniens, le Samien Rhoecos et ses fils Téléclès et Théodore (1). Etant donné l'hérédité des professions en Grèce (2), on peut admettre que le père d'Isiclès, Cydimandre (3), était fondeur, lui aussi. Ce Cydimandre avait dû aller à Naucratis pour y dérober les secrets de la métallurgie égyptienne; c'est à Naucratis qu'il avait eu le fils qu'en l'honneur de la grande déesse d'Égypte, et peut-être parce que né d'une Égyptienne, il avait appelé Isiclès. Une des statuettes ioniennes archaïques trouvées par les Anglais à Naucratis reproduit le type égyptien d'Isis et d'Harpocrate (4). Une statuette égyptienne en bronze, qui représente Isis allaitant Harpocrate, porte cette inscription en caractères archaïques : Πύθερμός με ὁ Νε(ι)λωνος ἐλύτατο τὸ τῆς Ἑσσιος ἄγαλμα (5). D'après tout cela, il n'y a rien d'in vraisemblable à ce qu'un Milésien de Naucratis ait, au vi<sup>e</sup> siècle, appelé son fils Isiclès. Si tel était le nom de notre fondeur, on voit sans qu'il soit besoin d'insister quel intérêt cela aurait pour l'histoire de l'influence de l'Égypte sur l'Ionie (6). Je me bornerai à rappeler qu'il y a soixante ans Newton (7) insistait déjà sur le caractère égypti-

(1) Pour Rhoecos, voir l'inscription sur tesson dans Gardner, *Naucratis*, t. II, p. 65. Pour Téléclès et Théodore, voir Diodore, I, 98. Cf. Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 412.

(2) Guiraud, *Études économiques sur l'Antiquité*, p. 39 et 59.

(3) Cydimandre, nom anatolien. L'explication des noms anatoliens de la famille Μανδρο est due à Letronne (*Annali dell' Inst.*, 1845, p. 283 = *Œuvres*, III, 2, 38). On s'étonne que pour cette question Haussoullier (*loc. cit.*) renvoie, non au mémoire magistral de Letronne, mais à quelques mots sans intérêt écrits par l'adversaire aussi médiocre qu'oublié de Letronne, Raoul Rochette.

(4) *Naucratis*, t. II, Pl. XIV, 7. Cf. Lechat, *Au Musée*, p. 409.

(5) *JHS*, 1904, p. 336. La forme Ἑσσιος correspond mieux qu'Ἴσιος à l'égyptien : cf. *Graffites d'Abidos*, n<sup>o</sup> 74, et une dédicace de la Chalcidique, du n<sup>e</sup> s. av. J.-C., Ἑσσιδι χαριστήριον, dans Duchesne et Bayet, *Mission au mont Athos*, p. 78, n<sup>o</sup> 122.

(6) Cf. Pottier, *Note sur le style égyptisant dans la plastique grecque*, dans *BCH*, 1894, p. 408.

(7) *Halicarnassus, Cnidus and Branchidae* (Londres, 1862), t. II, p. 549-553. Cf. Lechat, *Au Musée*, p. 409.

sant des sculptures des Branchides, et que parmi les statues archaïques de l'Acropole d'Athènes, il y en a — les statues de scribes assis — dont le type est évidemment inspiré par l'iconographie égyptienne (1).

### III

Ainsi, Darius avait transporté à Suse les dépouilles du Didyméon. En sorte qu'Eschyle fait reprocher à Xerxès par l'ombre de Darius des actes comme celui-ci en avait lui-même ordonné, et qui, à des monarques orientaux, devaient sembler non seulement licites, mais obligatoires, parce qu'imposés par les Dieux.

Nous avons quelques renseignements sur les images envoyées de Grèce en Asie par Xerxès. Pausanias (VIII, 46), dit qu'outre les statues prises à Athènes dans la ville basse, *χωρίς ἣ ὅσα ἐξέκομιτε τοῦ Ἀθηναίων ἄπτεως*, Xerxès expédia en Asie l'image de l'Athéna Braurônienne, prise à Brauron, sur la côte N.-E. de l'Attique (2). Deux cents ans plus tard, cette image fut concédée par Séleucos (Nicanor), non pas aux Athéniens, mais aux habitants d'une des Laodicées de Syrie (3).

« Outre les statues prises à Athènes dans la ville basse » : à quelles œuvres d'art pensait Pausanias en écrivant cela ? Sûrement, aux effigies des Tyrannicides par Anténor (4), qui avaient été érigées en 506 sur le marché, qui furent expédiées par Xerxès à Suse en 480, et que Séleucos rendit aux Athéniens, en 294 avant notre ère (5).

On sait la controverse à laquelle avait donné lieu, avant la découverte, à Delphes, de la statue du cocher syracusain, le

(1) Lechat, *La Sculpt. att. avant Phidias*, p. 267-272.

(2) Diodore, XI, 14 : κατέπλευσεν ὁ στόλος ἐκ τῆς Εὐβοίας εἰς τὴν Ἀττικὴν, πεπορθηκῶς τὴν τε Εὐβοίαν καὶ τὴν παραλίαν τῆς Ἀττικῆς.

(3) Pausanias, III, 16 : Ἀθηναίοις παρώφθη γενόμενον λάφυρον τῷ Μίθῳ · τὸ γὰρ ἐκ Βραυρῶνος ἐκομίσθη τε ἐς Σοῦσα, καὶ ὕστερον Σελεύκου δόντος Σύροι Λαοδικεῖς ἐφ' ἡμῶν ἔχουσιν.

(4) Overbeck, *Schriftquellen*, 443-447.

(5) Haussoullier, *Et. sur Milet*, p. 43.



groupe des Tyrannoctones au musée de Naples : cette copie était-elle la réplique de l'œuvre d'Anténor, ou de celle, plus récente d'une génération, que les Athéniens demandèrent à Critios, pour remplacer le groupe d'Anténor enlevé par les Perses ? La question a été jugée au profit de Critios (1). L'ori-

(1) Lechat, *La Sculpture attique avant Phidias*, p. 438-451 ; Hauser, ap. *Röm. Mitth.*, 1904, p. 163. Je crois que Studniczka (*Die beiden Fassungen der Tyrannenmördergruppe*, ap. *Neue Jahrbücher*, 1906, I, p. 345) s'est trompé, quand il a essayé de distinguer, parmi les représentations qui nous sont parvenues des Tyrannoctones, celles qui dérivent de l'œuvre d'Anténor, et celles qui dérivent de l'œuvre de Critios. Je crois que deux d'entre elles, la peinture du stamnos de Wurzburg (*Arch. Zeit.*, 1883, pl. 12 ; Studniczka, pl. I, 5) et la peinture du cotyle trouvé par Orsi à Géla dans le sanctuaire de *Ῥοίσιςτης* Antiphémios (*Notizie degli Scavi*, 1900, p. 276 ; Petersen, ap. *Röm. Mitth.*, 1901, p. 103), l'une et l'autre du style sévère des figures rouges, sont des compositions sans rapport direct avec l'un ou l'autre des deux groupes considérés. Toutes les autres représentations des Tyrannoctones (lécythe à f. n. de style tardif dans la coll. Scaramanga : *Arch.-ep. Mitth.*, III, pl. 6 = St., I, 1 — fragment d'œnochoé à f. r. trouvé au tombeau de Déxiléos, où l'on voit, à côté des Tyrannoctones, la stèle des privilèges accordés à leurs descendants : *Boston Museum of Fine Arts, Bulletin*, 1905, n° 4, p. 27 = *Röm. Mitth.*, 1904, p. 6 = *Rev. ét. gr.*, 1906, p. 155 = St., I, 7 — un petit vase à f. r. inédit, que M. Jean Colin me signale au musée de la Villa Giulia — l'épisme de bouclier sur une amphore panathénaïque du Musée Britannique : *Monum. dell' Inst.*, X, pl. 48 d = Baumeister, fig. 1347 = St., I, 6 — le trône de marbre trouvé à Athènes, aujourd'hui à Broom Hall, le château d'Elgin, près de Dunfermline en Ecosse : *JHS*, 1884, p. 143, pl. XLVIII = St., I, 9 — le plomb ap. *BCH*, 1884, pl. III, 71 = St., I, 3 — le statère de Cyzique, *Cat. of Greek Coins*, Mysia, pl. VII, 3 = St., I, 8 — et le différent de divers tétradrachmes attiques, datés approximativement de l'an 400 avant notre ère : *JHS*, 1887, p. 44, pl. LXXVII, DD, 14 et 15) se rattachent à l'œuvre de Critios. Pour l'interprétation de celle-ci, il faut tenir compte d'Aristophane, *Lysistrata*, 633-5, passage sur lequel le commentaire d'Adolphe Willems (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, cl. des lettres, déc. 1906, p. 28) ne me semble pas heureux : ce passage signifie : « Je hanterai l'agora à l'exemple d'Aristogiton et me planterai ainsi près de lui (*ici le coryphée lève le poing*), car justement l'occasion s'offre à moi de casser la gueule à cette vieille que les Dieux détestent ». Le coryphée assure donc qu'il se plantera à côté d'Aristogiton, dans l'attitude d'Harmodios : ainsi celui des Tyrannoctones que Critios (et sans doute déjà aussi Anténor) avait représenté le bras levé était Harmodios, comme il résulte aussi du cotyle de Géla ; Aristogiton, qui était *Ῥερόστρης* et qui, en conséquence, était représenté barbu (fragment de Boston, stamnos de Wurzburg, lécythe Scaramanga, relief Elgin), portait la garde basse. Une réminiscence des Tyrannoctones de Critios se retrouve dans un des reliefs de l'héroun de Trysa, qui est une œuvre attique de la fin du v<sup>e</sup> siècle (Benndorf, *Das Heroon von Giölbaschi-Trysa*, fig. à la p. 97). Washburn (*American Journal of Arch.*, 1918, p. 145) a soutenu que l'Ajax et l'Achille du vase Vivenzio, au musée de Naples (Furtwängler-Reichhold, pl. 34), étaient inspirés, celui-ci de l'Harmodios, celui-là de l'Aristogiton du groupe de Naples.

ginal dont le groupe de Naples est une réplique devait être en bronze. Il en était certainement déjà ainsi de l'œuvre d'Anté-nor. Même si nous n'avions pas à cet égard des témoignages formels (1), nous pourrions en être sûrs du fait seul de son transfert à Suse : les Perses ne se seraient pas donné la peine de la transporter chez eux, si, indépendamment de sa signifi-cation comme trophée, elle n'avait représenté, par sa matière, une certaine valeur. D'une façon générale, on peut croire que toutes les images qu'ils rapportèrent de Grèce devaient être en bronze. Les images de bronze étaient creuses, très minces, partant bien plus faciles à transporter que des marbres (2) ; et, matériellement, elles étaient plus précieuses. La Bible dit qu'après la prise de Jérusalem, les Chaldéens de Nabuchodo-nosor « brisèrent les stèles de bronze qui étaient dans le temple de l'Eternel, les bases, le grand chaudron de bronze, et emportèrent le métal à Babylone. Ils prirent les cendriers, les pelles, les couteaux, les tasses et généralement tous les ustensiles de bronze avec lesquels on faisait le service divin (3) ». L'avidité des grands maîtres d'artillerie d'autrefois à faire main basse sur le bronze et le cuivre des villes gagnées n'était pas plus grande que celle des anciens monarques d'Orient à s'empar-er des métaux du vaincu. Et ceci nous expliquera, dans Héro-dote, le passage où Thémistocle reproche à Xerxès d'avoir brûlé et jeté bas les statues des Dieux, ἐμπιπράς τε καὶ καταβάλλων τῶν θεῶν τὰ ἀγάλματα (VIII, 109). Il n'y a pas à supposer une lacune après ἐμπιπράς τε et à proposer de la combler ainsi : ἐμπιπράς τε [τοὺς νηρούς] καὶ καταβάλλων τῶν θεῶν τὰ ἀγάλματα. Ce texte n'a besoin que d'explication. Thémistocle s'adresse aux Athéniens, les pensées que lui prête Hérodote sont bien celles qu'un

(1) Arrien, *Anab.*, III, 16, 7 : πολλὰ καὶ ἄλλα κατελήφθη αὐτοῦ (Alexandre à Suse) ὅσα Εὐρέης ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος ἄγων ἦλθε, τὰ τε ἄλλα καὶ Ἀρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος χαλκαὶ εἰκόνας. Cf. encore VII, 19, 2 et Valère Maxime, II, 10, *ext.* 1 : *Harmodi et Aristogitonis effigies aeneas Xerxes in regnum suum transtulit; longo deinde interjecto tempore, Seleucus in pristinam sedem reportandas curavit.*

(2) L'Adorant de Berlin peut être porté par un seul homme (Walters, *Cal. of the Bronzes in the Brit. Mus.*, p. 33).

(3) II Rois, XXV, 13-14. Cf. Renan, *Hist. d'Israël*, t. III, p. 314.

Athénien devait avoir, après Salamine : il reproche à Xerxès les sacrilèges dont celui-ci s'est rendu coupable à Athènes : Xerxès a fait renverser de leurs piédestaux (*καταβάλλων*) les innombrables *ἀγάλματα* de tuf ou de marbre que la piété des Athéniens avait voués à la Citadelle et dont les débris remplissent aujourd'hui le Musée de l'Acropole ; et il a fait brûler (*ἐμπιπράς*) les vieilles idoles de bois, les *ξόανα* vénérables, ceux du moins que les Athéniens, en quittant leur ville, n'avaient pas emporté avec eux. Ni les *ξόανα* de bois, ni les statues de tuf ou de marbre ne tentaient la convoitise du Barbare, c'est pourquoi il les fit détruire, tandis que les images en bronze étaient réservées pour le butin. De celles-ci, Thémistocle, dans le discours que lui prête Hérodote, ne dit rien. Ce n'est pas qu'il s'en soit désintéressé ; bien au contraire, on va voir qu'il fit ce qu'il put pour en récupérer au moins une au profit d'Athènes.

## IV

C'était vers 463 (1). Thémistocle, réfugié à Suse, où, en un an, il avait appris le perse, pour pouvoir parler au Roi sans interprète, s'était concilié la faveur d'Artaxerxès. Le roi l'avait fait dynaste de Magnésie et de Myonte, c'est-à-dire l'avait préposé à la défense, contre les Grecs (date de la bataille de l'Eurymédon : 465), de la riche vallée du Méandre (2). Thémistocle avait donc pris le chemin de ses fiefs. Par la route royale, il venait d'arriver à Sardes, où résidait le satrape de la province. Le temple de Kybébé-Anahita, que les compatriotes de Thémistocle avaient incendié quelque trente-cinq ans auparavant, était rebâti. Thémistocle, comme par hasard, s'en fut le visiter. Il devait savoir que depuis l'incendie de 498, Kybébé avait pour Athéna une de ces haines comme les dieux d'Orient en gardaient aux dieux

(1) Pour ce qui suit, cf. Plutarque, *Thémistocle*, 31.

(2) Pauly-Wissowa. s. v. Artaxerxes I, col. 1313.

ennemis (1), et que, pour satisfaire cette haine, Xerxès avait d'Athènes envoyé à Kybébé une portion du butin fait sur Athéna. Avant les guerres médiques, Thémistocle, sans doute comme archonte (2), avait eu à condamner à des amendes certains Athéniens pour avoir détourné de l'eau d'irrigation. On sait l'importance de l'eau pour les olivettes, lesquelles étaient la principale culture de l'Attique. Beaucoup appartenaient à Athéna. On comprend que les fraudeurs qui avaient fait tort à la Déesse en lui volant de l'eau dont avaient besoin les *μορταί*, lui dussent une compensation et que les amendes auxquelles l'archonte les avait condamnés fussent employées à offrir à Athéna un *ἄγαλμα*, c'est-à-dire une offrande qui pût la réjouir et l'apaiser. Épris comme ils étaient de plastique, les Grecs, et particulièrement les Athéniens ne savaient rien de mieux qu'une statue pour réjouir le cœur d'une divinité. Comme les hellanodiques faisaient à Olympie avec les amendes infligées aux athlètes (3) et à Rome les édiles (4), Thémistocle, avec les amendes du service des eaux, avait donc voué un *ἄγαλμα* à la Déesse. C'était une figure de bronze, haute de deux coudées, soit trois pieds (5), ou 88 centimètres, et qui, pour rappeler d'où était venu l'argent avec quoi on l'avait payée, représentait une jeune fille portant de l'eau dans une hydrie. Elle portait l'hydrie sur

(1) « Jahvé a une affaire d'honneur à régler avec Bel, son rival, qui a dans son temple les vases sacrés de Jérusalem. Il lui fera dégorger ce qu'il a englouti... » (Renan, *Hist. d'Israël*, t. III, p. 457).

(2) Plutarque dit : ὅτι τῶν Ἀθηνῆσιν ὕδατων ἐπιστάτης ἦν. J'ai peine à croire à l'existence d'ἐπιστάται τῶν ὕδατων, il n'en serait question nulle part, sauf ici. Thémistocle fut archonte en 493/2 (Pauly-Wissowa, s. v. Archontes, col. 385).

(3) Pausanias, V, 21, 2.

(4) Tite Live, X, 23. Ni dans le *Dict. des Antiq.* (s. v. *epibolé* et *mulcta*), ni dans Pauly-Wissowa (s. v. *epibolé*), je ne trouve rien sur l'Hydrophore de Thémistocle ni sur l'emploi des amendes en offrandes.

(5) Cf. Pline, *Nat. Hist.*, XXXIV, 11 : *Annales adnotavere, tripedaneas statuas in Foro statutas. Haec videlicet mensura honorata tunc erat* (avant la deuxième guerre punique). L'effigie masculine en bronze à qui appartenait la tête trouvée à l'Acropole (Collignon, *Sculpt. gr.*, t. I, fig. 163; De Ridder, *Bronzes de l'Acropole*, fig. 275; Lechat, *Sculpt. att. avant Phidias*, p. 377) devait mesurer environ trois pieds de haut. L'Apollon de Piombino mesure 1 m. 45, le bronze Sciarra 1 m. 41 (*Röm. Mitth.*, 1887, p. 92).



sa tête (1), ou, peut-être, ainsi que les « Verseuses » de la céramique ionienne de Chypre (2), la tenait-elle contre son giron, comme pour en verser le contenu.

« Thémistocle à Sardes, écrivait naguère M. Radet (3), occupa ses loisirs à visiter les sanctuaires. Dans l'un d'eux, il découvrit avec stupeur un ex-voto qui lui était bien connu : c'était une statue de bronze qu'il avait fait exécuter au temps de sa toute-puissance. » Je crois que si Thémistocle, devant son Hydrophore, manifesta de la stupeur, elle ne fut qu'apparente et que feinte. Car c'était probablement pour récupérer l'Hydrophore qu'il était allé flâner au Cybébéion. En tout cas, il se risqua à la demander au satrape, « soit, dit Plutarque, parce que sa piété lui imposait cette démarche, soit qu'il voulût, en réussissant cette négociation, montrer aux Athéniens de quelle faveur il jouissait auprès du Roi. » Je crois que si Thémistocle tâcha de donner à ses compatriotes cette preuve de plus de sa faveur auprès d'Artaxerxès, c'est qu'il comptait bien rentrer à Athènes après l'Hydrophore et grâce à elle. L'affaire du reste faillit mal tourner pour lui. Le satrape de Sardes n'aimait pas ce Grec trop habile, qui jadis avait fait tant de mal aux Perses, et qui maintenant, pour avoir promis au Roi qu'il lui soumettrait la Grèce (4), était si avant dans sa faveur. La requête de Thémistocle mit donc le Satrape dans une telle fureur, que l'autre jugea bon de disparaître. Or, admirez la cachette qu'il trouva. Ces grands seigneurs perses goûtaient fort les femmes d'Ionie. Celui-ci en avait dans son harem ; et, bien entendu, le subtil Thémistocle s'était mis en rapport avec elles. Ces femmes, dont quelques-unes avaient dû tomber en captivité dans leur bas-âge, quand la révolte de l'Ionie avait été réprimée et les Ioniens réduits en esclavage, gardaient, j'imagine, à leurs seigneurs et maîtres, au fond de leur cœur, une haine tenace. En sorte que

(1) Winter, *Die Typen*, t I, p. 156-159.

(2) Pottier, *Cal. des vases*, t. I, p. 113. Pour l'un et l'autre type d'hydrophore, cf. Perdrizet, *Terres cuites grecques d'Égypte*, pl. 102.

(3) *Rev. ét. anc.*, 1904, p. 285.

(4) Thucydide, I, 138.



pour esquiver la colère du satrape, Thémistocle trouva un asile dans le harem même de ce haut fonctionnaire. Mais ceci, comme dit Kipling, est une autre histoire.

## V

J'en viens à la quatrième sorte de sacrilèges reprochés à Xerxès par Darius, ou plutôt par Eschyle : avoir détruit jusque dans leurs fondations les ἰδρύματα δαιμόνων et jonché le sol de leurs débris. Il ne peut s'agir ni des statues de divinités ni des temples, Eschyle ayant consacré aux statues de divinités son premier chef d'accusation, et son deuxième aux temples. On n'a pas fait attention qu'au vers 808

ὕβρεως ἄποινα κἀθέων φρονημάτων

qui précède immédiatement le passage dont nous parlons, se trouve cette scholie qu'en raison de sa valeur, je considère comme un fragment du commentaire de Didyme : κἀθέων φρονημάτων] ἐπειδὴ ἀσεβὲς φρόνημα εἶχον, ἅτε ἱερά ἐμπιμπρῶντες καὶ τοὺς τάφους ἀνασκευάζοντες. Ainsi, pour Didyme, l'accusation de sacrilège qu'Eschyle, par la bouche de Darius, lançait contre Xerxès, se résumait sous deux chefs principaux, les temples incendiés, les tombeaux dévastés. Au vers 814 les mots δαιμόνων ἰδρύματα, que vise la scholie du vers 808, doivent désigner les cimetières.

Ἰδρύματα, ici, comme στυλῶν au vers précédent, a son sens premier. Il s'agit de « constructions ». Les textes nous disent — et les fouilles ont confirmé le témoignage des textes — qu'après leur mort, les Athéniens continuaient à être répartis κατὰ γένος, comme ils avaient fait leur vie durant. Les sépultures des γένη méritaient le nom d'ἰδρύματα, en raison de leurs murs de clôture, qui comprenaient parfois de gros murs de soutènement, en raison aussi des caveaux de pierre où reposaient les morts, en raison enfin des σήματα qui les désignaient à la piété du passant, ces σήματα se composant d'une haute stèle ou

d'une statue de marbre scellée sur un socle de pierre à plusieurs marches. Telles devaient être les tombes familiales dont parle Démosthène dans ses plaidoyers contre Macartatos (1) et contre Euboulidès (2);-telles étaient les grandes sépultures archaïques trouvées en divers endroits de l'Attique, celle de Kalyvia-Kouvara, d'où provient le grand κοῦρος du musée d'Athènes (3), celle de Vari, avec sa statue d'ἵππεύς (4), celle de Lambraki, avec sa stèle surmontée peut-être d'une sphinge en ronde bosse (5), celle de Vélanidéza, d'où proviennent les deux stèles fameuses de Lyséas et d'Aristion (6). A l'époque archaïque, les Athéniens riches vivaient encore généralement dans la χώρα, ils y menaient l'existence de propriétaires campagnards. Rien ne permet de croire que les belles sépultures aristocratiques, que signalaient leurs hautes stèles et leurs statues, placées sur socles à degrés, parfois sur tumuli, aient échappé aux marteaux et aux pinces des pillards de l'armée perse : d'autant qu'à faire le métier de *τυμβωρύχοι*, les Barbares devaient avoir des aubaines, trouver des *περίσματα* de prix, des bijoux, et ces mentonnières découpées dans de l'or en feuille, comme on en mettait aux morts (7). Diodore assure que la campagne ne fut pas plus épargnée que la ville (8). Le texte de Pausanias, sur l'image d'Artémis prise par les Perses à Brauron (9), confirme l'assertion de Diodore. Du reste, une fois Xerxès parti, Mardonios, qui l'avait accompagné avec l'armée jusqu'en Thessalie où il prit ses quartiers d'hiver, revint en Attique au printemps de

(1) § 79 : καλεῖται τὸ μνήμα Βουσελιδῶν, πολλὸς τόπος περιβεβλημένος, ὡς περ οἱ ἀρχαῖοι ἐνόμιζον. Ἐν τούτῳ τῷ μνήματι οἱ μὲν ἄλλοι ἔπικυες οἱ ἀπὸ τοῦ Βουσελοῦ κεῖνται. Cf. Fustel de Coulanges, *Cité antique*, p. 114; Hermann, *Griech. Alt.*, t. III, § 40, n. 13; Rohde, *Psyche*, t. I, p. 229.

(2) § 28 : τὰ πατρῶα μνήματα, ὧν ὅσπερ εἰσι τοῦ γένους κοινωνοῦσιν.

(3) Collignon, *La Sculpture funéraire*, fig. 31.

(4) *Id.*, fig. 34.

(5) Cavvadias, *Γλυπτὰ τοῦ Ἐθν. Μουσ.*, n° 41; Collignon, *Id.*, fig. 15.

(6) Conze, *Altische Grabreliefs*, p. 3 et 4, pl. I et II.

(7) *Mon. Piot*, I, p. 58, pl. VII.

(8) XI, 14 : εἰς τὴν Ἀττικὴν ἐμβαλόντες τὴν μὲν χώραν ἐδήωσαν, τὰς δὲ Ἀθήνας κατέσκαψαν καὶ τοὺς τῶν θεῶν ναοὺς ἐπέπρησαν.

(9) III, 16, 6.

479; quand il en partit définitivement, quelque temps après, ce ne fut qu'après avoir mis le feu à l'ἄστυ et après avoir consommé la dévastation de l'Acropole (1).

Les Perses définitivement battus à Platées, on sait les difficultés qui surgirent pour les Athéniens. Comme nous autres en 1918, ils avaient remporté une victoire de coalition; et leurs alliés, surtout les Spartiates, ne tenaient nullement à ce qu'Athènes se remit trop vite, et sortît de la lutte plus forte qu'elle n'avait été auparavant. Jusque là, l'ἄστυ n'avait pas eu d'enceinte fortifiée. Sitôt Mardonios vaincu, les Athéniens, à l'instigation de Thémistocle, se mirent à en bâtir une. On lira, dans le récit de Thucydide (2) — récit dont on a vainement tenté de suspecter l'exactitude (3) — comment ils s'y prirent pour terminer ce travail avant que les Spartiates, toujours un peu lents, eussent pu leur imposer leur veto: Thémistocle y mit toute son astuce, les Athéniens toute leur ardeur. Il fallait faire vite. On n'avait pas le temps de tailler en carrière tous les blocs nécessaires. On prit donc le plus de matériaux qu'on put dans les ruines faites par les Perses. Thucydide nous le dit, il se trouvait dans l'enceinte si rapidement bâtie des pierres de taille provenant de constructions antérieures. Thucydide ajoute cette précision que parmi ces matériaux réemployés, se trouvaient des stèles funéraires (4). Nul doute que les Athéniens ne se soient servi, pour fortifier leur ville, des débris des sépulcres saccagés par les Perses au cimetière du Céramique.

(1) Hérodote, IX, 13 : ὑπεξήρωσε ἐμπρήσας τε τὰς Ἀθήνας, καὶ εἰ κού τι ὀρθὸν ἦν τῶν τευχῶν ἢ τῶν οἰκημάτων ἢ τῶν ἱρῶν, πάντα καταβαλὼν καὶ συγχύσας.

(2) I, 89 sq. Cf. Ed. Meyer, *Geschichte*, t. III, p. 482.

(3) Cavaignac, *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 41 : « La génération postérieure a tout de suite dramatisé les faits. Elle aimait à raconter par quelles ruses diaboliques Thémistocle avait endormi la vigilance des éphores..., elle se complaisait à peindre le dépit des Spartiates bafoués. Thucydide enfant a recueilli ces récits ».

(4) I, 93 : καὶ δὴ ληθὴ οἰκοδομία ἔτι καὶ νῦν ἐστὶν ὅτι κατὰ σπουδῆν ἐγένετο. Οἱ γὰρ θεμέλιοι παντοίων λίθων ὑπόκεινται καὶ οὐ ξυνεργασμένων ἔστιν ἢ, ἀλλ' ὡς ἕκαστόν ποτε προσέφερον, πολλὰ τε στῆλαι ἀπὸ σημάτων καὶ λίθοι εἰργασμένοι ἐγκατελέγησαν. Cf. Ephore résumé par Diodore, XI, 40 : οἱ Ἀθηναῖοι μετὰ μεγάλης σπουδῆς ὀικοδόμου τὰ τείχη, οὐτ' οἰκίας οὔτε τάφου φειδόμενοι.

Comme chez nous en 92, les morts aidaient les vivants à défendre la patrie (1).

Les fouilles ont confirmé le témoignage de Thucydide — lequel n'en avait du reste pas besoin. Non qu'il soit vrai, comme on l'a prétendu, que les fragments de la fameuse stèle funéraire archaïque du Discobole (2) proviennent vraiment du mur de Thémistocle : ils ont été trouvés à quelque distance de ce mur ; du reste, rien n'empêche de croire que cette stèle ait été mise en pièces par les Perses. La confirmation archéologique du témoignage de Thucydide a été donnée en 1906, par la découverte, dans le mur de Thémistocle, de divers débris de monuments funéraires archaïques (3), notamment d'une grande stèle du vi<sup>e</sup> siècle, qui représente un κοῦρος debout, à droite : pour le corps, c'est la même ligne que celle du κοῦρος de Kalyvia-Kouvara, taille de guêpe, fortes cuisses d'athlète entraîné pour la course ; la figure a le profil du Discobole de la stèle funéraire, même nez long, même air distingué et fin. Sous le κοῦρος, une prédelle, comme il s'en trouve souvent sur les stèles archaïques, ioniennes et attiques : on y voit une Gorgone volant, la tête tournée de face, pour effrayer les violateurs de sépulture (4).

Mais, dira-t-on, δαϊμόνων peut-il signifier *les morts*? Chez les Tragiques, certainement. Quand Admète, à la fin de l'*Alceste*, demande à Héraclès « Comment l'as-tu ramenée des Enfers à la lumière? », Héraclès lui répond « Après m'être battu avec le Maître des Morts (Thanatos) »,

μάχην συνάψας δαϊμόνων τῷ κοῖρανῳ (v. 1140).

(1) « En 1792, quand l'ennemi envahit la France, les municipalités reçurent l'ordre d'ouvrir les caveaux de famille et d'en retirer les cercueils de plomb pour en faire des balles. C'est alors que tant de pierres tombales furent brisées. Bientôt il fut décidé que toutes les lames de cuivre, toutes les statues de bronze seraient fondues. La statue de Blanche de Castille devint un canon... Les morts se levaient de leur tombeau pour combattre avec les vivants » (Mâle, *L'art religieux de la fin du Moyen Age en France*, p. 429).

(2) Cánvadias, Γλυπτὰ τοῦ Ἑθν. Μουσ., n<sup>o</sup> 38 ; *All. Grabreliefs*, t. I, p. 5, pl. IV, et p. 7, pl. VIII, 3.

(3) *Ath. Mitth.*, 1907, pl. XXIV, p. 544-550 (Noack).

(4) *Id.*, p. 544, pl. XXII-XXIII.

Dans les *Perses* même (v. 620), quand la mère de Xerxès recommande aux Fidèles d'invoquer l'ombre du feu roi, elle leur dit :

τόν τε δαίμονα  
Δαρεΐον ἀγκαλεῖσθε.

Et le chœur d'invoquer les divinités chthoniennes et infernales :

« O toi, Gâ, et vous, les autres chefs des *χθόνιοι*, permettez au glorieux *δαίμων* de quitter les lieux où il demeure ».

Ainsi, nier que *δαίμονες*, dans le style tragique, puisse désigner les morts, au moins certains morts, c'est nier l'évidence. On est surpris qu'un parfait helléniste comme Henri Weil s'y soit trompé. Trouvant dans le *Parisinus* 2713, au vers 1140 d'*Alceste*, la variante *κυρίῳ* au lieu de *κοιρανῶ*, il l'adopte, et traduit *δαιμόνων τῷ κυρίῳ*, « après m'être battu contre celui des êtres divins qui avait pouvoir sur Alceste » : *κυρίῳ* aurait-ici son sens juridique. Quant à l'autre leçon, *δαιμόνων τῷ κοιρανῶ*, « ce serait perdre sa peine que de vouloir en tirer un sens ». Weil, du reste, indique très justement que le mot *δαιμόνων*, s'il doit être pris au sens funéraire, ne saurait désigner tous les morts, mais seulement « une minorité privilégiée ».

Quand le chœur, croyant Alceste morte, glorifie le sacrifice qu'elle a fait de sa vie, il assure qu'elle est désormais une *δαίμων* dispensatrice de toutes sortes de biens :

νῦν δ' ἐστὶ μάκαιρα δαίμων ·  
γαῖρ', ὃ πότνι', εὖ δὲ δοίης (1).

Les morts privilégiés en qui l'on reconnaissait des *δαίμονες* et qu'à ce titre on honorait d'un culte, étaient soit des morts récents qui, comme Darius, avaient eu une existence exceptionnelle, soit des morts anciens, dont on ne savait pas grand chose, sauf qu'ils étaient les ancêtres, les héros éponymes des *γένη* : tel l'ancêtre éponyme des Bousélides (2). De même que

(1) *Alceste*, 1003-4.

(2) Démosthène, *contre Macaristos*, 79.



pendant longtemps les chrétiens se firent enterrer le plus près possible du tombeau d'un Saint, ainsi les Athéniens se faisaient enterrer dans l'enclos où reposait l'éponyme de leur γένος. Et si tous les morts n'étaient pas encore au v<sup>e</sup> siècle tenus pour δαίμονες, du moins les éponymes l'étaient. C'est à eux, c'est à la troupe auguste et mystérieuse des grands ancêtres héroïses que songeait Eschyle quand il parlait des ἰδρύματα δαιμόνων,

dont les Ombres, tandis que la nuit illumine  
l'Archipel radieux et les golfes déserts,  
écoutaient, du sommet des promontoires clairs,  
chanter sur leurs tombeaux la mer de Salamine (1) —

Salamine, où l'on assurait que certains d'entre eux avaient combattu (2). Profondément religieux et patriote, Eschyle avait dû souffrir fortement des sacrilèges commis par les Barbares non seulement envers les temples et les dieux, mais envers les tombeaux et les morts. Sans doute, en rentrant chez lui, à Eleusis, avait-il trouvé la sépulture de sa famille ravagée. Mais la pensée que les δαίμονες s'étaient vengés devait lui être une consolation. Car il savait que les vengeances des morts sont terribles : βαρύτεμοι | γήθιοι θήκας κατέχοντες (*Suppl.*, 25).

Strasbourg.

Paul PERDRIZET.

(1) Hérédia, *Les Trophées*. Les Funérailles.

(2) Pausanias, I, 26, 1 : ἐν Σαλαμῖνι ... Κυχρέως ἐστὶν ἱερόν. Ναυμαχούντων δὲ Ἀθηναίων πρὸς Μήδους δράκοντα ἐν ταῖς ναυσὶ λέγεται φανῆναι · τοῦτον ὁ θεὸς ἔχρησεν Ἀθηναίσι Κυχρέα εἶναι τὸν ἦρωα. Hérodote, VIII, 64 : ἔδοξε δὲ σφι ... ἐπικαλέσασθαι τοὺς Αἰακίδας συμμάχους ... αὐτόθεν μὲν ἐκ Σαλαμῖνος Αἰαντὰ τε καὶ Τελαμῶνα ἐπεκαλέοντο, ἐπὶ δὲ Αἰακὸν καὶ τοὺς ἄλλους Αἰακίδας νέα ἀπέστελλον ἐς Αἴγινα. 65 : ἐκ δὲ τοῦ κοινοῦ καὶ τῆς φωνῆς γενέσθαι νέφος καὶ μεταρσιωθὲν φέρεσθαι ἐπὶ Σαλαμῖνος ἐπὶ τὸ στρατόπεδον τὸ τῶν Ἑλλήνων. Pour ces deux textes d'Hérodote, je me permets de renvoyer à un article de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1905, p. 409, sur les sources d'un poème de la *Légende des Siècles*, « les Bannis ». Cf. encore, dans le discours de Thémistocle aux Athéniens après Salamine (Hérodote, VIII, 109) : τάδε οὐκ ἡμεῖς κατεργασάμεθα, ἀλλὰ θεοὶ τε καὶ ἦρωες.

# BULLETIN PAPYROLOGIQUE IV

(1904-1912, DEUXIÈME PARTIE)

---

Les événements ont singulièrement entravé la publication de ce quatrième *Bulletin*, puisque la première partie (*généralités, paléographie, histoire, droit, etc.*) en a paru dès 1914 et que la deuxième ne voit le jour qu'en 1921.

Néanmoins, j'ose espérer que, tel qu'il est, il rendra quelques services.

Un cinquième *Bulletin*, (1), consacré aux publications des années 1913 à 1920, est en préparation et paraîtra dès que les périodiques publiés pendant la guerre me seront devenus accessibles. Je me hâte d'avertir que ce cinquième *Bulletin* sera moins long que le quatrième. J'espère ainsi, en mettant les bouchées doubles, rattraper mon retard et remettre mes lecteurs au courant des progrès incessants de la science papyrologique.

Dès que mes *Bulletins* seront à jour, il me sera possible d'envisager leur publication à des intervalles plus rapprochés, si possible tous les ans. De l'avis de mes maîtres et de mes collègues, c'est en effet un *Bulletin* annuel qui correspondra le mieux aux traditions de la *Revue des études grecques* et aux besoins des travailleurs.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE  
PAPYRUS DU BRITISH MUSEUM

## Papyrus littéraires

J. Bidez, *Fragments d'un philosophe ou d'un rhéteur grec inconnu dans Rev. de philol.* XXX (1906) pp. 161-172.

Texte philosophique sur (les devoirs des rois) de bonne époque, assez long (133 lignes), mais fort mutilé (m<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), conservé par le papyrus 275 du British Museum et publié d'après une photographie, avec l'assistance de M. (aujourd'hui Sir) Frederick Kenyon et de M. Bell. M. Gomperz, consulté par l'éditeur, croit

(1) *Bulletin* I : *REG.* XIV (1904) pp. 163-205; II : *REG.* XV (1902) pp. 408-460 et XVI (1903) pp. 105-125; III : *REG.* XVIII (1905) pp. 303-382; IV, 1<sup>re</sup> partie : *REG.* XXVII (1914) pp. 153-189.

y retrouver les fragments d'un dialogue socratique : il songe au *Cyrus* d'Antisthène. C. Haeblerlin, *Fragmente eines unbekanntes Philosophen*, dans *Rh. Mus.* LXII (1907) p. 154, se prononce en faveur du platonicien Apollonius Syrus.

Fr. G. Kenyon, *Two Greek school tablets* dans *Journ. Hell. stud.* XXIX (1909) pp. 29-40 et pl. V-VI.

Exercices de grammaire tracés à l'encre sur deux grandes planchettes en bois (Br. Mus., add. ms. 37516 et 37533).

CR par K. Krumbacher, *Byz. Zeitschr.* XVIII (1909) p. 623 ; A. Brinkmann, *Aus dem antiken Schulunterricht*, dans *Rh. Mus.* LXV (1910) pp. 149-155 ; E. Ziebarth, *Jahreshefte arch. Inst. Wien* XIII (1910) pp. 115-116 ; H. Lamer, *Neue Jahrb. für das klass. Altertum* XXIV (1909) pp. 581-584.

G. A. Gerhard, *Phoinix von Kolophon* (Leipzig, Teubner, 1907 et 1909. In-8°) *passim*, publie d'après une copie de Kenyon le texte inédit du verso du papyrus BM. 155 ; ce sont des fragments choliambiques qui se retrouvent en partie sur des papyrus d'Oxford et de Heidelberg. — Cf. A. Körte, *Archiv* V (1913) p. 556.

J. Strzygowski, *Denkschr. Akad. Wien* LI, 2 (1905) pp. 176-177 fig., reproduit un fragment de papyrus byzantin présentant, au-dessus d'une miniature, 6 lignes d'un texte littéraire à déchiffrer (BM. 113, 15 c).

H. I. Bell, *An Aratus fragment in the British Museum* dans *Class. Quarterly* I (1907) pp. 1-3.

Texte (non identifié jusqu'ici) du pap. 273 b de Londres, petit fragment d'un codex du IV<sup>e</sup> s. (*Phaenomena* 741-753 et 804-816). Sera à comparer avec le papyrus de Berlin décrit plus bas.

H. I. Bell, *A note on the Dionysiaca of Nonnus* dans *Class. Rev.* XXIII (1909) pp. 223-224. Correction importante à BM. 273 (Bassarica de Dionysos ?).

Michael Flemisch, *Grani Liciniani quae supersunt* (Leipzig, Teubner, 1904. In-12) xviii-58 pp. (1 mk).

Edition fort commode du célèbre palimpseste ; mais pourquoi M. Flemisch n'a-t-il pas collationné l'original, qui est, je le sais par expérience, moins illisible qu'on ne l'a prétendu ?

CR. par C. W...n, *LZ.* LVI (1905) col. 1359 ; R. Cahen, *Bull. crit.*, XI (1905) pp. 33-35 ; J. van Wageningen, *Museum* XII (1905) col. 7-11 [des corrections].

Autres travaux sur Granius Licinianus :

Robinson Ellis, *Journ. of philol.* XXXI (1910) pp. 48-49.

Robinson Ellis, *Notes on Licinianus*, dans *Hermathena* XIV (1907) pp. 413-432 :

Robinson Ellis, *The annalist Licinianus* (Londres, H. Frowde, [1908]. In-8°) 24 pp. — Cf. L. C. Purser, *Hermathena* XV (1909) pp. 243-244.

T. W. Allen, *Varia graeca*, dans *Class. Quarterly* II (1908), pp. 216-218 corrige une scholie de l'Odyssée dans un papyrus de Londres (Kenyon, *Journal of philology*, XXII, p. 238).

H. I. Bell, *The British Museum papyrus of Isocrates Περὶ Ειρήνης*, dans *Journ. of philol.*, XXX (1907), pp. 1-83.

Texte du papyrus BM. 132, acquis en 1889 avec la Πολιτεία d'Aristote et qui n'avait jamais été publié intégralement. La collation de M. Bell a été utilisée pour l'édition définitive d'Engelbert Drerup, *Isocratis opera omnia*, t. I (Leipzig, REG, 1921, XXXIV, n° 156.

Dieterich, 1906, in-8°, pp. v-vi [et de nouveau p. viii, d'après un témoignage ancien de Henri Weil].

Sur l'ostrakon d'Euripide au British Museum, publié par Hall, *Class. Rev.*, XVIII (1904), p. 2. cf. F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 484-485.

Sur le fragment tragique BM. 186 (Médée de Néophon?), cf. S. Eitrem, *Forhandlinger i Videnskabs-Selskabet i Christiania*, 1906. n. 10, pp. 1-7 (collation de l'original); S. Mekler, *Die Medea-Fragmente des britischen Museums*, dans *Philologus*, LXX (1911), pp. 492-498 (nouvelle collation par H. I. Bell); S. Mekler, *Jahresber. Bursian*, CXLVII (1910), pp. 110-112.

Sur un passage du papyrus contenant Ilypéride, *Contre Démosthène*, cf. C. O. Zuretti, *Note varie : Hyperid. in Demosth.*, col. VII, 3-7, dans *Riv. di filol.* XXXIV (1906), pp. 14-15.

Sur le papyrus magique 46 de Londres, cf. A. Abt, *Nucularum hexas*, dans *Philologus*, LXIX (1910), pp. 141-143.

F. Ll. Griffith et H. Thompson, *The Demotic magical papyrus of London and Leiden* (Londres, Grevel, 1904, in-8°), vii-207 pp. — T. II (1905). In-fol. Fac-similés. — T. III (1909). In-4°, 15 pp. d'index.

Édition définitive de ce célèbre papyrus démotique, remarquable par ses gloses interlinéaires en caractères grecs et par deux morceaux en grec insérés dans le texte démotique. Une moitié du papyrus est à Leyde (I, 383), l'autre moitié à Londres, au British Museum (10,070). Parmi les publications antérieures, la seule à signaler est celle de J. J. Hess, *Der gnostische Papyrus von London, Einleitung, Text und demotisch-deutsches Glossar* (Fribourg, 1892. In-fol.).

Cf. encore sur ce papyrus : E. Révillout, *Papyrus magiques de Londres et de Leyde*, dans *Revue égyptologique* XI (1904), pp. 176-188, XII (1907), pp. 60-70 et XIV (1912), pp. 33-39; F. Ll. Griffith, *The glosses in the magical papyrus of London and Leiden*, dans *Zeitschr. für äg. Sprache*, XLVI (1910), pp. 117-131; W. Spiegelberg, *Orientalistische Literaturzeitung*, VII (1904), col. 195-200 et XII (1909), col. 548-549.

R. Reitzenstein, *Zwei hellenistische Hymnen*, dans *Archiv für Religionswiss.* VIII (1905), pp. 167-190.

### Aristote, Constitution d'Athènes.

Une nouvelle édition de la Πολιτεία (avec une utile bibliographie) a paru dans la collection Teubner : *Aristotelis ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ post Fridericum Blass edidit Th. Thalheim* (Leipzig, Teubner, 1909. In-12) xv-128 pp. (1 mk. 50). — CR. par K. Hu le, *BPW.* XXXI (1911), col. 1-3; E. Drerup, *LZ.* LXII (1911), col. 169-170; J. Mëlber, *Blätter für das Gymnasialschulwesen* XLVII (1911), pp. 228-229; E. van Hille, *Museum* XVIII (1911), col. 124 (cf. J. van Leeuwen. *ibid.*, XII, 1905, col. 45-46); E. Kalinka, *Zeitschr. für die österr. Gymn.* XLVII (1911), pp. 894-896; J. E. Sandys, *Thalheim's text of Aristotle's Constitution of Athens*, dans *Class. Rev.* XXVI (1912), pp. 128-129; C. O. Zuretti, *Riv. di filol.* XL (1912), p. 146; My, *Rev. crit.*, LXXIII (1912), pp. 222-223.

Cf. aussi deux articles de Th. Thalheim, *Zu Aristoteles' Ἀθηναίων πολιτεία* dans *BPW.* XXIX (1909), col. 607 et 701-703.

*Aristotle's Constitution of Athens, a revised text with an introduction, critical*



and explanatory notes. testimonia and indices by Sir John Edwin Sandys. Second edition revised and enlarged. (Londres, Macmillan, 1912. In-8°), xcii-331 pp. et 1 pl. (12 sh. 6 d.) — CR par H. Rabe, *BPW.* XXXII (1912), col. 1154-1155; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXII (1912), p. 401-402; C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIX (1912-1913), pp. 123-125 et *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 593-595; H. C., *Hermathena* XVII (1913), pp. 206-207.

Sur l'édition de la Πολιτεία donnée en 1903 par Sir Frederick Kenyon et qui servira désormais de base à toute discussion sérieuse du texte, cf. les CR. de Fr. Cauer, *BPW.* XXVI (1906), col. 545-551 [dans cet article et le suivant est également analysée la 4<sup>e</sup> édition de Blass]; X..., *Journ. Hell. Stud.*, XXIV (1904), p. 166; B. Keil, *DLZ.* XXV (1904), col. 1120-1124; F. Blass, *LZ.* LVI (1905) col. 248-249; G. J. Schneider, *WKP.* XXI (1904), col. 732-734; Fr. Groh, *Listy filologicke* XXXI (1904), pp. 48-49.

Travaux divers sur la Πολιτεία : Π. Σ. Φωτιάδης : 'Ερμηνευτικά και διορθωτικά εἰς τὴν χωρία τῆς Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείας, dans *Ἀθηνᾶ* XIV (1902), pp. 65-74; Περὶ κληρώσεως καὶ πληρώσεως τῶν ἡλιαστικῶν δικαστηρίων κατὰ τὴν Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείαν, *ibid.*, pp. 241-282; Περὶ τῆς τῶν ἡλιαστικῶν μισθοφορᾶς τῶν δικαστικῶν συμβόλων κατὰ τὴν Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείαν, *ibid.*, XV (1903), pp. 3-32 et 164; Περὶ τῆς διαμετρομένης ἡμέρας καὶ τῆς δικαστικῆς κλεψύδρας κατὰ τὴν Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείαν, *ibid.*, XVI (1904), pp. 1-87 [Analyse de ce dernier article par F. Kenyon, *The Ἀθηναίων Πολιτεία and the ἡμέρα διαμετρομένη*, dans *Classical Review*, XVIII, 1904, pp. 337-339]; Παρατήρησις εἰς τὴν Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείαν, *ibid.*, XVII (1905), pp. 150-153; Στ. Δραγούμης : Εἰς Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείαν κριτικὰ καὶ διορθωτικὰ, *ibid.*, XVIII (1906), pp. 41-50; Π. Σ. Φωτιάδης, 'Ερμηνευτικά εἰς Ἀριστοτέλους Ἀθηναίων πολιτείαν, *ibid.*, pp. 68-105.

F. Reuss, *Jahresber. Bursian* CXLII (1909), pp. 44-54.

A. von Mess, *Aristoteles Ἀθηναίων πολιτεία und die politische Schriftstellerei Athens*, dans *Rh. Mus.*, LXVI (1911), pp. 356-392.

N. J. Krom, *De Hellenotamiis in libro de republica Atheniensium commemoratis*; dans *Mnemosyne* XXXVII (1909), pp. 156-161.

### Bacchylide.

Fr. Blass, *Bacchylidis carmina cum fragmentis, tertium edidit* (Leipzig, Teubner, 1904 In-12) LXXX-207 pp. — C. R. par Otto Schröder, *BPW.* XXV (1905), col. 1172-1173.

Fr. Blass, *Bacchylidis carmina cum fragmentis, quartum edidit* W. Suess (Leipzig, Teubner, 1912. In-12) LXXXII-154 pp.

Sir Richard C. Jebb, *Bacchylides, the poems and fragments, edited with introduction, notes and prose translation* (Cambridge, University Press, 1905. in-8°) xviii-524 pp. et 3 pl. (15 sh.). Excellente édition avec une traduction anglaise, des notes copieuses et trois fac-similés du papyrus.

CR. par My, *Rev. crit.*, LXI (1906), pp. 400-401; J. A. Nairn, *Class. Rev.* XX (1906), pp. 168-170; P. Shorey, *Class. Philol.*, II (1907), pp. 233-235; Otto Schroeder, *BPW.* XXVII (1907), col. 1057-1059; F. Blass, *LZ.* LVII (1906), col. 210-211; J. Sitzler, *WKP.* XXIII (1906), col. 65-66 et *Neue philol. Rundschau*, 1906, pp. 601-608; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVI (1906), p. 180.



A. Taccone, *Bacchilide, epinici, ditirambi e frammenti, con introduzione, commento e appendice critica* (Turin, Loescher, 1907. In-8°) LI-218 pp. (3 fr. 50). — CR. par J. Sitzler, *WKP*. XXIV (1907), col. 817-821; II. Jurenka, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LVIII (1907), pp. 316-318; M. Valginigli, *Boll. di filol. class.*, XIII (1907), pp. 197-199; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVII (1907), p. 133; T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), p. 56; H. Mrose, *Neue philol. Rundschau*, 1908, pp. 169-174.

A. Taccone, *Sulla data dell'ode di Bacchilide per Pitea eginese*, dans *Boll. di filol. class.*, XII (1905-1906), pp. 253-255.

A. Taccone, *Sulla parentela di Bacchilide con Simonide*, dans *Riv. di filol.*, XXXVI (1908), pp. 385-388.

H. Stadtmüller, *Zur Kritik des Euripides und zu Bakchylides V*, 30 dans *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLI (1905), pp. 25-32.

Sir Richard C. Jebb, *Bacchylides* dans *Proceedings of the British Academy* 1903-1904, pp. 203-220.

Oskar Meiser, *Mythologische Untersuchungen zu Bacchylides* (Munich, Datterer, 1904. In-8°), vii-69 pp. (Dissertation). — Cf. O. Gruppe, *BPW*. XXV (1905), col. 721-724.

J. Sitzler, *Jahresber. Bursian*, CXXXIII (1907), pp. 206-244 [bibliographie].

H. Gleditsch, *ibid.*, CXLIV (1909), pp. 108-110.

T. Zanghieri, *Studi su Bacchilide* (Heidelberg, Ficker, 1905. In-8°). 145 pp. : 6 marks) [Utile bibliographie]. — CR. par O. Schroeder, *BPW*. XXVIII (1908), col. 801-803; A. Taccone, *Boll. di filol. class.*, XII (1905-1906), pp. 245-248.

F. Blass, *A chapter on the rhythms of Bacchylides*, dans *Hermathena*, XIII, (1905), pp. 163-177.

P. Maas, *Kolometrie in den Daktyloepitriten des Bakchylides*, dans *Philologus*, LXIII (1904), pp. 297-309.

H. Jurenka, *Bakchylides' zweiter Dithyrambus*, dans *Wiener Studien*, XXXI (1909), pp. 271-278.

J. Sitzler, CR. de Dessoulavy, *Bacchylide* (1903), dans *Neue philol. Rundschau*, 1905, pp. 217-219.

\*A. Krajewski, *De Bacchylide Homeri imitatore*, dans *Sprawozdanie Dyrekcyi c. k. gimnazjum w Podgórzu*, 1907, pp. 3-36. — Cf. St. Bednarski, *Eos* XIV (1908), pp. 214-215.

\*Alfons Egen, *Die beiden Theseuslieder des Bakchylides* (Warendorf, 1909, in-8°), 16 pp. [Progr.] — Cf. K. Löschhorn, *WKP*. XXVI (1909), col. 736-738.

#### Hérodas.

*Herodae mimambi. Novis fragmentis auctos quartum edidit Otto Crusius* (Leipzig, Teubner, 1905, in-12°), 132 pp. Edition fondée sur une collation minutieuse du papyrus de Londres.

CR. par T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XVIII (1905), p. 393; Th. Zielinski, *BPW*. XXVII (1907), col. 865-868; L. Valmaggi, *Boll. di filol. class.*, XIII (1906-1907), pp. 52-53; J. van Leeuwen, *Museum*, XIII (1906), col. 1-2.

Achille Vogliano, *Ricerche sopra l'ottavo mimiambo di Heroda* (Milan, tip. A. Cordiani, 1906, in-8°), 56 pp. et *Excursus : Heroda*, VIII, 76-79 (Milan, 1907, in-8°, 9 pp.).

CR, par J. Sitzler *WKP* XXV (1908), col. 171-174; \*O. Jiráni, *Listy filologické*, XXXIV (1907), pp. 129-130; E. Ragon, *Rev. ét. gr.*, XX (1907), p. 394; P. Waltz, *Rev. ét. anc.*, IX (1907), p. 97; A. Taccone, *Boll. di filol. class.*, XIV (1907-1908), pp. 54-57; B., *Neue philol. Rundschau*, 1908, pp. 49-51; My, *Rev. crit.*, LXIII (1907), p. 445; Th. Zielinski, XXVII (1907), col. 865-868.

K. Fürst, *Byly Herodovy mimiamby urgeny k provozování*, dans *Listy filologické*, XXXIV (1907), pp. 6-22 et 93-101.

II. **Sharpley**, *A realist of the Aegean, being a verse-translation of the Mimes of Herodas* (Londres, David Nutt, 1906, in-12°, x-57 pp. (2 sh. 6 d). — Cf. le CR. de J. A. Nairn, *Class. Rev.*, XX (1906), pp. 314-315.

A. Cosattini, Κάθου ἱμνῶθρη (*Herodae, Mim. V, 11*), dans *Riv. di filol.*, XXXIX (1911), pp. 418-421.

J. Sitzler, *Die Lebenszeit des Mimiambendichters Herodas*, dans *WKP* XXVIII (1911), col. 108-111.

R. Meier, *Zur Form des Grusses im Gebet Herondas IV*, dans *Philologus*, LXVI (1907), pp. 156-159.

Sur l'édition de Hérodas publiée en 1904 par Nairn [*REG* XVIII, p. 321] cf. L. Valmaggi, *Boll. di filol. class.*, XI (1904-1905), pp. 224-225; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXIV (1904), pp. 166-167; X..., *Hermathena*, XIII (1905), pp. 254-257; F. Bucherer, *Neue philol. Rundschau*, 1905, pp. 121-123.

### Papyrus non littéraires.

F. G. Kenyon et H. I. Bell, *Greek papyri in the British Museum, catalogue with texts*, vol. III (Londres, British Museum, 1907, in-4°, LXXIV-388 pp. et atlas de 100 pl. (£ 2.10.0 pour le texte et £ 3.3.0 pour les pl.).

Ce troisième volume des papyrus de Londres (P. Lond. III), renferme les papyrus acquis de 1895 à 1903, à l'exception de ceux édités dans les *Petrie papyri*, les *Greek papyri I-II* de Grenfell, les *Oxyrhynchus papyri I-II* et les *Fayûm towns*.

En tête se trouve une liste numérique (nn. 485-1331) des papyrus acquis de 1896 à 1903; puis vient le texte des documents.

Il ne saurait être question de donner ici plus qu'un *conspectus* sommaire du contenu de ce volume, avec l'indication de quelques textes ou groupes de textes particulièrement intéressants.

Pp. 1-22 : vingt contrats ptolémaïques, la plupart provenant de Pathyris (Gebelein); deux enregistrements de contrats démotiques; ventes de terrains, prêts et partages; pp. 23-32 : documents sur le recensement; pp. 32-69 : impôts; pp. 69-87 : registres agricoles de Gebelein (47 ap. J.-C.); pp. 88-103 : registres divers; p. 103 : lettre d'Heróninos; p. 104 : chauffage d'un gymnase (42 ap. J.-C.); p. 107 : le vétérân Longinus Priscus veut s'établir comme orfèvre; p. 112 : contributions à l'occasion d'un voyage du Préfet d'Égypte (147 ap. J.-C.); pp. 117-121 : déclarations aux βεβληφόρως ἐγκτήσεων; p. 125 : correspondance officielle (l. 16 : [θαλασσινοῦ?] mentionnant le procureur de Neapolis; p. 126 : certificat d'indigence; p. 127 : pétition au sénat d'Hermoupolis (règne de Macrien et Quietus); pp. 129-132 : pétitions diverses; p. 133 : papyrus provenant du nome Phthemphouthique; pp. 135-154 : ventes et baux; pp. 154-167 : registre de la

banque d'Anubion, à Antinoou, très important à cause des nombreuses mentions des dèmes et tribus d'Antinoou; pp. 167-173 : reçus; pp. 174-177 : prêts; pp. 177-205 : comptes; pp. 205-213 : lettres.

Pp. 214-219, n. 1178 est un document tout à fait remarquable (194 ap. J.-C.), un diplôme de sociétaire conféré par une σύνδοξ; athlétique de Rome; on y trouve transcrites des lettres impériales (de Claude et de Vespasien) adressées à cette σύνδοξ; pp. 219-223 : documents divers.

Pp. 224-285 : documents d'époque byzantine, contrats, comptes, lettres, etc.

P. 284, n. 1029 : cantique chrétien d'époque byzantine.

Travaux parus sur les **British Museum papyri**, t. III :

Ed. Cuq, *Notes d'épigraphie et de papyrologie juridiques : la publicité des créances chirographaires et l'action Paulienne d'après un papyrus du Musée Britannique* dans *Nouvelle rev. hist. de droit*, XXXII (1908), pp. 285-298 [BM. 1157].

A. S. Hunt, *Class. Quarterly*, I (1907), pp. 321-323 et *Class. Rev.*, XXII (1908), p. 133.

C(rönert), *LZ*, LIX (1908), col. 63-65.

P. Maas, *Ein frühbyzantinisches Kirchenlied auf Papyrus*, dans *Byz. Zeitschr.*, XVII (1908), pp. 307-311 et pl. [BM. 1029, restitué d'après la liturgie grecque].

P. Viereck, *Aktenstücke zum griechisch-römischen Vereinswesen* dans *Klio*, VIII (1908), pp. 413-426 [BM. 1178].

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVII (1907), p. 303.

W. Ashburner, *The Rhodian Sea-law* (Oxford, 1909, in-8°), p. CLXXIX [BM. 948].

R. de Ruggiero, *Locazione fittizia di una nave in un papiro greco-egizio dell'anno 212 d. Cr.*, dans *Bull. Ist. dir. rom.*, XX (1908), pp. 48-76 [BM. 1164; cf. J. Partsch, *Archiv* V, 1913, pp. 488-489].

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), pp. 381-385 et *Nachtrag zu den Londoner Papyri*, *ibid.*, p. 495.

T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXI (1908), p. 219.

E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, IX (1907), p. 139-140.

H. I. Bell, *Class. Rev.*, XXVI (1912), pp. 159-160 [collation de BM. 604].

E. Schürer, *Theol. Literaturzeitung*, XXXII, (1907), col. 683-684.

H. I. Bell, *Greek papyri in the British Museum, catalogue with texts*, vol. IV. *The Aphroditô papyri, ...with an appendix of Coptic papyri* edited by W. E. Crum (Londres, British Museum, 1910, in-4°) XLVIII-648 pp.

Publication de l'important: trouvaille de papyrus faite en 1901 à Kom Ishgaou (Aphroditô) : ils appartiennent tous aux années 698 à 722 ap. J.-C. et nous permettent, pour la première fois, de nous faire une idée un peu claire de l'administration locale en Egypte, au début de la domination arabe.

Les papyrus 1332 à 1462 sont publiés in-extenso, les n<sup>os</sup> 1463-1493 sont seulement analysés; les n<sup>os</sup> 1495-1646 sont en langue copte et ont été édités par M. Crum, avec traduction anglaise.

Les documents grecs se divisent en trois catégories principales : premièrement les lettres du gouverneur (σύμβουλος) Qorra fils de Sharik à Basilios diocète du bourg d'Aphroditô (nn. 1332-1406); ensuite quelques lettres offi-

cielles (ἐντάγαι) du même Qorra, relatives aux contributions (nn. 1407-1411); enfin des registres et listes d'impôts (nn. 1412-1462); ces derniers, souvent fort longs, se présentent parfois sous la forme de *codices* en papyrus et nous offrent ainsi les plus anciens exemples connus de textes non littéraires transcrits sur des livres.

Travaux parus sur les **British Museum papyri**, t. IV :

V. Chapot, *Les papyrus d'Aphrodito* dans *Journ. des Savants*, 1911, pp. 310-318.

L. Wenger, *Eidesformeln aus arabischer Zeit* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 361-362.

W. H. D. Rouse, *Class. Rev.*, XXV (1911), pp. 148-149.

J. Maspero, *Rev. ét. gr.*, XXV (1912), pp. 215-223.

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXI (1911), pp. 140-141.

V. Arangio Rniz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 229-234.

X..., *Atene e Roma*, XIV (1911), col. 42-43.

E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, XI (1911), p. 511-512.

*The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 76 [BM. 1348], pl. 152 [BM. 1448], pl. 153 [BM. 1440] et pl. 177 [BM. 1473].

C. H. Becker, *Historische Studien über das Londoner Aphroditowerk*, dans *Der Islam*, II (1911), pp. 359-371.

H. I. Bell, *Translations of the Greek Aphrodito papyri in the British Museum*, dans *Der Islam*, II (1911), pp. 269-282 et 372-384, III (1912), pp. 132-140 et 369-373, IV (1913), pp. 87-96. [Traduction d'un nombre considérable des papyrus].

U. Wilcken, *Archiv*, V (1911), pp. 451-452.

F. Zucker, *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), pp. 577-578.

D'intéressants papyrus arabes d'Aphrodito, conservés au British Museum, et appartenant, comme ceux de Heidelberg, à la correspondance de Qorra ben Sharik, ont été publiés (d'après des photographies), par C. H. Becker, *Arabische Papyri des Aphroditofundes* dans *Zeitschrift für Assyriologie*, XX (1906), pp. 68-104 (cf. S. Fraenkel, *Zu den Papyri von Aphrodito*, *ibid.*, pp. 196-198).

Ces papyrus du British Museum se présentent souvent sous la forme de fragments, se raccordant à ceux de Heidelberg.

Les nn. VIII, IX et X ainsi reconstitués, contiennent des lettres bilingues (grec et arabe), écrites aux habitants du bourg d'Aphrodito par Qorra ben Sharik, dans les premières années du VIII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

Un article de H. I. Bell, *The Aphrodito papyri* dans *Journ. Hell. studies*, XXVIII (1908), pp. 97-120, étudie l'ensemble de la trouvaille.

Cf. encore C. H. Becker, *Papyrusstudien*, dans *Zeitschrift für Assyriologie*, XXII (1909), pp. 137-154; U. Wilcken, *Archiv* IV (1907), pp. 185-186 et V (1909), pp. 297-298.

Travaux parus sur divers papyrus non littéraires du British Museum :

J. Lesquier, *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 19-20 [BM. 178].

S. Waszyński, *Die Bodenpacht*, p. 179 [BM. 163].

E. Révillout, *Rev. égyptologique*, XIV (1912), pp. 39-45 [BM. 262].

Wilcken et Mitteis, *Chrestomathie*, *passim*, reproduisent BM. 113, 10 [= Wilcken, t. I, n. 8], 32 [= 24], 317 [= 31], 233 [= 44], 259 [= 63], 42 [= 97], 345 [= 102], 854 [= 117], 417 [= 129], 891 [= 130], 43 [= 136], 1178 [= 156], 1219



[= 172], 214 [= 177], 234 [= 179], 216 [= 192], 1177 [= 193], 904 [= 202], 324 [= 208], 50 [= 221], 267 [= 234], 1356 [= 254], 1338 [= 255], 306 [= 263], 213 [= 267], 255 [= 272], 856 [= 274], 1349 [= 284], 1380 [= 285], 116 a [= 286], 933 [= 294], 1357 [= 298], 280 [= 312], 286 [= 315], 906 [= 318], 231 [= 322], 335 [= 323], 846 [= 325], 256 [= 344], 350 [= 353], 924 [= 355], 314 [= 356], 315 [= 357], 322 [= 358], 1223 [= 370], 1157 [= 375], 1159 [= 415], 953 [= 425], 974 [= 429], 1171 [= 439], 256 [= 443], 985 [= 466], 416 [= 468], 951 [= 483], 331 [= 495]; 401 [= **Mitteis**, t. II, n. 18], 220 [= 35], 358 [= 52], 177 [= 57], 1000 [= 73], 196 [= 87], 971 [= 95], 406 [= 128], 3 [= 129], 113, 6, b-c [= 147-148], 314 [= 149], 1204 [= 152], 881-882 [= 153-154], 303 [= 160], 918 [= 162], 336 [= 174], 333 [= 176], 320 [= 177], 1220 [= 180], 262 [= 181], 348 [= 197], 1157 [= 199], 299 [= 204], 940 [= 209], 908 [= 229], 311 [= 237], 154 [= 255], 1158 [= 256], 334 [= 258], 251 [= 270], 171 b [= 309], 77 [= 319], 470 [= 328], 943 [= 330], 298 [= 332], 310 [= 334], 907 [= 337], 301 [= 340], 948 [= 341], 300 [= 345], 954 [= 351], 992 [= 365], 1044 [367]; plus un ostrakon, n. 1372 de Wilcken, *Ostraka* [= Wilcken, *Chrest.*, t. I, n. 414].

U. Wilcken, *Abhandl. Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, XXVII (1909), pp. 807-821. [BM. 1].

L. Mitteis, *Berichte Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, LXII (1910), pp. 273-276 [BM. 256, 301, 948].

B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Tebtunis papyri*, II (1907), pp. 339-343, publient le texte inédit de BM. 372, intéressant pour le calcul du *naubion*; p. 405 ils utilisent BM 256 verso (inédit).

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 58-83; cf. p. 136 [BM. 260, 261]; *ibid.*, VIII (1908), nn. 94 $\frac{1}{2}$  et 1159 [BM. 113, 9 et 113, 9 b] et nn. 740-739 [BM. 116 a-b].

St. Brassloff, *Textkritische Bemerkungen zum Pap. Lond.*, I, 131, dans *Wiener Studien*, XXXI (1909), pp. 194-199 [BM. 131].

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), nn. 26, 30, 31, 50 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 35, 39, 40 et 59 [BM. 42, 28, 33 b, 43].

Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, pl. 9 (= 2<sup>e</sup> éd., 1909, pl. 9), [facs. de BM. 229]. Dans le même ouvrage (pl. 19 = 2<sup>e</sup> éd., pl. 22) il reproduit un papyrus de Ravenne de 372 (BM. Add. Ms. 5412).

Deux papyrus du British Museum provenant de la correspondance d'Herôneinos sont republiés par D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, nn. 185\* et 185\*\* et 187\* [= BM. 962, 948 et 1122 b]; il publie pour la première fois, d'après des copies de Bell, tout ou partie de BM. 1236 [p. 206, p. 237\* = p. 249, n. 233\*], BM. 1210 [pp. 236-237, n. 271\*\*], BM. 1864 [p. 250] et BM. 1289 [p. 250].

Articles parus sur le papyrus BM. 713 (Grenfell, *Greek papyri*, II, 73 = Deissmann, *Ein Original-Dokument...*):

F. B(ucheler), *Rh. Mus.*, LXI (1906), p. 627.

U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), pp. 204-205.

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 125-135.

Une nouvelle liste de papyrus attribués par l'Egypt Exploration Fund au British Museum se trouve dans les *Oxyrhynchus papyri*, V, pp. 315-319.

\* Quelques documents destinés à figurer dans les volumes ultérieurs des papy-



rus du British Museum sont reproduits dans *The New Palaeographical Society*, I (1903-1912) :

Pl. 128 (BM. 1790). Contrat byzantin de Syène.

Pl. 226 (BM. 1889). Compte rendu d'un procès (91-96 ap. J.-C.).

Pl. 227 (BM. 1891). Pétition (182 ap. J.-C.) d'un Antinoïte. Cet important document avait été vu dans le commerce par Jouguet, qui l'a analysé dans *La vie municipale dans l'Égypte romaine*, pp. 477-478.

Pl. 228 (BM. 2017). Contrat byzantin d'Edfou acquis en 1911, avec un mot en latin.

N. Reich, *Ein demotisch-griechischer Kontrakt eines Hauskaufes*, dans *Sphinx*, XIV (1910-1911), pp. 1-34 et 6 pl.

Texte d'un papyrus du British Museum (BM. II, n. 262), véritable bilingue grec-démotique republié ici d'après l'original avec un excellent commentaire.

W. E. Crum, *Catalogue of the Coptic manuscripts in the British Museum* (Londres, British Museum, 1905. In-4), xxiii-623 pp. et 15 pl. en phototypie.

Ce gros volume, d'une importance capitale, s'adressant surtout aux coptes, je crois rendre service aux hellénistes en leur signalant les textes grecs que j'y ai trouvés analysés ou reproduits :

N. 25. Parchemin. 3 ff. des Psaumes en grec et en sahidique.

NN. 92 et 94. Parchemin. 3 ff. de S. Luc en grec et en sahidique.

N. 141. Parchemin. 1 f. de S. Pierre I, ch. II en grec et en sahidique.

NN. 154-160. Fragments liturgiques en grec et en sahidique.

N. 285. Fragments bilingues d'une homélie sur le Jugement dernier dont un autre morceau est à Oxford [*REG.*, XV, p. 431].

N. 366 = Kenyon, t. I, n. 98 (Horoscope bilingue).

NN. 375-444. Papyrus de Djémé, Documents sahidiques du VIII<sup>e</sup> siècle, dont un grand nombre avec protocole et souscription en grec.

N. 445. Edfou. Papyrus (= Kenyon n. 448).

N. 460. Papyrus de Djémé. Comptes en grec (?) au verso d'un document sahidique. [Publié par Crum, *Koptische Rechtsurkunden*, n. 63].

N. 476. Papyrus. Lettre où il est question d'un voyage à Alexandrie, d'un évêque et de l'église d'Apa Psoios.

N. 489. Parchemin. Souscription en grec, datée de 1112, d'un ms. sahidique des Évangiles.

N. 491. Papier. 2 ff. d'un curieux vocabulaire grec-sahidique-arabe.

N. 500. Parchemin bilingue. Ev. de S. Matthieu xxiv, 44-48 en grec.

N. 502. Parchemin bilingue. Ev. de S. Luc II, 28-29 en grec.

N. 504. Palimpseste bilingue. Ev. de S. Jean III, 5-IV, 49 en grec. C'est le ms. publié par Crum et Kenyon en 1900 (cf. *REG.* xiv, 1901, p. 178).

N. 505. Palimpseste dont le texte ancien est en grec (parmi les mots lisibles : τοῖς φιλοσόφοις).

NN. 513-514. Fragments liturgiques sur papyrus. Le n. 514, dont la langue est très barbare, mentionne le patriarche Chaël (881-909 ap. J.-C.).

NN. 515-516. Fragments liturgiques sur parchemin, publiés dès 1893 par Crum, *Coptic mss...* Petrie pp. 16-18.

N. 668. Lettre sur papyrus avec adresse en grec à Ziad fils de Αβδελαζις.

NN. 672, 674, 675, 683-690, 696, 698 (= Kenyon n. XXXII), 708, 710, 1018, 1028, 1037, 1041, 1058, 1067, 1073, 1089, 1114, 1115, 1130, 1131, 1140, 1156, 1171, 1176, 1211, 1226, 1228, 1233, 1240. Fragments de documents sur papyrus, principalement des comptes avec quelques mots ou quelques lignes en grec.

• NN. 775, 818, 850, 890, 906. Manuscrits ou fragments liturgiques en langue boheirique avec portions en grec.

N. 942. Parchemin bilingue. Psaume xxx, 9-16 en grec.

N. 959. Parchemin bilingue. Ev de S. Jean VIII, 13-21 en grec.

N. 971. Parchemin bilingue (VI<sup>e</sup> s.). Diptyque contenant des listes de saints, de patriarches, etc.

N. 973. Papier. Fragments (15 ff) d'un psautier en grec.

N. 1026. Papyrus. Ashmouneïn. Prière en grec au verso d'un document copte.

N. 1075. Papyrus (27 ff.). Comptes en grec.

N. 1076-1079. Autres papyrus semblables.

N. 1218. Papyrus : fragments liturgiques enluminés.

CR. par P. Peeters, *Byz. Zeitschr.* XVI (1907) pp. 300-303 ; X..., *Athenaeum* 30 juin 1906, pp. 792-793 ; A. Rahlfs, *Gött. gel. Anz.*, CLXVIII (1906) pp. 579-589 ; G. Maspero, *Rev. crit.* LXII (1906) pp. 122-124 ; J. Leipoldt, *Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges.* LX (1906) pp. 679-687.

W. E. Crum et G. Steindorff, *Koptische Rechtsurkunden des achten Jahrhunderts aus Djéme (Theben) herausgegeben und übersetzt*. T. 1, *Text und Indices*, von W. E. Crum (Leipzig, Hinrichs, 1912. In-4) iv-470 pp.

Publication de 123 papyrus coptes de Djémé (cf. l'ouvrage précédent, nn. 375-444), dont près de 80 tirés du British Museum. La plupart présentent des protocoles ou des souscriptions en grec.

Le n. 38 du recueil, vu vers 1860 par Goodwin dans la collection Joad, n'est représenté au British Museum que par une transcription moderne.

A. Rahlfs, *Der Text des Septuaginta-Psalters* (Goettingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1907. In-8) pp. 238-254 [= *Septuaginta-Studien*, fasc. 2] publiée, d'après des copies de Crum, les fragments grecs du Psautier décrits par le savant anglais sous les nn. 25, 942 et 973 de son *Catalogue of the Coptic manuscripts*.

H. R. Hall, *Coptic and greek texts of the Christian period from ostraka. stelae etc.*, in *the British Museum* (London, British Museum, 1905, in-4) xi-159 pp. et 100 pl. dont 90 en autographie et 10 en simili-gravure (v. 2, 20).

Publie, en facsimiles dessinés, un grand nombre d'ostraka inédits, parmi lesquels les suivants sont en grec : pl. 12, n. 5880 et pl. 98 : fragment liturgique ; pl. 12-13, n. 27432 : liste de mots rares en  $\upsilon$ ,  $\varphi$  et  $\chi$ , parmi lesquels  $\varphi\eta\sigma\sigma\upsilon\eta\gamma\acute{o}\tau\eta$  (=  $\varphi\sigma\kappa\omicron\tau\upsilon\eta\gamma\acute{o}\rho\omicron$  ?) et  $\chi\alpha\lambda\iota\nu\omicron\varphi\acute{o}\rho\iota\omicron\nu$  ; pl. 13, n. 5891 : doxologie (?) ; pl. 13, n. 27421 : confession de foi en grec barbare ; cet ostrakon avait été vu en 1872 à Alexandrie chez A. C. Harris par feu Eisenlohr ; j'en ai publié deux lignes d'après sa copie *REG*, XIII (1900) p. 227 ; pl. 13 et 99, n. 5852 : hymne ; pl. 17, n. 5881 et n. 23043 ; pl. 31, n. 21094 et pl. 99, n. 5853 : fragments théologiques ; pl. 31, n. 14222 : la conjugaison de  $\delta\acute{\epsilon}\delta\iota\kappa\omega$  en grec et en sahidique ; pl. 32 : listes de noms propres bibliques et de mots rares ; pl. 36, n. 27424, et pl. 39, n. 33182 : fragments liturgiques ; pl. 16 n. 35123 et pl. 99 : extraits des Psaumes ;

148, n. 26 : reçu ; p. 149, n. 28 : planchette avec restes de comptes.

CR. par J. Leipoldt, *LZ.* LVII (1906) col. 623-624 ; O. von Lemm, *Bull. Acad. sciences St-Petersbourg*, 1908, pp. 1328-1342 et 1910, pp. 69-77 et 1127-1128 ; X....., *Athenaeum*, 1906, I, p. 793.

E. A. Wallis Budge, *Texts relating to Saint Ména of Egypt and Canons of Nicæa in a Nubian dialect* (Londres, British Museum, 1909. In-8) 75 pp. 36 pl. en phototypie.

Edition en fac-simile du singulier ms en langue nubienne (Br. Mus. Or. 6805), découvert près d'Edfou et acquis par M. Robert de Rustafjaell. Dans l'ouvrage de ce dernier intitulé *The Light of Egypt from recently discovered pre-dynastic and early Christian records* (Londres, Kegan Paul, 1909. In-4) l'on trouve, outre plusieurs facs. du ms. nubien, le récit complet de la trouvaille et la reproduction à petite échelle d'un des papyrus de Syène cités plus haut. (Cf. *Athenaeum*, 1910, I, p. 350 ; S. de Ricci, *C. R. Acad. Inscr.*, 1908, pp. 803-804 et 1909, pp. 162-163).

M. Budge a édité le texte, pour ainsi dire, sans commentaire, mais un essai de traduction a été publié depuis par F. Ll. Griffith, *Some old Nubian Christian texts*, dans *Journ. theol. stud.* x (1909) pp. 545-551.

Nous voyons ainsi que ce ms. contient un récit de miracles de S. Menas et un petit recueil de canons du Concile de Nicée.

CR. par Wilhelm Weyh, *Byz. Zeitschr.* XIX (1910), pp. 153-158 ; Günther Røder, *LZ.* LXI (1910), col. 1500 ; E. Andersson, *Sphinx* XIV (1910-1911) pp. 128-129.

Cf. aussi C. M. Kaufmann, *Zur Ikonographie der Menasampullen* (Le Caire 1910, In-8).

#### PAPYRUS DE CAMBRIDGE

On a republié le papyrus hébraïque Nash (aujourd'hui Cambridge, Or. 233) avec une phototypie de l'original et une photogravure d'une copie dessinée par Burkitt : X., *Un papyrus hébreu pré-massorétique dans Rev. biblique* I (1904) pp. 242-250 et pl.

Une autre édition en a été donnée par Norbert Peters, *Die älteste Abschrift der zehn Gebote der Papyrus Nash* (Fribourg, Herder, 1905. In-8) 51 pp. et pl.

J'ai pu obtenir quelques renseignements sur la provenance de ce précieux papyrus, qui a été acheté à Thèbes par un ami de M. Nash, M. Percy E. Newberry, avec les quelques fragments grecs que j'ai signalés *REG.* XVIII, p. 324.

Miss Agnes Smith Lewis a acheté en trois fois (en 1895, 1905 et 1906) un précieux palimpseste syriaque, contenant 138 feuillets, dont j'avais vu des portions au Caire en 1905. portions que j'avais vainement cherché à acquérir pour une collection française (Cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1905, p. 218 et 1908, pp. 800-802).

Six manuscrits anciens ont été utilisés par le scribe de ce palimpseste : quatre sont en syriaque et deux en grec ; de ces derniers, l'un était un psautier dont il ne reste que deux feuillets, l'autre une harmonie des Evangiles, qui me parait devoir dériver du *Diatessaron* de Tatien.

Le manuscrit est fort bien décrit (avec reproduction pp. xxvii-xxx1 et pl. VII

de quelques pages du texte grec) par Agnes Smith Lewis, *Horae semiticae*, n° VIII. *Codex Climaci rescriptus, fragments of sixth century Palestinian Syriac texts of the Gospels, of the Acts of the Apostles and of St-Paul's Epistles, also fragments of an early Palestinian lectionary of the Old Testament, etc.* (Cambridge, University Press, 1909. In-4) xxxi-201 pp. 7 pl. (10 sh. 6 d.). — CR. par F. Schulthess, *Gött. gel. Anz.*, CLXXI (1909), pp. 893-902; Brockelmann, *LZ*. LXI (1910), col. 524-525.

Aux feuillets palimpsestes de la collection Taylor-Schechter que j'ai énumérés dans un précédent *Bulletin* [*REG.* XV, 1902, pp. 438-439], il convient d'ajouter 2 ff. sur vélin d'un psautier (Ps. 143, 1-144, 6) publiés par C. Taylor, *A new Septuagint fragment*, dans *Journ. theol. stud.*, IV (1903), p. 130 et par J. H. A. Hart, *The new Septuagint fragment*, *ibid.*, pp. 215-217.

#### PAPYRUS D'OXFORD (BODLEIAN LIBRARY)

Le fragment choliambique de la Bodléienne [*REG.* XVIII, p. 323], publié d'après ma copie par Crönert, s'est trouvé être en partie identique avec le verso du papyrus 155 de Londres, qui lui-même coïncide avec un fragment de Heidelberg; tous ces morceaux sont édités et commentés dans le mémoire de Gerhard, *Phoenix von Kolophon* que l'on trouvera analysé plus loin (aux papyrus de Heidelberg). — Cf. A. Körte, *Archiv* V (1913), p. 557.

La Bodléienne a reçu de l'Égypt Exploration Fund divers papyrus d'Oxyrhynchus, etc. dont la liste se trouve dans les *Oxyrhynchus papyri*, V, pp. 345-349.

Un contrat de mariage ptolémaïque mutilé dont deux fragments, l'un à Genève, l'autre à Munich, avaient été publiés (*Archiv* I, p. 485) par M. Wilcken, a été heureusement complété par ce savant (*Archiv* III, 1905, pp. 387-389); sa singulière expérience des documents ptolémaïques lui a permis de reconnaître, dans un fragment insignifiant de la Bodléienne, le morceau manquant entre ceux de Genève et de Munich.

Parmi les fragments rapportés de Deir-Balyzeh par M. Flinders Petrie et aujourd'hui conservés à la Bodleian library, se sont trouvés trois feuillets d'une liturgie de la Cène pour le jour de Pâques. Ces feuillets, qui dateraient du vi<sup>e</sup> et du vii<sup>e</sup> siècle, ont été publiés par Dom P. de Puniel, *Fragments inédits d'une liturgie égyptienne écrits sur papyrus*, dans *The Eucharistic Congress* (Londres, 1909. In-8), pp. 367-401 et par le même, *Le nouveau papyrus liturgique d'Oxford*, dans *Revue bénédictine*, XXVI (1909), pp. 34-51 et pl. L'étude en a été reprise avec grand soin par Th. Schermann, *Der liturgische Papyrus von Deir-Balyzeh* dans une plaquette formant le fascicule Ib du tome XXXVI des *Texte und Untersuchungen* (Leipzig, Hinrichs, 1910. In-8), vi-42 pp.

CR. par H. Delehaye, *Anal. boll.*, XXX (1911), p. 333; A. Loisy, *Rev. crit.*, LXXI (1911), pp. 393-395; P. Drews, *Theol. Literaturzeitung*, XXXVI (1911), col. 11-14; P. B(atifol), *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, II (1912), p. 236.

Montague Rhodes James, *Additional notes on the Apocalypse of Peter*, dans *Journ. theol. stud.*, XII (1911), p. 157. cf. pp. 367-369, publiée d'après des copies de E. O. Winstedt et J. Vernon Bartlet, un fragment de vélin du v<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.,



contenant un passage de l'*Apocalypsis Petri* dans une version différente de celle présentée par le ms. du Caire. Ce feuillet [Ms. Gr. théol. f. 4 (P)] avait déjà été signalé par Madan, *Accessions*, pp. 101-102, n. 31810 et, d'après lui, dans ce *Bulletin* (REG. XV, 1902, p. 432).

La planchette latine de la *Bodleian library* que j'avais publiée dans les *Proceedings of the Society of Biblical archaeology*, XXXVI (1904), pp. 195-196, a été reproduite d'après moi par Cagnat et Besnier, *Revue arch.*, IV (1904), pp. 456-458, n. 218 (= *Année épigr.*, 1904, n. 218) et par L. Cantarelli, *Bulletino comunale*, XXXIII (1905), pp. 120-121. Plus importante est une note de M. Wilcken (*Archiv* IV, 1907, p. 267) démontrant que ce fragment faisait partie d'une déclaration de naissance *citra ca[usarum cognitionem]*, analogue à celle conservée par un diptyque du Caire.

J'ai copié et je publierai bientôt une planchette latine analogue conservée à l'*Ashmolean Museum*.

Sept fragments hébraïques de la Bodléienne sont publiés par A. Cowley, *Hebrew and Aramaic papyri*, dans *The Jewish Quarterly Review*, XVI (1903), pp. 1-8 et pl.

Sur les ostraka araméens d'Oxford, cf. A. H. Sayce, *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXX (1908), pp. 18-19 (ostrakon Sayce) et A. H. Sayce, *An Aramaic ostrakon from Elephantine*, *ibid.*, pp. 39-41; Clermont-Ganneau, *C. R. Acad. Inscr.*, 1904, p. 331; J. Halévy, *Documents judéo-araméens d'Éléphantine*, dans *Rev. sémitique*, XII (1904), pp. 55-66.

Sur le papyrus araméen acquis en 1900 par Sayce et aujourd'hui à la Bodléienne, cf. la bibliographie donnée par S. de Ricci, dans Sayce et Cowley, *Aramaic papyri discovered at Assuan* (Londres, 1906. In-fol.), pp. 29-30, n. 17. Y ajouter *Rev. C. H. W. Johns, Note on the Aramaic papyrus from Elephantine*, dans *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXVII (1905), pp. 187-188; Clermont-Ganneau, *C. R. Acad. Inscr.*, 1904, pp. 330, 436 et 445.

Sur l'ostrakon araméen de la Bodléienne, décrit par S. de Ricci (avec bibliographie) dans *Aramaic papyri*, p. 34, n. 7, cf. A. H. Sayce, *An Aramaic ostrakon from Elephantine*, dans *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXX (1908), pp. 39-41.

Un très curieux ostrakon araméen de la collection Sayce est publié par A. H. Sayce, *An Aramaic ostrakon from Elephantine*, *ibid.*, XXXIII (1911), pp. 183-184 et pl. — Cf. S. Daiches, *The Aramaic ostrakon from Elephantine and the festival of Passover*, *ibid.*, XXXIV (1912), pp. 17-23; A. H. Sayce, *The Passover ostrakon from Elephantine*, *ibid.*, p. 212; J. Halévy, *Un ostrakon araméen relatif à la pâque des Juifs d'Éléphantine*, dans *Rev. sémitique*, XX (1912), pp. 263-264.

Un papyrus araméen de la collection Sayce, provenant peut-être de Thèbes, est publié par A. H. Sayce et A. Cowley, *An Aramaic papyrus of the Ptolemaic age from Egypt*, dans *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXIX (1907), pp. 260-272 et pl.

#### FOUILLES DE GRENFELL ET HUNT

Notre précédent *Bulletin* (REG. XVIII, 1905, pp. 324-325) a narré les fouilles de MM. Grenfell et Hunt jusqu'au printemps de 1904 (cf. aussi une conférence de



Grenfell, dans *Egypt Exploration Fund, report of the 17<sup>th</sup> meeting, 1902-1903*, pp 24-35).

La campagne de 1904-1905 à Oxyrhynchus, la quatrième sur cet emplacement, continua à fournir des papyrus en qualités assez considérables (117 boîtes), y compris cette fois quelques documents ptolémaïques tardifs et un lot fort curieux de fragments hébraïques et syriaques.

Sur ces fouilles de 1904-1905, cf. Grenfell et Hunt, *The fourth season at Oxyrhynchus*, dans *Bull. Soc. arch. Alex.*, VIII (1905), pp. 25-26, et *Excavations at Oxyrhynchus*, dans *Eg. Expl. Fund, arch. report*, 1904-1905, pp. 13-17.

La campagne de 1905-1906 fut longue, mais particulièrement fructueuse (131 boîtes de papyrus!). Les papyrus littéraires que découvrirent les deux explorateurs peuvent compter avec raison parmi les plus longs et les plus importants qu'aient encore fait retrouver des fouilles méthodiques. Près de deux cents vers d'un péan de Pindare; des portions de l'*Hypsipyle* d'Euripide; la fin du discours de Lysias contre Hippotherès; des fragments de Sappho; des méliambes de Kerkidas de Mégalopolis; encore un papyrus de Bacchylide; neuf cents lignes d'un historien grec perdu (Théopompe ou Cratippos?) relatant les événements de la première décade du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, voilà les principaux textes nouveaux que nous ont valu les fouilles d'un seul hiver; nous ne parlons ni de longs papyrus des œuvres connues de Platon, de Démosthène et d'Isocrate, ni d'un commentaire sur le deuxième livre de Thucydide, ni d'un feuillet du *Catilina* de Salluste, ni d'un précieux fragment d'un Évangile apocryphe. Une bonne partie de ces trésors a vu le jour dans les t. V et VI des *Oxyrhynchus papyri*.

Les curieux ont trompé leur impatience en relisant la lettre adressée au *Times* (14 mai 1906) par MM. Grenfell et Hunt (cf. aussi leur note *Excavations at Oxyrhynchus*, dans *Eg. Expl. Fund, arch. report*, 1905-1906, pp. 8-16) et les articles consacrés à ces retentissantes découvertes par S. Reinach, *C. R. Acad. Inscr.*, 1906, pp. 203-204; X., *BPW*. XXVI (1906), col. 704-704; *DLZ*. XXVII (1906), col. 1882-1883; *WKP*. XXIII (1906), col. 670-671 et 726-727; M., *Die neuen Oxyrhynchos-Funde*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1906, II, p. 367.

La campagne de 1906-1907, toujours à Oxyrhynchus, fournit 81 boîtes de papyrus, surtout d'époque romaine et byzantine. Aidés de M. A. M. Blackman, MM. Grenfell et Hunt terminèrent la fouille des tertres qui leur semblaient encore promettre de bons résultats. Cette sixième campagne devait être la dernière du Fund à Oxyrhynchus: après en avoir tiré tant de beaux papyrus, nos fouilleurs ont repassé le site à d'autres explorateurs.

Cf. Grenfell et Hunt, *Excavations at Oxyrhynchus*, dans *Eg. Expl. Fund, arch. report*, 1906-1907, pp. 8-11.

Pendant deux ans, le Fund ne fit pas de fouilles papyrologiques. En 1909-1910, MM. Aylward, M. Blackman et J. de M. Johnson explorèrent la rive gauche du Nil depuis Oxyrhynchus jusqu'à l'entrée du Fayoum (*Eg. Expl. Fund, arch. report*, 1909-1910, pp. 10-12). Ils fouillèrent successivement les cimetières ptolémaïques de Gamhout et de Sedment (cartonnages à papyrus grecs et démotiques) et ceux des tertres d'Ehnasiyeh que Wilcken n'avait pas épuisés. Le résultat fut satisfaisant, sans plus.

L'hiver suivant (1910-1911), M. Johnson fouilla longuement la nécropole ptolémaïque d'Atfieh, l'antique Aphroditépolis et, malgré des difficultés climatiques considérables, réussit à découvrir de nombreux cartonnages à papyrus (J. de M. Johnson, *Excavations at Atfieh*, dans *Eg. Expl. Fund. arch. report*, 1910-1911, pp. 5-13 et pl. VI-VIII).

En janvier 1912 M. Johnson reprit ses fouilles à Atfieh, pour une quinzaine de jours, et découvrit encore quelques tombes ptolémaïques avec du cartonnage à papyrus en mauvais état.

Puis, se transportant vers le sud, il explora méticuleusement la zone située au sud d'Oxyrhynchus, sur la lisière du désert. Il examina successivement Shousha (restes d'époque chrétienne), Kou el-Rabeb, Tailba (cartonnages ptolémaïques), Kaniadir (tablette de plomb avec inscription grecque), Mankoûlah, Toukh el-Khél et la grande nécropole de Saft el-Gharbieh, le tout sans énormément de succès (J. de M. Johnson (*Eg. Expl. Fund. arch. report*, 1911-1912, pp. 12-16).

De 1904 à 1912, MM. Grenfell et Hunt ont publié les t. V, VI, VII, VIII et IX des *Oxyrhynchus papyri*, le t. I des *Hibeh papyri* et le t. II des *Tebtunis papyri* (sans parler du premier volume des papyrus de Manchester).

Avant d'analyser ces volumes, je dois donner une liste des travaux récents qui ont été consacrés aux volumes antérieurs des deux savants d'Oxford (*Revenue papyrus*, *Greek papyri* I et II, *Fayum town*, *Tebtunis I*, *Oxyrhynchus* I à IV).

Travaux parus sur le **Revenue papyrus** :

U. Wilcken, *Chrestomathie*, t. I, nn. 181, 249, 258, 299 [extraits assez longs du papyrus].

Travaux parus sur Grenfell, **Greek papyri**, t. I :

O. Crusius, *Herondae miniambi*, ed. IV minor (Leipzig, Teubner, 1905. In-8), pp. 117-120 [republie GP. I, 1].

S. Waszyński, *Die Bodenpacht*, p. 179 [GP. I, 54].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent GP. I, 43 [= Wilcken, t. I, n. 57], 53 [= 131], 45 [= 200], 49 [= 248], 48 [= 416], 42 [= 447]; 40 [= Mitteis, t. II, n. 25], 11 [= 32], 36 [= 155], 27 [= 156], 21 [= 302].

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), nn. 48-49 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 57-58, reproduit GP. I, 30 et 43.

W. Crönert, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 84-87.

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, VIII (1908), n. 737 [GP. I, 69].

O. Schroeder, *Euripidis cantica* (Leipzig, 1910. In-12), pp. 178-179 [GP. I, 1].

E. Herkenrath, *Der Enoplios* (Leipzig, 1906. In-8), pp. 165-166.

Travaux parus sur Grenfell, **Greek papyri**, t. II :

J. Lesquier, *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 1-30 [GP. II, 76].

Eb. Nestle, *Christus, Michael, Gabriel*, dans *BPW*. XXVI (1906), col. 381-384 [GP. II. 112 a].

S. Mekler, *Jahresber. Bursian*, CXXV (1905), pp. 180-182 [GP. II, 6].

W. Kalb, *ibid.*, CXXXIV (1907), pp. 70-71 [GP. II, 107, d'après ma copie].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent GP. II, 15 [= Wilcken, t. I, n. 406], 73 [= 127], 111 [= 135], 23 [= 159], 37 [= 169], 56 [= 226], 39 [= 310], 14 b [= 411], 46 a [= 431], 67 [= 497], 77 [= 498]; 78 [=

Mitteis, t. II, n. 63], 17 [= 138], 16 [= 157], 41 [= 183], 71 [= 190], 70 [= 191]. 46 [= 259], 76 [= 293], 108 [= 339].

L. Mitteis, *Berichte Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, LXII (1910), pp. 272-273 [GP. II, 108].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 129-131 [GP. II, 77].

*The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 1 (GP. II, 18 et 24) et pl. 48 (GP. II, 112 : serait plutôt de 672 que de 577).

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), nn. 22, 54, 55 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 20, 64 et 66, reproduit GP. II, 14 d, 36 et 38.

W. Crönert, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 87-91.

G. A. Gerhard, *Ptolemäische Homerfragmente* (Heidelberg, 1911. In-4) [GP. II, 4].

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, VIII (1908), nn. 1156, 773, 784 et 1138 [GP. II, 98, 99, 102, 103].

Travaux parus sur les **Fayum towns** :

F. Preisigke, *Zur Buchführung der Banken* dans *Archiv*, IV (1907), pp. 95-114 [Fay. 153].

A. Swoboda, *Ueber neue Bruchstücke eines gnostischen Psalmes von Christi Höllenfahrt* dans *Wiener Studien*, XXVII (1905), pp. 299-301 [Fay. 2 est un hymne naassénien].

G. Vitelli, *Rendiconto di sitologi* dans *Studi italiani di filologia classica*, XIII (1905), p. 52 [texte inédit de Fay. 332, auj. au Caire].

H. T. F. Duckworth, *Notes on No. 112 in the collection of Fayoum papyri* dans *Class. Rev.*, XXV (1911), pp. 33-37.

U. Wilcken et Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Fay. 138 [= Wilcken, t. I, n. 95], 137 [= 121], 30 [= 214], 35 [= 264], 96 [= 313], 36 [= 316], 93 [= 317], 106 [= 395], 18 b [= 440], 132 [= 485]; 11-12 [= Mitteis, t. II, nn. 14-15], 89 [= 166], 31 [= 201], 22 [= 291], 97 [= 315].

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 116-121 [Fay. 260, 229, 341, 264, 153, 322 et 15].

D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, p. 84, n. 134\* [Fay. 133].

F. Preisigke, *Griech. Urk. des äg. Mus. zu Kairo* (1911), nn. 1, 5, 11, 21-25, 27, 28, 35 et 44 [Fay. 203, 161, 201, 199, 198, 279, 200, 185 a, 207, 162, 152 et 163].

Travaux parus sur les **Tebtunis papyri**, t. I :

X., *Amer. Journ. Arch.* VII (1903) pp. 104-105.

O. Crusius, *Herondae mimianbi*, éd. IV minor (Leipzig, Teubner, 1905. In 12) pp. 124-125 [Tebt. 2 d.].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim* reproduisent Tebt. 5 [= Wilcken, t. I, nn. 65, 260, 307, 339; Mitteis, t. II, nn. 1 et 36], 8 [= Wilcken, t. I, n. 2], 33 [= 3], 88 [= 67], 57 [= 69], 44 [= 118], 10 [= 160], 17 [= 165], 87 [= 231], 82 [= 232], 30 [= 233], 58 [= 287], 103 [= 288], 38 [= 303], 35 [= 309], 210 [= 327], 42 [= 328], 50 [= 329], 26 [= 330], 27 [= 331], 6 [= 332], 63 [= 333], 48 [= 409], 32 [= 448]; 7 [= Mitteis, t. II, n. 7], 54 [= 17], 49 [= 19], 29 [= 24], 45-46 [= 40-41], 14-16 [= 42-44], 43 [= 46], 156 [= 47], 106 [= 134], 107 [= 141] 104 [= 285].

D. Cohen, *De magistratibus Aegyptiis externas Lagidarum regni provincias administrantibus* (La Haye, [1911]. In-8) p. 55 suiv. [Tebt. 8].

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906) nn. 44-47 et 52 = 2<sup>e</sup> éd. (1911) nn. 53-56 et 61 reproduit Tebt. 55-59.

Fr. Preisigke, *Die Friedenskundgebung des Königs Evergetes II*, dans *Archiv V* (1911) pp. 304-316 [Tebt. 5].

Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. I :

C. Taylor, *The Oxyrhynchus and other agrapha*, dans *Journ. theol. stud.* VII (1906) pp. 546-562 [Oxy. 1].

C. Bruston, *Un ancien recueil de paroles attribuées à Jésus*, dans *Rev. de théol.* XIV (1905) pp. 78-95 [Oxy. 1].

R. Reitzenstein, *Ein Zitat aus den Λόγαι Ἰησοῦ* dans *Zeitschr. für die neutestamentliche Wissenschaft* VI (1905) p. 203 [Oxy. 1].

E. Preuschen, *Antilegomena* (2<sup>e</sup> éd.) pp. 22-26, 119-120 et 151-152 [Oxy. 1].

Ehrhard, *Die altchristliche Literatur und ihre Erforschung* (*Strassburger theologische Studien, Supplementband I*, Fribourg, 1900. In-8) pp. 124-127 [Bibliographie d'Oxy. 1].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906) pp. 142-144 [Oxy. 2], 151-158 [Oxy. 1] et 198-199 [Oxy. 5].

\*E. Klostermann, *Apocrypha. II : Evangelien* (Bonn, Marcus et Weber, 1904. In-8) 18 pp. (40 pf.) [= *Kleine Texte...* fasc. 8]. [Oxy. 1].

J. M. Edmonds, *Sappho's ode to the Nereids* dans *Classical quarterly* III (1909) pp. 249-253, cf. p. 320 [Oxy. 7].

J. Sitzler, *Jahresber. Bursian* CXXXIII (1907) pp. 175-176 [Oxy. 8] et 178 [Oxy. 7].

J. Sitzler, *Zu Sappho*, dans *Neue philol. Rundschau* 1907, pp. 553-556 [Oxy. 7].

H. Gleditsch, *ibid.* CXLIV (1909) pp. 78-79 [Oxy. 9].

Fr. Succo, *Rhythmischer Choral, Altarweisen und griechische Rhythmen in ihrem Wesen dargestellt* (Gütersloh, 1906. In-8). [Oxy. 9].

O. Schröder, *Vorarbeiten zur griechischen Versgeschichte* (Leipzig et Berlin, 1908. In-12) pp. 15 et 59 [Oxy. 9].

H. Gleditsch, *Jahresber. Bursian* CXXV (1905) pp. 2-8 [Oxy. 9].

*The New Palaeographical Society* I (1903-1912) pl. 126 b [Facs. d'Oxy. 20].

E. Drerup, *Isocratis opera omnia*, t. I (Leipzig, 1906. In-8) pp. vi vii [Oxy. 27].

U. Wilcken, *Abhandl. Sächs. Gesellsch. Wissensch.* XXVII (1909) pp. 822-825 [Oxy. 33].

L. Mitteis, *Berichte Sächs. Gesellsch. Wissensch.* LXII (1910) pp. 277-278 [Oxy. 144].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim* reproduisent Oxy. 33 [= Wilcken, t. I, n. 20], 54 [= 34], 60 [= 43], 41 [= 45], 86 [= 46], 110 [= 99], 42 [= 154], 126 [= 180], 55 [= 196], 84 [= 197], 36 [= 273], 44 [= 275], 62 [= 278], 58 [= 378], 136 [= 383], 135 [= 384], 83 [= 430], 140 [= 438], 87 [= 446], 39 [= 456], 80 [= 473], 43 [= 474], 64 [= 475], 115 [= 479], 111 [= 484], 112 [= 488]; 67 [= Mitteis, t. II, n. 56], 38 [= 58], 71 [= 62], 37 [= 79], 34 [= 188], 45 [= 222], 68 [= 228], 95 [= 267], 129 [= 296], 105 [= 303], 106 [= 308], 56 [= 320], 144 [= 343], 94 [= 344], 97 [= 347], 138 [= 352], 49 [= 359].

A. Laudien, *Griechische Papyri aus Oxyrhynchos* (Berlin, 1912. In-8) *passim*, reproduit Oxy. 123 [= Laudien, n. 3], 119 [= 3], 113 [= 8], 110 [= 11], 111 [= 12], 112 [= 14], 37-38 [= 18-19], 124 [= 20], 56 [= 24], 79 [= 25], 51 [= 27], 58



[= 28], 39 [= 29], 65 [= 31], 48 [= 32], 40 [= 33], 98 [= 36], 63 [= 38], 93 [= 40].

L. Cantarelli, Ἡγεμῶν ἀποστέρω, dans *Studi storici* I (1908) pp. 284-288 [Oxy. 39].

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.* VIII (1908) nn. 1185 [Oxy. 112], 1153-1154 [Oxy. 92-93] et 774 [Oxy. 149].

Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. II :

A. Kretschmar, *De Menandri reliquiis* pp. 80-107 [Oxy. 211].

A. Körte, *Menandrea* (1910) pp. xxxi-xxxii [Oxy. 211].

O. Crusius, *Herondae mimiambi*, éd. IV minor (Leipzig, Teubner, 1905. In-12) pp. 121-123 [Oxy. 219].

J. Lesquier, *Rev. de philolog.* XXX (1906) pp. 1-30 [Oxy. 266].

H. Gleditsch, *Jahresber. Bursian* CXXV (1905) pp. 8-10 [Oxy. 220].

S. Mekler, *ibid.* pp. 182-183 [Oxy. 213] et p. 218 [Oxy. 221].

S. Eitrem, *Forhandlinger i Videnskabs-Selskabet i Christiania* 1906, X, n. 10, pp. 8-13 [Oxy. 211].

A. Calderini, *La manomissione e la condizione dei liberti in Grecia* (Milan, 1908. In-8) p. 397 [texte inédit d'Oxy. 349, avec fotogr.].

L. Wenger, *Die Zession im Rechte der graeko-ägyptischen Papyri* dans *Studi in onore di Carlo Fadda* (Naples, Pierro, 1906, 6 vol. in-8) IV, pp. 79-97 [Oxy. 271-272].

U. Wilcken et Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Oxy. 257 [= Wilcken t. I, n. 147], 255 [= 201], 252 [= 215], 258 [216], 275 [= 324], 279 [= 348]; 281 [= Mitteis, t. II, n. 66], 260 [= 74], 259 [= 101], 282 [= 117], 278 [= 165], 243 [= 182], 237 [= 192], 274 [= 193], 238 [= 213], 273 [= 221], 286 [= 232], 270 [= 236], 264 [= 266], 267 [= 281], 266 [= 292], 268 [= 299], 261 [= 346].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906) pp. 145-148 [Oxy. 208], 148-150 [Oxy. 209] et 199-200 [Oxy. 210].

L. Radermacher, *Antiker Liebeszauber und Verwandtes*, dans *Rh. Mus.* LXVII (1912) pp. 139-141 [Oxy. 219].

H. W. Prescott, *The versus inconditi of Pap. Oxyrhynch. 219*, dans *Class. philol.* V (1910) pp. 158-168.

G. M. Bolling, *An epic fragment from Oxyrhynchus*, dans *Amer. Journ. philol.* XXII (1901) pp. 63-69 [Oxy. 214].

A. Rostagni, *L'Euripilo di Sofocle ed un frammento epico adespoto*, dans *Boll. di filol. class.* XIX (1912-1913) pp. 156-158 [Oxy. 214].

A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, VIII (1911) pp. 175-177, n. 1105 [réédition d'Oxy. 339].

R. Kauer, *Zu Menander*, dans *Wiener Studien* XXVI (1904) pp. 205-211 [Oxy. 211].

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.* IV (1905) pp. 116 et 121 [Oxy. 368 et 242].

A. Laudien, *Griechische Papyri aus Oxyrhynchus* (Berlin, 1912. In-8) *passim* reproduit Oxy. 293 [= Laudien, n. 6], 292 [= 9], 299 [= 10], 282 [= 16], 266 [= 17], 275 [= 23], 285 [= 34], 246 [= 41], 235 [= 43].

O. Schröder, *Pindari carmina* (Leipzig, 1908. In-12) p. 342 [Oxy. 221].

C. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testaments* III (1909) p. 1085 [Oxy. 208] et p. 1091 [Oxy. 209].

F. Preisigke, *Griech. Urh. des äg. Mus. zu Kairo* (1911) n. 43 [Oxy. 306].



Travaux parus sur les **Oxyrhynchus Papyri**, t. III :

Liste de corrections dans *Oxyrhynchus papyri* V, pp. 313-315.

A. Kretschmar, *De Menandri reliquiis* pp. 63-80 [Oxy. 409].

A. Körte, *Menandrea*, (1910 pp. XLIII-XLV et 175-185 = 2<sup>e</sup> éd. (1912) pp. XLVIII-L et 116-124 [Oxy. 409].

S. Eitrem, *Observations on the Colax of Menander and the Eunuch of Terence* (Christiania, J. Dybwad, 1906. In-8<sup>o</sup>) 28 pp. [= *Videnskabs-Selskabet, Skrifter* 1906, n. 7]. — CR. par P. Wessner, *Neue philol. Rundschau*, 1907, pp. 51-53; W. Crönert, *WKP*. XXIII (1906) col. 1363-1365; H. D. Verdam, *Museum*, XIV (1907) col. 327-328.

*The New Palaeographical Society* I (1903-1912) pl. 104 [Facs. d'Oxy. 412].

Ernest Hefermehl, *Der Homerlekt der Κεστοί des Iulius Africanus*, dans *BPW*. XXVI (1906) col. 413-415 [Oxy. 412].

R. Wünsch, *Deisidaimōniaka*, dans *Archiv für Religionswiss.* XII (1909) pp. 1-19 [Oxy. 412].

E. Schmidt, *Zu dem Zauberbesang in der Nekyia*, *ibid.* XIII (1910) pp. 624-625 [Oxy. 412].

O. Crusius, *Herondae mimiambi, ed. IV minor* (Leipzig, Teubner, 1905. In-12<sup>o</sup>) pp. 101-116 [Oxy. 413].

Josef Horowitz, *Spuren griechischer Mimen im Orient* (Berlin, Mayer et Muller, 1905. In-8<sup>o</sup>) 103 pp. [Oxy. 413].

S. Sudhaus, *Der Minus von Oxyrhynchos*, dans *Hermes* XLI (1906) pp. 247-277 [Oxy. 413].

W. Spiegelberg, *Koptische Randglosse zu dem Minus von Oxyrhynchus* dans *Recueil de travaux* XXVIII (1906) p. 209 [Oxy. 413].

G. Winter, *De mimis Oxyrhynchus* (Leipzig, Seeler, 1906, In-8<sup>o</sup>) 63 pp. Diss. [Oxy. 413]. — CR. par W. Crönert, *WKP*. XXIII (1906) col. 1421-1422; Th. Zielinski, *BPW*. XXVII (1907) col. 868; A. Taccone, *Boll. di filol. class.* XIII (1606-1907) pp. 244-245; Ph. Weber, *Neue philol. Rundschau* 1907, pp. 159-162.

— G. Knoke, *De « Charilio » mimo Oxyrhynchio* (Kiel, Fiencke, 1908. In-8<sup>o</sup>) 39 pp. Diss. [Oxy. 413]. — CR. par W. Süß, *BPW*. XXX (1910) col. 1468.

S. Mekler, *Zur Farce von Oxyrhynchos*, dans *Wiener Eranos zur 50 Versammlung deutscher Philologen... in Graz* (Vienne, 1909. In-8<sup>o</sup>) pp. 25 [Oxy. 413].

*The New Palaeographical Society* I (1903-1912) pl. 104 [Facs. d'Oxy. 412].

O. Gradenwitz, *Alius mutuum dedit, alius stipulatus est* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906) pp. 336-340 [Oxy. 508].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim* reproduisent Oxy. 473 [= Wilcken, t. I, n. 33], 477 [= 144], 513 [= 183], 478 [= 218], 531 [= 482], 519 [= 492], 475 [= 494]; 486 [= Mitteis, t. II, n. 59], 653 [= 90], 483 [= 203], 472 [= 235], 485 [= 246], 506 [= 248], 496 [= 287], 491 [= 304], 494 [= 305], 493 [= 307], 487 [= 322], 501 [= 349], 505 [= 350].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906) pp. 195-202 [Oxy. 404, 405, 406, 407].

P. Maas, Ἰδῆται, *zu dem Schifferlied aus Oxyrhynchos*, dans *Philologus* LXVIII (1909) pp. 445-446 [Oxy. 425].

K. Tittel, *Jahresber. Bursian* CXXIX (1906) pp. 124-125 [Oxy. 464, 465, 467, 470].

- E. N. Gardiner, *Journ. Hell. stud.* XXV (1905) pp. 15-16 [Oxy. 466].
- L. Wenger, *Curatrix*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung* XXVIII (1907) pp. 305-311 et XXIX (1908) p. 474 [Oxy. 495].
- S. Mekler, *Jahresber. Bursian* CXLVII (1910) pp. 109 et 120-121 [Oxy. 419, 410 et 428].
- A. Laudien, *Griechische Papyri aus Oxyrhynchos* (Berlin, 1912. In-8°) *passim* reproduit Oxy. 531 [= Laudien, n. 2], 496 [= 15], 469 [= 21], 494 [= 26], 507 [= 35], 502 [= 37], 484 [= 39], 465 [= 44].
- O. Schröder, *Pindari carmina* (Leipzig, 1908. In-12°) pp. 322-324 [Oxy. 408].
- F. Preisigke, *Griech. Urk. des äg. Mus. zu Kairo* (1911) nn. 32 et 48 [Oxy. 601-602].
- A. Rzach, *Hesiodi carmina* (Leipzig, 1908. In-12°) pp. 215-216 [Oxy. 421].
- C. Wessely, *Studien zur Paleogr.* IV (1905) pp. 114-121 [Oxy. 636, 603, 647 et 450].
- W. Crönert, *ibid.*, pp. 92-96.
- Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. IV :
- Liste de corrections dans *Oxyrhynchus papyri* V, p. 315.
- C. Bruston, *Un ancien recueil de paroles attribuées à Jésus*, dans *Rev. de théol.* XIV (1905) pp. 78-95 [Oxy. 654].
- Mgr. Batiffol, *Nouveaux fragments évangéliques de Behñesa*, dans *Rev. biblique* I (1904) pp. 481-493 [Oxy. 654].
- M., *Neue Logia Jesu*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1903, III, p. 143 [Oxy. 654].
- M., *Zu den neuen Logia Jesu*, *ibid.*, 1903, IV, p. 575 [Oxy. 654].
- \*Allen, *The Guardian*, 27 juillet 1904 [Oxy. 655].
- A. Hilgenfeld, *BPW.* XXVII (1907) col. 520-522 [Oxy. 654].
- E. Preuschen, *Antilegomena* (2° éd.) pp. 22-26, 119-120 et 151-152 [Oxy. 654-655].
- \*E. Klostermann, *Agrapha, neue Oxyrhynchuslogia* (Bonn, Marcus et Weber, 1905. In-8°) 20 pp. (40 pf.) [= *Kleine Texte* .. fasc. 11]. [Oxy. 654-655].
- A. Harnack, *Theol. Literaturzeitung* XXIX (1904) col. 455-457.
- G. Heinrici, *ibid.*, col. 428-431 [Oxy. 654-655].
- H. G. Evelyn-White, *The introduction to the Oxyrhynchus sayings*, dans *Journ. theol. stud.* XIII (1912) pp. 74-76.
- A. Hilgenfeld, *Die neuesten Logia-Funde von Oxyrhynchus* dans *Zeitschr. für wissenschaftliche Theologie* XLVIII (1905) pp. 343-353 et *Noch einmal die neuesten Logia-Funde*, *ibid.*, XLIX (1906), pp. 270-273 [Oxy. 654-655].
- J. Dräseke, *Zum neuen Evangelienbruchstück von Oxyrhynchus*, *ibid.*, L (1907) pp. 485-489 [Oxy. 655].
- A. Harnack, *Ein neues Evangelienbruchstück* dans *Preussische Jahrbücher* CXXXI (1908) pp. 201-210 [Oxy-655].
- Th. Zahn, *Neue Funde aus der alten Kirche*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift* XVI (1905) pp. 94-101 et 165-178 [Oxy. 654].
- \*E. Preuschen, *Zur Vorgeschichte des Evangelienkanons* (Osterprogramm des Darmstädter Gymnasiums, 1905) [Oxy. 654].
- H. B. Swete, *The new Oxyrhynchus sayings*, dans *The Expository Times*, XV (1903-1904), pp. 488-495. [Oxy. 654].

Rev. Charles Taylor, *The Oxyrhynchus sayings of Jesus found in 1903, with the sayings called « Logia » found in 1897*, (Oxford, Clarendon Press, 1905. In-8°) 36 pp. [Oxy. 654] cf. *Journ. theol. stud.* VII (1906) pp. 546-562. — CR. par Eb. Nestle, *Neue philol. Rundschau*, 1905, pp. 557-558.

Mgr. Baliffol, *Nouveaux fragments évangéliques de Behnesa*, dans *Rev. biblique* I (1904) pp. 481-493 [Oxy. 654-655].

Gerhard Thieme, *Quaestionum comicarum ad Periclem spectantium capita III* (Leipzig, C. Marquart, 1903. In-8° 70 pp. Diss.) pp. 7-29. [Oxy. 663].<sup>f</sup>

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Oxy. 709 [= Wilcken, t. I, n. 32], 724 [= 140], 705, [= 153], 721 [= 369], 705 [= 407], 708 [= 432], 710 [436], 717 [= 487]; 706 [= Mitteis, t. II, n. 81], 715 [= 212], 712 [= 231], 730 [= 273], 713 [= 314], 720 [= 324], 722 [= 358], 716 [= 360].

U. Wilcken, *Der ägyptische Konvent* dans *Archiv* IV (1908) pp. 366-422 [Oxy. 709].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906) pp. 117-118 [Oxy. 658], pp. 158-172 [Oxy. 654] et pp. 177-182 [Oxy. 655].

P. M. Meyer, *Abhandl. Akad. Wiss. Berlin*, 1910, n. 24 [Oxy. 658].

R. C. Flickinger, *Certain numerals in the Greek dramatic hypotheses*, dans *Class. philol.* V (1910) pp. 1-18 [Oxy. 663].

S. Reinach, *De quelques textes grecs et latins récemment découverts en Egypte* dans *Rev. arch.* IV (1904) pp. 403-414.

*Neue Oxyrhynchos-Papyri* dans *BPW.* XXIII (1903) col. 1214.

X., *WKP.* XX (1903) col. 964-965, cf. XXI (1904) col. 221.

Dom J. S., *Bull. bibl. du Musée belge* VII (1903) p. 337.

S. Reinach, *Nouvelles et extraordinaires découvertes de papyrus* dans *Revue arch.* II (1903) pp. 350-351 (cf. C.-R. Acad. Inscr. 1903, pp. 268-269).

X., *Bruchstücke des Protreptikos des Aristoteles* dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* 1903, IV, p. 151.

X., *Class. Rev.* XVIII (1904) pp. 131 et 193.

C. E. Ruelle, *Le fragment musical d'Oxyrhynchus* dans *Rev. de philol.* XXIX (1905) pp. 201-204 [Oxy. 667] (Cf. *Bull. des antiq. de Fr.* 1905, p. 214).

F. Blass, *Archiv* III (1906) pp. 473-502 [Oxy. 659-704 et 748-783].

O. Jirani, *Listy filologické.* XXXV (1908), pp. 147-150.

C. Wessely, *Der Vertrag eines Tachygraphielehrers aus Ägypten* dans *Archiv für Stenographie*, LVI (1905), pp. 36-38 [Oxy. 724].

C. Wessely, *Das Honorar eines Tachygraphielehrers im Jahre 155 n. Chr.*, *ibid.*, LVII (1906), pp. 130-132 [Oxy. 724].

G. Lumbroso, *Archiv*, III (1905), pp. 352-353 [Oxy. 705].

F. Hultsch, *ibid.*, pp. 438-441 [Oxy. 669].

K. Tittel, *Jahresber. Bursian*, CXXIX (1906), pp. 124-125 [Oxy. 669].

F. Reuss, *ibid.*, CXLII (1909), p. 70 [Oxy. 665].

S. Fraenkel, *Zu Nr. 735 der Oxyrhynchus-Pap.* (IV) dans *Archiv* IV (1907), p. 171.

H. Lietzmann, *Kleine Texte* 14 [Oxy. 744].

P. Perdrizet, *Hypothèse sur la première partie du « Dionysalexandros » de Cratinos* dans *Rev. ét. anc.*, VII (1905), pp. 109-115 [Oxy. 663].

U. von Wilamowitz-Moellendorf, *Gött. gel. Anz.*, 1904, pp. 659-678 [les textes littéraires].

\*H. Raeder, *Papyrusfundene : Oxyrhynchus IV*, dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XIII (1905), pp. 97-108.

H. Abert, *Jahresber. Bursian*, CXLIV (1909), pp. 1-4 [Oxy. 667].

S. Mekler, *ibid.*, CXLVII (1910), p. 121 [Oxy. 676].

A. Körte, *ibid.*, CLII (1911), pp. 254-257 [Oxy. 663].

G. Fraccaoli, *Riv. di filol.*, XXXIII (1905), pp. 364-367.

O. Schröder, *Pindari carmina* (Leipzig, 1908 In-12), pp. 304-307 [Oxy. 659].

C. H. Moore, *The Oxyrhynchus epitome of Livy in relation to Obsequens and Cassiodorus*, dans *Amer. journ. philol.*, XXV (1904), pp. 241-255. [Oxy. 668].

C. H. Moore, *The Oxyrhynchus epitome of Livius, Iulius Obsequens and Cassiodorus*, dans *Trans. Amer. philol. assoc.*, XXXV (1904), p. xvi [Oxy. 668].

Henry A. Sanders, *The Oxyrhynchus Epitome of Livy and Reinhold's Lost Chronicon*, *ibid.*, XXXVI (1905), pp. 5-31 [Oxy. 668].

L. Valmaggli, *Livio, Epitome di Ossirinco, 204*, dans *Boll. di filol. class.*, XII (1905-1906), p. 43 [Oxy. 668].

F. Steffens, *Lateinische Paläographie*, suppl., pl. 1 = 2<sup>e</sup> éd. (1909), pl. 10 [Oxy. 668].

*The New Palaeographical Society* I (1903-1912), pl. 53 [Oxy. 668].

H. J. Müller, *Jahresber. des Philol. Vereins*, XXX (1904), p. 23; XXXI (1905), pp. 24-30; XXXII (1906), p. 22 [Oxy. 668].

E. Wölfflin, *Zum Chronicon Livanum von Oxyrhynchus*, dans *Archiv für lat. Lexikogr.*, XIV (1905), pp. 221-232 [Oxy. 668].

\*H. Schenkl, *Österr. Literaturblatt*, 1905, p. 592 [Oxy. 668].

O. Rossbach, *BPW*, XXV (1905), col. 225-231 [Oxy. 668]

J. van Wageningen, *ad Livii epitomam Oxyrhynchii inventam*, *ibid.*, col. 717 [Oxy. 668].

B. Lier, *Jahresber. Bursian* CXLVIII (1910), pp. 131-136 [Oxy. 668].

E. Kornemann, *Zur neuen Liviosepitome* dans *Klio*, V (1905), p. 135 [Oxy. 668].

F. Münzer, *Anmerkungen zur neuen Liviosepitome*, *ibid.*, pp. 135-149 [Oxy. 668].

\*M. Rostovzew, *Journal du Ministère russe de l'Instr. publ.*, 1905, pp. 67-72 [Oxy. 668].

J. van Wageningen, *De nieuw gevonden epitomae van Livius*, dans *Museum*, XII, 1904-1905, col. 107-110 [Oxy. 668].

Comptes-rendus de l'édition donnée par Kornemann du Tite Live [Oxy. 668] par P. Lejay, *Rev. crit.*, LX (1905), pp. 125-129 [des corrections]; V. Costanzi, *Boll. di filol. class.*, XI (1904-1905), pp. 176-178; α, *LZ*, LVI (1905), col. 1066; G. Reinhold, *WKP*, XXII (1905), col. 566-577; Dietrich, *Mitteilungen aus der historischen Literatur*, XXXIII (1905), pp. 729-281; Fr. Luterbacher, *Neue philol. Rundschau*, 1905, pp. 123-130 [des corrections]; W. S. Ferguson, *The American historical review*, X (1905), p. 912; Drescher, *Archiv für lat. Lexikogr.*, XIV (1905), pp. 293-294; H. J. Müller, *Jahresber. des Philol. Vereins*, XXXI (1905), pp. 30-34; M. Schermann, *Korrespondenzblatt für die Gelehrten- und Realschulen Würtembergs*, XI (1904), pp. 465-467.



O. Rossbach, *T. Livi periochae omnium librorum, fragmenta Oxyrhynchi reperta, Iulii Obsequentis Prodigiorum liber* (Leipzig, Teubner, 1910. In-12), XLII-201 pp. et 1 pl. — Contient une nouvelle édition (pp. 122-148) d'Oxy. 668 pour laquelle il a profité d'une collation de Kenyon.

CR. par Fr. Luterbacher, *BPW.*, XXX (1910), col. 1186-1194 (corrections); Ed. Wolff, *WKP.*, XXVIII (1911), col. 682-684; F. W. Shipley, *Class. philol.*, VII (1912), pp. 123-124; A. M. A. Schmidt, *DLZ*, XXXII (1911), col. 1187; C. Thulin, *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XXI (1912), pp. 27-29; M. L. de Gubernatis, *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 481-483; H. J. Müller, *Jahresber. des Philol. Vereins*, XXXVII (1911), pp. 5-16; P. Lejay, *Rev. de philol.*, XXXV (1911), pp. 226-227; F. Walter, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVII (1911), p. 56; C. W., *Hist. Jahrb.*, XXXII (1911), p. 378.

H. Diels, *Theophrasti Characteres* (Oxford, Clarendon Press, 1909. In-12). Utilise Oxy. 699, dont une meilleure lecture est donnée par J. M. Edmonds, *Two editions of the Characters of Theophrastus*, dans *Classical quarterly*, IV (1910), pp. 128-140.

E. Drerup, *Isocratis opera omnia*, t. I (Leipzig, 1906. In-8°), p. VII [Oxy. 704].

J. van Leeuwen, *Ad Cratinum*, dans *Mnemosyne*, XXXII (1904), p. 446 [Oxy. 663], Fr. Kenyon, *The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 47 [Facs. Oxy. 657].

G. de Sanctis, *Una nuova pagina di storia siciliana*, dans *Riv. di filol.*, XXXIII (1905), pp. 66-73 [Oxy. 665].

E. Pais, *Il papiro di Oxyrhynchos, n. 665 relativo alla storia antica della Sicilia*, dans *Rendic. Accad. Lincei*, XVII (1908), pp. 329-343 [Oxy. 665].

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), nn. 56-58 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 70-72, reproduit Oxy. 742-744; dans sa 2<sup>e</sup> éd., n. 69, il reproduit en outre Oxy. 805.

A. Laudien, *Griechische Papyri aus Oxyrhynchos* (Berlin, 1912. In-8°), nn. 1 et 22 [Oxy. 744 et 724].

#### OXYRHYNCHUS Papyri V

B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri, part V* (Londres, Egypt Exploration Fund, 1908. In-4°), VIII-342 pp. et VII pl. en phototypie.

Aucun des volumes des *Oxyrhynchus papyri* ne contient un aussi petit nombre de papyrus, puisque celui-ci n'en renferme que cinq (840-844); la qualité rachète largement la quantité, et les cinq textes édités dans ce volume ont fait couler des flots d'encre.

En appendice sont données des corrections aux t. III et IV (pp. 313-315) et une nouvelle liste (pp. 315-319) de papyrus distribués à diverses institutions.

840. Fragment d'un Évangile inconnu. Précieux feuillet de parchemin (IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> s.), relatant une conversation de Jésus avec un prêtre de Jérusalem. Ce texte ne semble pas postérieur à la fin du II<sup>e</sup> siècle. MM. Grenfell et Hunt en ont donné une édition séparée : *Fragment of an uncanonical Gospel from Oxyrhynchus edited with translation and commentary* (London, Egypt Exploration Fund, 1908. In-8°), 22 pp., 1 pl. (1 sh.).



841. Péans de Pindare (début du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Restes de neuf poèmes (en tout environ 700 vers plus ou moins inutilés). Aidés par feu Blass et par M. Bury, les éditeurs ont remis sur pied quatre ou cinq très beaux morceaux qui deviendront classiques.

842. Historien inconnu. Près de 900 lignes d'un historien grec inconnu relatant les événements de l'an 395 avant J.-C., peut-être ceux de 396. L'auteur était presque contemporain de ces événements et n'a pas utilisé Xénophon. Un des passages les plus curieux est celui relatif à la constitution béotienne. On a beaucoup discuté la personnalité de l'auteur : des arguments rendent difficile l'attribution tentante à Théopompe ; Androtion, auquel on a songé, paraît peu en faveur et la majorité des commentateurs se rangent autour du nom de Kratippos.

Une édition séparée de ce texte capital a été donnée par B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *Hellenica Oxyryhynchia cum Theopompi et Cratippi fragmentis reconoverunt brevique adnotatione critica instruxerunt* (Oxford, Clarendon Press 1909. In-12) [non paginé].

Cf. les CR. par G. Glotz, *Rev. ét. gr.*, XXIII (1910), p. 92 ; K. Fuhr, *BPW*, XXX (1910), col. 165-169 ; W. Schubart, *LZ*, LX (1909), col. 1111-1112 ; X..., *Athenaeum*, 1909, II, pp. 235-236 ; C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XVI (1909-1910), pp. 265-266 ; Ch. Michel, *Rev. instr. publ. Belg.*, LII (1909), pp. 234-235 ; F. Pais, *Studi storici*, III (1910), pp. 346-348 ; My, *Rev. crit.*, LXXI (1911), pp. 321-322.

843. Platon, *Le Banquet*. Joli papyrus de plus de 1200 lignes (env. 200 ap. J.-C.) d'une certaine importance pour la critique du texte.

844. Isocrate, *Panégryrique*. Beau papyrus du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C., avec restes de plus de 700 lignes. Le texte est assez médiocre, mais non sans intérêt.

Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. V :

**A.** Sur l'ensemble du volume.

H. Weil, *Textes grecs récemment découverts*, dans *Journal des savants* 1908, pp. 302-308.

E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, X (1908), pp. 240-244.

C(rönert), *LZ*. LIX (1908), col. 19-24.

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVIII (1908), pp. 158-159.

X..., *Aus neuen Papyrusfunden in Ägypten*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1907, IV, p. 830.

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIV (1907-1908), pp. 241-244.

H. Raeder, *Papyrusfundene i Oxyrhynchos V*, dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XVI (1907), pp. 151-163.

G. Fraccaroli, *Riv. di filol.*, XXXVII (1909), pp. 87-96.

O. Jirani, *Listy filologicke*, XXXV (1908), pp. 147-150.

**B.** Sur le fragment d'Évangile [Oxy. 840].

E. Preuschen, *Das neue Evangelienfragment von Oxyrhynchos* dans *Zeitschr. für die neutestamentliche Wissenschaft*, IX (1908), pp. 1-11.

A. Sulzbach, *Zum Oxyrhynchus-Fragment*, *ibid.*, pp. 175-176.

L. Blau, *Das neue Evangelienfragment von Oxyrhynchos, buch- und zaubergeschichtlich betrachtet nebst sonstigen Bemerkungen*, *ibid.*, pp. 204-215.

H. B. Swete, *Zwei neue Evangelienfragmente herausgegeben und erklärt*

(Bonn, Marcus et Weber, 1908, in-8°), 15 pp. (40 pf.) [= *Kleine Texte*, fasc. 31].

— Cf. Eb. Nestle, *BPW*, XXIX (1909), col. 835-837.

N. C. S., *The new uncanonical Gospel*, dans *Athenaeum*, 8 février 1908, p. 161.

X., *Ein neuer Evangelienfund*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1906, II, p. 320.

H. Lietzmann, *Das neugefundene Evangelienfragment und seine Vorgänger*, *ibid.*, 1908, I, pp. 662-672.

Artúr Marmorstein, *Egy oxyrhynchusi töredék*, dans *Egyetemes philologiai Közlöny*, XXXII (1908), pp. 750-755.

M. J. Lagrange, *Nouveau fragment non canonique relatif à l'Évangile*, dans *Rev. biblique*, V (1908), pp. 538-553.

E. Schürer, *Theol. Literaturzeitung*, XXXIII (1908), col. 170-172.

C. Péans de Pindare [Oxy. 844].

A. E. Housman, *On the paeans of Pindar* dans *Class. Rev.*, XXII (1908), pp. 8-12.

Lewis Campbell, *Note on Sophocles, Oedipus tyrannus 1218, 9, ibid.*, p. 49.

A. W. Verrall, *The Paeans of Pindar and other new literature, ibid.*, pp. 110-118.

O. Schröder, *BPW*, XXVIII (1908), col. 161-174.

Charles E. Whitmore, *New words in the papyrus fragments of Pindar* dans *Class. Review*, XXIV (1910), pp. 239-240.

O. Schröder, *Pindari carmina* (Leipzig, Teubner, 1908, in-12), pp. 273-292.

H. von Arnim, *Pindars Pään für die Abderiten*, dans *Wiener Eranos zur 10. Versammlung deutscher Philologen... in Graz* (Vienne 1909, in-8°), pp. 8-19.

H. Jurenka, *Pindaros' neugefundener Paeon für Abdera*, dans *Philologus*, LXXI (1912), pp. 173-210.

A. Körte, *Archiv* V (1913), pp. 549-551.

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1908, pp. 345-352.

D. Historien grec inconnu [Oxy. 842].

Ch. Dugas, *La campagne d'Agésilas en Asie-Mineure (395), Xénophon et l'Anonyme d'Oxyrhynchus*, dans *BCH*. XXXIV (1910), pp. 58-95.

U. Wilcken, *Ein Theopompfragment in den neuen Hellenika*, dans *Hermes*, XLIII (1908), pp. 475-477.

G. Busolt, *Der neue Historiker und Xenophon, ibid.*, pp. 255-283.

V. Costanzi, *Il frammento di prosa storica testè trovato a Oxyrhynchus*, dans *Studi storici*, I (1908), pp. 253-283.

K. Fuhr, *Zu dem neuen griechischen Historiker*, dans *BPW*, XXVIII (1908), col. 156-158 et 195-202; cf. U. Ph. Boissevain, *ibid.*, col. 189-190.

F. Reuss, *Jahresber. Bursian* CXLII (1909), pp. 36-43.

L. Pareti, *Cratippo e le « Elleniche » di Oxyrhynchus*, dans *Studi ital. di filol. class.*, XIX (1912), pp. 398-517.

A. Franz, *Ein Historikerfragment aus Oxyrhynchus* (Programme Prag-Altstadt, 1909-1910, in-8°), pp. 1-34. — Cf. W. A. Bauer, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, XLVII (1911) p. 850.

E. Cavaignac, *L'histoire grecque de Thucydide*, dans *Rev. ét. gr.*, XXV (1912), pp. 129-157.

- K. Fuhr, *Hellenika von Oxyrhynchos*, col. XII, 12, dans *BPW.* XXXII (1912), col. 1299.
- C. F. L(ehmann) H(aupt), *Zum Historiker aus Oxyrhynchos*, dans *Klio*, VIII (1908), p. 265.
- E. M. Walker, *Cratippus or Theopompus*, *ibid.*, pp. 356-371.
- H. Swoboda, *Studien zur Verfassung Boiotiens*, *ibid.*, X (1910), pp. 315-334.
- G. De Sanctis, *L'Attide di Androzione e un papiro di Oxyrhynchos*, dans *Atti Accad. Torino*, XLIII (1907-1908), pp. 331-356.
- L. F. Benedetto, *Lo storico Cratippo*, *ibid.*, XLIV (1908-1909), pp. 377-395.
- W. A. Goligher, *The new Greek historical fragment attributed to Theopompus or Cratippus*, dans *English historical review*, XXIII (1908), pp. 277-283.
- W. A. Goligher, *The Boeotian constitution* dans *Class. Rev.* XXII (1908), pp. 80-82.
- E. M. Walker, *The new Greek historian*, *ibid.*, pp. 87-88.
- W. Rhys Roberts, *Theopompus in the Greek literary critics*, *ibid.*, pp. 118-122.
- G. E. Underhill, *Theopompus (or Cratippus) Hellenika* dans *Journ. Hell. studies*, XXVIII (1908), pp. 277-290 (renvoie au *Times literary supplement* du 20 février 1908).
- R. J. Bonner, *The Boeotian federal constitution*, dans *Class. philol.*, V (1910), pp. 405-417 (cf. Fr. Cauer, *WKP.* XXVIII, 1911, col. 537-539).
- G. W. Botsford, *The constitutions and politics of the Boeotian League from its origin to the year 387 B. C.*, dans *Political Science Quarterly* de Boston, XXV (1910), pp. 271-296 (cf. H. Swoboda, *WKP.* XXVIII, 1911, col. 829-830; Th. Lenschau, *BPW.* XXXI, 1912, col. 562-563).
- A. J. Reinach, *Nouvelles découvertes papyrologiques, annales de Kratippos et comédies de Ménandre*, dans *Revue des idées*, V, 1 (1908), pp. 437-460.
- W. A. Bauer, *Die spartanischen Nauarchen der Jahre 397-395*, dans *Wiener Studien*, XXXII (1910), pp. 296-314.
- G. Glotz, *Le conseil fédéral des Béotiens*, dans *Bull. de corr. hell.*, XXXII (1908), pp. 271-278.
- A. von Mess, *Die Hellenika von Oxyrhynchos*, dans *Rh. Mus.* LXIII (1908), pp. 370-391.
- A. von Mess, *Die Hellenika von Oxyrhynchos und die Berichte Xenophons und Diodors*, dans *Rh. Mus.*, LXIV (1909), pp. 235-243.
- W. Judeich, *Theopomps Hellenika*, dans *Rh. Mus.*, LXVI (1911), pp. 94-139.
- H. Hoefler, *Die Landenge Kleinasiens und die Hellenika von Oxyrhynchos*, *ibid.*, pp. 472-473.
- E. Meyer, *Theopomps Hellenika* (Halle, Niemeyer, 1909. In-8°. ix-291 pp. et carte. — CR. par E. Drerup. *LZ.* LXI (1910), col. 21-23; E. Pais, *Studi storici*, III (1910), pp. 346-348; H. Swoboda, *WKP.* XXVII (1910), col. 285-291).
- E. Platon, *Le Banquet* [Oxy. 843].
- R. G. Bury, *Plato, Symposium 219 C*, dans *Class. rev.*, XXII (1908), p. 123.

## OXYRHYNCHUS PAPYRI VI

B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri, part. VI* (Londres, Egypt Exploration Fund, 1908. In-4°, xiv-381 pp. et VI pl. en phototypie.

Pour deux des textes littéraires contenus dans ce beau volume, les éditeurs ont été assistés dans leur tâche par Wilamowitz, J.-B. Bury et Gilbert Murray.

Le morceau capital du volume est l'*Hypsipyle* d'Euripide, le plus beau papyrus tragique que l'on ait encore découvert; mais tout le volume vaut la peine d'être lu de près et il n'est guère de philologue qui ne puisse y trouver quelque chose l'intéressant.

845 (iv<sup>e</sup>-v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Psaumes, LXVIII, 30-37; LXX, 3-8.

846 (vi<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Amos II, 6-8 et 9-12.

847 (Parchemin, iv<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Ev. Jean II, 41-22. (Même famille que le Valicanus).

848 (Parchemin, v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Apocalypse, XVI, 17-20.

849 (Parchemin, iv<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Précieux fragment des Actes de S. Pierre, dont cette portion n'était encore connue que par la traduction latine du *Codex Vercellensis*.

850 (iv<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment des Actes de S. Jean, racontant deux épisodes qui ne se retrouvent dans aucun des textes connus de cet apocryphe.

851 (v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s.). Petit fragment des actes d'un martyr.

852 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Euripide, *Hypsipyle*. Restes d'environ 800 vers, dont des morceaux considérables assez bien conservés. On ne connaissait jusqu'ici de cette tragédie que trente-cinq vers, dont plus du tiers se retrouvent sur le papyrus.

853 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Commentaire sur le livre II de Thucydide. Beau texte d'environ 700 lignes, qui ne nous apprend malheureusement pas grand chose de nouveau.

854 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment minuscule d'Archiloque, coïncidant avec une citation de cet auteur par Athénée.

855 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). 24 vers d'une comédie perdue, dans laquelle Kôrte a reconnu la *Perinthia* de Ménandre.

856 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Scholiaste d'Aristophane, Acharniens.

857 (Parchemin, iv<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment d'un historien des guerres médiques, résumant Hérodote.

858 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Discours contre Démosthène, sans doute un simple exercice de rhétorique.

859-864. Petits fragments poétiques (859 : hexamètres nommant Talaos, roi d'Argos; 860 : Bacchylide? 861 : tragédie? 862-863 : comédies; 864 : anthologie).

865-870. Petits fragments en prose (865 : historien de la Sicile; 866-867 : historiens? 868 : discours ou dialogue? 869 : philosophe; 870 : géographe).

871-872. Fragments non identifiés de prosateurs latins.

873 (III<sup>e</sup> s. ap. J. C.). Hésiode, *Théogonie*, 930-939 et 994-1004.

874 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Apollonius de Rhodes, *Argonautiques* III, 263-272.

875 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Sophocle, *Antigone*, 242-246.

876 (v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Euripide, *Hécube*, 700-702 et 737-740.

877 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Euripide, *Hécube*, 1252-1280.

878 (fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Thucydide II, 22,3-23,3.

879 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Thucydide III, 58, 4-5 et 59, 2-3.

880 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Thucydide V, 32-34, 40, 96-98, 103-105 et 111.



- 881 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Platon, Euthydème (301-302) et Lysis (208).  
 882 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Démosthène, contre Aristogiton, 47-48.  
 883 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Démosthène, contre Aristokratès, 149-150.  
 884 (V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Beau fragment de Salluste, Catilina, ch. vi.  
 885 (env. 200 ap. J.-C.). Fragment sur la divination par la foudre.  
 886 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Formule magique, extraite des livres sacrés d'Hermès.  
 887 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment, non d'un traité sur la lutte, mais d'un papyrus magique.

Les nos 888 à 943 sont des documents, dont nous n'énumérons que les plus importants :

- 888 (env. 300 ap. J.-C.). Pétition relative à une question de tutelle, contenant le texte d'un édit du préfet Flavius Valerius Pompeianus (287 apr.).  
 889 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Pétition contenant le texte mutilé d'une constitution de Dioclétien.  
 894 (194-196 ap. J.-C.). Déclaration de naissance d'un enfant (en latin).  
 895 (305 ap. J.-C.). Mentionne le préfet Clodius Culcianus.  
 899 (200 ap. J.-C.). Longue pétition de la femme Apollonariou, demandant l'exemption de diverses prestations.  
 900-904. Pétitions diverses.  
 905 (170 ap. J.-C.). Contrat de mariage.  
 906 (env. 200 ap. J.-C.). Acte de divorce.  
 907 (276 ap. J.-C.). Testament dont les formules paraissent traduites du latin.  
 908 (199 ap. J.-C.). Contrat entre six euthénarques d'Oxyrhynchus.  
 916-919. Documents sur les taxes.  
 921 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Liste de vêtements.  
 922 (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Comptes d'un maquignon : mots techniques curieux.  
 923 (env. 200 ap. J.-C.). Prière (à Sarapis ?).  
 924 (IV<sup>e</sup> s.). Amulette contre la fièvre.  
 925 (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.). Prière chrétienne.  
 926-943. Lettres privées.  
 Fragments décrits, mais non publiés : 944-952. Iliade ; 953-956. Odyssée ; 957-1006. Documents divers.

Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. VI :

- U. Wilcken, *Archiv.* V (1909), pp. 267-272.  
 W. Rhys Roberts, *Emendation in the Oxyrhynchus papyri VI*, 116 dans *Class. rev.*, XXIII (1909), p. 82 [Oxy. 853].  
 G. Fraccaroli, *Riv. di filol.*, XXXIX (1911), p. 118-122.  
 Fr. Schöhl, *Menanders Perinthiu in der Andria des Terenz*, dans *Sitzungsber. Akad. Heidelb.*, III (1912), 7, p. 18 [Oxy. 855].  
 L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909), pp. 399-403.  
 H. Weil, *Papyrus récemment découverts* dans *Rev. ét. gr.*, XXII (1900), pp. 1-12.  
 O. Schroeder et K. Fuhr, *BPW.*, XXIX (1909), col. 257-267.  
 U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Oxy. 895 [= Wilcken, t. I, n. 47], 896 [= 48], 892 [= 49], 935 [= 119], 939 [= 128], 925 [= 132], 930 [= 138], 916 [= 185], 894 [= 213], 890 [= 280], 899 [= 361], 908



[= 426], 900 [437], 926 [= 486], 901 [= Mitteis, t. II, n. 70], 902 [= 72], 893 [= 99], 907<sup>7</sup> [= 317], 911 [= 326 a], 888 [= 329].

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXIX (1909), p. 131-132.

A. Stein, *LZ*. LX (1909), col. 1015-1016.

A. Kretschmar, *Quaestio comica*, dans *Rh. Mus.*, LXV (1910), pp. 308-309 [Oxy. 855].

A. Körte, *Menandrea* (1910, pp. XLVI-XLVIII et 193-197 [Oxy. 855] = 2<sup>e</sup> éd. (1912), pp. LII-LIV et 133-136.

A. Körte, *Zur Perinthia des Menander*, dans *Hermes*, XLIV (1909), p. 309 [Oxy. 855].

W. Crönert, *WKP.*, XXVI (1909), col. 113-120.

J. van Leuwen, *Ad fragmentum comicum nuper editum*, dans *Mnemosyne*, XXXVII (1909), pp. 162-164 [Oxy. 855].

[J. P. Mahaffy], *Athenaeum*, 1909, I, pp. 368-369.

J. Bortolucci, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIII (1914), pp. 91-107.

K. Fr. W. Schmidt, *Gött. gel. Anz.*, CLXXII (1910), pp. 642-653.

H. Raeder, *Papyrusfundene i Oxyrhynchos V*, dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XVIII (1909-1910), pp. 97-102.

A. Laudien, *Griechische Papyrus aus Oxyrhynchos* (Berlin, 1912. In-8), nn. 4, 13, 42 et 46 [Oxy. 930, 927, 886 et 925].

L. Wenger, *Zu den neuen Oxyrhynchus-Papyri*, dans *Wiener Eranos zur 50 Versammlung deutscher Philologen... in Graz* (Vienne, 1909. In-8), pp. 270-276.

L. Wenger, *Ein nachjustinianisches Urteil auf Papyrus*, dans *ΣΤΡΩΜΑΤΕΙΣ, Grazer Festgabe zur 50 Versammlung deutscher Philologen* (Graz, 1909. In-8), pp. 29-37 [Oxy. 893].

A. Körte, *Archiv*, V (1913), pp. 535, 542-543, 551-552, 567-569 et 572 [Oxy. 859, 854, 860, 852 et 861].

\*A. Abt, *Philologus*, LXIX (1910), pp. 147-150 [Oxy. 887].

Axel W. Ahlberg, *Ett papyrusfragment af Sallustius*, dans *Eranos*, IX (1909), pp. 13-29 [Oxy. 884].

Travaux uniquement consacrés à l'**Hypsipyle** :

S. Mekler, *WKP*, XXVII (1910), col. 1385-1389.

\*A. Taccone, *A proposito di un luogo dell' Issipile euripidea recentemente scoperta*, dans *Atti Accad. Torino*, XLIV (1908-1909), pp. 513-519.

A. Taccone, *Contributi alla ricostruzione dell' Issipile Euripidea, confronti con Stazio*, dans *Mem. Accad. Torino*, LX (1910), pp. 1-32.

A. Taccone, *Boll. di filol. class.*, XV (1908-1909), pp. 193-196.

A. Taccone, *Di alcuni luoghi dell' Issipile Euripidea* dans *Boll. di filol. class.*, XVI (1909-1910), pp. 11-15.

J. P. Mahaffy, *On a passage in Euripides' Hypsipyle*, dans *Hermathena*, XV (1909), pp. 347-352.

N. Wecklein, *Ueber die Hypsipyle des Euripides* dans *Sitzungsber. Akad. München*, 1909, n. 8, 31 pp (cf. K. Busche, *WKP*, XXVII, 1910, col. 567-570).

G. Przychocki, *Ad Euripidis Hypsipylam adnotationes*, dans *Wiener Studien*, XXXI (1909), pp. 300-305. — (Cf. K. Busche, *WKP*, XXVII, 1910, col. 1275).

E. Menozzi, *I nuovi frammenti dell' Ipsipile*, dans *Studi italiani di filol. class.*, XVIII (1910), pp. 1-48 (Cf. N. Terzaghi, *Atene e Roma*, XIII, 1910, col. 250-252 et 318).

E. Menozzi, *L'Ipsipyle di Euripide in papiri egiziani*, dans *Atene e Roma*, XII (1909), col. 313-319.

X., *Neu aufgefundene Fragmente eines Dramas des Euripides*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1907, IV, pp. 735-736.

H. van Herwerden, *Euripidis Hypsipylae fragmenta post Grenfellium et Huntium in usum studiosae iuventutis edidit* (Utrecht, Oosthoek, 1909. In-8), 47 pp. (75 c.). — Cf. P. Groeneboom, *Museum*, XVII (1919), col. 326-328; A. Taccone, *Rev. di filol.*, XXXIX (1914), pp. 312-315.

\*C. Wessely, *Hypsipyle, ein Drama deutsch bearbeitet* (Vienne, 1902. In-12), 22 pp. (extrait de *Wiener Urania*, n. 39, 12 déc. 1908). — CR. par K. Fr. W. Schmidt, *WKP*, XXVII (1910), col. 3-4.

A. S. Hunt, *Tragicorum graecorum fragmenta papyracea* (Oxford, 1912. In-12).

K. Busche, *Die Hypsipyle des Euripides*, dans *Zeitschr. für das Gymnasialwesen*, LXIV (1910), p. 721-726.

O. Schroeder, *Euripidis cantica* (Leipzig, 1910. In-12), pp. 174-177.

#### OXYRHYNCHUS POPYRI VII

Arthur S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri, part VII* (Londres, Egypt Exploration Fund, 1910. In-4), XII-270 pp. et VI pl. en phototypie.

Pour la première fois depuis douze ans, c'est avec le nom d'un seul auteur que nous arrive un volume des *Oxyrhynchus papyri*. Depuis deux ou trois ans, la mauvaise santé de M. Grenfell n'était un mystère pour personne; victime de son ardeur au travail, le vaillant papyrologue s'était vu imposer par ses médecins deux ou trois ans d'un repos complet qui, hâtons-nous de le dire, lui a été salutaire. Pour ce septième tome, M. Hunt a pu recevoir quelque assistance de M. von Wilamowitz, de M. Wilcken et du Prof. Gilbert Murray.

Le volume n'est pas gros (nn. 1007-1072), mais il renferme au moins un texte capital : les nouveaux fragments de Callimaque.

1007 (parchemin : fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Genèse, II, 7, 16, 23 ; III, 1 et 6. Un des fragments bibliques les plus anciens qui nous soient parvenus.

1008 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Épître aux Corinthiens, VII : 18 — VIII, 1.

1009 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Épître aux Philippiens, III, 9-17 ; IV, 2-8.

1010 (parchemin : I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Petit fragment de l'original grec du VI<sup>e</sup> livre d'Esdras, qui nous était connu jusqu'ici par des traductions latines (IV Esdras, XV-XVI de la Vulgate).

1011 (fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Importants fragments, malheureusement d'un déchiffrement difficile, des *Aitia* et des *Iambes* de Callimaque. Il en reste près de 500 vers en grande partie intacts ou restituables. Le récit des amours d'Acontios et de Cydippé est une précieuse addition à notre connaissance de la poésie alexandrine.

1012 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Longs fragments d'un traité sur le style, rédigé vers le second siècle de notre ère. Appréciations curieuses sur Lysias et Xénophon.

1013 (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Une cinquantaine de vers, la plupart mutilés, du *Μεσόμνος* de Ménandre.

1014 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment d'un historien hellénistique : récit d'une bataille.

- 1015 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Éloge en 22 hexamètres du jeune Théon.
- 1016 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Platon, Phèdre, 227-230. Texte éclectique avec quelques variantes intéressantes.
- 1017 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Platon, Phèdre, 238-251 (avec des lacunes). Variantes nouvelles importantes.
- 1018 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Xénophon, Cyropédie, I, 6.
- 1019 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Chariton, Roman de Chaereas et Callirhoè, II, 3-4.
- 1020-1072. Documents divers, dont nous devons signaler les suivants comme particulièrement intéressants :
- 1020 (198-201 ap. J.-C.). Rescrits de Sévère et Caracalla sur le droit de *l'in integrum restitutio* accordé aux mineurs.
- 1021 (54 ap. J.-C.). Proclamation de l'avènement de Néron. L. 17, ne faut-il pas lire  $\delta\iota\delta\acute{o}\nu\alpha\iota$  et l. 10-11  $[\delta\epsilon\sigma]\mu\acute{\epsilon}\nu\omega\nu$ ?
- 1022 (103 ap. J.-C.). Lettre en latin du préfet, annonçant l'incorporation de six recrues.
- 1023 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Note sur l'arrivée d'un vétéran à Oxyrhynchus.
- 1025 (fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Engagement d'acteurs pour une fête.
- 1029 (107 ap. J.-C.). Liste des graveurs d'hiéroglyphes d'Oxyrhynchus.
- 1030 (212 ap. J.-C.). Avis de décès d'un esclave.
- 1031-1033. Pétitions.
- 1034-1043. Baux, prêts, etc.
- 1044-1057. Comptes.
- 1058-1060. Prières et amulettes.
- 1061-1072. Lettres privées.
- Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. VII :
- M. Croiset, *Les papyrus d'Oxyrhynchus*, dans *Journ. des savants*, 1910, pp. 320-323.
- G. Lumbroso, *Archiv*, V (1911), pp. 406-409 [Oxy. 1021, 1025, 1026, 1032 et 1034].
- O. Schröder et K. Fuhr, *BPW*, XXXI (1911), col. 889-895.
- W. H. D. R(ouse), *Class. rev.*, XXV (1911), p. 92.
- K. Fr. W. Schmidt, *Gött. gel. Anz.*, CLXXIII (1911), pp. 448-460.
- T. Reinach, *Rev. ét. gr.*, XXIV (1911), pp. 484-486 (cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1910, p. 107).
- G. Fraccaroli, *Riv. di filol.*, XXXIX (1911), pp. 118-122.
- O. Crusius, *LZ*, LXI (1910), col. 536-538.
- A. Puech, *Acontios et Cydippe*, dans *Rev. ét. gr.*, XXIII (1910), pp. 255-275 [Oxy. 1014].
- K. Kuiper, *Le mariage de Cydippe, étude sur le rite pré-nuptial à Naxos*, *ibid.*, XXV (1912), pp. 318-358 [Oxy. 1014].
- A. S. Hunt, *Zur Kydippe des Kallimachos* dans *BPW*, XXX (1910), col. 573-574 [Oxy. 1014].
- A. E. Housman,  $\text{Αἴτις Καλλιμαχίου}$ , *ibid.*, col. 476-477 [Oxy. 1014].
- A. Platt, *On the new Callimachus*, *ibid.*, col. 477 [Oxy. 1014 et 1014].
- R. Herzog, *Zum Schluss der Aitia*, *ibid.*, XXXI (1911), col. 29-30 [Oxy. 1014].
- G. Pasquali, *Il nuovo frammento della Cydippe di Callimaco e la poesia ellenistica*, dans *Alene e Roma*, XIV (1911), col. 165-181 [Oxy. 1014].

P. Graindor, *Akontios et Kydippé, nouveau fragment de Callimaque*, dans *Musée belge*, XV (1911), pp. 49-64 [Oxy. 1011].

D. R. Stuart, *The prenuptial rite in the new Callimachus*, dans *Class. philol.*, VI (1911), pp. 302-314 [Oxy. 1011].

C. Bonner, *The prenuptial rite in the Aetia of Callimachus, ibid.*, pp. 402-409 [Oxy. 1011]. — Cf. H. Blümner, *WKP*. XXIX (1912), col. 461-462.

H. von Arnim, *Der neue Kallimachos*, dans *Sitzungsber. Akad. Wien*, CLXIV (1910), n. 4, 26 pp.

A. Platt, *Notes on the new Callimachus* dans *Class. quarterly*, IV (1910) pp. 112-113 [Oxy. 1011].

A. E. Housman, *On the Aetia of Callimachus, ibid.*, pp. 114-120 [Oxy. 1011].

A. Platt, *Callimachus, Iambi 162-170, ibid.*, p. 205 [Oxy. 1011].

Robinson Ellis, *Notes on the fragments of Callimachus in Grenfell and Hunt's Oxyrhynchus papyri, part VII*, dans *Hermathena*, XVI (1911), pp. 116-120.

Fr. Leo, *Zur Kydippe des Kallimachos*, dans *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.* 1910, pp. 56-60.

A. Körte, *Menandrea*, 2<sup>e</sup> éd. (1912), pp. LI-LII et 127-132.

H. Raeder, *Papyrusfundene i Oxyrhynchos VII* dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi* XIX (1910-1911), pp. 102-108.

A. Laudien, *Griechische Papyrus aus Oxyrhynchos* (Berlin, 1912, in-8°), nn. 7,30 et 45 [Oxy. 1067, 1023 et 1060].

E. Pais, *Studi storici*, III (1910), pp. 340-345.

U. Wilcken, *Archiv* V (1911), pp. 439-442.

H. Alline, *L'histoire et la critique du texte platonicien et les papyrus d'Oxyrhynchus 1016-1017*, dans *Rev. de philol.*, XXXIV (1910), pp. 251-294.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 391-392.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Oxy. 1030 [= Wilcken, t. I, n. 36], 1021 [= 113], 1065 [= 120], 1031 [= 343], 1022 [= 453], 1033 [= 476], 1025 [= 493]; 1027 [= Mitteis, t. II, n. 199 a].

J. C. Vollgraff, *Platonis dialogus qui inscribitur Phaedrus* (Leyde, Sijthoff, 1912, in-8°), vi-154 pp. (8 fr.) [Oxy. 1016-1017].

V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 211-214 (cf. G. Borlucchi, *ibid.*, XXIII, 1911, pp. 91-107).

[J. P. Mahaffy], *Athenaeum*, 1910, I, pp. 547-548.

A. Körte, *Archiv* V (1913), pp. 540 [Oxy. 1015] et 543-544 [Oxy. 1011].

(A suivre)

SEYMOUR DE RICCI.

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

*La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

*Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. O. HAMELIN. — *Le système d'Aristote*, publié par L. Robin, chargé de cours à la Sorbonne; un vol. in-8°, de III-420 p. Paris, Félix Alcan, 1920.

M. L. Robin continue pieusement à publier les cours du regretté Hamelin. Sous ce titre : *Le système d'Aristote*, il nous donne une partie des leçons qu'Hamelin avait consacrées à la philosophie d'Aristote. Il a sans doute été de tous nos historiens français contemporains celui qui a le mieux connu la pensée d'Aristote. Si imparfaites que soient par moments ces leçons, si visibles que soient dans l'exposé les préoccupations pédagogiques, ce livre inachevé est précieux à plus d'un titre. Il l'est par sa méthode stricte, asservie aux textes, mais toujours capable de les dominer, par l'effort constant pour dégager le sens des théories d'Aristote, et pour en montrer l'intime liaison intérieure. Il sera nécessaire de l'analyser avec quelque détail.

Les 73 premières pages du livre con-

tiennent un résumé très net de la première partie de l'*Aristote* de Zeller. H. n'ajoute à peu près rien aux renseignements réunis par Zeller, et au surplus, l'intérêt pour lui n'est pas là. Il est philosophe avant d'être historien; Aristote l'intéresse moins au point de vue purement historique que comme un représentant éminent de la philosophie éternelle. « Il faut, pour expliquer l'apparition des doctrines, se référer à des considérations qui ne sont ni historiques, ni sociologiques » (p. 1). Quelques observations de détail :

P. 8. D'après H., la date de la naissance d'Aristote dans Apollodoros (première année de la 99<sup>e</sup> Olympiade) est probablement déduite de celle de la mort (114<sup>e</sup> Olympiade, 3<sup>e</sup> année). On peut préciser : la date de la mort de Démosthène est connue (16 Pyanepsion 114, 3 = 14 octobre 322). Apollodoros sait qu'Aristote est mort la même année que Démosthène et qu'il a vécu 63 ans : d'où la date de naissance.



P. 41. II. veut qu'Aristote n'ait jamais enseigné par dialogues, qu'il y ait incompatibilité entre sa méthode didactique et l'emploi du dialogue. Cependant il ne peut pas ne pas mentionner le dialogue (p. 17-18), et il admet (p. 47-50) qu'Aristote a publié uniquement des dialogues. Il était intéressant de chercher à préciser le rôle du dialogue dans l'œuvre d'Aristote.

P. 16. Parlant des œuvres poétiques d'Aristote, H., avec raison, trouve médiocres les fragments de poésies d'Aristote qui nous sont parvenus. La question a été étudiée d'une manière approfondie par Wilamowitz, dans un appendice d'*Aristoteles und Athen*, auquel on aurait pu se référer.

P. 53. Les indications sur la composition de la *Métaphysique* sont vagues. Le problème a été renouvelé, depuis les travaux de Brandis et de Bonitz, par l'excellent ouvrage de Jäger. Il est regrettable que M. Robin n'y ait pas renvoyé le lecteur.

Le ch. 4 consacré aux classifications des écrits d'Aristote est assez confus. H. (p. 56-57) se rallie en fin de compte à l'hypothèse de Ravaisson, pour lequel les écrits exotériques sont ceux « dont la méthode était la dialectique et la forme extérieure dialoguée », ou encore les écrits « publiés » par Aristote lui-même. Il faudrait s'entendre sur le sens du terme « publication » dans l'antiquité.

P. 62. Une inadvertance de l'éditeur ou de l'imprimeur fait qu'H. cite 8 scolares du Lycée, après Aristote, et n'en mentionne que 7 (les seuls que nous connaissions).

A partir de la p. 74, II. qui continue à suivre et à citer Zeller, s'en éloigne peu à peu, pour le fond. Il débute (comme Zeller) par une brève caractéristique du « point de vue » d'Aristote. Aristote, comme Socrate et Platon, a développé une philosophie du concept, par laquelle il s'oppose aux Physiologues. Mais, en même temps,

il a le goût de la réalité concrète et il fait à l'expérience une grande place. Ce n'est ni un idéaliste, ni un pur théoricien, à la manière de Platon. Il y a là une vue traditionnelle, que l'auteur reproduit sans se donner la peine de la discuter. Mais elle est probablement très superficielle. Si l'on pense que Socrate a voulu être un réformateur des mœurs, que Platon a fait de la politique et de la plus active, qu'il apparaît dans les *Lois* comme un technicien du droit, que, dans le *Timée*, il rivalise avec les Pythagoriciens et avec les médecins de l'Ecole hippocratique, qu'il a fait — nous le savons par les scolastes — nombre d'inventions techniques, l'image consacrée du Platon étranger à toutes les réalités d'ici-bas, apparaîtra comme singulièrement déformée.

P. 82. II. se sépare de Zeller, à propos de la classification aristotélicienne des sciences. Dans les *Topiques* (VI 6 et VIII 4) et dans le VI<sup>e</sup> livre de l'*Ethique*, Aristote distingue des sciences théoriques, pratiques et poétiques. II. veut qu'Aristote s'en soit tenu à cette classification. Zeller, estimant au contraire que cette répartition s'applique mal aux œuvres existantes d'Aristote, en propose une autre, dans laquelle la *métaphysique*, contrairement aux données traditionnelles, vient avant la *physique*. Mais il n'est pas certain que le problème de la classification des sciences, qui a pris tant d'importance avec les Stoïciens et les Epicuriens, soit déjà au premier plan pour Aristote.

II. traite successivement de la logique (les catégories, le concept, l'opposition des concepts, le jugement, le raisonnement, les syllogismes modaux, la science, les axiomes, la définition, l'induction), de la physique (les 4 causes, le hasard, l'infini, l'espace, le vide, le temps, la nature et le mouvement, le monde, l'âme), enfin, très brièvement, de la métaphysique (leçon 21, la théorie de l'Etre, en un seul cha-

pitre). En fait, seules, la logique et à un moindre degré, la physique, sont étudiées en détail.

*Logique.* Pour II., la logique d'Aristote n'est ni une logique formelle, en ce sens que jamais elle ne sépare la forme de son contenu, ni une logique de l'Être, une métaphysique, au sens hégélien du terme. C'est une méthodologie, dont la partie essentielle est la théorie de la démonstration. Les théories des termes, des propositions et des attributs n'apparaissent que pour préparer la démonstration elle-même (p. 91-97). Les catégories ne sont que les premiers et les plus généraux des attributs. Ce ne sont pas les genres de l'Être : la doctrine a une portée logique et non métaphysique, comme l'a cru Zeller (p. 100). D'autre part, à la différence de Platon, qui a cru possible de former une hiérarchie logique unique, suspendue à un genre suprême, Aristote a admis la coexistence de plusieurs hiérarchies indépendantes, dont les catégories sont les termes les plus généraux (p. 99). Il y aurait beaucoup à dire sur ces deux affirmations. La première est limitée par un fait qu'Hamelin constate lui-même. Les déterminations logiques, pour Aristote, s'appliquent à l'Être et les catégories sont les formes irréductibles de l'Être, et non pas seulement des modes de pensée. Il est probablement inexact d'affirmer qu'il y a, chez Platon, une hiérarchie unique des genres. La doctrine aristotélicienne des catégories est contenue en puissance dans la discussion du *Parménide* et du *Sophiste*, où l'on trouve à peu près complète l'énumération des genres suprêmes. Si le Bien, pour Platon, s'applique à tous les genres, il n'est pas lui-même le dernier terme d'une série logique, auquel les autres modes de l'Être pourraient se ramener. Résumant ensuite (p. 109-121), la théorie aristotélicienne du concept, II. se donne beaucoup de mal, semble-t-il, pour énoncer d'une manière compliquée, les idées assez

simples et très claires d'Aristote. A propos de la théorie des oppositions il fait deux remarques curieuses : en premier lieu, il n'y aurait, pour Aristote, que des liaisons analytiques (p. 129), en sorte que la doctrine de l'opposition constituerait un hors d'œuvre dans le système. En deuxième lieu, la table aristotélicienne des oppositions est, en grande partie, artificielle. L'opposition de l'habitude et de la privation n'a pas de valeur logique; l'opposition des contraires, à son tour, se ramène à l'opposition des relatifs, en sorte qu'il ne subsiste que deux oppositions irréductibles, celle des relatifs et celle des contradictoires. Et cette dernière elle-même n'est pas autre chose qu'une variété particulière de la relation (p. 146-147). Il est possible, en effet, qu'il en soit ainsi pour un philosophe nourri de Kant et de Renouvier. Mais Aristote, ne l'oublions pas, constitue sa logique — II. lui-même nous en avertit — non pour elle-même, mais en vue de préparer une physique. Et les notions de la  $\sigma\tau\epsilon\rho\tau\iota\varsigma$  et de l' $\epsilon\tilde{\nu}\xi\varsigma$  joueront, dans la *Physique*, un rôle qu'il n'est pas permis de négliger. S'il est sévère pour la théorie des oppositions en général, II. n'hésite pas à dire qu'en ce qui concerne la contradiction, Aristote s'est élevé à la vérité définitive (p. 148). La contradiction ne peut être définie que dans les propositions, non dans les termes isolés; elle n'implique pas seulement que la proposition contradictoire soit *autre* qu'une proposition donnée, mais qu'elle l'exclue radicalement.

En ce qui touche le jugement, II. remarque avec raison (p. 158) qu'Aristote interprète le jugement du point de vue de la compréhension. Il lui reproche de n'avoir pas vu le rôle de la copule, et de n'avoir pas étudié la quantité des jugements, ni abordé le problème de la quantification du prédicat (p. 164), de même qu'il s'est contenté de cataloguer les oppositions

sans chercher à les démontrer (p. 180). Il est permis de se demander si ces omissions ne seraient pas volontaires, puisqu'Aristote s'en est très consciemment tenu au point de vue de la compréhension.

En exposant la théorie du syllogisme, II. croit constater une véritable incohérence dans le système logique d'Aristote. En effet Aristote, en traitant du raisonnement, abandonne la compréhension, pour se placer au point de vue de l'extension (p. 178). Il fait reposer toute sa théorie du raisonnement sur le *dictum de omni et nullo*. Cette substitution de l'extension à la compréhension apparaît nettement, puisqu'il n'y a de syllogisme que là où il existe des espèces et des genres (p. 181). Au fond, la mineure du syllogisme n'est qu'« un nom pour quelques exemplaires » du moyen. Cette interprétation paraît beaucoup trop systématique. Il n'est pas douteux que, même en ce qui touche le raisonnement, Aristote, initialement, a voulu considérer surtout la compréhension. C'est pourquoi notamment, il s'est attaché pour défluir les figures, non à l'extension des termes, mais à la fonction du moyen dans les propositions, telle que sa position la détermine. Qu'il ait, par surcroît et souvent, considéré l'extension, cela n'est pas douteux. Mais, ne l'oublions pas, Aristote est parti des faits, de l'observation des cas particuliers : il a visé moins à nous fournir une construction parfaitement cohérente, qu'à définir nettement, par le procédé le plus commode, toutes les formes possibles de raisonnement, et plus encore toutes les formes utiles.

Il faut louer sans réserve l'exposé très serré et très précis qu'II. donne de la difficile théorie du syllogisme modal.

Suivant II., la conception aristotélicienne de la dialectique s'oppose complètement à celle de Platon. Pour Platon, la dialectique serait la seule méthode de la philosophie (p. 229).

Chez lui, comme chez Socrate, elle aurait pour objet de consacrer des thèses fondées sur l'autorité, ou de dégager de l'opinion commune ce qui en peut être conservé. Au contraire, pour Aristote, il n'y a rien de commun entre la science et la dialectique, qui raisonne à partir de prémisses probables, mais non certaines. Elle a pourtant un usage scientifique : énoncer les problèmes, mettre en évidence les difficultés, et d'autre part dégager les principes qui ne peuvent pas être démontrés. Sans doute II. exagère-t-il la différence entre les deux doctrines. La dialectique pour Platon, comme pour Aristote, est, avant tout, une méthode de vérification des principes. Mais elle ne remplace pas l'intuition, et il n'est pas du tout certain que Platon ait tenu le dialogue pour l'unique procédé scientifique d'exposition. Ses derniers ouvrages sont à peine des dialogues et rien ne nous dit que dans l'École platonicienne on n'ait pas, comme dans le Lycée, utilisé largement pour l'enseignement les *πραγματεία*.

La science aristotélicienne porte sur l'universel, et pourtant, suivant II., elle vient du monde sensible, où l'universel est à peu près insaisissable. Il y aurait là une dualité dans la conception de la science, qui, cherchant partout l'universel, serait incapable de le trouver autrement que sous la forme d'un résidu mort et infécond. Il faut regretter qu'Aristote n'ait pas voulu traiter l'individu comme une « espèce dernière » participant encore de l'universel (p. 244). Objection plus spécieuse que juste et qui paraît méconnaître la portée même de la science aristotélicienne. Que l'individuel, au sens strict du terme, ce qui ne se reproduit pas deux fois, ne soit pas objet de science, cela est évident, puisque la science, par définition, est valable pour plusieurs, sinon en fait pour tous. Mais que chaque individu de la nature appartienne à une espèce, que les caractères uni-



versels de l'espèce apparaissent toujours réalisés dans des individus et n'apparaissent que là, cela n'est pas moins évident, et c'est justement ce qui permet la constitution d'une science. Le mérite propre d'Aristote est d'avoir voulu discerner ce qui reparait et peut être connu, de ce qui n'a qu'une existence fugitive et unique, échappant ainsi aux prises de la pensée.

L'exposé de la logique se termine par l'examen des axiomes, des définitions et de l'induction. A propos de l'induction, H. remarque justement (p. 258) que l'énumération, du reste abrégée, qui remplace le moyen terme dans le syllogisme inductif, n'est jamais complète et ne vise pas à l'être. Il n'y a là dans le système d'Aristote, ni une erreur ni une imperfection, puisque l'union permanente d'une certaine propriété et d'une certaine forme peut apparaître immédiatement à l'intuition, dans un exemple unique.

*Physique.* L'exposé de la physique est moins détaillé. Le premier fait, qui domine toutes les recherches physiques, est l'existence du changement, constatée par les sens. Tout changement implique un sujet qui change (p. 261) et qui est affecté plus ou moins profondément par le changement. Ce sujet, si on cherche à le saisir en lui-même, finit par se réduire à un reste indéterminé, la matière. Mais pour être insaisissable, cette matière n'est pas une simple négation. Elle a une réalité positive et, en fin de compte, elle demeure un sujet, un support, c'est-à-dire quelque chose d'absolu (p. 263). C'est pour cette raison qu'elle peut apporter avec elle dans le monde, le hasard. Pour la même raison, le déterminisme, dans le système d'Aristote demeurera toujours incomplet.

L'existence du changement implique celle de l'infini, de l'espace et du temps. H. expose, avec une grande précision, les trois théories subtiles d'Aristote. Il fait, à propos du temps, une remarque intéressante et du reste discutable.

D'après Aristote, le temps implique toujours une âme, seule capable de le nombrer (p. 296). Et H. voit là, peut-être à tort, un germe d'idéalisme dans la philosophie d'Aristote.

On s'étonnera de ne pas trouver dans ces leçons un chapitre détaillé sur les notions de puissance et d'acte. Il n'est question de la δύναμις que d'une manière incidente à propos de l'infini (p. 284-285) et du mouvement (p. 309). H. remarque justement que la puissance n'est pas un être achevé, mais un *processus* forcément imparfait et que la nature évite tant qu'elle le peut. Toutefois, c'est sur l'existence de ce processus que repose, pour Aristote, toute la hiérarchie des formes concrètes, et c'est par lui que s'explique tout le changement. Il est probable qu'H. en traitait ailleurs, dans des leçons que M. Robin n'a pas pu reconstituer. L'exposé de la théorie de la nature est très serré et très intéressant. H. observe à juste titre que, pour Aristote, le repos est postérieur au mouvement (dans le monde de la nature). Ailleurs, il reproche (un peu vite, semble-t-il) à Aristote, d'avoir sacrifié le mécanisme (p. 314). Comme si l'Aristotélisme tout entier n'était pas, volontairement, la forme de pensée la plus opposée à ce que nous appelons le mécanisme! L'analyse de la théorie du premier moteur (p. 319-335) est très soignée.

La dernière leçon est consacrée à la théorie de l'Être. On y trouve des aperçus vraiment profonds et originaux. H. montre que la philosophie d'Aristote, contrairement à l'opinion courante, ne repose nullement sur l'idée d'extension. La science est la science non du général, mais du nécessaire (p. 399). De même, Aristote a été réaliste, au sens le plus complet du terme, c'est-à-dire que pour lui, l'individu donné par la sensation est seul réel (p. 402). D'après H. cette conviction entraîne dans tout le système une incohérence grave. En apparence,

c'est la matière qui individue. Mais, d'une part, la matière n'est pas objet de science, parce qu'elle est le domaine de la contingence. Et d'autre part, le réel, c'est la forme. Or la forme n'individue, dans tout l'Univers, qu'un seul Être, le premier moteur. Partout ailleurs, l'individualité est définie par la matière (p. 406). H. ne se demande pas d'où vient cette contradiction insoluble, ni si elle aurait pu être évitée. Pour lui, l'Aristotélisme est un idéalisme inachevé (p. 409).

Tel est ce livre singulier, qui laisse, après lecture attentive, une impression ambigüe. Une conscience admirable, une précision et une subtilité merveilleuse dans l'analyse des textes les plus obscurs et les plus difficiles, une pensée ferme et vigoureuse, qui trouve sans effort les expressions les plus justes et les plus nettes, un art extrême pour ordonner clairement d'innombrables matériaux, ces qualités du professeur éminent que fut Hamelin, apparaissent en pleine lumière dans cet ouvrage. Pourtant, cette lecture déçoit autant qu'elle intéresse. Peut-être parce qu'il ramène tout à l'enseignement, Hamelin semble immobiliser et fixer toutes les pensées qu'il touche. Une doctrine extraordinairement vivante et complexe se fige, dans ses exposés, en formules inertes. A tous les penseurs qu'il aborde, H. élève une statue de marbre, bonne pour un cimetière. — Une autre chose étonne dans ce travail admirable à certains égards : l'ignorance à peu près totale de toute la pensée grecque avant Aristote. Pour les antésocratiques et pour Platon, H. ne dépasse pas une érudition de manuel. Platon, en particulier, est maltraité d'une manière déconcertante. En outre, presque toute la pensée ancienne se ramène, chez Hamelin, à d'abstraites arguties, qui font penser à Hegel plus qu'à Platon. Son Aristote (comme d'ailleurs son Descartes) est un maître de philosophie, plus qu'un savant épris de vie et d'ac-

tion. Hamelin explique, parfois merveilleusement, ce qu'il y a de plus technique et de plus difficile dans la logique d'Aristote. Son triomphe est l'exposé de la théorie du syllogisme modal. Il s'arrête et semble se désintéresser, dès que la science d'Aristote touche à quelque chose de vivant et d'humain. Réaction contre les interprétations trop faciles des historiens antérieurs ? Austérité d'un esprit infiniment probe qui redoute toute apparence de « littérature », ou bien impuissance d'un dogmatisme indigent, dès qu'il lui faut sortir de l'École ?

En somme, Hamelin avait presque tout ce qu'il faut à un grand historien : une conscience scrupuleuse, une érudition exacte, une pénétration peu commune. Mais, pour son malheur, il était par surcroît, philosophe, et ses préférences déterminaient à son insu ses jugements. Or sa philosophie, malgré la réputation que lui ont faite des disciples enthousiastes, reste courte et scolaire, et se satisfait à bon compte de creuses formules. Elle prend la technicité pour la profondeur, la rigueur verbale pour la rigueur de la pensée. Nous respectons infiniment la conscience et la sincérité de l'auteur ; il ne parvient ni à nous intéresser ni à nous émouvoir. Dans les reproches qu'Hamelin ne peut s'empêcher d'adresser aux grands penseurs qu'il étudie, sa philosophie d'école s'affirme parfois indiscrètement. Que n'est-il simplement resté le probe et loyal ouvrier qui défriche les terres ingrates ? Sa place est marquée par ce livre — au second plan, — très loin derrière Brochard qui, peut être moins bien outillé que lui, a eu du moins le sens des valeurs et de la vie qui lui ont manqué. Mais, même ramené à ces proportions modestes, le rôle d'Hamelin a été grand. Il a appris à ses élèves la conscience, le travail exact et méthodique ; il leur a appris à aborder de face les problèmes historiques, à lire les textes et à les méditer, à ne pas reculer de



vant les difficultés et les embûches. En le lisant, on pense aux bons commentateurs grecs d'Aristote, à Alexandre, à Simplicius, qui ne reculaient pas, eux non plus, devant les plus dures besognes. Hamelin a été un bon professeur, le maître d'une génération de travailleurs solides et consciencieux. Son livre nous le montre tel qu'il fut, avec ses qualités éminentes et ses limites.

Albert RIVAUD.

2. ADOLFO LEVI. *Il concetto del tempo nei suoi rapporti coi problemi del divenire e dell'essere nella filosofia greca sino a Platone*. Milano, Vita e Pensiero, 1919 (Extrait de la Rivista di Filosofia neoscolastica, février 1919). In-8°, 106 pages.—*Il concetto del tempo nei suoi rapporti... nella Filosofia di Platone*. Saggio sulla Teoria delle Idee (Lavoro premiato della R. Accademia dei Lincei). Torino, Paravia e C<sup>ia</sup>, s. d., in-4°, 111 pages.

M. Levi a entrepris, pour préparer une interprétation du *Timée* de Platon, une histoire de la notion de temps dans la philosophie grecque avant Platon. La première partie nous mène depuis les poèmes des premiers lyriques jusqu'aux Éléates et jusqu'aux Sophistes. M. L. relève les textes principaux et les commente avec abondance. Chemin faisant, il discute les interprétations modernes. D'après lui, on peut distinguer, avant Platon, deux développements principaux de l'idée de temps : le développement mystique et le développement scientifique. Le premier commence avec les œuvres des premiers poètes lyriques et tragiques. Toutefois, nous sommes hors d'état, faute de connaissances suffisantes, d'interpréter les épithètes poétiques du temps : πάντων πατήρ, πανδαιμόνιος, παγκρατής. Il est probable qu'elles viennent de l'Orphisme, mais nous ne pouvons point l'affirmer, dans notre ignorance actuelle de l'orphisme pri-

mitif. Avec Phérécyde et ses contemporains : les Pythagoriciens, et les auteurs des théogonies rhapsodiques et de la théogonie d'Hellanikos, nous pouvons saisir sur le fait une influence étrangère. Des trois principes invoqués par Phérécyde, Zas, Chronos et Chtonie, le second, Chronos, est sans doute, (comme l'a conjecturé O. Gruppe) la force qui imprime à la voûte céleste son mouvement circulaire, c'est-à-dire le Temps (p. 12). De même, dans la théogonie d'Hieronimos et d'Hellanikos, le dragon ailé à trois têtes appelé Chronos-Héraklès toujours jeune (ἀγήραος) est identique au Temps et au Ciel. (Les trois têtes de taureau, de lion et de dieu rappelleraient, d'après M. L. les signes du Zodiaque). Enfin, dans l'Orphisme ancien, et dans le Pythagorisme, l'idée du χρόλος γενέσεως, de la grande Année, se rapporte au même cycle de représentations. Or ce n'est pas là une conception proprement grecque, mais une doctrine d'importation étrangère. Elle pourrait venir de l'Inde; car on trouve des indications analogues dans l'*Atharva Veda*, les *Oupanishads* et le *Mahabarata*. Mais il est plus probable qu'elle est d'origine babylonienne. En effet, dans la religion de l'*Avesta*, le temps joue un rôle important, sous le nom de *Zrvan Akarana*. Ce Dieu de l'*Avesta* reparait dans la religion de Mithra et il y prend justement l'aspect attribué au Temps dans la théogonie d'Hieronimos-Hellanikos. Or, nous savons que les doctrines de l'*Avesta* sont de provenance babylonienne, de même qu'une partie des éléments du culte de Mithra. En outre, l'astrologie, M. Cumont l'a établi, est une création des Babyloniens; elle apparaît en Babylonie, dès le deuxième millénaire avant notre ère. Et l'astrologie suppose deux croyances qui se retrouvent dans l'orphisme, la croyance à une influence fatale des corps célestes, et la croyance au retour périodique des astres à une certaine position initiale. Ces idées babyloniennes ont dû

se répandre de bonne heure en Lydie. Par la Lydie, elles ont dû pénétrer dans les colonies grecques de l'Ionie.

Or ces doctrines étaient susceptibles de recevoir deux interprétations différentes : une interprétation mystique, et ce sera l'Orphisme du VI<sup>e</sup> siècle, et une interprétation rationnelle ou scientifique, et ce sera la physique grecque. L'idée du « Retour éternel » implique, sous une forme poétique, une confiance toute scientifique dans l'ordre régulier des phénomènes. De là résulte que la science et la mystique ne sont pas, en Grèce, nées l'une de l'autre. Toutes deux se seraient formées à partir d'un tronc commun, la mystique scientifique de la Babylonie. La thèse de Joël qui fait dériver la science de la mystique et celle de Zeller pour lequel la mystique est une déformation de la science, sont donc inexactes également. Il s'agit de deux développements divergents d'une même doctrine plus ancienne.

Les théories des premiers physiciens d'Ionie et celles d'Héraclite dépendent, d'après M. L., de ces croyances anciennes. Par exemple, Héraclite a distingué l'ordre éternel (λόγος) et le temps (αἰών). Or il se représente le temps comme un corps, l'Éther, qui enferme en lui la loi éternelle (p. 65). Peut-être faut-il trouver là un souvenir des doctrines de l'Avesta (p. 67).

Avec les Eléates, nous sortons du domaine de la mythologie, pour entrer dans celui des spéculations rationnelles. L'Être un et immobile de Parménide échappe au changement ; il demeure, toujours identique à lui-même, dans un présent sans fin (p. 73-74). L'attention est ainsi appelée sur les rapports entre l'instant présent et la durée qui passe. Une contradiction absolue paraît opposer le présent, l'instant, et le devenir. Les arguments de Zénon, particulièrement l'argument de la flèche (p. 91), mettent cette contradiction en évidence d'une manière définitive. C'est ce que M. L. s'efforce de prouver par une longue discussion

des interprétations modernes de ces arguments. Aux Sophistes il ne restera plus qu'à dégager l'élément subjectif contenu dans toute représentation de la durée. C'est ce que feront notamment Antiphon et Critolaos (p. 93).

Une partie de ce curieux travail échappe à la critique. C'est celle où l'auteur affirme l'influence sur la pensée grecque des conceptions babyloniennes, hindoues, perses. Que de telles influences se soient exercées, la chose est vraisemblable, sinon certaine. Mais en premier lieu, M. L. paraît manquer de l'érudition spéciale qui eût été nécessaire pour discuter la question. Il lui faut se référer aux autorités et il est permis de douter de quelques-unes de celles qu'il invoque. Le gros livre d'Eisler, auquel il se réfère souvent, a toutes les apparences d'un roman fantastique. En outre, des analogies même démontrées ne suffisent pas, en ces matières, à nous assurer de l'existence d'une filiation certaine. La préhistoire de la pensée grecque nous est trop imparfaitement connue pour que nous puissions actuellement nous prononcer. En tous cas la solution de ces problèmes infiniment complexes ne doit pas être attendue de ces larges synthèses forcément superficielles, mais d'enquêtes précises et minutieuses sur des questions particulières, menées par des savants à la fois hellénistes et orientalistes.

Une des plus grandes difficultés du sujet est relative au sens et à la portée de l'Orphisme primitif. Selon M. L. les orphismes auraient été, au VI<sup>e</sup> siècle, en possession d'une doctrine philosophique. Mais les textes d'Hérodote et des antécédents, les documents et les inscriptions que nous possédions sur l'orphisme, nous parlent seulement des pratiques de la purification et de la croyance à la métempsycose. L'orphisme ancien a peut-être eu un contenu doctrinal, mais nous ne le connaissons pas. Que

des influences babyloniennes se soient exercées sur l'Ionie, par l'intermédiaire de la Lydie, la chose est possible et même probable. En tous cas, l'*Avesta*, que M. L. invoque, paraît postérieur à la philosophie grecque ancienne, comme l'avait déjà pensé Darmesteter et comme le confirment les recherches récentes de M. Alfarcic. Bref, la question est à reprendre en entier. — Dans le détail, il y aurait beaucoup à dire sur l'interprétation que donne M. L. de certains des textes qu'il invoque. Par exemple, du fragment 52 d'Héraclite: αἰὼν πᾶσι ἐστὶ πᾶσιζῶν... il paraît difficile de conclure à une opposition entre le λόγος et la durée concrète.

## II

Le second travail de M. L. est moins une étude précise des textes du *Timée* relatifs au temps, qu'un nouvel exposé du Platonisme tout entier. Exposé forcément très condensé, et où cependant la discussion critique des interprétations tient plus de place que l'analyse objective des sources.

D'après M. L., des considérations d'ordre esthétique ont fourni, de bonne heure, à Platon une sorte d'intuition confuse du monde idéal (p. 9). Il faut admettre que Platon était déjà en possession de ses principes, quand il a suivi l'enseignement de Socrate. Mais, sous l'influence de Socrate, il a été amené à préciser sa conception et à la justifier d'une manière scientifique. C'est ce qu'il a tenté de faire dans le *Phédon*, dans le *Phèdre*, dans le *Banquet*, dans la *République*. M. L. résume les textes fondamentaux, sans aborder le problème chronologique, en tenant compte uniquement de ce qui lui paraît l'enchaînement logique des doctrines (p. 121). Or, dans ces dialogues, les Idées platoniciennes apparaissent moins comme des genres réalisés, que comme des principes d'ordre et d'harmonie, auxquels on s'élève par des considérations téléologiques. La hiérarchie des Idées n'est pas une hiérarchie des

genres logiques : c'est un monde réel, concret, où règnent des lois intérieures en vertu desquelles les Idées, liées entre elles, forment un tout harmonique. Tel est le sens des textes du *Phédon* (102 B-105 B), de la *République* (V 476 C D) et du *Phèdre* (265 D-266 C). Les Idées sont transcendantes : elles ne se mêlent pas aux objets sensibles : elles forment une région distincte. Des textes formels de Platon et d'Aristote permettent de réfuter les interprétations qui veulent que Platon ait formulé une doctrine de l'immanence.

Mais, si le monde des Idées ne se confond pas avec le monde sensible ; si le premier est éternel et immuable, si le second est le domaine du changement, le problème essentiel est, dans le Platonisme, de savoir comment ils communiquent, ou plus précisément quels sont les rapports de l'éternité et de la durée. C'est sous cette forme que se poserait, d'après M. L., la question de la participation.

Or, dans les 4 dialogues que nous avons cités, Platon ne donne aucune solution positive. Cette solution apparaît dans le *Philèbe*, dans la théorie des Idées-Nombres, enfin dans le *Timée* (p. 75).

Le *Philèbe* reste fidèle au principe de la transcendence. Mais il admet une « homologie de structure » entre le monde sensible et le monde idéal : il légitime ainsi des conclusions générales, qui valent à la fois pour les choses visible et pour les Idées. Dans chacun des deux univers, les mêmes rapports mathématiques dominent l'ordre des formes. Le  $\pi\acute{\epsilon}\rho\alpha\varsigma$  du *Philèbe* peut devenir le principe d'une construction mathématique également vraie ici bas et dans le monde idéal. Il est clair que le Platonisme, ainsi compris, mène tout droit au Pythagorisme (p. 86). Le  $\pi\acute{\epsilon}\rho\alpha\varsigma$  du *Philèbe* peut être identifié au système des nombres, et les nombres, dès lors, semblent dominer à la fois les Idées et les réalités sensibles. Interprétation confirmée par

la doctrine des ἀρχαὶ δόγματα, telle qu'Aristote nous la fait connaître dans les livres A et M de la *Métaphysique*.

Le résultat définitif des théories platoniciennes est contenu dans le *Timée*. Dans ce dialogue, Platon demeure fidèle au principe de la transcendance (p. 93).

Le Nombre y occupe une place intermédiaire entre l'Idée et le Devenir et il se trouve subordonné à l'Idée, qu'il avait paru un moment dominer. Le Nombre est le moyen grâce auquel l'Idée pénètre dans le Devenir et parvient à l'ordonner. On s'explique ainsi l'étrange définition platonicienne du Temps, qui est le nombre du mouvement. Définition obscure et vague qui ne permet pas de résoudre le problème logique posé dans le *Parménide* (p. 111) et qui laisse indécise la question de savoir si le Temps se confond avec la substance des choses ou s'il conserve une réalité distincte.

Ce deuxième travail, beaucoup trop général et trop vague, manque son but. Ce n'est pas une étude approfondie de la théorie platonicienne du temps (M. L. discute à peine les textes principaux et il néglige une foule de passages qui l'eussent aidé peut-être à préciser la conception de Platon), et d'autre part, la manière dont M. L. pose la question l'empêche d'apporter une contribution vraiment utile à l'interprétation du Platonisme. La philosophie de Platon n'est pas seulement un jeu subtil d'idées abstraites. Elle se propose, on le voit par le *Timée*, une explication positive des phénomènes et elle s'efforce de tenir le plus grand compte des faits. Or, depuis longtemps, les Grecs avaient résolu pratiquement le problème de la mesure du temps, et Platon lui-même, on le sait par les recherches récentes de M. Diels, n'avait pas négligé les plus humbles applications pratiques. Peut-être eût-il fallu donner moins de place à la théorie pure, et chercher les bases techniques de la conception de Platon. M. L. a fait de vastes lectures et il connaît la

plupart des travaux relatifs au Platonisme. Pourquoi faut-il qu'il paraisse connaître moins bien les textes mêmes de Platon, dont il ne donne qu'un résumé assez incolore?

Albert RIVAUD.

ADOLFO LEVI. *Sulle interpretazioni immanentistiche della filosofia di Platone*. (Lavoro premiato della R. Accademia dei Lincei) Firenze, Paravia, 8° vi-240 p. et erratum.

L'objet de ce travail compact est de montrer que toutes les interprétations « immanentistes » de la doctrine de Platon sont inexactes et que nous devons nous en tenir à la conception traditionnelle des Idées transcendentes, séparées du monde sensible. L'interprétation du Platonisme, d'après laquelle les Idées seraient plus ou moins mêlées à la matière, confondues avec les objets sensibles, a été défendue notamment par Natorp. Mais elle est plus ancienne, puisqu'on la trouve déjà chez Hegel et Tennemann.

Elle a d'ailleurs pris plusieurs formes : interprétation « monistico-dialectique » de Tennemann, Hegel, H. Ritter, Ribbing, Fomillé : interprétation « monistico-spiritualiste » de R. D. Archer-Hind, H. Jackson, Bury, E. Caird ; interprétation « panthéistico-dualiste » de Teichmüller ; interprétation « logico-méthodologique » de Lotze, Cohen, Auffarth, Natorp, Hartmann, S. Marek, Stewart ; interprétation mathématique de Michaud. Liste à peu près complète, on le voit, et qui atteste, chez M. Levi, une connaissance approfondie de la bibliographie.

Or, toutes ces interprétations sont fausses. Elles ont contre elles, d'une part, des textes formels d'Aristote, d'autre part le Platonisme tout entier. Platon n'a jamais cessé un seul instant de croire à la transcendance des Idées. Il résulte de ses affirmations catégoriques que non seulement les Idées



proprement dites, mais les Idées-Nombres et, jusqu'à un certain point, les Nombres mathématiques eux-mêmes sont séparés des choses sensibles (p. 164). Il est faux notamment que l'Être entier dérive de l'Idée du Bien ou de l'Un (p. 176), et il est impossible également de réduire le monde sensible à un composé d'Idées. De même, la matière ne peut pas se réduire à l'Idée de l'Autre (p. 177), ni à celle du Non-Être. L'Idée n'a rien à voir ni avec la  $\chi\acute{o}\rho\alpha$ , ni avec le devenir (p. 178). Le monde sensible et le monde intelligible demeurent toujours radicalement séparés et il n'y a pas identité entre leurs éléments constitutifs (p. 180). De même le Démiurge ne se confond ni avec l'Âme du Monde, qui est expressément distinguée de lui (p. 181) ni avec l'Idée du Bien (p. 186).

Pourtant, M. L. avoue que les textes de *Parménide* sont difficiles à concilier avec son hypothèse. Le *Parménide* (132 D) critique à la fois les deux suppositions possibles sur le rapport de l'Idée et du monde matériel. Ni la  $\mu\acute{\epsilon}\theta\epsilon\zeta\iota\varsigma$  ni la  $\mu\acute{\iota}\mu\eta\sigma\iota\varsigma$  ne peuvent être admises sans réserve. Toutefois, tandis que la théorie de la  $\mu\acute{\epsilon}\theta\epsilon\zeta\iota\varsigma$  se heurte à d'insurmontables difficultés logiques, l'argument du troisième homme n'est pas irréfutable. La preuve en est que dans la *Timée*, Platon revient résolument à la conception de la  $\mu\acute{\iota}\mu\eta\sigma\iota\varsigma$ . En outre, quelle est la portée exacte du *Parménide*? Faut-il y voir un simple exercice logique, ou bien un travail original, apportant les éléments d'une solution positive? M. L. penche pour la seconde explication. Si le *Parménide* ne dégage pas une solution nette, il fait voir du moins les difficultés de la question et en éliminant toute participation véritable, il prépare le retour, dans le *Timée*, à la conception de la  $\mu\acute{\iota}\mu\eta\sigma\iota\varsigma$ .

Les jugements de M. L. sont en général sévères : il est particulièrement dur, non sans raison, semble-t-il, pour l'École de Marbourg, dont les constructions lui paraissent un « anachronisme

monstrueux ». Il n'y a pas dans le Platonisme la moindre trace d'une théorie de la connaissance au sens kantien du terme. Les « acrobaties exégétiques » de Natorp et de ses disciples ne peuvent pas dissimuler un fait essentiel : l'Idée du Bien n'est pas une Loi, une forme de la Pensée, une méthode (p. 228), mais un Être souverainement réel et concret. Mais M. L. est peut-être injuste pour M. Robin, dont il déclare l'interprétation « à peu près inintelligible » (p. 182).

On ne peut pas dire que ce livre apporte une contribution très utile à l'étude du Platonisme. L'interprétation de M. L. ne diffère pas essentiellement de celle de Brochard ou de beaucoup d'historiens antérieurs et elle ne repose pas sur une analyse nouvelle des textes de Platon. A vrai dire, ce défaut lui est commun avec un grand nombre de travaux modernes relatifs à Platon. Le meilleur guide pour comprendre le Platonisme, c'est encore Platon lui-même. Mais encore faut-il prendre la peine de le lire de près. Or, tandis que pour Aristote, une longue tradition a dégagé le sens des définitions fondamentales et la valeur du vocabulaire, on se contente trop souvent pour Platon de citer, un peu au hasard, des textes arbitrairement choisis. Cependant la langue de Platon est presque aussi précise que celle d'Aristote et, à travers toutes les digressions où se plaît la fantaisie du poète, quelques thèmes reviennent avec une persistance frappante. Avant de poser à Platon les questions que les interprètes ont soulevées, avant de formuler la réponse, le mieux serait sans doute de laisser parler les textes, et d'y chercher ce que Platon a voulu dire. Faute de l'avoir entrepris, beaucoup de commentateurs se sont perdus sans doute dans d'inutiles controverses. Notamment, si le Platonisme est une philosophie de la « transcendance », il n'est pas douteux qu'il a prétendu expliquer le monde sensible et déterminer les lois



de l'action humaine. Il faut donc que Platon ait donné à l'Idée un rôle dans la Science et qu'il ait, d'une manière ou d'une autre, rattaché le devenir à ce qui demeure et peut être connu. Là est l'intérêt philosophique et historique de la doctrine. Peu importe le nom qu'on lui

donne, pourvu qu'on en comprenne, si cela est possible, le sens. C'est pourquoi une étude comme celle de M. Lévi, sans être tout à fait inutile, n'augmente que dans une faible mesure notre connaissance du Platonisme.

A. RIVAUD.

Bon à tirer donné le 25 novembre 1921.

*Le rédacteur en chef*, Louis MÉRIDIER.

# LE FRAGMENT DE PINDARE

## CITÉ DANS LE GORGIAS DE PLATON

Le *Gorgias* (p. 484 b) nous a conservé le célèbre fragment de Pindare qui commence par ces mots : νόμος ὁ πάντων βασιλεύς θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων, et dont l'idée générale, fort claire, est qu'Héraclès était dans son droit quand il reprit à Géryon, par la force, sans les acheter ni les obtenir en cadeau, les troupeaux ravis par le géant.

Le vers qui suit immédiatement ces premiers mots est donné sous des formes diverses par les manuscrits et par les éditeurs : c'est sur ce vers que porteront mes observations. Je crois que tous les manuscrits sont fautifs et qu'il suffit de se reporter aux commentaires ajoutés à ce passage par Platon lui-même, ici et ailleurs, pour se convaincre qu'il le lisait sous une forme différente de celle que présentent aujourd'hui les manuscrits et les éditions, et que cette forme était beaucoup plus satisfaisante que celles qui nous ont été transmises par les copistes du *Gorgias*.

Voici le morceau tel qu'il est donné par les derniers éditeurs de Platon et par ceux de Pindare :

Νόμος ὁ πάντων βασιλεύς  
θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων  
ἄγει δικαίων τὸ βιαιότατον  
ὑπερτάτα χειρὶ. . .

Les mots qui font difficulté sont les mots ἄγει δικαίων, qui sont une correction marginale du manuscrit de Paris, conforme d'ailleurs à la leçon donnée par le scoliaste de Pindare sur le v. 35 de la IX<sup>e</sup> *Néméenne*. Dans les meilleurs manuscrits de Platon (BT et Υ) on lit : ἄγει βιαίων τὸ δικαιοτάτον, ce qui n'a pas de sens, et ce que les anciens éditeurs corrigeaient en ἄγει δικαίως τὸ βιαίοτατον, ou encore ἄγει βιαίως τὸ δικαιοτάτον, leçons intelligibles à la rigueur, mais contredites par un texte des *Lois* que nous citerons tout à l'heure.

Que signifie littéralement le texte aujourd'hui adopté? Ceci : *La loi (ou la coutume) (1), reine des hommes et des dieux, mène de sa main souveraine la force en la justifiant.*

Ce sens n'est pas excellent : ἄγει est obscur et faible, et ὑπερτάτα χειρὶ rapporté à la coutume forme une image bizarre. Il n'y a cependant rien là qui soit tout à fait absurde et de nature à faire rejeter d'emblée cette leçon, mais un doute s'élève dans l'esprit. Voyons maintenant le commentaire dont Platon fait suivre cette citation.

Nous trouvons quelques pages plus loin (488 b) un passage où la même idée générale est reprise, mais où le verbe ἄγειν, visiblement emprunté au vers de Pindare, est entendu tout autrement et a pour sujet, non plus la loi ou la coutume (νόμος), mais ceux qui possèdent la force : ἄγειν βία τὸν κρείττω τὰ τῶν ἥττόνων (c'est-à-dire : (la loi veut) que le plus fort entraîne (ou pille, comme dans la locution ἄγειν καὶ φέρειν) les biens du plus faible, et que le meilleur (au sens de la loi de nature) commande au moins bon (ἄρχειν τὸν βελτίω τῶν χειρόνων).

Si Pindare a écrit ἄγειν en lui donnant ce sens, la signification du mot est alors bien plus forte et expressive que dans l'autre interprétation, et de plus, comme il faut rattacher à ce verbe les mots ὑπερτάτα χειρὶ, c'est la force, dans ce cas, qui entraîne tout de son bras puissant; ce n'est plus la loi qui

(1) Hérodote (III, 38) cite le mot νόμος πάντων βασιλεύς en donnant au mot νόμος le sens de *coutume*.

mène la force avec un déploiement de vigueur assez surprenant. L'image devient aussi naturelle qu'elle est frappante.

Mais il reste, si cette hypothèse est fondée, à trouver un verbe qui justifie l'emploi d'ἄγειν à l'infinitif. Une seconde conjecture, toute naturelle, se présente : c'est qu'il faut écrire δικαιοῖ au lieu de δικαιοῶν, ce qui donnerait :

ἄγειν δικαιοῖ τὸ βιαιότατον  
ὑπερτάτα χειρὶ....

c'est-à-dire : « la coutume trouve juste que la force mène tout de son bras puissant ».

Le sens, évidemment, ne laisse rien à désirer. Mais ce n'est là, jusqu'à présent, qu'une conjecture. Est-il possible de trouver quelque autre texte qui la confirme?

Reportons-nous à un passage des *Lois* (p. 715 a) où cet endroit du *Gorgias* est très clairement visé. L'Athénien des *Lois*, rappelant un entretien précédent, s'exprime ainsi : ... καὶ ἔφαμέν που κατὰ φύσιν τὸν Πίνδαρον ἄγειν δικαιοῦντα τὸ βιαιότατον. Ces derniers mots, ἄγειν δικαιοῦντα τὸ βιαιότατον, sont ceux mêmes du texte de Pindare cité dans le *Gorgias*, mais employés cette fois en style indirect; de plus le nom de Pindare est substitué ici à celui de la loi ou coutume (νόμος) dont il s'était fait l'interprète.

Quel est le sens des derniers mots? A ne considérer que la grammaire, deux constructions sont possibles : ἄγειν peut avoir pour sujet soit τὸν Πίνδαρον, soit τὸ βιαιότατον.

Dans le premier cas, la phrase, remise en style direct, nous donne le texte des derniers éditeurs et de la note marginale du *Parisiensis* : ὁ Πίνδαρος ἄγει δικαιοῶν τὸ βιαιότατον (ὑπερτάτα χειρὶ). Dans le second cas, c'est notre conjecture qui apparaît en toutes lettres : ὁ Πίνδαρος ἄγειν δικαιοῖ τὸ βιαιότατον ὑπερτάτα χειρὶ.

Or, entre ces deux constructions également autorisées par la grammaire, le choix n'est pas douteux : le sens exclut absolument la première, à cause du nom de Pindare substitué ici par Platon au mot νόμος. Il est absurde, en effet, de dire que Pindare « mène la force » et qu'il la mène ὑπερτάτα χειρὶ.

Le seul sens possible et raisonnable est que Pindare (c'est-à-dire la loi ou coutume alléguée par lui) trouve juste (δικαιοῖ) que la force mène tout de son bras puissant (1).

Chose curieuse, ce texte des *Lois* avait été signalé depuis longtemps : il avait servi à justifier la leçon δικαιοῶν de la note marginale, et il est encore cité (incomplètement d'ailleurs) par le dernier éditeur du *Gorgias*, M. Burnet; mais personne ne semble avoir remarqué que la substitution de Πίνδαρος à νόμος rendait impossible l'interprétation traditionnelle et qu'elle obligeait à faire de τὸ βιαιότατον le sujet de ἄγειν.

Il est donc certain que Platon lisait dans Pindare les mots mêmes que nous avons d'abord restitués par conjecture, et il faut écrire sans hésiter ἄγειν δικαιοῖ, ce qui est d'ailleurs plus conforme à l'emploi ordinaire du verbe δικαιοῶν, qui a rarement pour régime un substantif et qui gouverne presque toujours une proposition infinitive.

Il reste à expliquer comment ont pu se produire les fautes de nos manuscrits. Il suffisait pour cela qu'un très ancien copiste, au lieu de ἄγειν δικαιοῖ, eût écrit par inadvertance ἄγειν δικαίως; la phrase, n'ayant plus de verbe à l'indicatif, devenait inintelligible et la porte était ouverte aux conjectures; diverses corrections furent donc imaginées, toutes également fautives, parce qu'elles reposaient toutes sur le changement de ἄγειν en ἄγει.

J'ai signalé cette correction nécessaire il y a plus de quarante ans, mais dans une note au bas d'une page et sans explication (*La poésie de Pindare*, p. 288, n. 6). La note a passé inaperçue et la faute s'est perpétuée. J'ai cru devoir reprendre la question avec quelque détail pour essayer de faire disparaître enfin des éditions de Platon et de celles de Pindare une erreur qui me paraît aussi malencontreuse qu'évidente.

Alfred CROISSET.

(1) Pour la construction ἔρχομαι πρὸς τὸν Πίνδαρον... δικαιοῦντα, cf. Sophocle, *Œd. Col.* 1580 (λέξας Οἰδίπουν ὀλωλότα).



## ARRIEN ET LE PÉRIPLÉ DU PONT-EUXIN

---

Parmi les ouvrages édités sous le nom d'Arrien de Nicomédie, l'historien d'Alexandre, figure invariablement un opuscule intitulé : Ἀρριανοῦ ἐπιστολὴ πρὸς Τραιανόν [Ἀδριανόν] ἐν ᾗ καὶ Περίπλους Εὐξείνου Πόντου. D'après ce titre et d'après la formule initiale de salutation, il s'agit d'une lettre adressée à Hadrien par son familier Arrien, gouverneur de Cappadoce comme nous le savons d'autre source; et à en juger par le contexte, il l'aurait écrite après une inspection des côtes de la Mer Noire entre Trébizonde et Dioscurias, c'est-à-dire d'un rivage qui faisait partie de sa province.

L'ouvrage renvoie deux fois (VI, 2; X, 1) (1) à un rapport officiel en latin, langue administrative. Arrien en aura supprimé certains détails techniques — ou d'ordre confidentiel — et l'aura ensuite reproduit dans son idiome maternel. « Il semble que l'Empereur, qui aimait le grec, ait voulu avoir sous la main un document clair, facile à lire, écrit dans sa langue favorite. . . . Une fois ce journal fait, [Arrien] jugea bon de le compléter par une description analogue du reste du littoral du Pont-Euxin. . . . Dans toute cette deuxième partie, Arrien n'a fait qu'utiliser des périples antérieurs. Il ne visait pas à l'originalité des recherches ni à la nouveauté des faits. Son seul but était de réunir, sous une forme très simple, des renseignements for-

(1) Je cite d'après l'édition des œuvres d'Arrien (Müller-Didot), plus commode que celle des *Geographi Graeci minores*, à cause de ses divisions du texte plus nombreuses et de son utile Index.

mant un tout (1). » Ainsi, dans la plus grande partie de cette lettre, Arrien n'aurait rien mis de lui-même. On peut cependant accroître par ses propres talents la valeur de ce qu'on emprunte. Est-ce bien le cas pour le *Périple* ?

Un ancien traducteur de l'ouvrage, Henry Chotard, s'est exprimé à son sujet sur le mode lyrique (2). Plus modéré, plus circonspect, M. Maurice Croiset y relève seulement « une forme un peu sèche, mais correcte et dégagée ». C'est certainement le maximum d'admiration que mérite l'opuscule dont je voudrais m'occuper à mon tour. Encore cette dernière appréciation ne vise-t-elle, fort justement, que le « rapport d'inspection ». Quand on examine le reste, on s'étonne surtout d'une chose, c'est qu'il ait fallu attendre jusqu'en 1896 pour en voir contester l'authenticité.

C'est à cette date, en effet, que Carl Georg Brandis prit position en ce sens, dans un article qui fit quelque bruit (3). M. Maurice Croiset s'est borné à le citer en note, et peut-être est-ce là une de ces additions de dernière heure auxquelles on doit se borner, au cours d'une correction d'épreuves, pour ne point remanier indéfiniment son livre ni en trop retarder l'apparition. Depuis lors, en revanche, Brandis a trouvé deux contradicteurs résolus : d'abord, dans la même revue, Friedrich Reuss (4), puis Carl Patsch (5), qui ne fait aucune mention de

(1) M. Croiset, *Hist. de la littér. grecque*, V (1899), p. 664.

(2) *Le Périple de la Mer Noire, par Arrien*, Paris, 1860, p. 229 : « Comme tous les Grecs, il n'a pas pu ne pas embellir ce qu'il a touché. On retrouve en lui cet éminent esprit d'une race privilégiée, qui dans les sujets les plus arides fait pénétrer l'art et même la poésie. Ne reconnaît-on pas, en effet, dans les Grecs, quoi qu'ils fassent, un je ne sais quoi qui leur est propre, qui est leur génie et qui est vraiment divin ? Même en une œuvre géographique ce je ne sais quoi éclate ; c'est un intérêt, c'est une grâce qu'on chercherait vainement ailleurs ; et même en quittant les géographes et le *Périple* d'Arrien, nous pouvons dire comme Fuséli en quittant les marbres du Parthénon : « Ah ! les Grecs, les Grecs, c'étaient des dieux. » Je pourrais citer d'autres exemples de ces inconscients respects de complaisance : J.-A. Hild (art. *Arrien* dans la *Grande Encyclopédie*) trouve le *Périple* « remarquable par la clarté et l'élégance des descriptions ».

(3) *Arrians Periplus Ponti Euxeni* (*Rheinisches Museum*, LI [1896], p. 109-126).

(4) *Zu Arrians Περίπλους Πόντου Εύξεινου* (*Rhein. Mus.*, LVI [1901], p. 369-391).

(5) *Arrians Periplus Ponti Euxeni* (*Beiträge zur allen Geschichte*, IV [1904], p. 68-75).

la réponse de Reuss et ne semble pas l'avoir connue. Néanmoins les conclusions de Brandis ont été, pour l'essentiel, ratifiées incidemment par Kiessling, dans son long et laborieux article 'Ηνίοχοι de la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa (1), et par Ellis H. Minns (2), qui ne pouvait manquer d'étudier minutieusement tous les textes se rapportant aux rivages de la Mer Noire, au moins dans sa partie septentrionale. Quant à la dernière édition, revue par O. Stählin et Wilh. Schmid, de la *Geschichte der griechischen Litteratur* de Wilh. von Christ (3), elle paraît garder sur la question une neutralité un peu indifférente. Patsch n'en traite pas moins le *Périple de Prügelnabe* d'Arrien, « enfant rossé », souffre-douleur de la critique, *und doch*, ajoute-t-il, *verdient er etwas Liebe*.

J'estime que c'est beaucoup dire et je voudrais reviser le procès, en prenant pour première base l'argumentation de Brandis.

\*

\*\*

Le grief capital que fait naître le *Périple* est son extravagante composition. L'auteur — ai-je besoin de le rappeler? — part de Trébizonde et poursuit jusqu'à Diöscurias (chap. I à XI). Puis, sans autre explication, le chapitre XII débute ainsi : Τὰ δὲ ἀπὸ Βοσπόρου τοῦ Θρακίου ἔστε ἐπὶ Τραπεζοῦντα πόλιν ὧδε ἔχει, et la description de ce littoral se poursuit jusqu'à la fin du chapitre XVI. Au commencement du XVII<sup>e</sup>, rappel est fait du contenu des onze premiers, et l'auteur y ajoute le relevé de la distance *totale* entre les extrémités de ce premier secteur (4), ce que les pages précédentes ne donnaient pas. J'ai constaté que l'addition était exacte. Après une redondance parfaitement

(1) T. XV, cf. col. 274.

(2) *Scythians and Greeks, A Survey of ancient History and Archaeology on the north Coast of the Euxine from the Danube to the Caucasus*, Cambridge, 1913; cf. p. 13.

(3) 5<sup>e</sup> éd., Munich. II (1913), p. 584.

(4) XVII, 1 : Τὰ δὲ ἀπὸ Τραπεζοῦντος διάστημα μέχρι Διοσκουριάδος, προείρηται διὰ τῶν ποταμῶν ἀναμετρηθέντα. Ἀθροίζοντες δὲ ἀπὸ Τραπεζοῦντος εἰς Διοσκουριάδα, τὴν νῦν Σεβαστόπολιν καλουμένην, στάδιοι διαγίλιοι διακόσιοι ἐξήκοντα.

puérile (XVII, 2), le texte continue ainsi : « Ayant appris la mort de Cotys, roi du Bosphore appelé Cimmérien, je me suis préoccupé de te faire connaître aussi la route de mer jusqu'au Bosphore, pour que, si tu prends une décision au sujet du Bosphore, il te soit possible de l'arrêter sans être dans l'ignorance de cette navigation (1) ». L'ouvrage décrit donc ladite navigation jusqu'à Byzance et reproduit encore la formule banale de conclusion : Τάδε μὲν καὶ τὰ ἀπὸ τοῦ Βοσπόρου τοῦ Κιμμερίου ἐπὶ Βόσπορον τὸν Θράκιον καὶ πόλιν Βυζάντιον (XXV, 4). C'est un troisième regard rétrospectif sur un trajet qui s'achève.

On en attendrait un de plus, sur le quatrième secteur, de Dioscurias à Panticapée, capitale du Bosphore Cimmérien : il n'y en a point. Or je vois là, pour ma part, beaucoup plus qu'un manque d'uniformité. Parmi ces divers points d'arrivée, quel est le principal ? Panticapée, évidemment. N'est-ce pas pour s'y rendre éventuellement, ou pour y envoyer quelque plénipotentiaire à sa place, que le destinataire de la lettre doit recevoir cette longue énumération de promontoires, d'embouchures et d'escales ? Je n'hésite pas à le dire : l'escale essentielle (qualifiée « ville du Bosphore » simplement, alors que le royaume comprend plusieurs cités), dont l'indication est la raison d'être de ce *Périple*, passe à peu près inaperçue ; la mention toute nue qui en est fournie, comme en passant, tandis que sur tant d'autres points l'auteur insiste, ne termine même pas un des nombreux chapitres de l'ouvrage, et si j'avais à restituer, à l'imitation des exemples rapportés plus haut, la petite phrase de conclusion, un peu balourde, mais claire : « Voilà ce qu'on trouve de Dioscurias à Panticapée », je ne vois pas bien en quel endroit du chapitre XIX il y aurait lieu de l'insérer. C'est là une négligence que ni Brandis, ni Reuss, ni Patsch n'ont observée ; n'est-elle pas singulière ?

(1) XVII, 3 : Ἐπεὶ δὲ ἐπιθυμῆν Κότυν τετελευτηθέναι, τὸν βασιλέα τοῦ Βοσπόρου τοῦ Κιμμερίου καλουμένου, ἐπιμελὲς ἐποιήσαμην καὶ τὸν μέγχι τοῦ Βοσπόρου πλοῦν δηλώσαι σοι ὥς, εἴ τι βουλευῶσι περὶ τοῦ Βοσπόρου, ὑπάρχοι σοι καὶ τόνδε τὸν πλοῦν μὴ ἀγνοῦντι βουλευέσθαι.

Mais tous ont remarqué la bizarrerie de l'itinéraire. Patsch compte se débarrasser de l'objection aisément, au prix d'une concession : Le texte est original, mais ses diverses parties ont subi un bouleversement lors d'une des transcriptions qui lui ont permis d'arriver jusqu'à nous. En réalité, le chapitre XVII se relie au XI et le XXV au XII. La série se reconstitue ainsi : I-XI, XVII-XXV, XII-XVI. Ainsi s'expliquera-t-on que le chapitre XVI, dernier de l'ouvrage sous sa forme intégrale, s'achève sur ces mots : Ἀπὸ δὲ Ἐρμωνιάσσης εἰς Τραπεζοῦντα, στάδιοι ἑξήκοντα ἑνταῦθα σὺ ποιεῖς λιμένα. Πάλαι γὰρ, ὅσον ἀποσαλεύειν ὄρα ἔτους, ὄρμος ἦν.

Patsch répond ainsi à Brandis, surpris de voir les renseignements qui concernent Trébizonde présentés en deux paragraphes distincts, et non groupés dans le même passage, comme la logique le voudrait. Arrien aura voulu, avant de mettre le point final, rappeler une heureuse initiative d'Hadrien, qui fait construire un port (λιμὴν) là où il n'y avait qu'un pauvre havre insuffisant (ὄρμος).

Le fait en lui-même n'a rien que de vraisemblable ; il est dérisoire d'alléguer à ce propos, comme Brandis, que le *Périple anonyme*, qui suit le nôtre, ne contient pas la même donnée. Le parallélisme entre les deux guides pour navigateurs n'est pas tel qu'il faille voir là un argument décisif. Avec d'autres (1) je suis très porté à admettre la réalité de ce port ; mais la chose a peu d'importance pour la présente controverse. Pourquoi le faussaire supposé n'aurait-il pas trouvé le renseignement dans une des sources qu'il a utilisées ? Sans doute, la teneur d'un document apocryphe est suspecte *a priori* ; mais elle n'est point forcément fautive d'un bout à l'autre, et en somme les distances ici indiquées sont assez justes dans l'ensemble. Il serait très naturel qu'Hadrien, dans son voyage de 123 (124), eût décidé l'exécution de ce grand travail ; seulement est-ce bien Arrien qui le commémore et nous en transmet le souvenir ? Voilà une

(1) Cf. Fr. Cumont, *Studia Pontica*, Bruxelles, II (1906), p. 365, note 3.



tout autre question. Ce rappel courtois n'irait pas, d'ailleurs, sans beaucoup de gaucherie. On serait même tenté d'en critiquer la forme : « Tu fais un port » (ποιεῖς); il n'est donc pas achevé, et les navigateurs se contentent encore, à la date de 131, de ce qu'il y avait, selon l'auteur, πάλαι, autrefois.

Il resterait toujours, au surplus, à s'expliquer la soudure si médiocre des fragments intervertis. Reuss (1) jette donc par-dessus bord certains mots (XII, 1 : κατὰ τὸν Βόσπορον Θράκιον; 2 : ὁ περίπλους οὕτως ἔγχει) qui manquent dans le *Codex Palatinus* 398 et auront, dit-il, été rajoutés d'après d'autres Périples (l'Anonyme, Marcien d'Héraclée); « ce n'est pas d'Arrien, c'est de Ménippe de Pergame » (le plus ancien des guides pour la circumnavigation de l'Euxin). Mais ces disparates ne sont pas les plus graves. Il rature encore cette incise (XVII, 2) : ἐν δεξιᾷ ἐσπλέοντων ἐς τὸν Πόντον, répétition inutile qui a toutes les apparences d'une interpolation (et que Müller n'a point conservée telle quelle). Allons plus loin. Ces mots (*ibid.*) : Τάδε μὲν τὰ ἀπὸ Βυζαντίου πλεόντων ἐν δεξιᾷ ὡς ἐπὶ Διοσκουριάδα, se rapportent à une description qui ne va pas jusqu'à Dioscurias, mais s'arrête à Trébizonde. Il n'est donc pas possible d'échapper à l'hypothèse d'un important remaniement. L'intitulé même du livre, reproduit plus haut : Ἀρριανοῦ ἐπιστολὴ ... ἐν ἧ καὶ Περίπλους, laisserait à penser que déjà le copiste en avait eu l'impression; cette étiquette vague, ce titre embarrassé ne conviennent pas mal à une sorte de pot-pourri, à l'insertion tardive d'un morceau rapporté.

Patsch ne songe point du reste à nier les défauts évidents, l'absurdité du plan suivi par l'auteur, mais il les explique par l'inexpérience : en ce temps-là, comme écrivain, Arrien « n'était pas encore très entraîné ». L'indulgent avocat eût éprouvé sans doute quelque gêne à présenter ce moyen de défense — ou du moins il aurait dû le justifier — s'il avait connu les commentateurs de Reuss.

Celui-ci, ayant dans un premier article (2) cherché des rappro-

(1) *Op. cit.*, p. 376.

(2) *Rheinisches Museum*, LIV (1899), p. 446.

chements entre le *Périple* et l'*Expédition d'Alexandre*, l'*Ἀνάβασις* du même Arrien, concluait que ce dernier ouvrage était antérieur au *Périple*. La circumnavigation de la mer Noire, disait-il, conduisit Arrien à l'embouchure du Don et à la presqu'île de Crimée. *Er kannte daher den Don und seine Mündung aus eigener Anschauung*. Or dans l'*Anabase* (III, 30, 8) ses informations sur ce point ne résultent pas d'une observation personnelle, mais elles sont empruntées à Hérodote et aux auteurs qui ont écrit sur l'histoire d'Alexandre. Dans l'*Anabase* (I, 3) il suit encore Hérodote lorsqu'il parle, si médiocrement, du cours du Danube; dans le *Périple*, au contraire, il en décrit très bien les cinq embouchures. Donc la rédaction de l'*Anabase* se place avant la carrière de fonctionnaire d'Arrien.

Je fais, quant à moi, toutes réserves sur le bien-fondé du raisonnement. Il nous met devant une alternative : ou bien Arrien a très vite mis sur pied son *Histoire d'Alexandre*, malgré les longues recherches qu'elle nécessitait; ou bien il est entré tard dans les fonctions publiques, et les règles fixes du *cursus honorum* lui imposaient de suivre une filière avant de devenir *legatus Augusti pro praetore*. La Cappadoce était une province impériale consulaire, avec deux légions : la XII *Fulminata* à Mélitène et la XV *Apollinaris* à Satala; elle avait donc pour gouverneur un ancien consul. Arrien n'a pu tenir l'emploi avant l'âge de trente-cinq ans, extrême minimum. Et d'autre part il ne devait pas avoir beaucoup plus. En effet, quarante ans après la mort de Cotys, en 171/172, il était à Athènes prytane de la tribu Pandionis (1). Il devait, en tout état de cause, être alors âgé d'au moins soixante-seize ans (2); et rien ne prouve que cette année-là ait marqué le terme de sa vie. Si nous suivons Reuss, nous nous trouvons forcés d'attribuer à Arrien une longévité exceptionnelle. Il faut des loisirs pour composer une

(1) *Inscr. gr.*, III, 1029, 1032.

(2) Nissen paraît donc faire une conjecture raisonnable, au milieu de beaucoup d'autres très aventureuses, lorsqu'il fait naître Arrien entre 90 et 95 (*Rhein. Mus.*, XLIII [1888], p. 236 sq.).

œuvre comme son *Anabase* ; il en aura joui une fois rendu à la vie privée.

D'ailleurs tout indique que c'est l'exercice des fonctions publiques qui a fait de cet auteur un historien. Chez lui, l'adolescent était porté bien plus vers la philosophie ; c'est dans sa jeunesse qu'il a dû se mettre à l'école d'Épictète, vers les dernières années du règne de Trajan. Au surplus, rien ne s'opposait à ce qu'il entrât de bonne heure dans la carrière administrative : il n'aura pas reçu le droit de cité romaine par mesure gracieuse et personnelle ; son père le lui aura transmis, en ayant été gratifié lui-même d'un Flavien, peut-être de Vespasien (1).

Ajoutons que le raisonnement de Reuss repose sur un énorme postulat : Arrien aurait véritablement parcouru tout l'itinéraire dont le *Périple* détaille les éléments et les curiosités. Or, après lecture attentive, je n'y découvre pas un mot qui vienne à l'appui de l'hypothèse. Brandis et Patsch ne se sont pas autant aventurés : tous deux supposent simplement qu'il s'est rendu dans les parages du Bosphore. Et Brandis en marque son étonnement : le gouverneur de Cappadoce n'avait pas à faire ce voyage, puisque le Bosphore Cimmérien relevait du gouverneur de Mésie ; Arrien aurait donc commis une sorte d'empiètement sur les attributions d'un collègue. Sans ergoter sur le principe, Patsch plaide les circonstances atténuantes ; disons mieux : il croit pouvoir justifier cette initiative. Les nouvelles du Bosphore Cimmérien, selon lui, auraient mis bien du temps à parvenir jusqu'à Rome par la Mésie ; Arrien était le haut fonctionnaire le plus proche ; il s'est décidé à y aller voir.

Je ne crois pas un instant que ces nouvelles fussent arrivées plus vite en Italie, venant de Cappadoce, surtout après un trajet Trébizonde-Bosphore aller et retour. Mais qu'importe ! puisque, pour mettre tout le monde d'accord, une petite remarque devrait suffire : rien n'indique dans le texte qu'Arrien se soit permis ce déplacement.

(1) Schwartz, art. *Arrianus*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.* ; H. F. Pelham *English historical Review*, X (1896), p. 625.

Et si le raisonnement de Reuss pêche ainsi par la base, si Arrien n'a point vu le Danube qu'il décrit si bien dans le *Périple*, si mal dans l'*Anabase*, dont l'antériorité n'est point admise ni admissible, c'est justement une raison de penser que « son » *Périple* n'est pas de lui.

Je ne veux pas d'ailleurs abuser de cet avantage. Si exactement qu'il décrive la région du Danube, le *Périple*, qui exagère jusqu'au double la distance entre ce fleuve et le Dniester, ajoute : τὰ δὲ ἐν μέσῳ ἔρημα καὶ ἀνώρυμα (XX, 3). Erreur, proteste Minns (1); là était l'importante ville de Tyras, qui se trouve passée sous silence.

\*  
\*  
\*

Reuss ne nous apporte donc que des arguments historiques qui se retournent contre lui. A-t-il été mieux inspiré du point de vue de la langue et des sources? Il s'est livré en tout cas à un inventaire méticuleux des formes et expressions, si peu variées, qui se rencontrent dans le *Périple*.

Nous savons, dit-il (2), qu'Arrien visait à imiter Hérodote; or il le suit dans les matières sujettes à controverse; d'autre part, *certain*s noms géographiques sont transcrits identiquement dans le *Périple* et dans l'*Expédition d'Alexandre*, alors qu'ils revêtent *aussi* chez d'autres auteurs des formes différentes. — Vraiment, devons-nous tenir cet argument pour bien sérieux?

En outre, Reuss fait des rapprochements avec la langue de Xénophon, qui fut pour Arrien un modèle certain et avoué, et avec les divers ouvrages de ce dernier (*Ἀνάβασις*, *Ἰνδική*, *Ἑκταξίς* κατ' Ἀλκων, *Τακτικὴ*, *Κυνηγετικός*), que nul ne songe à suspecter. J'entendrais volontiers à cet égard les réflexions d'un philologue. Pourtant, à première vue, Reuss m'a paru s'appuyer sur des locutions tellement usuelles qu'il n'y aurait point miracle à les trouver à la fois chez plusieurs écrivains que rien n'apparente.

(1) *Op. cit.*, p. 13. C'est pour lui un argument contre l'authenticité.

(2) *Rhein. Mus.*, LVI, p. 387 sq.



Et enfin, ici encore, plaide-t-il pour sa propre thèse, ou bien, sans s'en douter, pour celle de Brandis? L'imitation! Mais c'est pour le faussaire autant que pour le parodiste, artifice élémentaire, stricte nécessité. Elle n'est pas toujours facile et ne peut être complète; un détail, souvent, dévoile la supercherie. Faut-il nous émouvoir, en revanche, de ce qu'on n'a signalé dans le *Périple* aucun terme, aucune construction « qu'Arrien ne pouvait employer »? Non, car la langue y est généralement trop simple; les phrases, parfois, à peine formées, sans verbe. « De tel point à tel autre, tant de stades ». La contrefaçon, en vérité, était facile, dira-t-on, — si l'on ne songe qu'à la lettre et qu'on néglige l'esprit.

\*  
\* \*

Brandis s'est également fondé sur quelques détails de rédaction pour contester l'attribution à Arrien; et pareillement Reuss et Patsch, pour la soutenir, sont descendus à des observations secondaires. Il n'est pas inutile de les suivre dans cette controverse.

Il y a, dit Brandis, des variations étranges dans la façon dont l'ouvrage désigne la localité qui sert de *terminus* à l'un des secteurs parcourus. Aux chapitres XVII, 1 et 2, et XVIII, 1, qui sont une addition postérieure, cette ville est appelée Διοσκουριάς; mais dans l'un de ces passages (XVII, 1) on lit : Διοσκουριάδα, τὴν νῦν Σεβαστόπολιν καλουμένην. Cette sorte de parenthèse, ajoute-t-il, est une phrase de compilateur. Dans un paragraphe qui fait partie du « rapport » traduit et abrégé — et qui est donc d'Arrien — (X, 4), on lit trois fois Σεβαστόπολις, avec cette addition à la troisième : πάλαι Διοσκουριάς ἐκαλεῖτο. — Les contradicteurs ne s'arrêtent guère à l'argument, qui est médiocre en effet. Le gouverneur impérial aurait pu préférer la forme Sébastopolis, plus flatteuse pour son maître; mais il est très vrai que les deux ont persisté, et plutôt encore Dioscurias, la seule que connaisse Ammien Marcellin, comme



Reuss le dit avec raison; elle évite l'amphibologie, car il n'y eut qu'une Dioscurias, et l'on connaît plusieurs Sébastopolis. Brandis n'a pas pris garde qu'au même chapitre XVII, 2 on lit : ἀπὸ Βυζαντίου, et il croit l'auteur vrai postérieur à Procope. Est-ce donc pour mieux tromper que celui-ci n'a pas écrit : Κωνσταντινουπόλεως? Nullement; les deux noms ont subsisté, comme pour Dioscurias.

Un autre débat s'engage à propos de Théodosie, πόλιν ἐρήμην d'après le *Périple*. Or Pline et Ptolémée ne nous apprennent rien de tel; et Ammien, deux siècles et demi plus tard, semble indiquer cette ville comme toujours bien vivante. Sa désolation a pu se produire ultérieurement, lors de la ruée des barbares, mais tant que durait le royaume du Bosphore et qu'il y avait en Crimée des garnisons romaines, on se l'expliquerait malaisément. — Sur ce point également la réponse est facile. Les auteurs en question mentionnent plus d'une fois des villes disparues, pour rappeler leur situation géographique ou leur rôle dans le passé. Est-il bien exact que la destruction de Théodosie, s'il y faut croire, soit due aux pirates, ainsi que Patsch le suppose, et qu'on l'ait ensuite rebâtie? Le fait, en tout cas, est de peu d'importance, et Arrien eût pu se tromper sur le sort d'une cité secondaire, étrangère à sa province.

Je ne m'arrêterai pas davantage à une autre chicane de Brandis : Le *Périple* place au fleuve Parthénios (aujourd'hui *Tchaly-Sou*) la limite entre Bithyniens et Paphlagoniens. Or nous savons qu'ils étaient séparés par le Billaios (actuellement *Filyas-Sou*). En réalité le Parthénios servit, beaucoup plus tard, de frontière, mais non de frontière ethnographique; au Bas-Empire il délimitait deux provinces : l'Honorias, détachée de la Bithynie, et la Paphlagonie. — Je ne sais si, comme l'affirme Reuss, cette donnée sur la démarcation du Parthénios est empruntée d'Artémidore, mais les géographes anciens ont pu accuser des divergences sur le sujet : ces cours d'eau — si médiocres, surtout le premier, — éloignés l'un de l'autre d'une douzaine de milliers de pas, ne sauraient constituer une véri-

table barrière entre deux races. Et Arrien serait excusable d'avoir commis une erreur aussi légère sur un district qui ne relevait pas de son gouvernement. La question avait enfin peu d'intérêt au point de vue de la navigation; un scrupule d'exactitude ne s'imposait pas.

Et voici qui n'est pas d'une moindre subtilité. Vers la fin du « rapport », le texte énumère les peuplades qui se suivent le long de la côte à l'ouest du Caucase, et pour terminer (XI, 3) : Ἀβασχῶν δὲ ἐχόμενοι Σανίγαι, ἵναπὲρ καὶ ἡ Σεβαστόπολις ὄκισται · Σανίγων βασιλεὺς Σπαδάγας ἐκ σοῦ τὴν βασιλείαν ἔχει. Ensuite, reprenant de Dioscurias dans la direction du nord-ouest, il poursuit (XVIII, 3) : Ἐνθὲνδὲ (scil. ἀπὸ Μασαίτικῆς) εἰς Ἀχαιοῦντα, στάδιοι ἐξήκοντα · ὅπερ ποταμὸς διορίζει Ζιλχοῦς καὶ Σάνυχας. Ζιλχῶν βασιλεὺς Σταχέμαξ · καὶ οὗτος παρὰ σοῦ τὴν βασιλείαν ἔσχειν. Par conséquent, souligne Brandis, le *Périple*, dans sa partie « extra-cappadocienne », si l'on peut dire, situe les Ζιλχοί à la suite et au nord des Σανίγαι; la donnée est conforme à celles de tous les écrivains byzantins, sauf l'un des plus anciens, Procope, qui intervertit les positions respectives. Donc, conclut notre auteur, l'interpolation est postérieure à Procope.

Or on peut répondre, je crois : les Ζιλχοί ne sont nommés qu'une fois; ils devraient l'être à deux reprises; si la description du littoral cappadocien est bien de 131, étant donné qu'elle énumère tous les peuples caucasiens de la région, dans l'ordre qu'impose la contiguïté, les Ζιλχοί devraient encore figurer dans cette nomenclature, avant les Σανίγαι, puisque telle était leur situation au II<sup>e</sup> siècle (et même encore au VI<sup>e</sup> (1)). Cette omission est déjà bien gênante; faut-il insister sur l'instabilité des formes : Σανίγαι, Σάνυχες? Au lieu de Ζιλχοί, d'autres auteurs écrivent Ζιχχοί ou Ζηχοί ou Ζυχοί — et l'on a présumé qu'ils seraient les mêmes que les Σάνοι. Kiessling, dans l'article

(1) Autrement dit : ou bien Arrien a oublié un nom de peuple; ou bien l'interpolateur ne s'est pas borné à ajouter un long supplément au « rapport »; il a retranché quelque chose à celui-ci, pour éviter une répétition et une contradiction.

cité plus haut, et dont j'avoue toute ma peine à suivre les déductions, déclare que Procope s'est trompé et que ce Spadagas, intronisé par Hadrien, aurait été le roi de l'Héniochie unie, prince de la branche des Sannes, et le nom des Hénioques aurait disparu devant celui de la souche des Sannes ou Saniges. Mais en tout cela les hypothèses fourmillent.

D'après le *Périple*, l'habitat des Saniges s'étendait jusqu'au fleuve Achæonte, à quelque 170 kilomètres de « Sébastopolis » (920 stades), ce qui est beaucoup; comment alors Dioscurias représentait-elle le dernier poste romain, puisque l'Empereur était suzerain du roi des Saniges et même de celui des Zilchoi?

J'estime, d'accord ici avec Reuss, que les auteurs classiques — et même un gouverneur ne dominant que le littoral — devaient avoir la plus grande difficulté à se renseigner exactement sur ces peuplades qui ne connaissaient guère que deux métiers : pasteurs nomades et pirates. On ne leur assigne, et pour cause, aucune capitale. Nous pouvons raisonner sur des noms de localités, de fleuves, de baies, de caps, nullement sur des désignations ethniques. Faut-il rappeler que, depuis les travaux de Minns (1), on incline à penser que le nom de Scythe lui-même n'a aucune signification ethnologique? Laissons de côté toutes ces brouilles.

Je ne puis davantage admettre avec Patsch que la prudence avec laquelle le *Périple* donne sous réserves les dimensions du Palus Méotide ne soit point le fait d'un faussaire (2). Quel navigateur, surtout s'il était commerçant, pouvait avoir le goût de croiser le long des côtes de la moitié ouest de ce marais, là où, aujourd'hui encore, ne se trouve aucun centre d'habitation un peu notable?

Quant à Reuss, il lit bien des choses dans les interlignes. Entre la Crimée et le Danube s'étend une longue île étroite qu'on appelait Ἀγγιλλέως νῆσος ou Δρόμος Ἀγγιλλέως. L'auteur

(1) *Op. cit.*, et G. Seure, *Journal des Savants*, 1913, p. 548 sq.

(2) XIX, 3 : τῆς δὲ λίμνης τῆς Μαιώτιδος περίπλους ἐν κύκλῳ λέγεται σταδίων ἀμφὶ τοὺς ἐνακισχιλίους.

raconte en trois chapitres (XXI-XXIII) tous les récits qui ont cours à son sujet : il existe un temple dans l'île déserte, avec des ex-voto. « Il y en a pour Patrocle, car ceux qui veulent plaire à Achille honorent Patrocle avec Achille » (XXI, 3). Allusion évidente, devrions-nous croire, à l'amitié d'Hadrien pour Antinoos, et ainsi s'expliquerait l'intercalation de cet *excursus* anecdotique si détaillé, au milieu des sèches notations de distances qui l'encadrent. « Un Byzantin n'y aurait point songé ». — Peut-être, mais Brandis affirme un peu vite la date du texte interpolé, qui n'a point, en effet, couleur byzantine, et les sources du pseudo-Arrien peuvent être multiples. L'allusion à Patrocle reste fugitive, et tout ce qui est dit d'Achille ne saurait se rapporter à Hadrien.

Brandis, enfin, exagère sûrement lorsqu'il insiste sur le caractère impersonnel du contexte après les onze premiers chapitres ; il y a en effet des passages écrits en style direct. Mais la seule conséquence à en tirer est qu'il ne s'agit point de simples interpolations, plus ou moins involontaires, remontant à quelque obscur copiste. Il y aurait supercherie véritable, et de cela je ne songe point à disconvenir. Je conclurai seulement que ce ne sont pas des arguties sur points de détail qui peuvent conduire à une opinion ferme sur la question d'authenticité.

\*  
\*\*

Il y a plus grave que toutes les critiques examinées jusqu'ici.

Brandis n'a qu'entrevu un motif sérieux de suspicion, auquel maintenant j'arrive. « A quoi pouvaient servir les renseignements fournis à Hadrien sur tout ce qui ne rentrait pas dans la zone inspectée ? » Je sais qu'on croit trouver dans le texte lui-même la réponse : « A préparer, favoriser un voyage personnel de l'Empereur, s'il voulait se rendre dans le Bosphore pour y mettre ordre à une situation *éventuellement* troublée. » Arrien a-t-il voulu laisser à son maître le choix entre divers itinéraires ? Gagner d'abord le fond du Pont-Euxin et longer



tout le pourtour du Palus-Méotide pour arriver au pays cimmérien, c'eût été perdre un temps précieux s'il y avait l'urgence que Patsch suppose. Les chemins un peu directs s'imposent aux gens pressés, et l'empereur pouvait songer d'abord aux voies de terre, si parfaitement organisées (1). Son guide, qui a l'air de ne vouloir rien omettre, ne lui donne même pas le total des distances sur les divers secteurs que son texte distingue. C'est ainsi surtout qu'Hadrien se serait fait rapidement une idée des délais à prévoir; idée bien approximative, du reste, vu les incertitudes de la navigation de son temps.

Mais supposons qu'il voulût arriver par Byzance. Aurait-il timidement longé les côtes? Les navigateurs avaient depuis longtemps cessé de se montrer aussi craintifs: dès l'époque hellénistique ils se lançaient en pleine mer. D'après Strabon, entre Chersonèse et le cap Carambis (aujourd'hui *Kérembé*) au nord de l'Anatolie, il n'y a que 2.500 stades — renseignement fort exact, à très peu près. Et le géographe ajoute: Beaucoup de marins, *qui ont eu l'occasion de franchir cette espèce de canal ou de détroit*, affirment avoir aperçu en même temps les deux caps qui le forment (2). On ne saurait oublier que les hauteurs riveraines au sud de l'Euxin forment un rempart, interrompu seulement par quelques brèches, de 2 à 3.000 mètres et qu'en Crimée il y a des sommets de plus de 4.500. Ce sont là de merveilleux points d'orientation, visibles de très loin (3).

(1) A vrai dire, nous ne savons pas d'où Hadrien serait venu, le cas échéant. Il devait être en Égypte vers la fin de l'année 130, comme le prouverait un ostrakon daté, qui atteste des préparatifs pour sa réception à Thèbes (Wilcken, *Chrestomathie der Papyruskunde, Histor. Theil*, Leipzig, 1912, p. 489, n° 412).

(2) Strabon, VII, 4, 3, p. 309 C. Le second de ces caps est le *Kriou Métopon*, un peu au sud de Chersonèse. M. Rostovtzeff, *Annual of the British School at Athens*, XXII (1916/1918), p. 1-22, a rappelé les rapports directs très suivis entre les deux côtes nord et sud, et montré que les relations diplomatiques de l'empire avec le Bosphore passaient par la Bithynie. On vient de retrouver en Crimée tout un trésor de monnaies de Sinope datant du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Cf. E. S. G. Robinson, *Numismatic Chronicle*, 1920, p. 1-16.

(3) D'ailleurs ce renseignement sur la vue simultanée des deux rives est confirmé par les navigateurs modernes; cf. David M. Robinson, *American Journal of Philology*, XXVII (1906), p. 136, note 7.



A qui s'adresse, d'autre part, cette sorte d' « indicateur » maritime ? Au prince le plus instruit des choses de son empire, le plus curieux d'en connaître les recoins et qui, au pouvoir depuis une quinzaine d'années, n'a pas dû tarder tant à réunir une documentation convenable. Mais laissons pour l'instant la personnalité d'Hadrien. Qu'est-ce que l'empire romain ? Un ensemble de territoires, où la métropole a bien voulu laisser, de-ci de-là, à quelques cités, certaines libertés plus apparentes que réelles, mais qui, de façon générale, sont soumis à un pouvoir absolu. Ce pouvoir absolu est en principe délégué aux gouverneurs ; ceux-ci ne sont pas désignés au hasard, surtout dans les gouvernements qui relèvent du prince ; pour les choisir avec discernement, leur donner au départ les instructions appropriées, surveiller de loin leur gestion, répondre à leurs demandes et apprécier leurs rapports, n'est-il pas indispensable de connaître autant que possible ce que nous appellerions aujourd'hui la carte de ces territoires ? On peut tenir pour certain que le pouvoir central n'a jamais méconnu cette obligation.

Est-il rien de plus naturel que le désir de donner, du mieux qu'on le peut, l'aspect d'ensemble des régions de la terre (1) ? Déjà, dans un entretien de Socrate et d'Alcibiade, il est question de cartes étalées sous les portiques. Élien (2), à qui nous devons l'anecdote, a-t-il commis un anachronisme ? Mais le testament de Théophraste, tel que le donne Diogène de Laerte (3), contient une mention analogue. Bien mieux, dès l'aube des guerres médiques, Aristagoras, tyran de Milet, se rendant à Lacédémone pour engager le roi Cléomène à l'appuyer dans sa révolte, aurait eu soin d'emporter avec lui « une tablette de bronze où étaient gravés les continents, les mers et les fleuves », ὡς Ἀναξαιμόνιοι λέγουσιν, ajoute Hérodote (4) qui ne veut pas trop

(1) Cf. H. Berger, *Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen* 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1903.

(2) *Hist. var.*, III, 28.

(3) V, 2, 51.

(4) V, 49, 1. M. G. Glotz (*Le travail dans la Grèce ancienne*, Paris, 1920, p. 350)

s'avancer. Ce que pouvait être ce dessin, on le devine, mais du moins nous voyons par là qu'au v<sup>e</sup> siècle déjà l'idée des cartes portatives était dans l'air. Dès qu'Alexandre le Grand s'enfonça dans le continent asiatique, un de ses premiers soucis fut de faire relever les itinéraires et les distances. Deux dédicaces retrouvées dans les fouilles d'Olympie émanent d'un Crétois, « hémérodrome » du roi Alexandre et « bématiste » de l'Asie, c'est-à-dire courrier et métreur (1). Deux autres agents semblables sont mentionnés par les auteurs pour la même époque (2). Et les successeurs du conquérant macédonien ne se seront certainement pas relâchés de ce soin essentiel. Les routes servaient aux porteurs de dépêches, et l'établissement d'un système postal régulier suppose la prévision d'un horaire, qui exige une notion précise des distances.

En ce qui concerne les Romains, sommes-nous obligés de recourir aux conjectures? Non certes. Vitruve, que bien peu, aujourd'hui, croient postérieur au 1<sup>er</sup> siècle, parle, comme d'objets usuels, de cartes géographiques tracées au pinceau (3). Il est fait mention, en 37 avant J.-C., d'une carte de l'Italie visible sur les murs d'un temple (4). Le tribun et les prétoriens que Néron avait envoyés reconnaître l'Éthiopie en revinrent avec une carte de la contrée (5).

A qui faut-il apprendre que, dès le commencement de notre ère, la carte générale de l'Empire, préparée par les soins d'Agrippa, commencée par la sœur de celui-ci et achevée sur les ordres d'Auguste, fut exposée dans la capitale, sous le portique de Polla? Elle donnait l'image des grands parcours, accompagnés de légendes et de chiffres. Or une carte reproduit

admet très justement que déjà pour la période athénienne « le fréquent usage des cartes géographiques rend vraisemblable l'emploi de cartes marines ».

(1) Dittenberger, *Sylloge*<sup>2</sup>, 115.

(2) Athénée, X, 59; Pline, *Hist. nat.*, VI, 61.

(3) *De archit.*, VIII, 2, 6 : ...*fluminum, quae orbe terrarum chorographiis picta...*

(4) Varron, *De agricult.*, I, 2, 1 : *spectantes in pariete [aedis Telluris] pictam Italiam.*

(5) Pline, *Hist. nat.*, VI, 181 et XII, 18; *Aethiopiae forma..., nuper allata Neroni.*

forcément le tracé des côtes et des accidents qu'elles présentent. On a établi un rapprochement digne de confiance entre cet ouvrage et l'allusion que fait Strabon à un *χωρογραφικὸς πίναξ* dont il a manifestement tiré parti : « *La mer* est ce qui rend, ce qui exprime le mieux la figure de la terre, en dessinant les golfes, la pleine mer et les ports, ainsi que les isthmes, les presqu'îles et les promontoires. Les fleuves et les montagnes y aident également. Grâce à cela, on a l'idée des continents, des peuples, de la position exacte des villes et de tous les détails. *Ὁ χωρογραφικὸς πίναξ* est rempli de ces choses » (1). Cette dernière expression ne saurait désigner une carte idéale qui n'aurait jamais été dressée ; elle se réfère apparemment, vu la date où écrivait le géographe, à un document contemporain connu de tous (2). C'est de lui que devait encore dériver une autre carte sur parchemin (3) que Mettius Pompusianus portait souvent sur lui ou étalait sur les murs de ses appartements, et qui lui valut le châtimeut suprême parce qu'un prince soupçonneux jusqu'à la démence, Domitien, y reconnut un goût de domination (4).

Assurément, cette carte d'Agrippa ne devait point respecter les proportions exactes des continents ; on devine l'allongement excessif qu'elle a dû subir du fait de ce portique trop surbaissé, rien qu'à voir la carte de Peutinger, étirée en quelque sorte d'ouest en est, et qui en est inspirée très probablement. Mais, si le graphique était faux, les distances qu'il portait ne l'étaient point forcément dans la même mesure, et du reste il y a un certain nombre d'inexactitudes notables dans les indications du *Périple*.

(1) Strabon, II, 5, 17, p. 120 C. Mais le mot de Propertius (*Eleg.*, IV, 3, 37 : *Cogor et e tabula pictos ediscere mundos*), mort peut-être avant Agrippa, n'a pas la même portée. Il s'agit plutôt d'un document que le poète avait en sa possession personnelle.

(2) Cf. Cl. Pallu de Lessert, *L'œuvre géographique d'Auguste*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, LXVIII (1908), p. 215-298, spécialement p. 249 ; M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, Munich, II, 1 (1911), p. 458 sq.

(3) Suétone, *Dom.*, 10 : *depictum orbem terrae in membrana... circumferret*.

(4) Mettius fut mis à mort *ὅτι τὴν οἰκουμένην ἐν τοῖς τοῦ κοιτῶνος τοίχοις εἶχεν γεγραμμένην* (Dio Cass., LXVII, 12).

Il est probable que la carte d'Agrippa fut à la fois la première et la dernière que le gouvernement impérial ait jugé à propos de placer sous les yeux du public. En effet, des documents tardifs comme l'Itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger sont affligés de trop d'erreurs et d'insuffisances pour n'être pas de simples remaniements d'une œuvre plus ancienne ; et notons en passant que le premier se complète d'un *Itinéraire maritime*, qui décrit les rivages et les trajets de mer après les routes terrestres.

Mais pourquoi le gouvernement de Rome aura-t-il renoncé à fournir de loin en loin de nouvelles éditions, en quelque sorte, de sa carte générale ? Parce qu'à mesure que l'Empire s'étendait — et peu avant notre ère il s'était agrandi formidablement et très vite — cette carte devenait plus difficile à dresser ; on n'y arrivait pas, malgré la multiplicité des relevés de détail. L'extrême médiocrité des principes de géodésie ne permettait pas de mettre en concordance des chiffres pourtant certains et souvent vérifiés. Qui ne sait comment les aberrations persistantes sur latitudes et méridiens ont déformé la *Géographie* de Ptolémée ! Il est très remarquable toutefois que, sur la carte qu'on a reconstituée d'après les données qu'il fournit, le Pont-Euxin est parmi les régions représentées de la manière la plus conforme à la réalité.

Rien n'empêchait, en revanche, de conserver dans les bureaux impériaux des cartes fragmentaires, qui supprimaient cet embarras de rajuster le tout sur le globe terrestre. Les Romains y auront-ils manqué ? Nous n'avons qu'une idée imprécise du *tabularium Senatus* et du *tabularium, archivum, scrinium* ou *sanctuarium Caesaris*. Une chose paraît sûre, c'est que le second a fini par l'emporter sur le premier ; peut-être avait-il au moins en double les pièces que celui-ci contenait. Mais il n'y a qu'un très petit nombre de témoignages positifs sur la nature de ces pièces (1). Elles comprenaient les comptes d'administration des

(1) Cf. Max Memelsdorff, *De archivis imperatorum romanorum, quæta fuerint*



provinces impériales, les rapports et édits des gouverneurs, et aussi des documents sur les territoires des colonies, des plans sur toiles des terres remises en lots et des parcelles non assignées. Comment n'y aurait-on pas joint tous autres renseignements topographiques, par exemple la carte d'Éthiopie dont nous parlions plus haut ? Et pourquoi n'y en aurait-il pas eu d'autres encore ?

Ne perdons pas de vue qu'en 131 la mer Noire avait comme une ceinture de provinces impériales : Mésie Inférieure, Thrace, Cappadoce, Pont, Bithynie. Cette dernière, il est vrai, gardait encore l'étiquette de sénatoriale, qu'elle allait bientôt perdre ; mais les commissions impériales extraordinaires s'y succédaient depuis longtemps. Donc tout ce domaine relevait directement d'Hadrien.

Et il faut ajouter que depuis plus d'un demi-siècle, un siècle entier peut-être, voguait dans ces eaux la *classis Pontica*, qui, du temps de Josèphe et d'après ses dires (1), groupait quarante navires de guerre et 3.000 hommes d'équipage. Cette flotte fut concentrée généralement à Trébizonde (2) ; on la vit aussi à Périnthe (3), plus tard à Cyzique ; elle eut des rapports constants avec la Bithynie (4). On ne l'avait point constituée pour la maintenir au port d'attache ; elle devait accomplir de fréquentes croisières un peu partout dans le Pont-Euxin, y faire à l'occasion office de courrier, et connaître parfaitement les cités riveraines, les havres et les intervalles d'un point à l'autre. Je ne puis admettre que de toutes ces informations précieuses rien ne soit resté aux bureaux impériaux.

Allons plus loin. Hadrien ne fut pas sans avoir quelque notion personnelle et *de visu* d'une partie des régions qui sont ici en cause. Ce grand voyageur avait visité, quelques années

*usque ad Diocletiani aetatem*, Halis Saxonum, 1890 ; II. Peter, *Die geschichtliche Literatur über die römische Kaiserzeit*, Leipzig, I (1897), p. 229 sq.

(1) *Bell. jud.*, II, 16, 4 (367).

(2) Elle y était sous Vespasien : Tacite, *Hist.*, II, 83 ; III, 47.

(3) Dumont-Homolle, *Mélanges (Inscript. de Thrace, n° 72<sup>a</sup>)*.

(4) Cf. A. von Premerstein, *Klio*, XIII (1913), p. 81.



avant la légation d'Arrien, les contrées septentrionales de l'Asie-Mineure. On s'est efforcé (1) de reconstituer ses différents itinéraires à l'aide de quelques indices, dont beaucoup, à vrai dire, demeurent problématiques. On croit généralement à une première excursion, vers l'année 118, en Mésie et au nord des bouches du Danube, dans les régions intermédiaires entre les limites de l'Empire et le royaume du Bosphore Cimmérien (2). Il se rendit, à n'en pas douter, en 123 (Weber) ou 124 (Dürr), du côté de l'Euphrate et revint par le Pont, la Paphlagonie et la Bithynie : la route du retour a dû affecter quelques zigzags et il ne paraît avoir suivi de façon constante ni la côte, ni les routes de l'intérieur.

Les mêmes auteurs placent vers l'époque du *Périple* un second voyage, sinon deux, aux abords de l'Euxin. Mais il est bien ardu de répartir entre ces pérégrinations séparées certains relais possibles — plus qu'assurés. Sur le littoral, Hadrien aura vu Trébizonde (3) ; comme il existe des monnaies de Kérasonte à partir de cet Empereur, et que sous son règne commence le monnayage d'argent, si rare, d'Amisos, on en conclut que cette frappe a été occasionnée par le passage d'Hadrien dans ces deux villes. D'autre part, une inscription d'Aphrodisias (4) rappelle des jeux Ἀδριάνεια ἐν Ἡρακλείᾳ τῇ πρὸς τῷ Πόντῳ. S'il en résulte, ainsi que je le croirais, qu'il s'est arrêté à Héraclée, il n'avait pas grand besoin de ce renseignement laconique du *Périple* (XIII, 3) : ἐν Ἡρακλείᾳ ὄρμος ναυσίν.

Weber date de 131 le second voyage ; il le met presque tout de suite avant la « lettre » que nous discutons ; elle-même en fixe la date, selon lui (5), et donnerait à penser qu'Hadrien a-

(1) J. Dürr, *Die Reisen des Kaisers Hadrian*, dans les *Abhandlungen des arch. epigr. Seminars der Universität Wien*, II (1881), p. 19-49 sqq., 53 ; Wilh. Weber, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus*, Leipzig, 1907, p. 128, 142, 264-267.

(2) Dédicace de 129 à Tomes (CIL, III, 765).

(3) *Périple*, I, 1 : καὶ σό.

(4) *BCH*, IX (1883), p. 68, l. 16 et 27.

(5) *Op. cit.*, p. 264 : *Was Hadrian begonnen, hat Arrian, seiner Darstellung zufolge, beendet angetroffen und gebilligt*. Il m'importe peu que quelques roite-

poussé au-delà de Trébizonde, peut-être jusqu'à Sébastopolis (Dioscurias). On ne peut cependant ici faire état de la dédicace Σεβαστοπολειτῶν τῶν ἐν τῷ Πόντῳ, élevée à Hadrien dans l'Olympieion d'Athènes (1). Cette autre Sébastopolis (aujourd'hui *Soulou-Seraï*) se trouvait ἐν τῷ Πόντῳ (Γαλατικῷ), à l'intérieur (ἐν) d'une province; au contraire, Héraclée est πρὸς τῷ Πόντῳ (Εὐξείνῳ), au bord (πρὸς) de la mer, comme le serait Dioscurias. Je me demande si le prince qui, d'après Weber, avait parcouru ce rivage aura su beaucoup de gré à son légat du fastidieux relevé en stades de toutes les distances entre les moindres estuaires. Je dirais qu'il est difficile de pousser plus loin la conjecture si Weber ne se surpassait lui-même en affirmant (2) qu'Hadrien alla à Panticapée, ce que, paraît-il, *beweist zur Evidenz* la simple phrase εἴ τι βουλεύοιο περὶ τοῦ Βοσπόρου (*Périple*, XVII, 3).

Je me garderai de reconstituer avec cette tranquille assurance les voyages de l'Empereur, mais je reste persuadé qu'il avait de toute la région du Pont-Euxin une connaissance sérieuse et ne partait que muni de toutes informations utiles, plus complètes même que celles qu'il eût trouvées dans le *Périple*. Il n'avait, pour les tenir sous la main, qu'à s'adresser à quelque *adjutor tabulariorum*.

\* \*

J'en viens pour finir, ayant préféré ne point m'y arrêter tout de suite, à une sorte de question préalable que Reuss oppose aux négateurs. Il serait bien audacieux de refuser à Arrien la paternité de cet opuscule, puisqu'elle était admise dès l'antiquité. Voyons les cautions.

Elles seraient quatre : le copiste du *Périple byzantin ano-*

lets de la contrée « tiennent la royauté » πρὸς σοῦ (*Périple*, XI, 2-3). Ces liens de vasselage s'établissaient très bien par l'intermédiaire des gouverneurs : du reste le roi des Apsiles l'est par la grâce τοῦ πατρὸς τοῦ σοῦ (*Ibid.*, 3).

(1) IG, III, 483.

(2) *Op. cit.*, p. 152 sq.; note 560.

*nyme*, qui a mis en tête le nom d'Arrien — qu'on en efface unanimement aujourd'hui, comme du *Périple de la mer Érythrée* — ; Procope, Étienne de Byzance et Léon Diacre.

Je néglige le premier. Procope (1) donne bien certains renseignements ὡς Ἀρριανός; mais comme il s'agit de la Lazique, région « d'inspection », on ne peut même pas opposer ce texte à Brandis, et d'ailleurs il n'y est pas question d'un *Périple*. Les données en peuvent être prises d'un autre ouvrage d'Arrien, entièrement perdu pour nous. Quant à Étienne de Byzance, il s'en tient à la même formule ὡς Ἀρριανός dans les notices sur Ἀθηναί, Λάζοι, Τύανα (qui ne concernent point les chapitres rejetés), Κοτύωρα (qui est du moins une localité du Pont cappadocien), Ἰστρος (que le *Périple*, en effet, appelle, comme il est dit, Ἰστροία, mais qu'Arrien peut bien avoir eu l'occasion de mentionner dans quelque livre disparu) et enfin Ἀλμύνη, qu'on ne trouve justement pas citée dans le *Périple*. Ce nom, qui n'est connu que par le seul Ptolémée (2), comme désignant un district sud-ouest de l'Épire, a même semblé devoir être corrigé. Reste l'article Ἀψίλαι, ἔθνος Σκυθικόν (3), γενηνιάζον Λάζοις, ὡς Ἀρριανός ἐν Περιήλω τοῦ Εὐξείνου Πόντου (4).

Cette fois, toujours à propos d'un point de la côte « inspectée », il apparaît clairement qu'Étienne a dû avoir sous les yeux un *Périple du Pont-Euxin* attribué à Arrien. Est-ce bien celui que nous possédons encore? La note sur Ἀλμύνη nous ferait déjà hésiter. Nos doutes vont grandir si nous passons au dernier garant, Léon Diacre.

Cet honnête Byzantin, qui écrivait à la fin du x<sup>e</sup> siècle, nous conte la petite histoire suivante (5) : Ἀρριανός γάρ φησιν ἐν τῷ Περιήλω, Σκύθην Ἀγγιλλέα τὸν Πηλέως πεφηνέναι, ἐκ τῆς Μυρμη-

(1) *Bell. Goth.*, IV, 14, 48 Haury (et non IV, 1, comme dit v. Christ).

(2) III, 3, 4 Müller-Didot.

(3) Arrien ne donne pas ce renseignement, aujourd'hui sans valeur.

(4) *Périple*, XI, 3 : Λαζῶν δὲ Ἀψίλαι ἔχοντα. Mais « Arrien » écrit Λαζῶν, de Λάζοι (cf. XI, 2), et non Λάζοι. Étienne de Byzance est généralement attentif à ces nuances.

(5) IX, 6, p. 150 Bonn.

κιῶνος καλουμένης πολίγνης, παρὰ τὴν Μαιῶτιν λίμνην κειμένης · ἀπελαθέντα δὲ πρὸς τῶν Σκυθῶν διὰ τὸ ἀπηγῆς, ὠμόν, καὶ αὐθαδῆς τοῦ φρονήματος, αὐθις Θεσσαλίον οἰκῆσαι. — Qu'elle manque dans le *Périple* « d'Arrien », c'est ce que Hase avait déjà remarqué, comme le rappelle Dindorf dans l'édition remaniée du *Thesaurus* d'Estienne (1). Mais quand nous nous reportons au *Périple anonyme* auquel il nous renvoie à ce propos (2), nous n'y lisons qu'une simple mention de la petite localité de Μυρμηκιῶν ou Μυρμήκιον, située en Tauride entre Panticapée et le détroit du Bosphore. Nous savons bien que, de bonne heure, les Ioniens avaient transporté jusqu'au rivage nord de l'Euxin les légendes formées autour du nom d'Achille et qu'ils le montrèrent devenu prince scythe (3); mais je n'ai trouvé aucun auteur traitant de mythologie pour faire état du récit de Léon Diacre, et Arrien, nourri de culture classique, très informé de la religion grecque, n'a pu prendre à son compte cette histoire d'Achille, chassé de Scythie pour ses méfaits et son caractère ombrageux. Il n'y a, je pense, à la base de ce racontar, qu'une confusion par assonance entre l'humble Myrmékion et les Myrmidons, ce peuple de la Phthiotide thessalienne, dont Pélée, le père du héros, était roi.

La citation qui émane d'Étienne de Byzance mérite davantage d'être retenue; mais quand vivait ce compilateur? L'époque est incertaine; naguère on le plaçait timidement au v<sup>e</sup> siècle; les travaux les plus récents le font descendre jusqu'au milieu du vi<sup>e</sup> (4). Ce serait un contemporain de Procope, et l'on ne pourrait donc dire avec Brandis que la falsification est postérieure à Procope.

Kiessling (5) croit pouvoir avancer une date approximative. Le *Périple*, dit-il, nomme (XVIII, 1) Pityonte (Πιτυοῦς), localité

(1) S. v. Μυρμήκιον.

(2) § 50 Müller-Didot (*Geogr. gr. min.*).

(3) Cf. Alcée, fragm. 75 (49) : Ἀχιλλεῦ, ὃ γὰρ Σκυθικῆς μῆδεις, et Wilamowitz, *Hermes*, XVIII (1883), p. 231.

(4) Christ-Stählin-Schmid, *op. cit.*, II, p. 888, note 4.

(5) Art. Ἡβίοχοι (Pauly-Wissowa), col. 274.



située à l'extrémité d'une longue plantation de pins qui s'étendait jusqu'aux approches de Dioscurias ; elle fut détruite par les barbares dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère (1). Comme elle n'est point mentionnée dans la *Géographie* de Ptolémée, elle ne devait pas être restaurée au temps d'Hadrien. Notre texte ne signale d'ailleurs sur son emplacement qu'un simple refuge pour les navires (ὄρμος ἐν Πιτυοῦντι). Or, lorsqu'elle fut pillée par les Scythes sous Valérien et Gallien (253-260), elle possédait de fortes murailles et un bon port, port artificiel (λιμὴν) (2). Cette remise en état aura eu lieu un peu auparavant, vers le commencement du III<sup>e</sup> siècle. Au cours du précédent, la grande « pinède » aura cessé d'appartenir aux Romains et c'est alors qu'a dû écrire le falsificateur.

J'ai déjà dit ma répugnance à trancher l'ensemble de la question d'après un point de détail ; le rédacteur inconnu n'avait point sûrement, forcément, une documentation tenue à jour. Et la meilleure justification de cette réserve, Kiessling lui-même me la fournit, quand il exprime l'opinion que les données du *Périple* pour le parcours entre les deux Bosphores et le long des côtes de l'Asie Mineure sont « manifestement » empruntées à un ouvrage géographique du temps d'Auguste, tandis que le carnet de route du navigateur pour le rivage au sud-est du Bosphore Cimmérien est postérieur de 150 à 200 ans. Je lui laisse d'ailleurs l'entière responsabilité de toutes ces affirmations.

\*  
\* \*

Pour conclure, l'« enfant rossé » de Patsch est un νόθος et un τέρας ; d'époque énigmatique, prébyzantine, je le croirais, à cause de son langage. Je ne répondrais pas que le « rapport » initial (trajet Trébizonde-Dioscurias), plus acceptable, ait conservé intégralement sa teneur originale. D'autre part, nous ne

(1) Pline, *Hist. nat.*, VI, 16 : *oppidum opulentissimum ab Heniochis direptum.*

(2) Zosime, I, 32, 33 : τῷ Πιτυοῦντι... τεύχει τε μεγίστω περιβεβλημένῳ καὶ λιμένι εὐορμότατον ἔχοντι.



connaissions peut-être pas toutes les formes qu'aura revêtues l'ouvrage entier, bien que le même texte nous ait été rendu par plusieurs manuscrits. La singulière référence de Léon Diacre laisserait à supposer qu'entre les III<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles d'autres faussaires se seraient plu à renchérir encore sur les fantaisies de leur devancier. Il est possible toutefois que cet historien, de bien mince importance dès qu'il s'écarte des événements dont il fut témoin, ait laissé quelque confusion se glisser dans ses notes et qu'il ait commis sans le vouloir une fausse attribution.

Quel fut enfin l'auteur de cette falsification ? Et quel était son dessein ? Je lui prêterais volontiers des préoccupations purement mercantiles et je serais porté à admettre qu'il n'a point lancé son opuscule du vivant même d'Arrien ; mais c'est peu après la mort de l'ancien légat de Cappadoce qu'il était surtout possible de prendre à ce faux quelque intérêt. C'est ainsi à la fin du II<sup>e</sup> siècle que nous nous trouverions ramenés.

Victor CHAPOT.

---

## LE NOM DES « IONIENS »

---

L'ethnique Ἴων, etc., plur. Ἴωνες, etc., n'est pas plus régulier au point de vue de l'évolution de son initiale qu'au point de vue de son accentuation, si du moins on lui donne comme prototype grec commun \**yawōn*, etc., plur. \**yawon-es*, etc., soit un thème \**yawon-*. Avec cette forme de thème, en effet, il est impossible d'expliquer que le *y* initial n'ait pas, suivant la règle constante, abouti au simple souffle sourd *h* (esprit rude), d'où l'esprit doux dans les dialectes à psilose. En d'autres termes, si l'on part d'un nom sing. \**yawōn* (d'origine indo-européenne) on est en droit d'attendre \*Ἴων dans les dialectes à contraction, \*Ἄων dans les parlars qui ne contractent pas et sont atteints par la psilose; c'est ainsi qu'on a par exemple: ὄς « qui », scr. *yáh* « qui »; ἥπαρ « foie », zd. *yākarə*, cf. scr. *yákrī*, lat. *iecur*; ἤλα « j'ai lancé, envoyé », lat. *iēcī*; etc., etc... Ἴων serait le seul exemple du traitement *ι* de *y* initial et ne peut naturellement être admis. Il y a bien un moyen, assez artificiel il est vrai, de tourner la difficulté, c'est de poser, à la base de Ἴων, non pas un thème \**yawon-*, mais un thème \**iyawon-*. Ce dernier toutefois, pas plus au reste que \**yawon-*, ne trouverait d'appui dans aucune autre langue indo-européenne et, pas plus que lui, ne faciliterait la solution de la seconde difficulté, celle que constitue la place du ton sur l'*ι* initial.

La forme dialectale Ἰάωνες (Ἰάωνες avec allongement rythmique) est, il est vrai, régulière au point de vue de l'accentuation, telle du moins que la pratiquent les dialectes littéraires. En

revanche il est impossible de nier que la forme contracte Ἴωνες, qui lui répond bien pour l'ensemble des voyelles et des consonnes, est en contradiction avec elle pour ce qui est du ton et semble postuler un ancien \*Ἰα(ϕ)ωνες avec le ton sur la première des quatre syllabes, ton maintenu jusqu'après la contraction de *ao* en *ω*, chose tout à fait inouïe en grec. De son côté Ἰάωνες, et de même le nom sing. Ἰών, le gén. sing. Ἰάωνος, etc., ne pouvaient et ne devaient aboutir, qu'à \*Ἰώνες, \*Ἰών, \*Ἰώνος, etc., cf. p. ex. τιμάοντες > τιμῶντες, τιμάων > τιμῶν, τιμάοντος > τιμῶντος, etc... Dans tout l'ensemble de la déclinaison du mot il n'y a qu'un seul cas qui, au point de vue de l'accentuation, puisse passer pour régulier. c'est le vocatif singulier Ἴων qui, lui, peut provenir légitimement de voc. sing. \*Ἰαϕων débutant par un *ι* voyelle détenteur du ton, soit donc \**iyawon*. Le nominatif singulier Ἴών (au lieu de \*Ἰών) peut en être analogique (cf. *κύων* à côté de voc. *κύον* malgré scr. *čvā*, lituan. *szūō*, etc.), et l'analogie, gagnant de proche en proche, peut avoir imposé le ton sur l'initiale à toute la déclinaison (dans les dialectes où se faisait la contraction) : Ἴωνες au lieu de \*Ἰώνες, Ἴωνος au lieu de \*Ἰώνος, etc.

Par ailleurs, l'hypothèse d'un thème \**iyawon*- (d'origine indo-européenne) signalée plus haut comme devant être écartée, doit l'être, non seulement pour la raison fournie, mais parce que personne en outre n'a jamais douté de l'identité foncière du thème \*Ἰαϕων-, Ἰαων- et de l'ethnique qui, en graphie hébraïque, est *yāwān* (assy. *yawanu*, etc.). Toutefois on laisse volontiers entendre que le nom indigène des Grecs d'Asie-Mineure, dès leur immigration dans ces contrées, était le \**yawan* que représentent les dénominations sémitiques rappelées, et qu'il était indo-européen d'origine. Or, il est certain que la proposition ainsi formulée n'est pas admissible et qu'une hypothèse différente est la seule recevable. Sans vouloir trancher la question de savoir si les descendants de Japhet, Javan en particulier, (*Genèse*, chap. x. versets 2-5), sont bien des Indo-européens comme on l'a presque toujours cru, peut-être à tort, il sera

sans doute permis de faire remarquer que \**yawan* (hébr. *yāwān*, etc.), est avant tout, à l'origine, un terme d'ethnographie asianique emprunté par les Grecs de langue indo-européenne dès le début de leur extension coloniale à l'Orient (1), peut-être même un peu avant.

C'est l'emprunt de \**yawan* par des parlers grecs qui seul rend bien compte de l'ι, voyelle et formant une syllabe indépendante, à l'initiale de Ἴων, Ἴωνες, etc. Lors de cet emprunt, le *y* de \**yawan* a été simplement transformé en voyelle (2) parce que, dès cette époque, le *y* de tous les mots qui débutaient par cette consonne en indo-européen était déjà fortement altéré en grec, sinon réduit à n'être plus qu'un souffle sourd (*h* ou esprit rude). Dans la *Revue des Études Anciennes* (1911, p. 164, note 4) on a déjà eu l'occasion de noter que si, d'après l'opinion de MM. A. Meillet et E. Meyer (*MSL.*, t. XV, pp. 161, suivantes et *Geschichte des Altertums* [1909], p. 627), le nom grec de plante ὑάκινθος (lat. *uacciniūm*) est emprunté d'un préhellénique \**wak-inT-*, et si le nom du Ἰάκθωνος de Crète et d'Élide est identique au *Yardēn* (Jourdain) de Palestine, dans l'un et l'autre cas, le *w-* et le *y-* de l'initiale, véritables consonnes à l'origine, ont été transformés en voyelles *u* et *i* dans les adaptations grecques correspondantes. Il est possible d'ajouter maintenant un nouvel

(1) Et recueilli d'autre part par la tradition hébraïque la plus ancienne (sans doute par l'intermédiaire des Égyptiens).

(2) Une solution différente (de celle qui transformait *y* en *i*) consistait à supprimer purement et simplement (ou, ce qui revient à peu près au même, à changer en esprit doux) le *y* initial désormais inexistant dans les parlers grecs. C'est cette solution qui a prévalu dans le nom des Ἴωνες (peuple de Béotie). Ce nom peut provenir directement de \**awones* équivalent d'un \**yawones* qui n'a jamais existé en grec proprement dit, mais adaptation (par chute de *y* et substitution de *o* à *a* dans la seconde syllabe) du même \**yawan* qui était à la base du ἰϋαῶνες (Ἴάωνες) étudié plus haut. Il est à noter que ceci suppose que le peuple de \**yawan*, dès avant l'arrivée des Grecs indo-européens, était établi dans ce qui fut plus tard l'Ionie d'Asie-Mineure, mais aussi sur le continent grec. La chose est possible, car un livre de peu postérieur à la *Genèse*, le *Deutéronome*, applique le terme de *yāwān* à la Grèce propre (en 3 passages : chap. viii, v. 21, chap. x, v. 20 et chap. xi, v. 2). — Comme les Grecs de langue indo-européenne ont d'abord envahi la Grèce continentale et plus tard seulement les îles et l'Asie, on pourrait voir dans le traitement de Ἴωνες et de Ἰάωνες une question de chronologie, mais la façon de voir exposée la première paraît la plus vraisemblable.

exemple aux deux précités, c'est celui de Ἰαπετός. Comme pour Ἴων, *Yāwān*, personne ne met en doute l'identité foncière de ce Ἰαπετός et du *Yəṣṣēḥ* « Japhet » de la tradition hébraïque (*Genèse*, chap. x, verset 2). Abstraction faite de la spirantisation qui passe pour être spéciale à l'hébreu ou même à l'araméen, ce nom équivaut à \**yəp<sup>h</sup>ēt<sup>h</sup>* (ou plus simplement à \**yəpēt* puisque la majorité des savants n'admet pas encore que les sourdes sémitiques aient été dès l'origine des soufflées, autrement dit des aspirées). Par ailleurs, il est évident que l'emprunt s'est effectué dans le même sens que \*Ἰαῤον-, *yāwān*, c'est-à-dire que le terme a été pris par les Grecs d'une part et par les Hébreux de l'autre (directement ou non) à une source anatolienne. Il est sûr que l'emprunt de Ἰαπετός est très ancien en grec, car c'est le premier système de transcription des consonnes, celui dans lequel *p* est rendu par  $\pi$  (et non par  $\varphi$  comme à l'époque alexandrine), qui y est appliqué, cela malgré l'aspiration de *p* (soit *p<sup>h</sup>*) ou même sa spirantisation (soit *f*), phénomène dont l'un ou l'autre (certains emprunts cananéens en vieil égyptien le montrent) doit être très ancien. Pour la dentale, même régularité : étant donné le  $\theta$  de *Yəṣṣēḥ*, on attend en effet Ἰαπετός. En tout cas, on voit que le *y* du prototype asiatique de *Yəṣṣēḥ* a été traité en voyelle comme celui de *Yardēn* Ἰάρδανος.

Le fait de l'emprunt explique en outre l'accentuation du vocatif Ἰα(ῤ)ον > Ἴων (d'où, par analogie, le nominatif Ἴων, etc...). Plutôt que de voir dans ce vocatif un recul du ton analogue p. ex. à celui de ἄδελφε (contre ἀδελφός, ἀδελφοῦ, etc...), si l'on réfléchit que dans les anciens emprunts de source préhellénique le ton est toujours le plus près possible de l'initiale du mot (sinon sur l'initiale elle-même), ainsi : ὑάκινθος, ἀσάμινθος, τερέβινθος, etc.. (v. *Revue des études anciennes*, t. XII, pp. 154-164), ajouter encore τύραννος sûrement asiatique d'après M. G. Radet (*Lydie*, p. 146), on reconnaîtra que ce n'est pas un hasard si, dans le thème \*Ἰαῤον-, Ἴων-, le ton repose autant qu'il lui est possible sur l'initiale (on a vu que cette possibilité



n'est légitimement réalisée qu'au vocatif singulier) et que cette règle doit sans doute être mise en rapport avec le recul général du ton en éolien de Lesbos : θῶμος au lieu de θῶμός, etc... Le dernier fait est inexpliqué jusqu'ici : il serait dû à l'influence du substrat asianique de l'éolien d'Asie-Mineure (immigré dans ces parages avant les parlers ioniens eux-mêmes, ayant en conséquence reçu plus qu'eux l'empreinte des langues parlées antérieurement au-delà de l'Égée).

Des difficultés relatives à Ἴων, Ἴωνος, etc... aucune donc ne subsiste (1) si l'on admet que le grec préhistorique \*iyawon- (\*ἰαFov-) a été puisé à la même source que l'hébr. *yāwān* (ass. *yawanu*, etc...), c.-à-d. qu'il est l'adaptation d'un asianique \*yawan. Mais on ne peut en dire autant des autres mots qui se groupent nécessairement avec Ἴων pour le sens et pour l'étymologie. De toutes ces formes la plus embarrassante est le féminin Ἰάς, Ἰάδος, etc... « Ionienne; le dialecte ionien ».

Pour en rendre compte on pourrait supposer que, dès son hellénisation, \*ἰαFov- s'était vu, par analogie des thèmes en -n- hérités de l'indo-européen, attribuer un degré zéro du thème, soit \*iyawon-, c.-à-d. \*ἰαFα- en grec commun, que sur ce \*ἰαFα- on avait bâti un féminin du type δέκας, δέκαδος (thème \*dék<sub>1</sub> m-d-, gr. comm. δέκαδ-) et que de ce thème on avait le nom. sing. \*ἰα(F)ας, le gén. \*ἰα(F)αδος, etc., d'où, par chute du F suivie de contraction, Ἰάς, etc... Mais ce qu'on ne s'explique pas du tout, même au prix de toutes ces concessions, c'est qu'on ait Ἰάς, Ἰάδος, etc., avec α bref, malgré la fusion (qu'il faudrait nécessairement admettre dans cette hypothèse) des deux α, savoir celui qui provient de α en syllabe initiale et celui qui proviendrait de n voyelle en syllabe intérieure. L'oxytonaison serait admissible même en cas de longue finale (cf. acc. plur. κερφαλάς, etc.) mais la brièveté de l'α de Ἰάς ne l'est pas dans cette hypothèse et pourtant elle est démontrée par Ἰάδος, etc., (non \*Ἰᾶδος, etc.). A moins donc de supposer — ce qui serait un parti

(1) On verra plus bas que l'o de \*ἰαFov- lui-même — on attendrait \*ἰαFων — trouve son explication.

désespéré — une mutilation argotique de 'Iz-ων en \*'Iz d'où, directement, un thème iz-ō- avec le seul -ō- du féminin, il faut admettre l'existence, dans l'idiome originaire, à côté de \**yawan*, d'un équivalent plus court \**ya*, parvenu comme \**yawan* à la connaissance des Grecs immigrés et dont leurs parlers n'ont pas à rendre compte. Ici malheureusement, la tradition hébraïque ne nous fournit pas, comme pour \**yawan*, l'attestation, même indirecte, de ce \**ya*. En revanche les assyriologues savent depuis longtemps que, dans la partie ionienne (au nord) de Cypre, il y avait un pays de Ya', v. Fr. Lenormant, *Origines de l'histoire*, III, p. 85.

Il ne servirait de rien de faire remarquer que, dans la tradition juive, le nom du fils, *Yāwān*, et le nom du père, *Yēzēth* commencent tous deux par le même élément \**ya* (asian. \**yawan* et \**yapt-u*). On n'aurait en effet pas le droit d'en conclure que, dans l'idiome originaire, on pouvait employer \**ya* tout court soit pour l'un, soit pour l'autre de ces noms (1).

Si l'on considère, en revanche, qu'une expression de Joël (chap. IV, verset 6) savoir *b'nē hay-yēwānīm* littéral. « filii Tauanorum », employée pour désigner « les peuples de pirates de l'Asie-Mineure », a des chances, malgré son attestation tardive, d'être plus conforme à la façon originaire de dénommer ces peuples, tandis que le *Yāwān* de la *Genèse* en a été abstrait et employé figurativement au singulier sur le modèle de 'Aššār « l'Assyrie, les Assyriens », (singulier par la forme), etc..., si l'on tient compte, en sens inverse, de *rodānīm* (ou *doḏānīm*, *Genèse*, chap. X, verset 4), autre peuple descendant de Japhet (cf. 'Pōdos ou Δωδώνη), on accordera sans doute que *-yēwānīm* (et par contre-coup, *yāwān*) est analysable en \**yawan*+*īm* (et \**yaw*+*an*-), *-īm* étant l'indice ordinaire du pluriel

(1) Toutefois, comme *Yāwān* est, avec Gomer, le plus en vue des descendants de Japhet (ce sont les seuls dont l'auteur de la *Genèse* énumère les fils) et qu'il l'est même plus que lui (trois fils seulement sont attribués à Gomer, quatre à *Yāwān*), il est possible que \**ya* (\**yaw* sous sa forme plus complète, v. ci-dessous) ait été une sorte d'hypocoristique de \**yapt-u*, soit une forme abrégée fournissant le nom du plus généralement connu de ses descendants.

hébreu surajouté comme dans l'hébréo-philistin *s<sup>e</sup>rān-īm* « rois » (des 3 principales villes des Philistins, cf. gr. [asian.] *τύραννος*) à l'élément formatif *-an-* qui parachevait les noms de certaines classes d'hommes et de peuples dans les langues asianiques (1).

Ceci revient à dire que le nom de l'ancêtre éponyme des Préioniens (Ioniens non encore hellénisés), autrement dit des *Y<sup>e</sup>wānīm* (2), était d'abord simplement \**Yaw*, d'où, par une dérivation identique à celle de *rod-ānīm* (*doδ-ānīm*) et par emploi figuré du singulier de cette formation au sens collectif, le *Yāwān* de la *Genèse*. Mais \**Yaw*, lui non plus, ne rend pas parfaitement compte de *Ἴζς*, *Ἰάδος*. En effet, si c'est bien cette forme qui eût été empruntée, de deux choses l'une, ou le *-δ-* du féminin lui eût été ajouté directement, et nous aurions \**ιάύς*, \**ιάῦδος*, ou, comme il arrive souvent en grec, l'élément formatif du féminin étant déjà *-αδ-* (3), nous retomberions dans les mêmes embarras que précédemment : il faudrait \**Ἰάς* (avec *α* long et non *Ἰάς* avec *α* bref, cf. *Ἰάδος* etc.) car un ancien \**ιάF-ας* ne pouvait aboutir qu'à \**Ἰάς* (quantité *υ-*) après chute de *F* et contraction des deux *α*.

Heureusement, nous savons aujourd'hui que, si les idiomes asianiques ne sont apparentés que d'assez loin à l'ensemble du sémitique, ils le sont de plus près au chamitique ancien représenté pour nous par le vieil égyptien. Or, en vieil égyptien (v. A. Erman, *Æg. Gr<sup>2</sup>*, p. 49, § 106 et J. Lesquier, *Gr. égypt.*, p. 7) il existe pour les *substantifs masculins singuliers*, en particulier pour les noms qui désignent des hommes et pour les noms propres de dieux (p. ex. *š-m-š-w* « (le) suivant », etc., *m-n-w* « (le dieu) Min », etc.) un élément formatif *-w*, qui n'est

(1) Lors de l'emprunt, cet élément ne pouvait manquer d'être identifié au suffixe *-on-* qui forme également en indo-européen des noms d'hommes et des noms de peuples (cf. p. ex. *Στραβών* (*στραβός*), lat. *Calō* (*calus*), etc., gr. *Κίχ-ον-ες* (peuple de Thrace), etc., gaul. *Teut-ōn-es*, etc., germ. anc. *Σάξ-ον-ες*, etc... C'est ce qui explique qu'en grec nous ayons \**ιάFον*, \**ίζον* et non \**ιάFων*, \**ιαων* qui ferait attendre l'hébr. *yāwān*.

(2) Ci-dessus, p. 160.

(3) Par extension analogique.

pas toujours noté dans la graphie, qui est plus fréquent dans les vieux textes des Pyramides et qui est au contraire déjà complètement tombé à la date du Nouvel Empire (après 1100 avant notre ère).

Il suffira donc d'admettre que l'ancien nom propre \**Yaw* (supposé par le dérivé \**Yaw-an*, hébr. *Yāwān*, etc., et formé comme les mots égyptiens cités plus haut), avait déjà perdu son *w* final (tandis que \**Yawan* gardait encore son *-w-* intérieur) à l'époque où des Grecs abordèrent dans ce qui devait être l'« Ionie ». A cette époque, si l'on en juge par la tradition hébraïque et par les conclusions qu'on doit tirer du grec, \**Yawan* et \**Ya* étaient également bien employés comme nom de l'ancêtre éponyme des populations indigènes. \**Ya* emprunté sous la forme \*\**Iα* (1) (avec *α* bref) explique directement le féminin 'Ιά-δ- (gén. 'Ιάδος, etc.) et les autres formes dont ne saurait rendre compte \**ιαFον-*, \**ιαον-*.

A. CUNY.

(1) Il est naturel que ce \*\**Iα* ne se soit pas conservé lui-même dans les parlers grecs. Il avait trop l'air d'un féminin tout en désignant un homme; il y avait trop forte contradiction entre la forme du mot et son sens. — On n'a, dans ce qui précède, tenu aucun compte du soi-disant vocatif 'Ιαον artificiellement tiré du 'Ιαονς de *Acharn.* 104 (cf. Βασιλινας, *Aues.* 1678) et reproduit par Bailly (*Dict.*), mais ignoré du *Thesaurus* et pour cause. Même après allongement rythmique de l'*α*, \*\**Iαον* ne pourrait évidemment être que proparoxyton, comme \**ιαον* avec l'*α* bref d'origine.



# L'ÉGLISE BYZANTINE DES SAINTS APÔTRES

## A LÉONDARI

---

A une heure de distance au sud de Mégalopolis se trouve, campé sur une pente rapide, le village pittoresque de Léondari. A cause de sa situation stratégique, ce petit village paraît avoir été habité de tout temps. Il est vrai que nous ne sommes pas encore bien renseignés sur la ville qui occupait dans l'antiquité la place du village actuel (1); ce qui est toutefois certain, c'est le rôle important que joua Léondari pendant le siècle qui a précédé la chute de l'empire byzantin. Tributaire de bonne heure des despotes de la Morée, qui firent de sa citadelle un château-fort contre les invasions ennemies, il devint, au dire des chroniqueurs byzantins (2), le théâtre de sanglantes luttes entre Grecs et Turcs, aux mains desquels il tombait tour à tour jusqu'au jour où tout le Péloponnèse fut subjugué par le conquérant.

L'ancienne prospérité du village, qui porte le nom de la famille byzantine bien connue des Léontaris (1), nous est

(1) Leake (*Travels in the Morea*, II, 323), identifie Léondari avec la ville de Clarion mentionnée par Polybe (4, 6). D'autres y veulent voir Phalaesia. Pour le moyen-âge, Buchon rejette l'opinion d'après laquelle Léondari aurait remplacé la Véligosti du livre de la conquête (*Grèce continentale*, p. 480). Cependant cette hypothèse a été défendue récemment par R. Rodd (*The princes of Achaïa*, I, p. 167).

(2) Frantzis 405, 18; Chalcondyle 475, 1; *Chronique brève*, 518.

(3) Cf. Doucas, 79,8, etc. Frantzis, 111, 19; 112, 2, etc. Chalcondyle, 286,6; 398,3, éd. de Bonn. Dans la *Chronique brève*, 516, Léondari est appelé « Τοῦ Λέοντος ».



attestée par un grand nombre d'églises dont on voit encore les murs couverts d'ornements céramiques s'élever parmi les humbles maisonnettes du village moderne. De ces églises j'ai compté plus de huit (1). Excepté une, toutes ont la forme, si répandue dans toute la Grèce, d'une nef unique traversée au milieu de sa longueur par une nef transversale superposée à la première. Mais le monument qui attire, autant par sa grandeur que par son architecture, l'attention du voyageur, c'est l'église des Saints-Apôtres, située à l'extrémité est du village. Bâti entre deux cyprès séculaires qui montent la garde auprès de lui depuis des siècles, ce vénérable monument a déjà été signalé par les anciens explorateurs qui ne lui ménagèrent pas leurs éloges (2).

Cependant notre église n'avait pas encore fait l'objet d'une étude spéciale. On ne connaissait d'elle qu'une photographie (3) de l'extérieur, publiée pour la première fois avec une trop courte description par feu Lampakis dans son itinéraire (4). Profitant de cette photographie, M. G. Millet inséra dans son excellent ouvrage sur *l'École grecque dans l'architecture byzantine* (5) quelques justes remarques sur l'église de Léondari qui, selon son expression, « mériterait un relevé attentif ». Ce relevé, accompagné d'une modeste analyse, est offert par la présente étude aux lecteurs de cette Revue.

A l'extérieur l'église des Saints-Apôtres a la forme d'un parallépipède allongé, d'une longueur de 15 m. 75 sur une largeur de 7 m. 30, sans y compter l'exonarthex qui, nous le verrons, fut ajouté postérieurement. Ce parallépipède aboutit du côté de l'est à trois absides, celles de la prothésis et du diaconicon à

(1) Taxiarque, Métropole, Saint-Athanase, Saint-Georges, Zoodochos Pigi, Saint-Demètre, Saint-Jean, Prophète Élie.

(2) Buchon (*Grèce*, 483) l'appelle la plus belle nef de la Grèce après celle de Saint-Luc en Phocide. Comparez aussi Leake, *Travels in the Morea*, II, 43.

(3) Malheureusement assez vague dans ses détails, à cause du crépi de chaux qui couvrait en 1898 les murs de l'église.

(4) Δελτ. χριστ. Ἐταιρ. Γ', page 106.

(5) P. 103; cf. aussi pp. 146<sup>1</sup>, 165, 190.

trois pans, celle du milieu à cinq (fig. 1). A l'intérieur, le grand rectangle est divisé par un mur transversal en deux parties inégales, la nef et le narthex, qui communiquent entre eux au moyen de trois baies pratiquées dans le mur mitoyen. Il n'y avait pas, semble-t-il, de portes latérales dans la nef,

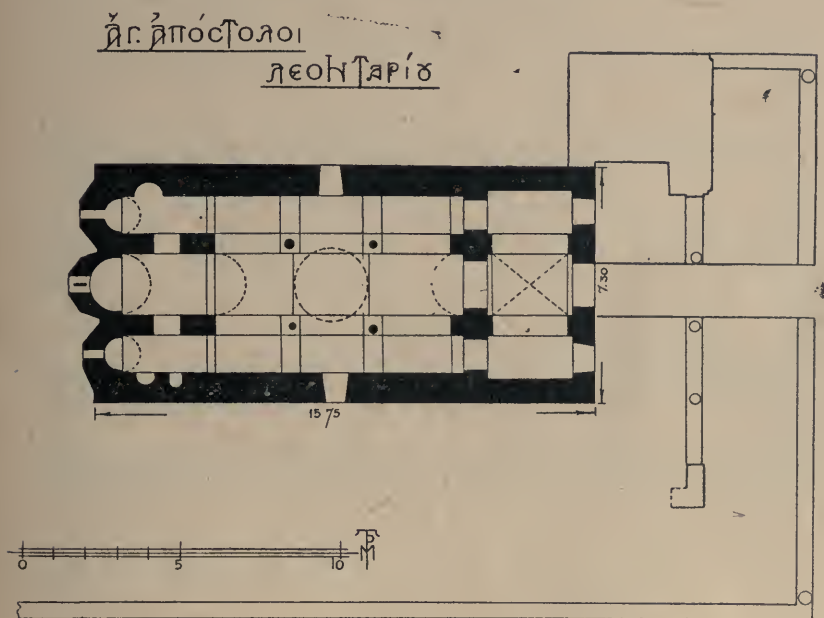


Fig. 1. — Plan au niveau du sol.

qui ne communiquait avec l'extérieur que par la grande porte d'entrée percée au milieu de la façade.

Dans la nef une double rangée de deux minces colonnes, reliées par des arcades et placées entre de massifs piliers parallèlement au grand axe de l'église, divise l'espace rectangulaire en trois nefs de largeur inégale, une médiane large de 1 m. 90 et deux collatéraux.

Au dessus du narthex et des collatéraux étaient ménagées des tribunes; celles du narthex, couvrant tout son espace, étaient supportées par une voûte en berceau dirigée parallèlement à la façade, mais interceptée en son milieu par une voûte d'arête;

celles des collatéraux, s'appuyant d'une part sur la colonnade inférieure, de l'autre sur les murs extérieurs, étaient supportées par des berceaux et des calottes.

La disposition des tribunes (fig. 2) répétait celle du rez-de-chaussée avec cette différence qu'au-dessus du milieu du narthex, au lieu de voûte d'arête, il y a aux tribunes une coupole circulaire et que dans les collatéraux, au-dessus des colonnes minces du rez-de-chaussée, il y a quatre forts piliers de forme

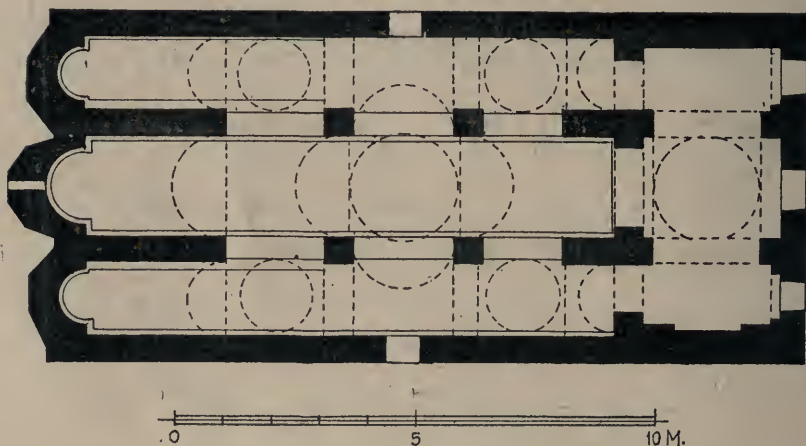


Fig. 2. — Plan des tribunes.

rectangulaire ( $0^m,56 \times 0^m,60$ ). Ces piliers supportent d'une part le grand berceau couvrant la partie médiane de l'église, de l'autre les voûtes (calottes et berceaux) qui abritent les collatéraux, enfin le berceau d'une nef transversale se croisant à angle droit avec le berceau longitudinal, avec lequel ils supportent en commun une coupole centrale sur pendentifs de forme circulaire (fig. 3).

Cette disposition de l'église, telle que nous l'avons décrite, est fort intéressante. En effet, à celui qui regarde l'intérieur de notre église, ou qui n'en voit que la coupe longitudinale (fig. 3) l'église présente l'aspect d'une basilique hellénistique à tribunes et à coupole. La forme rectangulaire allongée, la série

de trois arcades successives (1), leur superposition en deux étages sont autant d'éléments propres à la forme basilicale.

C'est une impression toute contraire à la précédente qu'aura celui qui ne verra que les plans de l'église (fig. 1 et 2). Il affirmera, sans hésiter, qu'il se trouve devant une église à croix inscrite au type constantinopolitain complexe le plus pur :

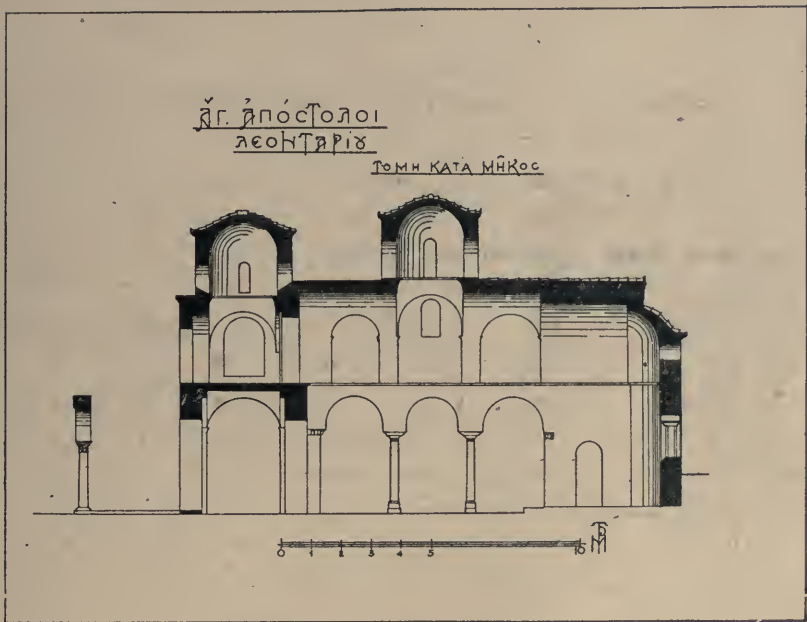


Fig. 3. — Coupe longitudinale.

quatre colonnes au milieu supportant la coupole, calottes sphériques aux angles de la croix, espace carré devant le sanctuaire, celui-ci voûté d'un berceau plus bas que le reste de la nef (2). Laquelle des deux dénominations est la vraie? Je répondrai : toutes deux. Les Saints-Apôtres présentent, en effet, plus qu'une combinaison, une fusion des deux systèmes de construction, le

(1) Le nombre de trois ou deux colonnes dans chaque rangée est le chiffre normal dans les basiliques byzantines, voyez Millet, *École grecque*, p. 20, n. 4.

(2) Voyez la coupe fig. 3.

local, conservant l'ancien modèle de la basilique que la province a tenu à reproduire à l'infini avec de légères variations, et le système importé de Constantinople par les princes despotes de la Morée. C'est à peu près le même cas qui se présente à Mistra dans trois églises bâties ou remaniées, les deux premières vers la fin du xiii<sup>e</sup> siècle (Métropole, Brontochion (1)), la troisième au second quart du xv<sup>e</sup> (Pantanassa). Dans ces églises, il n'y a pas qu'une simple combinaison des deux systèmes, il y a, M. Millet l'a démontré (2), superposition des deux types; en bas c'est la basilique, en haut l'église cruciforme. Cependant à Mistra la coupole centrale chevauche sur deux travées de la basilique, tandis qu'à Léondari, la colonne médiane étant omise, la coupole repose sur une seule travée, c'est-à-dire sur quatre supports, exactement comme dans les églises cruciformes du type complexe. Ceci constitue déjà un progrès; le type constantinopolitain a prévalu à Léondari plus qu'à Mistra, il a pu pénétrer plus profondément, il est presque descendu jusqu'en bas. Il ne lui resterait qu'une dernière étape à franchir, pour arriver à la véritable église cruciforme; ce serait la suppression de l'arcade qui relie entre eux les deux couples des colonnes médianes. Mais cette arcade subsiste; elle constitue le dernier lien de l'église avec la basilique; car c'est précisément sa présence qui donne à l'église son caractère basilical.

Il ne faut pas croire toutefois que le type constantinopolitain n'ait pas acheté sa prédominance sans quelque sacrifice. Il a dû faire, lui aussi, des concessions. Ainsi, au lieu des petites coupoles satellites que nous trouvons si fréquemment depuis le x<sup>e</sup> siècle aux 4 angles de la croix à Constantinople, en Serbie, à Mistra, il n'y a à Léondari que de simples calottes plates, pas même creuses comme à Gul-Djami (3). De même dans le bas des collatéraux, au lieu des calottes que l'on trouve à Mistra, il y a ici des berceaux conformément à la tradition du pays.

(1) Pour la date, voir Millet, *Monuments byz. de Mistra*, avertissement.

(2) *École grecque*, 95.

(3) Millingen, *Byzantine Churches in Constantinople*, fig. 57 et 58.




Plus prononcée qu'à l'intérieur se montre l'influence de Constantinople à l'extérieur de l'église, fig. 4. Autant que j'ai pu examiner en grattant l'épaisse couche de hourdage qui couvre maintenant la surface des murs, les longs côtés de l'église sont bâtis en blocage mêlé de petits morceaux de briques, jusqu'à une hauteur de 4 m. 40. Au-dessus de cette hauteur, la surface des murs est couronnée de quatre pignons, abritant, sous un angle relativement obtus, des arcatures en



Fig. 4. — Façade sud. Etat actuel.

briques. De ces pignons les deux qui correspondent aux axes des coupoles du narthex et de la nef, trahissent à l'extérieur la forme des voûtes intérieures; les deux autres, correspondant aux calottes intérieures, représentent les arcs de tête qui soutiennent ces calottes et peuvent, par conséquent, être regardés comme une représentation simplifiée des coupoles satellites dont nous avons parlé tout à l'heure.

Les arcatures construites en briques sont bordées d'une ligne de dents de scie faisant suite au cordon de dents qui court sous la corniche, à laquelle aboutit le toit. L'hémicycle qu'encadrent les arcatures est orné d'un motif formé de briques

posées par trois, perpendiculairement à trois autres  en forme de tissu. On s'est servi de ce même motif pour remplir la partie inférieure de la fenêtre, ainsi qu'une bande décorative de forme rectangulaire disposée en retrait sur la surface du mur entre l'angle est et le premier pignon. Ce motif, emprunté sans doute à l'art textile, ne se retrouve pas, que je sache, dans d'autres églises de la Grèce propre, si ce n'est à l'angle sud-ouest du Brontochion (1); il se rencontre cependant dans la zone constantinopolitaine à Saint-Jean Alitourgitos de Mésembrie (2).

Le motif des pignons renfermant des arcatures, que nous avons trouvé aux Saints Apôtres, appartient à l'école de Constantinople, avec cette particularité que, dans la capitale, il n'y a jamais une, mais plusieurs arcatures en retrait l'une sur l'autre.

A Léondari cependant il n'y a qu'un tambour en retrait sur l'arcature. Cette simplification dans l'exécution ne s'explique que par l'influence de la tradition locale, la tradition hellénistique dont l'intervention mitige la somptueuse complexité si chère à l'école de Constantinople.

Passons maintenant aux absides. Celles-ci, groupées toutes trois sous un même toit à deux versants (3) (fig. 5), ont leurs corniches, ornées d'un cordon de dents, au même niveau que les membres réciproques des murs latéraux de l'église. Comme j'ai pu le constater en enlevant l'enduit du pan central de l'abside du milieu et de celui de la prothésis, la construction des absides est tout à fait différente de celle des longs côtés; elle est exécutée en pierres régulières alternant avec des briques. Cette différence du mode de construction entre les absides et les longs côtés ne doit pas nous surprendre; nous la retrouvons dans nombre d'autres églises à peu près contemporaines, comme par exemple dans la Parigoritissa d'Arta (4) (fin du

(1) Millet, *Monum. byzantins de Mistra*, pl. XXIV, fig. 3.

(2) B. Filow, *Alibulgarische Kunst*, fig. 19; Millet, *École grecque*, fig. 123.

(3) Millet a déjà remarqué cette caractéristique, *École*, p. 104.

(4) Voir sur cette église notre étude dans l'*Αρχαιολογικόν Δελτίον* de 1919, p. 1-82.

xiii<sup>e</sup> siècle). Ce qui est important c'est : 1<sup>o</sup> la forme pentagonale de l'abside centrale ; 2<sup>o</sup> le fait que les trois absides ne portent dans le bas qu'une *seule* fenêtre, bilobée dans celle du milieu, simple dans les deux autres (fig. 5). De ces deux traits le premier appartient à l'école de Constantinople, le second au contraire est propre à l'école grecque, l'école de Constantinople

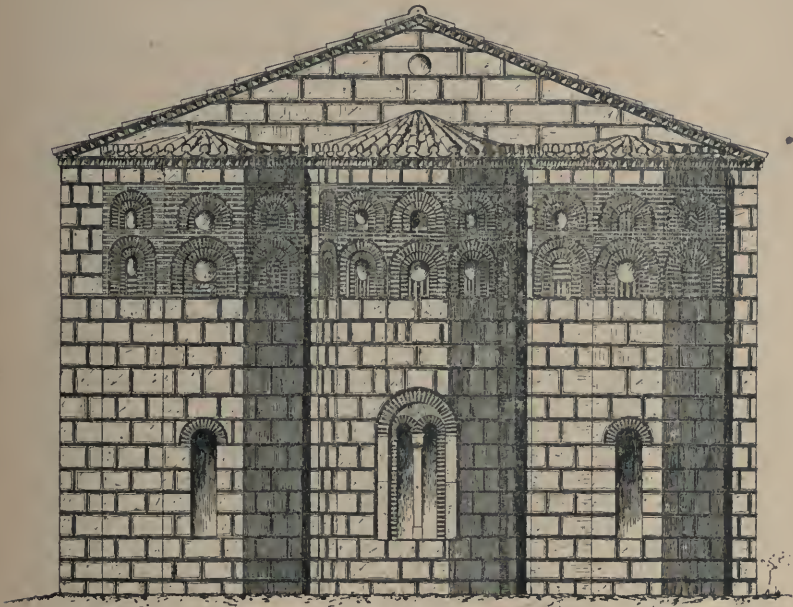


Fig. 5. — Les absides.

ouvrant en général plus d'une fenêtre, ou se servant de plusieurs niches pour décorer les pans des absides.

L'appareil par assises régulières se poursuit jusqu'à une hauteur de 3 m. 65 ; au-dessus, une frise de niches décoratives à double arcature, disposées en deux étages sur tous les pans des absides, nous fait voir encore une fois l'influence de la capitale. En effet, ces niches qui se retrouvent dans plus d'une des églises de Constantinople (1) ou de ses filiales, forment un trait

(1) Sainte-Marie Panachrantos (Phénéré Isa Mesjedi), Sainte-Marie Pammakaristos (Fetiyeh Djami), Sainte-Théodosie (Gul Djami), Saint-Sauveur Panto-

caractéristique de l'école byzantine. Elles se retrouvent à la même place au Brontochion de Mistra (1), mais là elles sont plus grandes et limitées à un seul étage, immédiatement sous la corniche. En outre, la plupart des niches des Saints-Apôtres étaient garnies dans leur partie circulaire de godets en faïence (2), dont il ne reste aujourd'hui que les cavités et quelques morceaux insignifiants de poteries. Le reste du fond des niches était orné de briques disposées en divers motifs : zigzag, etc., excepté dans deux où il est occupé par une plaque en terre cuite portant en relief une double spirale dans l'une, une feuille de lierre à longue tige dans l'autre (fig. 5). Je ne connais pas d'autre exemple de telles plaques décoratives à reliefs non estampés.

Comme on le voit, l'examen des absides nous amène à la même conclusion : application simultanée du système grec (fenêtres uniques au bas des absides, parements en pierres d'appareil) et du système constantinopolitain (abside pentagonale, niches décoratives dans le haut).

Il nous reste à considérer les coupoles : il y en a deux, une au-dessus du narthex, l'autre au centre du naos. Toutes deux ont la forme cylindrique et sont percées chacune de quatre fenêtres entre lesquelles sont ménagées des niches. Fenêtres et niches sont bordées d'une arcature en briques dont le contour extérieur est limité par un cordon de dents formant un arc de cercle, dont chacun est relié à ses voisins par un petit trait horizontal (3). Une disposition semblable se rencontre sur la coupole circulaire de Saint-Jean en Trulo (4).

Au lieu de la corniche en marbre qui, dans les monuments athéniens, suit le pourtour des arcatures, il y a à Léondari, au-

erator (Zeirek Kilissi), Saint-Théodore (Kilissi Mesjedi), Saint-Sauveur à Chora (Kachrié-Djami).

(1) *Monuments byz. de Mistra*, pl. 25, fig. 1.

(2) Onze en tout, dont quatre à l'abside du diaconicon, cinq sur celle du milieu et deux sur celle de la prothésis (fig. 5).

(3) Il n'y a point de pilastres entre les fenêtres, comme a cru le distinguer M. Millet (*École gr.*, 190).

(4) Millingen, *Byzantine Churches in Constantinople*, pl. LV.



dessus de chaque fenêtre et de chaque niche, un arc formé par une simple série de briques posées suivant leur largeur et faisant saillie sur le corps de la coupole, en guise de corniche protectrice. Le tambour cylindrique se termine en haut par une simple corniche horizontale sous laquelle court un cordon de dents. La couverture des deux coupoles est sensiblement cônica (fig. 4) par opposition aux coupoles athéniennes qui toutes sont des hémisphères surélevés.

Il ne nous reste qu'à dire quelques mots sur la décoration de l'intérieur (1) de l'église. Ce qui frappe tout d'abord le visiteur, c'est la sveltesse des colonnes qui supportent les tribunes : trois d'entre elles ne mesurent que 0<sup>m</sup>,25 de diamètre; seule la quatrième a un diamètre un peu plus grand (0<sup>m</sup>,37) et c'est en elle que la tradition populaire veut voir la cachette d'un trésor. A cause du diamètre restreint, les chapiteaux des colonnes ont reçu une forme évasée pour pouvoir soutenir les épaisses arcades. Ils sont entourés d'une espèce abâtardie de feuilles d'eau alternant avec des lancettes (fig. 6, F). Ce même motif exécuté d'une manière plus grossière se trouve sur les pilastres de la nef centrale (fig. 6, D).

De l'ancienne iconostase il ne nous est resté que le linteau en marbre, encore en place, caché derrière les lourds échafaudages qui supportent l'iconostase moderne en bois. Heureusement le soffite du linteau est bien visible; il est orné (fig. 6, C) de croix et de rosaces enfermées dans des cercles, motif très fréquent dans l'art byzantin, depuis les temps chrétiens jusqu'à l'époque des Macédoniens et des Comnènes. La surface antérieure du linteau, dont je suis parvenu avec une grande difficulté à faire le relevé, est ornée du motif que M. Strzygowski a appelé micrasiatique (2), et qui consiste en une série d'arcs sup-

(1) Quant à la façade principale de l'église, nous n'avons pu l'examiner, sa surface étant couverte d'une triple couche de hourdage et garnie d'incrustations modernes. Le même sort a été réservé aux fresques qui décoraient jadis les murs de l'église.

(2) *Wiener Studien*, XXIV, p. 1 sqq. et pl. V.



portés par une couple de colonnettes entre lesquelles est figurée une feuille d'acanthé. Ce motif, dont la première apparition date

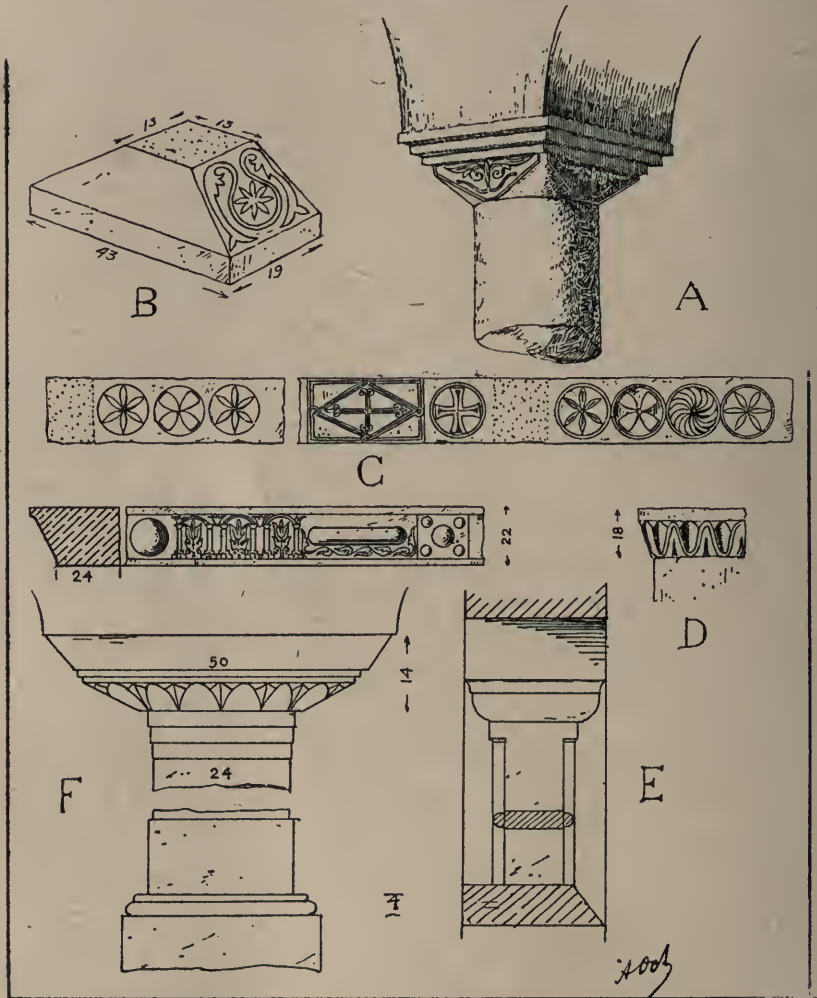


Fig. 6. — Détails.

du x<sup>e</sup> siècle, se retrouve dans la même place au Catholicon de saint Luc (1) (commencement du xi<sup>e</sup> siècle) et à la Métropole de

(1) Schulz and Barnsley, *The monastery of St Luke of Stiris in Phocis*, pl. 22.

Mistra (1), où il est sans doute employé en seconde main (2). De part et d'autre du motif micrasiatique se trouvent deux cabochons, l'un de forme circulaire, l'autre de forme allongée (fig. 6, C). Sous ce dernier un rang d'entrelacs couvre la surface nue du linteau.

Il y a en outre d'autres fragments de sculptures dispersés autour de l'église, entre autres une imposte de colonnette de fenêtre ornée d'un rinceau enveloppant une rosace (fig. 6, B) et un autre chapiteau de plus grandes dimensions ayant beaucoup de ressemblance avec le chapiteau de l'église de Sainte-Marie-Pammacaristos à Constantinople (3).

Le pavement de l'église, conservé en assez bon état jusqu'en 1905, était orné d'une mosaïque en marbre. D'après les renseignements obligeamment communiqués par M. D. Tsirimbas, cette mosaïque montrait, sous la coupole centrale, le motif bien connu des spirales entrelacées à un losange inscrit dans un carré, que nous voyons à la même place au monastère d'Ivion, aux Vlachernes d'Arta, et à l'église de Varnacova (4). Dans le collatéral gauche était représenté un dragon ailé (5). Il y avait aussi des figures d'oiseaux et de branchages, ce qui rend encore plus grande l'importance de ce pavement, étant donné qu'en Grèce il n'y a à l'époque byzantine que le pavé de Varnacova (6) qui offre des figures d'animaux fantastiques exécutées en incrustation (7). Malheureusement ce précieux pavement fut détruit, pour faire place à un carrelage en plaques de ciment.

Après la prise de Léondari par les Turcs en 1458, l'église convertie en mosquée reçut un exonarthex, ou plutôt un por-

(1) Millet, *Mon. byz. de Mistra*, pl. 48, fig. 5 et 6.

(2) Struck appelle les ornements qui le couvrent « früh-byzantinisch », *Mistra*, p. 79.

(3) Millingen, *Byz. Churches*, pl. XL.

(4) Dessiné et communiqué par l'auteur dans la séance du 12 avril 1920 de l'École anglaise d'Athènes.

(5) Mentionné aussi par Lampakis, *Δελτίον Γ*, p. 102.

(6) *Photogr. Lampakis*, n° 4182.

(7) Au contraire en Italie on les trouve assez souvent. Voyez Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 432.

tique ouvert, indispensable au nouveau culte. Ce portique avait une profondeur de 3 m. 50, sa largeur dépassant celle de la façade de l'église de plus de 3 mètres vers le nord (fig. 1). Supporté par quatre colonnes portant de jolis chapiteaux byzantins en forme de pyramide tronquée renversée (fig. 6, A), ce portique est bâti sur une sorte de tribune élevée, laissant un passage au niveau du sol en face de la porte centrale. Du côté sud, le portique, dont le toit s'élevait jusqu'à mi-hauteur de la façade, était flanqué d'une construction massive en pierres d'appareil à parement cloisonné, servant de base à un minaret dont il ne reste aujourd'hui que la partie inférieure du tronc (fig. 4). Cette tour est sans doute d'origine byzantine ; elle aurait dû servir de tour à un clocher et de cage à un escalier conduisant aux tribunes, dont on ne voit nulle part l'escalier d'accès. En ce cas il faut admettre la préexistence d'un exonarthex des temps byzantins, remplacé depuis par le portique actuel, dont les colonnes reposent directement sur la tribune de part et d'autre de l'entrée.

Quant à la date de construction de notre église, elle n'est pas difficile à déduire après ce qui a été exposé. Les Saints-Apôtres de Léondari imitent, à n'en pas douter, le Brontochion de Mistra ; ils n'en diffèrent que par quelques traits qui démontrent un progrès, parlant une époque plus récente. Du reste la forme de son abside pentagonale nous amènerait au xiv<sup>e</sup> siècle, étant donné qu'il n'y a pour la Grèce aucun exemple de pareille abside antérieur à ce siècle. Il est important d'ajouter que la plus ancienne mention de Léondari chez les écrivains byzantins remonte à peu près au même temps (1).

Athènes, janvier 1921.

Anastase C. ORLANDOS.

---

(1) 1391. *Chronique brève*, éd. Bonn, p. 516.

# BULLETIN PAPYROLOGIQUE IV

(1904-1912, DEUXIÈME PARTIE)

(Suite)

## OXYRHYNCHUS PAPYRI VIII

Arthur S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, part VIII (Londres, Egypt Exploration Fund, 1911. In-4°), xiv-314 pp. et VII pl. en phototypie.

Au premier rang des textes (nn. 1073-1165) contenus dans ce volume, viennent se placer les Méliambes de Cercidas qui nous ressuscitent un poète presque inconnu. Comme par le passé, MM. von Wilamowitz et Wilcken ont prêté leur concours à l'infatigable éditeur.

1073 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Précieux fragment sur parchemin d'une version pré-hiéronymienne de la Genèse (V, 4-13; 29-31; VI, 1-2).

1074 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Exode XXXI, 13-14; XXXII, 7-8.

1075 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Exode XL, 26-32.

1076 (parchemin : 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Fragment de Tobit II dans une version grecque inédite.

1077 (parchemin : 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Amulette contenant un extrait de S. Matthieu, IV, 23-24.

1078 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Epître aux Hébreux, IX, 12-19.

1079 (1<sup>re</sup>-1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Apocalypse I, 4-7.

1080 (parchemin : 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Apocalypse III, 19-22; IV, 1-2.

1081 (début du 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Remarquable fragment d'un Evangile gnostique.

1082 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Le poète-philosophe Cercidas de Mégalopolis n'était connu que par quelques lignes éparses. Voici un morceau important de ses méliambes, environ 200 vers, en partie très mutilés, avec l'explicit : *Κερατῶα κυνός; [μῆ]λιζμβου*. Le fragment 3 de Bergk, conservé par Stobée, a été reconnu par Wilamowitz sur un des petits morceaux du papyrus.

1083 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Une trentaine de vers en bon état (et beaucoup de fragments minuscules) d'un drame satyrique, peut-être de Sophocle, peut-être d'Ion de Chios; la trame en est indiscernable.

1084 (début du 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Précieux, mais minuscule fragment du livre I de

l'*Atlantis* d'Hellanicos. Il coïncide avec une citation d'un scholiaste de l'*Iliade*. On voudrait en avoir davantage.

1085 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Athénée nous avait conservé 4 vers d'un poème de Pankratès sur Antinoüs; en voici une quarantaine de vers nouveaux.

1086-1087 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Scholies sur *Iliade* II et VII.

1088 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Recettes médicales.

1089 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Nouveau fragment du récit des troubles antisémites à Alexandrie, sous le règne de Claude.

1090 (fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Hésiode, *Travaux*, 257-289.

1091 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Intéressant fragment de l'ode XVI de Bacchylide, complétant le témoignage du célèbre papyrus de Londres.

1092 (fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Fragments d'Hérodote II, 154-175 (avec des lacunes).

1093 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Longs fragments de Démosthène, *Contre Boïdotos*, 7-23.

1094 ( parchemin : v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Démosthène, *De falsa legatione*, 274-275 et 279-280.

1095 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Isocrate, *Ad Demonicum*, 40-46.

1096 ( parchemin : iv<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Isocrate, fin du *Panégryrique*, commencement du *De pace*.

1097 (v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Cicéron, fin du *De imperio Cn. Pompei* et commencement de *In Verrem* II. Variantes en commun avec le Harleianus (II).

1098 ( parchemin : iv<sup>e</sup>-v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Virgile, *Énéide* II, 16-23 et 39-46.

1099 (v<sup>e</sup> s.). Exercice de traduction en grec par un écolier de mots latins tirés de l'*Énéide* IV, 659-705 et V, 1-6.

1100-1165. Documents divers où nous trouvons à signaler :

1100. (205 ap. J.-C.). Edit du préfet Subatianus Aquila, contre les extorsions des fonctionnaires.

1101 (367-370 ap. J.-C.). Edit du préfet Flavius Eutolmius Tatianus, sur la compétence restreinte des tribunaux militaires.

1103 (360 ap. J.-C.). Compte-rendu d'une séance du sénat d'Oxyrhynchus.

1109 (160-161 ap. J.-C.). Epikrisis.

1110 (188 ap. J.-C.). Fiche de recensement d'un Antinoïte.

1114 (237 ap. J. C.). Déclaration en latin relative à une succession par intestat.

1116 (363 ap. J.-C.). Désignation d'un percepteur de certaines taxes dues (?) à l'Augusteum d'Alexandrie.

1117-1121. Pétitions diverses. Le n. 1119 donne de curieux détails sur les immunités conférées aux Antinoïtes par la charte de fondation de la cité.

1149-1150. Questions à un oracle de Sarapis.

1150. Prière chrétienne.

1151-1152. Amulettes chrétiennes.

1153-1165. Lettres privées.

Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. VIII :

M. Croiset, *Les papyrus d'Oxyrhynchus*, dans *Journ. des savants*, 1911, pp. 414-416 et *Kerkidas de Mégalopolis*, *ibid.*, pp. 481-483 [Oxy. 1082].

T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXIV (1911), pp. 486-488.

H. D(elehaye), *Anal. boll.*, XXX (1911), p. 459.



Ludwig Deubner, *Kerkidas und Epicharm*, dans *Hermes*, XLVII (1912), p. 480 [Oxy. 1082].

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 342-345.

J. P. Postgate, *Oxyrhynchus papyrus 1085* dans *Class. rev.*, XXV (1911), p. 172.

W. H. D. R(ouse), *ibid.*, XXVI (1912), pp. 234-236.

P. Maas, *BPW.*, XXXI (1911), col. 1214-1219 [les textes littéraires].

A. Mayer, *Zu Kerkidas fr. 5*, *ibid.*, col. 1421-1422 [Oxy. 1082].

St. Witkowski, *Zum attischen Satyrspiele*, *P. Oxyrh. VIII*, *ibid.*, XXXII (1912), col. 704 [Oxy. 1083].

P. Maas, *Zu dem Satyrspiel*, *Oxyrh. Pap. VIII, 1083*, *ibid.*, col. 1426-1429.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Oxy. 1119 [= Wilcken, t. I, n. 397], 1116 [= 403], 1103 [= 465].

[J. P. Mahaffy], *Athenaeum*, 1911, II, pp. 231-235.

K. Fr. W. Schmidt, *Gött. gel. Anz.*, CLXXIV (1912), pp. 633-652.

H. von Arnim, *Zu den Gedichten des Kerkidas*, dans *Wiener Studien*, XXXIV (1912), pp. 1-27, cf. p. 370 [Oxy. 1082].

A. S. Hunt, *Tragicorum graecorum fragmenta papyracea* (Oxford, 1912. In 12) [Oxy. 1083].

H. Raeder, *Papyrusfundene i Oxyrhynchos VIII*, dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XXI (1912), pp. 1-12.

F. Fraccaroli, *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 124-131.

A. Körte, *Archiv*, V (1913), pp. 539, 553-555 et 570-571 [Oxy. 1085, 1082, 1083].

G. Bortolucci, *Studi storici*, V (1912), pp. 449-459.

#### OXYRHYNCHUS PAPHYRI IX

Arthur S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, part. IX (Londres, Egypt Exploration Fund, 1912. In-4<sup>o</sup>). XII-304 pp. et VI pl. en phototypie.

Ce volume contient les papyrus 1166 à 1223 d'Oxyrhynchus, et comprend trois textes littéraires d'une valeur exceptionnelle : les *Ichneutes* et l'*Eurypylos* de Sophocle, la *Vie d'Euripide* par Satyros. M. Hunt, en attendant la guérison complète de M. Grenfell, a reçu, comme en d'autres occasions, le concours de MM. Gilbert Murray, Wilcken et von Wilamowitz.

1166 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Genèse XVI, 8-12.

1167 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Genèse XXXI, 42-46, 48-54.

1168 (parchemin : IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Josué IV, 23-24; V, 1.

1169 (parchemin : V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Év. Matth. VI, 5-6, 8-9, 13-15, 17.

1170 (V<sup>e</sup> ap. J.-C.). Év. Matth. X, 32-42; XI, 1-5.

1171 (fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Ép. de S. Jacques II, 49-26; III, 1-2, 4-9.

1172 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment du Pasteur d'Herma.

1173 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragments assez longs de quatre traités de Philon.

1174 (fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragments considérables (environ 400 vers assez bien conservés) des *Ichneutes* de Sophocle, drame satyrique dont on ne connaissait que trois ou quatre vers ; les deux que cite Athénée se retrouvent dans le papyrus. Les *pisteurs* qui donnent leur nom à la pièce sont des satyres chargés par Apollon de rechercher les troupeaux que lui avait dérobés le nouveau-né

Hermès. On voit combien ce papyrus ajoute à notre connaissance du théâtre attique. (Sa découverte avait été annoncée par G. Lumbroso, *Rendic. Acad. Lincei*, XX, 1911, p. 676; je n'ai pas vu la traduction en vers anglais publiée par Hunt dans *Blackwood's Magazine*, sept. 1911).

1175 (fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Fragments d'une tragédie de Sophocle racontant la mort d'Eurypylos tué par Néoptolème, au siège de Troie. La pièce avait sans doute pour titre *Eurypylos*. Il en subsiste les restes d'environ 300 vers, la plupart extrêmement mutilés.

1176 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Ce papyrus, par malheur fort endommagé, contenait comme nous l'apprend l'explicit : Σπύρου βίων ἀναρχοφῆς ἑ Αἰσχύλου, Σοφοκλέους, Εὐριπίδου. Les fragments conservés semblent tous appartenir à la Vie d'Euripide, qui est présentée sous la forme inattendue d'un dialogue. Le fragment 960 d'Euripide a été reconnu par Wilamowitz dans un passage mutilé du papyrus.

1177 (début du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Euripide, *Phéniciennes*, 171-184 et 220-226.

1178 (début du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Euripide, *Oreste*, 1313-1326, 1333-1350, 1356-1360.

1179 (début du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Apollonius de Rhodes, II, 101-110.

1180 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Thucydide, V, 60-63.

1181 (début du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Xénophon, *Anabase*, VII, I, 40.

1182 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Démosthène, *De falsa legatione*, 53-57.

1183 (fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Isocrate, *Trapeziticus*, 44-48.

1184 (début du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Pseudo-Hippocrate, *Ép.* 3-5 et 41. Différences notables avec les manuscrits médiévaux.

1185-1223. Documents divers, dont voici les principaux :

1185 (env. 200 ap. J.-C.). Mention du préfet Magnius Felix Crescentillianus ; trois sentences en vers, dont une connue par les parémiographes.

1186 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Édit d'un gouverneur de Thébaidé sur les punitions corporelles.

1189 (env. 117 ap. J.-C.). Lettre d'un stratège, relative aux biens des Juifs.

1191 (280 ap. J.-C.). Lettres officielles nommant un préfet inconnu, Hadrianus Sallustius.

1194 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Document relatif à des fournitures militaires ; mention du préfet Claudius Firmus.

1200 (266 ap. J.-C.). Vente d'un terrain, avec publication et enregistrement du contrat : beau document bien complet.

1201 (258 ap. J.-C.). Papyrus bilingue (grec-latin) : demande d'entrée en possession d'un héritage ; mention du préfet (Lucius) Mussius Aemilianus.

1202 (217 ap. J.-C.). Pétition relative à un éphèbe.

1204 (299 ap. J.-C.). Pétition au stratège relative aux immunités des κράτιστοι.

1205 (291 ap. J.-C.). Manumission *inter amicos* en grec, dressée par des juifs d'Oxyrhynchus. C'est le second document de ce genre que l'on ait publié.

1206 (335 ap. J.-C.). Acte d'adoption, le second que l'on connaisse.

1208 (291 ap. J.-C.). Publication d'un acte de vente.

1211 (1<sup>er</sup> s.). Fournitures pour un sacrifice au Nil.

1213 (1<sup>er</sup> s.). Question à un oracle.

1215-1223. Lettres privées.

Travaux parus sur les **Oxyrhynchus papyri**, t. IX :

- M. Croiset, *Les papyrus d'Oxyrhynchus* dans *Journ. des savants*, 1912, pp. 517-520.
- H. Lewald, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXIII (1912), pp. 628-635.
- L. Mitteis, *ibid.*, pp. 640-644.
- W. H. D. R(ouse), *Class. rev.*, XXVI (1912), pp. 234-236.
- A. C. Pearson, *Notes on Sophocles, Ichneutae and Eurypylus*, *ibid.*, pp. 209-212 [Oxy. 1174 et 1175].
- F. Bucherer, *Zu Sophokles' Ichneutai*, dans *BPW.*, XXXII (1912), col. 1107-1108 [Oxy. 1174].
- P. Maas, *Zu den neuen Klassikertexten der Oxyrhynchos-Papyri*, *ibid.*, col. 1075-1077.
- O. Rossbach, *Bemerkungen zu griechischen Papyri*, *ibid.*, col. 1460-1461 [Oxy. 1174-1175].
- L. Wenger, *Neue Rechtsurkunden*, dans *Kritische Vierteljahresschrift für Gesetzgebung*, L (1912), pp. 551-568.
- G. Bortolucci, *Studi storici*, V (1912), pp. 449-459.
- [J. P. Mahaffy], *Athenaeum*, 1912, II, p. 134, cf. p. 99.
- N. Wecklein, *Zu den Ἰχνηυταὶ des Sophokles* dans *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVIII (1912), p. 437 [Oxy. 1174].
- Fr. Leo, *Satyros Βίος Εὐριπίδου*, dans *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.*, 1912, pp. 273-290 [Oxy. 1176].
- Th. Reinach, *CR. Acad. Inscr.*, 1912, p. 270.
- H. Raeder, *Papyrusfundene i Oxyrhynchos IX*, dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XXI (1912), pp. 109-120.
- A. Körte, *Archiv*, V (1913), pp. 558-564 [Oxy. 1174-1175].
- U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Die Spürhunde des Sophokles*, dans *Neue Jahrb. für das klass. Altert.*, XV (1912), pp. 449-476 [Oxy. 1174]. — Cf. L. P(armenier), *Rev. instr. publ. Belg.*, LV (1912), pp. 296-298.
- X... , *Boll. di Filol. class.*, XIX (1912-1913), pp. 116-117.
- Arthur S. Hunt, *Tragicorum graecorum fragmenta papyracea nuper reperta recognovit, brevis adnotatione critica instruxit* (Oxford, Clarendon Press [1912]. In-12) [non paginé].
- Utile editio minor sous un format commode de quelques uns des fragments tragiques récemment édités d'après des papyrus, savoir :
- Oxy. 1174. Sophocle, *Les Ichneutes*.
- Oxy. 1175. Sophocle, *Euripylus*.
- Berlin. Sophocle, *Achaeorum conventus*.
- Oxy. 852. Euripide, *Hyppipyle*.
- Berlin. Euripide, *Les Crétois*.
- Berlin. Euripide, *Mélanippe*.
- Oxy. 1083. Fragment d'un drame satyrique.
- CR. par P. Maas, *DLZ.*, XXXIII (1912), col. 2781-2785.

## HIBEH PAPYRI I

Bernard P. Grenfell et Arthur S. Hunt, *The Hibeh papyri*, part I (Londres, Egypt Exploration Fund, [juillet] 1906. In-4) xiv-410 pp. et X pl. en phototypie.

Les papyrus d'Hibeh sont tous des papyrus de cartonnage du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Des 121 documents publiés, le plus ancien semble de l'année 301, le plus récent, de l'année 222 ; pour économiser la place, je n'indiquerai donc pas en général la date de chaque papyrus. On trouvera racontée dans la *REG.*, XV (1902), p. 434, et XVIII (1905), p. 324, la découverte des papyrus d'Hibeh en 1902 et 1903 ; je n'y reviendrai donc pas, sinon pour annoncer que les fragments ptolémaïques très anciens, achetés au Caire par Grenfell en 1896, et publiés par lui dans le t. II de ses *Greek papyri*, viennent précisément d'Hibeh, comme l'a prouvé la découverte *in situ* d'autres portions des mêmes papyrus. En 1899, j'ai pu constater que la bibliothèque de l'Université d'Heidelberg possède un certain nombre de fragments de même provenance.

Ajoutons que les fouilles de MM. Grenfell et Hunt leur ont fait découvrir d'innombrables papyrus démotiques qui attendent encore un éditeur.

1. 26 vers des Γνώμῃ attribué à Epicharme et recueillis, dit-on, par un certain Axiopistos.

2. Quatre petits fragments d'un autre ms. gnomique, peut-être du même recueil que le n. 1.

3. Sept fragments très petits d'une tragédie perdue qui semble être la *Tyro* de Sophocle.

4 (Complète P. Grenf., II, n. 1 [a 1 et 2, b). Neuf petits fragments, peut-être de l'*Œneus* d'Euripide. Ecriture très archaïque.

5 (Complète P. Grenf., II, 8 b). Huit fragments d'une comédie, peut-être de Philémon et peut-être le prototype de l'*Aululaire* de Plaute. M. Blass croit y retrouver un vers connu de Philémon (Kock, fr. n. 189).

6. Restes mutilés de près de 200 vers d'une comédie, peut-être de Ménandre.

7. Fragments d'une anthologie contenant entre autres choses Euripide, *Electre*, 367-379 et le vers φθίζουσιν ἤθη χάρισθ' ὀμιλίαι κκκζι attribué à Euripide ou à Ménandre et cité par S. Paul (I Cor. XV, 33). Le premier mot du v. 371 d'*Electre*, corrompu dans les mss., est malheureusement illisible (δῆμον? δουσμόν?).

8. Fragments d'hexamètres. Description d'un combat.

9. Fragments d'hexamètres. Mention de Phegeus et d'Ajax.

10. Fragments d'iambes tragiques. Mention d'Achille.

11. Vers lyriques (complète peut-être P. Grenf., II, 6 c).

12. Quatre fragments d'une comédie.

13. 34 lignes d'un traité sur la musique, selon M. Blass par Hippias d'Elis, contemporain de Socrate.

14. Vingt fragments, la plupart très petits, du plaidoyer perdu de Lysias contre Théozotidès, connu jusqu'ici par une simple mention de Pollux. Il semble que Théozotidès ait voulu réduire d'une drachme à quatre oboles la solde des ἱππεῖς et élever de deux à huit oboles celle ἱπποζώεσσι.

15. Exercice de rhétorique : Léosthénès prend la parole à Athènes, après la



mort d'Alexandre le Grand, et exhorte les Athéniens à profiter de la situation politique. Restes de plus de 150 lignes.

16. 60 lignes, dont une vingtaine intactes, d'un traité philosophique (Théophraste, *περὶ ὕδατος*?) discutant la théorie atomique de Démocrite.

17. 30 lignes de sentences de Simonide de Céos. Une de ces sentences était déjà connue par Aristote, *Rhet.*, IV, 1.

18. Fragments relatifs à l'*ἄρμονία*. Sont-ils du même volumen que le P. Heidelberg 28 que j'ai copié en 1899 ?

19. *Iliade*, II, 174-179, 204-205, 621-623, 673-679, 715-724, 794-800, 813-817, 826-830; III, 277-285, 295-297, 302-310, 325-327, 337-339, 351-371 avec 14 vers additionnels.

20. *Iliade*, III, 347-351, 354-356, 383-394; IV, 19-22, 55-61, 67-72, 80-83, 86-91, 98-102, 109-113; V, 525-532, 796-803 avec un vers additionnel après IV, 69 (même ms. que P. Grenf., II, n. 3).

21 (Même ms. que P. Grenf. II, n. 2, et que Heid. 1261). *Iliade*, VIII, 17-22, 24-28, 29-32, 38-73, 180-184, 187-190, 203-206, 216-221, 249-253, 255-258 avec 28 (?) vers additionnels.

22 (Même ms. que P. Grenf., II, n. 4; plusieurs fragments inédits ont été retrouvés par moi à Heidelberg en 1899 : Heid. 1262-1266). *Iliade*, XXI, 424-430; XXII, 77, 96-113, 137-143, 197-198, 232-233, 247-256, 326-328, 393, 426, 441-448, 458-460, 462-465, 513-515; XXIII, 1, 129-141, 165-168, 265-268, 276-281, avec sept vers additionnels.

Les éditeurs discutent longuement les problèmes soulevés par les vers additionnels contenus dans les nn. 19-22 et dans d'autres papyrus connus par ailleurs. Contrairement à l'opinion de Ludwig, qui croit que la vulgate des poèmes homériques fut généralement reçue dès le v<sup>e</sup> ou le iv<sup>e</sup> siècle, MM. Grenfell et Hunt maintiennent, sinon que la vulgate est d'origine *alexandrine*, du moins que sa suprématie incontestée dès un siècle environ avant notre ère, est due à l'autorité que lui avaient conférée les critiques des grandes écoles d'Alexandrie.

23. *Odyssee*, XX, 41-68 avec trois vers additionnels. Papyrus très précieux, le seul qui nous ait encore fait connaître un texte de l'*Odyssee* antérieur à la vulgate et en différant d'une manière sensible.

24. Euripide, *Iphigénie en Tauride*, 174-191, 245-255, 272-286, 581-595, 600-629. Ce ms. n'est postérieur à Euripide que d'un siècle et demi. Variantes importantes aux v. 252, 587, 618, 621, deux étant nouvelles, les deux autres confirmant des corrections de Reiske et de Bothe.

25. Euripide. Chœur final de l'*Alceste* (ou d'une des quatre autres pièces qui le répètent).

26. Anaximène (?), *Ἐπιτομὴ πρὸς Ἀλέξανδρον*. Fragments importants. C'est à tort qu'on a voulu y voir une œuvre hellénistique tardive, puisqu'en voici un manuscrit antérieur à 250 av. J.-C.

27. Calendrier astronomique pour le nome Saïte.

28-29. Ordonnances royales.

30-32. Documents de procédure.

33-38. Déclarations et pétitions.

39-83. Lettres officielles et privées.



84-96. Ventes, locations, prêts et garanties.

97-109. Reçus de taxes.

110-121. Rôles d'impôts et comptes.

122-171. Documents divers analysés et non reproduits in-extenso.

Trois appendices importants concernent respectivement le calendrier égyptien et macédonien et leur concordance (pp. 332-358), le comput des années régnales sous les Ptolémées (pp. 358-367) et les prêtrises éponymes de 301 à 221 av. J.-C. (pp. 367-376); ce dernier mémoire complète utilement les listes données par Otto dans ses *Priester und Tempel*.

Travaux parus sur les **Hibeh Papyri**, t. I :

Hermann Abert, *Ein neuer musikalischer Papyrusfund* dans *Zeitschrift der internationalen Musik-Gesellschaft*, VIII (1906-1907), pp. 79-83 [H. 13].

C. E. Ruelle, *Le papyrus musical de Hibeh* dans *Rev. de philol.*, XXXI (1907), pp. 235-240 [H. 13].

H. Weil, *Papyrus récemment découverts* dans *Journ. des savants*, 1906, pp. 513-520.

Hugo Willrich, *Dosilheos Drimylos' Sohn* dans *Klio*, VII (1907), pp. 293-294 [H. 90]. Ce personnage est mentionné aussi dans le livre III des Macchabées.

K. Fuhr, *BPW.*, XXVI (1906), col. 1409-1423 [les pap. littéraires].

Fr. Preisigke, *Die ptolemäische Staatspost* dans *Klio* VII (1907), pp. 241-277 [H. 110].

André Fliniaux, *La « dicarum scriptio » et deux papyrus égyptiens de l'époque ptolémaïque* dans *Nouvelle rev. hist. de droit*, XXXIII (1909), pp. 535-549 [H. 30 d].

H. Richards, *The sayings of Simonides* dans *Class. quarterly*, I (1907), p. 41 [H. 17].

T. W. Allen, *ibid.*, II (1908), p. 219 [H. 19].

W. Schubart, *Gött. gel. Anz.*, CLXIX (1907), pp. 277-284.

F. Blass, *Philemon und die Aulularia* dans *Rh. Mus.*, LXII (1907), pp. 102-107 [H. 5].

G. Bortolucci, *Bull. Ist. dir. rom.*, XIX (1907), pp. 295-200.

M., *Die Hibeh-Papyri*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1906, I, pp. 30-31.

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIII (1906-1907), pp. 145-147.

J. P. Waltzing, *Bull. bibl. Mus. belge*, X (1906), pp. 389-391.

J. G. Smyly, *The sayings of Simonides*, dans *Hermathena*, XV (1909), pp. 149-151 [H. 17].

G. Fraccaroli, *Riv. di filol.*, XXXV (1907), pp. 113-118.

U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), pp. 179-185.

J. Sitzler, *Neue philol. Rundschau*, 1908, pp. 30-32.

H. Raeder, *Papyrusfundene i El-Hibeh*, dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XV (1906), pp. 65-72.

G. A. Gerhard, *Ptolemäische Homerfragmente* (Heidelberg, 1911. In-4) [H. 21-22].

A. Körte, *Archiv*, V (1913), pp. 539, 552-553, 565-566, 570-572 [H. 1-4 et 8-11].

A. Deissmann, *Theol. Literaturzeitung*, XXXI (1906), col. 547-548.

Fr. Leo, *Philemon und die Aulularia*, dans *Hermes*, XLI (1906), pp. 629-632 [H. 5].

- J. F. van Leeuwen, *Epicharmus*, dans *Mnemosyne*, XXXV (1907), p. 191 [II. 1].  
 S. Mekler, *Jahresber. Bursian*, CXLVII (1910), pp. 102-109 [II. 3, 4, 10, 11].  
 X..., *Die neueste Papyrus-Publikation*, dans *WKP.*, XXIII (1906), col. 857.  
 E. Rabel, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906), p. 335.  
 L. Mitteis, *ibid.*, pp. 340-341 et XXIX (1908), pp. 470-471 [II. 30, 34, 73, 84, 92, 96].  
 W. Crönert, *Die Sprüche des Epicharm*, dans *Hermes*, XLVII (1912), pp. 402-413 [II. 1].  
 T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 58-60.  
 X..., *Athenaeum*, 8 septembre 1906, pp. 263-264.  
 Wilcken et Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent II. 28 [= Wilcken, t. I, n. 25], 85 [= 103], 89 [= 104], 33 [= 243], 29 [= 259], 80 [= 290], 59 [= 302], 67 [= 306], 110 [= 435], 98 [= 441], 54 [= 477]; 30 [= Mitteis. t. II, n. 20], 92 [= 23], 34 [= 34], 32 [= 37], 111 [= 38], 84 [= 131], 93 [= 353].  
 F. B(lass), *LZ.*, LVII (1906), col. 1078-1081.  
 X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVI (1906), p. 290.  
 E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, III (1908), pp. 353-354.  
 St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae*, 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 13-15, 21 et 23 reproduit II. 79, 152, 170, 54 et 66.

## TEBTUNIS PAPYRI II

Bernard P. Grenfell, Arthur S. Hunt et Edgar J. Goodspeed, *The Tebtunis papyri*, part II (Londres, Frowde, 1907. In-4), xv-485 pp. 2 pl. en phototypie et une carte du Fayoum (= *University of California publications, Graeco-Roman archaeology*, t. II).

Le t. I des *Tebtunis papyri* (1902) contenait les documents retrouvés avec les momies de crocodiles; le t. III (en préparation) comprendra les fragments retirés des cartonnages de la nécropole ptolémaïque; le t. II, qui est analysé ici, est consacré aux documents découverts dans les maisons et les tertres de décombres de la ville antique.

265 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Homère, *Iliade*, II, 339-346, 360-362, 507-580, 595-604 et 638-652. Au v. 345 le papyrus donne avec Plutarque  $\alpha\upsilon\tau$  et non  $\alpha\alpha\tau\acute{\iota}$ .

266 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Homère, *Iliade*, XI, 556-613. Variantes curieuses aux vv. 603-604.

267 (début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Démosthène, *De falsa legatione*, 293-295.

268 (début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Dictys de Crète, *Guerre de Troie*, IV, 9-15.

Depuis de longues années les philologues discutaient pour savoir si le Dictys latin était véritablement traduit d'un original grec. La découverte du papyrus de Tebtunis donne définitivement raison à ceux qui le croyaient et résout heureusement un problème séculaire; elle prouve de plus que le chronographe Malalas a encore connu l'original grec.

269 (début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Petit fragment (philosophique ?) en prose.

270-271. Scholiastes d'Homère (?).

272 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment médical.

273 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Recettes médicales pour les maladies d'yeux.

274 (début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Calendrier astronomique (positions des planètes dans le zodiaque).

275 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Amulette (gnostique ?)

276 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) et 277 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragments astrologiques.

278 (début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Acrostiches alphabétiques.

279-424. Documents divers, parmi lesquels nous notons :

279 (231 av. J.-C.). Enregistrement en grec d'un contrat démotique.

283 (239 ap. J.-C.). Rescrit de l'empereur Gordien sur les déclarations de naissances.

286 (121-138 ap. J.-C.) et 287 (161-169 ap. J.-C.). Comptes rendus de procès.

291-315. Série remarquable de documents relatifs aux prêtres du dieu Soknebtunis : 292-293, relatifs à la circoncision ; 294-297, achats de sacerdoces ; 298, liste des prêtres du temple.

316 (99 ap. J.-C.). Déclarations d'éphèbes.

320 (181 ap. J.-C.). Epikrisis.

326 (env. 266 ap. J.-C.). Pétition au préfet Juvenius Genialis.

327-335. Pétitions diverses.

336-371. Documents relatifs aux impôts.

372-378. Contrats de location.

379-380. Contrats de vente.

381 (123 ap. J.-C.). Testament d'une égyptienne.

382-383. Partages.

384-385. Contrats d'apprentissage.

386 (12 av. J.-C.). Acte de mariage.

397 (198 ap. J. C.). Liquidation de dettes par un compromis. Long document.

407-424. Lettres privées.

425-432. Fragments homériques divers.

433-689 Documents divers décrits sommairement.

Un premier appendice donne le texte ou l'analyse de 20 ostraka. Un second (pp. 343-424) traite en grand détail de la topographie du Fayoum, avec une utile liste de localités, complétant celle donnée par Wessely.

Travaux parus sur les **Tebtunis papyri**, t. II :

J. H. Moulton, *Class. quarterly*, II (1908), pp. 137-141.

T. W. Allen, *ibid.*, pp. 218-219 [Tebt. 266].

P. Viereck, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 773-778.

W. Schubart, *Gött. gel. Anz.*, CLXX (1908), pp. 187-198.

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIV (1907-1908), pp. 97-99.

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVII (1907), p. 304.

J. P. Waltzing, *Bull. bibl. Mus. belge*, XI (1907), pp. 289 et 306-307.

L. Wenger, *Curatrix*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), pp. 305-311 [Tebt. 378].

L. Mitteis, *ibid.*, pp. 383-388.

C(rönert), *LZ.*, LVIII (1907), col. 1376-1377.

K. Münscher, *Jahresber. Bursian*, CXLIX (1910), pp. 190-191.

T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 61-63.

A. Stein, *WKP.*, XXV (1908), col. 1217-1227.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Tebt. 315 [= Wilcken, t. I, n. 71], 292-293 [= 74-75], 294 [= 78], 296 [= 79], 313 [= 86], 298 [= 90], 416 [= 98], 291 [= 137], 316 [= 148], 287 [= 251], 288 [= 266], 353 [= 269], 289 [= 271], 281 [= 289], 308 [= 319], 374 [= 349], 376 [= 350], 302 [= 368], 366 [= 371], 357 [= 372], 394 [= 327]; 434 [= Mitteis, t. II, n. 51], 303 [= 53], 286 [= 83], 330 [= 110], 333 [= 115], 389 [= 173], 279 [= 179], 323 [= 208], 318 [= 218], 390 [= 251], 386 [= 298], 397 [= 321], 326 [= 325], 378 [= 326], 392 [= 338], 317 [= 348], 383 [= 357], 285 [= 379].

N. E. Griffin, *The Greek Dictys*, dans *Amer. Journ. philol.*, XXIX (1908), pp. 329-335 [Tebt. 268].

Edwin Patzig, *Das griechische Dictysfragment*, dans *Byz. Zeitschr.*, XVII (1908), pp. 382-388 [Tebt. 268].

H. N. Fowler, *Class. philol.*, IV (1909), pp. 96-97.

V. Ussani, *Riv. di filol.*, XXXVI (1908), pp. 48-49 [Tebt. 268].

G. Fraccaroli, *Riv. di filol.*, XXXVI (1908), pp. 293-295.

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae*, 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 65, 67 et 68 [Tebt. 490, 284 et 459].

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Hermes*, XLIV (1909), p. 463 [Tebt. 270].

G. Bortolucci, *Bull. Ist. dir. rom.*, XX (1908), pp. 77-83.

E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, IX (1907), pp. 136-138.

U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 230-245.

R. de Ruggiero, *Studi storici*, I (1908), pp. 179-181 [Tebt. 386].

A. Körte, *Archiv*, V (1913), pp. 533-534 [Tebt. 271].

E. Pais, *Studi storici*, III (1910), pp. 340-345.

#### PAPYRUS PETRIE

John P. Mahaffy et J. Gilbert Smyly, *On the Flinders Petrie papyri* [t. III] (Dublin, Royal Irish Academy, 1905. In-4), xx-44-389 pp. et 7 pl. en phototypie (C 2.2.0) [forme le t. XI des *Cunningham memoirs*].

Les deux premiers tomes des *Petrie papyri* avaient paru en 1891 et 1893; il convient d'y ajouter un court *Appendix* daté de 1894. Le troisième volume complète la publication.

Les éditeurs avaient le choix entre un tome exclusivement composé de textes nouveaux ou un volume qui annulerait complètement les deux premiers, en nous donnant les textes définitifs de tous les documents découverts. Ils se sont arrêtés à un troisième parti, que nous ne pouvons nous empêcher de trouver quelque peu regrettable. Le volume que nous avons sous les yeux ne reproduit les textes édités en 1891 et en 1893 que lorsque cette première édition était par trop incomplète ou inexacte. Il en résulte que le lecteur est astreint à un perpétuel chassé-croisé entre les trois volumes. Par bonheur, ils sont tous les trois assez difficiles à rencontrer pour rendre souhaitable une réédition complète en un volume de la totalité des *Petrie papyri*. Souhaitons, puisque Mahaffy est mort, que M. Smyly ne tarde pas trop à nous faire ce cadeau.

Analyser le t. III des *Petrie papyri*, ce serait analyser à nouveau les t. I et II. Mes lecteurs me dispenseront de le faire. Je me bornerai à dire que l'on ne



trouve, dans le nouveau volume, aucun texte littéraire, mais une magnifique série de 146 documents ptolémaïques, testaments, pétitions, prêts, baux, lettres publiques et privées, comptes privés et publics.

Le document capital est un nouveau fragment du Papyrus Petrie II, 45 qui est, pour les éditeurs, le récit par Ptolémée III Evergète lui-même de la troisième guerre de Syrie. Ce beau texte a été étudié à nouveau par M. Holleaux, dans l'important mémoire que l'on trouvera cité plus loin.

Dans une préface énergique, Mahaffy se défend contre les critiques tout à fait injustifiées dont feu Revillout avait cru l'accabler. Pour qui connaissait les deux hommes et leurs travaux, la lutte entre eux deux n'était pas incertaine.

Travaux parus sur les **Petrie Papyri**, t. III :

T. R(einach), *REG.*, XIX (1906), pp. 67-68.

L. Mitteis, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906), pp. 340-341 [PP. III, 21].

Ad. Wilhelm, *Zu einem Papyrus der Sammlung Flinders Petrie* dans *Jahreshefte Arch. Inst. Wien*, VIII (1905), *Beiblatt*, col. 123-124 [PP. III, 144 = II, 45].

M. Holleaux, *Remarques sur le papyrus de Gouroub*, dans *Bull. de corr. hell.*, XXX (1906), pp. 330-348, avec un papillon pour la p. 343 [Nombreuses corrections à PP. III, 144 = II, 45].

A. Bouché-Leclercq, *L'ingénieur Cléon* dans *Rev. ét. gr.*, XXI (1908), pp. 121-152 (cf. *C. R. Acad. Inscr.* 1908, p. 23-24).

X... , *Journ. Hell. stud.*, XXV (1905), p. 367.

U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 511-521 [corrections importantes]; cf. *ibid.*, IV (1907), p. 187.

D'assez nombreux papyrus Petrie sont reproduits dans la *Chrestomathie* d'U. Wilcken et L. Mitteis; ce sont Petr. II, 45 + III, 144 [= Wilcken, t. I, n. 1], I, p. 43 [= 53], III, 59 b [= 66], II, 46 [= 140], II, 20 [= 166], III, 72 [= 222], II, 11, 2 [= 223], III, 72 [= 242], II, p. 33 [= 244], II, 27 [= 250], III, 32 [= 262], II, 38 b [= 300], II, 29 b [= 334], II, 2 [= 337], III, 43, 2 [= 387], II, 12 [= 449], II, 8 [= 450], II, 40 [= 452]; III, 21 [= Mitteis, t. II, n. 3], III, 36 [= 5], II, 18 [= 6], II, 12 [= 12], III, 29 [= 13], III, 21 [= 21], II, 2 [= 22], II, 21 [= 28], III, 25 [= 30], III, 28 [= 45], II, 47 [= 135], I, 19 [= 301].

Sur le papyrus de l'*Antiopé* d'Euripide, cf. S. Eitrem, *Forhandlingar i Videnskabs-Selskabet i Christiania*, 1906, n. 10, pp. 7-8.

Sur celui du *Phédon* de Platon, cf. Erv. Korkisch, *De papyri qua Phaedonici platonici partes quaedam continentur fide et auctoritate*, dans *Dissert. philol. Vindobonenses*, IX (1910), pp. 1-117 (CR. par E. Kallós, *Egyetemes* XXXIV, 1910, pp. 373-374).

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), nn. 1-20 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 1-12, 18-19, 22, 24, 26-29, reproduit 20 papyrus Petrie.

Le fragment comique [Petr. I, 4, 1] est reproduit d'après l'original par S. Eitrem, *Skrifter Videnskabs-Selskabet Christiania*, 1906, n. 7, pp. 21-22.

Un papyrus ptolémaïque inédit de la collection Mahaffy est cité par B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *Hibeh papyri* I, p. 195.



## PAPYRUS DE MANCHESTER

Arthur S. Hunt, *Catalogue of the Greek papyri in the John Rylands Library, Manchester. I. Literary texts* (Manchester, University Press, 1911. In-4) XII-202 pp. et 10 pl.

Texte de 61 papyrus théologiques ou littéraires, acquis presque tous en Egypte par Grenfell et Hunt, soit pour Lord Crawford, soit pour Mrs. Rylands.

1 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Deutéronome II-III.

2 (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Job I, V et VI.

3 (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Psaume XC (sans doute une amulette).

4 (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Epître aux Romains, XII, 3-8.

5 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Epître à Titus I, 11-15 et II, 3-8. Un des plus anciens fragments connus du Nouveau Testament.

6 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Le symbole de Nicée. Aux textes anciens que cite Hunt, ajouter des fragments de vélin du British Museum (Crum, *Coptic mss.*, p. 42).

7 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Hymne acrostiche (alphabétique).

8-9 (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragments liturgiques.

10 (VI<sup>e</sup> s.). Fragment d'une vie de saint.

11 (V<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> s.). Fragment d'une lettre chrétienne. (Ne serait-ce pas une lettre pascale ?).

12 (250 ap. J.-C.). *Libellus libellatici* plus complet que ceux antérieurement publiés; il avait été mentionné dès 1910 par P. M. Meyer, *Abhandl. Akad. Wiss. Berl.*, 1910, p. 34.

13 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment des *Aitia* de Callimaque, ainsi que l'a reconnu depuis Wilamowitz.

14 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Petit fragment lyrique (Pindare ou Bacchylide ?)

15 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Lamentation d'une amante abandonnée (en vers ioniques ?)

16 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment d'une comédie.

16 A (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Trois petits fragments d'une comédie, du même ms. que P. Hibeh 5 et P. Grenf. II, 8, b.

17 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Six vers adressés à de jeunes mariés.

18 (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Fragment historique mentionnant Chilon, Anaxandrides, Hippias et Pisistrate.

19 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Sommaire du l. XLVII des *Philippica* de Théopompe (événements de l'an 340). Fragment minuscule, mais très intéressant, déjà publié par Grenfell et Hunt, *Hellenica Oxyrhynchia* (Oxford, 1909. In-12).

20 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Fragment d'un traité de politique, peut-être le *Plotémée* de Démétrius de Phalère. L'auteur cite les grandes dépenses militaires du roi des Perses.

21 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Fragments d'un traité médical sur le système nerveux. Même papyrus que P. Reinach 2 et que Berlin 9770.

22 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Fragment mythologique en prose (histoire de la guerre de Troie : événements postérieurs à la mort d'Achille).

23 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Epitomé de l'*Odyssée*.

24 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Scholies sur l'*Iliade* IV.

- 25 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Lexique d'*Iliade* XVIII.
- 26 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Lexique homérique (peut-être celui d'Apion).
- 27 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Trois colonnes d'un traité astronomique fondé sur Ptolémée.
- 28 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Huit ff. d'un traité de divination fondé sur les mouvements du corps. On connaît de ce texte des adaptations médiévales réunies par Diels en 1908.
- 29, 29 A et 29 B (II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragments de recettes médicales.
- 30-41. Douze petits fragments littéraires (30. Historique. Mention de la fontaine de Pirène; 31. Historique. Mention d'Athènes; 32. En vers. Mention de Cerbère; 34. En vers; 35. En prose. Mention d'Anacréon; 39. Médical; 40. Mentionne Minos et Sisyphe; 40. Acrostiche alphabétique).
- 42 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment latin non identifié.
- 43-51. Fragments divers de l'*Iliade* (I, II, IV, V, XVI, XVIII et XXI V).
- 52 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). *Odyssée* XI, 492-511.
- 53 (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). 101 ff. d'un ms. de l'*Odyssée* (XII-XV et XVIII-XXIV) sur vélin, contenant près de la moitié du poème. C'est, sous le rapport de l'étendue, l'un des mss. homériques les plus importants qui aient été trouvés en Egypte.
- 54 (I<sup>er</sup> s. av. ou ap. J.-C.). Hé-iodé, *Théogonie*, 643-656. Confirme au v. 656 une conjecture d'Hermann.
- 55 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Hérodote II, 96, 98, 99, 107, 108.
- 56 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Hippocrate, *Περὶ διαίτης ὁρίσεων*.
- 57 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Démosthène, *Περὶ στεφάνου*, § 163 et 169.
- 58 (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Démosthène, *Περὶ στεφάνου*, § 267-324, avec lacunes.
- 59 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Pensum ou page d'écriture : les premiers mots du *Περὶ στεφάνου*.
- 60 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Polybe, XI, 14-16. Même ms. que Berlin 9570. Texte excellent, confirmant des conjectures de Casaubon, Gronovius et Scaliger.
- 61 (V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Cicéron, *In Catilinam*, II, 14, avec une traduction littérale en grec.

CR. des **Rylands papyri** I :

- K. Fr. W. Schmidl, *BPW.*, XXXI (1911), col. 1209-1214.
- Fr. Zucker, *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), pp. 555-557.
- H. Delehayé, *Anal. boll.*, XXX (1911), p. 459.
- U. von Wilamowitz-Muëllendorff, *Ein neues Bruchstück der Aitia des Kallimachos*, dans *Hermes*, XLVI (1911), pp. 471-473 [Ryl. 13].
- W. H. D. Rouse, *Class. rev.*, XXVI (1912), p. 236.
- O. Rossbach, *Bemerkungen zu griechischen Papyri* dans *BPW.*, XXXII (1912), col. 1460-1460 [Ryl. 22].
- [J. P. Mahaffy], *Athenaeum*, 1911, II, p. 235.
- H. Schultz, *Gött. gel. Anz.*, CLXXIV (1912), pp. 57-61.
- M. R. James, *Journ. theol. stud.*, XIII (1912), pp. 130-131.
- G. Fraccaroli, *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 123-124.
- A. Körte, *Archiv* V (1913), pp. 539, 541, 544-545, 551 et 558 [Ryl. 13-15, 17, 32, 34].
- X..., *Boll. di filol. class.*, XVIII (1911-1912), p. 237.

Un papyrus Rylands inédit, d'époque impériale, est cité par Hunt *apud* V. Martin, *Les épistatèges*, p. 157, note 1.

Les papyrus 874, 923, 1018, 1060, 1076, 1150, 1185, 1194 et 1209 d'Oxyrhynchus sont aujourd'hui à la Rylands Library.

Un papyrus latin de Ravenne du VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle, jadis publié par Marini, *I papiri diplomatici* (Rome, 1805. In-fol.) pp. 139-141 et pl. XII, est entré à la Rylands Library avec les mss. de Lord Crawford. Il a été récemment étudié par Romolo Brigiuti, *Fra i papiri di Ravenna : il papiro Marini XC* (Rome, Polizzi et Valentini, 1906. In-8) 18 pp. [= *Miscellanea di paleografia e studii ausiliari* II]. — Cf. V. A(rangio)-R(uiz), *Bull. Ist. dir. rom.*, XVIII (1906), p. 120.

W. E. Crum, *Catalogue of the coptic manuscripts in the collection of the John Rylands Library, Manchester* (Manchester, University Press, 1909. In-4), XII-273 pp. et 12 pl. en phototypie.

Ce somptueux volume contient, pour ainsi dire par ricochet, quelques textes grecs qu'on nous saura gré d'énumérer :

22. Parchemin. Fin d'une prière sur la communion.

25-37 et 39. Papier. Divers fragments d'hymnes, avec quelques extraits du Psautier.

53. Liste d'hymnes en grec et copte.

58. Liste de psaumes en grec et copte.

78. Papyrus. Fragment théologique en grec et copte.

113 et 266. Fragments de vocabulaires grecs-coptes.

115-410 et 465. Documents coptes sur papyrus dont beaucoup renferment quelques mots ou quelques lignes en grec. Aucun ne paraît présenter un grand intérêt pour la papyrologie classique.

CR. par H. Junker, *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), pp. 192-193; *Anal. boll.*, XXVIII (1909), pp. 489-490; J. Schleifer, *DLZ*, XXXI (1910), col. 3038-3040; A. Rahlfs, *Theol. Literaturzeitung*, XXXV (1910), col. 744-745; W. Spiegelberg, *Orientalistische Literaturzeitung*, XIV (1911), col. 257-258.

Fr. Ll. Griffith, *Catalogue of the Demotic papyri in the John Rylands Library, Manchester, with facsimiles and complete translations* (Manchester, University Press, 1909. 3 vol. in-4<sup>o</sup>) 85 pl. + 42 pl. + XII-469 pp.

Cet ouvrage monumental, l'un des plus considérables qu'on ait encore consacrés à des textes démotiques, est d'une réelle importance pour nos études. Des 45 textes qui y sont publiés, certains font partie des mêmes dossiers que des papyrus grecs publiés par ailleurs. Les papyrus 17, 18 et 19 trouvés à Pathyris, contiennent des enregistrements en grec. Les nn. 44 et 45, provenant de Soknopaiou Nèsos, sont des contrats de vente et de prêt des règnes de Tibère et de Claude, curieux documents bilingues, en démotique et en grec.

Parmi les travaux suscités par cette importante publication, citons : W. Spiegelberg, *Beiträge zu den demotischen Rylands Papyri*, dans *Recueil de travaux*, XXXIII (1911), pp. 175-179.

D. S. Margoliouth, *Select Arabic papyri of the Rylands collection, Manchester* dans *Florilegium Melchior de Vogüé* (Paris, 1909. In-8<sup>o</sup>) pp. 407-417 et 2 pl. en simili.

Texte de huit papyrus dont trois réquisitions de chevaux adressées au maître

de poste d'Ashmouneïu par le ministre des finances de l'Égypte (A. II. 127, 133 et 134).

## PAPYRUS D'EDIMBOURG

Un contrat copte de Djémé, avec intitulé en grec, décrit par Crum, *Catal. of the Coptic MSS. in the Brit. Mus.*, p. 184, n. 394 est publié par ce savant, *Koptische Rechtsurkunden*, p. 350, n. 118.

## PAPYRUS D'ABERDEEN

Theodore Reinach, *Un fragment nouveau d'Alcée*, dans *Rev. ét. gr.*, XVIII (1905), pp. 295-299, et *Note supplémentaire sur le papyrus d'Alcée*, *ibid.*, pp. 413-414 (photogravure). Publie et restitue, d'après une copie d'E. O. Winstedt et une photographie, un fragment d'Alcée (10 vers mutilés) où il est question de Myrsilos et de Pittakos. M. von Wilamowitz a reconnu depuis que ce fragment se rattachait à celui de Berlin, publié en 1902 par M. Schubart; il l'a republié avec quelques corrections dans les *Berliner Klassikertexte*, t. V, 2 (1907), pp. 148-149.

Cf. encore l'article de Winstedt cité plus bas; J. M. Edmonds, *The Berlin-Aberdeen fragment of Alcaeus* dans *Class. rev.*, XXIII (1909), pp. 241-243; A. Vogliano, *Berliner Klassikertexte, Heft V, 2 Hälfte*, p. 148, dans *Boll. di filol. class.*, XVI (1909-1910), p. 85; *DLZ.*, XXVI (1905), col. 2382; *WKP.*, XXII (1905), col. 1133.

E. O. Winstedt, *Some Greek and Latin papyri in Aberdeen Museum* dans *Class. quarterly*, I (1907), pp. 257-267.

Curieuse série de petits fragments littéraires dont voici la liste :

*Iliade* II, 687-695; 760-778; IV, 199-211; VII, 60-68; IX, 356-378; XXI, 1-26 et 58-65 (63 omis); XXII, 265-272.

Le fragment très remarquable d'Alcée, cité plus haut.

Fragment tragique relatif à Oreste.

Deux fragments comiques.

Démosthène. 20 § 88.

Dioscoride, *Mat. med.* III, 136-137. [Déjà signalé *REG.*, XV (1902), p. 437].

Deux fragments médicaux, dont l'un assez long.

Fragment oratoire (?).

Fragment chrétien.

Six petits fragments latins, dont l'un contenant Ev. Jean VII, 27-28 et 30-31 est le plus ancien manuscrit de la Vulgate connu jusqu'à ce jour.

Un de ces fragments littéraires (tragique ?) est étudié par S. Mekler, *Jahresber. Bursian*, CXLVII (1910), p. 122.

## PAPYRUS AMHERST

Depuis la publication de mon dernier Bulletin, j'ai eu la douleur de perdre un Lord Amherst un ami et un protecteur; sa riche collection de papyrus, la plus remarquable qu'ait formée un particulier, a été cédée au printemps de 1913 par sa fille aînée Lady William Cecil à feu J. Pierpont Morgan de New-York. Le diptyque si curieux, contenant en latin une *manumissio inter amicos*, a été repu-

blié, d'après mon édition, par L. Cantarelli, *Bullettino comunale*, XXXIII (1905), pp. 118-120; R. Cagnat et M. Besnier, *Revue arch.*, IV (1904), pp. 456-457, n. 217 (= *Année épigr.* 1904, n. 217); Mitteis, *Chrestomathie*, t. II, n. 362.

Cf. encore sur divers papyrus Amherst :

Dom H. Leclercq, *Dict. d'arch. chrétienne* I (1903), col. 365-369 et pl. en phototypie [facs. de Amh. 2].

F. Mayence, *Note sur le papyrus Amherst, II, 153* dans *Bull. de corr. hell.*, XXIX (1905), pp. 142-144.

S. Mekler, *Jahresber. Bursian*, CXXV (1905), pp. 183-184 [Amh. 40] et CXXIX (1906), pp. 75-76 [Amh. 17].

S. Waszyński, *Die Bodenpacht*, p. 179 [Amh. 35].

A. Klotz, *Sorsus* dans *Archiv für lat. Lexikogr.*, XIII (1904), p. 147 [Amh. 26].

J. Sitzler, *Jahresber. Bursian*, CXXXIII (1907), p. 163 [Amh. 26].

A. Schneider, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIV (1903), pp. 414-416 [Amh. 27].

O. Gradenwitz, *ibid.*, p. 416 [Amh. 27].

W. Kalb, *Jahresber. Bursian*, CXXXIV (1907), pp. 47-48 [Amh. 27].

R. Leonhard, *Ein Papyrus aus der Zeit der spätrömischen Prozessrechts* dans *Mélanges Fitting*, t. II (Montpellier, 1908. In-8°), pp. 61-75. [Amh. 27]. Cf. *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIV (1910), p. 250.

A. G. Bäckström, *Journ. Minist. instr. publ.*, St-Petersbourg, avril 1910, pp. 201-205 [Amh. 14].

Wilcken et Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Amh. 30 [= Wilcken, t. I, n. 9], 145 [= 33], 35 [= 68], 43 [= 103], 3 a [= 126], 70 [= 149], 124 [= 152], 31 [= 161], 69 [= 190], 83 [= 230], 77 [= 277], 92 [= 311], 93 [= 314], 94 [= 347], 68 [= 374], 139 [= 406], 107 [= 417], 109 [= 418], 81 [Mitteis, t. II, n. 54], 142 [= 65], 146 [= 76], 78 [= 123], 141 [= 126], 32 [= 140], 88 [= 150], 85 [= 274], 138 [= 342], 63 [= 376], 27 [= 380].

L. Radermacher, *Wiener Studien*, XXXII (1910), p. 201 [Amh. 130].

L. Mitteis, *Berichte Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, LXII (1910), pp. 276-277 [Amh. 138].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 135-139 [Amh. 3] et 205-209 [Amh. 2].

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), nn. 41 et 48 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 50 et 37, reproduit Amh. 37 et 39.

E. Drerup, *Isocralis opera omnia*, t. I (Leipzig, 1906. In-8), p. VII [Amh. 25].

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, V (1905), pp. 85-86 [Amh. 124 et 70].

C. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testaments*, III (1903), pp. 1061-1062, n<sup>o</sup>. 076 [Amh. 8].

A. Abt, *Philologus*, LXIX (1910), pp. 150-152.

#### PAPYRUS DE HAWARA

U. Wilcken, *Die attische Periegese von Hawara* dans *Genethliakon, Carl Robert zum 8 März 1910 überreicht von der Graeca Halensis* (Berlin, Weidmann, 1910. In-8, 246 pp.), pp. 189-225 et pl.

Réédition de la célèbre description d'Athènes, dont un fragment se trouve



parmi les papyrus de Hawara de la collection Petrie (Haeberlin, n. 117); on s'imagine tout ce que ce papyrus a gagné à être déchiffré et commenté à nouveau par M. Wilcken.

Un certain nombre d'autres papyrus de la même collection sont publiés ou republiés par J. G. Milne, *The Hawara papyri*, dans *Archiv*, V (1911), pp. 378-397, (cf. Wünsch, *ibid.*, p. 397, Wilcken, *ibid.*, p. 423).

Notons un fragment de Xénophon, *Cyropédie*, IV, 5, 41-44, quelques bribes de Platon, d'Homère ou de textes non identifiés. Parmi les documents, le plus remarquable est le début d'un édit du gouverneur Petronius Quadratus. A signaler également un exorcisme de l'époque des Antonins.

Le papyrus avec le premier vers de l'*Enéide* est donné à nouveau par J. G. Milne, *Journ. Hell. stud.*, XXVIII (1908), p. 125.

Un des fragments du papyrus de *l'Iliade* est reproduit dans *The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 126 a.

#### PAPYRUS ANGLAIS DIVERS.

Bernard P. Grenfell et Arthur S. Hunt, *Some classical fragments from Hermopolis* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8°), pp. 211-223.

Quatre fragments littéraires acquis au Caire en décembre 1904, savoir : Aristophane, *Chevaliers*, 37-46 et 86-95; *Lysistrata*, 433-447 et 469-484; fragment sur vélin d'une comédie, sans doute de Ménandre; *Iliade* XVIII, 574-579 et 615-618.

Un ostrakon chrétien grec (liturgique?), acheté à Médinet-Habou en 1909 par l'égyptologue anglais Colin Campbell, est publié par S. de Ricci, *Bull. Soc. arch. Aler.*, XI (1909), p. 345.

E. Preuschen, *Byz. Zeitschr.*, XV (1906), p. 642 corrige le texte d'un ostrakon magique de la collection Hilton Price (Crum, *Coptic ostraca*, n. 522) qui a été vendu à Londres après la mort de cet amateur.

Le texte du papyrus Edmondstone, donné en dernier lieu par Grenfell et Hunt, *P. Oxy.* IV, pp. 202-203, est reproduit par Mitteis, *Chrestomathie*, t. II, n. 361.

J. G. Milne, *Relics of Graeco-Egyptian schools*, dans *Journ. Hell. stud.*, XXVIII, (1903), pp. 121-132. Texte de 17 ostraka littéraires appartenant à l'auteur et contenant des exercices d'écoliers, de toute nature : listes de mots, sentences, petites narrations, etc., le tout avec nombreuses fautes d'orthographe.

Sir Herbert Thompson, *A Greek ostrakon*, dans *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXXIV, (1912), p. 197 et pl. Publie un remarquable ostrakon acheté par lui à Londres et contenant deux réponses attribuées par le scribe à Diogène le Cynique.

W. E. Crum, *A Greek diptych of the seventh century*, dans *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXX (1908), pp. 255-265 et 2 pl. Diptyque grec en bois avec texte à l'encre acheté à Louqsor, en 1903, par W. Moir Bryce, d'Edimbourg. Contient des textes liturgiques avec une liste des patriarches d'Alexandrie. — Cf. P. M'ans, *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1909), pp. 624-625; W. E. Crum, *The bishops named in Mr. Bryce's diptych*, dans *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXXI (1909), p. 288.

L'Egypt Exploration Fund a fait une nouvelle répartition de papyrus provenant des fouilles de Grenfell et Hunt. La liste des papyrus distribués se trouve dans les *Oxyrhynchus papyri* V, pp. 315-319. Les établissements bénéficiaires sont

(outre le British Museum et la Bodléienne) le Chadwick Museum, à Bolton (Lancashire), l'University Library de Cambridge, le Musée de Bristol, la Charterhouse School à Godalming (Surrey), la Bibliothèque de Trinity College à Dublin, l'University Library d'Edimbourg et le Musée de l'Université de Manchester.

## FRANCE

## PAPYRUS DU LOUVRE.

La disparition de M. Révillout permet d'apprécier à leur juste valeur les services considérables qu'il a rendus et en même temps le préjudice qu'il a inconsciemment causé à la science française, en cachant à tous les papyrus qu'il achetait pour le Musée du Louvre. M. D. Serruys a retrouvé, dans les tiroirs du département des antiquités égyptiennes, un superbe codex sur papyrus en 38 feuillets. Il en a reproduit une page dans les *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910. In-4°. Pl. à la p. 498) et il a étudié cet important manuscrit dans un article *Un « codex » sur papyrus de saint Cyrille d'Alexandrie*, dans *Rev. de philol.*, XXXIV (1910), pp. 101-117. Il a reconnu que dix feuillets du même codex avaient été acquis jadis par Petrie et publiés par J. H. Bernard (Haeberlin, n. 179) et que le manuscrit renfermait primitivement les livres VI-VIII du traité de S<sup>t</sup> Cyrille, *De Adoratione in spiritu et veritate*. Les coutures sont consolidées avec des bribes de parchemins latins qu'il serait intéressant de publier.

Deux pages du codex de S<sup>t</sup> Cyrille sont reproduites dans *The New Palaeographical Society* I (1903), pl. 203.

W. Crönert, *Lectiones Epicureae*, dans *Rh. Mus.*, LXII (1907), pp. 423-428, étudie à nouveau le papyrus optique (7733) du Louvre dont l'auteur serait Épicure lui-même.

R. C. Kukula, *Alkman's Partheneion, ein Beitrag zum lakonischen Artemiskulte* dans *Philologus*, LXVI (1907), pp. 202-231.

Nouvelle étude sur le papyrus 3320 du Louvre dont la meilleure transcription est celle publiée il y a longtemps par Blass.

CR. par My, *Rev. crit.*, LXV (1908), pp. 303-305; P. Graindor, *Bull. bibl. du Mus. belge*, XI (1907), pp. 220-221.

Sur le même papyrus, cf. W. W. Wilson, *The partheneion of Alkman*, dans *Amer. Journ. philol.*, XXXIII (1912), pp. 57-67 [l'auteur a examiné l'original].

P. Foucart, *Hypéride « Contre Alhénogène »*, col. I, 14, dans *Rev. de philol.*, XXIX (1905), p. 103, propose de restituer [πovησ]ίαν dans le papyrus du Louvre.

U. Wilcken, *Mélanges Nicole*, p. 587, montre que le mot mystérieux lu ρορτην par M. Révillout et par moi-même (*Archiv* II, p. 515) dans le papyrus 10593 du Louvre doit être lu ρωμτην et qu'il s'agit d'une barque en papyrus nommée dans le papyrus Γ de Leyde : πλοῖον παπύρινον ὃ καλεῖται α<i> <γ>υπτιστὶ ῥώψ. (démotique *remes*). Cf. aussi W. S(chulze), *Ægypt. griech.* ῥώψ, dans *Zeitschr. für vergleichende Sprachforschung*, XLII (1909), p. 302.

R. Reitzenstein, *Zum Asclepius des Pseudo-Apuleius* dans *Archiv für Religionswissenschaft*, VII (1904), pp. 393-411. La curieuse prière contenue dans le papyrus magique Mimaut et rééditée par M. Reitzenstein lui-même dans son *Poi-*

*mandres* (pp. 146 suiv.) a été retrouvée par lui, chose surprenante, en traduction latine, à la fin de l'*Asclepius* du Pseudo-Apulée !

Des portions inédites du papyrus sont publiées par L. Fabz, *Ein neues Stück Zauberpapyrus* dans *Archiv für Religionswissenschaft*, XV (1912), pp. 409-421 (cf. *ibid.*, VIII, 1903, p. 487); cf. aussi A. Abt, *Philologus*, LXII (1910), p. 441.

C. Wessely, *BPW.*, XXVI (1906), col. 831, rappelle qu'il a publié autrefois plusieurs fragments de Théocrite conservés au Louvre; ces fragments sont étudiés à nouveau par U. von Wilamowitz-Moellendorf, *De antiquissimis Theocriti membranis* dans *Class. rev.*, XX (1906), pp. 103-104.

**My**, *Rev. crit.*, LXV (1908), p. 42, lit περιπεριδῆξ (accusatif) dans le pap. Paris 50, l. 20, correction qu'il avait déjà proposée (*Rev. crit.*, XLVI, 1898, p. 165) dans un article où sont enregistrées plusieurs lectures nouvelles de papyrus parisiens.

Quatre papyrus de Paris sont édités à nouveau par J. P. Mahaffy et J. G. Smyly, *On the Flinders Petrie papyri*, t. III (1905), pp. 40-41 [Louvre 10393 et 10394], pp. 45-43 [Pap. Paris 63, texte et traduction] et pp. 339-347 [Pap. Paris 66 d'après la copie de Wilcken].

Les papyrus 32, 43-49 et 58-60 de Paris sont réédités par St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906 et 2<sup>e</sup> éd., 1911), *passim*, ainsi que le papyrus Louvre 10394 (éd. de 1906, n. 43 = 2<sup>e</sup> éd., n. 52).

R. de Ruggiero, *Studi storici*, I (1908), pp. 175-176, étudie le papyrus 43 de Paris.

Le papyrus 68 de Paris est republié avec corrections par U. Wilcken, *Abhandl. Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, XXVII (1909), pp. 807-821.

Un papyrus inédit du Louvre mentionnant un ἡγούμενος; Γερμανικιστῆς; οὐσί(ς) est cité par Wilcken *apud* Rostowzew, *Studien zur Geschichte des römischen Kolonates*, p. 121.

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, VIII (1908), nn. 717-736, 792, 794-797, 800-802, 810, 814, 835-839, 841, 865-874, 898-943, 1092-1120, 1157-1158 publie 123 petits documents byzantins du Louvre, tous déjà édités par lui dans les *Denkschriften* de Vienne, à l'exception, semble-t-il, des nn. 841 et 1098.

Des textes inédits (de même époque) figurent en plus grand nombre dans le recueil de fragments byzantins sur la topographie publié par M. Wessely dans un autre volume de ses *Studien zur Palaeographie* (X, 1910), nn. 243-280 et 282-299.

De ces 54 textes nouveaux, 49 sont de petits documents byzantins sans grande importance, mais les nn. 295-299, bien plus intéressants, sont des listes de corvéables memphitès (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) dont le véritable caractère a été reconnu par Wilcken, *Archiv* V (1911), pp. 450-451.

Un papyrus copte du Louvre avec souscription en grec, publié jadis par E. Réville, *Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre* (Paris, 1876. In-4<sup>o</sup>), pp. 98 bis-99, est réédité plus correctement par W. E. Crum, *Koptische Rechtsurkunden* (1912), pp. 138-139, n. 40.

Plusieurs papyrus du Louvre sont republiés d'après les originaux par U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie*, *passim*; ce sont les papyrus Par. 60 bis [= Wilcken, t. I, n. 30], 69 [= 41], 66 [= 385], 48 bis [= 499]; 7 [= Mitteis, t. II, n. 225], 13 = 280]; on trouve dans le même recueil le papyrus Louvre 10394 [Wilcken,

t. I, n. 10], déjà édité dans *Archiv*, I, p. 318. le papyrus Louvre 10632 [Wilcken, t. I, n. 167], édité par S. de Ricci, *Archiv*, II, p. 519. un ostrakon du Louvre [= Wilcken, t. I, n. 292], déjà donné dans les *Ostraka* de Wilcken (n. 801), et un ostrakon inédit du Louvre, n. 9004 [= Wilcken, t. I, n. 413].

PAPYRUS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

O. Hirschfeld, *Kleine Schriften* (Berlin, 1912. In-8°), pp. 616-623. Nouvelle édition d'un papyrus d'Akhmim à la Bibl. nat. (= *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1892, pp. 817-824).

Un fragment d'homélie tiré d'un papyrus inédit d'Akhmim à la Bibl. nat. (Suppl. gr. 1009, cf. *REG.*, XV, p. 449) est publié par C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 193-195; cf. les remarques d'U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), p. 279.

\* A. Dieterich, *Eine Mithrasliturgie*, 2<sup>e</sup> éd. (Leipzig, Teubner, 1910. In-8°), x-248 pp.

Nouvelle édition de cette célèbre étude sur le grand papyrus grec magique de la Bibliothèque nationale.

CR. par G. C. Fiske, *Class. philol.*, V (1910), pp. 382-384; C. Fries, *Orientalische Literatur-Zeitung*, XIII (1910), col. 224-225; Fr. Granger, *Class. rev.*, XXVI (1912), pp. 190-193; cf. encore G. Hornýánsky, *Egyeletes philologiai közlöny*, XXXII (1908), pp. 61-64; D. Bassi, *Riv. di filol.*, XXXIII (1905), pp. 169-171; S. Reinach, *Un prétendu rituel mithriaque*, dans *Rev. arch.*, III (1904), p. 154; W. Caland, *Museum* XII (1905), col. 300-201; W. Crönert, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 99-101.

Des extraits du même papyrus sont donnés par R. Wünsche, *Aus einem griechischen Zauberpapyrus* (Bonn, Marcus et Weber, 1911. In-8°), 31 pp. (70 pl.) [Pasc. 84 des *Kleine Texte*...]. — Cf. les CR. de A. S. Pease, *Class. philol.*, VII (1912), pp. 514-515; K. Preisendanz, *BPW.*, XXXII (1912), col. 452-457 (variantes d'après sa collation); G. W., *Hist. Jahrb.*, XXXIII (1912), p. 635; C. O. Zuretti, *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 617-618.

D'autres passages sont publiés par C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 183-190. et la disposition matérielle des feuillettes est examinée, non sans perspicacité, par K. Preisendanz, *Zum Pariser Zauberpapyrus der Bibl. nat. suppl. gr. 574*, dans *Philologus* LXVIII (1909), pp. 575-577. Un autre mémoire sur ce papyrus est celui de Bruno Kuster, *De tribus carminibus papyri Parisinae magicæ* (Königsberg, Hartung, 1911. In-8), 126 pp. [Diss.].

Une page du papyrus d'Avitus (Bibl. nat., lat. 8913) est reproduite par Fr. Stefens, *Latéinische Paläographie*, Suppl., pl. 9 (= 2<sup>e</sup> éd., 1909, pl. 24).

Le papyrus à miniatures Suppl. gr. 1294 de la Bibliothèque nationale est décrit d'après l'original par J. Strzygowski, *Denkschr. Akad. Wien*, LI, 2 (1905), p. 174.

Le Papyrus 17 de Paris a été collationné de nouveau avec grand soin par U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), p. 217, note 1.

U. Wilcken, *Chrestomathie*, t. I, n. 392, publie, d'après sa copie, le texte inédit d'un papyrus de la Bibliothèque nationale [Suppl. gr. 910] que j'avais signalé *REG.*, XV, p. 449, d'après une planche de la *Paléographie* de Silvestre (où il s'en



trouvait un fac-simile sans transcription) ; dans le même recueil (t. I, n. 81) il réédite un des papyrus d'Akhmin de la Bibliothèque nationale, publié jadis par lui-même, *Hermes*, XXIII, p. 593.

Léopold Delisle, *Cujas déchiffreur de papyrus*, dans *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910. In-4, pp. 486-491).

Détails fort curieux sur le déchiffrement par Cujas de deux papyrus mérovingiens : la donation de Hildëvara, aujourd'hui perdue, qui se trouvait chez Catherine de Médicis, et la *Charta plenariae securitatis*, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Léopold Delisle, avec l'érudition si précise qu'on admire dans tous ses travaux, a retracé l'histoire de ces deux documents.

Henri Omont, *Diplômes carolingiens, bulle du pape Benoît VIII sur papyrus et autres documents concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon en Catalogne (843-1017)*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LXV (1904), pp. 364-389.

Texte d'une précieuse bulle sur papyrus (8 janvier 1017) en faveur de l'abbaye de Camprodon, récemment acquise par la Bibliothèque nationale (nouv. acq. lat. 2580) en même temps qu'une copie sur parchemin presque contemporaine (nouv. acq. lat. 2579, f. 15). Elle figure dans les *Regesta* de Jaffé-Wattenbach sous le n. 4019 (3068) ; le texte en a été publié jadis dans P. de Marca, *Marca hispanica*, (1688, col. 1002-1004), puis par Coqueelines, *Bullarum... amplissima collectio* (1739), t. I, p. 325 et enfin dans Migne, *Patrologia latina*, t. CXXXIX, col. 1613-1616.

M. Omont, qui avait signalé cette bulle dans le *Journal des savants*, 1903, pp. 635-638) : *Bulle sur papyrus du pape Benoît VIII (1017) récemment acquise pour la Bibliothèque nationale*, a profité de cette occasion pour cataloguer les bulles sur papyrus parvenues jusqu'à nous, au nombre de 23 : *Bulles pontificales sur papyrus, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LXV (1904), pp. 573-582.

Aux Archives nationales est conservé le premier papyrus grec qui soit venu en France : c'est une lettre mutilée de l'empereur Michel II à Louis le Débonnaire (environ 825-835). Ce précieux document a été minutieusement étudié dans un travail qui dispense de toute la bibliographie antérieure, par H. Omont, *Lettre grecque sur papyrus émanée de la chancellerie impériale de Constantinople et conservée aux Archives nationales*, dans *Revue arch.*, XIX (1892), pp. 384-393 et pl. XII-XIII. Il vient de faire l'objet d'un nouveau mémoire de K. Brandt, *Der byzantinische Kaiserbrief aus St. Denis und die Schrift der frühmittelalterlichen Kanzleien*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, I (1907-1908), pp. 5-86 et pl. I-IV.

#### PAPYRUS DE MORGAN

Il y a vingt-cinq ans, M. Jacques de Morgan, débarqué pour quelques heures à Port-Saïd, recueillit chez un Arabe de cette ville un petit lot de papyrus grecs. C'est de cette collection, inconnue jusqu'ici de tous les spécialistes, que M. Bernard Haussoullier a tiré un intéressant document : *Requête d'un vétéran*, dans *Florilegium Melchior de Vogüé* (Paris, 1909. In-8), pp. 283-286 et pl. en simili. Cette pétition (201/202 ap. J.-C.), qui provient du Fayoum, est le seul texte qui fasse connaître le prénom du préfet d'Égypte Quintus Maecius Laetus. C'est d'après



une communication de M. Haussoullier que ce papyrus avait été cité par M. Paul Meyer (*Beitr. zur alten Gesch.*, I, 1901, p. 478) et par moi-même (*Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXIV, 1902, p. 100, n. 70). Il a été reproduit en dernier lieu par Wilcken, *Chrestomathie*, t. 1, n. 464 (cf. Wilcken, *Archiv*, V, 1911, pp. 433-435).

B. Haussoullier, *Lettre de Ptolémée à Diodora* dans *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910. In-4), pp. 281-284 et pl.

Jolie lettre d'un frère à sa sœur (env. 200 ap. J.-C.) tirée de la même collection (cf. Wilcken, *Archiv*, V, 1911, pp. 432-433).

### PAPYRUS THÉODORE REINACH.

*Papyrus grecs et démotiques recueillis en Egypte et publiés par Théodore Reinach, avec le concours de MM. W. Spiegelberg et S. de Ricci* (Paris, Leroux, 1905. In-8), iv-243 pp., 17 pl. en phototypie.

Le premier recueil de papyrus publié en France depuis 1865.

Le volume débute par une réédition revue et augmentée (pp. 1-12 et 239) de l'ostrakon en prose rythmée publiée peu avant dans les *Mélanges Perrot* (pp. 291-296) et dont le texte avait été entre temps reproduit, avec d'ingénieuses conjectures, par O. Crusius, *Herondae mimiami*, ed. IV minor (Leipzig, Teubner, 1905. In-12), pp. 126-127.

1. (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ?). *Iliade*, XIX, 41-51.

2. (II<sup>e</sup> s. av. J. C. ?). Fragment d'un traité médical. Du même papyrus que Rylands 21 et, ainsi que l'a reconnu Kalbfleisch (*Berl. klass. Texte*, III, p. 10), que Berlin 9770.

3. (1<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Fragment mythologique en prose.

4. (II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ?). Fragment littéraire en prose.

5. (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Fragment relatif à la  $\alpha\theta\acute{\iota}\rho\iota\sigma\iota\varsigma$ . Du même papyrus que Berlin 9869 (*Berl. klass. Texte*, II, p. 55).

6. (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment astrologique en prose.

7-40. Dossier important de documents ptolémaïques, presque tous des prêts de blé et tous au nom d'un certain Dionysios fils de Kephala qui, de 140 à 100 av. J.-C., vivait à Akoris (Tehneh), d'où provient sans doute le dossier.

Deux autres documents du même lot sont à Petrograd dans la collection N. de Likhatschell.

La pièce la plus importante est une pétition au roi (141 av. J.-C. ?) soumise dès le 17 juin 1904 à l'Académie des Inscriptions (*C. R. Acad. Inscr.*, 1904, p. 363).

41. (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Lettre.

42. (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Vente faite à Theadelphia.

43. (102 ap. J.-C.). Bail d'une maison à Ibiôn Kômé.

44. (104 ap. J.-C.). Sentence d'un juge arbitre.

45. (177 ap. J.-C.). Reçu d'impôt.

46. (189 ap. J.-C.). Bulletin de recensement ( $\acute{\iota}\rho\omicron\gamma\omicron\varphi\alpha\tau\acute{\iota}$ ).

47. (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Pétition au préfet.

48. (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Lettre.

49. (215 ap. J.-C.). Bulletin de recensement d'Antinooupolis.

50. (env. 240 ap. J.-C.). Fragment de stipulation.

51. (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Pétition mentionnant le préfet Aurelius Proculus.  
 52-53. Quatre lettres de la correspondance d'Héroneinos dont le gros est à Florence.

56-58. Lettres privées.

Pp. 171-214. Publication par W. Spiegelberg avec traduction et commentaire de 7 papyrus démotiques faisant partie du dossier de Dionysios fils de Képhas. Tous, sauf un, présentent de courts enregistrements en grec.

Travaux parus sur les **Papyrus Reinach** :

- U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 521-528.  
 R. Dareste, *Journ. des savants*, 1903, pp. 506-507.  
 Fr. W. von Bissing, *DLZ.*, XXVI (1905), col. 2523-2524.  
 U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Gött. gel. Anz.*, CLXVII (1905), pp. 712-717.  
 F. Blass, *LZ.*, LVI (1905), col. 1547-1548.  
 F. Cumont, *Rev. instr. publ. Belg.*, XLVIII (1905), p. 377.  
 L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVI (1905), pp. 487-490.  
 P. Viereck, *BPW.*, XXVI (1906), col. 33-39.  
 P. Jouguet, *Rev. crit.*, LXI (1906), pp. 103-111.  
 G. Vitelli, *I papiri pubblicati da T. Reinach*, dans *Atene e Roma*, VIII (1905), col. 219-226.  
 W. Crönert, *WKP.*, XXIII (1906), col. 396-399.  
 W. M. Müller, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, IX (1906), col. 100-101.  
 X..., *Amer. Journ. philol.*, XXVII (1906), pp. 106-107.  
 F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 477 et 500-501 [textes littéraires].  
 C. Wessely, *Anzeiger Akad. Wien*, XLIII (1906), p. 39. [Rein. 52-53].  
 Bouché-Leclercq, *C. R. Acad. Inscr.* (1905), pp. 391-393.  
 Fr. G. Kenyon, *Class. rev.*, XX (1906), pp. 54-56.  
 W. Crönert, *Notes sur les papyrus Th. Reinach*, dans *Rev. ét. gr.*, XX (1907), pp. 358-363.  
 Schlossmann, *Nachträglich zu Persona und πρόσωπον* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906), pp. 358-359 [Rein. 56].  
 U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Rein. 49 [= Wilcken, t. I, n. 207], 57 [= 390], 56 [= 419], 7 [= Mitteis, t. II, n. 16], 18-19 [= 26-27], 44 [= 82], 44 [= 132], 20 [= 133], 30 [= 139], 26 [= 164].  
 A. S. Hunt, *Rylands papyri*, t. I, p. 30 [Rein. 5].  
 E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, VIII (1905), pp. 133-137.  
 J. Strykowski, *Denkschr. Akad. Wien*, LI, 2 (1905), p. 177, fig. 27 [Rein. pl. I, dessin].  
 D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, nn. 137\*, 139\*, 180\*, 227\*, republie Rein. 52, 53, 54 et 55.

#### COLLECTIONS PARTICULIÈRES

Deux missions successives en Egypte (1905 et 1909) m'ont permis d'acquérir une quantité considérable de papyrus grecs, démotiques et coptes. Ces fragments appartiennent aujourd'hui en partie à l'Académie des Inscriptions, en partie à M. Théodore Reinach, qui se propose, je crois, de les abandonner plus tard à une collection publique parisienne.

J'ai publié sur le champ (*C. R. Acad. Inscr.*, 1903, pp. 160-168, cf. p. 152) un feuillet important (collection Th. Reinach) contenant au recto le procès-verbal d'une séance du sénat d'Antinoopolis (vers 165 ap. J.-C.) qui nous apprend que le code de cette ville était fondé sur celui de Naukratis; au verso lettre d'un épistratège (159 ap. J.-C.) au stratège du nome Lykopolite, sur l'immunité financière des Antinoïtes. (Cf. les excellentes corrections de Wilcken, *Archiv*, III, 1906, pp. 534-536; Wilcken, *Chrestomathie*, t. I, nn. 27-28.)

Parmi les fragments que j'ai acquis pour l'Académie (*C. R. Acad. Inscr.*, 1905, pp. 210, 218, 394) figurent quelques bribes de l'*Odyssée* (XVII, 200-209, 228-234, 301-308, 324-332, sur un parchemin du IV<sup>e</sup> siècle (*Fragments du chant XVII de l'Odyssée sur un parchemin de Lykônopolis*, *ibid.* pp. 215-217; cf. p. 211 et WKP., XXII, 1905, col. 671). D'autres documents sont énumérés dans mon *Rapport sur une mission en Egypte*, *ibid.*, pp. 397-405.

Qu'on me permette de citer: une soixantaine de feuillets carbonisés de Ménès (rôles d'impôts du règne de Marc-Aurèle; de nombreux contrats byzantins trouvés à Assiout *Αρζωνπόλις*; de papyrus démotiques (fragments de contrats de Pathyris, fragments du papyrus moral de Leyde et du roman de Petoubastis, ces derniers publiés depuis par M. Spiegelberg); quelques contrats d'Oxyrhynchus (fiche de recensement nommant le préfet d'Egypte Furius Victorinus: cf. Chr. Huelsen, *Ausonia* II, 1907, p. 73; des parties d'un traité en grec des homonymes de la langue latine; de nombreux petits fragments littéraires, la plupart sans importance; un petit morceau d'un ms. glosé du Digeste (VI<sup>e</sup> siècle); deux bribes de la correspondance d'Hérônéinos publiées par D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, pp. 251-252, nn. 258\* et 271<sup>o</sup>.

Les mss. coptes provenant de ma mission sont énumérés par moi *C. R. Acad. Inscr.*, 1906, pp. 209-211; un des mss. démotiques est étudié par N. Giron, *ibid.*, 1908, pp. 29-36.

Au cours d'une deuxième mission en Egypte, entreprise aux frais du duc de Leubat (1908-1909), j'ai recueilli encore quelques papyrus (*C. R. Acad. Inscr.*, 1908, p. 804 et 1909, p. 128).

Un fragment de papyrus hébraïque de la collection Clédat à Périgueux est analysé par Clermont-Ganneau, *C. R. Acad. Inscr.*, 1905, p. 311.

Huit colonnes de comptes ptolémaïques, tirées d'un papyrus vu jadis par moi chez le Major T. Lyons Fraser à Paris, sont publiées par S. de Ricci, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 56-57 et pl.

#### FOUILLES FRANÇAISES EN ÉGYPTE

Mon dernier *Bulletin* (*REG.*, XVIII, pp. 345-351) donnait les indications nécessaires sur les fouilles françaises de 1902 à 1904. De 1905 à 1912, nos nationaux n'ont fait que peu de fouilles papyrologiques.

L'exploration de Tehneh a été continuée avec diligence en 1907-1908 par M. Lesquier. (J. Lesquier, *Fouilles à Tehneh*, 1908, dans *Bull. Inst. fr. arch. or.* VIII, 1911, pp. 113-133 et 11 pl.).

M. Gayet a fouillé avec sa persévérance habituelle Antinoou et ses environs, et cela pendant plusieurs hivers. (Cf. S. de Ricci, *REG.*, XX, 1907, pp. 105-106).

Plus importantes, et de beaucoup, ont été les recherches entreprises à Eléphantine par M. Clermont-Ganneau qui, dès 1906, accompagné par M. Clédat, commença le déblaiement du flanc nord-est du kôm. Sur ces fouilles, nous n'avons encore que peu de détails (*C. R. Acad. Inscr.*, 1907, pp. 132, 171, 201-203; 1908, pp. 100 et 127); M. J. Lagrange. *Les fouilles d'Eléphantine*, dans *Rev. biblique*, V (1908), pp. 260-267; Clermont-Ganneau, *Jehovah à Eléphantine*, dans *Le Temps*, 29 oct. 1907 [= *Rev. arch.*, X, 1907, pp. 432-439].

Les fouilleurs espéraient trouver des papyrus araméens; ils ont dû se contenter d'ostraka araméens (près de deux cents) et grecs; mais ils ont aussi recueilli des fragments importants d'inscriptions bilingues gréco-égyptiennes, analogues aux pierres célèbres de Rosette et de Canope (ces fragments sont encore inédits).

En 1907-1908 et en 1908-1909 M. Clédat eut pour successeur un assyriologue, M. Gautier: en 1910-1911 nous retrouvons M. Clédat à Eléphantine.

G. Lefebvre et L. Barry, *Rapport sur les fouilles exécutées à Tehneh en 1903-1904* dans *Annales du service des antiquités*, VI (1905), pp. 141-138.

Dans les décombres d'un kôm « nous recueillîmes une assez belle collection de papyrus. Les textes grecs sont malheureusement la minorité; la majorité est formée de documents rédigés en copte sahidique, présentant des traces de particularités dialectales; ce sont des contrats, des lettres, des sermons. Nous avons trouvé aussi des fragments de manuscrits sur parchemin et un certain nombre d'ostraka coptes ». Rien de tout cela n'est encore publié.

Cf. sur ces mêmes fouilles [Lefebvre et Barry], *Fouilles de Tehneh en 1903-1904*, dans *Bull. Soc. arch. Alex.*, VII (1904), pp. 46-47; Homolle, *C. R. Acad. Inscr.*, 1904, pp. 338-339.

#### PAPYRUS DE LILLE

Dans mon précédent *Bulletin* (*REG.*, XVIII, 1905, pp. 346-349), j'ai analysé les premières publications de MM. Jouguet et Lefebvre sur les papyrus sortis de leurs fouilles du Fayoum. Depuis lors, plusieurs mémoires isolés et une partie considérable de la publication définitive ont été donnés au public studieux.

Pierre Jouguet, *Papyrus de Ghoran, fragments de comédies*, dans *Bull. de corr. hell.*, XXX (1906), pp. 103-149.

Fragments assez longs (fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.) de deux comédies, peut-être de Ménandre, que l'éditeur publie, restitue et traduit, avec l'assistance de MM. Croiset et Blass.

Depuis leur première publication, ces fragments, que M. Jouguet avait d'abord fait circuler en textes polycopiés et qu'il avait même communiqués à l'Académie des Inscriptions (*Comptes-rendus*, 1906, p. 208; cf. aussi *Bull. crit.*, XI, 1905, pp. 36-37), ont été l'objet d'une étude minutieuse par A. Körte, *Die Komädienspapyri von Ghoran*, dans *Hermes*, XLIII (1908), pp. 38-57 (discute l'attribution à Ménandre).

Pierre Jouguet et Gustave Lefebvre, *Papyrus de Magdola* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8), pp. 281-288.

Pétition au roi (221 av. J.-C.) relative à une agression.

Ce papyrus est réimprimé dans les *Papyrus grecs* [II, n. 42] ainsi que dans

L. Mitteis, *Chrestomathie*, II, n. 8; cf. encore U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), pp. 176-177.

Pierre Jouguet et Jean Lesquier, *Plan et devis de travaux de l'an 27 de Ptolémée Philadelphie*, dans *C. R. Acad. Inscr.*, 1906, pp. 433-441 (cf. pp. 307-308).

Papyrus de 239-248 av. J.-C., montrant qu'à cette époque le *naubion* était un cube de deux coudées de côté. Ce papyrus est republié dans les *Papyrus grecs*, [I, n. 1], ainsi que les deux textes analysés par Bouché-Leclercq, *C. R. Acad. Inscr.*, 1908, pp. 27-28.

*Institut papyrologique de l'Université de Lille. Papyrus grecs publiés sous la direction de Pierre Jouguet, avec la collaboration de Paul Collart, Jean Lesquier et Maurice Xoual* Paris, E. Leroux. 1907-1912. 2 vol. in-4).

Il a paru, à l'heure actuelle, de cette publication importante, trois fascicules; les deux premiers (1907-1908 : 132 pp. du premier volume et un gros fascicule de 222 pp. du volume second qui, bien que portant l'indication « tome II, fascicules II, III et IV », contient en réalité tout ce qui a encore vu le jour de ce volume.

Le second volume contient la réédition des quarante pétitions dites *Papyrus de Magdola*, publiées en 1902 et 1903 dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, plus celle éditée dans les *Mélanges Nicole*.

Les papyrus insérés dans le premier volume sont, par contre, inédits et sont tous des documents ptolémaïques du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le plus ancien étant de 260 et le plus récent de l'an 218. En voici la liste :

1. Plan et devis de travaux.
2. Arpentage de terres.
3. Correspondance du basilicogrammate.
4. Correspondance de Lamiskos, ὁ ἐπὶ τῆς συντάξεως, au sujet des clérouques.
5. Ordres de distribution de semences.
6. Déclaration relative à un vol (προσάγγελμα).
7. Pétition au roi au sujet d'un emprisonnement arbitraire.
8. Pétition (ὑπόμνημα) d'un cultivateur royal au stratège (?).
9. Pétition (ὑπόμνημα) à l'économiste, adressée par un fermier du monopole de l'huile.
10. Dénombrement et comptes.
11. Lettre relative aux pastophores.
- 12-17. Lettres envoyées ou reçues par Aristarchos (relatives aux comptes des sitologues).
18. Ordre de paiement en blé.
19. Reçu délivré par un sitologue.
20. Comptes d'un sitologue.
- 21-24. Reçus donnés par des naoclères qui transportaient des grains.
25. Comptes de transport par eau.
26. Lettre privée.
27. Liste de noms.
28. Procès-verbal d'un tribunal.
29. Recueil de lois relatives aux esclaves. N'est-ce pas un exercice de rhétorique ?



Tous ces papyrus proviennent des fouilles de M. Jouguet dans le sud du Fayoum

Travaux parus sur les Papyrus de Lille, t. I-II :

- My, *Rev. crit.*, LXV (1908), pp. 284-285 et LXVII (1909), pp. 424-425.  
 J. Maspero, *ibid.*, LXXIV (1912), p. 387.  
 A. S. Hunt, *Class. quarterly*, I (1907), p. 324.  
 P. Viereck, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 290-294 et XXIX (1909), col. 577-579.  
 J. P. Waltzing, *Bull. bibl. Mus. belge*, XI (1907), pp. 392-393.  
 C. E. Ruelle, *Bull. crit.*, XIII (1907), pp. 443-444 et XIV (1908), pp. 441-442.  
 C(rönert), *LZ.*, LVIII (1907), col. 1121-1123.  
 M. Croiset, *Journ. des savants*, 1912, pp. 411-412.  
 L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), p. 380 et XXIX (1908), pp. 469-470  
 Bruno Keil, *Papyrus de Lille n° 1*, dans *BCH.*, XXXII (1908), p. 188-203.  
 P. Kretschmer, *Glotta*, II (1910), pp. 332-333.  
 G. Glotz, *Rev. ét. gr.*, XXI (1908), pp. 105-106.  
 E. Cahen, *ibid.*, XXII (1909), pp. 357-358.  
 U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 217-228.  
 X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVIII (1908), p. 159.  
 E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, IX (1907), pp. 140-142.  
 C. O. Zaretti, *Boll. di filol. class.*, XIX (1912-1913), pp. 73-75.  
 E. von Druffel, *Papyrus Magdola 38 + 6*, dans *Philologus*, LXXI (1912), pp. 272-277 (Montre que les papyrus 6 et 38 du t. II appartiennent à un seul et même document).  
 Bouché-Leclercq, *C. R. Acad. Inscr.*, 1908, pp. 27-28.  
 B. Haussoullier, *ibid.*, 1912, p. 367.  
 B. Haussoullier, *Le papyrus 29 de Lille*, dans *Rev. de philol.*, XXXIV (1910), pp. 125-133.  
 S. Reinach, *Rev. arch.*, XX (1912), p. 311.  
 C. Wessely, *WKP.*, XXVI (1909), col. 95-96.  
 St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae*, 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 16-17 et 31, reproduit Lille I, 17, 15 et 25.  
 U. Wilcken et Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Lille I, 49 [= Wilcken, t. I, n. 164], 23 [= 189], 27 [= 199], 3 [= 301], 14 [= 335], 4 [= 336], 7 [= Mitteis, t. II, n. 48], 29 [= 369]; Lille II, 35 [= Wilcken, t. I, n. 56], 2 [= 101], 36 [= 305], 28 [= 338], 37 + 41 [= 442], 23<sub>a</sub> [= Mitteis, t. II, n. 9], 21 [= 10], 18 [= 11], 33 [= 19], 12 [= 130], 14 [= 224], 29 [= 366].  
 U. Wilcken, *Die angebliche Abdankung Energetes I* dans *Beiträge zur alten Geschichte*, IV (1904) p. 386 (correction importante à P. Lille II, 14).  
 U. Wilcken, *Zu den Magdola-Papyri*, dans *Archiv*, IV (1907) pp. 47-53 (Résultats importants de sa propre collation des originaux).  
 J. P. Mahaffy, *Magdola-papyri*, XXXVII and XI, *ibid.* pp. 56-59.  
 Egon Weiss, *ibid.*, pp. 80-81.  
 Th. Reinach, *Les Juifs d'Alexandronèse*, dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8), pp. 451-459 et pl. en phototypie [Restitution de Lille II, 35].  
 Sur l'ostrakon de Thèbes avec un texte en vers, publié par Jouguet et Lefebvre (*Bull. de corr. hell.*, XXVIII, 1904, p. 201), cf. F. Leo, *Versificierte Erzählung au*

*einem Ostrakon aus Theben*, dans *Hermes*, XL (1905), pp. 159-160; H. J. Polak, *Varia* dans *Mnemosyne*, XXXIV (1906), pp. 331-335; F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 486, 487; Th. Reinach, *Note sur un ostrakon de Thèbes*, dans *Bull. de corr. hell.*, XXIX (1905), pp. 257-258 et 574-575; X., *Ein interessantes Ostrakon*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1905, II, pp. 38-39; O. Crusius, *Aus antiken Schulbüchern*, dans *Philologus*, LXIV (1905), pp. 142-146.

## PAPYRUS DE LYON

Le papyrus Nolot, dont on trouvera la bibliographie dans un précédent *Bulletin* (*REG.*, XV, 1902, pp. 453-454), est publié par W. E. Crum, *Koptische Rechtsurkunden* (1912), p. 252, n. 77.

## PAPYRUS DU PUY

Le Musée Crozatier au Puy (Haute-Loire) possède deux fragments de papyrus latins du moyen-âge. M. Prou y a reconnu :

- 1° Un fragment d'une bulle de Silvestre II (23 nov. 999) dont la partie inférieure est depuis 1875 à la Bibliothèque Nationale (Nouv. acq. lat. 2507);
- 2° Un fragment d'une bulle de Léon IX (1052) publiée intégralement dans la *Gallia Christiana*, t. II, *Instr.*, col. 228, n° VIII.

Ces deux fragments semblent être décrits dans un inventaire des archives de la cathédrale du Puy rédigé au xviii<sup>e</sup> siècle et cité par L. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXVII (1876), p. 109; cf. M. Prou, *Deux fragments de bulles sur papyrus au Musée du Puy*, *ibid.*, LXIV (1903), pp. 577-578, facs.

## PAPYRUS DE MARSEILLE

Le beau papyrus d'Isocrate que possède le Musée de Marseille (Bibliographie dans *REG.*, XV, 1902, p. 454) a été utilisé à nouveau pour l'édition d'E. Drerup, *Isocratis opera omnia*, t. I (Leipzig, 1906. In-8°), pp. iv-v.

## PAPYRUS DE STRASBOURG

Fr. Preisigke, *Ein Sklavenkauf des 6 Jahrhunderts* (*P. gr. Str. Inv. Nr. 1404*) dans *Archiv*, III (1905), pp. 415-424.

Très long contrat byzantin (161 lignes) provenant d'Hermoupolis et dont le déroulement a présenté de grandes difficultés.

U. Wilcken, *Aus der Strassburger Sammlung*, dans *Archiv*, IV (1907), pp. 115-147.

Texte de 6 documents de la collection de Strasbourg, savoir :

1168 (258 ap. J.-C.). Procès-verbal d'une séance du sénat d'Antinoou.

31-32 (194 ap. J.-C.). Actes officiels du nome de Nesyt dans le Delta. Republié dans Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 52.

87 (168 ap. J.-C.). Pétition relative au patrimoine d'une famille d'Hermoupolis.

1108 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Rapport au stratège par les inspecteurs des pâtures.

137 (139 ap. J.-C.). Travail exécuté aux digues.

203 (15 ap. J.-C.). Ostrakon de Thèbes.

C. R. Gregory, *Textkritik des neuen Testaments*, III (1909), pp. 1085-1086, P. 6. Publie, d'après une copie d'Euting, un passage évangélique (Év. Joh. XI, 45) déchiffré sur le papyrus Kopt. 351 + 335 de la Bibliothèque de Strasbourg.

Sous l'impulsion de MM. Preisigke et Spiegelberg, la *Wissenschaftliche Gesellschaft* de Strasbourg avait acquis quelques papyrus grecs et démotiques. Toute une petite série du règne d'Évergète II, provenant de Pathyris, a été publiée dans une élégante brochure due à la collaboration d'Otto Gradenwitz, Friedrich Preisigke et Wilhelm Spiegelberg, *Ein Erbstreit aus dem ptolemäischen Ägypten, griechische und demotische Papyri der Wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg i. Els.* (Strasbourg, Trübner, 1912, in-4°) 62 pp. et 4 pl. (6 nk) [= *Schriften der Wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg*, t. XIII].

Ces papyrus font partie du lot découvert vers 1892 et se rattachent à un dossier dont d'autres pièces se trouvent dans Grenfell, Greek papyri I, n. 17, dans les *B. G. U.* 992, à Giessen (I, 36 et 37) et à Heidelberg. Des documents conservés à Strasbourg, un seul est en grec, les autres en démotique.

Cf. les CR. de J. Partsch, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXIII (1912), pp. 613-616; Egon Weiss, *LZ.*, LXIII (1912), col. 996-997; A. Wiedemann, *WKP.*, XXIX (1912), col. 912-914; P. Koschaker, *BPW.*, XXXII (1912), col. 1710-1714; G. Maspero, *Rev. crit.*, LXXIV (1912), pp. 324-325.

Friedrich Preisigke, *Griechische Papyrus der Kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg im Elsass*, t. I, fasc. 1-2 (Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 1906-1907. In-4°) et fasc. 3 (Leipzig, Hinrichs, 1912, In-4°), 252 pp., 14 pl. et 63 facs. dans le texte.

Ce recueil de 80 papyrus de la collection de Strasbourg fait grand honneur à la diligence et à la scrupuleuse exactitude de son éditeur. Si l'on n'y rencontre que peu de textes d'un intérêt capital, on ne saurait s'en prendre à M. Preisigke, qui a admirablement mis en valeur les documents qu'il était appelé à déchiffrer.

Il n'est pas inutile de rappeler que la collection de Strasbourg appartenait, avant la guerre, pour une partie à l'Université de cette ville, mais pour une autre partie à la *Wissenschaftliche Gesellschaft* fondée en 1906 et membre, elle aussi, pour son propre compte du *Papyruskartell* allemand.

Les documents publiés sont tous d'époque romaine ou byzantine; le plus ancien (n. 79) est une vente d'esclave faite à Syène, l'an 15 d'Auguste.

Parmi les autres textes, je signalerai surtout le n. 22, contenant trois documents juridiques fort curieux : un rescrit de Septime Sévère et Caracalla (déjà connu par *B. G. U.* 267) et une décision du préfet d'Égypte Subatianus Aquila (l'un et l'autre concernant la *longi temporis praescriptio*) et une décision du préfet *Mettius Rufus* relative à l'*usucapio*.

Un papyrus magique (n. 39) me paraît être une falsification moderne, quoi qu'en pense l'éditeur. Je ne puis, sur ce point, que confirmer d'une façon formelle l'opinion émise par Kenyon, Schubart et Wilcken. (Sur des falsifications de ce genre, cf. une note de F. Zucker, *Moderne Fälschungen auf Papyrus*, dans *C. R. du Congrès internat. d'arch. class.*, Le Caire, 1909, pp. 240-241).

Articles parus sur les papyrus de Strasbourg :

U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 251-267.

P. Viereck, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 136-139 et 1617-1621.

W. Schubart, *LZ.*, LVIII (1907), col. 274-275 et LIX (1908), col. 407-408.

G. Vitelli, *Noterella paleografica*, dans *Studi ital. di filol. class.*, XVII (1909), p. 172 [Str. 52].

L. Wenger, *Gött. gel. Anz.*, CLXIX (1907), pp. 313-321 et CLXXI (1909), pp. 301-311.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), p. 390, XXIX (1908), pp. 465-468, XXX (1909), pp. 404-405 et XXXIII (1912), p. 644-645.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Strab., Preisigke n. 42 [= Wilcken, t. I, n. 210], 41 [= Mitteis, t. II, n. 93], 20 [= 94], 30 [= 364], 22 [= 374]. — Ils republient aussi les un. suivants de l'inventaire : 60 [= Wilcken, t. I, n. 77 = *Archiv*, II, p. 4]; 1105 [= Wilcken, t. I, n. 89 = *Archiv*, II, p. 140]; enfin Wilcken [t. I, nn. 308 et 412] édite pour la première fois deux ostraka de Strasbourg, dont l'un relatif au voyage d'Hadrien en Égypte.

P. M. Meyer, *Klio*, VII (1907), pp. 131-137 [Str. 22].

D. Comparetti, *Papiri Fiorentini II*, pp. 85-86, n. 134\*\* [Str. 32].

C. H. Becker, *Papyri Schott-Reinhardt I* (Heidelberg, 1906. In-4) pp. 105-113.

Texte de 12 papyrus bilingues grecs-arabes provenant de la trouvaille d'Aphroditô et tous sortis des bureaux de Korra fils de Sharik.

U. Wilcken, *Der Anonymus Argentinensis*, dans *Hermes*, XLII (1907), pp. 374-418. S'efforce de prouver que le texte de ce fragment célèbre n'est pas extrait d'un historien, mais que c'est tout bonnement et simplement un commentaire sur le *Contre Androtion* de Démosthène. M. Wilcken republie le papyrus d'après sa propre collation, qui modifie sur beaucoup de points les lectures antérieures et par suite les restitutions de M. Keil.

R. Laqueur, *Die litterarische Stellung des Anonymus Argentinensis*, dans *Hermes*, XLIII (1908), pp. 220-228. Conteste à M. Wilcken une partie de sa thèse : l'ouvrage serait un  $\pi\epsilon\rho\iota$   $\Delta\eta\mu\sigma\theta\acute{\epsilon}\nu\omicron\upsilon\varsigma$ , l'auteur en serait peut-être Didymos.

Cf. encore sur ce texte les travaux suivants :

Comte Ivan Tolstoï, *Anonymus Argentinensis*, dans les *Zapiski de la section classique de la Soc. Imp. russe d'arch.*, V (1908), pp. 253-268 et pl.

Martin L. D'Ooge, *New points in the history of the Acropolis of Athens*, dans *American journal of archaeology*, VII (1903), pp. 81-82.

A. Bauer, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LIII (1902), pp. 491-496.

X., *Ein verkannter Demosthenes-Kommentar*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1907, III, pp. 585-586.

F. Reuss, *Jahresber. Bursian*, CXXVII (1905), pp. 79-80 et CXLII (1909), pp. 78-79.

S. de Ricci, *L'Anonymus argentinensis*, dans *Rev. ét. anc.*, XI (1909), pp. 30-32.

Sur les fragments d'Ulpien publiés par Lenel, cf. W. Kalb, *Jahresber. Bursian*, CXXXIV (1907), pp. 67-70.

Sur le fragment d'Isocrate publié en 1900 par Reitzenstein, cf. E. Drerup, *Isocratis opera omnia*, t. I (Leipzig, 1906. In-8), p. VII; sur l'anthologie figurant au verso du même papyrus, cf. R. Reitzenstein, *Hellenistische Wundererzählungen* (Leipzig, 1906. In-8), pp. 146-148.

Le papyrus démotique 56 de Strasbourg, contrat de mariage avec enregis-



trement en grec (117 av. J.-C.) est publié et traduit par W. Spiegelberg, *Der Papyrus Libbey* (Strasbourg, 1907. In-4), pp. 8-11 et pl. II (cf. Wilcken, *Archiv*, V, 1909, p. 230).

Un des papyrus démotiques de Strasbourg publiés par Spiegelberg est étudié à nouveau par N. Reich, *Eine ägyptische Urkunde über den Kauf eines bebauten Grundstückes, eine philologisch-historische Studie*, dans *Recueil de travaux*, XXXIII (1911), pp. 113-155.

Le papyrus latin publié par Bresslau (*REG.*, XVIII, p. 353) est reproduit en facs. par Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, Suppl., pl. 3 (= 2<sup>e</sup> éd., 1909, pl. 13).

Sur l'ostrakon (chrétien) 669 de Strasbourg, publié en 1901 par Reitzenstein [cf. *REG.*, XV (1902), p. 456], cf. un long article de H. Leclercq, *Prière à la Vierge Marie sur un ostrakon de Louqsor*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, II (1912), pp. 1-32.

Sur le fragment des *Catalogues* d'Hésiode (*REG.*, XIV, 1901, p. 191), cf. A. Rzach, *Hesiodi carmina* (1908), pp. 153-154.

Sur le papyrus araméen de Strasbourg (*REG.*, XVIII, 1905, pp. 353-354), cf. W. Spiegelberg, *Zu dem Strassburger aramäischen Papyrus*, dans *Orientalistische Literatur-Zeitung*, VII (1904), col. 10-11; J. Halévy, *Nouvel examen du papyrus égypto-araméen de la Bibliothèque impériale de Strasbourg*, dans *Rev. sémitique*, XII (1904), pp. 67-78.

#### PAPYRUS DE BRUXELLES

Cf. sur le papyrus cadastral de Bruxelles publié par M. Mayence et moi-même en 1904 :

R. de Ruggiero, *Frammenti di un libro catastale scoperti in un papiro greco d'Egitto* dans *Bullettino dell' Istituto di diritto romano*, XVI (1903), pp. 193-205.

U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), p. 177, et *Chrestomathie*, t. I, n. 236.

Un petit fragment d'un prêt ptolémaïque de Pathÿris, conservé au Musée de Bruxelles, est publié par S. de Ricci, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 53-56.

Quelques papyrus donnés par l'Egypt Exploration Fund au Musée du Cinquantenaire sont énumérés par Grenfell et Hunt, *Oxyrhynchus papyri*, V, pp. 315-319.

Les papyrus démotiques de Bruxelles sont publiés par W. Spiegelberg, *Die demotischen Papyrus der Museés royaux du Cinquantenaire* (Bruxelles, Vromant, 1909. In-4) 32 pp. et VII pl. en phototypie; cf. Ad. Erman, *DLZ.*, XXXI (1910), col. 30-31; W. M. Müller, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, XIII (1910), col. 212-213.

#### PAPYRUS DE LEYDE

U. Wilcken, *Der Traum des Königs Nektonubos*, dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In 8), pp. 579-596.

Réédition du papyrus U de Leyde d'après sa lecture de l'original. Nombreuses et importantes corrections au texte antérieurement admis. Ajouter à la bibliographie très complète que donne M. Wilcken, un renvoi à la nouvelle édition de



Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 4<sup>e</sup> édition (Paris, [1911]. In-8), pp. 306-310; cf. encore G. Maspéro, *Rev. crit.*, LXIV (1907), p. 321; St. Witkowski, *In somnium Nectondbi (Pap. Leid. U) observationes aliquot*, dans *Eos*, XIV (1908), pp. 11-18; J. G. Smyly, *Das Datum des Traumes des Nektanebo*, dans *Archiv*, V (1911), p. 417; St. Wilkowski, *Zum Datum des Traumes des Nektanebos*, *ibid.*, V (1913), p. 573.

U. Wilcken, *Zum Leidensis Z* dans *Archiv*, IV (1907), p. 173. Résultats d'une nouvelle collation de l'original : une demi-douzaine de lectures nouvelles, quelques-unes fort importantes.

Il y a quelques années, j'ai, moi aussi, usé mes yeux sur ce document. L. 10, j'ai cru lire [εωτ[...]]τις μετεπειτα νομοθεσις; mais presque partout je n'ai vu que ce que M. Wilcken y avait vu avant moi. (Cf. aussi Wilcken, *Chrestomathie*, t. I, n. 6).

Dom H. Leclercq dans l'article *Alchimie* du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, fasc. 4 (Paris, Letouzey et Ané, 1904. In-4), col. 1063-1072, étudie les papyrus V, W et X dans leurs rapports avec la magie et l'alchimie.

A. Dieterich, *Papyrus magica Musei Lugdunensis Batavi* dans ses *Kleine Schriften* (Leipzig, 1911. In-8), pp. 1-47. Réédition de son travail de 1888 sur le papyrus V, mais sans le texte du papyrus.

Quelques extraits du papyrus V sont donnés par G. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 190-191.

Les travaux de Griffith et Révillout sur les gloses grecques du papyrus magique démotique de Leyde sont cités plus haut, à propos du papyrus de Londres. On consultera en outre J. De Zwaan, *The meaning of the Leyden Graeco-Demotic papyrus Anast. 65*, dans *Journ. theol. stud.*, VI (1905), p. 418-424.

F. Ll. Griffith et U. Wilcken, *A bilingual sale of liturgies in 136 B. C.*, dans *Zeitschr. für äg. Sprache*, XLV (1909); pp. 103-110.

Réédition du papyrus P de Leyde qui n'est autre chose que la traduction d'un papyrus démotique de Berlin, ainsi que l'a reconnu jadis Révillout. Cf. Berger, *Nouveau contrat bilingue démotique égypto-grec* (Paris, 1889. In-4).

Le papyrus K est reproduit par St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), n. 53 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), n. 62.

Un morceau du rescrit latin de Leyde est reproduit en facs. par Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, suppl., pl. 6 (= 2<sup>e</sup> éd., 1909, pl. 16).

## ALLEMAGNE

### FOUILLES ALLEMANDES EN ÉGYPTÉ.

Au printemps de 1904, MM. Rubensohn et Möller ont continué l'exploration de la nécropole d'Abousir-el-Malaq et y ont découvert de nombreux cercueils en cartonnage de papyrus. M. Rubensohn fouilla aussi pendant quelques jours dans les koms d'Ashmouneïn, sans résultat notable. Cf. O. Rubensohn, *Griechisch-römische Funde in Aegypten*, dans *Arch. Anzeiger*, 1905, pp. 65-70; Ludwig Borchardt, *Die diesjährigen deutschen Ausgrabungen in Aegypten*, dans *Beiträge zur allen Geschichte*, IV (1904), pp. 383-386. (Cf. sur la campagne pré-

cédente O. Rubensohn et F. Knatz, *Bericht über die Ausgrabungen bei Abusir-el Mälâq im Jahre 1903*, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, t. XLI (1904), pp. 1-21.

En 1905, les fouilles d'Abusir-el-Malaq se terminèrent sur la découverte de nouveaux cartonnages ptolémaïques, et celles d'Ashmouneïn, continuées par M. Rubensohn, qu'assistait M. Zucker, donnèrent les meilleurs résultats : on découvrit notamment environ cent cinquante documents complets du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècles. Cf. O. Rubensohn, *Arch. Anzeiger*, 1906, col. 124-143 ; O. Rubensohn, *Ausgrabungen in Abusir-el-Mälâq*, dans *Bull. Soc. arch. Alex.*, VIII (1905), pp. 20-24 et 1 pl. ; Ludwig Borchardt, *Die diesjährigen deutschen Ausgrabungen in Aegypten*, dans *Klio*, V (1905), pp. 410-412.

En 1906 M. Rubensohn retourna avec M. Möller à Ashmouneïn où ils découvrirent, entre autres papyrus, deux poèmes de Corinne, une Gigantomachie, un fragment épique, du Démosthène (περὶ Ῥοδίων ἐλευθερίας, κατὰ Μειδίτου et περὶ συμμοριῶν), un morceau d'un lexique des synonymes, un parchemin astrologique avec les signes du zodiaque, un morceau chrétien et des portions de la Septante.

En janvier 1906, M. Rubensohn put commencer à fouiller, pour le *Preussische Papyrusunternehmen*, dans la portion de l'île d'Eléphantine concédée à l'Allemagne par le Service des antiquités. C'est alors qu'il découvrit dans un pot en terre cuite la remarquable série de textes publiée dans les *Elephantine Papyri*. Cf. L. Borchardt, *Die vorjährigen deutschen Ausgrabungen in Aegypten*, dans *Klio*, VII (1907), pp. 138-142 ; F. Zucker, *Arch. Anzeiger*, 1907, col. 154-162.

En 1907, M. Rubensohn a continué ses fouilles d'Eléphantine (F. Zucker, *Arch. Anzeiger*, 1908, col. 192-207). Il y a découvert de nombreux papyrus dans les ruines des maisons ; beaucoup de textes démotiques, une quinzaine de très importants documents araméens et quelques papyrus grecs littéraires, parmi lesquels un fragment astrologique. Cf. L. Borchardt, *Die vorjährigen deutschen Ausgrabungen in Aegypten*, dans *Klio*, VIII (1908), pp. 121-129.

En 1907, M. Möller a découvert à Abousir-el-Melek une douzaine de cercueils en cartonnage (F. Zucker, *Arch. Anzeiger*, 1907, col. 157).

En 1908, M. Rubensohn reprit les fouilles d'Eléphantine ; il y découvrit quelques rares fragments grecs, de nombreux débris araméens et hiéatiques, beaucoup d'ostraka grecs et démotiques, fort peu d'ostraka araméens. Il explora aussi, mais avec très peu de succès, les nécropoles ptolémaïques de Kom-Ombo, espérant y découvrir des cartonnages en papyrus. (Cf. Ludwig Borchardt, *Bericht über die diesjährigen deutschen Ausgrabungen in Aegypten*, dans *Klio*, IX, 1909, pp. 124-131). M. Zucker eut plus de succès au Fayoum, d'abord à Abousir-el-Melek, où il acheva les fouilles antérieures, puis à Darb Gerze près de Rubaiyât (Philadelphie) où il trouva, en vidant des maisons romaines, tous les papiers de famille d'un vétérân, Diogènes Turbon, avec six planchettes latines, dont trois doubles (déclarations de naissances). Il comença aussi à fouiller Dimeh (Soknopaiou nésons), déjà bien exploré avant lui (F. Zucker, *Arch. Anzeiger*, 1909, col. 176-189).

En 1909, dernière fouille du *Papyrusunternehmen* (qui, depuis cette époque, n'a plus au Caire de délégué officiel). M. Zucker retourna à Dimeh, où il découvrit encore quelques papyrus, puis termina sa campagne à Medinet Madi, site

découvert et fouillé il y a dix ans par MM. Jouguet et Lefebvre (F. Zucker, *Arch. Anzeiger*, 1910, col. 244-256).

En 1910, selon un rapport de F. Zucker (*Arch. Anzeiger*, 1911, col. 238-242), personne ne fouilla pour trouver des papyrus et il en vint assez peu sur le marché.

Sur les fouilles de 1902 à Theadelphia et à Tebtunis, cf. O. Rubensohn, *Aus griechisch-römischen Häusern des Fayum*, dans *Jahrb. arch. Inst.*, XX (1905), pp. 1-25 et pl. I-III.

Sur l'ensemble des fouilles allemandes d'Eléphantine, cf. le rapport de W. Monroth, O. Rubensohn et F. Zucker, *Bericht über die Ausgrabungen auf Elephantine in den Jahren 1906-1908*, dans *Zeitschr. für äg. Sprache*, XLVI (1910), pp. 14-61.

Cf. encore X., *Die Berliner Sammlung griechischer Papyri*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1905, I, p. 235.

M., *Neue Papyrusgrabungen*, *ibid.*, 1905, III, p. 205.

Fr. Zucker, *Von Kairo bis Assuan*, dans *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLIII (1907), pp. 1-35.

## PAPYRUS DE BERLIN

### TEXTES LITTÉRAIRES

Jusqu'ici, les textes littéraires de la collection de Berlin avaient été publiés à droite ou à gauche, dans vingt recueils divers. Depuis 1904, a été inaugurée une série très pratique de *Berliner Klassikertexte herausgegeben von der Generalverwaltung der Kgl. Museen zu Berlin*. Nous en avons déjà sept volumes de format petit in-quarto dont voici la liste sommaire, suivie de l'analyse détaillée de chaque volume :

Heft 1 (1904) Didymos, Commentaire sur Démosthène.

Heft 2 (1905) Commentaire anonyme sur le *Théétète* de Platon.

Heft 3 (1905) Papyrus médicaux et d'histoire naturelle.

Heft 4 (1906) *Ethique* d'Hiérokès.

Heft 5, I (1907) Fragments poétiques (Épiques et Élégiques).

Heft 5, II (1907) Fragments poétiques (Lyriques et Dramatiques).

Heft 6 (1910) Fragments chrétiens.

Le seul reproche que feront les étrangers à ces volumes, d'un format et d'un prix également raisonnables, est l'emploi des nouveaux caractères grecs de Berlin qui, tout en étant des *monstres* paléographiques, fatiguent l'œil par leur maigreur. Comme on leur préférerait la belle minuscule un peu grasse de certaines fontes anglaises !

Le premier fascicule de cette série a été analysé dans notre précédent *Bulletin* (*REG.*, XVIII, pp. 356-357). C'est celui qui contient le commentaire de Didymos sur Démosthène.

Travaux parus sur le **Didymos** (I) :

Paul Foucart, *Étude sur Didymos d'après un papyrus de Berlin*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, XXXVIII, 1 (1907), pp. 27-218 et t. à p. (Paris, Klincksieck, 1907. In-4), 194 pp. (7 fr. 50). Mériterait plus qu'une simple mention. Noter (p. 215 =

p. 191) une liste utile des corrections proposées. Faute de place je renvoie aux CR. de P. Wendland, *BPW*, XXVII (1907), col. 1153-1156; My, *Rev. crit.*, LXV (1908), pp. 162-163; X... *Journ. Hell. stud.*, XXVII (1907), p. 303; W. Crönert, *WKP.*, XXIV (1907), col. 735-736; W. Schubart, *LZ.*, LVIII (1907), col. 799-804; J. C. Vollgraff, *Museum*, XV (1908), col. 169-171.

F. Stähelin, *Die griechischen Historiker-Fragmente bei Didymos*, dans *Klio*, V (1905), pp. 53-71 et 141-154.

C. E. R(uelle), *Journal des savants*, 1905, pp. 48-49.

T. R(einach), *REG.*, XVII (1904), pp. 474-475.

II. van Herwerden, *Museum*, XII (1905), col. 46-48 et 167-168.

F. Reuss, *Jahresber. Bursian*, CXXVII (1905), pp. 36-37.

My, *Rev. crit.*, LIX (1905), p. 363-366.

R. Vári, *Egyetemes philologiai közlöny*, XXIX (1905), pp. 420-424.

A. Deuerling, *Neue philol. Rundschau*, 1905, pp. 433-437.

F. B(lass), *LZ.*, LVII (1906), col. 24-25.

P. Wendland, *Gött. gel. Anz.*, CLXVIII (1906), pp. 356-366.

Kurt Emminger, *Jahresber. Bursian*, CXXXIII (1907), p. 63.

A. Mancini, *Riv. di filol.*, XXXIV (1906), p. 484.

K. Fuhr, *Demosthenica* dans *BPW.*, XXX (1910), col. 1142-1144 et XXXI (1911), col. 628-631.

C. F. Lehmann-Haupt, *Didymos zum Jahre 344-343* [VIII, 7], dans *Klio*, X (1910), pp. 391-393.

U. Kahrstedt, *Zu Didymos VIII, 7 ff.*, *ibid.*, p. 508.

A. Körte, *Zu Didymos Demosthenes-Commentar*, dans *Rh. Mus.*, LX (1905), pp. 388-416.

W. Crönert, *Neue Lesungen des Didymos papyrus*, dans *Rh. Mus.*, LXII (1907), pp. 380-389 [collation minutieuse de l'original].

J. van Leeuwen, *Ad Aristophanis comici fragmenta nuper reperta*, dans *Mnemosyne*, XXXVII (1909), pp. 67-70.

Gualtharius Florian, *Studia Didymea historica ad saeculum quartum pertinentia* (Leipzig, Seele, 1908. In-8), 89 pp. [Diss.].

H. Diels et W. Schubart, *Anonymer Kommentar zu Platons Theaetel (Papyrus 9782) nebst drei Bruchstücken philosophischen Inhalts (Pap. N. 8.; P. 9766, 9569), unter Mitwirkung von J. L. Heiberg bearbeitet* (Berlin, Weidmann, 1905. In-4), xxxvii-62 pp. et 2 pl. en phototypie (5 mk.) [Forme le fasc. II des *Berliner Klassikertexte*].

Papyrus trouvé à Hermoupolis, en même temps que le commentaire de Didymos sur Démosthène. C'est un beau *volumen* du 11<sup>e</sup> s. ap. J.-C. avec près de 80 colonnes de texte, la plupart en assez bon état. Ce texte est un commentaire anonyme sur le *Théétète*; les éditeurs, qui l'attribueraient volontiers à Albinos ou à son entourage, montrent tout l'intérêt qu'il présente pour la critique textuelle platonicienne. Un facs. partiel de ce papyrus est donné dans *The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 103.

En appendice à ce commentaire sur le *Théétète*, MM. Diels et Schubart publient quelques autres fragments littéraires :

Thead. 8. Portion d'un commentaire sur Platon avec une citation du *Phèdre*,



sans parler d'une autre du *Philèbe*, identifiée depuis par Karl Praechter, *Papyrus berol. n. 8*, dans *Hermes*, XLII (1907), pp. 150-153; cf. F. Blass, *Archiv*, III (1906), p. 499.

P. 9766. Fragment des *Lois* de Platon (Blass, *l. l.*, p. 496).

P. 9869. Deux petits fragments philosophiques, peut-être d'un commentaire sur Platon (Blass, *l. l.*, pp. 499-500). Du même papyrus que Th. Reinach 5.

Travaux parus sur le commentaire du **Théétète** (II):

K. Tittel, *Jahresber. Bursian*, CXXIX (1906), pp. 123-124.

F. Blass, *Archiv* III (1906), pp. 494-500 [serait de l'école de Gaios ou d'Albinos].

My, *Rev. crit.*, LXI (1906), pp. 325-327.

J. Bidez, *Rev. instr. publ. Belg.*, XLVIII (1905), pp. 372-376.

F. B(lass), *LZ.*, LVII (1906), col. 55-56.

O. Immisch, *Neue Jahrb. für das klass. Altertum*, XVII (1906), pp. 148-152.

F. Jacoby, *WKP.*, XXIII (1906), col. 999-1004.

H. Raeder, *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XIV (1906).

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XII (1905-1906), pp. 98-99.

Ede Kallós, *Egyetemes philologiai közlöny*, XXXI (1907), pp. 430-434.

K. Praechter, *Gött. gel. Anz.*, CLXXI (1909), pp. 530-547.

J. M. Fraenkel, *Museum*, XIII (1906), col. 282-286.

K. **Kalbfleisch** et H. **Schöne**, *Griechische Papyri medizinischen und naturwissenschaftlichen Inhalts* (Berlin, Weidmann, 1905. In-4). 40 pp., 9 pl. (5 mk.) [Forme le fasc. III des *Berliner Klassikertexte*].

Texte de dix papyrus médicaux ou pharmaceutiques contenant des portions des lettres attribuées à Hippocrate, et divers textes de moindre importance.

Travaux parus sur les **Papyrus médicaux** de Berlin (III) :

My, *Rev. crit.*, LXI (1906), pp. 325-327 [Corrections].

X., *Journ. Hell. stud.*, XXVI (1906), p. 181.

W. Crönert, *WKP.*, XXIII (1906), col. 593-596.

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XII (1905-1906), pp. 170-171.

J. Ilberg, *DLZ.*, XXVII (1906), col. 238-239.

F. B(lass), *LZ.*, LVII (1906), col. 1525-1526.

E. J. Goodspeed, *Class. philology*, II (1907), p. 226.

J. Bidez, *Rev. instr. publ. Belg.*, XLVIII (1905), pp. 372-376.

H. von **Arnim**, *Hierokles ethische Elementarlehre (Papyrus 9780) nebst den bei Stobäus erhaltenen ethischen Excerpten aus Hierokles, unter Mitwirkung von W. Schubart bearbeitet* (Berlin, Weidmann, 1906. In-4), xxxvi-76 pp., I pl. (6 mk.) [Forme le fasc. IV des *Berliner Klassikertexte*].

Ce texte, dont le titre Ἱεροκλέους ἠθικῆς στοιχειώσεως nous est conservé par le papyrus lui-même, est écrit au verso du commentaire de Didymos sur Démos-thène, dont il a été question plus haut.

L'auteur est certainement le même que le stoïcien Hieroklès dont Stobée nous a conservé des fragments. Ces fragments présentent une parenté si étroite avec le « traité élémentaire d'éthique » du papyrus de Berlin que l'éditeur les a considérés avec vraisemblance comme des portions du même ouvrage. Le manuscrit est du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. et sans doute presque contemporain de l'auteur.



Travaux parus sur l'**Hiéroklos** (IV) :

W. Crönert, *WKP.*, XXIII (1906), col. 1390-1392.

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIII (1906-1907), pp. 100-102.

M. Pohlenz, *Gött. gel. Anz.*, CLXVIII (1906), pp. 914-920.

Ad. Bonhöffer, *DLZ.*, XXVIII (1907), col. 86-89.

My, *Rev. crit.*, LXIV (1907), pp. 42-44.

F. B(lass), *LZ.*, LVIII (1907), col. 370-371.

A. Patin, *Neue philol. Rundschau*, 1907, pp. 169-172.

G. Pasquali, *Marginalia*, dans *Studi ital. di filol. class.*, XVI (1908), pp. 441-446.

H. Schenkl, *BPW.*, XXIX (1909), pp. 195-200.

N. Festa, *Un filosofo redivivo, Ierocle*, dans *Atene e Roma*, IX (1906), col. 354-367.

W. Schubart et U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Griechische Dichterfragmente* (Berlin, Weidmann, 1907, 2 vol. in-4), viii-136 et 160 pp. et 8 pl. (8 et 11 mk.) [Forme le fasc. V des *Berliner Klassikertexte*].

Ce recueil ne contient pas seulement des rééditions critiques des textes déjà publiés dans vingt revues diverses ; on y trouve aussi bon nombre de fragments inédits, les uns recueillis dans les récentes fouilles allemandes, les autres achetés en Égypte par feu Reinhardt et surtout par M. Rubensohn, qui pendant plusieurs années a eu le contrôle presque absolu du marché des papyrus au Caire.

Il est divisé en deux fascicules, le premier contenant les textes épiques et élégiaques, le deuxième les fragments lyriques et dramatiques. La numérotation des pièces, au lieu d'être continue, est subdivisée à l'infini. Il serait bien plus commode de pouvoir citer V, 33 plutôt que V, 2, n. XVII, 4 a.

On nous saura gré de donner la liste des papyrus contenus dans ces deux précieux fascicules, où Wilamowitz a dépensé sans compter les trésors de sa brillante et ingénieuse érudition.

*Premier fascicule.* I. Homère. 1. Liste des trente papyrus homériques de Berlin, avec l'indication de six morceaux de lexiques ou commentaires du poète. Comme à l'ordinaire, l'*Iliade* est bien plus largement représentée que l'*Odyssee*.

2. Paraphrase d'un poème sur l'enlèvement de Perséphone. Sur le même papyrus que les *Laterculi Alexandrini* (cf. plus loin).

3. *Iliade* XVIII, 596-603 (dans une version bien différente de la vulgate) suivi d'Hésiode, *Bouclier* 207-213, également dans une paraphrase.

II. Hésiode. 1. Fragment des *Catalogues*, relatif à Méléagre.

2. Autre fragment du même ouvrage, déjà publié en 1900 (Cf. *REG.*, XIV, p. 193).

3. Troisième fragment se rattachant presque au précédent.

4. Fragment très mutilé relatif à Bellérophon et provenant vraisemblablement d'un manuscrit des *Catalogues*.

5. *Travaux*, 199-204 et 241-246. Petit fragment sans intérêt critique.

III. Aratus. 1. Trois longs fragments d'un papyrus du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

2. Commentaire sur Aratus. Le texte n'est pas reproduit, ayant été donné avec une exactitude suffisante par Ernest Maass, *Commentariorum in Aratum reliquiae* (Berlin, Weidmann, 1898. In-8), pp. Lxix-lxx et 556-558, pl. I-II.

IV. Théocrite. 1. (XI, 20-24 et XIV, 59-63). Dans ce ms. l'ordre des poèmes n'était pas le même que dans nos *codices*, puisque XIV suivait immédiatement XI.

2. Restes de 2 colonnes d'un commentaire sur Théocrite.

V. Euphorion. Précieux feuillet de parchemin découvert à Ashmounein. L'identification est garantie par une citation d'un scholiaste tardif. 30 vers nouveaux de cet imitateur de Callimaque enrichissent notre connaissance de cette littérature alambiquée, mais habile.

VI. Fragment (84 vers) d'une épopée hellénistique sur Diomède.

VII. Epigrammes. 1. Fragment d'une anthologie où se retrouvent des épigrammes de l'*Anthologie Palatine*.

2. Épigramme mutilée sur une statue.

3. [= Wilcken, Ostraka, n. 1148]. Épigramme sur Homère, conservée par un ostrakon.

VIII. Oppien, *Halieutica* V, 104-119 et 142-157.

IX. Epikedeia. Trois ff. (env. 400 ap. J.-C.) d'un recueil d'éloges poétiques relatifs à des rhéteurs de Berytos.

X. Nonnus. Fragments considérables des livres XIV, XV et XVI des *Dionysiaca*.

XI. Panégyriques. 1. Éloge d'un vainqueur des Blémyes, publié dès 1881 par L. Stern (Haberlin, n. 141).

2. Éloge d'un gouverneur de Thébaïde (v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Comparer les poésies de Dioskoros au Musée du Caire.

3. Placet en vers à un certain Johannes (le préfet du prétoire?).

*Deuxième fascicule*. XII. Alcée. 1. Fragment publié en 1902 par Schubart (cf. *REG.*, XVI, p. 103) et qui, comme nous l'avons dit plus haut, se rattache au fragment d'Aberdeen.

2. Fragment mutilé de 27 lignes d'un poème en strophes, paraissant célébrer les bienfaits de la boisson.

XIII. Sappho. 1. Fragment publié dès 1880 par Blass (= Bergk<sup>4</sup>, Adesp. 56).

2. Fragments publiés en 1902 par Schubart (cf. *REG.*, XVI, 1903, p. 103).

XIV. Corinne. Précieux débris de papyrus (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) provenant des fouilles allemandes à Hermoupolis. Restes de 200 lignes, malheureusement fort mutilées. Un premier poème décrit la rivalité poétique de Helikon et Kithairon; un second narre la légende des neuf filles d'Asôpos.

XV. Scolies et élégie. Papyrus fort ancien (v. 280 av. J.-C.) trouvé à Éléphantine.

XVI. Sophocle. Fragment (34 lignes) de l'*Ἀγχιῶν σύλλογος* de Sophocle, pièce que nous ne connaissions jusqu'ici que par des citations insignifiantes.

XVII. Euripide. 1. Feuillet important de parchemin contenant 52 vers des *Crétois* d'Euripide.

2. Fragment du *Phaëthon* coïncidant en partie avec les vers déchiffrés jadis par Hase et Blass dans un palimpseste de la Bibliothèque nationale.

3. Feuillet de parchemin de la *Melanippè enchaînée* publié en 1880 par Blass (cf. *REG.*, XIV, p. 195).

4a. Deux feuillets sur parchemin de l'*Hippolyte* publiés autrefois par Kirchhoff, *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1881, p. 982 suiv.

4b. Ostrakon (Wilcken, Ostraka, n. 1147) avec quelques vers de l'*Hippolyte* 616-624, transcrits de mémoire.

5. *Médée*, vv. 507, 513-517 et 545-560 extrêmement mutilés.

6. Quatre vers des *Troyennes* (vv. 876-879) sur une planchette de bois.

XVIII. Aristophane. 1. Feuillet d'un codex sur papyrus (ve s. ap. J.-C.) avec portions des *Acharniens*, des *Grenouilles* et des *Oiseaux*.

2 et 3. Fragments sur parchemin des *Nuées*.

XIX. Comédie nouvelle. 1. Fragment de 32 vers (1<sup>er</sup> s. av. J.-C.) d'un dialogue entre un maître et son esclave.

2. Fragment d'une centaine de vers d'une comédie que l'on a voulu récemment identifier avec la *Citharista* de Ménandre.

XX. Florilèges. A. Extraits de Platon (le Comique), Phérécrate, Ménandre, Epicharme, Euripide (*Melanippè* et *Hippolyte*) et Apollodore.

B. Extraits très mutilés d'Anaxandridès et d'Antiphanès.

XXI. Anapestes. Restes importants d'un poème mythologique datant apparemment de l'époque des derniers Ptolémées.

XXII. Textes divers. 1. Règles de métrique.

2. Hymne à Tychè.

3. Incantation.

4-8. Petits fragments poétiques non déterminés.

Travaux parus sur les **Griechische Dichterfragmente** (V, 1-2) :

A. Ludwich, *BPW.*, XXVII (1907), col. 481-496.

Ö. Schroeder, *ibid.*, col. 1441-1447.

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIII (1906-1907), pp. 242-244 et XIV (1907-1908), pp. 49-51.

My, *Rev. crit.*, LXIV (1907), pp. 42-44.

C(rönert), *LZ.*, LVIII (1907), col. 442-445 [V, 1].

H. Diels, *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1905, p. 891.

U. von Wilamowitz, *ibid.*, 1906, pp. 355, 507 et 585.

T. Reinach, *Rev. ét. gr.*, XXI (1908), pp. 89-93.

K. Fr. W. Schmidt, *WKP.*, XXV (1908), col. 281-294, 317-321, 425-432 et 455-463.

J. U. Powell, *Class. rev.*, XXII (1908), pp. 175-178.

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVII (1907), pp. 302-303.

J. Sitzler, *Neue philol. Rundschau*, 1908, pp. 154-151.

H. von Herwerden, *Museum*, XV (1908), col. 41-47 et 281-285.

T. W. Allen, *A new Orphic papyrus*, dans *Class. rev.*, XXI (1907), pp. 97-100 [V, 1, n. 44].

L. Malten, *Allorphische Demetersage*, dans *Archiv für Religionswiss.*, XII (1909), pp. 417-446 [V, 1 n. 44].

J. Maspero, *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), pp. 1-6 [V, 1, n. 11, 3].

J. Sitzler, *Zu Alkaios*, dans *BPW.*, XXVIII (1908), col. 1070-1071 [V, 2, n. 12, 2].

J. Sitzler, *Jahresber. Bursian*, CXXXIII (1907), pp. 178-184.

H. Gleditsch, *ibid.*, CXXV (1905), pp. 46-47 [V, 2, nn. 12-13]; CXLIV (1909), p. 140 [V, 2, n. 22, 1] et pp. 105-106 [V, 2, n. 14].

S. Mekler, *ibid.*, CXLVII (1910), pp. 95-102 [V, 2].

J. M. Edmonds, *A new fragment of Alcaeus* dans *Class. rev.*, XXIII (1909), pp. 72-74; *Three fragments of Sappho*, *ibid.*, pp. 99-104; *More fragments of Sappho*, *ibid.*, pp. 156-158; *The Berlin-Aberdeen fragment of Alcaeus*, *ibid.*, pp. 241-243 [V, 2, nn. 12-13].

A. Körte, *Archiv*, V (1913), pp. 531-572, *passim*.

A. Körte, *Zu dem Berliner metrischen Papyrus*, dans *Rh. Mus.*, LXV (1910), pp. 473-474 [V, 2, n. 22, 1]

A. Körte, *Menandrea* (1910), pp. xli-xliii et 163-171; 2<sup>e</sup> éd. (1912), pp. xlvi-xlviii et 109-115 [V, 2, n. 19, B].

P. E. Pavolini, *Frammenti lirici e drammatici di papiri berlinesi*, dans *Atene e Roma*, X (1907), col. 303-306.

Felix Scheidweiler, *Euphorionis fragmenta* (Bonn, C. Georg, 1908. In-8), 104 pp. (Diss.) [V. 1. n. 5]. — Cf. J. Sitzler, *WKP.*, XXVI (1909), col. 679-682.

O. Ilense, *Zu Antiphanes*, dans *BPW.*, XXX (1910), col. 124-125 [V, 2, n. 20 B].

W. Crönert, *Corinnae quae supersunt*, dans *Rh. Mus.*, LXIII (1908), pp. 161-189 [V, 2, n. 14].

H. Jurenka, *Die neuen Bruchstücke der Korinna*, dans *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LIX (1908), pp. 390-397 [V, 2, n. 14].

A. S. Hunt, *Tragicorum graecorum fragmenta papyracea* (Oxford, 1912. In-12) [V, 2, nn. 16; 17, 1; 18].

A. Abt, *Philologus*, LXIX (1910), pp. 150-152 [V, 2, n. 22, 3].

H. van Herwerden, *Ad nova fragmenta in libro Berliner Klassikertexte*, V, 2, dans *Mnemosyne*, XXXVI (1908), pp. 62-64 [V, 2, n. 13, 2; n. 19, B; n. 20, A].

H. Jurenka, *Zu einer neugefundenen Elegie*, dans *Wiener Studien*, XXIX (1907), p. 326 [V, 2, n. 15, 2].

A. Taccone, *Riv. di filol.*, XXXVIII (1910), pp. 23-24 [V, 2, n. 15, 2].

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Hermes*, XLIV (1909), p. 463 [V, 1, n. 6].

A. Kappelmacher, *Zu den Kretern des Euripides*, dans *Wiener Eranos zur 50. Versammlung deutscher Philologen ... in Graz* (Vienne, 1909, In-8), p. 26-37 [V, 2, n. 17, 1].

O. Jirani, *Listy filologicke*, XXXV (1908), pp. 56-61.

Les fragments des *Catalogues* d'Hésiode publiés dans le *Berl. Klassikertexte*, V, 1, n. 2, ont été collationnés à nouveau par W. Crönert, *Nachprüfung der Berliner Reste der Hesiodischen Kataloge*, dans *Hermes*, XLII (1907), pp. 608-613.

Cf. aussi A. Rzach, *Jahresber. Bursian*, CLII (1911), pp. 3-5 et 9-17, ainsi que son édition d'Hésiode : *Hesiodi carmina recensuit A. Rzach, editio altera* (Leipzig, Teubner, 1908. In-12), pp. 133-134, 157-166, 179-181 (collations de Schubart).

W. Leaf, *Hesiod and the dominions of Aias*, dans *Class. rev.*, XXIV (1910), pp. 179-180.

Jos. Franz, *Über drei Fragmente Hesiods, ein Beitrag zur Textherstellung und Erklärung der neuen Fragmente aus Hesiods Katalogen* (Teschen, Prochaska, 1911, In-8), 36 pp. [Progr.]. — Cf. G. Vogrinz, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LXIII (1912), p. 1032.

C. Schmidt et W. Schubart, *Altchristliche Texte* (Berlin, Weidmann, 1910. In-4), 140 pp., 2 pl. [Forme le fasc. VI des *Berliner Klassikertexte*.]

Ce fascicule est un des plus importants recueils de textes chrétiens primitifs qui aient vu le jour au cours de ces dernières années ; les noms des deux éditeurs garantissent la compétence avec laquelle ces textes sont présentés au public savant. En voici, du reste, le détail :

I. Saint Ignace, *Lettre aux habitants de Smyrne*, III, fin — XII, 1. Ce fragment, très important pour la critique textuelle, est le premier morceau de Saint Ignace



que nous aient fourni les papyrus grecs. Sa découverte avait été signalée par A. Harnack, *Eine neue Ignatiushandschrift*, dans *Theol. Literaturzeitung*, XXXI (1906), col. 596-597.

II. *Pasteur d'Herma*. Restes de deux manuscrits, dont le premier était publié depuis 1891 (Haeberlin, n. 170). Les éditeurs énumèrent les fragments de cet ouvrage découverts en Egypte; n'auraient-ils pas dû mentionner le *codex Sinaiticus*?

III-IV. Extraits des lettres de S. Basile et extraits de la *Vie de Moïse* par S. Grégoire de Nysse, également publiés autrefois par Landwehr (Haeberlin, nn. 172 et 173), mais réédités ici sous une forme bien plus correcte.

V. Epître pascale d'Alexandre, patriarche d'Alexandrie. Magnifique papyrus de 326 lignes du début du VIII<sup>e</sup> siècle, provenant apparemment du grand Monastère Blanc de Sohâg. C'est un document de premier ordre et les éditeurs en font savamment ressortir l'intérêt.

VI. 1-10. Fragments liturgiques de dimensions diverses. Le n. 4 avait été publié en 1892 par Krebs. Comme l'a reconnu depuis R. Reitzenstein, une des prières du n. 1 (l. 43-59) se retrouve textuellement dans le recueil hermétique appelé *Poimandrès*. — Cf. R. Reitzenstein et P. Wendland, *Zwei angeblich christliche liturgische Gebete*, dans *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.*, 1910, pp. 324-334; C. Schmidt, *Theol. Literaturzeitung*, XXXV (1910), col. 829 avec une nouvelle collation de l'original.

VII. 1-2. Amulettes.

Travaux parus sur les **Altchristliche Texte** VI :

Ad. Harnack, *Theol. Literaturzeitung*, XXXV (1910), col. 743-744.

H. Lietzmann, *BPW.*, XXXI (1911), col. 165-167.

R. Reitzenstein, *Gött. gel. Anz.*, CLXXIII (1911), pp. 537-568.

G. W., *Hist. Jahrb.*, XXXII (1911), p. 386.

V. Schulze, *LZ.*, LXII (1911), col. 4171.

O. Stählin, *WKP.*, XXVIII (1911), col. 685-686.

N. Terzaghi, *Boll. di filol. class.*, XVIII (1911-1912), pp. 2-3.

P. Viereck, *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), pp. 362-363.

P. Batiffol, *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, I (1911), pp. 221-224.

Plusieurs fragments chrétiens de Berlin sont publiés ou décrits par C. R. **Gregory**, *Textkritik des Neuen Testaments*, III (1909) *passim* :

Pp. 4073-4078, n. 0111. Berlin P. 5013. II Thessaloniens I, 1-11, 2.

P. 4083, n. 0164 Berlin P. 9108. Ev. Matth. XIII, 20-21. Déjà publié par J. Leipoldt, *Ägyptische Urkunden aus den kgl. Museen zu Berlin, Koptische Urkunden* (1904) p. 438, n. 468.

Pp. 4086-4090, P. 8 Berlin P. 8683. Actes IV, 31-37; V, 2-9; VI, 4-6, 8-15. Remarquable papyrus du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

P. 4092. Il décrit un autre papyrus de Berlin avec une paraphrase de Luc II, 8-14.

Seymour de Ricci, *Un fragment en onciale du « pro Plancio » de Cicéron* dans *Mélanges Chatelain* (Paris, 1910. In-4<sup>o</sup>) pp. 442-447. Deux fragments sur parchemin (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) provenant des fouilles de M. Rubensohn à Ashmouneïn (*Pro Plancio* XI et XIX). Ils présentent un texte peu correct et rempli de fautes de copie.



U. von Wilamowitz-Möllendorff, *De antiquissimis Theocriti membranis* dans *Class. rev.*, XX (1906) pp. 103-104, signale à Berlin (p. 5017) un fragment de Théocrite (XI, 21-23 et XIV, 59-61) sur un parchemin dont il ne publie pas le texte.

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Neues von Kallimachos*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1912, pp. 524-550. Texte de deux papyrus, l'un de Callimaque (13417 : n<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) avec des fragments importants (76 vers) de son poème perdu sur la mort d'Arsinoë, et des bribes de sa *Pannychis*, l'autre d'un commentaire sur les *Aitia* de Callimaque (11521 : n<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), malheureusement fort mutilé. — Cf. A. Körte, *Archiv*, V (1913), pp. 545-546.

H. Diels, *Laterculi Alexandrini* (Berlin, G. Reimer, 1904. In-4) 16 pp. et pl. [= *Abhandl. Akad. Wiss. Berl.*, 1904, fasc. II]. Curieux papyrus ptolémaïque renfermant, après un extrait du roman d'Alexandre, une amusante liste d'hommes célèbres et de choses remarquables (législateurs, artistes, inventeurs, îles, montagnes, fleuves, sources, etc.) à laquelle M. Diels donne le nom spirituel et commode de *laterculi alexandrini*.

Sur les autres textes que renferme ce papyrus, cf. H. Diels, *Sitzungsber. Akad. Berl.* 1905, p. 891 et *Berl. Klassikertexte*, V, 1, n. I, 2.

Travaux parus sur les **Laterculi Alexandrini** :

\*W. Christ, *Geschichte der griechischen Literatur* (Munich, 1905. In-8) p. 330.

L. Radermacher, *BPW.*, XXVII (1907) col. 300.

F. Blass, *Archiv*, III (1906), p. 492.

Un fragment de l'*Illiade* sur parchemin (XXII, 390 suiv.) conservé au Musée de Berlin (P. 6794) est reproduit en fac-similé par H. A. Sanders, *Amer. Journ. Arch.*, XIII (1909) p. 130 et pl. 1.

E. Drerup, *Isocratis opera omnia*, t. I (Leipzig, 1906. In-8), p. VII-VIII, utilise deux fragments inédits de Berlin (n<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) contenant des portions d'Isocrate, *Ad Demonicum*.

Un fragment magique de Berlin (P. 9566) est publié par A. Abt, *Philologus*, LXIX (1910) pp. 144-147. Il coïncide en partie avec les papyrus V et W de Leyde.

Travaux parus sur **Timothée**, *Les Perses* :

\*Aug. Hertel, *Timotheos, Perserne, den graeske Nomospoesi* (Copenhague, Tilgæ, 1907. In-8), 29 pp. [= *Studier fra Sprog- og Oldtidsforskning*, t. XVII, 1]. — CR. par My, *Rev. crit.*, LXIII (1907), p. 395; A.-B. Drachmann, *DLZ.*, XXXI (1910) col. 609.

H. Gleditsch, *Jahresber. Bursian*, CXXV (1905), pp. 52-54 et CXLIV (1909), pp. 110-111; J. Sitzler, *ibid.*, CXXXIII (1907), pp. 245-258 [bonne bibliographie]; H. Abert, *ibid.*, CXLIV (1909), pp. 4-7.

Ede Kallós, *Egyetemes philologiai Közlöny*, XXVII (1903), pp. 879-882.

O. A. Danielsson, *Zu den Persern des Timotheos*, dans *Eranos*, V (1903-1904), pp. 1-39, et *Weiteres zu den Persern des Timotheos*, *ibid.*, pp. 98-128.

\*V. Strazzulla, *I Persiani di Eschilo ed il noma di Timoteo volgarizzati in prosa con introduzione storica* (Messine, G. Principato, 1904. In-8) LXX-50 pp.) — CR. par J. Sitzler, *Neue philol. Rundschau*, 1905, pp. 602-603.

G. Fraccaroli, *Note critiche ai Persiani di Timoteo*, dans *Riv. di filol.*, XXXIX (1911), pp. 223-236.

E. Herkenrath, *Der Enoplios* (Leipzig, 1906. In-8), pp. 157-163.

F. Baumgarten, F. Poland et R. Wagner, *Die Hellenische Kultur* (Leipzig et Berlin, Teubner, 1903. In-8), pp. 395-396, fig. 340.

Sur le papyrus contenant un fragment du **Roman de Ninos**, cf. A. Brinkmann, *Lückenbüsser*, dans *Rh. Mus.*, LXV (1910), pp. 319-320.

Sur le papyrus de **Polybe**, cf. F. Reuss, *Jahresber. Bursian*, CXXVII (1905), p. 107.

Sur le parchemin (brûlé) relatif à la belle **Chione**, cf. U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Hermes*, XLIV (1909), pp. 464-466 ; K. Münscher, *Jahresber. Bursian*, CXLIX (1910), p. 189.

Sur le papyrus contenant l'histoire de **Metiochos et Parthenope** (*Hermes*, XXX, 1895, p. 144), cf. R. Reitzenstein, *Hellenistische Wundererzählungen* (Leipzig, Teubner, 1906. In-8), pp. 167-168 ; Ad. Wilhelm, *Wiener Eranos zur 50 Versammlung deutscher Philologen... in Graz* (Vienne, 1909. In-8), pp. 134-135.

#### TEXTES NON LITTÉRAIRES

*Ägyptische Urkunden aus den kgl. Museen in Berlin. Griechische Urkunden, herausgegeben von der Generalverwaltung, Sonderheft : Elephantine-Papyri, bearbeitet von O. Rubensohn, mit Beiträgen von W. Schubart und W. Spiegelberg* (Berlin, Weidmann, 1907. In-4), 92 pp. et 3 pl. en phototypie.

Edition de deux lots de papyrus grecs ptolémaïques, trouvés dans des pots à Éléphantine. Le premier lot comprenait cinq papyrus encore munis de leurs cachets en argile, ce qui a permis de constater la façon exacte dont on roulait et cachetait la partie supérieure des documents, tout en laissant ouvert et accessible le reste du feuillet. Ces papyrus sont remarquables par leur extraordinaire antiquité, le n. 1 étant un contrat de mariage daté de l'an 311-310 av. J.-C. (Ἀλεξάνδρου τοῦ Ἀλεξάνδρου βασιλεύοντος ἔτει ἐβδόμῳ Πτολεμαίου στραπεύοντος ἔτει τεσσαρεσκαίδεκάτῳ). C'est le plus ancien papyrus grec daté que l'on connaisse et il est remarquable par sa paléographie. A peine moins ancien est le n. 2, un testament de l'an 40 de Ptolémée Soter (285-284 av. J.-C.), qui nous apprend que ce prince comptait ses années régnales à partir de la mort d'Alexandre.

nn. 3-4 (284-283 av. J.-C.). Vente d'une esclave, dans des circonstances assez exceptionnelles qu'explique l'éditeur.

n. 5. Comptes d'un héritage (même époque).

La seconde trouvaille comprenait 19 papyrus grecs et 9 démotiques des années 225-222 av. J.-C. et contenait toute la correspondance d'un certain Milon, *πίνακας τῶν ἱερῶν* pour le nome d'Edfou : ce *πίνακας* est un administrateur chargé par l'État d'administrer les biens des temples, d'affermir la culture de leurs domaines, etc. Une partie de ces lettres sont relatives aux difficultés financières dans lesquelles se trouvait Estphénis, le grand prêtre d'Edfou. On notera que huit de ces papyrus (3, 4, 10, 12, 13, 16, 22, 24) sont aujourd'hui au Musée du Caire.

Travaux publiés sur ces papyrus grecs d'Éléphantine :

Bouché-Leclercq. *Les nouveaux papyrus grecs d'Éléphantine*, dans *Rev. de philol.*, XXXII (1906), pp. 129-136 (cf. *C. R. Ac. Inscr.*, 1908, pp. 142-144).

My, *Rev. crit.*, LXVII (1909), pp. 62-63.

E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, X (1908), pp. 244-245.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIX (1908), pp. 468-469.

C(rönert), *LZ.*, LIX (1908), col. 270-271.

L. Wenger, *Gött. gel. Anz.*, CLXXI (1909), pp. 312-322.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Eleph. 10 [= Wilcken, t. I, n. 182], 14 [= 340], 28 [= 451]; 1 [= Mitteis, t. II, n. 283], 2 [= 311].

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae*, 2<sup>e</sup> éd. (1911), n. 25, reproduit Éléph. 13.

M. Rostowzew, Πυθολογος, dans *Archiv*, V (1909), p. 181 [Éléph. 28].

U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 200-217.

Une portion des papyrus démotiques faisant partie de la trouvaille des *Elephantine-Papyri* (et dont le volume analysé ci-dessus ne renfermait qu'une traduction) a été depuis publiée par W. Spiegelberg, *Demotische Papyrus von der Insel Elephantine I, nn. 1-13* (Leipzig, Hinrichs, 1908. In-4), 27 pp. et 10 pl. (12 mk.) [= *Demotische Studien*, t. II]. Texte et traduction de 13 papyrus (dont 4 non décrits par Rubensohn); l'enregistrement en grec du n. 9 était inédit.

CR. par F. Ll. Griffith, *Gött. gel. Anz.*, CLXXI (1909), pp. 83-86.

U. von Wilamowitz-Möllendorff et Fr. Zucker, *Zwei Edicte des Germanicus auf einem Papyrus des Berliner Museums*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1911, pp. 794-821. Précieux document, provenant selon toute vraisemblance de Théadelphie. Il nous fait connaître deux édits de Germanicus (19 ap. J.-C.), l'un interdisant les réquisitions en masse par lesquelles on rendait intolérables aux particuliers les frais occasionnés par les visites des souverains, l'autre remerciant de félicitations reçues, mais priant qu'on ne lui donne plus des titres réservés à la majesté impériale.

CR. par \*G. Andresen, *Jahresber. philol. Vereins*, XXXVIII (1912), p. 272; C. W., *Hist. Jahrb.*, XXXII (1911), pp. 868-869.

Fr. Zucker, *Urkunde aus der Kanzlei eines römischen Statthalters von Aegypten in Originalausfertigung*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1910, pp. 710-730 et pl. V.

Remarquable papyrus de Théadelphie conservé au Musée de Berlin. C'est un édit du préfet d'Égypte Subatianus Aquila (209-210 ap. J.-C.) graciant un condamné. Ce document nous est parvenu, non en copie, mais en original, avec quelques mots de la main même du préfet. Au point de vue de la diplomatie c'est une pièce de premier ordre. — Cf. A. Stein, Κλαύδιος Ἰουλιανὸς ὁ διασημότατος, dans *Archiv*, V (1911), pp. 418-421; U. Wilcken, *ibid.*, pp. 436-437; L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 394-395.

#### B. G. U.

Le fascicule 4 du tome IV des *Griechische Urkunden (BGU)* a paru en février 1907; il a été suivi de huit autres fascicules, complétant le tome IV de cette publication et portant de 1061 à 1209 le nombre des documents qui y sont édités. Le fascicule 4 est par M. Viereck et le fascicule 5, par M. Paul M. Meyer; les autres sont l'œuvre de M. Schubart. Le 12<sup>e</sup> et dernier fascicule, renfermant les index, a paru en 1912. Voici la liste des documents publiés; sauf indication contraire ils sont d'époque romaine :

Fasc. 4, n. 1062 (Oxyrhynchus) = Συνάλλαγμα ἐπιτηρήσεως; n. 1063 : Mandat sur une banque; n. 1064 : Invitation à payer; n. 1065 : Copie d'une διαγραφή; n. 1066 : Vente d'un âne; n. 1067 : Location d'un moulin à Théadelphie; n. 1068 : Déclaration de décès (noms juifs); n. 1069 : Ἀπογραφή de personnes et de biens (243 ap. J.-C.); comptes au verso; n. 1070 (Oxyrhynchus) : Déclaration adressée à un ἀρχιερεύς par une veuve, mère d'enfants mineurs; n. 1071 : Début d'une déclaration adressée à un ἀρχιερεύς ἀρχιδικαστής; n. 1072 : Extraits de διασπρώματα; comptes au verso; n. 1073 (274 ap. J.-C.) : Lettre de la βουλή d'Oxyrhynchus aux βιβλιοφύλακες ἐγκτήσεων, signée par le pylane en fonctions; n. 1074 (Oxyrhynchus, 275 ap. J.-C.) : édit d'Aurélien, relatif à des collèges dionysiaques, citant des édits antérieurs de Claude, Septime Sévère et Caracalla, Sévère Alexandre; importantes mentions agonistiques; mêmes noms dans les nn. 1073 et 1074 (sur ces deux textes dont le second est malheureusement mutilé à gauche, cf. P. Viereck, *Aktenstücke zum griechisch-römischen Vereinswesen*, dans *Klio*, VIII, 1908, pp. 413-426); nn. 1075-1077 : Certificats de travaux aux digues; nn. 1078-1082 : Lettres privées; n. 1083 : Liste de soldats en latin.

Fasc. 5 (par Paul M. Meyer). N. 1084 : Extrait d'un registre d'éphèbes à Alexandrie; n. 1085 : Extrait de délibérations; n. 1086 : Lettre mutilée du préfet aux stratèges d'une province; n. 1087 : Liste de contribuables à Arsinoë; n. 1088 : Reçu de douanes; nn. 1089-1090 : Paiements aux Dekapotes d'Hermoupolis; nn. 1091-1092 : Offres de location; n. 1093 (265 ap. J.-C.) : Pouvoir (συστατικόν); n. 1094 (525 ap. J.-C.) : Ἐκμαρτύριον sur une violation de limites agricoles; n. 1095 (57 ap. J.-C.) : Lettre (d'un stratège de Περσιθήβας?); nn. 1096-1097 : Lettres.

Fasc. 6 (par W. Schubart). Nn. 1098-114 : Documents alexandrins tirés des cartonnages d'Abousir-el-Malag (époque d'Auguste). A noter les nn. 1098-1101 (Contrats de mariage), 1102-1103 (Divorces), 1104 (Annulation d'un contrat de mariage), 1106-1110 (Contrats avec des nourrices), 1111-1112 (même sujet), 1114 (Vente d'un esclave).

Fasc. 7 (par W. Schubart). Nn. 1115-1125 : Suite du même dossier. A noter les nn. 1115 (Bail avec prêt d'argent), 1116 (Bail), 1117 (Location d'un four à pain), 1118 (Location d'un jardin), 1119-1121 (Locations de terrains), 1122 (Contrat de travail), 1124-1125 (Contrats d'apprentissage).

Fasc. 8 (par W. Schubart). Nn. 1126-1140 : Suite du même dossier. A noter les nn. 1126 (Louage de service), 1127 (Vente d'une fonderie d'or), 1128 (Vente d'un esclave), 1129-1130 (Ventes de terres), 1131 (Partage de succession), 1133-1136 (Prêts garantis par un ἔρπος), 1137 (Décret d'une association), 1139-1140 (Pétitions au préfet).

Fasc. 9 (par W. Schubart). Nn. 1141-1156 : Suite du même dossier. A noter les nn. 1141 (Lettre), 1145 (Prêt), 1147-1156 (Prêts).

Fasc. 10 (par W. Schubart). Nn. 1157-1184 : Suite et fin du même dossier. A noter les nn. 1157 (Vente d'une embarcation), 1161-1175 (Prêts). — Les nn. 1176-1184 ne sont pas publiés in-extenso.

Fasc. 11 (par W. Schubart). Documents divers de l'époque des derniers Ptolémées et d'Auguste. Ils proviennent également d'Abousir el Malag. N. 1185 : Annistie (accordée par Ptolémée XI?); n. 1186 (1<sup>er</sup> s. av. J.-C.) : Serment par le



roi; nn. 1187-1189 : Pétition au stratège; n. 1190 : Pétition relative à une société militaire; nn. 1191-1192 : Fragments de rapports; n. 1193 : Pétition au cômogrammate; n. 1194 : Paiement par une banque des revenus d'un temple; n. 1195 : Salaire et entretien d'un prêtre; n. 1196 : Liste de prêtres; nn. 1197-1199 : Temple de Busiris : deux pétitions et une réponse du préfet; n. 1200 : Pétition des prêtres au préfet; n. 1201 : Pétition; n. 1202 : Fondation pieuse, document très curieux déjà publié par W. Schubart, *Stiftung für einen Tempel aus der Zeit des Augustus*, dans *Zeitschr. für äg. Sprache*, XLVII (1910), pp. 157-160; nn. 1203-1209 : Lettres privées.

Deux de ces papyrus (BGU. 1050 et 1114) sont reproduits dans *The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 176.

L'ensemble de ces documents alexandrins est étudié par W. Schubart, *Alexandrinische Urkunden aus der Zeit des Augustus*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 35-151, et dans un autre travail du même Schubart, *Neues aus dem alten Alexandrien*, dans *Preussische Jahrbücher*, CXXXVII (1909), pp. 498-527.

Cf. les CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 465-466 (aspects juridiques de ces papyrus); E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, XII (1910), pp. 112-116.

L. Mitteis, *Griechische Prozessverhandlung etwa aus dem fünften Jahrhundert n. C.*, dans *Die juristische Fakultät der Universität Leipzig verkündigt die Feier des Andenkens an Dr. Bernh. Friedr. Rud. Lahn* (Leipzig, Edelmann, 1912. In-8), pp. 3-11. Remarquable fragment inédit d'un compte-rendu de procès en grec avec portions en latin. Le président, Fl. Paulus Leontius Marinous Petronius Hsachius (lire *Isachius* ou *Hesychius*?) est qualifié de *comes sacri syhedri* (lire *synedrii*).

C. H. Becker, *Papyrusstudien*, dans *Zeitschrift für Assyriologie*, XXII (1909), pp. 137-154, publie un papyrus bilingue, grec et arabe, d'Aphrodito, conservé au Musée de Berlin et se rattachant aux mêmes dossiers que les documents du British Museum et d'ailleurs; un nouveau déchiffrement de la portion grecque est donné par H. I. Bell, *The Berlin Kurrah papyrus*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 189-191.

\*W. Schubart, *Die tachygraphischen Papyri in der Urkundensammlung der königlichen Museen zu Berlin*, dans *Archiv für Stenographie*, LIV (1903). Dans ce mémoire, que je n'ai pas réussi à voir, M. Schubart décrit plusieurs papyrus berlinois, qui paraissaient être en caractères tachygraphiques; mais l'authenticité de ces documents (à l'exception de deux qui sont incontestablement bons), a été révoquée en doute, avec de bons arguments, par M. Schubart lui-même, *Zwei tachygraphische Papyri in den königlichen Museen zu Berlin*, dans *Archiv für Stenographie*, LIX (1908), pp. 1-4; cf. U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), p. 290.

Wilhelm Schubart, *Papyri graeci berolinenses* (Bonn, Marcus et Weber, 1911. In-4°), xxxiv pp., 50 pl. en phototypie. Utile et excellent album paléographique contenant la reproduction (partielle ou intégrale) de 20 papyrus littéraux, de 53 papyrus non littéraires, de 5 ostraka et d'une *tabella cerata*, tous (à l'exception de trois) tirés des collections de Berlin. Ne sont inédits que quatre des cinq ostraka (pl. 8. b-e); mais la transcription donnée par Schubart des textes déjà connus rectifie et complète sur plus d'un point les premières éditions.

CR. par P. Viereck *BPW.*, XXXII (1912), col. 1630-1632; W. H. D. Rouse, *Class. rev.*, XXV (1911), p. 266; P. Boudreaux, *Rev. ét. anc.*, XIV (1912), pp. 427-



428; Fr. Zucker, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVII (1911), pp. 513-514; A. Heisenberg, *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), p. 555; X..., *LZ.*, LXII (1911), col. 1576; C. Wessely, *WKP.*, XXIX (1912), col. 568-570; J. van Leeuwen, *Museum*, XIX (1912), col. 321-322; F. Nau, *Rev. de l'Or. chrét.*, XV (1911), pp. 441-442; C. Fries, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, XV (1912), col. 317-318.

B. L. Gildersleeve, *Amer. Journ. Philol.*, XXXIII (1912), p. 369; W. Aly, *Hist. Zeitschr.*, CIX (1912), pp. 534-536; W. Weinberger, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LXIII (1912), p. 24; P. B'atiffol, *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, I (1911), pp. 307-308.

W. Schubart, *Mitteilung aus der Berliner Sammlung*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 194-197. Liste de 73 papyrus de Berlin tous publiés dans les *BGU* et envoyés en dépôt à diverses bibliothèques universitaires prussiennes (Königsberg, Breslau, Kiel, Göttingen, Münster, Greifswald et Marburg). Liste de corrections à ces papyrus. Liste de papyrus retenus par le Gouvernement égyptien pour le Musée du Caire.

[Wilhelm Schubart et autres], *Zur Einführung in die Papyrausstellung der Königl. Museen in Berlin, dem Internationalen Kongresse für historische Wissenschaften gewidmet von der Weidmannschen Buchhandlung* (Berlin, 1908. In-12), 40 pp. Charmante plaquette de vulgarisation.

Karl Sudhoff, *Erzählendes aus griechischen Papyrusurkunden, Bausteine zu einer medizinischen Kulturgeschichte des Hellenismus gesammelt und bearbeitet* (Leipzig, J. A. Barth, 1909. In-8), xv-296 pp. et 6 pl. Publie en fac-simile (pl. III, cf. pp. 238-239 et 257) deux ostraka de Berlin (Wilcken, *Ostraka*, nn. 1150 et 1188).

W. E. Crum, *Koptische Rechtsurkunden* (1912), nn. 10, 24 et 45, publie trois contrats sahidiques du VIII<sup>e</sup> siècle avec intitulé ou souscription en grec. Le n. 40 avait été publié autrefois par L. Stern, *Zeitschr. für äg. Sprache*, XXII (1884), pp. 152-159.

Travaux parus sur des **Papyrus non littéraires** de Berlin :

F. B(lass), *LZ.*, LVI (1905), col. 1786 [*BGU*. III, fasc. 8-12 et IV, fasc. 1].

J. Lesquier, *Rev. de philol.*, XXX (1906), p. 6 [*BGU*. 973].

P. M. Meyer, *Klio*, VII (1907), p. 131-137 [*BGU*. 267].

P. Viereck, *Aktenstücke zum griechisch-römischen Vereinswesen*, dans *Klio*, VIII (1908), pp. 413-426 [*BGU*. 1073 et 1074]. Comparaison instructive avec Br. Mus. 1178.

Otto Schulthess, *Zu BGU. 347, I*, dans *Archiv*, IV (1907), p. 168.

H. Lietzmann, *Kleine Texte*, 14 [*BGU*. 27, 38, 261, 595].

P. M. Meyer, *Festschrift Hirschfeld*, p. 132, note 2 [*BGU*. 992 serait de 95 av. J.-C. et non de 162].

Leopold Wenger, *Strafprozesse vor dem römischen Statthalter in Ägypten*, dans *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, XVI (1905?) pp. 304-323 [*BGU*. 1024].

S. Waszyński, *Die Bodenpacht*, p. 179 [*BGU*. 497, 640, 834, 918, 1017, 1018].

O. Gradenwitz, *BPW.*, XXVI (1906), col. 1345-1358 [*BGU*. III, fasc. 11-12 et IV, fasc. 1-3].

C(rönert), *LZ.*, LVIII (1907), col. 1181-1182 [*BGU*. IV, fasc. 3-4] et LIX (1908), col. 167-168 [IV, fasc. 5].

Jean Maspero, *Rev. crit.*, LXVIII (1909), p. 450 [BGU. IV, fasc. 5-7] et LXXIV (1912), pp. 387-388 [fasc. 11-12].

Jean Maspero, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, pp. 75 et 158 [BGU. 836].

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), p. 388 [BGU. 1064 et 1070] et XXX (1909), pp. 405-406 [BGU. IV, fasc. 8].

A. Stein, *LZ.*, LXI (1910), col. 512 [BGU. IV, fasc. 6-9] et LXIII (1912), col. 1223-1224 [fasc. 11].

J. B. Mispoulet, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXV (1911), pp. 16-17 [BGU. 627].

R. de Ruggiero, *Studi storici*, I (1908), pp. 188-189 [BGU. 1052] et pp. 193-196 [BGU. 1045].

U. Wilcken, *Abhandl. Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, XXVII (1909), pp. 800-806 [BGU. 511] et 821-826 [BGU. 341 et 588].

A. Manigk, *Antichretische Grundstückshaftung im gräko-ägyptischen Recht*, dans *Festgabe für Dr. Karl Güterbock dargebracht von früheren und gegenwärtigen Angehörigen der Fakultät Königsberg* (Berlin, 1910. In-8), pp. 283-301 [BGU. 101]. — CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 510-511.

C. Fries, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, XII (1909), col. 555-556 [BGU. IV, fasc. 7] et XV (1912), col. 137-139 [BGU. IV, fasc. 8].

V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIIV (1912), pp. 205-211 et 275-276 [BGU. IV, fasc. 9-10].

G. A. Gerhard, *DLZ.*, XXX (1909), col. 2461-2467 [BGU. IV, fasc. 3-6] et XXXIII (1912), col. 3164-3169 [BGU. IV, fasc. 7-12].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 115-117 [BGU. 287].

P. M. Meyer, *Abhandl. Akad. Wiss. Berlin*, 1910, n. 21 [BGU. 287].

S. R(einach), *Une servante d'auberge en Égypte*, dans *Rev. arch.*, XIV (1909), pp. 467-468 (d'après la *Frankfurter Zeitung*, 4 déc. 1909).

J. C. Naber, *Zum Text der Berliner lateinischen Papyri BGU. 611 und 628*, dans *Berichte Sächs-Gesellsch. Wiss.*, LXIII (1911), pp. 129-132.

U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 504-511 [BGU. IV, fasc. 2-3]; cf. *ibid.*, IV (1907), pp. 186-187; *ibid.*, pp. 560-568 [fasc. 4]; *ibid.*, V (1909), pp. 272-277 [fasc. 5].

*The New Paleographical Society*, I (1903-1912), pl. 23 [BGU. 609 et 305].

W. Crönert, *Studien zu Palaeogr.*, IV (1905), pp. 91-92 [Sur les papyrus de la banque de Thèbes publiés en 1886 par Wilcken].

Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, pl. 101 (= 2<sup>e</sup> éd., 1909, pl. 4) [BGU. 611].

U. Wilcken, *Zum magister rei privatae*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 185-186 [BGU. 927].

U. Wilcken, *Archiv*, V (1911), pp. 431-432 [BGU. IV, fasc. 6-11].

Dans la *Chrestomathie* d'U. Wilcken et L. Mitteis sont réédités, d'après les originaux, la plupart des textes vraiment intéressants publiés dans les BGU. En voici la liste détaillée avec, entre crochets, les nos de la *Chrestomathie* : BGU. 511 [plus Caire 10448 = Wilcken, t. I, n. 14], 372 [= 19], 625 [= 21], 1035 [= 23], 1022 [= 29], 747 [= 35], 925 [= 37], 1140 [= 58], 1078-1079 [= 59-60], 1068 [= 62], 560 [= 64], 347 [= 76], 176 [= 83], 194 [= 84], 250 [= 87], 356 [= 88], 162 [= 91], 337 + 1 [= 92], 149 [= 93], 362 [= 96], 385 [= 100], 993 [= 107], 1137

[= 112], 16 [= 114], 936 [= 123], 287 [= 124], 954 [= 133], 103 [= 134], 1084 [146], 760 [= 150], 992 [= 162], 8 [= 170], 106 [= 174], 156 [= 175], 927 [= 178], 121 [= 184], 620 [= 186], 534 [= 191], 115 [= 203], 97 [= 204], 833 [= 205], 324 [= 219], 562 [= 220], 139 [= 225], 108 [= 227], 11 [= 239], 266 [= 245], 358 [= 246], 246 [= 247], 457 [= 252], 1046 [= 265], 515 [= 268], 25 [= 270], 1062 [= 276], 579 [= 279], 9 [= 293], 697 [= 321], 656 [= 342], 85 [= 345], 103 [= 346], 648 [= 360], 512 [= 362], 599 [= 363], 291 [= 364], 650 [= 365], 449 [= 373], 462 [= 376], 909 [= 382], 1003 [= 386], 12 [= 389], 15 [= 393], 180 [= 396], 18 [= 398], 235 [= 399], 159 [= 408], 1025 [= 422], 974 [= 423], 1027 [= 424], 92 [= 427], 649 [= 428], 27 [= 445], 143 [= 454], 142 [= 455], 113 [= 458], 265 [= 459], 847 [= 460], 628 [= 462], 836 [= 471], 325 [= 472], 1080 [= 478], 423 [= 480], 333 [= 489], 646 [= 490]; 1004 [= **Mitteis**, t. II, n. 33], 226 [= 50], 378 [= 60], 327 [= 61], 1155 [= 67], 19 [= 85], 136 [= 86], 613 [= 89], 388 [= 91], 361 [= 92], 1138 [= 100], 1147 [= 103], 1055 [= 104], 1053 [= 105], 1146 [= 106], 1117 [= 107], 1106 [= 108], 651 [= 111], 46 [= 112], 2 [= 113], 321 [= 114], 242 [= 116], 1036 [= 118], 163 [= 121], 322 [= 124], 36 [= 125], 989 [= 136], 260 [= 137], 69 [= 142], 272 [= 143], 453 [= 144], 472 [= 161], 196 [= 163], 729 [= 167], 1145 [= 168], 1113 [= 169], 1058 [= 170], 70 [= 175], 445 [= 178], 959 [= 194], 1072 [= 195], 1073 [= 198], 184 [= 202], 50 [= 205], 73 [= 207], 112 [= 214], 243 [= 216], 379 [= 219], 189 [= 226], 578 [= 227], 1158 [= 234], 888 [= 239], 1038 [= 240], 970 [= 242], 741 [= 244], 101 [= 249], 339 [= 250], 998 [= 252], 177 [= 253], 1129 [= 254], 446 [= 257], 87 [= 260], 153 [= 261], 527 [= 262], 413 [= 263], 13 [= 265], 193 [= 268], 987 [= 269], 316 [= 271], 887 [= 272], 308 [= 278], 364 [= 279], 1045 [= 282], 1050 [= 286], 86 [= 306], 448 et 161 [= 310], 183 [= 313], 326 [= 316], 1070 [= 323], 856 [= 331], 702 [= 333], 637 [= 336], 300 [= 345], 581 [= 354], 1057 [= 356], 611 [= 370], 628 [= 371], 140 [= 373], 473 [= 375]; **Wilcken**, t. I, n. 5 est un fragment daté du règne de Vaballathe publié jadis par Wilcken (*Zeitschr. für Numismatik*, XV, p. 330), et non réédité dans les *BGU*; Wilcken, t. I, n. 414, est un ostrakon de Berlin (*Wilcken, Ostraka*, 1372).

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906) n. 51 = 2<sup>e</sup> éd. (1911) n. 60, réédite *BGU*. 1009 et *ibid.* n. 25 (= 2<sup>e</sup> éd., n. 34) le papyrus Passalacqua, dont l'original ne se retrouve pas.

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, VIII (1908) *passim*, reproduit 24 documents des *BGU*. et *ibid.*, n. 775 un papyrus tiré de Wilcken, *Tafeln*, pl. XX a.

Hellmuth Wehowsky, *Der Papyrus Nr. 179 des Berliner Museums* (Borna-Leipzig, R. Noske, 1911. In-8°), 39 pp. [Diss. de Breslau] — *BGU*. 179.

#### PAPYRUS ARAMÉENS

Le Musée de Berlin, grâce aux fouilles allemandes d'Eléphantine, s'est enrichi d'un véritable trésor de papyrus araméens dont je me bornerai ici à esquisser la bibliographie, ces textes, tant par leur antiquité (v<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) que par leur langue, sortant nettement du cadre de ce bulletin.

Voici donc les principaux travaux dont ils ont été l'objet (on n'oubliera pas qu'environ la moitié de ces papyrus se trouvent aujourd'hui au Musée du Caire en raison de la loi sur le partage du produit des fouilles européennes).

Eduard **Sachau**, *Drei aramäische Papyrusurkunden aus Elephantine* (Berlin, Reimer, 1907. In-4°), 46 pp., 1 pl. [= *Abhandl. Akad. Wiss. Berl.*, 1907].

Consultez sur cette publication les travaux suivants :

M. Lidzbarski, *DLZ.*, XXVIII (1907), col. 3160-3163.

E. Sachau, *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1907, p. 849.

— S. Fraenkel, *Theol. Literaturzeitung*, XXXII (1907), col. 657-659.

R. Smend, *Zu den von E. Sachau herausgegebenen aramäischen Papyrusurkunden aus Elephantine*, *ibid.*, col. 705-711.

J. Barth, *Zu den Papyrusurkunden von Elephantine*, dans *Zeitschrift für Assyriologie*, XXI (1908), pp. 188-194.

Th. Nöldeke, *Neue jüdische Papyri*, *ibid.*, pp. 195-205.

S. Fraenkel, *Zu den Papyri von Elephantine*, *ibid.*, pp. 240-243.

S. Daicher, *Zu den Elephantine-Papyri*, *ibid.*, XXII (1909), pp. 197-199.

A. van Hoonacker, *Les troubles d'Éléphantine en 411 av. J.-C., d'après les papyrus Euling et Sachau*, *ibid.*, XXIII (1910), pp. 187-196.

M. J. Lagrange, *Les nouveaux papyrus d'Éléphantine*, dans *Rev. biblique*, V (1908), pp. 325-349.

K. Marti, *Zu Urkunde I der drei von Ed. Sachau herausgegebenen aramäischen Papyri aus Elephantine*, dans *Zeitschr. für die Alttestam. Wiss.*, XXIX (1909), p. 74.

\*W. Staerk, *Aramäische Urkunden zur Geschichte des Judentums im VI und V Jahrhundert vor Chr., sprachlich und sachlich erklärt* (Bonn, Marcus et Weber, 1908. In-8°), 16 pp., (60 pf.) [= *Kleine Texte*, fasc. 32] — Cf. Eb. Nestle, *BPW.*, XXIX (1909), col. 835-837.

D. H. Müller, *Über neue Papyrusfunde in Elephantine*, dans *Anzeiger Akad. Wien*, XLIV (1907), pp. 124-129.

J. Halévy, *Inscription araméenne d'Éléphantine*, dans *Rev. sémitique*, XVI (1908), pp. 95-99 et 224-240.

Isr. Levi, *Le temple du Dieu Yahou et la colonie juive d'Éléphantine au ve siècle avant l'ère chrétienne*, dans *Rev. ét. juives*, LIV (1907), pp. 153-165 et LVI (1908), p. 161-168.

Mayer Lambert, *Notes sur les papyrus d'Éléphantine et d'Assouan*, *ibid.*, LVII (1909), pp. 104-105.

G. Hoffmann, *Bemerkungen zu den Papyrusurkunden von Elephantine*, dans *Wiener Zeitschr. für die Kunde des Morg.*, XXI (1907), pp. 413-415.

Inr. Löw, *HMUNIT in dem Papyrus von Elephantine*, *ibid.*, pp. 415-416.

D. H. Müller, *Die Korrespondenz zwischen der Gemeinde von Elephantine und den Söhnen Sanabalats*, *ibid.*, pp. 416-419.

Eduard **Sachau**, *Ein altaramäischer Papyrus aus der Zeit des ägyptischen Königs Amyrtaeus* dans *Florilegium Melchior de Vogüé* (Paris, 1909. In-8°), pp. 529-541 et pl. en héliogravure. *Curieuse donatio ante nuptias* de l'année 410-409 av. J.-C.

M. Lidzbarski, *Phöniciische und aramäische Krugaufschriften aus Elephantine* (Berlin, Reimer, 1912. In-4°), 20 pp., 6 pl. [= *Abhandl. Akad. Wiss. Berl.*, 1912].

Inscriptions et graffites sur jarres provenant des mêmes fouilles.

Eduard **Sachau**, *Aramäische Papyrus und Ostraka aus einer jüdischen Mili-*



tär-Kolonie zu Elephantine, *altorientalische Sprachdenkmäler des 5 Jahrhunderts vor Chr.* (Leipzig, Hinrichs, 1911. In-4°), xxix-290 pp. et 75 pl. Somptueuse et savante publication d'ensemble des papyrus araméens de Berlin. On notera que le n. 48 (pl. 39) est un fragment d'une lettre en grec à un des premiers Ptolémées relative à une incursion des Éthiopiens.

CR. par M. Lidzbarski, *DLZ.*, XXXII (1911), col. 2966-2981 (important et minutieux); M. J. Lagrange, *Rev. biblique*, IX (1912), pp. 427-437 et 575-587; R. Smend, *Theol. Literaturzeitung*, XXXVII (1912), col. 387-393; H. L. Strack, *Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges.*, LXV (1911), pp. 826-832; F. Schwally, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, XV (1912), pp. 160-168.

Ces papyrus ont été en outre étudiés par :

Aug. von Gall, *Die Papyrusurkunden der jüdischen Gemeinde in Elephantine in ihre Bedeutung für jüdische Religion und Geschichte* (Giessen, Töpelmann, 1912. In-8°), 26 pp.

W. Staerk, *Alle und neue aramäische Papyri* (Bonn, Marcus et Weber, 1912. In-8°), 73 pp. (2 mk.) [= *Kleine Texte*, fasc. 94].

\*W. R. Arnold, *The Passover papyrus from Elephantine*, dans *Journal of Biblical literature*, XXX (1912), pp. 1-33.

C. Steuernagel, *Die jüdisch-aramäischen Papyri und Ostraka aus Elephantine und ihre Bedeutung für die Kenntnis palästinensischer Verhältnisse* dans *Zeitschr. des deutschen Palästina-Vereins*, XXXV (1912), pp. 85-104.

Isr. Levi, *Nouveaux papyrus araméens d'Éléphantine*, dans *Rev. ét. juives*, LXIII (1912), pp. 161-184.

Norbert Peters, *Die jüdische Gemeinde von Elephantine-Syene und ihr Tempel im 5 Jahrhundert vor Christi Geburt* (Fribourg, Herder, 1910. In-8°), iv-57 pp. (1 mk. 50). — CR. par M. Lidzbarski, *DLZ.*, XXXIII (1912), col. 470; Wellhausen, *Theol. Literaturzeitung*, XXXVI (1911), col. 230-231; W. Staerk, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, XIII (1910), col. 542-543.

George F. Moore, *Aramaic papyri recently found at Assuan*, dans *Trans. Amer. philol. assoc.*, XXXVIII (1907), p. xx.

H. C. Tolman, *Notes on the recently found Aramaic papyrus fragments of the Behistan inscription*, *ibid.*, XLII (1911), pp. L-LII.

H. C. Tolman, *Identification of the ancient Persian month Garmapada in the light of the recently found Aramaic papyrus fragments*, dans *Amer. Journ. philol.*, XXXII (1911), pp. 444-445.

Ed. Meyer, *Zu den aramäischen papyri von Elephantine*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1911, pp. 1026-1053.

A. Ungnad, *Aramäische Papyrus aus Elephantine, Kleine Ausgabe unter Zugrundelegung von Eduard Sachau's Erstausgabe* (Leipzig, Hinrichs, 1911. In-8°) viii-419 pp. (3 mk.). — CR. par E. Ebeling, *BPW.*, XXXII (1912), col. 1805-1807; M. Lidzbarski, *DLZ.*, XXXIII (1912), col. 470; R. Smend, *Theol. Literaturzeitung*, XXXVII (1912), col. 677-678; H. L. Strack, *Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges.*, LXV (1911), pp. 832-838; F. Hommel, *Memnon*, VI (1913), pp. 76-77.

Ed. Meyer, *Der Papyrusfund von Elephantine* (Leipzig, Hinrichs, 1912, in-8°), 128 pp. (2 mk.) — 2 éditions. — CR. par R. Dussaud, *Journ. des savants*, 1912, p. 321; von Lichtenberg, *Memnon*, VI (1913), pp. 78-79.



\* C. H. H. Wright, *Light from Egyptian papyri on Jewish history before Christ* (Londres, Williams et Norgate, 1909, in-8°). — CR. dans *Athenaeum*, 1909, I, p. 130.

F. Buhl, *Remarques sur les papyrus juifs d'Éléphantine*, dans *Oversigt over det Kongelige Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*, 1908, pp. 37-64 (Cf. J. W. Rothstein, *BPW.*, XXIX, 1909, col. 400-401).

F. Nau, *Les documents araméens d'Éléphantine*, dans *Rev. de l'Or. chrét.*, XVI (1911), pp. 337-345.

F. Nau, *Le denier du culte juif à Éléphantine au <sup>ve</sup> siècle avant notre ère*, *ibid.*, XVII (1912), pp. 100-104.

\*Sprengling, *Chronological notes from the Aramaic papyri* dans *Amer. Journ. Semitic lang.*, XXVII (1911), pp. 233-266. — Cf. O. Holtzmann, *Theol. Literaturzeitung* XXXVII (1912), col. 166 ; J. V. Prášek, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, XV (1912), col. 168-170.

F. Perles, *Zu Sachaus « Aramäischen Papyrus »*, dans *Orientalistische Literatur-Zeitung*, XIV (1911), col. 497-503 et XV (1912), col. 54-57.

W. Spiegelberg, *Die ägyptischen Personennamen in den kürzlich veröffentlichten Urkunden von Elephantine*, *ibid.* XV (1912), col. 1-10.

J. Barth, *Zu den Papyri von Elephantine*, *ibid.*, col. 10-11.

II. Grimm, *Die Jahotriade von Elephantine*, *ibid.*, col. 11-17.

A. Büchler, *Zu Sachaus aramäischen Papyrus aus Elephantine*, *ibid.*, col. 126-127.

P. Leander, *Der elephantinische Gottesname JHV*, *ibid.*, col. 151-153.

A. Jirku, *Die fünf Städte bei Jes. 19, 18 und die fünf Tore des Jahu-Tempels zur Elephantine*, *ibid.*, col. 247-248.

C. van Gelderen, *Samaritaner und Juden in Elephantine Syene*, *ibid.*, col. 337-348.

H. Torczyner, *Anmerkungen zu den Papyrusurkunden von Elephantine*, *ibid.*, col. 397-403.

J. Halévy, *Les nouveaux papyrus d'Éléphantine*, dans *Rev. sémitique*, XIX (1911), pp. 473-497 et XX (1912), pp. 31-78, 153-184, 252-262.

G. Maspero, *La colonie juive d'Éléphantine sous la domination persane*, dans *Journal des Débats*, 19 déc. 1911 [= *Rev. arch.*, XIX (1912), pp. 415-419].

P. Volz, *Ein Beitrag aus den Papyri von Elephantine zu Hiob Kap. 31*, dans *Zeitschr. für die Alttestam. Wiss.*, XXXII (1912), pp. 126-127.

J. N. Epstein, *Glossen zu den « aramäischen Papyrus und Ostraka »*, *ibid.*, pp. 128-139.

J. N. Epstein, *Jahu, ASMbêthêl und ANTbêthêl*, *ibid.*, pp. 139-145.

M. Seidel, *Bemerkungen zu den Aramäischen Papyrus und Ostraka aus Elephantine*, *ibid.*, pp. 292-298.

J. Halévy, *Les nouveaux papyrus d'Éléphantine*, dans *Journ. asiat.*, XVIII (1911), pp. 658-660.

F. Nau, *Juifs et Samaritains à Éléphantine*, *ibid.*, pp. 660-662.

Une des plus singulières découvertes faites dans les papyrus araméens d'Éléphantine est celle de nombreux fragments du conte d'Ahikar. On ignorait jusqu'ici l'âge exact de cette légende dont on trouve des mentions dans Tobie

(I, 21), dans Strabon (p. 762), dans Clément d'Alexandrie et dans les *Mille et une Nuits*. La voilà attestée par des papyrus du ve siècle avant notre ère.

Cf. F. Nau, *Le problème d'Ahikar*, dans *Revue du clergé français*, LVI (1908) pp. 301-309;

S. Reinach, *L'histoire d'Ahikar*, dans *Rev. arch.*, XIII (1909), p. 136;

F. Nau, *Ahikar et les papyrus d'Éléphantine*, dans *Rev. biblique*, IX (1912), pp. 68-79; H. Grimme, *Zu den aramäischen Achikarsprüchen*, dans *Orientalistische Litteratur-Zeitung*, XIV (1911), col. 529-540; A. J. Wensinck, *Zu den Achikarsprüchen der Papyri aus Elephantine*, *ibid.*, XV (1912), col. 49-54.

#### TEXTES NUBIENS

Sortent également du cadre de ce bulletin les remarquables fragments chrétiens en langue nubienne dont s'est enrichie la collection berlinoise et qui, pour la première fois, nous ont fait connaître l'état ancien d'une des langues indigènes de l'Afrique. Je me borne à renvoyer à quelques publications essentielles :

II. Schäfer et K. Schmidt, *Die ersten Bruchstücke christlicher Literatur in allnubischer Sprache*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1906, pp. 774-785.

II. Schäfer et K. Schmidt, *Die allnubischen christlichen Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*, *ibid.*, 1907, pp. 602-613.

II. Junker, *Die neuentdeckten Handschriften in mittelnubischer Sprache*, dans *Oriens christianus*, VI (1906), pp. 437-442.

#### BIBLIOTHÈQUE DE BERLIN

Un des quelques papyrus de la Königliche Bibliothek de Berlin, publié jadis par Parthey (*Nuove mem. dell' Istituto*, II, p. 440) est réédité d'après l'original par Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 115. Pour un autre document de cette collection se rattachant à un fragment de Pétrograd, cf. *ibid.*, I, n. 82.

#### COLLECTION WILCKEN

Un ostrakon de la collection de M. Wilcken (*Griechische Ostraka*, n. 43) est republié dans sa *Chrestomathie*, I, n. 291.

(A suivre).

SEYMOUR DE RICCI.

231-203

# L'IMPORTANCE DES POUVOIRS DE LA BOULÈ ATHÉNIENNE

AUX V<sup>e</sup> ET IV<sup>e</sup> SIÈCLES AVANT J.-C.

Les évènements considérables qui se sont déroulés à Athènes à la fin du v<sup>e</sup> siècle (restauration démocratique de 403) ont-ils influé de façon certaine et sérieuse sur les attributions et l'importance du Conseil des Cinq-Cents? Peut-on constater entre le Conseil du v<sup>e</sup> siècle et le Conseil post-euclidien de notables différences, aux dépens du second? On a le droit de se demander, en effet, si la victoire démocratique de 403 n'a pas eu pour conséquence d'affaiblir une institution qui ne représentait pas le peuple athénien aussi directement et aussi pleinement que l'Ecclèsia; et certains auteurs modernes ont pensé que, du moins sur plusieurs points, le Conseil sortit profondément modifié de la crise de 403, qu'il ne fut au iv<sup>e</sup> siècle qu'une assemblée de très médiocre importance, bonne, tout au plus, à « expédier les affaires courantes » (alors que s'élargissaient notablement, d'ailleurs, ses attributions purement administratives) (1).

(1) Cf. Cavaignac, *Le Conseil athénien des Cinq-Cents, Revue des cours et conférences*, 1909, pp. 230-231 : « Il nous reste à parler de la Boulè du iv<sup>e</sup> siècle, quoique à vrai dire son histoire n'apparaisse pas très importante ». Au iv<sup>e</sup> siècle, en effet, « partout où il y a une décision grave à prendre, elle est remise maintenant à l'Assemblée ou au jury ». La Boulè, dont « l'effacement » est profond, « a déjà pris l'aspect d'un conseil municipal de petite ville ». Bref, « on résumerait assez exactement le rôle du Conseil au iv<sup>e</sup> siècle en disant qu'il est chargé « d'expédier les affaires courantes » de la cité athénienne. »

Mais M. Cavaignac oppose-t-il réellement à cet égard le iv<sup>e</sup> siècle au v<sup>e</sup> siècle? Ce n'est pas certain, puisqu'en étudiant l'époque de Périclès, il écrit : « L'Assem-

Plus spécialement, on pourrait supposer que l'une des réformes qui suivirent de peu la restauration de 403, la création du *μισθός ἐκκλησιαστικός*, a eu pour résultat d'annihiler (naturellement au bénéfice de l'Éclèsia) les pouvoirs bouleutiques (4). Telle est du moins la thèse qui est impliquée dans divers passages de la *Politique* d'Aristote ; sans doute, l'historien-philosophe n'indique pas d'époque précise ; mais le cas de la Boulè du iv<sup>e</sup> siècle tombe nécessairement sous le coup des appréciations qu'il formule : « Le pouvoir du Conseil est annulé également (*καταλύεται δὲ καὶ τῆς βουλῆς ἡ δύναμις*) dans les démocraties où le peuple s'assemble pour délibérer sur toutes matières. C'est ce qui arrive d'ordinaire quand l'assemblée reçoit le *μισθός* (*ὅταν εὐπορία τις ἢ μισθοῦ τοῖς ἐκκλησιάζουσιν*) ; les citoyens, en effet, ont la faculté de se réunir souvent, et ils décident de tout par eux-mêmes » (*Pol.* VI, xii, 9). « Là où est institué le *μισθός*, cette magistrature elle aussi (la Boulè) voit son pouvoir annulé (*ἀφαιροῦνται καὶ ταύτης τῆς ἀρχῆς τὴν δύναμιν*) : le Dèmos,

blée du peuple était seule souveraine ; le Conseil des Cinq-Cents était sa directe émanation, chargée de l'expédition des affaires courantes, et sans consistance propre ». (*Histoire de l'Antiquité*, II, Athènes, p. 88). M. von Wilamowitz-Moellendorf, au contraire, attribue en général à la Boulè du v<sup>e</sup> siècle une situation et un rôle considérables, presque prépondérants, dans le fonctionnement du régime athénien (cf. *Aristoteles und Athen*, II, pp. 195-198).

(1) C'est très probablement vers 393, un peu avant la représentation de l'*Assemblée des femmes*, que, grâce à Agyrhios, avait été institué le triobole, succédant au diobole, qui, lui-même, avait remplacé le salaire d'une obole par séance (cf. Aristophane, *Eccles.*, v. 102 ; Aristote, *Ἀθ. πολ.* 41, 3). D'autre part, on est aujourd'hui d'accord pour reconnaître qu'il n'y avait pas eu au v<sup>e</sup> siècle (avant l'archontat d'Euclide) de *μισθός ἐκκλησιαστικός* (G. Glotz, *Dict. Antiq.*, art. *Ekklesia*, p. 517, date de 395 l'institution du premier *μισθός ἐκκλησιαστικός* ; cf. Busolt, *Griech. Gesch.*, III, 1, pp. 263 et suiv., III, 2, p. 1543 ; Cavaignac, *Hist. Antiq.*, II, p. 192, etc.). Aucun texte du v<sup>e</sup> siècle (ou relatif au v<sup>e</sup> siècle) ne signale rien de tel : notamment, ni les traités d'Aristote et du Pseudo-Xénophon sur la constitution d'Athènes (dont le premier est si sévère pour le *μισθός δικαστικός* et pour la diobélie : *Ἀθ. πολ.* 27 et 28), ni les comédies d'Aristophane antérieures à 392 ne contiennent la moindre allusion à une telle institution, que les adversaires de la démocratie n'eussent pas manqué de railler ou de flétrir, comme le fait Aristophane dès sa rentrée en scène après 403. Le mieux est donc, comme le dit M. Glotz (art. *Ekklesia*, p. 517) « de s'en tenir à l'assertion du scholiaste d'Aristophane (*Eccles.* v. 102) », qui attribue, en effet, avec une netteté parfaite à Agyrhios la création première du *μισθός ἐκκλησιαστικός* (*καὶ πρῶτος ἐκκλησιαστικὸν δέδωκεν*).



en effet, riche de son *μισθός*, attire à lui toutes les décisions, comme je l'ai déjà dit dans la partie précédente de mon ouvrage » (*Pol.* VII, 1, 8). On doit donc admettre qu'Aristote, sans désigner expressément la Boulè athénienne du IV<sup>e</sup> siècle (que, du reste, il connaît bien, et dont il décrit avec une certaine précision les attributions dans les chapitres 43-49 de l'*Ἀθ. πολ.*), la tient pour une institution insignifiante, dénuée de toute valeur en face de la grande assemblée extrêmement agissante et omnipotente qu'est l'Ecclèsia ; et on doit admettre qu'il regarde cette Boulè du IV<sup>e</sup> siècle comme notablement inférieure à celle du siècle précédent, puisqu'au V<sup>e</sup> siècle l'assistance à l'Ecclèsia n'entraînait aucun salaire.

Que faut-il penser de telles conceptions ? La Restauration de 403, en général, et la création du *μισθός ἐκκλησιαστικός* en particulier, ont-elles vraiment provoqué un sérieux affaiblissement de la puissance bouleutique ? Et d'une manière absolue, doit-on penser que la Boulè du IV<sup>e</sup> siècle fut une assemblée parfaitement médiocre et insignifiante ? (1) Nous estimons que ces questions appellent une réponse négative ou (tout au moins sur certains points) qu'on n'a pas le droit d'y répondre affirmativement. Nous n'allons pas jusqu'à prétendre (ce qui serait une pure absurdité) que la Boulè du IV<sup>e</sup> siècle ait été l'égale ou l'équivalente de l'Ecclèsia (2) ; mais nous essaierons de montrer que les conclusions qui se dégagent de la théorie d'Aristote sont doublement exagérées ou erronées. Notre démonstration comprendra deux parties. Nous verrons d'abord qu'entre la

(1) Par « Boulè du IV<sup>e</sup> siècle », nous entendrons plus précisément celle qui fonctionna à partir de l'établissement du *μισθός ἐκκλησιαστικός*, c'est-à-dire dès les toutes premières années du IV<sup>e</sup> siècle.

(2) Dans tous les domaines essentiels de l'activité gouvernementale (et si l'on excepte certaines administrations spéciales, comme les finances, la marine, la cavalerie), la Boulè, à cette époque, ne prend pas, en général, les décisions définitives : la législation, la guerre, les traités de paix ou d'alliance, la désignation de nombreux fonctionnaires, le rejet ou l'approbation des candidatures à l'archontat ou au Conseil, l'administration de la justice pénale (pour ne citer que les affaires les plus importantes), tout cela dépend de l'assemblée ou du tribunal populaires. (Sur les très grands pouvoirs de l'Ecclèsia, voir Glotz, *l. c.*, p. 524).



Boulè du v<sup>e</sup> siècle et celle du iv<sup>e</sup> siècle il n'y a, sur la plupart des points importants, aucune différence réelle d'attributions (1). Sur deux points seulement (recrutement de l'archontat et de la Boulè, et présidence des assemblées), il a pu exister des différences entre les deux époques ; mais, dans aucun de ces deux cas, il n'est démontré que le changement se soit produit lors de la restauration du régime démocratique ou de l'établissement du *μισθὸς ἐκκλησιαστικός*, et qu'il soit imputable à ces événements ; de plus, dans l'un de ces deux cas (recrutement de l'archontat et du Conseil), l'institution du *μισθὸς ἐκκλησιαστικός* est à coup sûr étrangère à l'affaiblissement du pouvoir bouleutique ; et dans l'autre cas (présidence des assemblées), il n'est nullement démontré que la différence constatée équivaille à un affaiblissement de la Boulè et à un renforcement de l'Ecclèsia.

Après avoir ainsi montré qu'il y a équivalence approximative entre les deux Conseils du v<sup>e</sup> et du iv<sup>e</sup> siècles, nous essayerons de prouver que les pouvoirs et le rôle du Conseil du iv<sup>e</sup> siècle n'ont pas été ceux d'une assemblée franchement médiocre, insignifiante, et quasi annihilée par le *μισθὸς ἐκκλησιαστικός* (même abstraction faite des attributions spéciales d'ordre administratif sur lesquelles l'exposé de l'*Αθ. πολ.* est si abondant) ; si le Conseil a été, ou plutôt est resté, à cette époque, une assemblée inférieure, subordonnée, bénéficiant d'attributions limitées, l'action qu'il a exercée n'en fut pas moins souvent intéressante et d'une notable et réelle importance ; il compta nombre d'orateurs illustres ou remuants (qui furent, parfois, l'objet de la crainte publique), et l'opinion l'associait volontiers aux grands organes de la souveraineté populaire (2). Bref, comme nous

(1) Nous laisserons de côté la grosse question de l'évolution des pouvoirs judiciaires de la Boulè, que nous avons examinée ici même dans notre étude sur *le Conseil athénien des Cinq-Cents et la peine de mort*, REG, 1920, p. 1 sq.

(2) A cet égard, tantôt les textes ne concernent, à coup sûr, que la Boulè du iv<sup>e</sup> siècle, tantôt ils nous la montrent à l'image ou au niveau de la Boulè du siècle précédent. Les textes relatifs au iv<sup>e</sup> siècle sont les plus nombreux et les plus précis. Ce sont, en effet, surtout des textes oratoires, plus riches et plus nourris de détails que les histoires d'Hérodote ou de Thucydide. En apparence, la Boulè du iv<sup>e</sup> siècle serait ainsi plus vivante et plus active que celle du v<sup>e</sup> siècle ;

allons chercher à le démontrer, la Boulè athénienne du iv<sup>e</sup> siècle ne semble avoir été ni une assemblée déchuë, ni une assemblée insignifiante et méprisée.

Montrons d'abord que, sous le rapport des principales attributions gouvernementales (celles qui touchent à l'exercice de la souveraineté) il y a eu équivalence approximative entre les deux Conseils du v<sup>e</sup> et du iv<sup>e</sup> siècles : l'un et l'autre ont vu à peu près les mêmes limites imposées à leur action. Notre examen portera sur la législation, la politique extérieure et la défense nationale, l'administration générale (recrutement des fonctionnaires), la direction des assemblées. En ce qui concerne la législation, on constate sans peine qu'avant comme après l'archontat d'Euclide le Conseil ne vote que des « avis préalables » et même que l'Ecclèsia peut imposer sa volonté sans consulter préalablement le Conseil, en amendant à sa guise le probouleuma (1). De tels amendements foisonnent dans les inscriptions du v<sup>e</sup> siècle comme dans celles du iv<sup>e</sup> (2). De plus, l'Ecclèsia peut inviter impérieusement la Boulè à lui apporter un projet nouveau, dans tel délai (3) ; or cet usage existe déjà dès le v<sup>e</sup> siècle, comme le montre le décret *IG*, I, 37, l. 25 (425/4) : les prytanes sont menacés d'une lourde amende, s'ils n'en réfèrent pas au Dèmos.

Dans le domaine de la politique étrangère et de la défense

mais il faut se garder de retourner la thèse que nous combattons et de formuler sur l'importance et l'activité du Conseil du v<sup>e</sup> siècle le jugement dédaigneux qui a pu être porté sur celui du iv<sup>e</sup>. Une telle conclusion ne serait pas vraiment autorisée.

(1) M. Cavaignac fait observer que, pour voter des mesures qu'a désapprouvées le Conseil, l'assemblée populaire possède, entre autres moyens, le droit d'amender les *probouleumata* (cf. *Revue des cours et conférences*, 1909, p. 224 ; *Hist. Antiq.*, II, p. 193, note 5).

(2) Exemples en 425/4, 418/7, 410/9, 408/7 (cf. *IG*, I, 37 ; Dittenberger. *Syll.*<sup>2</sup>, 49, 54, 550). Et cependant, encore au temps d'Aristote, la légalité stricte s'opposait à de telles pratiques : « Le peuple ne peut rien voter qui n'ait été l'objet d'une délibération préalable de la Boulè et ne soit inscrit à l'ordre du jour dressé par les prytanes » ('Αθ. πολ., 45, 4).

(3) C'est le deuxième moyen que, selon M. Cavaignac, possède l'assemblée populaire d'imposer ses volontés (cf. *Revue des cours et conférences*, p. 224 ; *Hist. Antiq.*, II, p. 193, n. 5).

nationale, la subordination du Conseil à l'Ecclèsia est assurément la règle au IV<sup>e</sup> siècle (1) ; mais au siècle précédent dominaient les mêmes principes et les mêmes pratiques. Ici également les exemples abondent : tantôt les documents se bornent à mentionner le rôle de l'assemblée populaire, écoutant la discussion, concluant le traité ou votant la guerre ; tantôt (et le cas est beaucoup plus rare) ils signalent aussi l'intervention de la Boulè, mais une intervention toujours subordonnée à celle de l'assemblée populaire. C'est ainsi qu'en 483, 480, 433, 431, 427, 425, 421, 420, 415, 405, nous voyons l'Ecclèsia réglant l'emploi des produits du Laurion, recevant le rapport des envoyés athéniens à Delphes, ordonnant l'intervention en faveur de Corcyre, provoquant la rupture avec Lacédémone, réglant les affaires de Mytilène et de Pylos, repoussant d'importantes propositions spartiates, votant la paix avec Lacédémone ou la guerre en Sicile, s'appêtant à organiser la résistance suprême (2). Il est très rare qu'Hérodote, Thucydide, Diodore et Xénophon (ces derniers pour la période antéeuclidienne) nous signalent l'intervention des Cinq-Cents : à les lire, on croirait presque le Conseil absent de l'histoire d'Athènes à cette époque, comme absorbé et éclipsé par l'Ecclèsia. Assurément il n'y a pas à conclure de ce quasi-silence que le rôle de la Boulè du V<sup>e</sup> siècle ait été médiocre ; mais il est remarquable que l'activité bouleutique jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse paraisse avoir si peu frappé les contemporains. Il ne semble nullement qu'ils aient tenu le Conseil pour une assemblée de tout premier plan, pour le principal organe sur lequel reposait tout le régime athénien (3).

(1) Cf. Glotz, art. Ekklesia, p. 524 : « Les accords » (avec les Etats étrangers) « ébauchés au sénat ne sont pas pris au sérieux tant qu'ils n'ont pas été approuvés, on peut dire conclus à nouveau, par le peuple. Pas un traité d'alliance, de paix, qui ne dépende de lui. ».

(2) Cf. Plutarque, *Thémistocle*, 4 ; Hérodote, VII, 142 ; Thucydide, I, 31, 44, 139 et suiv. (καταστάσης δὲ ἐκκλησίας ; γενομένης καὶ δις ἐκκλησίας ; ποιήσαντες ἐκκλησίαν) ; III, 36 et suiv. ; IV, 22, 118 ; V, 44-45 ; VI, 14 ; Diodore, XII, 39, 5 (συναχθείσης οὖν περὶ τούτων ἐκκλησίας) ; Xénophon, *Hell.*, II, 11 (ἐκκλησίαν ἐποίησαν).

(3) Comme le pense M. von Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, II, p. 198.

Et quand il leur arrive de mentionner l'intervention de la Boulè dans la politique étrangère, c'est en marquant expressément la subordination de cette assemblée à l'Ecclèsia, le caractère conditionnel et limité de ses motions. Ainsi, lorsqu'au printemps de 479, Mardonios sollicite l'alliance d'Athènes contre la Grèce, la députation perse se présente à la Boulè ; mais celle-ci ne peut rien trancher par elle-même, si bien que l'un de ses membres, Lycidas, partisan de l'acceptation des offres de Mardonios, propose d'en faire « rapport au peuple » (ἐξενεῖται ἐς τὸν δῆμον : Hérodote, IX, 5). Ainsi, presque au début de la démocratie clisthénienne (le Conseil des Cinq-Cents compte alors à peine un quart de siècle d'existence), l'Ecclèsia est déjà souveraine dans le domaine de la défense nationale (1).

Thucydide mentionne, comme Hérodote, la participation du Conseil à l'action diplomatique, et il le fait absolument dans le même sens. Il nous apprend ainsi qu'en 420 une ambassade envoyée de Lacédémone à Athènes se rendit d'abord au Conseil, qui accepta les offres spartiates ; mais rien ne pouvait être absolument tranché sans l'assentiment de l'Ecclèsia, qui se réunit le lendemain (cf. Thucydide, V, 45-44. Voir l'exposé de la même procédure dans Plutarque, *Nicias*, 10, et *Alcibiade*, 14) (2).

(1) C'est peut-être vers cette époque, comme nous l'avons conjecturé dans notre étude sur le Conseil et la peine de mort (*REG*, 1920), et c'est en tout cas bien avant la fin du v<sup>e</sup> siècle, que le droit capital de décider la guerre a été réservé au Dèmos et ainsi directement ou indirectement soustrait à la Boulè des Cinq-Cents (cf. *IG*, I, 57, l. 36). Ici encore on constate un certain parallélisme entre l'évolution des pouvoirs judiciaires et celle des pouvoirs politiques de la Boulè. Ajoutons que, d'une manière générale, dès l'année 501 (c'est-à-dire à peu près dès sa naissance) cette assemblée avait vu ses pouvoirs fortement limités par un serment, tout comme, au 1<sup>er</sup> siècle, en pleine démocratie « radicale ». (Cf. *Ἀθ. Πολ.*, 22).

(2) On rencontre enfin au v<sup>e</sup> siècle des cas dans lesquels la Boulè, surtout en matière de politique extérieure, agit ou intervient seule, ou du moins sans participation de l'Ecclèsia, et apparaît ainsi privilégiée par rapport à cette dernière ; mais il n'y a rien là qui la distingue de la Boulè du siècle suivant. Nous reviendrons sur ce point dans la deuxième partie de notre discussion.



Si le Conseil du v<sup>e</sup> siècle n'a pas été moins limité que celui du iv<sup>e</sup> dans la direction de la politique étrangère et de la défense nationale, en revanche, il se peut qu'il ait été mieux partagé sous le rapport de l'administration générale, dont l'archontat et le Conseil lui-même étaient d'importants organes. On lit dans l'Αθ. Πολ. : « Anciennement, le Conseil avait tout pouvoir pour prononcer l'exclusion (des candidats aux fonctions archontale et bouleutique) ; mais aujourd'hui les exclus peuvent en appeler au tribunal populaire » (45, 3. Cf. 55, 2). Ce texte est, malheureusement, d'une chronologie aussi imprécise que l'indication toute voisine sur l'amoindrissement des pouvoirs judiciaires du Conseil (45, 1). Admettons (ce qui ne paraît pas absolument démontré, vu le caractère isolé de l'affirmation de l'Αθ. Πολ.) que la Boulè ait réellement possédé, à une certaine époque, le pouvoir légal d'exclure sans appel les candidats à l'archontat ou au Conseil (1) : il ne s'ensuivrait pas nécessairement que la Boulè du iv<sup>e</sup> siècle doive être opposée sur ce point à la Boulè du v<sup>e</sup> siècle. Les Cinq-Cents ont très bien pu être dépouillés du droit en question longtemps avant l'archontat d'Euclide ; ou encore, une telle spoliation a pu être sensiblement postérieure à l'établissement du *μισθὸς ἐκκλησιαστικός*, qu'un intervalle de deux tiers ou trois quarts de siècle environ sépare de la rédaction de l'Αθ. Πολ. (2).

(1) Nous ne connaissons aucun exemple d'un tel fait (pas plus qu'on ne rencontre d'exemple de condamnation à mort prononcée souverainement par le Conseil, en dehors du cas signalé par l'Αθ. Πολ. à la date de 403 et survenu en pleine période d'illégalité. Cf. notre étude sur le Conseil et la peine de mort (REG, 1920).

D'autre part, il existait au iv<sup>e</sup> siècle une tradition (acceptée par Démosthène, XX, 90) d'après laquelle Solon avait astreint les futurs archontes à une double dokimasia, devant le Conseil et devant l'Héliée. Si cette tradition est exacte (et, en principe, on ne voit pas plus de raison de la rejeter que celle de l'Αθ. Πολ.), le Conseil aurait perdu de très bonne heure la souveraineté en matière de recrutement administratif ; peut-être même n'aurait-il jamais possédé pareille souveraineté, et, entre autres droits, celui d'exclure sans appel les candidats.

(2) Que certaines institutions dont l'Αθ. Πολ. se borne à dire qu'elles existaient « autrefois » (*πρότερον*) n'aient été réformées que longtemps après l'archontat d'Euclide, c'est ce que démontre nettement l'exemple suivant. « Anciennement », dit l'Αθ. Πολ. « le secrétaire de la Boulè était désigné par l'élection,.... Mainte-



Ensuite, on ne voit pas bien quel lien logique pourrait exister (même si ces deux faits sont à peu près contemporains) entre la création du *μισθός ἐκκλησιαστικός* et la suppression de la souveraineté bouleutique en matière de recrutement archontal. En effet, ce n'est pas au bénéfice de l'assemblée populaire (attirant à elle toutes les affaires, pour reprendre l'expression d'Aristote) que la Boulè a perdu son droit d'exclusion : c'est au profit d'une tierce assemblée, le dikastèrion. Si l'Ecclèsia, lorsque ses membres commencèrent à percevoir une indemnité, avait eu vraiment tendance, comme le soutient l'auteur de la *Politique*, à briser à son bénéfice les pouvoirs bouleutiques, n'est-ce pas à elle-même qu'elle eût réservé le droit de statuer souverainement sur les candidatures (1) ? Bref, si l'on admet qu'il y a eu, à coup sûr, en matière de recrutement archontal et bouleutique, diminution de la puissance du Conseil, il faut admettre aussi, contrairement à l'opinion qui voit sans hésiter dans la Boulè du iv<sup>e</sup> siècle une assemblée déchue, contrairement à la théorie d'Aristote qui établit un rapport certain entre la création du *μισθός ἐκκλησιαστικός* et l'annihilation du pouvoir bouleutique, qu'il n'y a ni lien chronologique assuré ni relation logique entre l'institution du *μισθός* et la réforme ainsi opérée au détriment du Conseil.

nant, il est désigné par le sort » (54, 3). Or, comme l'a montré M. Brillant (*Les secrétaires athéniens*, p. 6), cette réforme date au plus tôt de l'année 369/8.

(1) M. Cavaignac, *Revue des cours et conférences*, p. 231, signale la méfiance que l'on éprouvait à Athènes après 403 « contre tout pouvoir indépendant du peuple » (cf. Brillant, *Op. laud.*, p. 28 : « après les révolutions oligarchiques de la fin du v<sup>e</sup> siècle....., on se défait du Conseil »). Si la Boulè a été alors (sous l'archontat d'Euclide ou peu après) dépouillée de son droit souverain d'exclusion, ce n'est pas au bénéfice du *peuple*, mais d'un organe réellement « indépendant du peuple », le dikastèrion, lequel n'était pas plus désigné par l'Ecclèsia que le Conseil. Cette indépendance de l'Héliée vis-à-vis de l'Ecclèsia (comme de la Boulè d'ailleurs) est particulièrement bien marquée par un passage du discours *Contre Eubulide* (Pseudo-Démosthène, LVII, 56 : « Je vois les arrêts de votre tribunal supérieurs... aux décrets de la Boulè et du Dèmos (*χωριώτερον ὄντα τὰ δικαστήρια..... τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου*) ». Ce discours est de 345 (cf. Blass, III, p. 428) : un peu avant cette époque, en 348, dans l'affaire Apollodore, les votes successifs de la Boulè et de l'Ecclèsia avaient été précisément infirmés par l'arrêt des héliastes condamnant Apollodore à un talent d'amende.

Enfin, l'une des attributions les plus considérables de la Boulè du v<sup>e</sup> siècle, c'était la présidence des assemblées, qu'exerçait la tribu prytane. Les pouvoirs bouleutiques en ce domaine ont-ils été modifiés sous l'archontat d'Euclide ou lors de l'institution, très peu postérieure, du *μισθὸς ἐκκλησιαστικὸς*? Voilà une première question. Même si l'on y répondait affirmativement (et nous verrons qu'on n'y est nullement obligé), on devrait s'en poser une seconde : quelle qu'en soit la date, la substitution des proèdres aux prytanes comme présidents de l'Ecclèsia a-t-elle affaibli vraiment à cet égard l'action bouleutique? Enfin, troisième question : cette mesure s'inspirait-elle réellement d'un esprit d'hostilité vis-à-vis des prytanes (1)?

Nous allons essayer de montrer : 1<sup>o</sup> qu'il n'existe aucun rapport indéniable entre l'institution des proèdres et la restauration de la démocratie en 403 (ou la création du *μισθὸς ἐκκλησιαστικὸς*; 2<sup>o</sup> que, même si un tel rapport, chronologique

(1) On a pensé, en effet, que la substitution des proèdres aux prytanes était l'indice de la « méfiance laissée par les révolutions contre tout pouvoir indépendant du peuple » (Cavaignac, *Revue des cours et conférences*, p. 231). Cette réforme était l'une des deux modifications les plus profondes que le Conseil eût subies après l'archontat d'Euclide (*id.*, p. 229. L'autre, c'était la perte de la souveraineté judiciaire). Pourquoi cette réforme? Parce que, répond M. Cavaignac (*Hist. Antiq.*, II, p. 194, note 3), les fonctions des prytanes paraissaient « terribles à la démocratie », comme l'avaient montré le rôle du prytane de 415 (remise en discussion d'un vote, à l'instigation de Nicias : Thucydide, VI, 14) et le rôle de Socrate au procès des généraux de 406 (Xénophon, *Hell.*, I, vii, 15). D'où la substitution des proèdres aux prytanes, « probablement peu après 403/2; mais nous ne la constatons dans les documents qu'à partir de 378 » (*Revue des cours*, p. 229. Cf. *Hist. Antiq.*, II, p. 194 : « Vers 365, on donne la présidence des assemblées convoquées par les prytanes à neuf proèdres pris intentionnellement dans les tribus non prytanes »).

D'autres auteurs admettent également l'existence d'un sentiment d'hostilité à l'égard des prytanes, mais ils ne lui attribuent pas de motifs politiques. Cf. Glotz, *l. c.*, p. 520 : « On trouva que les sections du sénat qui représentaient le corps tout entier pendant plus d'un mois avaient trop d'influence »; en conséquence, à partir de 378/7, les proèdres remplacèrent les prytanes à la présidence. D'après Caillemer, *Dict. Antiq.*, art. Boulè, on voulait (en écartant les prytanes de la présidence) « tempérer l'influence de la tribu dirigeante ». Cf. *Dict. Antiq.*, art. *Epistatès* : la réforme a pour but « d'affaiblir cette autorité trop grande des prytanes et de leur épistate ». M. Brillant, p. 25, signale également la « défiance où l'on tenait les prytanes ».

ou logique, a existé, il n'apparaît nullement que l'établissement de la proédrie ait affaibli le pouvoir bouleutique et fortifié d'autant la puissance de l'Ecclèsia, et que, si le Dèmos avait voulu affaiblir le pouvoir du Conseil en matière de direction des débats, il eût été beaucoup plus simple de procéder autrement : 3° enfin que, si l'on peut admettre l'apparition d'une certaine hostilité vis-à-vis de la tribu prytane, cette hostilité n'est pas nécessairement d'origine politique (les arguments tirés du rôle des prytanes en 415 et en 406 ne portent pas) et que, du reste, on peut attribuer à d'autres raisons qu'à un sentiment d'hostilité la disparition des fonctions présidentielles des prytanes.

D'abord, la simultanéité entre les deux faits ou groupes de faits (restauration démocratique et établissement du *μισθός ἐκκλησιαστικός*, d'une part, création de la proédrie, d'autre part) n'est nullement démontrée : dans l'état actuel des textes, on n'a pas le droit d'affirmer qu'il y ait eu des proèdres avant 378. Il reste donc possible que les fonctions présidentielles des prytanes aient longtemps survécu à la création du *μισθός*. En conséquence, on ne peut établir aucun lien certain entre cet événement et l'apparition de la proédrie.

Mais, même si l'on devait admettre que l'institution de la proédrie date de la décade 403-393, il faudrait encore montrer en quoi cette institution affaiblissait réellement la Boulè elle-même et son pouvoir de contrôle, de direction à l'égard de l'Ecclèsia. En effet, les nouveaux présidents des débats populaires ne sont-ils pas toujours des Bouleutes ? Si les Athéniens, comme on le soutient, s'étaient méfiés profondément du Conseil, en tant que pouvoir indépendant du Dèmos, est-ce à des membres du Conseil qu'ils auraient continué à confier la présidence ? N'était-il pas infiniment plus simple de tirer au sort ou d'élire des présidents pris parmi les ecclésiastes ? Bref, on voit bien en quoi l'institution de la proédrie diminue (avec ou sans intentions hostiles) les attributions de la tribu prytane ; mais on ne voit pas en quoi la Boulè, qui n'est pas précisé-

ment la tribu prytane, en est affaiblie : il y a simplement déplacement d'influence et d'attributions à l'intérieur de cette assemblée. Et les proèdres, du reste, reçoivent les mêmes droits que les prytanes : droits considérables, puisqu'ils peuvent « juger les votes, diriger l'assemblée et lever les séances » ('Ath. πολ. 44, 2).

A ces proèdres, d'ailleurs, seront adjoints, au iv<sup>e</sup> siècle, pour les aider à maintenir « l'ordre matériel (1) », trente personnages, également choisis dans le sein du Conseil (parmi lesquels figurent même trois prytanes, chargés de les présider) : ce sont les συλλογεῖς τοῦ δήμου, qui ont mission de vérifier les jetons de présence, de mettre à l'amende les retardataires, d'expulser les perturbateurs (2). L'Ecclèsia reste donc soumise à la surveillance et au contrôle d'un grand nombre de magistrats (presque aussi nombreux que les prytanes), et ces magistrats sont des Bouleutes : les prérogatives du Conseil ont subsisté.

Enfin, la dépossession des prytanes eux-mêmes s'explique-t-elle nécessairement par un sentiment d'hostilité vis-à-vis de la tribu en charge ? Sur ce point, nous pensons qu'il convient tout d'abord d'écarter l'hypothèse d'une hostilité de nature *politique*, provoquée par les incidents de 415 et de 406 : il n'est nullement démontré qu'en écartant les prytanes de la présidence de l'Ecclèsia, les Athéniens (plus spécialement les δημοτικοί) se soient rappelé les obstacles apportés dans ces circonstances à l'omnipotence de l'assemblée populaire.

D'abord, nous ne voyons pas en quoi les Athéniens, soucieux de rendre l'assemblée toute puissante en écartant les prytanes, espéraient y parvenir en substituant tout simplement des Bouleutes-présidents à d'autres : les proèdres avaient les mêmes droits et pouvoirs que leurs prédécesseurs ('Ath. πολ. 44, 2), et

(1) Cf. Glotz, *l. c.*, p. 521.

(2) Sur ces συλλογεῖς, cf. Glotz, *l. c.*, pp. 518, 521 ; Ch. Michel, *Dict. Antiq.*, art. Syllogeis, p. 1576 ; Busolt, *Griech. Allert.*, p. 259 ; Dittenberger, *Syll.* <sup>2</sup>, II, p. 110, n. 10.



ils étaient secondés par de nombreux auxiliaires, également d'origine bouleutique (cf. *supra*). Ensuite, si l'on examine de près les incidents de 415 et de 406 (les seuls que l'on invoque et qu'on puisse invoquer), on s'aperçoit qu'ils n'ont pas précisément le caractère ou la portée qu'on veut bien leur attribuer. En 415, quand l'épistate des prytanes remettait en discussion la question tranchée par un premier vote de l'Ecclèsia, il violait nettement la légalité, comme Thucydide lui-même le déclare (ou le reconnaît) par l'organe de Nicias (VI, 14 : *λύειν τοὺς νόμους*). Ce n'est donc pas la fonction prytanique qui a pu alors paraître « terrible à la démocratie » (laquelle s'en est, d'ailleurs, fort bien accommodée encore pendant des années, même après la réaction ardemment démocratique qui suivit, en 410, la victoire de Cyzique) : c'est bien plutôt l'*abus* de cette fonction qui aurait pu, en 415, choquer vivement les démocrates, grands adversaires de la thèse soutenue par Nicias. Donc, si le parti démocratique avait gardé d'un tel fait un si amer souvenir (et ce n'est pas rigoureusement démontré), ne lui suffisait-il pas de maintenir sévèrement ou de renforcer la loi qui interdisait aux prytanes de telles fantaisies ?

En 406, au contraire, la résistance opposée par Socrate aux volontés de l'assemblée devant laquelle comparaissaient les vainqueurs des Arginuses, était absolument légale ; mais il convient d'observer, d'abord, que Socrate n'eut alors avec lui qu'une minorité de prytanes (*τῶν πρυτανέων τινες* : Xénophon, *Hell.* I, VII, 14) : la majorité acceptaient la procédure de Callixénos ou étaient de cœur avec l'Ecclèsia (1). L'incident n'était donc pas de nature à associer nécessairement, invinciblement, dans l'esprit des Athéniens l'idée des fonctions prytaniques et l'idée de résistance aux volontés populaires (2). Ensuite, ce n'est

(1) Voir nos observations sur ce point dans notre étude sur l'*affaire des Arginuses*, *Revue historique*, janv. fév. 1919 (CXXX), p. 53. L'incident montre que les prytanes, bien qu'étant, par définition, membres d'un même groupe, la tribu, pouvaient parfaitement se diviser.

(2) Et, d'ailleurs, si l'on avait voulu briser réellement toute résistance légale,



pas la « démocratie » seule, ou le parti démocratique, que put mécontenter et exaspérer cette résistance de quelques prytanes (résistance qui, si l'on excepte le cas de Socrate, ne se maintiendra même pas jusqu'au bout : cf. Xénophon, *Hell.* I, vii, 15 ; *Memor.* I, 4, 18 ; Platon, *Apol.* 32 b) : les adversaires des généraux se recrutaient, en effet, dans tous les milieux et même, au premier rang des artisans les plus ardents de la condamnation, figuraient de notoires adversaires de la démocratie (à commencer par Thérémène et ses amis) (1).

En conséquence, nous ne voyons nulle raison d'admettre que la démocratie, victorieuse en 403, ait nécessairement détesté et voulu briser, pour des motifs politiques, le pouvoir présidentiel des prytanes. Si quelque hostilité, vers 378 ou auparavant, s'était vraiment manifestée à l'égard des prytanes, ce serait plutôt, croyons-nous, pour la raison suivante : les tribus non prytanes ont pu obéir à un sentiment de *jalousie* vis-à-vis de la prérogative prytanique (jalousie que justifiaient peut-être certaines préférences témoignées par les prytanes à des citoyens de leur tribu), et en conséquence, on a diminué cette prérogative en la mutilant d'un de ses éléments les plus importants. Une telle mesure, d'ailleurs, était parfaitement équitable ; elle ne favorisait pas plus une tribu qu'une autre, puisque les tribus exerçaient la prytanie chacune à son tour ; elle n'avantageait pas spécialement telle classe sociale ou tel parti politique.

Mais peut-être aussi n'y eut-il dans la création de la proëdrie qu'une simple mesure de réorganisation administrative : les attributions de la Boulè s'étant très fortement accrues dans les divers domaines de l'administration financière et navale (cf. *supra*), du même coup la tribu bouleutique de service dut se

eût-on donné aux proëdres les mêmes droits qu'aux prytanes, les droits si importants que nous décrit l'Αθ. πολ. (44, 2) ? (cf. *supra*).

(1) Cf. notre article sur *l'affaire des Arginuses*, p. 40-42, 52, 58, etc. Du reste, ici encore, on ne voit nullement que de l'automne de 406 (date du procès) au printemps de 404 (date de la chute d'Athènes), la démocratie, qui en avait le temps, ait le moins du monde songé à déposséder les prytanes.

trouver « débordée », et on put songer à la décharger d'une partie notable de ses fonctions traditionnelles en lui enlevant la présidence des assemblées : on ne mêlait pas à cette réforme la moindre intention hostile (de nature politique ou autre) ; et, *a fortiori*, on ne pensait pas amoindrir ainsi le moins du monde l'importance générale et collective de la Boulè elle-même.

En résumé, de cette première partie de notre étude, nous croyons pouvoir dégager les conclusions suivantes : dans la plupart des branches essentielles de l'activité politique (législation, diplomatie, guerre, contrôle de l'administration générale et des débats publics), ou bien la Boulè n'exerce pas une action plus restreinte au iv<sup>e</sup> siècle qu'au v<sup>e</sup> ; ou bien, si elle se voit dépouillée dans un domaine déterminé (ce qui n'est pas absolument démontré), la spoliation ne date pas, à coup sûr, de la période euclidienne ni même du iv<sup>e</sup> siècle, et elle ne s'est pas opérée au profit de l'Ecclèsia et, donc, grâce à l'apparition du *μισθὸς ἐκκλησιαστικός* ; ou bien encore, l'un des plus notables changements survenus (création de la proédrrie), outre qu'il peut être très postérieur à la décade 403-393, intéresse beaucoup plus la forme que le fond et la substance mêmes du pouvoir bouleutique, et il ne témoigne même pas d'une hostilité certaine à l'égard d'une section particulière de la Boulè. Nous concluons donc qu'il y a eu à peu près équivalence entre les deux époques : équivalence dans la stricte limitation du rôle et des attributions du Conseil (du moins, si l'inégalité a régné sur quelque point, n'en avons-nous pas la preuve).

Mais il y a plus. Si l'on examine en elle-même l'histoire du Conseil au iv<sup>e</sup> siècle, on ne voit pas que son rôle ait été franchement médiocre et dénué d'intérêt : contrairement à l'assertion de la *Politique* d'Aristote, qui nous montre une puissance bouleutique pour ainsi dire annihilée (*καταλύεται... ἢ δύνανται*), contrairement à certaines appréciations modernes, le Conseil, sous le régime du *μισθὸς ἐκκλησιαστικός* a possédé (ou

continué à posséder) divers privilèges notables par rapport à l'assemblée populaire (d'ailleurs en général beaucoup plus puissante); il a exercé une action d'une assez grande portée, et a été fort efficacement manié et utilisé par des politiciens influents (indice précieux et peu contestable de l'importance d'une assemblée), et il a occupé ainsi, tout naturellement, une place fort honorable dans l'opinion et dans la cité athéniennes (1).

Nous examinerons ainsi successivement : d'abord, le privilège que possède le Conseil de tenir des séances secrètes; puis le privilège qu'il reçoit quelquefois de prendre des décisions souveraines (en séance publique ou secrète, peu importe); enfin, nous verrons comment le simple jeu des attributions ordinaires du Conseil eut parfois une grande importance et présenta un vif intérêt (manifestations impressionnantes). D'un tel examen, nous concluons qu'il ne faut pas s'étonner du respect, au moins formel, peut-être assez souvent très réel et profond, dont la Boulè du iv<sup>e</sup> siècle paraît avoir été entourée par l'opinion publique, et tout d'abord par les principaux organes de cette opinion, les orateurs (leurs déclarations mêmes sont au moins l'indice du prestige dont bénéficiait la Boulè). Un tel examen nous fera parfois sortir de la sphère des institutions proprement dites pour aborder le domaine des faits particuliers, au-dessus desquels peut assurément s'élever un théoricien comme Aristote, mais que l'historien n'a pas le droit de négliger.

Examinons d'abord la pratique des séances secrètes du Conseil : c'est un fait bien connu, et déjà maintes fois signalé, que la Boulè des Cinq-Cents a tenu de telles séances (2). C'était là un privilège incontestable, qu'il ait été formellement

(1) Nous ne prétendons pas ici prendre absolument le contre-pied des opinions habituellement soutenues, et qui sont, selon nous, moins erronées qu'exagérées. C'est plutôt à un redressement, à une « mise au point », que nous désirons procéder.

(2) Cf. Busolt, *Griech. Allert.*, p. 231.

inscrit dans la loi — ce qui n'est pas démontré — ou simplement toléré par l'usage. Les Bouleutes étaient ainsi mis à même de connaître seuls (ou les premiers) telle nouvelle intéressante ou importante, d'imposer, dans quelque mesure, leurs désirs ou leur tactique préférée (même si la décision finale et souveraine était réservée à l'Ecclèsia). Le prestige, l'influence, les intérêts particuliers ou collectifs des Bouleutes ne pouvaient que gagner à une procédure qui les isolait temporairement des masses populaires.

Ce privilège, les Cinq-Cents l'exerçaient déjà au v<sup>e</sup> siècle. Sans entrer ici dans le détail de ces faits, qui pourraient mériter à eux seuls une étude spéciale, nous nous bornerons à rappeler les trois exemples suivants. Vers 478-477, Thémistocle, sur le point d'obliger Sparte, par un stratagème, à accepter le relèvement des remparts d'Athènes, met secrètement la Boulè au courant de son plan (ἐν ἀπορρήτοις δὲ τῆ βουλῆ προεῖπεν : Diodore, XI, 39, 5) (1). En 415, les généraux athéniens, près de partir pour la Sicile, ont une entrevue secrète avec le Conseil (μετὰ τῆς βουλῆς ἐν ἀπορρήτῳ συνεδρεύοντες : Diodore, XIII, 1, 5). Le fait n'est pas contestable, et il est d'ailleurs bien naturel qu'à la veille d'une expédition grosse de responsabilités, ces chefs aient voulu abriter dans quelque mesure leurs décisions derrière l'approbation d'une assemblée (2). Enfin, en 407,

(1) M. Busolt note fort justement qu'Ephore (source de Diodore) a retenu et marqué ce détail important, négligé par le récit de Thucydide (cf. *Griech. Gesch.* III, 1, p. 44, note 2). — Quant aux histoires que raconte Diodore (XI, 40) sur le nouveau stratagème combiné par Thémistocle à l'occasion de la construction des Longs-Murs — histoires dans lesquelles on voit également les Cinq-Cents tenir une séance secrète —, elles offrent trop peu de garanties pour qu'on puisse en tirer des conclusions sur l'activité secrète des Cinq-Cents (cf. Busolt, *Griech. Gesch.* III, 1, p. 45, note 1; Holm, *Griech. Gesch.* II, p. 136).

(2) Sur le détail même des décisions alors adoptées (projet d'asservissement des Sélinontains et Syracusains en cas de victoire, etc.), l'exposé de Diodore est nécessairement suspect : des délibérations de cette nature pouvaient donner lieu à toute sorte de racontars (surtout étant donné qu'en l'espèce il s'agissait d'une entreprise vivement combattue par une fraction notable de l'opinion athénienne). Mais il n'y a nulle raison de contester le fait même de la réunion secrète (cf. Busolt, *Griech. Allert.* p. 243; *Griech. Gesch.* III, 2, p. 711 note 6; Swoboda, *Rheinisches Museum*, XLV (1890), pp. 291 et suiv.).



L'orateur Andocide fait allusion à des entretiens secrets qu'il a poursuivis récemment avec le Conseil : celui-ci a été mis au courant de divers projets conçus par Andocide, projets que le Dèmos, moins favorisé que sa Boulè, ne connaîtra qu'au fur et à mesure de leur réalisation (ἀπορρήτα εἰς τὴν βουλὴν... II, 3; ἄνδρες ὑμῶν πεντακόσιοι ἐν ἀπορρήτῳ ἴσασιν, ἡ βουλὴ : II, 19).

Or, de tels privilèges, qu'expliquent le plus souvent les nécessités, vraies ou prétendues, de la politique étrangère (c'est le cas, du moins, en 478 et en 415), la Boulè les a gardés après l'archontat d'Euclide ; loin que le « peuple assemblé » (συνιόν) se montre à cet égard plus jaloux qu'auparavant du privilège bouleutique, il tolère ces délibérations occultes, qui sont autant d'atteintes (partielles et temporaires, mais peu contestables) à son omnipotence. Le fait, en ce qui concerne le iv<sup>e</sup> siècle, nous est signalé, d'abord, d'une manière générale par un passage du premier discours *Contre Aristogiton* (1) : τὸ τὴν βουλὴν τοὺς πεντακοσίους ἀπὸ τῆς ἀσθενοῦς τοιαυτησὶ κίχκλιδος τῶν ἀπορρήτων κυρίαν εἶναι καὶ μὴ τοὺς ἰδιώτας ἐπεισιέναι (§ 23). Un pareil texte, émanant d'un contemporain et faisant nettement allusion à un fait connu et patent, ne signifie pas, évidemment, que toutes les séances des Cinq-Cents soient des séances secrètes, mais seulement que le secret des sessions, quand il y a lieu, est pleinement respecté du peuple. L'orateur, du reste, ne paraît pas considérer de telles réunions comme des évènements très rares et exceptionnels.

Elles ne paraissent pas moins nombreuses au iv<sup>e</sup> qu'au v<sup>e</sup> siècle. Il ne semble pas que la restauration euclidienne et l'établissement du μισθὸς ἐκκλησιαστικός aient abolis ou amoindris, ni en droit ni en fait, cette forme privilégiée de l'activité des Cinq-Cents. En 396/5, bien après le rétablissement de la démocratie, la Boulè s'est probablement réunie en comité secret pour recevoir communication des projets d'un membre influent du parti démocratique et antilaconien, Démainétos, qui s'appre-

(1) Lequel date environ de 325 (cf. Blass, III, p. 361) et est, par conséquent, tout à fait contemporain de l'auteur de la *Politique* et de l'Ἄθ. Πολ.

tait à prendre la mer et à rejoindre Conon (*Hell. Oxyr.*, I, 1-2). On peut, il est vrai, émettre quelque doute sur l'existence de cette réunion secrète ; car la Boulè, mise en cause et fortement attaquée par le parti des ἐπεικεῖς à la suite de cette affaire, devait nier toute participation à l'intrigue anti-spartiate. Mais, quoi qu'on doive penser de cette dénégation intéressée et suspecte, on doit au moins retenir de tout ce récit la conclusion suivante : à la date de ces événements (à la veille de la guerre de Corinthe), la Boulè est considérée par les Athéniens comme pouvant toujours se réunir en séance secrète et participer ainsi, sous une forme particulière et privilégiée, à la conduite des affaires publiques, notamment des affaires étrangères. On remarquera aussi que la colère des ἐπεικεῖς n'a pas pour objet la procédure adoptée par la Boulè, mais la politique même que cette assemblée a soutenue en la circonstance, politique capable, disaient les protestataires, de déshonorer Athènes et de la mener à une catastrophe.

En 357/6, en pleine période de « démocratie radicale », le Conseil siège encore en comité secret dans les circonstances suivantes : le roi de Macédoine, maître d'Amphipolis, en proposait aux Athéniens l'échange contre Pydna (qui était toujours aux mains d'Athènes) ; naturellement, comme une telle négociation ne pouvait qu'alarmer les Pydnéens, elle fut menée de façon très secrète, et ce ne fut pas à l'Écclèsia, mais à la Boulè que les ambassadeurs athéniens firent leur rapport (εἰς μὲν τὸν δῆμον οὐδὲν ἀπήγγελλον, βουλόμενοι λαθάνειν τοὺς Πυδναίους ἐκδιδόναι μέλλειν αὐτούς, ἐν ἀπορρήτῳ δὲ μετὰ τῆς βουλῆς ἔπραττον : *FHG*, I, *frgm.* Théop. 189) (cf. Démosthène, *Ol.* II, 6 : τὸ θρυλούμενόν ποτ' ἀπόρρητον ἐκεῖνο).

En 340/339, nous rencontrons une nouvelle séance secrète de la Boulè. Après la fameuse pylée amphictyonique où avait été décidée la convocation d'une session extraordinaire en vue de la lutte contre Amphissa, les Athéniens, sur le rapport d'Eschine, avaient d'abord adhéré au décret présenté par ce dernier. Un tel vote, dira plus tard Eschine (III, 125-126), ne

faisant pas l'affaire de Démosthène, celui-ci court au Bouleutèrion ; à son instigation, on fait se retirer les particuliers (*ιδιώτας*) qui assistaient à la séance du Conseil ; puis, sur la proposition d'un Bouleute, dont il trompe l'inexpérience, une motion est votée, qu'il se hâte d'emporter à l'Ecclèsia ; la motion est mise aux voix et votée par le peuple, au moment où l'on se disposait à lever la séance (1).

On voit qu'à l'origine de toute cette procédure, il y a, cette fois encore, une affaire extérieure : il s'agit de savoir si Athènes participera à l'action des Amphityons contre Amphissa ou si elle s'abstiendra. Mais cette question, on l'a déjà traitée ouvertement à l'Ecclèsia, et elle sera tranchée non moins ouvertement par la décision finale et publique de l'Ecclèsia, acceptant le probouleuma en vertu duquel les Athéniens ne doivent déléguer leur représentant à Delphes qu'à l'époque ordinaire de la pylée. C'est donc que la séance secrète, réclamée et obtenue par Démosthène, a un autre but que de dissimuler à l'étranger les délibérations athéniennes : ce qu'il redoute, visiblement, c'est que l'attention de ses adversaires (Eschine en tête) ne soit éveillée sur le contre-projet qu'il médite de faire triompher.

Sans doute, le Conseil n'a pu voter ainsi qu'un *προβούλευμα*, auquel est indispensable la sanction populaire ; mais il reste que, d'une part, la Boulè, « à l'abri de sa faible *κίχλις* », pour reprendre l'expression de l'adversaire d'Aristogiton, a été maîtresse souveraine de sa délibération et a recueilli en toute tranquillité les communications de Démosthène, et que, d'autre part, grâce à un stratagème, elle a réellement « retourné » la volonté populaire et imposé la sienne propre.

(1) Cf. Schäfer, *Demosthenes und seine Zeit*, II<sup>2</sup>, p. 540. Il n'y a nulle raison, semble-t-il, de rejeter au fond un tel récit. Il se peut que, dans la forme, Eschine exagère et prête à la conduite de Démosthène une allure ténébreuse et tortueuse qu'elle n'a réellement pas eue ; mais, au fond, l'affaire n'a rien que de normal : Démosthène était parfaitement autorisé par les précédents et l'usage à faire triompher dans une réunion secrète de la Boulè la politique qu'il voyait menacée ou battue à l'Ecclèsia, quitte à se présenter de nouveau devant celle-ci et à y obtenir finalement gain de cause. Au surplus (et ceci est décisif), Démosthène lui-même, dans sa réponse à Eschine, ne conteste pas le fond de l'histoire.

Enfin, c'est également en comité secret que la Boulè de 322 recevra les communications de Léosthènes et lui prêtera son concours au seuil de la guerre lamiaque (Diodore, XVII, 111, 3). Ainsi, dans cette crise particulièrement grave de la politique extérieure d'Athènes, la Boulè fut admise à l'honneur des délibérations capitales, tandis que l'Ecclèsia était, momentanément du moins, tenue à l'écart de ces importantes discussions (1).

Assurément, ces séances secrètes sont, au total, assez peu nombreuses ; de plus, il n'apparaît pas que, par elles-mêmes, elles aient conféré toujours et nécessairement à la Boulè une souveraineté décisive. Nous voyons, en effet, qu'à défaut de sanction précise et pénale, la Boulè, même lorsqu'elle tient des réunions secrètes, est plus ou moins tenue en bride par la responsabilité morale qu'elle encourt vis-à-vis du public athénien (*αἰτίαν ἔχειν καὶ λόγον αἰσχροῦν ἐκ τῶν ἄλλων πολιτῶν*, dit Andocide, II, 19 : les expressions mêmes dont se sert l'orateur montrent bien qu'il ne s'agit là que d'une responsabilité toute morale). Mais, en admettant même que les séances secrètes mentionnées par les textes soient les seules qu'ait réellement connues l'histoire d'Athènes (2), on devra convenir que ces séances du iv<sup>e</sup> siècle (comme celles de 478 et de 415) se rattachent étroitement à des circonstances particulièrement importantes et émouvantes de la vie du peuple athénien : le renouvellement de la guerre contre Lacédémone en 396/5, le sort des grandes possessions thraces, comme Amphipolis et Pydna, les relations avec un redoutable adversaire, tel que Philippe, les rapports, si épineux et si gros de conséquences, avec l'Amphictyonie delphique, la guerre d'insurrection libératrice contre la Macédoine en 322, telles sont les graves questions qu'a traitées, loin des oreilles de « tout venant », ce Conseil des Cinq-Cents qu'on

(1) Cf. Schäfer, III<sup>2</sup>, p. 356 : on hésitait, dit cet auteur, à délibérer d'une telle affaire devant le corps civique.

(2) L'une d'elles au moins (celle de 396/5) nous était parfaitement inconnue jusqu'à l'apparition assez récente des *Helléniques* d'Oxyrhynchos.



nous représente comme dépouillé, depuis le début du iv<sup>e</sup> siècle, de toute sérieuse influence, comme réduit à « expédier les affaires courantes » : n'y a-t-il pas dans un tel jugement un dédain quelque peu excessif et immérité ?

Les séances secrètes, d'ailleurs, ne sont pas l'unique indice qui nous montre la persistance de l'influence et du prestige des Cinq-Cents au iv<sup>e</sup> siècle ; dans cet ordre d'idées, il convient également de signaler les cas assez nombreux dans lesquels le Conseil fut investi du droit de trancher souverainement telle ou telle question (parfois d'une importance primordiale), cette fois en séances publiques ou, du moins, non qualifiées de secrètes. C'est ce qu'indiquent ordinairement les expressions de *κυρία*, ou d'*αὐτοκράτωρ*, appliquées à la Boulè par divers documents.

Le v<sup>e</sup> siècle avait déjà connu de tels exemples. C'est ainsi qu'en 433 le Conseil recevait pleins pouvoirs pour réunir la commission des logistes chargés de vérifier les dettes publiques (*συναγωγῆς δὲ τῶν λογιστῶν ἡ βουλὴ αὐτοκράτωρ ἔστω* : *IG*, I, 32, l. 9) (1). En 445, dans l'enquête qui fut ouverte à propos des Hermocopides, la Boulè fut également déclarée « autoocratôr » (*ἦν γὰρ αὐτοκράτωρ* : *Andocide*, I, 15) (2). Or, au iv<sup>e</sup> siècle, si fortifiée qu'ait pu être l'assemblée populaire par l'institution du *μισθός*, la Boulè n'en continue pas moins, de temps à autre, à être gratifiée de pleins pouvoirs pour régler telle affaire déterminée. Assurément, il ne faut rien exagérer à cet égard : il ne s'agit pas ici de souveraineté sans limites, de dictature (pas plus, du reste, qu'il ne s'agissait de rien de tel au siècle précédent) : la Boulè ne reçoit ces pleins pouvoirs que dans

(1) Cf. Cavaignac, *Revue des Cours et Conférences*, p. 226.

(2) Qu'il ne s'agisse pas là, d'ailleurs, d'une « dictature », comme le pense M. von Wilamowitz (*Aristoteles und Athen*, II, p. 198) et, notamment, que le Conseil n'ait pas reçu ainsi le droit d'édicter souverainement les graves pénalités encourues, c'est ce que nous avons essayé de montrer dans notre étude sur le Conseil et la peine de mort (*REG*, 1920). Le Conseil n'en possédait pas moins ainsi un pouvoir très étendu dans le domaine de l'*instruction* judiciaire.

des domaines assez limités, parfois pour des questions de forme plutôt que de fond; et elle les reçoit, non de la loi ou de la tradition, mais de la volonté immédiate et temporaire du Dèmos; mais enfin, les questions qu'elle est ainsi appelée à trancher ne sont pas toujours insignifiantes et dérisoires; et si, dans ces circonstances, la Boulè reste en général inférieure et subordonnée au peuple, comme l'exigent le principe et la logique mêmes du régime en vigueur, elle s'est élevée cependant plus d'une fois au-dessus du rôle médiocre et terne d'un « conseil municipal », bon tout au plus à la gérance des affaires journalières.

Ici encore, les textes sont fertiles en précieuses indications.

En 378/7, le grand décret réorganisant l'empire maritime d'Athènes confère à la Boulè pleins pouvoirs pour la destruction de stèles contraires aux intérêts des alliés ([ἐὰν δὲ τῶι τυγ]χάν[η] τῶν πόλεων τῶν ποιουμένων τ]ήν συμμαχίαν πρὸς Ἀθηναίους στῆ)λαι ὄσαι. Ἀθήνησι ἀνεπιτήδειο[ι, τ]ήμ βολήν τήν αἰεὶ βολεύουσαν κυρίαν ε[ἶν]αι καθαιρεῖν : Kirchner, *IG*, ed. minor, 43, l. 31-35. Cf. Ditt. *Syll.*<sup>2</sup>, 80) (1).

Le décret du 26 juillet 356, relatant et organisant une alliance entre Athènes et divers princes de Thrace, de Péonie et d'Illyrie contre la Macédoine, laisse également à la Boulè certain droit de décision souveraine et sans appel; mais, à la différence du décret de 377, il n'indique pas, même vaguement, l'objet auquel pourra s'appliquer cette décision; le domaine laissé à la souveraineté bouleutique, c'est celui de l'imprévu : ἐὰν δὲ || [το προσδέηι. τότε τ]ὸ ψή[φ]ισ(μα), τ[ή]ν (β)ουλ[ή]ν κυ[ρ]ίαν εἶναι. (Kirchner, *IG*, ed. minor. 127, l. 35-36; *Syll.*<sup>2</sup>, 114). On touche ici à l'un au moins des motifs pour lesquels le Dèmos est bien obligé, de temps à autre, de laisser aux Bouleutes les coudées franches : c'est l'impossibilité de tout prévoir, partant

(1) Il est vrai que, cette suppression de stèles intéressant avant tout les fonctions du secrétaire du Conseil, le pouvoir souverain ici confié au Conseil peut n'avoir qu'une importance secondaire. (Même observation en ce qui concerne le décret de 356, dont il va être question, où, d'ailleurs, la nature du pouvoir laissé à la Boulè n'est nullement définie).

la nécessité de s'en remettre à une assemblée *permanente* (ce qui n'est pas le cas de l'Ecclèsia, régulièrement convoquée un jour sur neuf) du soin de pourvoir aux lacunes toujours possibles, lacunes qui peuvent être de médiocre importance, mais qui peuvent entraîner aussi de notables conséquences (surtout dans le domaine accidenté et capricieux de la politique étrangère).

En l'année 352/1, le décret réglant la consultation de l'oracle delphique à propos de l'Orgas d'Éleusis se termine ainsi : [ἐὰν το προσδέηι τόδ]ε τὸ ψήφισμα, τὴν βουλὴν κυρίαν εἶνα[ι ψηφίζεσθαι ὃ τι ἂν αὐτῆι δ]οκῆι ἄριστον εἶναι (cf. *IG*, ed. minor, 204 ; *Syll.*<sup>2</sup>, 789). Évidemment, ce long décret s'est efforcé de tout prévoir ; mais l'Ecclèsia, reconnaissant son impuissance, doit s'en remettre aux Cinq-Cents du soin de combler les lacunes possibles (1).

Il pouvait même arriver que le Conseil ainsi appelé à trancher certaines questions prit des décisions nettement contraires aux dispositions déjà votées par l'Ecclèsia et que, de la sorte, sa souveraineté lésât et diminuât celle du Dèmos lui-même. C'est ce qu'insinue, semble-t-il, un décret de 325/4 (concernant l'expédition contre les pirates), qui se termine de la façon suivante : ἐὰν δέ του προσδέει τόδε | τὸ ψήφισμα τῶν περὶ τὸν | ἀπόστολον, τὴν βουλὴν | κυρίαν εἶναι ψηφίζεσθαι μὴ λύουσαν μηθὲν τῶν || ἐψηφισμένων τῶι δήμωι (*Syll.*<sup>2</sup>, 153, l. 100-105). Ainsi, vers l'époque même à laquelle Aristote rédige son Ἀθ. πολ., nous voyons le Dèmos à la fois laisser aux Bouleutes une certaine souveraineté et prendre des précautions contre l'abus possible d'un tel pouvoir.

Mais les inscriptions ne sont pas les seuls textes qui nous montrent, au iv<sup>e</sup> siècle, le Conseil investi de pareils pouvoirs. A propos de l'ambassade envoyée à Philippe pour la prestation

(1) Ajoutons que le décret (l. 43-44) ordonne que, parmi les trois ambassadeurs envoyés à Delphes au sujet de cette affaire, figure un Bouleute (les deux autres étant des ἰδιῶται) : la Boulé reçoit ainsi dans l'ambassade une place nettement disproportionnée à son importance numérique.

des serments, ambassade au rapide départ de laquelle il attache une très grande importance, Démosthène s'exprime en ces termes : « Étant membre de la Boulè, et celle-ci ayant été déclarée souveraine par le Dèmos (τὴν βουλὴν ποιήσαντος τοῦ δήμου κυρίου), je proposai un décret stipulant que les ambassadeurs partiraient au plus vite » (XIX, 154). C'est donc la Boulè seule qui, en cette grave occasion, sur l'initiative de l'un de ses membres, a voté une mesure d'une valeur diplomatique incontestable (1).

Le même passage de Démosthène, d'ailleurs, nous montre l'une des principales raisons pour lesquelles, de temps à autre, le Dèmos remettait ainsi aux Cinq-Cents la souveraineté, même en des circonstances assez critiques : l'Ecclesia ne pouvait plus être réunie (ἐκκλησία μὲν οὐκετ' ἦν ὑπόλοιπος οὐδεμία), le nombre des séances réglementaires étant épuisé (XIX, 154). Voilà pourquoi, malgré l'octroi du μισθὸς ἐκκλησιαστικός, l'assemblée populaire, quoi qu'en dise Aristote, loin d'« attirer à elle toutes les décisions », est bien obligée de laisser assez souvent pleine liberté d'agir à la Boulè, de tolérer que celle-ci s'élève au-dessus de la simple expédition des affaires courantes; la démocratie abdique alors aux mains des Cinq-Cents son droit de décision (tout comme elle abdique, lors des séances secrètes du Conseil, son droit d'information précise, complète et détaillée).

Enfin, en 338, encore à une époque de crise (et de crise singulièrement angoissante), au lendemain de Chéronée, les ardents patriotes qui sont en train d'organiser la résistance réservent au Conseil un rôle important. L'un de leurs chefs, Hypéride, fait voter le décret suivant : τὴν βουλὴν τοὺς πεντα-

(1) Les autres ambassadeurs, collègues de Démosthène, n'étaient en effet nullement pressés de quitter Athènes; et ils manifestèrent au cours du voyage même une évidente mauvaise volonté (cf. XIX, 155) : Démosthène accuse ici nettement le parti macédonien. Le vote du décret bouleutique avait donc une grande portée.

Démosthène s'explique avec plus de force encore à ce sujet dans son discours *Sur la couronne* (XVIII, 25 et suiv.).



κοσίους καταβαίνειν εἰς Πειραιᾶ χρηματιοῦσαν περὶ φυλακῆς τοῦ Πειραιέως ἐν τοῖς ὅπλοις ἔδοξε καὶ πράττειν διεσκευασμένην ὅ τι ἂν δοκῆ τῷ δήμῳ συμφέρον εἶναι (Lycurgue, *contre Léocratès*, 37) (1). Ici, bien que le mot de κύριος ne soit pas prononcé, c'est bel et bien d'une sorte de souveraineté exécutive (et, en partie, militaire) que les Cinq-Cents sont investis : souveraineté manifestée et rehaussée par l'appareil guerrier dont ils doivent être entourés. C'est la Boulè qui va diriger, partiellement, la résistance contre un formidable ennemi : indice bien remarquable du prestige et de l'autorité qui continuent à s'attacher à cette assemblée soi-disant insignifiante et dédaignée (2).

Nous n'avons examiné jusqu'à présent que les modes plutôt extraordinaires de l'action bouleutique, s'exerçant tantôt secrètement, tantôt publiquement, tantôt d'elle-même, tantôt en vertu d'une délégation spéciale de l'Ecclèsia. Mais la mise en pratique des attributions ordinaires du Conseil (sans qu'il y ait besoin de délibérations mystérieuses ou de vote spécial du Dèmos abdiquant temporairement ses pleins pouvoirs) présente aussi, au iv<sup>e</sup> siècle, un notable intérêt et ne laisse nullement l'impression d'une assemblée vouée à une radicale impuissance (même en dehors du maniement quotidien de l'administration).

Parmi les attributions ainsi laissées au Conseil par la loi ou l'usage, sans partage avec le Dèmos, il y a le droit de recevoir en premier lieu les ambassadeurs étrangers et, au besoin, de leur refuser l'accès de l'Ecclèsia (cf. Démosthène, XVIII, 25 : « J'émis l'avis, dans le Conseil, qu'il fallait admettre à votre

(1) Cf. Schäfer, III<sup>2</sup>, p. 9.

(2) Et c'est précisément d'un orateur démocrate et patriote qu'émane le décret cité par Lycurgue : le fait se relie à la grande question des rapports entre la Boulè et les partis politiques à Athènes, question qui, à elle seule, paraît mériter un examen particulier.

audience les ambassadeurs (de Philippe) » (1). On a montré (2) que le Conseil n'avait pas besoin de se faire autoriser par le peuple à introduire les ambassadeurs devant l'Ecclesia; la vérité est que les ambassadeurs ne pouvaient avoir accès à l'assemblée populaire qu'après un vote préalable de la Boulè. C'est ce que montre le passage suivant d'Eschine (II, 58) : τᾶς δὲ ... πρεσβείαις ἢ βουλῇ τὰς εἰς τὸν ὄμιλον προσόδους προβουλεύει. Même en admettant que, pratiquement, le Conseil ne refusât jamais l'audience sollicitée, du moins la loi lui laissait-elle ainsi un droit considérable dans le domaine de la politique étrangère.

Un exemple saisissant de l'influence que la Boulè pouvait exercer sur l'opinion par une démonstration de ce genre, nous est fourni par un passage de Xénophon. Cet historien raconte l'arrivée à Athènes de l'ambassadeur thébain après la bataille de Leuctres. La Boulè, dit Xénophon, se trouvait alors rassemblée à l'Acropole; elle entendit le message du héraut thébain avec une amertume évidente, qui fut très remarquée des Athéniens, refusa de recevoir l'envoyé et ne fit aucune réponse touchant la demande de secours (*Hell.* VI, iv). Une telle scène a visiblement impressionné l'opinion athénienne, comme le montre le souvenir même que lui accorde Xénophon, et elle est un indice de l'autorité et du prestige dont pouvait alors jouir le Conseil, en des circonstances particulièrement graves comme celles que traversaient en 371 Athènes et la Grèce.

La Boulè pouvait aussi manifester son opinion sur la façon dont les ambassadeurs athéniens remplissaient leur mission, en octroyant (moyennant la sanction populaire) des éloges, des couronnes, des invitations au prytanée, ou en s'abstenant de toute proposition à cet égard : manifestations toutes morales, mais capables de préciser et de renforcer à certains moments

(1) Cf. *Αθ. πολ.*, 43,3 : « C'est aux prytanes que se présentent en premier lieu les hérauts et les ambassadeurs ».

(2) Contre l'opinion de Hartel : cf. Thumser, *Lehrbuch der griech. Antiq.*, 1<sup>er</sup> Bd, *Staatsallert.*, p. 480.

tel sentiment ou tel courant d'opinion. La valeur que pouvaient posséder de telles manifestations (surtout lorsqu'elles étaient négatives et hostiles) nous est signalée par le célèbre passage du discours de Démosthène *Sur l'ambassade* : l'orateur rappelle qu'en juin 346 la Boulè, après avoir entendu son rapport, s'est refusée à proposer pour Eschine et ses collègues le décret d'éloges et l'invitation ordinaire au Prytanée (XIX, 31). Démosthène eût-il jugé utile de rappeler ses souvenirs, si la majorité des héliastes de 343, représentant l'opinion moyenne d'Athènes, avaient nécessairement tenu pour dérisoires et dénuées de toute importance ces démonstrations du Conseil (démonstrations absolument indépendantes de toute approbation populaire) et s'ils n'avaient dû voir dans le Conseil qu'un des organes méprisables et médiocres du régime établi? (1).

Enfin, le Conseil a le droit (dont il use) d'exprimer son propre sentiment sur tel ou tel évènement extérieur. C'est ainsi qu'en 336, à la nouvelle de la mort de Philippe, Démosthène persuadait le Conseil de faire célébrer des sacrifices : une telle manifestation était assez importante et significative pour exciter les inquiétudes et les colères du parti macédonien, qui déclarait la Boulè « compromise » par de telles initiatives (cf. Eschine, III, 159 : Plutarque, *Démosthène*, 22). Et pour agir, pour « manifester » de la sorte, la Boulè n'a pas attendu l'invitation ou l'assentiment de l'Ecclèsia.

Ces diverses manifestations montrent aussi qu'un homme d'Etat du iv<sup>e</sup> siècle, un véritable dirigeant de l'opinion, comme Démosthène, tirait volontiers et fréquemment parti de l'institution bouleutique et en appréciait fort l'utilité. Non seulement il a usé largement du Conseil (comme il usait de l'assemblée populaire), soit pour impressionner l'opinion par d'éclatantes manifestations (comme en 346 ou en 336), soit pour retourner le sentiment de l'Ecclèsia, grâce à un vote mieux informé de la Boulè (séance secrète de 339), mais nous voyons qu'en 347/6 il

(1) Et Démosthène insiste fortement sur l'importance de l'affront subi en 346 par l'ambassade athénienne : οὐδεις πώποτε φήσει παθεῖν οὐδένας πρέσβεις (XIX, 31)

a fait tout son possible pour s'introduire parmi les Cinq-Cents : or, c'était précisément au cours de la période la plus critique des relations athéno-macédoniennes, puisque les négociations décisives allaient commencer (1).

Démosthène n'est d'ailleurs pas le seul Athénien influent que nous voyons à la fois siéger et agir au Conseil et y faire voter d'importantes motions (motions qui, sans doute, ont souvent besoin de l'approbation populaire; mais il est remarquable qu'elles émanent de l'initiative bouleutique). Ainsi en 347/6 Timarque, l'un des chefs du parti patriote, fait voter à la Boulè un décret interdisant, sous peine de mort, toute exportation d'armes ou d'agrès en Macédoine (Démosth., XIX, 286). De même, en 348, c'est du Conseil qu'était partie l'initiative capitale du patriote Apollodore concernant l'affectation du théorikon aux besoins militaires (ἔγραψε ψήφισμα ἐν τῇ βουλῇ Ἀπολλόδωρος βουλευῶν καὶ ἐξήνεγκε προβούλευμα εἰς τὸν δῆμον . . . : Pseudo-Démosth., *Contre Néèra*, 4).

La Boulè étant donc une assemblée importante et dont l'accès était recherché des politiciens influents, nous ne devons pas nous étonner de l'existence, chez les Athéniens du iv<sup>e</sup> siècle, de deux sentiments en apparence quelque peu contradictoires, mais s'inspirant au fond d'un même état d'esprit. D'abord, c'est l'inquiétude, très réelle, qu'inspirent non pas précisément les délibérations et votes de la Boulè, mais les menées, les intrigues, les discours de certains Bouleutes, plus habitués que les autres, paraît-il, à prendre la parole devant leurs collègues : d'où l'institution de l'action pénale à laquelle ils sont éventuellement et particulièrement exposés et qu'on appelle la

(1) M. Cavaignac, bien que n'attribuant qu'une minime importance à l'histoire du Conseil au iv<sup>e</sup> siècle (*Revue des cours et conférences*, p. 230), reconnaît cependant le fait, tout en en limitant la portée : « Je ne vois guère qu'un incident donnant l'impression qu'à certains moments il était de quelque importance pour un homme politique d'appartenir à cette assemblée : Démosthènes, en 347, sollicita le sort... pour devenir Bouleute, et ce, parce que les négociations avec Philippe allaient s'ouvrir » Mais, précisément, c'est un cas d'une très forte signification.



ῥητορικὴ γραφὴ ἐκ βουλῆς (Harpocraton : Isée, frgm. 60), action tout à fait analogue à celle que l'on peut diriger contre les orateurs de la Pnyx (ῥητορικὴ γραφὴ ἐκ δήμου). Si les motions, même simplement préalables, votées à la Boulè, en séance secrète ou publique, étaient sans conséquence, si elles étaient jugées inoffensives, pourquoi une telle γραφὴ? A cette brève indication du lexicographe, un abondant et intéressant commentaire est apporté par divers passages du discours *Contre Androtion*. Démosthène s'exprime parfois comme si les orateurs qui mènent le Conseil étaient en réalité, du même coup, les meneurs de l'assemblée populaire : « Quand la masse du peuple (οἱ πολλοὶ) verra que, par la faute des orateurs, le Conseil a perdu la couronne, elle ne leur abandonnera plus l'action, elle dira elle-même ce qui lui paraîtra le meilleur » (§ 37). C'est à la masse de ses auditeurs (et non pas seulement à la Boulè) que Démosthène souhaite d'être délivrés de ces meneurs du Conseil : « Si cela se fait, si vous êtes jamais débarrassés des orateurs qui se coalisent et se soutiennent les uns les autres, alors, Athéniens, tout ira bien... » (*id.*, 37). Il y a donc au Bouleutèrion de véritables coteries, dont l'action et l'influence doivent intéresser l'ensemble du corps civique. D'où la nécessité pour ces « dirigeants de la Boulè » (il y a des « prostates » de la Boulè, comme il y en a du Dèmos : τῶν βουλῆν ... ἕως οὗτοι προέστασαν : *id.*, 39) de rendre leurs comptes, tels des magistrats munis d'une véritable autorité et, partant, responsables (*id.*, 38. Cf. Eschine, III, 20) (1).

Mais si le Dèmos redoute l'action des « orateurs du Conseil » (ou, du moins, de certains d'entre eux) et sa répercussion sur les affaires générales d'Athènes, il éprouve en même temps — et c'est là, au fond, un effet différent du même sentiment — une vive considération pour le Conseil lui-même. Telle est, du

(1) Cette crainte à l'égard du « meneur de la Boulè » (τοῦ γράφοντος καὶ πολιτευομένου καὶ πείθοντος ἔ βούλοιο τὴν βουλῆν : *Contre Androtion*, 36) se retrouve dans le discours *Contre Timocrate*, où l'on signale les manœuvres des « orateurs du Conseil » (οἱ ῥήτορες οἱ ἐν τῇ βουλῇ : § 147).

moins, la conclusion qui se dégage de nombreux passages des orateurs, associant volontiers *la Boulè*, *l'Ecclèsia* et *le Dikastèrion* comme organes essentiels du régime en vigueur : si la masse des citoyens n'éprouvait pas pour le Conseil des sentiments analogues à ceux qu'elle éprouvait pour l'Ecclèsia ou pour l'Héliée, les orateurs auraient-ils même songé à rapprocher le Conseil des deux grandes assemblées populaires ?

Certains discours de Démosthène sont particulièrement significatifs à cet égard. Ainsi le réquisitoire *Contre Timocrate* reproche à ce dernier d'avoir proposé une loi qui, dit-il, « infirme les décisions prises *par la Boulè, par le peuple et par le tribunal* » (§ 9). Plus loin, examinant les conséquences que peut entraîner pour le fonctionnement du régime la mauvaise gestion financière, il n'omet pas de signaler la Boulè, à côté de l'Ecclèsia et de l'Héliée, parmi les institutions fondamentales qui sont ainsi menacées : « Nous n'aurons plus *ni assemblées, ni délibérations*... Que deviendra alors notre démocratie ? *Les tribunaux* devront-ils s'abstenir de juger... ? Le *Conseil* cessera-t-il de siéger (*οὐκ εἴσεισι τῆ βουλῆ*) ?... Que nous restera-t-il alors à attendre, sinon la ruine du régime ? » (§ 99). Par sa loi néfaste, Timocrate prive de leur salaire et paralyse les trois organes essentiels de la démocratie (*ἄμισθος ὁ δῆμος καὶ ἡ βουλὴ καὶ τὰ δικαστήρι' ἔσται* : *id.* 99). L'association entre les trois assemblées apparaît ici avec une netteté parfaite.

On la retrouve également dans le premier discours *Contre Aristogiton* : « Qu'est-ce qui réunit *le Conseil*, fait monter *le Dèmos* à l'assemblée, et remplit de juges *les tribunaux*?... C'est la loi... » (§ 20); dans le discours *Contre Aristocrate*, où l'on nous montre le Conseil protégé par de terribles imprécations contre les mensonges des orateurs, en même temps que le Dèmos et l'Héliée (§ 97) (1). La Leptinéenne nous signale une

(2) Dans le même ordre d'idées on voit des ambassadeurs sévèrement condamnés pour avoir altéré la vérité dans leur rapport *au Conseil* (c'est du moins l'un des notables griefs retenus contre eux) : « καὶ ἠλέγχθησάν τινες αὐτῶν ἐν τῇ βουλῇ οὐ τάληθῆ ἀπαγγέλλοντες ». (Démosth. XIX, 279). Il s'agit ici de l'ambas-

loi frappant très sévèrement quiconque a fait de fausses promesses au Conseil ainsi qu'aux deux grandes assemblées populaires (ἐάν τις ὑποσχομένος τι τὸν δῆμον ἢ βουλὴν ἢ δικαστήριον ἐξαπατήσῃ τὰ ἔσχατα πάσσειν : § 100).

Il résulte assez clairement de ces divers passages (d'autant plus significatifs qu'ils sont très éloignés les uns des autres) que le Conseil était regardé comme l'une des pièces maîtresses du régime démocratique, au même titre, sinon au même niveau que l'Ecclèsia. Quand un orateur voulait se représenter sommairement les traits essentiels de ce régime, l'image de la Boulè lui apparaissait invinciblement associée à celle de l'assemblée et du tribunal populaires. Il semble que l'on exprimerait assez exactement un tel état de choses en disant qu'il y a entre le Conseil et l'Ecclèsia différence (d'ailleurs très considérable) de degré, plutôt que différence d'essence (alors que la thèse que nous combattons paraît bien instituer entre ces deux assemblées une différence vraiment *essentielle*, comme celle qui peut séparer, en effet, une assemblée *nationale* d'un simple *conseil municipal*). A son niveau, qui n'est certes pas le plus élevé, mais qui n'est pas précisément infime, dans sa sphère, étroitement déterminée mais bien visible encore, la Boulè des Cinq-Cents exerce une action qui n'est point imperceptible et méprisable, comme pourraient le laisser croire les brutales et dédaigneuses formules de la *Politique* ; elle apparaît comme un organe inférieur et subalterne, mais vivant d'une vie relativement autonome et non « sans consistance propre » (contrairement à l'appréciation que l'on a portée sur le Conseil du v<sup>e</sup> siècle). Une expression trop peu remarquée, à notre connaissance, nous semble caractériser à la fois très simplement et très fortement une telle situation : tenant compte du recrutement de la Boulè, désignée d'après les dix tribus attiques, on a dit que cette assemblée paraissait être « une cité en petit »

sade de 391, dont firent partie Andocide et Epicrate. La Boulè n'était donc pas plus que l'Ecclèsia, une assemblée qu'il fût permis d'outrager par de faux rapports.

(πόλις εἶναι μικρά : Schol. Eschine, III, 4). C'est bien, en effet, l'image, assurément réduite mais encore fort reconnaissable, de la patrie athénienne, et à ce titre, aux yeux des Athéniens, elle pouvait n'être pas beaucoup moins chère et moins vénérable que l'Ecclèsia.

Paul CLOCHÉ.

N. B. — Cette étude était rédigée depuis un an environ quand nous avons eu connaissance de celle de M. Glotz sur *L'épistate des proèdres*, dont les conclusions sont très analogues aux nôtres (cf. *REG*, janvier-mars 1921, pp. 1-19). M. Glotz ne pense pas qu'il faille attribuer à l'institution des proèdres une intention politique, en rapport avec « la lutte des partis ». Il met en lumière l'importance du rôle joué par la Boulè en 377.



## INTERPRÉTATION D'UNE ÉPIGRAMME DE CALLIMAQUE

Une épigramme de Callimaque, dont le sens était demeuré obscur pour tous les éditeurs et les commentateurs, ne paraît pas avoir révélé son secret aux récents traducteurs du trop subtil poète, en France M. Émile Cahen (1), en Angleterre M. A. W. Mair (2). En voici le texte avec la corruption qui défigure la fin du troisième vers (3) :

Ἡρώς Αἰετίωνος ἐπίσταθμος Ἀμφιπολίτῳ  
ἵδρυμαι μικρῷ μικρὸς ἐπὶ προθύρῳ  
λοξὸν ὄφιν καὶ μῦνον ἔχων ξίφος· ἀνδρὶ † πειρω  
θυμωθεὶς πεζὸν καμὲ παρφαίσατο.

M. Cahen traduit :

« Je suis là, moi, le Héros, à la porte d'Éétion l'Amphipolitain, petite statue dans un petit vestibule, tenant un serpent qui se tord, et, pour arme, une épée : indisposé contre un cavalier, il m'a mis ici moi-même à pied ».

La traduction ne diffère que peu de celle qu'avait donnée Am. Hauvette en 1907 (4) ; et de même que cet érudit avait

(1) Callimaque, *Hymnes, Épigrammes, Fragments choisis*, texte et traduction, dans la *Collection des Universités de France*, publiée sous le patronage de la Société Guillaume Budé, Paris, 1922.

(2) *Callimachus and Lycophron*, avec trad. anglaise, dans *The Loeb Classical Library*, Londres, 1921.

(3) N° 24 dans l'édition Cahen et dans celle de Wilamowitz-Moellendorf, *Hymni et Epigrammata* (3<sup>e</sup> éd., 1907) ; n° 26 dans l'édition Mair ; dans l'*Anthologie palatine*, n° 336 du livre IX ; cf. *Anthologia Graeca*, éd. H. Stadtmüller, t. III, 1, p. 296 (Leipzig, 1906).

(4) *Rev. Ét. Gr.*, XX (1907), p. 335.

observé : « Le texte que nous avons traduit, ἀνδρὶ δ' ἐφίππῳ θυρωθεὶς, demeure fort douteux », M. Cahen dit en une note : « Texte et sens incertains » ; l'apparat critique nous fournit seulement la variante du *Codex Marcianus* de l'*Anthologia Planudea* : ἀνδρὶ δὲ ἵππεϊ, avec l'indication découragée : *alii alia tentaverunt*.

M. A. W. Mair n'affiche nul doute, mais sa certitude est feinte ou téméraire. Il a ramassé une vieille correction de Goettling (1) : ἀνδρὶ δ' Ἐπειῶ, et il explique : « Éétion est le type du Troyen (cf. Éétion, le père d'Andromaque) qui hait l'idée du cheval à cause du cheval de bois, œuvre d'Épeios ; en conséquence, le héros qui est à sa porte est représenté à pied ». Je n'ignore pas que Callimaque exige de ses lecteurs une grande érudition ; je reconnais aussi que le nom Ἐπειῶν (2) revient plusieurs fois dans l'*Iliade* (3) : il est porté par le père du Troyen Podès, lequel succombe sans éclat sous les coups de Ménélas ; ensuite par un guerrier d'Imbros ; enfin — c'est le cas cité par M. A. W. Mair — par le père d'Andromaque :

ὄς ἔναϊεν ὑπὸ Πλάκῳ ὕλησσει  
Θήβη Ἰποπλακίη, Κιλίκισσ' ἀνδρῶσιν ἀνάσσων.

Or, je ne puis me convaincre qu'un lecteur, même érudit, eût reconnu sans effort un Troyen dans l'Amphipolitain Éétion parce que l'*Iliade* attribue ce nom au père d'un obscur Troyen, à un Imbrien et à un roi des Ciliciens.

En fait, l'épigramme ne s'explique point par ces rapprochements forcés ; elle a trait à des réalités contemporaines qu'on a méconnues. Il n'importe que la fin du troisième vers soit gâtée ; comme on le verra, la correction adoptée par Hauvette, la même sans doute que suppose la traduction de M. Cahen,

(1) Sur cette correction et sur l'interprétation, cf. A. Meineke, *Callimachi Cyrenensis hymni et epigrammata* (Berlin, 1864), p. 276 et suiv.

(2) Dans l'épigramme de Callimaque, le nom est Αἰετῶν ou Ἐπειῶν, selon les manuscrits.

(3) Chant XVII, v. 575 (le père de Podès) ; XXI, 43 (Imbrien) ; I, 366 et VI, 395 (père d'Andromaque).

donne le sens, sinon le vers même de Callimaque. Mais ni l'un ni l'autre de ces savants n'ont compris la plaisanterie, pour n'avoir pas aperçu la valeur précise, technique, qu'un mot du premier vers, ἐπίσταθμος, avait à l'époque de Callimaque.

Jean Lesquier, qui, en 1911, a traité avec tant de clarté des *Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, nous apprend que l'ἐπίσταθμος était le soldat logé par réquisition du gouvernement chez des particuliers (1). A l'origine, la réquisition s'exerçait au profit des soldats de l'armée active, pendant les marches. Mais postérieurement, dès les premières années du règne de Philadelphie, les soldats qui, dans l'intervalle des appels et des campagnes militaires, devenaient des colons et recevaient en tenure un lot de terre, étaient installés chez l'habitant, à proximité de leur champ. Cette cohabitation permanente entraînait mille difficultés. A maintes reprises, les Ptolémées ont dû définir par des édits les droits et devoirs respectifs des ἐπίσταθμοι et des σταθμοῦχοι, qui sont les propriétaires de maisons où les soldats avaient leur gîte (2). Et de nombreuses requêtes, adressées au souverain et à ses officiers, nous prouvent que les édits n'ont pas suffi à arrêter les contestations, les querelles, voire même les rixes qui, dans la vie quotidienne, éclataient entre les logeurs involontaires et les hôtes non désirés (3).

Si l'on part de ce sens, l'épigramme n'a plus rien d'énigmatique. Le *Héros* se donne plaisamment pour l'ἐπίσταθμος, le garnisaire d'Aiétion (4). L'Amphipolitain a consenti à l'installer

(1) P. 214 et suiv.; cf. P. Foucart, *Rev. Arch.*, LV (1904), p. 157 et suiv. — Le sens est déjà donné par Polyen, VII, 40, 1; il est confirmé par les papyrus; voir Mitteis et Wilcken, *Grundzüge u. Chrestomathie der Papyruskunde*, t. 1, 2<sup>e</sup> partie, n° 450, col. III, l. 4 (règne de Philadelphie); cf. W. Schubart, *Goett. Gel. Anz.*, 1913, p. 620.

(2) Cf. Mitteis et Wilcken, *loc. laud.*; *Dikaiomata, Auszüge aus alexandrinischen Gesetzen u. Verordnungen* herausg. von der *Graeca Halensis* (Berlin, 1913), p. 100 et suiv.

(3) Lesquier, *loc. laud.*, en a donné des exemples tirés des *Papyrus Petrie*; voir aussi *Arch. Pap. Forsch.*, V (1913), p. 108, note 1 (pap. inédit de Berlin).

(4) Remarquons d'ailleurs que Callimaque a certainement joué sur le mot; car ἐπίσταθμος, d'après l'étymologie, devait éveiller l'idée du héros protecteur du seuil.

en sa demeure (παροικίσατο) : mais il ne l'a voulu recevoir que démonté (πεζόν). Et pourquoi cette condition ? On l'aperçoit aisément : c'est qu'il avait eu maille à partir avec quelque cavalier, précédemment logé chez lui (ἀνδρὶ δ'ἐφίππῳ θυμωθεῖς) (1). Au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la cavalerie était « l'arme noble », et un cavalier recevait un lot de terre plus important qu'un fantassin (2). L'orgueil de ces privilégiés rendait apparemment leur commerce désagréable. Sans doute, Aïétion, qui n'était point un indigène, ne pouvait être traité avec autant de désinvolture que le malheureux Ésarocéris, insulté et rossé par le soldat Néoptolémus (3). Mais, bien que Macédonien, il n'échappait point à la réquisition (4) et il en avait connu les ennuis.

Cette allusion à une pratique courante dans l'Égypte du III<sup>e</sup> siècle éclaire déjà l'épigramme ; mais l'intérêt en apparaîtra mieux encore si nous considérons l'objet, que, sous une forme piquante, elle nous décrit.

\*  
\*  
\*

Dans le vestibule, ou à l'entrée de la demeure (5) d'Aïétion, était représenté un personnage, dit simplement Ἡρώς, figuré à pied, armé d'une épée ; près de lui (6), un serpent enroulait

(1) Il faut reconnaître que, paléographiquement, la correction n'est pas entièrement satisfaisante ; mais elle donne le sens. Dans un papyrus de Fribourg publié par M. Gelzer (*Sitzungsber. Heidelberg. Akad.*, 1914, 2<sup>e</sup> livraison, p. 62-63), on prend des mesures pour que les jeunes gens (?) d'un district puissent καταβαίνειν πρὸς τὸν βασιλέα ἐφιπποὶ καὶ τοῖς ἄλλοις κατεσκευασμένοι (règne de Philadelphie).

(2) Lesquier, p. 176.

(3) *Arch. Pap. Forsch.*, V, p. 108, note 1.

(4) Ce fait ressort des dispenses accordées plus tard ; cf. Lesquier, p. 212. — La réquisition avait lieu aussi bien dans les villes que dans les campagnes ; cf. Mitteis et Wilcken, I, 1<sup>re</sup> partie, p. 386. Nous ne savons où Aïétion avait son domicile.

(5) L'expression ἐπὶ προθύρῳ est quelque peu ambiguë.

(6) Le participe ἔχων, bien que construit aussi avec ζῆφος, ne me paraît pas nécessairement impliquer qu'il tenait le serpent à la main. Je ne connais nulle représentation analogue.



ses replis. Il ressort clairement de l'épigramme que cette représentation n'était insolite que par quelques détails dont l'un fournit l'occasion même de la plaisanterie. On avait accoutumé d'en voir, à la même place, d'analogues; mais Ἡρώς était un cavalier. Or, des monuments de l'Égypte hellénistique ou gréco-romaine vont, sur ce point, nous permettre d'illustrer notre texte.

M. G. Lefebvre a publié naguère (1) une stèle d'époque ptolémaïque, exhumée à Théadelphie du Fayoum. Elle figure un cavalier cuirassé, mais sans armes, tendant une coupe plate à un serpent, dressé de tout son long derrière lui. Sous cette représentation, on lit la dédicace suivante :

Ἰγπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου Θεοῦ Φιλοπάτορος καὶ Φιλαδέλφου,  
Πετοσίριος Ἡρακλῆους καὶ ἡ γυνὴ καὶ || τὰ τέχνα τὸ πρόπυλον Ἡρωνι. |  
Θεῶν μεγάλων μεγάλωι.

La date, indiquée ensuite, correspond au 28 septembre 67 av. J.-C.

Nul doute, estime avec raison M. Lefebvre, que la figure gravée au-dessus de la dédicace de Pétoisiris ne soit celle du dieu « infiniment grand » *Hérón*. Et il rapproche d'autres monuments d'Égypte, où il reconnaît la même divinité, le plus souvent montée sur son cheval, parfois le conduisant par la bride. Les détails du costume et de l'armement varient; le cavalier est fréquemment muni de la lance. Le serpent ne fait jamais défaut.

Le culte de *Hérón* était déjà attesté en Égypte, à Magdôla du Fayoum, et on avait pu voir en lui un dieu égyptien qui aurait échangé son nom indigène contre un nom étranger (2). Maintenant on est amené tout naturellement à rapprocher *Hérón*

(1) *Annales du Service des Antiquités d'Égypte*, XX (1920), p. 237 et suiv. — La partie supérieure de la stèle avec l'image du cavalier est reproduite par P. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 6, 1922)*, p. 8, fig. 2.

(2) Sur cette question, cf. P. Jouguet, *C. R. Acad. Inscr.*, 1902, p. 354; P. Perdrizet, *Cultes et Mythes du Pangee*, p. 20, note 3; P. Roussel, *Cultes égyptiens à Délos*, p. 104, n° 35; Lefebvre, *loc. laud.*

d'Égypte de son homonyme, le « dieu cavalier » thrace, *Hérôn* ou, sous la forme grécisée du nom, *Hérôs* (1). De nombreux bas-reliefs, exhumés la plupart en Thrace, mais aussi en d'autres régions, particulièrement à Rome, nous ont familiarisés avec ce dieu, dont les fonctions paraissent avoir été multiples (2). Parmi ses attributions, je n'en relèverai qu'une : *Hérôn* ou *Hérôs* est *προπύλαιος* (3); placé non point seulement aux portes des villes, mais encore à l'entrée des demeures particulières, il les protège contre les méfaits des hommes et les fléaux envoyés par d'invisibles puissances, contre les voleurs et les maladies épidémiques. Cette vertu prophylactique est précisée par une épigramme tardive, d'une langue et d'une métrique douteuses, « inscrite sous l'image d'un Cavalier au galop devant un arbre où s'enroule un serpent » (4).

Τὸν πρὸ πύλαις (*sic*) Ἥρωα, τὸν ἄλκιμον ἐν τριόδοισιν  
τὸν κλεινόν, ναέτου θῆκαν ἐρισθενέος  
Κλαυδιανοῦ πρὸ ὁμοιοσι (*sic*) σοφοτεχνήϊες ἄνδρες  
τεῦξαν ὁμῶς γλυφικῆς ἀμφὶ καὶ εὐγραφίης  
§ Κλειτὸς ὁ σὸς Καπίτων γλύψας, γράψας δὲ φίλος σοι  
Ἴανουάριος θεράπων εἴνεκεν εὐσεβίης.  
Ζῶγρει, δέσποτ' ἄναξ, τὸν σὸν ναετῆρα μεθ' ἡμῶν  
Κλαυδιανόν, Θρηϊκῶν προῶτον ἐν εὐσεβίῃ.

*Le Héros protecteur des portes, le Fort qui se dresse dans les carrefours, l'Illustré, on l'a placé devant la demeure de Claudianus, un gros propriétaire. D'habiles hommes l'ont façonné, qui s'entendaient également à sculpter et à peindre. Le sculpteur fut ton dévoué Capiton, qui a sa réputation; le peintre, ton*

(1) P. Perdrizet, *Negotium*, etc., p. 9, a insisté sur les différences entre la représentation du bas-relief de Théadelphie et les dieux ou héros cavaliers des stèles votives ou funéraires de Thrace. Il admet cependant que les Macédoniens établis en Égypte auraient donné à Horus le nom de leur dieu Hérôn.

(2) Voir en particulier G. Seure, *Étude sur quelques types curieux du Cavalier thrace* (*Rev. Ét. Anc.*, XIV, 1912, p. 137-166; 239-261; 382-390).

(3) Seure, p. 384.

(4) Seure, p. 388; cf. G. Kaibel, *Epigram. graec. ex lapidibus collecta*, n° 841.

*serviteur favori. Januarius, tous deux travaillant avec un soin pieux. O souverain maître, conserve la vie de l'homme qui habite une demeure à toi consacrée. de Claudianus le premier entre les Thraces pour sa piété (et ne nous oublie pas non plus) (1).*

Le personnage nommé dans l'épigramme de Callimaque est originaire d'Amphipolis, la célèbre cité du Strymon. Peut-on douter que le *Héros* dont il consacre l'image à l'entrée de sa demeure ne soit le dieu thrace, importé en Égypte à la suite des immigrants macédoniens (2)? En ce pays, il a joué le même rôle qu'en sa terre d'origine; et j'imagine que plusieurs des reliefs exhumés devaient être encastrés dans la maçonnerie, sur la façade des maisons (3). Le *Cavalier* prend place parmi les divinités de la porte, du seuil, de l'entrée, Apollon *Aguieus*, Hermès, Hécate et tant d'autres, dont l'étude systématique devra éclairer l'histoire, si mal connue, des cultes domestiques de la Grèce (4). Aussi bien remarquera-t-on que les Héros domestiques ne manquent point dans la Grèce propre (5); et que, soit déjà en Thrace, soit en Égypte, bien des confusions ont pu se produire entre ces figures et le Cavalier (6).

Bdélykléon, dans les *Guêpes* d'Aristophane, invoquant Apollon *Aguieus*, protecteur de la maison, l'appelle familièrement son voisin (7):

Ἦ δέσποτ' ἀναξ γείτον ἀγυιεύ, τοῦμοῦ προθύρου προπύλαιε.

(1) L'épigramme est datée de 149 ap. J.-C.

(2) G. Kaibel, *loc. laud.*, signale, sans référence, que le rapprochement a été fait par Wilamowitz-Moellendorff (dès 1878). L'éminent érudit y fait allusion expressément à propos du Ἡρώς Θεός de Ménandre (*Neue Jahrb. f. klass. Altert.*, XXI, 1908, p. 40).

(3) On notera que le bas-relief de Théadelphie devait être encastré dans le πρόπυλον du sanctuaire; cf. Lefebvre, p. 235.

(4) Voir provisoirement S. Eitrem, *Hermes und die Toten* (Christiania, 1909).

(5) Cf. P. Foucart, *Le culte des Héros chez les Grecs* (Paris, 1918), p. 87 et suiv.

(6) Hérodote fait déjà mention d'un ἱρώιον παρὰ τῆσι θύρῃσι τῆσι ἀύλειῃσι ἰδρυμένον (VI, 69). Mais il n'y a nulle raison de croire que le dieu thrace ne soit devenu protecteur des portes qu'après avoir été plus ou moins confondu avec les héros domestiques. Sur les cultes prophylactiques des passages en Thrace, voir les remarques de Picard (*Bull. Corr. Hell.*, XLIV, 1920, p. 60 et suiv.), qui me paraît pourtant exagérer l'originalité de la Thrace par rapport à la Grèce propre.

(7) V. 875. — Cf. le v. 389, où Philokléon, qui considère le tribunal comme son

Et dans une pièce de Plaute, imitée du grec, un personnage interpelle ainsi le dieu :

*Saluto te, vicine Apollo, qui aedibus  
propinquus nostris accolis, veneroque te (1).*

Adaptant sa poésie aux mœurs du présent, Callimaque, en raison du harnois militaire que porte traditionnellement le Héros, a transformé le « bon voisin » en garnisaire ; mais c'est un humble garnisaire, qui se fait tout petit et tient peu de place (μικρῶ μικρός ἐπὶ προθύρῳ), qui a déposé sa lance (2) et qui — dégradation suprême — dieu cavalier, est devenu fantassin.

On a voulu reconnaître en Aiétion un sculpteur nommé dans une épigramme de Théocrite (3). L'identification est fort douteuse (4), et l'on n'a pas besoin d'y recourir pour expliquer comment se trouvait dans sa demeure une image différente des représentations traditionnelles. Cette image, il faut la concevoir comme un bas-relief, plutôt que comme une statue. Nous avons vu que parfois, on figurait le dieu à pied, conduisant son cheval par la bride. Il a suffi de supprimer le cheval pour créer un type nouveau, dont les archéologues nous apporteront peut-être des exemples ; car on prendrait trop sérieusement la plaisanterie de Callimaque, si l'on croyait qu'il n'en existait qu'un spécimen unique, dû aux rancunes d'Aiétion (5). Le bas-relief était de faible dimension ; dans le champ, le serpent, qui n'avait pas la place pour se déployer, s'enroulait sans doute sur lui-même et occupait un angle (λοξόν), précisément comme

domicile, invoque en ces termes le héros Lykos, dont la statue se trouvait à l'entrée : Ὡ Λύκε δέσποτα, γείτων ἥρωος.

(1) *Bacch.*, II, 1, 3.

(2) La lance est l'arme ordinaire de la cavalerie. Notons pourtant l'existence de λογχοφόροι qui sont des fantassins (*Rev. Ét. Gr.*, XXI, 1916, p. 175).

(3) Épigr. VIII (éd. Wilamowitz, Oxford, 1910).

(4) Voir en dernier lieu *Recueil Milliet, Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne*, publiés par Ad. Reinach, t. I (paru en 1921), p. 380, note 2.

(5) Selon Ad. Reinach, *loc. laud.*, l'image « représentait sans doute une forme du « héros thracé », précurseur local de Saint-Georges ».



on le voit sur un des bas-reliefs reproduits par G. Lefebvre (1). Ainsi, tous les mots de l'épigramme ont une valeur, d'ailleurs malaisée à rendre en une traduction qui veut rester brève :

*Héros garnisaire chez Aiétion d'Amphipolis, je suis installé, tout petit, dans un petit vestibule, avec mon serpent dans un coin et, pour toute arme, une épée. Aiétion a eu des querelles avec un cavalier ; aussi, en me logeant chez lui, il m'a mis moi-même à pied.*

P. ROUSSEL.

(3 *Loc. laud.*, pl. II.

---

# BULLETIN PAPYROLOGIQUE IV

(1904-1912, DEUXIÈME PARTIE)

(Suite)

## PAPYRUS DE BRÈME

Dans le précédent *Bulletin* [*REG*, XVIII, 1905, p. 363] j'avais signalé l'existence à Brème d'une jolie petite collection de papyrus. Elle a été étudiée par M. Wilcken, mais est encore presque entièrement inédite (Cf. Wilcken, *Archiv*, IV, 1907, p. 164 ; IV, 1908, p. 376, note 1, et pp. 385-386).

Une très curieuse lettre relative aux troubles causés par les Juifs en Moyenne-Egypte sous le règne de Trajan ([πρὸς τοὺς ἀνοστοῦς Ἰουδαίους] est publiée d'après le papyrus 40 de Brème par U. Wilcken, *Abhandl. Sächs. Gesellsch. Wissensch.* XXVII (1909) pp. 794-799, et rééditée dans sa *Chrestomathie*, I, n. 16. Dans le même ouvrage (t. I, n. 238), il édite pour la première fois le papyrus 73 de Brème : lettre du stratège Apollônios (env. 117 ap. J.-C.) au sujet de l'ἐπίσκεψις ou révision cadastrale des terrains ensemencés ; le papyrus analogue Brème 49 est donné par Wilcken, *Grundzüge*, t. I, p. 208, note 2 (Cf. encore *ibid.*, pp. 125 et 289, note 2 et *Chrest.*, I, p. 281 note).

Un papyrus inédit de Brème est cité par K. Fitzler, *Steinbrüche und Bergwerke*, p. 23, n. 1.

Un autre (Brème 34), pétition au stratège (111 ap. J.-C.) est publié par Wilcken, *Archiv*, V (1909) p. 246 (= *Chrestomathie* I, n. 352).

## PAPYRUS DE FRIBOURG EN BRISGAU

La bibliothèque universitaire de Fribourg, ayant adhéré au Papyruskartell allemand, en a reçu un joli lot de papyrus, parmi lesquels se sont trouvés 5 ff. de parchemin (viii<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) contenant des portions des Évangiles en grec (Luc XXIV, 3-12 ; Marc XVI, 2-20 ; Luc XXIV, 36) et en copte sahidique (Luc XXIV, 1-12 ; Marc XVI, 2-20). Ce ms., important en ce qu'il contient les derniers versets de Marc, a été publié et commenté par J. M. Heer, *Neue griechisch-säidische Evangelienfragmente*, dans *Oriens christianus*, N. S., II (1912), pp. 1-47. — Dans une note plus récente, *Zu den Freiburger griechisch-säidischen Evangelienfrag-*

menteu, *ibid.*, III (1913) pp. 141-142, le même auteur nous apprend que des portions plus considérables de ce ms sont conservées parmi les mss. coptes de la Pierpont Morgan Library.

#### PAPYRUS DU MUSÉE DE GIESSEN

La ville de Giessen possède deux collections de papyrus qu'il faut avoir soin de ne pas confondre. La première, au *Museum des Oberhessischen Geschichtsvereins* doit son origine à la libéralité d'un citoyen de Giessen, M. W. Gail; la deuxième appartient à l'*Universitätsbibliothek*.

Paul **M. Meyer**, *Aus der Geschichte eines Kultvereins des Apollon im griechisch-römischen Ägypten*, dans *Klio*, VIII (1908), pp. 427-439 et pl.

Texte du papyrus 136 du Musée de Giessen. Très curieux plaidoyer (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) dans lequel était citée in-extenso une inscription ptolémaïque d'Ashmounéïn dont on retrouvera peut-être un jour les fragments. Il y est question de οἱ [ἐφεδρεύοντες ἐν Ἐρμού πόλει [τῆς μεγάλης (?) Κίβυρ]ᾶται (ou Γαλ]ᾶται ?). — Cf. U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), p. 250.

Ernst **Kornemann** et Paul **M. Meyer**, *Griechische Papyri im Museum des oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen in Verein mit O. Eger herausgegeben und erklärt*. (Leipzig et Berlin, Teubner, 1910. 2 fasc. In-4). T. I, fasc. 1 (1910) 91 pp., nn. 1-33 et pl. 1-IV. — T. II, fasc. 2 (1910) 104 pp., nn. 36-57 et pl. V-VII (phototypies) Ce volume de textes grecs d'Égypte prendra place à côté des recueils papyrologiques les plus estimés.

1. Xénophon, *Symposion* 8, 15-18 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). — Déjà publié par E. Kornemann, *Eine neue Xenophon-Handschrift auf Papyrus*, dans *Philologus*, LXVII (1908), pp. 321-324 et pl. (Cf. *DLZ*, XXIX, 1908, col. 3172).

2 (173 av. J.-C.). Précieux contrat de mariage ptolémaïque, provenant de Krokodilônpolis du Fayoum. (Déjà cité par E. Kornemann, *Die Ehe der θεοῦ Φιλομήτορες*, dans *Klio*, IX (1909), p. 138 et CR. du *Congrès international. d'arch. classique, Le Caire, 1909*, pp. 244-245).

3-27 (117-118 ap. J.-C.). Série de papyrus d'Heptakômia, provenant de la même trouvaille que les documents de Brême, de Florence et de Leipzig. On y remarque plusieurs jolies lettres privées.

Le n. 3, proclamation en prose rythmée par laquelle le dieu Apollon est censé annoncer à ses fidèles l'avènement d'Hadrien avait déjà été publié par E. Kornemann, "Ανζῆ καινός, Ἀδριανός, dans *Klio*, VII (1907), pp. 278-288 et pl. (cf. VIII, 1908, p. 398, note 1 et *BPW*, XXVII, 1907, col. 893-894).

Les nn. 4-7 sont des demandes de réduction d'impôts adressées au stratège en 117-118 et fondées sur un édit de l'empereur Hadrien. Elles avaient également été publiées par E. Kornemann, *Ein Erlass Hadrians zu Gunsten ägyptischer Kolonen vom Jahre 117*, dans *Klio*, VIII (1908), pp. 398-412 (Cf. Wilcken, *Archiv*, V, 1909, pp. 245-250).

Le n. 8, pétition (au stratège ?) relative à une acquisition de terres, avait déjà été publié par O. Eger, *Zum ägyptischen Grundbuchwesen* (Leipzig, 1909. In-8) pp. 68-70 (cf. O. Eger, *Archiv* V, 1909, p. 132).

28-35. Documents de provenance diverse.

Le n. 32, paiement d'une dette et le n. 34, pétition relative à un procès devant l'archidikaste, avaient été aussi publiés par O. Eger, *Aus der Giesener Papyrus-Sammlung*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 132-142.

36-37, 39 (1<sup>re</sup> s. av. J.-C.). Pathyris et Thèbes. Traduction grecque de deux actes démotiques.

38 (1<sup>re</sup> s. av. J.-C.). Pathyris. Fragments de contrats.

40 (212-215 ap. J.-C.). Trois constitutions de Caracalla. Ce papyrus nous rend le texte de la célèbre *Constitutio Antoniniana* par laquelle Caracalla accorde à tous les pérégrins de l'Empire le droit de cité romaine. Ce papyrus nous apprend la date exacte (11 juillet 212) de cette constitution mémorable qui, ce qu'on ignorait, ne donna pas la cité aux déditices : διδωμι τοῖς σ[υ]νάπ[τε]ιν τοῖς κατοικοῦσιν τ[ὴν] οἰκουμέν[ην] π[ο]λιτεῖαν Ῥωμαίων χωρ[ὶς] τῶν [δε]δε[ι]κτιῶν.

Ce document inestimable avait été préalablement signalé par P. M. Meyer, *Ein Fragment der Constitutio Antoniniana*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung* XXIX (1908), pp. 473-474. — Cf. encore Wilcken, *Ein Fragment der Constitutio Antonina*, dans *Archiv* (1909), p. 184; P. Collinet, *Le papyrus de Giessen sur la Constitutio Antoniana*, dans *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIII (1909), p. 507; Th. Reinach, *C. R. Acad. Inscr.*, 1910, pp. 132-133; Bouché-Leclercq, *ibid.*, pp. 159-160.

41-47. Papyrus d'Heptakômia (règne d'Hadrien). Dans le n. 41 le stratège d'Heptakômia demande au préfet un congé de 60 jours, ses propriétés ayant été endommagées *παρὰ τὴν τῶν ἀνοσίων [ἰ]ουδαίων ἐφόδον*.

48 (202-203 ap. J.-C.). Lettre de l'eclogiste au stratège et au basilicogrammate du nome Antéopolite.

49-51. Document provenant d'Oxyrhynchos.

52-57. Documents byzantins divers.

Travaux parus sur les Papyrus de Giessen :

N. Hohlwein, *Bull. bibl. Mus. belge*, XV (1911), pp. 20-22.

P. Viereck, *BPW*, XXXI (1911), col. 548-553 et *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), pp. 679-680.

E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, VI (1911), pp. 254-255.

E. P(ais), *Studi storici*, IV (1911), pp. 471-472.

A. Stein, *LZ*, LXI (1910), col. 959-960 et LXIII 1912), col. 1311-1312.

V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 215-221.

W. Schubart, *DLZ*, XXXI (1910), col. 1312-1315 et 2269-2271, et XXXIII (1912), col. 2651-2652.

D. Bassi, *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 131-133.

U. Wilcken, *Archiv*, V (1911), pp. 426-431.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 386-391.

My, *Rev. crit.*, LXXIII (1912), pp. 223-224.

F. Z(ucker), *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), p. 579.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Giess. 24 [= Wilcken, t. I, n. 15], 27 [= 17], 41 [= 18], 40 [= 22], 20 [= 94], 48 [= 171], 47 [= 326], 4 [= 351], 54 [= 420], 11 [= 444], 17 [= 481], 3 [= 491], 34 [= Mitteis, t. II, n. 75], 8 [= 206], 40 [= 377-378].



## PAPYRUS DE L'UNIVERSITÉ DE GIESSEN

On trouvera quelques indications sur cette collection dans une note d'O. Eger, *Papyri der Gieszener Universitätsbibliothek*, dans *Archiv*, V (1913), p. 573. Elle contient une centaine de papyrus, la plupart d'époque byzantine. (Cf. aussi *DLZ*, XXXI, 1910, col. 2893).

O. Eger, *Agnitio bonorum possessionis vom Jahre 249 p. C.*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 378-382.

Analyse d'un très curieux papyrus grec et latin analogue à Oxy. 1201 et mentionnant le préfet Aurelius Appius Sabinus.

Paul Glaue et Karl Helm, *Das gotisch-lateinische Bibelfragment des Grossherzoglichen Universitätsbibliothek Giessen*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, XI (1910), pp. 1-38 et pl. (Cf. E. P[reuschen], *Ein neues Ulfilasfragment*, *ibid.*, X, 1909, p. 336 et F. Rühl, *Herkunft des lateinisch gotischen Bibelfragments*, *ibid.*, XII, 1911, pp. 85-86).

Parchemin d'Antinoou, avec Luc XXIV, 13-17 et XXIII, 2-6 en latin, et Luc XXIII, 11-14 et XXIV, 5-9 en gothique. La découverte en Egypte d'un fragment de la version gothique des Écritures est un événement pour le moins inattendu.

CR. par S. R(einach), *Les Évangiles en gothique*, dans *Rev. arch.*, XIV (1909), p. 468; *DLZ*, XXX (1909), col. 2963; C. R. Gregory, *DLZ*, XXXIII (1912), col. 786; F. C. Burkitt, *A Gothic-Latin fragment from Antinoe*, dans *Journ. theol. stud.*, XI (1910), pp. 611-613; H. C. Hoskier, *The Antinoe Gothic-Latin fragment*, *ibid.*, XII (1911), pp. 456-457.

Paul Glaue et Alfred Rahlfs, *Fragmente einer griechischen Übersetzung der samaritanischen Pentateuchs (Mitteilungen des Septuaginta-Unternehmens... Heft 2)* dans *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.*, 1911, pp. 167-200 et pl. et *Nachtrag*, pp. 263-266 et à part (Berlin, Weidmann, 1911. In-8°), 38 pp. et pl. (1 m. 50).

Fragments sur vélin (Deutéronome XXIV-XXIX) d'une version grecque perdue du pentateuque samaritain (v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s.) : un fragment de Genève paraît appartenir à la même version.

Cf. L. Köhler, *BPW*, XXXII (1911), col. 841-842; X..., *WKP*, XXVII (1910), col. 1490; P. Glaue, *Theol. Literaturzeitung*, XXXV (1910), col. 635.

## HAMBOURG

Paul M. Meyer, *Griechische Papyrusurkunden der Hamburger Stadtbibliothek*. T. I, fasc. 1 (Leipzig, Teubner, 1911. In-4°), 100 pp. et 7 pl. en phototypie.

C'est en 1907 que la bibliothèque de Hambourg résolut de souscrire au *Papyruskartell* (*DLZ*, XXVIII, 1907, col. 2699), et reçut son premier lot de papyrus. Trois ans plus tard, la jeune collection était déjà assez riche pour fournir à M. Paul M. Meyer la matière de cette importante publication, exécutée avec le soin qui caractérise tous les travaux de ce savant.

1 (57 ap. J.-C.). Paiement d'un prêt par un vétéran d'Alexandrie.

2 (59 ap. J.-C.). Dépôt d'argent à Babylone d'Egypte. Très curieux document mentionnant trois Juifs.

3-6 et 8-11. Documents divers du Fayoum.

7. (132 ap. J.-C.). Fiche de recensement, provenant peut-être de Bérénice sur la Mer Rouge.

12 (209 ap. J.-C.). Feuillet d'un relevé cadastral.

13-21. Documents divers.

22. Brouillon d'une épitaphe chrétienne en hexamètres.

23. (Antinoou, 569 ap. J.-C.). Contrat de fermage.

Travaux parus sur les papyrus de Hambourg :

A. Stein, *LZ*, LXII (1911), col. 597-598.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 340-342.

P. Viereck, *BPW*, XXXII (1912), col. 226-228.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie*, t. I, nn. 235 et 320, rééditent Hamb. 12 et 6.

E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, VII (1912), pp. 118-119.

G. A. Gerhard, *DLZ*, XXXIII (1912), col. 3170-3171.

D. Bassi, *Riv. di filol.*, XL (1912), p. 134.

P. M. Meyer, *Die Libelli aus der Decianischen Christenverfolgung* (Berlin, Reimer, 1910. In-4°), 34 pp., 2 pl. [= *Abhandl. Akad. Wiss. Berlin*, 1910].

Texte de dix-neuf *libelli* de libellatiques, faisant partie de la collection papyrologique de Hambourg; l'éditeur y a joint les cinq libelli précédemment connus (Vienne, Alexandrie, Berlin et Oxyrhynchus).

Comptes-rendus :

H. Delehaye, *Anal. boll.*, XXX (1911), p. 460; G. Krüger, *DLZ*, XXXII (1911), col. 849-850; C. Schmidt, *Theol. Literaturzeitung*, XXXVI (1911), col. 61, cf. XXXV (1910), col. 637 et 764.

K. Schmidt et W. Schubart, *Ein Fragment des Pastor Hermae aus der Hamburger Stadtbibliothek*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1909, pp. 1077-1081.

Aux nombreux fragments du Pasteur d'Herma que nous a rendus le sol égyptien, il faut ajouter ce parchemin du IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle qui, remarquable par son antiquité, ne l'est pas moins par les variantes qu'il fournit.

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Neues von Kallimachos*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1912, pp. 524-550.

Huit vers d'un poème sur le poète Philikos ou Philiskos de Korkyra, tiré d'un papyrus du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., c'est-à-dire contemporain de l'auteur. Cf. A. Körte, *Archiv*, V (1913), p. 547.

#### PAPYRUS DE HEIDELBERG

Grâce à MM. Deissmann, C. Schmidt, C. H. Becker, et surtout grâce à M. G. A. Gerhard, nous commençons à connaître la collection de Heidelberg. Malheureusement ces publications de détail, malgré leur mérite individuel très considérable, ne nous consolent pas de la lenteur extrême avec laquelle procède la *vulgarisation* de cette riche réunion de textes. De la publication d'ensemble ont déjà paru les trois fascicules suivants :

Ad. Deissmann, *Die Septuaginta-Papyri und andere altchristliche Texte* (Heidelberg, C. Winter, 1905. In-4°), x-107 pp. et 60 pl. en phototypie (26 mk) [= *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung*, I].

Texte avec excellent commentaire et bons fac-similés du précieux papyrus des Petits-Prophètes (Haerberlin, n. 157), dont il a été plusieurs fois question dans ce Bulletin [*REG*, XIV, (1904), pp. 189 et 192; XV (1902), p. 459]. De ce codex du VII<sup>e</sup> s., nous avons 27 ff. plus ou moins mutilés.

M. Deissmann y a joint quelques autres fragments chrétiens, une amulette gréco-sahidique avec des passages d'Exode XV, et de I Samuel II, des fragments de Marc VI, 30-42, Actes XXVIII, 30-31, Jac. I, 11, un morceau remarquable d'un *onomasticon sacrum* et une très curieuse lettre chrétienne sur papyrus qui n'est certainement pas postérieure au milieu du I<sup>er</sup> siècle.

Travaux parus sur ces *Septuaginta-Papyri* :

Eb. Nestle, *BPW*, XXV (1905), col. 1302-1305.

P. Jouguet, *Rev. ét. anc.*, VII (1905), pp. 407-409.

C. Wessely, *WKP*, XXIII (1906), col. 315-316.

N. Hohlwein, *Bull. bibl. Mus. belge*, XI (1907), pp. 128-129.

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 139-141 [Heid. 6] et 202-205 [Heid. 5].

E. Klostermann, *Theol. Literaturzeitung*, XXXI (1906), col. 101-102.

Carl Schmidt, *Acta Pauli, aus der Heidelberger koptischen Papyrus-Handschrift Nr. 1 herausgegeben* (Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8), viii-240 et 80 pp. et atlas in-4 de xii pp. et 80 pl. (38 mk.) [= *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung*, II].

Ce codex copte sahidique sur papyrus a renouvelé notre connaissance des *Acta Pauli*. Sa reconstitution, son déchiffrement et sa restitution ont coûté à l'éditeur de longues années d'un patient effort. Tous les travailleurs lui en seront profondément reconnaissants.

Cette première publication se complètera par des *Zusätze zur ersten Ausgabe* (Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8), lv pp. (2 mk.) et surtout par une deuxième édition de format moins encombrant, sans planches : *Acta Pauli, Übersetzung, Untersuchungen und koptischer Text, zweite erweiterte Ausgabe* (Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8), lv-240-80 pp.

Ce papyrus n'étant pas en grec, je m'abstiendrai d'en détailler le contenu, renvoyant le lecteur à quelques-uns des nombreux comptes-rendus dont la publication de M. Carl Schmidt a été l'objet [cf. aussi une première liste, *REG*, XVIII (1903), p. 354] :

Ad. Harnack, *Untersuchungen über den apokryphen Briefwechsel der Korinther mit dem Apostel Paulus*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1905, pp. 3-35.

P. Peeters, *Analecta bollandiana*, XXIV (1905), pp. 276-284.

Fr. Bacchus, *The Acts of Paul*, dans *The Dublin Review*, CXXXV (1904), pp. 46-56.

A. Deiber, *Rev. biblique*, I (1904), pp. 443-448.

G. Krüger, *LZ*, LVI (1905), col. 881-882.

E. von Dobschütz, *DLZ*, XXVI (1905), col. 785-786.

P. Lejay, *Rev. crit.*, LIX (1905), pp. 208-210, cf. p. 280.

W. E. Crum, *Journ. theol. stud.*, VI (1905), pp. 125-127.

M. R. James, *A note on the Acta Pauli*, *ibid.*, pp. 244-246.

M. R. James, *The Acts of Titus and the Acts of Paul*, *ibid.*, pp. 549-556.

A. Harnack, *Theol. Literaturzeitung*, XXIX (1904), col. 322-324.

A. Jülicher, *ibid.*, XXX (1905), col. 267-269.

J. Leipoldt, *Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges.*, LVIII (1904), pp. 920-924.

Notons qu'un fragment du même texte découvert au British Museum est publié par K. Schmidt, *Ein neues Fragment der Heidelberger Acta Pauli*, dans *Sitzungsber. Akad. Berl.*, 1909, pp. 216-220.

C. H. Becker, *Papyri Schott-Reinhardt I* (Heidelberg, C. Winter, 1906. In-4), ix-119 pp. et 12 pl. (20 mk.) [= *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung*, III, 1].

Texte de 22 documents arabes de la fin du 1<sup>er</sup> siècle de l'Hégire, la plupart émanant des bureaux de Korra ben Sharik. Les nn. 2, 5-9, 16, 21 et 22 contiennent des portions en grec.

L'introduction contient une excellente bibliographie des papyrus arabes publiés jusqu'en 1906.

Travaux parus sur les papyrus arabes de Heidelberg :

Moritz Sobernheim, *Beckers Arabische Papyri*, dans *Klio*, VI (1906), pp. 332-333.

C. H. Becker, *Grundlinien der wirtschaftlichen Entwicklung Aegyptens in den ersten Jahrhunderten des Islam*, dans *Klio*, IX (1909), pp. 206-219.

Heinrich Hilgenfeld, *BPW*, XXVI (1906), col. 1521.

H. Lamniens, *Un gouverneur omayyade d'Égypte, Korra ibn Sharik, d'après les papyrus arabes*, dans *Bull. Inst. ég.*, II (1908), pp. 99-115.

I. Goldziher, *DLZ*, XXVII (1906), col. 2547-2550.

Welihausen, *Gött. gel. Anz.*, CLXIX (1907), pp. 168-170.

U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), p. 551.

Ernst Seidel, *Medizinisches aus den Heidelberger Papyri Schott-Reinhardt*, dans *Der Islam*, I (1910), pp. 145-152 et 238-263, pl.; II (1911), pp. 220-231; III (1912), pp. 273-291.

U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 256 [Heid. 6].

G. A. Gerhard, *Griechisch. Literarische Papyri I. Ptolemäische Homerfragmente* (Heidelberg, C. Winter, 1911. In-4), ix-120 pp. et 6 pl. en phototypie [= *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung*, IV, 1].

Texte de deux importants papyrus ptolémaïques de l'*Iliade* provenant de Hibeh et se rattachant à des fragments recueillis par Grenfell (*Iliade*, VIII, 190-202, complétant Hib., I, 21, i-k; *Iliade*, XXI, 302-XXIII, 281 avec lacunes, complétant Grenfell, *Greek pap.*, II, 4 et Hib., I, 22).

Ces deux papyrus sont remarquables par le nombre considérable de vers additionnels qu'ils renferment. M. Gerhard les a publiés et commentés avec son soin et sa minutie habituels.

CR. par T. W. Allen, *Class. rev.*, XXV (1911), pp. 253-255; E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, VII (1912), pp. 512-513; H. Ostern, *LZ*, LXII (1911), col. 1343-1344; E. Bethe, *DLZ*, XXXIII (1912), col. 2714-2715; H. Schultz, *Gött. gel. Anz.*, CLXXIV (1912), pp. 61-64; G. Fraaccaroli, *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 483-487.

G. A. Gerhard et O. Crusius, *Mythologische Epigramme in einem Heidelberger Papyrus*, dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8), pp. 615-624.

Le papyrus 1271 de Heidelberg (vi<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) est un feuillet d'un recueil d'épigrammes, fort analogue à certaines portions de l'Anthologie Palatine. Les éditeurs les ont habilement restituées avec l'aide de M. Stadtmüller.



G. A. Gerhard, *Phoinix von Kolophon. Texte und Untersuchungen* (Leipzig et Berlin, Teubner, 1909. In-8), viii-302 pp., 2 pl.

Un chapitre avait paru deux ans plutôt sous le titre : *Phoinix von Kolophon, neue Choliamben aus griechischen Papyri* (Leipzig, Teubner, 1907. In-8), viii-48 pp.

Une série de fragments de papyrus, habilement et patiemment raccordés par Gerhard, nous fournit des portions de poèmes choliambiques qui se retrouvent en partie dans des papyrus d'Oxford et de Londres.

Gerhard, qui a longuement, très longuement, commenté ces fragments, y a reconnu un poème anonyme contre l'αἰσχροπέθεια, un Ἰαμβος Φοίνικος, dont le titre s'est par bonheur conservé, et un troisième poème, dirigé, semble-t-il, contre l'amour dit socratique.

CR. par F. Bucherer, *Neue Choliamben*, dans *Neue philol. Rundschau*, 1907, pp. 481-484; T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXI (1908), pp. 386-387; C. E. R(uelle), *Journ. des savants*, 1911, pp. 281-283; O. Hense, *BPW*, XXX (1910), col. 1061-1066; G. Thiele, *WKP*, XXVII (1910), col. 1249-1253; Eb. Nestle, *LZ*, LX (1909), col. 1686-1689; W. Crönert, *DŁZ*, XXXI (1910), col. 543-548; W. Capelle, *Neue Jahrb. klass. Allert.*, XXVII (1911), pp. 314-319; M. Boas, *Museum*, XVII (1910), col. 122-125; A. Cosattini, *Riv. di filol.*, XXXVII (1909), pp. 572-576; A. Körte, *Archiv* V (1913), pp. 555-556; J. Sajdak, *Eos*, XIV (1908), pp. 217-218; H. A(Hinc), *Rev. de philol.*, XXXVI (1912), pp. 325-326; N. Terzaghi, *Boll. di filol. class.*, XVI (1909-1910), pp. 99-101; H. W. Prescott, *Class. philol.*, V (1910), pp. 117-118.

G. A. Gerhard et O. Gradenwitz, ΩΝΗ ΕΝ ΗΙΣΤΕΙ, dans *Philologus*, LXIII (1904), pp. 498-583.

Papyrus fort intéressant de Pathyris (111 av. J.-C.) contenant une annulation d'hypothèque. Gradenwitz a joint à l'édition un commentaire juridique et Gerhard a profité de cette occasion pour écrire une utile monographie de l'ἄγορανόμος ou notaire ptolémaïque. Ce texte est réimprimé dans L. Mitteis, *Chrestomathie*, II, n. 233.

G. A. Gerhard, *Zum Heidelberger Digestenpapyrus*, dans *Philologus*, LXVI (1907), pp. 477-480.

Nouveau fragment du papyrus publié en 1903 [*REG*, XVIII, p. 354].

G. A. Gerhard, *Ein Heidelberger Fragment aus Menanders Perikeiromene*, dans *Sitzungsber. Akad. Wiss. Heidelberg*, II, (1911), n. 4, 11 pp. et pl.

Le papyrus 219 de Heidelberg (11<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) renferme, fortement mutilés à gauche, les vers 42-59 de la *Perikeiromenè* de Ménandre. La comparaison avec le papyrus du Caire, notablement plus correct, est particulièrement instructive.

CR. par K. Fr. W. Schmidt, *BPW*, XXXII (1912), col. 1115-1116; A. Körte, *Menandrea*, 2<sup>e</sup> éd. (1912), pp. xv et xxxvi.

G. A. Gerhard, *Ein gräko-ägyptischer Erbstreit aus dem zweiten Jahrhundert vor Chr.* dans *Sitzungsber. Akad. Wiss. Heidelberg*, II (1911), 38 pp.

Habile mosaïque de fragments de Pathyris conservés à Londres (Grenfell, *Greek papyri*, I, 15 et 17) et à Heidelberg; on reconstruit ainsi une grande pétition à l'épistratège Boëthos; par la même occasion, Gerhard publie le deuxième testament de Dryton, de même partagé entre Londres (G. P., I, 12) et Heidelberg.

CR. par P. Koschaker, *BPW*, XXXII (1912), col. 1710-1714.

G. A. Gerhard, ΧΑΡΙΤΟΣ ΓΝΩΜΑΙ, dans *Sitzungsber. Akad. Wiss. Heidelberg*, III (1912), 34 pp. et pl.

Une cinquantaine de vers iambiques contenus dans un papyrus du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. sont l'œuvre d'un certain Charès que cite Stobée et qu'on croyait généralement être un auteur tragique, bien que Wilamowitz eût déjà soupçonné la véritable nature de ses œuvres.

Une planchette en bois enduite de cire avec le vers ἄρξαι, γερ ἀγαθῆ, καλὰ γράμματα καὶ στίχον ὀρθόν est décrite par O. Crusius, *Philologus*, LXIV (1905), p. 146.

Signalons l'existence à Heidelberg de deux amulettes grecques sur lames de plomb publiées par Fr. Boll, *Griechische Liebeszauber*, dans *Sitzungsber. Akad. Wiss. Heidelb.*, I (1910), n. 2, 11 pp. et 2 pl. — CR. par A. Abt, *DLZ*, XXXI (1910), col. 1370-1371; C. Fries, *Orientalistische Litteratur-Zeitung*, XIV (1911), col. 522; R. Wünsch, *BPW*, XXX (1910), col. 688-689; K. D(ietrich), *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), p. 574.

De nombreux papyrus démotiques de Heidelberg, provenant en grande partie de Pathyris, sont reproduits ou utilisés dans un important article de W. Spiegelberg, *Papyrus Erbach, ein demotisches Brieffragment*, dans *Zeitschrift für äg. Sprache*, XLII (1905), pp. 43-60, pl. III-IV.

Quatre fragments de contrats grecs ptolémaïques acquis à Thèbes, en 1870, par feu August Eisenlohr, de Heidelberg, et copiés par moi chez lui, en 1899, sont publiés par S. de Ricci, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 53-55 et pl. J'ignore ce qu'ils sont devenus, depuis la mort d'Eisenlohr.

#### PAPYRUS D'IÉNA

Ilans Lietzmann, *Papyrus Jenensis Nr. 1* dans *Zeitschr. für wissenschaftliche Theologie*, L (1907), p. 149.

C'est une petite amulette chrétienne du IV<sup>e</sup> siècle sur papyrus, contenant une prière peu intelligible.

H. Lietzmann, *Der Ienaer Irenaeus-Papyrus*, dans *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.*, 1912, pp. 291-320 et pl.

Le séminaire philologique de l'Université d'Iéna possède, depuis 1911, une petite collection de papyrus achetée en Égypte par W. Schubart. La perle de cet écrin est le papyrus d'Irénée (V, 3, 2-13, 1) que publie H. Lietzmann. On sait qu'Irénée ne nous est parvenu (sauf quelques citations) que dans une version latine fort ancienne.

#### PAPYRUS DE KOENIGSBERG

M. Gradenwitz a réussi, lui aussi, à se former une collection de papyrus qu'il intitule mélancoliquement « Papyrus Thule ». Il y a reconnu des fragments se raccordant à des papyrus d'autres collections; c'est ainsi qu'il possède les portions manquantes de trois papyrus de Florence; le premier et le plus important de ces textes, une δ:αρχαφή de l'an 203-204 ap. J.-C. est publié par O. Graden-

witz, W. Schubart et G. Vitelli, *Eine neue διαγραφή aus Hermupolis*, dans *Mélanges Nicole* (1905), pp. 193-210 (Cf. U. Wilcken, *Archiv*, IV, 1907, p. 176). Les deux autres documents sont édités par G. Vitelli, *Papiri fiorentini* I, n. 56 et I, n. 47, p. xiii.

O. Gradenwitz, *Ein neuer Alypios-Brief*, dans *Archiv*, III (1905), pp. 405-414, publie et commente une pièce de la correspondance d'*Heroneinos* que le hasard a fait entrer dans sa collection. Elle a été publiée également par D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, p. 87, n. 135\*.

#### PAPYRUS DE LEIPZIG

Fr. Blass, *Über einige Leipziger literarische Fragmente auf Papyrus oder Pergament*, dans *Berichte Sächs. Gesellsch. Wiss.*, LVI (1904), pp. 205-212.

1° Assez long fragment (Papyrus, 1<sup>er</sup> ou 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.) d'une déclamation par un rhéteur hellénistique sur la loi et la chose jugée.

2° *Iliade* V, 22-49, 79-100 et 424-447 (Papyrus, 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.).

3° *Odyssee* VII, 67-126 (Parchemin, 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.).

Cf. encore sur ces textes Fr. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 477-478 et 494.

A. Körte, *Zwei neue Blätter der Perikeiromene*, dans *Berichte sächs. Gesellsch. Wiss.*, LX (1908), pp. 145-175 et 4 pl.

Deux feuillets d'un codex sur parchemin des comédies de Ménandre, datant de la fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ; M. Körte y a déchiffré 121 vers de la *Perikeiromène* dont 73 ne figurent pas sur les fragments conservés du papyrus de Lefebvre et dont aucun ne se retrouve dans le papyrus 211 d'Oxyrhynchus : petit à petit, les papyrologues ressuscitent Ménandre.

Autres travaux sur ces parchemins (cf. aussi les mémoires énumérés à propos du Ménandre de Lefebvre) :

A. Körte, *Menandrea* (1910), pp. xxx-xxxii et pl.

A. Humpers, *Bull. bibl. Mus. belge*, XIII (1909), pp. 133-134.

H. van Herwerden, *Tentantur duo loci...*, dans *Mnemosyne*, XXXVII (1909), p. 112.

J. van Leeuwen, *Ad Menandri fragmenta nova*, *ibid.*, pp. 231-236.

H. von Arnim, *Zu Menander's « Perikeiromene »*, dans *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LX (1909), pp. 1-14.

Ludwig Mitteis, *Griechische Urkunden der Papyrussammlung zu Leipzig, mit Beiträgen von Ulrich Wilcken*, t. I (Leipzig, Teubner, 1906, in-4°) xii-380 pp. et 2 pl. en phototypie (28 mk).

C'est la seconde édition des papyrus de Leipzig dont un premier essai, autographié, avait été mis au pilon, ainsi que je l'ai annoncé (*REG*, XVIII, 1903, p. 363).

Ce beau volume contient 123 documents publiés et commentés.

A part les nn. 1, 2 et 3, documents de Pathyris (104-95 av. J.-C.), tous ces textes sont d'époque romaine et même d'époque assez tardive. Beaucoup proviennent d'Hermoupolis (dossiers importants de la fin du 1<sup>er</sup> siècle), quelques-uns du Fayoum, plusieurs enfin d'Oxyrhynchus (nos 112-121).

Quelques ostraka (nn. 67-80 et 91) sont mêlés aux papyrus.

Les textes sont divisés en contrats (nn. 1-31), documents judiciaires (nn. 32-44), actes administratifs (nn. 49-66), reçus d'impôts (nn. 67-90), comptes (nn. 91-103), lettres (nn. 104-117) et divers (nn. 118-123).

Je citerai comme intéressantes, à des titres divers, les pièces suivantes :

14 (391 ap. J.-C.). Prêt, déjà publié *Archiv*, II, p. 264.

28 (381 ap. J.-C.). Acte d'adoption; déjà publié *Archiv*, III, p. 175.

29 (295 ap. J.-C.). Testament d'une femme.

33 (368 ap. J.-C.). Dispute sur une succession.

34-35 (env. 375 ap. J.-C.). Pétitions aux empereurs.

38 (390 ap. J.-C.). Compte-rendu d'un procès, avec portions en latin.

40 (env. 400 ap. J.-C.). Compte rendu analogue au précédent, déjà publié *Archiv*, III, p. 106.

44 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Édikt impérial en latin conférant certaines immunités aux athlètes vainqueurs.

45-56 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Cautions.

57 (261 ap. J.-C.). Fourniture de vêtements pour une école de gladiateurs à Alexandrie.

63 (388 ap. J.-C.). Livraison de fourrage pour l'armée; déjà publié *Archiv*, II, p. 267.

90 (ve s. ap. J.-C.?). Droits de chancellerie. Reprod. dans Wessely, *Studien*, III, n. 118.

93 (env. 200 ap. J.-C.). Comptes de *naubion*; déjà publié en partie *Archiv*, II, p. 265.

Travaux parus sur les papyrus de Leipzig :

P. M. Meyer, *BPW*, XXVII (1907), col. 545-560.

L. Wenger, *Gött. gel. Anz.*, CLXIX (1907), pp. 284-313.

R. Daresté, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXX (1906), pp. 576-582.

H. I. Bell, *Class. rev.*, XXI (1907), pp. 119-120.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906), pp. 349-354; XXVIII (1907), pp. 388-390 et 391-393; XXIX (1908), pp. 471-473.

T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 67-69.

V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XVIII (1906), pp. 317-327.

U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 558-569 (nombreuses corrections); cf. *ibid.*, IV (1907), pp. 187-189.

C. Wessely, *Papyrus Lipsiensis 13*, II, 4, dans *Studien zur Palaeogr.* IV (1905), p. 83.

Fr. Marx, *Fefellitum sum*, dans *Archiv für lat. Lexikogr.* XV, (1908), p. 88 [Leipz. 40].

R. de Ruggiero, *Bull. Ist. dir. rom.*, XVI (1904), pp. 306-307 [Leipz. 28].

K. Sudhoff, *Ein neues ärztliches Gutachten aus Papyrusfunden*, dans *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, V (1906), pp. 1-10 [Leipz. 42].

U. Wilcken, *Zu den Brautgeschenken in P. Lips. 41*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 186-188 [Leipz. 41].

D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, p. 163, n. 195\* [Leipz. 107].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Leipz. 121



[= Wilcken, t. I, n. 173], 61-62 [= 187-188], 105 [= 237], 103 [= 257], 64 [= 281], 65 [= 404], 54 [= 467], 30 [= 500]; 33 [= Mitteis, t. II, n. 55], 36 [= 77], 32 [= 93], 38 [= 97], 43 [= 98], 39 [= 127], 4-5 [= 174], 3 [= 172], 10 [= 189], 8-9 [= 210-211], 120 [= 230], 19 [= 276], 22 [= 277], 27 [= 293], 41 [= 300], 29 [= 318], 28 (= 363), 44 [= 381]; ils rééditent aussi [Mitteis, t. II, n. 78] un papyrus publié dans l'*Archiv*, (IV, p. 467); enfin ils publient quatre textes inédits :

[Wilcken, t. I, n. 217]. Déclaration d'un esclave pour l'épikrisis (172 ap. J.-C.).

[*Ibid.*, n. 469]. Lettre envoyée d'Antioche aux *riparii* relative à la surveillance des recrues dirigées de l'Égypte sur Antioche (env. 380 ap. J.-C.).

[Mitteis, t. II, n. 71]. Pétition relative à un emprisonnement pour garantie de créance (462 ap. J.-C.).

[*Ibid.*, n. 196]. Enquête par les βιβλιοφύλακες ἐγκτήσεων sur la situation de fortune d'un *promotus* de la III<sup>e</sup> légion (307 ap. J.-C.).

Avant même la publication du nouveau recueil de L. Mitteis, le n. 27 (Acte de divorce) avait été publié et étudié par J. Lesquier, *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 7-8, d'après une copie de Mitteis et Wilcken.

Une lettre inédite sur papyrus provenant de la correspondance d'Héroneinos est publiée par D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, p. 246, n. 246\*.

Un ostrakon de Leipzig avec des exercices d'écolier est publié par U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 139.

Un remarquable papyrus latin du III<sup>e</sup> siècle est la première *emancipatio* que nous aient rendue les papyrus. Il est publié et commenté par L. Mitteis, *Latéinische Emanzipationsurkunde aus dem dritten Jahrhundert n. C.*, dans *Die juristische Fakultät der Universität Leipzig verkündigt die Feier des Andenkens an Dr. Bernh. Friedr. Rud. Lahn* (Leipzig, Edelman, 1912. In-8) pp. 12-26.

Sur le papyrus des Psaumes, publié en 1903 par Heinrich, cf. E. Klostermann, *Theol. Literaturzeitung* XXIX (1904) col. 475.

U. Wilcken, *Ein Schwur in Chons-Tempel von Karnak*, dans *Zeitschr. für ägyptische Sprache* XLVIII (1911) pp. 168-174.

Texte de l'ostrakon Lamer, acheté à Thèbes par M. Hans Lamer, professeur à Leipzig, qui en a donné une photographie dans son livre\* *Griechische Kultur in Bilde* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1911. In-8) p. 78; cet ostrakon renferme un serment qu'un individu doit prononcer (110 av. J.-C.) dans le *Χεσεβειῶν* de Thèbes. Sur le nom de ce sanctuaire, cf. W. Spiegelberg, *Χεσεβειῶν* dans *Zeitschr. für äg. Sprache* L (1912) pp. 47-48; sur le document en général, cf. Fr. Poland, *Zum griechischen Vereinswesen*, dans *Philologus*, LXX (1911), pp. 520-528; U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 110 A.

#### PAPYRUS DE MUNICH

La collection papyrologique dont j'ai signalé la création dans mes précédents Bulletins (*REG*, XV, pp. 459-460 et XVIII, p. 355) a reçu en 1908 et 1909 des accroissements considérables sur lesquels nous trouvons des détails dans L. Wenger, *Vorbericht über eine Publikation griechischer Papyrusurkunden aus der Königlich Bayerischen Hof- und Staatsbibliothek zu München*, dans *Sitzungsber. Akad. München* 1911, n. 8, 28 pp.

Il y publie un précieux document de l'an 578 ap. J.-C., relatif à l'admission d'un jeune soldat à la garnison d'Éléphantine (reproduit dans Wilcken, *Chrestomathie* I, n. 470) et décrit tout un lot de contrats du même dossier, également conservés à la Bibliothèque de Munich.

Cf. encore A. H(eisenberg), *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), p. 616; F. Hirsch, *Mitteilungen aus der historischen Literatur*, XL (1912), pp. 405-406.

L. Wenger, *Ein Schenkung auf den Todesfall*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 325-327. A propos d'un papyrus byzantin de la collection de Munich.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie*, reproduisent plusieurs papyrus de Munich, savoir :

Munich 20 [= Wilcken, t. I, n. 388]. Quittance inédite (145 ap. J.-C.) pour une corvée de 5 jours.

Munich 60 [= 434]. Cautionnement inédit (390 ap. J.-C.) donné par des marins de Chaereu à l'ἐπιμελητής σίτου Ἀλεξανδρείας.

Titulature de Philopator [= 109]. Papyrus publié *Archiv*, I, p. 483 (cf. IV, p. 246).

Le contrat de mariage ptolémaïque de la collection de Munich (*Archiv*, I, p. 485), a été republié par U. Wilcken, *Archiv*, III (1905) pp. 387-389, avec les deux morceaux du même papyrus égarés à Genève et à Oxford.

## WÜRZBURG

Ulrich Wilcken, *Ein Sosylos-Fragment in der Würzburger Papyrussammlung* dans *Hermes*, XLI (1906) pp. 103-141 et *Zu Sosylos*, *ibid.*, XLII (1907), pp. 510-512. Encore une collection papyrologique à ajouter à la liste ; grâce à une subvention du professeur Friedrich Pryn, la bibliothèque de l'Université de Würzburg a pu acquérir une série fort intéressante de papyrus, parmi lesquels un fragment littéraire d'une haute importance que publie M. Wilcken. On y lit quatre colonnes de 34 lignes d'une belle onciale du 11<sup>e</sup> s. av. J.-C. Deux colonnes à peu près intactes nous conservent le récit d'une bataille navale entre les Massaliotes et les Carthaginois avec d'intéressants détails sur la bataille de l'Artémision en 480. Au verso se trouve le titre Σωσύλου τῶν περὶ Ἀντίβου πράξεων δ. L'historien Sosylos n'était connu jusqu'ici que par quelques mots de Polybe, de Diodore et de Cornelius Nepos.

Ce texte avait l'objet d'une communication de M. Wilcken au Congrès de Hambourg (Cf. *Verhandlungen der 48. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Hamburg*, 1905).

Cf. encore sur ce texte S. de Ricci, *La marine de Marseille en 217 avant Jésus-Christ*, dans *Rev. celtique*, XXVII (1906), pp. 129-132.

Fr. Rühl, *Herakleides von Mylasa*, dans *Rh. Mus.*, LXI (1906), pp. 352-359.

F. Reuss, *Jahresber. Bursian*, CXLII (1909), pp. 82-83.

M., *Das neugefundene Sosylosfragment*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1906, I, pp. 181-182.

Un important papyrus de Würzburg est publié en partie par U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 26. C'est une pétition de la 2<sup>e</sup> moitié du 11<sup>e</sup> s. ap. J.-C., con-

tenant le texte de plusieurs documents officiels, notamment des lettres du préfet Petronius Mamertinus. On nous y apprend que, lors de la fondation d'Antinoou, on y amena des colons pris dans la ville voisine de Ptolemaïs.

## AUTRICHE.

## PAPYRUS RAINER

De différents côtés, on a pressé le gouvernement autrichien de hâter la publication des papyrus Rainer (*Verhandlungen der 47. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Halle a. S.*, Leipzig, 1904, in-8, pp. 43-44 ; cf. Wilcken, *Archiv*, IV, 1907, pp. 199-200).

Beaucoup resté à faire, assurément ; mais on ne peut nier que M. Wessely, au cours de ces dernières années, nous ait fait connaître un nombre considérable des textes de la célèbre collection viennoise.

U. Wilcken, *Zur ägyptischen Prophetie*, dans *Hermes*, XL (1905), pp. 544-560. Republié, d'après une photographie, un curieux papyrus de Vienne édité jadis par M. Wessely (*Denkschr. Akad. Wien*, XLII, p. 3) et que M. Wilcken lui-même avait déjà étudié en 1897 (*Zur ägyptisch-hellenistischen Litteratur*, dans *Aegyptiaca, Festschrift für Georg Ebers*, p. 146 suiv.). M. R. Reitzenstein, *Ein Stück hellenistischer Kleinlitteratur* dans *Nachr. Göttingen*, 1904, pp. 309-332, y a trouvé des allusions aux événements qui marquèrent en Egypte la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et même à Evergète I et II. M. Wilcken combat ces explications et montre que plusieurs d'entre elles ne reposent que sur des lectures inexactes ; mais sûrement l'original n'a pas encore dit son dernier mot.

Pour M. Wilcken, le document est d'origine purement égyptienne, à l'exception d'une interpolation hellénistique (II, 2-5) où M. Reitzenstein a fort justement reconnu une allusion à la ville d'Alexandrie.

C. Wessely, *Fragmente eines alphabetischen Lexikons zu Demosthenes Midiana*, dans *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 111-113.

Feuillet inédit d'un codex sur papyrus (env. 400 ap. J.-C.). Au recto M. Wessely a identifié une intéressante citation de la *Politeia* d'Aristote. Cf. F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 493-494.

Le fragment d'Évangile apocryphe, dit à tort du Fayoum, est reproduit dans E. Preuschen, *Antilegomena* (2<sup>e</sup> éd.) pp. 21-22, 119, 151 et d'après l'original par C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 173-177, avec lecture et restitution nouvelles. Cf. la bibliographie de ce fragment dans Ehrhard, *Die altchristliche Literatur und ihre Erforschung (Strassburger theologische Studien, Supplementband I. Fribourg, 1900. In-8) pp. 123-124.*

Un parchemin de la collection Rainer avec un passage de S. Cyrille (Haeberlin p. 477, n. 179 A) est décrit plus exactement par C. Wessely *apud* Serruys, *Rev. de philol.*, XXXIV (1910), p. 102, note 1.

C. Wessely, *Sahidisch-griechische Psalmenfragmente* (Vienne, Hölder, 1907. In-8) 194 pp. et 2 pl. [= *Sitzungsber. Akad. Wien*, CLV, 1908, n. 1].

· Edition extrêmement soignée de plusieurs manuscrits importants de la collec-

tion Rainer : un psautier bilingue grec-sahidique sur papyrus, malheureusement fort incomplet (pp. 63-133); deux parchemins bilingues (9871 et 9872, pp. 163-172) contenant également des fragments des Psaumes.

CR. par N. Reich, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, X (1907), col. 480-482; X..., *WKP*, XXIV (1907), col. 861.

Carl Wessely, *Un nouveau fragment de la version grecque du Vieux Testament par Aquila*, dans *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910. In-4) pp. 224-229.

Psaumes LXVIII (LXIX), 13-14 et 30-33; LXXX (LXXXI) 11-14. Deux petits fragments d'un rouleau de synagogue en parchemin du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., non dans la version d'Aquila, comme le croyait Wessely, mais bien plutôt dans celle de Symmaque, ainsi que l'ont montré G. Mercati, *Frammenti di Aquila o di Simmaco?* dans *Rev. bibl.*, VIII (1911), pp. 266-272 et P. Capelle, *Fragments du Psautier d'Aquila?* dans *Rev. bénédictine*, XXVIII (1911), pp. 64-68. — Ces fragments sont reproduits par Wessely, *Studien zur Palaeogr.* XI (1911), n. 114.

C. Wessely, *Griechische und koptische Texte theologischen Inhalts*, t. I-III (Leipzig. Avenarius, 1909-1911-1912. 3 vol. in-4) 181, 1v-191 et 1v-247 pp. en auto-graphie (12 + 12 + 12 mk) [= *Studien zur Palaeographie*, t. IX, XI et XII].

Cette importante édition des textes chrétiens de la collection Rainer, préparée par feu Krall, menée à bonne fin par M. Wessely, comprend surtout des textes sahidiques; mais on y relève également un certain nombre de fragments grecs dont voici le détail :

- 1 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Isaïe XXXVIII, 3-5 et 13-16.
- 2 (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Genèse XXXVIII, 23, 25, 28, 29; XXXIX, 1; XL, 1-3 et 11-12.
- 3 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Exode XV, 1-8.
- 4 (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Sagesse I, 1-2 et 6-8.
- 5 (V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Jérémie XII, 9-16.
- 6-17 (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Fragments divers des Psaumes.
- 55 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Luc. I, 73-II, 7. Parchemin bilingue (grec-sahidique).
- 56 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Luc. XVI, 4-12. Parchemin bilingue.
- 57 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Luc. XXI, 30-XXII, 2. Parchemin bilingue.
- 58 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Joh. VII, 3-12. Parchemin bilingue.
- 59 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Actes II, 1-5. Parchemin bilingue.
- 60 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) I Pierre II, 21-25. Parchemin bilingue.
- 83 (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Psaume XCVIII, 5-8. Parchemin bilingue.
- 114 (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Psaumes LXVIII, 13-14 et 30-33; LXXX, 11-14, dans la version de Symmaque. C'est le parchemin publié dans les *Mélanges Châtelain* (cf. supra).
- 139 (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Luc X, 21-30 (en sahidique) et 30-39 (en grec).
- 140 (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Luc XI, 51-XII, 5 (en sahidique) et XII, 5-14 (en grec).
- 184 (V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Matth. III, 7-17; IV, 23-25; V, 1-12; VII, 13-25; X, 37-42; Marc. VI, 18-29; Luc. II, 1-20; XI, 27-32; XXIV, 36-38; Joh. XX, 1-18 et 24-27.
- 185 (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Luc. IX, 59-62; X, 1-14.
- 186 (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Marc. XV, 29-38.
- 187 (VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Joh. I, 29-32.
- 188 (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Luc. XIX, 14 et 22-24.



189 (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Ev. Matth. XVIII, 48-29.

190 (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Actes XV, 22-24 et 27-32.

191 (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) I Corinth. XVI, 4-7 et 10; II Corinth V, 48-21; X, 13-14; XI, 2-4.

192 (VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) Thessalon. III, 6-9 et IV, 2-5.

CR. par G. Maspero, *Rev. crit.* LXXIV (1912), pp. 164-165.

Un fragment bilingue (fayoumique et grec) de Matth. XV, 42-49 (parchemin du VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) est publié par C. Wessely, *Ein faijumisch-griechisches Evangelienfragment*, dans *Wiener Zeitschr. für die Kunde des Morg.*, XXVI (1912) pp. 270-274 et pl.

Sur les fragments de Théocrite de la collection Rainer, publiés jadis par M. Wessely, cf. U. von Wilamowitz-Moellendorf, *Class. rev.*, XX (1906), pp. 103-104 et C. Wessely, *BPW*, XXVI (1906), col. 831.

Sur un petit fragment latin juridique de la coll. Rainer (*Rubrica*), cf. W. Kalb, *Jahresber. Bursian*, CXXXIV (1907), p. 9.

Sur les textes d'Hésiode, cf. A. Rzach, *ibid.*, CLII (1911), pp. 6-8 et son édition d'Hésiode (*Hesiodi carmina, ed. altera*, Leipzig, 1908. In-8) *passim*.

Les deux papyrus Rainer d'Isocrate (Haeberlin nn. 80 et 78) sont utilisés par E. Drerup, *Isocratis opera omnia*, t. I (Leipzig, 1906. In-8) p. v.

Le parchemin latin dit *Formula Fabiana* est reproduit en facs. par Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, Suppl., pl. 4 (= 2<sup>e</sup> éd., 1909, pl. 14).

Sur le papyrus relatif à Diogène, publié par Wessely, *Festschrift Gomperz*, p. 67, cf. aussi A. Wilhelm, *Wiener Eranos zur 50 Versammlung deutscher Philologen...* in Graz (Vienne, 1909. In-8), pp. 135-136.

Sur le fragment historique de Vienne mentionnant Tithraustès (*Festschrift O. Hirschfeld*, p. 400), cf. F. Blass, *Archiv*, III (1906), p. 491.

Carl Wessely, *Corpus papyrorum Hermopolitanorum*, I Teil (Leipzig, Avenarius, 1905. In-4) xxvi-86 pp., 127 nos (12 mk) [= *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde*, t. V].

Précieux recueil de 127 documents du III<sup>e</sup> siècle de notre ère datant pour la plupart du règne de Gallien et dont la publication était attendue depuis de longues années. Ils nous fournissent sur le sénat d'Hermoupolis des indications extraordinairement précises et nous permettent de pénétrer dans la vie administrative d'une cité romaine d'Égypte. Procès-verbaux de la *Boulè* locale, lettres qu'elle écrivait à l'empereur ou au stratège, rapports que lui adressaient les fonctionnaires municipaux, tels sont les documents que renferme ce volume et qu'il ne saurait être question d'énumérer ici un à un.

Le n. 119 avait déjà été l'objet d'une publication provisoire partielle dans le *Corpus papyrorum Raineri* I, 39 + 241. Au verso se trouve un rescrit de l'empereur Gallien et plusieurs documents émanant du préfet Juvenius Genialis.

Le n. 74 a été raccommoé avec un fragment d'un papyrus homérique (*Iliade*, V; cf. Fr. Blass, *Archiv*, III, 1906, p. 475).

Travaux parus sur Wessely, *Corpus papyrorum hermopolitanorum*.

T. R(einach), *REG*, XIX (1906), p. 76.

P. Viereck, *BPW*, XXVII (1907), col. 869-872 et col. 894-896.

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XII (1905-1906), pp. 220-222.

J. P. Waltzing, *Bull. bibl. Mus. belge*, X (1906), p. 9.

U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 538-548 [corrections].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie*, *passim*, reproduisent P. Herm. 52-53 [= Wilcken, t. I, nn. 38-39], 125 [= 40], 59 [= 151], 54 [= 157], 119 [= 158], 94 [= 194], 86 [= 195], 102 [= 296], 119 [= 377].

P. Jouguet, *Remarques sur l'administration des métropoles et villages égyptiens à l'époque romaine*, dans *CR. du Congrès internat. d'arch. classique*, Le Caire, 1909, p. 243.

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 118-119 et pl. publie un *libellus libellatici* de l'an 250 (déjà signalé *Anzeiger Akad. Wien*, 1894, n. 1; il est republié par P. M. Meyer, *Abhandl. Akad. Wiss. Berlin*, 1910, n. 22); dans le même ouvrage (pp. 132-133), M. Wessely publie une curieuse liste de condamnés déportés aux carrières (époque de Dioclétien).

C. Wessely, *Arsinoïtische Verwaltungsurkunde vom Jahre 72-73 nach Chr.*, dans *Studien zur Palaeogr. und Papyrusk.*, IV (1905), pp. 58-83.

Ce document, complété par les papyrus 260 et 261 du British Museum provenant du même dossier, nous présente un tableau très complet d'une rue d'Arsinoë et de ses habitants; c'est le papyrus que nous avons signalé jadis [*REG*, XVI (1903) p. 118] d'après un mémoire antérieur de M. Wessely.

Cf. U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 556-558; C. Wessely, *Une notice relative à la colonie juive à Arsinoë en Egypte dans l'an 72/3 avant [sic] J.-C.; extrait d'un papyrus de Vienne*, dans *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès des Orientalistes*, t. II, 2<sup>e</sup> section (Paris, 1907. In-8), pp. 17-22.

C. Wessely, *Neue Texte zu dem Iudaion Telesma*, dans *Anzeiger Akad. Wien* XLVII (1910), pp. 120-126.

Texte de 6 ostraka achetés en Egypte par H. Junker (71 et 106-108 ap. J.-C.), quittances du ἰουδαίων τέλεσμα.

C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, VIII (1908), *passim*, publie près de 500 (exactement 483) petits documents byzantins de la collection Rainer rentrant dans la catégorie assez élastique qu'il qualifie d'*Urkunden kleineren Formats*. Une publication de ce genre échappe à l'analyse, mais on notera que l'emploi de l'autographe a permis à l'éditeur de reproduire exactement d'innombrables sigles, monogrammes et abréviations. Cf. U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 290-297.

C. Wessely, *Griechische Texte zur Topographie Aegyptens* (Leipzig, Avenarius, 1910. In-4), 183 p. [= *Studien zur Palaeographie*, t. X].

Recueil de 299 textes, presque tous d'époque byzantine ou arabe, la plupart extrêmement mutilés, renfermant des noms de lieux ou autres indications topographiques. Les nn. 1-244 et 281 proviennent de la collection Rainer, les 54 autres du Louvre. Cf. U. Wilcken, *Archiv*, V (1911), pp. 449-451 et une note de C. Wessely, *Une observation méthodique pour l'étude de la topographie égyptienne à l'époque grecque*, dans *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès des Orientalistes*, t. II, 4<sup>e</sup> section (Paris, 1907. In-8), p. 43-46.

Travaux divers sur des papyrus Rainer :

J. Lesquier, *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 1-30 [CPR. 23].

S. Waszyński, *Der Bodenpacht*, p. 179 [CPR. 35, 39, 244].

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent CPR. 233 [= Wilcken, t. I, n. 42], 64 [= 108], 224 [= 111], 243 [= 367], 20 [= 402]; 19 [= Mitteis, t. II, n. 69], 18 [= 84], 10 [= 145], 45 [= 151], 6 [= 158], 4 [= 159], 1 [= 220], 39 [275], 24 [= 288], 27 [= 289], 30 [= 290], 23 [= 294], 28 [= 312], 29 [= 335]. — Ils republient aussi divers papyrus Rainer : Wilcken, t. I, n. 61 [= Wessely, *Stud.*, I, p. 71]; n. 72 [= Hartel, 1886, p. 70]; n. 122 [= Wessely, *Specim.*, pl. 12, n. 26]; n. 176 [= *ibid.*, pl. 11, n. 21]; n. 209 [= Wessely, *Stud.*, I, p. 27]; Mitteis, t. II, n. 68 [= Wessely, *Specim.*, pl. 8, n. 11]; n. 200 [= Hartel, 1886, p. 64].

Un contrat copte-sahidique de la Hofbibliothek de Vienne, avec intitulé en grec, publié par J. Krall, *Wiener Zeitschr. für die Kunde des Morg.*, II (1888), p. 25-36 est réédité, d'après une photographie, par W. E. Crum, *Koptische Rechtsurkunden* (1912), p. 84-86, n. 22.

#### PAPYRUS WESSELY

C. Wessely, *Instrumentum census anni p. Chr. n. 245*, dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In 8), pp. 555-559.

Intéressante *apographè* rédigée à Arsinoë pour le recensement de 244-245 ap. J.-C. Ce joli document fait partie de la collection de l'auteur; — cf. U. Wilcken, *Archiv.* IV (1907), p. 179.

Un *libellus libellatici* de l'an 250, provenant du Fayoum, est publié par C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 113-115 et pl., et de nouveau par P. M. Meyer, *Abhandl. Akad. Wiss. Berlin*, 1910, n. 11; cf. U. Wilcken, *Archiv*, V, 1909, pp. 277-278; on trouvera dans le même ouvrage de Wessely, pp. 191-192, quelques portions d'un papyrus grec magique du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle.

C. Wessely, *Die Abfassungszeit der Correspondenz des Heroninos*, dans *Anzeiger Akad. Wien*, XLIII (1906), p. 35-42.

Lettre à Herôninos datée du 18 déc. 260 (an I de Macrien et Quietus), ce qui nous permet de dater l'ensemble de ce dossier, dispersé entre tant de collections papyrologiques. Elle est republiée par D. Comparetti, *Papiri Fiorentini*. II, p. 192, n. 224, cf. p. 57.

#### FOUILLES AUSTRO-HONGROISES

La générosité d'un mécène hongrois, M. Philippe Back, a permis à feu Thadée Smolenski, fouillant au nom du Musée de Budapest, d'explorer, au printemps de 1907, à Gamhoud, près de Feshn, une petite mais intéressante nécropole ptolémaïque, très riche en cartonnages à papyrus. Ces fouilles furent continuées par Ahmed Bey Kamal qui en a publié une relation (Fouilles à Gamhoud dans les *Annales du Service des antiquités*, IX (1908), pp. 8-30 (Cf. aussi F. Zucker, *Arch. Anzeiger*, 1907, col. 162).

#### PAPYRUS DE GRAZ

Seule parmi les établissements scientifiques de l'Europe centrale, la bibliothèque de l'Université de Graz a participé aux distributions de l'Egypt Explora-

tion Fund ; les papyrus qu'elle en a reçus sont énumérés dans les *Oxyrynchus papyri*, V, pp. 315-319.

C. Wessely, *Die Papyri der öffentlichen Sammlungen in Graz*, dans *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 114-121, publie ceux de ces documents dont MM. Grenfell et Hunt n'avaient donné que des analyses ; l'un d'eux (*Fayûm towns*, 153), est réédité de nouveau d'après l'original par Fr. Preisigke, *Archiv*, IV (1907), pp. 95-104 ; d'autres corrections aux textes publiés par Wessely sont données par U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), p. 178.

## ITALIE

## PAPYRUS DE TURIN

Deux papyrus de Turin (Peyron, n. 13 et n. 1) sont réédités par L. Mitteis, *Chrestomathie*, II, nn. 29 (= T. XIII) et 31 (= T. I).

## PAPYRUS DE MILAN

Deux spécimens du Josèphe latin de Milan sont donnés par Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, pl. 20 (= 2<sup>e</sup> éd., 1909, pl. 23).

## PAPYRUS DE ROME

Le papyrus A du Vatican est réédité par St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), n. 27 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), n. 36.

Un contrat copte-sahidique avec intitulé en grec, autrefois à la Propagande, édité par A. Ciasca, *I papiri copti del Museo Borgiano* (Rome, 1884. In-4), pp. 25-27, n. VIII, est republié d'après lui par W. E. Crum, *Koptische Rechtsurkunden* (1912), pp. 109-110, n. 30.

## PAPYRUS DE CANTU

Achille Ratti, *I papiri dell' antica basilica di S. Vincenzo di Galliano presso Cantù, provincia di Como*, dans *Rendiconti R. Ist. Lombardo*, XLI (1908), pp. 1024-1031 et pl.

Sept petites étiquettes de papyrus (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.?) avec légendes en latin ; elles étaient attachées à des reliques, trouvées en 1801 en démolissant un autel de la basilique de San Vincenzo di Galliano, et sont conservées dans la sacristie de l'église de Cantù.

## FLORENCE

*Papiri greco-egizi pubblicati dalla R. Accademia dei Lincei sotto la direzione di D. Comparetti e G. Vitelli. Volume primo. Papiri Fiorentini. Documenti pubblici e privati dell' età romana e bizantina per cura di Girolamo Vitelli. Fasc. 1-2* (Milan, U. Hoepli, 1905-1906. In-4), xvi-257 pp. et XV pl. en phototypie.

Félicitons sans réserves M. Vitelli de la rapidité avec laquelle, après toute une série d'articles provisoires (analysés dans nos précédents *Bulletins*), il nous



a donné ce bel et définitif volume sur les contrats de la collection florentine. Regrettons seulement qu'il n'ait pas cru devoir traduire au moins une partie des documents publiés. Les admirables fac-similés qui accompagnent le volume sont d'une extrême finesse.

Les 105 papyrus contenus dans ce volume sont ou seront répartis entre la bibliothèque de l'Istituto superiore et la Biblioteca Mediceo-Laurenziana de Florence, le Musée égyptien de Turin et les collections de l'Académie des Lincei.

Voici une liste de quelques-uns de ces documents :

1 (153 ap. J.-C.). Prêt sur hypothèque. Publié dès 1901 par Vitelli, *Atene e Roma*, IV (1901), col. 73-81 [cf. *REG*, XVI (1903), p. 414 ; XVIII (1905), pp. 369-370].

2 (265 ap. J.-C.). Désignation à des fonctions liturgiques. Long et important document.

3 (301 ap. J.-C.). Désignation d'ouvriers pour les carrières d'albâtre.

5 (244-5 ap. J.-C.). Fiche de recensement, ayant au verso une lettre à Herôninos. Déjà publiée en traduction par G. Vitelli, *Scheda per il censimento dell' a. 243/4 di Cr.*, dans *Per nozze Scherillo-Negri* (Milan, Hoepli, 1904. In-4), pp. 13-15.

6 (210 ap. J.-C.). Pétition au dioikétés Calventius Adjutor.

33 (env. 310 ap. J.-C.). Fragment d'un rapport mentionnant l'ἑγγυμῶν Satrius Adrianus.

36 (312 ap. J.-C.). Pétition au préfet d'Égypte Ammonius. La date est en latin.

50 (268 ap. J.-C.). Très long acte de partage d'un patrimoine.

55 (88 ap. J.-C.). Pétition au stratège, confirmant l'identification des noms de mois Σωτήριος et Πάυλι. Déjà étudié par G. Vitelli, ΣΩΤΗΡΙΟΣ = ΠΑΥΛΙ, dans *Studi ital. di filol. class.*, XII (1904), p. 228.

61 (86-88 ap. J.-C.). Procès-verbal d'une séance du tribunal du préfet Septimius Vegetus.

71 (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Registres fonciers d'Hermoupolis (plus de 800 lignes).

72 (128-120 ap. J.-C.). Prêt d'argent. Déjà publié *Rendic. Accad. Lincei*, XIII (1904), pp. 133-134.

73 (505 ap. J.-C.). Bail d'une maison. Déjà publié *Rendic. Accad. Lincei*, XII (1903), p. 438.

74 (181 ap. J.-C.). Engagement d'une troupe de musiciens et de pantomimes. Déjà publié, *Atene e Roma*, VII (1904), col. 86-89.

75 (380 ap. J.-C.). Reçu de 1463 artabes de blé. Déjà publié *Rendic. Accad. Lincei*, XII (1903), p. 435.

76 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Comptes d'Herôninos.

77 (241 ap. J.-C.). Règlement de comptes, curieux document de Memphis.

80 (env. 100 ap. J.-C.). Embauche de moissonneurs. Déjà publié *Rendic. Accad. Lincei*, XIII (1904), pp. 134-135.

81 (103 ap. J.-C.). Prêt sur hypothèque. Déjà publié *Atene e Roma*, VI, (1903), col. 333.

82-86. Quatre documents déjà publiés par Breccia, *Rendic. Accad. Lincei*, XIII (1904), p. 121-129.

92 (84 ap. J.-C.). Transfert d'un terrain. Déjà publié, *l. laud.*, pp. 135-136.

96 (337 ap. J.-C.). Vente d'immeubles. Déjà publié, *l. laud.*, XII (1903), p. 433.

101 (91 ap. J.-C. ?). Embauchage de moissonneurs. Déjà publié, *l. laud.*, XIII (1904), pp. 131-133.

Travaux parus sur les *Papiri fiorentini*, t. I :

U. von W(ilamowitz)-M(öllendorff), *LZ*, LXII (1911), col. 579.

G. Vitelli, *A proposito di Pap. Fior. 114*, dans *Studi ital. di filol. class.*, XVI (1908), pp. 452-464.

P. Viereck, *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), pp. 360-361.

S. de Ricci, *Rev. arch.*, VII (1906), pp. 370-371.

C. Wessely, *WKP*, XXIII (1906), col. 425-428.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVI (1905), pp. 484-487 et XXVII (1906), pp. 342-349.

L. Mitteis, *Ägyptischer Schulprozess v. J. 84/86 p. Chr.*, *ibid.*, XXVII (1906), pp. 220-228 [Flor. I, 61].

O. Gradenwitz, *Alius mutuam dedit, alius stipulatus est*, *ibid.*, pp. 336-340 [Flor. I, 86].

Emilio Costa, *Mutui ipotecari greco-egizi* dans *Bull. Ist. dir. rom.*, XVII (1905), pp. 96-102.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*, reproduisent Flor. 57 [= Wilcken, t. I, n. 143], 79 [= 145], 4 [= 206], 32 [= 228], 20 [= 359], 3 [= 391], 2 [= 401], 39 [= 405], 75 [= 433]; 36 [= Mitteis, t. II, n. 64], 61 [= 80], 47 [= 146], 46 [= 185], 51 [= 186], 24 [= 187], 92 [= 223], 28 [= 238], 56 [= 241], 1 [= 243], 86 [= 247], 93 [= 297], 8 [= 355], 99 [= 368].

Bouché-Leclercq, *C. R. Acad. Inscr.*, 1910, pp. 278 et 318 [Flor. I, 57].

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2 (1906), pp. 133-135 [Flor. I, 3].

E. Costa, *I papiri fiorentini*, dans *Atti del R. Istituto Veneto*, LXVI, 2 (1906-1907), pp. 91-118.

E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, VII (1905), p. 88.

U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 529-538 [nombreuses corrections].

*Papiri greco-egizii... Volume secondo. Papiri Fiorentini. Papiri letterari ed epistolari per cura di Domenico Comparetti* (Milan, Hoepli, 1908-1910-1911. In-4), 298 pp. et VI pl. en phototypie.

Les papyrus littéraires ne sont pas des plus importants, en voici la liste :

106-111. Fragments de l'*Illiade*.

112 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Commentaire d'une comédie perdue d'Aristophane.

113 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Fragment philosophique sur l'éducation.

114 (vi<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Poème panégyrique. Déjà publié par G. Vitelli, *Atene e Roma*, VI (1903), col. 149-158 [*REG*, XVIII (1905), p. 370].

115 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Fragment philosophique.

116 (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Fragment rhétorique ou plutôt extrait d'un compte rendu de procès.

117 (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Petit fragment médical.

Le reste du volume contient (nn. 118-277) la volumineuse correspondance d'Hérôminos, dont il a été plusieurs fois question dans ces *Bulletins* (mil: du 1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Aux 160 lettres de Florence, M. Comparetti en joint 26 autres, dispersées dans diverses collections et qu'on sera heureux de trouver réunies ici.

Travaux parus sur les *Papiri-greco egizii*, t. II :

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *LZ*, LIX (1908), col. 579-581.

C(rönert), *ibid.*, col. 1199-1202.

V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 214-215.

U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), p. 251 et V (1911), pp. 437-439.

C., *Zu den neuen Aristophanesscholien* (P. Fior. 142), dans *BPW*, XXVIII (1908), col. 1390-1392.

F. Z(ucker), *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), p. 579.

A la fin du volume II des *Papiri Fiorentini* (pp. 253-277) est publié avec un fac-similé l'important papyrus qui avait déjà été analysé par Domenico **Comparetti**, *Epistolaire d'un commandant de l'armée romaine en Égypte* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8), p. 57-83.

C'est un grand fragment du copie-lettres d'un officier romain, vraisemblablement stationné à Babylone d'Égypte ; presque toute sa correspondance concerne la réquisition des chameaux. Au revers sont des bribes d'un document latin fort curieux relatif à une troupe de gladiateurs.

Cf. U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 552-553 ; Arthur Stein, *Zu Comparetti's Militärrurkunde*, dans *Archiv*, IV (1907), pp. 165-167 [la date serait plutôt 203 que 171 ap. J.-C.].

O. **Gradenwitz**, W. **Schubart** et G. **Vitelli**, *Eine neue Diagraphie aus Her-mupolis*, dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8), pp. 193-210.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce papyrus se compose de deux fragments, l'un à Florence, l'autre dans la collection de M. Gradenwitz.

G. **Vitelli**, *Frammento di papiro*, dans *Studi ital. di filol. class.*, XIV (1906), p. 10.

Contrat mutilé daté de 201 ap. J.-C.

G. **Vitelli**, ΘΑΛΥΣΙΟΣ, *ibid.*, XII (1905), p. 320.

Et *Corrigendum*, *ibid.*, XIV (1906), p. 126.

Fragment littéraire en hémiambes anacréontiques dans lequel se rencontre le mot rare θαλύσιος (cf. aussi F. Blass, *Archiv*, III, 1906, p. 487).

G. **Vitelli**, ΣΠΟΡΑΙ, *l. laud.*, XII (1904), p. 40.

Edite un passage d'un contrat de 341 ap. J.-C.

G. **Vitelli**, *Da papiri greci dell' Egitto*, VIII, dans *Atene e Roma*, VII (1904), col. 354-357 et pl.

Fragment sur vélin des Oracles sibyllins (498-505 et 517-523) et petit morceau, sur papyrus, d'un poème épique byzantin relatif à Achille et Polyxène, sans doute par un imitateur de Nonnus. Cf. sur ces textes F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 479-480 et, sur le premier d'entre eux, J. Maerten, *Ad Oracula Sibyllina* dans *Rev. instr. publ. Belg.*, XLVIII (1905), pp. 169-171 ; A. Rzach, *Zu A. von Gutschmid's Sybillinenstudien*, dans *Mélanges Nicole*, pp. 489-501.

G. **Vitelli**, *Tre documenti greco-egizii*, dans *Ausonia*, II (1907), pp. 137-140. Le premier est un reçu délivré par un *πρωτεύριος τῆς δοουκιτῆς τῆξεως* (v<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?) les deux autres sont de petits documents du Fayoum (146 ap. J.-C.) et d'Oxyrhynchus (208 ap. J.-C.). Cf. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 281-283 ; le second des trois textes est réimprimé par Mitteis, *Chrestomathie*, II, n. 184.

U. **Wilcken**, *Chrestomathie*, I, n. 341 publie en entier, d'après la copie de Vitelli, un précieux papyrus d'Heptakōmia (env. 118 ap. J.-C.) contenant la

description cadastrale d'un village. Quelques portions de ce texte avaient été données par Vitelli, *Atene e Roma*, VII (1904), pp. 122-123.

Une offre de prise en location, adressée au stratège du nome Hermopolite (96 ap. J.-C.), une autre (?) de l'année 139 ou 149 et un contrat de sous-location ou mieux de partage de bail (*χωρωνία*) (132 ap. J.-C.), rapportés d'Égypte en 1904 par M. Vitelli, sont publiés avec son assistance par Guido Gentili, *Studi ital. di filol. class.*, XIII (1905), pp. 362-374.

G. Ferrari, *Tre papiri inediti greco-egizi dell' età bizantina* dans *Atti del R. Istituto Veneto*, LXVII, 2 (1907-1908), pp. 1185-1193.

Texte de trois papyrus achetés en 1906 par MM. Schiaparelli et Vitelli. :

Reconnaissance de dette avec promesse de payer (514 ap. J.-C.).

Location de terrains (536 ap. J.-C.) ; autre analogue (552 ap. J.-C.).

C. R. par Ernest Perrot, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIII (1909), p. 125 ; U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 288-289.

F. Blass, *Archiv*, III (1906), p. 492 montre qu'un fragment littéraire avec indications stichométriques, cité dans mon précédent *Bulletin* d'après Vitelli, *Atene e Roma*, VII (1904), col. 178-180 est un morceau d'une liste de livres.

Quant au fragment sur la palmomancie (Vitelli, *ibid.*, col. 32-42), il est étudié par H. Diels, *Beiträge zur Zückungsliteratur des Okzidents und Orients*, pp. 10-15 [= *Abhandl. Akad. Wiss.*, Berlin, 1908].

Le fragment de l'*Illiade* publié en 1904 par Ludwich est l'objet d'un mémoire d'E. Hefermehl, *Studien zu den Homerpapyri*, dans *Philologus*, LXVI (1907), pp. 192-201.

**Publicazioni della Società italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto. Papiri greci e latini**, t. I (Florence, E. Ariani, 1912. In-4), xiv-227 pp. et XIII pl. en phototypie.

Fondée en 1908 sur l'initiative d'Angiolo Orvieto, la Société italienne pour la recherche de papyrus grecs et latins en Égypte exécuta successivement des fouilles à Ashmounéin (E. Schiaparelli et Fr. Ballerini, 1908) et à Oxyrhynchus (Pistelli, 1910; Farina, 1911; Pistelli, 1912). Les résultats de ces fouilles furent complétés par des achats locaux.

Ce beau volume, le premier d'une série, contient 142 textes; il a été publié sous la direction de M. Vitelli par MM. Ramorino et Vassalli et par trois jeunes papyrologues de grand mérite, Teresa Lodi, Medea Norsa et Lorenzo Cammelli.

Les nn. 20, 21, 27, 28 et 30 avaient déjà paru dans l'*\*Omaggio della Società italiana per la ricerca dei papiri greci in Egitto al Quarto Convegno dei Classicisti tenuto in Firenze dal XVIII al XX Aprile del MCMXI* (Florence, Ariani, 1911. In-4), 26 pp., 3 pl., publié par E. Pistelli, L. Cammelli, F. Ramorino, T. Lodi et M. Norsa (Cf. R. Wünsch, *BW.*, XXXII, 1912, col. 1-6; H. Delehayé, *Anal. boll.*, XXX, 1911, pp. 438-459).

1. (vii<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Ev. Matth., XXV, 12-15 et 20-22.

2. (iv<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Ev. Luc, XXII, 45-47 et 50-53.

3. (vi<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Ev. Jean, III, 14-18 et 31-32.

4. (v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Ep. aux Romains, I, 27-II, 2.

5. (v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Ep. de Jacques, I, 25-27.



6. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Protevangelium Jacobi. — Petits fragments déjà publiés par Pistelli, en 1906 (cf. ci-après).

7. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Petit fragment de l'Apocalypse d'Elie.

8-14. Papyrus homériques divers.

15. (1<sup>re</sup>-5<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Hésiode, *Bouclier d'Héraclès*, 28-33.

16. (5<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Isocrate, *Nicochlès*, § 47-51.

17. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Epigrammes hellénistiques d'un mérite médiocre.

18. (5<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Denys de Thrace, fragment de sa grammaire.

19. (5<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Exercice d'écolier.

20. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Cicéron, *Verr.*, II, 1.

21. (5<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Virgile, *En.*, IV, 66-68 et 99-102.

22-25. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Horoscopes.

26-27. (5<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Actes de l'anachorète S. Paphnuce et Martyre de Ste Christine.

28. (1<sup>re</sup>-4<sup>e</sup> s.). Tabella devotionis, en plomb.

29. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Papyrus magique.

30-52. Documents divers : baux, ventes, lettres, etc.

53. (133 ap. J.-C.). Fiche de recensement.

54. 5<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment théologique.

55. (1<sup>re</sup> s.). Fragment bilingue (grec et latin mêlés) d'un recueil d'extraits du Digeste. — Cf. sur ce texte Filippo Vassalli, *Frammento di un indice del Digesto*, dans *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 180-203.

56-64, 66-84, 86-91, 93-98. Documents divers.

65. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Scholies sur divers versets des Écritures.

85. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Notes de rhétorique.

92. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Lettre à Heróninos, provenant du dossier bien connu.

99. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Fragment de comédie.

100. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Fragment du Γεωργός de Ménandre, se raccordant à celui de Genève.

101-108. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Papyrus carbonisés de Mendes.

109. (154 ap. J.-C.). Document d'Oxyrhynchus.

110. (1<sup>re</sup> s. ap. J.-C.). Salluste, *Catil.*, X, 4-5.

111-112. (époque de la tétrarchie). Deux fragments de rescrits impériaux en latin.

CR. des *Papiri* de la Società italiana, t. I :

X... , *Atene e Roma*, XV (1912), col. 179.

\*E. S., *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 624-625.

On sait que les tertres de l'antique Hermoupolis furent partagés entre une mission allemande et une mission italienne. Cette dernière, composée de MM. Breccia et Biondi, se mit au travail dès l'hiver de 1903-1904 [*REG.*, XVIII (1905), p. 369]. Un excellent mémoire sur ce champ de fouilles a été publié par E. Breccia, ΕΡΜΟΥ ΠΟΛΙΣ Η ΜΕΓΑΛΗ, dans *Bull. Soc. arch. Alex.*, VII (1905), pp. 18-43 et 6 pl. ; sur la campagne de 1905 (15 mars-4 mai), qui semble avoir fourni des fragments remarquables de textes chrétiens, cf. l'intéressant rapport de G. Biondi, *Scavi eseguiti ad Hermupolis Magna*, dans *Rendic. Accad. Lincei*, XIV (1905), pp. 282-289.

## PAPYRUS DU MUSÉE ÉGYPTIEN DE FLORENCE

Un document copte-sahidique de Djémé sur cuir, conservé au Musée égyptien de Florence, avec intitulé et souscription en grec est publié par A. Pellegrini, *Piccoli testi copto-sa'idici del Museo archeologico di Firenze*, dans *Sphinx*, X (1906), pp. 141-159 et, avec quelques lectures nouvelles, par W. E. Crum, *Koptische Rechtsurkunden* (1912), pp. 191-192, n. 64.

E. Pistelli, *Papiri evangelici*, dans *Studi religiosi*, VI (1906), pp. 129-140 et tirage à part (Florence, 1906. In-8), 12 pp. et pl.

Fragment de papyrus du *Museo archeologico* de Florence avec, au recto, quelques versets de S. Luc, ch. vii en sahidique et, au verso, en grec, S. Jean XII, 12-15. — Cinq petits fragments du *Proteuangelium Jacobi* sur un papyrus provenant des fouilles italiennes à Ashmounein.

## PAPYRUS D'HERCULANUM

E. R. Barker, *Buried Herculaneum* (Londres, A. et C. Black, 1908. In-8), xvi-253 pp., 9 plans et 64 pl.

Agréable ouvrage de vulgarisation avec (pp. 210-213) une utile bibliographie des papyrus (cf. par le même auteur un article intitulé *Past excavations at Herculaneum* dans *Burlington Magazine*, XI, 1907, pp. 144-156 et dans *Class. rev.*, XXII, 1908, pp. 2-8). — CR. par R. Cagnat, *Journ. des savants*, 1909, pp. 183-184.

Domenico Comparetti, *La biblioteca de Philodème*, dans *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910. In-4), pp. 118-129.

Intéressant article d'ensemble, montrant que tous les papyrus de Naples proviennent de la bibliothèque particulière du philosophe et que certains présentent des spécimens de son écriture. — CR. par D. Bassi, *Riv. di filol.*, XXXVIII (1910), pp. 586-589.

W. Crönert, *Lectiones Epicureae*, dans *Rh. Mus.*, LXI (1906), pp. 422-425. Notes sur divers papyrus d'Herculanum.

Comptes-rendus de Crönert, *Memoria graeca Herculensis* : K. Wessely, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LV (1904), pp. 403-404; F. B(lass), *LZ.*, LV (1904), col. 1172-1173; F. Boll, *DLZ.*, XXVIII (1907), col. 2888-2889; F. G. Kenyon, *Class. rev.*, XVIII (1904), pp. 402-403; C. E. Ruelle, *Bull. crit.*, XXV (1904), pp. 713-714; S. Mekler, *WKP.*, XXI (1904), col. 1049-1058; My, *Rev. crit.*, LIX (1905), p. 121-122; J. L. Heiberg, *Nordisk Tidsskrift for filologi*, XIII (1904), pp. 73-78; J. P. W(alzing), *Bull. bibliogr. Mus. belge*, VIII (1904), p. 172; P. Wendland, *Gött. gel. Anz.*, CLXVII (1903), pp. 185-195; A. Martin, *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 73-74; F. Solmsen, *BPW.*, XXV (1905), col. 1025-1028; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXIV (1904), p. 167.

W. Crönert, *Die Neuordnung der Neapler Papyrussammlung*, dans *WKP.*, XXIII (1906), col. 813-814.

Projets de M. Bassi pour la conservation des rouleaux et leur édition.

Wilhelm Crönert, *Kolotes und Menedemos, Texte und Untersuchungen zur*

*Philosophen- und Literaturgeschichte, mit einem Beitrag von P. Jouguet und P. Perdrizet* (Leipzig; Avenarius, 1906. In-4), 498 pp. et 1 pl. en phototypie (30 mk.) [= *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde*, t. VI].

Ouvrage considérable, mais un peu diffus, dont le principal mérite est de contenir de bonnes copies d'un grand nombre de fragments d'Herculanum; certains sont d'une réelle importance pour l'histoire de la philosophie.

CR. par My, *Rev. crit.*, LXIV (1907), pp. 63-64; H. I. Bell, *Class. rev.*, XXI (1907), pp. 419-420; H. Schmidt, *DLZ.*, XXVIII (1907), col. 1235-1239; A. Körte, *Gött. gel. Anz.*, CLXIX (1907), pp. 254-266; S. Sudhaus, *LZ.*, LVIII (1907), col. 734-737; S. Mekler, *Jahresber. Bursian*, CXLVII (1910), p. 422; W. Kroll, *BPW.*, XXIX (1909), col. 481-483; D. Bassi, *Riv. di filol.*, XXXV (1907), pp. 363-366.

W. Crönert, *Eine Telesstelle und Anderes*, dans *Rh. Mus.*, LXII (1907), pp. 620-625. Le pap. Herc. 1021 est-il en partie un autographe de Philodème ?

A. Cosattini, *Per una edizione dei frammenti del Περὶ φύσεως d'Epicuro*, dans *Riv. di filol.*, XXXIII (1905), pp. 292-308.

Karl Wilke, *Polystrati Epicurei ΠΕΡΙ ΑΛΟΓΟΥ ΚΑΤΑΦΡΟΝΗΣΕΩΣ libellus* (Leipzig, Teubner, 1905. In-12), xx-34 pp. (Diss. de Kiel). — Texte du volumen 336-1150. — Cf. R. Philippon, *Polystratos' Schrift über die grundlose Verachtung der Volksmeinung*, dans *Neue Jahrb. für das klass. Altertum*, XXIII (1909), pp. 487-509.

Aug. Mayer, *Die Chronologie des Zenon und Kleanthes*, dans *Philologus*, LXXI (1912), pp. 214-237. — Collation sur l'original des papyrus 339 et 455.

G. Lippold, *Mythographisches*, dans *Philologus*, LXVIII (1909), pp. 152-154.

Restitution d'un passage de la *Collectio altera*, VIII, 105.

A. Vogliano, *Note papirologiche*, dans *Rendic. Accad. Lincei*, XIX (1910), pp. 279-286. — Collation des papyrus 1232 et 1289 publiés par D. Bassi, ΦΙΛΟΔΗΜΟΥ ΠΕΡΙ ΕΠΙΚΟΥΡΟΥ (A ?) B, dans *Miscellanea Ceriani*, (Milan, Hoepli, 1910. In-8°), pp. 511-529.

A. Vogliano, *Spigolature ercolanesi*, dans *Studi ital. di filol. class.*, XVIII (1910), pp. 283-288. [Herc. 176 et 1014].

A. Vogliano, *Herculanensia*, dans *Atti della R. Accad. Torino*, XLVII (1911-1912), pp. 91-107.

Ettore Bignone, *Epicurea*, *ibid.*, pp. 670-679. [Herc. 168].

D. Bassi, *Per l'officina dei Papiri Ercolanesi*, dans *Riv. di filol.*, XXXVIII (1910), pp. 86-106 et pl. Demande avec raison que l'*officina* soit rattachée à la *Biblioteca Nazionale* de Naples.

D. Bassi, *Frammenti inediti di opere di Filodemo* (περὶ μουσικῆς, περὶ θεῶν?, περὶ ἤτροικῆς) in *Papiri Ercolanesi*, dans *Riv. di filol.*, XXXVIII (1910), pp. 321-356.

D. Bassi, *Papiro Ercolanese inedito*, dans *Riv. di filol.*, XXXV (1907), pp. 257-309. — Texte du volumen 346 (philosophe épicurien anonyme) avec détails intéressants sur l'ensemble de la collection : sur 1785 rouleaux, 791 sont déroulés (dont 585 en entier); cf., sur ce même vol. 346, D. Bassi, ΔΕΥΤΕΡΑΙ ΦΡΟΝΤΙΔΕΣ, dans *Riv. di filol.*, XXXVII (1909), pp. 85-86.

D. Bassi, *Catalogo descrittivo dei Papiri Ercolanesi, saggio*, dans *Riv. di filol.*, XXXVI (1908), pp. 477-504. — Intéressant spécimen d'un catalogue raisonné des papyrus; la publication de ce catalogue devrait être continuée.

D. Bassi, *La sticometria nei Papiri Ercolanesi*, dans *Riv. di filol.*, XXXVII (1909), pp. 321-363 et 481-515, cf. XXXVIII (1910), p. 122.

Les indications stichométriques, particulièrement nombreuses dans les papyrus d'Herculanum, méritaient d'être l'objet d'une étude spéciale.

D. Bassi, *Il testo più antico dell' Ἀρέσκεια di Teofrasto in un papiro Ercolanese*, dans *Riv. di filol.*, XXXVII (1909), pp. 397-405.

Texte du papyrus 1457. Cf. aussi J. M. Edmonds, *Two editions of the Characters of Theophrastus*, dans *Class. quarterly*, IV (1910), pp. 128-140.

Th. Gomperz, *Philodem und die aristotelische Poetik*, dans *Wiener Eranos zur 50. Versammlung deutscher Philologen... in Graz* (Vienne, 1909. In-8°), pp. 1-7.

Sur un texte de la *collectio altera* II, 148-158.

A. Wilhelm, *ibid.*, pp. 133-134, corrige deux passages de l'*Index Stoicorum Herculansensis*.

A. Rzach, *Hesiodi carmina* (Leipzig, 1908. In-12), pp. 147, 153, 168, 171, 177, 178 [fragments d'Hésiode cités par Philodème].

P. Foucart, *Mém. Acad. inscr.*, XXXVIII, 1 (1907), pp. 212-215 étudie deux fragments de Philochore conservés dans l'*Index Academicus*.

A. Kretschmar, *De Menandri reliquiis*, pp. 60-63 (citation de Ménandre par Philodème).

R. Philippson, *Zur Wiederherstellung von Philodems sogenannten Schrift ΠΕΡΙ ΣΗΜΕΙΩΝ ΚΑΙ ΣΗΜΕΙΩΣΕΩΝ*, dans *Rh. Mus.*, LXIV (1909), pp. 1-38.

R. Philippson, *Zu Philodem περί σημειώσεων*, *ibid.*, LXV (1910), pp. 313-316.

\* W. Schneidewin, *Studia Philodemea* (Leipzig, Fock, 1905. In-8°), 68 pp. (1 mk. 20) [Diss. de Göttingen].

Etude sur le papyrus 1669 d'Herculanum. — CR. par S. Sudhaus, *BPW.*, XXVII (1907), col. 1477-1478.

Alessandro Olivieri, *Philodemi ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΚΑΘ' ΟΜΗΡΟΝ ΑΓΑΘΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ libellus*. (Leipzig, Teubner, 1909. In-12) x-88 p. (2 mk. 40). — Texte du papyrus 1507, en partie encore inédit. — CR. par T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXIII (1910), p. 357; R. Philippson, *BPW.*, XXX (1910), col. 740-744 [cf. du même, *ibid.*, col. 765-768 un article intitulé : *Zu Philodem περί του καθ' Ομηρον αγαθου βασιλεως*]; G. Ammon, *LZ.*, LXII (1911), col. 168-169; S. Sudhaus, *Philodemeum*, dans *Rh. Mus.*, LXIV (1909), pp. 475-476; J. M. Fraenkel, *Museum*, XVIII (1911), col. 126-127; D. Bassi, *Riv. di filol.*, XXXVII (1909), pp. 557-558; H. Raeder, *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, XIX (1910-1911), pp. 57-58.

Chr. Jensen, *Philodemi ΠΕΡΙ ΟΙΚΟΝΟΜΙΑΣ qui dicitur libellus* (Leipzig, Teubner, 1907. In-12), xxxiv-106 pp. et 2 pl. (2 mk. 40). — Excellente édition fondée, non seulement sur la comparaison des copies d'Oxford et de Naples, mais encore sur un nouvel examen du papyrus 1424. — CR. par My, *Rev. crit.*, LXV (1908), p. 386; C(rönert), *LZ.*, LVIII (1907), col. 1433-1436; K. Fr. W. Schmidt, *BPW.*, XXX (1910), col. 899-904; W. Kroll, *DLZ*, XXXI (1910), col. 3041; D. Bassi, *Riv. di filol.*, XXXVII (1910), pp. 557-558.

Christian Jensen, *Philodemi ΠΕΡΙ ΚΑΚΙΩΝ liber decimus*. (Leipzig, Teubner, 1911. In-12), xvii-54 pp. et pl. (2 mk.). — Nouvelle édition du papyrus 1008. — CR. par R. Philippson, *BPW.*, XXXII (1912), col. 389-393; X..., *LZ.*, LXIII (1912), col. 800-801; C. O. Zuretti, *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 614-615.



\* Karl **Wilke**, *Zu Philodems Schrift über den Zorn, Textkritisches*, dans *Festschrift Greifswald*, 1911. In-4°, 25 pp. — Travail préparatoire pour une édition du *περὶ ὀργῆς* de Philodème. CR. par R. Philippson, *BPW.*, XXXII (1912), col. 393-394.

\* Otto **Höfer**, *Mythologisch-Epigraphisches. Beigabe zum Jahresbericht des Weltmer Gymnasiums zu Dresden, 1909-1910*. (Leipzig, Teubner, 1910. In-4°), 37 pp. — Corrections nombreuses et importantes au texte de Philodème *περὶ ἐὸσβελέας*, publié en 1886 par Gompertz. — CR. par W. Larfeld, *WKP.*, XXVII (1910), col. 1084-1085.

E. **Holzer**, *Zu Philodemos περὶ μουσικῆς*, dans *Philologus*, LXVI (1907), pp. 498-502.

U. von **Wilamowitz-Moellendorff**, *Lesefrüchte*, § 150, dans *Hermes*, XLV (1910), pp. 406-414. — Corrections au papyrus 1021 (Histoire de l'Académie) et observations sur les lectures de Crönert.

G. **Ferrara**, *Sul papiro Ercolanese latino 817*, dans *Riv. di filol.*, XXXV (1907), pp. 466-471. — Première étude sur le *Carmen de bello Actiaco*.

Giovanni **Ferrara**, *Poematis latini rell. ex. vol. herculanensi evulgatas denno recognovit, nova fragmenta edidit* (Pavie, et Leipzig, Harrassowitz, 1908. In-8°), 52 pp. et 13 pl. en lithogr. (4 mark). — Réédition du *Carmen de bello Actiaco* fondée sur l'étude des copies inédites de Naples et d'Oxford avec de nombreux fragments nouveaux. — CR. par M. Ihm, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 878-880; Carl Hosius, *DLZ.*, XXIX (1908), col. 2265-2267; O. Weise, *Neue philol. Rundschau*, 1908, pp. 537-538; M. Manitius, *WKP.*, XXV (1908), col. 977-978; Robinson Ellis, *Latin poetry from Herculaneum* dans *Class. rev.*, XXII (1908), pp. 125-127; Crönert, *LZ.*, LIX (1908), col. 947; A. Bäckström, *Le poème de Rabirius*, dans *Journ. Minist. instr. publ.*, Saint-Petersbourg, août 1910, pp. 381-399 (en russe).

#### PAPYRUS DE SUISSE

Je découpe dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, II (1864), p. 46 (article de T. Zündel, *Museographisches aus der Schweiz*) un passage curieux que les papyrologues me paraissent avoir oublié : « Mit griechischer Uncialschrift, dem Papyrus des Hyperides ähnlich, findet sich im Besitz des Dr. Zschokke in Aarau ein grösseres, aus Aegypten stammendes, unleserliches Stück; und ein kleiner Fetzen im Museum zu Basel mit der vergilbten Bezeichnung *papyrus turcica* ».

#### PAPYRUS DE BÂLE

Ernst **Rabel**, *Die Verfügungsbeschränkungen des Verpfänders besonders in den Papyri, mit einem Anhang, eine unveröffentlichte Basler Papyrusurkunde* (Leipzig, Veit, 1909. In-8°), 116 pp. — Publie, (pp. 97-108) avec l'assistance de Preisigke, le papyrus 7 de la Öffentliche Bibliothek de Bâle, beau papyrus du Fayoum de l'époque d'Hadrien, contenant un intéressant exemple de prêt sur hypothèque. Cf. sur ce document, L. Mitteis, *Chrestomathie*, II, n. 245.

## PAPYRUS DE GENÈVE

Jules Nicole, *Un catalogue d'œuvres d'art conservées à Rome à l'époque impériale. Texte du papyrus latin VII de Genève, traduit et commenté avec un fac-similé.* (Genève, Georg, 1906. In-8°, 34 pp. et pl.

Quatre fragments d'un papyrus latin contiennent des bribes d'une liste d'œuvres d'art; pour en tirer un sens suivi, il fallait tout le génie quelque peu audacieux d'un Nicole. Un de ces fragments paraît présenter quelques coïncidences avec un passage de Pline (Hist. nat., XXXV, 81-83); mais n'est-ce pas là une illusion?

CR. par A. Merlin, *Rev. de philol.*, XXXII (1908), pp. 237-238.

R. Cagnat, *Un catalogue romain d'œuvres d'art*, dans *Journ. des savants* (1906), pp. 608-610.

S. R(einach), *Un catalogue romain d'œuvres d'art*, dans *Rev. arch.*, VIII (1906), pp. 320-321.

E. T., *Rev. crit.*, LXII (1906), p. 196.

Bruno Keil, *DLZ.*, XXVII (1906), col. 2802-2805 (cf. J. Nicole, *ibid.*, XXVIII, 1907, col. 288-289).

J. Oehler, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LVIII (1907), pp. 408-409.

R. Delbruck, *WKP.*, XXIII (1906), col. 1336-1337.

C. Brakman, *Museum*, XIV (1907), col. 45-47.

\* Jules Nicole, *L'Apologie d'Antiphon ou Λόγος περί μεταστάσεως, d'après des fragments inédits sur papyrus d'Égypte* (Genève et Bâle, Georg, 1907. In-8), 55 pp. et pl.

Un papyrus de Genève renferme d'importants fragments du discours prononcé pour sa défense en 411 ou 410 par l'orateur athénien Antiphon. Ce discours n'était connu jusqu'ici que par deux citations dans un ouvrage grammatical.

CR. par J. C. Volgraff, *Museum*, XVI (1909), col. 83-84; My, *Rev. crit.*, LXV (1908), pp. 385-386; Th. Thalheim, *BPW.*, XXVII (1907), col. 1505-1507; U. von Wilamowitz-Möllendorff, *DLZ.*, XXVIII (1907), col. 2521-2522; M. Pohlenz, *Gött. gel. Anz.*, CLXX (1908), pp. 183-187; T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 55-56; H. Gillischewski, *WKP.*, XXV (1908), col. 313-315; Fr. Groh, *Zur Apologie des Antiphon*, *ibid.*, col. 476-477; C(rönert), *LZ.*, LVIII (1907), col. 1503-1504; C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIV (1907-1908), pp. 173-175; M. O. B. Caspari, *Notes on Antiphon ΛΟΓΟΣ ΠΕΡΙ ΜΕΤΑΣΤΑΣΕΩΣ*, dans *Class. quarterly*, IV (1910), pp. 93-95.

Jules Nicole, *Textes grecs inédits de la collection papyrologique de Genève* (Genève et Bâle, Georg, 1909. In-8), 51 pp. et 6 pl.

Voici le détail des textes contenus dans ce joli fascicule :

1 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Long fragment du discours d'Eschine contre Timarque. Le texte est celui de nos bons manuscrits.

2 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Feuillet double d'un codex. Thucydide, II, 2, 5, 13, 15.

3 (V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment de vélin. Démosthène, 1<sup>re</sup> Philippique, 26-29.

4 (155-156 ap. J.-C.). Trois documents relatifs à la circoncision des prêtres égyptiens.

5 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et non règne d'Antonin le Pieux). Lettre relative à une fourniture de matériel pour vaisseaux.

6. Planchette de bois enduite de cire (v<sup>e</sup> s.) avec les premiers versets du Psaume XCI.

CR. par K. Fuhr, *BPW.*, XXX (1910), col. 579-581; W. Crönert, *WKP.*, XXVII (1910), col. 373-374; P. Viereck, *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), p. 681; H. Rabe, *DLZ.*, XXXI (1910), col. 1756-1757; P. Foucart, *Journ. des savants*, 1910, pp. 89-90; A. Stein, *LZ.*, LXI (1910), col. 558-559; T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XXIII (1910), p. 242; E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, VI (1911), p. 254; My, *Rev. crit.*, LXXI (1911), p. 467; U. Wilcken, *Archiv*, V (1911), pp. 435-436.

Jules Nicole, *Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore d'après un papyrus inédit de la collection de Genève déchiffré et commenté* (Genève, Kündig, 1910. In-8), 50 pp. et 1 pl. en phototypie.

Deux fragments d'un même rouleau du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. contiennent des vers fort mutilés où il est question de Phidias. Avec une habileté et une science qui frisent parfois la témérité, M. Nicole restitue ces misérables lambeaux et les resuscite. En lisant son commentaire, nous sommes convaincus que nous suivons dans ses moindres détails le procès de Phidias. A la réflexion, nous ne pouvons par moments nous défendre d'un certain scepticisme.

CR. par N. Terzaghi, *Boll. di filol. class.*, XVI (1909-1910), pp. 285-286; X..., *Bull. bibl. Mus. belge*, XIV (1910), p. 286; F. Jacoby, *BPW.*, XXX (1910), col. 1148-1156; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXX (1910), p. 377; H. Ostern, *LZ.*, LXI (1910), col. 1699-1700; G. Radet, *Rev. ét. anc.*, XII (1910), p. 213; G. F(ougères), *Rev. hist.*, CIV (1910), p. 411; V. Chapot, *Rev. de synthèse hist.*, XXI (1910), pp. 108-109; Fr. Cauer, *WKP.*, XXVII (1910), col. 653-654; R. J. Bonner, *Class. philol.*, VI (1911), pp. 490-491; G. Beloch, *Hist. Zeitschr.*, CVII (1911), pp. 178-179; C. W. Vollgraff, *Museum*, XVIII (1911), col. 361-362; J. Patsch, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), p. 451; St. Witkowski, *Zum Phidiaspapyrus*, dans *BPW.*, XXXII (1912), col. 1766-1768; C. F. Lehmann-Haupt, *Prozess des Phidias nach Apollodor*, dans *Klio*, X (1910), pp. 257-258; P. Ducati, *Notizia di studi relativi alla vita di Fidia*, dans *Atene e Roma*, XIV (1911), col. 9-21; J. van Leeuwen, *Apollodori chronicorum fragmenta nova?* dans *Mnemosyne*, XXXVIII (1910), pp. 278-280; S. R(einach), *Rev. arch.*, XVII (1911), pp. 336-337.

Sur le fragment de la Genèse sur parchemin publié par Nicole, *Rev. de philol.*, XXVIII (1904), pp. 65-68 et utilisé par A. E. Brooke et N. Mc Lean pour leur grande édition de la Septante, sous la cote Δ 4, cf. A. Rahlfs, *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.*, 1911, pp. 263-266, qui montre que c'est un morceau de la version grecque du Pentateuque samaritain.

Sur le fragment des *Aitia* de Callimaque (*Rev. ét. gr.*, XVII, 1904, pp. 215-229), cf. F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 482-483.

Plusieurs papyrus de Genève sont republiés par U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie, passim*. Ce sont le papyrus Boissier [= Wilcken, t. I, n. 13] et les papyrus Gen. 7 [= 80], 36 [= 85], 33 [= 211], 16 [= 354], 38 [= 366], 70 [= 380], 66 [= 381], 37 [= 400], 45 [= 464], 73 [= 496]; 28 [= Mitteis, t. II, n. 109], 31 [= 119], 6 [= 120], 3 [= 122], 44 [= 215], 23 [= 264], 21 [= 284].

En 1906, M. Nicole a publié les tables des deux fascicules des *Papyrus de Genève* parus en 1896 et 1900 (Genève, Kündig, 1906. In-4), 41 pp. (Extrait des *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XX). On y trouve (pp. 35-41) des cor-

rections nombreuses, incorporant toutes celles que l'examen des originaux avait fournies à U. Wilcken, *Zu den Genfer Papyri*, dans *Archiv*, III (1905), pp. 368-404. Nous avons dit plus haut que le papyrus 21 se complète avec des fragments de Munich et d'Oxford.

Nouvelles études sur le Γεωργός de Ménandre :

François Préchac, *Essai de restitution et d'interprétation d'un texte de Ménandre déjà connu*, dans *Mélanges de l'Ec. fr. de Rome*, XXVII (1907), pp. 277-310.

A. Kretschmar, *De Menandri reliquiis*, pp. 1-56.

A. Körte, *Menandrea* (1910), pp. xxxix-xli et 151-161 = 2<sup>e</sup> éd. (1912), pp. xliv-xlvi et 101-108.

R. Kauer, *Zu Menander*, dans *Wiener Studien*, XXVI (1904), pp. 205-241. *The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 74-75 (facs., avec une copie de l'original par Grenfell).

G. Zereteli, *Comédies de Ménandre : le Laboureur*, dans *Journ. Minist. instr. publ.*, Saint-Petersbourg, août 1910, pp. 351-380.

Le papyrus de la collection Nicole publié par celui-ci dans son mémoire, *Une affaire de tutelle sous le règne d'Antonin-le-Pieux*, dans *Rev. arch.*, XXIV (1894), pp. 65-75 et de nouveau par H. Erman, *Eine römisch-ägyptische Vormundschafts-sache aus dem Jahre 147-148*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XV (1894), pp. 241-255 est réédité d'après l'original par U. Wilcken, *Archiv*, III (1905), pp. 368-379. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque de Genève.

## NORVÈGE

### PAPYRUS DE CHRISTIANIA

S. Eitrem, *Drei neue griechische Papyri*, dans *Philologus*, LXXI (1912), pp. 24-29.

Publie trois papyrus du Fayoum et un ostrakon thébain, ces quatre documents faisant partie de sa propre collection ; un des papyrus est d'une réelle importance : c'est une *apographè* de l'an 34 ap J.-C., peut-être la plus ancienne du genre que l'on connaisse.

Un papyrus inédit de Christiania est cité par U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, add., p. vi.

## RUSSIE

### PAPYRUS DE DORPAT

Grégoire Zereteli, *Papyrus grecs littéraires*, dans *Journ. Ministr. instr. publ.*, Saint-Petersbourg, févr. 1909, pp. 89-96 (en russe).

Un précieux fragment d'un papyrus du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> siècle de notre ère conservé à la bibliothèque de Dorpat, contient, ainsi que l'a habilement reconnu M. Zereteli, 37 vers de la comédie perdue de Ménandre les Κωνστανζόμενοι. Grâce à une citation de Stobée (Floril. 108, 48) l'identification est certaine. Le texte est republié et restitué par A. Körte, *Menandrea* (1910), pp. xlv-xlvi et 189-192 = 2<sup>e</sup> éd. (1912), pp. l-LI et 125-126.



## PAPYRUS DE KIEFF

Deux papyrus chrétiens du Musée archéologique de l'Académie de Kieff (n. 152) sont signalés par C. R. Gregory, *Textkritik des neuen Testaments*, III (1909), p. 1086, sous le n. P. 7. L'un d'eux paraît contenir une homélie citant Ev. Luc. IV, 1-2.

## PAPYRUS DE PETROGRAD

G. Zereteli, *Zwei unedierte griechische Schultafeln*, dans *Mélanges Chatelain* (Paris, 1910. In-4), pp. 113-117.

Deux planchettes du Musée de l'Ermitage, provenant d'Égypte, contiennent des exercices d'écolier tracés à l'encre et d'où l'éditeur a su extraire plusieurs sentences en trimètres iambiques. Ces mêmes planchettes ont été publiées par M. Zereteli, avec un commentaire en russe, dans *Journ. Minist. instr. publ.*, Saint-Petersbourg, novembre 1909, pp. 482-487.

V. Jernstedt, *Opuscula* (Saint-Petersbourg, 1907. In-8), x-346 pp.

Utile réunion des articles de cet excellent philologue russe. Les personnes à qui la langue russe n'est pas familière se contenteront de parcourir la minutieuse analyse de L. Deubner (*BPW.*, XXVIII, 1908, col. 1137-1146 et 1175-1181). On retrouve dans cet ouvrage (pp. 171-178) le texte publié sous le titre *Un papyrus prophétique* et que j'ai analysé dans un précédent bulletin (*REG.*, XVI, 1903, p. 121). Signalons aussi (pp. 235-240) l'édition d'un fragment gréco-égyptien sur vélin (Bibl. impériale, n. xv d de Muralt) contenant quelques vers de l'*Andromaque*.

Des deux fragments de Ménandre dits de Tischendorf (et dont l'un est certainement tiré de sa comédie *Le Phasma*), nous avons une nouvelle édition par A. Körte, *Menandrea* (1910), pp. XLVIII-L et 199-213, avec une phototypie; 2<sup>e</sup> éd. (1912), pp. LIV-LVI et 137-145. Pour la bibliographie antérieure, cf. C. von Holzinger, *Jahresber. Bursian*, CXVI (1903), pp. 309-311 et A. Kretschmar, *De Menandri reliquiis*, pp. 111-113 et 117-119; y ajouter R. C. Flickinger, *XOPOY in Terence's Heauton, the shifting of choral rôles in Menander, and Agathon's EMBOAIMA*, dans *Class. philol.*, VII (1912), pp. 24-34; Th. Zielinski, *Philologus*, LXIV (1905) p. 1; E. Capps, *Four plays of Menander* (Boston, 1910. In-12) frontisp. (fac. en phototypie).

Deux papyrus de Petrograd, publiés autrefois par Muralt, sont réédités par Wilcken, *Chrestomathie*, I, nn. 82 et 155. J'ai eu l'occasion, en 1912, de recopier ces documents d'après les originaux.

G. Zereteli, *Griechische Ostraka in der Kaiserlichen Eremitage in St. Petersburg*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 170-180. — Texte de 40 ostraka dont 30 de la collection de l'Ermitage, 5 du cabinet de M. N. de Likhatscheff et 5 de la collection Golenischeff (cette dernière acquise depuis par le musée de Moscou).

## PAPYRUS DE MOSCOU

A. G. Bäckström, *Hieroskopia*, dans *Journ. Minist. instr. publ.*, St-Petersbourg, avr. 1910, pp. 151-209 (en russe).

Papyrus de la collection Golenischeff (entrée depuis au Musée de Moscou), relatif aux présages à tirer des entrailles des victimes (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., portions de 3 colonnes). CR. par C. Kappus, *BPW.*, XXXII (1912) col. 264-266.

A. G. Bäckström, *Papyrus médicaux de la collection Golenischeff* dans *Journ. Minist. instr. publ.*, St-Petersbourg, nov. 1909, pp. 443-481 (en russe).

Huit fragments d'époque impériale dans la même collection. Le dernier est relatif aux maladies des yeux. CR. par C. Kappus, *BPW.*, XXXII (1902) col. 266-267.

Un fragment chirurgical de la même collection est publié par le même Bäckström, *l. laud.*, nov. 1910, pp. 488-508.

\*G. Zereteli, *Bull. Acad. S. Pétersb.*, févr. 1905.

Edition nouvelle du fragment de la Vie d'Esopé (Haeberlin n. 145), même collection. — Cf. F. Blass, *Archiv*, III (1906) p. 487.

Adolf Bauer et Joseph Strzygowski, *Eine Alexandrinische Weltchronik, Text und Miniaturen eines griechischen Papyrus der Sammlung W. Goleniščev, herausgegeben und erklärt* (Vienne, Gerold, 1905. In-4), 204 pp. et 16 pl. en trichromie. [Forme le fasc. 2 du t. LI des *Denkschriften der Kais. Akad. der Wissenschaften in Wien, philos.-hist. Klasse*].

Ce précieux papyrus dont il a été déjà question dans ce *Bulletin* [REG., XIV (1901), p. 202; XVIII (1905), p. 375] est enfin publié *in-extenso* : nous n'avons rien perdu pour attendre et ce papyrus à miniatures, le premier que l'on connaisse, est vraiment intéressant. Par malheur ses 8 ff. sont fort mutilés et l'ingéniosité d'Ad. Bauer ne satisfait pas toujours notre curiosité. Le f. 6, avec sa chronique des événements des années 383-392 ap. J.-C., sans doute l'archétype grec perdu des *Excerpta Barbara*, est le plus intéressant pour le philologue.

CR. par C. Frick, *Byz. Zeitschr.*, XVI (1907), pp. 632-644; \*Theodor Schmidt, *Viz. Vremennik*, XIII (1906), pp. 445-449; F. Jacoby, *BPW.*, XXV (1905), col. 1331-1341; Th. Reinach, *Gaz. des Beaux-arts*, XL (1908), pp. 170-174; E. Kornemann, *Eine neue griechische Weltchronik mit Illustrationen*, dans *Klio*, V (1905), pp. 287-290; W. Schubart, *LZ.*, LVI (1905), col. 1420-1424; E. Bethe, *DLZ.*, XXVII (1906), col. 185-188; H. Vincent, *Rev. bibl.*, III (1906), pp. 321-322; Fr. von Bissing, *Sphinx*, IX (1906), pp. 220-226; J. Dräseke, *Theol. Literaturzeitung*, XXX (1905), col. 594-601; F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 491-492; J. Leipoldt, *Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges.*, LX (1906), pp. 387-390; S. de Ricci, *Une chronique alexandrine sur papyrus*, dans *Rev. arch.*, XI (1908), pp. 108-116.

Un papyrus acquis en Egypte par Rostowzew et contenant *Odyssée*, X, 291-299, est publié par G. Zereteli, *Journ. Minist. instr. publ.*, St-Petersbourg, nov. 1909, pp. 487-492.

## EGYPTE

### PAPYRUS D'ALEXANDRIE

E. Breccia, *Papiri greci del Museo di Alessandria*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, IX (1907), pp. 87-96 et planche.

Edition fort soignée de cinq papyrus du musée d'Alexandrie :

I (250 ap. J.-C.). Libellus libellatici délivré à une prêtresse de Petesouchos. Pièce importante, déjà signalée par Botti et d'autres. (Cf. REG., XIV, p. 203;

C. Wessely, *Patrologia orientalis*, t. IV, 2, 1906, pp. 119-120; reproduite depuis par P. M. Meyer, *Abhandl. Akad. Wiss. Berlin*, 1910, n. 23; Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 125; C. Wessely, *Anzeiger Akad. Wien*, XLIV (1907), pp. 152-157; X., *Eine neue Christenverfolgungsurkunde*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1908, I, pp. 642-643.

II (258 ap. J.-C.). Lettre de Koprès à Héroninos. Cette lettre est reproduite par Comparetti, *Papiri Fiorentini*, II, p. 175, n. 208\*, qui publie aussi (nn. 153\*, 182\*, 191\*, 214\*, 227\*\*, 271\*, 271\*\*\* et 271\*\*\*\*) huit lettres inédites du même dossier conservées au Musée d'Alexandrie.

III (84-96) ap. J.-C.). Partage de biens, très mutilé.

IV (ve s. ap. J.-C.). Belle lettre byzantine.

V. Papyrus magique (charme d'amour) assez ancien.

Cf. sur ce dernier texte K. Preisendanz, *Ein neues Liebeszauber*, dans *Philologus*, LXIX (1910), pp. 51-58; sur l'ensemble de l'article de Breccia, cf. U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 279-280.

G. Vitelli, *Un papiro del Museo Greco-Romano di Alessandria*, dans *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910. In-4), pp. 288-292. Deux prêtres de la déesse Nephrommis donnent un champ en location (65 ap. J.-C.). — Cf. Wilcken, *Archiv*, V (1911), p. 432.

Les nombreux amis de M. Breccia liront avec plaisir et avec profit les articles qu'il publie sur les enrichissements du Musée d'Alexandrie :

*Municipalité d'Alexandrie. Rapport sur la marche du service du Musée en 1904-1905* par E. Breccia. (Alexandrie, Mourès, 1906. In-4) 13 pp. (pp. 8-9 : acquisition d'un lot de papyrus).

*Rapport...* 1907 (Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1908. In-4), 22 pp. (p. 11 : don d'un ostrakon par les Pères Salésiens).

*Rapport...* 1908 (Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1909. In-4), 68 pp. (p. 6 : don d'un papyrus grec par Adolphe Cattaoui).

*Rapport...* 1909 (Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1910. In-4), 20 pp. (p. 8 : don de papyrus par Adolphe Cattaoui).

*Rapport...* 1910-1911 (Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1912. In-4), 34 pp., VIII pl. (pp. 18-19 : don de planchettes cirées par A. de Zogheb et la Direction du Service des Antiquités)

Un ostrakon du Musée d'Alexandrie (inventaire de vaisselle de cuivre), mal publié par G. Botti, *Rivista egiziana*, V (1893), p. 248, n. 24, est réédité par S. de Ricci, *CR. Acad. Inscr.*, 1905, p. 159.

Sur le papyrus Cattaoui, aujourd'hui au Musée d'Alexandrie, cf. Hugo Krüger, *Eine neue Auslegung von Papyrus Cattaui R. Col. I, v. 12 und 13*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), pp. 394-398; W. Crönert, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), p. 107; Mitteis, *Chrestomathie*, II, nn. 88 et 372.

La photographie d'une portion du papyrus Cattaoui est publiée par E. Breccia, *Guide de la ville et du musée d'Alexandrie* (Alexandrie, A. Mourès, 1907. In-12. 154 pp.), pp. 82-87 et pl.; l'auteur donne à cette occasion d'intéressants détails sur les autres documents de la collection alexandrine.

Deux lettres ptolémaïques, publiées par Botti, *Bull. Soc. arch. Alex.*, II (1899), nn. 3-4, sont reproduites par St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906)

nn. 23-24 = 2<sup>e</sup> éd. (1911) nn. 32-33 ; le n. 6 de Botti est republié par U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 241, qui réédite aussi (I, n. 198) la déclaration de 240 av. J.-C., publiée par Mahaffy, *Bull. de corr. hell.*, XVIII (1894), p. 143.

G. Lefebvre, *Copie d'un édit impérial*, dans *Bull. Soc. arch. Alex.*, XII (1910), pp. 39-52 et 3 pl.

Publication d'un important document latin conservé sur une *tabella cerata*, découverte au Fayoum, en 1909, et conservée au Musée d'Alexandrie. Il rentre dans la série des diplômes militaires, mais se distingue de ces diplômes par des particularités fort remarquables que M. Lefebvre, suivi par de nombreux commentateurs, s'est attaché à mettre en lumière : en gros c'est la copie certifiée, prise par un vétéran au Caesareum d'Alexandrie, de l'édit impérial qui lui a conféré les divers privilèges attachés à l'*honestata missio*.

Sur ce texte remarquable, cf. les articles suivants :

J. B. Mispoulet, *Le diptyque en bois de Philadelphie*, dans *Novv. rev. hist. de droit*, XXXV (1911), pp. 5-34. (Cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1910, pp. 795-807, 652 et 794 ; C. Jullian, *Rev. ét. anc.*, XIII, 1911, p. 495).

S. de Ricci, *Rev. arch.*, XVII (1911), pp. 373-376.

H. Dessau, *Zu dem neuen ägyptischen Militärdiplom*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 384-385.

U. Wilcken, *Archiv*, V (1911), pp. 434-435 et *Chrestomathie*, t. I, pp. 546-550, n. 463.

E. Breccia, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée d'Alexandrie. Nos 1-568. Iscrizioni greche e latine* (Le Caire, 1911. In-4), pp. 41-46, n. 61 a, cf. pp. 269-271.

J. Offord, *Recently found inscriptions relating to Roman campaigns in Palestine*, dans *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, 1911, pp. 91-97.

G. Botti, *Copia di un codice manoscritto di Palefato ΠΕΡΙ ΑΠΙΣΤΩΝ ΙΣΤΟΡΙΩΝ e dell' anonimo biografo dei tre Palefati*, dans *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche* [Rome, 1903], t. II (Rome, 1905. In-8), pp. 155-160.

Publié d'après la copie de Harris le texte intégral du manuscrit de Paléphate sur lequel j'ai déjà donné des détails (*REG.*, XIV, 1901, p. 203 et XVIII, 1905, p. 376). Dans une note liminaire, Vitelli déplore la disparition de la copie de Harris et fait des réserves sur l'authenticité du manuscrit.

G. Vitelli, *Ancora il Palefato Harrisiano*, dans *Studi ital. di filol. class.*, XII (1904), p. 446, annonce que j'ai retrouvé à Alexandrie, chez M<sup>me</sup> Botti, la copie originale de Harris et que je l'ai rétrocédée au Musée d'Alexandrie. En même temps il publie une collation de cette copie par M. Breccia.

Dans un mémoire encore inédit, mais que j'ai lu à l'Association des études grecques en janvier 1906 (*Rev. ét. gr.*, XIX, 1906, p. 175), je me suis efforcé de démontrer que ce ms. de Paléphate était une falsification due au fameux Simonidès. — Cf. encore F. Blass, *Archiv*, III (1906), p. 500.

#### PAPYRUS DU CAIRE

*Service des Antiquités de l'Égypte. Fragments d'un manuscrit de Ménandre découverts et publiés par M. Gustave Lefebvre, inspecteur en chef du Service*



des Antiquités de l'Égypte (Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1907. In-4<sup>o</sup>), xix-221 pp. (25 fr. Épuisé en trois mois!).

Aucune des découvertes récentes de papyrus n'approche même de celle qu'a faite M. Lefebvre. Après de longues années de demi-sommeil, les papyrologues français prennent enfin leur revanche. Et quelle revanche ! Douze cents vers nouveaux du plus illustre représentant de la Comédie Nouvelle. M. Lefebvre peut se féliciter d'avoir su découvrir, déchiffrer et publier ce précieux papyrus. Le « Ménandre de Lefebvre » est une des belles conquêtes de la science française.

Il fut trouvé (G. Maspero, *C. R. Acad. Inscr.*, 1906, pp. 497-499, cf. *ibid.*, 1907, pp. 532 et 613) à Kom-Ishgaou, en Moyenne-Égypte, en même temps que deux exemplaires d'un testament écrit à Antinoou sous le règne de Justin II et qu'une cinquantaine de rouleaux byzantins ou coptes du VII<sup>e</sup> siècle.

A peine parue, l'édition de Lefebvre fut dépouillée, critiquée, corrigée, refaite par vingt savants de tous les pays, dont on trouvera plus bas la liste.

Le papyrus lui-même fut examiné avec grand soin, d'abord par A. Körte qui y découvrit un certain nombre de lectures nouvelles et les enregistra dans un mémoire excellent : A. Körte, *Zu dem Menanderpapyrus in Kairo*, dans *Berichte Sächs. Gesellsch. Wiss.*, LX (1908), pp. 87-141. M. Körte put notamment contrôler sur l'original la possibilité et la vraisemblance d'un grand nombre de corrections et de suppléments proposés par divers critiques.

Puis, en 1908-1909, j'ai pu à mon tour examiner le papyrus, que j'ai recopié en entier, corrigeant le texte en huit ou dix endroits et, ce qui valait encore mieux, réussissant à remettre en place deux ou trois des petits fragments. Mes nouvelles lectures de la Περικειρομένη ont été contrôlées en 1909 par M. Théodore Reinach qui, lui aussi, a consacré quelques heures au papyrus (cf. *CR. du Congrès international. d'arch. classique, Le Caire*, 1909, pp. 239-240).

Mais toutes ces collations ont été dépassées en précision par celle que nous devons à M. Chr. Jensen qui, admirablement préparé à ce travail par l'étude des papyrus d'Herculanum, semble avoir arraché aux feuillets du Caire leurs derniers secrets ; peut-être n'étaient-ce que les avant-derniers !

Chr. Jensen n'a publié qu'en partie les résultats de son travail (*De Menandri codice Cairensi*, dans *Rh. Mus.*, LXV, 1910, pp. 539-577 et *Zu Menanders Epitrepontes*, v. 432-456, *ibid.*, pp. 635-636), mais, depuis, nous avons eu une deuxième publication de M. Lefebvre où sont enregistrées toutes les nouvelles lectures dues aux travailleurs qui ont étudié l'original au Musée du Caire ou qui l'ont corrigé du fond de leur cabinet : *Catologue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire*, n<sup>o</sup> 43227 : *papyrus de Ménandre* (Le Caire, 1911. In-4<sup>o</sup>), xxvi-46 pp. et 57 pl. (A-E, I-XLI, XLIII-LIII).

Ce somptueux volume contient la phototypie intégrale de tout le manuscrit du Caire, y compris un certain nombre de fragments nouveaux découverts par M. Lefebvre et par Jean Maspero, avec la transcription intégrale en majuscule et des notes précieuses sur la lecture. C'est l'édition diplomatique qui devra désormais servir de base à tous les travaux sur Ménandre.

Deux fragments minuscules, détachés apparemment du manuscrit du Caire et recueillis par moi en Égypte, sont provisoirement conservés par M. Théodore

Reinach ; j'en ai donné copie à M. Körte qui les a insérés dans ses *Menandrea* (1910), p. 150 (= 1912, p. 100).

Le manuscrit, tel que M. Lefebvre l'a finalement reconstitué, se présente avec la composition suivante :

- I. Héros. 1 f. (A) et un bas de f. (O +  $\gamma$ ).
- II. Epitrepointes, 7 ff. (D, C, B, B, C, H, H), 2 ff. mutilés (N + T + M et Y + R) et 3 ff. représentés par de simples fragments (V + X, U, Q). Selon Robert V + X appartient au même f. que N + T + M.
- III. Perikeiroménè. 4 ff. (E, J, J, E) et 2 fragments (K, B).
- IV. Samia. 5 ff. (G, I, F, F, I).
- V. Comédie anonyme. 1 f. composé de 4 fragments (L + P + S +  $\alpha$ ).
- VI. Comédie douteuse. Haut d'un f. (Z).
- VII. Fragments divers. 6 petits fragments ( $\delta$ ,  $\varepsilon$ ,  $\zeta$ ,  $\eta$ ,  $\theta$ ,  $\iota$ ).
- VIII. Coll. Th. Reinach, 2 petits fragments.

Je ne donnerai pas ici une analyse des comédies ainsi rendues au jour par M. Lefebvre. Vingt éditions et traductions, dont on trouvera plus loin la liste fort incomplète, ont suffisamment renseigné à cet égard le public des érudits et même celui des simples lettrés. Je me contenterai de rappeler que, de tous ces textes, seule la *Périkeiroménè* nous est en partie parvenue par ailleurs. Cette découverte est donc une véritable résurrection.

La bibliographie du Ménandre du Caire est interminable : j'ai cru devoir placer en tête les éditions partielles ou intégrales ; puis viennent les volumes, dissertations et articles de revue relatifs au texte. Je rappelle que dans plusieurs de ces travaux sont étudiés les autres papyrus de Ménandre conservés à Oxford, Heidelberg, Genève, Saint-Petersbourg, etc. On les trouvera cités ici, une fois pour toutes, *spatii causa*.

### Éditions.

J. Van Leeuwen, *Menandri quatuor fabularum Herois, Disceplantium, Circumtonsae, Samiae fragmenta nuper reperta post Gustavum Lefeburium cum prolegomenis et commentariis iterum edidit* (Leyde, Sijthoff, 1908. In-8°), 112 pp. ; 2<sup>e</sup> éd. (1908), viii-179 pp.

CR. par U. von Wilamowitz-Möllendorff, *DLZ.*, XXIX (1908), col. 863-864 ; A. Körte, *ibid.*, col. 2398-2399 ; H. Richards, *Class. rev.*, XXII (1908), pp. 127-128 ; C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIV (1907-1908), pp. 245-247 ; E. Wüst, *Neue philol. Rundschau*, 1908, pp. 578-579 ; O. Hense, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 737-750 ; H. van Herwerden, *Museum*, XV (1908), col. 405-408 ; K. Fr. W. Schmidt, *WKP.*, XXVI (1909), col. 449-454.

Maurice Croiset, *Ménandre*, « L'Arbitrage », dans *Rev. ét. gr.*, XXI (1908), pp. 233-325 et t. à p. (Paris, Leroux, 1908. In-8°), 93 pp. (2 fr. 50). Texte grec et traduction française.

CR. par P. Mazon, *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 206-207 ; H. Richards, *Class. rev.*, XXIII (1909), pp. 171-172 ; R. Kauer, *LZ.*, LXI (1910), col. 624-625 ; F. Collard, *Bull. bibl. Mus. belge*, XIII (1909), pp. 360-370 ; A. Humpers, *ibid.*, XIV (1910), pp. 21-27 ; My, *Rev. crit.*, LXIX (1910), pp. 10-12 ; J. F(eller), *Rev. instr. publ. Belg.*, LIV (1911), pp. 62-63.

\*S. **Sudhaus**, *Menandri reliquiae nuper repertae* (Bonn, Marcus et Weber, 1909. In-8°), 65 pp. (1 mk. 80) [= *Kleine Texte*, fasc. 44-46].

CR. par O. Hense, *BPW.*, XXXI (1911), col. 33-35; W. Crönert, *DLZ.*, XXXII (1911), col. 2399-2401; F. Zucker, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVI (1910), pp. 297-298; O. Wackermann, *Zeitschr. für das Gymnasialwesen*, LXIV (1910), pp. 586-587.

Carl **Robert**, *Szenen aus Menanders Komödien, deutsch* (Berlin, Weidmann, 1908. In-12), 131 pp. — Carl **Robert**, *Der neue Menander* (Berlin, Weidmann, 1908. In-8°), 146 pp.

CR. par Ph. E. Legrand, *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 207-210; R. Kauer, *LZ.*, LXI (1910), col. 624-625; C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XV (1908-1909), pp. 123-124, cf. p. 77; A. Humpers, *Bull. bibl. Mus. belge*, XII (1908), pp. 360-361; H. W. Prescott, *Class. philol.*, IV (1909), pp. 212-214; A. Körte, *DLZ.*, XXIX (1908), col. 1706-1708 et 2714-2716; J. van Leeuwen, *Museum*, XVI (1909), col. 129-132; A. Taccone, *Riv. di filol.*, XXXVII (1909), p. 583-587; K. Fr. W. Schmidt, *WKP.*, XXVI (1909), col. 799-893; O. Wackermann, *Zeitschr. für das Gymnasialwesen*, LXIII (1909), pp. 139-143.

E. **Capps**, *Four plays of Menander : the Hero, Epitrepontes, Periceirumene and Samia, edited with introductions, explanatory notes, critical appendix and bibliography* (Boston, Ginn et Co, 1910. In-12), x-338 pp. et frontisp. (Dans *College series of Greek authors*).

CR. par A. Puech, *Rev. ét. gr.*, XXIV (1911), pp. 211-212; L. Méridier, *Rev. de philol.*, XXXV (1911), p. 222; H. Richards, *Class. rev.*, XXV (1911), pp. 154-155; H. W. Prescott, *Class. philol.*, VI (1911), pp. 99-102; O. Hense, *BPW.*, XXXI (1911), col. 37-38; Fr. Zucker, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVII (1911), pp. 335-336; Chr. Jensen, *DLZ.*, XXXII (1911), col. 1631-1632; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXI (1911), pp. 328-329; Fr. Groh, *Listy Filologicke*, XXXVIII (1911), pp. 55-56; R. Kauer, *LZ.*, LXII (1911), col. 577-578; My., *Rev. crit.*, LXXI (1911), pp. 302-305; N. Terzaghi, *Boll. di filol. class.*, XVII (1910-1911), pp. 218-219.

**Unus Multorum** [Lord Harborton], *The lately discovered fragments of Menander, edited with English version, revised text and critical and explanatory notes* (Oxford, J. Parker, 1909. In-8°), 135 pp. (5 sh.). — Deuxième édition (*ibid.*, 1909. In-8°) in-190 pp. — CR. par Robinson Ellis, *Class. rev.*, XXIII (1909), pp. 125-126; J. van Leeuwen, *Museum*, XVIII (1911), col. 161-163.

\*L. **Maccari**, *La « Perikeiromene » di Menandro* (Trani, Vecchi, 1909. In-8°), 141 pp. — CR. par K. Fr. W. Schmidt, *BPW.*, XXX (1910), col. 1060-1061; My, *Rev. crit.*, LXXI (1911), pp. 302-305.

\*B. **Warnecke**, *Nouvelles comédies de Ménandre* [en russe] (Kasan, 1909. In-8°), 104 pp. (1 rouble). — CR. par A. Semenov, *BPW.*, XXX (1910), col. 131-136.

\*Louis **Bodin** et Paul **Mazon**, *Extraits d'Aristophane et de Ménandre. Texte grec publié avec une introduction et des notes* (Paris, Hachette, 1908. In-16), LXXIX-364 pp. (2 fr. 50). — La partie relative à Ménandre a été tirée à part : *Extraits de Ménandre* (In-16, 67 pp.) — CR. par O. Hense, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 737-750; C(rönert), *LZ.*, LIX (1908), col. 689; L. Méridier, *Rev. de philol.*, XXXV (1911), p. 221. — E. Cahen, *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 205-206; J. P. Waltzing, *Bull. bibl. Mus. belge*, XII (1908), p. 192; A. Taccone, *Riv. di*

*filol.*, XXXVII (1909), pp. 583-587; K. Fr. W. Schmidt, *WKP.*, XXVI (1909), col. 827.

Louis Nicolau de **Oliver**, *El teatro de Menandro, noticias historico-literarias, texto original y version directa de los nuevos fragmentos*. (Barcelone, l'Avenc, 1911. In-8°), 332 pp. (12 fr. 50). — CR. par X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXII (1912), p. 392.

Alfred **Körte**, *Menandrea ex papyris et membranis vetustissimis... editio major* (Leipzig, Teubner, 1910. In-12), LVIII-260 pp., 2 pl. (3 mk.)... *editio minor*, VI-214 pp. (2 mk.).

La meilleure édition d'ensemble du Ménandre du Caire, avec tous les autres fragments de Ménandre récemment retrouvés en Égypte.

CR. par C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XVI (1909-1910), pp. 266-267; J. van Leeuwen, *DLZ.*, XXXI (1910), col. 2845-2847; O. Pense, *BPW.*, XXXI (1911), col. 35-37; R. Kauer, *LZ.*, LXI (1910), col. 624-625; J. C. Vollgraff, *Museum*, XVIII (1911), col. 125-126; My, *Rev. crit.*, LXXI (1911), pp. 302-305; F. Zucker, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVI (1910), pp. 296-297; A. Meillet, *Bull. Soc. linguistique*, XVI (1910), pp. 297-300; H. Richards, *Class. rev.*, XXIV (1910), pp. 162-163.

Alfred **Körte**, *Menandrea ex papyris et membranis vetustissimis iterum edit...* *editio major* (Leipzig, Teubner, 1912. In-12), LXIV-192 pp., 2 pl. (3 mk.). — *editio minor*. VI-145 pp. (1 mk. 80).

Cette nouvelle édition tient compte de toutes les nouvelles lectures de Jensen et de Lefebvre et incorpore tous les fragments connus jusqu'à ce jour. Pour le moment, c'est l'édition type de Ménandre.

CR. par F. W. Wright, *Class. philol.*, VII (1912), pp. 493-493; J. van Leeuwen, *DLZ.*, XXXIII (1912), col. 1757-1760; W. Vollgraff, *BPW.*, XXXII (1912), col. 1591-1596; H. Fischl, *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LXIII (1912), pp. 726-728; L. Hasenclever, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVIII (1912), pp. 496-497.

**Livres et articles sur le Ménandre du Caire, dans l'ordre alphabétique de leurs auteurs :**

H. von Arnim, *Neue Resten von Komödien Menanders*, dans *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, LVIII (1907), pp. 1057-1081.

H. von Arnim, *Zu den neuen Bruchstücken Menanders*, dans *Hermes*, XLIII (1908), p. 168.

H. von Arnim, *Kunst und Weisheit in den Komödien Menanders*, dans *Neue Jahrb. für das klass. Altertum*, XXV (1910), pp. 241-253.

Anselmo di Bella, *La commedia di Menandro* (Catane, Battiato, 1912. In-8°), VII-161 pp. (2 l. 50). — CR. par W. Süss, *BPW.*, XXXII (1912), col. 1531; A. Körte, *DLZ.*, XXXIII (1912), col. 3038-3039.

E. Bethe, *Der Chor bei Menander*, dans *Berichte Sächs. Gesellsch. Wiss.*, LX (1908), pp. 209-225.

L. Bodin, *Bull. crit.*, XIV (1908), pp. 474-484.

L. Bodin, *Notes sur l'Arbitrage de Ménandre*, dans *Rev. de philol.*, XXXII (1908), pp. 73-76.

E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, IX (1907), pp. 115-131.



Christian Bruhn, *Über den Wortschatz des Menander* (Iena, Frommann, 1910. In-8°) 76 pp. [Diss. de Kiel].

E. Capps, *Notes on Menander's Epitrepontes*, dans *BPW.*, XXVIII (1908), col. 1198-1200 et *Notes on the new Menander*, *ibid.*, col. 1230-1231.

E. Capps, *The plot of Menander's Epitrepontes*, dans *Amer. journ. philol.*, XXIX (1908), pp. 410-431.

E. Capps, *On the text of Menander's Epitrepontes with notes on the Heros*, *ibid.*, XXX (1909), pp. 22-37.

Cornelia C. Coulter, *Notes on Menander's Epitrepontes 192*, dans *Class. rev.*, XXIV (1910), pp. 180-181.

M. Croiset, *Nouveaux fragments de Ménandre*, dans *Journ. des sav.*, 1907, pp. 513-535 et 633-657.

M. Croiset, *Le dernier des Attiques : Ménandre*, dans *Rev. des Deux-Mondes*, L (1909), pp. 806-831.

G. Czebe, *Egyetemes philologiai közlöny*, XXXII (1908), pp. 237-239.

E. L. De Stefani, *Zu Menanders Epitrepontes*, dans *BPW.*, XXX (1910), col. 476.

E. L. De Stefani, *Menandri fabula incerta I* (p. 95 Körte<sup>2</sup>), dans *Riv. di filol.*, XL (1912), pp. 578-579.

M. Dumoulin, *La Résurrection de Ménandre*, dans *Le Petit Temps*, 20 oct. 1907.

R. L. Dunbabin, *Menander, emendations and illustrations*, dans *Class. rev.*, XXIV (1910), p. 205.

O. Eisenbock, *Die Περιεχομένη des Menander* dans *Jahres-Bericht des k. k. Staats-Gymnasiums in Krems*, 1909, pp. 1-27 [Traduction de la pièce].

S. Eitrem, *Zu Menanders Perikeiromene*, dans *WKP.*, XXV (1908), col. 365.

S. Eitrem, *Zur Samia des Menander*, dans *BPW.*, XXVIII (1908), col. 381-383 et *Zu Menanders Epitrepontes*, *ibid.*, col. 415-416.

Robinson Ellis, *Notes and suggestions on Lefebvre's Comedies of Menander*, dans *Amer. journ. philol.*, XXIX (1908), pp. 179-185.

Hans Fischl, *Zu Menanders ΕΠΙΤΡΕΠΟΝΤΕΣ*, dans *Hermes*, XLIII (1908), pp. 311-312.

G. A. Gerhard, *Zu Menanders Perikeiromene*, dans *Philologus*, LXIX (1910), pp. 10-34.

A. M. Harmon, *Samia an Titthe*, dans *BPW.*, XXX (1910), col. 1109-1112.

W. Headlam, *Restorations of Menander* (Cambridge, Bowes et Bowes, 1908. In-8°), 31 pp. (1 sh.). — CR. par H. Richards, *Class. rev.*, XXII (1908), pp. 127-128; O. Hense, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 737-750.

\* I. Hegedus, *Menander redivivus* (Budapest, Akademia, 1909. In-8°), 138 pp. (2 kr. 80). — CR. par D. Vértessy, *Egyetemes philologiai közlöny*, XXXIV (1910), pp. 108-118.

W. A. Heidel, *Note on Menander, Epitrepontes 103 ff.*, dans *BPW.*, XXIX (1909), col. 509-510.

O. H(ense), *Zum Menanderfund*, dans *BPW.*, XXVIII (1908), col. 156, *Zu den Epitrepontes des Menander*, *ibid.*, col. 253-254 et 319-320 et *Zum neuen Menander*, *ibid.*, col. 414-415.

O. Hense, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 737-750 et XXIX (1909), col. 353-368 et 1489-1503 (comptes-rendus d'ouvrages divers).

- O. Hense, *BPW.*, XXXI (1911) col. 39-41 (sur les lectures de Jensen).
- H. van Herwerden, *Kritische Bemerkungen zu den Lesebroschen Menanderfragmenten*, dans *BPW.*, XXVIII (1908), col. 93-96, et *Nachtrag zum Menander*, *ibid.*, col. 188-189.
- H. van Herwerden, *Novae coniecturae in fragmenta Menandrea reperta a Leseburio*, dans *Mnemosyne*, XXXVI (1908), pp. 342-352.
- H. van Herwerden, *Notulae ad alteram Leeuwenii editionem fragmentorum Menandrorum recens detectorum*, *ibid.*, pp. 415-418.
- H. van Herwerden, *Ad Menandrea*, dans *Mnemosyne*, XXXVIII (1910), pp. 213-224.
- H. van Herwerden, *Corrigendum*, *ibid.*, p. 277.
- A. E. Housman, *On the new fragments of Menander*, dans *Class. quarterly*, II (1908), p. 114.
- A. Humpers, *L'intrigue de l'Arbitrage de Ménandre*, dans *Musée belge*, XIV (1910), pp. 345-366.
- J. Huszti, *Menander és Epikuros*, dans *Egyetemes philologiai közlöny*, XXXV (1911), pp. 644-658 et 730-747.
- J. I(berg), *Menander in Lauchstedt*, dans *Neue Jahrb. für das klass. Altertum*, XXI (1908), p. 511.
- O. Jirani, *Listy filologicke*, XXXVI (1909), pp. 49-52.
- Ida Kapp, *Zu den Epitrepontes des Menander*, dans *Hermes*, XLVII (1912), pp. 317-319.
- R. Kauer, *Zu den neuen Menanderfragmenten*, dans *BPW.*, XXVII (1907), col. 1663 [Héros].
- A. Körte, ΧΟΡΟΙ, dans *Hermes*, XLII (1908), pp. 299-306 (cf. O. Immisch, *ibid.*, pp. 306-308 et F. Leo, *ibid.*, pp. 308-311).
- A. Körte, *Zu Menander*, dans *BPW.*, XXX (1910), col. 1495-1496 (à propos des lectures de Jensen).
- A. Körte, *Menanders Heros*, dans *BPW.*, XXXI (1911), col. 1421.
- A. Körte, *Ein Zeugnis für Menander Heros*, dans *Rh. Mus.*, LXVII (1912), pp. 478-479.
- A. G. Laird, *Notes on the Epitrepontes of Menander*, dans *Class. philol.*, III (1908), pp. 334-336.
- J. van Leeuwen, *Ad Menandrum*, dans *Mnemosyne*, XXXVII (1909), pp. 113-124.
- Ph. E. Legrand, *Les nouveaux fragments de Ménandre*, dans *Rev. ét. anc.*, X (1908), pp. 1-33.
- Ph. E. Legrand, *La résurrection de Ménandre*, dans *Rev. de Paris*, 15 oct. 1908, V, pp. 737-768.
- Ph. E. Legrand, *Daos, tableau de la Comédie grecque pendant la période dite nouvelle* (Lyon, Rey, et Paris, Fontemoing. 1910. In-8°), 673 pp. [= *Annales de l'Université de Lyon*, II, 26]. — CR. par M. Croiset, *La Comédie nouvelle*, dans *Journ. des sav.*, 1910, pp. 289-302; S. R(einach), *Rev. arch.*, XV (1910), pp. 191-192; H. W. Prescott, *Class. philol.*, V (1910), pp. 377-380; etc.
- Fr. Leo, *Bemerkungen zu den neuen Bruchstücken Menanders*, dans *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.*, 1907, pp. 315-341.
- Fr. Leo, *Weitere Beiträge zu Menander*, *ibid.*, 1908, pp. 430-442.

- Fr. Leo, *Der neue Menander*, dans *Hermes*, XLIII (1908), pp. 120-167.
- Fr. Leo, *Zu Menanders Samia*, dans *Hermes*, XLVI (1911), pp. 311-312.
- L. Maccari, [HPΩΣ M]ENANΔPOY? dans *BPW.*, XXIX (1909), col. 1131-1133.
- Paul Mazon, *Notes sur Ménandre « Epitrepontes »*, dans *Rev. de philol.*, XXXII (1908), pp. 68-72.
- \* Mich. Müller, *Beiträge zur Textkritik, II, Zu Menander*, dans *Festschrift zur 51. Versammlung deutscher Philologen* (Posen, 1911. In-8°), pp. 140-147.
- The New Palaeographical Society*, I (1903-1912), pl. 127.
- Jules Nicole, *Notes critiques sur les nouveaux fragments de Ménandre*, dans *Rev. de philol.*, XXXI (1907), pp. 298-308.
- II. W. Prescott, *The new fragments of Menander*, dans *Class. philol.*, III (1908), pp. 199-200.
- K. Rees, *The three actor rule in Menander*, dans *Class. philol.*, V (1910), pp. 291-302.
- A. J. Reinach. *Nouvelles découvertes papyrologiques, annales de Kratippos et comédies de Ménandre*, dans *Revue des idées*, V, 1 (1908), pp. 437-460.
- Théodore Reinach, *Zur Perikeiromene von Menander*, dans *Hermes*, XLIV (1909), pp. 630-631.
- II. Richards, *Emendation of the new Menander fragments*, dans *Class. rev.*, XXII (1908), p. 48, cf. XXIII (1909), pp. 56-57.
- H. Richards, *The new Menander*, dans *Class. quarterly*, II (1908), pp. 132-136.
- C. Robert, *Bemerkungen zur Perikeiromene des Menander*, dans *Hermes*, XLIV (1909), pp. 260-303.
- C. Robert, *Zu den Epitrepontes des Menander*, dans *Sitzungsber. Berl. Akad.* 1912, pp. 404-432.
- II. Rubenbauer, *Der Bau des iambischen Trimeters bei Menander* (Tübingen, H. Laupp, 1912. In-8), 32 pp. [Diss. de Munich].
- K. Fr. W. Schmidt, *Menanders Perikeiromene*, dans *Hermes*, XLIV (1909), pp. 403-444.
- K. Fr. W. Schmidt, *Zu Menander*, *ibid.*, pp. 477-480.
- K. Fr. W. Schmidt, *WKP.*, XXVI (1909), col. 1049-1053.
- K. Fr. W. Schmidt, *Menanders Perikeiromene 81-104*, dans *XAPITEΣ Fr. Leo dargebracht* (Berlin, 1911. In-8), pp. 43-54.
- Aem. Shert, *De Menandro Euripidis imitatore* (Giessen, Christ et Herr, 1912. In-8), 71 pp. [Diss.].
- T. Sinko, *Menander w s'wielle, nowych komedyi* dans *Eos*, XIV (1908), pp. 19-50.
- Georgios Sotériadés, *O MENANΔPOΣ KAI H APXAIA KΩMΩΔIA* (Athènes, typogr. Hestia, 1909. In-12), 21 pp.
- K. Slavenhagen, *Menanders Epitrepontes und Apollodors Hekyra*, dans *Hermes*, XLV (1910), pp. 564-582.
- S. Sudhaus, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 321-335.
- S. Sudhaus, *Die Perikeiromene*, dans *Rh. Mus.*, LXIII (1908), pp. 283-303.
- S. Sudhaus, *Menandreum*, dans *BPW.*, XXIX (1909), col. 863-864.
- S. Sudhaus, *Der Kampf um die Perikeiromene*, dans *Rh. Mus.*, LXIV (1909), pp. 412-432.

S. Sudhaus, *Über eine Eigentümlichkeit der Vorlage des Menanderpapyrus*, dans *Hermes*, XLV (1910), pp. 478-479.

S. Sudhaus, *Die Scene der Perikeiromene* 164-216, dans *Hermes*, XLVI (1911), pp. 144-153.

S. Sudhaus, *Kritische Beiträge zu Menander*, dans *Rh. Mus.*, LXVI (1911) pp. 481-492.

S. Sudhaus, *Nachtrag zu Samia 209*, *ibid.*, pp. 628-629.

N. Terzaghi, *I nuovi frammenti di Menandro*, dans *Atene e Roma*, XI (1908), col. 100-127.

Joh. Uhle, *De Menandri arte metrica* (Munster, Soc. typogr. Guestfal., 1912. In-8), 123 pp. [Diss.].

W. Vollgraff, *Menandrea*, dans *XΑΡΙΤΕΣ Fr. Leo dargebracht* (Berlin, 1911. In-8), pp. 55-75.

Pierre Waltz, *Sur les sentences de Ménandre* dans *Rev. ét. gr.*, XXIV (1911), pp. 5-62.

H. Weil, *Remarques sur les nouveaux fragments de Ménandre*, dans *Journ. des sav.*, 1908, pp. 80-84.

J. W. White, *The iambic trimeter in Menander*, dans *Class. philol.*, IV (1909), pp. 139-161. — CR. par A. Körte, *DLZ.*, XXX (1909), col. 2071-2072; J. van Leeuwen, *Museum*, XVII (1910), col. 244-245; A. Humpers, *Rev. de Philol.*, XXXVI (1912), pp. 220-224, My, *Rev. crit.*, LXIX (1910), p. 342; A. Puech, *Rev. ét. gr.* XXIII (1910), p. 97.

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Zum Menander von Kairo*, dans *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1907, pp. 860-872.

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Neue Menanderfunde*, dans *DLZ.*, XXVIII (1907), col. 3141-3143.

U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Der Menander von Kairo*, dans *Neue Jahrb., für das klass. Altertum*, XXI (1908), pp. 34-62.

F. W. Wright, *Studies in Menander*, Princeton University (Baltimore, Waverley Press, 1911. In-8), vi-109 pp. — CR. par W. Vollgraff, *BPW.*, XXXII (1912), col. 1591-1596; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXI (1911), p. 329; H. Richards, *Class. rev.*, XXVI (1912), p. 31; N. Terzaghi, *Boll. di filol. class.*, XVIII (1911-1912), pp. 194-196; A. Körte, *DLZ.*, XXXII (1911), col. 2525-2526; B. L. Gildersleeve, *Amer. Journ. philol.*, XXXII (1911), pp. 363-364; V. Verbockhoven, *Bull. bibl. Mus. belge*, XVI (1912), pp. 244-245.

F. W. Wright, *Oaths in Menander*, dans *Class. philol.*, VII (1912), p. 250.

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVIII (1908), pp. 157-158.

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXII (1912), pp. 202-203.

G. Zereteli, *Comédies de Ménandre : les Epitrepontes*, dans *Journ. Minist. instr. publ.*, S.-Petersbourg, oct. 1908, pp. 385-426 (en russe).

G. Zereteli, *Comédies de Ménandre : la Samia*, *ibid.*, juin 1909, pp. 237-277 (en russe).

G. Zereteli, *Comédies de Ménandre : la Perikeiroméné*, *ibid.*, févr. 1910, pp. 49-101 (en russe).

C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XIV (1907-1908), pp. 175-178.



C. O. Zuretti, *Il « Genio » e l'« Arbitro » di Menandro* [traduction italienne], dans *Atene e Roma*, XII (1909), col. 365-380.

\*C. O. Zuretti, *Menandro, scene e frammenti* (Milan, Sandron [1912]. In-8), xi-394 pp. (4 l. 50) [= *Biblioteca dei popoli*, IX] — CR. par M. L. de Gubernatis *Boll. di filol. class.*, XIX (1912-1913), pp. 97-99; C. Cessi, *Classici e neolatini VIII* (1912), pp. 503-504.

Dans son édition diplomatique du *Papyrus de Ménandre*, (1911), pp. XXI-XXVI et pl. XLIX-LIII, M. Lefebvre a publié trois fragments mutilés d'une comédie pleine d'allusions contemporaines, dans laquelle il lui semblait retrouver le style d'Aristophane, mais qui a été simultanément reconnue par Körte, Jensen, Wilamowitz et Van Leeuwen pour les *Dèmes* d'Eupolis. Ce codex sur papyrus, contemporain du Ménandre, provient de la même trouvaille. Rien ne pouvait compléter plus heureusement la première découverte de M. Lefebvre que celle d'un morceau aussi curieux de la Comédie ancienne.

Travaux parus sur les **Dèmes** :

A. Körte, *Eupolis Δῆμοι*, dans *BPW.*, XXXI (1911), col. 1546-1547.

A. Körte, *Fragmente einer Handschrift der Demen des Eupolis*, dans *Hermes*, XLVII (1912), pp. 276-313 (réédition du texte en partie d'après une copie de Jensen).

A. Mayer, *Zu den neuen Fragmenten des Eupolis*, dans *BPW.*, XXXII (1912), col. 830-832.

P. Maas, *Zum neuen Eupolis*, *ibid.*, col. 861-862.

J. van Leeuwen, *De Eupolidis Demorum fragmentis nuper repertis*, dans *Mnemosyne*, XL (1912), pp. 129-136.

J. van Leeuwen, *Ad Eupolidis fragmenta nova*, *ibid.*, pp. 207-208.

Br. Keil, *Über Eupolis Demen und Aristophanes Ritter*, dans *Nachr. Gesellsch., Wiss. Götting.*, 1912, pp. 237-272.

S. de Ricci et P. Fr. Girard, *Textes juridiques latins inédits découverts en Égypte*, dans *Nouv. rev. hist. de droit*, XXX (1906), pp. 477-498.

Quatre planchettes latines du Musée du Caire, provenant du Fayoum, renferment les textes suivants, d'un intérêt considérable pour l'histoire du droit romain :

1 (122 ap. J.-C.). Congé d'*honesta missio* donné par le préfet d'Égypte T. Materius Nepos (Déjà publié par S. de Ricci, *CR. Acad. Inscr.*, 1905, pp. 402-403).

2 et 3 (170 ap. J.-C.). Déclarations d'*adition* d'hérédité.

4 (148 ap. J.-C.). Déclaration de naissance, faite à Alexandrie.

Travaux postérieurs sur ces quatre textes :

R. Cagnat et M. Besnier, *Rev. arch.*, VII (1906), p. 378, n. 22.

W. Kalb, *Jahresber. Bursian*, CXXXIV (1907), pp. 51-52, 59-61 et 119.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906), pp. 354-355.

A. Marchi, *Testi giuridici latini del Museo di Cairo*, dans *Bull. Ist. dir. rom.*, XVIII (1906), pp. 313-316.

U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, nn. 212 et 457; L. Mitteis, *ibid.*, II, n. 327.

P. Fr. Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 4<sup>e</sup> éd. (Paris, 1906. In-8), p. 1072.

Sur une planchette grecque du Musée du Caire publiée par Jouguet et Lefebvre, *Bull. de corr. hell.*, XXVIII (1904), pp. 208-209 [REG., XVIII (1905), p. 379], cf. F. Blass, *Archiv*, III (1906), pp. 480 et 486; O. Crusius, *Philologus*, LXIV (1905), pp. 142-146.

Jean Maspero, *Etudes sur les papyrus d'Aphrodite, I : Un procès administratif sous le règne de Justinien*, dans *Bull. Inst. fr. arch. or.*, VI (1908), pp. 75-120; II : *Flavios Marianos, duc de Thébaïde*; III : *L'annone d'Aphrodite*; IV : *édit de Jean, duc de Thébaïde, relatif aux sportules*; V : *Deux fausses « lettres sacrées » de Justinien, adressées au duc de Thébaïde*, *ibid.*, VII (1910), pp. 47-102.

Analyse et commentaire de quelques-uns des papyrus de Kom-Ishgaou publiés depuis par le même auteur, dans le grand *Catalogue* du Musée du Caire.

Le premier dossier comprend une longue pétition adressée au duc de Thébaïde, Flavius Marianus, par des possesseurs de terres qu'un fonctionnaire trop zélé avait confisquées. A cette pétition viennent se joindre une sentence rendue à Constantinople dans un différend entre des habitants d'Aphroditô, un rescrit de Justinien adressé au duc de Thébaïde et sept quittances d'impôts.

A propos du duc de Thébaïde, Flavius Marianus, J. Maspero examine la compétence de ce magistrat et énumère les titulaires connus de la charge; les papyrus à lui relatifs proviennent sans doute de son bureau à Antinoou et ont été transportés à Aphroditô comme vieux papier. Le papyrus relatif à l'annone (n. III) soulève des problèmes chronologiques assez délicats. L'édit sur les *sportules* (n. IV) tend à réprimer les extorsions des fonctionnaires des greffes; pour qu'il puisse être compris de tous, il sera traduit en copte (τῆ ἐπιχωρίῳ μεθερμητευθήντι διαλέκτῳ). Quant aux deux « fausses lettres sacrées » de Justinien (n. V), je ne suis pas aussi certain que M. Maspero de leur « fausseté », au sens où il l'entend. Ce ne sont pas de vains exercices de rhétorique, mais plutôt des brouillons en vue d'une pétition. Il arrive souvent qu'un pétitionnaire rédige à l'avance et insère dans son placet la sentence qu'il désire se voir octroyer. J. Partsch semble les considérer comme des essais de traduction en grec de rescrits latins reçus véritablement par l'intéressé.

Travaux parus sur ces papyrus : L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909), pp. 403-404; P. Marc, *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1900), p. 624; J. Partsch, *Neue Urkunden zum justinianischen Reskriptsprozesse*, dans *Nachr. Gesellsch. Wiss. Götting.*, 1911, pp. 201-253 (cf. J. Partsch, *Archiv*, V, 1913, pp. 527-530 et V. Arangio Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV, 1912, pp. 221-229); M. Gelzer, *Zum ἀυτόπρωκτον σχῆμα der P. Aphrodito Cairo*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 188-189; U. Wilcken, *ibid.*, pp. 283-288.

Jean Maspero, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Papyrus grecs d'époque byzantine*, t. I-II (Le Caire, 1910-1913. 5 fasc. in-4), 283 pp., 34 pl. et 263 pp., 28 pl. (97 et 104 fr.).

Ces deux magnifiques volumes font le plus grand honneur à la science et à l'énergie de leur jeune auteur. Nous y trouvons déjà les nn. 67001-67278 du Musée du Caire, soit près de 300 documents du VI<sup>e</sup> siècle, tous provenant de Kom-Ishgaou, fort bien publiés, avec d'excellentes planches et de bons index à chaque volume.

Il ne saurait être question d'analyser ce recueil en détail ; je me bornerai donc à signaler quelques pièces particulièrement importantes.

67002. Pétition au duc de Thébaïde Flavius Marianus. Déjà publiée *Bull. Inst. fr. arch. or.*, VI, pp. 77-90.

67003. Pétition au même par les moines de Pharabus.

67004. Pétition au même par les sénateurs d'Ombos contre un païen complice des pillards Blemeyes.

67005-67022. Pétitions diverses au même fonctionnaire.

670024-67025. Rescrit de Justinien au duc de Thébaïde. Déjà publié *Bull. Inst. fr. arch. or.*, VI, pp. 95-101.

67026-67028. « Lettres sacrées » de Justinien, déjà publiées *l. laud.*, VII, pp. 47-102.

67029. Rescrit impérial mutilé.

67030. Édit du *praeses* de Thébaïde sur le transport du blé de l'annone. Déjà publié *l. laud.*, VII, pp. 119-128.

67031. Édit sur les sportules, déjà publié *ibid.*

67032. Sentence rendue à Constantinople, déjà publiée *l. laud.*, VI, pp. 90-95.

67033-67051. Quittances d'impôts, dont 7 déjà publiées *l. laud.*, VI, pp. 111-120.

67055. Poème adressé par Dioskoros au duc de Thébaïde, Jean. Déjà publié par J. Maspero, *Un papyrus littéraire d'Ἀφροδίτης κόμη*, dans *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), pp. 1-6.

67055-67059. Rôles d'impôts.

67060-67086. Lettres privées, souvent très intéressantes.

67100-67114. Locations de terrains.

67125-67131 et 67162-67165. Prêts.

67138-67139. Comptes domestiques du comte Ammônios. Documents longs et fort curieux.

67140-67146. Autres comptes privés.

67151. Long testament (307 lignes) du médecin Flavius Phoibammôn.

67152. Brouillon du précédent.

67153-67155. Actes de divorce.

67172-67174. Fragments de l'*Iliade*.

67175. Biographie d'Isocrate.

67176. Conjugaison de *ποιεῖν* et de *χρυσουσῖν*.

67177-67188. Compositions poétiques de Dioskoros (cf. aussi 67055, 67097, 67120 et 67131).

67191-67278. Fragments divers, dont beaucoup non reproduits in-extenso.

Travaux parus sur les *Papyrus grecs* de J. Maspero, t. I-II :

L. Jalabert, *Rev. arch.*, XVI (1910), pp. 187-188 et XX (1912), pp. 439-440.

E. Cuq, *Rev. de philol.*, XXXV (1911), pp. 349-359.

A. Jacob, *Rev. ét. gr.*, XXIV (1911), pp. 212-213.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 392-394 et XXXII (1911), p. 350.

H. Lewald, *ibid.*, XXXIII (1912), pp. 620-628.

P.-M. Meyer, *BPW.*, XXXII (1912), pp. 290-300.

F. Zucker, *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), pp. 576-577.

U. Wilcken et L. Mitteis, *Chrestomathie*, passim reproduisent Caire 67033 [= Wilcken, t. I, n. 282], 67040 [= 283], 67060 [= 297]; 67028 [= Mitteis, t. II, p. 382].

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXII (1912), pp. 392-393.

C. Wessely, *DLZ.*, XXXIII (1912), col. 1391-1392.

E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, XII (1910), pp. 116-119.

J. Partsch, *Gött. gel. Anz.*, CLXXIII (1914), pp. 306-319.

G. Schlumberger, *C. R. Acad. Inscr.*, 1910, pp. 219-220 et 1911, p. 667.

Ch. Diehl, *ibid.*, 1912, pp. 426-427 et 686-687.

M. Gelzer, *Alles und neues aus der byzantinisch-ägyptischen Verwaltungsmisere, vornehmlich im Zeitalter Justinians*, dans *Archiv*, V (1911), pp. 346-377.

U. Wilcken, *Archiv*, V (1911), pp. 442-449.

Sur les œuvres plus ou moins poétiques du barde local Dioskoros, panégyriques en trimètres iambiques ou en hexamètres, dont 28 exemples ont été retrouvés parmi les papyrus de Kom-Ishgaou, cf. un article spécial de J. Maspero, *Un dernier poète grec d'Égypte : Dioscore. fils d'Apollós*, dans *Rev. ét. gr.*, XXIV (1911), pp. 426-481. Un certain nombre des poèmes publiés dans cet article ne se retrouvent pas dans le *Catalogue* du Caire, par exemple ceux qui occupent le verso du papyrus 67097. — Cf. F. Z(ucker), *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), pp. 558-559.

*Papyrus de Théadelphie édités* par Pierre Jouguet (Paris, Fontemoing, 1911. In-8), XVI-267 pp. et 2 pl. en héliogravure.

Recueil fort intéressant et admirablement publié d'un lot de cinquante-neuf documents de l'époque constantinienne, trouvés en 1903 à Théadelphie (Harit, Fayoum) et conservés au Musée du Caire.

On y trouve les contrats habituels, ventes, baux et prêts, reçus d'impôts, etc. Ce qui donne à cette collection un intérêt particulier, c'est que tous ces documents proviennent des archives d'un même individu, Sakaon, fils de Satabous. Ils sont précieux pour la connaissance de l'administration romaine en Égypte à l'époque encore mal étudiée qui a suivi les réformes de Dioclétien.

Le n. 13, procès-verbal (avec portions en latin) d'une audience du *Praeses Aegypti Herculiae* (322 ou 323 ap. J.-C.), avait déjà été publié par P. Collinet et P. Jouguet, *Papyrus bilingue du Musée du Caire, une affaire jugée par le Praeses Aegypti Herculiae*, dans *Archiv*, III (1905), pp. 339-348; cf. L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVI (1905), p. 490.

Le n. 34, registre des quittances données aux comarques de Théadelphie (324 ap. J.-C. ?) avait été édité en partie par P. Jouguet, *En quelle année finit la guerre entre Constantin et Licinius*, dans *C. R. Acad. Inscr.*, 1906, pp. 231-236 et en entier, d'après la copie de Jouguet, par O. Seeck, *Rh. Mus.*, LXII (1907), pp. 517-532. (Cf. encore P. Viereck, *Archiv*, IV, 1907, p. 159; Wilcken, *ibid.*, p. 185 et V, 1909, pp. 289-290).

Sur la publication de M. Jouguet il a paru les articles suivants :

A. M(erlin), *Journ. des savants*, 1911, p. 475.

X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXI (1911), pp. 324-325.

L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 345-348.

G. Fougères, *Rev. ét. gr.*, XXV (1912), pp. 226-227.



E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, XIV (1912), pp. 274-275.

D. Bassi, *Riv. di filol.* XL (1912), pp. 327-328.

F. Z(ucker), *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), p. 580.

Pierre Jouguet, *Supplément aux papyrus de Théadelphie*, dans *Mélanges Cagnat, recueil de mémoires concernant l'épigraphie et les antiquités romaines* (Paris, Leroux, 1912. In-8), pp. 407-418.

Texte et traduction de trois papyrus non publiés dans le volume que je viens d'analyser : un reçu en forme de lettre, un ordre de paiement en nature et une pétition au *praepositus pagi*.

G. Lefebvre, *Papyrus du Fayoum*, dans *Bull. Soc. arch. Alex.*, XIV (1912), pp. 191-202 et pl. IX-XII.

Intéressant recueil de fragments découverts par l'auteur et ses collègues dans diverses fouilles du Service des Antiquités.

1. (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). *Iliade* II, 381-392.

2 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fragment poétique non identifié.

3 (ép. romaine). Fragment philosophique ou commentateur d'Homère.

4 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Remarquable lettre aux stolistes du Labyrinthe.

5 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Fragment d'un document analogue.

6 (148 ap. J.-C.). Epikrisis. Joli document, longuement commenté par P. Jouguet, ΕΠΙΚΡΙΣΙΣ, dans *Bull. Soc. arch. Alex.*, XIV (1912), pp. 203-214.

7 (156 ap. J.-C.). Lettre d'un cavalier de l'*Ala Vocontiorum*.

8. Ostrakon de Théadelphie.

Une lettre relative à un vignoble, trouvée par M. Lefebvre à Théadelphie est publiée par lui, *Annales du Service des Antiquités*, t. X (1909-1910), p. 170.

Fr. Preisigke, *Griechische Urkunden des Ägyptischen Museums zu Kairo* (Strasbourg, Trübner, 1911. In-8), VIII-58 pp. [= *Schriften der Wissenschaftlichen Gesellschaft in Straszburg*, t. VIII].

Publication de 48 documents d'époque romaine, conservés au Musée du Caire et décrits sommairement dans le catalogue de Grénfell et Hunt.

En voici la liste numérique :

Caire 10226 (= Fayoum towns, 203), 10474-75, 10567, 10234 (= Fay. 161), 10498, 10706 (Certificat médical, déjà publié avec un facs. par K. Sudhoff, *Ärztliches aus griechischen Papyrusurkunden*, 1909, pp. 244-245, pl. V, cf. p. 263), 10472, 10698, 10223, 10245 (= Fay. 201), 10684, 10484, 10493, 10491, 10688, 10689, 10469, 10545, 10470, 10227 (= Fay. 199), 10230 (= Fay. 198), 10829 (= Fay. 279), 10228 (= Fay. 200), 10238 (= Fay. 185 a), 10439, 10229 (= Fay. 207), 10232 (= Fay. 162), 10264, 10565, 10526, 10005 (= Oxy. III, 601), 10480, 10520, 10220 (= Fay. 152), 10445, 10278, 10471, 10476, 10485, 10496-97, 10003 (= Oxy. II, 306), 10233 (= Fay. 163), 10479, 10483, 10487, 10010 (= Oxy. III, 602).

Articles parus sur la publication de M. Preisigke :

L. Mitteis, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 348-349 ; Fr. Oertel, *BPW.*, XXXII (1912), col. 140-146 ; K. Fr. W. Schmidt, *WKP.*, XXVIII (1911), col. 1054-1058 ; G. A. Gerhard, *DLZ.*, XXXIII (1912), col. 3169-3170 ; A. Stein, *LZ.*, LXII (1911), col. 1045-1046 ; J. Maspero, *Rev. crit.*, LXXII (1911), p. 168 ; U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, nn. 240 et 379 [= Preis. 8 et 4] ; F. Z(ucker), *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), p. 577.

W. Spiegelberg, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Die demotischen Papyrus* (Strasbourg, 1906-1908, 2 vol. in-4), x-380 pp. et atlas de CXLVI pl. en phototypie.

Ce magnifique ouvrage touche plus directement à la papyrologie grecque qu'on ne le croirait de prime abord. On y trouve en effet plusieurs bilingues (et même quelques morceaux purement grecs) pour la lecture desquels M. Spiegelberg a reçu l'assistance de M. Preisigke et de MM. Grenfell et Hunt. En voici le relevé

30602-30603. Documents du Sérapéum de Memphis avec enregistrements en grec.

30604, 30605, 30607, 30612, 30613, 30615, 30616 A-B, 30617 A-B, 30620, 30627, 30628, 30630, 30632, 31079, 31218, 31227, 31228, 31254, 50013. Documents de Tebtunis avec enregistrements en grec.

31080. Document de Tebtunis avec fragment en grec.

30961, 31020-31023, 31023 bis, 31028-31034, 31191. Fragments bilingues de Pathyris. Le 30961 se raccorde avec les fragments grecs 10313 et 10328.

31165. Fragment grec de Pathyris.

31163. Fragments d'un cadastre de Pathyris, avec légendes en grec et en démotique.

10262, 30701 + 30782. Documents avec eregistrement en grec.

10343. Fragment grec (inédit) de Pathyris avec souscription en démotique. Facs. à la pl. 146.

31224, 31252. Fragments divers.

CR. par Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 228-230.

Nouveaux travaux sur l'Évangile et l'Apocalypse de Pierre (ce dernier texte, grâce à S. Grébaut, nous est aujourd'hui accessible dans une version éthiopienne) :

E. Preuschen, *Antilegomena* (2<sup>e</sup> éd.), pp. 16-20, 84-87, 118-121, 146-150 et 188-192.

\*Stocks, *Zum Petrus-evangelium*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, 1902, pp. 276-314 et 515-542.

Daniel Völter, *Petrusevangelium oder Ägypterevangelium*, dans *Zeitschr. für die neutestam. Wiss.*, VI (1905), pp. 368-372.

Friedrich Spitta, *Die Petrusapokalypse und der zweite Petrusbrief*, *ibid.*, XII (1911), pp. 237-242.

G. Krüger, *DLZ.*, XXV (1904), col. 1163-1164.

L. Radermacher, *Zur Petrusapokalypse*, dans *Wiener Studien*, XXXII (1910), p. 157.

M. R. James, *A new text of the Apocalypse of Peter*, dans *Journ. theol. stud.*, XII (1911), pp. 36-54, 362-383 et 573-583, cf. ses *Additional notes on the Apocalypse of Peter*, *ibid.*, p. 157.

F. Nau, *Note sur un nouveau texte de l'Apocalypse de saint Pierre*, dans *Rev. or. chrét.*, XV (1910), pp. 441-442.

Un certain nombre de travaux plus anciens sur ces mêmes textes (et dont tous n'ont pas été cités dans ce *Bulletin*) sont énumérés par Ehrard, *Die altchristliche Literatur und ihre Erforschung* (Fribourg, 1900. In-8), pp. 127-136 [= *Strassburger theologische Studien*, Supplementband I].

Le Musée du Caire possède 14 contrats sahidiques de Djémé (viii<sup>e</sup> siècle) la plupart avec intitulé et souscription en grec. Publiés autrefois par E. Revillout, *Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre* (Paris, 1876. In-4),

décrits avec soin par W. E. Crum, *Catalogue du Musée du Caire, Coptic monuments* (1902), pp. 148-153, nn. 8728-8741, ils viennent d'être édités à nouveau par ce savant dans ses *Koptische Rechtsurkunden* (1912), *passim*. (Pour des passages en grec, cf. les nn. 93-97, 99-100, 105-106 et 109).

Le fragment suivant ayant échappé, il me semble, à tous les bibliographes, je le signale, *ne pereat* : U. Bouriant, *Rapport au ministre de l'Instruction publique sur une mission dans la Haute-Égypte*, dans *Mémoires publiés par les membres de la Mission française au Caire*, t. I, fasc. 3 (Paris, Leroux, 1887, in-4), p. 406, publie un fragment de parchemin bilingue, contenant S. Marc VI, 11-12 en grec et en sahidique.

Le papyrus 10735 du Caire (Evangile apocryphe ou homélie?) est reproduit, avec les restitutions de Deissmann, par E. Preuschen, *Antilegomena* (2<sup>e</sup> éd.), pp. 114-115.

Le papyrus 10448 (Procès des antisémites alexandrins, T. Reinach, *Rev. ét. juives*, XXXI, p. 161) a été réédité par U. Wilcken, *Abhandl. Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, XXVII (1909), pp. 802-803 et plus correctement, d'après ma copie, *Chrestomathie*, t. I, n. 14.

St. Witkowski, *Epistulae privatae graecae* (1906), nn. 21 et 42 = 2<sup>e</sup> éd. (1911), nn. 30 et 51, reproduit d'après Goodspeed et Spiegelberg les papyrus 10313 + 10328 + 30961 et 10248.

W. Crönert; *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 96-98, propose diverses corrections aux textes publiés par Goodspeed.

C. Wessely, *ibid.*, V (1905), p. 47, utilise les pap. 10491, 10492 et 10516 du Caire, qu'il cite d'après le catalogue de Grenfell.

G. Vitelli, *Rendiconto di sitologi* dans *Studi ital. di filol. class.*, XIII (1905), p. 52, publie le papyrus Fayûm towns 332, aujourd'hui au Musée du Caire [n. 10856].

U. Wilcken. *Chrestomathie*, t. I. *passim* republie divers papyrus du Caire ; Caire 10351 et 10371 [= Wilcken, n. 11 = Wessely, *Archiv* I, p. 59]; 10313 + 10328 + 30961 [= W., n. 50 = Goodspeed, n. 3 + Spiegelberg, *Dem. Pap.*, p. 199], 10274, 10277 et 10323 [= W., n. 224 = *Archiv* II, p. 82]; 10472 [= W., n. 240 = Preisigke, n. 8]; 10267 [= W., n. 253 = Goodspeed, n. 12]; 10271 [= W., n. 304 = *Archiv* II, p. 80]; 10250 [= W., n. 410 = *Archiv* II, p. 80]; 10486 [= W., n. 421 = Goodspeed, n. 11]; enfin un parchemin blemye [W., n. 7] publié jadis par Baillet, puis par Krall (*Denkschr. Akad. Wien*, 1898).

L'ostrakon 9522 du Caire (reçu de blé, 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.) est publié par Wilcken *apud Otto, Priester und Tempel*, II, p. 88, note 2, et de nouveau dans Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 261.

Paul Casanova, *Note sur des papyrus arabes du Musée égyptien* dans *Annales du service des antiquités*, IX (1908), pp. 193-203.

Textes divers provenant de Memphis, d'Oxyrhynchus et du Fayoum. Lettres et documents divers publiés et traduits.

## PAPYRUS ARAMÉENS

*Aramaic papyri discovered at Assuan*, edited by A. H. Sayce, with the assistance of A. E. Cowley, and with appendices by W. Spiegelberg and Seymour de Ricci (Londres, Moring, 1906. In-fol.), 79 pp. et 27 pl. (21 sh.)

Série précieuse de 10 papyrus judéo-araméens d'Éléphantine (9 au Musée du Caire et un à la Bodleienne d'Oxford) publiée aux frais de M. Robert Mond.

Ces importants documents remontant au <sup>v</sup>e siècle avant notre ère sortent un peu du cadre de ce *Bulletin* et je ne les cite que pour mémoire, en ajoutant une liste sommaire des travaux dont ils ont été postérieurement l'objet.

L'appendice que j'ai joint au volume décrit ci-dessus contient un petit corpus de tous les textes araméens d'Égypte connus à la fin de l'année 1905, avec leur traduction et leur bibliographie.

Travaux parus sur les *Aramaic papyri* :

Marquis de Vogüé, *Papyrus araméens d'Égypte*, dans *C. R. Acad. Inscr.*, 1906, pp. 499-508, cf. p. 495.

H. Pognon, *ibid.*, pp. 504-505.

Clermont-Ganneau, *Rev. crit.*, LXII (1906), pp. 344-354.

E. Revillout, *Les monnaies égypto-araméennes des papyrus d'Éléphantine*, dans *Rev. égyptologique*, XIII (1914), pp. 158-163.

Th. Nöldeke, *Die aramäischen Papyri von Assuan*, dans *Zeitschr. für Assyriologie*, XX (1907), pp. 130-150.

A. H. Sayce, *The Aramaic papyri of Elephantine, a rectification*, *ibid.*, XXII (1909), p. 210.

A. H. Sayce, *The Aramaic papyri of Assuan*, dans *The Athenaeum*, 15 juin 1907, p. 731 (cf. *ibid.*, 8 juin 1907, pp. 692-693).

M. Lidzbarski, *DLZ.*, XXVII (1906), col. 3205-3215 [important].

F. Schulthess, *Gött. gel. Anz.*, CLXIX (1907), pp. 181-199.

X..., *Frankfurter Zeitung*, 13 févr. 1907.

M. J. Lagrange, *Les papyrus araméens d'Éléphantine*, dans *Rev. bibl.*, IV (1907), pp. 258-271.

H. Carter, *Annales du Service des antiquités*, VI (1905), p. 129.

Isr. Levi, *La colonie juive d'Assouan au <sup>v</sup>e siècle avant l'ère chrétienne*, dans *Rev. ét. juives*, LIV (1907), pp. 35-44.

\*G. Freund, *Bemerkungen zu Papyrus G des Fundes von Assuan*, dans *Wiener Zeitschr. für die Kunde des Morg.*, XXI (1907), pp. 169-177.

S. A. Cook, *English hist. rev.*, XXII (1907), pp. 761-763.

G. A. Cooke, *Journ. theol. stud.*, VIII (1907), pp. 615-624.

E. Schürer, *Theol. Literaturzeitung*, XXXII (1907), col. 4-7.

E. Schürer, *Der jüdische Kalender nach den aramäischen Papyri von Assuan*, *ibid.*, col. 65-69.

F. E. Peiser, *Orientalistische Literaturzeitung*, X (1907), col. 622-627 et XI (1908), col. 24-26, 73-79.

F. Perles, *ibid.*, XI (1908), col. 26-28.

\*W. Staerk, *Die jüdisch-aramäischen Papyri von Assuan sprachlich und*



*sachlich erklärt* (Bonn, Marcus et Weber, 1907. In-8°, 39 pp. (1 mk.) [= *Kleine Texte*, fasc. 22-23] — CR. par Eb. Nestle, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 1150-1151. — Deuxième édition sous le titre : *Jüdisch-aramäische Papyri aus Elephantine sprachlich und sachlich erklärt* (1912), 38 pp.

W. Staerk, *Alle und neue aramäische Papyri* (Bonn, Marcus et Weber, 1912. In-8°, 73 pp. (2 nk) [= *Kleine Texte*, fasc. 94].

H. Pognon, *Chronologie des papyrus araméens d'Éléphantine*, dans *Journ. asiat.*, XVIII (1911), pp. 337-365.

Enfin il a bien fallu que quelqu'un déclarât faux ces admirables documents : ce quelqu'un a été M. Lazare Belleli « docteur en philologie de l'Institut d'études supérieures de Florence ». Je me borne à signaler le titre de son ouvrage et d'une brochure additionnelle : *An independent examination of the Assuan and Elephantine Aramaic papyri with eleven plates and two appendices* (Londres, Luzac, 1909. In-8°, 204 pp., XI pl. (10 fr.). — *Interprétations erronées et faux monuments...* (Casal Monferrat, Imprimerie Rossi et Lavagno, 1909. In-8°, 18 pp. et *Deuxième article*, 14 pp. — Cf. S. Krauss, *LZ.*, LXI (1910), col. 160-161 et 294; R. Smend, *Theol. Literaturzeitung*, XXXIV (1909), col. 628-629.

L'ostrakon araméen 35468 A du Musée du Caire est publié par A. H. Sayce, *An Aramaic ostrakon from Elephantine*, dans *Proc. Soc. Bibl. arch.*, XXXI (1909), pp. 154-155.

Le Musée du Caire a reçu un certain nombre de papyrus provenant des fouilles allemandes en Egypte, notamment des papyrus araméens (énumérés en tête du grand ouvrage de Sachau), 8 papyrus grecs d'Éléphantine, 9 documents d'Abousir-el-Malaq, et 4 papyrus littéraires. Le détail de ces lots est donné par W. Schubart, *Archiv*, V (1909), pp. 195-196.

Quelques papyrus attribués au Musée du Caire dans les répartitions de l'Égypte Exploration Fund sont énumérés par Grenfell et Hunt, *Oxyrhynchus papyri* V, pp. 315-319.

#### PAPYRUS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAIRE

P. Jouguet et P. Perdrizet, *Le papyrus Bouriant n° 1, un cahier d'écolier grec d'Égypte*, dans *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde*, VI (1905), pp. 148-161 et pl. (cf. W. Crönert, *ibid.*, p. 185).

Très curieux cahier sur papyrus (11 ff., iv<sup>e</sup> s. ap. J.-C), acquis jadis par feu Urbain Bouriant, et contenant des exercices d'écriture : on trouve d'abord des mots isolés, rangés d'après le nombre des syllabes et par ordre alphabétique, puis cinq sentences de Diogène, 24 gnomes monostiques (dont plusieurs paraissent nouvelles) et enfin les vers 1-13 du prologue de Babrius, ces derniers déjà publiés par Jouguet dans *Bull. des humanistes français*, XVIII (1898), pp. 279-280, cf. *Bull. de corr. hell.*, XXVIII, 1904, pp. 203 et 207.

Dans l'*explicit*, il faut lire ετυχως το [γρ]ψοντι (pour γρψοντι) et non το [ε]χοντι. — Cf. My, *Rev. crit.*, LXIV (1907), pp. 63-64.

G. Lefebvre, *Fragments grecs des Évangiles sur ostraka*, dans *Bull. Inst. fr. d'arch. or.*, IV (1905), pp. 1-15 et 3 pl.

Série d'ostraka achetés en Haute-Egypte par Bouriant et conservés à l'Institut

rançais du Caire. Ils contiennent en grec des passages des Évangiles (Matth., XXVII, 31-32; Marc, V, 40-41; IX, 3, 17, 18, 22, 29; XV, 21; Luc, XII, 15-16, XIII, 13-15; XXII, 40-71 [43-44 omis]; Jean, I, 1-9, 14-17; XVIII, 19-25; XIX, 15-17).

Cf. *Rev. bibl.*, III (1906), pp. 650-651 [corrections utiles]; \*A. Deissmann, *Die christliche Welt*, XX (1906), col. 19-21.

L. Barry, *Deux documents concernant l'archéologie chrétienne*, dans *Bull. de l'Inst. fr. d'arch. or.*, VI (1908), pp. 61-69.

Edition de deux fragments appartenant à la Mission du Caire : une amulette chrétienne sur papyrus et trois feuillets sur parchemin contenant une portion considérable d'un sermon sur la Cène ou d'un commentaire sur les Évangiles, non identifié par l'éditeur qui publie ce texte en majuscules et sans transcription.

U. Wilcken, *Chrestomathie*, I, n. 12, republie, d'après l'original, un papyrus ptolémaïque de Pathyris, publié autrefois par Jouguet (*Bull. de corr. hell.*, XXI, 1897, p. 141).

L. Mitteis, *Chrestomathie*, II, n. 96, republie d'après Collinet et Jouguet (*Archiv*, I, p. 298) le compte-rendu bilingue d'un procès devant le *Juridicus*.

Sur la planchette avec vers de l'Iliade (*Bull. de corr. hell.*, XXVIII, 1904, pp. 207-208), cf. F. Blass, *Archiv*, III, (1906), pp. 475-476.

#### PAPYRUS BEAUGÉ

Jean Maspero, *Les papyrus Beaugé*, dans *Bull. Inst. fr. d'arch. or.*, X (1912); pp. 131-157.

La collection Beaugé à Assiout renferme les quatre papyrus suivants, provenant, sauf le dernier, de Kom Ishgaou (VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) :

1. Règlement de comptes entre une femme et sa fille à Antinoou (2 autres exemplaires, Musée du Caire 67156 et 67157).

2. Pétition au duc de Thébaïde, fragment complétant le papyrus 67010 du Caire. Au verso, des vers de Dioskoros.

3. Contrat de prise en pension.

4. Lettre d'un fils à sa mère, papyrus d'Hermoupolis (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Notons que le n. 4 est reproduit en facs. par J. Maspero, *Catal. Mus. Caire, papyrus grecs*, II, pl. XXVII.

#### PAPYRUS DE LA BIBLIOTHÈQUE KHEDIVIALE

Grâce à M. B. Moritz, la Bibliothèque Khédiviale du Caire renferme une collection considérable de papyrus arabes dont la plupart attendent encore un éditeur. Un choix d'une douzaine de pièces a été publié en fac-similé, mais sans commentaires, par \*B. Moritz, *Arabic palaeography* (Le Caire et Leipzig, Hiersemann, 1905. In-fol.), pl. 100-106 et 112-116 (cf. H. Becker, *Papyri Schott-Reinhardt*, I, p. 5).

La portion grecque d'un de ces documents (707 ap. J.-C.) est reproduite d'après Moritz, par C. Wessely, *Studien zur Palaeogr.*, VIII (1908), p. 212, n. 1345.

Plusieurs des textes arabes sont étudiés par C. H. Becker, *Zeitschr. für Assyriologie*, XX (1907), pp. 94-104.

Beaucoup de ces papyrus byzantino-arabes débutent par des protocoles en grands caractères tellement stylisés qu'ils en sont à peu près indéchiffrables. Récemment J. von **Karabacek**, dans un compte-rendu du grand livre de Moritz, *Wiener Zeitschr. für die Kunde des Morg.*, XX (1906), pp. 131-148 et dans un mémoire spécial, *Die arabischen Papyrusprotokolle*, dans *Sitzungsber. Akad. Wien*, CLXI (1909), n. 1 (103 pp., 5 pl.), a cru y découvrir du latin et s'est efforcé ingénieusement de défendre le bien-fondé de ses lectures. Il a trouvé des contradicteurs avertis et tenaces en C. H. **Becker**, *Das lateinische in den arabischen Papyrusprotokollen*, dans *Zeitschr. für Assyriologie*, XXII (1909), pp. 166-193 et 3 pl., ainsi qu'en H. I. **Bell**, *Latin in protocols of the Arab period*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 143-155, cf. V (1911), p. 421; cf. encore P. Marc, *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1909), pp. 251-252.

C. H. **Becker**, *Neue arabische Papyri des Aphroditofundes*, dans *Der Islam*, II (1911), pp. 245-268.

Texte de 16 papyrus arabes d'Aphrodite, conservés à la Bibliothèque khédiviale du Caire, dont deux présentent des portions en grec; ces documents se rattachent aux dossiers si richement représentés au British Museum.

#### PAPYRUS CATTAOUI

J. **Nicole** et J. **Ilberg**, *Fragment d'un traité de chirurgie*, dans *Archiv*, IV (1908), pp. 269-283.

Papyrus du m<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de la collection Adolphe Cattaoui, au Caire; il contient une cinquantaine de lignes sur la guérison de certaines maladies des yeux par des incisions profondes.

Cf. J. Pagel, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 454-456; G. Helmreich, *DLZ.*, XXX (1909), col. 1082; E. Chassinat, *Note sur un papyrus chirurgical grec*, dans *Bull. Inst. fr. d'arch. or.*, VIII (1911), pp. 111-112 et pl.; \*Rodolfo del Castillo, *La oftalmologia en tiempo de los Griegos*, dans *Rivista de medicina y cirugia practicas* (Madrid, 1910) avec pl.

Léon **Barry**, *Un papyrus grec, pétition des fermiers de Soknopaïou Nésos au stratège*, dans *Bull. Inst. fr. d'arch. or.*, III (1903), pp. 187-202.

Texte et commentaire d'un important papyrus de la collection Adolphe Cattaoui au Caire (donné depuis par le propriétaire au Musée d'Alexandrie). C'est une pétition des fermiers de Soknopaïou Nésos au stratège, fort analogue à celle de Genève publié jadis par M. Nicole. Cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1905, p. 183; U. Wilcken, *Archiv*, III (1906), pp. 548-551 (corrections); G. Vitelli, *Mélanges Châtelain* (1910), pp. 291-292 (collation de l'original).

#### MONASTÈRE DE SAINT-MACAIRE

Un manuscrit de Dijon nous a conservé le récit des voyages (1779) d'un certain comte d'Antraigues, qui raconte avoir vu à Saint-Macaire un Polybe du m<sup>e</sup> siècle, un Diodore complet, un Hérodien du viii<sup>e</sup> siècle et un Pausanias du viii<sup>e</sup>, sans parler des *Hypotyposes* de Clément d'Alexandrie. G. Lumbroso a exhumé ce passage (*Bull. Soc. arch. Alex.*, XI, 1909, pp. 257-261) et l'a publié

avec une note de S. de Ricci, indiquant que cette liste mirobolante avait été empruntée par d'Antraigues au *Mercur de France* de janvier 1742, mémoire de Montfaucon sur les manuscrits grecs à rechercher dans le Levant avec un soin particulier. De ces désirs de Montfaucon à la réalité, il y a, hélas! un abîme.

## PAPYRUS DU SINAI

E. O. Winstedt, *Notes from Sinaitic papyri*, dans *Classical philology*, II (1907), pp. 201-207.

Publie, d'après sa propre copie de l'original, une utile collation des célèbres fragments juridiques gréco-latins du Sinaï; il signale dans la bibliothèque du monastère un codex chrétien sur papyrus (Homélie sur l'Εὐαγγελισμός, 25 mars) d'une vingtaine de feuillets (viii-viii<sup>e</sup> s.?) dont il donne un spécimen, qu'a restitué depuis P. Maas, *Byz. Zeitschr.*, XVI (1907), pp. 681-682.

## ÉTATS-UNIS

Les universités américaines ont souscrit généreusement aux fouilles d'Oxyrhynchus; aussi l'Egypt Exploration Fund leur a-t-il attribué un choix des papyrus découverts. [*REG.*, XVIII, pp. 381-382]. Une nouvelle liste de distribution (*Oxyrhynchus papyri*, V, pp. 315-319) indique comme établissements bénéficiaires : à Pittsburg, le Carnegie Institute; à New-York, la Pierpont Morgan Library, le General Theological Seminary, le Union Theological Seminary et la bibliothèque de Columbia University; à Chicago, le Haskell Oriental Museum et le Mc Cormick Theological Seminary; à Ithaca, la bibliothèque de Cornell University; à Cambridge (Mass.), le Semitic Museum de Harvard University; à South Hadley (Mass.), Mount Holyoke College; à Baltimore, la bibliothèque de Johns Hopkins University; à Ann Arbor, l'University of Michigan; à Philadelphie, le Museum of science and art de l'University of Pennsylvania; à Princeton, la bibliothèque de l'Université; à Washington, la Smithsonian Institution; à Poughkeepsie, la bibliothèque de Vassar College; à Cleveland, la Western Reserve University; à Newhaven, la bibliothèque de Yale; enfin la bibliothèque de Wellesley College (Mass.).

E. J. Goodspeed, *Greek ostraka in America*, dans *Amer. journ. philol.*, XXV (1904), pp. 45-58.

M. Goodspeed a pris la peine de rechercher les ostraka grecs d'Egypte existant aux Etats-Unis. Avant lui on n'en avait mentionné qu'un seul, signalé jadis par Sayce dans la collection du professeur W. W. Goodwin. Goodspeed nous en fait connaître deux dans sa propre collection, 17 chez le professeur H. W. Haynes, à Boston, 3 au Free Museum of Science and Art, à Philadelphie, et une dizaine dans le fonds Abbott, au Musée de la New York Historical Society; enfin il nous apprend que M. E. E. Ayer a rapporté d'Egypte environ deux cents ostraka grecs qu'il a donnés pour une moitié au Field Columbian Museum, de Chicago et, pour l'autre au Haskell Oriental Museum, de la même ville. Dans son article, M. Goodspeed publie respectivement 11 et 15 textes de ces deux derniers lots et 16 des ostraka de M. Haynes. Dix autres ostraka du Haskell Museum sont publiés par



E. J. Goodspeed, *Greek ostraka in the Haskell Museum*, dans *Amer. journ. arch.*, XI (1907), pp. 441-444.

#### PAPYRUS PIERPONT MORGAN

La riche bibliothèque formée par M. J. Pierpont Morgan, de New York, conservée et continuée par son fils, grâce à l'assistance vigilante de sa bibliothécaire Miss Greene, ne renferme d'autres papyrus que ceux de la collection Amherst, quelques documents d'Oxyrhynchus envoyés par l'Egypt Exploration Fund et un remarquable codex de l'*Iliade*, remontant au III<sup>e</sup> siècle et qui a été fort bien étudié par U. von Wilamowitz-Möllendorff et G. Plaumann, *Iliaspapyrus P. Morgan*, dans *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1912, pp. 4198-4219, pl. ix-x.

Le codex est remarquablement complet et contient, en 62 ll., les chants XI à XVI de l'*Iliade*. Le texte n'en a pas été publié, mais les éditeurs nous ont donné un choix des variantes les plus intéressantes.

#### PAPYRUS DE NEW-YORK

E. J. Goodspeed, *Greek documents in the museum of the New York Historical Society* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8), pp. 177-191. Publie trois planchettes avec exercices d'écoliers en vers iambiques (déjà édités autrefois par Froehner), quatre ostraka, enfin trois fragments de papyrus (292 ap. J.-C.) d'Hermoupolis, avec des déclarations pour le recensement. Tous ces documents proviennent de la collection Abbott et avaient été recueillis en Égypte vers 1840. Cf. U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), pp. 475-476 et *Chrestomathie*, I, n. 229.

#### PAPYRUS DE CHICAGO

E. J. Goodspeed, *The Harrison papyri*, dans *Class. philol.*, V (1910), pp. 320-322. Le prof. John G. Harrison, de Mercer University, Macon, Georgia, a acquis au Caire, en 1905, trois fragments de papyrus grecs qu'il a donnés depuis au Haskell Oriental Museum de Chicago. M. Goodspeed en publie le texte : le seul texte intéressant est le premier : pétition mutilée au préfet d'Égypte (env. 275 ap. J.-C.).

Quelques-uns des documents publiés par Goodspeed en 1902 (*Greek papyri from the Cairo Museum*, etc.) sont corrigés par W. Crönert, *Studien zur Palaeogr.*, IV (1905), pp. 98-99 [Goodsp. 48, 28, 29, 30].

#### PAPYRUS GOODSPEED

E. J. Goodspeed, *A group of Greek papyrus texts*, dans *Class. philol.*, I (1906), pp. 167-175. Texte de 12 papyrus conservés dans la collection de l'auteur :

- 1 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), *Iliade*, II, 4-20.
- 2 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Fin d'une déclaration analogue à B. G. V. 243 et Genève, 44 [réimprimé dans *Mitteis*, *Chrestomathie*, II, n. 217].
- 3 (143 ap. J.-C.). Dissolution d'une association.
- 4 (144 ap. J.-C.). Pétition au basilicogrammate.

5 (158 ap. J.-C.?). Pétition au stratège, nommant le préfet d'Égypte Sempronius Liberalis.

6-8 Reçus.

9 Lettre.

10 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Rapport des comarques au stratège.

11 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.?). Lettre du stratège à l'irénarque, aux comarques et aux κεραιλωταί πικτιών.

12 (env. 326 ap. J.-C.). Pétition mutilée au préfet.

Cf. U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), pp. 174-175.

E. J. Goodspeed, *Karanis accounts*, dans *Class. philol.*, III (1908), pp. 428-434.

Texte d'un papyrus en 7 col. du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., renfermant des comptes (coll. Goodspeed). — Cf. U. Wilcken, *Archiv*, V (1909), pp. 250-251.

\*E. J. Goodspeed, *Chicago literary papyri* (Chicago, University Press, 1908. In-8), 50 pp., 2 pl. (50 c.).

Je n'ai pas pu consulter ce recueil, que j'analyse d'après des comptes-rendus.

Il contient les sept textes suivants :

1. Isocrate, Πρὸς Νικοκλέζ, 9-11.

2. Hexamètres iambiques, déjà publiés *Journ. Hell. stud.*, XXIII (1903), pp. 237-247.

3. Le papyrus mathématique Ayer, déjà publié *Amer. journ. philol.*, XIX (1898), pp. 25-39.

4. Liste de recettes pharmaceutiques.

5-7. Fragments homériques.

CR. par Fr. W. Schmidt, *BPW.*, XXX (1910), col. 648-650; W. Crönert, *WKP.*, XXVI (1909), col. 173-174.

#### PAPYRUS DE TOLEDO

W. Spiegelberg, *Der Papyrus Libbey, ein ägyptischer Heiratsvertrag* (Strasbourg, Trübner, 1907. In-4), 12 pp., III pl. (4 mk.) [= *Schriften der Wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg*, t. I].

Remarquable papyrus démotique de l'an 1 de Khababascha, acquis à Louxor par E. D. Libbey et donné par lui au Musée de Toledo (Ohio).

CR. par Ad. Erman, *DLZ.*, XXVIII (1907), col. 2073-2074; G. Maspero, *Rev. crit.*, LXIV (1907), pp. 121-122; E. Andersson, *Sphinx*, XII (1909), pp. 139-140; A. Wiedemann, *Orientalistische Literaturzeitung*, X (1907), col. 439-441.

#### MANUSCRITS FREER

Au cours de l'hiver 1906-1907, le célèbre Ali de Gizeh offrait en vente à M. Grenfell et à quelques autres acheteurs de papyrus quatre manuscrits grecs sur parchemin d'une très haute antiquité : il en demandait un prix très élevé qui effraya les amateurs européens, mais qui n'arrêta pas un mécène américain, M. Charles L. Freer, de Detroit, Michigan [mort en 1920]. Celui-ci a donné en 1906 les manuscrits avec le reste de ses collections à la nation américaine et ils seront conservés au Musée Freer, Washington. En attendant, l'étude en a été entreprise par l'Université d'Ann Arbor. Voici le détail de ces quatre *codices* :

- I (108 ff.). Deutéronome et Josué.  
 II (90 ff.?). Psaumes (très endommagé).  
 III (184 ff.). Les quatre Évangiles.  
 IV (60 ff.?) Épîtres de S. Paul (très endommagé).

Le plus remarquable de ces quatre manuscrits est le troisième, qui renferme, au chapitre xvi de S. Marc, un passage additionnel *manquant dans tous nos manuscrits* et dont une mention de S. Jérôme nous avait seule conservé le souvenir très écourté.

Il est probable que ces volumes proviennent du *Deir-Amba-Shenoudah* ou Monastère Blanc, de Sohag.

L'édition intégrale en a été entreprise par M. Henry A. Sanders, qui s'est d'abord attaqué au ms. du Deutéronome et de Josué : *The Old Testament manuscripts in the Freer collection. Part I. The Washington manuscript of Deuteronomy and Joshua* by Henry A. Sanders (New York, Macmillan, 1910. In-4), vi-104 pp. et 3 pl. en phototypie [forme le t. VIII, 1<sup>re</sup> partie, des *University of Michigan Studies, Humanistic series*]. — CR. par J. H. Moulton, *Class. rev.*, XXV (1911), pp. 179-180; Eb. Nestle, *BPW.*, XXXII (1912), col. 198-200; É. Hautsch, *WKP.*, XXVIII (1911), col. 88-93; \*Sprengel, *Amer. journ. of theol.*, XV (1911), pp. 114-115; A. E. Brooke, *Journ. theol. stud.*, XIII (1912), pp. 458-460; P. Ubaldi, *Riv. di filol.*, XXXIX (1911), pp. 616-617; C. R. Gregory, *Theol. Literaturzeitung*, XXXVI (1911), col. 388-391; M. Löhr, *Orientalistische Literaturzeitung*, XIV (1911), col. 210-211; H. C. *Bull. bibl. du Musée belge*, XV (1911), pp. 372-373.

La deuxième partie de ce t. VIII sera formée par l'édition du ms. des Psaumes.

Une collation du troisième ms. de M. Freer a été publiée par M. Sanders : *The New Testament manuscripts in the Freer collection. Part I. The Washington manuscript of the Four Gospels* by Henry A. Sanders (New York, Macmillan, 1912. In-4), vii-247 pp. et V pl. en phototypie [forme le t. IX, 1<sup>re</sup> partie, des *University of Michigan Studies, Humanistic Series*].

La deuxième partie du t. IX des mêmes *Studies* sera consacrée au ms. des épîtres de saint Paul. Quant au t. X, il contiendra le texte des mss. coptes de la même série, édités par M. William H. Worrell, du séminaire théologique de Hartford.

De plus M. Sanders a publié le fac-similé intégral des mss. I et III :

*Fac-simile of the Washington manuscript of Deuteronomy and Joshua in the Freer collection* (Ann Arbor, 1910. In-4), x pp., 201 pl. 1 en phototypie.

*Fac-simile of the Washington manuscript of the Four Gospels in the Freer collection* (Ann Arbor, 1912. In-4), x pp., 372 pl. en phototypie et 2 pl. en couleurs.

Un specimen de chacun de ces mss. est donné dans *The New Palaeographical Society*, I (1903-1913), pl. 202 et 201.

Voici l'indication de quelques travaux sur les manuscrits Freer :

H. A. Sanders, *Greek manuscripts from Egypt in the possession of M. Charles L. Freer*, dans *Trans. Amer. philol. assoc.*, XXXVIII (1907), p. xxii (cf. \*le même, *Biblical World*, XXXI, 1908, pp. 138-142; \*E. J. Goodspeed, *ibid.*, pp. 218-226; \**The Independent*, 9 janvier 1908, pp. 107-108; \*E. J. Goodspeed, *ibid.*, 10 sept. 1908, pp. 596-601; \**Biblical World*, XXXII, 1909, pp. 343-344 et pl.).

H. A. Sanders, *New manuscripts of the Bible from Egypt*, dans *Amer. journ. arch.*, XII (1908), pp. 49-55 et pl. II-IV.

M., *Neuentdeckte griechische Bibelhandschriften*; dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* (1908). I, pp. 201-202.

E. J. Goodspeed, *Notes on the Freer Gospels*, dans *Amer. Journ. theol.*, XIII (1909), pp. 597-603.

Ad. Harnack, *Neues zum unechten Marcusschluss*, dans *Theol. Literaturzeitung*, XXXIII (1908), col. 167-170.

C. Schmidt, *Die neuen griechischen Bibelhandschriften*, *ibid.*, col. 359-360.

\*H. von Soden, *Die Christliche Welt*, XXII (1908), col. 482-486.

\*C. R. Gregory, *Theol. Literaturblatt*, XXIX (1908), col. 73-76.

C. R. Gregory, *Das Freer-Logion* (Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8), iv-66 pp. (2 mk.). — CR. par E. Nestle, *BPW.*, XXVIII (1908), col. 873-876.

H. A. Sanders, *Age and ancient home of the Biblical manuscripts in the Freer collection*, dans *Amer. journ. arch.*, XIII (1909), pp. 130-141 et pl. I-III.

E. J. Goodspeed, *Amer. journ. theol.*, XIII (1909), pp. 597-603.

\*H. B. Swete, *Zwei neue Evangelienfragmente herausgegeben und erklärt* (Bonn, Marcus et Weber, 1908. In-8), 15 pp. (40 pf.) [= *Kleine Texte*, fasc. 31]. — Cf. Eb. Nestle, *BPW.*, XXIX (1909), col. 835-837.

#### CANADA

##### PAPYRUS DE TORONTO

Le Museum of Victoria University, à Toronto (Canada) a de nouveau reçu quelques papyrus de l'Egypt Exploration Fund (liste dans *Oxyrhynchus papyri*, V, pp. 315-319).

##### PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Voici la liste des 144 périodiques dépouillés pour ce quatrième *Bulletin papyrologique*:

*Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1904-1912.

*American journal of archaeology*, 1904-1912.

*American journal of philology*, 1902-1912.

*American journal of theology*, 1902-1912.

*Analecta Bollandiana*, 1905-1912.

*Annales du Service des antiquités* [Égypte], 1901-1912.

*Anzeiger der Akademie der Wissenschaften zu Wien*, 1902-1912.

*Archiv für Papyrusforschung*, III, 336-V, 578.

*Archiv für Religionswissenschaft*, 1905-1912.

*Archiv für Stenographie*, 1905-1911.

*Atene e Roma*, 1904-1912.

*Athena*, 1904-1912.

*Athenaeum*, 1904-1912.

*Atti della Reale Accademia delle scienze di Torino*, 1902-1910.

*Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, 1905-1911.



- Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1904-1908, I.  
*Berichte über die Verhandlungen der Kgl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1904-1912.  
*Berliner philologische Wochenschrift [BPW]*, 1905-1912.  
*Bibliographie moderne*, 1905-1913.  
*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1902-1912.  
*Blätter für das Gymnasialschulwesen*, 1904-1912.  
*Bollettino di filologia classica*, 1904-1912/3.  
*Bulletin bibliographique du Musée belge*, 1905-1912.  
*Bulletin critique*, 1905-1908.  
*Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1911-1912.  
*Bulletin de correspondance hellénique*, 1904-1912.  
*Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, 1905-1912.  
*Bulletin de l'Institut égyptien*, 1904-1912.  
*Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, 1903-1912.  
*Bullettino de l'Istituto di diritto romano*, 1904-1912.  
*Bullettino di storia e di diritto*, XIV, 92, XVII, 316.  
*Byzantinische Zeitschrift*, 1905-1912.  
*Classical philology*, 1906-1912.  
*Classical quarterly*, 1907-1912.  
*Classical review*, 1905-1912.  
*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1905-1912  
*Denkschriften der K. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, 1906-1911.  
*Deutsche Literaturzeitung [DLZ]*, 1904-1912.  
*Egyetemes philologiai közlöny*, 1903-1911.  
*Egypt exploration fund, archaeological report*, 1904-1912.  
*English historical review*, 1904-1912.  
*Eos*, 1904-1909.  
*Eranos*, 1903-1913.  
*Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1905-1912.  
*Harvard studies in classical philology*, 1903-1912.  
*Hermathena*, 1903-1913.  
*Hermes*, 1905-1912.  
*Historische Zeitschrift*, 1905-1912  
*Der Islam*, 1910-1912.  
*Jahrbuch des archäologischen Institutes*, 1902-1912.  
*Jahresbericht [de Bursian]*, 1904-1912.  
*Jahresberichte des Philologischen Vereins*, 1904-1909.  
*Jahreshefte des österreichischen archäologischen Instituts*, 1904-1912.  
*Journal des savants*, 1905-1912.  
*Journal of Hellenic studies*, 1905-1912.  
*Journal of philology*, 1904-1913.  
*Journal of theological studies*, 1902-1912.  
*Klio*, 1904-1912.  
*Kritische Vierteljahresschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, 1905-1911.  
*Listy filologicke*, 1904-1912.

- Literarisches Zentralblatt*, [LZ], 1905-1912.  
*Mélanges d'archéologie et d'histoire* [Ecole française de Rome], 1905-1912.  
*Mnemosyne*, 1905-1912.  
*Musée belge*, 1905-1912.  
*Museum*, 1904-1912.  
*Nachrichten von der Kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1904-1912.  
*Neue Heidelberger Jahrbücher*, 1905-1913.  
*Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, 1904-1912.  
*Neue philologische Rundschau*, 1905-1908.  
*Nordisk Tidsskrift for Filologi*, 1906-1912.  
*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1904-1912.  
*Oriens christianus*, 1904-1912.  
*Orientalistische Literaturzeitung*, 1904-1912.  
*Oversigt over det Kongelige Danske Videnskabernes Selskabs Ferhandling*, 1902-1911.  
*Philologus*, 1904-1912.  
*Proceedings of the British Academy*, 1903-1910.  
*Proceedings of the Society of biblical archaeology*, 1904-1912.  
*Recueil de travaux [égyptologie et assyriologie]*, 1905-1912.  
*Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei*, 1902-1912.  
*Revue archéologique*, 1905-1912.  
*Revue biblique*, 1904-1912.  
*Revue critique*, 1904-1912.  
*Revue de l'histoire des religions*, 1904-1912.  
*Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1904-1912.  
*Revue de l'Orient chrétien*, 1904-1912.  
*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1904-1912.  
*Revue de philologie*, 1905-1912.  
*Revue des études anciennes*, 1905-1912.  
*Revue des études grecques*, 1905-1912.  
*Revue des études juives*, 1904-1912.  
*Revue égyptologique*, 1904-1912.  
*Revue sémitique*, 1904-1912.  
*Rheinisches Museum*, 1905-1912.  
*Rivista di filologia*, 1905-1912.  
*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1904-1912.  
*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Heidelberg*, 1910-1912.  
*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu München*, 1904-1912.  
*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Wien*, 1905-1911, t. 149-168  
*Sphinx*, 1903-1912 (VI-XVI).  
*Studi italiani di filologia classica*, 1905-1912.  
*Studi storici*, 1908-1911.  
*Theologische Literaturzeitung*, 1904-1912.  
*Transactions of the American philological association*, 1905-1912.  
*Wiener Studien*, 1904-1912.  
*Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, 1904-1912.

- Wochenschrift für klassische Philologie* [WKP], 1905-1912.  
*Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 1904-1912.  
*Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, 1905-1912.  
*Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1904-1912.  
*Zeitschrift für Assyriologie*, 1904-1910.  
*Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1903-1912.  
*Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1903-1912.  
*Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1903-1912.  
*Zurnal Ministerstva Narodnava Prosvetcheniia*, 1904-1912.

Je rappelle qu'un astérisque signale les renvois bibliographiques qu'il ne m'a pas été possible de vérifier moi-même.

1<sup>er</sup> août 1921.

SEYMOUR DE RICCI.

Bon à tirer donné le 12 juin 1922.

*Le rédacteur en chef*, LOUIS MÉRIDIER.

## SUR L'ÉPICLÉRAT

---

La question de l'épiclérat n'est pas précisément une question neuve (1). On ne saurait dire pourtant que ce soit une question élucidée : l'interprétation qu'on voit généralement donner d'une pratique si originale a quelque chose d'imprécis à la fois et d'étriqué, et laisse le sentiment de toute la disproportion qu'il peut y avoir entre une vue superficielle de sens commun et les éléments caractéristiques d'une réalité sociale très loin de nous. Il faudrait analyser avant d'interpréter : c'est ce que nous tâcherons de faire, pour notre compte. Nous n'allons pas pour cela recommencer tout un travail dont nous entendons, au contraire, profiter ; mais d'abord, il y a certains points qui peuvent prêter à discussion : nous les examinerons, la solution peut avoir son intérêt ; en outre, il convient de marquer, avec plus de précision et d'objectivité qu'on ne le fait, les divers éléments de l'institution. Nous pourrions alors nous demander ce que vaut l'interprétation courante, et puis nous essayerons d'y voir clair à notre tour.

(1) Travaux d'ensemble : Hafter, *die Erbtochter nach attischem Rechte*, 1887; Beauchet, *Hist. du droit privé de la répub. ath.*, 1897, t. I, pp. 398-487. Ce dernier ouvrage nous a été naturellement fort utile ; il serait presque superflu de le dire, si la critique que nous en avons faite parfois ne nous en faisait un devoir.



## I

Nous rappelons qu'on nomme épiclère la fille (1) d'un homme décédé sans postérité masculine ; cette fille doit épouser le plus proche parent de son père, et transmettre aux fils qui naîtront de cette union le patrimoine de leur aïeul. Cette institution nous est signalée dans un grand nombre de cités grecques : à Athènes d'abord ; mais aussi à Gortyne, à Sparte, à Thurium, à Théra, à Mytilène, chez les Phocidiens, dans la Chalcidique de Thrace — assez pour que nous puissions conclure à son caractère panhellénique (2). Pour l'analyser, il faut donc tenir compte des particularités qu'elle peut présenter ici ou là ; cependant, l'habitude où l'on est de mettre l'épiclérat athénien au centre, et de considérer les autres, à l'occasion, comme en fonction de celui-là, ne se justifie pas seulement par des nécessités pratiques ; certes, on parle surtout d'Athènes parce que nous sommes mieux renseignés sur Athènes ; mais il se trouve que l'institution y apparaît avec une physionomie plus arrêtée et avec un caractère d'obligation plus stricte qu'à Gortyne, par exemple, ou à Sparte. Il y a même là une première donnée dont l'analyse devra rendre compte ; il y a là surtout une suggestion de méthode, s'il est vrai que l'esprit d'une institution s'aperçoit mieux dans la forme la plus accusée de l'institution : le cas athénien est un « cas ostensif ».

Avant d'indiquer ou de rappeler les règles propres de l'épi-

(1) Une fois pour toutes, nous avertissons qu'il y a là une expression abrégée : s'il y a plusieurs filles, elles sont toutes également épiclères (Isée, VIII, 40 ; Suidas, s. v. *ἐπικλήρος* ; loi de Gortyne, col. VII, l. 17 sq., *I. J. G.*, I, p. 374 sq. ; cf. Beauchet, p. 411 sq.). L'observation a son intérêt : la seule présence d'une fille, dans les conditions requises, détermine automatiquement le droit d'un proche parent.

(2) En dehors d'Athènes, la loi de Gortyne est le texte le plus complet et le plus intéressant. Nous avons quelques indications sur l'épiclérat à Sparte : elles se réduisent, ou à peu près, à un texte d'Hérodote et un texte d'Aristote. Nous avons un mot de Diodore de Sicile sur la législation de Thurium. Et quelques inductions peuvent être tirées d'une inscription de Théra du III<sup>e</sup> siècle.

clérat, une question se pose dont la solution — ou les différentes solutions d'espèce — ont besoin d'être revisées : dans quels cas y a-t-il lieu à épiclérat? Nous ne considérerons pas tout le détail des solutions possibles : on l'a déjà fait (1), et, sur les points auxquels nous ne toucherons pas, nous admettons comme acquis les résultats de nos devanciers ; mais plusieurs situations doivent être envisagées, qui se trouveront avoir quelque rapport avec la fonction de l'épiclérat.

La première est peut-être celle qui fait le plus difficulté. Un individu meurt, laissant une fille ; mais son père lui survit : la fille est-elle épiclère ? Ce qui rend la question délicate, c'est que nous n'avons pas d'exemples concrets qui permettent une discussion directe. On a soutenu que la présence du grand-père paternel de la fille faisait obstacle à l'épiclérat (2) ; et, à l'appui de cette opinion, on a fourni un argument qui fait assez d'effet. Une loi bien connue, citée dans le second *Contre Stéphanos* (3), règle le droit de donner une fille en mariage ; elle accorde ce droit en première ligne au père, puis au frère consanguin, puis à l'aïeul paternel ; et elle continue en disant : « s'il n'existe aucun de ceux-là », et en distinguant le cas où la fille est épiclère et celui où elle ne l'est pas. Si donc le grand-père est vivant, il a le droit d'ἐγγυᾶν, de marier sa petite-fille — et il n'y a pas lieu au fonctionnement de l'épiclérat qui n'est prévu que dans l'hypothèse où la fille n'a ni père, ni frère consanguin, *ni aïeul paternel*. — Tel est l'argument, et il peut paraître décisif. En réalité, il implique deux postulats : 1° que l'exercice de la tutelle matrimoniale, de la part du grand-père, suppose nécessairement réalisées toutes les autres conditions

(1) Voir Beauchet, I, pp. 410-423.

(2) Hafter, p. 16 ; Beauchet, p. 415-6.

(3) [Dém.], XLVI, 18. Nous avons eu ailleurs à parler de cette loi, que nous considérons comme authentique (cf. Beauchet, I, p. 38), et dont la rédaction primitive nous paraît remonter à l'époque solonienne (*Rev. des Et. gr.*, XXX, p. 270, n. 1), mais que nous croyons avoir été l'objet d'une révision (*Ib.*, XXXI, p. 193).

de l'épiclérat : car il est clair que, s'il y a lieu à cette tutelle dans des cas où, par ailleurs, la fille ne saurait être qualifiée d'épiclère, la loi était bien obligée de mentionner le grand-père comme κύριος sans qu'il en faille conclure que sa seule présence fasse obstacle à l'épiclérat ; il y aurait alors, le grand-père étant vivant et le père décédé, deux espèces possibles : tantôt la fille est épiclère, et elle est épousée par le plus proche parent du défunt (1) ; tantôt elle ne l'est pas, et c'est le grand-père qui la donne en mariage — ce serait le cas visé par la loi ; — 2° que l'énumération des parents habiles à l'ἐγγύησις — père, frère et grand-père — est limitative : car, s'il y a d'autres parents qui puissent donner une fille en mariage, comme il est certain que leur seule présence ne fait pas obstacle, *ipso facto*, à l'épiclérat, l'argument que l'on tire de la mention du grand-père se trouve atteint. — Or ces deux postulats ne sauraient être admis.

D'abord, il n'est pas assuré que l'ordre où sont rangés les parents soit un ordre de hiérarchie, tel que le ministère de l'aïeul soit subordonné à l'absence du frère consanguin : il est remarquable que Platon, réglant dans les *Lois* le droit d'ἐγγύησις et instituant, lui, un ordre défini, place le grand-père en seconde ligne, les frères consanguins en troisième (2). Mais quand même la présence des frères ferait obstacle au droit de l'aïeul, encore est-il nécessaire que ces frères soient majeurs : mineurs, il faut bien qu'ils soient suppléés ; par qui le seront-ils, sinon par le grand-père, nommément désigné par la loi (3) ? Or, en pareil cas, il est évident que la fille n'est pas épiclère : mais ce n'est pas parce qu'elle a encore son grand-père, c'est

(1) Le grand-père étant exclu, cela va sans dire — exclu *a priori*, non pas en vertu de l'idée d'inceste, mais en vertu de l'organisation familiale que nous verrons plus loin.

(2) Platon, *Lois*, VI, 774 E : ἐγγύην δὲ εἶναι κυρίαν πατρός μὲν πρῶτον, δευτέραν πάππου, τρίτην δὲ ἀδελφῶν ὁμοπατρίων.

(3) On a dit qu'en pareil cas, les pouvoirs de κύριος étaient exercés par le tuteur des frères (Hruza, *Ehebegründ. nach attischem Rechte*, p. 58) par préférence même au grand-père paternel ; nous ne voyons pas que les textes invoqués (Isée, V, 10 ; Lys., *C. Diog.*) puissent fonder pareille opinion : au surplus, elle fournirait par ailleurs un argument contre M. Beauchet qui l'admet (II, p. 337).

parce qu'elle a des frères ; on ne peut donc tirer argument du texte de la loi pour conclure qu'une fille, dès lors que son aïeul paternel survit à son père, échappe nécessairement à l'épiclérat.

Quant au second postulat, il est directement contredit par les faits. Tel qu'il nous est parvenu, le texte de la loi est-il incomplet ? se borne-t-il à viser le *quod plerumque fit* ? Il est au moins curieux de constater que l'article des *Lois* de Platon, cité plus haut, et qui répond, à l'ordre près, au premier article de la loi athénienne, est suivi des mots *ἐὰν δὲ μηδεὶς ᾗ τούτων* ; or ces mots se retrouvent exactement dans le texte du *Contre Stéphanos* : mais Platon énumère alors, lui, les parents les plus éloignés qui, à défaut des premiers, sont appelés à donner la fille en mariage ; c'est bien ce qu'on attendrait aussi de la loi athénienne et si l'on ajoute que la suite de cette loi, sans être tout à fait énigmatique, est passablement obscure, on admettra comme fort probable une lacune du texte à cet endroit. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y a d'autres parents que les sus-mentionnés qui sont appelés à donner une fille en mariage par *ἐγγύησις*. Dans le discours XXXII de Lysias, nous voyons Diogiton marier la fille de Diodote dont il est à la fois l'oncle paternel et le grand-père maternel — c'est au premier de ces titres qu'il a qualité (1). Dans un discours d'Isée, nous voyons très nettement qu'une fille, non épiclère par hypothèse, serait mariée par des collatéraux (2). A l'argument qu'on pourrait tirer des mots de la loi *ἐὰν δὲ μηδεὶς ᾗ τούτων*, les textes permettent donc une réplique pertinente : d'autant que, dans la thèse que nous combattons, ces mots-là feront toujours difficulté puisque, d'après la lettre même de la loi, on s'attendrait à voir mentionner les collatéraux *κύριοι* d'une fille non épiclère ; or la loi n'en dit mot ; elle ne considère, sur la fin, qu'une hy-

(1) Cf. Beauchet, II, p. 338, n. 3. Il est vrai qu'il peut être ici question de tutelle testamentaire (cf. § 6) : en tout cas, il fallait bien que la fille, ses frères étant mineurs, fût mariée par qui de droit, et les deux titres de tuteur testamentaire et de tuteur légitime doivent se confondre ici dans la personne de Diogiton.

(2) Isée, VI, 51.



pothèse spéciale où n'est nullement compris le droit des parents éloignés (1).

Notons encore que l'énumération donnée par Platon des parents capables d'ἐγγυῶν est beaucoup plus longue que celle du *Contre Stéphanos* : elle s'étend aux ἐγγύτατα γένουσ, indéfiniment. Au surplus, il fallait bien qu'une fille non épicière pût être donnée en mariage, régulièrement et par qui de droit ; et il y a tout lieu de penser, étant donnés les exemples que nous venons de rappeler, étant donnée la constitution de la famille athénienne, étant donné enfin le caractère réaliste de la législation platonicienne, que les *Lois* ne font ici, dans l'ensemble, que rappeler les dispositions du droit d'Athènes (2). Parallèle à la loi du *Contre Stéphanos* (3), cet article de Platon confirme ce dont on pouvait, par ailleurs, s'aviser : c'est que ni l'une ni l'autre, pas plus la loi positive que la loi idéale, n'est une loi sur l'épiclérat ; d'épiclérat, Platon ne dit mot à cet endroit (4) ; la loi d'Athènes, elle, est amenée à s'en occuper, mais sans que nous puissions dire qu'elle en fixe, même indirectement, les conditions nécessaires et suffisantes. Lorsque Platon donne la liste de ceux qui peuvent exercer la tutelle matrimoniale, il est visible, d'après l'ordre qu'il y observe et d'après les parents qu'il y comprend, qu'on n'a pas le droit de raisonner comme suit : dès lors que ces parents existent, il n'y a jamais épiciérat. Pareillement avec la loi d'Athènes qui, si elle n'indique pas les mêmes parents, ne peut que les sous-entendre. D'un texte qui ne permet de faire aucune différence, *a priori*, entre la présence de l'aïeul

(1) C'est le cas où la fille a été confiée par le père à un tuteur : cf. *R. E. G.*, XXXI, p. 146 sq.

(2) Sur tel point particulier, comme le droit de la mère, Platon a pu s'écarter du droit positif — sinon de la coutume. Mais le tableau général correspond à celui que fourniraient la règle de dévolution successorale, l'adjudication de l'épiclère, la délation de la tutelle légitime ; et tout cela se tient plus ou moins.

(3) La loi de Platon et la loi d'Athènes, d'abord, sont des lois sur l'ἐγγύησις : τίς δὲ ἐγγυήσῃ, est-il dit d'une part : ἐγγύην εἶναι, de l'autre. Pour la refonte possible de la loi d'Athènes, cf. plus haut, p. 339, n. 3 : il nous paraît que la descendance légitime y était considérée aux deux points de vue d'où elle peut être dérivée, ce qui n'a rien à voir, au fond, avec la question qui nous occupe.

(4) Pour qu'il en soit question, il faudra attendre au livre XI.

et la présence d'un collatéral, nous n'avons rien à conclure quant à notre objet.

L'argument de la loi étant écarté, toutes les probabilités sont en faveur de la thèse contraire à celle que nous avons exposée ; car on peut dire que la preuve incombait à qui nie la possibilité de l'épiclérat en présence de l'aïeul paternel, dont les textes ne parlent jamais quand ils ont directement affaire à notre institution. D'abord, il est une question que soulève, mais ne résout pas la thèse négative : que deviennent les biens du père ? Nous admettons, naturellement, qu'il y a un *κληρος*, une succession, une maison du défunt séparée de celle de son père à lui : dans un régime de coutume, c'est la condition de l'épiclérat ; dans un régime législatif — à l'époque classique — la condition va de soi. dès lors que le défunt a fait souche de descendants. Nous savons qu'en droit athénien, *propres ne remontent* (1) : le père n'hérite pas de son fils. Si l'on admet que la fille, sans être épiclère, hérite, il y a là un cas tout à fait aberrant, et il est impossible — nous le verrons de plus en plus — de comprendre la différence qui serait faite entre deux filles héritières, toutes choses égales d'ailleurs et sur le seul fondement de la présence de l'aïeul qui ne fait rien au droit de succession : la loi qui règle la succession *ab intestat* (2) commence par les mots *ἐὰν μὲν παῖδας καταλίπη θηλείας, σὺν ταύτησιν...* ; en d'autres termes, l'héritage est recueilli en même temps que la fille et avec la fille, sans distinction : le *κληρος* entraîne l'*ἐπίκληρος*. Ajoutons, en nous plaçant toujours dans

(1) Nous empruntons ce brocard à l'ancien droit français où, à vrai dire, il a eu plusieurs sens successifs, mais où il a d'abord signifié que les biens d'un individu ne pouvaient aller qu'à ses descendants ou à des collatéraux (Viollet, *Hist. du droit civil français*<sup>3</sup>, p. 904 ; Brissaud, *Manuel d'hist. du droit privé*, p. 605 sq.). L'explication la plus plausible paraît être qu'un fils établi à part se trouvait avoir rompu le lien qui l'unissait à son père (Brissaud, p. 606). Il faudrait d'ailleurs tenir compte, pour l'explication d'une règle qui paraît encore embarrassante aux deux auteurs précités, de cette pratique de l'apportionnement qui a joué un rôle certain et dans le plus ancien droit français et dans le primitif droit grec. — Qu'en tout cas, elle soit aussi la règle chez les Athéniens, la chose est assurée : voir Beauchet, III, pp. 473 sqq.

(2) [Dém.], XLIII, 51.

l'hypothèse, que, si le grand-père meurt à son tour, fût-ce le lendemain, il n'est pas à présumer que la fille soit davantage épicière — et on ne l'admet pas non plus. — Si l'on suppose que c'est un autre parent qui hérite, cependant que la fille tomberait sous la tutelle de son aïeul et serait par lui donnée en mariage sans la succession paternelle, la solution est encore plus étrange, et que devient le droit de succession affirmé par la loi au bénéfice des filles sous la seule réserve du privilège masculin pour les héritiers du même rang ?

On soulève donc des difficultés insurmontables quand on croit devoir ajouter aux autres conditions de l'épiclérat celle du prédécès de l'aïeul. On les soulève gratuitement : nulle part cette condition n'est mentionnée. Sans doute, les lexicographes qui définissent la fille épicière peuvent avoir omis des éléments de la définition : mais celui-là s'imposerait de telle sorte qu'on ne peut guère s'expliquer le silence obstinément gardé à son sujet ; et ce n'est pas une réponse satisfaisante de dire (1) que « le droit de l'aïeul paternel ne devait s'exercer que très rarement, les fils survivant ordinairement à leur père » : car, en tout état de cause, mais dans les cités antiques surtout, le cas ne saurait être si rare que cela. — Enfin, il est un argument d'analogie que nous fournissent les *Lois* de Platon, et plus encore la loi de Gortyne. Platon, dans sa législation très complète, très détaillée, ne fait pas état du prédécès de l'aïeul paternel (2). La loi de Gortyne définit expressément comme patroïque, c'est-à-dire comme épicière, « la fille qui n'a plus ni père, ni frère issu du même père » (3). On admet qu'il faut sous-entendre : « ni neveux issus de ses frères » (4), ce qui est plausible, la descendance du frère représentant le frère et pou-

(1) Beauchet, p. 416.

(2) Platon, *Lois*, XI, 924 E.

(3) Col. VIII, l. 40-42. Il est remarquable que la loi se croie obligée de définir la patroïque (cf. Guiraud, *Propr. fonc. en Grèce*, p. 106) et qu'elle le fasse seulement sur la fin du chapitre consacré à la matière, ce qui indique comme un article additionnel.

(4) I. J. G., I, p. 470.

vant être englobée dans une formule qui avait le droit d'être elliptique ; mais faudra-t-il sous-entendre aussi : « ni grand-père paternel » ? Cela fera bien des sous-entendus pour une loi qui insiste plusieurs fois, et à l'occasion même de la patroque, sur le caractère strict de ses définitions ou dispositions (1) ; je ne vois pas du reste qu'on l'ait soutenu. Or le témoignage est de conséquence : l'esprit de la loi gortynienne, on en a souvent fait la remarque, va plutôt à limiter qu'à étendre l'épiclérat ; ce qu'elle représente ici, c'est quelque chose comme un droit commun.

Ce droit commun valait d'être marqué : entre le principe qui laisse fonctionner l'épiclérat en présence du grand-père paternel, et la règle que nous rappelions : *propres ne remontent*, il y a un étroit rapport ; d'une part, la succession consiste dans la dotation spéciale d'une *maison* que le fils a fondée en dehors de son père : elle va normalement aux descendants, elle peut retourner, par les collatéraux, à la grande famille — elle ne peut pas remonter aux ascendants ; d'autre part, la fille, installée dans l'héritage paternel, est sujette des mêmes droits et soumise aux mêmes obligations en tout état de cause, et en vertu de la même indépendance relative de la maison qu'elle représente. — Cette première vue va se préciser par l'examen des questions qu'il nous faut maintenant considérer.

Un individu meurt, laissant une fille et un fils ; le fils meurt à son tour, sans postérité : la fille, qui n'était pas épiclère au décès de son père, le devient-elle au décès de son frère ? Si le frère avait atteint sa majorité, nous ne savons pas ce qui se passait (2) ; mais pour le cas où il était encore mineur, nous

(1) Col. VIII, l. 10 ; l. 40 (αι εργαται).

(2) Personnellement, nous ne verrions aucune difficulté à étendre à un pareil cas la solution que nous admettons pour l'autre : les considérations générales de M. Beauchet (p. 421) nous paraissent à côté de la question ; les mêmes arguments se trouveront valoir pour les deux cas ; et un argument d'analogie, assez fort, pourrait être tiré du cas de la succession de Philoctémon que nous examinons plus loin.



avons un texte formel qu'on s'étonne qui soit écarté plutôt sommairement. Dans le 10<sup>e</sup> plaidoyer d'Isée, nous voyons qu'un certain Aristarque était mort en laissant une fille et un fils ; ce dernier étant mort à son tour avant d'avoir atteint sa majorité, la fille était alors devenue épiclère : à trois reprises, l'orateur l'affirme (1). Dira-t-on que c'est pour les besoins de la cause (2) ? Qu'on lise le discours : on verra que le plaideur n'avait nul besoin, pour établir son droit, de produire cette affirmation ; et si elle contredisait le droit existant, c'était courir un risque gratuit. On ajoute bien qu'il était de l'intérêt du plaideur de faire considérer la conduite des parents de la fille — qui l'avaient mariée sans égard à sa situation familiale — comme une violation de la loi sur les épiclères, comme une *κάκωσις* (3) : mais s'il est vrai qu'on peut greffer sur un procès de succession une *εἰσαγγελία κακώσεως* — c'est le cas, par exemple, dans une des phases de l'histoire de la succession de Hagnias, représentée par le discours XI d'Isée — ici justement ni l'état de cause n'implique rien de tel, ni le plaidoyer ne comporte même d'allusion expresse à la *κάκωσις* (4). — Ce qui a pu faire mettre en doute la véracité du client d'Isée, c'est qu'il paraissait étrange qu'une fille devint épiclère après avoir hérité de son frère, qu'elle fût, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'épiclère de son frère. Mais c'est que le fait est mal traduit : on ne peut pas précisément dire, en l'espèce, que la fille hérite de son frère ; si l'on tient à parler un langage moderne, on dira qu'elle devient seule héritière en vertu d'une espèce de droit d'accroissement, ou que son droit, virtuel tant que vivait le frère et

(1) Isée, X, 4 ; 5 ; 21.

(2) C'est l'opinion de M. Beauchet, p. 421 sq. Par ailleurs, on ajoute foi au texte : Hafter, p. 21 sq. ; Lécrivain, art. ΕΠΙΚΛΗΡΟΣ dans le *Dict. des Antiq.* ; Dareste-Haussoullier, trad. d'Isée, p. 183.

(3) Hruza, *o. l.*, p. 117, suivi par Beauchet.

(4) Il est seulement dit au § 5 : *πίσχει δεινότατα*. Aussi bien, l'auteur de la *κάκωσις* étant mort et l'action pénale ne passant pas aux héritiers, il ne servirait guère à l'orateur d'invoquer faussement un fait juridique qui eût pu être, jadis, le fondement d'une *εἰσαγγελία* : on ne voit pas que sa position en fût renforcée dans le présent.

suspendu par sa présence, s'affirme à son décès : la vérité est qu'elle en vient à représenter seule son père et sa maison (1); et c'est pourquoi il s'agit toujours, dans le procès en question, de la succession d'Aristarque — du père lui-même. — La donnée qu'il en faut retenir s'accorde à celle que nous avons obtenue plus haut.

Venons maintenant à une question qui n'a pas été soulevée, ou plutôt à une observation qu'on ne semble pas avoir faite : elle est assez voisine, au fond, des précédentes. On admet pour la loi de Gortyne, nous l'avons vu, que la descendance des frères est comprise dans la mention des frères : en d'autres termes, si un homme meurt laissant, en même temps qu'une fille, des petits-enfants issus d'un fils prédécédé, la fille n'est pas épiclère. Pareillement, on admet que, dans le droit d'Athènes, elle n'est pas épiclère. Encore une fois, cette solution est plausible, bien qu'on n'en ait pas, dans les textes, d'exemples concrets. Mais il est une situation particulière que les textes nous font connaître, et dont le règlement n'est pas celui qu'on pourrait déduire du principe. Le plaidoyer d'Isée *Sur la succession de Philoctémon* nous présente le cas suivant : un certain Euctémon a eu trois fils, auxquels il survit, et deux filles, dont une lui survit; l'un de ses fils, Philoctémon, a adopté par testament son neveu (fils de sa sœur prédécédée). Au décès d'Euctémon, la fille survivante est revendiquée comme épiclère : à ce moment, la validité de l'adoption faite par Philoctémon n'est pas encore contestée, et aussi bien une partie seulement de la succession est-elle réclamée en même temps que l'épiclère (2). On pourrait croire toutefois que cette revendication est sans fondement : mais le plaideur lui-même, le fils adoptif de Philoctémon, qui réclame une part dans la succession de son aïeul par représentation de son père, admet parfaitement que la fille laissée par Euctémon sera épiclère — il

(1) Isée, X, 4 : ἡ μήτηρ ἡ ἐμὴ ἐπὶ παντὶ τῷ οἴκῳ ἐπικληρὸς ἐγένετο.

(2) Isée, VI, 46.

insiste même sur la nécessité de la traiter comme telle (1). Voilà donc un cas d'espèce qui a son intérêt; réduit à ses termes abstraits, on peut l'exprimer comme suit : en présence de fils adoptifs d'un frère prédécédé — précisons qu'il s'agit ici d'une adoption testamentaire — la fille qui survit à son père et à ses frères est une fille épicière, d'ailleurs pour partie seulement de la succession. — Le fait, pour être curieux, ne laisse pas de se comprendre : si l'on peut admettre un droit exclusif par représentation au profit de fils par le sang ou même de fils adoptifs qui tiennent leur statut d'un acte entre vifs, des adoptés testamentaires (2) ne sauraient prétendre au même privilège; ou plutôt, car cette traduction qui insiste sur le droit subjectif a quelque chose de trop moderne, nous dirons qu'un Philoctémon, en réglant par un acte unilatéral de dernière volonté les destinées de la maison posthume qu'il a entendu fonder, ne saurait statuer que sur cette maison même : c'est pour partie seulement que, par cette procédure tout individuelle, il peut aspirer à continuer son père; pour une autre partie — pour la partie essentielle, pourrait-on dire, puisque l'οἶκος de Philoctémon, d'abord confondu dans celui de son père (3), s'en est en quelque sorte émancipé par les voies obliques du testament — le droit de l'épicléat subsiste et s'exerce.

Voilà les observations que l'épicléat nous paraissait appeler quant aux conditions qui lui donnent ouverture (4). Quant à

(1) Isée, VI, 51 : γνησίαν οὖσαν ὑφ' ἑμῶν ἐπιδικασθεῖσαν (c'est le terme propre pour désigner l'adjudication de l'épiclére) συνοικεῖν ὄτῳ ἂν ὑμῖν δοκῆι : par opposition à l'attitude des adversaires qui, leur cause gagnée, pourraient à leur gré marier cette fille ou la laisser vieillir dans le veuvage.

(2) Nous avons insisté ailleurs (*R. E. G.*, XXXIII, p. 126 sq.) sur les différences qui séparent de l'adoption entre-vifs l'adoption testamentaire; celle-ci étant d'ailleurs une institution dérivée et relativement récente, la situation que nous offre la succession d'Euctémon ne pouvait avoir lieu dans la pratique primitive : le règlement qui en est indiqué représente l'adaptation du droit nouveau à la pensée essentielle de l'épicléat.

(3) Isée, VI, 38.

(4) Pour la question de savoir si une fille qui a des enfants au moment du décès de son père peut être épicière, voir plus loin.

ses éléments, à ceux qui caractérisent l'institution comme telle, ce sont les suivants : l'obligation, pour la fille, d'épouser le plus proche parent du mort ; — le droit, pour ce plus proche parent, d'obtenir la fille et l'héritage (1) ; — la transmission des biens aux petits-fils du *de cuius*.

L'obligation qui pèse sur la fille est particulièrement stricte et rigoureuse. Elle se traduit surtout dans le fait bien connu qu'une fille mariée par son père et devenue épiclère par le décès de celui-ci est soumise à la revendication de l'ayant-droit qui peut alors faire rompre son mariage (2). Il faut noter toutefois que cette rigueur spéciale, hors d'Athènes, se trouve atténuée ou absente : à Gortyne, la fille patroïque antérieurement mariée peut divorcer — elle n'y est pas contrainte (3) ; à Sparte il est visible que le mariage de la fille conclu par son père sous la forme traditionnelle de l'ἐγγύησις fait obstacle à l'épiclérat (4). — A Athènes même, il faut tenir compte de l'innovation législative, au début du VI<sup>e</sup> siècle, et des tolérances coutumières, à l'époque classique. Solon, en permettant l'adoption d'héritier, donna liberté au père de se créer un fils qui devenait l'époux obligé de la fille : nous croyons avoir établi ailleurs qu'auparavant, le père ne pouvait pas modifier tout seul l'ordre coutumier de dévolution en vertu duquel la fille allait au plus proche parent (5) ; désormais, il put choisir son gendre, et la rigidité de l'institution en était quelque peu assouplie. — En outre, au IV<sup>e</sup> siècle, les idées traditionnelles apparaissent plus flottantes, la contrainte des anciennes croyances

(1) Nous pouvons nous exprimer ainsi dès maintenant : cette formule se justifiera dans la suite.

(2) Le cas se produisait fréquemment, nous dit Isée, III, 64.

(3) Col. VIII, l. 21 sqq. ; cf. *I. J. G.*, I, p. 473.

(4) Hérod., VI, 57 : δικάζειν δὲ μόνους τοὺς βασιλέας... πατρούχου τε παρθένου περὶ, ἐς τὸν ἰκνέεται ἔχειν, ἢ μὴ περὶ ὁ πατήρ αὐτὴν ἐγγύησῃ.

(5) La question est solidaire de celle de l'adoption d'héritier dont le principe ne nous paraît pas avoir été admis par le droit, même au bénéfice d'un proche, avant la législation solonienne. Cf. *R. E. G.*, XXXIII, p. 155. Pour l'obligation d'épouser la fille, qui reproduit en quelque sorte artificiellement, mais avec une fidélité voulue, la pensée même de l'épiclérat, voir Isée, III, 42 ; 68.



se tempère. Lorsque nous voyons le mari d'une fille qui pourrait être revendiquée comme épicière, céder au chantage d'un ayant-droit qui s'est pourvu de l'héritage, et renoncer à faire valoir le droit de sa femme à la succession paternelle pour ne pas faire rompre son mariage (1), certes nous constatons que l'épicléat est toujours en vigueur : mais d'abord, il ne fonctionne, dans le cas présent, que d'une façon incomplète et immorale, puisque l'esprit et la lettre de l'institution exigent qu'on n'ait pas les biens sans avoir la fille ; de plus, si le mari a songé à revendiquer pour sa femme la succession de son beau-père en échappant néanmoins à l'épicléat, c'est que la chose ne pouvait pas apparaître comme absolument contraire au droit, c'est que l'épicléat, n'étant plus entretenu par des croyances aussi vivaces, n'entraînait plus des obligations aussi impérieuses. Nous savons du reste qu'en fait, à l'époque classique, on passait quelquefois par-dessus ces obligations, et qu'une fille mariée par son père sous la forme de  $\epsilon\pi\iota\kappa\lambda\epsilon\rho\alpha\iota\sigma$  pouvait, sans changement d'état, hériter des biens paternels (2). — Une autre observation va dans le même sens. On admet que les enfants d'une fille unique, s'ils sont majeurs (3) au moment du décès de leur grand-père maternel, en héritent tout simplement : il n'y aurait alors pas lieu à épicière (4). Cette vérité veut quelque adoucissement : pareil état de choses n'est vraiment normal que dans l'espèce que nous fait connaître en effet le texte invoqué, le plaidoyer d'Isée sur la succession de Kiron ; dans ce cas, il y a une bonne raison pour que la fille ne soit pas épicière : c'est qu'elle est morte ; si elle était vivante, l'ora-

(1) Isée, X, 19.

(2) Tel paraît être le cas de la fille de Gylon mariée à Démosthène, le père de l'orateur ; tel est sûrement le cas du *Contre Spoudias* ([Dém., XLI, 3 et s.) ; et c'est par là que se laisse interpréter la fin de la loi citée dans le second *Contre Stéphanos*. Voir *R. E. G.*, XXXI, p. 492 sq.

(3) Pourquoi majeurs, on ne le dit pas : de fait, une différence de traitement entre les intéressés qui pourrait tenir à une différence d'âge à peu près nulle ne se conçoit pas très bien.

(4) Hafter, p. 26 ; Beauchet, p. 413.

teur dit formellement qu'elle pourrait être revendiquée (1). Seulement, dans la pratique, on entrevoit des tolérances : le plaideur du 10<sup>e</sup> discours d'Isée, dont le *de cujus* était le grand-père maternel, réclame — non pas pour lui d'ailleurs, mais pour sa mère — la succession : théoriquement, sa mère était épiclère, et les parents du défunt l'avaient même menacée auparavant de faire valoir leur droit ; mais ici, il est admis, implicitement, qu'elle échappera à l'épiclérat : des situations de fait, aussi bien que l'affaiblissement des croyances, pouvaient en effet justifier ce résultat devant les tribunaux.

Toutes ces remarques comportent un enseignement : c'est d'abord que l'épiclérat n'a pas trouvé partout un terrain aussi favorable : à Athènes, il nous apparaît avec le maximum de rigueur — autrement dit, avec le développement le plus achevé (2) ; c'est ensuite que, même à Athènes, il est une institution quelque peu instable. Il conviendra d'interpréter ce double fait, et nous pressentons déjà que nous devons l'interpréter en fonction de la constitution familiale : il reste que, pour comprendre l'épiclérat lui-même, il faut le considérer dans ce qu'on pourrait appeler son état pur, avec ces caractères d'obligation stricte qui, pour Athènes, sont en somme sous-entendus par les tolérances mêmes que nous venons d'indiquer.

(1) Isée, VIII, 31. Objectera-t-on qu'en disant « supposons ma mère vivante », l'orateur sous-entende que lui n'existerait pas ? On ne peut pas l'admettre, et puis que signifierait un argument fondé sur une supposition aussi arbitraire ? A vrai dire, on ne s'est pas avisé que la mère du demandeur était morte ; on n'en a pas moins raisonné à faux sur le cas d'espèce pour en tirer un argument qui ne vaut pas : car s'il était tel qu'on le présente, c'est la fille qui hériterait et non ses enfants, comme dans l'état de cause du plaidoyer *Sur la succession d'Aristarque*. — Il faut conclure que, dans la rigueur de l'institution, une fille déjà mariée peut devenir épiclère, qu'elle ait des enfants ou non. A Gortyne, la fille patroïque pouvait fort bien avoir déjà des enfants.

(2) Il est vrai qu'on pourrait dire — et on l'a dit (*I. J. G.*, I, p. 470) — que la loi de Gortyne représentait un adoucissement de l'épiclérat : ce n'est pas impossible, encore qu'après tout nous n'en sachions rien (cf. le droit successoral des filles, à l'occasion duquel on a pu raisonner en deux sens contraires). En tout cas, nous avons là une législation passablement archaïque, par son stade, sinon par sa date ; et il est fort douteux, nous en expliquerons la raison, que l'épiclérat ait jamais eu la même rigueur dans les cités doriennes qu'à Athènes.

Car l'exception confirme la règle; et il n'y aurait pas lieu d'insister plus longuement sur le devoir certain qui s'impose à la fille si ce n'était pour en préciser la nature ou, pour mieux dire, l'espèce. La fille héritière — ce n'est pas pour rien qu'elle est nommée dans les cités doriennes *patrôoque*. C'est un point sur lequel les plaideurs, ou les logographes, insistent (1). Ce droit est impliqué par la procédure : s'il y a une fille épicière, pourvue par là même de la succession paternelle, on recourt, pour faire établir cette qualité à l'encontre de qui la nie, à la *διαμαρτυρία* (2), c'est-à-dire à la vieille institution par quoi le groupe familial le plus concentré s'oppose à l'intrusion d'un étranger (3). Mais s'agit-il seulement d'un droit? Il s'agit plutôt encore d'un devoir : la qualité de successeur, chez la fille, est un attribut nécessaire; la fille est *heres sua*, et un *heres suus* ne peut pas renoncer (4). C'est comme telle que l'épicière est obligée : ce n'est pas en vertu d'une idée sentimentale ou pour des fins particulières; c'est parce qu'elle est attachée à la maison.

(1) Isée, X, 4 : καὶ οὕτω μὲν ἐξ ἀρχῆς ἅπαντα ταῦτα τῆς ἐμῆς μητρὸς ἐγένετο; cf. fragm. 23 Scheibe. — Dans le partage que prévoit la loi de Gortyne entre une patrôoque et un ayant-droit, la fille prend *la maison* et la moitié du reste (col. VIII, l. 1 sq.).

(2) La diamartyrie sert à faire reconnaître qu'il y a un héritier sien; son rapport avec l'épicléat est un peu confusément marqué dans Beauchet, p. 447 sq. : il y a un texte net dans Isée, III, 44. La fille est naturellement passive : c'est son droit, ou plutôt son attribut, que fait reconnaître un collatéral qui ne disposerait pas de la diamartyrie pour lui-même, mais qui l'emploie pour attester une situation familiale d'où résultent des obligations coutumières.

(3) Le caractère archaïque de cette procédure, complètement méconnu par Leisi, *Zeuge im Att. Recht*, p. 28 et s., ne peut faire doute; elle suppose qu'une intervention de proches, sous la forme d'une attestation solennelle, arrête net une revendication : en principe, la justice n'a qu'à enregistrer. Par suite, diamartyrie et saisine sont termes réciproques; la saisine de la fille épicière est spécialement protégée : en dehors de la *δίαιη ἐξουλήης*, qui est la voie de droit ordinaire, elle comporte comme moyen de défense l'*εἰσαγγελία κακώσεως ἐπικλήρων* : Isée, III, 62; cf. Beauchet, II, p. 289 sq.; Glotz, art. ΚΑΚΩΣΕΩΣ ΓΡΑΦΗ dans le *Dict. des Ant.*

(4) Pour le principe en matière de droit des obligations, voir Demisch, *Schuldenerfolge im att. Recht*, p. 44 sq.; mais il n'a été appliqué aux obligations que parce qu'il dérivait d'idées plus profondes.

Voyons maintenant l'autre face de l'institution, et le second acteur nécessaire. L'ayant droit ne nous apparaît pas tout d'abord avec les mêmes caractères que la fille. S'il veut de la fille, il l'épouse — au besoin, en divorçant lui-même — et il profite alors de la succession jusqu'à la majorité des fils issus de leur union. Sinon, il la laisse, ou encore il la cède à un autre — un autre parent ou même, dit-on (1), un étranger. Il semble, lui, entièrement libre : pareille succession est considérée du point de vue de la bonne affaire. — Cet aspect, qui peut être en effet celui de l'épiclérat à l'époque classique, répond-il à l'esprit essentiel et original de l'institution? *A priori*, c'est déjà bien douteux : cet empire des considérations pécuniaires, cette subordination des intérêts de la famille au bon plaisir et à la commodité d'un bénéficiaire, dénoncerait plutôt un état dégénéré de l'épiclérat, celui dont nous avons le témoignage par ailleurs. Mais nous pouvons apercevoir directement qu'en principe, il y a, pour celui qu'on appelle l'ayant droit, non pas seulement un droit, mais une obligation. A l'époque classique, c'est encore un devoir moral que d'épouser l'épiclère : un passage d'Andocide nous le montre fort nettement (2). C'est même une obligation juridique à l'égard d'une épiclère de la dernière classe, d'une *θησσα* (3); sans doute, dans ce cas, l'obligation est alternative, l'ayant droit ayant la faculté de marier l'épiclère en la dotant : mais cette espèce de rachat que permet la législation en vertu d'une idée plutôt moderne — il s'agit d'assurer le sort d'une fille pauvre —

(1) Beauchet, p. 436, suivant Hruza, *o. l.*, p. 92. Pour le coup, l'affirmation nous paraît excessive : il est vrai qu'on ne l'admet que pour le plus proche parent, en cas de déficience des autres ; même ainsi restreinte, elle est des plus douteuses : il faut que l'épiclérat s'exerce ; c'est une preuve supplémentaire de ce que nous verrons plus loin — l'obligation d'épouser pour le parent appelé.

(2) Un certain Epilykos, oncle d'Andocide, avait laissé deux filles « qui revenaient » à Andocide et à Léagros : l'orateur, étant allé trouver son cohéritier, lui dit que c'était le moment pour des hommes de cœur — le défunt était assez mal dans ses affaires — de témoigner de leurs sentiments de famille, *δεικνύναι τὰς οικειότητας ἀλλήλοις* : ἡμᾶς γὰρ οὐ δίκαιόν ἐστιν οὔτε χρήματα ἕτερα οὔτ' εὐτυχίαν ἀνδρὸς ἐτέρου ἐλέσθαι, ὥστε καταφρονῆσαι τῶν Ἐπιλύκου θυγατέρων (Andoc., I, 118-119).

(3) [Dém.], XLIII, 54.



témoigne indirectement du caractère obligatoire de l'institution, aussi bien à la charge du plus proche parent que de l'épiclère (1). La législation de Thurium comportait une disposition identique (2). Les lois de Charondas également : on nous dit que la faculté de rachat y fut supprimée dans la suite, et que l'obligation d'épouser la fille demeura pure et simple (3) ; peu nous importe l'exactitude historique, bien douteuse en fait, du renseignement : il atteste en tout cas une croyance très définie. C'est la même que nous retrouvons, et en des termes singulièrement accentués, dans un « prélude » des *Lois* de Platon (XI, 925 D sq.) relatif à l'épiclétrat : on souffrira parfois, y est-il dit, — l'homme aussi bien que la femme — des unions qu'impose le législateur : « qu'il ne nous échappe pas combien de pareilles lois sont dures, combien peut être pénible l'obligation qu'elles imposent au plus proche parent du mort d'épouser sa parente. . . » ; les réflexions se prolongent, car on sent bien que la matière est délicate, qu'il y a ici une espèce d'antinomie morale. Et Platon reste de son siècle, il admet un certain régime d'équité où la jurisprudence ferait sa part nécessaire, mais la part congrue, à l'individualisme. Or cette obligation dont Platon a le sentiment si vif à la fois et si nuancé, si sincère pour tout dire, ce n'est pas l'esprit de système qui la lui a fait inventer — tout au plus peut-on dire qu'il la lui a fait accentuer : c'est dans la conscience juridique de sa nation, la plus vigilante, il est vrai, et la plus sévère, qu'il l'a retrouvée.

Celui qui est soumis en principe à cette obligation, celui

(1) Le cas de la  $\theta\eta\sigma\sigma\alpha$  est instructif — et à retenir ; à la limite, l'épiclère peut n'avoir avec elle aucuns biens : elle n'en doit pas moins être épousée ; c'est donc le mariage qui est le plus important — un mariage d'un type particulier d'ailleurs, car on ne dit jamais de l'épiclère qu'elle est  $\epsilon\gamma\gamma\upsilon\eta\tau\acute{\eta}$  — et qui s'accomplit exactement en vertu d'un droit d'héritage (cf. Andoc., *l. l.*). Aussi bien, le terme de  $\theta\eta\sigma\sigma\alpha$  n'est pas une dénomination stricte qui exclurait celle d' $\epsilon\pi\acute{\iota}\kappa\lambda\eta\rho\varsigma$  en vertu du sens étymologique de ce dernier mot (cf. Beauchet, p. 409) : la rédaction même de la loi en témoigne ([Dém.], XLIII, 54 :  $\tau\omega\upsilon\varsigma \epsilon\pi\acute{\iota}\kappa\lambda\eta\rho\omega\upsilon\varsigma \upsilon\sigma\alpha\iota \theta\eta\tau\iota\kappa\acute{\omicron}\nu \tau\epsilon\lambda\omicron\upsilon\sigma\iota\nu$ ).

(2) Cf. Dareste, *Nouv. Etudes*, p. 21.

(3) Diod. Sic., XII, 15 ; 18, 3-4.

qu'on appelle l' « ayant droit », la coutume le détermine de façon très stricte, d'après les règles mêmes qui président à la succession. Notons tout de suite qu'elle le détermine relativement au défunt — (1) on verra plus tard l'intérêt de la remarque : c'est le plus proche parent du *de cuius* qui est appelé à hériter de lui. Mais qui dit héritier dit représentant désigné de la famille (2) : cela ne signifie pas, il est vrai, qu'il soit héritier nécessaire ; il n'est pas *suus* et, n'étant pas *suus*, il peut renoncer (nous ne savons pas, à vrai dire, si, pour l'épiclérat, cette tolérance appartient à la forme primitive et pure de l'institution) : encore ne peut-il renoncer qu'au bénéfice d'un autre parent, et même d'abord, nous semble-t-il, au bénéfice seulement du plus proche qui soit appelé à défaut de lui (3) : c'est ce que nous constatons dans un texte d'Andocide (4), c'est ce qui s'accorde avec l'esprit qui préside à la dévolution (5). Et il est probable que cette renonciation n'a pu commencer à se

(1) On a bien raison de le marquer (cf. Beauchet, p. 427, n. 1) : si, comme on l'ajoute, l'observation est surtout théorique, elle n'en est pas moins de nature à éclairer tout un côté de l'institution. Au surplus, c'est pour l'avoir méconnue qu'on est tombé dans une erreur que nous signalerons sur la détermination d'un ayant droit.

(2) Notons à ce propos que, dans la loi de Gortyne, l'administration des biens de la patroque impubère est attribuée collectivement aux oncles paternels dont l'aîné est l'ayant droit (col. VIII, l. 42 sq.). Cf. le rôle collectif des *καθεσται*, col. VIII, l. 8 sq.

(3) Ce plus proche étant souvent le fils de l'ayant droit — peut-être en vertu d'une certaine tolérance dont nous verrons la raison d'être — on s'explique les cas assez nombreux où l'appelé revendique l'épiclère pour son fils : il est obligé d'agir en personne (Andoc., I, 121; Isée, X, 5; Arist., *Polit.* V, 2, 3, 1304 a 8, etc).

(4) Andoc., I, 120-121; c'est la suite de l'histoire que nous avons vue : Andocide étant veuf de l'épiclère qu'il avait épousée, et Léagros ayant voulu passer la sienne à Callias, Andocide actionna Léagros : *εἰ μὲν σὺ βούλει ἐπιδικάζεσθαι, ἔχε τύχη ἄγαθὴ, εἰ δὲ μὴ, ἐγὼ ἐπιδικάζομαι.*

(5) La règle de dévolution détermine en effet un appelé qui est en quelque mesure un obligé (rappelons qu'en droit romain, les Sabiniens déclaraient nulle l'*in jure cessio hereditatis* faite par un héritier sien) : ce rôle de l'appelé en matière d'épiclérat, on l'aperçoit dans la loi de Gortyne (voir p. suiv. n. 2) et aussi dans le passage précité de Platon comme dans la loi sur l'épiclère *θησσα*. — Que du reste une renonciation de sa part, mais seulement au bénéfice d'un parent, puisse être compatible avec l'esprit de l'institution, c'est ce qui se comprend s'il est le représentant de la famille, des *καθεσται* de la loi de Gortyne.

faire qu'à la faveur d'une formalité analogue à celle qui fonctionne pour le lévirat hébraïque (1) et qu'on peut entrevoir encore à travers la loi de Gortyne (2).

Défini par la coutume comme appelé par la famille à un rôle obligatoire, tel nous apparaît donc, dans le principe de l'institution, l'époux désigné de la fille épiclère.

Reste le troisième élément : lorsque le fils issu de l'union entre l'ayant droit et la fille épiclère parvient à sa majorité, il recueille les biens de son aïeul maternel (3). Ceci bien connu, incontestable : nous nous bornerons à quelques remarques. D'abord, cette disposition ne nous est mentionnée que pour Athènes — et pour Athènes, elle nous est connue comme disposition législative : ce n'est certes pas une raison pour conclure que, dans les autres cités, elle n'était pas en vigueur, ni qu'avant le temps des orateurs ou du moins avant Solon, les Athéniens l'ignoraient ; mais nous n'avons pas le droit non plus de généraliser ni de remonter le cours des temps en vertu d'une induction qui, légitime ailleurs, ne le serait pas ici. — En second lieu, tous les petits-fils, s'il y en a plusieurs, arrivent à la succession de leur aïeul : il n'y a pas de privilège fondé sur le droit d'aînesse (4) ou garanti par l'accomplissement de cette adoption posthume dont nous parlerons plus loin et qui rattache directement l'un des petits-fils à son grand-père en qualité de continuateur attitré (5). — Du reste, cette vocation des petits-fils à la succession de leur aïeul maternel ne constitue pas un cas aberrant : en dehors de l'épiclérat, elle est normale : la différence, c'est qu'ici — en droit classique tout au moins, —

(1) Ou du moins pour une institution qui en est voisine : *Ruth*, IV. Nous n'avons pas à rappeler que le lévirat hébraïque a commencé par être strictement obligatoire.

(2) Il s'agit d'une formalité solennelle par quoi, si la patroque est consentante et que l'ayant droit résiste, les parents de la patroque vont en justice et le juge décide que le mariage aura lieu dans les deux mois (col. VII, l. 40-47).

(3) Loi citée dans [Dém.], XLVI, 20 Cf. *Isée*, VIII, 31 ; fr. 25, etc.

(4) *Beauchet*, p. 470 sq.

(5) *Id.*, p. 467 sqq.

les petits-fils, pour hériter, n'attendent pas la mort de leur mère ni ne sont appelés par représentation. Nous verrons ailleurs, mais il est bon de le noter tout de suite, que ce droit suspendu n'est pas spécialement protégé en face de l'administration de l'ayant droit. — Il reste que la mère de ces appelés est considérée comme dépositaire et que c'est à titre provisoire, dans l'attente d'une vraie descendance, que les biens sont possédés par l'épiclère et administrés par son mari (1). En d'autres termes, étant données les idées antiques relatives à la succession, le petit-fils est, dans l'épiclérat, le continuateur authentique et désigné de son aïeul, le successeur aux *sacra*. Il ne faudrait pas prétendre pour cela que le service de ces *sacra* subit une éclipse momentanée (2) qui, en tout état de cause, serait hautement invraisemblable : rien ne dit qu'on ait considéré la fille comme inapte dans tous les cas, et pour raison de sexe, à l'exercice du culte domestique (3); et il y a tout lieu de penser que l'ayant droit est là pour l'assister ou pour la suppléer : il est le plus proche parent du défunt et, à défaut de de l'épiclère, il en serait, au sens religieux, le continuateur obligé.

Ne méconnaissons pas l'importance de ce troisième élément : ne l'exagérons pas non plus.

(1) Le droit des petits-fils est affirmé d'une façon particulièrement nette dans Isée, VIII, 31 et X, 12) — mais d'une façon un peu trop unilatérale : l'expression du fr. 23 (τὰ δὲ χρήματα τέως μὲν τῆς ἐπικλήρου) paraît d'une plus grande exactitude juridique.

(2) Cf. Beauchet, p. 401 : « les sacrifices aux dieux domestiques, momentanément interrompus, reprennent leur cours » (au moment de la transmission des biens au petit-fils). D'ailleurs, voir le même, p. 461-2.

(3) C'est une idée un peu arbitraire que Fustel de Coulanges a mise à la base de sa construction, et d'où il a déduit à tort que, dans l'ancien droit, la fille était nécessairement exclue de la succession. Encore une fois, la fille peut hériter — doit même hériter en certains cas ; et quant à l'infériorité religieuse, *propter rationem sexus*, on ne saurait l'admettre comme absolue : qu'on se rappelle les oblations commandées par Clytemnestre à Electre chez les tragiques. Plus pertinent encore est l'exemple des Νεμέσεις, sacrifice offert par la fille du mort (Dém., XLI, 1; cf. Rohde, *Psyche*, I, p. 246, n. 1).



## II

Tels sont les traits essentiels de l'institution. Comment la comprendre ?

L'interprétation qu'on en donne couramment soulève des problèmes plutôt qu'elle n'en résout ; en la serrant de près, nous allons voir à quoi, de démarche en démarche, elle aboutit. On commence par invoquer le besoin individuel — attribut de la nature humaine ou particularité des anciens peuples « d'origine aryenne » — de laisser une postérité mâle, capable d'assurer le service des *sacra* domestiques et le repos des mânes des ancêtres. L'idée de l'épiclérat s'offrirait spontanément comme celle d'un moyen pour la réalisation de cette fin. — A ce compte, on devrait rencontrer l'épiclérat, ou de ses équivalents certains, en bien des sociétés. Loin de là : on reconnaît qu'il est une originalité des sociétés grecques. Il vaut la peine, il est vrai, de considérer les pratiques qui, ailleurs, ont quelque rapport avec lui. On en a signalé dans l'Inde et chez les Hébreux (1). On aurait pu en signaler aussi — et les exemples paraîtraient même parfois plus pertinents — chez les anciens Irlandais, chez les Ossètes, en Chine, au Japon, chez les Arabes. Jadis, une énumération aussi bigarrée d'analogies plus ou moins exactes aurait paru édifiante : aujourd'hui, il y faut regarder de plus près. Le Manava-dharma-çâstra — qui ne fait que continuer la tradition des Sâtrâs — assimile au vrai fils (*aurasa*) l'enfant mâle d'une fille qui a été donnée en mariage par un homme qui n'a pas de fils, sous la condition que cet enfant mâle sera considéré comme sien et accomplira en son honneur la cérémonie funèbre (1).

(1) Beauchet, p. 399 ; cf. *I. J. G.*, I, p. 469.

(2) *Man.*, IX, 127 sq. ; cf. III, 11 ; Dareste, *Etudes d'hist. du dr.*, p. 74 ; Jolly, *Recht und Sitte*, p. 72 sq. Bien qu'on observe encore aujourd'hui des survivances de cette institution (cf. Jolly, p. 73), il est visible qu'elle a rencontré une certaine résistance du principe agnatique ; dans *Manu* même, il ne semble pas qu'elle soit pleinement ou franchement admise.

— Ainsi, tout dépend de l'initiative du père, et le mari de la fille n'est pas un parent. — Chez les Hébreux, le droit de succession de la fille, tel qu'il apparaît à partir d'un certain moment, est fondé sur la nécessité de continuer le « nom du père » et corrigé par l'obligation, pour la fille, d'épouser un homme de sa tribu (1). La seconde règle nous est au moins donnée comme postérieure à la première, et le cercle d'endogamie est très large — beaucoup plus large que, par exemple, celui du lévirat ou celui de l'institution voisine qui est rapportée au livre de Ruth. Toutefois, la ressemblance est plus grande avec l'épiclérat que dans le cas précédent; et il est bon d'ajouter que le mariage avec la fille du frère prédécédé est expressément relaté dans un passage de la *Genèse* où il semble qu'on ait l'écho d'une tradition plus ancienne et le souvenir d'une pratique normale (2). — Chez les anciens Irlandais, encore que la parenté soit régulièrement agnatique, le père privé de postérité mâle peut, en donnant sa fille en mariage, se réserver l'enfant à naître; le fils de la fille devient juridiquement le fils de son grand-père et son successeur légal (3): institution tout à fait semblable à celle du *putrikâputra* de l'Inde. — Chez les Ossètes, l'homme qui n'a pas de fils peut adopter le fils de son gendre qui habite dans le même feu (4): cas voisin du précédent, mais la pratique apparaît marquée d'un caractère plus individualiste, avec cet élément de l'adoption qui se retrouve d'ailleurs dans l'Inde où il semble indiquer une certaine dégénérescence de l'institution (5); c'est d'ailleurs une indication intéressante que celle de la co-

(1) *Nombres*, XXVII, 3; 8; XXXVI, 3; 6-10.

(2) *Genèse*, XI, 27-29: Abraham et Nachor ont épousé chacun une fille de leur frère Aran, mort avant son père; ajoutons d'ailleurs — mais la tradition n'est-elle pas brouillée? — qu'Aran avait d'autre part un fils qui lui survit.

(3) D'Arbois de Jubainville, *La famille celtique*, p. 72 sq.

(4) Cette adoption a lieu du consentement de la famille: Kovalewsky, *Cout. contemp. et loi anc.*, p. 204 sq.

(5) *Man.*, III, 41; il n'est pas parlé de cette adoption dans le principal passage relatif au *putrikâputra*. Cf. p. 358, n. 2.

habitation dans le même feu du beau-père et du gendre (1) : l'existence d'une *joint-family* non agnatique, mais qui peut comprendre des *adfinés* et, à plus forte raison, des parents *per feminas*, pourrait bien conditionner au moins le développement d'une pensée analogue à celle qui préside à l'épiclérat. — En Chine, le fils peut être engagé dès les rites du mariage à laisser ses fils dans la famille de sa femme, quand le père de celle-ci n'a point de fils (2) : il n'est naturellement pas question que le mari de la fille appartienne à la famille du père, dans une société où la règle d'exogamie est particulièrement rigoureuse. Il convient de signaler aussi l'existence d'une institution qui est comme l'inverse de l'épiclérat : lorsqu'un homme n'a pas de fils, son neveu peut être appelé par lui à lui donner des descendants ; il est autorisé à tenir deux ménages, les enfants de l'une des deux femmes devenant les fils de son oncle (3). — Au Japon, nous voyons que le gendre peut être adopté, ses fils restant dans la famille de leur grand-père maternel auquel ils sont rattachés par une institution d'héritier expresse ou par une adoption posthume (4). — Chez les Arabes avant l'Islam, la règle d'exogamie qui règne dans le clan utérin a sa contre-partie dans le principe d'endogamie qui prévaut parfois à l'intérieur de la parenté agnatique : le mariage avec la fille de l'oncle paternel est conforme à la coutume, et le cousin possède, vis-à-vis de la cousine agnatique, un droit de mariage privilégié (5). Les mêmes usages se retrouvent de nos jours dans les tribus bédouines (6).

Ainsi, nous retrouvons tantôt un des éléments de l'épiclérat,

(1) Les Ossètes connaissent la parenté cognatique (Kovalewsky, p. 211 ; cf. p. 218).

(2) Van Ossenbruggen in *Indische Gids*, 1904, p. 701 ; voir *Année Sociol.*, IX, p. 374.

(3) Dareste, *Nouv. Ét.*, p. 296-297.

(4) Cf. *Année Sociol.*, VIII, p. 410, d'après Tsugaru, *die Lehre von der japanischen Adoption*.

(5) R. Smith, *Kinship in early Arab.*, p. 82, 138, 164.

(6) Kohler, in *Ztschr. f. vergl. Rechtswiss.*, VIII, p. 249, 257.

tantôt un autre ; parfois, l'institution y est en quelque sorte scindée — c'est le cas en Chine. Et telle des comparaisons qui sont ainsi fournies peut être suggestive ; mais ne nous hâtons pas de donner la formule générale de tous les cas : remarquons d'abord que, de ces analogies, un certain nombre sont assez lointaines ; remarquons en outre que, nulle part ailleurs qu'en Grèce, on n'observe l'institution sous la forme spécifique qu'elle y présente. C'est donc que celle-ci doit trouver son explication en elle-même, et dans les particularités d'une structure sociale. Nous ne disons pas cela pour écarter la considération des causes générales qui, seules, peuvent être intelligibles et explicatives : mais les causes générales se trouvent jouer dans des conditions définies qui, souvent, les font mieux apercevoir, et qui, dans tel cas singulier, se révèlent plus instructives que dans une « revue à vol d'oiseau ». Loin que les analogies éclairent d'abord le cas singulier, c'est parfois de celui-ci, parce qu'il est le cas extrême, que les faits analogues peuvent recevoir quelque lumière.

Une interprétation plus ou moins *a priori* ne saurait rendre en l'espèce : l'exemple typique de Rome, qui connaît autant, qu'autre société les *sacra* patrimoniaux et ne connaît rien qui approche de l'épiclérat, même de loin, est assez probant. Ainsi, la psychologie qu'on suppose à l'épiclérat est en défaut : il y a une disproportion évidente entre le principe extrêmement large qu'on met à la base et l'aire si restreinte où l'institution fonctionne. — Serrons les choses de plus près. Il est clair, déjà, que la préoccupation, chez l'individu, de se prolonger, ne saurait être regardée comme individuelle : d'abord, il s'agit beaucoup moins de lui que de sa maison — et sa maison, quand même il l'aurait fondée, déborde sa personnalité, sans compter que les mânes de ses ancêtres, on le dit bien, réclament le service. En outre, il n'a pas le droit de se dérober, et le besoin, puisque besoin il y a, est ici obligatoire : la satisfaction en est imposée par la coutume, par la société. De plus, elle est imposée avec des modalités particulières, qui caractérisent l'ins-



titution comme telle, et qui en font toute autre chose, en fin de compte, qu'un moyen conçu en vue d'une fin : d'autres moyens, en effet, seraient concevables et, chez les Athéniens au moins, ils ne sont pas possibles. Il est vrai qu'on admet parfois qu'ont pu fonctionner côte à côte, dès avant Solon, l'institution d'héritier — en l'espèce, l'adoption du gendre — et l'épiclérat : mais alors, c'est la rigueur de l'épiclérat qui ne s'explique point si, de toute antiquité, et dans la cité même où elle s'accuse le plus, elle a été subordonnée à l'accident ou à la négligence. En fait, la contrainte de l'institution nous est apparue autrement forte ; il y a même ceci de caractéristique que l'initiative de l'individu, là où elle devient possible, peut se trouver immédiatement limitée par elle : à Athènes, le père d'une fille qui se donne un fils adoptif en fait un époux obligé de cette fille ; d'autre part, on peut, à l'époque classique du moins, adopter une fille : mais cette fille devient alors épicière (1). — Il faut que la fille épouse un parent de son père, et non pas un parent quelconque, mais celui que détermine la coutume. On est amené ainsi, dans l'interprétation courante, à tenir compte d'un autre élément qui, de fait, s'impose, et à compléter la formule en disant que le défunt ne peut se continuer que dans la personne de petits-fils qui soient *de son sang*. Mais, plus précise et plus complexe, l'interprétation reste dans la voie où l'avait d'abord engagée une conception hâtive de sens commun : le principe essentiel et comme moteur de l'institution serait bien le besoin d'assurer au défunt — et, pour le défunt, de s'assurer à lui-même — une vraie postérité.

Or nous ne songeons pas à dénier toute signification à l'idée d'une postérité nécessaire : mais il s'agit de savoir si ce facteur est mis à sa place. Comprendre comme on le fait l'institution de l'épiclérat, c'est s'obliger à donner la prépondérance au dernier des éléments que nous fournissait l'analyse : les faits sont-ils d'accord avec cette manière de voir ?

(1) Beauchet, II, p. 45 ; cf. I, p. 410.

Une chose qui doit frapper tout de suite, c'est que l'institution n'était pas précisément faite pour apparier les époux. Le premier qui soit appelé des ayants droit appartient à la génération du défunt (1) : c'est son frère consanguin ; ce peut être son aîné ; en tout cas, s'il y a plusieurs frères, ce sera le plus âgé (2) ; et c'est seulement au défaut d'oncles de l'épiclère que l'épiclère épousera un cousin, un parent de sa génération. Si la parentèle du père du défunt ne fournit pas d'ayants droit, on remonte à la parentèle de son aïeul : c'est le grand-oncle de l'épiclère qui est appelé à l'épouser, et c'est encore à défaut de la génération la plus ancienne que s'ouvre la vocation de la plus récente. Somme toute, quand même on admettrait — et, pour notre part, nous y sommes disposé (3) — la possibilité d'arrangements et de tolérances, il reste que l'institution elle-même, avec la règle de succession qui la caractérise, n'est pas faite pour le but qu'on lui assigne. Dans la réalité, nous savons qu'elle commandait souvent des unions disproportionnées : et lorsque Solon, devant le scandale de mariages où la vieillesse de l'époux interdisait l'espoir même d'une postérité, porta la fameuse loi qui permettait à l'épiclère le divorce et un second mariage avec un autre parent de son choix (4), il est difficile de dire qu'il ne faisait que ramener l'épiclérat à son principe : ce principe n'aurait donc été découvert qu'après coup ; de fait, sans compter que la réforme n'était pas précisément radicale et ne donnait pas à la préoccupation de la descendance tout ce qu'on attendrait (5), c'était en tout cas une réforme, une correction de l'institution coutumière destinée à l'accorder aux idées nou-

(1) La règle de dévolution n'est pas exposée avec exactitude par Beauchet (p. 428 sq.) : c'est évidemment la même que pour la succession *ab intestat* en l'absence de descendants, d'après la loi [Dém.], XLIII, 51.

(2) C'est du moins la règle formulée par la loi de Gortyne (col. VII, l. 15 sq.), et elle apparaît comme une conséquence naturelle du système.

(3) Dans un régime de coutume où d'ailleurs les arrangements seraient subordonnés au consentement de la famille (cf. *R. E. G.*, XXXIII, p. 158).

(4) Plut., *Solon*, 20. Cf. Dareste, *Nouv. Et.*, p. 31 sqq.

(5) Elle prévoit le cas d'impuissance, mais non pas le cas de stérilité.

velles — l'institution même reposant évidemment sur d'autres principes.

Aussi bien, l'analyse de l'épiclérat ne permet-elle pas, il s'en faut, de conclure à la prépondérance du dernier élément : tout ce qu'on doit reconnaître, c'est que celui-ci est une pièce nécessaire — encore est-il douteux qu'il l'ait été au même degré dans l'épiclérat en pleine vigueur que dans l'épiclérat réglementé par la législation. Sans doute, les petits-fils héritent des biens de leur grand-père maternel dès l'époque de leur majorité : on peut dire, en un sens, que ces biens sont grevés de substitution à leur profit ; et comme il n'y a pas d'*hereditas sine sacris*, du même coup, et par une vocation prédestinée, ces petits-fils sont promus continuateurs de leur aïeul. Mais d'abord, une succession analogue peut avoir lieu, nous l'avons dit, en dehors de l'épiclérat : le petit-fils par la mère succède normalement à son grand-père en l'absence de descendants *per masculos* (1). Il y a même là comme une expérience cruciale qui permet de mesurer l'importance de l'élément auquel nous avons affaire : supposons qu'un homme ait une fille, mariée d'ailleurs, et à qui il survit ; à son décès, les fils de sa fille héritent de plein droit ; mais supposons que leur mère soit encore vivante — elle devient épiclère : il faudra, pour que l'aïeul ait une postérité capable, que l'ayant droit lui en donne une, posthume. Or ce n'est pas comme étant d'une descendance utérine que les petits-fils, dans le second cas, seraient entachés d'une infériorité originelle puisque, dans le premier, toutes choses égales d'ailleurs et à la seule réserve du prédécès de leur mère, ils hériteraient de leur aïeul et le continueraient : mais c'est qu'alors s'ouvre le droit du plus proche parent, considéré comme nécessaire ; c'est donc que cette nécessité est plus importante que celle de la descendance pour elle-même, à quoi satisfont les petits-fils déjà existants et qui n'en voient pas moins s'exercer à leur encontre le droit de l'épiclérat. — De plus, il est remar-

(1) Cf. Isée, VIII, 33 sq.

quable que le fils de l'épiclère, le θυγατριδοῦς (1), n'occupe nullement, du fait de sa majorité et de la dévolution qui en est la suite, la situation familiale qu'on attendrait; il nous paraîtrait naturel, suivant les idées des anciens, qu'il devînt le κύριος, autrement dit le tuteur, de sa mère: il est avéré qu'il ne le devient pas (2); et la conclusion, c'est que l'épiclère reste sous la tutelle de l'ayant droit, dont le rôle apparaît ainsi tout autre que provisoire. — Enfin, il y a une institution spéciale destinée à renforcer les liens qui unissent le fils de l'épiclère à son grand-père maternel: c'est l'adoption posthume par laquelle celui-là est directement rattaché à celui-ci en qualité de fils (3); et que cette pratique, qui n'est d'ailleurs pas obligatoire, appartienne aux plus anciens temps ou relève d'une pensée plus ou moins récente, elle comporte le même enseignement: institution surajoutée, c'est l'adoption posthume qui réalise spécialement la fin qu'on assigne à l'épiclérat comme essentielle.

Ce n'est pas tout. A interpréter comme on le fait, on laisse plus ou moins sans réponse une question capitale: pourquoi faut-il que le défunt ait des petits-fils qui soient, comme on

(1) On l'appelle ainsi par habitude: mais ce n'est pas un terme technique, car il désigne en général le petit-fils d'un aïeul maternel quelconque (voir Beauchet, p. 465). La remarque vaut d'être faite car, dans la conception classique, on attendrait justement une désignation spéciale et exclusive. — Dans l'Inde ancienne où la succession, suivant la constitution agnatique de la famille (cf. Jolly, *Recht und Sittl*, dans *Grundr. der Indo-Arischen Philol.*, p. 49), va normalement aux mâles descendants par les mâles, la dénomination de *pulrikāputra* appartient en propre au petit-fils engendré comme il a été dit.

(2) Nous considérons la discussion comme close: voir Beauchet, pp. 476-8, et les auteurs qu'il indique pour les deux thèses adverses. Il n'est pas question de tutelle du fils (cf. notamment Isée, VIII, 31; fr. 25) en dehors de deux textes, un fragment d'Hypéride (192 Blass) cité par Harpocrate, s. v. ἐπιδικετός, et un passage du second *Contre Stéphanos* ([Dém.], XLVI, 20): le premier, dont les deux parties ne concordent d'ailleurs pas exactement, ne peut avoir de valeur probante, en raison de son isolement, et il se laisserait corriger sans peine; le second témoigne lui-même contre la thèse qu'on lui fait appuyer: car l'orateur commente la loi qu'il vient d'invoquer en y ajoutant effrontément ce qui n'y est pas contenu; on est d'ailleurs fixé depuis longtemps sur les procédés d'argumentation d'Apollodore dans toute cette série d'affaires.

(3) Il en est question plusieurs fois: Isée, VII, 31; III, 73; [Dém.], XLIII, 12; cf. 74. Notons que, dans les deux derniers exemples cités, l'adoption a lieu conformément à une recommandation de l'aïeul.



dit, de son sang — ou, plus exactement, pourquoi ceux-là seuls sont-ils considérés comme de son sang qui sont nés du mariage entre sa fille et son plus proche parent à lui ? Invoquer la prépondérance qui serait reconnue aux mâles comme continuateurs de la famille n'est pas une réponse pertinente : la famille grecque n'est pas une famille agnatique; et pour le coup, c'est le rôle de la fille épiclère, rôle nécessaire s'il en fut, qui resterait à expliquer. Pourquoi le continuateur qui, encore une fois, peut fort bien être, en dehors de toute question d'épiclérat, le petit-fils par la fille (1), doit-il dans le cas présent être engendré par un parent du défunt ? — A tout le moins, le *de cuius* lui-même n'était-il pas juge, de son vivant, de la façon dont il entendait prolonger sa maison, et ne devait-il pas être libre de définir, en somme, ceux qui seraient ses petits-fils ? Hors d'Athènes, il peut l'être : il l'est à Sparte, dans une certaine mesure (2); à Gortyne, les enfants d'une patroque déjà nés au moment du décès de leur aïeul ont évidemment une situation spéciale, même si leur mère divorce alors pour satisfaire à l'épiclérat (3); à Athènes même, lorsque le législateur

(1) C'est bien pourquoi M. Beauchet, p. 413, raisonnant d'après la fin assignée *a priori* à l'institution, conclut qu'une fille unique qui a des enfants mâles et majeurs au moment du décès de son père n'est pas épiclère : à tort, nous l'avons vu.

(2) Le rapprochement de deux textes, Hérod., VI, 57 et Arist., *Polit.*, II, 6, 11, 1270 a 26 sq., permet de présumer que, dans le principe, le père d'une fille unique ne pouvait se choisir un gendre que parmi les membres de sa famille; dans la suite, sans doute à partir de la loi d'Épitaïée, il devint tout à fait libre.

(3) Col. VIII, l. 20 sq. : la loi, prévoyant que la patroque veut divorcer, distingue suivant qu'il y a des enfants ou non. Comme il s'agit de partager les biens dans les deux cas, il faut bien admettre, pour expliquer cette dualité, que ce sont les enfants — le plus souvent représentés par leur père — qui, dans le premier cas, ont droit à la moitié des biens de leur aïeul. Voir les éditeurs des *Inscriptions juridiques*, I, p. 474 sq., qui, au surplus, combattent ce système, mais assez mollement et en l'exposant avec d'excellentes raisons. — Une des curiosités de cette loi de Gortyne, c'est que, juxtaposant les conceptions juridiques que la coutume athénienne fond beaucoup plus entre elles, elle permet, par une espèce d'expérience, de les considérer isolément; nous le verrons ailleurs, nous le voyons ici : une de ces conceptions concerne la descendance pour elle-même — elle peut avoir lieu *per feminas*; une autre concerne proprement l'institution de l'épiclérat, à laquelle il y a encore lieu de satisfaire dans une certaine mesure lorsque la patroque devient veuve avec des fils qui sont les continua-

eut amendé les principes rigides qui présidaient à l'épiclérat primitif, le père d'une fille unique eut liberté, en choisissant un gendre qu'il adoptait, de déterminer sa descendance à son gré. Mais justement, il ne le peut pas dans la pure rigueur de l'institution; il ne le fait pas dans l'espèce qui est considérée comme normale (1). — En vérité, si la préoccupation des continuateurs posthumes était dans l'épiclérat la chose essentielle, on ne comprendrait pas l'épiclérat lui-même, l'institution, avec ses modalités strictes et impératives : l'arrangement par lequel le droit hindou permet de satisfaire à ce besoin suivant un mode matrimonial particulier n'était pas tellement éloigné des idées que nous constatons chez les Athéniens (2), qu'il ne dût suffire. Au fond, on sent bien qu'il y a ici, derrière les idées et les désirs conscients qu'on peut prêter aux individus, toute une psychologie qui les domine — notions collectives et besoins sociaux.

eurs authentiques de leur aïeul maternel; même alors, la patroque qui veut se remarier est soumise à la même loi d'endogamie qui limite la liberté d'une patroque ordinaire (col. VIII, l. 30 sq.).

(1) C'est justement lorsque l'institution se défait qu'on en vient — ou qu'on en revient — à l'application pure et simple du principe que les modernes disent présider à l'épiclérat : alors, le mari de la fille héritière n'a plus besoin d'appartenir à la famille du père, comme nous l'avons vu pour Athènes (p. 350, n. 2) et pour Sparte (p. 366, n. 2); il semble qu'il en est de même dans une inscription de Théra des environs de 200 av. J.-C. (*I. J. G.*, n° XXIV, A) où, par ailleurs, le droit ancien apparaît bien altéré (la testatrice, Epictéta, a un frère par adoption qui n'est pas son mari) : il y est question, en effet, d'une communauté de parents à laquelle appartiendront les descendants par les mâles des premiers institués, et en outre les filles épiclères de ceux-ci avec leurs maris et leurs enfants (col. III, l. 30 sq.); or ni la mention des maris, ni celle des enfants ne se comprendrait bien dans le véritable épiclérat où les maris appartiendraient d'ores et déjà au groupe de parents; et il paraît que l'on continue d'appeler épiclères des filles mariées à des étrangers et qui n'en font pas moins souche de continuateurs de leur père à elles : assimilés aux descendants de mâles (l. 29 et 32), les fils des « épiclères » sont dits appartenir à la communauté « même après leur majorité » — indication qui, dans l'épiclérat proprement dit, serait absurde.

(2) Nous avons justement comme un équivalent de cette convention matrimoniale dans l'ἐπίκλησις — recommandation à laquelle s'attache le respect dû aux « dernières volontés » — du père d'une fille unique qui sollicite l'adoption posthume d'un de ses petits-fils à naître (Isée, III, 75) : il s'agit dans tout ce passage (§§ 72 sqq.) du désir que pouvait avoir le défunt de se donner des descendants; l'épiclérat s'impose à lui (§ 74), comme une nécessité objective et, en soi, indépendante de ce désir.

Dans quel sens nous orienter, on l'entrevoit déjà : le droit du plus proche parent de réclamer à la fois l'épiclère et la succession, nous apparaît comme la pièce la plus caractéristique du système. De fait, il faut bien reconnaître, et l'observation ne peut être sans portée, que les Athéniens considèrent l'épiclérat, avant tout, sous cet aspect (1). Le terme même d'ἐπικληρος fixe les pensées sur le droit d'héritage ; on pourrait en dire autant du terme ἐπιβέλλων qui, à Gortyne, désigne l'ayant droit (2). Défini par rapport au défunt et suivant la même règle que celle qui préside à la dévolution ordinaire, l'époux de l'épiclère est assimilé par là à l'héritier ordinaire. Et c'est au moins en parlant de cette idée que nous pourrions nous expliquer l'institution.

A vrai dire, ce principe d'interprétation a déjà été entrevu : on a avancé que le droit le plus ancien ne faisait aucune place à la succession des filles, que l'héritage d'un individu mort sans postérité masculine allait primitivement au plus proche agnat, et que l'institution de l'épiclérat, à partir d'un certain moment, fournit le moyen de concilier avec les idées anciennes le principe nouveau qui donnait aux filles un droit de succession (3). De cette hypothèse — dont on ne s'est peut-être pas avisé qu'elle allait dans une direction assez différente de la conception classique — nous retiendrons l'esprit, ou plutôt le point de départ : nous ne retiendrons pas la lettre. Que le droit des filles à

(1) Le fait est bien connu, et on peut citer pas mal d'exemples à l'appui (cf. Beauchet, p. 462 sq.). Mais surtout, nous retiendrons le langage de la loi qui dit expressément que, si le défunt ne laisse que des filles, la succession est recueillie σὸν ταύτησι [(Dém.], XLIII, 51) ; cf. Isée, X, 5 : μετὰ τοῦ κλήρου ἐπιδικάζεσθαι. Et ce qui achève de définir l'ayant droit comme héritier, c'est qu'il est personnellement obligé de payer les dettes de la succession (Isée, X, 16). On se rappellera aussi que, dans la décadence de l'épiclérat, l'ayant droit se saisit des biens sans épouser la fille (n. 40 ; cf., pour Sparte, Arist., *Polit.*, II, 6, 11, 1270 a 28).

(2) Il désigne, par ailleurs, l'héritier : col. III. l. 27-9 ; 32-34 ; V, 23-27 ; 28-30. (On a encore dans le Nouveau Testament, *Luc*, V, 12, parabole de l'enfant prodigue : τὸ ἐπιβέλλον μέρος τῆς οὐσίας).

(3) Fustel de Coulanges, *Cité ant.*, p. 379 ; *Nouv. Rech.*, p. 39 sq. ; Caillemer, *Droit de success. légit. à Ath.*, p. 15 ; Beauchet, p. 402 sq. ; Glotz, *Solidar. de la famille*, p. 336.

recueillir ou à transmettre la succession représente une innovation relativement tardive, nous n'avons pas de raison de l'admettre pour la Grèce, et les résistances que semble parfois susciter cet ordre de succession (1) se peuvent expliquer autrement (2). Surtout, on comprend mal cette espèce d'invention systématique qu'aurait été, à un certain moment et comme à point nommé (3), une institution qui nous apparaît sous un tout autre jour — entretenue par des croyances qu'elle n'a pas créées, pour la bonne raison qu'elle les suppose. En revanche, si l'on part de cette simple idée, qui s'offre au premier plan, d'un droit de succession portant obligatoirement et indivisiblement sur les biens et sur la fille, il est possible de projeter quelque lumière sur la fonction de l'épiclérat. Ainsi posée, la question revient à se demander : à quel moment de la constitution domestique peut correspondre cette succession indivisible ?

Qui dit succession dit par là même séparation, au moins relative, des foyers, des « maisons » : il n'y a pas succession là où subsiste l'homogénéité d'un vaste groupe familial, *gens* ou *joint family*. Mais quand la succession apparaît, elle est d'abord le symbole de cette homogénéité qui se survit : d'abord, à cause de l'idée de copropriété qu'elle suppose, au moins chez certaine catégorie d'héritiers ; ensuite, par l'organisation des parentèles dont chacune constitue comme un cercle de communisme latent ; par les règles mêmes qui président à la dévolution, règles longtemps rigides et qui rappellent la famille au sentiment de son unité ; enfin, et plus particulièrement, par

(1) On en trouve des traces dans le plaidoyer d'Isée *Sur la succession de Kiron* : il faut avouer qu'elles sont bien vagues.

(2) C'est l'effet de la tendance, qui se manifeste parfois dans le droit primitif de la famille, à faire passer des collatéraux plus âgés avant des descendants que ne protégeait pas une idée assez ferme de représentation — n'oublions pas que cette dernière notion est relativement récente. Sur l'institution connue sous le nom de *tanistry*, cf. Sumner Maine, *Etudes sur l'anc. droit*, pp. 184 sq. ; 195 sq. ; Viollet, *Hist. du droit civil franç.* 3, pp. 878 sq. ; 890 sq.

(3) C'est alors qu'on se serait avisé de voir dans l'épiclère, suivant l'expression de Guiraud (*Prop. fonc.*, p. 234), « une machine à procréer un héritier ».



cette conception que nous avons pu analyser en Grèce (1), et qui concilie le passé et le nouveau en faisant une loi à la famille large de perpétuer les maisons qui sont issues d'elle. Encore faut-il qu'il y ait maison : il n'y en a pas dans le cas où l'individu est mort sans avoir été marié (2) — on ne se préoccupe pas de lui donner un continuateur (3); il y en a une, au contraire, si l'individu a laissé des filles : et la question se pose de la continuer par elles, même s'il y a un fils qui meurt à son tour sans postérité (4); même s'il y a eu des fils qui sont morts après avoir pourvu, par le choix d'un adopté testamentaire, à la survivance de leurs maisons propres (5). Car l'idée de la maison du mort est exigeante et subtile : de ce qui s'est fondé après elle et, de telle ou telle façon, se perpétue, on doit, dans une certaine mesure, faire abstraction. De là un des caractères notables du droit de succession dans l'épiclérat : pour déterminer l'ayant droit, on considère la parentèle du père du défunt; à défaut de celle-ci, on remonte — on ne descend pas : en d'autres termes, l'épiclère n'est pas soumise à la revendication d'un de ses neveux à elle. On a pourtant soutenu le contraire, mais sans raison : les exemples concrets que l'on a invoqués concernent non pas le neveu de l'épiclère, mais le neveu du défunt (6); ni la loi de Gortyne, très stricte, ni la législation

(1) *R. E. G.*, XXXIII, p. 271, sqq.

(2) Cf. [Dém.], XLIV, 10; 17; Dareste, *Plaid. civ. de Dém.*, II, p. 81, n. 7. C'est la maison du père qu'il peut s'agir alors de continuer.

(3) Tout ce qui est exigé, c'est que les « maisons » ne s'éteignent pas. C'est à quoi l'archonte athénien est chargé de pourvoir, sous un régime de droit organisé. Platon, dans les *Lois*, imagine une institution fort curieuse et qui a pour nous cet intérêt de montrer la double nécessité, dans l'épiclérat, du parent mâle et de la fille : pour éviter un οἶκος ἐξηρημωμένος, on prendra dans la proximité du défunt une fille déterminée par un tableau spécial; et à cette fille on donnera un mari suivant l'ordre de dévolution de l'épiclérat (*Lois*, XI, 925 c-d).

(4) *Supra*.

(5) *Supra*.

(6) *Andoc.*, I, 117 : la fille d'Épilykos revenait à Andocide, fils de la sœur d'Épilykos — non à son neveu, mais à son cousin; même observation sur Isée, III, 72; enfin, si Platon fait figurer parmi les ayants droit de l'épiclère ἡδὲ εὐφῆς παῖς, c'est qu'il compte les degrés de proximité, comme la loi athénienne, relativement au défunt (*Lois*, XI, 924 E).

platonicienne, très détaillée, ne voient dans un petit-fils du défunt un prétendant possible à l'épiclère; comprise comme elle doit l'être, la loi d'Athènes n'admet pas davantage un pareil droit (1); et dans les situations de fait que nous font connaître les textes, nous ne le voyons pas non plus s'exercer (2).

Voyons donc la maison qui est à continuer, et ses moyens de survie. De la fille, on ne saurait se passer : elle prolonge son père, ou plutôt elle est indissolublement attachée à l'οἶκος (3). Mais on ne saurait se passer davantage du plus proche parent du défunt : par lui, la grande famille revendique ses attributions essentielles et obligatoires; à lui revient normalement le droit et le devoir de continuer la maison du mort. L'union de l'un et de l'autre devient nécessaire (4).

(1) Il n'y a pas d'article spécial pour la détermination de l'ayant droit : celle-ci est impliquée, nous l'avons vu, dans la loi [Dém.], XLIII, 51, qui vise le droit des *collatéraux* du défunt dans la succession *ab intestat*. Du reste, si le neveu de l'épiclère, petit-fils du défunt, pouvait la revendiquer, son droit viendrait en première ligne (comme l'y fait venir M. Beauchet) : il serait hautement attesté, et on devrait en avoir des exemples; or, des exemples, ou l'on reconnaît qu'ils font défaut, ou l'on en invoque à tort. La thèse que nous critiquons est pourtant couramment soutenue : Caillemer, *Droit de success.*, p. 38; Hafter, *o. l.*, p. 35; Guiraud, *o. l.*, p. 215; Beauchet, p. 429 sq.; *contra*, Lécrivain, *l. l.*, p. 662, n. 10.

(2) Ainsi dans le plaidoyer d'Isée sur la succession de Philoctémon, où le plaideur admet que sa tante (par le sang, mais juridiquement par l'adoption) sera épiclère, mais où il ne songe pas à revendiquer des droits sur elle.

(3) C'est à ce titre, avant tout, qu'elle bénéficie d'une protection particulière; ce n'est pas parce qu'on porterait à sa condition d'orpheline un intérêt sentimental : et il n'est pas insignifiant que, dans la loi qui prévoit le ministère de l'archonte ([Dém.], XLIII, 75), les épiclères soient mentionnées à côté des « maisons qui vont devenir désertes ». Sans doute, une idée de protection individuelle a pu apparaître d'assez bonne heure — dès Solon peut-être (cf. p. 363) — dans la pensée juridique et morale et on la voit assez accentuée dans un décret de tribu athénienne du III<sup>e</sup> siècle av. J.-Ch. (Michel, n<sup>o</sup> 139). Mais la réprobation même de la *κλώσις* a un autre aspect, primitif et primordial : nous avons vu que la saisine de l'épiclère — laquelle importe à la famille avant tout — est protégée par une *εἰσαγγελία κλώσεως*; d'autre part, lorsque Andocide agit contre son cohéritier Léagros, non pas dans l'intérêt de l'épiclère, mais pour faire respecter les règles de l'institution (cf. p. 353, n. 2), nous voyons qu'il dépose une *πράστασις*, ce qui indique une action publique — qui n'est pas, à vrai dire, une *εἰσαγγελία*, mais du moins une *γραφὴ κλώσεως* (Andoc., I, 120).

(4) S'il y a plusieurs filles, toutes doivent être épousées. Un curieux article de la loi de Gortyne (col. VII, l. 27 sq.) porte que l'ayant droit *aura* (εκεν = ἔχειν « épouser ») une patroque, mais pas plus. Je ne suis pas sûr du tout qu'il ne faille

Nécessaire non pas en vertu d'une dialectique abstraite : mais le mariage de l'ayant droit avec la fille épiclère est pour lui ; comme un mode de communion qui s'impose et qui signifie — le mort saisit le vif — qu'il est comme absorbé par la maison du défunt. De là un des caractères de l'institution qui transparaît encore à l'époque classique : cette union, nous l'avons vu, est, en principe, obligatoire pour celui que désigne la coutume (1). Mais, comme aussi bien il s'agit de succession, c'est, comme pour la succession en général, l'aspect du droit subjectif qui s'est accusé dans l'épiclérat : il y a un bénéficiaire, et un bénéficiaire peut renoncer — d'abord, sans doute, sous le couvert de certains rites, puis sans autre forme de procès ; il peut revendiquer aussi (2), et c'est bien avant tout un droit avantageux qu'il revendique : il aura la jouissance de

pas interpréter ce texte tout bonnement et qu'on doit suivre les éditeurs des *Inscriptions Juridiques*, I, p. 471, quand ils disent : « par là, il faut entendre, sans doute, non seulement qu'il (l'ayant droit) ne peut en prendre qu'une à la fois — ce qui allait sans dire — mais encore que son droit est épuisé par un seul mariage ou par l'indemnité légale ; il ne pourrait pas, veuf d'une des filles ou écarté par elle, prétendre à la suivante ». A ce moment — au début du chapitre sur la patroque — il ne s'agit pas encore d'indemnité légale ou de choses de cet ordre, il s'agit de l'attribution des filles disponibles ; de plus, la solution qu'on suggère est bien douteuse en soi ; et elle a contre elle, quoi qu'on en dise, l'analogie du droit athénien (le texte Andoc., I, 120, est interprété de façon inexacte, *I. J. G.*, I, p. 471, n. 2). Pourquoi ne pas admettre tout simplement que « ce qui allait sans dire » — pour nous — avait besoin d'être dit, et que la loi proscribit ici une pratique ancienne ?

(1) On remarquera, à ce point de vue, l'analogie, qui d'ailleurs s'indique tout de suite à côté de différences non moins évidentes, entre l'épiclérat et le lévirat — institution qui a sa contre-partie dans le « sororat » (cf. M. Granet, *La polygynie sororale et le sororat dans la Chine féodale*). — Ce n'est pas notre affaire de poser la question du lévirat : on semble revenir à l'hypothèse qui le fait procéder d'un ancien mariage par groupe ; en tout cas, il institue ou renforce une espèce de communion entre les maris simultanés ou successifs de la femme. Et c'est à cette idée que se rattache l'obligation stricte qui le caractérise dans le principe.

(2) La procédure en effet, comme il arrive, a accentué cet aspect et quelque peu modifié la conception du droit d'héritage : pour avoir une épiclère, il faut l'obtenir en justice, par voie d'ἐπιδικασία ([Dém.], XLVI, 22). Qui la veut la demande, comme on demande une succession, comme on revendique un droit (la loi est commune aux κληροὶ et ἐπικληροὶ). Qui ne la demande pas est présumé renonçant. (Il en est autrement dans la loi de Gortyne qui ne connaît pas l'ἐπιδικασία).

la fortune pendant un certain temps et, sans qu'il en soit théoriquement propriétaire (1) — au moins à l'époque classique —, maître et seigneur de la fille, il se trouve exercer des droits très larges, comparables à ceux de la tutelle primitive qui, précisément, n'est pas sans rapport avec des institutions comme l'épiclérat et le lévirat : on ne voit même pas, chose notable, que les biens grevés de substitution soient protégés à son encontre; ses pouvoirs d'administrateur s'étendent, sans contrôle visible, à l'aliénation (2), et les procédures qui assurent le respect de l'épiclère ou des orphelins (3) n'apparaissent pas faites pour garantir la propriété des descendants à venir. Mais ce qui s'accuse ainsi, ce sont les attributs de successeur chez l'ayant droit et, par eux, la nécessité familiale de son rôle.

Essentiellement caractérisé comme droit d'héritage, et tout ensemble empreint d'une idée profonde d'obligation, nous dirons donc que l'épiclérat représente un moment intermé-

(1) A vrai dire, l'idée de propriété, sous un régime essentiellement familial, n'a pas encore de signification propre. C'est ce qui nous fait soupçonner que, sous le régime antérieur à Solon, les fils de l'épiclère parvenus à la majorité n'obtenaient pas *ipso jure* la transmission des biens : la règle citée dans [Dém.], XLVI, 20, a un caractère *législatif* accusé; la loi en général, avec les conditions qu'elle suppose, est une machine à définir et à diviser. — Le droit de Gortyne ne comporte rien de semblable, sur ce point, au droit d'Athènes.

(2) C'est ce qu'implique le texte d'Eschine, I, 95 : ἔως μὲν γὰρ ἀντήρκει ἡ τῆς ἐπικληροῦ οὐσία, ἦν Ἡγήσανδρος ὁ τοῦτον ἔχων ἔργημε.... On admet parfois (voir Beauchet, p. 462) que l'ayant droit agirait suivant le mode de gestion propre à la tutelle des femmes, qui consiste à *praestare auctoritatem*. Cependant, bien que la loi (cf. n. préc.) applique (indirectement) le titre de *κύριος* des biens au fils de l'épiclère devenu majeur, les orateurs commettent peut-être un sophisme en refusant cette qualité à l'ayant droit pendant la période intérimaire (Isée, VIII, 31; X, 12) : leur insistance même révèle qu'ils combattent une tendance opposée. Et surtout, on ne voit pas pourquoi — étant donnée la situation juridique de l'ayant droit —, ni comment — étant donné le texte d'Eschine — il n'aurait pas l'administration personnelle des biens, qu'il s'adjudge parfois sans autre forme de procès et sans résistance possible (Isée, X, 19). On n'a d'ailleurs aucun exemple à invoquer.

(3) Le fils de l'épiclère ne peut être qualifié d'ὄρφανός : il est arbitraire de supposer ici une extension possible de l'εἰσπγγελία κικώσεως (Beauchet, p. 475). Au reste, nous ne répugnons pas à admettre que pratiquement, on a pu trouver des moyens, à l'époque classique, pour faire respecter la substitution des biens : mais il s'agirait alors d'un développement secondaire.



diaire dans l'histoire de la famille : celui où la succession est apparue et donc la séparation s'est introduite, mais où, d'autre part, l'esprit familial traditionnel résiste avec une force singulière à la dispersion et à l'émiettement. C'est ce qui nous explique d'ailleurs que, si une pareille institution commence à se défaire à l'époque historique, elle ne paraisse pas remonter non plus à une antiquité inaccessible. On parle volontiers de l'épiclérat, sur la foi de son étrangeté, comme si les origines s'en perdaient dans les origines mêmes des sociétés grecques : les données historiques ne concordent pas avec cette manière de voir. Il n'est pas question d'un véritable épiclérat chez Homère : si Alkinoos a épousé Arété, la fille unique de son frère Rêxênor, tout fait supposer qu'il se conforme à une certaine obligation morale — rien n'indique qu'il obéit à la règle d'un droit strict (1). C'est sur ce mode relativement libre que fonctionnent quelquefois à Sparte les idées et les croyances qui en effet entretiennent l'épiclérat, mais que nous observons alors dans un état antérieur à celui où elles ont cristallisé en institution (2). En outre, la légende témoigne, à l'occasion, d'une constitution familiale où le petit-fils succède à son aïeul maternel sans recours à l'épiclérat, alors que les conditions de l'épiclérat, ailleurs impératives, sont données (3). — De fait,

(1) *Od.*, η 54-55 ; 62-68. — Du reste, les fils d'Alkinoos sont les fils d'Alkinoos, rien ne les désigne comme ayant une situation spéciale du fait de l'épiclérat ; leur mère est aussi la femme d'Alkinoos, sans plus (v. 67-68) ; et l'épithète d'ἄκροπος, appliquée à Rêxênor (v. 64), ne se comprendrait pas bien dans un régime constitué d'épiclérat où la fille, κόρη, aurait une importance essentielle.

(2) A l'époque ancienne, nous l'avons vu (n. 93), le père d'une fille unique peut la marier à son gré dans le cercle de sa famille : il la marie comme il la marierait à un étranger, par ἐγγύησις (Hérod., VI, 57). Ces sortes de mariage se font à l'amiable, en dehors de la contrainte de l'institution : nous en avons plusieurs exemples (Hérod., VI, 71 ; VII, 205). — C'est sans doute ainsi que, dans le droit primitif des Hébreux, pouvait avoir lieu le mariage de l'oncle et de la nièce (*Gen.*, XI, 27-29).

(3) *Apollod.*, I, 8, 6, 1-2 ; *Paus.*, II, 25, 2 : Oineus est trop âgé pour régner ; il n'a plus de fils pour le remplacer : Diomède installe dans la royauté son gendre Andraimôn qui, dit M. Glotz (*Solidarité*, p. 39), « représente le privilège de l'épiclérat » ; mais justement, il n'y a pas d'épiclérat là-dedans : Andraimôn n'était pas l'ayant droit d'une épicière ; l'ayant droit eût été Agrios, renversé par Diomède.

si l'institution répond à un moment transitoire, on comprend qu'elle n'a dû apparaître avec ses traits définis qu'à la faveur de la dissolution des anciens groupes familiaux et après une certaine durée d'élaboration. C'est à Athènes qu'elle se montre le mieux solidifiée, ce qui tient à deux raisons : d'abord, à la date assez ancienne à la fois et assez récente — c'est la période immédiatement antérieure à Solon — (1) où nous l'y rencontrons sous la forme la plus stricte ; ensuite à ce que l'état de la famille y assure au groupe des collatéraux un empire plus certain que dans les cités « doriennes » par exemple (2).

Toutefois, l'explication ne saurait être complète. Une institution n'est pas entièrement interprétée quand on en a indiqué la fonction : il reste à dire pourquoi cette fonction a pu être remplie suivant tel mode dans telle société ; il reste à marquer, en d'autres termes, quelles sont les croyances spéciales qui en conditionnent l'exercice. — Dans l'épiclérat, le rôle de la fille nous apparaît comme particulièrement nécessaire : elle ne peut pas, elle, se dérober à l'obligation ; et c'est par elle qu'une postérité sera assurée au défunt — résultat escompté du fonctionnement de l'institution, encore que l'institution n'ait pas été créée en vue de ce résultat. Or les conceptions grecques relatives à la filiation peuvent rendre compte d'une pratique dont nous ne trouverions à Rome, par exemple, aucune espèce d'équivalent. Nous avons déjà rappelé que la famille grecque n'est pas agnatique : qu'on explique la chose comme on voudra — notamment par le mélange de populations où la famille ressortissait à des types opposés — il est certain qu'on rencontre, à côté d'institutions qui font la plus large place au principe contraire, des survivances manifestes de la filiation utérine.

(1) Solon légifère sur l'épiclérat, comme sur une matière qui lui vient du passé, et dans un esprit plus ou moins nouveau : une induction légitime nous a permis d'entrevoir ce qu'était l'épiclérat dans la période qui précède.

(2) Où le système des κληροὶ indépendants a davantage émancipé la famille étroite : c'est ce que l'on constate également en matière d'adoption.

Sans même remonter à la préhistoire, et sans avoir besoin de faire état d'une constitution proprement « matriarcale », nous constatons que la fille pouvait jadis rester dans la maison de son père et y faire souche de descendants de son père. On voit dans Homère que les maisons de Priam et de Nestor abritent, à côté des ménages de fils, des ménages de gendres (1). On connaît, d'autre part, le cas de Bellérophon (2), l'offre faite par Alkinoos à Ulysse (3). Une conception qui resta fortement enracinée (4) admettait la possibilité d'un lien étroit et, à l'occasion, direct entre le grand-père maternel et son petit-fils. Si elle n'avait été limitée et plus ou moins contredite par d'autres conceptions, l'épiclérat n'avait pas de raison d'être : et en effet, des témoignages anciens laissent apercevoir la possibilité d'un régime où l'on s'en passerait (5); d'autre part, là où la survie plus robuste de cette pensée tempérerait la résistance du principe agnatique, en Crète par exemple, l'épiclérat est aussi moins strict, plus souple et plus tolérant. Mais là où les deux principes étaient en situation de s'affronter, une synthèse s'imposait (6) : la fille seule pouvait donner des descendants à son

(1) Z 244 sq.; γ 387 sq.; 400 sq.; 412 sq.

(2) Z 191 sq.

(3) Nous ne voulons qu'indiquer ici d'un mot qu'à l'époque ancienne, le gendre peut être, en quelque mesure, agrégé au groupe familial de sa femme (cf. Hés., *Boucl.*, 1-14; Eur., *Hér. fur.*, 10 sq.); et cela pour marquer la conséquence quant au droit de succession : nous avons vu plus haut un exemple intéressant; non moins caractéristique est l'expression d'ἔγκληρος qu'Euripide applique par deux fois (*Hippol.*, 1011; *Iph. Taur.*, 682) à celui que sa qualité d'époux appellerait à une succession. Pour certains cas légendaires de succession royale, cf. Frazer, *Orig. mag. de la royauté*, trad. fr., p. 265 sqq.

(4) Nous en avons retrouvé le témoignage à l'époque classique : R. E. G., XXXI, pp. 185-196.

(5) En vertu de ce droit pur et simple d'héritage qui est reconnu au petit-fils : Thoas, fils d'Andraimôn (cf. p. 374, n. 3) règne à Calydon (Homère, A 638 sq.; cf. Apollod., *Ep.*, III, 12); il tient donc la place de son aïeul maternel auquel avait succédé Andraimôn. — Dans Eurip., *Hér. fur.*, 467-9, Mégara expose à son second fils qu'à la faveur d'un arrangement de famille, il devait régner sur Thèbes comme successeur de son père à elle : ἔγκληρα περὶα τὰμὰ γῆς κεκτημένος.

(6) Par une espèce d'analyse spontanée, les deux principes à Gortyne apparaissent comme à l'état pur : celui qui définit les ἐπιβλόντας se fonde sur une conception tout agnatique; on ne reconnaît comme tels que les frères du

père; le plus proche parent seul pouvait le perpétuer: leur union, de ce point de vue encore, devenait nécessaire.

Mais il fallait, aussi bien, qu'elle fût possible (1): qu'elle le soit, cela ne peut tenir qu'à un état défini de l'institution matrimoniale et de la règle exogamique. Les groupes familiaux, en Grèce, pratiquent très volontiers l'endogamie, et les prohibitions matrimoniales y sont remarquablement réduites, la notion de l'inceste étroitement limitée; nous avons eu autre part à signaler le fait, qu'on doit mettre en rapport avec la constitution et la psychologie familiales: le groupe tend à se replier sur lui-même et dans une certaine mesure à se suffire (2). C'est une autre face du même phénomène que nous notions plus haut: inquiète et jalouse, la grande famille ne peut pas se résoudre à abandonner à un étranger les destinées d'une maison qui est issue d'elle; et c'est pourquoi elle ne répugne point à ce qui pourrait, ailleurs, être qualifié d'inceste. Ce minimum d'hétérogénéité entre les deux époux, qui conditionne le mariage normal et que traduit la loi d'exogamie, paraît assez réalisé par la séparation des maisons (3) — quand bien même le mariage la ferait cesser, ce qui se produit dans l'épiclérat, mais ce qui se produit aussi pour le fils adoptif devenu par son adoption même l'époux obligé de sa sœur. — Ainsi s'explique la possibilité de l'union entre la fille épiclère et le plus proche parent du défunt, objet de la dernière question, semble-t-il, à laquelle il fallût répondre.

défunt et les fils de ces frères (sur le caractère limitatif de cette énumération, voir Beauchet, p. 433, n. 1, contre Guiraud, *o. l.*, p. 216). — A Athènes, les choses sont plus mêlées: l'ayant droit peut être un parent du défunt *per feminas*, par exemple un fils de sœur: il n'en représente pas moins, il représente même avec plus d'empire qu'ailleurs, en face d'un certain principe de descendance utérine, le droit et les attributions d'un groupe de collatéraux.

(1) L'institution platonicienne que nous avons vue, p. 370, n. 3, souligne particulièrement cette possibilité du mariage en même temps que sa nécessité.

(2) Cf. *R. E. G.*, XXXIII, p. 153.

(3) Encore faut-il réserver le cas de l'union entre le frère et la sœur consanguins, qu'une très ancienne tradition rend licite à Athènes.



Ce que nous avons voulu montrer dans cette étude, c'est qu'on ne saurait rendre compte de ce système de pratiques, d'obligations et de croyances qu'on appelle une institution juridique par l'idée d'une fin (1) qu'on lui assigne *a priori* — car elle est *a priori*, fût-elle empruntée à l'expérience vague que nous pouvons avoir d'une mentalité antique, dès lors qu'on la met au point de départ et non au terme de l'analyse, dès lors qu'elle commande une espèce de déduction au lieu d'être dégagée par des procédés inductifs. Qu'une méthode aussi sujette à caution n'en soit pas moins pratiquée, on se l'explique pourtant. S'il n'y a dans la société que des individus, comme le sens commun paraît l'indiquer, c'est par les idées et le vouloir de ces individus que nous chercherons à comprendre leurs actes : la chose paraît facile, et il y a là comme une démarche préliminaire qui va de soi ; la conception exclusive de l'individuel suggère ce finalisme étroit et immédiat en quoi se résoudraient les institutions. Mais sur une institution comme l'épiclérat, nous avons vu que cette pensée manque de prise. Il y a des êtres plus réels en un sens que les individus, et qui les mènent : la grande famille, la famille restreinte, pour ne parler que de ces groupes (2), ne sont pas de pures abstractions : elles ont leur psychologie propre, elles ont leurs exigences (3) ; les principes par lesquels elles commandent d'agir sont collectifs *et, pour une bonne part, inconscients*. Ce qui apparaît

(1) Récemment encore, on a beaucoup parlé de mettre à la base de la réflexion juridique et d'une élaboration positive du droit la notion de *fin* (l'inspiration de Jhering se fait sentir ici) : il ne semble pas qu'il puisse y avoir de méthode plus illusoire ni, au fond, plus arbitraire.

(2) Car on ne saurait faire abstraction de la société plus large dans laquelle ils s'encadrent et qui, par ses institutions et son esprit propre, resserre, relâche ou adapte les contraintes de la moralité familiale : ainsi, dans un régime de justice organisée, le rôle des tribunaux est de première importance ; celui de la loi aussi : et les deux ne s'exercent pas nécessairement dans le même sens — on pourrait le montrer pour le droit de la famille à Athènes même.

(3) Entendons qu'elles agissent non pas seulement parce qu'elles sont des groupes, mais surtout parce qu'elles sont des groupes de telle espèce, obéissant à une vocation qui ne se discute pas.

ainsi comme primordial, ce n'est pas la fin de l'institution, à proprement parler : c'en est la fonction.

La fonction de l'épiclérat a été d'assurer le prolongement des vieilles croyances, leur adaptation à un état nouveau de la famille, l'homogénéité persistante d'un ancien groupe qui survit à son démembrement. Elle suppose comme conditions nécessaires des notions très définies et qu'on n'a pas inventées, sur le système de filiation et sur les possibilités matrimoniales; mais elle suppose, aussi bien, une certaine libération de la famille étroite qu'une moralité antique n'en rattacherait pas moins, obstinément, à la famille large : situation précaire, équilibre instable qui, dès l'âge classique, donnent l'impression d'une certaine incertitude dans la pensée et dans le devoir, et nous font comprendre cette espèce d'insuccès dont l'institution est marquée au iv<sup>e</sup> siècle. Ce que la famille perdait de ce côté, il est douteux qu'elle le regagnât d'un autre; il aurait fallu pour cela que le mariage devînt chose plus indépendante et plus dominatrice : et l'institution matrimoniale qui, dans l'épiclérat, nous apparaît étroitement subordonnée à la famille, n'avait pas en général de quoi s'affirmer avec assez d'autonomie et assez de prestige (1). A Rome, le mariage avec *manus* a pu fonder dans les consciences une pensée respectable et grave, une discipline dont le bénéfice lui a malgré tout survécu : rien de pareil en Grèce où la femme, quand elle était étrangère avant son mariage à la famille de son époux, reste séparée de lui quant à la parenté et quant aux biens. Dans ces conditions, il est permis de penser que la décadence de l'épiclérat, c'était une perte qui entamait, sans compensation, la moralité familiale.

LOUIS GERNET.

(1) Bien entendu, nous ne voulons pas dire que le mariage grec n'ait jamais eu de dignité propre, ce qui serait absurde : nous insistons seulement sur un caractère évident de l'institution matrimoniale, laquelle maintient séparés les deux époux, et quant à la famille et quant aux biens.

---

## INSCRIPTION ROMAÏQUE DE SERRÈS

---

*Mirror, ac prope indignor, a CC eoque amplius annis, in Graecia profanas inscriptiones et antiquitates tanta sedulitate, sacras vero tanta negligentia fuisse conquisitas.*

Paquot, Ad Molani *De Historia SS. imaginum* (Louvain, 1771), p. xi.

Je n'ai pas vu l'inscription qui suit. Elle a été copiée à la Métropole de Serrès, en 1861, par Deville, alors membre de l'École française d'Athènes, et insérée par lui, sans commentaire, dans son mémoire resté inédit *Sur la Macédoine transaxienne et sur une partie de la Thrace maritime*. J'ai connu l'existence de ce travail par Radet, *L'Histoire et l'œuvre de l'École d'Athènes*, p. 325, et j'en ai eu communication, grâce à feu M. Bayet, directeur de l'Enseignement Supérieur au ministère de l'Instruction publique, où ce mémoire était conservé et auquel le bibliothécaire de l'Université de Nancy, par l'intermédiaire de qui j'en ai pris connaissance, l'a dûment renvoyé.

Les lettres et les accents sont gravés, à la façon turque, non pas en creux, mais en relief.

TYMBOSMENOYTOSKONSTAN  
TINOYMAKAPOSOSΔEN  
ΓONOSMEROPOY TINOSΓE  
NABOYKAIPATPICTOYTO  
YΠEΛEIEKMAKEDONΩN  
KOMOLISΔETHNKΛHSINTO

ΓΡΙΑΝΗΚΛΕΙΝΟΣΤΩΓΕΝΕΙ  
 ΟΛΒΙΟΣΚΑΙΕΧΕΦΡΩΝΑΛ  
 ΛΑΕΠΩΔΕΧΕΜΥΘΟΣΝΕΚ  
 ΡΟΣΚΕΙΤΑΙΑΛΛΑΚΥΡΙΕΔΑ  
 ΜΙΟΥΡΓΕΤΩΝΟΛΩΝ  
 ΞΟΝΤΗΝΨΥΧΗΝΤΟΥΜ  
 ΑΚΑΡΟΣΤΕΤΟΥΤΟΥΕΝ  
 ΧΩΡΑΖΩΝΤΩΝΕΝ  
 ΣΚΗΝΑΙΣΤΕΔΙΚΑΙΩΝ  
 ΕΝΚΟΛΠΟΙCΑΜΑΑΒΡΑ  
 ΑΜΠΑΤΡΙΑΡΧΟΥΟΣΤΙΣ  
 ΑΝΕΠΑΥΘΗΕΝΕΤΕΙΩ  
 1777 ΝΟΕΜΒΡΙΟΥ 26

Τύμβος μὲν οὗτος Κωνσταντίνου μάκαρος,  
 Ὅς δ' ἔνγονος μερόπου τινὸς Γέναβου ·  
 Καὶ πατὴρ τούτου πέλει ἐκ Μακεδόνων,  
 Κομό(πο)λις δὲ τὴν κλησιν Τογριάνη ·  
 5 Κλεινὸς τῷ γένει, ὄλβιος καὶ ἐχέφρων,  
 Ἄλλὰ ἔπ' ὧδ' ἐγέμυθος νεκρὸς κεῖται.  
 Ἄλλά, Κύριε θαμιοργεῖ τῶν ὄλων,  
 [Δέ]ξον τὴν ψυχὴν τοῦ μάκαρός τε τούτου  
 Ἐν χώρᾳ ζώντων, ἐν σκηναῖς τε δικαίων,  
 10 Ἐν κόλποις ἅμα Ἀβραὰμ πατριάρχου,  
 ὅστις ἀνεπαύθη ἐν ἔτει 1777, νοεμβρίου 26.

Cette épitaphe est une épigramme en dix vers iambiques (lignes 1-10), suivie de la date du décès (l. 11).

L. 2 : ne pas prendre μερόπου pour une faute du graveur, au lieu de μέροπος : les mots de la troisième déclinaison sont souvent en romaïque assimilés à ceux de la deuxième (Jannaris, *Grammar*, § 328), surtout quand il s'agit, comme ici, d'un mot de la langue savante : μέροψ, « mortel », substantif homérique. Noter que ΓΕΝΑΒΟΥ est accentué sur la première syllabe : en romaïque la voyelle finale étant toujours brève, l'analogie a donné le génitif Γέναβου, à cause du nominatif Γέναβος (Pernot, *Grammaire grecque moderne*, 2<sup>e</sup> éd., p. 27, § 38). *Genavo* est à



rapprocher de *Géno*, nom d'homme bulgare, qui ne semble pas autre chose que la forme abrégée de *Genoveva*, Geneviève : à changer de pays, les noms propres changent parfois de genre : ainsi, en français canadien, « des hommes s'appellent Herménégilde, Aglaé, Edwige » (L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, p. 57).

L. 4 : le défunt, Constantin, fils de Génavo, était un Bulgare hellénophone, natif de Doïran.

L. 6 : est-ce que ἔπ' = ἔπι, abréviation d'ἔπεστι ?

L. 10 : l'Église grecque, dans ses prières pour les morts, certifie que les âmes des justes trouveront le repos éternel dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob (Goar, *Euchologium*, p. 559) : en conformité avec cette promesse, l'iconographie des Orthodoxes représente les trois patriarches assis, tenant sur leurs genoux, dans un linge, les âmes des élus : par exemple au réfectoire de Lavra, dont les peintures datent du début du xvi<sup>e</sup> siècle (Didron, *Annales archéologiques*, t. XXI ; Millet, *La collection chr. et byz. des Hautes Études*, p. 34, n<sup>o</sup> 228). Parfois, conformément au texte de Luc qui est l'origine ultime de cette étrangeté iconographique (XVI, 22-23 ἐγένετο ἀπενεχθῆναι τὸν πτωχὸν ὑπὸ τῶν ἀγγέλων εἰς τὸν κόλπον Ἀβραάμ), Abraham seul est représenté ainsi. Les Latins n'ont représenté qu'Abraham : ainsi, à l'époque romane, une sculpture de Saint-Trophime à Arles (Marcou, *Album du Trocadéro*, I, pl. 14) ; pour l'iconographie gothique, cf. Mâle, *L'art religieux du xiii<sup>e</sup> siècle en France*, 3<sup>e</sup> éd., p. 445. Saint Thomas dit expressément que le sein d'Abraham est le lieu de repos des justes (*Somme*, 3<sup>e</sup> partie, question 57, § 2). Pour le sens de cette expression scripturaire, cf. Loisy, *Les Évangiles*, II, p. 171. Une inscription funéraire de même époque que celle-ci, relevée à Névrocop, parle mêmement du sein d'Abraham (*Corolla numismatica*, p. 218).

L'épithaphe copiée par Deville à la Métropole de Serrès me semble pouvoir être traduite ainsi : « Ce tombeau est celui de feu Constantin, fils de Génovo, Macédonien du bourg de Doïran ; il était de bon lieu, riche et plein de prudence ; et mainte-

nant, cadavre sans voix, il gît ici. O Seigneur, créateur de toutes choses, reçois au pays des vivants, sous les tentes des justes, dans le sein d'Abraham, l'âme de ce défunt, qui entra dans le repos l'année 1777, le 26<sup>e</sup> de novembre. »

Paul PERDRIZET.

---

## FOUILLES DE DODONE

---

La recherche excavatoire entreprise tout récemment à Dodone par la Société archéologique d'Athènes est en réalité — à proportions réduites — une tentative de reprise des grands travaux exécutés à Dodone il y a quarante-cinq ans (en 1875) par feu Constantin Carapanos.

Procédant aux nouvelles recherches j'ai exclusivement tourné mon attention sur l'exploration de la partie principale du péribole du temple de Zeus, c'est-à-dire de l'emplacement du temple lui-même et d'une petite partie en dehors de celui-ci, vers le côté sud.

C'est à cet endroit que j'ai mis la pioche en mouvement après avoir d'abord soigneusement dégagé l'entrée du sanctuaire qui, percée dans le mur du péribole, était d'ailleurs facilement reconnaissable. Il est vrai que le sol avait été déjà fouillé en cet endroit par Carapanos ; une petite tranchée l'indiquait clairement ; mais la fouille d'alors paraît avoir été superficielle. Maintenant, tout le remblai de l'entrée ayant été complètement écarté, l'ancien sol fut mis à découvert.

C'est sur ce même sol qu'ont été découvertes les bases des pieds-droits en pierre de la porte d'entrée et même les trous autour desquels pivotaient les axes des deux battants qui la fermaient. Dans l'un de ces deux trous a été retrouvée, assez bien conservée, la petite plaque de bronze sur laquelle tournait le gond.

C'est ainsi que je me suis trouvé au commencement de la voie sacrée qui sans doute menait jusqu'à l'entrée du temple.

Cependant la présence, à quelques pas de distance de l'entrée, d'un mur récent servant de clôture à une propriété, m'a obligé à déplacer le travail au-delà de ce mur, dans la propriété même et tout près du côté sud du temple.

Ici, comme d'ailleurs sur toute l'étendue du temple, fouillée par Carapanos, non seulement de grands amas de terre et de débris de pierres, grandes et petites, couvraient le sol, mais aussi des arbustes, poussés abondamment dans l'espace de près d'un demi-siècle qui s'est écoulé depuis la première fouille, offraient bien des obstacles à un progrès rapide du travail.

Travaillant à la fois sur l'emplacement du temple et près de son côté méridional j'ai fait couper, et, autant que cela m'était possible, arracher des arbres entiers, grands chênes et chênes nains; j'ai aussi fait emporter des amas de matières rejetées par Carapanos, pour en former, hélas, moi-même de nouveaux amas de terres et de pierres, faute du temps nécessaire pour les enlever complètement et les déposer plus loin.

Comme j'avais soupçonné un moment que près du côté sud, ou plutôt sud-est du temple, pouvait se trouver le grand autel du dieu Dodonéen, c'est de cet endroit que je me suis occupé assidûment la plupart du temps.

Il y avait là, à n'en pas douter, quelque édifice considérable, les plaques colossales de son dallage l'indiquaient clairement. Ce n'était cependant pas l'autel que je cherchais, mais autre chose. Ainsi dans un petit mur de soutènement de l'édifice en question, d'époque assurément hellénique, j'ai retrouvé encastés quatre beaux triglyphes en pierre tendre du pays, appartenant très probablement au temple des temps classiques, incendié, au dire des historiens, et détruit de fond en comble, sinon antérieurement à 221 av. J.-C., du moins à cette date, par les Étoliens, durant les farouches guerres civiles qui précédèrent la conquête romaine.

Carapanos n'avait pas fouillé à cette place; il avait seule-



ment creusé quelques trous et soulevé des pierres. Le mur de soutènement dont nous avons parlé, n'avait pas alors été aperçu, ni les triglyphes, que je n'hésite pas à regarder comme les premiers restes retrouvés de l'ancien temple. L'édifice dans lequel j'avais cru d'abord retrouver l'autel, n'était, à ce qu'il paraît, qu'une vaste exèdre, semblable à une seconde de dimensions plus restreintes que j'ai observée dans le voisinage.

A en croire les renseignements fournis par l'exploration de 1875, les débris des murs et les soi-disant stylobate et colonnes de l'antique cella, conservés sur l'emplacement du temple, seraient les restes mêmes de l'ancien temple, transformé au v<sup>e</sup> siècle de notre ère en église chrétienne avec quelques additions et réparations. Mes recherches cependant m'ont persuadé que ces restes appartiennent sans exception, dans toutes leurs parties, depuis le niveau supérieur des murs conservés jusqu'aux fondations, de même que les soi-disant stylobate et colonnes de la cella et les chapiteaux d'antes, à une construction purement chrétienne et n'ont, par conséquent, aucun rapport avec l'antique temple grec. Il s'agit tout simplement des restes d'une basilique chrétienne, mêlés à des fragments de pierres antiques, réemployées par les chrétiens à la construction des murs de leur église. Cela est confirmé par la présence, jusqu'aux fondations elles-mêmes, de mortier et de petites pièces de brique encastrés parmi les assises de la maçonnerie. Quant aux colonnes, il est aisé de démontrer qu'elles n'ont jamais eu de cannelures, ni même un enduit de stuc comme il est dit dans la publication de 1875.

Voilà le second point éclairci par la recherche récente de la Société archéologique.

Une troisième acquisition consiste dans la preuve faite qu'au-dessous des murs de l'église chrétienne existent de jolis murs d'époque grecque ancienne, composés de blocs massifs d'un travail très soigné. On a pu s'assurer que ces murs appartenaient à un édifice dont l'axe s'incline vers le nord un peu plus que l'axe de l'église. Toutefois, à cause de la suspension

des travaux, ce n'est qu'une très petite partie de l'édifice qui a été explorée : celle qui est située sous la nef méridionale de l'église chrétienne.

Cependant, près de l'antique mur hellénique, plusieurs fragments de grandes et épaisses plaques en terre cuite ont été mises à jour, qui recouvraient peut-être des membres architectoniques construits en bois ou en pierre de médiocre qualité. Tout près aussi furent trouvés des charbons et des cendres ainsi que des restes de bronze fondu et toute une pièce de corniche ou de chéneau en terre cuite portant des palmettes peintes.

Les conclusions possibles émanant de telles trouvailles sont manifestes. Cependant il serait encore précoce d'en parler, puisque très prochainement la pioche éclaircira les choses plus éloquemment et surtout d'une manière plus persuasive que les paroles. Il n'y a pas de doute que nous nous trouvons en présence d'un antique temple hellénique, les fouilles de Carapanos nous l'ont déjà brillamment démontré par leurs riches trouvailles. La recherche de l'avenir aura pour but de poursuivre les traces et de retrouver les restes de ce temple antique.

L'exploration de demain nous conduira aussi à la recherche de l'autel et en général des couches primitives aussi bien de ce très ancien lieu de culte installé auprès des chênes et des hêtres divins, que des habitations des premiers fondateurs hellènes campés près du sanctuaire « de l'anax Dodonéen et Pélasgique » des chants homériques.

Il n'y a pas de raison qui empêche d'espérer que la pioche archéologique nous conduira d'une manière sûre vers tous ces buts.

Georges SOTIRIADIS.

Athènes, janvier 1921.

---

# UNE FORME ANCIENNE DE CONTRAT CHEZ LES THRACES

---

## I

Depuis bien avant la guerre, notre attention (celle de M. G. Davy et la mienne) a été attirée par certaines formes que le contrat et l'échange des richesses prennent normalement dans un très grand nombre de sociétés, australiennes, africaines, mélanésiennes, polynésiennes, américaines du Nord (1).

Le contrat et l'échange n'y ont nullement l'aspect individuel et purement économique du troc, système qu'on est convenu de décorer du nom d' « économie naturelle », sans s'être assuré s'il a jamais existé de société où cette économie a fonctionné exclusivement ou régulièrement. En général, ce sont, non pas des individus, mais des collectivités, clans et grandes familles, qui s'engagent l'une à l'autre, souvent sous forme d'alliance perpétuelle, en particulier à propos de mariage, d'alliance au sens plein du mot. Les obligations mutuelles que ces collectivités s'imposent réciproquement non seulement englobent tous les individus, et souvent des générations successives, mais s'étendent à toutes les activités, à toutes les sortes de richesses : ainsi, on échange contre des danses, contre des initiations, tout ce que le clan possède, à charge de revanche : femmes, enfants, nourritures, rites, héritages, tout cela est mis en mouvement. Ces échanges ne sont pas, par conséquent, de nature exclusi-

(1) V. en particulier, *Année sociologique*, XI, p. 296 sq.

vement économique. Bien au contraire. C'est ce que nous proposons d'appeler le « système des prestations totales » (1).

Parmi ces formes normales de l'échange collectif, il en existe une très remarquable, répandue surtout — à notre connaissance — dans le Nord-Ouest américain et en Mélanésie. Les ethnographes américains lui donnent généralement le nom de « potlatch », mot d'ailleurs généralement répandu parmi les tribus ou plutôt les confédérations de la côte nord du Pacifique américain. Elle est connue surtout par les admirables travaux de M. Boas, sur les Kwakiutl en particulier. Nous proposons de lui garder ce nom (2). Elle se caractérise par deux traits : le premier est que presque tous ces échanges, souvent fort compliqués, impliquant en réalité une foule de prestations de toutes sortes, débutent sous forme de donations en apparence purement gracieuses de présents, dont le bénéficiaire sera obligé d'ailleurs de rendre l'équivalent avec usure. Toute la transaction a un aspect somptuaire, de gaspillage véritable. Ce caractère de revanche « *sich revanchieren* » disent les Allemands (3), est encore assez commun dans les invitations que se font et se rendent nos familles paysannes. Son exaspération arrive à donner un deuxième trait à cette institution du « potlatch », trait assez marqué en Mélanésie (4), et beaucoup plus en Amérique. C'est un caractère agonistique. Les clans, représentés par leur chef, s'affrontent beaucoup plus qu'ils ne se lient entre eux. C'est une rivalité constante, qui peut aller jusqu'au combat, à la mise à mort, à la perte du nom et des armes. En tout cas, c'est

(1) M. Granet, *La Polygynie sororale*, 1919, p. 44, a même cru retrouver ce système dans la Chine ancienne.

(2) V. Boas, *The Kwakiutl* (ext. du *Rep. U. S. Nat. Mus.*), Washington, 1897, p. 341, cf. p. 660.

(3) L'expression est celle même dont se sert M. Thurnwald à propos des diverses fêtes alternées dont l'ensemble constitue l'*Unu* de la tribu de Buin, île de Bougainville (presqu'île de la Gazelle); v. B. Thurnwald, *Forschungen auf den Salomon-Inseln*, 1912, vol. III, p. 8.

(4) Nous-même avons insisté à diverses reprises sur cette extension du potlatch en Mélanésie (v. *Année sociologique*, XII, p. 372 sq., 374. Cf. *Bulletin de l'Institut français d'anthropologie*, 1921.)



par ce moyen que se fixe la hiérarchie des familles et des clans. Cette forme complète du « potlatch » est assez rare (1). Mais il existe un peu partout, surtout dans le monde nègre et polynésien, de ces prestations totales débutant par des dons gracieux, dont l'acceptation entraîne l'obligation de rendre plus grands dons, festins et services.

## II

Nos recherches pour trouver dans le monde indo-européen des faits aussi caractéristiques sont restées jusqu'ici assez infructueuses.

Cependant, tout-à-fait par hasard, j'ai trouvé dans des textes grecs la preuve que des populations considérables, les Thraces du nord de l'ancienne Grèce, en particulier les Odryses, des environs de Byzance, ont connu des institutions de ce genre. Plus précisément, pour employer la nomenclature fixée plus haut, ils ont connu le système de prestations totales avec le premier trait du système évolué du « potlatch » : dons à récupération usuraire au sens moderne du mot. Xénophon a vu fonctionner ces institutions, Thucydide en parle par ouï-dire. Mais ils n'en ont pas saisi le sens. On sent très bien que les Grecs ne comprennent pas les usages auxquels, malins, ils sont les premiers à se plier. Ceci n'est pas, comme nous le fait observer M. Meillet, pour infirmer la valeur de leur témoignage. Bien au contraire : ils enregistrent des faits qu'ils ne peuvent inventer.

Déjà dans Homère on trouve une histoire de ce genre : l'épisode de Glaucus, roi de Lycie, ξείνος (2), c'est à dire hôte, ami, lié par contrat de clan à clan, de roi à roi, avec Diomède (Iliade, VI, 211 sq.), démontre que les Grecs, inventeurs de la

(1) V. *Année sociologique*, XI, 296 sq.

(2) M. Tamaschek, *die Thraker (Sitzungsberichte d. Ak. d. Wiss., Wien, Phil. Hist. Kl., 1898, t. CXXVIII, p. 41)*, admet la parenté des Thraces et des Lyciens.

« spondè », et du contrat moderne, ne comprenaient déjà plus ces échanges usuraires, où une partie donne beaucoup plus que l'autre ne reçoit. Voici l'histoire : Glaucus et Diomède, se rencontrant dans la bataille, se reconnaissent comme « hôtes », cessent de se battre, se racontent l'histoire de Bellérophon, échangent leurs armes (1). « Ils se prirent les mains l'un de l'autre, et échangèrent leur foi. Alors Zeus Kronien enleva ses sens à Glaucus, qui avec Diomède échangea ses armes d'or contre des armes de bronze, valeur de cent bœufs contre valeur de neuf bœufs ». Ainsi les Grecs de l'épopée homérique avaient vu ces mœurs fonctionner et les considéraient comme folles.

\*  
\* \*

Le principal document sur l'institution fort nette du contrat à forme somptuaire chez les Thraces, est celui de Xénophon (*Anabase*, VII). D'ailleurs il est fort pittoresque et fort bien écrit (2). Xénophon est embarrassé de ce qui reste avec lui des « Dix mille ». Cette « grande bande » est insupportable à Byzance et aux Lacédémoniens qui y commandent. Xénophon finit par mettre ses hommes à la solde du roi Thrace Seuthès, prétendant au trône des Odryses. Or cette location de service se fait précisément à la façon d'une série de prestations successives de deux collectivités. Dans une première entrevue, Seuthès promet à l'armée la terre, le butin. Il ajoute (3) « Et je les ferai mes frères et mes commensaux (sur tabourets), et mes associés en tout ce que nous pourrons conquérir. Et à toi, Xénophon, je te donnerai ma fille, et si tu as une fille je te l'achèterai à la mode

(1) Il n'est pas question, pour le moment, d'identifier la coutume thrace avec l'épisode raconté par Homère. La preuve serait trop faible et nous n'invoquons le fait qu'à titre d'illustration. Cependant il faut noter que le mythe et le culte de Bellérophon sont étroitement liés aux Thraces. en sa légende à Abdère (v. Tamaschek, *ib.*, p. 41).

(2) *Anab.*, VII, 2, 35.

(3) *Ib.*, 2, 38.

thrace (1), et je lui donnerai pour séjour Bisanthe (2), qui est le plus beau de mes terroirs maritimes ». On voit déjà que le chef thrace ne conçoit un pacte de solde que comme une alliance de commensaux, et de gens unis par le mariage, par échange de filles et de biens. Mais ce n'est que le projet de convention. Quelque temps après, Xénophon amène l'armée. Seuthès (3) spécifie les soldes.

Malgré tout, ce contrat n'est pas encore parfait; ce qui l'achève, c'est la cérémonie assez connue sous le nom de « festin de Seuthès », et dont la ressemblance, même avec un « pottatch », frappe de suite. Voici le texte : « Comme ils « étaient sur le point d'entrer au festin, se présente un certain « Héraclide, de Maronée. Celui-ci allait au-devant de tous ceux « dont il pensait qu'ils pouvaient donner quelque chose à « Seuthès. D'abord il s'adressa à quelques Parianes (4) qui « étaient venus là pour conclure alliance avec Médokos, roi des « Odryses, et lui portaient des présents, à lui et à sa femme... « Il les persuada de cette façon. Puis se tournant vers Timasion « de Dardane (5), comme il avait entendu dire qu'il avait des « vases à boire, et des tapis barbares, il lui dit qu'il était « d'usage, quand Seuthès invitait à un festin, que les invités « lui fissent des présents : « et s'il devient grand, il sera capable « de te ramener chez toi et de t'y enrichir ». C'est ainsi qu'il « s'entremettait auprès de chacun qu'il allait trouver. Venant « à Xénophon il lui dit : « Toi, tu es d'une très grande cité, et « ton nom est très grand auprès de Seuthès. Peut-être voudras- « tu prendre dans ce pays, des villes, comme d'autres des « vôtres (6) l'ont fait, et du territoire. Il est donc digne de toi « d'honorer Seuthès le plus magnifiquement. Je te conseille

(1) C'est-à-dire : très cher, v. Hérodote, V, 6.

(2) Ouest de Périnthe, sur la Propontide.

(3) VII, 3, 10.

(4) De Parion, sur la Propontide.

(5) Stratège de Xénophon, banni de Dardane.

(6) Allusion à la prise de Bisanthe par Alcibiade. Évidemment les Thraces n'avaient pas le matériel ni l'art nécessaires pour s'emparer de forteresses.

« d'amitié, car je sais bien que plus grands tu lui feras des  
 « présents, plus grandes seront les faveurs que tu obtiendras  
 « de lui. » Entendant cela, Xénophon fut bien embarrassé, car  
 « il n'était arrivé de Parion qu'avec un serviteur et ce qu'il  
 « fallait pour la route ».

On voit donc ici un héraut, chambellan, fonctionnaire habituel de ces rites (1), Thrace hellénisé, engager la série officielle des présents et des promesses que le festin va consacrer. — Suit le festin, véritable repas en commun, avec boisson en commun, chacun partageant les vins et les mets de tous, et qui scelle vraiment l'affaire.

Au cours de ce festin, cérémonie des donations (2) : « Comme  
 « la beuverie se poursuivait, entra un Thrace tenant un cheval  
 « blanc; prenant une coupe pleine, il dit : « Je bois à toi, Seuthès; je te donne ce cheval; sur lui, dans la poursuite, tu  
 « atteindras n'importe qui; dans la retraite, tu n'auras pas à  
 « craindre l'ennemi ». Un autre, amenant un esclave, le lui  
 « donna en buvant à sa santé; un autre but à celle de sa femme,  
 « en lui donnant des vêtements. Et Timasion, buvant à sa  
 « santé, lui présenta une coupe d'argent et un tapis d'une  
 « valeur de 10 mines. Puis, Gnésippos, un Athénien, se levant,  
 « dit que c'était une ancienne et fort belle coutume (3) que les  
 « gens ayant du bien donnassent au roi, en hommage, et que,  
 « par contre, le roi donnât à ceux qui n'avaient rien. « De cette  
 « façon, si tu me fais des cadeaux j'aurai de quoi te donner,  
 « moi aussi, et t'honorer. » Xénophon, lui, se demandait que  
 « faire, car il était à la place d'honneur, assis sur le tabouret  
 « le plus proche de Seuthès. Or, Héraclide ordonna à l'échanson  
 « de lui présenter la corne. Xénophon, — il avait déjà un peu

(1) L'institution du héraut n'est inconnue ni en Mélanésie, ni en Amérique du Nord-Ouest.

(2) *Anab.*, VII, 3, 26.

(3) Discours peu compréhensible et mal compris de Xénophon. Il y a peut-être moyen de l'expliquer en y voyant une allusion à l'usage perse auquel Thucydide a, lui (voy. plus loin), opposé l'usage thrace : le roi reçoit des grands et ne fait que donner aux petits. — En tout cas l'Athénien se tire d'affaire, et Xénophon a évidemment plaisir à décrire cette façon d'esquiver.



« bu — se leva fermement, et, ayant reçu la corne, dit : « Moi, « à toi, Seuthès, je me donne moi-même, et tous mes bons « camarades et amis, qui te seront fidèles, et qui veulent tous, « encore plus que moi, être les tiens. »

Suit un petit discours, grâce auquel Xénophon se dispense de rien donner que son cœur et son armée, et l'espoir de la conquête d'un royaume. — Seuthès s'en contenta apparemment, car aussitôt il se leva, but avec Xénophon, et secoua avec lui (l'un sur l'autre) la corne. Suivent musiques, danses, auxquelles Seuthès participe en personne, et intermèdes comiques.

Plus tard Seuthès fait des contrats, de même genre évidemment, avec deux Lacédémoniens envoyés de Thibron, le gouverneur Lacédémonien, pour se défaire de la petite armée de Xénophon (1).

Toute cette affaire finit d'ailleurs assez médiocrement. Le nommé Héraclide semble avoir été un trésorier-payeur infidèle, et les Grecs furent assez mécontents de la conduite de Seuthès.

\*  
\* \*

Il s'agit évidemment en tout ceci d'un trait fort connu de la vie thrace. A propos des mêmes Odryses et de l'ancêtre Térés de ce roi Seuthès, Thucydide (II, 97) dit : « La valeur, la « force (2) en était au plus de 400 talents, en argent et en or ; « plus, de non moindre valeur, des présents d'or et d'argent (3), « sans compter les tissus brodés et unis, et les ustensiles, et « ce, non seulement pour le roi même, mais aussi pour ses « associés au trône, et pour les nobles. Car ils avaient établi la « loi contraire de la loi de la royauté perse (4), comme d'ail- « leurs les autres Thraces : prendre plus que donner (et il était

(1) *Anab.*, VII, 6, 3.

(2) La δύναμις, force financière du royaume, nous dirions : le rendement.

(3) Évidemment Thucydide oppose ici les ressources provenant des tributs des sujets de Térés et celles provenant des présents et contrats collectifs des étrangers au royaume.

(4) C'est sans doute à cette loi que Gnésippos fait allusion. Voy. plus haut.

« plus honteux de ne pas donner ayant été sommé de le faire, « que de demander sans obtenir). D'ailleurs ils se servaient de « cet usage le plus qu'ils pouvaient, car on ne pouvait faire « chez eux de transactions sans y donner de présents. Aussi ce « royaume arriva-t-il à une grande puissance ».

Le passage est parfaitement clair. Cependant, il est généralement mal interprété et traduit. Tamaschek en particulier (1), ne l'a pas compris. On se méprend surtout sur la phrase généralement mise entre parenthèses dans les éditions classiques; elle est peu intelligible quand on ne comprend pas l'institution, souvent on la considère comme interpolée, mais sans raison. Les manuscrits sont d'accord pour attester cette incidente, et elle est au contraire parfaitement et dans le sujet et dans le style de Thucydide. Elle indique nettement que les Thraces sommaient les gens de leur faire des présents et qu'il n'y avait là nulle mendicité, mais une forme de début de contrat. La description de Thucydide est ici — comme toujours — nette et précise.

\*  
\* \*

Nous avons d'ailleurs une autre mention de ces échanges au cours de festins, de mariages et de contrats. Anaxandride, auteur comique de la Comédie Moyenne, souvent couronné (prix de 382 à 349), nous dépeint ainsi dans son *Protésilas* les noces d'Iphicrate (2) chez le roi Cotys (3) de Thrace :

(1) *Loc. cit.*, p. 82.

(2) Le passage est conservé dans Athénée, *Deipnosoph.*, IV, 431. Il est sans doute extrait d'un dialogue entre esclaves, dont un Thrace (cf. *δεσποσύνοις δέιπνοις*, vers final), personnages fort à la mode alors sur la scène comique. Le texte entier compare un festin et une noce thraces à un festin athénien de noces, et ne consiste pas exclusivement (comme le laissent entendre MM. Croiset, *Histoire de la littérature grecq.*, II, p. 620) dans la description du festin thrace. Celle du festin athénien suit le dernier vers que nous traduisons.

(3) Nom des rois Thraces Égécens, et aussi des rois Thraces d'Ilion. C'est aussi le nom de la déesse mère chez les Thraces (Strabon, 404). C'est enfin le nom d'une danse.

Sans considérer aucune hypothèse comme prouvée, nous soulignons ce trait. Il a l'air commun à plusieurs tribus thraces. En effet, l'un des noms de rois

Et si tu fais comme je te dis,  
 nous vous recevrons par un splendide festin  
 pas du tout pareil à celui d'Iphicrate,  
 celui de Thrace, quand bien même on dit :  
 que [ces noces] furent pesantes à endormir des bœufs (1);  
 qu'à travers l'agora s'étendaient  
 des tapis pourpres montant jusqu'à la Grande Ourse ;  
 qu'y festoyèrent des mangeurs de beurre,  
 à la chevelure sale, par dix mille,  
 que les chaudrons y furent de bronze,  
 plus grands que des citernes [du volume] de douze lits ;  
 que Cotys lui-même se ceignit [d'un tablier],  
 apporta le jus dans une cruche d'or,  
 et goûtant aux cratères  
 se soûla avant les buveurs ;  
 qu'Antigénidas leur joua de la flûte,  
 qu'Argas chanta, et que joua de la cithare  
 Képhisodote d'Acharnes ;  
 qu'ils célébrèrent en odes Sparte aux larges champs  
 et Thèbes aux sept portes,  
 mêlant tous les airs ;  
 Et qu'il prit en dot (2) deux blonds  
 troupeaux de chevaux,  
 un de chèvres,  
 un sac d'or,  
 une fiole en forme de coquillage,  
 une aiguière [pleine] de neige, un pot de grains de mil,

Thraces, celui de Sitalkès, nom ou plutôt titre héréditaire, désigne aussi (Xéno-phon, *Anab.*, VI, 1, 6) un chant, ou plutôt un mime de la mort du héros, dans une danse thrace.

S'il y avait, comme nous le supposons, sous cette institution, des notions importantes, alors les usages thraces seraient fort près des types de « potlatch » américain et mélanésien. En effet, ces vastes systèmes de droits et de fêtes, comprennent un nombre considérable de prestations qui sont à la fois rituelles et esthétiques ; le noble, le chef, le membre de la confrérie, Mélanésien ou Nord-Américain, porte le nom, le masque, et danse la danse de l'esprit qu'il personifie, incarne, et dont le rang devient le sien.

(1) Nous adoptons la lecture de Kaibel, *βομβυκαλόστυλα* en un seul mot.

(2) Les Athéniens, auteur et spectateurs, ne comprennent pas qu'il s'agit de l'achat de la femme.

un silo de dix coudées plein d'oignons  
et une hécatombe de cloportes.  
Ainsi dit-on que Cotys de Thrace  
maria sa fille à Iphicrate.  
Ce festin-ci sera bien plus brillant,  
celui du mariage de nos maîtres. . . .

Ce passage comique n'est pas moins curieux que les Mémoires de l'habile Athénien et que les dires précis de l'historien. Car il nous montre un roi donnant un festin et échangeant sa fille, comme Seuthès le fit, le tout contre une dot ridicule. Même cette exagération de l'usage thrace en prouve la force, et combien il était connu.

\* \*

Il serait extrêmement intéressant de trouver chez d'autres peuples antiques ces rites et usages de dépense, de rivalité d'engagements usuraires et somptuaires. On pourrait peut-être y voir comment ces formes sont arrivées à se dégrader jusqu'au simple contrat d'échange. Une étude de la donation germanique et des échanges dans les textes celtiques serait sans doute instructive. Nous voudrions y engager des savants plus compétents que nous. C'est déjà un point que d'avoir trouvé, dans un peuple européen et indo-européen de l'antiquité, des formes de traité, de mariage, d'échange, de prestations religieuses et esthétiques mêlées à peu près comme en Mélanésie ou en Amérique du Nord.

Marcel MAUSS.

---



## UNE EPIGRAMME DE SARDES

---

M. Lafaye vient de réimprimer dans le dernier fascicule (IV, 6) des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, sous le n° 1510, une épigramme tardive de Sardes, éditée pour la première fois par Le Bas et Waddington (n° 629), réimprimée par Kaibel, n° 903 (et, ajoutons-le, par Cougny, *Anth. Pal.*, Didot, III, p. 48, n° 301, dont M. Lafaye omet la publication). L'épigramme était gravée sur la base d'une statue érigée par le sénat de Sardes en l'honneur d'un consulaire de Lydie du nom d'Acholios (1), comme nous l'apprend le vers 3 :

ῥ βουλῆ, μεγάλων ἀγαθῶν χάριν, εἰκόνα.....  
στησαμένη (κ. τ. λ.).

Quel est le dernier mot du vers 3? Le Bas l'avait lu et transcrit χαλκῆν (ΚΑΛΧΗΝ), et cette leçon, assurément raisonnable, est reproduite par Kaibel et Cougny. Il y a quelques années, M. David Robinson, l'un des archéologues chargés des fouilles américaines de Sardes, retrouva la pierre, encadrée dans les murs de la citadelle byzantine (2), et « rectifia » ainsi

(1) Ne serait-il pas identique au *magister admissionum* de Valérien, historien prétendu d'Alexandre Sévère? L'époque coïncide.

(2) On ne voit pas très bien par le contexte si M. Robinson a pu en prendre un estampage ou si cette pierre est une des trois inscriptions inaccessibles « qu'on ne put déchiffrer qu'à l'aide d'un télescope ».

(*American journal of archaeology*, 1910, p. 415) la lecture de ses prédécesseurs :

... εἰκόνα [ἡ]βαίην  
στησαμένη...

Les crochets entourant le ἡ de ἡβαίην sont dus à M. Robinson. Cette « correction » est reproduite, sans un mot d'observation, dans l'édition de M. Lafaye. Il est permis de le regretter. En admettant que le χαλκῆν de Le Bas soit une mauvaise lecture et que la pierre porte bien BAIHN, c'est βαίην qu'il faut restituer — ou plutôt transcrire — et non pas ἡβαίην : 1° parce que ce dernier adjectif homérique ne se rencontre presque jamais sans négation ; 2° parce qu'il rend le vers outrageusement faux. Le conseil municipal de Sardes a voté à Acholios une « modeste » statue ornée d'une médiocre épigramme, mais le poète n'ignorait tout de même pas les règles élémentaires de la prosodie.

Théodore REINACH.

---

## ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

---

# L'ALLIANCE DE ROME ET DE L'ACHAÏE

---

On admet communément qu'à la suite de la seconde guerre de Macédoine, en 196 ou peu après, un traité d'alliance (*foedus*, *societas*, *συμμαχία*) fut conclu entre le Peuple romain et le *κοινὸν Ἀχαιῶν* (1). Un critique dont toutes les opinions se recommandent à l'attention, Eugen Täubler, estime que c'est là une erreur. Je résume ici la doctrine qu'il a exposée aux pp. 220-226 du t. I de l'*Imperium Romanum* (2).

En 198, à Sikyone, c'est (comme tout le monde le reconnaît) une simple convention militaire (« *Feldherrnvertrag* » *societas*

(1) Voir, notamment, Niese (II, p. 652) : « Dem Abschlusse ihres Bündnisses (der Achäer) mit Rom stand jetzt nichts mehr in Wege [dans l'été de 196, après les Isthmiques], und er wird bald erfolgt sein » ; cf. p. 618, 4 ; III, p. 9, 3. — Colin (*Rome et la Grèce* ; voir, par exemple, p. 214), Töpffer (P.-W. I, col. 176 suiv., s. v. *Achaia* = *Beitr. zur gr. Altertumswissensch.* p. 186 suiv.) et Niccolini (*La Confed. achea*, Pavia, 1914) croient à la réalité de l'alliance, mais ils négligent d'en faire l'histoire et d'en marquer la date. — Dans mon récent ouvrage, *Rome, la Grèce et les Monarchies hellénistiques au III<sup>e</sup> siècle* (p. 308, 2), j'ai suspendu mon jugement, me réservant de soumettre le système de Täubler à l'examen que je donne ici.

(2) Cf. p. 439-440 : selon Täubler, les Romains n'auraient, après leur victoire sur Philippe, conclu d'alliance avec aucun des États grecs indépendants de la Macédoine. Voir ci-après, p. 421.

*belli*) que conclut T. Quinctius avec les Achéens (1). Cette convention eût pu, sans doute, être transformée à bref délai en une alliance politique unissant à perpétuité l'État romain et les Confédérés, et c'est en effet pour obtenir du Sénat un traité d'alliance (*foedus*), qu'une ambassade achéenne se rendit à Rome en 197 (2). Mais le Sénat, comme l'indique Polybe, crut devoir surseoir à la conclusion de l'alliance jusqu'au moment où seraient réglés les différends des Achéens avec les Éléens et les Messéniens (3). Ajournée de la sorte en 197 par la volonté des *Patres*, l'alliance ne fut point conclue dans le temps qui suivit. C'est seulement quatorze ans plus tard que des textes dignes de foi en révèlent l'existence; c'est seulement en 183 que Polybe nous montre Achéens et Romains liés par une *συμμαχία* en forme, par un *foedus* authentique (4). A la vérité, en cette année 183, il fait mention du « renouvellement de l'alliance » (*ἀνανεοῦσθαι τὴν συμμαχίαν*) (5), ce qui semble impliquer que celle-ci existait précédemment. Mais il faut prendre garde que, selon toute apparence, ce qu'ont « renouvelé » en 183 les Achéens et les Romains, c'est, non point un *foedus*, mais seulement l'ancienne convention militaire de 198, laquelle, à la suite et par l'effet de cette *ἀνανέωσις*, a changé de caractère et s'est muée en une *συμμαχία* définitive (6).

On voit par ce résumé que, si la thèse de Täubler est ingénieuse, elle ne laisse pas d'être un peu compliquée, et que

(1) Liv. (P.) 32, 23, 1-3; cf. Täubler, p. 220.

(2) Pol. XVIII, 42, 6 (ambassade de Damoxénos d'Aigion).

(3) Pol. XVIII, 42, 7. — Le litige (avec les Éléens) relatif à la Triphylie fut tranché par les Dix légats en faveur des Achéens dans l'été de 196, après les Isthmiques : Pol. XVIII, 47, 10; cf. Liv. 33, 34, 9; Täubler, p. 220. La possession de Pylos et d'Asiné, réclamées par les Messéniens, doit, à peu de temps de là, avoir été reconnue aussi aux Achéens : cf. Niese, II, p. 652. Il est vrai que Polybe n'en dit rien, mais ce peut être de sa part une simple omission.

(4) Pol. XXIII, 9, 12; cf. 17, 3; XXIV, 11, 6; 13, 3. Cf. Täubler, p. 221.

(5) Pol. XXIII, 4, 12. Le texte porte : οὗτοι (οἱ περὶ Ξέναρχον) γὰρ ἐπρέσβευον τότε παρὰ τῶν Ἀχαιῶν, ἀμα μὲν ἀνανεοῦμενοι τὴν συμμαχίαν κτλ.

(6) Täubler, p. 226.



l'interprétation qu'il propose du « renouvellement de l'alliance » peut soulever quelques doutes. On voit aussi sur quel point il doit porter son principal effort. Il s'agit pour lui d'établir que, de 197 à 183, les Achéens n'ont pas eu d'alliance politique (*foedus*, *συμμαχία*) avec les Romains. Étant donné le grand intérêt historique de la question, il convient de passer en revue ses arguments et d'en vérifier la valeur.

\*  
\* \*

1. — Dans l'hiver de 194/3, de nombreuses ambassades grecques se sont rendues à Rome — vraisemblablement pour remercier le Sénat de l'œuvre accomplie en Grèce par T. Quinctius et les Dix légats (1). — Parmi elles, observe Täubler (2), a pu ou dû se trouver une ambassade achéenne; mais rien absolument n'indique ni ne permet de penser que cette ambassade ait conclu l'alliance différée en 197.

Il est vrai; mais ne se peut-il que cette alliance ait été conclue antérieurement — entre 197 et 194 — par d'autres ambassadeurs ?

2. — Année 193/2. Prise d'armes de Nabis. Au mépris du traité de 195, il attaque les villes maritimes de Lakonie que lui ont enlevées les Romains et que les Achéens ont charge de protéger (3). — Les Achéens députent au Sénat pour dénoncer ses agressions (4). Or, nulle mention n'est faite, à cette occasion, d'une alliance de Rome et de l'Achaïe. Et voici qui est plus singulier : les Achéens décrètent et commencent spontanément la guerre, sans attendre l'escadre expédiée d'Italie contre Nabis, et malgré l'avis de T. Quinctius (5). Täubler (6)

(1) Liv. (P.) 34, 57, 2; Diod. (P.) XXVIII, 15.

(2) P. 221.

(3) Liv. (P.) 35, 13, 1-3; 38, 31, 2.

(4) Liv. (P.) 35, 13, 3; cf. 22, 2; 25, 3.

(5) Liv. (P.) 35, 25, 3-12.

(6) P. 221-222.

juge le fait incroyable, s'ils sont à ce moment les alliés des Romains.

Il a tort, je crois, de le juger tel. — Et d'abord, que, sous l'influence de Philopoïmen, personnage, comme on sait, d'humeur indépendante, les Achéens, bien qu'alliés des Romains, eussent tenu à montrer qu'ils étaient capables de se passer de l'aide de Rome et de *fare da sè*, il n'y aurait rien là d'impossible. Mais leur conduite s'explique sans qu'on leur prête cette intention. Ce qui semble de leur part, au premier aspect, un manque de déférence à l'endroit des Romains n'est, à y bien regarder, que l'effet d'une nécessité subite et pressante. Leur grande hâte à combattre Nabis a simplement pour causes les progrès effrayants du tyran (1), ses ravages en Achaïe (2), le péril que court la place de Gytheion (3) où se trouve enfermé un corps achéen (4). Il faut prendre garde, d'ailleurs, qu'avant de rien décider, avant même de convoquer la diète où la question de la guerre sera mise en discussion, les Confédérés attendent le retour de l'ambassade qu'ils ont envoyée à Rome : *non antea ausi capessere bellum, quam ab Roma revertissent legati, ut, quid senatui placeret, scirent*. Ils veulent, avant toute chose, être assurés de l'approbation et de l'assistance prochaine du Sénat : voilà, sans doute, qui est loin de contredire à l'hypothèse de l'alliance. Plus tard, la diète convoquée, ils prennent encore soin de solliciter l'avis de T. Quinctius, récemment accouru en Grèce (5). Et celui-ci leur ayant conseillé de ne rien entreprendre jusqu'à l'arrivée d'Atilius et de sa flotte, les *principes*, d'abord unanimes à vouloir la guerre immédiate, ne savent plus à quoi se résoudre (6); nombre d'entre eux, reve-

(1) Nabis, comme le remarque Niese (II, p. 678), paraît, dès son entrée en campagne, s'être saisi sans coup férir de toutes les « villes maritimes », à la seule exception de Gytheion.

(2) Liv. (P.) 35, 25, 2.

(3) Liv. (P.) 35, 13, 3; 25, 2; 25, 11.

(4) Liv. (P.) 35, 25, 3-4.

(5) Liv. (P.) 35, 25, 4.

(6) Liv. (P.) 35, 25, 5-6.

nant sur leur décision première, penchent maintenant à suivre les recommandations de Titus (1) : perplexités et revirement qui conviendraient très bien, notons-le, à des alliés scrupuleux. Si, finalement, sans l'y exciter de façon directe, Philopoïmen, par la confiance qu'il s'applique à lui communiquer, détermine le peuple assemblé à voter la guerre (2), puis engage aussitôt les hostilités, la raison en est simplement que les jours de Gytheion semblent comptés et que les circonstances « ne souffrent aucun délai » (3). Motivée ainsi par les exigences de la situation militaire, autorisée, du reste, au moins tacitement, par le Sénat, qui a fait un bienveillant accueil à l'ambassade venue d'Achaïe (4), la prompte entrée en campagne des Achéens n'a rien dont les Romains soient en droit de s'offenser; et d'autant moins que les Achéens peuvent alléguer (5) que, s'ils ont pris les armes, c'est pour la défense d'un « traité romain (6) », le traité de 195, imposé par T. Quinctius à Nabis et violé par le tyran. Si bien qu'en somme, nous ne trouvons rien ici qui ne soit compatible avec une alliance achéo-romaine.

3. — Automne 192. Diète achéenne d'Aigion, où se présentent à la fois les ambassadeurs d'Antiochos, ceux des Aitoliens, alliés du Séleucide, et T. Quinctius (7). — Invités par le chef de l'ambassade royale et par l'Aitolien Archidamos à garder la neutralité entre le Grand roi et les Romains, pressés par T. Quinctius de n'en rien faire, les Achéens déclarent, sans hésiter, la guerre à Antiochos et aux Aitoliens. Täubler s'en

(1) Philopoïmen lui-même n'y répugnerait pas, n'étaient les raisons militaires qui le poussent à l'action : Liv. (P.) 35, 25, 11-12.

(2) Liv. (P.) 35, 25, 7-12.

(3) Liv. (P.) 35, 25, 12 : *metuens, ne dilationem res non pateretur eqs.* On notera que l'escadre d'A. Atilius n'est venue que tardivement dans les eaux du Péloponnèse (35, 37, 3) — seulement après le meurtre de Nabis.

(4) Ceci résulte évidemment de Liv. (P.) 35, 25, 4.

(5) C'est la même thèse que soutiendra plus tard, en 186, Lykortas répliquant à Ap. Claudius : Liv. (P.) 39, 36, 10-12.

(6) Liv. (P.) 35, 13, 2 : *foederis Romani.*

(7) Liv. (P.) 35, 48-50, 2.

étonne, il écrit (1) : « Ebenso [comme en 193/2, voir ci-dessus] erklärt [der achaische Bund] *selbständig* Antiochos und den Aitolern den Krieg... » Pour la seconde fois, agissant de leur propre mouvement, les Achéens partent en guerre sans concert préalable avec les Romains ; la conclusion de Täubler (2), c'est que des alliés de Rome ne sauraient se conduire de façon si désinvolte.

Mais il importe d'observer qu'en tenant cette conduite, les Achéens font précisément ce que souhaitent d'eux les Romains et leur donnent une marque éclatante de loyal attachement. On connaît l'état des affaires. A l'appel des Aitoliens, Antiochos vient de débarquer en Grèce dans le dessein proclamé de la « délivrer » des Romains ; et, tout aussitôt, la Grèce, pour parler comme Plutarque (3), s'émeut et « chancelle ». Un grand mouvement s'y déclare en faveur du Séleucide. Il y a risque que toutes les nations helléniques, échappant aux Romains et se retournant contre eux, ne passent à son parti. Quatre légats, T. Quinctius à leur tête, ont dû être expédiés en hâte par le Sénat *ad tenendos sociorum animos* (4). Mais, cependant, presque seuls des Grecs, les Achéens ne se laissent ni intimider ni séduire, repoussent les avances du Grand-roi, et décident de le traiter en ennemi. Ils osent ainsi être le premier obstacle que rencontrera ce vainqueur redouté (5) : attitude d'autant plus méritoire qu'il ne se trouve point alors en Grèce de forces romaines qui leur puissent donner aide (6) — ; et, sitôt leur résolution prise, ils fournissent à T. Quinctius les auxiliaires dont il a besoin

(1) P. 222.

(2) Il ne l'énonce point expressément, mais elle ressort assez de son exposé.

(3) Plut. *Cato*, 12.

(4) Liv. (Ann.) 35, 23, 5 ; cf. Nissen, *Krit. Unters.* 171.

(5) La déclaration des Achéens a pour immédiat effet d'obliger Antiochos à se dégarnir. Force lui est d'envoyer 1.000 hommes aux Éléens, qui se jugent menacés d'invasion : Pol. XX, 3, 1 ; 3, 5 ; 3, 7.

(6) Le corps expéditionnaire, peu considérable (cf. Kromayer, *Ant. Schlachtf.* II, p. 206, cf. p. 136 ; Niese, II, p. 696, 1), de M. Baebius ne quitte pas l'Illyrie, et n'opérera plus tard (en 191) qu'en Thessalie : Liv. (P.) 36, 13. — Le petit contingent romain de 500 hommes envoyé à Chalkis (Liv. (P.) 35, 50, 9) a pu être détaché de la flotte d'A. Atilius ; cf. Niese, II, p. 695.



pour protéger Chalkis et le Pirée (1). Quarante-six ans plus tard, Polybe évoquera devant L. Mummius, qui vient de faire abattre les statues de Philopoïmen, le souvenir de ces grandes journées, si glorieuses pour sa nation : τετραμήνην πρότερον τῆς Ῥωμαίων διαβάσεως Ἀντιόχῳ καὶ τοῖς Αἰτωλοῖς τὸν ἀπὸ τῆς γῶρας πόλεμον ἐξήνεγκαν, τῶν ἄλλων Ἑλλήνων σχεδὸν ἀπάντων ἀπηλλοτριωμένων τῆς Ῥωμαίων φιλίας (2). Si les Achéens ne sont point encore, à ce moment, les alliés de Rome, on reconnaîtra du moins qu'ils agissent comme s'ils l'étaient. Ils vont même au-delà des obligations que leur imposerait un traité de *societas* : car celui-ci ne leur prescrirait d'entrer en guerre qu'à la suite des Romains et sur leur requête expresse (3). Mais, de ce qu'ils font plus que n'exigerait leur qualité d'alliés de la République, s'ensuit-il qu'il leur faille refuser cette qualité? Leur est-il interdit de se montrer plus zélés qu'ils ne seraient tenus de l'être, et de se comporter — conformément d'ailleurs à leur intérêt propre — en alliés modèles?

Täubler (4) fait cette remarque : A Aigion, c'est en solliciteur que T. Quinctius s'adresse aux Achéens; il entreprend de les gagner à la cause romaine : ceci suppose, apparemment, qu'ils n'ont point encore d'engagements avec Rome. — Mais il y a là une méprise, et la démarche de T. Quinctius n'a pas le sens qu'on lui attribue. Il n'est point exact que ce légat s'efforce d'attirer les Achéens au côté des Romains : il ne tâche qu'à les y retenir. Épouvantés par le tableau qu'on vient de leur tracer de la puissance formidable d'Antiochos, ils pourraient se laisser entraîner à demeurer neutres, durant la guerre imminente, entre Rome et ses ennemis. C'est ce qu'il faut empêcher, et Titus s'y emploie comme il convient. Son discours a pour objet de rassurer les Confédérés. Il les met en garde contre les hâbleries des envoyés aitolien et syriens, leur dénonce les men-

(1) Liv. (P.) 35, 50, 3.

(2) Pol. XXXIX, 3, 8.

(3) Voir dans Täubler (p. 47) l'« Allianzbestimmung » caractéristique des traités de *societas*.

(4) P. 222 et note 2.

songes par lesquels on veut les abuser, et leur montre l'inanité du péril dont on les menace (1). Il termine en leur conseillant d'avoir foi dans « la loyauté, longuement éprouvée, des Romains (2) ». Procéderait-il d'autre sorte, s'il avait affaire à des alliés qu'il voudrait détourner d'une défection possible? A la vérité, T. Quinctius ne fait point mention expresse d'un traité qui unirait l'Achaïe et Rome; mais on ne saurait rien arguer de là en faveur de la thèse chère à Täubler : ce silence, qu'on peut croire voulu, s'explique par les circonstances. Dans les derniers temps, depuis qu'il les a contraints d'accorder une trêve à Nabis (3), les rapports se sont tendus entre les Achéens et Titus; il les sait facilement irritables et doit avec eux surveiller ses paroles. Leur remettre en mémoire les engagements qui les lient aux Romains ne servirait de rien — car, apparemment, ils ne les ont point oubliés — et pourrait être dangereux. Ne jugeraient-ils point offensant qu'on les rappelât ainsi à leur devoir d'alliés? En cette heure critique où le Séleucide s'offre à la Grèce comme son libérateur, le mieux est de leur laisser la flatteuse illusion qu'ils sont entièrement maîtres de leur décision et peuvent, en toute indépendance, choisir d'Antiochos ou de Rome.

4. — Années 189-187. Premier conflit entre les Achéens et le Sénat au sujet de la ville de Sparte, forcée d'entrer en 192 dans la Confédération achéenne. — Täubler (4) résume les phases du conflit, depuis le moment où les Spartiates, menacés par les Achéens, font *deditio* aux Romains (189) (5) jusqu'à la venue de Q. Caecilius en Achaïe (187) (6), puis conclut

(1) Liv. (P.) 35, 49, 1-12.

(2) Liv. (P.) 35, 49, 12.

(3) Plut. *Philop.* 15; Pausan. VIII, 50, 10; cf. Niese, II, p. 682, 5. — Les Achéens, de leur côté, se plaisent à exaspérer T. Quinctius par les louanges outrées qu'ils décernent à Philopoïmen : Liv. (P.) 35, 30, 12-13; Plut. *Philop.* 15; Titus, 13.

(4) P. 222-223.

(5) Liv. (P.) 38, 31, 5-6.

(6) Pol. XXII, 10. — Pour la date, cf. Niccolini, *La Confed. achea*, p. 152 suiv., 310. — Dans toute la suite, j'adopte la chronologie de Niccolini.

ainsi (1) : « Niemals ist bei diesen Verhandlungen von einem bundgenössischen Verhältnis die Rede. Rom nimmt sich Spartas als dedierter Stadt an, tadelt das Vorgehen der Achaïer, sieht in ihm aber nicht den Bruch eines Vertragsverhältnisses, was es, wenn ein Vertrag bestünde, ohne Zweifel getan hätte ». Je ne saurais souscrire à cette conclusion.

Les prémisses d'où elle découle sont les suivantes : Dès l'instant que les Spartiates, en 489, ont offert au consul M. Fulvius de lui livrer leur ville, celle-ci est devenue, au regard des Romains, une cité *dediticia*, et se trouve, comme telle, dans leur dépendance et sous leur sauvegarde; par suite, en prenant les armes contre Sparte, les Achéens ont fait offense à Rome et porté atteinte à ses droits : c'est pourquoi, s'il avait alors existé un *foedus* entre eux et le Peuple romain, celui-ci n'eût pu manquer de le dénoncer. Si je ne me trompe, cette argumentation a pour point de départ une erreur de fait. Il n'est point exact que, depuis l'année 489, le Sénat ait considéré les Spartiates comme des *dediticii* (2), ni qu'ils soient, à ce titre, devenus ses protégés. Il est sûr qu'il ne les a point autorisés, comme c'était leur désir (3), à se séparer de l'Achaïe (4).

(1) P. 223.

(2) On remarquera que le consul M. Fulvius ne vient dans le Péloponnèse, comme l'y invitent les Spartiates, *ad urbem Lacedaemonem in fidem dicionemque populi Romani accipiendam* (Liv. (P.) 38, 31, 6).

(3) Cf. Liv. (P.) 38, 31, 5 : *decreverunt (Lacedaemoniù) renuntiandam societatem Achaëis*.

(4) Niese a fait observer avec raison (III, p. 49, 3) que, même après l'ambassade d'Ap. Claudius en Achaïe (186), même après que ce légat a sommé les Achéens d'abolir l'état de choses nouvellement institué à Sparte (Liv. (P.) 39, 36, 3-4; 37, 21), « les Romains persistent à considérer Sparte comme faisant partie de la Confédération achéenne. » En 183, les commissaires chargés par le Sénat de régler les différends qui divisent les Spartiates décident d'abord, et d'un commun accord, que la ville doit μένειν μετὰ τῶν Ἀχαιῶν (Pol. XXIII, 4, 8). C'est le gouvernement achéen qui, par dépit et pour se dispenser de satisfaire aux réclamations des Romains (cf. Liv. (P.) 39, 37, 21), affecte, cinq années durant (186-181), de ne plus connaître Sparte. En 181, le stratège Lykortas procède solennellement à la rentrée de la ville dans la Confédération (Pol. XXIII, 17, 6 sqq.); mais il ne faut point oublier qu'en droit elle n'en est jamais sortie et que les Romains n'ont rien fait pour l'en distraire. Un fait trop peu remarqué et qui mériterait une étude attentive, c'est qu'à partir de 183 (sinon plus tôt) et jus-

Il semble bien plutôt avoir, à leur endroit, admis pour l'essentiel (bien qu'avec de tacites réserves quant à l'application) la théorie de Philopoïmen et de Lykortas, lesquels, voyant dans Sparte une cité achéenne rebelle, estimaient légitime de procéder contre elle à une « exécution fédérale ». C'est ce qu'indique, encore qu'un peu hésitante et « ambiguë », la réponse faite à Rome, en 188, à Diophanès et à Lykortas (1) : *responsum ita perplexum fuit, ut et Achaei sibi de Lacedaemone permissum acciperent, et Lacedaemonii non omnia concessa iis interpretarentur. hac potestate immodice Achaei ac superbe usi sunt*. La faculté (*potestas*) d'agir contre Sparte est, on le voit, reconnue aux Achéens; les Romains n'ont point la pensée de déclarer la ville intangible comme leur ayant fait *deditio* (2). Tout à l'heure, il est vrai, le Sénat s'indignera des violences où se seront portés les Achéens, et voudra leur faire révoquer les mesures trop rigoureuses prises à l'égard des Spartiates vaincus (3); mais il n'apparaît pas qu'à aucun moment il ait tenu

qu'en 181, ils tolèrent à Sparte l'existence d'un gouvernement — celui de Sérippos et de ses adhérents — ouvertement favorable aux Achéens et qui travaille pour eux (voir Pol. XXIII, 17, 8-9, à rapprocher de 4,4).

(1) Liv. (P.) 38, 32, 9-10; noter les mots : *magnae auctoritatis apud Romanos tum gens Achaeorum erat; novari tamen nihil de Lacedaemoniis placebat*; et la remarque de Weissenborn-H. J. Müller (éd. de 1907) : « Die Lacedaemonier sollen in dem achaischen Bunde bleiben, von Rom nicht als dediticii aufgenommen (werden)... ». Weissenborn ajoute : « aber auch nicht bekriegt werden », interprétation qui me paraît douteuse : les mots *novari tamen nihil eqs.* signifient, je crois, que le Sénat n'entend pas permettre aux Achéens d'accomplir à Sparte, à leur profit, une révolution politique et sociale. Peut-être y a-t-il là une allusion au retour menaçant des bannis; cf. Liv. (P.) 38, 31, 4.

(2) Täubler, à propos de ces événements, rappelle (p. 222, 3) la conduite des Romains à l'égard des Samnites après la *deditio* de Capoue (Liv. 7, 31, 7-12). Mais le rapprochement est factice. Les Romains, ayant pris Capoue sous leur protection, interdisent expressément aux Samnites d'y toucher (Liv. 7, 31, 9) : *peterent (legati Romani) — ut dediticis suis parcerent (Samnites) neque in eum agrum, qui populi Romani factus esset, hostilia arma inferrent*. (10) *si leniter agendo parum proficerent, denunciarent Samnitibus populi Romani senatusque verbis, ut Capua urbe Campanoque agro abstinerent*. Jamais le Sénat n'a signifié aux Achéens, au sujet de Sparte, une interdiction semblable.

(3) Encore faut-il observer qu'il y met peu de hâte. S'il témoigne aux Achéens son mécontentement (Pol. XXII, 3, 2-3 : lettre du consul M. Lepidus; 7, 6) du régime brutal et vexatoire imposé par Philopoïmen à Sparte, il s'abstient d'abord d'en exiger l'abolition. La réponse des *Patres* à l'ambassade de Nikodémos



leur conduite pour illicite et condamnable en son principe (1). Comment, dès lors, lui eût-elle été un motif de répudier l'alliance contractée avec eux? Cette rupture du *foedus*, qui, selon Täubler, en devrait prouver l'existence, n'avait pas lieu de se produire. Et, de fait, lorsque la querelle relative à Sparte sera parvenue à son point le plus aigu, ne verra-t-on pas l'ambassadeur achéen Xénarchos venir à Rome *ἄναγεοῦσθαι τὴν συμμαχίαν* (2), c'est-à-dire (de quelque façon qu'on interprète ces mots) resserrer, avec l'agrément du Sénat, les liens déjà formés entre les Romains et les Confédérés? Il me semble que la thèse de Täubler reçoit là un démenti assez rude.

5. — Année 186. Suite du même conflit; venue du légat Ap. Claudius à la diète achéenne de Kleitor (3). — Täubler rencontre ici la célèbre réponse de Lykortas à Ap. Claudius (4); il en fait une critique serrée (5). Dans cette réponse, les mots *socii vestri* (*i. e. Romanorum*) (6), *socii, nos socii* (7), appliqués aux Achéens, ne lui inspirent aucune confiance. Et non sans motif: on sait, en effet, le perpétuel abus que fait T. Live du terme *socius* (8). D'autre part, il juge impossible que la tirade fameuse (9): *scio ego, Ap. Claudii, hanc orationem — neque sociorum apud socios neque liberae gentis esse eqs.* provienne de Polybe. A son avis, ce morceau grandiloquent, comme au

d'Élis, en 187, est muette sur la question (XXII, 1, 6: οὐ μὲν ἄκυρόν τι ποιεῖν). A Argos, Q. Caecilius parle aux Confédérés un langage sévère et les somme de faire réparation aux Spartiates, mais on doit prendre garde qu'il n'est pas porteur d'instructions officielles du Sénat (XXII, 10, 11-12; 12, 6-7). En 186, celui-ci, dans sa réponse à Apollonidas de Sikyone, se borne encore à annoncer l'envoi prochain, dans le Péloponnèse, d'une ambassade « spéculatoire » (XXII, 12, 9).

(1) On peut noter que Q. Caecilius reproche seulement aux Achéens (Pol. XXII, 10, 2) βραύτερον καὶ πιρρότερον τοῦ δέοντος κερχρῆσθαι τοῖς Λακεδαιμονίοις.

(2) Pol. XXIII, 4, 12 (ann. 183).

(3) Liv. (P.) 39, 35, 5 — 37, 21.

(4) Liv. (P.) 39, 36, 6 — 37, 17.

(5) P. 224.

(6) Liv. (P.) 39, 36, 11.

(7) Liv. (P.) 39, 37, 9; 37, 15.

(8) Cf. L. E. Matthaëi, *Class. Quarterly*, 1907, p. 186-187.

(9) Liv. (P.) 39, 37, 9 sqq.

reste toute la harangue de Lykortas, est l'ouvrage du seul T. Live. Il en allègue pour preuve qu'il s'y trouve une bévue absurde : *non si non vana illa vox praeconis fuit, qua liberos esse omnium primos Achaeos iussistis* (1) — ; et, de fait, nul n'admettra que cette choquante erreur soit imputable à Polybe. Or, ajoute Täubler, si c'est ici T. Live qui parle par la bouche de Lykortas, les mots *si foedus ratum est, si societas et amicitia ex aequo observatur* (2) — ; *specie, inquis, aequum est foedus* (3), d'où l'on a conclu à la réalité de l'alliance achéo-romaine, n'ont plus de valeur documentaire et ne méritent pas qu'on en fasse état.

Cette argumentation ne laisse pas d'être spécieuse. Il est toutefois permis de se demander si l'erreur relevée par Täubler, et justement attribuée à T. Live, n'a point été introduite par celui-ci dans un texte qui, pour le principal, est emprunté de Polybe. La présence de cette erreur dans le discours de Lykortas n'implique pas que tout, dans ce discours, soit de mauvais aloi (4). Déclarer, parce que la phrase *si non vana illa vox praeconis eqs.* renferme une contre-vérité grossière, que les allusions au *foedus* achéo-romain, qui se rencontrent plus loin, sont nécessairement apocryphes, c'est peut-être aller un peu vite. On ne croira pas facilement que T. Live ait inventé ce *foedus*, ni qu'il en eût parlé si Polybe n'en avait rien dit. Et, d'ailleurs, quand bien même le discours de Lykortas, tel que le donnait Polybe, n'en aurait pas fait mention, s'ensuivrait-il qu'il n'existât point ?

(1) Liv. (P.) 39, 37, 40.

(2) Liv. (P.) 39, 37, 40.

(3) Liv. (P.) 39, 37, 43.

(4) La comparaison bien connue qu'établit Lykortas (dans Liv. 39, 37, 40-42) entre Capoue et Sparte, châtiées l'une par les Romains, l'autre par les Achéens, paraît à Täubler tout à fait vicieuse (p. 224, 4). Je lui accorde qu'elle l'est ; mais faut-il en conclure avec lui que T. Live est l'auteur de cette comparaison ? Là-dessus je garde des doutes. Le souvenir du traitement infligé aux Capouans se retrouve chez Polybe (XXIV, 43, 4 ; cf. Liv. (P. ?) 31, 29, 40-41) : c'est, semble-t-il, une sorte de lieu commun oratoire. Et, vraiment, Polybe est-il incapable d'avoir commis l'inexactitude notée par Täubler chez T. Live ?

6. — Dans son récit de l'ambassade d'Ap. Claudius, Pausanias écrit ce qui suit (1) : "Ἀππίος δὲ καὶ οἱ σὺν αὐτῷ Λυκόρταν λέγοντα ἐποιοῦντο ἐν χλευασμῶ, — Λακεδαιμονίοις τε ἀποστεῖλαι πρέσβεις ἐφιᾶσιν ἐς Ῥώμην, ἐναντία ἐφιέντες ἢ Ῥωμαίοις συγκείμενα ἦν καὶ Ἀχαιοῖς · Ἀχαιῶν μὲν γὰρ εἴρητο ἀπὸ τοῦ κοινοῦ παρὰ τὴν Ῥωμαίων βουλὴν ἀπιέναι πρέσβεις, ἰδίᾳ δὲ ἀπείρητο μὴ πρεσβεύεσθαι εἰς πόλεις ὅσαι τοῦ συνεδρίου τοῦ Ἀχαιῶν μετεῖχον. Ap. Claudius aurait autorisé les Spartiates à envoyer des députés à Rome et « contrevenu » de la sorte « aux accords conclus par les Romains et les Achéens ». La réalité de ces accords — autrement dit, de l'alliance achéo-romaine — se trouverait ainsi indirectement attestée.

Mais voici qui rend suspecte l'indication donnée par Pausanias. Comme le fait observer Täubler (2), l'assertion contenue dans la phrase ἐναντία ἐφιέντες κτλ. est sûrement inexacte. Ce n'est point, en effet, le traité achéo-romain (à le supposer réel), c'est la législation fédérale (3), qui interdisait aux cités achéennes, membres du κοινόν, d'adresser à l'étranger, soit à Rome, soit ailleurs (4), des ambassades particulières (5). Ap. Claudius n'a pas pu commettre cette violation du traité qui lui est reprochée. Pausanias ne la lui impute que par une de ces confusions dont il est coutumier; il montre ici, une fois de plus, ce que vaut sa science d'historien. Et, dès lors, ce traité dont il parle et dont il n'a pas lieu de parler, y devons-nous ajouter foi ?

Cette critique est judicieuse. Mais la question qu'elle soulève est, à mon avis, insoluble. L'erreur de Pausanias ne fait pas

(1) Paus. VII, 9, 4; cf. 12, 5 (Hitzig-Blümner).

(2) P. 225.

(3) Cf. Swoboda, *Staatsallert.* p. 383 et note 8; *Klio*, 1912, p. 23, 5 : le texte topique est Pol. II, 48, 6-7. C'est à tort, je crois, que Täubler songe ici au traité conclu avec les Spartiates, lors de l'entrée de ceux-ci dans la Confédération achéenne (p. 225).

(4) Contrairement à ce que pense Pausanias, le cas des ambassades envoyées à Rome n'a rien de spécial.

(5) Täubler (p. 225) note que l'erreur de Pausanias n'a été reconnue ni par Niese (III. p. 48) ni par Colin (*Rome et la Grèce*, p. 225). Elle ne semble pas l'avoir été non plus par Niccolini (*La Confed. achea*, p. 248).

doute ; reste à savoir seulement si les conséquences en sont telles qu'il semble à Täubler. Que Pausanias ait parlé du traité achéo-romain à l'aveugle et hors de propos, on doit l'accorder ; mais suit-il de là que ce traité soit imaginaire ? N'en a-t-il pu trouver mention chez l'auteur, en général digne de créance, qu'il suit dans le chap. 9 de son l. VII (1) ? Le nier me paraît osé ; ce qui est sûr, en tout cas, c'est que nous sommes ici en pleine obscurité.

\*  
\*  
\*

Il résulte de ce long examen que la démonstration tentée par Täubler est, en somme, peu satisfaisante. — Il écarte trop promptement, comme apocryphes, les renseignements indirects concernant le *foedus* achéo-romain, qui se trouvent dans T. Live (39, 37, 10 ; 37, 13) et même dans Pausanias. — Il croit à tort pouvoir s'autoriser des évènements des années 192 (ci-dessus, §§ 2 et 3) et 189-187 (ci-dessus, § 4), lesquels n'ont point la signification qu'il leur prête. — Enfin, quoi qu'il lui semble, le silence gardé sur le traité en 194/3 (ci-dessus, § 1), en 193/2 (ci-dessus, § 2), en 192 (ci-dessus, § 3), en 189-187 (ci-dessus, § 4) et peut-être aussi, si sa critique de T. Live (39, 37, 10 ; 37, 13) est fondée, en 186 (ci-dessus, § 5), n'a rien de concluant : s'en prévaloir, c'est faire abus de l'*argumentum e silentio*.

Il y a lieu d'insister ici quelque peu. Täubler montre pour cet argument (de valeur souvent si douteuse) une prédilection singulière — peut-être parce qu'il n'en a guère d'autres à sa disposition. Il écrit (2) : « Der Abschluss eines ewigen Vertrags, den man nach Polyb. XVIII, 42, 6 — erwarten müsste, wird nicht berichtet... ». Mais il est une chose qu'on ne saurait oublier. L'emploi de l'*argumentum e silentio* n'est légitime qu'à une condition : c'est qu'on soit assuré de posséder une infor-

(1) Je ne pense pas que cet auteur soit Polybe, comme on l'a parfois supposé ; mais, c'est sûrement un écrivain qui s'est fort inspiré de Polybe.

(2) P. 221 ; cf. p. 226 : «... Die allgemeine Annahme, der Vertrag sei im Jahre darauf [196] — geschlossen worden, setzt sich nicht nur über das absolute Schweigen der Ueberlieferung hinweg... ».



mation sans lacunes. Täubler estime que tel est ici le cas : sur les relations de Rome et de l'Achaïe depuis 197 nous serions, à l'en croire, aussi bien renseignés qu'il est possible de l'être (1) : « Ueberblicken wir den Zeitraum zwischen der Aufschiebung des von dem achaischen Bunde angebotenen Bündnisses (197) und der Vertragserneuerung (183), so sehen wir, dass kein direktes oder indirektes Zeugnis für den Vertragsabschluss vorliegt, aber *bei der Beschaffenheit der Ueberlieferung unentbehrlich wäre. Die Notizen über die Missionen von und nach Rom scheinen lückenlos zu sein ; niemals vermisst man eine Gesandtschaft oder eine Unterhandlung.* Niemals braucht man auch einen Vertrag aus indirekten Zeugnissen zu erschliessen... ». Mais c'est là voir les choses d'un œil trop optimiste. Nos deux grandes sources de connaissance sont, en l'espèce : d'une part, T. Live, interprète de Polybe, et, de l'autre, les extraits de Polybe conservés dans les *Excerpta de legationibus* ; or, que chacune ne nous fournisse que des renseignements insuffisants, la preuve en est qu'il nous faut emprunter, pour rétablir tant bien que mal la suite des événements, tantôt à celle-ci et tantôt à celle-là. Nous ne saurions rien des ambassades de Nikodémos d'Élis et de Xénarchos à Rome, en 187 et 183 (2), ni de la mission de Q. Marcius en Achaïe en 183 (3), ni des démêlés des Achéens avec le Sénat au sujet de la Messénie (4), si nous ne disposions que de T. Live. Et, inversement, les appels des Achéens du Sénat en 193 (5), l'intervention de M. Fulvius entre eux et les Spartiates en 189 (6), la venue de Diophanès et de Lykortas à Rome la même année (7), nous demeureraient inconnus, si nous en étions réduits aux *Excerpta* de Polybe. Mais, cependant,

(1) P. 225.

(2) Pol. XXII, 3, 4 (cf. 7, 5) ; XXIII, 4, 11-12.

(3) Pol. XXIII, 9, 4-5 ; 9, 8 ; XXIV, 9, 12-13. — Dans Liv. 39, 48, 5, on ne trouve que cette sèche indication : *Legatus in Macedoniam Q. Marcius est missus, iussus idem in Peloponneso sociorum res aspicere.*

(4) T. Live en supprime délibérément le récit : 39, 48, 6.

(5) Liv. (P.) 35, 22, 2 ; 25, 3.

(6) Liv. (P.) 38, 32, 3-4 ; simple allusion dans Pol. XXII, 10, 14.

(7) Liv. (P.) 38, 32, 6-8.

comment se flatter que, par le rapprochement et l'amalgame de deux éléments d'information dont chacun est incomplet, on parvienne à reconstituer une tradition historique où rien d'important ne soit omis? Ce résultat serait proprement miraculeux : car il faudrait, pour l'obtenir, que, par un prodige d'exacte compensation, ce qui fait défaut d'un côté se retrouvât toujours de l'autre... Dans le fait, pourquoi, à la fin de 196 ou en 195, une ambassade achéenne, ignorée de nous, n'aurait-elle pas obtenu du Sénat le traité sollicité dès 197 (1)? On devra se souvenir, à ce propos, qu'il n'y a point trace dans nos textes (bien que Polybe en eût sûrement parlé) de l'ambassade — dont les suites furent si graves — envoyée en 196 auprès du Sénat, puis de T. Quinctius, par les Lampsakéniens et les Smyrniens (2). Et l'on devra se souvenir aussi qu'après la seconde guerre de Macédoine, une alliance (συμμαχία) fut certainement conclue entre les Épirotes et le Peuple romain — la preuve indirecte du fait se tire de Polybe, XXVII, 15, 12 (3) — et que, pourtant, nous n'en trouvons nulle part la mention explicite. Est-il bien singulier que notre ignorance soit égale en ce qui regarde l'alliance achéo-romaine? Polybe pouvait n'en rappeler la conclusion que très succinctement, peut-être incidemment, en

(1) « Es wird nicht berichtet, écrit Täubler (p. 226), dass von achaischer Seite das Bündnis noch einmal [après 197] erbeten wurde. » C'est encore le triomphe de l'arg. e silentio.

(2) Nous ne connaissons la double démarche des ambassadeurs de Lampsaque, présidés par Hégésias, que par le décret de la ville en l'honneur de ce personnage (*Sylloge*<sup>2</sup>, 276 = <sup>3</sup> 591; cf. *Rev. Ét. anc.* 1916, p. 1 suiv.) et par deux textes de Diodore et d'Appien : Diod. XXIX, 7 (= *Exc. de legat.* II, p. 398, § 6) : αὐται γὰρ αἱ πόλεις πρῶται τῶν κατὰ τὴν Ἀσίαν Ἑλλήνων ἐπεπρεσβεύεσσαν πρὸς τὴν σύγκλητον παρακαλοῦσαι [περὶ] τῆς ἐλευθερίας αὐτῶν. App. *Syr.* 2 : Σμυρναῖοι δὲ καὶ Λαμψακηνοὶ καὶ ἕτεροι ἔτι ἀντέχοντες ἐπρεσβεύοντο ἐς Φλαμινίων τὸν Ῥωμαίων στρατηγόν. — Ces renseignements proviennent nécessairement de Polybe, mais l'indication originale de celui-ci est perdue.

(3) Πραττομένου δὲ τοῦ πολέμου (contre Perseus) τὰ κατὰ τὴν συμμαχίαν ἐβούλετο (Κέφαλος) δίκαια ποιεῖν Ῥωμαίοις, πέρα δὲ τούτου μήτε προστρέχειν ἀγενῶς μήθ' ὑπηρετεῖν μηδὲν παρὰ τὸ δέον. Niese (II, p. 653-654) suppose, avec apparence de raison, que cette alliance fut conclue en 196, après les Isthmiques. Il y peut être fait allusion dans Liv. 36, 35, 9 (ann. 191) : *iis (Epirotis) pelentibus, ut in amicitia pristina esse liceret.* — Pendant la guerre d'Aitolie, les Épirotes se comportent comme les alliés des Romains : Pol. XXI, 26, 1 sqq.

quelques mots, comme c'est le cas pour l'ἀνανέωσις τῆς συμμαχίας : quoi d'étonnant que ce peu de mots ne nous ait point été conservé?...

Mais, au reste, il est superflu de prolonger cette discussion. Ce qui condamne décidément l'argumentation de Täubler, c'est que ce « silence absolu » (1) des textes, qui lui semble péremptoire, n'existe point. Si, contrairement à ce qu'il a cru, la tradition dont nous disposons est loin d'être complète, en revanche, sur le traité achéo-romain, elle n'est point aussi muette qu'il l'imagine.

\*  
\*

Il a, d'une part, omis de prêter attention à un passage de T. Live qui met hors de doute la réalité du *foedus*. D'autre part, il n'a pas pris garde qu'un texte de Polybe, relatif à la συμμαχία, texte qu'il cite lui-même et qu'il date arbitrairement de 183, doit être rapporté à une époque beaucoup plus ancienne.

1° Voyons d'abord le passage oublié de T. Live. — Ann. 188. Ambassade de Diophanès et de Lykortas à Rome, après que les Spartiates ont résolu de se séparer de l'Achaïe, que les Achéens leur ont déclaré la guerre et que M. Fulvius s'est interposé entre les deux partis (2). T. Live s'exprime ainsi (38, 32, 8) : *Lycortas ex praeceptis Philopoemenis postulabat, ut Achaëis ex foedere ac legibus suis, quae decressent, agere liceret libertatemque sibi illibatam, cuius ipsi auctores essent, praestarent*. Que T. Live ait emprunté ce passage à Polybe, c'est ce qu'on ne saurait contester, et je ne vois nulle raison de douter qu'il ne l'ait, dans l'ensemble, fidèlement reproduit. Or, le sens de la phrase, un peu enchevêtrée, *ut Achaëis eqs.* est manifestement celui-ci : « Lykortas demandait que, conformément au traité, il fût loisible aux Achéens d'exécuter les décisions qu'ils avaient prises en application des lois fédérales. » Partant, le *foedus*

(1) P. 226.

(2) Liv. (P.) 38, 31, 5-6 — 32, 1-4.

(3) Pol. XXIII, 4, 12.

auquel se réfère ici Lykortas est un traité conclu par les Achéens avec les Romains, traité qui reconnaît aux premiers leur entière indépendance (*libertatem illibatam*) et qui les autorise dès lors à châtier « selon leurs lois » les Spartiates rebelles (1). En conséquence, il ne peut s'agir que de l'alliance achéo-romaine projetée dès 197. On notera, aussi bien, une concordance remarquable entre les mots *Achaeis ex foedere ac legibus suis — agere liceret*, que prononce Lykortas *ex praeceptis Philopoemenis*, et ceux-ci qui se lisent chez Polybe (2) : ὁ δὲ Φιλοποίμην, ὅσα μὲν εἴη τῶν παρακαλουμένων (ὑπὸ Ῥωμαίων) ἀκόλουθα τοῖς νόμοις καὶ τῇ συμμαχίᾳ, πάντα συγκατῆναι κτλ. (3).

(1) Telle est du moins l'interprétation que Lykortas donne du traité; cf. Niese, III, p. 44.

(2) Pol. XXIV, 41, 6.

(3) Il faut prévoir toutes les objections, même les moins fondées. Peut-être se trouvera-t-il des personnes pour soutenir que les mots *ex foedere* se rapportent, non à l'alliance achéo-romaine, mais au traité conclu, en 195, par T. Quinctius avec Nabis (Liv. (P.) 34, 35, 2 sqq. ; cf. 35, 13, 2 ; 22, 2). Il est vrai qu'il est fait allusion à ce traité avant et après le passage (38, 32, 8) que j'ai transcrit : 38, 34, 2 : *decretumque referente eo (Philopoemene) factum est, cum in fidem Achaeorum tutelamque T. Quinctius et Romani Laconicae orae castella et vicus tradidissent, et, cum abstinere iis ex foedere Lacedaemonii deberent, Las vicus oppugnatus esset caedisque ibi facta, qui eius rei auctores affinesque erant, nisi dederentur Achaeis, violatum videri foedus —* ; 33, 9 : *foedus, quod in Capitolio, quod Olympiae, quod in arce Athenis sacratum fuisset, irritum per illos (Lacedaemonios) esse* ; (10) *priusquam alio de integro foedere obligarentur (exules), noxios puniendos esse* [j'entends, dans ces deux phrases, le mot *foedus* comme Niccolini (*La Conf. achaea*, p. 246, 6) ; Swoboda (*Klio*, 1912, p. 20, 2) et Täubler (p. 224, 2) pensent qu'il s'agit du traité qui régla l'entrée des Spartiates dans la Confédération achéenne ; l'erreur est manifeste] — ; cf. 39, 36, 9 : *quia in vestro (i. e. Romanorum) foedere erat, ut maritimis urbibus abstinerent Lacedaemonii*. Pourtant, cette interprétation serait inadmissible. Les mots *ex foedere*, dans 38, 32, 8, s'appliquent évidemment à un traité conclu par les Achéens ; or, tel n'est pas le cas du *foedus* de 195 avec Nabis. Les Achéens, encore qu'ils aient été chargés d'en surveiller l'exécution (cf. 35, 13, 2 ; 38, 34, 2), n'ont point eu de part à ce *foedus* : les seuls contractants ont été les Romains et le tyran. De là les déterminatifs *foedus Romanum* dans 35, 13, 2, — *vestrum (i. e. Romanorum) foedus* dans 39, 36, 9. Si, dans 38, 32, 8, il s'agissait du même traité, nul doute qu'il ne fût encore qualifié de même façon. Au surplus, les circonstances sont telles que la question n'est plus de contraindre les Spartiates à respecter leur traité avec Rome, mais de réprimer leur tentative de sécession (38, 34, 5 ; 32, 4). Le *foedus* de 192 n'a rien à voir ici : il est annulé (cf. 38, 33, 9) par le fait que les Spartiates se sont donnés aux Romains (38, 34, 6). — Selon Niccolini (*La Confed. achaea*, p.



2° Passons au texte mal daté. — C'est le morceau célèbre (1) où Polybe oppose l'un à l'autre Aristainos et Philopoïmen, caractérise la conduite suivie par chacun à l'égard des Romains, et les montre disputant ensemble sur ce sujet. L'alliance de Rome et de l'Achaïe s'y trouve rappelée par deux fois : XXIV, 11, 6 (phrase citée ci-dessus) ; 13, 3 : *περὶ πλείονος ποιουμένων Ῥωμαίων ἕως γε τοῦ νῦν, — τὸ τηρεῖν τοὺς ὄρκους καὶ τὰς συνθήκας καὶ τὴν πρὸς τοὺς συμμάχους πίστιν.*

Selon Täubler (2), ce morceau ne contiendrait aucune indication chronologique. Toutefois, il ne doute pas que les propos d'Aristainos et de Philopoïmen qu'a reproduits Polybe n'aient été tenus au cours des négociations de 183 et années suivantes, lorsque T. Quinctius, puis Q. Marcius parurent en Achaïe. Il y a là, je crois, une double erreur.

En premier lieu, rapporter le texte de Polybe aux années 183 et suivantes est impossible pour deux motifs : 1° Polybe parle de la direction donnée par Aristainos à la politique achéenne (3) : *(ὁ μὲν) Ἀρίσταινος ἤγε τὴν ἀγωγὴν τῆς πολιτείας κτλ.* Or, la dernière stratégie d'Aristainos date de 188/7 : à partir de cette époque, on ne parle plus jamais de lui ; il disparaît de la scène politique ; il était vraisemblablement mort en 183 (4). 2° Polybe dit d'Aristainos et de Philopoïmen (5) : *ἀμφοτέροι διετήρησαν ἀκέραια τὰ δίκαια τοῖς Ἀχαιοῖς πρὸς Ῥωμαίους.* Cependant, il paraît clair qu'après l'ambassade d'Ap. Claudius (ann. 186) et l'intervention violente des Romains en faveur de Sparte, il ne saurait être encore question des *δίκαια ἀκέραια* des Achéens.

246, 6) et Swoboda (*Klio*, 1912, p. 20, 2), le *foedus* allégué par Lykortas serait le traité conclu entre les Achéens et les Spartiates, quand ceux-ci durent faire adhésion à la Confédération achéenne (cf. 39, 37, 16 ; 37, 21). Mais ce traité ne saurait être désigné ici, sans plus d'explication, par le seul mot *foedus*.

(1) Pol. XXIV, 11 — 13.

(2) P. 221, 1.

(3) Pol. XXIV, 11, 4.

(4) Sur Aristainos (= Aristainétos de Dymai : *Studi stor.* 1913, p. 194 suiv.), cf. Niccolini, *Studi stor.* 1908, p. 245-246, 252. — Niese (III, p. 58, 2) ne doute pas qu'il fût mort avant 181.

· 5) Pol. XXIV, 13, 9.

En second lieu, il n'est point exact que le texte de Polybe soit, comme l'a cru Täubler, dépourvu d'indications chronologiques. Au moment d'expliquer en quoi différaient la politique d'Aristainos et celle de Philopoïmen, Polybe s'exprime comme il suit (1) : τῆ δ'αἰρέσει κατὰ τὴν πολιτείαν τοῦτο διέφερον ἀλλήλων (Ἀρισταῖνος καὶ Φιλοποίμην). τῆς γὰρ Ῥωμαίων ὑπεροχῆς ἤδη τοῖς Ἑλληνικοῖς πράγμασιν ἐμπλεκομένης ὀλοσχερῶς κατὰ τε τοὺς Φιλιππικοὺς καὶ τοὺς Ἀντιοχικοὺς καιροὺς, (ὁ μὲν) Ἀρισταῖνος ἤγε τὴν ἀγωγὴν τῆς πολιτείας κτλ. — ὁ δὲ Φιλοποίμην κτλ. Puis, son exposé terminé, il conclut ainsi (2) : οὐ μὴν ἀλλ' ἐκ τῶν προειρημένων δῆλον ὡς συνέβαινε γίνεσθαι τοῦ μὲν (Φιλοποίμενος) καλῆν, τοῦ δ' (Ἀρισταῖνου) εὐσχήμονα τὴν πολιτείαν, ἀμφοτέρως γε μὴν ἀσφαλεῖς τοιγαροῦν μεγίστων καιρῶν τότε περιστάτων καὶ Ῥωμαίους καὶ τοὺς Ἕλληνας τῶν τε κατὰ Φίλιππον καὶ κατ' Ἀντίοχον, ὅμως ἀμρότεροι διετήρησαν ἀκέραια τὰ δίκαια τοῖς Ἀχαιοῖς πρὸς Ῥωμαίους. Ce qui ressort de là avec évidence, c'est que toutes les circonstances rappelées par Polybe dans les ch. 11-13 de son l. XXIV — le désaccord d'Aristainos et de Philopoïmen et l'opposition de leurs deux politiques — se placent dans la période de temps que désignent les mots οἱ Φιλιππικοὶ (ou κατὰ Φίλιππον) καὶ Ἀντιοχικοὶ (ou κατ' Ἀντίοχον) καιροί (3). Or, il n'y a aucun doute sur la signification de ces mots : les Φιλιππικοὶ καὶ Ἀντιοχικοὶ καιροί (4), c'est, *largo sensu*, « l'époque des guer-

(1) Pol. XXIV, 11, 3; 11, 4; 11, 6.

(2) Pol. XXIV, 13, 8-9.

(3) C'est ainsi qu'en jugeait déjà Niese (II, p. 653 et note 2) : « der damals [en 196] einflussreiche Aristainos war der Meinung etc. ».

(4) Autres emplois de la même expression : Pol. XX, 7, 1; XXII, 4, 4; XXIV, 10, 9; XXXIX, 3, 6. — A propos de la phrase (Pol. XXXIX, 3, 6-7) — πείραν δὲ τῆς προαιρέσεως αὐτὸν (Φιλοποίμενον) ἀληθινὴν ἔφη (Πολύβιος) καὶ τὸ δὲ λεγόμενον ἐκ πυρὸς παρεσχῆσθαι χάριν κατὰ τοὺς Φιλιππικοὺς καὶ κατὰ τοὺς Ἀντιοχικοὺς καιροὺς. (7) πλείστην γὰρ ἔχοντα βροπὴν τότε τῶν Ἑλλήνων — ἀληθινώτατα διατηρηθέναι τὴν πρὸς Ῥωμαίους φιλίαν —, Täubler (p. 221, 2) fait cette observation : « ... Die auf Philopoimen und das Jahr 192 bezügliche Bemerkung : διατηρηθέναι κτλ. (hat) nur allgemeine, nicht vertragsmässige Bedeutung, wie die Fortsetzung zeigt : τῶν ἄλλων Ἑλλήνων σχεδὸν ἀπάντων ἀπηλλοτριωμένων τῆς Ῥωμαίων φιλικίας. » Soit ; mais il est une autre phrase, relative aux mêmes circonstances, que ne cite point Täubler. C'est celle-ci (XXIV, 10, 9) : ἔτι [jusqu'à l'ambassade de Kallikratès à Rome, en 178] γὰρ τούτοις (Ἀχαιοῖς) ἐξῆν καὶ κατ' ἐκείνους τοὺς

res contre Philippe et contre Antiochos » ; c'est, pour un Achéen, la période qui commence en 198 et se termine vers 188.

On voit assez la conséquence, la même qui se tirait aussi du passage de T. Live (1) négligé par Täubler et signalé plus haut : la *συμμαχία* achéo-romaine, cette *συμμαχία* que Täubler n'a perçue et ne veut faire commencer qu'en 183, est nécessairement antérieure à 188. Partant, ce qui, en 183, a été « renouvelé » à Rome par l'ambassadeur Xénarchos, ce n'est point l'alliance militaire dont T. Quinctius était l'auteur, mais bien le traité, postérieur à cette alliance, qui, depuis nombre d'années déjà, avait été conclu entre le Peuple romain et les Confédérés d'Achaïe. Dans la phrase de Polybe (XXIII, 4, 12) : οἱ τοὶ (οἱ περὶ Ξέναρχον) γὰρ ἐπρέσθευον τότε παρὰ τῶν Ἀχαιοῶν, ἅμα μὲν ἀνανεούμενοι τὴν συμμαχίαν —, il faut, comme on l'avait toujours fait jusqu'à Täubler, prendre le mot *συμμαχία* au sens de *foedus* (2). Et, par suite, en dépit des objections de Täubler, la présence du mot *foedus* chez T. Live (3), dans la réplique de Lykortas à Ap. Claudius en 186, n'a rien que de légitime, comme aussi l'allusion de Pausanias (4) aux *συγκείμενα Ῥωμαίοις καὶ Ἀχαιοῖς*.

\*  
\* \*

Il faut donc s'en tenir à l'opinion ancienne. Cette qualité d' « alliés » (*socii*) du Peuple romain, que les Achéens sollicitaient en 197, leur a été reconnue à peu de temps de là. La

χρόνους κατὰ ποσὸν ἰσολογίαν ἔχειν πρὸς Ῥωμαίους διὰ τὸ τετηρημένοι τὴν πίστιν ἐν τοῖς ἐπιφανεστάτοις καιροῖς, ἐξ οὗ τὰ Ῥωμαίων εἶλοντο, λέγω δὲ τοῖς κατὰ Φίλιππον καὶ Ἀντίοχον. Cette fois, il est parlé, non plus simplement de *φιλία*, mais de *πίστις*, et l'on ne peut guère refuser à ce mot une « vertragsmäßige Bedeutung ». On remarquera que la locution *τηρεῖν τὴν πίστιν* se retrouve dans XXIV, 13, 3, passage où est mentionnée expressément la *συμμαχία*.

(1) Liv. (P.) 38, 32, 8 ; voir ci-dessus p. 416.

(2) Tout *foedus* étant, de sa nature, perpétuel, l'*ἀνανέωσις* de 183 ne dut être qu'une pure formalité. Au reste, Polybe indique le motif véritable de la venue de Xénarchos à Rome : il s'agissait d'observer la conduite des diverses ambassades adressées de Sparte au Sénat.

(3) Liv. (P.) 39, 37, 10 ; 37, 13 ; voir ci-dessus, p. 411.

(4) Voir ci-dessus, p. 412.

date précise de l'événement nous échappe. Je crois toutefois, comme Niese (1), qu'il convient d'être attentif à une indication, malheureusement trop vague, donnée par Appien. Ayant raconté la scène des Isthmiques de 196, celui-ci ajoute (2) : — *πρέσβεις τε μετὰ χρυσῶν στεφάνων ἔπεμπον [les Hellènes] ἐς τὸ Καπιτώλιον, οἱ χάριν ὁμολόγουν, καὶ ἐς τοὺς Ῥωμαίων συμμαχους ἀνεγράφοντο.* Il n'y a nulle raison, ce me semble, de contester l'exactitude du renseignement. Or, les faits rappelés, trop sommairement, dans cette phrase doivent avoir lieu peu après l'été de 196, au plus tard vers la fin de l'année ; et l'on ne peut plus douter maintenant que les Achéens aient eu place parmi ceux des Hellènes qui devinrent, au témoignage d'Appien, les *σύμμαχοι* des Romains. Il y a dès lors grande apparence que l'alliance achéo-romaine date, comme on l'avait cru jusqu'ici, de l'an 196 (3).

Je rappellerai, en terminant, que Täubler ne s'est pas borné à nier la conclusion de cette alliance à l'époque indiquée. Il est allé beaucoup plus loin : il s'est persuadé et s'est efforcé d'établir (4) que, pour des motifs politiques, en raison de la forme particulière qu'ils entendaient donner à leur « protectorat » sur l'Hellade, les Romains, vainqueurs de Philippe, eurent d'abord pour système de ne contracter d'alliance avec aucun État de la Grèce propre. Cette doctrine est inconciliable avec le texte ci-dessus transcrit d'Appien ; elle est démentie, en ce qui regarde l'Achaïe et l'Épire (5), par mes précédentes observations ; j'essaierai ailleurs d'apporter de nouvelles preuves de son inanité.

A la vérité, et contrairement à ce qu'on a parfois affirmé (6),

(1). Niese, II, p. 653.

(2) App. *Maced.* 9, 4. — Täubler a complètement négligé ce texte important.

(3) Pour ce qui concerne le règlement, qui eut lieu vers le même temps, des litiges pendants entre les Achéens, d'une part, et, de l'autre, les Eléens et les Messéniens, voir ci-dessus, p. 401, note 3.

(4) P. 226-228 ; 432 suiv., notamment, 436, 439-440.

(5) Ci-dessus, p. 415 et note 3.

(6) Niese (II, p. 653), commentant le texte d'Appien (*Maced.* 9, 4), écrit : « zu



les peuples grecs, membres de la Symmachie macédonienne, qui, avant 197, relevaient directement de la Macédoine, ne pouvaient point devenir par traité et ne sont point devenus les alliés de la République. Rome les avait conquis sur Philippe ; elle avait exigé que celui-ci lui en fit abandon ; par la paix de 197 elle s'en trouvait maîtresse, comme, avant elle, l'avait été le Macédonien : il lui était impossible de renoncer, au moins en principe, aux droits que sa victoire lui conférait sur eux (1) et, partant, de leur reconnaître, en faisant d'eux ses alliés, le caractère d'États libres qui, d'ailleurs, leur manquait au moment de la guerre. Tout ce que pouvait le Sénat en leur faveur, c'était de leur octroyer, à titre gracieux, une liberté précaire, non de droit, mais de fait : et c'est effectivement ce qu'il fit par la déclaration de l'Isthme (2). Mais il en allait autrement avec les nations qui, bien que comprises dans la Symmachie, étaient demeurées, en théorie sinon réellement, indépendantes de Philippe. Celles-là — l'Épire, l'Akarnanie, la Béotie, l'Achaïe — pouvaient être, en tant qu'États libres et souverains, et furent en effet rattachées au Peuple romain par des liens d'alliance. La démonstration est faite pour la première et la dernière, l'Épire et l'Achaïe ; il est possible, je crois, de le faire aussi, bien qu'avec moins de rigueur, pour les deux autres, l'Akarnanie et la Béotie.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles, 1921.

gleich schlossen sie, *auch die jüngst Befreiten* (Staaen) — Bündnisse mit dem Römischen Volke ab » : c'est une erreur certaine.

(1) Voir, à cet égard, les justes remarques de Täubler, p. 438-439.

(2) C'est ce qu'a très bien vu Täubler, p. 437-438.

# BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

---

Ce *Bulletin* comprend, en principe, les périodiques parus en 1920 ou portant cette date ; à l'époque actuelle, il y a fort souvent désaccord entre le millésime d'ordre et la date de publication ; il y a aussi de singulières difficultés et d'extrêmes retards dans les échanges internationaux. Le *Bulletin* présente des lacunes involontaires, des retours en arrière, des anticipations délibérées. M. A. Plassart, secrétaire de l'École Française d'Athènes, a bien voulu dépouiller les périodiques grecs, que nous n'avions pu nous procurer depuis longtemps, ainsi que les *Athenische Mitteilungen* ; il sera aisé de distinguer, dans les pages qui suivent, son apport propre, et d'en apprécier toute l'importance.

Allemagne. — *Jahrbuch d. deutsch. arch. Instituts et Arch. Anzeiger*, XXXV (1920).

*Athenische Mitteilungen (AM)*, XL (1915), fasc. 1 et 2 (parus en 1921 ; les autres fasc. et le t. XLI, 1916, non encore publiés) ; XLII (1917) ; XLIII (1918) ; XLIV (1919).

*Römische Mitteilungen*, XXXI (1916 ; table des vol. I-XXX) ; XXXII (1917), fasc. 1-2 ; XXXIII (1918) ; XXXIV (1919).

*Klio* XVII (1920), fasc. 1-2.

*Hermes*, XLIV (1919) ; XLV (1920).

*Philologus*, LXXVI (1919) ; LXXVII (1920).

*Rheinisches Museum*, LXXII (1917-1919) ; LXXIII (1920), fasc. 1-3.

*Berliner Philologische Wochenschrift*, 1920.

*Berliner Museen : Berichte aus den preussischen Kunstsammlungen*, XLI (1919-1920).

*Archiv f. Religionswissenschaft*, XX.

*Sitzungsberichte d. preuss. Akad. d. Wissensch.*, 1919 ; 1920.

*Zeitschrift für Numismatik*, XXXII (1915-1920).

*Zeitschrift d. deutsch. Palästina-Vereins*, XLII (1919) ; XLIII (1920).

Autriche. — *Jahreshefte d. Oest. arch. Instituts et Beiblatt*, XIX-XX (1919).

*Numismatische Zeitschrift*, XLVIII (1915)-LII (1919).

Égypte. — *Annales du Service des Antiquités*, XX (1920).

*Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, n° 17.

États-Unis. — *American Journal of Archaeology (AJA)*, XXIII (1919) ; XXIV (1920).

*American Journal of Philology (AJP)*, XL (1919) ; XLI (1920).

- France. — *Bulletin de Correspondance Hellénique (BCH)*, XLIV (1920). — Les années XLI-XLIII (1917-1919) sont réunies en un tome, dont la première partie, déjà parue, n'apporte rien à l'épigraphie.  
*Revue Archéologique (RA)*, XI et XII (1920).  
*Revue des Études Grecques (REG)*, XXXII (1919); XXXIII (1920).  
*Revue des Études Anciennes (REA)*, XXII (1920).  
*Revue de Philologie*, XLIV (1920).  
*Revue Biblique*, XLIV (1920).  
*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions (CRAI)*, 1919; 1920.  
*Journal des Savants*, 1920.  
*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1919; 1920.  
*Revue des Études Juives*, LXXI (1920).
- Grande-Bretagne. — *Journal of hellenic Studies (JHS)*, XL (1920).  
*Annual of the British School at Athens (BSA)*, XXII (1916-1917; 1917-1918); XXIII (1918-1919).  
*Classical Quarterly*, XIV (1920).  
*Classical Review*, XXXIV (1920).  
*The Journal of Egyptian archaeology*, VI (1920).
- Grèce. — Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1916; 1917; 1918; 1919.  
Ἀρχαιολογικὸν Δελτικόν, I (1915); II (1916); III (1917); IV (1918); V (1919). Chaque volume comprend un supplément (παράρτημα), paginé séparément. Quelques articles, parus dans les deux premières années, ont été déjà signalés (cf. *Bulletin*, 1916 et 1920).  
Πρακτικὰ τῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας, 1915.  
Ἀπέρωμα εἰς Γ. Ν. Χατζιδάκην (*Mélanges*, parus en 1921).
- Italie. — *Rendiconti della r. Acc. dei Lincei*, XXVII (1918); XXVIII (1919).  
*Notizie degli Scavi di Antichità*, XVII (1920).  
*Monumenti antichi*, XXV (1919); XXVI (1920).
- Syrie. — *Syria*, I (1920).  
*Mémoires de la Faculté Orientale de Beyrouth*, VII (1914-1921).

**Recueils épigraphiques.** Hiller v. Gaertringen prépare la publication des inscr. antérieures à l'archontat d'Euclide dans l'*editio minor* des *IG*, I-III.

— Une partie des indices de la *Sylloge inscriptionum graecarum*, 3<sup>e</sup> éd., a paru (fasc. I du tome IV) : I *Reges et imperatores*; II *Nomina locorum, tribuum, gentium, phratriarum, similia; nomina hominum secundum loca disposita* (ce principe de classement est déplorable; il a été employé, par exemple, pour les inscr. de Delphes dans les *GDI*, et c'est ainsi qu'on n'a jamais identifié tel personnage nommé dans deux textes, parce que dans l'un il figure avec le nom de σαπίς, dans l'autre avec celui de son ἔθνος); III *Nomina Sacra*.

— E. Preuner, *Rh. Mus.*, LXXIII, 273-289, publie des extraits des papiers de H. N. Ulrichs, relatifs à des inscr. et fournit des données plus ou moins importantes pour les textes suivants (la publication suit l'ordre des *IG*) :

IG, IV : Égine, nos 7 ; 54 ; 127 (μναμειον d'un αἰπόλος ?). — Trézène, n° 790 (l'énigmatique Βίτου de la l. 2 doit disparaître entièrement).

IG, V, 1 : Sparte, n° 114.

IG, VII : Tanagra, deux fun. archaïques omises ([Φερ]οφοράδης ? et un nom inintelligible) ; 672. — Thespies : fun. omises (ΕΠΙΑΡΣΙΝΟΗ. — Πυλαρέτης ? — Βρόμιος ? — Πουριχος) ; nos 1910, 1989, 2008, 2036, 2152 ; une fun. Δάτυ[ος τοῦ...] κῆ Μο(ύ)στας. — Thèbes : fun. archaïque omise (Β(ο)υκάτ(τ)ε(ι) ?) ; nos 2509 ; 2710 (texte relatif aux Ptoia, qui daterait de 146 ; essai de restitution) ; 2723. — Kopai : un sékoma. — Haliartos : deux inscr. disparues que U. n'a pas copiées.

(IG, VIII). — Dessin original du δίδυμος βωμός de Krisa (Geffcken, *Epigr.*, 28). — Delphes : Épigr. en l'honneur du Théspien Pisis (BCH, 1900, 170) avec les deux premiers vers plus complets : Πείσιος ἐξενέπω... (la statue était censée prendre la parole) et Ἑλλάδος ἐμ μεγάλ.. (ou Ἑλλάδ' ὅς ἐμ μεγάλ[αι]). — Une déd. Εὐκλείω Ἀντιχράτους Ἀσκληπιῶ ἀνέθηκεν (à Chryso, mais transportée sans doute de Delphes). — Un décret de proxénie pour Ἀρχέλαος Ἀριστολόγου Τ[ίμιος ?], daté de l'archonte Kalliéros avec les mêmes bouleutes que dans GDI, 2564 ; le décret était gravé sous la dédicace d'un ex-voto dont il subsiste en grandes lettres : Ὅ δῆμ[ος]. — Au-dessus de la lettre de Sp. Postumius (*Syll.*<sup>3</sup> 612 ; cf. *Bulletin*, 1920, 417 et ci-dessous), U. avait copié les débris de 2 l. : ΚΥΡΙΕΥΟΙ et ΙΜΝΟΥΜΙΝΓΡΑ (ce qui confirme encore la restitution de M. Holleaux, *Στρατηγός* "Γρατος", 148 : I, l. 6 κυριεύοντας et l. 7 ἔκρινον ὑμῖν γράψαι).

IG, X 1 : Lilaia, n° 233 (déd. à Septimius Severus).

IG, XII, 8 : Skiatos, n° 633. — U. n'a pas dû voir n° 635 (= CIG, 2154), mais seulement 634 (= CIG, *add.*, 2154 b) : ces deux déd. pour Septimius Severus n'en font qu'une.

IG, XII, 9 : Chalkis, n° 946, l. 8, P. propose de compléter ἐπὶ ἡγεμόνος au lieu de ἐπὶ γυμνασιάρχου ; 954, fun. métrique pour un élève de l'Académie, dont P. propose une restitution (v. 8-11). — *Kymé*, n° 136.

**Bulletins épigraphiques.** — E. Ziebarth, *Jahresber. über d. Fortschritte der klass. Altertumswiss.*, t. 184, 91 et suiv. : *Fünfundzwanzig Jahre griechischer Inschriftenforschung (1894-1919)*. Indique les publications nouvelles, d'abord celles qui ont un caractère général (*Recueils d'inscr.*, etc.) ; puis celles qui touchent à la paléographie ; enfin les apports nouveaux selon l'ordre des IG (en commençant par les inscriptions d'Argolide, IG, IV).

— Le BCH publie depuis 1920 (t. XLIV) une *Chronique des fouilles et découvertes archéologiques dans l'Orient hellénique*. La première parue s'étend de novembre 1919 à novembre 1920 ; on y trouvera signalées un assez grand nombre d'inscriptions, dont la plupart sont encore inédites. Il m'a semblé inutile, en général, de reproduire ici ces indications, le *Bulletin* étant destiné essentiellement à faire connaître les publications nouvelles.

**Chronologie.** — L. Weniger, *Arch. Religionswiss.*, XX, 41-78 : *Olympische Studien*. W. recherche quand fut célébrée la première Olympiade et arrive au résultat que c'est par une construction artificielle qu'on déterminait la date de cette première Olympiade (776).

— G. Glotz, BCH, 1920, 362-366 : *Note sur les archontes déliens de 314 à 302*. D'après les quatre périodes de bail des domaines sacrés entre 314 et 300, il faut



modifier quelque peu la liste établie par F. Dürnbach pour la fin du 1<sup>er</sup> siècle (*Bulletin*, 1920, 406). Athénis ne peut se placer qu'en 309 et les baux des fermages ont été renouvelés en 314, 310, 309 et 304.

— W. W. Tarn, *JHS*, 1920, 143-150 : *Telokles und the Athenian archons of 288/7-262/1 B. C.* T. cherche à établir, contre Johnson, que de 279/8 à 268/7, Athènes n'a pas été sans interruption soumise à Antigonos, mais que l'existence de gouvernements anti-macédoniens peut être constatée pour les périodes 286/5-282/1, 280/79-277/6, 273/2-271/0 (partiellement), 267/6-263/2 (voir le tableau p. 158-159). Dans ses supputations chronologiques, T., à bon droit, ne s'embarasse pas des dates assignées par Pomtow aux archontes de Delphes : le tableau qu'on nous en a donné ne lui fait pas illusion.

— A. C. Johnson, *AJP*, 1919, 286-307 : III. *Problems in Delphian Chronology* (cf. *Bulletin*, 1920, 405). L'article est consacré aux archontes de Delphes de la dernière partie du 1<sup>er</sup> siècle et se conclut par une liste des archontes, bouleutes et hiéromnés de 239 à 202 (p. 304-307). Le principe qui lui sert de base est que tout État soumis au contrôle macédonien ou entrant dans la ligue achéenne cesse *ipso facto* d'exercer son droit de vote dans le conseil amphictyonique, soumis à la prépondérance de l'Aitolie. Dans le détail, la discussion est souvent superficielle et ne peut être considérée comme menant à des résultats bien arrêtés. La date de 226 assignée à Peithagoras est inadmissible.

— J. Kirchner, *BPW*, 1920, 836-840 : *Zu den attischen Archonten des 2. u 1. Jahrh. v. Chr.* Accepte les conclusions que les documents déliens n'avaient permis d'atteindre (*Délos colonie athénienne*, 341-382), mais déclare impossible de découvrir Boiôtos dans le catalogue *IG*, II, 1014; le nom de cet archonte serait faussement transmis par Josèphe (la même impossibilité m'étant affirmée par ailleurs, mes hypothèses sur ce point doivent être abandonnées).

— M. N. Tod, *BSA*, XXIII, 206-217 : *The macedonian Era*. Maintient la théorie de Kubitschek, mise récemment en doute, selon laquelle cette ère commence en 148.

— On trouvera des remarques sur les ères Augustiniennes ci-dessous (*Samos*, p. 447) et sur l'ère d'Éleuthéropolis, *Ztschr. Palästina-Vereins*, XLII, 183-188 (cf. *Syrie*).

**Institutions.** — Bruno Keil, *Bericht u. d. Verhandl. d. Sachs. Akad. d. Wissensch., Phil. hist. Klasse*, LXX, 1919, 8<sup>e</sup> fasc. : *Beiträge z. Geschichte des Areopags*. Les décrets de condoléances d'Épidaure (*IG*, IV, 936-938) sont le point de départ d'une étude importante sur l'Aréopage à l'époque romaine; sur la compétence des trois corps : assemblée du peuple, βουλὴ et Aréopage; sur le rôle et le mode de recrutement de l'Aréopage.

**Titulature.** — F. Imhoof Blumer, *Num. Zeitschr.*, XLVIII, 94 et suiv. : *Ἱππικολ. Römische Ritter als Beamte in griech. Städten* (d'après des inscr. de Perinthus, d'Aphrodisios, de Thyateira, de Kibyra).

**Prosopographie.** — A. de Groot, *Rh. Mus.*, LXXII, 446-463 : *Ptolemaios der Sohn*. A propos de cet énigmatique personnage, G. revient sur l'inscr. de Milet, *Delphinion*, III, n° 139 (p. 453 et suiv.) et l'inscr. de Telmessos, *OGI*, 55.

**Métrologie.** — Bruno Keil, *Ztschr. f. Num.*, XXXII, 47-71 = *Zur Victoriatiusrechnung auf griech. Inschriften*. Importante étude sur les équivalences entre

le denier, la drachme et le victoriat, ce dernier valant un demi-statère. — Remarques sur le décret des Amphictyons relatif au tétradrachme attique (*Bulletin*, 1913, 455), qui serait une mesure de protection.

**Paléographie.** Je ne connais que par un c.-r. : A. Mentz, *Gesch. d. griechisch-römischen Schrift bis zur Erfindung des Buchdruckes mit beweglichen Lettern* (Leipzig, 1920).

**Linguistique.** — E. Schwizer, *Die junglakonischen Genitive auf -τηρ* (*Mélanges Hatzidakis*, 82-88). On a 6 ou 7 ex. de ces gén. tels qu'Ἀριστοκράτηρ (11<sup>e</sup> s. ap. J.-C.); ils auraient été prononcés τῆ.

— J. Waldis, *Sprache u. Stil d. gross. Inschr. vom Nemrud-Dag* (Heidelberg, 1920). C'est l'inscr. du tombeau d'Antiochos I de Commagène (*OGI*, 383), en koinè attique avec éléments tirés de l'usage vulgaire et diverses influences. Le style est un spécimen de l'asianisme.

**Inscriptions céramiques.** — J. C. Hoppin, *Handbook of attic red-figured Vases signed by or attributed to the various masters of the sixth and fifth centuries B. C.* Précieux répertoire des signatures de peintres de vases et de potiers.

**Inscriptions apocryphes.** — E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 76-81. L'inscr. gravée sur un relief archaïsant de Wilton-House est un faux; mais d'après une ancienne copie, on constate qu'elle a été faite d'après une inscr. authentique, qui aurait été gravée sur la partie supérieure du relief, retravaillé plus tard. On lit : [π]ροσέγει νόμωι ΟΙΘΩΝ... Δ... μανθεος Αἴθου εὔξατο Δι πένταθλον παῖδας νεικᾶν.

**Inscriptions juives, chrétiennes et byzantines.** — Les textes nouveaux fournis par le cimetière juif de Monteverde à Rome ont été signalés l'an dernier (*Bulletin*, 1920, p. 432). Les documents anciens sont réunis par Nikos A. Weis (Βετς) d'après les papiers de N. Müller : *Die Inschr. der jüdischen Katakomba am Monteverde zu Rom* (*Schriften hgg. v. d. Gesellsch. zur Förderung der Wissensch. des Judentums*, 1919). — Sur les nouvelles inscr., voir les remarques de Clermont-Ganneau, *RA*, XI, 1920, 365-366. L'expression οἶκος αἰώνιος correspond à des expressions sémitiques d'emploi courant. Le titre de φροντιστής se retrouve dans une inscr. de Joppé et dans une inscr. d'Égine où un certain Θεόδωρος, archisynagôgos, est dit φροντιστάς.

Une nouvelle catacombe juive de Rome a fourni une cinquantaine d'épitaphes, la plupart en grec; cf. R. Paribeni, *Nol. Scavi*, 1920, 143-155 : *Catacomba Judaica sulla Via Nomentana*. N. 8. Mention d'un γραμματεὺς Σιναγογῶν (Synagogue des Juifs de Subura; cf. 26, 36, 43). — 19. Un γραμματεὺς Σεκηνῶν. — 2. Ἰουστὸς δις ἄρχων. — 42. Un γεροσιάρχης. — 44. Εἰρήνη τρεῖς[πτή (sic) προσήλυτος πατὴρ καὶ μητὸς Εἰου]δέα Ἰσραηλίτης.

— Pour l'inscr. de Θεόδοτος Ουεττήγου, voir *Jérusalem*.

— G. Sotiriou, *Ἀρχ. Δελτ.*, II, 140. Épithaphe des premiers siècles chrétiens provenant d'Athènes. — P. 139. Érection d'une tour (? ὁ πῆρι[ος], de l'Acropole?) par Léon II, despote d'Athènes (métropolitain, 11<sup>e</sup> s.). — A. Xyngopoulos, *Ἀρχ. Ἐφ.*, 1917, 74. Sur un épistyle à décor champlevé, attribué au 9<sup>e</sup> s. : ἀντιλήμπτωρ ἡμῶν ὁ Θεός.

— Sur une inscr. avec noms chrétiens à *Platéas*, voir ci-dessous, p. 438.

— A *Nikopolis* d'Épire a été exhumée une basilique chrétienne (cf. *Bulletin*, 1917, 416). A. Philadelphus, *Ἀρχ. Ἐφ.*, 1916, 38, signale un frag. d'époque

romaine remployé; p. 45, trois briques inscrites. — *Ibid.*, 1918, 40. Un chapiteau : + ἐπὶ Δομητίου; *Ibid.*, 1916, 67, 68, 72; 1917, 48, 63, 66 (cf. Πρακτικά, 1915, 59-95; G. Sotiriou, Ἱερὸς Σύνδεσμος, 1915-1916; A. Hatzis, Ἀρχ. Ἐφ., 1918, 28-33). Inscr. des mosaïques décorées du pavement. — *Diakonikon* : Ὁ ζελλύρας et Ἐρμῆς, noms désignant 2 pêcheurs [ὁ φελλύρας doit être plutôt l'oiseau aquatique représenté; cf. Oppien, *Ixeutiques*, 3, 23. A. P.]; inscr. mutilée entre les images de St-Démétrios et de St-Georges. — *Prothésis* : Quatre vers dactyliques. Sous un panneau avec arbres et oiseaux, dans un cadre figurant la mer : « Tu vois ici l'Océan, la terre, etc »; mention du prélat Domitios. — Entrée du *katholikon* : Quatre vers : ce prélat a élevé l'édifice depuis les fondations; la l. 3 est empruntée au Ps. 117, 20; vient ensuite la date (?) — Entrée de l'*exonarthex* : successeur de Domitios, le fondateur de cette église, Domitios II τὴν πᾶσαν ἐκαλιέργησεν τρίτωον... Δημητρίου μάρτυρος ἐκίτερος εὐχαριστῶν τῇ προστάσει. — *Narthex* sud : Domitios II a modifié pour ses travaux l'épigr. du *katholikon*. — Ces deux prélats n'étaient pas connus.

— N. J. Giannopoulos, *ibid.*, 181-209 : *Les constructions byzantines de la région de Démétrias (Thessalie)*. Parmi les inscr. citées, on signale, p. 205, une épigr. appelant la protection de la Vierge sur Parthénios, métropolite de Larissa (xvii<sup>e</sup> s.).

— Ch. Picard, *BCH*, 1920, 41-69 : *Un texte nouveau de la correspondance entre Abgar d'Osroène et Jésus-Christ gravé sur une porte de ville, à Philippes (Macédoine)*. Douze menus fragments permettent de reconstituer le texte, connu par bien d'autres exemplaires; celui de Philippes doit dater de la première partie du v<sup>e</sup> s.; placé à la porte de la ville, il avait une valeur apotropaïque. Isis et J.-C. se disputèrent tardivement le patronage d'une cité qui était un centre des échanges de civilisations et de religions entre l'Asie et l'Occident et où c'était une habitude archaïque de placer les portes sous la protection des dieux.

— A *Thessalonique*, G. Oikonomou, Ἀρχ. Δελτ., II, παράρτ., 11, signale au musée (n<sup>o</sup> 188) une inscr. laudative εἰς Κωνσταντῖνον δοῦκα ἱσχυρότατον. — Ἀρχ. Ἐφ., 1918, 41-52, O. a publié les frgts du pavement de St-Démétrias; la titulature indique qu'il s'agit de Justinien, qui serait venu au tombeau du Saint; examen de *CIG*, 8642, et de l'inscr. de Th. attribuée à Justinien II par Papageorgiou.

— *Constantinople*. — Stèle fun. chrétienne : Ἰορδάνης πιστός (K. Lehmann. *AM*, 1917, 190).

— *Biannos* (Crète). — Xanthoudidis, Ἀρχ. Δελτ., II, 10-12. Épitaphe, du v<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> s., d'un ὑποδικόνο(ς) qui a vécu τὰ ἀσθενήματα τῶν ἀδυνάτων βασιλέων καθὼς γέγραπται (Paul, *Ep. ad. Rom.*, 15, 1).

— *Chios*. — G. Sotiriou, *ibid.*, παράρτ., 27-44, étudie les monuments chrétiens de l'île et publie qqs inscr.

— Aux environs de *Sidon*, G. Contenau, *Syria*, 1920, 302 et suiv., signale une curieuse déd. (an 684, 7<sup>e</sup> indiction = 537) où il est mentionné que la mosaïque τοῦ ἁγίου φωτιστηρίου a été faite ὑπὲρ σοτερίας Θεωδῶρου (*sic*) μουσωτοῦ παζαμᾶ (ce qui équivaldrait à : mosaïste « biscuitier »).

— F. M. Abel, *R. Bibl.*, 1920, 113-126, fait connaître 9 inscr. fun. trouvées en 1916 dans les églises d'El' Aoudjeh (*Palestine du Sud*) et déjà publiées dans le périodique *Das heilige Land* (1916 et 1917); en outre, une diz. d'inscr. chrétiennes



également, provenant des villes ruinées du Negeb. — N° 10, mention du calendrier gréco-arabe et de l'ère de Gaza (en 545). — 13, métrique : Οὐδὲ λιπὼν λιμιτοῖο Παλεστ(ινης) χθόνα διπν | Δωρόθεος γεράων πέλεν ἄμμορος ἐκ Βασιλῆος.

— *Ibid.*, 259-265 : Épitaphe chrétienne et fragm. de l'édit byzantin de Bersabée (d'après Burkitt, *Quart. Statement*, 1920, 16-22). — Voir aussi ci-dessous, *Syrie et Palestine*.

— G. Lefebvre, *Ann. Serv. Antig. Égypte*, 1920, 251. *Inscription grecque du Deir-el-Abiad*. Reproduit l'inscr. qu'il a publiée dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, article *Deir-el Abiad*, col. 470, à la mémoire du comte Caesarius, fils de Candidien, κτίστης du couvent (v<sup>e</sup> s.).

— Je signale enfin la dissertation d'Erik Peterson, *Εἰς Θεός, Epigraphische, formgeschichtliche u. religionsgesch. Untersuchungen* (Goettingen, 1920), où l'auteur étudie les diverses formules d'acclamation chez les païens et les chrétiens.

## ATTIQUE

**Athènes.** — H. v. Gaertringen, *Sitzber. Berl. Akad.*, 1919, 660-672 : *Voreuklidische Steine*. Interprétation d'un certain nombre de documents : *IG*, I, 18-19 (documents relatifs à l'Hiékatompédon) ; I, *suppl.*, p. 194, 116<sup>1</sup> : décret en l'honneur de [Périklês], des fils et petits-fils de l'homme d'état ; I, 79 ; Svoronos, *Journ. internat. archéol. num.*, 1911, 301 ; *IG*, I, 8 : trois décrets relatifs au culte d'Apollon.

— H. v. Gaertringen, *Ἀρχ. Ἐφ.*, 1918, 196. Un menu fragm. du Musée épigraphique (Lolling, n° 80, devrait être attribué à Kritios et Nésiotès en raison du travail de la surface du marbre.

— H. v. Gaertringen, *Hermes*, 1919, 329-332 : *Ein attisches Epigramm aus dem Perserschulte*. Complète l'épig. formée par les fragm. *IG*, I, *suppl.*, p. 41, n° 373 b et p. 79, n° 373<sup>1</sup> (Lolling, n° 237) : [ἐσθλὸν] τοῖσι σοφοῖσι σο[φ]ιζέσθ[αι κ]ατ[ὰ] τέχνην || [ἡδὸς γὰρ ἕξει τέχνην, λό[ο]ν' ἕχ[ει] βίστον]. On ne peut déterminer quelle τέχνη exerçait le dédicant ; multiples exemples de l'emploi de ce terme et de σοφιζέσθαι.

— H. v. Gaertringen, *Hermes*, 1919, 211-215 : *Kallimachos d'Aphidna*. Complète de la manière la plus problématique la déd. *IG*, I, *suppl.*, p. 153, n. 350 b où il distingue : 1° Une déd. métrique de Kallimachos ; 2° Trois vers honorifiques ajoutés après la mort de ce polémarque à Marathon.

— A. Kéramopoulos, *Ἀρχ. Δελτ.*, I, *παράρτ.*, 33, publie sept anses de vases et une cymbale de bronze, provenant de l'Acropole, avec déd. archaïques à *Athēnaia*.

— *Ἀρχ. Δελτ.*, II, *παράρτ.* 73. Dans les fouilles de Brueckner au Céramique (1914), a été découverte une nouvelle borne en place, portant sur ses deux faces ὄρος Κεραμεικοῦ (cf. *Bulletin*, 1915, 451).

— W. Bannier, *BPW*, 1920, 40-48 : *Zu attischen Inschriften*, XI. Remarques sur *IG*, I, 104 : sans doute fragm. de compte des trésoriers appartenant au même document que I, 180 ; année d'Antiphon = 418/7 ; I, *suppl.*, p. 54, n° 555 a (= II, 1357) : sens de ἀπόμετρα et εἰς ἀπόμετρα, argent pour distribuer ; I, 37 (inscr. des tributs) : la suscription serait τὰ[ρχ]σεῖς φι[λό]ρο ; I, 194-225 : rectifica-



tions à quelques passages de ces documents relatifs à la transmission des trésors des autres dieux ; I, *suppl.*, p. 170-171, n° 225 c (comptes d'Éleusis).

— A. Brueckner, *AM*, 1915, 1-26 : *Mitteilungen aus dem Kerameikos, I*. Dans les fouilles de 1910-1914 ont été recueillis des tessons d'ostracisme, enlevés de l'agora et jetés hors des murs. B. donne un *corpus* de 50 n°s, en y comprenant 4 tessons déjà publiés : *IG*, I, *suppl.*, p. 192, 569-570 (Acropole) ; 571 (route du Pirée) ; *AM*, 1896, 345 (abords de l'Aréopage) et quelques tessons inédits de l'Acropole. — 1-2. Mégaklès Hippokratous Alopékéthen (486). — 3-4. Xanthippos Aripchronos (484). — 5-6. Thémistoklès Phréarrios (482 ou 472). — 7-17. Thoukydidès Meilésiou et, 18-41, le même opposé à Kleippidès Deinïou Acharneus (sans doute entre 449, date de la mort de Kimon, à qui Th. succède comme chef des conservateurs, et 443, année où il fut ostracisé, mais contre Périklès. — Quelques tessons du même lot montrent que des voix s'étaient dispersées dans cet ostracisme qui frappa Kleippidès). — 42. [Ando]kidès [Léog]orou, le grand-père de l'orateur. — 43. [Tei]sandros [É]pilukou, grand-père paternel du même. — 44. Un certain Eucharidès Eucharos thesmo(thétès). — 50. Damon Damonidou d'Oa (cf. *Bulletin*, 1915, p. 451). — P. 22-24, B. publie deux tessons de l'Acropole, dont un provient d'un vase du type du Dipylon, portant *δεμόλες* (ou le pluriel), c'est-à-dire *qui perd son dème* (δημόλης, cf. λειώλης) ; ce sont les témoins d'un ostracisme pré-solonien. — P. 25 et suiv. : trois tessons de l'Acropole, avec un nom gravé ; le 3<sup>e</sup>, tout au moins, n'est pas un vote d'ostracisme.

— L. Weber. *Philol.*, 1919, 60 67 ; 1920, 77 et suiv. : ΣΥΓΚΑ ΕΦ' ΕΡΜΗΙ, III et IV. Les *ἐπιγρ.* *IG*, I, 333, auraient été gravées sur la base des hermès de l'Agora ; l'une se rapporterait à la bataille de Marathon ; la partie plus récente aurait été ajoutée après les derniers succès sur les Perses. — W. étudie ensuite les fragm. de l'épigramme commémorant la victoire des Athéniens sur les Béotiens et les Chalcidiens (Hérod., V, 77), dont on a deux rédactions : *IG*, I, 334 et *suppl.*, p. 78. La place de l'ex-voto n'a pas été modifiée.

— P. Cloché, *REG*, 1920, 1-50 : *Le conseil athénien des Cinq Cents et la peine de mort*. C. étudie, p. 28-39, le décret *IG*, I, 57, réservant la souveraineté dans les procès capitaux au peuple réuni en assemblée plénière ; le document que nous possédons ne fait que renouveler, peu après 411, un ancien décret datant de 501-480.

— Pomtow, *Philol.*, 1920, 197, note 4. Il faut rapprocher *IG*, II<sup>2</sup>, 175, qui ne se rapporte pas à un traité avec Jason, de *IG*, II<sup>2</sup>, 116 (alliance thessalotique de 361/0).

— E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 69-72 : *Archaeol.-Epigraphisches, IV : Bakchios-Kittos von Athen*. Dans l'épigr. funéraire du potier athénien Bakchios, fils d'Amphis... (Ad. Wilhelm, *Beitr.*, 40, n° 26) sont mentionnés des ἀγῶνες ; c'étaient des concours pour des commandes de l'État. L'inscr. se place vers 330. P. rapproche un curieux décret d'Éphèse, publié parmi une série de décrets qu'a rapidement signalés G. Nicole (*Jahresh.*, XV, 1913, 232 c : cf. *Bulletin*, 1916, 452) : Κίττωι καὶ Βακχίωι πασι Βακχίω Ἀθηναίοις ἐπειδὴ ἐπαγγέλλονται τῆι πόλει τὸν κέραμ[ον] τὸν μέλιναν ἐργάσασθαι καὶ τῆι θεῶι τὴν ὕδριαν, λαμβάνοντες τὸ τετραγμέν[ον] ἐν τῶι νόμωι. Le Bakchios honoré à Éphèse serait le fils

de celui qui figure dans l'épigr. Le nom Kittlos se rencontre sur une amphore panathénaïque de 367/6 (cf. v. Brauchitsch, *Die panath. Preisamphoren*, 54, n° 86).

— Th. Homolle, *RA*, XI, 1-81 : *Sur trois bas-reliefs de Phalères*. P. 3, sur le bas-relief de Basilé, II. lit [Κ]η[φ][σ]ό[δο]τ[ος] et peut-être à la suite ἄρ[ξ]ας (très douteux) τῶι ἡ[ρω]ι [ἀνέθηκεν]; sur le bas-relief du revers : Ἐρμῆι καὶ Νύμφαις ἕνα ἀέξοι...; sur le piédoche portant la stèle Κ[ε]φ[ε]ρόδοτος Δεμογένης Βούταδος ἱδρύσατο καὶ τὸν βωμόν, les trois derniers mots peut-être ajoutés. — Dans l'inscr. de l'autel, il faut joindre les mots Ἀρτέμιδι Λογίαι Ἰλειθύαι. — P. 63, note 3. Le dernier vers de l'épigr. gravée sur le piédoche de la deuxième stèle (θύεν τῶι βουλομένῳ ἐπιτελῆς τῶν ἀγαθῶν) doit être traduit : *A celui qui voudra sacrifier, que ce soit efficace en biens, ou à celui des bons qui voudra sacrifier, que ce soit efficace.*

— E. Reisch, *Jahresh.*, 1919, 299-316 : *Die Tempeldienerin des Nikomachos*. Pour fixer l'âge du sculpteur Nikomachos, R. étudie *IG*, II, 1378 (la δίακονος Λυσιμάχης se nommerait Σου[ρι]ς Λά[γ]ο[υ] (?) Σ[αμ]ία); 1376, base de la statue de la prêtresse Lysimachè, œuvre de Démétrios : il faudrait lire au début : Δρακο[υ]τίδ]ο ἦν; la statue daterait de 370-360, ce que l'écriture ne me paraît guère autoriser. Dans la déd. du trépied *IG*, II, 1249, avec signature de Nikomachos, on doit restituer au début le nom de l'archonte Τιμοκράτης (364/3). Le sculpteur Nikomachos ne serait pas distinct du peintre homonyme (entre 370 et 320).

— B. Léonardos, *Αρχ. Δελτ.*, I, 195-224 (*add.*, II, παράρτ., 63-66) : Angle supérieur d'un décret de 320/19, *stoichèdon*; proposition de l'orateur [Dém]ade. (Cf. *IG*<sup>2</sup>, t. II, *add.*, p. 660, n° 383 b). L. justifie minutieusement les restitutions de cet intitulé, en multipliant les références au formulaire des décrets. — *Αρχ. Δελτ.*, II, παράρτ., 66-73. Corrections, d'importance diverse, à *IG*, II<sup>2</sup>, 17 (décret pour Sthorys de Thasos) et 456 (pour les Kolophoniens); II, 380 (pour Apollas; cf. II<sup>2</sup>, 63 et *add.*, p. 668); III, 132 b (déd. à Asklépios); 544 (statue de Deïotaros Sisorigos, non Domnorigos); 983. — P. 76, index des inscr., surtout attiques examinées au cours de ces articles. — *Αρχ. Έφ.*, 1918, 100-108. Rééd. de *IG*, II, 455 (*politeia* pour un Milésien; cf. II<sup>2</sup>, 982 et *add.*, p. 670) et 1032 (catal. de démotés); index.

— A. Skias, *Αρχ. Έφ.*, 1919, 37 et suiv. : Trois inscr. fun.

— B. Staïs, *Αρχ. Δελτ.*, II, παράρτ., 80 et suiv. Reliefs fun. inscrits entrés au Musée National (nos 3342, -43, -78).

— G. Sotiriou, *Αρχ. Έφ.*, 1919, 30. Fragm. de déd. d'époque romaine.

— E. F. Rambo, *The Museum Journal*, X, 149 et suiv. Au cours d'un article sur les stèles funéraires attiques, R. en publie trois inédites, du musée de Philadelphie (d'après *JHS*, 1921, 56).

**Pirée.** — L. R. Farnell, *Class. Quart.*, 1920, 146, éclaire un passage de Platon le Comique (Koch, *FCG*, I, 648, n. 174) à l'aide d'inscr. rituelles, en particulier *Syll.*<sup>3</sup>, 1040, inscr. du Pirée où il est question de sacrifices offerts κυσὶ καὶ κυνηγέταις, que P. aurait parodiée.

**Dèmes divers de l'Attique.** — A. Skias, *Αρχ. Έφ.*, 1919, 38 et suiv. Épitaphes de Kallithéa (1 Ἀλαεὺς, 2 Κικυνεῖς), de Bougiati (1 ἐξ Οἴου), d'Anakasa (1 Κεφαλήθεν), de Kératéa (1 Κεφαλήθεν, 1 Λαμπροθῆν).

— B. Staïs, *Αρχ. Δελτ.*, II, παράρτ., 80, publie un relief funéraire de Ké-

ratéa, conservé au Musée National (n° 3368) : Aur. Athénion à sa femme εἵνεκα σωφροσύνης καὶ πράξεως γεωργικῆς μνήμης χάριν.

**Sounion.** — B. Staïs, 'Αρχ. Ἐφ., 1917, 201, 203. Deux fragments de deux *kouroi* avec quelques lettres de déd. archaïques ; 10 poids de pierre sphériques (7 kg. 500 à 16 kg. 20) avec inscr., de six types, de ΔΓ à ΔΔΔΔ | Ζωί(λου). — Selon Svoronos, *Journ. Intern.*, XVIII, 422, ils proviendraient de l'atelier monétaire du Sounion.

**Phylé.** — B. Staïs, 'Αρχ. Δελτ., II, παράρτ., 81. Relief. fun. du Musée National, n° 3376.

— A. Skias, 'Αρχ. Ἐφ., 1918, 19-28. Publie 15 inscr. de la grotte de Pan sur le Parnès : 1-8, rupestres, d'ép. romaine, quelques-unes connues. — 9-10, 1<sup>re</sup> s., gravées sur de petits blocs de marbre mutilés. — 11-12 épigr. métriques tardives ; la déd. qui suit le n° 12 peut être restituée d'après une inscr. d'Éleusis : Νικαγόρας [ἀνέθηκε ὁ Μνησαίου τοῦ θαλασσοπόλου υἱὸς τοῖν θεοῖν].

**Éleusis.** — A. Skias, 'Αρχ. Ἐφ., 1919, 41. Epitaphe.

**Salamine.** — P. Phourikis, 'Αρχ. Ἐφ., 1916, 1-9. Trois stèles fun. à reliefs du 1<sup>re</sup> s. : Ἰππόμαχος, Καλλιὰς. — Χαϊρέδημος. — Λυκάας. — Φιλοῦς.

— A. Skias. — 'Αρχ. Ἐφ., 1919, 40 et suiv. Quatre inscr. fun. (1 'Αναφύστιος).

## PÉLOPONNÈSE

**Corinthe.** — K. Smith, *AJA*, 1919, 331-400, n. 61-100 : *Greek inscriptions from Corinth*. La numérotation continue celle d'un rapport de B. Powell, paru en 1903, 26-71. — 61. Fin d'un décret honorifique ; la stèle remise par l'ἑγδοστῆρ sera exposée εἰς [τὰν εἴσοδον τῆς] ἀγορᾶ[ς τὰν ἐπι] Πειρήναι. — 62. Décret pour Νικάδας Ἀλεξάνορος Αἰγυῖος. — 63 Pour Χαϊρητίλλος. — 64 (mutilé). Un στρατηγός... (romain semble-t-il) consacre la statue du Corinthien Sostratos τὸν αὐτ. . καὶ Ῥωμίων, sans doute Ποσειδῶνι (1<sup>re</sup> moitié 1<sup>re</sup> s. av. J.-C.). — 65. Décret d'une cité inconnue en l'honneur de juges envoyés par Corinthe (l'un se nomme Παισύλος). — 67. Début d'un catal. des vainqueurs aux Ἑλλάδια de 181 ap. J.-C. — 68. Οἱ νεικήσαντες τὰ Καίσαρει[α · εἰς] | Καίσαρα Θεοῦ υἱὸν Σεβαστόν | λογιῶν ἐγκωμίω Γάιος Ἰούλιος Ἴων Κορίνθιος ὁ καὶ Ἀ[ργεῖος ?] ; le même personnage dans le même genre d'éloge εἰς Τιθέριον Καίσαρα Θεοῦ Σεβαστοῦ υἱὸν Σεβαστόν ; enfin Γάιος Κάσιος Φλάκκος Συραχόσιος] avec un poème εἰς Θεόν Ἰουλίαν Σεβαστήν. — 70. Borne sacrée : ... ἄστυλος · μὴ καταβιβασσκέτω · ζαμία... 71-74. Fragm. d'inscr. archaïques. — 75. Base d'une statue de Timoléon (?) : ... ὤται Κο... | [ἀπὸ τῶν πολεμίων α... | ... πιστῆρα κ... | ... χρησαμένα... | ... [ἐλευ]θερίας ἐπέβ[α... ]... ταδε. — 80. Καλλιθένης Ἀ... | Εὐσθένης [ἐπόησε]. — 82. Καφισοτέλης | Τιμοσθένης. | Ἀρίστων ἐπόησε. — 85. Déd. à Γάιος Ἰούλιος Σπαρτιανικός. — 86. Un στρατηγός de Corinthe, agonothète des Καίσαρεια. — 90 La cité à Hadrien, δημαρχ[ικῆς ἐξουσίας τὸ !], ὑπατὸν τὸ γ'.

— A. Philadelphus, 'Αρχ. Δελτ., IV, 1<sup>er</sup> παράρτ., 5. Base retaillée en vasque et coupée à la partie inférieure : Φλ. Οὐλπ. Μακάριος Οὐλπ... ἀνθ. λέγει · | Φόβος καὶ ἄγνοια τῶν δικαζομένων | ἐξηρήσθω κτλ. (début d'un édit sur la justice). — 7 (et 'Αρχ. Ἐφ., 1917, 108). Epitaphe d'une morte avec banquet funèbre.



— A. Philadelphus, *BCH*, 1920, 170; *Un hermès d'Hérode Atticus*. Le monument provenant peut-être d'une villa du rhéteur porte : Ἡρώδης | ἐνθίδε | περιεπάτει.

**Argolide.** — *Argos*. — P. Wolters, *AM*, 1915, 96 et suiv. Les deux stèles funéraires *IG*, IV, 538 et 539, proviennent d'Argos, non de l'Héraion; la 1<sup>re</sup> a été publiée deux fois (cf. 641).

— F. Bechtel, *Hermes*, 1920, 224. Dans l'inscr. publiée par Vollgraff, *Mnemos.*, XLII, 329 et suiv., n. 1 (cf. *Bulletin*, 1915, 453), le nom de la localité *Τραγευρίνα* doit se rapprocher de *τραγεύρινος* = qui porte une peau de bouc. La localité devait rappeler par sa forme une peau (?).

— A. Philadelphus, *Αρχ. Έφ.*, 1917, 108, publie quatre stèles funéraires avec reliefs et inscr. entrées au musée de Nauplie; l'une composée de deux distiques élégiaques pour un enfant de huit ans (*Pyrgela* d'Argolide).

**Épidaure.** — P. Cavvadias, *Αρχ. Έφ.*, 1918, 117 et suiv., a publié les importantes inscr. signalées l'an dernier (*Bulletin*, 1920, 415) :

P. 117-124, n° 1. Décret des synédres et du peuple en l'honneur d'Archélochos, f. d'Aristophantos, inscrit sur la base de sa statue de bronze. A la suite de son ambassade à Rome, ἐγενήθη φίλια καὶ συμμυχία ποτὶ Ῥωμαίους τᾶι πόλι τῶν Ἐπιδουρίων. Il a remis copie *σοῦ δόγματος τοῦ γενομένου καὶ παραδοθέντος εἰς τὸ ταμείον καὶ τᾶς συμμυχίας ἀνατεθείτας ἐν πίνακι χαλκίῳ ἐν τῷ Καπετωλίῳ*. Cette alliance doit dater de 112 (la « trente-quatrième année » après 146).

P. 125-128, n° 2. Partie supérieure d'une stèle *stoichédon* : Νομογράφοι Ἀρχίων οἱ τὸν νόμον τᾶι Ἰγυεῖαι θέντες. Suivent les noms de 24 nomographes d'Épidaure, Hermioné, Argos (3), Kléonai, Sicyone (2), Phlonte, Phénée, Pellana, Boura, Aigion (2, le second sans patronymique), Patras, Dymé (2), Pharai, Tritaia, Lousoi, Mégalopolis (3), Aschéion (1; cf. Léonardos, *ibid.*, p. 192 : l'Ἀσχειεύς, proxène de Delphes en 188/7, *GDI*, 2581, l. 150, est le fils du nomographe); vient ensuite un secrétaire. Plusieurs de ces cités ont passé à la ligne achéenne en 228. C. suppose que le νόμος est représenté par le texte n° 3, postérieur de cinq ans à cette date.

P. 128-148, n° 3. Deux grands fragments ont permis de grouper autour d'eux cinq petits déjà publiés (*IG*, IV, 924); un autre, de la partie haute de la stèle, est opisthographe, mais de faible largeur; une quarantaine de lignes sont utilisables. Le texte, en *koinè*, mentionne une « guerre commune », des « alliés », des « rois ». Selon C., le document règle l'organisation de la Ligue achéenne à la suite de l'alliance conclue avec Antigonos et ses alliés pour la guerre contre Kléoménès (224/3). Les décisions du *synédriion*, assemblée ordinaire de la Ligue (*synodos* ou *boulè* chez Polybe) sont souveraines; si les villes n'y envoient pas leurs délégués, elles sont frappées d'une amende de 2 drachmes par jour pour chacun; les cinq proédres, pris parmi les synédres (tirés au sort durant la guerre), exercent le pouvoir exécutif et sont responsables; ils convoquent les synédres, fixent l'ordre du jour, limitatif, et la durée de la session. Nombre des sessions : en temps de paix... (lacune); en temps de guerre, aussi souvent qu'il semblera nécessaire aux synédres, aux... (lacune), au délégué des rois ἐπι τῆς κοινῆς φυλακῆς. Lieu : pendant la guerre, selon la volonté des proédres, du roi (?) ou du stratège délégué des rois; après la paix, célébration de jeux στεφανίται. Plus de la moitié des synédres doivent être présents, ils sont irresponsables



devant les cités des décisions de l'assemblée. Des no[mographes] seront tirés au sort ἐξ ἑθνους ἢ πόλεως. Une amende est prévue pour les cités qui n'enverront pas le contingent militaire prescrit : par jour, durant la campagne, une demi-mine par cavalier, vingt drachmes par hoplite, dix et cinq drachmes par combattant armé à la légère et par archer.

[Faute d'avoir vu le texte même, il est difficile de se prononcer, mais l'interprétation de C. et la date qu'il propose m'inspirent les plus graves doutes. Je ne comprends pas la mention « des rois » à cette époque : on songerait plutôt au renouvellement de la ligue de Corinthe fait à l'époque d'Antigonos 1<sup>er</sup> et de Démétrios Poliorkétés, vers 303/2. Les fragments déjà connus de l'inscr. ont été étudiés par Ad. Wilhelm, *Att. Urk.*, I, 31-44, n° n et par Wilcken, *Sitzber. Berl. Akad.*, 1917, fasc. 10, 37 et suiv. (cf. *Bulletin*, 1915, 448 et 1920, 415), qui les dataient de 337 ou 336. P. R.]

Les quelques mots conservés du verso, où se distinguent les mentions d'une alliance, des Éléens, des Achéens, et une formule de serment, font conjecturer à C. que c'était un traité de paix (inconnu) entre la Ligue et les Éléens [?].

P. 149-154, n° 4 et 5. Deux fragm. de stèles, *stoichêdon*. Le second, opisthographie, portait d'un côté la décision d'un tribunal arbitral déterminant les frontières d'Épidaure et Arsinoé (Méthana), de l'autre, la liste des juges : quatorze noms de θελοποῦσαιοι sont conservés, parmi lesquels celui d'Émaution, Olympionique mentionné par Pausanias ; Pellana et Aigion avaient sans doute aussi envoyé des juges.

P. 155-171, n° 6 et 7. La stèle des guérisons miraculeuses, *IG*, IV, 952, se trouve complétée pour les l. 58-85 par deux grands fragments (l'un découvert dès 1900). Les restitutions proposées par Fraenkel sont souvent caduques (cf. l. 69, 82). — D'une troisième stèle, trouvée en 1900; C. avait publié la fin en 1903 (*Mélanges Perrot*, p. 41); elle compte 137 lignes, dont une cinquantaine seulement sont utilisables (soit le récit d'une dizaine de guérisons).

P. 191-195, n° 8. Un couple parien Ἀσκληπιῶνι. — 9. A Zeus Euboulaios. — 10. Fragm. de règlement de sacrifice (?).

**Arcadie.** — *Mantinée.* — H. v. Gaertringen, *Hermes*, 1919, 104-105 Le chapiteau ionique où est gravée l'inscr. *IG*, V, 2, 297, aurait supporté deux statues, l'une de Χαρμιάδης, chef du contingent mantinéen à Actium, l'autre de la nouvelle cité de Νικόπολις où le personnage, selon l'hypothèse de Fougères, aurait reçu droit de cité.

Léonardos, Ἀρχ. Δελτ., II, παράρτ., 74. Dans l'acte d'affranchissement, *IG*, V, 2, 273, corriger l. 8 : Κο[λ]εσ[τ]ινικονῶ.

*Stymphale.* — H. v. Gaertringen, *AM*, 1915, 84-89. Nouvelle restitution des ll. 1, 3-4, 6 du premier décret (*stoichêdon*) de la stèle *IG*, V, 2, 351. Stymphale décrènerait le droit de cité et une couronne de 1000 drachmes à un Mégalopolitain pour services rendus (σὺν Μπαεῖδόν)σ; ; une couronne de 100 dr. serait décernée à la ville de Mégalopolis par les Éléens ([Φάλλε]ῖοι), libérés par les soins de cette cité et de Stymphale. Date : 218, où 1200 prisonniers Éléens faits par Philippe V furent envoyés à Corinthe pour être vendus. Un texte disparu précédait sans doute le n° 351 (lettre de Philippe ?). Le décret n° 352 célébrerait un personnage mêlé à ce rachat de prisonniers. — La *symbola* du revers doit être d'une époque

postérieure à 218, bien que l'auteur l'ait supposée antérieure à l'entrée de Stymphale dans la ligue achéenne (234).

*Amyklai.* — A. Skias, 'Αρχ. Ἐφ., 1919, 32, nos 1-11. Marques et noms archaïques sur des blocs du trône d'Apollon Amyklaios (fouille de 1907), et quelques fragm. — 11. Le hiérophante Diogénès à Héra d'Argos et Zeus de Némée (cf. *IG*, IV, 1001, etc.). — 12. Cinq Épidauriens à Apollon et Asklépios. — 13-14. La ville sainte des Épidauriens a élevé la statue d'Antonin, puis, la base retournée, celle d'Alexandre Sévère.

**Laconie.** — *Sparte.* — G. Harriet Macurdy, *Class. Rev.*, 1920, 98-99 : *The meaning of ἀφατεῖν in a Spartan inscription.* Graphie fautive ou dialectale d'ἀφετεῖν qu'il faut rapprocher d'ἀφετης, terme employé à Sparte pour désigner une classe d'esclaves (les *adespoti* ou *eryctae*).

**Messénie.** — *Teuthroné.* — B. Léonardos, 'Αρχ. Δελτ., II, παράρτ., 73. Correction à *IG*, V, 1, 1222 (fun. métrique).

*Kyparissia.* — *Ibid.* : Corrections à *IG*, V, 1, 1421 (règlement des importations).

*Andania.* — *Ibid.* : Le catalogue des contributions *IG*, V, 1, 1532 est episthographie.

**Élide.** — *Olympie.* — E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 59-62, *Archäologisch-Epigraphisches. I. Mikythos von Rhegion.* P. complète ainsi le fragm. qui provient de la déd. de Mikythos (*Inscr. Olympia*, 267 = *IGA*, 532 ; cf. Paus., V, 24, 6) : [Μίκυθος ἡο Χοῖρο Ῥεγῖνος καὶ Μεσσέ]νιος, Φοικέον ἐν Τεγέει : [τάγχαματα τάδε θεοῖς ἀνέθηκε πᾶσι]ν καὶ θεαῖς πᾶσις | [παιδὸς ἐκ νόσο φθινάδος σοθένης κα]ὶ χρεμάτων ἡόσσα Φοι πλεῖστα ἐγέν[ετο δεκάτην ἀπερξάμεν, ἐς Ὀλυμπίην] ἐλθόν, ἐπεὶ τὰ εὐξάμεν. — P. 63-65. Remarques sur les statues des Diagorides à Olympie.

— *Ibid.*, 67-69 : III. *Daidalos von Sikyon-Phleius.* Une déd. (*Inscr. Olympia*, 161), porte la signature de ce sculpteur. P. la complète :

[Οὐ τι μόναι νίκων ἐν] Ὀλυμπία ἰσχύος ἔσχον  
[κυδαίνων γενεᾶν πατρῖδα θ'· [αἰ] γὰρ ἴσα  
[Πύθια καὶ Νεμέαι δις] ἐνίκων καὶ τρις ἐν Ἴθμοῖ  
[υἱὸς Δαμαρέτου Θαρυ]κίδας Φηγ[α]λεύς.

L'éthnique de la signature se termine en ..ΣΙΟΣ, sans doute [Φλειά]σιος. Daidalos aurait été pour un temps chassé de Sicyone par un mouvement démocratique. — Autre signature à Olympie (n° 635).

**Achaïe.** — *Aigéira.* — O. Walter, *Jahresh.*, 1919, *Beibl.*, 38-42. Au cours de brèves fouilles en 1916, a découvert une déd. mutilée du début du IV<sup>e</sup> s. : Ἀστροῖδ[ης...] | θεος ἀνέ[θηκεν]. — Dans la déd. fun. d'ép. impériale publiée par Ad. Wilhelm, *Beitr.*, 109, n° 93, lire στᾶσε au lieu de στῆσε.

#### GRÈCE DU NORD

**Mégaride.** — *Nisaea.* — E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 62-65 : *Archäologisch-Epigraphisches. II. Kallikles von Megara.* Étudie la déd. et la signature d'artiste gravées sur une figurine de bronze, *AM*, 1904, 97 : [Α]λκωνδας Θεκύδε[ος] | Διονύ-

σωι · Καλλιχλῆ[ς | Ε]ὐνίκου ἐπότσε (dernier tiers du 1<sup>er</sup> s.). Généalogie de l'artiste. — Le nom du dédicant pourrait être [Νικ]ώνδας.

**Eubée.** — *Érétrie.* — A. Georgiadès, 'Αρχ. 'Εφ., 1916, 49-61. Liste alphabétique des démos du territoire de la cité, avec références et observations.

*Oreos.* — N. Pappadakis, 'Αρχ. Δελτ., I, παράρτ., 88. Relief funéraire avec deux épitaphes.

**Béotie.** — *Oropos.* — B. Léonardos, 'Αρχ. 'Εφ., 1917, 39-48, nos 91-92; 231-237, nos 93-94; 1918, 73-100, nos 95-97; 1919, 54-88, nos 98-122 (P. 88, index des inscr., surtout attiques et béotiennes, examinées incidemment au cours de ces articles) Publie la suite des textes qu'il a découverts dans l'*Amphiaraiion*. — N. 91, stèle avec l'inscr. 'Ιστίης; elle marquait une des parties du grand autel, à côté de IG, VII, 421. — 92. Οἶδε ἐπέδοσαν εἰς τὸ ἀνάθημα ὃ ἀνέθηκεν ἡ βουλὴ ἡ ἐπ' Εὐθυκρίτου ἄρχοντος (328/7). Βουλευταὶ : 21 noms, 1 ταμίς, 2 γραμματεῖς (c.-à-d. τῆς βουλῆς et κατὰ πρυτανείαν); οἶδε ἐκ τῶν ἄλλων : 10 noms. Parmi les noms connus, Phanodémos l'athidographe, les orateurs Démadès et Polyektos. L. 24-30, décret de la Βουλὴ en l'honneur des trois conseillers qui se sont occupés de cet ex-voto. — 93. Rééd. de la loi sacrée IG, VII, 235. — 94. Décret d'Oropos en dialecte ionien pour un Σφαγγεῖλαϊος (de Suangéla = Théangéla de Carie). — 95, 96, 97. Trois faces d'une même base avec catal. de 63 éphèbes de la tribu Léontis, groupés en 17 démos (3 démos non représentés); 41 sont λοχαγοί, chefs de groupes. — Noms et titres des personnages couronnés par les éphèbes (ceux de 2<sup>e</sup> année) : le sophroniste, le kosmète, les épimélètes; les trois stratèges ἐπὶ τεῖ χώρῳ, ἐπὶ τῷ Πειραιῖ, ἐπὶ τεῖ Ἀκτῖ; le premier est Léosthénès, le stratège qui fut tué en 323/2; le kosmète est Philoklès, f. de Phormion, connu par Dinarque. — 98-122 (sauf trois décrets d'Oropos, 100, 103 et 117, lequel réédite IG, VII, 289). Décrets de proxénie de la ligue béotienne (112-116, rééd. de IG, VII, 4260, 4259, 393, 280 et de 'Αρχ. 'Εφ., 1892, n° 62; 118-122, rééd. de IG, VII, 290, 'Αρχ. 'Εφ., 1892, nos 64, 71, 72 et de IG, VII, 283).

— B. Léonardos, 'Αρχ. 'Εφ., 1916, 119. Relief votif du 1<sup>er</sup> s., figurant une guérison due à Anfhiaraos, avec déd. d'Archinos. — *Ibid.* et 1917, 240. Tessères d'entrée au sanctuaire (lames de plomb). — *Ibid.*, 1917, 242 et 1919, 102. Poids de bronze quadrangulaire marqué Ἀμφιαραίου; 2 tessères de bronze triangulaires avec lettre incrustée. — *Ibid.*, 1919, 101 et suiv. Couronnement d'une base portant Ἀμφίλο[χος] (?)...; il en faut peut-être rapprocher un bloc avec la signature Φειδίξ ἐπότσε (sans doute un descendant du grand Phidias). — *Ibid.*, 1917, 241. Mention de deux décrets de la tribu Aigéis en l'honneur de deux Athéniens (début 1<sup>er</sup> s.). — *Ibid.*, 1919, 62. Restitutions à l'inscr. BCH, 1891, 490, qui émane de la ligue béotienne.

**Thèbes.** — A. Kéramopoulos, 'Αρχ. Δελτ., III. Le volume entier (503 p.), est consacré à des Θηβαϊκά. Du temple d'Apollon Isménios proviennent : P. 35, deux vases de bronze avec déd. τόπολ[λ]ονι τοῖ Η[ι]τμενοι et τῶνάι τῶ Πρ[ο]ν[α]ξ[α]. — P. 61 et 64, fragm. d'inscr. archaïques. — P. 39, marques de carriers. — P. 45, sur le lit de pose d'un chapiteau, ἔξω (c.-à-d. colonne de la péristasis). — Fontaine d'Œdipe (?) : P. 399, fragm. d'épistyle avec le nom d'Hadrien.

P. 366. Stèle : ἱερά ἡ γῆ Διονύσου | Λυσείου, ἀφ' ὧ ἀνέθη[κε βασιλεὺς Εὐμένης

(Euménès II, selon K.), — P. 367. Hermès, déd. de deux hommes à Dionysos. — P. 368. Déd. [Διοσκό]ροις (?) καὶ Διονύσωι [καὶ τῇ] πόλει. — P. 401. Rééd. de *IG*, VII, 2537, métrique ; trois lignes nouvelles donnent le nom du mort, Euanoridas, et la signature d'un sculpteur, apparemment béotien. — P. 476. Base du fils de Charmidès. — P. 176, 246, 315, funér., la première archaïque.

— E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 72-74 : *Archäologisch-Epigraphisches. V. Euankritos von Theben*. L'épigr. *IG*, VII, 2470, donne au 3<sup>e</sup> vers le nom Εὐάκριτος attesté par *IG*, IV, 455 et une inscr. d'Orchomène (Wilhelm, *N. Beitr.*, IV, 13) ; il y a jeu sur le sens du mot.

*Ptoion*. — L. Bizard, *BCH*, 1920, 227-262, publie les inscr. trouvées dans le sanctuaire au cours des fouilles de 1903. — 1. Déd. métrique d'une statue d'Apollon par Alkméonides, fils d'Alkméon, après une victoire équestre aux Panathénées : ἁότ' ἐν (= ἦν) Ἀθάναις Παλάδος πανέ[γυρις] ; le cocher paraît avoir été un béotien Κνοπ... (vi<sup>e</sup> s. ; selon B., entre 554 et 539, époque où les Alkméonides cherchèrent à contrebalancer en Béotie l'influence de Pisistrate, alors exilé d'Athènes). — 2. Déd. exhumée par M. Holleaux en 1885 ; socle d'une colonnette votive avec l'inscr. ἡίππαρχος ἀνέθε[κεν] ἡο Πεισι[στράτω]. (Faut-il verser ce texte dans le débat sur la tyrannie attribuée soit à Hippias, soit à Hipparque ? cf. Beloch, *Hermes*, 1920, 311-317). — Fragm. d'une déd. avec signature de [Τεισι-κράτης] Θουίου Σικυών[ιος] (fin iv<sup>e</sup> s. ou début iii<sup>e</sup>) : groupe d'Héraklès et du sanglier d'Erymanthé (? l. 2 : ... καὶ τὸν κάπρον). — 6 et 7. Déd. de la ville d'Akraiphiai, la 2<sup>e</sup> avec mention de l'archonte local Xénodokos. — 9. Fin d'un décret d'une ville béotienne en réponse aux théores d'Akraiphiai invitant aux *Ptoia*, et début d'un décret analogue des Thisbéens, lequel complète exactement l'inscr. *IG*, 4139 (voir les textes de même nature, nos 4138-4142) ; agonothète se nomme Ποτίμων ὁ Καλλιχάεος. — 10. Catal. agonistique des *Ptoia* de l'archontat de Kaphisotimos, liste des théores envoyés par les villes béotiennes, reddition des comptes par l'agonothète (1<sup>re</sup> moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Parmi les villes thébaines figure Bouméliataia (voir en dernier lieu Oldfather, *AJA*, 1916, 154 et suiv.) ; un fragm. d'arbitrage cité p. 254, note 3, montre bien que cette ville était proche de la Locride Opontienne. — L'agonothète a eu un reliquat de 1977 dr. et a vendu des cyprès pour 500 dr. ; il a consacré le tout à agrandir l'esplanade du temple (εἰς τὴν ἐξόρουξιν τοῦ ὄρους τοῦ π[ρὸ] τοῦ ναοῦ τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τὴν μετάρθεσιν τοῦ τοίχου τοῦ λιθίνου). — 11-12. Fragm. de catal. agonistiques.

— *Thespies*. — E. Preuner, *Hermes*, 1920, 388-426 : *Honestos*. P. étudie les épigr. signés de ce poète que Jamot a découvertes dans la Vallée des Muses. L'épigr. *BCH*, 1902, 153, n<sup>o</sup> 4, souvent discutée, se rapporterait à Julia, fille d'Auguste, et à ses deux fils C. et L. Julius Caesar ; elle daterait de 3 ou 2 av. J.-C. — P. 393-403. La déd. de Φιλέταιρος Ἀττάλου donne lieu à une nouvelle discussion sur la généalogie des Attalides ; après de nombreux détours, l'auteur se rallie à la généalogie établie par Cardinali et confirmée par M. Holleaux (cf. *Bulletin*, 1920, 418) ; mais il trouve des difficultés à placer l'Euménès, fils d'Attalos, de l'inscr. des mercenaires, et le Philéταιρος, fils d'Euménès, de l'inscr. de Thespies. D'après ce que nous savons du sculpteur Kaphisias, ce dernier serait contemporain de Philéταιρος, fils d'Attalos, le fondateur de la dynastie, et non son petit-neveu. Les deux personnages doivent appartenir à une ligne collatérale.



— A. Kéramopoulos, 'Αρχ. Δελτ., III, 354. Déd. d'un *naos* à Déméter Eleusinia et à Koré par un agoranome et épimélète des Hérakleia.

— A. Kéramopoulos *Mélanges Hatzidakis*, 172-175. Décret de Thespies en l'honneur de trois concitoyens envoyés comme juges à Delphes. Il y a eu décret rendu par Delphes et lettre de Delphes à Thespies. Les trois personnages peuvent être les Thespiens faits proxènes à Delphes en 188 (*GDI*, 2581). Dans le fronton de la stèle, la lyre, le trépied et l'omphalos. (La stèle provient des fouilles de P. Jamot, comme K. aurait pu le constater; cf. *BCH*, XV, 659, et XX, 549).

— Pappadakis, 'Αρχ. Δελτ., I, παράρτ., 42. Hermès d'Héraklès avec épigr. de quatre vers, touchant la peau de lion (III<sup>e</sup> s.).

*Platéas*. — A. Kéramopoulos, 'Αρχ. Δελτ., III, 348. Dans *IG*, VII, 1673 (trépied des Béotiens), lire [οἰωνο]σκοπίοντος et non [θεοπρ]οπίοντος.

— A. Skias, 'Αρχ. 'Εφ., 1917, 157-167, n<sup>o</sup> 1-16 (des fouilles de 1899). — 7. Bloc avec l'inscr. ὄρ(ος) 'Ελ(ευθερίου Διός) ζ'. — 11. La ville en l'honneur d'Hadrien τὸν κτιστήν. — 15. Plaquette de bronze (fin III<sup>e</sup> s. ou début III<sup>e</sup> ap. J.-C.) portant 40 noms en deux colonnes, parmi lesquels des noms orientaux, des noms latins transcrits, plusieurs noms chrétiens (à côté d'Athénodoros et autres noms théophores); on lit une fois ἀναγνώ(στης), trois fois πρ. ou προσβ(ύτηρος), aussi κα(τηχητής?), ἰθ(ηρ?), Ἀρμ(ένιος?)

— *Leuctres*. — A. Kéramopoulos, 'Αρχ. 'Εφ., 1917, 166. Fragm. de catalogue : cinq noms de vainqueurs d'un concours musical.

— *Tiphai*. — A. Kéramopoulos, 'Αρχ. Δελτ., III, 247. Stèle avec relief de Φιλωτέρα (début IV<sup>e</sup> s.).

— *Lébadeia*. — Pappadakis, 'Αρχ. Δελτ., I, παράρτ., 42. L'inscr. *IG*, VII, 3083 a été transportée à Chéronée, ainsi que huit cippes, pour la plupart funéraires.

— A. Kéramopoulos, 'Αρχ. Δελτ., III, 421-423. Nos 1, 2, 3. Déd. à la Grande Mère, au Daimon Meilichios, au dieu Attis. — 5. Un prêtre de Zeus Trophonios et πρόαρχος τοῦ Βαχχείου dédie une statue de Dionysos τῷ κοινῷ τῶν λατόμων. — 6. Déd. à Artemis Orthosia. — 7-11. Funéraires.

*Chéronée*. — Voir un décret de cette ville sous la rubrique *Delphes*.

*Phocide*. — *Delphes*. — É. Bourguet, *REG*, 1919, 41-61 : *Sur les offrandes des Argiens à Delphes*. Trois blocs découverts par F. Courby en 1914 proviennent d'un ex-voto des Argiens; l'inscr. peut être complétée : [Ἀργεῖοι τὰ πολλοὶ] ἀπὸ Λακεδαιμόνος δεκίτην. C'est la déd. du cheval consacré à l'occasion de la bataille de Thyréa (414 av. J.-C.). — La pierre qui porte l'inscr. Ἀργεῖοι, connue depuis longtemps (*Fouilles de Delphes*, III, 1, p. 56-57), faisait partie d'une base portant le char d'Amphiaraios et les Sept Chefs contre Thèbes. Cette base, dédiée après la bataille d'Oenoa (vers 456), a dû être remaniée, comme l'indiquent à la fois la paléographie et des modifications dans la construction.

— Pontow, *Philol.*, 1920, 194-199 : *Das Anathem der Pharsalier in Delphi*. D'après Paus., X, 13, 5, les Pharsaliens ont élevé à Delphes un monument représentant Achille à cheval et Patrocle à pied; il aurait commémoré la fin de la Guerre sacrée où les Pharsaliens ont joué un rôle important parmi les Thessaliens, et il en faudrait rapprocher l'inscr. inv. 3198 : Φαρσάλιοι τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Πυθίῳ ἀνέθηκαν | πολεμαρχόντων Α. ο.,, , ....., Αἰζίου, Εὐπολέμου. | Ἡρακλείδα

Ἰπποκράτης ἐπόησαν Θεσσαλοὶ ἐξ Ἄτραγος. L'écriture indique le milieu du IV<sup>e</sup> s. et le texte ne peut être placé qu'entre 346 et 344. — Sur ce monument a été gravée postérieurement une déd. à Claude (*Syll<sup>3</sup>*, 801 A).

— Fr. Stählin, *Philol.*, 1920, 199-206 : *Die Phthiotis u. der Friede zwischen Philippos V u. den Aetolern*. A propos des hiéromnémons thessaliens, S. constate que Pharsalos a été macédonienne de 220 à 196 et que pourtant il y a eu des Pharsaliens parmi les hiéromnémons aitoliens en 216 et en 213.

— P. Cloché, *BCH*, 1920, 312-327 : *Les naopes de Delphes et la création du collège des tamiai*. En examinant les noms des naopes qui siégèrent de 346 à 327, on arrive à la conclusion que le renouvellement très profond du collège des naopes en 339, année où fut créé celui des tamiai, n'est pas due à des contingences ; mais on y voit un reflet des rapports entre la Macédoine, Delphes et les États grecs au IV<sup>e</sup> s.

— E. Preuner, *Jahrh.*, 1920, 65-66 : *Archäologisch-Epigraphisches. III. Daidalos von Sikyon-Phleius*. Dans l'épigr. delphique avec signature de Daidalos complétée par H. v. Gärtringen *ap. Pomtow, Klio*, XV, 63, n<sup>o</sup> 89, il faudrait restituer au début du v. 2 : [κῦδος] [ἰώ]ων. Si le personnage, Glaukon, fils de Tauréas, a été bien identifié, il faut admettre que la déd. a été élevée tardivement.

— E. Preuner, *Rh. Mus.*, 72, 280-286 a fait connaître qqs documents nouveaux ; cf. ci-dessus, p. 425.

— M. Holleaux, *REG*, 1919, XXXII : *La lettre de Postumius aux Amphiktyons et le sénatus-consulte de 189* (résumé d'une communication). Nouveau fragm. de la lettre de Postumius aux Delphiens (cf. *Bulletin*, 1920, 417) ; elle est adressée aux Amphiktyons, non aux Delphiens ; le sénatus-consulte qui suit n'a pas été rendu sur la proposition de Postumius.

— M. Holleaux, *ibid.*, 320-337 : *Décret de Chéronée relatif à la guerre de Mithridate*. Intéressant texte exhumé à Delphes et communiqué par É. Bourguet. Le décret, rendu par les ἀρχοντες, les σύνεδροι et le δῆμος Χαϊρωνέων, honore Ἀμάτοκος Τήρου υἱὸς Θραξὶ χιλιάρχος ἱππέων, ἀπολειφθεὶς ὑπὸ τοῦ [ἀνθυπάτου] Σύλλα εἰς π[α]ραχειμασίαν ἐν τῇ πόλει ἡμῶν avec une garnison de fantassins et de cavaliers, faisant partie d'un contingent qu'envoya à Sylla le roi des Odryses Sardalās (d'après la l. 26). La παραχειμασία d'Amatokos à Chéronée correspond à l'hiver de 87-86.

— M. Holleaux, *REG*, 1920, XLIX. Le décret en l'honneur de neuf arbitres envoyés par Rhodes a été réédité par Pomtow (*Syll<sup>3</sup>*, 614), qui, prétendant améliorer le texte donné par É. Bourguet (*BCH*, 1911, 461), y a introduit quelques absurdités : l. 5 et suiv., compléter : [ἐξαποστειλάντων] ἀμῶν... πρεσβευτὰς τὸν τε π[ρ]όξενον τὸν Ῥ[ο]δ[ί]ων... καὶ Εὐκράτη Καλλιέωνος [ὕπερ τῶν ἀνδρῶν ἀ[ι]ρείσιος, ἵνα ἐξ]αποστειλη κτλ.

— E. Schwizer, *Rh. Mus.*, 72, 429-431 : Αἰωναῖος. Cet adjectif que l'on rencontre dans le jugement arbitral des Aitoliens entre habitants de Méliteia et de Xuniai (*Syll<sup>3</sup>*, 546 A) est une forme dialectale pour Αἰωναῖος, survivance éolienne dans l'Achaïe Pthiothide.

*Ambryssos*. — Pappadakis, Ἄρχ. Δελτ., 1, παράρτ., 42, signale un décret de proxénie, une déd. à Trajan, trois funéraires.

**Locride.** — *Kléonai*. — *Ibid.* : Acte d'affranchissement signalé.

**Doride.** — Foat, *BSA*, XXIII, 110-111. Inscr. du <sup>ve</sup> s. (XENOS...) trouvée près de la route de Bralo à Itéa.

**Aitolie.** — *Thermos.* — Rhomaïos, Ἄρχ. Δελτ., I, 280 et suiv., indique diverses corrections à des inscr. publiées dans le même périodique par Sotiriadis (*Bulletin*, 1916, 446) : n° 22, lire : fils d'Alkion ou d'Alexion. — 35. Dans cette inscr. métrique en l'honneur d'un cavalier (v. 1 σὸν ἔπιπῶι), il faut lire, v. 2 : σωκίσι... κτεῖνεν; le terme comme l'indique le grec médiéval et moderne signifierait « lasso ». Le soldat, Drakon [Δράκων au v. 6, serait un vocatif ?], a été tué dans le bois sacré d'Apollon, près de Tithronion par cette arme des Gaulois de Brennus.

— E. Schwizer, *Rh. Mus.*, 72, 433-436 : AMATA. Dans le traité d'alliance entre Aitolien et Akananiens (*Syll.*<sup>3</sup>, 421) ; on lit, l. 4-5 : φίλους ἐόντας καὶ συμμάχους ΑΜΑ|ΤΑ τὸμ πάντα χρόνον (cf. l. 26). Il faut rapprocher l'oracle de Dodone, *GDI*, 1568, où on lira ἄματα τέχνη (au lieu de ἄμα τᾶι τέχνη) χρεόμενος, c.-à-d. ἀδῶλω τέχνη χρώμενος. De même ἄματα a le sens de ἀδῶλως, comme l'avait déjà supposé Sotiriadis.

**Akarnanie.** — *Astakos.* — Rhomaïos, Ἄρχ. Δελτ., IV, 177. Base : ἱεραπόλοι Διὸς Καρκοῦ (7 noms), συνέσται (5 noms, puis 2 enfants), un μίγιρος, sept παῖδες (1<sup>re</sup> s. ; noter les noms Λεσφίνας, Βίβος Δελμάτα, Χρήπαρμος). — Déd. à Artémis Agrotéra ; treize dédicants et six συνκυναγοί (1<sup>re</sup> s. ; le nom Φόξος). — Deux funéraires.

*Stratos.* — Rhomaïos, *ibid.*, V, παράρτ., 41. Fragm. de tuile estampillée : Στρατ[ίων] (1<sup>re</sup> s.).

*Palairos, Thyrræion, Hérakleia, Anaktorion, Pras.* — *ibid.*, 4, 5, 10, 6, 1. Funéraires.

**Iles Ioniennes.** — *Corcyre.* — Rhomaïos, Ἄρχ. Δελτ., I, παράρτ. 78, publie deux textes provenant du temple de Palaiopolis et déjà signalés par Dörpfeld (*Bulletin*, 1915, 463).

**Thessalie.** — *Pyrasos.* — N. Giannopoulos, Ἄρχ. Ἐφ., 1916, 61. Plaque d'un sarcophage (amende funéraire).

*Démétrias.* — Arvanitopoulos, Ἄρχ. Ἐφ., 1916, 121, mentionne la trouvaille de bases (à vrai dire remployées), l'une pour un gymnasiarque, l'autre pour un Romain ; celle-ci, utilisée ensuite pour un empereur Julien, est dédiée par les Δημητριαῖς ; il en résulte que Démétrias était située près de l'actuel Dontia, au nord de *Pagasai* (et non sur la colline de Goritsa). — Ἄρχ. Δελτ., I, παράρτ., 58. Trois stèles funéraires du 1<sup>er</sup> s. — P. 56. Quatre déd. à Pasikrata, du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. au 1<sup>er</sup> ap. ; une déd. à Artémis Ἐνodia ; une tuile marquée au nom d'Hermès. Le sanctuaire de Pasikrata (Aphrodite ?) doit se trouver hors des murs de Démétrias.

*Pharsale.* — N. Giannopoulos, Ἄρχ. Ἐφ., 1919, 48-53. Deux inscr. rupestres dans l'autre d'Alogopati à l'ouest de Pharsale : a = BCH, 1912, 668 (lecture confirmée). — b. Hymne de 20 vers (1<sup>re</sup> ou 1<sup>er</sup> s.) ; le lieu est consacré aux Nymphes, à Pan, Hermès, Apollon, Héraklès et ses compagnons, à Chiron, Asklépios, Hygie ; à eux, ces plantations, ces tableaux, ces statues ; rappel des dons que chaque divinité a faits à Pantaklès, fondateur du sanctuaire.

*Gonnoi.* — P. Foucart, *REG*, 1919, 190-202. *La fête des Éleusinia.* Étudie le dé-

cret attique trouvé dans cette ville, lequel récompense les hôtes des *spondophores* envoyés à l'occasion des *Éleusinia*, des *Panathénées* et des *Mystères* (cf. *Bulletin*, 1915, 463-4; 1920, p. 407).

— Arvanitopoulos, 'Αρχ. 'Εφ., 1916, 121, signale que plus de 200 déd. ou fragm. ont été découverts dans la fouille partielle du péribole d'Artémis (Lochia, Génèteira ou Eileithyia).

*Gomphoi* (?) — Rhomaios, 'Αρχ. Δελτ., 1919, 123-132. — Grande stèle à relief trouvée à Kalogéroi (8 h. à l'ouest de Trikkala), représentant un homme barbu, avec chiton et chlamyde, pètase, javelots; épitaphe: Σάμα γυνὰ καὶ παῖδες ἐπέστησαν Ἐχενίωι || εἴ τις κτῆν Ἀῖδα κειμένωι ἔστι χ(ά)ρις (IV<sup>e</sup> s.).

*Phalanna*. — Arvanitopoulos, 'Αρχ. 'Εφ., 1916, 17-21, n<sup>o</sup>s 271-273. Déd. dialectale d'une statue à la Mère des Dieux par une prêtresse. — Début de décret daté par le prêtre d'Asklépios (déb. III<sup>e</sup> s.; 7 *tagoi*). — Relief archaïque représentant une femme assise avec un enfant sur les genoux; Μροχῶτ Περ[ι]ενέξ.

— E. Schwizer, *Rh. Mus.*, 72, 431-433: *Thessalisch Naustikḗtos u. homerisch Naustikḗs*. Etudie les rapports entre le nom homérique et le patronymique *Ναυσικῆτος* (*IG*, IX, 2, 1228), attestant le nom d'homme *Ναυσικῆξ*.

*Métropolis*. — *Ibid.*, 21-26, 274. Décret de Phalanna pour des juges de Métropolis (cf. *JHS*, 1913, 332-337; *Bulletin*, 1914, 454). — 275. Inscr. fun. avec relief d'Hermès Chthonios.

*Olosson*. — *Ibid.*, 27-33; 73-88; n<sup>o</sup>s 276-293. Versements d'affranchis; ce ne sont que des rééditions. — P. 91. Tableau alphabétique des *ταμίαι Ὀλοσσονίων*.

*Chyretiai* (S. S. O. d'Élassona, près de Doméniko. — Arvanitopoulos, 'Αρχ. 'Εφ., 1917, 1-37 et 111-138, n<sup>o</sup>s 301-354. — Sur le même bloc, 303, six versements d'affranchis; 302 = *IG*, IX, 2, 338, lettre de T. Quinctius Flaminius; 301, décret en l'honneur du Romain Sextus Orfidienus M. f.; *παρπετιδημάσας* à Ch., il a empêché que la ville souffrit nulle injustice *περὶ τὴν τῶν ἐπισκεψίων ὀρμήν*. Le décret est daté par le nom du stratège (des Perrhèbes) et du prêtre d'Asklépios; il a été rendu le 4 Artémisios dans les *ἀγοστίσις* (assemblée où sont désignés les magistrats de l'année; de même le n<sup>o</sup> 304). Trois *μάρτυρες* sont les garants de la proxénie. Selon A., le proxène serait le chef du détachement de l'armée de M. Baebius, par lequel Ch. doit avoir été occupé en 191. [Le terme *παρπετιδημάσας* se concilie mal avec cette hypothèse; Sextus Orfidienus est manifestement un Romain installé à Chyretiai qui s'est interposé lors d'une mutinerie de soldats cantonnés aux environs de la ville; la date reste douteuse. P. R.]. — 304. Lettre des *tagoi* et de la ville aux *tagoi* et à la ville d'Olosson; trois députés sont chargés de remettre le décret en l'honneur d'Épinos, f. de Sopatros Ol.; suit le décret. — Bornage entre Ch. et Érikinion? (21 l. mutilées) — 305-307; 309-346. Versements d'affranchis (une centaine, inégalement conservés; dans le premier, 29 hommes et femmes sont affranchis par un mariage). Il faut excepter qqs déd. de ces bases: 333 (= *IG*, 349), 337, 341, 343. — 347-354. Funéraires; les deux premières = *IG*, 351 et 353; n<sup>o</sup> 349 du dernier quart du v<sup>e</sup> s. avec graphie de transition: Ἐπετηδόμη ἀνήθηκη Ἐφφθηθεῖαι μῆμα θανόντι || θαυμαστὸν προσιδῆν καὶ ἀνόουμον οἱ τ' ἐποίησε. — P. 139 et suiv., prosopographie des Chyretieis. — P. 146-150, liste des stratèges et hipparques éponymes du *koinon* thessalien et du *koinon* perrhèbe, à partir de 30 av. J.-C.



*Thélonion*. — E. Schwizer, *Rh. Mus.*, 72, 426-429 : *Zur thessalischen Solaios-inschrift*. Pour comprendre ce document (*Syll.*<sup>3</sup>, 53), il faut en rapprocher les inscr. de Delphes, *Syll.*<sup>3</sup>, 405, 406, 416-418, accordant des honneurs à des personnages qui ont dénoncé des voleurs sacrilèges et permis au sanctuaire de recouvrer ce qui lui avait été dérobé.

**Macédoine**. — M. N. Tod, *BSA*, XXIII, 67-97, publie 18 inscr. trouvées durant guerre dans la zone anglaise (au N. et à l'E. de Salonique, et près de la route menant de S. à Serrès). — 1-6. Funéraires : deux défunts ont été ἱερεῖς et une défunte ἱερεῖα (noter les noms Μωμώ, Δούλη, Ζιπίς). — 7. La ville (de Lété) à un gymnasiarque qui a rendu divers services, en particulier en temps de disette (121/2 ou 123/4); p. 74, renseignements sur la ville de Lété; p. 75-76, sur les inscr. commémorant des famines. — 8-12. Funéraires. — 13. [Αὐτοκρατορι] | [Καισ]αρ[ι] | [θ]εῶι θεοῦ [υἱ]ῶι | Σεβαστῶι ἡ πόλις | καὶ οἱ συναρχατευόμενοι Ῥωμαῖοι καὶ οἱ παροικοῦντες. La ville doit être Akanthos. — 14. "Ωρωι Ἀρφοκράτηι ὁ ἱερεὺς | Ἰσίδωρος Ἀπολλᾶ | τὸν ναόν; l'inscr. provient vraisemblablement d'Amphipolis; indication sur les cultes égyptiens en Macédoine. — 17. Déd. à Auguste (?) et à Tibère; les l. 4-5 donnent une double datation, par l'ère d'Aktium (ἔτους γ' Σεβαστοῦ) et l'ère macédonienne (τοῦ καὶ θξρ'); selon T., 21/22 ap. J.-C. — 19. Copie nouvelle de *CIG*, 1967 b. — A la suite, deux inscr. latines, qui, comme l'a reconnu ensuite T., proviennent des fouilles françaises de *Philippes*.

*Hérakleia Sintica*. — E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 74, rappelle l'inscr. signalée par L. Heuzey, *Le mont Olympe*, 92 et 478, n. 4 : ΜΕΝΑΝΔΡ.. Ce serait la suscription d'une statue du poète comique.

— G. Kazarow, *Arch. Religionsw.*, XX, 236, signale dans une grotte au N. O. de Prilep un bas-relief mithriaque sculpté sur le rocher avec les restes d'inscr. (Αἰλ(ιος) Οὐκ....).

*Drama*. — G. Oikonomos, Ἀρχ. Δελτ., III, παρ' ἄρτ., 11, Déd. Κυρίῳ Ποσειδῶνι κτλ., avec relief figurant le dieu.

#### MOESIE

*Musée de Sophia*. — G. Kazarow, *Jahresh.* 1919; *Beibl.*, 43-50, publie un bas-relief figurant le cavalier avec l'inscr. Αὐρ(ήλιος) Ῥοιμητάλικης σὺν τῷ πατρὶ Μαρτιάλῃ Πάλαρ στρατιωτῇ τῆ.. κώμη δῶρον (village de Szarla, district de Rasgrad); un bas relief de Dionysos avec inscr. : Διώνυστος Διογέν[ου] (route de Schtip à Radowischt); un bas relief brisé avec Silène et panthère : Πρόκλος Φιλ... | εὐχτήν (provenance inconnue).

— C.-Ganneau, *CRAI*, 1918, 308-310. Dans l'inscr. fun. où figurent Apronia de Salone et son mari Malchos, tailleur de pierre (*RA*, 1916, III, 359-362), il faut lire à la fin (E)ΥΜΥ(P)I ἈΠΡΩΝΙΑ, c'est-à-dire εὐμοίρει Ἀπρωνία.

#### THRACE, ARCHIPEL THRACE ET RUSSIE MÉRIDIONALE

G. Seure, *REA*, 1920, 1-21, étudie l'inscription déjà fameuse de la bague d'Erzerovo (*Bulletin*, 1916, 449; 1920, 421); elle date du II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et

c'est une simple liste de noms propres, qui ne nous apprend rien sur la langue thrace.

— B. Filow, *RM*, XXXII, 53. Sur une patère à omphalos trouvée avec d'autres à Radŭvene (Bulgarie du Nord-Ouest), on lit en lettres pointillées : Κόττος Ἐγγηστῶν. Les Ἐγγηστῶν seraient une tribu thrace ignorée (cf. sur une monnaie : [Ἄμ]α δόκου Ὀδριζιτῶν). L'interprétation paraît néanmoins douteuse (à rapprocher de ἐγγαῖος?)

— *Istria*. — Quelques inscr. provenant de cette cité ont été signalées l'an dernier (*Bulletin*, 1920, 422); mais je ne connais encore que par des c.-r. le mémoire de B. Parvan sur les fouilles d'Istria (*Annalele Acad. Romane*, II, xxxviii, 1915-1916, *Mem. sect. istorice*, 533 et suiv.) : 64 textes dont 18 latins : déd. pour Hadrien, Antonin, Septime Sévère, Caracalla; lettres de gouverneurs romains vers 50 ap. J.-C., confirmant à la ville la jouissance des droits de pêche et d'autres privilèges (cf. *RA*, X, 1919, 401 et suiv.; *JHS*, 1921, 67).

*Constantinople*. — Une déd. aux Θεοὶ ἀλεξίμαχοι, à Agathos Daimôn, à Agathé Tyché, au beau temps, aux pluies, aux saisons, est signalée *BCH*, 1920, 375, note 4.

*Thasos*. — G. Oikonomos, Ἀρχ. Δελτ., II, παράρτ., 11. Fun. d'ép. rom.

*Skyros*. — D. Évangélidès, *ibid.*, IV, 1<sup>er</sup> παράρτ., 34. Dans un sanctuaire archaïque d'Apollon, graffite sur fragm. d'hydrie : Σιλανόδ[ωρος] μ' ἀνέθεκε τοῖ [Α]πόλλων. (alphabet Chalcidien).

*Olbia*. — Rostovtzeff, *J. Savants*, 1920, 55, note 8, donne le texte d'une *defixio* disposée en cercles concentriques sur un vase à vernis noir (cf. ci-dessous la *defixio* de Sélinonte) du IV<sup>e</sup> s. : Καταζέω γλώσσας ἀντιδίων καὶ μαρτύρων κτλ.

## CYCLADES

**Délos**. — F. Dürrbach, *REG*, 1919, 166-178 : *La ΙΕΡΑ ΣΥΓΓΡΑΦΗ* de Délos. D. publiée d'après les anciennes copies et d'après ses révisions répétées le texte, malheureusement fort mutilé, de la loi qui réglait le régime du fermage des domaines sacrés. Bien que les clauses importantes que l'on pouvait déchiffrer aient déjà été signalées et discutées, il est important d'avoir l'ensemble du texte sur lequel on pourra faire des conjectures, selon l'exemple donné déjà par G. Glotz (p. 178). Le règlement daterait de 300 ou de l'année précédente.

— G. Glotz, *ibid.*, 240-250 : *Un transport de marbre pour le théâtre de Délos*. Complète l'inscr. *IG*, XI, 2, n<sup>o</sup> 203 B, l. 10-16, qui fournit ainsi des renseignements non seulement sur le prix des transports, mais encore sur l'histoire monumentale du théâtre de Délos (269).

— Ch. Picard, *BCH*, 1920, 263-311 : *Observations sur la Société des Poseidonistes de Bérytos et sur son histoire*. Étude minutieuse, d'après les documents épigraphiques et archéologiques, du fonctionnement de la Société (dignitaires et sociétaires), des cultes des Poseidonistes, de la fondation de l'établissement (vers 110/109), des rapports avec Rome et de la durée de l'établissement. — En appendice, p. 307 et suiv., deux fragments d'une liste qui, dans l'état actuel, nous donne les noms de plus de 80 personnages ayant fait don d'ὄργιαί de moellons

pour un édifice, un mur ou un dallage; il est notable que pour quelques-uns, la profession est mentionnée, et ce sont tous des *ιατροί*.

— E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 74-75. A propos de l'hermès du théâtre de Délos (*BCH*, 1889, pl. XI), P. signale que l'un des graffites qu'on y voit veut représenter un hermès de Solon.

**Paros.** — E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 75-76. Remarques sur l'inscr. d'Archiloque, *IG*, XII, 5, 445 et p. 315, monument que Σωσθένης Προσθένου Πάριος éleva au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.

**Kéos.** — H. v. Gaertringen, *Hermes*, 1919, 332, note 1, indique une restitution nouvelle de l'épigr. *IG*, XII, 5, 611, due à C. Robert.

**Théra.** — H. v. Gaertringen, *Klio*, XVII, 94-98; **Α** u. **Α** in *Ptolemaeerinschriften von Thera*. L'**Α** à barre brisée se rencontre dans la lettre d'un Ptolémée (*IG*, XII, 3, 327) qui date du 17 août 163 et dans la 1<sup>re</sup> rédaction de la déd. n° 466, laquelle serait due à la fois à Ἀρίστιππος Θεοξένου Ἀλεξανδρεύς et à Εἰρηναῖος Νικίου Ἀλεξανδρεύς. Quand Aristippos quitta Théra, Eirēnaios remania l'inscr. dans la forme qu'elle présente actuellement. On y trouve l'**Α** à barre droite, ainsi que dans la déd. n° 467, qui se doit placer entre les deux rédactions du n° 466. — En 163, il y a eu une transformation dans le calendrier employé en Égypte.

## CRÈTE

Doro Levi, *Rendic. Acc. Lincei*, 1919, 354, donne une liste des inscr. métriques découvertes en Crète. — P. 308 et suiv., il examine dans quelle mesure elles s'adaptent aux règles métriques posées par M. Meyer.

**Elynaia.** — Xanthoudidis, Ἄρχ. Δελτ., IV, 2<sup>e</sup> παράρτ., 25, signale la découverte d'un fragm. de loi sur les maisons, contemporaine de la loi de Gortyne 11 l. *boustrophédon*; mention des Elynaieis (à 15 km. d'Hérakleion).

**Chersonésos.** — *Ibid.*, II, 8-10. Fun. de basse époque; le père du premier personnage nommé, πῶς ἔθανεν ἢ πῶς ἐτάφη, οὐκ οἶδαμεν ἡμεῖς.

**Lato.** — *Ibid.*, 1-5. Ἐπὶ τῶν Ἐχνορέων κοσμιόντων, ἃ πόλις τῶν στωιᾶν τᾶν ἐς ἂν βλέπονσαν ἠκοδόμησε καὶ τᾶν ὁροφᾶν καὶ τὸν κέραμον ἐπέθηκε (7 *kosmoi* et un secrétaire).

**Milatos, Olous.** — *Ibid.*, IV, 1<sup>er</sup> παράρτ., 11 et 13. Deux funéraires.

**Rhytion.** — *Ibid.*, II, παράρτ., 24. Une inscr., Ῥυασιῶν κόμη, fait voir qu'à l'époque romaine, Rhytion n'était qu'un bourg dépendant de Gortyne.

**Lamon?** (près de Kéramé, côte sud). — N. Pappadakis, *Mélanges Hatzidakis*, 72-77. Fragm. d'une convention disposée par articles (12 lignes mutilées): mention d'un tribunal, de δ(έκκ) Εἰστ[ορνας], terme nouveau en Crète, de τὸ Ψυχίον, port localisé avec certitude près du cap Mélissa. Le texte n'est pas postérieur à 300; alphabet ionien, mais dialecte gortynéen, peu influencé par la *koine*.

**Gortyne.** — D. Comparetti, *Rendic. Acc. Lincei*, 1918, 207-220: *Iscrizione arcaica inedita di Gortyna*. Ce texte était, à vrai dire, déjà connu (cf. *Bulletin*, 1915, 469); mais C. en donne une restitution et une interprétation nouvelles. Il formerait un complément indispensable du dernier article de la loi sur le partage de l'héritage tel qu'on le lit dans le code de Gortyne (serment solennel

selon les termes prescrits pour attester l'équité du partage); cet article, dans la rédaction que nous avons, est antérieur au code; il a été omis par inadvertance lorsqu'on pratiqua cette compilation imparfaite que nous offre la grande inscr. de Gortyne.

— A. Debrunner, *Rh. Mus.*, 1920, 362-366 : *Zum Gesetz von Gortyn*. Étudie un passage embarrassant (col. V, l. 1-9); l'expression  $\alpha\iota\ \delta\alpha\prime\ \dots\ \epsilon\kappa\omicron\sigma\mu\acute{\iota}\omicron\nu\ \omicron\acute{\iota}\ \sigma\acute{\alpha}\nu\ \text{Κύ[λ]λοι}$  signifie : depuis l'année où Kyllos et ses collègues étaient kosmes

### ILES D'ASIE

**Samos.** — Les inscriptions découvertes dans les fouilles exécutées aux frais des musées nationaux, entre 1910 et 1914, à l'Héraion de Samos, sont publiées par M. Schede, partiellement dans les *Berichte aus den preussischen Kunstsammlungen*, t. XLI, fasc. 3 (février-mars 1920), 117-131, d'une manière plus complète dans les *AM*, 1919, 1-46, où l'on donne aussi quelques textes découverts par Kavvadias et Sophoulis.

I. *Inscr. attiques* (p. 2-4). — 1 et 2. Bornes du téménos [A]θενναίαις Ἀθηνῶν | μεδεόσας. La 1<sup>re</sup> serait de peu postérieure à 439, la 2<sup>me</sup>, double de *CIG*, 2246 (retrouvée) est de 411-404 plutôt que de la seconde clérouchie. — 3 Stèle fun. d'un Anagyrasios. — 4. Fragm. de décret du [δῆμος] ὁ ἐν Σάμῳ.

II. *Époque des Antigonides* (p. 4-20). — 5. Groupe de décrets rendus après le retour des bannis, de 322-300 environ, en l'honneur de personnages qui leur ont rendu des services. On connaissait déjà 5 décrets de ce genre (Michel, *Recueil*, 366-369; *AM*, 1884, 194) que S. désigne par les lettres A-E; il ajoute 9 textes nouveaux (F-O) et essaie d'établir la chronologie de tous ces documents : F. Pour Batichos, f. de Sonikos de Kos (26 l.; peu après 322). — G. Personnage dont le nom a disparu, qui a pris part aux campagnes d'Alexandre et s'est entremis auprès des rois A[ntigonos et Démétrios]. — H. Drakon, f. de Straton de Kos, est intervenu auprès d'Antigonos. — I. Orismos, f. de Damasistratos, Ἐλκίτης, διατρίβων παρὰ τῷ βασιλεῖ Δημητρίῳ. — K. Les Argiens Pythoklès et Hellanikos, f. de Pythodoros (placés dans la tribu des Démétrieis). — L. Timophanès, f. d'Archépolis, de Phasélis. — M. Le Macédonien Théotimidès, f. de Théophilos. — N. Le Magnète Mikon... nos. — O. L'Arcadien... os, f. de Kalléos. — Les noms des rogatores se retrouvent sur les médailles samiennes.

6. Décret donnant droit de cité à Γύγης Μενεσθέως Τορωαίως qui a importé 3000 médimnes de blé κατὰ τὸν νόμον. — 7. A Πῶλος Σωσιγένους Αἰγινήτης, tragédien connu (au-dessus du texte, tête d'Héraklès en relief; l'acteur dans un rôle ?) : τοῦ δήμου ψηφισαμένου ἄγειν ἡμᾶς ἐπὶ τοῖς εὐαγγελίοις Ἀντιγόνεια καὶ Δημητρίεια καὶ τῶν πρεσβευτῶν παραγενομένων πρὸς αὐτὸν μισθῶν τε ἐλασσόνων συνεχώρησεν ὑποκρινεῖσθαι τῷ [ι] δήμῳ καὶ τὰ μὲν ἐκ τοῦ θεάτροῦ γενόμενα ἐκομισατο, τὸ δὲ λοιπὸν ἐπέσχετε τῇ πόλει καθότι ὁ δῆμος ἤξιωσεν αὐτόν. Les εὐαγγέλια sont sans doute la victoire de Salamis en 306 et la prise du titre royal par Antigonos et son fils; la création des *Antigoneia* et *Démétrieia* à Samos confirme que l'île n'a pas fait partie de la confédération des insulaires, qui célébrait des fêtes homonymes à Délos. [La conclusion me paraît précipitée; tout au plus vaudrait-elle pour cette époque et non pour le temps où la Confédération des Insulaires passa



sous le protectorat des Ptolémées. P. R.]. Pòlos reçoit les honneurs ordinaires et une couronne de feuillage au concours tragique des Dionysia par les soins de l'agonothète μετὰ τοῦ δημιουργοῦ. Il est inscrit dans la tribu des Χησιεῖς, la chiliastye des Οἰνώπες, le génois et l'hékatoistys des Ἐλκωνοῖσι. — P. 20, liste des γένε, de Samos.

III. *Époque ptolémaïque* (p. 20-29). — 8. Βασιλέως Πτολεμαίου | τοῦ Π. Σωτήρο[ς] | θυγατέρα βασιλισσαν | Βερενίκην ὃ δῆμος ὃ Σαμ[ίων] | Ἡρη. — 9. Décret en l'honneur du peuple de Myndos et de deux juges envoyés à la demande de Philoklès, roi de Sidon (βουλόμενος ἐν ὁμονοίαι τῆμ πόλιν εἶναι Φιλοκλή; βασιλεὺς Σιδονίων ἔγραψεν ὅπως ὃ δῆμος ὃ Μυνθίων ἀποστείλῃ δικαστήριον τὸ διαλύσον τὰ μετέωρα συμβόλαια); d'autres juges ont été envoyés par Milet et Halikarnasse (après 281). — 10. Base de la statue de Tinnis, f. de Dionysodoros, élevée par le navarque bien connu, Kallikratès, f. de Boiskos, de Samos; cette base, plus tard retournée, a porté la signature d'Eutychidès. — 11 et 12. Deux décrets pour des φίλοι de Ptolémée, Πέλοψ Ἀλεξάνδρου Μακεδών, τεταγμένος ἐπὶ δυνάμει; et Ἀπολλόδωρος Διο[νυσίου?]. — 13. Long et précieux décret pour le Samien Boulagoras Alexéo, envoyé auprès du roi Antiochos II pour réclamer des propriétés appartenant à des Samiens ἐν τῇ Ἀνατίτιδι χώρῃ (Pérée samienne) et que s'étaient attribuées certain des ἐνδοξότατοι πῶν Ἀν[τι]όχου φίλων. Boulagoras, ayant suivi le roi jusqu'à Sardes, obtient de lui les ordres de restitution adressés au phourarque royal ἐν Ἀναίσι; et au dioikétès. Il a défendu en justice les intérêts de la cité, il a été épistate du gymnase. La ville étant à court d'argent, il a fourni près de 6000 dr. pour les frais de voyage des théores envoyés à Alexandrie (*Ptolémaieia* de 247/6 ou 243/2). Au cours d'une disette, membre tour à tour de trois commissions pour l'achat des blés, il a assuré soit une forte partie, soit la totalité de la dépense. Il reçoit l'éloge et une couronne d'or aux Dionysia.

IV. *Fin de l'époque hellénistique* (p. 29, 33). — 14. Droit de cité au péripatéticien Ἐπικρατῆς, f. de Démétrios d'Hérakleia, qui a enseigné à Samos (vers 200, d'après la paléographie). — 15. Base de Philiskos, f. d'Hékataios et neveu d'Aristonikos, f. de Philiskos; signature de Dioskouridès, f. de Nikanor (non postérieure à 200). — 16. Base de la statue élevée par Attalos II à Philopoimen, f. d'Andronikos, stratège et garde du sceau (personnage connu). — 17. Stèle d'une écriture peu régulière (vers 100 ?) : les στρατευόμενοι décernent une couronne d'or et un portrait à Poseidonios, f. d'Apollonios, Tembrionadès (nom du γένος), stratège chef des garnisaires de l'Héraion; noms des σκηναρχοῦντες. — 18. a-c. Bases de statues élevées à des Samiens vainqueurs à divers jeux (Héraia et ..maia de Milet; Pythia, Olympia, Isthmia, Kaisareia de Corinthe).

V. *Époque romaine* (p. 33-46). — 19. Ὁ δῆμος Μάρκον Τύλλον | [Μ]άρκου υἱόν Κικέρωνν (sur une exèdre où son frère Quinctus devait lui faire pendant). — 19. [Calpurnia], femme de C. Julius Caesar (46). — 21. Paullina, fille de Q. Fabius Maximus, femme de M. Titius L. f., patron de la ville (proconsul d'Asie, chef de la flotte d'Antoine en 34-32). — 22. Agrippa Julius Caesar (entre 4 et 7). — 23. Julia, fille d'Auguste, femme de M. Agrippa (en 20/19 ou 15-13). — 24. Sextus Appuleius Sexti f., patron de la ville. — 25. Drusus Caesar, f. de Tiberius Caesar (entre 4 et 23). — 26. Magilia, femme de M. Aeficius Calvinus. — 27 A. C. Stertinus Maximus consul (*suffectus* en 23 ap. J. C.); B. C. Asinius; Pollio, consul

(en 23). C. Tiberius Caesar Augustus (après la reconnaissance de l'asylie de l'Héraion). — 28. Un proconsul C. Sulpicius (Galba ?). — 29. Drusilla, Nέα Χάρις, sœur de Caligula (37 ou 38). — 30. Scribonia Bassa, fille de P. Scribonius P. f. Capito. — 31. A-C. On a usé à Samos tour à tour de plusieurs ères augustiniennes : celle d'Actium (grafittes) ; celle de la colonie, toute locale, datée du second séjour d'Auguste et qui n'est pas attestée après sa mort (2 exemples) ; enfin celle de l'apothéose, datée du 17 sept. 14. Le plus ancien exemple est de 85 (A) ; un néope φιλοσέβαστος, φιλιραϊστής ; les autres sont de 154-160 (AM, 1884, 258), 163, 165 (*ibid.*, 263 <sup>h</sup> et *g*), 176 (B). Un décret mutilé en l'honneur d'un stéphanéphore est daté à la fois de l'apothéose et du règne (d'un certain empereur). — 32. Une prêtresse d'Héra, θυγατήρ και ἐκγόνη και ἀπογόνη ἱερέων τῆς Ἥρας και ἀρχιερέων και βασιλέων ἀνά πάτρην τῆς Ἰωνίας ; son frère, T. Flavius Scribonianus, est lui-même prêtre d'Héra et βασιλεὺς Ἰώνων ἀνά πάτρην (titres du *koinon* ionien ; milieu du II<sup>e</sup> s.). — 33. Xénophon, fils d'Aristos, ἱστοριῶν συγγραφεὺς τέλειος. — 34. Flavius Hégémoneus, f. de T. Flavius Hégémoneus (grand-prêtre, fils du conseil et du peuple), ἥρω, γενεᾶς τῆς ἀπ' Ἀλκιβιάδου και τῆς καθόδου (rappel de l'influence personnelle d'Alcibiade qui séjourna à Samos en 408/7 ; Hégémoneus était aussi un Alkiméonide. Le « retour » est celui de 322). — 35. A. Julia Domna Augusta, mère des camps, femme de l'empereur L. Septimius Severus Pertinax, mère de l'empereur M. Aurelius Antoninus [et de P. Septimius Géta de qui le nom est effacé]. Mention des stratèges autour de l'archiprytane comme dans 31 B et dans 35 B, sans doute base de l'empereur (193-211). — 36. Sur un orthostate du temple, graffite : début et fin d'un court poème. Un Ἠλούταρχος ἔχων πατρὸς οὐνομα κλεινόν, récemment ἡγεμῶν de la Crète et des îles invoque Héra pour lui et le Βασιλεὺς (l'inscr. est au plus tôt du III<sup>e</sup> s. ; c'est sous Dioclétien que fut établi un ἡγεμῶν des îles, mais auparavant déjà, le mot s'emploie poétiquement pour proconsul).

**Rhodes.** — H. v. Gaertringen, AM, 1917, 171-185 : *Die Deme der Rhodischen Städte*. Douze dèmes connus pour Lindos, sept pour Kamiros, neuf pour Ialysos. Un ms. latin de Berlin a conservé une inscr. d'Ἀρχαία πόλις, du territoire de Ialysos, qui donne quatre démotiques ; on est assuré ainsi que ceux des prêtres d'Apollon Eréthimios sont d'Ialysos, non de Kamiros, comme on l'a cru après P. Foucart (RA, 1867, 337).

— H. v. Gaertringen, *Hermes*, 1919, 405-406. Le bas-relief du tombeau du péripatéticien Hiéronymos est l'œuvre d'un Δαμάτριος (BCH, 1912, 230 ; cf. *Bulletin*, 1913, 472). Or, dans la liste des noms IG, XII, 1, 766 figure un Δ. Ἀριδείκευς ; il pourrait être fils du platonicien Arideikès, collègue d'Hiéronymos et identique à l'auteur du bas-relief.

**Chios.** — K. Kourouniotis, Ἀρχ. Δελτ., I, 84 ; II, 499. Temple d'Apollon à Phonai : [τ]ῆροτέμιδ[ε], peint sur un tesson du style « de Naukratis » (cette série serait en réalité de Chios, p. 206). — Sur fragm. des tambours, mentions ἐμνήσθη (cf. AM, 1888, 476). — *Ibid.*, II, 243-245. Texte de 23 l., incomplètes à gauche : obligations d'un entrepreneur (?) ; il devra notamment inscrire sur la parastade le décret et les donateurs πατρόθεν. Sur la face adjacente de ce bloc, nous avons en effet sur deux col. partie de la liste des donateurs, avec chiffres de Δ à <sup>π</sup>. [On connaît des listes analogues de Chios, par exemple BCH, 1913 242. A. P.]. — P. 213. Petit autel : Ἰολλᾶς Διονύσῳ Ἀκταίων. — *Ibid.*, I, 92. Fig.

de la déd. à Korè Épékoos, *AM*, 1912, 15, n° 65 ; lire : Ἀγαθῆ Τύχη Τροφίμος. — P. 91. Fig. des singulières inscr. rupestres près de Monopétrā (Ἀθηναί, 1908, 284, et Paspatis, Χιτάκον Γλωσσ., 410) : Ἀνὴρ Δικαιάρχου ἐμὰ πυρὶ κατέκα(υσεν) et Ἀ. Δ. μ' ἔνεμ' αὐ̄ πυρὶ.

— E. Preuner, *Jahrb.*, 1920, 81-82 : *Homerggrab. auf Chios*. Remarques sur une inscr. fun. métrique pour la Mytilénienne Isidoté, copiée par Cyriaque d'Ancone à Chios. La mention qui y est faite de cette île comme patrie d'Homère peut être l'origine de la légende selon laquelle Cyriaque aurait copié à Chios une épitaphe d'Homère.

*Patmos*. — E. Preuner, *Hermes*, 1920, 184-187. L'épigr. Kaibel, n° 872 (cf. Haussoullier, *R. Phil.*, 1902, 140) est connue par une meilleure copie qu'a déjà utilisée Cougny (*Anthol. Pal.*, III, 1890, I, 258) ; elle célèbre une hydrophore, Véra, fille de Glaukias de Patmos.

*Mégistè* (Castellorizo). — A. Diamantaras, Ἀρχ. Ἐφ., 1919, 96, réédite *CIG*, 4301 d, inscr. gravée sur un rocher près du port.

#### ASIE MINEURE

**Troade.** — *Skepsis*. — Ch. Michel, *REG*, 1919, 388-392 : *Le décret de Scepsis en réponse à une lettre d'Antigone I*. Dans ce document (*OGI*, 5), il faut compléter, l. 36 : πέμψαι δὲ καὶ Ἀκ[ί]ωι (au lieu de αὐ̄[τ]ῶι ξένια. C'est l'ambassadeur du roi, Akios, non le roi lui-même, qui reçoit les présents d'hospitalité.

**Mysie.** — *Cyzique*. — K. Lehmann, *AM*, 1917, 185-190. Une stèle retaillée, dans un cimetière de Constantinople, peut provenir de Cyzique en raison de certains des 257 noms, avec patronymiques, qui y figurent en deux colonnes. Noter Ἀνθεύς, Βοστᾶ (gén.), Κόνας Ποσιττήους, Νευμᾶ (gén.), Πευκίς, Τέρφτος (fin de l'ép. hellénistique, encore sans ligatures).

*Pergame*. — W. Müller, *RM*, 1919, 90. Remarques sur l'inscr. *CIG*, 6835, gravée sur une statuette de Kybèle, reproduisant un original de Pergame.

**Pont.** — *Sinope*. — A. Salac, *BCH*, 1920, 354-361. *Note sur trois inscr. de S. Republie* avec des reproductions trois textes édités par Th. Reinach d'après d'imparfaites copies (*RA*, 1916, III, 329 et suiv., nos 7, 8, 9 ; cf. *Bulletin*, 1917, 421). — a. Stèle funéraire d'un Ἰούλιος Καλλίνεικος ναύκληρος, mort à 32 ans, et de son frère cadet Καλλίγονος, mort à 14 ans bien avant lui ; plate poésie : la mer a été moins dangereuse à ce navigateur que la terre. — b et c. Quelques variantes seulement ; dans c, le défunt ne serait pas un avocat de profession, mais un étudiant de l'école locale des rhéteurs.

*Zéla*. — Th. Reinach, *RA*, 1920, XII, 185-188. *La stèle de Chélidon*. Republie l'inscr. métrique, *Stud. Pontica*, III, 1910, 246, n° 273. Le nom propre Πόντος est un hapax (car il doit disparaître de *CIG*, 4973) ; Μαιήτη serait un ethnique : de la Méotide.

**Cappadoce.** — C. de Jerphanion, *Mél. Fac. Or. Beyrouth*, VII, 1 et suiv. Publie des inscriptions du Pont et de la Cappadoce qu'il a copiées en 1911 ; beaucoup de fun., quelques-unes chrétiennes (cf. les restitutions proposées p. 395, par Ramsay et Grégoire pour les nos 3, 10, 14 et 15). Je signale seulement : 11. Des σύγαμβροι à leurs épouses respectives. — 26. Mention de l'ère

d'Amasie. — 27. Ἀρξας πάτριη ἰδίῃ κὲ πολλῆς πολει|τελες πολειτευσάμενος ἀγνώς | Σεθῆρος ἐνθάδε | κεῖτε. Αὐρηλία | Κυριακῆ τῷ ἰδίῳ πάτρωνι κὲ | γλυκυτάτῳ ἀνδρὶ [ε]ῦ παθοῦσα. — 30 (Geulköi). Déd. Δι: Σέραπιδι.

**Ionie.** — *Notion.* — H. Munschau, *Rh. Mus.*, 72, 150-154, étudie l'épigr. votive AM, 1836, 428 et conteste les conclusions de Pasquali, *Stud. fil. class.*, 1913 85 et suiv. D'après les deux premiers vers (τὸν πάσης πολύθυλον ἀφ' ἱστορίας μελεδωνὸν || πρέσβυν ἀδοπόλων δρεψάμενον σελίδα), Gorgos n'est pas un poète, mais un mythographe collectionnant les légendes.

**Éphèse.** — J. Keil, *Num. Ztschr.*, 1919, 115-120 : *Die erste Kaiserneokorie v. Ephesos.* D'après les monnaies et surtout d'après les inscr., l'existence d'une néokorie impériale pour cette cité n'est pas attestée avant l'époque de Domitien.

**Milet et Didymes.** — B. Haussoullier, *R. Phil.*, 1920, 31-72 ; 249-277 : *Classement chronologique des comptes de la construction du Didymeion* (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> articles ; cf. *Bulletin*, 1920, p. 424-425). Pour dater cinq comptes ou fragments de comptes formant le groupe dit de Ménodoros d'après le nom d'un stéphanéphore, H. étudie successivement la stèle de Chishull (CIG, 2852-8), CIG, 2859, l'inventaire C. R. Cockerell ; il propose un tableau provisoire des stéphanéphores entre 183/2 et 159/8 (p. 53-54). — P. 38 : Déd. inédite des Milésiens pour Αὐτοφῶν Ἡρώδου, honoré εἰκόνη χαλκῆ: προφητικῆ: εὐσεβείας ἕνεκεν τῆς εἰς τοὺς θε[οὺς] καὶ ἀρε[.]σύν[ης] (ἀρε[το]σύν[ης]?). — Dans un appendice sur la famille du prophète Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου, H. publie une déd. d'Ἀντιφάνης Μοσχίλωνος à son père Μ. Ποσειδίππου, ex-prophète (p. 57) et une inscr. fun. où une femme est dite ἡρώϊς (1<sup>re</sup> moitié 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.). — Dans le 3<sup>e</sup> article, H. expose la marche des travaux de construction du temple de 176/5 à 172/4 ; il précise le sens de différents termes : les ἀπογχαράξεις désigneraient des passages à pente rapide, dont le sol était creusé de stries pour retenir les pieds.

— B. Haussoullier, *R. Phil.*, 1920, 289-292 (cf. p. 273) : Συμβουλίᾳ-Συμβουλίᾳ. Dans le décret de Milet, Michel, *Recueil*, 480, lire, l. 6-8 : ὅπως | πάντα παραθήσεται ἀκολούθως τῆς τοῦ θεοῦ συμβουλ[ι]ᾱι · θεοπρόποι: ἡρέθησαν κτλ. (au lieu de συμβουλ[ῆ: κ]αὶ θεοπρόποι) : le même terme συμβουλίᾳ se retrouve dans d'autres textes milésiens ; le décret date de 228/7 ainsi que celui pour Kios (*Milet*, III, 141).

— B. Haussoullier, *REG*, 1919, 256-267 : *Bacchantes milésiennes* Une épigr. de Milet (*Sitzber. Berl. Akad.*, 1900, 106), mentionne les πολίητιδες Βάχχαι. H. étudie le culte de Dionysos à Milet surtout d'après un règlement religieux de 276/5 (p. 259, remarques sur le terme προιεραῖσθαι).

— E. Preuner, *Hermes*, 1920, 174-187 : *Zwei Hydrophoren.* Fait connaître et complète d'après une ancienne copie une déd. en l'honneur d'un hydrophore d'Artémis Pythienne, Ἀηνίς Φωντίδου ; le nom du stéphanéphore [Ἡ]γέμανδρος Νικομάχου, permet de dater l'inscr. de 38/7. Il y est mentionné : ἐπὶ ταύ[της] ὁ δ[ι]ῆμος τᾶ[ς] πατρίους ἀρχὰς καὶ νόμους [ε]κομίστατο. Dans la liste des stéphanéphores, une indication analogue figure pour l'année 39/8 : ἐπὶ τούτου ἡ πόλις ἐλευθέρα καὶ αὐτόνομος ἐγένετο. On rapprochera OGI, 193, où un prophète envoyé comme ambassadeur à Rome a recouvré pour le peuple le droit d'assemblée καὶ τοὺς νόμους. — Essai de fixation de la liste des prophètes de 26/5 à 21/0.

**Carie.** — *Lagina.* — J. Hatzfeld, *BCH*, 1920, 70-100. Publie 56 inscr. copiées



par J. Chamonard dans le sanctuaire d'Hékate en 1891 et 1892. La plupart de ces textes commémorent des prêtres, des prêtresses et des klidophores d'Hékate. Un décret, unique dans la collection (n° 1) et dont le début seul est conservé fait connaître que la cité, avec l'aide constante d'Hékate, διεσώθη ἐκ τῶν κινδύνων καὶ ἐκ τοῦ περιστάντος αὐτὸν καιροῦ καὶ ἐλευθερός καὶ αὐτόνομος ἐγένετο καὶ τῶν μεγίστων ἀγαθῶν κύριος κατεστάθη. Circonstances incertaines (guerre de Mithridate de 88?). — Il me paraît que nous avons la suite du décret dans le texte publié *BCH*, 1887, 161, n° 71, où il est question de l'aide fournie par la déesse, ὥστε φανεράν πᾶσιν ἀνθ[ρώ]ποις ὑπάρχειν καὶ τὴν τῆς θεᾶς ἐνάργειαν. — 4. Déd. du peuple en l'honneur de Nerva, ἀποκαθεστακόντα ἡμῖν καὶ τὴν πατρίαν ἐλευθερίαν τε καὶ πολιτείαν. — 11. Πρόσγραμμα relatif à l'entretien du bois sacré ; interdiction d'y amener du bétail. — P. 77. Dans un certain nombre d'inscr. figure à côté du δῆμος, non point ἡ βουλῆ, mais αἱ βουλαί. Selon H., ce seraient les délégations de la confédération chrysaorique ; mais l'expression : αἱ βουλαὶ αἱ βουλευσασαὶ ἐπὶ στεφανηφόρου τοῦ δεῖνα (nos 7 et 10) inviterait à croire que les bouleutes étaient répartis en diverses sections qui, au cours de l'année, assuraient à tour de rôle l'expédition des affaires.

*Mylasa*. — W. H. Buckler, *BSA*, XXII, 190-215 : *Documents from Mylasa*. Étudie les inscr. de Mylasa et d'Olymos montrant à quelles conditions on louait les domaines des sanctuaires. Beaucoup de fragments épars dans le *BCH*, le recueil de Le Bas et Waddington, etc., sont réunis et rendus plus intelligibles. — P. 213-215. Résultats généraux de ces recherches : les domaines du *démos* d'Olymos peuvent être loués à un personnage, agent d'une des quatre συγγένεια, sans doute le ταμίς qui sert de garant ; la location d'un même lot peut être faite à plusieurs de ces représentants. Le preneur était souvent autorisé à transférer son bail ; dans ce cas, il continuait à payer la rente nominale d'une drachme. En cas de relocation, la drachme restait due par le premier preneur. Au bout de dix ans, le paiement de la rente pouvait être fait en nature. — Le terme διεγγυῶ signifie, non pas : agir comme garant, mais : accepter comme garant (d'après Haussoullier).

*Amyzon*. — Ad. Wilhelm, *Anz. Wien. Akad., phil.-kist. Klasse*, 1920, n° XVII-XXVII : *Ein Brief Antiochos' III*. Complète avec une grande dextérité le fragm. de lettre d'Antiochos III aux habitants d'Amyzon dont F. H. Marshall n'avait rien tiré (*Anc. Greek inscr. Brit. Mus*, IV, 2, n° 1035 ; cf. *Bulletin*, 1917, 422). Antiochos assure la cité de sa bienveillance, garantit ses droits et la propriété particulière (l. 5 et suiv. : [συντηρήσομεν τὰ ὑπάρχοντα ἡμῖν τὰ τε ἄλλα ἃ καὶ ἐν τῇ Προλεμαίου] [συμμηχία ὑμῖν ὑπῆρχεν : καλῶς οὖν] πῶς ἔσεται ὄντες εὐθυμοὶ καὶ γινόμενοι πρὸς τῶι [ἐπιμελεῖσθαι μετὰ πάσης ἀδείας] τῶν ἰδίων. La lettre que Boulagoras de Samos a obtenue d'Antiochos II (ci-dessus, p. 446), devait ressembler à celle-ci. Aux l. 9-10, W. complète : γεγράφαμεν δὲ καὶ [τοῖς ἐπὶ τῶν τόπων στρατηγοῖς] ὅπως ἀντιλαμβάνωνται τε ὑμῶν [προθύμως κτλ.]. On peut douter de la restitution en rapprochant précisément le décret en l'honneur de Boulagoras, lequel : περὶ τούτων ἐκόμισεν ἐπιστολὰς [π]αρ' Ἀντιόχου πρὸς τε τὴν πόλιν ἡμῶν καὶ πρὸς τὸν ἐν Ἀναλίοις ὑπ' αὐτὸν [ε]ταγμένον φρούραρχον καὶ πρὸς τὸν διοικητήν. — La lettre à Amyzon est datée de l'an 109 des Séleucides (203) ; de la même époque serait *OGI*, 217, lettre attribuée à Antiochos I ou II ; l'inscr. *CIG*, 2899

proviendrait d'une autre lettre ayant trait à l'*asylie* du sanctuaire mentionné dans *OGI*, 217. Le nouveau document montre qu'Antiochos III avait pénétré dans les possessions égyptiennes d'Asie-Mineure immédiatement après son retour de Bactriane ; l'évènement est antérieur à la convention avec Philippe V de Macédoine.

*Nysa*. — II. v. Gaertringen, *Hermes*, 1919, 107. Dans la deuxième lettre de proscription de Mithridate contre Chairémon de Nysa (*Syll.*<sup>3</sup>, 741, IV), il est reproché à ce personnage d'envoyer des lettres πρὸς τοὺς κοινοῦ[ς] πολε[μ]ίους... Ῥωμαίων; on a corrigé Ῥωμαίους qui s'impose; mais, selon II., le scribe a commis une erreur volontaire *in honorem populi romani*.

*Aphrodisias*. — R. Vagts, *Aphrodisias in Karien* (Diss. Hambourg, 1920), étude d'après les inscr. la constitution et l'administration de la ville à l'époque impériale.

*Lydie*. — *Teira*. — B. Haussoullier, *R. Phil.*, 1920, 72-74 : ΒΩΜΟΣΗΡΙΠΟΝ. Le mot figure dans une inscr. d'Aphrodisias *CIG*, 2782 et se retrouve à Teira dans une déd. publiée en 1896 par Fontrier dans l'*Ἀρμονία* de Smyrne : [ἀνέθηκεν Ν.]... νωνος τοὺς δὺ[ω] κείονες (*sic*) σὺν βομοσπειροῖς (*sic*) | καὶ κεφαλαῖς τῆ || Τυττειφουτηνῶν | [κατ]ο[κλή]ζ] ὑποσχο[ί]μ[ενος]... Il signifie : base en forme d'autel. — Remarques sur les termes σπειροκέφαλον, que l'on retrouve à Aphrodisias, et ἐλιγημα (moulture tournante) qui figure dans *CIG*, 2782, et dans un texte milésien.

*Lycie*. — D. Evangelidis, Ἀρχ. Δελτ., IV, 2<sup>me</sup> παράρτ., 25, publie deux reliefs mal sculptés, apportés de Mégistè à Mytilène; sur l'un, inscr. Δώδεκα θεοῖς; cf. Weinreich, *Lykische Zwölfgoetterreliefs* (*Sitzber. Heidelberg Akad.*, 1913, 5<sup>o</sup> fasc.).

*Cilicie*. — Léonardos, Ἀρχ. Ἐφ., 1919, 61. Remarques sur la stèle d'Eudémos de Cilicie (Michel, *Recueil*, 535. — Un fragment a été retrouvé; cf. *Bulletin*, 1917, 423).

#### SYRIE-PALESTINE

*Sidon*. — G. Contenau, *Syria*, 1920, 16 et suiv. *Mission archéologique à Sidon* (1914). Les fouilles dans les nécropoles ont mis au jour quelques cippes fun. avec inscr. (p. 49-50; p. 287 et suiv.). P. 198 et suiv. dans une caverne fun., des inscr. peintes sur un enduit, entre autres : ἔτους ἡγ[ε] μνησ[τ] Πανήμου θ' ἀπεθνήθη Ὀλυμπίας ἡ εὐσέθης (ère de Sidon, qui part de 111 ap. J.-C.). — P. 225, sur une plaque encadrée dans une mosaïque : Θέωρος, | Ἀλάφατα | ἡ ἀγοράσασα καὶ οἰκοδομήσασα, sur une plaque indépendante : Θέωρος καὶ Ἀλάφατα | ἡ ἀγοράσασα καὶ οἰκοδομήσασα \* | Καταρῶμαι ἐάν τις με ἐντεῦθεν | ἐγβᾶλη μὴ τύχοι ταφῆς.

— R. Dussaud, *ibid.*, 231. Sur un verre moulé en forme de tonnelet : Ἰάσων | ἐποίησεν, | μνησθῆ | ὁ ἀγοράσας.

*Bérytos*. — R. du Mesnil du Buisson et le R. P. Mouterde, *Mél. Fac. Orient.*, VII, 382-394 : *Inscriptions grecques de Beyrouth*. — I. [Τ]ύχη | Ἀδριανῆς | Πέ[τρ]ας | [μ]ητροπό[λι]ς[ως] (règne d'Hadrien ?); remarques sur le culte de Tyché, sur les relations entre Pétra et Bérytos; le monument figurait peut-être dans la *statio* réservée aux Arabes. — III. [Θ]εῶ Βαα[λ]μα[ρ]κω[θ] καὶ [ | [ἐν]ο[σ]τ[ι]χ[θ]ον[τι] | [γ]εν[ν]α[τ]ί[φ] [Π]ο[σ]τ[ι]εῖδω[ν]... | εὐχῆν ἀνέθη[κε]. Union de Baalmarqod et du Poseïdon bérytien. — IV. Δι[ὸ] τῷ ἐν Ῥήσ[τ]α, dieu local.

*Doliché.* — F. Cumont, *ibid.*, 184. Sous une représentation de Zeus Dolichénos, les noms des dédicants : Κρίσπος και Σιλδαν[υ]ός.

*Jérusalem.* — Une inscr. grecque a été découverte par R. Weill, dans ses fouilles de Jérusalem (cf. R. Weill, *La cité de David*, 1920) : Θεόδοτος Ουέπτηνου ἱερεὺς και | ἀ[ρ]χισυναγωγος, υἱὸς ἀρχισυν[α]γωγου, υἱωνὸς ἀρχισυν[α]γωγου, [ὦ]κοιδόμησε τὴν συναγωγ[ή]ν εἰς ἀν[ά]γνω || σ[τ]ι[ν] νόμου και εἰς [δ]ιδασχ[ή]ν ἐντολῶν | και τ[ὸ]ν ξενῶνα κα[ὶ] τὰ δώματα και τὰ χορη[σ]τήρια τῶν ὑδάτων εἰς κατάλυμα τοῦ | χορῆζουσιν ἀπὸ τῆς ξέ[ν]ης ἦν ἐθεμε[λ]ίσ[ω]σαν οἱ πατέρες [α]ὐτοῦ και οἱ παρε || σ[τ]ε[ρ]εοι και Σιμωνίδης. Ce texte a déjà une bibliographie considérable que je signale avec des anticipations, sans espérer pourtant qu'elle soit close, toute inscription palestinienne étant fatalement destinée à soulever une glose infinie où l'on sent des préoccupations qui ne sont pas toutes d'ordre scientifique : Clermont-Ganneau, *Syria*, 1920, 190-197 ; Th. Reinach, *Rev. Ét. Juives*, LXXI, 46-56 ; Vincent, *Rev. Biblique*, 1921, 247 et suiv. ; Rabbi A. Marmorstein, *Palest. Expl. Fund, Quart. Stat.*, 1921, 23-28 ; G. M. Fitz Gerald, *ibid.*, 175-176.

On semble s'accorder à placer le texte avant 70 ap. J.-C. ; la synagogue pourrait être celle des *libertini*. C.-Ganneau, suivi en cela par Th. Reinach, découvre une analogie frappante, au point de vue paléographique, entre le nouveau texte et la stèle fameuse interdisant aux étrangers le parvis du temple (*OGI*, 598) ; le P. Vincent n'en est pas frappé et, pour ma part, je n'en aperçois aucune.

— P. Thomsen, *Zeitschr. Palästinavereins*, XLIII, 138 et suiv. : *Die latein. u. griech. Inschr. der Stadt Jerusalem u. ihrer nächsten Umgebung*. Corpus de ces textes jusqu'en 1500 ap. J.-C. (y compris les inscr. byzantines et celles des Croisades).

— A. Alt, *Die griech. Inschr. der Palästina tertia westlich der Araba* (*Wissenschaftl. Veröffentlichungen des Deutsch-Türkischen Denkmalschutzkommandos*, II, 2, Berlin, 1921). Je ne connais cette publication que par le c.-r. de P. Thomsen dans la *Phil. Woch.*, 1921, col. 903-908 : des inscr. fun., dont beaucoup marquent des sépultures d'enfants ; les grands fragm. des édits impériaux de Beres-Seba avec beaucoup de noms de lieux ; quelques inscr. métriques (voir aussi *JHS*, 1921, 278 où l'on reconnaît que la récolte est pauvre et peu engageante).

— A. Alt, *Ztschr. Palästinavereins*, XLIII, 177-188 : *Ein Grabstein aus Beersseba*. Fun. d'un Ζώνανος originaire d'Élousa ; l'inscr. est datée d'après l'ère d'Éleuthéropolis pour les années et κατὰ Ἄραβας pour les mois et les jours ; remarques sur l'emploi de ces deux ères.

— A. Alt, *Hermes* 1920, 334-336, conteste contre E. Meyer, *ibid.*, 104, que dans l'inscr. *OGI*, 615 (Haurân) πύργος ait le sens de « bâtiment d'exploitation agricole ».

*Palmyre.* — *Rev. Biblique*, 1920, 360-373 : *Mission épigraphique à Palmyre*, par M. R. Savignac ; à la suite, interprétation de textes inédits par J.-B. Chabot. — P. 365, à *Nazala* (Quaryatein), un fragm. de déd. Θεῶ μεγάλῳ Ναζάλων (cf. Waddington, n° 2571). — P. 379-380. Fun. bilingue (grec et palmyrénien) de 59 ap. J.-C. ; mention d'une tribu Μαχηρηνοί.

P. 382-419. Clermont-Ganneau, *Odeinat et Vaballat rois de Palmyre et leur titre romain de corrector*. Borne milliaire avec inscr. latine, grecque et palmyrénienne, incomplètement connues (Waddington, 2628) ; du texte grec, il reste :



[καὶ ὑπὲρ σω] | τηρίαι; Σεπτιμίαις Ζηνο|θείαις τῆς λαμπροτάτης | βασιλίσσης, μητρὸς τοῦ | βασιλέως. Le texte palmyrénien nomme : Septimios Ouahballat Athénodoros, roi des rois, et *corrector* de la province, fils de Septimios Odeinat, roi des rois, et sa mère Septimia Bat Zabbai (Zénobie), fille d'Antiochos. Le titre de *corrector* assimile les rois à des fonctionnaires romains. P. 402-403, C. étudie l'inscr. d'Alexandrie (OGI, 711) où un personnage est dit ἐπικυβερνήτης; le Σεβαστὸς de la l. 1 serait Vaballat lui-même, lequel, révolté contre Rome, aurait pris ce titre et délégué à Firmus celui de *corrector*.

## ARABIE

Jaussen et Savignac, *Mission archéologique en Arabie*, (Paris, 1914-1920), II, 644 et suiv. : Graffites provenant des confins du Hedjaz, de la région de Médain-Saleh et El-Ela; ils mentionnent des soldats (μνησθῆ ὁ δεῖνα), aux noms romains, arabes (Ὀὐαββαλλίαις, n. 8, 11, 12), cavaliers ou δρομεδαίριοι. — N. 16. Φολσκιανὸς Σεουέρος | ἐκῆς δις | ἄλε Γετουλῶν (ἐκῆς οὐ ἐκῆς, n. 14, = *eques*, ἄλε = *alae*). — P. 650, n° 20 (cf. p. 234), réédition de l'inscr. gréco-nabatéenne de Zizeh, commémorant la construction d'un ἱερὸν τοῦ Διὸς τοῦ ἐν Βεελφε[ωρ] (R. Bibl., 1909, 587 et suiv.).

## ÉGYPTE ET CYRÉNAÏQUE

*Alexandrie*. — Voir ci-dessus (*Palmyre*) les remarques de C.-Ganneau sur l'inscr. OGI, 711.

*Kanopos* (Aboukir). — Breccia, *Bull. Soc. arch. Alexandrie*, IV, 3, n° 17, 179. Déd. de deux frères ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας Μητρὶ Θεῶν εὐαντήτω (Évergète II et Cléopatra II ou III).

*Théadelphie* (Batu-Hérîk du Fayoum). — C. Lefebvre, *Ann. Serv. Ant. Égypte*, XX, 237-249 : *Le dieu* Ἡρώων *d'Égypte*. Publie deux inscr. provenant de Théadelphie. 1° Sur une stèle, au dessous de l'image d'un cavalier cuirassé donnant à boire à un serpent : Ὑπὲρ βασιλέως Πτολε|μαίου Θεοῦ Φιλοπάτορος καὶ Φιλαδέλφου Πετο|σίρις Ἡρακλήους καὶ ἡ γυνὴ καὶ || τὰ τέκνα τὸ πρόπυλον Ἡρωῶν | Θεῶν μεγάλοι μεγάλοι. Lie, Θῶσθ :θ' (28 sept. 67). — 2° Sur un linteau : Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας | τῆς γυναικὸς Θεῶν Εὐεργετῶν καὶ τῶν τέκνων αὐτῶν | Φνεσβῆς Ψεναμουῖος καὶ Τνεφερῶς ἡ γυνὴ καὶ τὰ τέκνα | τὸ πρόπυλον καὶ τὸν περίβολον Ἡρωῶν Θεῶν μεγάλοι μεγάλοι || μεγάλοι εὐχῆν (règne de Ptolémée VII Évergète II, 145-146). Importantes remarques sur le culte de *Hérôn*, sur ses rapports avec le *Dieu Cavalier* thrace.

*Hermopolis*. — G. Lefebvre, *ibid.*, 44-45, publie deux graffites inscrits sur une colonne du tombeau monumental de Pétosiris, dans la nécropole de Tounah-Deronah : Μιθρώνος παῖδες ἴλθον εἰς τὸ ἱερὸν οἷς ὀνόματα (suivent les noms). — Πετοσεῖριν αὐθὼ τὸ(ν) κατὰ χθονὸς νέκυν, | νῦν δ' ἐν θεοῖσι κείμενον, μετὰ σοφῶν σοφόν; à la suite mention assez énigmatique : κερφαῖον τούτων τῶν ἰαμβείων | εἰς ἀργύριον, λόγον κτλ. (milieu III<sup>e</sup> s.).

*Ptolémaïs*. — G. Lefebvre, *ibid.*, 249-250, signale qu'il faut ajouter à sa liste



des temples d'Égypte pourvus du droit d'asile (*Bulletin*, 1920, 430) l'*Isideion* de Ptotémaïs ; cf. *Klio*, 1910, 54, note 2.

*Thèbes.* — J. Baillet, *Mémoires publ. par les membres de la mission archéol. franç. du Caire*, t. XLII, fasc. I (1920), publie les *inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois ou Syringes à Thèbes*. Je n'ai pas encore vu ce volume, mais l'auteur a donné un aperçu de son *corpus* dans *CRAI*, 1920, 107-116. Il comprend plus de 2000 textes recueillis en 1888-89 et 1913-14 : ce sont des noms d'inconnus (il faut supprimer ceux de Marc-Aurèle et L. Verus qu'on avait cru déchiffrer), mais qui permettent d'esquisser l'histoire sommaire des Syringes. Les visiteurs sont venus de tous les points de l'Égypte, de la Grèce, de l'Épire, de la Macédoine, de la Thrace, des côtes d'Asie-Mineure ; les Syriens abondaient ; la Perse, Babylone, l'Arabie, Syracuse, Tarente, Naples, Marseille ont des représentants (quelques noms signalés : Σεύθης, Ποιμητάλλκας, Δαβρέλας de Pisidie, Χοσρόης d'Arménie, Μονκόρη). Il y avait sans doute des trafiquants et des artisans ; mais tous ceux qui ont mentionné expressément leurs occupations appartiennent à l'administration, ou exercent des arts libéraux : scribes, poètes (une poétesse), un tragique, un lyrique, des professeurs, philosophes, médecins, un mathématicien, un mage ; des prêtres païens et chrétiens. Parfois des témoignages d'admiration.

*Éléphantine.* — Th. Reinach, *REA*, 1920, 104-106, signale sur un *ostrakon* la mention d'une sibylle semnone *Walburg* (ΒΑΛΟΥΒΟΥΡΓΙ Σηνοσισίβυλλα).

*Cyrénéaique.* — Les inscr. découvertes dans les fouilles italiennes ont été publiées dans *Notiziario archeologico*, II. D'après *RA*, X, 435, on y trouve deux copies d'une inscr. bilingue de 71 ap. J.-C. délimitant les territoires de Cyrène et de Rome ; la déd. d'un proconsul de Crète et Cyrène (161 ap. J.-C.) ; déd. de ἡ Κυρηναίων πόλις pour Hadrien, qui l'a ornée de statues, et pour Antonin ; une inscr. relative à la grande insurrection juive de 116 ap. J.-C. ; une commémoration de la nouvelle fondation de Claudiopolis par Claudius Gothicus, ὅπλοισ ἀναστῆλας τὴν πολυχρονίων Μαρμαριτῶν θρασυτήτα.

## ITALIE. SICILE

*Rome.* — F. Cumont et L. Canet, *CRAI*, 1919, 313-328 : *Mithra ou Sarapis Κοσμοκράτωρ*. Un petit cippe, découvert dans le *Mithreum* souterrain des Thermes de Caracalla (*Not. Scavi*, 1912, 322), porte l'inscr. : εἰς Ζεὺς | Μίτρας | Ἥλιος | κοσμοκράτωρ | ἀνείκητος. L. Canet a constaté qu'au lieu de ΜΙΤΡΑΣ il y avait d'abord **ΣΑΡΑΠΙΣ**. — Au revers, on lit : Δι' Ἥλιω μεγαλῶ Σαράπιδι σωτήρι πλουτοδότῃ ἐπηκόω εὐεργέτῃ ἀνεϊκήτῳ Μίθρα χριστήριον. La modification a été faite après la mort de Caracalla, dévôt des cultes égyptiens ; Mithra reçoit ainsi l'épithète de κοσμοκράτωρ qu'il ne porte pas ailleurs et dont Cumont étudie l'origine et la signification.

— G. Mancini, *Not. Scavi*, 1920, 231. Inscr. funéraire : Κάρικος ὦ(δε ?) κίτε · | μνεσθῆ ἢ ψυχῆ | αὐτοῦ.

*Istrie.* — P. Sticotti, *ibid.*, 100-101, publie un petit autel avec inscr., découvert par des soldats autrichiens dans une grotte sacrée à Brestovizza (N. E. de

l'Hermada) : Θησεύς | 'Ονησίμου | ὑπὲρ τ' ἑαυτοῦ καὶ παρ' (?) || 'Αρτέμιδος | [Ποσ]-  
ιδωνίου | [χ]αρισσῆριον (II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

Syracuse. — P. Orsi, *Mon. antichi*, 1919, 607 et suiv. Frag. de vase trouvé dans le sanctuaire d'Athéna : πιτύν[... | ..ανκλας εἰ[μ] (d'après la lecture de Comparetti) ; le vase serait une πιτύνη ; puis génitif d'un nom de femme (on attendrait plutôt le nom de la déesse à laquelle l'objet est consacré). Ancienne écriture corinthienne, toutefois avec I pour ι (VI<sup>e</sup> s.). — Frag. d'un cratère : Φιντίας κακῶς ἔχε[ι καὶ σώζεται πίτων?] (fin V<sup>e</sup> s.).

— P. Orsi, *Not. Scavi*, 1920, 318. Funéraire. — Frag. d'une liste de noms grecs trouvée près de l'amphithéâtre. — P. 325 : 'Αναζοῖ Φιλιστίωνος χαίρε (époque d'Hiéron). — P. 327. Fun. 'Αθιάκωντος (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

— *Ibid.*, 327-329. Nouvelle inscr. provenant d'une grotte située dans la montagne de Buscemi (province de Syracuse), qui était le siège d'une confrérie honorant des Θεσι πιδες (Nymphes) et 'Ανάσσα (une Artémis Orientale) : cf. *Not. Scavi*, 1899, 459 et suiv. Le texte est gravé sur une plaque de marbre : 'Επι ἀμφιπέδου ἐν Συρακούσαις | 'Αφρου Σεξτίου Ἀγγορμίνου, | ἱερείας δὲ παρὰ Παιδέσσι καὶ 'Αναψ | Μαρκίας Καικιλίας, 'Αρταμιτίου εἰ' || Λ. Κορνήλιος 'Ακυίλας ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ | Ζωίλλας Κορνηλίας τῆς μητρὸς καὶ | ὑπὲρ Μουστίας Οὐλοουμνίλλας τῆς | ἰδίας γυναικὸς 'Απόλλωνος καὶ | Παιδοῖς καὶ 'Αναψ ἔνυπτρον ἀνέθηκε.

Menae. — *Ibid.*, 337. 'Αθωνῶι χρηστὰ χαίρε.

Agrigente. — *Ibid.*, 338. Frag. de deux l. mutilées (interdiction d'entrer dans un temple ?)

Sélinonte. — D. Comparetti, *Rendic. Acc. Lincei*, XXVIII, 193-206, publie trois *defixiones* provenant du sanctuaire de Déméter Malophoros ; la plus ancienne est gravée en cercle, sur les deux faces d'un disque de plomb ; le déchiffrement présente bien des incertitudes. Noter ἔγγράφω au lieu de κατὰδέω et les noms Σελινόνοτιος, Τιμακτοῖ, Τυρρανάν (av. 450) ; la 2<sup>e</sup> est une liste de noms ; la 3<sup>e</sup>, en écriture ionienne, doit dater de la fin du V<sup>e</sup> s. — A la suite, p. 202 sqq., C. discute une *defixio* de Cumès (*GDI*, 5270 = Audollent, p. 422), et en complète les dernières lignes d'une manière très problématique.

## AFRIQUE DU NORD

Carthage. — Le R. P. Delattre, *Bull. arch. Com. Trav. Hist.*, 1909, CLXIII : déd. mutilée au dieu Tibérinus (Τιβερεινῶ). — Des fragm. divers de médiocre intérêt, sont signalés, *ibid.*, 1918, CCXVII-CCXIX (inscr. mutilées, anses d'amphore, abraxas, amulettes) ; 1920, LXXII, un abraxas (ΖΑΛΕΑΚ | ΜΙΟΡΗΚ | ΜΑΡΙΚΩ).

— *CRAI*, 1920, 198, anse d'amphore rhodienne (cf. *Bull. Com.*, 1918, CCLXII, n<sup>o</sup> 5). — Merlin, *Bull. Com.*, 1920, CXX, communique un abraxas acheté à Tunis, mais qui proviendrait d'Italie : entre autres inscr., on y lit ANOYMAI CABAΩΘ AETHIOYΩ (le nom d'Anubis [?] joint à celui de Sabaot et des sept voyelles représentant les planètes ; sur la tranche ΦΙΜΩCON).

Thuburnica. — Dr Carton, *ibid.*, 1918, 164 et 1919, CLIX. Stèle avec symbole de Tanit ; sur les tranches latérales : εὐχὴν Νομηγνίου τοῦ Νομηγνίου.

— *Douga*. — Merlin, *ibid.*, 1919, 4 et suiv. Une mosaïque représente deux esclaves versant à boire à l'aide d'amphores qu'ils portent sur leur dos ; l'une

de ces amphores a l'inscr. **PIF**, l'autre **ZHCHC** (c. à d. Πίε, ζήστis); exemples analogues.

— *Cherchell*. — P. Monceaux, *ibid.*, 1918, CCLXIV. Extrémité de 3 vers d'une inscr. fun. pour un Dionysios, seul enfant d'un Dionysios.

— J. Carcopino, *ibid.*, 228-229. Inscr. métrique fun. dont il déchiffre 2 vers :  
Πουβλίου υἱὸς ἐγ[ὼ Π]ρόκλος νέος ἐνθάδε κεῖμαι κτλ.

#### GAULE

*Marseille*. — Chaillan, *Bull. arch. Com.*, 1918, 3 et suiv. : *Inscr. grecque de Marseille*. Une fun., Βηθυνίσκε χεῖρε provenant d'une nécropole antique aux portes de l'abbaye de St-Victor. Les Bithyniens abondaient en Gaule.

P. ROUSSEL, A. PLASSART.

---

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

*La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont un exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

*Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

Agnès BALDWIN.

1. *The electrum coinage of Lampsakos.*  
New-York, American Num. Society,  
1914. Grand in-8°, 34 p., 2 pl.

2. *The electrum and silver coins of Chios.* Ibid. 1915, 60 p. 7 pl.

3. *Symbolism on greek coins.* Ibid. 1916,  
106 p. 6 pl.

1. Dans la première de ces dissertations (dont les circonstances m'ont empêché de rendre compte plus tôt), Mrs Baldwin cherche à fixer l'époque des trois classes que le style et le système pondéral permettent de distinguer parmi les statères d'électrum de Lampsaque. La première classe (poids : environ 15 gr. 30), de style vraiment archaïque, malgré quelques « lettres de magistrats », appartiendrait au dernier quart du VI<sup>e</sup> siècle. Pour la deuxième classe (poids : environ 14 gr., symbole : palmette), elle accepte l'hypothèse de Gardner et de Jameson qui placent ces pièces (et d'autres, du même poids, de Chios, Mitylène etc.) à l'époque de la

révolte ionienne (500-494). Enfin la troisième classe, où l'on revient au poids primitif, mais qui est d'un style plus libre et invariablement marquée de la lettre Ξ, daterait du milieu du V<sup>e</sup> siècle. Je renvoie au mémoire lui-même pour une discussion très serrée de diverses hypothèses de Gardner, Babelon et autres savants. Je crois la thèse de Mrs B. très plausible; en tout cas elle a le mérite incontestable d'avoir, la première, groupé tous les matériaux du problème et dressé l'inventaire de tous les spécimens connus dont elle reproduit la plupart dans d'excellentes phototypies. Mais pourquoi écrit-elle avec persistance *Mytilenai* (sic) le nom de la ville de Μυτιλήνη : est-ce à cause de la bévue de Cicéron, *ad fam.* IV, 7 (1)? En outre, pourquoi l'auteur, qui utilise si ingénieusement, pour la question de date, les comptes attiques de 434 (*I. G. I.*, 301 suiv.), ne s'est-elle pas posé celle de la valeur d'échange

(1) De même dans la 2<sup>e</sup> dissertation : *Smyrnai*.



des statères de Lampsaque à la même époque ? J'ai cherché autrefois à démontrer, contre Kirchhoff, que les chiffres mutilés du texte devaient se restituer ainsi :

Α]αφσ[αηνοι στατηρες Η]ΗΗΡΣΣ[...  
 ἀργυρον τούτων γιγνεται Τ]XXXXΓΗ...

c'est à dire « 307 » (environ) statères de L. = 9500 (environ) drachmes attiques, soit (environ) 31 dr. par statère, correspondant à une *ratio* d'à peu près 8,80. Celle de l'or, à cette époque, est, on le sait, d'environ 13 et 1/3, ce qui cadre très bien avec la différence de valeur habituelle entre l'or jaune et l'or blanc (3 : 2).

2. Le second mémoire, consacré au monnayage de Chios jusques et y compris le IV<sup>e</sup> siècle, n'est ni moins fortement documenté, ni moins solidement construit que le premier : ce n'est pas la faute de l'auteur s'il y avait ici moins de problèmes à résoudre et moins d'erreurs à dissiper. Notons cependant la démonstration que le statère de Pétrograd (Babelon, II. 1, n° 334) est un faux et que l'hémicléte de Paris (ibid. n° 335) est en réalité une « incertaine » au type du griffon à g. (et non du sphinx à dr.). Le « style de transition » est avec raison resserré entre les années 480 et 440, et le classement chronologique des pièces du VI<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle, différent sur plusieurs points de ceux de Head et de Babelon, est fondé sur une analyse attentive du style et des particularités du dessin. La fin du monnayage d'argent est reculée jusqu'à l'an 330 sur l'autorité de la trouvaille de 1887 (Löbbecke, *Zeitschrift*, p. 148 suiv.) où des exemplaires à fleur de coin ont été trouvés côte à côte avec des drachmes fraîches de Pixodaros. Le catalogue, sans prétendre à être absolument complet, est d'une richesse et d'une précision descriptive dignes d'un *Corpus*, et la discussion des *incerta aut falsa*, reléguée

à la fin, mérite toute l'attention des spécialistes.

3. Le troisième mémoire ne répond pas complètement à son titre, car l'auteur n'y étudie qu'un certain nombre de symboles monétaires (le *svastika*, le *triskèle*, l'*ankh*, le disque ailé) dont elle dresse d'ailleurs des catalogues complets en ce qui concerne les monnaies, sommaires mais suffisants et *up to date* pour les autres classes de monuments. Ces inventaires sont faits avec la conscience et le jugement auxquels Mrs A. B. nous a habitués ; son interprétation du *svastika* et emblèmes apparentés comme symboles du globe solaire en mouvement paraît plausible, sinon neuve. L'argument tiré de l'obole de Mesembria (N° 7) à la roue, avec la légende MET plus *svastika*, est particulièrement ingénieux. Mais pourquoi Mrs A. B. s'est-elle laissée hypnotiser par les théories de S. Freud et de son école, qu'elle vient, paraît-il, de découvrir ? Certes Freud a fait d'intéressants travaux sur l'analyse des rêves, et de fines observations sur l'analogie entre les mécanismes psychologiques du sauvage, de l'enfant, du poète et de l'adulte endormi, qui tous relèvent de l'imagination débridée ; on peut en tirer, on en a tiré quelque lumière pour l'explication des mythes et des symboles primitifs. Mais tout cela est gâté par ce que mon vieil ami Oppert aurait appelé « l'outrecuidante insanité d'un pansexualisme intransigeant ». Dans sa manie de chercher partout des phénomènes sexuels (et souvent d'une sexualité anormale) plus ou moins déguisés, Freud est vraiment représentatif d'une tendance où je vois pour ma part non seulement un symptôme, mais une cause de la décadence de l'Allemagne depuis un quart de siècle. Mme A. B. a subi largement cette hantise morbide. Cela se manifeste dans un résumé enthousiaste de la doctrine freudienne du « symbolisme du désir », résumé d'où l'enthousiasme n'exclut malheureuse-

ment pas l'obscurité, dans un essai de ramener en dernière analyse le *svastika* lui-même à un symbole de *libido* (ne disons pas *phallique* pour ne pas chagriner l'auteur), et dans une longue dissertation sur le symbole chrétien du poisson, où, sur la foi de l'inscription d'Abercius, Mrs A. B. reconnaît le Christ déposé dans l'eau *in utero beatæ Virginis*; mais comme ce genre d'existence intra-utérine est commun à tous les hommes et même à tous les mammifères, on ne voit pas très bien pourquoi ils ne seraient pas tous qualifiés de poissons et en quoi ce « symbole » caractérise particulièrement le Christ.

Je souhaite vivement que Mrs A. B. ne s'attarde pas à ces divagations malsaines et revienne à des études sérieuses, sensées et documentées, qui enrichissent la science et non les Petites-Maisons.

T. R.

2. Alice BRENOT. *Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences historiques et philologiques, fasc. CCXXIX), Paris, Champion, 1920. In-8°, xxvii-52 p. avec fac-similé.

En une préface quelque peu naïve, Mlle B. déclare qu'elle se consacrera désormais uniquement à la philologie latine et aux iambes réductibles chez les tragiques latins. Cette étude sur l'éphébie attique restera donc isolée. Nous y apprenons que l'éphébie, « institution qui devait fournir une si longue carrière », a été créée par une loi en 333/4. Pour Mlle B., qui en juge d'après Aristote (A9. Hoλ., 42), l'éphébie est essentiellement un service militaire. Les Athéniens, plus aptes à l'improvisation qu'à l'organisation méthodique, ne se sont décidés à créer une préparation militaire qu'après la bataille de Chéronée : ce fut « un remède puissant de la dernière heure ».

Je répugne profondément à cette doc-

trine qui n'est pas nouvelle : dans l'étude qui nous est présentée, des assimilations plus ou moins conscientes avec des réalités modernes dénaturent le sens des choses antiques. Il est possible que l'organisation de l'éphébie, telle que la décrit Aristote, ne soit pas très ancienne en ses détails; que l'usage même du terme « éphébe » soit tardif; mais il est bien certain que l'éphébie, en ses origines, remonte à une très lointaine époque parce qu'elle est tout autre chose qu'un temps de service militaire. C'est la période de transition entre l'enfance et la participation absolue à la vie sociale. Jamais la société n'a pu s'en désintéresser ni s'abstenir d'en régler les modalités. Et comme la défense contre l'ennemi extérieur est le complément nécessaire de la vie sociale, il y a toujours eu dans l'éphébie, à des degrés divers, une préparation militaire. Mlle B. reconnaît le caractère archaïque du serment prêté par les éphébes, mais elle explique que « l'éphébie l'avait adopté, non créé à son usage » (p. 29). L'expédient est commode. En fait, dans l'éphébie même que nous représente Aristote, on pourrait découvrir aisément les survivances d'une institution fort antique. Pendant leurs deux années de vie de garnison, les éphébes ne peuvent agir en justice, ils sont exempts de toute charge; au bout de ce temps, ils mènent la même vie que les autres citoyens (μετὰ τῶν ἄλλων εἰσίν). Aristote nous donne une interprétation de ces faits : rien ne doit détourner les éphébes de leurs devoirs. Mais la vie à l'écart des jeunes gens, dans la période qui précède leur agrégation définitive au groupe social, est un fait si bien attesté dans diverses sociétés — et en Grèce chez les Lacédémoniens par exemple — qu'on est porté à en retrouver ici la trace. Dira-t-on qu'Athènes a copié tardivement une institution de Lacédémone avec ses dispositions archaïques? C'est une hypothèse désespérée.

Mlle B. a exploré avec diligence les textes pour établir que les soldats de l'armée de Périclès ressemblaient plutôt à une bande armée qu'à un régiment discipliné (p. 6). Pourtant les chefs athéniens ne méconnaissaient pas la valeur de l'instruction militaire : Nikias, sous les murs de Syracuse, encourage ses soldats en leur montrant la supériorité des hommes instruits sur les soldats improvisés à la suite d'une levée en masse (Thuc., VII, 68).

Deux détails enfin : pourquoi donner un fac-similé épigraphique d'une inscription que l'on étudie comme un document historique, sans proposer une restitution nouvelle ? — Il eût été charitable d'avertir ailleurs que dans la Bibliographie que le « fameux papyrus CXXXI du British Museum » qui « a permis d'établir les conjectures nouvelles » (introduction) est celui qui contient l'Ἀθηναίων πολιτεία.

P. ROUSSEL.

3. C. EMEREAU. *Saint Ephrem le Syrien ; son œuvre littéraire grecque*. Paris, X et 165 p. Maison de la Bonne presse (sans date).

Le livre de M. É. est une thèse pour le doctorat d'Université présentée à la Faculté des Lettres de Paris en 1918, et cette thèse est elle-même le développement d'un mémoire composé pour le diplôme d'études (langues classiques), auprès de la même Faculté. M. É., quand il y a mis la dernière main, était professeur de philosophie au collège de l'Assomption, à Nîmes, et on ne peut s'empêcher de rappeler que de la même maison était issue, en 1886, la thèse du P. Bouvy (*Poètes et mélodes*) qui marqua aussi un moment important dans l'histoire de la poésie grecque chrétienne.

M. É. est jeune ; il a toute l'ardeur, tout l'enthousiasme de la jeunesse, les longs espoirs, les vastes pensées. Mais

il sait que la science est difficile ; que les grands projets ne se réalisent qu'à force de labeur et avec le temps. Il a la modestie de confesser que son étude n'est encore qu'une *ébauche*. C'est en effet une sorte de *programme*, un programme de travail pour toute une vie. Comment s'est renouvelée notre connaissance de l'œuvre de saint Ephrem, pendant ces dernières années ; comment la publication plus méthodique de quelques-unes de ses œuvres a permis de porter un jugement plus sûr au sujet de sa *rythmique* ; comment se pose ainsi de nouveau et commence à mieux s'éclaircir le problème de l'origine de l'hymnographie byzantine : voilà les principales questions que M. E. a examinées dans une série de dix chapitres, de valeur inégale quant à la solidité et la précision des résultats obtenus, mais tous très intéressants et très suggestifs.

Le point de départ pour M. É. a été la publication dans les *Monumenta biblica et ecclesiastica* des œuvres de saint Ephrem (texte syriaque, grec et latin), par Mercati. Le 1<sup>er</sup> fascicule du tome 1<sup>er</sup> a paru en 1915, et contient 3 sermons : l'un sur Abraham et Isaac, l'autre sur saint Basile, l'autre sur Elie, dont nous n'avons que le texte grec. M. Mercati a porté particulièrement son attention, en partant d'une observation déjà faite, par W. Meyer, sur les *scholies métriques* que contiennent divers manuscrits de l'Ephrem grec, et qui distinguent deux sortes de rythmes : un rythme de 7 syllabes et un rythme de 4 syllabes. Les traductions grecques de saint Ephrem apparaissent ainsi comme des textes poétiques, soumis essentiellement à loi de l'isosyllabie, laquelle serait dérivée des originaux syriaques. Certaines de ces traductions seraient très anciennes ; M. Mercati soutient en effet que saint Grégoire de Nysse, dans un sermon prononcé en 383, a connu et utilisé celle de la 1<sup>re</sup> homélie qu'il publie : l'homélie sur Abraham et Isaac. M. É. a adopté sans



hésitation et soutient avec une conviction entraînante la thèse de M. M.

Je n'entrerai point ici dans une discussion qui dépasserait les limites d'un compte-rendu. Je me bornerai à dire que je ne considère pas, pour ma part, comme démontrée avec certitude l'utilisation de l'homélie sur Abraham par saint Grégoire. J'ajouterai aussi que, s'il paraît impossible maintenant d'écarter d'une étude sur les origines de l'hymnographie byzantine, l'examen d'une influence syriaque possible, M. Mercati et M. Émèreau réduisent trop à leur tour ce qui peut provenir d'une évolution proprement hellénique. En remettant à l'avenir le soin de décider des graves et multiples questions que la thèse de M. É. soulève, je préfère conclure en insistant de nouveau sur l'intérêt très vif qu'elle présente, et exprimer le souhait que la publication critique des œuvres d'Ephrem soit poursuivie aussi activement que possible. M. É. y contribuera sans doute pour sa part utilement, à en juger par son chapitre IV, où il donne du sermon *in sanctos patres defunctos* une reconstitution qui n'est encore que provisoire, puisqu'il n'a pu consulter qu'une partie des manuscrits, mais qui aura déjà son utilité.

A. PUECH.

O. J. VAN DER HAGEN. *De Clementis Alexandrini sententiis æconomicis, socialibus et politicis*. Trajecti ad Rhenum, 1920, VII et 114 p.

Thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Utrecht par un religieux de l'ordre des Prémontrés. La partie la plus originale est le chapitre premier, relatif aux théories économiques (production et distribution des biens), et la première division du chapitre II (Pauvreté. — Mendicité. — Bienfaisance). L'auteur reconnaît que Clément n'a jamais prétendu posséder et enseigner une doctrine approfondie sur ces

questions, même au sens où on les comprenait ordinairement dans l'antiquité, et qu'il ne les aborde que de biais. Il cherche à dégager de ses conseils pratiques les principes que ces conseils supposent, et à montrer que ces principes sont généralement d'accord avec l'esprit du christianisme, tel qu'il le conçoit. L'étude est consciencieuse, d'allure un peu lente, un peu raide et un peu scolastique parfois; elle est écrite dans un latin assez clair, mais qui ne saurait, en un pareil sujet, éviter le néologisme et dont la syntaxe n'est pas d'une pureté parfaite.

La fin du chapitre II (sur le mariage, et l'esclavage, et le chapitre III (*Théories politiques* : l'État; le service militaire; le serment; les impôts; les fonctions publiques) reprennent des questions qui ont été beaucoup plus souvent traitées. Dans tout le livre, l'auteur confronte les thèses de Clément avec les doctrines philosophiques dont il a pu s'inspirer; il ne cherche pas à identifier les sources, il recherche les relations de la pensée avec la pensée antique dans un sens plus large. C'est le sujet même que M. E. de Faye a traité dans un intéressant mémoire publié dans l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses*, pour l'année 1919-1920. M. van der Hagen ne pouvait connaître ce mémoire, mais on s'étonne qu'il ne cite nulle part le livre de M. de Faye sur Clément d'Alexandrie, qui est de 1898 et qui est avant tout consacré à la discussion du même problème.

A. PUECH.

4. *Catalogue de terres cuites du musée archéologique de Madrid*, par Alfred LAUMONIER (*Bibliothèque de l'École de Hautes Études hispaniques*, fasc. II, 1921), 253 pages, 134 planches. Prix : 25 francs.

Le *Catalogue de terres cuites du*



*musée archéologique de Madrid* est le second fascicule de la *Bibliothèque de l'École de Hautes Études hispaniques*, et l'on doit se féliciter de voir ainsi se poursuivre régulièrement une collection qui atteste la vitalité et l'activité de la jeune école française d'Espagne. Ce volume continue, d'autre part, la série des catalogues scientifiques des musées espagnols qui a été inaugurée par les *Vases grecs et italo-grecs* de Gabriel Leroux. La matière à laquelle s'est attaché M. Laumonier n'offre pas le même intérêt que celle qu'avait étudiée Leroux, mais l'inventaire qu'il a établi est de tous points digne d'être mis à côté de celui des céramiques. La description des 1.021 objets dont il a dressé la liste est faite avec un soin minutieux qui précise et explique tous les détails de la figurine; 134 planches phototypiques donnent de bonnes reproductions de tous les numéros qui méritent d'être retenus.

Ce qui attirera le plus l'attention dans ce catalogue, ce sont les statuettes d'origine ibérique. En effet, la plupart des terres-cuites madrilènes proviennent de collections formées dans l'Orient grec ou en Italie et ne présentent pas d'intérêt particulier pour l'archéologie de la péninsule. Un petit nombre seulement ont été trouvées en Espagne (nos 922-986). Parmi elles on remarquera un homme nu, aux formes grossièrement schématisées, qui porte une corbeille sur la tête (n° 923), des bustes féminins montés sur un piédestal cylindrique et à coiffure en gros chignon (nos 924, 929), une tête de déesse à calathos, provenant d'Elche, d'un caractère plus artistique que ne le sont en général les figurines espagnoles (n° 933), un buste féminin, au visage assez fin, dont les épaules sont recouvertes d'un pallium agrafé sur la poitrine et la chevelure disposée en une sorte de tronc de cône maintenu par une bandelette (n° 946). Le principal centre de provenance de ces monuments est la province de Cordoue.

Les terres-cuites d'origine non espagnole reproduisent pour la plupart des types déjà décrits. On notera une jolie statuette de promeneuse drapée dans son himation (n° 3), un attelage de deux chevaux conduits par un homme, appartenant à ce style primitif particulièrement connu par les trouvailles de Béotie (n° 20), une jeune femme à demi-nue, assise sur un rocher, qui tient un éventail (n° 28), plusieurs statuettes de femmes debout enveloppées dans leur himation (nos 422, 491, 493, 494, 620, 621, 628, 663), un acteur comique à la bouche démesurée (n° 424), une tête de vieillard, ridée et tourmentée, d'un réalisme frappant (n° 426), deux déesses à polos de style gréco-punique (nos 459 et 462), une tête de Déméter ou de Coré, de beau style sévère (n° 485), un buste de déesse, également de style sévère (n° 610), une jeune femme nue, Aphrodite ou Lédä, assise sur un cygne (n° 773), un acrobate appuyé sur les coudes et relevant les jambes au-dessus de la tête (n° 805), un homme drapé, debout, de beau style et d'exécution achevée (n° 873), une caricature de soldat romain (n° 879), un cavalier au cheval bondissant au-dessus d'un adversaire étendu sur le sol (n° 881). Ces types sont presque tous connus par ailleurs, et il faut bien reconnaître que la collection de Madrid ajoute peu de chose à notre connaissance de la petite statuaire en terre-cuite. Il n'en était pas moins utile de posséder un inventaire complet de ces objets, et il serait à souhaiter que tous les musées — je ne pense pas seulement aux musées espagnols — fussent dotés de catalogues rédigés avec la même conscience et la même méthode que celui de M. Laumonier.

Charles DUGAS.

5. J. LEVIE, S. J. *Les Sources de la septième et de la huitième Homélie de saint Basile sur l'Hexaméron.*

Extrait du *Musée belge*, 1920. Louvain, 1920, 41 p. in-8°.

Peut-on voir, dans la huitième homélie de saint Basile, comme le font encore bien des critiques, une preuve que les neuf sermons auxquels elle appartient ont été improvisés? Non, répond M. Levie. La huitième et la septième homélies témoignent tout au contraire d'une patiente et minutieuse documentation. Il suffit, pour s'en convaincre, de remonter aux sources, qui sont en l'espèce le *De mundi opificio* de Philon d'Alexandrie et la zoologie d'Aristote consultée dans un épitomé. C'est la tâche qu'a entreprise l'auteur. Sa démonstration est limpide et décisive. On peut expliquer de différentes façons le brusque changement de sujet, soi-disant occasionné, au début de la huitième homélie, par les mouvements de l'auditoire indiquant à l'orateur une lacune dans son exposé; il n'en reste pas moins qu'on est en présence d'un sermon très travaillé, et non d'une improvisation proprement dite.

H. P.

6. *Ettore BIGNONE. Epicuro, opere, frammenti, testimonianze sulla sua vita, tradotti con introduzione e commento*, un vol. in-8, x-271 p., Bari, Laterza e figli, 1920. Collection de *Filosofi antichi e medievali a cura di G. Gentile*.

L'*Epicuro* de M. Bignone témoigne des mêmes qualités de pénétration, d'ingéniosité et de savoir que son *Empedocle* (cf. *REG*, n° 143, p. 460 et suiv.). Ce n'est pas une simple réplique, en forme de traduction, des *Epicurea* d'Usener (1887), mais un livre original, le fruit de longues études et de réflexions personnelles.

Sans doute il ne donne que l'essentiel des témoignages ou des textes, et il ne prétend point à tout dire. On ne doit donc pas y chercher tout le contenu du

recueil d'Usener, et pourtant il l'enrichit de nouveaux fragments (désignés par un astérisque). A la vérité cet enrichissement est dû pour la plus grande part à l'introduction dans le recueil des Sentences du Vaticanum 1930, éditées par Wotke dans les *Wiener Studien* en 1888. D'autres proviennent de Diogène d'Oenoanda (n. 108-113), de Philodème (n. 9), d'un papyrus d'Hercuranum (n. 39). M. B. en a extrait un lui-même du Commentaire anonyme du *Théétète* (n. 61). Il signale en outre dans son *Appendice* des témoignages intéressants qui avaient échappé à Usener: l'un d'eux, tiré du commentaire de Thémistius sur la *Physique* (p. 184, 28 sqq. éd. Wallies), se rapporte à la raison pour laquelle Épicure, à côté des indivisibles d'étendue et de mouvement, a admis des indivisibles de temps (p. 256 sq.); un autre, d'Épiphanes (*adv. haeres.* I, 7, 8; *Dox. gr.*, 589), traite de l'origine du monde (p. 258-261); enfin le rapprochement entre Lucrèce II, 994-1006 et Aétius V, 19, 2 (*Dox. gr.*, 430), dont le témoignage s'accompagne d'une citation d'Euripide (fr. de *Mélanippe*, n. 484), serait un exemple, entre autres, de la place que tenaient les citations des poètes dans les expositions épiciuriennes (p. 261-263).

Un autre mérite du livre de M. Bignone réside dans les discussions critiques auxquelles il a soumis le texte des fragments et des lettres. On sait assez, pour celles-ci en particulier, quelles difficultés y rencontrent l'éditeur et le traducteur. Le principe de M. B. est de serrer d'aussi près que possible le texte des mss. Or très souvent la traduction montre en effet combien la suite des idées apparaît ainsi plus naturelle et le sens moins obscur qu'avec les corrections plus hardies d'Usener, de Brieger, de Giussani, de Tescari ou de Kochalsky. Il est impossible d'en donner ici des exemples, en raison des discussions minutieuses qu'exigerait la comparaison des diverses leçons. On se contentera de ren-

voyer en particulier aux excellentes analyses critiques et exégétiques que M. B. a consacrées dans l'*Appendice* aux §§ 39 (p. 253-256), 46-47 (p. 238-246), 61-62 (p. 225-238) de la *Lettre à Hérodote*, ainsi qu'à son étude sur la composition de cette lettre (p. 247-253).

Dans l'introduction les pages sur les *νόμιαι δόξαι*, qui en constituent les deux tiers, doivent retenir spécialement l'attention (p. 6-32). Le problème de l'authenticité du recueil est traité par l'auteur avec la même prudence conservatrice. Les motifs de suspicion allégués par Usener lui paraissent insuffisants pour prévaloir contre la tradition de l'antiquité. Un examen approfondi du contenu, dans lequel il déploie la plus ingénieuse sagacité, le conduit à déterminer la liaison mutuelle des sentences et la signification propre de celles dans lesquelles Usener avait cru reconnaître de simples doublets.

Afin d'introduire graduellement son lecteur dans la philosophie épicurienne (cf. p. 33, 1), M. Bignone a traduit en premier lieu la *lettre à Ménécée* et les *νόμιαι δόξαι*. Viennent ensuite la *lettre à Hérodote* et la *lettre à Pythoclès*, divisées toutes deux en sections avec des titres, ce qui en facilite la lecture, puis le *Testament*, enfin, sous la désignation commode de *Sentences vaticanes*, le recueil publié par Wotke et dont il est question un peu plus haut. Il semble que M. B. soit indécis quant à l'authenticité de la *lettre à Pythoclès* entre les arguments d'Usener et ceux d'Arnim (p. 34 sq. et p. 266, 2). Les *sentences vaticanes* sont probablement, comme le conjecture Usener dans les remarques dont il a fait suivre la publication de Wotke, un florilège des plus belles pensées d'Epicure composé par quelque stoïcien éclectique (p. 37). La sentence XV est étudiée distinctement dans l'*Appendice* (p. 263-266) et rapprochée d'Horace *Sat.* I, II, 19 sqq., 41 sqq., 68 sqq., 140 sqq. A propos des autres fragments, l'auteur

fait observer très justement (p. 36) qu'un grand nombre d'entre eux viennent d'adversaires acharnés de l'Épicurisme et que ceux-ci, dans une intention malveillante, se sont plu à dégager de leur contexte des boutades propres à faire scandale. L'ouvrage se termine par la traduction de la partie biographique du X<sup>e</sup> livre de Diogène Laërce (1-34, 117-121 (1), 135-138) et de quelques autres témoignages relatifs à la vie d'Epicure.

Ces traductions, dont on doit louer la fermeté et la précision, sont accompagnées d'une annotation abondante où, tout en justifiant le texte et l'interprétation adoptés par lui, l'auteur indique les points de comparaison les plus importants avec les anciens et notamment avec Lucrèce, ainsi que les références utiles aux travaux des modernes. Ce commentaire, il le dit avec raison, n'est pas moins nécessaire que la traduction, et ce qui nous en a été déjà donné fait beaucoup espérer d'un recueil plus complet que M. Bignone paraît nous promettre (voir l'*Avertissement*) : ces nouveaux *Epicurea*, expliqués, enrichis, mis au point, rendraient assurément les plus grands services.

Il est inutile d'entrer dans le détail et de signaler, ou les réserves qu'on serait tenté de faire sur tel ou tel point, ou des erreurs dans les références, ou des fautes typographiques. Sans doute une nouvelle édition ferait-elle disparaître ces quelques inadvertances. On souhaiterait en outre qu'elle permit à l'auteur de remettre à leur vraie place plusieurs observations rejetées à divers endroits de l'*Appendice* et indiquées par lui à la fin de l'*erratum* (p. x), sous une forme qui pourrait être plus claire. Ajoutons que de tels livres, où les matières sont nécessairement très dispersées, sont difficiles à consulter s'ils ne sont pas pourvus

(1) Cf. 212, 8 sur la nécessité de déplacer le § 121 et de l'insérer dans le § 120 après ἐν ταῖς θεωρίαις.



d'un et même de plusieurs *Index*, non pas seulement des noms propres, comme dans les *Epicurea* d'Usener, mais surtout des matières et des mots grecs de caractère technique. Enfin l'hommage même que l'on rend à la riche érudition de M. Bignone donne le droit de lui signaler une omission : il a laissé échapper la traduction française des trois lettres épiciuriennes par Octave Hamelin, publiée après la mort de l'auteur de l'*Essai sur les éléments principaux de la représentation* dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* (tome XVIII, 1910, p. 398-440; tirage à part chez Arm. Colin). Les philologues étrangers oublient souvent que la division du travail scientifique en France accepte une coopération des philosophes de carrière et des publications proprement philosophiques à l'étude des auteurs philosophiques de l'antiquité classique.

LÉON ROBIN.

7. P. VRIJLANDT. *De Apologia Xenophontea cum Platonica comparata*. Leyde, Sijthoff, 1919. In-8°, xx-184 p.

Ce travail, thèse de doctorat de l'Université de Leyde, est fait avec soin; il est écrit en une langue claire, quoique parfois avec une inutile affectation d'esprit. Mais, en admettant même que l'*Apologie* attribuée à Xénophon soit bien son œuvre, il ne prouve pas à son sujet ce qu'il veut prouver et il néglige plusieurs éléments essentiels du problème. Certes, si l'on souhaite un bon inventaire des différences et des ressemblances qui existent entre les deux *Apologies*, on aura toute satisfaction. Mais il n'en sera peut-être plus de même à propos de l'interprétation. Xénophon a trouvé en M. V. le plus ardent des avocats. Selon lui, c'est Platon qui a plagié Xénophon, démarquant son modèle sans réussir à dissimuler ses larcins. Il a plagié l'*Apologie*, comme il a plagié le *Banquet* et, dans

l'*Hippias I*, les *Mémorables*, III, 8. Au reste, Platon est plagiaire par état : il en fait lui-même l'aveu dans le *Phèdre*, 235 ed; que ne doit-il pas à Homère, à Hésiode, aux Épiques, aux Lyriques, aux Tragiques, aux Comiques, aux Sophistes, à Hippocrate, à Lysias, aux autres Socratiques (p. 157, cf. p. 178)? Il a plagié Aristophane, et c'est de l'*Assemblée des femmes* que procède le livre V de la *République*. Comment dès lors trouverait-on en lui un témoin véridique relativement à Socrate? La vérité historique sur le caractère de Socrate, sur le démon, sur le plaidoyer devant les juges, doit être cherchée dans Xénophon, et, s'il arrive à Platon de ne pas travestir le vrai Socrate, c'est justement quand il copie Xénophon : ainsi dans l'*Hippias I* où le bourru, qui est le vrai Socrate, s'oppose si bien à la fausse image platonique. — La position de l'auteur est, on le voit, diamétralement contraire à celle des historiens les plus récents. Par malheur elle se fonde, d'un bout à l'autre, sur une pétition de principe, à peine dissimulée sous une apparence d'argumentation. Constamment il présuppose qu'aucun des faits allégués ne peut s'expliquer sans le plagiat de Platon. Mais nulle part il ne s'est sérieusement posé la question, vraiment préjudicielle, de savoir si ce n'est pas Xénophon qui a écrit en fait après Platon. Tout est là. Une fois, en passant, il songe au problème chronologique et date de 394 au plus tard l'*Apologie* de Xénophon (p. 150). Le problème demandait cependant à être envisagé d'une façon plus large et, si obscur soit-il, à être envisagé de plus près. A cet égard il eût pu recourir à l'intéressant opuscule d'Ad. Roquette, *De Xenophontis vita* (Pr. Königsberg, 1884). D'une façon générale il devait examiner toutes les données qui, dans la vie de Xénophon et dans celle de Platon, peuvent servir à apprécier la valeur de leur témoignage.

LÉON ROBIN.



8. *Paul Elmer MORE. Platonism.* Princeton University Press, 1917. In-8°, ix-307 p.

Ce livre est le développement d'une série de cinq leçons faites à Princeton University (Vaucexem Foundation). Il ne faut pas y chercher une exposition intégrale de la philosophie de Platon, mais une tentative pour en définir l'esprit. Il se rattache dans l'intention de son auteur, helléniste et philosophe, à une série d'études sur la formation de la pensée chrétienne et sur des mouvements qui, tels que la renaissance en Angleterre d'une religion philosophique au xvii<sup>e</sup> siècle ou les débuts du Romantisme au xviii<sup>e</sup>, procèdent de l'influence platonicienne. Ainsi conçu, c'est sans nul doute un beau livre, vivant et clair, admirablement écrit autant que j'en puis juger, personnel et pénétrant; il s'élève vers son sujet avec une généreuse noblesse de pensée et de sentiment à laquelle aucun lecteur ne restera insensible; il le traite avec une gravité religieuse, et pourtant rationnelle. C'est que, pour M. More, la philosophie de Platon n'est pas une chose morte, mais un facteur toujours agissant de la vie moderne.

Il y a toutefois une condition nécessaire : cette philosophie doit être dégagée du « faux idéalisme » qui l'a pervertie (187, 233). Aucun écrivain n'a été, au même degré que Platon, un libérateur de la pensée. Mais cet esprit de libération a suscité un Pseudo-platonisme qui, affranchissant orgueilleusement de toute critique sa foi en l'intuition de l'absolu, a été le principe du fanatisme religieux et du mysticisme romantique (VI, 270). Or c'est véritablement par une sorte de Satanisme (273) qu'on se croit ainsi en possession d'une inspiration privilégiée et supérieure aux droits de la conscience commune de l'humanité. L'esprit pangermaniste est un produit de

ce Pseudo-platonisme (275 sq.), dont les auteurs responsables sont « les barbares d'Alexandrie » : ce sont en effet les Néoplatoniciens qui ont fait du Platonisme travesti « un appui pour les forces désintégratrices de la société » (VIII, 234 sq.). Mais le vrai Platonisme ne signifie pas seulement liberté; il signifie en outre examen critique, doute et contrainte sur soi. Pour lui « l'esprit divin, bien qu'il soit la source cachée de la beauté, de l'ordre et de la joie, se fait cependant, quand il parle directement au cœur humain, toujours entendre comme une inhibition; de même que le guide de Socrate, jamais de sa propre voix il n'ordonne de faire, mais de se retenir de faire » (272).

Ainsi la source du vrai Platonisme est en Socrate. L'attitude pratique de celui-ci, comparable à celle de Pascal (14, n. 6), comporte trois positions fondamentales : d'abord un scepticisme intellectuel, en tant que la conscience de ne pas savoir est la condition de la recherche du vrai et de l'indépendance morale à l'égard de l'attrait sensible ou des préjugés sociaux; puis une affirmation mystique du pouvoir de l'esprit, contre-partie positive de la position précédente et qui n'en doit pas être séparée; enfin une foi rationnelle tenace en l'identité de la vertu avec le savoir. La coexistence de cette troisième position avec les deux premières constitue le *paradoxe socratique*. Comment le savoir qui est la vertu se lie-t-il à celui dont il est question d'autre part? Voilà l'objet de la « recherche socratique ». Elle n'aboutit pas, ou n'aboutit chez Platon (*Gorgias*) qu'en faisant appel à une eschatologie mythique. L'objet de la « recherche platonique », ce ne sera donc pas seulement d'établir solidement les trois thèses de Socrate; ce sera surtout de découvrir un point de vue supérieur, à partir duquel on puisse les réunir en une synthèse philosophique harmonieuse et expliquer ainsi le paradoxe socratique. La justice

vaut mieux que l'injustice, parce qu'elle est l'accomplissement normal de la fonction propre, la santé de l'âme et son bonheur, étant essentiellement le contrôle de la raison sur les émotions personnelles (*θυμός*) et les désirs physiques. L'affirmation de l'esprit consiste donc à se connaître soi-même, à réfléchir sur soi ; elle se fonde sur la raison commune et non sur le mystère d'une eschatologie mythique ou d'une révélation transcendantale. La position de Platon est au croisement de la religion et de la philosophie : c'est à l'expérience interne et immédiate qu'il demande d'accorder le savoir identique à la vertu et celui qui est l'objet commun de l'examen critique et de l'affirmation de l'esprit (ch. I-III).

Nous voici au point central de l'interprétation de M. More et à ce qui est, selon lui, la grande découverte de Platon (89). Au fond de la doctrine morale de celui-ci, implicitement ou explicitement, il y a un *dualisme*, et c'est une transformation du paradoxe socratique (ch. IV). L'ascétisme ne représente pas en effet le jugement final de Platon sur la vie humaine, et le plaisir, loin d'être le signe infallible du mal, y a sa place marquée. Mais c'est une place subordonnée : le plaisir est autre chose que le bonheur. De leur côté, les vertus particulières, dans lesquelles l'opinion droite définit l'art de la vie par rapport aux circonstances qui la constituent, sont autre chose que la vertu supérieure, ou la moralité, qui dépend d'un savoir purement intuitif, le seul vrai savoir. Celui-ci nous révèle immédiatement que la moralité est le bonheur ; l'autre a besoin de l'expérience et de l'instruction pour pouvoir calculer juste les conséquences de nos actes par rapport au plaisir et à la peine. — Même dualisme, malgré les apparences, dans la psychologie (ch. V). Il n'y a pas opposition en effet entre trois pouvoirs coordonnés de l'âme, mais entre les désirs en général et un pouvoir de contrôle ou d'ar-

rêt. Ce pouvoir est proprement suspension du jugement, *frein intérieur* par lequel une raison supérieure retient la prudence qui calcule et les émotions du *θυμός*, quelque chose d'analogue à la grâce dans la théologie chrétienne (125), une transposition du Démon socratique. On voit ainsi que l'esprit, dont la loi s'impose à l'agent, ne saurait être défini qu'en termes négatifs (147). Ce dualisme de l'esprit et des sens se retrouve dans le dualisme absolu du bien et du mal. Car, en dépit d'un optimisme apparent, Platon croit à la réalité du mal. Pourquoi enfin sommes-nous responsables de nos fautes ? C'est à cause de l'ignorance de soi ou de l'amour de soi (*Lois* V, 731 d), parce que, dans la dualité de notre nature, la partie affective prend l'avantage sur la partie intelligente. Par notre aptitude à sentir l'action du frein intérieur et, corrélativement, à identifier savoir intuitif et vertu vraie en plaçant ainsi les désirs sous la juridiction de l'esprit, nous sommes libres et responsables ; nous sommes au contraire le jouet innocent de la fatalité ou du hasard, dans la mesure où nous nous contentons d'une vertu d'opinion et ne tenons compte que d'une partie, la moins élevée, de notre double nature psychologique. Le mythe du livre X de la *République* illustre cette paradoxale union de la liberté et de la nécessité.

La solution positive du paradoxe dualiste dans son ensemble est fournie par la théorie des Idées (ch. VI), et à aucun moment de sa carrière, — là-dessus M. More est avec raison très net, — Platon n'a abandonné cette théorie (165, cf. 241, 256). Elle lui a été inspirée par des considérations, non pas logiques, mais morales. Jamais Platon n'a commis la folie de chercher à expliquer l'existence des Idées en tant que pures généralisations de l'expérience, ni en ce qui concerne les Idées esthétiques ou morales. Fidèle au scepticisme intellectuel de Socrate, il est moins préoccupé de connaître les Idées

par la dialectique intellectuelle de la science, que de les posséder par l'intuition morale et sa dialectique appropriée ; car c'est cela qui est proprement philosophe. Ainsi comprises, les Idées sont le développement naturel de l'affirmation socratique de la vérité spirituelle ; elles représentent la réalité immuable et éternelle qui est derrière les forces morales (178). Dans l'ordre moral en effet, il est indispensable de passer de l'attitude négative à l'attitude positive. C'est l'imagination, qui en moins sous sa forme créatrice, qui en fournit le moyen. Par une activité analogue à celle de l'artiste ou du poète, la Justice, qui n'était encore que la négation de nos penchants sensibles, est projetée hors de l'âme, elle devient une réalité indépendante ; et de son côté l'âme, en tant qu'elle s'est soumise à l'autorité de la raison supérieure, fait effort pour posséder ce qui est, en un autre sens, sa propre création. Ces projections imaginatives de la conscience morale (182), le rationalisme les vide à tort de toute réalité, faute de comprendre le rôle de l'imagination, et c'est l'erreur métaphysique. L'erreur du romantisme est d'en faire d'autre part les produits de la spontanéité pure. Pour le véritable idéalisme au contraire, ce que l'imagination met en œuvre, c'est une vérité morale préalablement possédée par la conscience (187) ; l'imagination n'est pas « un songe vide, une liberté oisive et vagabonde » (192) : les réalités qu'elle recrée ont été les objets d'une expérience morale immédiate. Cette expérience, placée hors du lieu et de la durée, l'Amour philosophique la fait revivre, et c'est de la présence en elle de ce facteur émotionnel et esthétique, qui lui est propre, que vient à la philosophie de Platon son impérissable efficacité pratique. Illusion pour qui ne voit dans la philosophie que spéculation sans vie, le monde idéal est donc au contraire réalité pour celui qui, vivant sa philosophie, s'appuie sur

l'intuition morale pour s'élever dialectiquement de proche en proche jusqu'à l'Idée du Bien. En la nommant Dieu dans ses derniers ouvrages, Platon nous a avertis qu'avec elle nous passons dans le plan de la religion (201). Par elle les trois thèses socratiques sont désormais solidement unies : elle est l'affirmation de la souveraineté de l'esprit ; mais d'autre part elle est au-dessus des prises de l'intelligence ; enfin la dialectique morale relie au Bien le vrai savoir, et le Bien mesure l'identification de la vertu inférieure avec l'opinion droite. Limite que, par l'intuition morale, l'âme impose à l'imagination, le Bien revient à l'âme, par l'imagination, sous la forme de l'Idée (203).

On peut passer plus rapidement sur les pages qui concernent la science et la cosmogonie (ch. vii). Le *Timée* fournit à M. More les preuves les plus décisives du dualisme de Platon (l'épigraphe du livre est, en partie, la célèbre distinction des deux causes, 68 e) et c'est, suivant lui, lire à côté du texte que d'y trouver un monisme idéaliste (216). La téléologie qu'il contient est une transformation cosmogonique de la base éthique du Platonisme (221 sq.). — Du moins les concessions que Platon a faites, trop aisément, à l'explication scientifique purement déductive, il les a refusées à la métaphysique (ch. viii). Celle-ci, avec sa prétention d'expliquer rationnellement tout l'Univers, y compris la conscience, est en effet la contradiction radicale du scepticisme socratique. Tout autre chose est la philosophie, effort sincère et modeste pour s'éclairer sur les faits fondamentaux de la vie de la conscience. Les vrais Platonisants, ce ne sont pas les Néoplatoniciens ; c'est Plutarque, c'est surtout Atticus (la perte des écrits de celui-ci fut une calamité), qui ont compris l'aspect moral du Platonisme. Au surplus, il suffit de lire sans parti-pris le *Parménide* pour n'avoir aucun doute sur la position de Platon à l'égard de la



métaphysique. M. More a consacré à ce dialogue et aux interprétations dont il a été l'objet une étude lumineuse et d'un grand intérêt (236-266). Pour lui, la première partie, qui conclut (135 b) à l'impossibilité de se passer des Idées, veut prouver que la critique des Mégariques éléatisants porterait seulement contre la prétention de les connaître par un processus de métaphysique logique, tel qu'était précisément leur dialectique. Quant à la seconde partie, elle ne vise, ni à mettre le vénérable Parménide dans une posture ridicule, ni à déraciner l'Un, car le Bien c'est encore l'Un, mais à montrer quelles sont les limites de l'usage de cette métaphysique logique. Les *hypothèses* ne concluent pas à la nécessité de réconcilier les termes antithétiques, et notamment l'Un avec le Multiple : toutes aboutissent à une impasse. Il ne reste donc plus qu'à poser les Idées comme une nécessité de l'expérience interne. Le *Parménide*, c'est la critique de la métaphysique sophistique, comme les premiers dialogues l'étaient de la rhétorique sophistique. A la vérité, Platon a espéré, vers la fin de sa vie, donner une preuve déductive de l'existence des Idées et une explication de leur inhérence dans les phénomènes. Le *Sophiste* et le *Philèbe* contiennent une tentative pour créer cette métaphysique. Mais c'eût été l'objet propre du *Philosophe*. Si Platon n'a pas écrit ce dialogue, c'est sans doute faute d'avoir réussi dans son espérance (269, 291).

En cherchant à donner un aperçu de l'interprétation de M. More, je voudrais ne l'avoir point trahi. Ce qui, en tout cas, est impossible, c'est de donner, par une analyse, une idée de la richesse de son livre. Je ne pouvais en effet, par exemple, rien dire ici des pages dans lesquelles il met en lumière, par des comparaisons avec la pensée moderne ou contemporaine, le durable intérêt de la philosophie de Platon. Ces perspectives, qui font sortir le sujet de l'étroit domaine de la curiosité

érudite, ne font d'ailleurs nul tort à la solidité et à l'exactitude de l'étude historique. Bon helléniste, l'auteur a en outre, cela est manifeste, pratiqué la copieuse littérature du Platonisme. Il a enfin, ce qui est la chose précieuse entre toutes, un sens subtil et profond de la pensée platonicienne : parce qu'il la vit, il est capable de la suivre dans son souple mouvement, et il sait s'arrêter sur les points où le mouvement se fixe en une attitude significative.

Dans les limites de ce compte-rendu il serait vain d'entreprendre une discussion de l'interprétation elle-même. En mettant comme il l'a fait l'accent sur un scepticisme particulier de Platon, garantie préalable de la liberté et de la moralité, l'auteur a été très heureusement inspiré : il montre ainsi comment a pu se former dans l'Académie, et avec la prétention déclarée de reprendre la tradition socratique, le probabilisme à tendances morales d'un Arcésilas. La prédominance du point de vue moral dans la philosophie de Platon, son dualisme sont d'autre part incontestables. Mais peut-être est-il possible de les comprendre tout autrement, sans négliger l'effort du maître dans la seconde partie de sa carrière pour insérer des intermédiaires entre les termes de son dualisme, sans jeter sur l'interprétation néoplatonicienne un anathème impitoyable. L'interprétation morale du Platonisme, proposée par M. More, est en outre gênée par la place que Platon fait aux mathématiques : il est par suite difficile de souscrire à son exposition de la fin du *v<sup>e</sup>* livre de la *République* (212), non seulement quand on regarde le texte lui-même, mais surtout quand on songe au *Timée*, au développement du mathématisme chez les successeurs immédiats de Platon, et enfin au témoignage d'Aristote. Il est trop facile de déclarer périlleuses de telles spéculations philosophico-mathématiques ; ou même, en fin de compte, « dépourvues de



signification » (226). Il n'en est pas moins vrai qu'elles sont historiquement réelles et qu'elles sont un embarras pour la thèse de l'auteur. De même l'étroitesse de son interprétation morale le conduit à parler de l'emploi de la *division* dans les derniers dialogues comme d'une *manie* sénile, et de cette méthode comme d'un procédé purement mécanique (207). C'est en méconnaître complètement la signification profonde par rapport à une conception nouvelle de la théorie des Idées. Comment l'auteur peut-il accorder, avec beaucoup de raison, une valeur privilégiée au contenu des *Lois*, parce que c'est la dernière expression et la plus mûrie de la pensée de Platon, et dédaigner d'autre part un procédé auxquels les dialogues de la vieillesse attribuent une importance prépondérante ?

Mais ni ces objections, ni des critiques de détail n'enlèvent rien à la valeur originale et puissante du livre de M. More. C'est un instrument de pensée. Il a voulu, nous dit-il dans sa préface, écrire un *Protrepticus*, une invitation à philosopher. C'est bien cela, et c'est aussi autre chose : peu de livres en effet me paraissent plus spécialement propres à faire aimer Platon, à donner l'occasion et le goût de réfléchir sur le sens de sa philosophie.

LÉON ROBIN.

9. *CALLIMACHI FRAGMENTA nuper reperta edidit R. PFEIFFER* (Kleine Texte herausgeg. von H. Lietzmann, n° 143). Bonn, Marcus et Weber, 1921. In-12, 94 p.

La collection si utile des *Kleine Texte* de Bonn a publié déjà plusieurs fascicules consacrés aux « nouveautés » de la littérature grecque : fragments des lyriques, de Sophocle, d'Euripide, fragments historiques d'Oxyrhynchus. M. Pfeiffer nous donne aujourd'hui les nouveaux textes de Callimaque retrouvés depuis la publication des *Calli-*

*machea* de Schneider (1870-71). Ce sont : les fragments de l'*Hécalè* sur tablettes de bois, publiés par Gomperz en 1893 — les fragments des *Aitia* et des *Iambes* publiés dans les *Oxyrhynchus Papyri* en 1910 et 1915 (t. VII et XI) — les morceaux très mutilés des *Aitia* et des *Μέλη* donnés par Wilamowitz dans les *Sitzungsberichte* de Berlin (1912 et 1914), et dans l'*Hermes* (1911) — enfin quelques bribes retrouvées par la sagacité des philologues, M. Reitzenstein avant tous, dans les textes des grammairiens et des lexicographes. Ces fragments n'avaient jamais été réunis de façon commode, au moins dans leur intégralité. C'est dire assez l'utilité d'une telle publication. Le petit livre de M. P. est dès à présent indispensable pour l'étude de l'alexandrinisme. Il n'a pas seulement rassemblé les textes, et, dans l'apparat critique, un très grand nombre de conjectures de critiques — *fortasse nimis multa*, nous dit-il lui-même. Il a aussi éclairci ces vers difficiles par des explications sommaires, mais précises, par des rapprochements et des *testimonia* de tout genre. La rédaction de ces notes est serrée au point de demander quelquefois au lecteur un peu d'effort. Mais ce petit volume est remarquablement plein.

Les textes sont publiés avec la plus scrupuleuse exactitude. L'auteur a revu lui-même les papyrus de Berlin, s'il n'a pu avoir sous les yeux ceux publiés par Grenfell et Hunt ; et tout l'appareil des transcriptions papyrologiques — points, tirets, parenthèses et crochets de toute nature — est largement employé. Si j'avais une réserve à formuler, ce serait celle-ci, qui soulève une question de principe ; qu'on m'en permette quelques mots : cette minutie dans la publication des fragments littéraires tirés des papyrus ne va-t-elle pas trop loin, du côté de cette *mataiopia* dont parle Wilamowitz, précisément dans sa très sobre et pourtant si remarquable édition de Callimaque ? N'y aurait-il pas lieu en effet de distinguer

plus nettement entre la publication du *document papyrologique*, dans un recueil de papyrologie, et celle du *texte littéraire*, considéré comme tel? Tout ce qui doit être signalé là doit-il l'être ici? Ne doit-on pas tendre, en définitive, à libérer pour le lecteur le texte de son origine particulière, et l'amener à la norme des textes connus par la tradition manuscrite?

S'il en est bien ainsi, il conviendrait tout d'abord de renoncer, dans la publication littéraire, aux bribes qui sont vraiment d'insignifiance trop absolue. On l'a fait dans la même collection des *Kleine Texte*, pour les fragments des lyriques; cette pratique ne doit-elle pas devenir la règle? Voyez ici les pp. 66 et suiv. :  $\sigma$  ou  $\alpha$ . au recto ou verso, avec des crochets et des points, avec, de l'autre côté, rien, mais encore des crochets et des points, ne constitue pas un « fragment » de Callimaque. Tout éditeur du poète sera-t-il tenu, uniformément, et sans avoir d'ailleurs, non plus que M. P., revu l'original, de réimprimer de si inutiles minuties, indispensables dans la publication papyrologique, vaines ailleurs? — Par contre, quand à un texte retrouvé sur papyrus s'adjoignent, de façon non douteuse, telles lignes ou tels vers, connus par d'autres sources, il y a lieu de les restituer en leur place, dans le *texte* lui-même. M. P. l'a d'ailleurs fait le plus souvent, mais non point toujours. Ainsi trois vers, connus depuis longtemps (Schneider, fr. 89, 95, 96), se placent avec certitude à la fin de l'histoire de la *Coupe de Bathyclès*, dans les *Iambes*. Chez M. P. ils se cachent trop modestement dans l'apparat critique de la p. 46; le lecteur non averti aura de la peine à les discerner et à les « accrocher » au texte. Et pourtant ce sont bien les *Iambes* de Callimaque qui nous intéressent ici, non le *Pap. Oxyr.* 1014, qu'on ira chercher, quand on le voudra, chez Grenfell-Hunt. Une observation toute matérielle résumera ce que je viens de dire. Les titres courants

des pages de droite sont *Pap. Berol.*, *Pap. Oxyr.* etc. Ils devraient être *Aitia*, *Ilécalé*, *Μέλῆ*, etc.

Dans le même ordre d'idées, y a-t-il plus de raison de noter telles différences d'accentuation ou d'écriture entre le texte littéraire publié et le document papyrologique, qu'il n'y a lieu de le faire entre, par exemple, une édition de Sophocle et le *Laurentianus*? Je n'en suis pas bien sûr; toute cette *farrago* encombre vainement les appareils critiques (entre cent exemples, p. 8, v. 65,  $\eta\xi\epsilon\tau$  dans l'app. au lieu de  $\eta\xi\epsilon\tau$  dans le texte; même, p. 7, v. 50,  $\pi\omicron\tau\epsilon\upsilon$  dans le texte, et dans l'app. NOTE!). Et n'y a-t-il pas comme une fausse exactitude dans l'emploi, pour les renvois de l'apparat, des caractères d'imprimerie « papyriques », qui ne sont que des caractères de convention, partout semblables pour des écritures très différentes? Qu'on publie plutôt d'abord, de chaque papyrus littéraire important, une reproduction photographique, à quoi, dans tout le temps qui suivra, on n'aura plus qu'à se reporter.

D'autant que, par une espèce de contradiction, cette rigueur presque excessive s'accompagne souvent de libertés trop grandes dans la constitution du texte. Que de « compléments » ici, dont l'ingéniosité est plus grande que la certitude, qui ne sont en rien plus assurés que d'autres hypothèses rejetées au bas des pages! Il y a les crochets, je le sais bien; mais la force du texte imprimé est telle que, même au lecteur averti, tels vers paraîtront du Callimaque qui sont pour moitié du Wilamowitz, du Hunt ou du Crusius. A mon avis, tous les suppléments qui restent en deçà de l'évidence ou de la grande vraisemblance doivent abandonner le texte et faire retour à l'apparat critique, près de leurs congénères. — En tout cas il ne convient pas que les mêmes crochets, dans le texte, marquent les restitutions de philologues et celles qui se tirent des frag-

ments connus par citation (p. ex. p. 27, vv. 32-34; p. 51, v. 211 sqq.). Il faut que l'œil, du premier coup, distingue le certain du vraisemblable.

Il me reste, en finissant, à dire encore une fois la haute valeur du travail de M. P. Quelques remarques seulement, au hasard de la lecture. P. 6, v. 45, la correction de Maass, ἀπονεισομένω, est très vraisemblable; par contre, je ne sais pas bien celle de M. P. p. 9. v. 7, χῶν au lieu de χόν. — P. 10, l'hypothèse de Maass, d'après laquelle les vers trochaïques qui font suite aux Ἴαμβοι sur le papyrus d'Oxyrhynchus, seraient non des tétramètres, mais des pentamètres, et appartiendraient, comme le fr. 115 Schn. aux Μέλῃ, est séduisante, mais non certaine. — P. 32, dans l'histoire d'Acontios, je crois volontiers avec M. P. que le v. 6 fait simplement allusion aux mystères d'Eleusis; mais il fallait au moins signaler l'hypothèse toute différente de Kuiper. — P. 34, v. 30, il me paraît évident, malgré Crusius et Puech, qu'il faut ponctuer après γάρ; je vois mal le sens avec la ponctuation adoptée par M. P. — P. 35, pour la *crux* des vv. 39-41, à propos de laquelle tant de conjectures sont déjà entassées, celles de Brinkman, ἀνὰ τῶ et κίον αὖ σῶς, sont bien ingénieuses. La première me paraît vraisemblable, mais non point la seconde: après le v. 49 il n'est plus question de la maladie de Cydippé, puisqu'au v. 20 on nous dit que le père n'attend pas la quatrième

« attaque ». — Pour la fin du v. 40 et le v. 41, malgré le « cetera cura tua est » d'Ovide, allégué par M. Puech avant M. P., je ne comprends guère le texte de ces deux savants; le futur ἔσται, surtout, n'a pas de sens. Sans enthousiasme, j'admettrais le texte de Leo. — P. 40, M. P. avec raison, je crois, rapporte le dernier vers des *Aitia*, avec le mot πεζός, non aux Πίνακες, mais aux Ἴαμβοι qui suivent dans l'« édition » d'Oxyrhynchus. — P. 52, une explication possible des vv. 218-219. — P. 53, vv. 242-243, la restitution ἄκουε... τόκων δάφνη ne donne pas de sens, et l'explication de M. P. pour le v. 243 n'est guère satisfaisante; c'est du côté de la restitution et de l'explication d'Arnim, que M. P., je ne sais pourquoi, ne cite pas, qu'il faut sans doute chercher. — P. 82 l'explication donnée par Wilamowitz, de la col. IV de la tablette de l'*Hécaté* devait au moins être rappelée en propres termes; il me paraît en tout cas que les vv. 46 et suiv. sont bien toujours placés dans la bouche de la corneille, non, comme le veut M. P., d'*Hécaté* conversant avec une autre vieille. — P. 25, dans la note au v. 13, lire τήν au lieu de τόν. — P. 46, en marge, 140 au lieu de 410. Dans l'ensemble l'impression est extrêmement correcte; le mérite est réel dans une rédaction aussi chargée. Les hellénistes doivent beaucoup de gré à M. Pfeiffer.

ÉMILE CAHEN.

## OUVRAGES DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE LA REVUE

---

- ALLEN (James Turney). *The Greek Theater of the fifth Century before Christ*. Tirage à part des *University of California Publications in classical philology*, t. VII, vi-119 p. (avec illustrations).
- AMERINGER (Rev. Thomas E.). *The stylistic influence of the second sophistic on the panegyric sermons of St. John Chrysostom. A study in greek rhetoric*. Catholic University of America Washington, D. C. 1921. In-8°, 103 p.
- ANDRÉADÈS (A. M.). *Trois étapes de la littérature grecque moderne*. Bruxelles, Maurice Lamertin, 1921. 31 p.
- ARISTOTELIS *Atheniensium respublica, recognovit brevique adnotatione critica instruxit F. G. Kenyon (Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis)*. Oxford, Clarendon Press, 1920, vii-78 p.
- Ἀφιέρωμα εἰς Γ. Ν. Χατζιδάχιν, διατριβαὶ φίλων καὶ μαθητῶν, ἐπὶ τῇ τριακοστῇ πέμπτῃ ἐπετείᾳ τῆς ἐν τῷ Πανεπιστημίῳ Καθηγησίας αὐτοῦ. Athènes, Sakellarios, 1921. In-8°, 209 p.
- BABELON (Ernest). *Les monnaies grecques, aperçu historique*. Paris, Payot, 1921. In-12°, 160 p., avec 21 illustrations.
- BAUMSTARK (Dr. Anton). *Geschichte der syrischen Literatur, mit Ausschluss der christlich-palästinensischen Texte*. Bonn, Marcus und Weber, 1922. In-4°, xvi-378 p.
- BERNARDAKIS (G. N.). Λεξικὸν ἐρμηνευτικὸν τῶν ἐνδοξοτάτων Ἑλλήνων ποιητῶν καὶ συγγραφέων. Athènes, Τυπογραφεῖον Π. Α. Πετρακοῦ, 1918. In-4°, κδ' — 1283 p.
- BLEGEN (Carl W.). *Korakou, Prehistoric Settlement near Corinth*. American School of classical studies at Athens, Boston and New-York, 1921. In-4°, xv-139 p. (avec 1 carte, 7 planches et des figures).
- BOETHIUS (Axel). *Der argivische Kalender*. Uppsala, A.-B. Akademiska Bokhandeln, 1922. In-8°, 76 p.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Année 1920, 74<sup>e</sup> vol. (quatrième de la cinquième série). Auxerre, Secrétariat de la société, MDCCCXXI. 163 p. + 44 p. + LXXI p.
- Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, herausgegeben von Dr. Phil. Nikos A. BEES. Erster Band, 1 und 2 (Doppel-) Heft, Mai 1920; 3 und 4 (Doppel-) Heft, Dezember 1920; Zweiter Band, 1 und 2 (Doppel-) Heft, September 1921; 3 und 4 (Doppel-) Heft, Dezember 1921. Berlin, Wilmersdorf.



- CALLIMACHI *fragmenta nuper reperta* edidit Rudolfus PFEIFFER (*Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*, 145). Bonn, A. Marcus und E. Weber, 1921. In-8°, 94 p.
- Codicum Parisinorum partem quartam* descripsit Petrus BOUDREAUX, edidit appendice suppleta Franciscus CUMONT. *Catalogus codicum astrologorum Graecorum*, t. VIII, pars IV. Bruxelles, M. Lamertin, 1922. In-8°, vii-283 p.
- Columbia University Bulletin of Information*. Annual Report of the President, 1921. Published by Columbia University in the City of New-York, 1922, 62 p.
- VAN BUREN (E. Douglas). *Figurative terra-cotta revetments in Etruria and Latium in the VI and V Centuries B. C.* London, John Murray. In-4°, 74 p. (avec 31 planches).
- CARPENTIER (Rhys). *The esthetic basis of greek art of the fifth and fourth Centuries B. C.* Bryn Mawr College. New-York, etc., Longmans, Green and Co. 1921. In-12°, 263 p.
- DUFRAINE (L.). *Homère, l'Iliade*. Traduction en vers. Paris, E. Lemercier, 1913. In-8°. Tome I, 303 p.; tome II, 342 p.
- DUSSAUD (René). *Les origines Cananéennes du sacrifice israélite*. Paris, E. Leroux 1921. In-8°, 332 p.
- CONSTANTINIDIS-XÉNAKIS (K. Ath.). 'Από τ' Ἀνατολικά τοῦ Victor Hugo, Athènes, 1921. In-8°, 79 p.
- EBERSOLT (Jean). *Sanctuaires de Byzance*. Recherches sur les anciens trésors des églises de Constantinople. Paris, E. Leroux, 1921. Grand in-8°, 158 p. (avec 24 fig.).
- EBERSOLT (Jean). *Mission archéologique de Constantinople*. Paris, E. Leroux, 1921. In-8°, 71 p. (avec 6 fig. et 40 pl. hors texte).
- FRAZER (James George). *Adonis, étude de religions orientales comparées*, trad. française par Lady FRAZER. *Annales du Musée Guimet*, Bibliothèque d'études, t. XXIX. Paris, librairie orientaliste Paul Geuthner, 1921. In-8° vii-316 p.
- GANSZYNIEC (Ricardus). *De Agathodaemone*. Travaux de la Société des sciences de Varsovie, n° 17, 1919. In-8°, 64 p.
- *Katabasis*. Tirage à part de *Paulys Real-Enzyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*. Neue Bearbeitung begonnen von Georg Wissowa. Stuttgart, J. B. Metzlersche Buchhandlung. In-8°, 91 p.
- *Studien zu den Kyraniden*. Tirage à part des *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, I, 3 u. 4, p. 353-367; II, 1 u. 2, p. 56-65; II, 3 u. 4, p. 445-452). Berlin, Wilmersdorf, Verlag der Byzantinisch-Neugriechischen Jahrbücher, 1920. In-8°.
- *Der Ursprung der Zehngebote tafeln*. Eine Motivgeschichtliche Studie. Berlin, Ernst Fuhrmann, 1920. In-8°, 30 p.
- *De argumentis immortalitatem vulgo adstruentibus*. Particula prima, cum epimetro *de origine notionis animae*. Posnaniae, Typis unionis juventutis Polonicae, 1920. In-8°, 30 p.
- *Die biologische Grundlage der ionischen Philosophie*. Tirage à part de *l'Archiv für die Geschichte der Naturwissenschaften und der Technik*, Band IX, Heft 1. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1920. In-8°, 19 p.
- ΓΑΗΝΟΓ (Δ. Α.). Γυναικεῖος ἀνθρωπισμός. Ἀνωτέρα γυναικεία σχολή. Athènes, 1921. In-8°, 32 p.

- GOMME (A. W.). *Mr. Wells as Historian*. An inquiry into those parts of Mr. H. G. Wells' *Outline of History*, which deal with Greece and Rome. Glasgow, Mac Lehose, Jackson and Co. 1921, 47 p., 2 sh.
- GREGORII NYSSENI *opera*. Vol. I, *Contra Eunomium libri* edidit Vermerus Jaeger. Pars prior, liber I et II (vulgo I et XII<sup>b</sup>). Berlin, Weidmann, 1921. In-8°, VIII-391 p.
- van GRONINGEN (B. A.). *De papyro Oxyrhynchita 1380*. En vente chez l'auteur, à Leeuwarden (Hollande), s. d. 84 p ; 5 fr.
- HAMMARSTRÖM (B. A.). *Beiträge zur Geschichte der Etruskischen, Lateinischen und Griechischen Alphabets*. Acta Societatis Scientiarum Fennicae, t. XLIX, n° 2. Helsingfors, Druckerei der finnischen Literaturgesellschaft. In-4°, 58 p.
- HESSELING (Dr. D. C.). *Geschiedenis der nieuw-grieksche Letterkunde*. Volksuniversiteits Bibliotheek Haarlem. De Erven F. Bohn, 1921. In-16, 236 p.
- Homerische Poetik*, herausgegeben von Engelbert DRERUP. Erster Band : *Das Homerproblem in der Gegenwart*, von E. DRERUP, In-8°. xv-511 p.
- Dritter Band : *Die Rhapsodien der Odyssee*, von Franz STÜRMER. In-8°, ix-632 p. Würzburg, Selbstverlag des Herausgebers, 1921.
- HORNEFFER (Ernst). *Der junge Platon*. Erster Teil : *Sokrates und die Apologie* mit einem Beitrag : *Das delphische Orakel als ethischer Preisrichter* von Rudolf HERRZOG. Giessen, Alfred Töpelmann. In-8°, iv-170 p.
- HUBER (J.). *De lingua antiquissimorum Graeciae incolarum*. Commentationes Epiponticae, quas edunt E. DIEHL et E. KALINKA, t. IX. Vienne, Carl Fromme, 1921. In-8°, 47 p.
- JAMES (R.). *Our Hellenic heritage*, vol. I, part I : *The great epics* ; part II : *The struggle with Persia*. Londres, Macmillan and Co, 1921. xiv-408 p.
- KYRIAKIDÈS (Stilpon P.). Αἱ γυναῖκες εἰς τὴν λαογραφίαν. Τέσσαρα λαογραφικὰ μᾶθήματα. Ἐν Ἀθήναις, Βιβλιοπωλεῖον Ἰωάννου Ν. Σιδέρη, 152 p.
- LALO (Ch.). ARISTOTE. Paris, Paul Mellottée, s. d. In-18°, 159 p.
- Λαογραφία. Δελτίον τῆς Ἑλληνικῆς λαογραφικῆς ἐταιρείας. Τόμος Η', τεύχος Α' καὶ Β'. Athènes, Sakellarios, 1921. In-8, 288 p.
- LAUMONIER (Alfred). *Catalogue de terres cuites du Musée archéologique de Madrid* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études hispaniques, fasc. II). Bordeaux. Féret et fils. xi-253 p., CXXXIV pl.
- LAVAGNINI (Bruno). *Le origini del romano greco*. Pisa, F. Mariotti, 1921. In-8°, 104 p.
- LÉVY-BRUHL (L.). *La mentalité primitive* (Bibliothèque de philosophie contemporaine). Paris, F. Alcan. In-8°, III-537 p.
- LINFORTH (Ivan M.). *Solon the Athenian* (University of California publications in Classical Philology, vol. 6). University of California Press. In-8°, vi-318 p.
- MAROUZEAU (J.). *La linguistique ou science du langage*. Paris, Paul Geuthner, 1921. In-12°, 188 p.
- MENDEL (Gustave). *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines* (Musées impériaux ottomans). Tome troisième. Constantinople, en vente au Musée impérial, 1914. In-8°, 668 p., avec 576 fig. dans le texte.
- MERRILL (William A.) *Lucretius and Cicero's verse*. University of California publications in Classical Philology, Vol. 5, N° 9, pp. 143-154, Novembre 17, 1921. Berkeley (California), University of California Press. In-8°.
- *Notes on the Silvae of Statius, Book V*. University of California publications

- in *Classical Philology*, vol. 5, n° 19, pp. 155-182, December 20, 1921. Berkeley, University of California Press, in 8°.
- MODONA (Aldo Neppi). *La vita pubblica e privata degli Ebrei in Egitto nel età hellenistica e romana*. Estratto da *Aegyptus*, 1921, 3-4, pp. 253-275 et 1922, 1-2, pp. 19-44.
- Nuova Rivista storica*. Anno V. Sett. Ottobre 1921. Fasc. V, pp. 481-563. Milano-Roma, Napoli, Albrighi, Segati et Co, 1921. In-8°.
- Anno V. Nov. Dicembre 1921. Fasc. VI, pp. 565-690.
- Anno VI. Genn. Febbraio 1922. Fasc. I, pp. 1-138.
- NUTTING (H. C.). *Cicero's conditional clauses of comparison*. University of California publications in *Classical Philology*, vol. 5, n° 11, pp. 183-254, April 21, 1922. Berkeley (California), University of California Press.
- ORLANDOS (A. K.). Ἡ ὁμόρρη ἐκκλησίαι. Athènes, 1921, 42 p.
- Ἡ Παρηγορήσεις τῆς Ἀρτις. Athènes, 1921. In-4°, 82 p. avec reprod. fotogr. et fig.
- PALAMAS (K.). *A hundred voices and other poems*, translated by Aristides E. PHOTRIDES. Cambridge, Harvard University Press, 1921. 277 p. Prix : 2 sh. 50.
- PFEIFFER (Rudolf), *Kallimachosstudien*. München, Max Hüber, 1922. In-8°, iv-124 p.
- POLITIS (N. G.). Λαογραφικά σύμμεικτα, Τόμος Β'. Athènes, Ἐκ τοῦ ἔθνικοῦ τυπογραφείου, 1921. Grand in-8°, 375 p.
- POWELL (J. U.) and BARBER (E. A.). *New Chapters in the History of Greek Literature*, recent discoveries in greek poetry and prose of the fourth and following centuries B. C. Oxford, Clarendon Press, 1921. In-8°, vii-166 p.
- RADOS (Constantin). *Napoléon I<sup>er</sup> et la Grèce*, Athènes, Eleftheroudakis et Barth, 1921, 34 p.
- ROSTOVITZEFF (Michael). *A large estate in Egypt in the third century B. C.* A study in economic history (University of Wisconsin studies in the social sciences and history. Number 6). Madison, 1922. In-8°, x-209 p.
- ROUSSEL (Louis). *Grammaire descriptive du roméique littéraire* (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome). Paris, E. de Boccard, s. d. In-8°, xiv-357 p.
- SALONIUS (A. H.). *Zur Römischen Datierung* (Annales Academiae Scientiarum Fennicae, Ser. B. Tom. XV, n° 10). Helsingfors, Drückerei der Finnischen Literaturgesellschaft, 1922. 59 p.
- *Passio S. Perpetuae*. Kritische Bemerkungen mit besonderer Berücksichtigung der griechisch-lateinischen Ueberlieferung des Textes. Helsingfors, 1921. In-8°, iv-80 p.
- SARROS (Demetrios M.). Τὸ Ἑλληνικὸν πνεῦμα διὰ μέσου τῶν αἰώνων. Constantinople, Τύποις ἀδελφῶν Γεράρδων, 1914. In-8°, 36 p.
- Παλαιογραφικὸς ἔρανος. Constantinople, Τύποις ἀδελφῶν Γεράρδων, 1914. In-8°, 122 p.
- Εὐριπίδου Ἱφιγένεια ἢ ἐν Τυροῖς, βυθμικὴ μετὰφρασις. Constantinople, Τυπογραφεῖον Ἑστίας, 1921. In-8°, 40 p.
- Εὐριπίδου Μήδεια, βυθμικὴ μετὰφρασις. Constantinople, Τυπογραφεῖον Ἑστίας, 1921. In-8°, 40 p.

- Εὐριπίδου δράματα, ῥυθμικὴ μετάφρασις. Ἰππόλυτος. Constantinople, Τυπογραφεῖον Σεργιάδου καὶ Σῆς, 1920. In-8°, 40 p. 1920.
- Εὐριπίδου Ἰφιγένεια ἡ ἐν Αὐλίδι, ῥυθμικὴ μετάφρασις. Constantinople, Τυπογραφεῖον Ἑστίας, 1921. In-8°, 43 p.
- Παρατηρήσεις εἰς τὸ Ἡπειρωτικὸν γλωσσάριον τοῦ Π. Ἀραβαντινοῦ καὶ περὶ τῶν λέξεων Ἀσέλλινο(ν) -προσέλλινο(ν). Ἀνατύπωσις ἐκ τῆς πεντηκονταετηρίδος τοῦ ἐν Κωνσταντινουπόλει Ἑλληνικοῦ φιλολογικοῦ συλλόγου. Constantinople, Τύποις Α. Κ. Γεράρδου, 1920, 48 p.
- Διορθωτικὰ εἰς Εὐριπίδην. Ἰφιγένεια ἐν Ταύροις, Ἰφιγένεια ἡ ἐν Αὐλίδι, Μήδεια. Constantinople, Τύποις Α. Κ. Γεράρδου, 1921. In-8°, 9 p.
- SCHEIT (Johanna). *Freiwilliger Opfertod bei Euripides*. Ein Beitrag zu seiner dramatischen Technik. Giessen, Alfred Töpelmann, 1921. In-8°, 106 p.
- SCHULTHESS (Dr. Otto). *Das attische Volksgericht*. Rektoratsrede. Bern, Paul Haupt, 1921. In-8°, 35 p.
- SCOTT (John A.). *The unity of Homer*, Sather classical lectures, vol. I. Berkeley, California, The University of California Press, 1921. In-8°, 275 p.
- STEPHANIDÈS (M. K.). Δημῳδτῆς ὀνοματολογία. Ἀνατύπωσις ἐκ τοῦ Ἀρχείου τῆς Ἀθηνῶν. Athènes, Sakellarios, 1916, pp. 77-84.
- Χρυσυτικῆ καὶ δημῳδτῆς ὀνοματολογία. Ἀπόσπασμα ἐκ τοῦ λεξικογραφικοῦ Ἀρχείου τῆς Ἀθηνῶν. Athènes, Sakellarios, 1917, pp. 165-178.
- Φυσιγνωστικὴ ὀνοματολογία. Ἀνατύπωσις ἐκ τοῦ ε' τόμου τοῦ λεξικογραφικοῦ Ἀρχείου τῆς μέσης καὶ νέας Ἑλληνικῆς. Athènes, ἐκ τοῦ ἔθνικοῦ τυπογραφείου, 1918. 20 p.
- TAUSEND (Fr. J.). *Studien zur attischen Festen* (Inaugural-Dissert.). Würzburg, C. J. Becker, 1920. In-8°, 36 p.
- TAYLOR (J. Wilson). *Georgius Gemistus Pletho's criticism of Plato and Aristotle*. A dissertation submitted to the Faculty of the graduate school of arts and literature in candidacy for the degree of doctor of philosophy, department of greek. Menasha (Wisconsin), The collegiate Press, George Banta publishing Company, 1921. In-8°, 99 p.
- THALAMAS (A.) *La Géographie d'Eratosthène*. Paris, Marcel Rivière et C<sup>e</sup>, 1921. In-8°, 265 p.
- TUDEER (L. O. Th.). *De vocabulis quibus Sophocles in Ichneutis fabula satyrica usus est*. Helsingfors, ex officina societatis litterariae Feuniceae, 1916. In-8°, 94 p.
- *Some remarks on the letters of Euripides*. Helsinki, The Finnish Literary Society, 1921. In-8°, 35 p.
- VOLONAKIS (M. D.). *The island of roses and her eleven sisters*. Londres, Macmillan, 1922. In-8°, xxv-438 p.
- ZOLOTAS (G. I.) Ἱστορία τῆς Χίου, Τόμος Α', κθ' 656 p. Athènes, Sakellarios, 1921. In-8°.



# TABLE DES MATIÈRES

---

## PARTIE ADMINISTRATIVE ET ACTES DE L'ASSOCIATION

	Pages.
Statuts de l'Association.....	I
La médaille de l'Association.....	IV
Membres fondateurs de l'Association.....	V
Souscriptions exceptionnelles pour les <i>Monuments grecs</i> et l'illustration de la <i>Revue</i> .....	VI
Membres fondateurs pour les <i>Monuments grecs</i> et pour l'illustration de la <i>Revue</i> .....	VII
Anciens présidents de l'Association.....	VIII
Bureau, Comité, Commissions.....	X
Membres donateurs décédés.....	XI
Liste générale des membres au 1 <sup>er</sup> décembre 1920.....	XVII
Périodiques échangés avec la <i>Revue</i> .....	XXXIV
Prix décernés dans les concours de l'Association (1868-1921).....	XXXVI
<i>Actes de l'Association</i> .....	XLIII
<i>Assemblée générale du 19 mai 1921</i> .....	LVII
Allocution de M. Gustave Fougères, président.....	LVII
Rapport de la Commission des prix sur les travaux et les concours de 1920-1921.....	LXXI
Rapport du trésorier-adjoint.....	XC

## PARTIE LITTÉRAIRE

ANDRÉADÈS (A.).....	Le montant du budget de l'empire byzantin.....	20
CHAPOT (Victor).....	Arrien et le <i>Périple du Pont-Euxin</i> .....	129
CLOCHÉ (Paul).....	L'importance des pouvoirs de la Boulé athénienne aux <sup>ve</sup> et <sup>iv<sup>e</sup></sup> siècles av. J.-C.....	233
CROISSET (Alfred).....	Le fragment de Pindare cité dans le <i>Gorgias</i> de Platon.....	125
CUNY (A.).....	Le nom des « Ioniens ».....	155

## TABLE DES MATIÈRES

479

GERNET (Louis).....	Sur l'épiclérat.....	337
GLOTZ (Gustave).....	L'épistate des proèdres.....	1
HOLLEAUX (Maurice).....	Études d'histoire hellénistique. L'alliance de Rome et de l'Achaïe.....	416
MAUSS (Marcel).....	Une forme ancienne de contrat chez les Thraces.....	388
ORLANDOS (Anastase C.)...	L'église byzantine des Saints-Apôtres à Léondari.....	163
PERDRIZET (Paul).....	Le témoignage d'Eschyle sur le sac d'Athènes par les Perses.....	57
—	Inscription romaine de Serrès.....	380
REINACH (Théodore).....	Une épigramme de Sardes.....	398
ROUSSEL (P.).....	Interprétation d'une épigramme de Calli- maque.....	266
SOTIRIADIS (Georges).....	Fouilles de Dodone.....	384

## CHRONIQUE

ROUSSEL (P.) et PLASSART (A.)	Bulletin épigraphique.....	423
SEYMOUR DE RICCI.....	Bulletin papyrologique IV.....	80; 177; 275

## BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages déposés au Bureau de la <i>Revue</i> .....	473
---	-----

## TABLE DES COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

BALDWIN (Agnès).....	<i>The electrum coinage of Lampsakos. — The electrum and silver coins of Chios. — Symbolism on greek coins</i> (Th. Reinach).....	457
BIGNONE (E.).....	<i>Epicuro</i> (L. Robin).....	463
BRENOT (Alice).....	<i>Recherches sur l'éphébie attique</i> (P. Roussel)	459
PFEIFFER (R.).....	<i>CALLIMACHI fragmenta nuper reperta</i> (É. Cahen).....	470
EMEREAU (C.).....	<i>Saint Ephrem le Syrien</i> (A. Puech).....	460
VAN DER HAGEN (O. J.)....	<i>De Clementis Alexandrini sententiis œconomicis, socialibus et politicis</i> (A. Puech)..	461
HAMELIN (O.).....	<i>Le système d'Aristote</i> (A. Rivaud).....	113
LAUMONIER (A.).....	<i>Catalogue de terres cuites du musée de Madrid</i> (Ch. Dugas).....	461
LEVI (Adolfo).....	<i>Il concetto del tempo nei suoi rapporti coi problemi del divenire e dell'essere nella filosofia greca sino a Platone. — Il con-</i>	

	<i>celto del tempo nei suoi rapporti ... nella filosofia di Platone</i> (A. Rivaud).....	119
LEVIE (J.).....	<i>Les sources de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> homélies de saint Basile</i> (H. P.).....	462
MORE (P. E.).....	<i>Platonism</i> (L. Robin).....	466
VRIJLANDT (P.).....	<i>De Apologia Xenophontea</i> (L. Robin).....	465
ERRATUM.....		231

Bon à tirer donné le 23 septembre 1922.

*Le rédacteur en chef*, Louis MÉRIDIER.











DF  
10  
R4  
t.34

Revue des études grecques

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---



